LE

CORRESPONDANT



Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CENT QUATORZIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE. — TOME SOIXANTE-DIX-HUITIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
29, RUE DE TOURNON, 29
—
1879

LE

CORRESPONDANT

DE L'AVÉNEMENT DES NOUVELLES COUCHES SOCIALES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

D'Adam nous sommes tous enfants
La chose est bien connue
Et que tous nos premiers parents
Traînèrent la charrue.

Les études historiques ont fait depuis un demi-siècle d'incontestables progrès dans notre pays. Non contents de raconter les grands événements, leur chronologie, leurs causes et leurs conséquences, de redire après tant d'écrivains illustres, et avec plus ou moins de détails, les origines de la France, les dynasties qui la gouvernèrent, les guerres et les révolutions au travers desquelles son génie s'est développé et son unité consommée, des érudits, ramassant soigneusement le menu grain oublié par la moisson, se sont mis dans chaque province à rechercher les chroniques locales et à déchiffrer les vieux parchemins. Presque toutes les villes ont eu des historiens spéciaux; leurs archives particulières ont été publiées ou sont en voie de publication. On sait maintenant comment s'administraient les communes, en quelque sorte depuis leur fondation. Les mairies, les échevinages, les jurades, les consulats, les greffes ont livré le secret de leurs registres poudreux qui, faute de paléographes en état de les lire, étaient restés inédits. En outre de ces ouvrages, qui éclairent d'un jour tout nouveau la vie municipale de nos ancêtres, l'organisation des corporations, les modes d'élection des magistrats, le recrutement et l'armement des milices urbaines, la perception et

la répartition des impôts, l'origine d'un grand nombre de familles, et cent autres points intéressants et peu connus, des savants épris des gloires de leur province nous ont donné force biographies d'hommes illustres dans les genres les plus divers, et de beaucoup d'autres, assez obscurs, qui ne songeaient guère de leur vivant à tant occuper la postérité. Puis sont venues les publications généalogiques, héraldiques; les nobiliaires des baillages et sénéchaussées, entre lesquels il est prudent de faire des triages, mais où, à côté de choses de haute fantaisie, se trouvent bien des faits authentiques et curieux. Et enfin, l'archéologie, brochant sur le tout, s'associant à tous les genres de recherches, utilisant à son profit tous les renseignements, est venue confirmer ou contredire, par l'analyse raisonnée des monuments, des tombeaux, des inscriptions, les découvertes des historiens.

Ce qui est résulté de ce mouvement général d'études, qui se continue sans se ralentir, est vraiment prodigieux. C'est une collection immense que les hommes studieux, quelles que soient leur profession ou leurs aptitudes particulières, peuvent consulter avec fruit; car il y en a pour tous les goûts : recueil de renseignements locaux, propres à rectifier souvent de grosses erreurs historiques, soigneusement transmises d'un siècle à un autre; arsenal où chacun peut prendre des armes pour les théories politiques et sociales qui lui sont chères, et où nous comptons puiser nous-mêmes à l'appui de la thèse que nous nous proposons de soutenir.

Comment se fait-il qu'avec ces documents variés, ces éléments nouveaux d'instruction, il règne encore dans notre société lettrée du dix-neuvième siècle tant de préjugés et d'ignorance? Comment est-on si peu au courant des choses d'un passé qui, après tout, n'est pas si loin de nous? Comment ce passé, systématiquement diffamé par ses ennemis, ce qui se comprend à la rigueur, est-il si maladroitement défendu par ceux-là mêmes qui ont le plus d'intérêt à le réhabiliter? Comment est-il, par les uns et les autres, et souvent de la meilleure foi du monde, peint sous de fausses couleurs; et comment, enfin, tant d'idées erronées sur l'organisation de la société avant la Révolution persistent-elles à engendrer des antagonismes déplorables, des rancunes, des craintes chimériques? C'est là ce que nous essaierons d'étudier, heureux si nous pouvions apporter un peu de lumière dans une question trop négligée par les historiens, et dissiper le malentendu funeste qui règne, plus que jamais, entre les diverses classes de la société moderne, au grand préjudice de l'apaisement des esprits et du repos public.

Il est généralement admis que, sous l'ancien régime, c'est-à-dire

depuis la formation de la monarchie française, jusqu'à la Révolution de 1789, chaque catégorie de citoyens était parquée à tout jamais dans la classe à laquelle elle appartenait; qu'elle n'en sortait qu'à de très-rares exceptions, et que tout homme, naissant dans une certaine condition, y devait fatalement vivre et mourir, comme avaient fait ses pères. Ainsi, le serf attaché à la glèbe, le laboureur, petit propriétaire ou tenancier, l'artisan, le marchand, l'homme de loi, le médecin, le bourgeois des villes, devaient borner leur ambition à suivre la carrière de leurs aïeux, sans espoir d'agrandir leur horizon ni d'améliorer sensiblement leur sort. Et, pendant que ce tiers-état, subissant une loi inexorable, roulait péniblement son rocher de Sisyphe, accablé de charges, d'impôts, de droits féodaux plus odieux les uns que les autres; abreuvé d'humiliations et d'outrages par ses oppresseurs; deux ordres privilégiés, le clergé et la noblesse, vivant dans le luxe et l'oisiveté, dépensant sans produire, soutiens d'une monarchie qui, à son tour, n'avait de faveurs que pour eux, occupaient le sommet de l'édifice social, orgueilleusement retranchés dans leurs privilèges, comme en une forteresse imprenable, d'où ils exerçaient impunément leur double tyrannie sur le reste de la nation.

On sait les développements que comporte cet ordre d'idées, et avec quelle abondance et quelle fureur, après avoir été traités depuis cent ans par les écrivains, ils le sont encore de nos jours, avec un redoublement de haine. Les institutions de l'ancienne France sont passées à l'état d'épouvantail pour notre génération. C'est même un fait si complétement acquis, une vérité si incontestable que nombre de gens, honnêtes assurément, parfaitement sensés quand il s'agit de leurs affaires, sont persuadés que leurs pères ont vécu pendant neuf siècles dans un esclavage honteux, et que, sans la délivrance opérée par le grand bouleversement de 89, ils seraient encore, comme eux, exposés aux mêmes humiliations, à la même misère. Que dis-je? ils ne sont même pas bien sûrs d'être à l'abri du danger, et il suffit, en temps électoral, de leur en faire entrevoir le retour, pour les pousser aux plus fâcheuses extrémités. Vainement objecterait on qu'il est bien difficile, avec un état social aussi monstrueux, d'expliquer les merveilleux progrès faits par la France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à sa chute, son ascendant en Europe, sa supériorité intellectuelle et artistique, toutes choses qui ne sont pas sans quelque liberté : ce serait peine perdue. Il leur plaît de croire que leur émancipation date seulement de la Déclaration des droits de l'homme, et confondant les diverses époques de notre histoire dans un même sentiment de réprobation rétrospective, ils se persuadent que le régime féodal régnait sous

Louis XVI à peu près comme du temps de Hugues. Capet, et que l'Eglise avait conservé dans les affaires temporelles la prépondérance qu'elle exerça au commencement du moyen-âge, prépondérance indispensable aux débuts d'une société qui sortait de la barbarie.

Et qu'on ne nous accuse pas de noircir le tableau, nous l'atténuons au contraire. Il nous serait aisé d'y ajouter des traits dont pas un lecteur de bonne foi ne méconnaîtra la justesse. Qui n'a rencontré, par exemple, des hommes lettrés, tout au moins des bacheliers, pour lesquels chaque castel ruiné, bien inoffensif en général, entrevu par eux dans leurs voyages, au sommet d'une colline, était un repaire de brigands dont les anciens seigneurs détroussaient régulièrement les passants; et d'autres non moins lettrés qui ne démordraient pas volontiers de l'idée burlesque que leurs ancêtres, armés de gaules, passaient leurs nuits à battre les fossés des châteaux, afin que les grenouilles ne troublassent point le sommeil de leurs maîtres féodaux. En vain chercherait-on à leur démontrer qu'il est souverainement illogique d'arguer de quelques faits isolés, souvent contestables, pour conclure à une règle générale; que c'est là une singulière façon d'écrire l'histoire; que la plupart des fossés manquaient d'eau, partant de grenouilles; rien n'y fait. Ils ont vu cela écrit quelque part, il leur plaît d'y croire, et quiconque hasarde timidement un doute, une restriction, est regardé comme un revenant de l'autre monde. Ils aiment, pour exalter le bienfait de la Révolution, à noircir les temps qui l'ont précédée et tiennent pour certain l'esclavage de leurs pères, afin de mieux célébrer leur affranchissement.

Il ne faudrait pas cependant s'imaginer que cette façon de voir les choses ait toujours existé. Il n'en est rien. Malgré quelques satires des petits contre les grands, malgré quelques révoltes où la misère, résultat habituel des longues guerres, avait la part principale, cette haine de l'ancien régime est nouvelle, et il y aurait lieu d'être surpris qu'elle ait survécu à la destruction de ce régime, alors qu'elle était à peine à l'état de germe lorsqu'on avait à en souffrir, si on ne savait qu'une certaine école politique croit de son intérêt de l'entretenir et de l'envenimer. Non que nous prétendions que ce régime fût irréprochable, qu'il n'y eût pas d'abus à supprimer et d'améliorations à introduire. A Dieu ne plaise; mais les mêmes abus existaient dans toute l'Europe, plus que chez nous assurément, et ils ont disparu sans secousse violente, laissant debout ce qui méritait d'être conservé, c'est-à-dire la tradition, les fortunes acquises, les situations élevées, les rangs en un mot, avec la faculté pour tous les citoyens de les acquérir, la garantie d'en jouir paisiblement et la certitude de les transmettre à leurs héritiers.

Ce serait nous écarter de notre plan que d'étudier les causes qui ont amené la Révolution. De grands publicistes les ont cherchées déjà bien des fois sans se mettre d'accord à ce sujet; soit qu'ils aient cru les trouver dans le déplorable état des finances laissé par Louis XIV, aggravé sous Louis XV, et que le plus honnête et le plus infortuné de nos rois ne parvint pas à rétablir; soit qu'ils les aient attribuées aux inconvénients incontestés du pouvoir absolu, au rôle excessif joué par la cour, à la déconsidération de quelques grands seigneurs libertins et impies, au désir légitime de la nation de se mêler plus directement de ses affaires à la façon anglaise, de jouir d'une législation uniforme et de l'égalité devant la loi; soit enfin au grand mouvement d'idées libérales et philosophiques, à ce besoin de nouveautés dont les sommités sociales avaient pris l'initiative ou auquel elles s'étaient tout au moins associées, sauf à en être les premières victimes. Quelles que soient ces causes multiples, on ferait fausse route si on croyait qu'il entrât dans les projets des novateurs de 1789 de supprimer les distinctions sociales. L'égalité comme en Angleterre, surtout l'égalité dans les impôts, leur suffisait, et il serait aisé de trouver dans les cahiers du tiers-état plus d'un témoignage de respectueuse sympathie pour la noblesse héréditaire. Ces sentiments furent exprimés à la réunion des trois ordres, à Périgueux, par un député du tiers, M. Loys, avocat à Sarlat, en des termes qui nous semblent bons à citer. Après avoir manifesté le désir de voir cesser les charges qui pesaient trop exclusivement sur le tiers-état et de lui voir jouer le rôle politique qui lui avait été parcimonieusement attribué jusque-là, il ajoutait :

« Le tiers-état n'ambitionnera jamais les honneurs et les prérogatives qu'il reconnaît juste et nécessaire de conserver aux premiers ordres. Il respectera toujours les ministres d'une religion sainte qui prescrit toutes les vertus... Toujours il paiera un tribut de vénération à la mémoire de ces héros qui défendirent la monarchie au prix de leur sang. Il verra sans envie les descendants de ces preux chevaliers environner le trône que leurs pères affermirent. »

On ne parlait plus le même langage deux ans après; suivant la règle invariable des révolutions, le but était dépassé ; mais ces paroles de M. Loys peignent assez exactement, dans leur sage impartialité et leur modération, les sentiments dominants à l'aurore de la Révolution et montre combien elle fut faussée dans ses tendances et jetée hors de la bonne voie, par des meneurs intéressés à tout bouleverser pour s'élever sur les ruines de la société. C'est de ce moment que datent les préventions et les haines réciproques; mais aux premiers jours d'enthousiasme et d'enthousiasme à peu près général, il n'entrait dans les projets de personne de supprimer la royauté et

la noblesse. Et comment en aurait-on eu la pensée? Pour la royauté, qui avait tiré la France de la barbarie, qui l'avait agrandie et fortifiée, qui l'avait mise dans un tel état de prospérité et de gloire que pas une nation en Europe ne contestait sa suprématie, sa conservation n'était point en cause. Le fait est hors de doute, et si quelques rêveurs entrevoyaient vaguement une République, dont la forme de gouvernement des Etats-Unis, à peine éprouvée par une récente expérience, avait pu faire naître l'idée; si des criminels préparaient dans l'ombre les attentats qui devaient mettre au front de la Révolution une tâche ineffaçable, leur nombre était si infime et leur voix si faible, qu'il est presque inutile d'en tenir compte en présence du sentiment général.

Nous en dirons autant pour la noblesse. On voulait sans doute lui enlever certains privilèges qui avaient survécu à la ruine de la féodalité, et qui, fort démodés déjà, même auprès de leurs possesseurs, étaient en train de disparaître par la force des choses; mais on n'avait pas l'absurde et impolitique projet de la détruire. — Qu'était-ce, en effet, que cette institution, vieille comme la monarchie elle-même, et quelles raisons aurait-on eues de la détester et d'en vouloir la suppression?

Il est difficile de retracer exactement les origines du régime féodal, assez confuses comme toutes les choses qui se perdent dans la nuit des temps barbares, et n'ont eu que des chroniqueurs rares et incomplets. Cela, d'ailleurs, n'a d'importance qu'en un point qui mérite d'être réfuté, à cause des conséquences qu'on a cherché à en tirer. A la suite de certains généalogistes, plus occupés d'ajouter à l'histoire des familles ce qui leur semblait avantageux pour leur noble clientèle que de rechercher la vérité vraie, une erreur capitale s'est accréditée. Il est généralement admis que la noblesse féodale s'est recrutée exclusivement, à sa formation, parmi les guerriers francks qui se partagèrent les terres des Gaulois vaincus et les érigèrent en fiefs. Jusque là, il n'y a rien d'invraisemblable. Il a dû se passer quelque chose d'analogue à ce qui se produisit lors de la conquête de l'Angleterre par Guillaume et les Normands. Resterait à savoir si les familles d'origine gauloise qui, malgré l'invasion franque et les autres, ont fait le fond de la population, furent à ce point asservies, dépouillées par les vainqueurs, qu'elles auraient perdu fortune et influence, et auraient été absolument mises de côté lorsque s'organisa cette série de chefs militaires, de seigneurs grands et petits, qui se partagèrent le gouvernement du pays. N'est-il pas plus que probable que Gaulois et Francks fournirent des éléments à cette aristocratie naissante, que les positions acquises furent respectées, et que la politique des conquérants s'efforça de fusionner les deux

races et de ne pas trop favoriser les intérêts nouveaux au préjudice des anciens? D'ailleurs, de Clovis à Hugues Capet, le mélange des deux éléments avait eu le temps de se faire, et si tant est que les nobles du onzième siècle se prévalussent de leur origine franque, nous ne pensons pas que beaucoup d'entre eux fussent en état de justifier cette prétention. A plus forte raison, eût-elle été absolument inadmissible huit cents ans plus tard. En tous cas, quels que soient les points de départ de l'aristocratie française, il est aussi faux qu'impolitique de la considérer comme une race à part, différente en quelque sorte du reste de la nation, car il est évident, et nous espérons le montrer clairement, qu'elles s'est renouvelée sans cesse pas l'introduction dans ses rangs d'éléments nouveaux, ou, pour parler le langage du jour, par « l'avènement de nouvelles couches sociales ».

Cet avènement est, il est vrai, d'autant plus malaisé à prouver qu'il est plus ancien. Aussi voudra-t-on bien nous permettre de ne pas nous occuper du mode de recrutement des preux de Charlemagne ou des premiers barons, encore qu'il ne soit pas invraisemblable que quelques-uns des comtes établis par le grand empereur aient dû leur élévation plutôt à leurs talents militaires ou administratifs qu'à leur origine. Mais prenons la société à l'époque où on commence à y voir clair, où les documents sont abondants et précis, c'est-à-dire au douzième siècle. A ce moment, les seigneurs féodaux sont dans la situation la plus brillante; les dignités temporaires, conférées par les Carlovingiens, sont devenues héréditaires dans leurs maisons; la civilisation en progrès a permis d'élever ces donjons redoutables dont les ruines font l'admiration des archéologues. Dans chaque province, des grands vassaux, un duc ou un comte exerçant un pouvoir presque égal à celui du roi, ont à leur tour un certain nombre de vassaux, vicomtes, barons ou châtelains qui leur rendent hommage et marchent sous leur bannière, à moins, ce qui arrive fréquemment, qu'ils ne soient en guerre avec eux. En somme, cette organisation puissante ne comporte qu'un personnel restreint de dignitaires; on peut s'en convaincre par la rareté des châteaux que le douzième et le treizième siècle ont laissés, et par le petit nombre de terres qualifiées de châtellenies dans les recensements territoriaux. Jusqu'au quinzième siècle, l'équivalent de l'un de nos départements n'avait pas plus de vingt à trente centres féodaux, et on aurait tort de penser que toutes les familles issues très-authentiquement d'une race chevaleresque ont eu dans le principe des seigneurs châtelains parmi leurs ancêtres. Quelques-unes ont eu ce privilège, mais c'est l'exception. L'étude des monuments permet d'affirmer que presque tous les castels, maisons nobles, repaires,

logis, ne datent que de la seconde moitié du quinzième siècle et des siecles suivants.

Il existait, en effet, auprès de chaque grande terre féodale, tout un personnel de chevaliers et d'écuyers, chargés d'en défendre le château en cas d'attaques, d'organiser les milices locales, et d'accompagner le suzerain à la guerre. La plupart de ces chevaliers n'avaient point de châteaux pour leur compte; ils habitaient les places fortes, y possédaient généralement des logis, et avaient, en outre de leurs *gages*, comme on disait alors, quelque « *Métairie franche* » qui leur permettait de vivre sans travailler. C'étaient bien plutôt des officiers que des seigneurs. Nous trouvons souvent au treizième siècle des personnages qualifiés... N***, chevalier du château de Nontron, ou de Chalus, pour ne parler que du pays qui nous avoisine. A Rochechouart, grand vicomté, dont les archives sont connues, nous pourrions citer sept ou huit familles qui tirent évidemment leur origine chevaleresque du service militaire exercé sous les ordres des vicomtes, et ne doivent leur noblesse qu'à ces seigneurs. Il en était de même à Turenne et dans presque toutes les seigneuries importantes; à plus forte raison chez les grands vassaux de la couronne, comtes ou ducs, qui avaient des droits régaliens et régnaient souverainement dans leurs petits Etats. A ces époques lointaines, il n'était point question de lettres d'anoblissement; mais quand un homme de condition ordinaire avait pris le parti des armes, quand, après avoir débuté auprès de son suzerain comme soldat, il le servait fidèlement et bravement dans les guerres, il devenait vite écuyer, sans autre forme de procès, et pouvait prétendre à la chevalerie. En tous cas était-il ainsi qualifié dans les actes. Le fait est qu'on voit apparaître tout à coup, de siècle en siècle, dans les listes des chevaliers, des noms tout nouveaux qu'on rencontrait avant dans d'autres professions que celles des armes. Il y avait donc, dès le moyen âge le plus reculé, une sorte de recrutement de la noblesse militaire, la seule qui existât alors, et une façon toute naturelle de s'y incorporer, pour les familles auxquelles leur fortune permettait de servir à leurs frais et qui en avaient le goût.

Les premiers anoblissements par lettres patentes datent, dit-on, de Philippe le Hardi, et le premier anobli serait un argentier ou orfèvre du roi, nommé Raoul, en 1270; mais il serait plus juste de dire que ce Raoul fut le premier qui passa dans la noblesse, sans avoir été soldat, le métier des armes ayant été le seul jusque-là qui y donnât entrée. Sans cette faculté de se rajeunir et de se renouveler constamment par l'adjonction d'éléments nouveaux, la chevalerie n'aurait pu se perpétuer; car rien qu'avec les croisades, et la

guerre de Cent-Ans, il s'était fait une si effroyable consommation de gentilshommes qu'à peine en serait-il resté quand vinrent les guerres d'Italie, où la chevalerie française brilla d'un dernier et merveilleux éclat. Du reste, qu'on prenne les listes des hommes d'armes qui parurent aux *Monstres* ou revues aux diverses époques de notre histoire, que l'on consulte les cartulaires des abbayes, mines précieuses de documents sur les familles, on verra disparaître à chaque siècle des quantités de noms, que remplacent, aux siècles suivants, d'autres noms sortis de l'obscurité sans qu'il y ait trace d'anoblissements. Sans doute, un certain nombre ont eu la rare fortune de naître avec la monarchie des Capétiens, peut-être avant, et de se conserver glorieux, jusqu'à nos jours; mais c'est la grande exception et elle n'infirme point la règle d'accroissements successifs et incessants que nous venons d'indiquer.

D'ailleurs, s'il est permis jusqu'à la fin du treizième siècle d'avoir des doutes au sujet de cette règle, que nous croyons invariable et de tous les temps, il n'en saurait être de même à partir du quatorzième siècle et surtout du quinzième, les exemples historiques venant la confirmer à chaque instant. A Dieu ne plaise que nous choisissions des citations dont pourraient se sentir blessées des familles parfois illustres, fort honorables toujours, dont l'origine ne se perd pas aussi absolument dans la nuit des temps qu'elles se le persuadent sur la foi des généalogistes. Ce sont des illusions trop respectables pour que nous ayons la moindre envie d'y toucher et nous nous garderons soigneusement de le faire. Ce serait là une œuvre de dénigrement aussi inutile que déplacée, et nous nous proposons un tout autre but. Que ceux qui aiment ces genres de régal, fort goûté je le reconnais, relisent Saint-Simon, Tallemant des Réaux et maints autres auteurs de mémoires, et, tout en faisant la part de l'esprit malveillant de ces amusants écrivains, il leur sera facile de compléter les citations que nous ne faisons, en général, que pour des familles éteintes. Mais avant d'en venir aux cas particuliers qui aideront à notre démonstration, qu'il nous soit permis, au risque de tomber dans des redites, d'insister sur les considérations générales exposées plus haut, et d'y en ajouter quelques autres.

Ce qui ressort de l'histoire et des généalogies sincères, c'est que, dès qu'il y a eu une classe privilégiée, les plus grandes facilités ont été offertes à ceux qui ne lui appartenaient pas, pour s'y introduire. A l'époque où elle s'est formée, c'est-à-dire suivant l'opinion de plusieurs historiens, notamment du président Hénault, du neuvième au onzième siècle, peut-être un peu plus tard, c'est par le service militaire qu'on a acquis la noblesse. Ensuite, le premier noyau une fois formé, c'est encore par le service militaire des vassaux auprès de

leurs seigneurs qu'il s'est grossi, sans que cela ait laissé des traces historiques. Ces anoblissements, qu'on pourrait appeler *par la force des choses*, se sont même continués longtemps après 1270, date des premières lettres patentes données par les rois. Quand, dans une famille assez riche pour servir, deux ou trois générations s'étaient succédées dans le noble métier des armes, la qualification d'écuyer et de noble venait tout naturellement et les notaires n'hésitaient pas plus à la donner dans les contrats que les gentilshommes du voisinage à déclarer, dans les enquêtes, que cette famille avait toujours vécu noblement. Il n'en fallait pas davantage pour créer des droits et ceux-là en valaient bien d'autres [1]. Ce n'est pas autrement que se sont formées ces *couches* de gentilshommes d'épée, qu'on voit surgir plus épaisses et abondantes après nos grandes guerres, particulièrement après celles de religion.

Mais n'a pas qui veut des goûts belliqueux, et, les eût-on, que les organisations physiques ne se prêtent pas toujours à ce qu'on les satisfasse, surtout quand les campagnes étaient singulièrement rudes et la force corporelle indispensable. Aussi, à côté de ces hommes d'armes, bardés de fer, toujours en chevauchées et en combats, menant dans leurs donjons farouches une vie remplie d'alarmes et de fatigues, d'autres hommes de mœurs paisibles, plus soucieux de

[1] Une des pépinières les plus abondantes de cette noblesse militaire, qui n'avait parfois que la cape et l'épée, est certainement la Guienne. C'était pour cette province une tradition qui remontait à l'occupation anglaise. Les rois d'Angleterre avaient favorisé autant que possible la multiplication de ces gentilshommes gascons, d'une bravoure renommée, qui composaient presque entièrement leurs armées dans les longues guerres soutenues contre les Français et eurent la meilleure part à leurs victoires, ce qui est une consolation pour notre amour-propre national. Dès le treizième siècle, les autorisations de bâtir des châteaux ou des maisons fortes, accordées par les rois d'Angleterre aux nobles gascons, sont extrêmement nombreuses et il reste quantité de ces petites forteresses dans le département de la Gironde. Quand la Guienne fut réunie à la couronne, ces goûts militaires, arrêtés pendant quelque temps par la dispersion des seigneurs restés fidèles à l'Angleterre et la confiscation de leurs terres, se réveillèrent si bien, que, au seizième siècle, les capitaines gascons faisaient, mieux que d'autres, fortune à la cour et dans les armées. Brantôme en parle souvent. Il raconte, entre autres choses, dans la vie de Catherine de Médicis, qu'à un ballet exécuté par les dames, à l'occasion des ambassadeurs polonais, seize de ces dames, représentant les diverses provinces, s'avancèrent en cadence auprès de la reine et des princes, portant chacune à la main « une placque toute d'or, grande comme « la paulme de la main, bien émaillée et gentiment enouvrée, où estoient « gravés les fruits et singularités de chaque province, en quoi elle estoit plus « fertile, comme la Provence des citrons et oranges; la Champagne des bleds; « la Bourgogne des vins; la Guyenne des *gens de guerre*. Grands hommes « certes pour la Guyenne! » ajoute Brantôme qui, en sa qualité de Périgourdin, pouvait prendre sa bonne part du compliment.

s'enrichir que de guerroyer, avaient-ils choisi une part, moins glorieuse si on veut, mais plus exempte de tribulations et de dangers. C'étaient les habitants des villes. Protégés par leurs remparts, qu'ils savaient défendre au besoin, jouissant, dans les cités du Midi surtout, de libertés et de franchises municipales plus anciennes que la féodalité, s'administrant eux-mêmes, nommant leurs magistrats, votant leurs dépenses, levant des troupes, prenant parfois à leur solde, comme la jurade de Bordeaux, des compagnies de gentilshommes, ils étaient presque indépendants, leurs seigneurs directs n'ayant le plus souvent qu'un pouvoir fort limité sur eux. Ainsi, à Limoges comme à Périgueux, les vicomtes et comtes de Limoges et de Périgord n'habitaient presque pas ces villes, où ils n'avaient point de châteaux forts, mais des hôtels.

Ces citadins se livraient généralement au commerce, et on peut juger qu'ils y réussissaient, dès le douzième siècle, par les édifices construits par eux et encore debout. Ici l'archéologie vient fort à propos au secours des chroniques, en attestant une prospérité commerciale, une aisance, un bien-être, dont les histoires ne parlent guère. Des publications récentes faites dans la plupart des départements ont mis en lumière l'importance et la beauté des constructions urbaines du moyen âge. Sans parler des cathédrales, des abbayes et des simples églises de paroisses, élevées aux frais des fidèles, mais auxquelles participaient aussi, par leurs libéralités, les seigneurs féodaux, on est surpris de l'immense dépense représentée par les enceintes de remparts, les portes de ville, pareilles souvent à de vrais châteaux, les halles aux marchands, les hospices, les ponts et les hôtels de ville, construits presque exclusivement avec les ressources des municipalités. Et quand, de ces œuvres collectives, on s'arrête aux simples maisons des bourgeois, lorsqu'on voit ces logis de charpente à pignons sculptés, encore habitables et habités, ces boutiques percées de larges ogives de pierre et voûtées, à Limoges notamment, comme des chapelles; ces façades monumentales symétriquement ajourées de fenêtres ogivales à meneaux, rayées de cordons à modillons armoriés, qui, à la richesse des matériaux près, n'ont pas grand chose à envier, comme art, aux palais de Venise; lorsqu'on sait voir, sous leurs rides et leurs remaniements successifs, ces antiques demeures de la bourgeoisie du moyen âge, lorsqu'on les reconstitue par la pensée telles qu'elles sortirent des mains de leurs premiers fondateurs, ou, ce qui est plus simple, lorsqu'on en admire les dessins restaurés, dans les beaux ouvrages des Gailhabaud, des Aymar Verdier, des Viollet-le-Duc, on est frappé des prodiges d'art, d'élégance, de raison qui se montrent dans leurs plans et leur décoration jusque dans les plus petites villes des pro-

vinces reculées [1], et on se convainc du degré de civilisation et d'opulence auquel était parvenu, dès l'époque romane, ce tiers-état qui disait n'être rien à la fin du dix-huitième siècle et tenait déjà une si belle place au douzième.

La vérité est que, dès ce temps-là, la bourgeoisie était hors de page; qu'elle menait dans les villes, parallèlement à la noblesse féodale, une vie indépendante, honorable, aussi enviable sinon davantage, en beaucoup de cas, que celle des chevaliers dans leurs forteresses, et qu'elle n'était point écrasée par eux, comme on se plaît à le croire. Cependant, la richesse ne suffisant pas à ceux qui l'ont acquise, ils sentent tous, plus ou moins, le désir d'y joindre des distinctions honorifiques, que les fonctions municipales donnaient bien dans une certaine mesure, mais qui n'étaient que temporaires. C'est, en outre, chez les citadins qui ont usé une partie de leur vie dans un comptoir ou un cabinet de travail, un besoin irrésistible que d'aller respirer l'air des champs et de passer à la campagne au moins la belle saison. Les riches marchands du moyen âge n'éprouvaient pas moins ce besoin que les négociants et les hommes d'affaires de nos jours. Mais pour y habiter agréablement, pour y retrouver, avec le bien-être de leurs maisons urbaines, sécurité et dignité, il fallait qu'ils fussent aptes à posséder certaines terres féodales, qu'ils pussent vivre avec indépendance dans les maisons nobles ou les châteaux acquis par eux, ou y bâtir à leur gré, comme aiment à le faire les enrichis. Or, il était nécessaire pour cela d'avoir la qualité de noble, car s'il était facile de s'en passer à la ville, elle devenait singulièrement utile aux champs; nous allons voir quels moyens on avait de l'acquérir, sans passer par le dangereux apprentissage des armes.

Et d'abord, les anoblissements généralement à prix d'argent, ce qui était bien simple. Nous avons dit que le premier datait de Philippe le Hardi, et que le premier anobli était un orfèvre de Paris, très-riche assurément et qui y dût mettre le prix. Quant à

[1] Voir, dans ces ouvrages, les vieilles maisons romanes de Cluny, de Saint-Yricix, des Cordes, de Sarlat, de Périgueux, de Saint-Antonin, etc., etc. Voir aussi, dans le compte-rendu du Congrès archéologique de Cahors, la description de l'hôtel de ville de Martel, petite ville de Quercy, peu connue. Ces exemples d'architecture, pris dans des localités où le progrès ayant à peine pénétré (Périgueux et Sarlat exceptés), les édifices ont subi moins de remaniements et de démolitions qu'ailleurs, démontrent *à fortiori* ce que devaient être les demeures des riches bourgeois dans les grandes cités, où les embellissements et les percées modernes ont fait disparaître presque tout ce qui datait du moyen âge; il est à remarquer que ces bourgeois, pour peu qu'ils eussent une certaine importance, ne manquaient pas de prendre des armoiries tout comme les chevaliers.

ceux qui suivirent son exemple, et depuis 1270, le nombre en est grand, l'histoire, qui mentionne le premier, à cause de sa singularité, ne s'est pas occupée des autres. Ce qu'elle enseigne, c'est que, même sans anoblissement, la qualité de chevalier n'était pas l'apanage exclusif des militaires et que, depuis 1344, date de sa fondation, les premiers présidents du parlement de Paris la prirent; ce qui fait dire à Pasquier, dans ses *Recherches*, qu'il y avait des chevaliers ès-lois. On sait aussi que les dignitaires de l'ancienne Université de Paris jouissaient de grands privilèges, et que les docteurs étaient assimilés aux nobles. Preuve que le savoir et le talent étaient déjà fort honorés, et ne conduisaient pas seulement aux fonctions ecclésiastiques. Lorsqu'on fut entré dans cette voie, ouverte par une excellente politique des rois, on y marcha rapidement, et nous trouvons alors des fortunes subites, couronnées par les plus hautes situations nobiliaires, bien que leur point de départ fut assez modeste.

Ainsi, à Bordeaux qui, à la vérité, appartenait à l'Angleterre, on voit, à la fin du quatorzième siècle, un notaire, *Bernard Angevin*, homme habile et remuant, qui rend des services au roi d'Angleterre, s'enrichit, et ne tarde pas à devenir un des personnages les plus importants de la Guienne. Après avoir signé une foule d'actes de l'un de ces paraphes triomphants, chers aux scribes du moyen âge, nous le retrouvons, en 1441, qualifié de *noble et puissant seigneur et baron*, *mossen Bernard Angevin*, *chevalier*, *seigneur de Lesparre*, *du Thil*, *de Tyran*, etc., [1]. Son fils hérite de ses terres et dignités, et sa petite fille, en qui s'éteint sa postérité, les porte dans l'illustre maison de Durfort, par son mariage avec *noble et puissant seigneur et baron Jean de Durfort*, *seigneur de Duras*, *de Blanquefort*, etc., dont le protocole féodal est exactement le même que celui de l'ancien notaire.

Nous reconnaissons volontiers que les choses ne se passaient pas d'ordinaire avec cette rapidité, et que l'élévation des familles était, pour la plupart, l'œuvre d'une série de générations, montant chaque fois un degré avant d'atteindre au faîte... quand elles y parvenaient. Voici cependant un autre cas, peu connu, qui mérite une mention, parce qu'il est plus caractéristique encore que celui de Bernard Angevin, et presque contemporain. *Jehan Bourré*, fils d'un cordonnier de la paroisse de Bourg en Anjou, était, dès 1462, seconde année du règne de Louis XI, ce qui permet de supposer que sa fortune datait, en partie du moins, du règne de son prédécesseur, secrétaire du roi, contrôleur de sa chancellerie, conseiller du roi,

[1] L'abbé Beaurein. *Variétés bordelaises.*

trésorier de France, chevalier, etc.; au besoin, cet homme d'Etat et de finance endossait une armure, et c'est en équipage guerrier qu'il se rendit en mission à Perpignan, que son maître convoitait et où, paraît-il, il ne brilla point. Voilà certes un de ces prompts avancements comme aimait à en faire Louis XI. Les contemporains auraient pu jalouser Bourré et en médire; pas le moins du monde; écoutons en quels termes le vieil annaliste de l'Anjou, Bourdigné, parle de ce parvenu : « En ce temps-là, estoit au service du Roy ung très-prudent et noble chevalier Angevin, messire Jehan Bourré, par l'ordonnance et conseil duquel se gouvernoient pour lors les plus hautes affaires du Royaume, ès-quelles choses si discrètement se porta que jamais n'en fut reprins. Cestuy chevalier fist édiffier au pays d'Anjou une très-belle et forte place appelée de son nom le Plesseys-Bourré, qui est tenu ung des charteaulx de France, pour ce qu'il contient le plus d'ayse et le mieulx basty. » M. Godard Faultrier, à qui nous empruntons ces détails [1], donne, dans son savant ouvrage, une vue du château de Plessis-Bourré, encore existant, et qui est, en effet, une splendide demeure féodale, avec fossés pleins d'eau, tours, pavillons, donjon crénelé, chapelle, et peintures extérieures curieuses. Bourdigné n'exagérait pas en disant que c'était, en son temps, un des beaux châteaux de France. Louis XI y comptait faire une visite qui resta à l'état de projet, mais dont témoigne sa correspondance. Le nouveau chevalier ne s'en tint pas là; il construisit aussi, avec magnificence, le château de Jarzé et la chapelle de Saint-Martin, dans l'église collégiale de Jarzé. De sa femme, Marguerite de Feschale, il laissa des enfants qui prirent rang dans la plus haute noblesse d'Anjou et dont la postérité s'éteignit vers la fin du seizième siècle. L'un d'eux, avec trois autres seigneurs des plus illustres maisons de la province, figurait dans un tournoi donné à Angers, à l'occasion d'une visite royale, et ses nobles compagnons ne trouvaient pas mauvais de s'associer, dans une fête chevaleresque, au petit-fils d'un simple artisan, preuve qu'en ce temps-là on attachait déjà moins d'importance à la naissance qu'à la situation acquise, et que les quartiers étaient moins comptés que les écus et les terres.

Bourré ne fut pas, comme on sait, le seul que Louis XI tira du néant pour le combler de biens et d'honneurs. Le trop célèbre Olivier le Diable, transformé en *Olivier le Daim* en devenant noble, fils d'un paysan flamand, barbier du roi, puis ministre par une transition un peu brusque, ne fit pas souche de seigneur, ayant été, sous Charles VIII, fort justement condamné au gibet, où il avait

[1] Godard Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*.

accroché tant de gens. Sans cette circonstance, qui sait ce que fut devenue sa postérité? Louis XI, d'ailleurs, bien qu'il en fût prodigue, ne trouva pas que ces anoblissements individuels fussent suffisants et allassent assez vite. Il prit, pour hâter l'avènement de la bourgeoisie et créer une aristocratie nouvelle qui put faire contrepoids à l'ancienne, des mesures merveilleusement adaptées à sa politique de nivellement, en inventant ce qu'on nous permettra d'appeler les « anoblissements collectifs ».

Par une charte de février 1474, qui fut suivie de bien d'autres, octroyée en récompense de la fidélité des habitants d'Angers à la couronne pendant la ligue du bien public, il leur confère des droits pareils à ceux dont jouissaient déjà la mairie et les bourgeois de la Rochelle. Cette charte accorde la noblesse aux officiers municipaux savoir : aux maires, sous-maires, échevins, conseillers, procureurs et clercs, leur attribuant, pour eux et leur postérité, les privilèges, franchises et libertés « dont joissent, usent et ont accostumez de « joir et user, les autres nobles du royaume, avec pouvoir de par- « venir à l'estat et ordre de chevalerie *si bon leur semble*, et d'ac- « quérir fiefs, juridictions, terres et seigneuries nobles et noblement « tenues [1]. »

C'était pour les *nouvelles couches sociales* une belle occasion de se produire et on peut croire qu'elles n'y manquèrent pas plus à Angers qu'à La Rochelle, Poitiers, Niort, Bourges, Toulouse, Angoulême, Cognac, Tours, Orléans, Abbeville et tant d'autres villes qui avaient les mêmes privilèges. Qu'on juge par là de la quantité de familles nobles qui, depuis le quinzième siècle, ont pu sortir des charges municipales. Toutes, à la vérité, ne profitaient pas de l'avantage qui leur était offert, *si bon leur semblait*, parce qu'en l'acceptant, il fallait renoncer à certains commerces lucratifs [2],

[1] Godard Faultrier, *l'Anjou et ses monuments.*

[2] Il va sans dire qu'il ne s'agissait que du commerce de détail ou des travaux manuels. Le grand commerce, celui qui nécessitait des voyages lointains, des expéditions parfois dangereuses, et des capitaux considérables, était au contraire, et de toute ancienneté, singulièrement en honneur; et parfois de très-grands personnages ne dédaignaient pas de s'y associer.

Les Italiens paraissent avoir été nos maîtres en cette matière. Dès le onzième siècle ils avaient des relations étendues dans notre pays, et toute une colonie de marchands vénitiens était établie à Limoges, où ils avaient formé un entrepôt de marchandises d'Orient et d'épiceries qui, de là, étaient transportées, par la Rochelle, en Angleterre, Ecosse et Irlande. Un quartier de Limoges porte encore leur nom. Si on avait la liste de ces négociants vénitiens du onzième siècle, il n'est pas invraisemblable qu'on retrouvât, parmi leurs descendants, ces doges magnifiques, ces fastueux patriciens de la sérénissime république qui, tous, tiraient plus ou moins leur origine des expéditions maritimes et commerciales; de même qu'on aurait chance de

fournir des officiers à l'armée et résider principalement à la campagne. Triple circonstance, qui donnait à réfléchir aux citadins renforcés, aux gens d'humeur pacifique, et surtout aux marchands qui ne se sentaient pas assez riches pour fermer boutique ; mais la grande majorité acceptait la noblesse et ses charges, plus lourdes qu'on ne se l'imagine. A la sortie des fonctions municipales, on avait le choix, et on le faisait en déclarant qu'on voulait *vivre noblement* à l'avenir, faute de quoi on restait gros Jean comme devant, en attendant qu'un accroissement de fortune permît de tenir le rang de gentilhomme, et de briguer de nouveau les dignités électives.

Il était, d'ailleurs, tout à fait dans les idées du temps qu'on devînt noble quand on avait les moyens de vivre noblement, et Louis XI, en érigeant cela en principe, n'était pas si novateur qu'il le paraissait. Ses prédécesseurs ne lui avaient-ils pas ouvert la voie, et *Jacques Cœur*, le célèbre argentier de son père, n'avait-il pas déjà montré à quelles hauteurs le travail, l'intelligence et la richesse pouvaient pousser un plébéien ? Fils d'un marchand de Bourges, marchand lui-même, aventureux et hardi en ses entreprises, il acquit

rencontrer, inscrits au livre d'or de Gênes et de Pise, les noms de ces banquiers qui prêtaient aux croisés français des vaisseaux et de l'argent ; ils ont transmis si soigneusement leurs reçus à la postérité. — Les Florentins faisaient également des affaires en France, surtout des affaires de banque. Les archives du comté de Périgord, actuellement à Pau, en font foi. Nous lisons dans l'inventaire de ces pièces, publié dans *le Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, des mentions comme celles-ci : 1321-1324, monitoire de la cour de Rome, lancé à la requête d'*Angelo Néri Mancini*, marchand florentin, et *Jean Materice*, de Viterbe, contre Archambaud III, comte de Périgord, au sujet d'une somme de 600 florins que les marchands florentins lui avaient prêtée. — 1325-1326, excommunication prononcée par l'official de Périgueux contre Archambaud III, comte de Périgord, pour une somme de 500 florins, due à des marchands florentins. — 1340-1345. Emprunt de 32,000 florins par Charles et Jeanne de Bretagne, vicomte et vicomtesse de Limoges, à *Jacques Malabayla*, marchand suivant la cour de Rome. — 1346-1348. Emprunt de 90 florins par Roger Bernard, comte de Périgord, à *Paul Mathei*, marchand de Florence, suivant la cour de Rome.

Pendant que les comtes de Périgord empruntaient ainsi à des étrangers, des membres de leur maison prêtaient parfois aux marchands périgourdins, et avaient même l'air d'être associés à leurs affaires, de les commanditer. Ainsi, en 1360, *Pierre de Rambert*, marchand de Périgueux, habitant à Montpellier, emprunte 10,000 florins au cardinal de Talleyrand de Périgord, frère du comte. Dans un codicille de son testament, ce cardinal lègue à son neveu Talleyrand les 10,000 florins à lui dus par ce Pierre de Rambert, et *tout le poivre qu'il avait à Montpellier*. Ce poivre, qu'on ne s'attendait guère à trouver dans la succession d'un cardinal de la maison de Périgord, au quatorzième siècle, nous semble indiquer que ce prélat, en prêtant de l'argent au marchand de Périgueux, ne dédaignait pas de se réserver une part dans les bénéfices de son commerce d'épicerie, le plus noble d'ailleurs, en ce temps-là, où le poivre était d'une cherté proverbiale.

une immense fortune qui le mit à même de rendre à Charles VII, en train de reconquérir son royaume, des services aussi précieux en leur genre que ceux des La Hire, des Dunois et des Xaintraille. C'est grâce à un prêt de 200,000 écus, fait par son fidèle argentier, que ce prince put reprendre la Normandie sur les Anglais, et à sa bonne administration que les finances de l'Etat, fort en désarroi, se rétablirent. Pendant longtemps la faveur de Jacques Cœur fut au comble : il était, sans interrompre pour cela son immense commerce avec le Levant, mêlé aux plus grandes affaires de l'Etat. Il fut envoyé en ambassade à Lauzanne, en 1448, pour régler une question religieuse, et, entre temps, bâtit dans sa ville natale ce merveilleux palais, le plus somptueux qu'un particulier eût élevé jusqu'à ce jour, et qui fait encore, avec la cathédrale, le plus bel ornement de la ville de Bourges. Mais les grandes prospérités créent des envieux et des ennemis. Jacques Cœur en eut de redoutables; on l'accusa de malversations imaginaires; on lui fit son procès; il fut condamné à l'amende honorable et à une restitution de 100,000 écus. On sait le reste : son évasion de la prison, sa fuite, son arrivée en Italie, où le pape Calixte III, plus juste que Charles VII, lui confia le commandement d'une flotte contre les Turcs, et enfin sa mort dans l'île de Chio. Ajoutons que son jugement fut révisé, sa mémoire réhabilitée, et que son fils, en qui s'éteignit ce glorieux nom, obtint l'archevêché de Bourges.

N'est-ce pas là, pour un bourgeois du moyen âge, une carrière noblement parcourue, une situation incomparable dûe uniquement au travail intelligent et fructueux, et, pense-t-on sérieusement que la Révolution était indispensable pour que les marchands se fissent leur place au soleil?... Mais, dira-t-on, c'est une exception, et il a fallu à Jacques Cœur, son génie et ses relations avec la cour, qui résidait précisément à Bourges, pour monter à un pareil degré de grandeur. Soit, les Jacques Cœur sont rares; mais les marchands enrichis ne l'étaient pas jadis, et, invariablement, les portes des privilèges s'ouvraient toutes grandes devant eux. Car il est à noter que, de toutes les façons de dépouiller la robe du bourgeois pour arborer les plumets de noble, il n'en était pas de plus sûr ni de plus rapide que l'argent, et le commerce fut toujours le plus court chemin pour l'acquérir. Si, dans les autres professions, il fallait les efforts patients et la persévérance de plusieurs générations, pour atteindre le but désiré, chez les marchands, l'élévation suivait immédiatement la richesse. En voici quelques cas, aussi concluants que celui de l'argentier de Charles VII et presque aussi connus. Nous les donnons au hasard et comme ils se présentent à nos souvenirs. Les uns et les autres sont pris à la fin du quinzième siècle

ou au commencement du seizième et dans des provinces différentes.

Jacques Ango, bourgeois et armateur de Dieppe, arme des flottes, fonde des comptoirs, entretient des relations commerciales dans les contrées les plus lointaines; ne craint pas de déclarer la guerre au roi d'Espagne et de lui prendre des vaisseaux. Extrêmement riche, il bâtit à Dieppe une somptueuse demeure où il reçoit magnifiquement François Ier, est créé vicomte par ce prince, à une époque où ce titre était rare, élève sur ses terres des châteaux du plus pur style de la Renaissance et laisse une postérité de grands seigneurs.

A Toulouse, un banquier de Sarragosse, nommé *Jean de Bernuy*, établi en Languedoc, où il importe la culture de la garance, fonde le ravissant hôtel où est actuellement le Lycée, et y déploie tout ce que l'art du commencement du seizième siècle a de plus raffiné. Après la bataille de Pavie et la captivité du roi, à Madrid, il se rend, malgré son origine espagnole, caution de sa rançon, et en paie probablement une grosse part. Aussi, lorsqu'en 1533 le roi chevalier vient à Toulouse, traite-t-il avec distinction ce financier, chez lequel il va dîner en grande cérémonie, avec la reine et cent dames de la cour. Ce qui, par parenthèse, et sans vouloir mettre en doute les chroniques toulousaines, nous semble constituer une suite féminine bien nombreuse en voyage, et nécessiter une bien grande salle à manger. Quoiqu'il en soit, François Ier, satisfait de la large hospitalité de Bernuy, le fit vicomte comme Ango. Le fils du banquier toulousain, Jean, vicomte de Coutras, n'habita plus la ville témoin de la fortune de son père et vendit son bel hôtel.

Un armateur et marchand de Perpignan, *Bernard Xanxo*, dont l'hôtel, couvert de sculptures encore gothiques bien que datées de 1515, fut très-remarqué par les membres de la trente-cinquième section du congrès archéologique, conduits par leur maître M. de Caumont, qui lui firent une visite spéciale, fut, lui aussi, un personnage considérable. Son nom est resté populaire en Roussillon; mais nous ne le connaissons que par l'élégante demeure construite par lui, et par le superbe lion héraldique sculpté sur l'écusson de la porte d'entrée. Nous ignorons de quel titre l'avaient gratifié ses souverains, qui n'étaient pas encore les rois de France; mais à coup sûr il était devenu noble, et les marins de la Méditerrannée l'étaient souvent à meilleur marché [1]. Nous ne résistons, pas à cette occasion,

[1] Certains capitaines de navires marchands de la Méditerranée, qui, à en juger par la nature de leur fret, seraient mieux nommés des chefs de pirates, prenaient bravement dans les actes publics la qualité de nobles. *La Revue des sociétés savantes* (1877, p. 448) contient à ce sujet une intéressante communication de M. Albanès. Il s'agit d'un acte de vente, relevé dans les registres d'un notaire de Toulon et datée de 1498. Il est dit que : « *Nobilis*

au besoin, de mentionner ici le plus illustre de tous, *Christophe Colomb;* on ne parle que de l'injustice de la cour d'Espagne pour ce grand homme, des persécutions qui lui valurent ses éclatants services, et on oublie qu'après tout, né en 1442 d'un cardeur de laine, à Cogureto, village de la côte de Gênes, il n'en devint pas moins amiral et vice roi, et que son fils Diègo, vice roi des terres découvertes par son père, fut fait duc de Varagna et grand d'Espagne par Charles-Quint en 1537. Ces ducs de Varagna existaient du temps de Saint-Simon, qui en donne la généalogie.

Chapelle et Bachaumont, dans leur voyage, parlent en ces termes d'un autre marin, français cette fois, sorti du peuple comme Jean Bart et Chevert, mais moins populaire... « Nous y trouvâmes (à Toulon) « M. le *chevalier Paul* qui, par sa charge, par son mérite et par sa dépense, est le premier et le plus considérable du pays.

C'est ce Paul dont l'expérience
Gourmande la mer et le vent,
Dont le bonheur et la vaillance
Rendent formidable la France
A touts les peuples du Levant.

Une note de l'éditeur ajoute que cet homme illustre, né dans la misère et dans la lie du peuple, commença par être mousse sur un vaisseau marchand, et que, par sa valeur et son habileté dans la guerre de mer, il devint d'abord chevalier servant, ensuite chevalier de justice dans l'ordre de Malte, lieutenant général des armées navales de France et vice amiral des mers du Levant. Du reste, ces fortunes dûes à la vaillance, aux talents militaires, ne surprirent jamais personne et semblèrent toujours la chose la plus naturelle. Qui donc s'avisa jamais de reprocher à la maison princière des

Johannes Ruban, cappitaneus barche nuncupate *la Figa*, provisate per eum nomine suo et sociorum suorum; et *nobilis* petrus du fort, scriba barche *Leone*, interveniunt suo nomine, et *nobilis* Xrofori de Vers, cappitanei dicte *Leone*... Vendiderunt Viro discreto magro, Johanni Martelli, notario de Oliolis, ac dno Antonio Martelli, ejus filio, studenti... etc. Vid. quemdam servum juvenem, Etiopem, etatis annorum decem, vel circa, nigrum nudem que, et nullo nomine nuncupatum; nec non et quemdam servam juvenem, Nigram, Etiopem, etatis annorum XII vel circa nullo nomine etiam nuncupatam, ibidem presentes... » On vend ces deux enfants tels quels, avec leurs défauts apparents ou cachés, pour le prix de 126 florins les deux, et c'est un notaire d'Ollioules qui achète ces esclaves sans autres scrupules et par devant son confrère de Toulon! C'était là sans doute une monstrueuse exception. Cependant soixante ans plus tard, un arrêt du parlement de Bordeaux, motivé sur ce que la France était une terre de liberté, interdisait à un marchand normand, cet abominable commerce de la chair humaine qu'il pratiquait à Bordeaux.

Sforce, qui joua un si grand rôle en Italie dans les quinzième et seizième siècles, donna six ducs à Milan et s'allia à la plupart des souverains de l'Europe, l'origine modeste de son fondateur? Commines assure pourtant que Jacques Sforce, le grand, né à Catignala, petite ville de la Romagne, entre Imola et Faënza, était le fils d'un cordonnier (d'autres disent d'un laboureur), qui, voyant passer une troupe de gens de guerre, se joignit à eux et fit assez de prouesses pour devenir chef de dynastie [1].

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Mais ce n'étaient pas seulement les armements maritimes ; les expéditions hasardeuses et les succès à la guerre qui menaient vite à la fortune. Nous avons eu, dans une étude récente sur les vieilles forges du Périgord et du Limousin, publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, à nous occuper des maîtres de forges, et nous avons constaté, maintes fois, chez ces industriels, des fortunes rapides, inévitablement suivies de la noblesse et parfois de marquisats et de comtés. Nous avons remarqué aussi, et cela montre victorieusement combien l'industrie était en honneur, que des gentilshommes d'ancienne race chevaleresque, n'hésitaient pas, quand ils y trouvaient du profit, à fonder des forges sur leurs terres et à les exploiter directement. *Le Correspondant* signalait également, il y quelques mois, un fait qui n'est pas sans analogie avec celui-ci : des colonies lointaines dont la prospérité agricole était dûe à des gentilhommes Normands et Picards, qui, accompagnés de paysans de leurs terres, quittaient la mère patrie pour aller exploiter des terres inconnues.

Quels étaient les négoces qui n'enrichissaient pas à la longue? ne voyons-nous pas de simples marchands de petites villes ou de bourgades, acheter tout à coup des terres seigneuriales et passer dans les classes privilégiées? Qu'on nous permette d'en citer quelques-uns, pris dans notre pays natal, qui feront voir qu'il n'était besoin ni d'héberger les rois, ni de courir les mers, pour changer tout doucement de condition. Nous ferons remarquer que, ce qui se passait en Périgord, avait lieu dans le reste de la France.

Dauphin Pastoureau, marchand à Nontron en 1494, seigneur du Breuil quatre ans après, puis de Javerlhac [2] achète en 1500, à Alain d'Albret, comte de Périgord et vicomte de Limoges [3] la baronnie de Nontron et une dizaine de paroisses en dépendant. Bientôt il est qualifié de noble-homme, élu à Périgueux, et demande par son testament, qui fait foi de son opulence et de sa charité, à être enterré avec les

[1] *Dictionnaire historique.*
[2] Archives de Pau.
[3] Paroisse et château près de Nontron.

honneurs réservés aux gentilshommes. Il ne laisse que des filles, qui portent ses nombreuses terres dans différentes maisons distinguées.

Un autre marchand de Nontron (car cette petite ville, peuplée en ce temps-là d'un millier d'habitants, était décidément favorable au commerce), *Jean Baillat*, dit Faure, achète, en 1502, les paroisses de Lussas et de Fontroubade, en devient seigneur, comme de raison, pousse ses nombreux enfants dans les charges de la magistrature ou de finance, et, à la quatrième génération, l'un de ses descendants, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du roi, épousait tout naturellement une fille de l'illustre maison Des Cars. C'est à cette famille du Faure qu'est due la construction du château de Beauvais, près de Lussas, qui, avec ses deux grosses tours à machicoulis, ses hautes toitures et ses lucarnes à frontons coupés a si grand air.

Dans le même pays, une autre famille, les *Pourtent*, originaires du bourg de Saint-Pasdoux Larivière, où le cartulaire de cette abbaye, fondée au treizième siècle par une vicomtesse de Limoges, nous les montre successivement laboureurs, puis petits marchands, n'en trouve pas moins le moyen, avec le temps il est vrai, de devenir seigneur de la paroisse de Quinsac et de Vaugoubert, d'y bâtir un château, dont-il ne reste que deux tours, et de finir honorablement, au dix-septième siècle, dans la noble maison d'Aydie de Ribérac, dont un membre rebâtit plus tard le château.

Que si on se livre à des recherches de ce genre, nous garantissons partout, et à foison, les mêmes faits. Mais revenons pour un instant à Toulouse et à ces merveilleux hôtels de la Renaissance que nos instincts d'archéologue et de dessinateur aimeraient à rattacher à notre sujet, et qui n'y sont pas étrangers par les noms de leurs fondateurs. Le plus monumental de ces édifices, le plus artistique et le plus vaste, celui que les architectes étudient à l'envi comme un modèle de goût et de pureté, est l'hôtel *d'Assezat*. Ce palais, car c'en est un, suppose, chez les premiers hôtes, de telles habitudes d'élégance et de luxe, qu'on pensait qu'un prince seul avait pu le bâtir pour en faire sa résidence. On attribuait donc sa fondation à François I[er], mais cette tradition, qui ne repose sur aucun texte, est fausse comme bien d'autres, et il est établi que l'hôtel d'Assezat fut construit par un marchand et capitoul de ce nom, *Pierre d'Assezat*, dont les descendants entrèrent au parlement. Certes, nous vivons en un temps de grosses et fréquentes fortunes commerciales; c'est par dizaines de millions que se chiffrent les coffre-forts dignes de quelque considération. Eh bien! nous souhaitons à ces gros bonnets de la finance d'affirmer leur richesse et la distinction de leur goûts par des œuvres aussi artistiques que les hôtels d'Assezat et de Bernuy. Ils pourraient aussi s'inspirer d'une autre merveille, l'hôtel qu'un

avocat de Toulouse *accurse Meynies* avait élevé sous François I[er], non loin du palais de justice, théâtre de ses exploits et source de son opulence. Ce délicieux logis s'appelle actuellement l'hôtel Larbordes.

Pour la ville de Limoges, foncièrement commerçante dès la plus haute antiquité, qui, en 1449, envoyait à Arras, sur la demande de Louis XI, deux marchands, André Roger et Hélie Disneuraties, pour y établir des comptoirs, mais qui n'avait pas les mêmes privilèges qu'Angers pour ses maires et ses consuls, les changements de condition des bourgeois enrichis, s'il n'allaient pas tout à fait aussi vite, n'en allaient pas moins sûrement, et elle a fourni un contingent considérable à la noblesse. Dans ces longues listes de magistrats municipaux, de maires, de consuls de la bourse, où beaucoup de familles encore existantes peuvent retrouver des ancêtres six fois séculaires, on remarque des noms qui, appartenant au moyen âge à la bourgeoisie, ont, à tour de rôle, depuis plus ou moins de temps, passé, soit dans la noblesse militaire, soit dans la noblesse de robe, souvent dans les deux, et y ont acquis de très-grandes situations. Nous pourrions citer aisément, chose d'ailleurs parfaitement inutile, une douzaine au moins de maisons titrées, alliées aux plus illustres de France, ayant occupé de hauts emplois, comptées en un mot dans l'aristocratie, bien avant la Révolution, et qui n'ont point eu d'autre point de départ. Qu'on juge d'après cela de la quantité de gentilshommes sortis de ces comptoirs limousins. Observons, à ce propos, qu'au dix-huitième siècle, nombre d'entre eux continuaient, en dépit de leur titre d'écuyer, à exercer le commerce qui les avait mis à même de l'acquérir. Nul doute qu'une enquête pareille, faite dans les autres villes de France (et elle l'est pour beaucoup), ne vint confirmer ce que nous constatons à Limoges. Nous en répondrions pour Bordeaux, où le grand commerce fut toujours singulièrement prospère.

Mais ce n'étaient pas seulement les marchands qui entraient ainsi, toutes voiles dehors, dans la classe privilégiées. Si on a la patience de nous suivre dans cette nomenclature, qui risque de tourner au dictionnaire biographique, nous espérons montrer que toutes les professions y conduisaient. Cependant, avant d'aborder cette nouvelle série, nous demandons grâce pour deux ou trois notices de financiers, qui manqueraient à la collection et pourraient se plaindre d'avoir été oubliés dans cette galerie des parvenns célèbres, toute incomplète qu'elle soit.

C'est d'abord *Sébastien Zamet*, qui, après avoir été cordonnier d'Henri III, devient l'ami d'Henri IV. Des spéculations de banque, couronnées de succès, une grosse fortune, une maison élégante et agréable, et voilà la distance comblée. Il n'en fallait pas plus que

cela!... Le Vert-Galant allait familièrement dîner chez *Bastien*, comme il l'appelait, et il y menait ses amis des deux sexes. C'est ce Zamet qui répondait au notaire, lui demandant quelle qualité il voulait prendre, dans le contrat de mariage de sa fille : « Mettez seigneur de 1700 mille écus! » trait d'esprit dont le théâtre a fait son profit. Ce qui n'empêcha pas ce financier d'être *baron de Murat et de Bylly*, de faire de l'un de ses fils un maréchal de camp, qui fut tué en brave soldat au siège de Montpellier en 1622, et de l'autre un archevêque duc de Langres, aumônier de la reine.

Sous Louis XIV, à la fin de ce dix-huitième siècle qui avait vu finir la descendance de Zamet, la plus haute expression de la finance nous apparaît en la personne de *Crozat*, *comte du Chastel*, *baron de Thiers*, trésorier de l'ordre du Saint-Esprit dont il portait le cordon ; ce qui lui attire les lignes suivantes de Saint-Simon, que ce cordon bleu, ainsi placé, mettait hors de lui : « Crozat était de Languedoc où il s'était fourré chez Penautier (autre financier qui n'était pas dans les bonnes grâces du terrible duc) en fort bas âge. On dit même qu'il avait été son laquais. Il fut petit commis et parvint par degrés à devenir son caissier. On a vu quel était Penautier. Enrichi dans ce poste, il nagea en plus grande eau; mais il ne voulut point tâter de la finance ordinaire. Il donna dans la banque, dans les armateurs, et devint le plus riche homme de Paris..... On peut juger qu'il était énormément riche et glorieux à proportion, par le mariage qu'il fit de sa fille avec le comte d'Evreux (troisième fils du duc de Bouillon) qui devint le repentir de tout le reste de sa vie; mais il eut aussi de quoi se consoler par le mérite de ses trois fils qui fait oublier tout le reste en leurs personnes. » L'un d'eux, conseiller au parlement de Paris, homme éclairé et modeste, ami des arts, protecteur des artistes, et qui n'aimait pas à trancher du grand seigneur, fit graver à ses frais les tableaux de la galerie du Palais-Royal. Splendide et coûteux ouvrage, très-recherché des collectionneurs, et qui conserve, en les reproduisant, le souvenir de tableaux admirables qui n'appartiennent plus à la France.

A la même époque, *Samuel Bernard*, fils d'un peintre en miniature, acquerrait par ses richesses une grande renommée, et tirait de son coffre-fort, que le talent de son père avait, paraît-il, commencé de garnir, le titre de *comte de Coubert*, la seigneurie de Grosbois et le cordon de Saint-Michel.

Nous nous en tiendrons-là pour les financiers, ne mentionnant que pour mémoire, à cause de la notoriété de son nom et de sa malveillance pour l'ancienne aristocratie, *Tallemant des Réaux*, fils d'un banquier originaire de la Rochelle, où son père était commerçant, qui prenait bel et bien la qualité d'écuyer, avait donné son

nom de des Réaux à une terre seigneuriale acquise par lui en Touraine, et était plus jaloux que personne des droits honorifiques qu'elle conférait à ses possesseurs. C'est à ses historiettes que nous renvoyons ceux qui voudront savoir ce qu'étaient, dans le principe, les grandes familles de la ville de Paris, plus fécondes qu'aucunes en fortunes rapides et en élévations surprenantes. Nous doutons qu'après l'avoir lu on croie encore naïvement que la bourgeoisie n'a eu son avènement qu'en 1789.

Si nous entrions dans autant de développements sur les autres états, nous risquerions de lasser le lecteur; ces énumérations finissant par être fastidieuses. Nous allons cependant les allonger un peu, parce qu'on ne manquerait pas de nous objecter, en passant condamnation sur les facilités données par la richesse, que le talent, le génie même ne suffisaient pas, et que s'ils n'y joignaient la fortune, les hommes de mérite étaient fatalement condamnés à vivre et à mourir dans leur *roture* native. Eh! bien, c'est encore là une de ces grosses erreurs contre lesquelles on ne saurait assez protester, et qu'il est salutaire de dissiper dans l'esprit de la génération présente. Il est bon qu'elle sache que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a su honorer et récompenser les hommes illustres ou simplement les hommes distingués, et qu'en cette délicate matière les rois s'entendaient aussi bien, sinon mieux, que notre démocratie, si dépaysée dans un état foncièrement monarchique. Si l'on a la patience de nous suivre encore dans cette excursion aux pays généalogiques, on s'assurera, comme nous l'avons fait nous-même, que toutes les professions libérales, barreau, médecine, lettres, sciences, beaux-arts, étaient autant d'avenues pour conduire à la noblesse et aux honneurs ceux qui les exerçaient avec un certain éclat; car nous n'avons jamais voulu prétendre qu'il suffisait d'être avocat, ou médecin, ou peintre, ou écrivain médiocre, pour devenir gentilhomme.

Parlons d'abord des avocats, qui, depuis la fin du quinzième siècle, ont représenté comme de nos jours, bien qu'un peu moins, la partie intelligente et active de la nation et ont été avec les prédicateurs, jusqu'à l'établissement de la tribune politique, les seuls maîtres du premier et du plus grand des arts, l'éloquence. On nous accordera qu'ils sortaient généralement du tiers-état et que, sauf de très-rares exceptions, il n'était ni dans les habitudes, ni dans les traditions de la noblesse féodale d'envoyer ses enfants aux écoles de droit. Prenons donc les plus anciens et les plus célèbres; voyons ce qu'ils sont devenus et quelle fortune a fait leur descendance. Ici notre tâche est singulièrement facilitée par un excellent ouvrage de M. Théodore Froment, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, intitulée : *l'Eloquence et le barreau dans la première*

moitié du seizième siècle. Non que M. Froment ait traité la question au point de vue qui nous occupe, il ne l'envisage qu'à celui de l'art oratoire ; mais parce qu'il simplifie nos recherches biographiques, en nous donnant une liste des avocats en renom depuis le règne de Louis XII jusqu'à celui d'Henri II. Nous ne les citerons pas tous ; nous nous bornerons à y relever les noms de ceux qui ont occupé les premières dignités de la magistrature, ou dont la postérité a acquis une illustration particulière.

En premier lieu, sous François Ier, le chancelier *Olivier*, petit-fils d'un procureur dont le fils s'était enrichi et était devenu avocat général au parlement, puis président sous Louis XII.

Guillaume Poyet, avocat d'Angers, établi à Paris, fils d'un avocat, plaida en 1522 dans le fameux procès de Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon. Il a pour adversaire un autre avocat célèbre, *François de Montholon.* Poyet devient chancelier de France et Montholon garde des sceaux. Voilà de beaux honoraires !... Il est vrai que le premier, assez malhonnête homme, perdit plus tard sa place et fut condamné à cause de ses malversations, tandis que le second laissa une renommée de probité et de désintéressement rares ; mais cela importe peu à notre thèse. — Dans ce même procès, qui ne fut pas étranger à la trahison du connétable, *Pierre Lizet*, originaire d'Auvergne, qui devait uniquement, disent ses biographes, son élévation à son mérite, porta la parole comme avocat du roi et fut nommé ensuite premier président du parlement de Paris.

Un autre avocat, *Etienne Pasquier*, donne des détails sur cette importante affaire. Jurisconsulte, écrivain, érudit, un peu poète comme ses confrères du seizième siècle, celui-là n'eût pas pareille fortune ; mais il fit souche de grands magistrats, et il était réservé à sa descendance de fournir un chancelier de France plus de trois siècles après lui.

Le plus illustre de tous, *Michel de l'Hospital*, fils d'un médecin de la petite ville d'Aigueperse en Auvergne, après avoir monté tous les degrés de la magistrature, s'éleva par son mérite et ses vertus au poste de chancelier, et justifia cette élévation par une intégrité à toute épreuve, le caractère le plus noble et des services éminents rendus à l'Etat et à la magistrature, dont il fut le réformateur et l'arbitre souverain. Son petit-fils par les femmes fut également chancelier sous Henri IV.

Puis viennent, dans cette phalange des avocats du seizième siècle, les *Boucherat*, les *Brûlant*, les *Marillac*, les *Séguier* qui, tous, ont donné des chanceliers de France. N'insistons pas, après de pareils exemples que nous pourrions multiplier à l'infini, et qui montreraient surabondamment que, dans toutes les villes parlementaires,

un grand nombre de familles de robe se sont recrutées d'âge en âge parmi les sommités du barreau.

Mais il arrivait parfois que les charges de magistrature ne suffisaient pas aux ambitions des avocats, tout au moins de leur lignée, bien qu'elle constituâssent, d'ordinaire, leur avancement naturel. Leurs enfants avaient parfois de plus hautes visées et réussissaient à les satisfaire. Citons-en quelques-uns des plus caractéristiques. Le fameux *Nogaret, duc d'Epernon*, si connu par son orgueil, sa richesse, sa magnificence, par la prodigieuse faveur dont il sut si bien profiter, et aussi par sa bravoure, n'était pas précisément d'un très-noble lignage. On le disait petit-fils d'un notaire ou d'un capitoul de Toulouse. Il n'en fût pas moins le seigneur le plus fastueux de son temps, bâtit le superbe château de Cadillac qui passait, lors de sa construction, pour le plus beau de France, y vécut royalement, entouré de courtisans et de gardes, et y reçut Louis XIII et sa nombreuse suite de façon à émerveiller sa cour. Il exigeait de ses gardes des preuves de noblesse comme celles de l'ordre de Malte, qu'il eût été fort en peine de fournir lui-même, et, chose étonnante, il en trouvait plus qu'il n'en voulait ; tant il est vrai, comme nous le disions plus haut, que le rang était indépendant de la naissance.

Le *duc de la Meilleraye*, maréchal de France, était fils d'un avocat de Paris nommé Laporte ; à la vérité, il était parent du cardinal de Richelieu, sans quoi son courage et ses talents à la guerre, ne l'auraient pas probablement mené si loin. Nous pourrions constater, pendant que nous sommes occupés des ducs et pairs, c'est-à-dire des personnages revêtus de la plus haute dignité nobiliaire de notre pays, que tous étaient loin, par leur origine, d'appartenir à la noblesse féodale, ce qui ne les empêchait pas d'être sur un pied de parfaite égalité avec leurs collègues en duchés-pairies. Quoi qu'en aient pu dire des généalogistes, trop éblouis par la grandeur actuelle de leurs clients pour démêler ce que leur famille avait eu de modeste à ses débuts, on peut affirmer, sans aucun esprit de dénigrement que, les *Gondy*, *ducs de Retz*, les *Neuville*, *ducs de Villeroy*, les *Potier*, *ducs de Gesvres*, les *Phelippeaux*, *ducs de la Vrillière*, et quelques autres, représentaient à l'égard des Montmorency, des Rohan, des La Rochefoucauld, des Mortemart, des Bouillon, un avènement plus ou moins récent de « nouvelles couches » nobiliaires. Avènement légitime s'il en fût, justifié par des services éclatants, mais qui n'en confirme pas moins le principe que nous cherchons à établir, Dieu sait, si nous voulions pousser la démonstration, si les arguments nous manqueraient, et quelle abondante moisson nous en pourrions faire, rien que dans ces dynasties puissantes de ministres éminents qui se partagèrent l'administration de la France

d'Henri IV à Louis XVI, et dont les noms illustres appartiennent à l'histoire, mais sortent à peu près tous de la bourgeoisie.

N'insistons pas; descendons de ces hauteurs et passons aux médecins. L'un des plus anciennement connus est *Adam Fumée*, médecin de Charles VII et plus tard de Louis XI, qui le fit maître des requêtes, charge considérable dès ce temps-là. Puis *Coytier*, également médecin de Louis XI, sur lequel il avait un si prodigieux empire. Commines, son contemporain, en parle ainsi : « Il avait « son médecin appelé maistre Jaques Coctier, à qui, en cinq mois, « il donna cinquante-quatre mille escus (qui estoit à la raison de « de dix mille escus par mois, et quatre mille par dessus) et l'évesché d'Amiens pour son neveu, et autres offices et terres pour lui « et pour ses amis. » Fut-il anobli, comme Bourré et Olivier le Daim? Nous l'ignorons. Mais, étant donnée l'humeur accommodante du roi et les biens dont il combla son médecin, il y a apparence que ce dernier régularisa sa situation et se mit à même de vivre noblement. — Même présomption pour *Fernel*, l'un des maîtres de la science qui, né en 1506, fut le premier médecin d'Henri II et de Catherine de Médicis, jouit auprès du couple royal d'une faveur signalée et en tira de grands biens. En même temps que Fernel, *Ambroise Paré*, personnage important aussi, père de la chirurgie moderne, est attaché à Henri II et à ses fils, François II et Charles IX; ce prince le sauve même à la Saint-Barthélemy, en l'enfermant dans sa propre chambre, et sa haine contre le huguenot s'efface devant son admiration et sa gratitude pour le chirurgien. Cela vaut bien un parchemin, au cas où Ambroise Paré n'en aurait pas obtenu d'autres.

Sous Henri IV, *du Laurens*, jeune médecin établi en Provence, est conduit à la cour par une grande dame qui a eu occasion d'apprécier ses soins; il plaît au roi dont il devient le médecin et l'ami, obtient pour ses frères ou neveux un évêché et la première présidence du parlement d'Aix et, grâce à lui, sa famille, dont M. de Ribbes a raconté excellemment les débuts, la piété et les vertus modestes, prend rang parmi les meilleures de sa province.

Que si l'on veut décidément des grands personnages, riches à souhait, considérés à la cour et à la ville, avec lesquels comptent les ministres et Saint-Simon lui-même, voici *Fagon*, le premier médecin de Louis XIV, et Maréchal, son chirurgien. Le premier est l'arbitre souverain de la médecine française; il y dirige tout; il y règne aussi absolument que son royal client. Conseiller d'Etat, chevalier de Saint-Michel, il ne tiendrait qu'à lui de se parer de titres; mais il laisse cela à Maréchal, comme lui écuyer et chevalier de Saint-Michel, ou du moins à son fils qui, sous le nom de *marquis de*

Bièvre, se fait une réputation d'un genre nouveau, par ses calembours, et égaie d'augustes auditeurs, après avoir amusé les salons de Paris. Il va sans dire que, sous Louis XV, les disciples d'Esculape ne sont pas moins bien partagés, et que les honneurs et les titres leur arrivent, ainsi que les richesses. *Chirac*, premier médecin du roi, obtient la surintendance des jardins royaux et des lettres de noblesse. Son gendre *Chicoyneau*, appartenant à une famille de Montpellier, où l'exercice de la médecine et le talent étaient héréditaires, lui succède comme premier médecin du roi et est fait conseiller d'Etat. Le fils de celui-ci était conseiller à la cour des aides. Mêmes honneurs et mêmes fortunes pour les médecins célèbres du dix-huitième siècle.

Que dire maintenant des écrivains et des artistes dont la gloire vaut tous les blasons? Etaient-ils oubliés dans cette distribution de titres et de cordons? Se contentaient-ils des applaudissements du public, des caresses d'une cour élégante et lettrée où ils trouvaient de généreux Mécènes, des admirateurs passionnés, des amis empressés à goûter les charmes de leur entretien, des princes et des grands seigneurs disposés à les traiter sur un pied de familière égalité? Cela, il faut bien le dire, sans préjudice de quelques coups de bâton, déplorable façon dont on remplaçait alors la police correctionnelle, mais qui n'atteignaient que la bohême littéraire, les Trissotins et les Vadius, et dont riaient les premiers poètes crottés, quand la volée tombait sur les épaules du voisin. Clément *Marot*, *Ronsard*, *Balzac*, *Racan*, *Malherbe*, ces trois derniers nobles d'origine, n'essuyaient point de ces traitements honteux et jouissaient d'une grande considération. Le grand *Corneille* était gentilhomme. *Racine* l'était devenu et avait une charge à la cour; *La Bruyère* n'en avait pas eu besoin : sa famille, originaire de Paris, ayant pris ses précautions; *Boileau*, né d'un greffier du parlement, pouvait à la rigueur s'en passer, comme *Quinault*, qui avait acheté une place de conseiller à la cour des aides. Et le bon *La Fontaine* était si distrait qu'il n'avait pas dû y songer « en tant que de besoin. » Mais *Molière* lui-même, qui avait écrit *le Bourgeois gentilhomme*, où, qu'on ne s'y trompe pas, il ne se moque que des ridicules des nouveaux anoblis et pas du tout des anoblissements, Molière prenait dans les actes la qualité de *Noble homme*, Poquelin de Molière, qualité que lui donnait vraisemblablement le titre (c'en était un très-recherché) de valet de chambre du roi, que lui avait transmis son père. Quant à *Voltaire*, *ce petit Arouët*, fils du notaire de Saint-Simon et si irrévérencieusement traité par lui, il était décidément, en dehors de ses talents littéraires, grand seigneur foncier, gentihomme de la chambre du roi Louis XV, comte; et certes il eût

été désagréablement surpris s'il avait pu prévoir que les « nouvelles couches », qu'il ne comptait pour rien, le prendraient un jour comme un drapeau révolutionnaire, et que *la canaille*, comme il l'appelait dans ses accès d'impertinence et de mépris, rachetée, à ce qu'il paraît, par son impiété, lui dresserait à grand bruit des statues !

Pour les artistes, peintres, sculpteurs, architectes, quelles existences flatteuses ils menaient; de quelles attentions délicates les entouraient les souverains, et comme leur pinceau ou leur ciseau les mettaient de pair avec les plus grands personnages ! Faut-il rappeler que *Raphaël* allait être fait cardinal par Léon X, quand la mort le surprit, et que, en cas de refus de cette dignité, la plus haute de la cour romaine, un prince de l'Eglise lui offrait la main de sa nièce ? *Titien*, dont Charles-Quint daignait ramasser le pinceau échappé de ses doigts, recevait du puissant empereur une faveur bien autrement extraordinaire au seizième siècle, et réservée aux plus nobles maisons, le titre de comte palatin. *Rubens* était chevalier, ambassadeur, menant de front les affaires d'Etat et la peinture. Son élève *Van Dyck*, attiré en Angleterre, y devenait chevalier lui aussi, épousait la fille d'un lord, et vivait fastueusement, comme son maître, sans que le talent de l'un ou de l'autre en fut moins inspiré et fécond.

Mais c'est en France qu'il nous importe de voir avec quelle distinction étaient traités les grands maîtres. Bien que notre siècle n'en ait pas de la taille des Raphaël et des Titien, François I[er] ne le cédait point à son redoutable adversaire en magnificence et en encouragements aux artistes. Ceux qu'il fit venir à grands frais d'Italie, Léonard de Vinci, le Primatice, pour nous en tenir aux plus célèbres, reçurent l'accueil le plus flatteur. Peut-être même leurs émules français eurent-ils lieu de jalouser la faveur dont jouissaient les étrangers, bien qu'ils n'aient pas cessé d'être employés aux travaux de Fontainebleau, de Chambord, de Blois, et d'y produire, comme architectes et sculpteurs, des œuvres aussi belles, pour le moins, que celles des maîtres italiens. Nous ne savons pas si les Vouët, les Goujon, les Germain Pilon, furent anoblis; l'histoire n'en dit rien, et ce n'est pas probable, leur modestie tenant encore de celle des admirables artistes du moyen âge. Pourtant *Léonard Limosin*, l'émailleur, qui ne venait qu'en seconde ligne, était valet de chambre du roi, et *Philibert de Lorme* avait des abbayes et des bénéfices d'un gros revenu.

Plus tard nous trouvons *Poussin*, noble déjà, à la tête de l'école française; puis *Lebrun*, qui reçoit des lettres de noblesse, le cordon de Saint-Michel, la surintendance des beaux-arts et est, pour la peinture, ce que Fagon était pour la médecine. *De Troy*, *Coypel*, *Jean Boulogne*, *Mignard*, *Largillière*, *Van Loo*, *Rivalz*, *Rigaud* et bien d'autres ne sont pas plus mal traités. Tous sont écuyers ou

chevaliers et décorés de l'ordre du roi. Rigaud avait été anobli précédemment par la ville de Perpignan, qui avait le privilège de créer un noble par an; Louis XIV tint à y ajouter des lettres patentes. Il en donne aussi à *Mansard*, qui devient en outre *comte de Sagonne*, et à *Le Nostre*, l'incomparable dessinateur de jardins, fort enrichis tous les deux par les largesses du roi. Un jour que ce bon Le Nostre, que les honneurs n'éblouissaient pas, se promenait côte à côte avec Louis XIV, dans une chaise à porteurs : « Sire, lui dit-il, en vérité, mon bonhomme de père ouvrirait de grands yeux, s'il me voyait dans un char auprès du plus grand roi de la terre; il faut avouer que Votre Majesté traite bien son jardinier et son maçon (Mansard). » Et quand le roi voulut lui donner des armoiries, il répondit qu'il avait les siennes : trois limaçons couronnés d'une pomme de chou! « Sire, ajouta-t-il, pourrais-je oublier ma bêche? Combien doit-elle m'être chère; n'est-ce pas à elle que je dois les bienfaits dont Votre Majesté m'honore [1] ? »

Il n'est pas jusqu'au violon de *Lully*, qui ne valut à ce virtuose et compositeur des lettres de noblesse qui ne semblèrent point incompatibles avec son premier état de marmiton. C'est par lui que nous clôrons la série des artistes, non sans mentionner les anoblissements de *de Cotte* et de *Gobinel*, excellents architectes du siècle dernier, qui partagèrent avec *Vien*, le maître de David, l'honneur d'être, comme presque tous les savants en renom, chevaliers de Saint-Michel.

Que si des couches nouvelles de gentilshommes nous passions aux maisons princières, là encore nous aurions beau jeu; car il y a commencement à tout, même aux dynasties. Il serait intéressant et glorieux pour notre pays de suivre les progrès de ces familles de chevalerie, que la France du moyen âge plaçait sur les trônes de Sicile, de Naples, de Constantinople, de Jérusalem, de Chypre, etc., sans autre droit que leurs vaillantes épées. La bravoure, le mérite militaire, les guerres heureuses, ont toujours été la cause des grands avénements, et nous avons dit comment les Sforce n'avaient dû le leur qu'à cela. Ce qui est plus rare, c'est de les voir surgir des opérations commerciales. Tel est le cas de l'illustre race des Médicis, dont nos rois, les plus nobles du monde, recherchèrent par deux fois l'alliance, sans croire déroger, et sans que personne y trouvât à redire. Cette maison régnante avait commencé par être simplement une maison de commerce. Ecoutons Philippe de Commines une dernière fois :

[1] *Dictionnaire historique* (1779) ; c'est à cet ouvrage que nous empruntons ces anecdotes ainsi que la plupart des biographies d'artistes. On y voit aussi avec quelle distinction fut reçu en France le chevalier Bernin, l'architecte sculpteur de Rome, que Louis XIV fit traiter en prince et dont il eut le bon goût de ne pas suivre les plans pour le Louvre.

« Pierre de Médicis, homme jeune et peu sage, fils de Laurent de Médicis, qui estoit mort et avoit esté des plus sages hommes de son temps et conduisoit ceste cité (de Florence), presque comme seigneur; et aussi faisoit le fils : car jà leur maison avoit ainsi vescu, la vie de deux hommes paravant, qui estoient Laurens père du dit Pierre, et Cosme de Médicis, qui fut le chef de ceste maison et la commença, homme digne d'estre nommé entre les très-grans et en son cas, *qui estoit de marchandise*, estoit la plus grand'-maison que je cray qui ait jamais esté au monde, car leurs serviteurs ont eu tant de crédit, sous couleur de ce nom Médicis, que ce seroit merveille à croire ce que j'en ai vu en Flandres et en Angleterre. »

Le chroniqueur, tout chevalier de vieille souche qu'il soit, parle, comme on voit, avec une respectueuse admiration de cette riche famille, et il ne se mêle à ce sentiment rien qui ressemble, de près ou de loin, à de la morgue nobiliaire à l'endroit du commerce. Loin de là, il se complaît à raconter les belles opérations de banque des Médicis; il nomme quelques-uns de leurs agents qui prêtent des sommes considérables à des souverains. L'un « six vingt mille escus à Edouard IV d'Angleterre, où il fit peu de profit pour son maître. » L'autre qui se rend caution entre le dit roy Edouard et le duc Charles de Bourgogne, pour cinquante mille escus, et une autre fois pour quatre-vingt mille. « Je ne loüe point les marchands d'ainci « faire, ajoute Commines, mais je loüe bien à un prince de tenir bons « termes aux marchands, et leur tenir vérité; car ils ne savent à quelle « heure ils en pourront avoir besoin : car quelquefois peu d'argent « fait grand service. » Réflexion qui indiquerait que les emprunteurs couronnés de ce temps-là n'étaient pas fort exacts à rembourser.

Un autre historien plus récent s'exprime ainsi sur le compte de Laurent de Médicis surnommé le Grand, né en 1448 : « C'était une chose aussi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen qui faisait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, et soutenir de l'autre le fardeau des affaires publiques; entretenir des facteurs et recevoir des ambassadeurs..., etc., etc. »

Inutile d'ajouter que ces *denrées du Levant* étaient en général des épices. Quelle déchéance pour les épiciers modernes, et qu'ils sont loin, en dépit de l'affranchissement de 89, de ces grandeurs presque royales, qui devaient aboutir au pouvoir suprême! Et maintenant concluons.

Nous croyons avoir établi, par des exemples trop nombreux peut-être, mais dont nous eussions pu grossir indéfiniment la liste sans la crainte d'être fastidieux, que, à toutes les époques de notre histoire, du moment qu'il y a eu une classe privilégiée, il a été facile

d'y entrer, par le service militaire d'abord, puis par la fortune, par le talent ou par la faveur.

Pour obtenir cet avancement naturel, toutes facilités ont été offertes à la bourgeoisie qui se recrutait elle-même dans les rangs inférieurs du peuple. Les lettres de noblesse des rois, celles, moins connues, des grands possesseurs de fiefs, les échevinages, consulats, capitoulats, les charges vénales de finance, de magistrature, les grades dans l'armée, accessibles, quoi qu'on en dise, aux soldats valeureux ; les emplois, même très-secondaires, dans la maison du roi, ceux de trésoriers de France, d'Etat, de secrétaire du roi ; la possession des terres nobles dont on prenait insensiblement le nom et la qualité dans les actes, car de ce côté-là, on a été toujours très-coulant en France, et la complaisance des notaires a créé bien des nobles, réputés, plus tard, excellents ; tels étaient les moyens les plus usités. Rien donc de moins *fermé*, comme on le prétend à tort, que cette aristocratie française qui se recrutait sans cesse au contraire, et puisait dans ces *couches* successives, une terre nouvelle singulièrement favorable à sa force et à sa popularité. La vérité est que, bien loin d'être exclusive, elle a toujours ouvert ses portes à deux battants ; et que ceux qui se sentaient en situation d'en supporter les charges et d'en remplir les devoirs, ont rarement manqué de s'y incorporer.

Sans doute, une fois arrivés, beaucoup de nouveaux venus ont éprouvé le besoin de jeter un voile sur les origines et la date de leur avènement, afin de se sentir sur un pied de parfaite égalité avec ceux qui les avaient précédés. Il s'est trouvé en tous temps des généalogistes habiles, sinon désintéressés, qui excellent à flatter les prétentions les moins justifiées et à les appuyer de preuves, dont les règles de la courtoisie interdisent la vérification et que, entre gens de bonne compagnie, il serait malséant de contester. Mais, quelle que soit l'abondance, véritablement prodigieuse, de familles qui se disent extraites de la fine fleur de la chevalerie, encore ne faut-il pas oublier que toutes les professions conduisaient à la noblesse, et que le négoce, le barreau, la médecine, les arts, les lettres, les sciences, tous les genres de mérite, en un mot, y faisaient parvenir aussi sûrement et fréquemment que les armes. Jamais, dans l'ancienne société, un homme n'occupa de hautes fonctions ou ne devint riche, sans en tirer quelque distinction honorifique, transmissible à ses enfants. La marche ascendante de la bourgeoisie vers la noblesse partait des degrés les plus inférieurs. Le laboureur rêvait à faire de son fils un artisan des villes ou un scribe de village, et ces derniers, à leur tour, tâchaient de pousser les leurs dans le commerce, dans le notariat, dans les greffes, pour de là s'élever plus haut.

Une vieille estampe populaire représente fort exactement ce mouvement non interrompu des diverses classes de la société, que la Révolution a brusquement supprimé, du moins en ce qui concerne les degrés supérieurs. C'est *la roue de fortune.* On y voit monter tour à tour, au sommet, des groupes partis d'en bas, et on les voit aussi redescendre pour recommencer l'ascension, car ce n'est pas tout que d'arriver, il faut se maintenir, ce qui demande une dose de sagesse, d'ordre, d'esprit de suite, que n'ont pas toujours, hélas! les fils de bonnes maisons. Aussi un vieux proverbe de chevalerie exprimait-il ces élévations et ces déchéances, vieilles comme le monde, par ces mots singulièrement expressifs, en leur concision : « *Cent ans bannière et cent ans civière.* » — La noblesse était une sorte d'état-major nécessaire à toute société bien réglée, et que les Etats européens ont soigneusement conservé en principe, s'ils en ont détruit certains abus incompatibles avec les habitudes et les idées modernes. Que cet état-major ait eu des privilèges parfois excessifs, qui le conteste? Mais dans toutes les hiérarchies, même sous le régime démocratique, n'y a-t-il pas des supérieurs et des inférieurs, et les premiers n'ont-ils pas vis-à-vis des seconds des privilèges? Les évêques sur leurs prêtres, les officiers sur leurs soldats, les fonctionnaires de tout ordre sur leurs subordonnés, les patrons sur leurs ouvriers : n'ont-ils pas des droits exorbitants et qui froissent la sainte égalité si chère à nos cœurs? Et pourtant ni les prêtres, ni les soldats, ni les petits employés ne songent à s'en plaindre, parce qu'ils sentent, après tout, la nécessité d'avoir des chefs, et qu'ils savent que, grades et évêchés, sont accessibles à qui les mérite par le travail, le talent et la conduite.

Il en était de même de la classe privilégiée. Tous les Français pouvaient y aspirer. Tous n'y parvenaient pas assurément, pas plus que tous les soldats ne deviennent généraux ; mais il leur paraissait naturel qu'il y eût au faîte de l'édifice social, près du souverain qui en garantissait la stabilité, un corps d'élite où prenaient place tour à tour les sommités de la nation, quelle que fût leur origine, et ils n'en étaient pas plus humiliés ou blessés qu'on ne l'est aujourd'hui de la Légion d'honneur et des hautes fonctions publiques. Les provinces, au contraire, étaient fières de l'illustration de leurs grandes familles et en tiraient une sorte de relief.

Les nouvelles couches se sont donc toujours produites sous l'ancien régime : mais à leur heure, lentement, sagement, dans des conditions normales, faites pour en assurer la durée ; et si on veut savoir dans quelles proportions elles s'étaient superposées à celles dont l'avènement se rattache en quelque sorte à la formation de la France, il est incontestable, pour qui sait lire dans l'histoire des familles, que les

électeurs de la noblesse, au moment de la Révolution, comptaient quatre-vingt-dix pour cent de gentilshommes dont l'origine ne se perdait nullement dans la nuit des temps. Nous permettra-t-on une comparaison vulgaire? Il en est de ces couches sociales comme des couches de mortier appliquées sur un vieux mur. Avant d'étendre les secondes, il est essentiel de donner aux premières le temps de sécher et de durcir. Aux unes et aux autres l'épaisseur doit être calculée de façon qu'elles fassent corps avec la muraille. Que si l'on y met trop de précipitation, si l'enduit est trop épais, il ne tient pas, et compromet la solidité de l'édifice au lieu de l'assurer. Les sociétés régulières, progressant avec ordre et méthode, rappellent ces fleuves majestueux qui déposent lentement sur leurs rives des alluvions fertiles, tandis que les révolutions violentes, pareilles à ces torrents dévastateurs, qu'une nuit d'orage a grossis tout à coup, entraînent tout sur leur passage et amoncellent des débris sur le sol qu'elles devaient féconder.

L'ancienne société, quoi qu'on en puisse dire, donnait satisfaction à tous les intérêts et favorisait dans une excellente mesure le besoin, si naturel chez les hommes, d'améliorer leur position et de s'élever, en offrant un but déterminé à leur ambition, et en leur garantissant que, une fois atteint, ils ne seraient pas dépossédés de leur conquête. Aujourd'hui, les besoins ne seraient-ils plus les mêmes; le cœur humain aurait-il changé? N'aurait-on plus, dans la France moderne, ce désir de sortir de sa condition, cette soif de pouvoirs et de distinctions qui étaient les grands mobiles de nos pères? Non, les besoins sont les mêmes; seulement c'est le suffrage universel qui se charge d'y satisfaire. Dieu sait comme il s'en acquitte, et si ses choix valent mieux que ceux des rois! Mais ce n'est pas la question. Revenons à notre point de vue particulier. Quand les suffrages populaires ont élevé un homme, quand ils l'ont mis au pouvoir, même au pouvoir suprême, ils le renversent avec une facilité rare; et que reste-t-il à cet être d'un jour? Rien que l'amertume de sa chute. Nous voyons par centaines des couches nouvelles de ministres, de députés, de préfets, de fonctionnaires de rangs plus ou moins élevés. Un souffle politique les porte au pouvoir, un souffle les renverse, et qu'ont-ils retiré de leur élévation, si ce n'est d'avoir été, tous sans exception, diffamés par leurs adversaires et couverts de cette boue des polémiques violentes, qu'on feint de mépriser, et dont il reste toujours quelques éclaboussures?

Louis XIV créait moins de ministres; mais il les choisissait bien, et les faisait assez grands pour que la position de leurs descendants fût en harmonie avec l'illustration de leurs noms.

Quel est le meilleur des deux systèmes?... il est permis d'hésiter.

Le grand malheur et la grande maladresse de la Révolution, c'est

d'avoir creusé un abîme entre la classe privilégiée et celle qui allait le devenir. Le mouvement ascensionnel dont nous parlions, mouvement régulier, jamais interrompu, a été brusquement arrêté; et malgré de louables tentatives pour le rétablir, malgré ce que le premier empire essaya sur une échelle, trop vaste peut-être, et la Restauration avec plus de discrétion, la séparation est complète et devient, en ce temps de démocratie égalitaire, à peu près irrémédiable. Il ne reste aux ambitieux de blasons d'autre ressource que de s'adresser aux chancelleries étrangères, et il est assez plaisant de voir des républicains de profession recourir parfois à ces moyens pour se parer de titres nobiliaires, quand la démangeaison leur en prend.

Avant 89, au lieu d'un abîme, il existait à peine un fossé, mais si facile à franchir que ce n'était vraiment pas la peine d'en parler. Toutes sortes de ponts et de passerelles joignaient les deux rives, et quand il y avait encombrement, on passait à gué, à moins qu'on ne sautât à pieds joints. Depuis la Révolution, le fossé s'est transformé en un ravin profond, aux bords escarpés et inaccessibles. Alors, d'une rive à l'autre, un déplorable malentendu s'est produit. Ceux qui avaient passé le pont, ont un peu oublié dans quelles circonstances et à quelle époque ils l'avaient franchi. Une fois dans la terre promise, ils n'ont pas assez tenu compte de ceux qui les suivaient de près, et qui allaient y pénétrer. Quant à ces derniers, ils ont encore plus perdu la mémoire de ce qui se pratiquait si couramment sous un régime abhorré, qu'on noircît systématiquement et qu'on diffame pour mieux exalter les mérites du régime nouveau. Ils ne voient que ce qu'ils ont gagné depuis quatre-vingts ans, et ne savent même plus ce qu'ils ont perdu. Mais ils ont beau s'étourdir de leurs chants de triomphe, sans qu'ils s'en rendent un compte bien exact, il leur manque quelque chose qui, chez tous les peuples ne datant pas d'hier, est l'indispensable complément de la fortune, du talent, des services rendus au pays, et que notre République, moins avisée que les républiques italiennes du moyen âge, est impuissante à leur donner. De là des convoitises secrètes, des mépris plus apparents que réels pour ce qu'on ne saurait acquérir; et, ce qui est pire, de sourdes envies et des colères, contre ceux qui sont en possession d'un privilège mainte fois supprimé par les lois, et toujours vivant aux yeux mêmes de ceux qui se flattent de l'avoir détruit.

Ah! que d'ardeurs démocratiques, que de passions subversives, que d'ambitions jamais satisfaites on calmerait; que de carrières longuement parcourues on couronnerait plus sûrement que par la brigue des honneurs populaires, chaque jour plus compromettante pour la dignité des candidats; que de millionnaires on empêcherait, comme nous en voyons tant, de verser dans l'ornière démagogique,

pour un simple titre de marquis!... On sait comme le premier empereur réussit à assouplir l'austérité farouche des conventionnels; nos républicains seraient-ils plus insensibles que leurs *ancêtres géants* aux distinctions honorifiques et héréditaires? Mais quoi! la monarchie seule pourrait leur assurer ces bienfaits, et c'est elle précisément qu'ils poursuivent de leur haine, quand ils auraient tant d'intérêt à la voir revenir, ne fût-ce que pour légitimer et consacrer leur élévation accidentelle. Ces nouvelles couches sociales, qu'on devait croire arrivées depuis le suffrage universel, et qui ne le sont pas apparemment puisqu'on réclame à grand bruit leur avénement, n'arriveront jamais davantage. Quand tout le monde est au sommet, c'est comme si personne n'y était; autant vaudrait une armée composée de généraux. Nous sommes dix millions d'électeurs; qui donc se sent décidément souverain et est satisfait de son sort, en dehors des habiles qui savent manipuler et exploiter à leur profit la matière électorale? Et parmi ceux-là, quel est celui qui, s'il osait l'avouer, n'aimerait à retirer de ces honneurs éphémères quelque distinction transmissible à ses héritiers?

Du moins, est-il bon qu'ils sachent que l'ancien régime n'était pas si dur et si injuste qu'ils le croient pour leurs pères, et qu'il leur assurait, avec une sage prodigalité, ce qui, au fond de bien des cœurs, est un désir inconscient parfois, mais plus vif qu'on ne pense. Et surtout, il est d'un véritable intérêt social que notre société moderne, mieux instruite des conditions dans lesquelles fonctionnait celle qu'elle a remplacée, ne nourrisse plus contre elle ces préjugés absurdes, ces rancunes, ces haines de caste, ces répulsions réciproques, si préjudiciables à l'apaisement des esprits et au retour de notre grandeur nationale. C'est pour contribuer à cette œuvre salutaire que nous avons entrepris cette modeste étude qui, sous une plume habile, se changerait aisément en un gros volume. Au moment de la terminer, nous sentons fort bien tout ce qu'elle a d'incomplet et de défectueux, et quelles objections intéressées elle pourra soulever de part et d'autre. Telle qu'elle, nous serions heureux qu'elle portât un rayon de lumière dans les esprits prévenus, et qu'elle apprît à qui l'ignore ou se croit intéressé à l'ignorer que, en dépit des distinctions de castes et de rangs, il n'y avait autrefois qu'une France, plus unie et compacte que ne l'ont faite nos dissensions politiques, poursuivant sous un sceptre incontesté un même but, dont tous les enfants pouvaient, comme à présent, prétendre à tout, et où, à force d'être accessibles, les privilèges cessaient d'avoir le caractère odieux qu'on leur prête encore, alors même qu'il n'en reste plus qu'un lointain souvenir.

Baron de Verneilh.

LA VÉRITÉ SUR L'AGRICULTURE

ET LA POPULATION AGRICOLE DE LA FRANCE

I

— Vous me dites, vous m'affirmez que notre agriculture est en grand progrès: pour moi j'en doute fort.

— Comment! mon cher collègue de la société des agriculteurs de France, vous qui avez même eu l'honneur d'être du conseil d'administration de cette grande société, vous doutez des progrès agricoles d'un pays où des savants ont fait la magnifique découverte des engrais chimiques qui font produire de si belles récoltes même dans du sable!

Avez-vous donc des yeux pour ne point voir. Jamais dans aucun pays l'agriculture ne fut plus en honneur qu'en France; nulle part les pouvoirs publics ne se sont plus occupés de l'agriculture, ne l'ont plus protégée, plus excitée à bien faire, n'ont donné aux agriculteurs plus de moyens de s'instruire et de progresser, plus d'encouragements; il est impossible qu'elle soit restée et qu'elle reste stationnaire avec l'Institut agronomique, école polytechnique de l'agriculture, avec les grandes écoles d'agriculture, les fermes-écoles et les fermes-modèles, avec les bergeries et les vacheries modèles de l'Etat, avec tant de professeurs et de chimistes officiels voués aux progrès de l'agriculture; avec tout un personnel d'élite, surveillé et tenu en haleine par des inspecteurs généraux très-distingués et un ministre de l'agriculture toujours plein de zèle et secondé par des employés nombreux, actifs et en outre par un sous-secrétaire d'Etat!

Que de subventions, de récompenses, de primes d'honneur, de décorations, données à la suite des concours, ont excité le zèle, l'activité des agriculteurs, pour mettre à profit les découvertes heureuses des savants!

Tout cet ensemble de mesures administratives pour honorer et encourager l'agriculture est mille fois plus efficace que le sillon tracé chaque année dans un champ par la main sacrée de l'empereur de la Chine.

Comment douter des progrès de l'agriculture française après avoir vu briller à l'Exposition universelle, au milieu de tant de merveilles, la magnifique exposition des bestiaux, des produits et des machines agricoles si ingénieuses et si perfectionnées; n'était-elle pas la manifestation et la preuve des progrès de notre agriculture?

Lisez donc dans le *Journal Officiel* du 5 août dernier un article fort intéressant intitulé : *l'Agriculture à l'exposition universelle;* je me borne à vous en citer les passages suivants :

« Ce qui étonne surtout, c'est que, plus éprouvée encore que le commerce et l'industrie, l'agriculture ait pu si vite repeupler ses étables et ses bergeries et recommencer si utilement le combat avec le sol et lui faire donner des *produits plus abondants et meilleurs.*

« Ce relèvement si soudain et si vigoureux est dû, il n'en faut pas douter, au patriotisme du cultivateur, au gouvernement républicain qui, accepté par la très-grande majorité de la France, assure à tous la paix et la sécurité....

« Le mouvement agricole le plus important qui se soit manifesté depuis la guerre est sans contredit la création des stations agronomiques... Depuis 1870 onze stations agronomiques ont été créées, ce qui élève à vingt-quatre le nombre total (suit la mention des travaux de quelques stations agronomiques).

« Parmi les autres manifestations qui intéressent spécialement la France, nous citerons celles de nos fermes-écoles.

« Nos fermes-écoles, créées en 1832, sont aujourd'hui au nombre de quarante-deux environ. Quelques-unes ont montré à l'Exposition les résultats de leurs travaux et justifié ainsi leur existence et leur maintien (suit la description des travaux de quelques fermes-écoles terminée par ces mots) :

« Que toutes les fermes-écoles de France se mettent aussi énergiquement à l'œuvre de réparation, et l'agriculture ne tardera pas, quoique sur une surface amoindrie, à récolter davantage... »

— Tout cela est fort bien, mon cher collègue; je n'attaque nullement les bonnes intentions du gouvernement et des Chambres pour l'agriculture, mais je crois peu à l'efficacité des mesures prises pour la régénérer. Entre la théorie et la pratique il y a loin, très-loin, presque un abîme.

Vous défendez parfaitement l'agriculture des savants et des fonctionnaires, mais ma grande préoccupation, c'est l'état de l'agriculture réelle et non pas celui de l'agriculture officielle. Je vois très-bien les

progrès du nombre des savants et des fonctionnaires vivant de l'agriculture, mais je vois moins bien les progrès de la production agricole, seule chose essentielle et capitale; sans doute, dans quelques départements et sur certains points de départements, stationnaires du reste, je vois une production plus abondante et meilleure; mais si je considère l'ensemble de la France agricole, si je consulte les documents officiels et certains des douanes, je ne vois pas du tout que la production française augmente beaucoup; je verrais plutôt le contraire.

II

Commençons l'examen de cette question par une considération générale dont vous sentirez sans doute la gravité.

De tous les Etats de l'Europe, sauf la Turquie, la France est celui où la population augmente le moins; on peut en conclure que c'est aussi le pays où la production agricole augmente le moins; la population s'accroît presque toujours en proportion des moyens de la nourrir. Le faible accroissement de la population est une preuve du peu d'accroissement de la production agricole de la France.

Et encore depuis quelques années ce faible accroissement de la production s'est-il maintenu?

Dans le numéro même du journal dont vous me citiez un extrait, vous auriez pu voir un document officiel qui prouve que non. Ce document contient le chiffre des importations et des exportations pour le commerce spécial de la France pendant les sept premiers mois de l'année 1878; l'excédant des importations est de 600 millions et, dans le chiffre total des importations, figurent 743 millions pour des objets d'alimentation.

Ces millions auraient pu vous donner à réfléchir. D'autres documents plus complets nous démontreront que la production agricole de la France diminue plutôt qu'elle n'augmente.

Voici ce que je lis dans l'excellent *Journal d'Agriculture pratique* du 7 novembre dernier. Les rédacteurs ne sont nullement hostiles à la République, ils sont en grande admiration de l'agriculture officielle et savante, mais comme ils sont en même temps sérieux et sincères, ils ne cherchent pas à cacher la vérité.

« D'après les documents statistiques publiés par l'administration des douanes, la valeur des céréales et des farines importées, au commerce spécial, pendant les neuf premiers mois de 1878, a dépassé 340 millions de francs, tandis que l'exportation pendant la même période n'a pas atteint 48 millions.

« Ce chiffre de 340 millions correspond à une entrée de :

7,520,777	quintaux	de froment, épeautre et méteil.
61,481	—	de seigle.
1,778,923	—	de maïs.
867,757	—	d'orge.
2,840,151	—	d'avoine.
40,524	—	de farine de froment, épeautre et méteil.

« L'importation du froment a été particulièrement active pendant les mois d'août et de septembre (suit le détail de ces importations).

« Ainsi, depuis le 1er août jusqu'au 30 septembre, l'entrée du froment, sous forme de grains ou sous forme de farine, déduction faite de la sortie, a atteint 2,920,000 quintaux, soit 3,650,000 hectolitres.

« Ce mouvement qui a eu pour effet de déprimer les cours des céréales sur le marché français, malgré la médiocrité de la récolte, a continué pendant le mois d'octobre.

« Les grains ne sont pas, d'ailleurs, les seuls produits alimentaires dont l'importation se mesure par de gros chiffres. Si l'on consulte les états de la douane, on constate que l'importation des bestiaux s'est élevée à 188 millions de francs pendant les trois premiers trimestres de 1878, contre 131 millions pendant la même période de l'année précédente; l'importation des viandes fraîches et salées a monté de 30 millions en 1877 à 52 millions en 1878; celles des graisses, de 39 à 69 millions, celle des vins, de 19 à 41 millions, etc, La valeur totale des objets d'alimentation importés pendant les trois trimestres a passé successivement de 533 millions en 1875 à 671 millions en 1876, et 727 millions en 1877, pour atteindre 1,049 millions de francs en 1878. La progression est croissante.

« Pour le bétail en particulier, les chiffres de l'importation des trois premiers semestres sont de :

75	millions	de francs	en 1875.
107	—	—	1876.
131	—	—	1877.
188	—	—	1878.

« Néanmoins le bœuf sur pied, qui se vendait à la Villette au prix moyen de 1 fr. 52 c. le kil. à la fin d'octobre 1875, valait 1 fr. 63 c. à la fin du mois d'octobre dernier. Pour la viande de vache l'écart est encore plus grand, 1 fr. 26 c. en 1875, 1 fr. 44 c. en 1878. Pendant la même période, le prix de la viande de veau s'est élevé de 1 fr. 70 c. à 1 fr. 90 c., et celui de la viande de mouton de 1 fr. 60 c. à 1 fr. 70 c.

« L'importation n'a pas empêché les prix de monter, elle a simplement modéré la hausse. »

Et cependant l'usage de la viande de cheval, qui s'est répandu

dans beaucoup de villes, a remplacé la viande des bestiaux dans bien des ménages.

Dans *le Journal Officiel* du 15 novembre dernier, je vois le tableau des importations et des exportations pour les dix premiers mois de 1878.

IMPORTATIONS	1878	1877
Objets d'alimentation	1,230,720,000	817,008,000
Produits naturels et métaux nécessaires à l'industrie	1,880,310,000	1,675,900,000
Objets fabriqués	372,381,000	339,183,000
Autres marchandises	176,022,000	193,124,000
Total.	3,659,433,000	3,025,215,000
EXPORTATIONS		
Objets fabriqués	1,526,575,000	1,511,596,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie .	1,067,393,000	1,184,289,000
Autres marchandises	159,594,000	158,944,000
Total.	2,753,562,000	2,852,829,000

L'excédant des importations a donc été de 905 millions. Pour les objets d'alimentation, l'importation s'est élevée à 1,230 millions 720 mille francs! Chiffres inouïs, désolants; la France n'avait jamais rien vu de pareil.

Ainsi la preuve est faite : l'importation des principales denrées nécessaires à la nourriture de la population s'accroît d'année en année, et si nous n'avions pas cette importation, les prix seraient devenus excessifs et la disette, si ce n'est la famine, aurait exercé ses ravages en France. Notre production totale diminue.

Les belles espérances données au peuple, de la vie à bon marché, sont évanouies comme les belles promesses du gouvernement à bon marché. Toutes les denrées agricoles ont à peu près doublé de prix depuis quarante ans, sauf le blé et le seigle qui ne se vendent pas plus cher, et cependant leur culture est devenue beaucoup plus dispendieuse par suite de l'augmentation de la main-d'œuvre des charrons, des maréchaux, des charretiers, des ouvriers de toute espèce;

prix de revient beaucoup plus élevé et prix de vente stationnaire par suite de l'importation des blés étrangers, rendent la culture des céréales la moins avantageuse de toutes les cultures; de là une tendance à diminuer l'étendue des terrains ensemencés en céréales et à faire des assolements où le blé reviendra moins souvent.

Quant aux bestiaux, dira-t-on, que si les nôtres sont insuffisants c'est parce que notre population plus riche mange bien plus de viande qu'autrefois.

Cette consommation, qui augmenterait beaucoup, malgré le prix très-élevé et croissant de la denrée, n'est guère d'accord avec l'axiome économique qui dit : Plus les prix s'abaissent plus on consomme; les prix très-élevés restreignent au contraire la consommation. »

Mais d'ailleurs ne dirait-on pas que le goût de la viande et que l'aisance générale n'existaient pas avant ces dernières années? Je doute très-fort qu'on mange beaucoup plus de viande qu'avant la guerre, par exemple, au moment de la grande prospérité matérielle d'alors, et à l'époque de l'Exposition universelle de 1867.

Mais si vous avez raison de prétendre que les Français mangent aujourd'hui plus de viande qu'il y a dix ans, ils devraient alors manger moins de pain; comment se fait-il qu'on soit obligé de recourir à l'étranger pour combler le déficit énorme des années, je ne dis pas mauvaises, mais seulement médiocres?

Dans tous les cas, si les Français étaient en progrès pour l'appétit, il est bien évident que notre agriculture ne ferait pas assez de progrès pour le satisfaire.

Nous reviendrons sur cette question, mais auparavant examinons l'état de différentes branches de l'agriculture française.

III

LA GARANCE

La culture de la garance était pour certaines parties du Midi une cause de grands travaux agricoles et de bénéfices considérables. A Avignon, on a élevé une statue à celui qui avait introduit cette plante en France et enrichi ainsi le pays.

Mais une découverte d'un chimiste allemand a détrôné la garance. On fait maintenant avec la houille des couleurs plus belles et à bien meilleur marché; la culture de la garance diminue et tend à disparaître et avec elle les bénéfices des ouvriers et des propriétaires. La statue ne sera plus que le souvenir d'une prospérité disparue.

LES VERS A SOIE

La production de la soie était une des grandes richesses d'une partie de nos départements du Midi. La vente annuelle des cocons et des filés s'élevait à des centaines de millions, et des terrains médiocres, plantés en mûriers, rapportaient autant et plus que de riches terrains de la plaine. Je me souviens qu'au moment de cette prospérité, des inventeurs, des savants voulurent l'accroître encore et imaginèrent des magnaneries modèles pour élever les vers à soie en serre chaude, abréger le temps de leur éducation et permettre deux récoltes par an.

On faisait des calculs magnifiques sur des bénéfices qui ne pouvaient manquer de doubler. C'était Perrette et le pot au lait. Voilà que des maladies contagieuses s'abattent sur les vers à soie, les éducations avortent presque partout, les magnaneries modèles restent vides, la production diminue dans des proportions effrayantes. Grandes discussions alors entre les praticiens et les savants, entre les savants entre eux, sur les causes de cette calamité publique et sur les remèdes. Le mal continue cependant à sévir; les vers français sent dégénérés: on est obligé d'aller chercher en Orient, au Japon, des graines de vers à soie, qui bientôt prennent eux-mêmes la maladie, grande dépense pour un mince résultat.

Enfin un savant français fait une grande découverte, il reconnaît à l'aide du microscope les vices constitutionnels des vers; on pourra désormais reconnaître aussi quels sont les vers sains; eux seuls devront servir à la reproduction, la race sera ainsi régénérée et la sériciculture sauvée de la ruine.

Le gouvernement envoie des microscopes aux sociétés séricicoles, aux intéressés, et le savant illustre reçoit une pension de 12,000 francs comme récompense nationale.

Mais, hélas! les maladies continuent à attaquer les vers malgré les microscopes. Les remèdes continuent à abonder dans les journaux et les échecs dans les magnaneries se multiplient, le gouvernement lui-même reconnaît qu'il doit encore faire appel aux savants.

« On ne sait que trop, dit M. F. Convert dans le *Journal d'Agriculture pratique* du 14 novembre dernier, quelle est la situation de la viticulture méridionale à laquelle on cherche par tous les moyens possibles à apporter de sérieux soulagements; la détresse de la sériciculture est plus ancienne et n'est pas moins profonde. C'est dans l'intention de venir à son aide qu'a été jointe à l'école d'agriculture de Montpellier une station de sériciculture dont la direction a été confiée à M. E. Maillot. »

Puisse M. Maillot mériter aussi une pension nationale de 12,000 francs pour régénérer réellement les vers à soie et sauver cette fois et pour tout de bon la sériciculture française.

Mais voici que je lis, dans un recueil qui a la prétention d'être scientifique, que le vrai moyen de rendre la santé aux vers à soie, c'est de ne leur donner aucun remède, mais le grand air.

« Dans les contrées séricicoles, tous les journaux se livrent à la recherche d'un remède efficace contre la terrible épidémie qui a ruiné les éleveurs et réduit à un degré affligeant la production de la soie si abondante et si prospère naguère dans le midi de la France.

« Ces recherches et les dissertations qui les accompagnent étonnent après les expériences faites par M. le docteur Gintrac, de Bordeaux, pendant une quinzaine d'années et toujours avec un succès complet.

« M. Gintrac avait établi au milieu d'une prairie une magnanerie en toile, ouverte à tous les vents et exposée naturellement à toutes les variations de la température. Pendant plusieurs années consécutives, il a, dans ces conditions, élevé des vers qui n'ont jamais connu la flâcherie ou la pébrine, qui sont montés jusqu'au dernier dans la bruyère, donnant de solides et bons cocons et fournissant des générations saines et vigoureuses.

« Cet exemple de bon élevage a été cité à plusieurs reprises, mais on ne paraît pas en avoir tenu compte, car on voit encore conseiller l'emploi du microscope de M. Pasteur, et les éleveurs faire venir de Chine et du Japon, au prix des plus grands sacrifices, des graines qui ne tardent pas à succomber à leur tour.

« Il y a cependant des petits éleveurs qui entretiennent des vers à soie dans de vastes chambres bien aérées et dont les fenêtres ne se ferment ni la nuit ni le jour. Leurs éducations viennent à bien et n'éprouvent aucun des revers des éducations faites dans des magnaneries hermétiquement closes et chauffées. C'est la démonstration la plus convaincante que ces dernières périssent par suite du manque d'air et des miasmes corrompus qu'enfantent toutes les agglomérations d'êtres quelconques.

« Mais dans certains milieux on persiste à fermer les yeux à l'évidence, et l'on se laisse stoïquement ruiner plutôt que de recourir à un moyen qui ne coûte rien et qui a fait ses preuves. »

Quoi qu'il en soit de ces discussions, de ces disputes entre savants, ce qu'il y a de certain, c'est que les maladies des vers à soie continuent à exercer leurs ravages. L'importation des soies étrangères en quantités de plus en plus considérables accroit encore la détresse des éleveurs français, qui ne peuvent vendre leurs produits

amoindris à des prix capables de les encourager à persévérer et à lutter.

Peut-être qu'un jour il arrivera pour les vers à soie ce que j'ai vu dans ma jeunesse pour les pommes de terre. Après avoir été pendant de longues années saines et bonnes, elles furent, sans cause bien connue, attaquées par des maladies qui les faisaient pourrir; on crut qu'elles finiraient par succomber totalement et laisseraient en disparaissant un vide immense dans l'alimentation publique. L'Irlande, n'ayant plus de pommes de terre, mourait alors de faim. Les savants s'empressèrent avec un zèle admirable à chercher les causes de la maladie et le remède pour conjurer un si grand malheur; on entassa dissertations sur dissertations, remèdes sur remèdes, on se disputa les brochures; les articles de journaux publiés à ce sujet auraient, s'ils avaient été entassés, formé une montagne. Les circulaires, les instructions ministérielles ne manquèrent pas; rien n'y fit, les pommes de terre pourrissaient toujours. Enfin le mal diminua, les pommes de terre revinrent à la santé; on n'avait pas bien su pourquoi elles étaient devenues malades, on ne connut pas davantage les causes de la guérison sans médecin.

Il en sera peut-être de même pour les vers à soie, mais, en attendant la perte pour l'agriculture française, pour les ouvriers agricoles français, est énorme.

Et ici qu'on me permette une petite digression et un souvenir.

J'ai certes un grand respect pour les savants et les médecins, mais je ne les crois pas infaillibles. A l'époque de ma jeunesse, un savant de l'Institut avait fait la magnifique découverte de la gélatine, nourriture inappréciable pour les malades, les convalescents. La gélatine fut approuvée, patronnée par les sociétés savantes officielles, adoptée dans les hôpitaux. C'était un grand service rendu à l'humanité souffrante. Pendant bien des années la gélatine triompha. Mais un beau jour d'autres savants, d'autres médecins, qui avaient vu mourir leurs malades malgré la gélatine et contre les règles, ont des doutes sur son excellence; on fait des analyses, des expériences nombreuses, et on reconnaît, à la surprise générale, que la gélatine ne nourrit pas et qu'avec elle beaucoup de pauvres malades ont dû mourir d'inanition. Arrière la gélatine homicide!

LES VIGNES, L'OÏDIUM ET LE PHYLLOXERA

Les vignes sont une des principales richesses de la France; leurs produits donnent à la population une grande partie de son alimentation, au trésor public une de ses principales recettes, à l'exportation le chiffre le plus élevé parmi les produits agricoles.

Les propriétaires, excités par les bénéfices que donnaient les vignes, en plantèrent un peu partout et surtout dans le midi où des domaines étendus furent convertis chaque année en vignobles. C'était à qui, d'un autre côté, aurait les plants les plus productifs.

Mais voilà que l'oïdium, maladie jusque-là inconnue, attaque certains vignobles, en détruit la récolte; elle se propage, elle s'étend au loin; grand émoi dans toute la France. Les savants font des analyses chimiques, regardent les feuilles, les ceps, les raisins dans le microscope, ils reconnaissent qu'un petit champignon, multiplié à l'infini, est la cause de la maladie.

D'où venaient cet ennemi de la vigne, ces germes de mort invisibles qui s'étendaient partout emportés par les vents? Bien des personnes prétendirent que le mal avait pris naissance dans des serres où on avait forcé, par une chaleur factice, les vignes à produire des raisins en hiver et que ces germes de mort s'étaient ensuite répandus partout. Le mal serait né, à peu près comme l'épidémie des vers à soie, d'une culture forcée et contre nature.

Quoi qu'il en soit, les viticulteurs, attaqués dans leur fortune, se mirent à l'œuvre pour la sauver, expérimentèrent une foule de substances pour détruire le terrible champignon, mais sans succès; enfin un chercheur trouva que la fleur de soufre répandue à certains moments sur les feuilles et les ceps détruisait le terrible champignon ou l'empêchait de poursuivre ses ravages; le remède se propage, et après bien des pertes, les vignes sont préservées. L'inventeur du remède était-il un savant de profession? Je ne le crois pas. Je n'ai pas souvenance qu'on lui ait donné une pension à titre de récompense nationale ou élevé une statue.

L'oïdium et ses ravages avaient fait naturellement augmenter le prix du vin. A quelque chose malheur est bon. La diminution de la production des vins de table avait fait acheter pour la consommation des vins grossiers qui jusque-là étaient brûlés et ne servaient qu'à faire de l'eau-de-vie; la population prit le goût de ces vins chauds et âpres; leur prix doubla, tripla, quadrupla même. L'hectolitre, qui valait cinq ou six francs pour être brûlé, se vendit quinze, vingt et jusqu'à trente francs pour être bu. Les propriétaires de vignes du Languedoc surtout furent enthousiasmés; tel domaine en vigne, estimé naguère deux cent mille francs en capital, rapportait dans une seule année deux cent mille francs de récolte.

Les propriétaires redoublèrent d'activité pour planter des vignes à si grosses recettes; les vignobles s'étendirent de plus en plus dans les plaines. On multiplia aussi les plants les plus productifs; on ne voulut pas même se borner aux espèces françaises, on fit venir des plants de l'Amérique qui, disait-on, rapporteraient bien davantage.

D'ailleurs les savants les demandaient aussi pour leurs collections.

Mais tout d'un coup se manifeste sur certains points un phénomène étrange. La vigne qui, l'année précédente, avait une végétation vigoureuse, jaunit, dépérit et meurt. D'année en année le mal s'étend; grande frayeur partout. On recherche avec ardeur les causes du mal; bien des savants se disputent; enfin on découvre qu'un insecte, inconnu jusque-là en France, s'introduit dans la terre et mange les racines des vignes. Cet insecte, presque imperceptible et terrible dans ses ravages, était venu d'Amérique avec les ceps de vigne qui devaient donner des récoltes fabuleuses. Ainsi on espérait un progrès en avant et il se change en progrès à reculons, comme il arrive parfois, même en politique.

L'ennemi était trouvé, mais comment le détruire? Les savants se mettent encore avec plus de zèle à l'œuvre, les remèdes foisonnent; on se dispute pour savoir quel est le bon, le meilleur, et chacun des vendeurs de remèdes dit avec conviction, avec instance, au vigneron ahuri : prenez mon ours.

En attendant, l'insecte poursuit tellement ses ravages que les vignes de cinq cent mille hectares, sont mortes, et chaque année le fléau s'étend; du midi, le voilà dans le centre de la France.

En vain les Chambres font des lois foudroyantes contre le phylloxera; en vain le gouvernement redouble de zèle, de circulaires et d'inspecteurs; en vain on promet une récompense de trois cent mille francs à qui trouvera un remède efficace et applicable, tout reste infructueux. Le phylloxera, se moquant des lois, des circulaires, des puissants qui avaient mis sa tête à prix, poursuit sa carrière.

On imagine maintenant d'organiser partout aux frais de l'Etat, et pour la bagatelle de 500 mille francs, des commissions nouvelles de défense contre lui; j'ai bien peur que ces commissions n'aient pas plus d'efficacité que les nombreux comités de défense contre les Prussiens lors de la dernière guerre.

Comment arrêter cet ennemi invisible, qui se multiplie à l'infini et se transporte avec ses ailes à de grandes distances, emporté par les vents; cet ennemi qui, parti du midi, se trouve tout à coup en Suisse et dans les environs d'Orléans ?

Vous exagérez, dira-t-on, l'impuissance de la science, du gouvernement et des Chambres. On a des remèdes efficaces.

D'abord il est prouvé qu'avec la submersion totale de la vigne pendant un temps déterminé on détruit le phylloxera. Très-bien, mais combien de vignes peuvent être ainsi submergées ? Très-peu assurément; il faut que le terrain soit presque horizontal et près d'un cours d'eau; c'est-à-dire dans une plaine d'alluvion où l'on n'aurait pas dû planter de la vigne; et malgré sa position en plaine il

faudra des frais considérables pour amener l'eau et la forcer à rester sur le sol et à le couvrir pendant 40 ou 50 jours.

Selon le proverbe, le pré vaudra-t-il la fauchure?

Mais, me dira-t-on, ce remède de la submersion ne s'étendra pas sur de si petits espaces comme vous le croyez; le grand projet de M. Dumont, la dérivation du Rhône, permettra l'immersion de bien des milliers d'hectares dans les plaines de Nîmes ou d'Avignon, où existaient des vignes; on redonnera la vie à ce qui est mort, on la conservera à ce qui se meurt.

— Permettez-moi de vous dire que ce grand projet qui passionne dans ce moment les imaginations méridionales ne doit pas être adopté sans un sérieux examen et des calculs très-simples mais très-nécessaires. Voici ce que dit M. Duponchel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans un article paru au *Journal d'Agriculture* dirigé par le savant M. Barral (9 novembre dernier). Il est intitulé : *La crise agricole du Midi.*

« Si, parmi les propriétaires, le plus grand nombre ne cesse de se préoccuper des moyens de reconstituer leur vignoble, il en est certainement beaucoup qui, las de se voir ballotter entre les déceptions des insecticides et les réclames des plants américains, se trouveraient heureux de suivre une autre voie, s'il en était une ouverte devant eux.

« Vous signalez avec raison l'utilité des canaux d'irrigation et nous en réclamons à bon droit la prompte exécution. Nul plus que moi n'apprécie l'importance de ce puissant moyen d'amélioration agricole. Mais faut-il s'en prendre uniquement aux lenteurs du gouvernement si la question depuis si longtemps à l'étude n'a pas fait un pas? L'Etat est-il bien coupable d'hésiter à prendre l'initiative d'une entreprise telle que le canal du Rhône, qui fera revenir l'hectare d'arrosage à 5,000 ou 6,000 francs de premiers frais? Lorsque les propriétaires riverains des petites rivières, l'Hérault, l'Orb, l'Aude se refusent à toutes les propositions qui leur sont faites pour en utiliser les eaux avec des frais dix fois moindres, faut-il même faire un reproche à ces propriétaires de leur apparente inertie? N'ont-ils pas quelque raison de réfléchir avant de se lancer dans un mode d'exploitation tout nouveau pour eux et dont les résultats leur paraissent des plus incertains? »

Ces observations si justes tranchent la question; allez donc, pour sauver vos vignes par l'immersion, dépenser autant qu'elles valent, ou grever leurs produits d'un intérêt qui absorberait leurs revenus!

Mais il est, me direz-vous, un autre remède applicable partout et dont vous ne recuserez pas l'efficacité reconnue par les plus grands savants, par l'Académie des sciences; le sulfure de carbone.

— Non certes je ne m'éleverai pas contre ces savants; j'admets

l'efficacité du remède, mais je nie la possibilité de son application.

L'agriculteur, le vigneron ne font pas de l'agriculture par patriotisme, par dévouement à une forme de gouvernement, comme on le supposait dans l'article du *Journal Officiel* cité plus haut. Il fait de l'agriculture pour vivre, pour gagner de l'argent, pour être rémunéré de ses peines et de ses soins. S'il perd au lieu de gagner, il s'arrête, il ne travaille plus pour produire ou conserver ce qui lui coûterait plus cher qu'il ne pourrait le vendre. Combien coûterait l'application de votre remède, le sulfure de carbone? Les uns disent quatre cents francs, les autres cinq cents, sept cents francs par hectare, pour une année; c'est déjà une dépense énorme, plus forte que tous les frais de culture si élevés cependant de la vigne. Et après vos deux ou trois injections dans la terre du sulfure de carbone, serez-vous assuré que l'ennemi ne reviendra pas? Si vos voisins ne font pas la même opération que vous, le phylloxera reviendra dans vos vignes; faudra-t-il décréter que tous les propriétaires de vignes seront obligés d'injecter aussi le sulfure de carbone dans leurs vignes sous peine d'amende et de prison et sous l'inspection de surveillants assermentés pour s'assurer si l'opération a été bien faite et les doses convenables? Essayez d'une pareille contrainte et vous verrez que les propriétaires indignés hâteront la destruction en arrachant eux-mêmes leurs vignes. Et malgré ces mesures draconniennes sera-t-on sûr que le fléau ne reviendra pas de vignes plus éloignées?

Je soutiens, en outre, que l'application du remède sur une grande étendue de terrains plantés en vignes est impossible pour une raison bien simple, les bras pour cette grande opération manqueraient complétement.

Près de moi, en face de mon habitation, s'étend un côteau planté de vignes depuis un temps immémorial; il contient à peu près 10,000 ouvrées ou 400 hectares; quatre communes l'entourent et pendant des siècles la population de vignerons était suffisante pour cultiver avec soin ces 400 hectares. Depuis un certain nombre d'années, il n'en est plus de même; les bourgeois, selon l'expression consacrée, qui ont des vignes, non-seulement payent les vignerons beaucoup plus cher, mais ont beaucoup de peine à en trouver. Leurs vignes sont mal faites; au lieu de trois façons, on n'en fait plus que deux; les produits diminuent et les frais augmentent considérablement; aussi presque toutes les vignes de bourgeois sont à vendre ou on les défriche.

Les vignes possédées par les vignerons qui les cultivent sont sans doute mieux faites, mais ils ont grand peine à en venir à bout; ils ont des familles si peu nombreuses, et dans leurs familles même si peu d'ardeur à ce genre de travail!

Que le phylloxera envahisse ce grand côteau de vignes, j'affirme qu'il sera absolument impossible de trouver les bras nécessaires pour appliquer ce remède du sulfure de carbone sur une grande échelle. Eh bien ! ce qui se passe et se passerait près de moi est à peu près ce qui se passerait partout dans les grands vignobles de la France.

Voici le moment, du reste, de nous occuper d'un autre fléau, d'un phylloxera d'un autre genre, mais bien plus dangereux, et qui menace non pas seulement les vignes, mais toutes les branches de l'agriculture dans presque toute la France.

Le phylloxera ne durera pas toujours, il aura probablement son destructeur naturel ; un jour un autre insecte, ennemi du phylloxera, le poursuivra à son tour et le dévorera ; la vigne sera sauvée ; alors des savants, qui ne l'auront pas inventé sans doute, feront la découverte et la description de cet ennemi sauveur ; on battra des mains et on les décorera de nouveau.

Mais l'autre fléau dont je veux parler aura-t-il jamais son ennemi sauveur ?

IV

Depuis longtemps on s'inquiète de la dépopulation des campagnes et il y a plus de vingt-et-un ans que je disais dans une étude sur l'agriculture publiée par *le Correspondant* (mai et juin 1857) :

« Depuis nombre d'années on remarquait que la population des grandes villes, et surtout de Paris, s'accroissait aux dépens des campagnes : depuis cinq ans cette augmentation a pris un développement inouï : si l'on compare le recensement de 1856 avec celui de 1851, on voit que la population du département de la Seine a augmenté de 305,000 habitants, que Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Saint-Etienne et d'autres grandes villes ont augmenté considérablement. Le chiffre total de l'augmentation du département de la Seine et des villes au dessus de 10,000 âmes est de 684,000. Si on y ajoute 48,000 pour l'accroissement de population des villes de 5 à 10,000 âmes, l'augmentation totale est de 732,000, déduction faite, bien entendu, de la diminution qui a eu lieu dans quelques villes, tandis que la population de 53 départements essentiellement agricoles a diminué de 441,000 habitants. Un seul département de la Franche-Comté, la Haute-Saône, a 35,000 âmes de moins.

« Il est évident que tout le déficit porte, en définitive, sur les campagnes. Dans beaucoup de villages la population a diminué d'un quinzième, d'un dixième, d'un cinquième et même davantage ; et presque toujours, sans parler des jeunes gens d'élite enlevés aux campagnes en plus grand nombre par le recrutement de l'armée, ce sont des ouvriers jeunes et robustes qui ont quitté leurs villages ;

comment en serait-il autrement avec l'extension incroyable de l'industrie et du commerce, avec ces transformations inouïes faites dans la capitale et dans toutes les grandes villes, avec ces prodigieux travaux publics entrepris par l'Etat et les compagnies. L'agriculture peut-elle donner des salaires capables de retenir tous ces ouvriers, sollicités de toutes parts à quitter les campagnes? Et lorsque le paysan a goûté de l'existence des villes, il ne veut plus en général retourner dans son village; le travail de la terre lui semble trop pénible et trop bête, la vie trop pauvre et trop ennuyeuse. »

Croit-on que les choses aient beaucoup changé depuis que j'écrivais ces mots? Les faits ne sont-ils pas encore les mêmes, n'amèneront-ils pas les mêmes résultats? Nous avons eu une révolution nouvelle, c'est vrai, mais *plus ça change, plus c'est la même chose*, selon l'expression populaire. M. Haussmann n'est plus préfet de la Seine, mais on fait comme lui, l'argent de l'Etat est dépensé avec plus de profusion encore, dans les mêmes conditions et pour faire les mêmes choses; les incitations à l'abandon des campagnes ne sont pas moindres, mais plus grandes; le nombre des déclassés et des fonctionnaires, enlevés prosque toujours à leur pays natal, n'a pas été diminué, mais augmenté.

D'après le dernier recensement de 1876, qui a constaté un accroissement de 802,867 âmes sur celui de 1872, il semblerait cependant au premier aspect que cette dépopulation des campagnes s'est arrêtée et qu'un mouvement contraire commence. Mais il n'en est rien. Les villes ont absorbé la presque totalité de cette augmentation.

M. le ministre de l'intérieur, dans son rapport au Président de la République, fait remarquer lui-même que les villes au-dessus de 50,000 âmes ont augmenté dans ces quatre années de. . . . . 315,415 âmes.
(déduction faite de 4,275 habitants perdus par trois villes seulement.) Et il ne fait pas mention, pour une raison que je n'ai pas bien comprise, de l'augmentation de Nancy; je dois la rétablir ici pour l'objet qui nous occupe. . . . . 13,325 —

J'ai compté moi-même un accroissement pour les villes de 10,000 à 30,000 âmes de. . . . . . 199,084 —

Pour les villes chef-lieux de département ou d'arrondissement ayant une population au-dessous de 10,000. . . . . 41,640 —

Pour les villes de 6 à 10,000 non chef-lieux d'arrondissement ou de département. . . . . . 34,044 —

Total. . . . . 603,508 âmes.

Cette augmentation de 800,000 âmes donnée par le recensement a donc profité, pour les trois quarts au moins, non pas aux campagnes, mais aux villes.

Ensuite, de quels éléments se compose cette augmentation ? Est-elle obtenue entièrement par l'excédant des naissances sur les décès ? Non, puisqu'en prenant les actes de l'état civil de 1872 à 1876, pendant quatre années, on ne trouve qu'une augmentation totale de 532,904 âmes ; par conséquent, le surcroît de près de 300,000 âmes, s'il existe réellement, ne peut être formé que par des étrangers qui assurément ne sont pas venus en France, au moins l'immense majorité, pour faire de l'agriculture dans les campagnes. Et comme, d'un autre côté, le faible excédant des naissances sur les décès a profité aux villes aussi bien qu'aux campagnes et que d'ailleurs les enfants nés depuis 1872 n'ont servi en rien jusqu'à présent aux travaux de la campagne, il est évident que le personnel agricole travaillant ne s'est nullement accru.

Et qu'on n'oublie pas ceci : jamais ou presque jamais un ouvrier des villes ne revient à la campagne pour devenir ou redevenir ouvrier agricole, et presque tous les ouvriers nouveaux des villes ou des centres industriels sortant de la campagne étaient des ouvriers agricoles qui ont laissé en partant un vide qui ne sera pas comblé.

V

Mais ce qui est encore plus important à considérer, c'est le changement qui se fait dans les idées, les habitudes, les mœurs des populations agricoles, changement commencé avant la République et qui s'accentue chaque année davantage depuis son avénement. Les jeunes générations sont moins laborieuses, moins énergiques, moins passionnées pour la propriété rurale, moins obéissantes, plus avides de jouissances et de plaisirs.

M. Lecouteux, secrétaire général de la Société des agriculteurs de France, qui n'est pas seulement un savant professeur, mais un agriculteur pratique, dit, dans son journal (n° du 28 novembre dernier), à l'occasion de l'annuaire statistique de la France : « Notre population rurale est de 25 millions. Ce renseignement demande un complément, car ce qu'il nous importe tant de savoir, aujourd'hui où la question ouvrière prend une si grande importance, c'est ce que cette population fournit de bras à l'agriculture. Evidemment, dans ce contingent de 25 millions, il y a des femmes, des enfants, des vieillards, il y a, notons-le aussi, beaucoup d'hommes qui ne mettent jamais le pied dans une ferme, et puis que de jeunes filles, que de jeunes femmes, naguères ouvrières

des champs, sont restées au village, mais ont cessé d'appartenir à la population agricole ! Quelle désertion féminine ! »

Voici ce que je vois autour de moi (et je pense qu'il en est de même dans bien des pays de notre France) : la plupart des jeunes femmes ou filles de la campagne veulent, au moins les dimanches et fêtes, être parées comme les bourgeoises élégantes de la ville ; leur plus grand bonheur est d'être prises pour des dames ; aussi elles répugnent à travailler à la terre ; épancher, toucher même le fumier, fi donc ! elles aiment mieux être couturières, lingères, femmes de chambre, modistes ; leur idéal, c'est d'être demoiselles de comptoir. Avec ces idées, elles ne voudraient plus épouser de vignerons grossiers ; qu'on leur parle, pour mari, d'un employé, d'un marchand, d'un clerc, d'un huissier, d'un fonctionnaire quelconque, d'un gendarme, d'un instituteur, d'un monsieur enfin, mais non d'un paysan.

Sans doute, beaucoup de ces demoiselles finissent comme *la jeune fille un peu trop fière* de La Fontaine. Elles épousent, faute de mieux, un cultivateur ; mais travaillant à la terre, à l'étable, à contre-cœur, elles font peu de besogne. Les prétentions et les idées de ces demoiselles exercent une influence déplorable sur les jeunes gens de la campagne, qui se dégoûtent aussi du métier de cultivateur. Beaucoup rêvent d'être employés de chemins de fer, commis ou au moins garçons de bureau, buralistes, facteurs de la poste, cabaretiers ; je me trompe, il n'y a plus de cabaretiers ; d'être aubergistes, gendarmes, fonctionnaires quelconques, même dans la position la plus infime ; leur beau idéal, c'est d'être instituteur ou encore mieux commis de commerce.

L'instruction primaire plus répandue n'a pas eu jusqu'ici pour résultat d'attacher plus fortement les jeunes générations de paysans à la culture du sol ; c'est tout le contraire ; les notions d'agriculture que les instituteurs devront désormais donner plus largement aux enfants des campagnes auront-elles un meilleur résultat ? J'en doute ; on ne changera pas les tendances, les mœurs, les aspirations des paysans et surtout des paysannes, avec des leçons plus étendues sur la composition du sol, la météorologie, la charrue, les machines, les engrais chimiques et autres, les races de bestiaux et la laiterie.

La vanité ! c'est proprement le mal français, a dit le fabuliste il y a longtemps, et la vanité, plus développée que jamais dans toutes les classes malgré le règne de la démocratie ou peut-être à cause de son triomphe, conseille, fort sottement selon moi, au paysan plus lettré que ses pères de quitter le travail de la terre pour devenir quelque chose de plus : (il le croit, le malheureux !) un monsieur de la ville.

Appelons-nous messieurs et restons citoyens, dit un jour à l'Assemblée nationale le président Dupin. Il dirait peut-être aujourd'hui, s'il vivait encore, aux agriculteurs de son comice : « Appelez-vous messieurs, si cela vous fait plaisir, mais restez paysans, c'est-à-dire les hommes du pays par excellence, les pères nourriciers de la France. »

Mais bah ! on ne l'écouterait pas ; les jeunes le trouveraient bien vieux, un radoteur, en un mot.

Dernièrement un vieil agriculteur retiré, devenu propriétaire important grâce à son travail et à son intelligence, me disait : « Un de mes amis me demandait hier : « Tu ne connaîtrais pas un berger à louer ? J'en ai grand besoin, j'en cherche partout et ne puis en trouver. — Un berger, lui répondis-je, un berger ! je n'en connais pas ; si tu me demandais un gratte-papier, je t'en trouverais dix dans les vingt-quatre heures. »

Ces préjugés qui font abandonner le travail de la terre sont bien sots, car le métier qui fait vivre tout le monde est le premier de tous les métiers ; mais ces préjugés et les mœurs qui en sont la conséquence ne seront pas changés avec des phrases même éloquentes, surtout avec les jeunes générations amoureuses du bien-être, impatientes de tout espèce de joug.

L'affaiblissement de la foi religieuse, le triomphe de la démocratie, le droit de suffrage donné à tous, au jeune homme comme au père de famille, la souveraineté du peuple, la république que beaucoup de gens regardent comme l'affranchissement de toute supériorité, de toute contrainte, ont développé les instincts naturels de jalousie, de paresse, de jouissances, d'orgueil.

Les campagnes sont pleines de Gros-Jean qui, éduqués par le journal anti-clérical du département, savent bien en remontrer à leur curé et réformer l'Etat haut la main. La politique les passionne plus que la culture.

Les domestiques de fermes sont plus exigeants que jamais, fort peu soumis à leurs maîtres, toujours prêts à leur mettre le marché à la main. Les fils de cultivateurs, beaucoup du moins, obéissent aussi fort peu à leurs pères, veulent mettre de côté le prix de leur travail pour s'amuser et menacent souvent leurs parents de les quitter.

En un mot, les jeunes générations agricoles travaillent moins, et ce manque d'énergie au travail coïncidant avec une population moins nombreuse, diminuée encore par l'accroissement de l'armée (il y a 70 mille hommes de plus sous les drapeaux qu'avant la guerre) et par les appels des réservistes et de l'armée territoriale précisément au moment des travaux de la campagne, il en résulte un état

de choses inquiétant. Non-seulement il rend impossible toute amélioration nouvelle qui exigerait un surcroît de main-d'œuvre et de travail, mais il menace de diminuer encore davantage la production agricole de la France.

Je voyais dernièrement des fermiers, de vieux laboureurs, des pères de famille qui se faisaient part de leurs ennuis et se lamentaient. « Qu'allons-nous devenir, disaient-ils, les jeunes ne voudraient plus cultiver la terre et obéir. Ça finira mal! ça finira mal! c'est sûr. »

Dans les pays à grands domaines cultivés par des fermiers riches, la désertion des campagnes et la diminution du travail des campagnards peuvent être combattues dans leurs mauvais effets pour la production agricole par l'introduction de machines qui remplacent les bras de l'homme ; c'est ce qui arrive en Angleterre; mais dans les pays de petite culture, à champs morcelés, c'est-à-dire dans les trois quarts de la France, la plupart de ces machines, et notamment celles qui assurent la rentrée rapide des récoltes, sont impossibles, et la diminution des bras et de leur vigueur amène nécessairement une diminution de travaux et par conséquent de production.

Au moment de la fauchaison, de la moisson et des vendanges, propriétaires et fermiers sont dans une grande inquiétude. Pourra-t-on rentrer les foins, les grains et les raisins en temps utile, sans en perdre ? On ne trouve pas assez de monde.

Qu'est-ce que je vois dans ce moment autour de moi ? Au 15 novembre beaucoup de pommes de terre n'étaient pas encore rentrées; elles étaient dans la terre détrempée par les pluies au risque d'être gelées; beaucoup de blés n'étaient pas encore semés. C'est que les vendanges ayant duré plus longtemps qu'à l'ordinaire par suite de pluies, il ne s'était pas trouvé assez de bras et d'attelages pour faire rapidement pendant les beaux jours les travaux de la récolte des légumes et les ensemencements.

Il faut avoir le courage de le dire bien haut : par la diminution du personnel agricole, et avec l'état des esprits, des mœurs, des habitudes, des préjugés des populations agricoles, le grand travail de la terre qui soutient tout, qui fait la vie, la stabilité, la grandeur du pays, est en souffrance, est compromis, et avec lui l'avenir de la France.

Depuis que cette étude est écrite, deux documents importants ont été publiés dont il est bon que nos lecteurs aient connaissance.

C'est d'abord un discours du ministre de l'agriculture, prononcé devant la commission supérieure du phylloxera M. Teisserenc de Bort a rappelé la gravité de la situation de la viticulture. Le phylloxera avance toujours et les progrès de l'invasion pendant l'année courante

ont été considérables. Au commencement de 1877, 28 départements étaient seuls envahis, aujourd'hui le nombre des départements est de 39. Les nouveaux départements frappés sont, par ordre de dates, le Loir-et-Cher, la Haute-Garonne, le Gers, la Corrèze en 1877, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Loire, la Vienne, l'Indre, la Côte-d'Or et la Savoie, dans le courant de 1878. Le ministre a ajouté :

« Sur 2,583,000 hectares dont se composait la superficie des vignobles français, un cinquième est entièrement perdu, un second cinquième, soumis aux atteintes du fléau, menace d'avoir le même sort si des mesures efficaces ne parviennent pas à atténuer le mal.

« Dans cette douloureuse épreuve, l'administration n'a pas failli à ses devoirs. Elle n'a rien négligé pour secouer la torpeur des intéressés, et multiplier les moyens de résistance... »

J'admire combien l'administration est vivante, active, en face des vignes mortes ou mourantes, et quelle énergie elle déploie pour réveiller ces pauvres viticulteurs endormis et inertes. Elle a tout à faire, elle fait tout. Je me rappelle involontairement la mouche du coche du fabuliste.

Le second document, c'est un rapport de M. Gaston Bazille au congrès de Montpellier; il a été publié par tous les journaux agricoles qui en ont parlé comme d'un grand événement. Ce rapport conclut à la reconstitution des vignobles de la France par les plants américains, et ce qui donne à ces conclusions une grande gravité, c'est que M. le ministre de l'agriculture, dans le discours dont nous venons de citer un fragment, semble les adopter.

« En même temps, dit-il, des études méthodiques étaient poursuivies à l'école d'agriculture de Montpellier pour reconnaître la force de résistance des divers cépages américains, préparer des pépinières de plants... »

Nous devrons donc parler de ces fameux cépages, mais avant je veux faire connaître une partie importante du rapport de M. Gaston Bazille qui confirme et au-delà ce que j'ai dit sur le sulfure de carbone.

« Si vous attendez, pour employer le sulfure, que les vignes soient déjà fortement atteintes, il sera très-difficile de les ramener à leur vigueur; il faudra continuer des traitements coûteux pendant plusieurs années de suite sans avoir de revenus; c'est une opération que je ne saurais conseiller...

« Dans la partie (du département de l'Hérault) où le phylloxera vient à peine de faire son apparition, et j'en dis autant de tous les vignobles de France non encore envahis, mais sur le point de l'être, on a, je le crois fermement, de grandes chances de sauver les vignes ou du moins de les faire durer longtemps par les applications de sulfure de carbone. Mais il faut, en pareil cas, agir pour ainsi dire préventivement.

« La difficulté sera de décider les propriétaires à traiter... Je crains fort que la grande masse laisse passer le moment favorable. Il est dur, en effet, quand on ne croit avoir aucun mal, d'aller, de gaieté de cœur, dépenser 700 francs par hectare et par an, indépendamment de tous les autres frais de culture, et cependant la réussite est à ce prix.

... « Les partisans des sulfures disent toujours : ne désespérez pas, soutenez la végétation, faites d'abord vivre la vigne, plus tard vous récolterez. C'est très-bien : ce conseil est facile à donner, faire vivre la vigne! Mais qui est-ce qui fera vivre les viticulteurs? Tout le monde n'a pas, à côté d'un vignoble qui décline et qui ne suffit pas à nourrir le propriétaire, des rentes sur l'Etat, ou des fonds en compte courant chez un banquier. Où donc le malheureux viticulteur déjà gêné prendra-t-il les 700 francs par hectare qu'il doit ajouter à ses autres débours, pour essayer de remettre, après quelques années, son vignoble en bon état? »

C'est très-bien dit, et ce qui confirme ces paroles si justes, c'est ce que j'ai lu dans le *Journal d'agriculture pratique* du 5 décembre 1878.

« M. Ladrey, directeur de la station œnologique de Dijon, vient de publier son rapport adressé à M. le ministre de l'agriculture sur l'invasion du phylloxera dans le département de la Côte-d'Or; ce rapport fait connaître avec détails les recherches exécutées dans les vignes pour la constatation des vignes phylloxérées et les moyens mis en œuvre pour le traitement des taches par le sulfure de carbone... »

M. Ladrey estime à 1,300 francs par hectare le prix du traitement à haute dose (à raison de 144 grammes par mètre carré) appliqué à l'aire directement envahie par l'insecte, et à 470 francs le prix du traitement à petite dose (36 grammes par mètre carré), pratiqué dans la zone de santé autour des taches. »

Parlons maintenant des cépages américains préconisés comme devant être substitués à tous les cépages français, morts ou destinés à une mort prochaine.

Ce moyen de salut prétendu n'est pas un remède puisqu'il suppose la mort du malade, la destruction préalable des vignobles français; nous reviendrons à l'époque où il n'y avait pas encore de vignes dans les Gaules. Mais il a fallu plusieurs siècles de travail pour créer ce magnifique vignoble de 2,583,000 hectares qui existait naguère en France.

Il faudrait donc le refaire, le créer de nouveau avec les plants américains. C'est facile en paroles, mais en action. Comment! voilà des propriétaires qui ont perdu leurs revenus, leurs récoltes, un capital de 3, 4, 5,000 francs par hectare en comptant les bâtiments et tout le matériel viticole; ils sont ruinés et vous leur proposez comme consolation de recréer leur vignoble, après quelques années de repos donné à la terre, avec des plants américains! Mais à quel prix? « Que l'on veuille,

dit M. Gaston Bazille, planter des *Jacques* pour avoir, à trois ans, dans les bons sols, une première récolte, au prix actuel du *Jacques*, la dépense sera forte, je n'en disconviens pas, l'achat des boutures pour un hectare s'élèvera à 15 ou 1,800 francs; mais, à cette somme, il faudra ajouter tous les autres frais, ensuite les pertes d'intérêts, la dépense de la greffe des plants français sur les plants américains. La création nouvelle de la vigne, je pourrais vous le démontrer, coûterait au moins 2 à 3,000 francs par hectare, et je vous dirai à mon tour : où voulez-vous que ces viticulteurs ruinés prennent les énormes sommes nécessaires pour reconstituer leurs vignobles? Vous aurez beau accuser la *torpeur* des intéressés, vouloir la secouer, ils diront avec une douloureuse résignation : *non possumus*.

D'après M. le ministre, 500,000 hectares de vignes sont déjà perdus et 500,000 autres sont atteints. La plus grande étendue de vignes se trouvait dans les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, du Var, du Gard, et surtout de l'Hérault. Je suppose qu'il s'agisse de reconstituer dans ces départements un vignoble perdu de 500,000 hectares. La perte aura été, pour les propriétaires viticulteurs, de 2 milliards au moins, et ils devront sortir de leurs poches vides encore plus d'un milliard dans l'espérance peut-être vaine de l'immunnité des plants américains !

Cette résistance de ces plants contre le phylloxera durera-t-elle toujours? Oui, certainement, répondront leurs partisans. Un savant professeur de Montpellier, M. Foex, a découvert que cette résistance était due à l'organisation même de ces plants et de leurs racines; le phylloxera, apporté d'Amérique avec les plants, vit sur leurs racines, mais sans les détruire, sans attaquer la vie de l'arbuste.

S'il en est ainsi, le phylloxera vivra toujours sur ces plants et avec eux, la propagation de ces plants sera un grand danger pour les vignobles actuels qui vivent encore. Des plants américains, le phylloxera se répandra avec plus de facilité sur les plants français et les détruira plus rapidement. Vous mettez le loup près de la bergerie et lui donnez facilité pour dévorer les brebis. Avec les plantations de vignes américaines vous hâtez, vous assurez la destruction de tous les vignobles français.

Malheureuses vignes ! Malgré moi je me rappelle ce mot de Molière : « Le pauvre homme, il est mort de trois médecins et de deux apothicaires. » L'application de ce mot serait, dans l'espèce, comme disent les avocats, bien injuste, puisque le phylloxera est la seule cause de la mort; mais je puis au moins dire : la vigne, selon toute probabilité, ne sera pas sauvée par ses médecins et ses pharmaciens.

RAUDOT,
Ancien député de l'Yonne.

M. DE BISMARCK

ET LA PERSÉCUTION DE L'ÉGLISE EN ALLEMAGNE [1]

---

*La Persécution actuelle de la religion catholique en Prusse, par Mgr Janiczewski, évêque suffragant du diocèse de Gnesen et Posen, ancien député de Posen à la diète de Berlin, ouvrage traduit du polonais, par ***, revu et précédé d'une introduction, par le P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire*, 1 vol. in-8°, Bruxelles, chez Goemare. 1879.

C'est l'éternel honneur de l'Eglise et l'éternel désespoir de ses ennemis qu'aucune des persécutions dont elle est l'objet n'atteint le but qu'on s'était proposé. Ni on ne vient à bout de la détruire ni on ne réussit à la déshonorer. Je ne veux pas dire que la persécution ne lui porte pas, trop souvent, des coups sensibles, et ne lui cause des dommages quelquefois durables; mais ce qu'on n'a jamais vu, c'est qu'elle soit sortie de la lutte, amoindrie dans l'estime des hommes, diminuée dans sa vitalité intime, découragée dans ses espérances immortelles. Tout au contraire, la persécution la débarrasse d'éléments impurs, qu'en temps de paix elle-même n'aurait pu que difficilement éliminer. On voit alors surgir en elle des héroïsmes nouveaux qui déconcertent ses adversaires, et mettent dans un jour éclatant sa supériorité sur toutes les sectes qui usurpent le nom d'Eglise. Les prisons, les amendes, les exils, la mort même de ses enfants, tout lui est un gain, et les ignominies dont on l'abreuve, les chaînes dont on la charge ne parviennent jamais à déshonorer que ses ennemis.

Ce phénomène est aussi visible au dix-neuvième siècle que dans les âges précédents, et la persécution prussienne, en particulier, lui a donné un relief incomparable.

Voyez en effet : nous sommes en présence d'une lutte formidable,

[1] Voir *le Correspondant* des 25 novembre et 10 décembre 1878

conduite avec une habileté consommée : la haine la plus implacable sait toujours s'y couvrir d'un masque de légalité. Le plus puissant et le moins scrupuleux des hommes politiques y préside, dans la pleine liberté de son action ; car il tient dans sa main et le chef de l'Etat, et les députés du peuple et l'opinion publique. Bien plus, il est soutenu et comme porté, au lendemain de victoires inouïes, par des circonstances d'une opportunité sans pareille. Cependant un simple tableau, ou plutôt un court résumé des faits qui sont sous nos yeux, suffira pour montrer de quel côté est le vrai triomphe, et quels sont les vrais vaincus dans ce grand combat.

Partout, au parlement, dans les palais épiscopaux, dans les presbytères, dans tous les rangs du peuple, le regard du chrétien est consolé autant que le cœur est ému, par les témoignages de foi virile, de dévouement généreux, qui éclatent sous toutes les formes et sans se démentir un seul instant : une résistance simple et ferme jusqu'à l'héroïsme est la règle générale ; la faiblesse, l'apostasie ne forment qu'une infime exception.

I

LES ORATEURS CATHOLIQUES AU PARLEMENT DE BERLIN.

C'est la persécution qui a révélé au monde le talent oratoire de premier ordre des Mallinkrodt, des Reichensperger, des Windhorst, pour ne nommer que les plus illustres. Ces hommes éminents eurent la gloire, dans un temps où la presse catholique était bâillonnée et traquée de toute part, de faire entendre au parlement, et par là au pays, la vérité tout entière sur la constitution de l'Eglise catholique si profondément ignorée et travestie par les protestants et sur la réelle portée des lois présentées contre elle. Mais, de plus, comme la plupart étaient de profonds jurisconsultes, les premiers de la Chambre, et en même temps des amis sincères de la vraie liberté, ils ne se bornèrent pas à démontrer, avec un luxe de preuves écrasant, l'iniquité des mesures de proscription, mais ils ne laissèrent rien ignorer des conséquences désastreuses dont elles menaçaient la société civile elle-même, et que nous voyons se dérouler aujourd'hui. La tribune française, au jour de ses plus brillantes luttes pour la liberté religieuse, alors que les Montalembert, les Berryer, les Falloux, les Dupanloup s'en faisaient les représentants, n'offre guère de pages plus éloquentes, de traits plus incisifs, d'argumentations plus serrées que celles qui brillèrent à la tribune de Berlin. L'énergie des orateurs catholiques est admirable. En vain on leur crie ironiquement qu'il est plus sage et moins fatigant de se taire, puisque leur défaite

est assurée : « Nous resterons à notre poste, répond Windhorst, et nous ferons entendre notre voix au pays, afin qu'il sache ce qui se passe ici. La tribune de cette Chambre est la seule place où notre laugue n'est pas encore liée. » Ils tinrent parole jusqu'au bout, au grand déplaisir de M. Falk, au grand dépit de M. de Bismarck lui-même qui leur avait voué une haine profonde, comme à des adversaires dignes de lui.

« La force de la vérité, dit Mgr Janiczewski, la puissance de la foi et la conviction qu'il servaient la meilleure des causes, entouraient, comme d'une auréole, cette poignée d'hommes, petite quant au nombre, mais puissante par le courage et la capacité, dans ce combat si inégal, mais si héroïque. Les talents qui s'abaissaient en défendant la fausseté, se rapetissaient et pâlissaient devant cette éloquence brillant de tout l'éclat de la vérité. Plus la violence, qui les écrasait dans ces batailles inégales, était visible, plus la victoire morale, avec laquelle ils quittaient le champ ce bataille, était éclatante. Livrer un combat si acharné avec le mensonge, secondé par toute la force armée et la puissance de l'or, ainsi que par la force de la fausse science et de la popularité, le soutenir pendant plusieurs années sans aucune chance de victoire (car tous les calculs humains ne présentaient pas un seul rayon d'espérance), est, sans contredit, la preuve d'une foi puissante, et d'une grande confiance en Dieu et dans la bonne cause. Le mérite de ces grands hommes n'est pas encore suffisamment apprécié. C'est par eux seulement que le public catholique a été informé des attentats dirigés contre leur bien le plus précieux ; c'est par eux que les catholiques allemands surtout ont été réveillés, non de leur sommeil léthargique, mais plutôt de leur aveugle confiance dans la justice du gouvernement prussien, de leur fiévreux enthousiasme national pour l'unité allemande[1]. »

De courts extraits justifieront cette appréciation de l'historien. Au début de la session de 1874, les ministres avaient fait dire à l'empereur, dans le discours du trône, ce qu'eux-mêmes répétaient sur tous les tons : « que les lois de mai ne paralysaient en rien la vie religieuse et que, par conséquent, la résistance des évêques était injustifiable. »

« J'accepte, répond Reichensperger, pour sauver l'honneur du gouvernement, qu'il a en effet une pareille conviction sur ce point... Mais une pareille justification de ces lois est dangereuse et même, je dirai plus, elle est monstrueuse : car par là même le gouvernement s'arroge les droits d'un juge snprême en matière de religion ; il décide en quoi consiste la vie religieuse, ce qui la menace, et il est

[1] Page 182.

sur ce point en contradiction ouverte avec ce que disent les évêques de l'Eglise catholique, aussi bien que tous ses membres. Même un grand nombre de protestants expriment les mêmes opinions, de la manière la plus énergique, autant du moins que le peut un homme pressé de toutes parts par la persécution qu'une telle déclaration lui attire. »

Après avoir démontré combien il est absurde de prétendre que des lois qui donnent, en matière religieuse, un *veto* absolu et définitif au pouvoir civil, soient compatibles avec le christianisme, il continue au milieu des clameurs de la gauche et des acclamations du centre : « Déjà, lors de la discussion, mes amis et moi nous vous avons fait observer que ce principe menace non-seulement la vie religieuse des différentes confessions, mais encore l'existence même de l'Eglise catholique et du christianisme tout entier ! Je vous le demande, ne voulez-vous point comprendre que le christianisme, que l'Eglise chrétienne est privée du droit d'existence, si les lois disent : on ne peut prêcher l'Evangile sans la permission de l'autorité ; il n'est pas permis d'administrer les sacrements sans la haute autorisation du président[1] ? Si la loi dit : on ne peut accomplir aucune fonction religieuse sans la permission du président, je ne comprends pas que l'on puisse encore douter que, par là même, on détruit l'existence de toute l'Eglise et on met à sa place l'autorité séculière. Aucun chrétien ne met en doute que l'Eglise catholique ait reçu sa mission de son divin fondateur ; de Celui qui a apporté au monde le christianisme et la bonne nouvelle de l'Evangile, sans la permission et même contre la défense du Sanhédrin juif, du roi Hérode, de Pilate ; de Celui qui chargea les apôtres et leurs successeurs d'annoncer l'Evangile dans tout le monde, sans crainte, sans égard aux menaces des hommes, aux menaces de la loi, même au milieu des persécutions, du martyre, et cela jusqu'à la fin des temps (*Oh ! oh ! à gauche*). Oui, messieurs, s'il en est ainsi, réfléchissez avec attention, ne fût-ce qu'un moment, sur cette pensée qui vous semble si extraordinaire. Quant à moi, j'ai réellement cette conviction que celui-là seulement peut présenter une telle loi et la voter, qui refuse de reconnaître la mission divine de l'Eglise et du christianisme en général. Car s'il la reconnaît, il doit aussi la respecter et ne pas la mettre dans une impuissance absolue d'accomplir sa mission par les empiétements de l'autorité séculière ; mais s'il le fait, alors dites ouvertement : « Nous ne sommes plus chrétiens[1] ! »

M. Windhorst n'est pas moins éloquent lorsqu'il presse M. Falk et la majorité de convenir que les lois de mai, quoiqu'ils en disent,

[1] Page 329-330.

sont à fois une violation éclatante du dogme catholique et un attentat aux plus inviolables des libertés. « D'après ces lois, dit-il, le président de la province tient la place de l'évêque et M. Heineccius (le président du fameux tribunal) avec ses conseillers, celle du Pape.

« Je ne puis concevoir, quel intérêt a l'Etat, après avoir remis entre les mains de ses employés le droit de célébrer les mariages, libéré les habitants du devoir de baptiser leurs enfants, et supprimé pour la conclusion des mariages toute distinction de religion, je ne puis concevoir, dis-je, quel intérêt, quel droit peut avoir le gouvernement à soutenir que les autres fonctions ecclésiastiques ne peuvent être établies sans son autorisation. Car quel danger menace l'Etat si on célèbre la sainte messe ou une autre cérémonie, si on administre les sacrements, si le prêtre, sur un champ de bataille ou pendant une épidémie ou autres maladies, s'empresse d'assister un mourant, de le consoler et le préparer au passage difficile de l'éternité ? Ne sentez-vous pas, Messieurs, qu'ayant repris au clergé toute fonction d'état, c'est une chose inconcevable pour un esprit sain, qu'il soit besoin d'une permission du gouvernement pour prier, pour enseigner la religion, c'est-à-dire que celui qui prie, qui instruit de la doctrine chrétienne, ait besoin pour cela de l'autorisation de l'Etat ? Ou bien voulez-vous absolument statuer qu'on ne peut recevoir les sacrements que de la manière que chaque ministre succédant à un autre le trouvera bon ? »

« Les actes religieux sont libres, affirme le ministre. Pour moi je ne comprends rien à cette liberté qui consiste à emprisonner le clergé, lorsqu'il accomplit des actes religieux qui n'ont aucun rapport avec l'Etat.

« Vous dites, Messieurs, que vous désirez la paix ; croiriez-vous, consciencieusement, qu'avec les moyens que vous proposez vous l'obtiendrez ? Je puis vous l'assurer : malgré le tranchant de cette arme, comme l'exprime M. le directeur ministériel, vous n'atteindrez pas votre but. Les catholiques et les protestants croyants ont cette conviction que, pour acheter la liberté de la foi, aucun sacrifice n'est trop cher, même celui de la vie. Vous vous trompez bien, si vous supposez que vous avez le pouvoir de nous envoyer des prêtres. Vous vous trompez, si vous supposez que nous les accepterons, que privés de vrais prêtres, nous ne pourrons pas pourvoir à la nécessité. Vous avez le pouvoir de nous tourmenter, de nous rendre la situation difficile, vous avez le pouvoir de blesser nos cœurs ; mais vous n'avez pas le pouvoir de nous arracher notre foi, et quand vous aurez fermé toutes nos Eglises, nous nous réunirons dans les forêts, nous agirons comme les catholiques de France pendant le règne des Jacobins. »

Le plus éminent peut-être, parmi les orateurs catholiques, est M. de Mallinkrodt, dont le souvenir restera glorieusement attaché à ces brûlantes discussions des lois de mai qui lui coûtèrent la vie. Ce puissant logicien aurait achevé non-seulement en principe et devant la raison, mais en fait, la déroute du ministère si le vote n'eût été conquis d'avance au gouvernement, et si l'ombre d'une hésitation eût été permise aux instruments dociles du tout puissant machiniste qui conduisait la manœuvre.

Mallinkrodt fait d'abord justice des indignités de la politique ministérielle, qui s'évertue à soutenir que les catholiques manquent de patriotisme.

« S'il est vrai, dit-il fièrement, que nous renions notre patrie parce que nous nous tenons fermement à l'unité et au centre de l'Eglise catholique, alors il faut dire aussi que nos ancêtres et les vôtres, dès les temps de saint Boniface, ont entièrement renié leur patrie. Nous présenter de pareilles preuves, c'est une indignité. Vous dites ensuite : les lois de mai doivent être exécutées. Pourquoi? Parce qu'elles existent. Non, Messieurs, je soutiens que les lois de mai doivent être abrogées parce qu'elles ne valent rien. Quel est donc l'argument le plus juste? Je maintiens qu'il faut d'abord examiner leur contenu, car leur existence seule ne prouve rien. »

Entrant ensuite dans la discussion du principe de ces lois et montrant, comme les orateurs précédents, qu'elles ne sont autre chose que la violation des droits les plus sacrés, il conclut : « Jugez vous-mêmes et dites si le fondement sur lequel vous établissez cette législation nouvelle peut résister à l'examen de la raison. » D'ailleurs les faits eux-mêmes viennent déjà donner un démenti éclatant, glorieux pour l'Eglise, à toutes les prévisions, comme à toutes les assertions des ministres. Il faut citer toute la péroraison de ce discours où l'on croit entendre vibrer l'accent incisif et l'âme même de Montalembert.

« Vous voyez que, malgré les mesures menaçantes prises par le gouvernement, malgré la haine acharnée des partis, tous les éléments qui confessent la religion du Christ resserrent toujours plus étroitement leurs liens. Vous avez cru lutter seulement contre les évêques, contre de vieux et faibles évêques, vous avez compté que le clergé en masse se précipiterait dans votre camp. Vous vous êtes trompés dans vos calculs, Messieurs! Aujourd'hui l'expérience a prouvé que le clergé est uni étroitement à ses chefs. Vous vous êtes dit ensuite que ce n'est qu'avec le clergé que vous aurez à faire. Non, Messieurs, vous aurez aussi à faire avec les laïques, et quiconque a des yeux et veut les ouvrir a déjà assez de moyens aujourd'hui pour se convaincre de la vérité de ce fait. Vous voyez dans nos provinces de l'Ouest cette détermination ferme, cette attente tranquille, cette

volonté déterminée avec lesquelles, au moindre signe, des masses se meuvent et se précipitent pour prendre congé de leurs pasteurs aux portes des prisons, et leur donner cette assurance consolante qu'aussi longtemps que la crosse pastorale restera entre leurs mains, alors même que viendrait cette heure prévue et redoutée, où les machinations du gouvernement les priveraient entièrement du secours de leurs pasteurs, en ce cas même, dis-je, leurs évêques pourraient être tranquilles et compter sur la persévérante fidélité du peuple catholique à leur sainte Eglise. Messieurs, si vous avez l'occasion d'être témoins de ces faits, je pense qu'alors vous commencerez à comprendre qu'il ne s'agit pas ici d'une lutte avec des particuliers, mais d'une lutte entre deux principes fondamentaux. Il s'agit ici de la lutte entre la religion catholique et la philosophie privée de base chrétienne. Ce que nous avons vu éclater pendant cette lutte, l'opposition déclarée du prince de Bismarck, si forte qu'elle soit, n'est cependant qu'un phénomène passager. C'est sans contredit une personnalité puissante, que M. de Bismarck ; et cependant, en présence de cette lutte de principes qui ébranle tout l'univers, elle est faible comme un roseau. Si vous pensez arriver à vos fins par cette misérable loi de bannissement, vous faites de faux calculs, et vous prouvez par là que vous ne connaissez pas la force des convictions chrétiennes. C'est un fait étrange que les souffrances engendrent le désir de souffrir : quand nous verrons nos pasteurs exilés, emprisonnés, persécutés, croyez-vous que nous manquerons de courage pour partager leur sort? Et si le clergé a suivi et suit cette voie, les laïques ne s'en effraieront pas et votre mesure sur le bannissement n'y pourra rien. Vous serez obligés d'employer des armes encore plus tranchantes! Réfléchissez bien aux armes que vous devez préparer. Quant à nous, en attendant, nous méditerons l'immortelle devise : « *Per crucem ad lucem*[1]. »

Ne nous séparons point de Mallinkrodt sans citer un passage où l'ironie se joint à une logique incisive, pour montrer l'inanité des mesures prises par le gouvernement dans le but de remplacer à sa manière les évêques qu'il aurait destitués.

« Messieurs, dit-il, dans la séance du 7 février 1874, je me rappelle, avoir assisté dans cette Chambre à une séance où l'on discutait sur la nature de la perdrix : il s'agissait de savoir s'il fallait la placer parmi les oiseaux domestiques ou parmi les oiseaux sauvages. On a voté pour la basse-cour, ce qui n'a pas empêché la perdrix de courir les champs. Il en est de même de nos nouvelles lois : vous aurez beau décider, décréter, formuler sur papier timbré

[1] Page 369.

que tel ou tel évêque a cessé d'occuper son siège épiscopal, il n'en restera pas moins évêque de son diocèse. Vous pouvez, il est vrai, le mettre dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, comme par exemple en l'envoyant dans les prisons d'Ostrow [1]. Mais le siège n'en sera pas plus vacant pour cela. Le seul moyen efficace en pareil cas, c'est de trancher la tête au prince de l'Eglise récalcitrant, comme on fit pour l'apôtre saint Paul. Cet exemple prouvera au député Rychter qu'il y a des limites à l'obéissance envers l'Etat. Reconnaître les lois que vous votez, c'est saper les fondements de l'Eglise catholique. Lisez les décrets du concile de Trente : il y est dit clairement que la nomination des évêques et des curés n'a pas besoin d'être reconnue par l'Etat, et que celui qui usurpe un siège épiscopal ou une paroisse, sans y être autorisé par ses supérieurs spirituels, doit être considéré à l'égard d'un voleur ou d'un meurtrier qui entre à la dérobée et s'empare de la maison du prochain. Quant à ceux qui reconnaissent l'intrus, ils doivent être exclus du giron de l'Eglise. Vous le voyez, Messieurs, c'est un cercle hermétiquement clos dont personne ne peut s'échapper. »

Comme il était facile de s'y attendre, ce fut surtout dans le grand duché de Posen que sévit la persécution. C'est l'habitude que ce qu'on pardonne le moins aux malheureux, c'est le mal qu'on leur a déjà fait. Les dénis de justice de toute sorte, le mépris de tous les traités, de toutes les paroles royales, dont cette partie de la Pologne a été victime, non pas seulement depuis le partage, mais depuis les traités de 1815, tout ce passé de mauvais traitements et d'oppression était un titre que la haine allemande ne pouvait oublier, quand il s'agissait de déposséder violemment de leur religion les catholiques polonais soumis au sceptre des Hohenzollern. Un député polonais, qui de plus était prêtre, l'abbé Respadek, sut clôre la discussion par des paroles émouvantes et dignes, où il résume avec une habileté éloquente les sentiments qui se pressent dans son cœur à la fois comme catholique, comme prêtre et comme polonais.

Voici la conclusion de son discours : « Messieurs, nous avons perdu une très-grande partie de ce qui constitue le bonheur d'une nation. Trois trésors nous sont restés intacts, l'amour de la vérité, l'honneur national et la fidélité à nos autels. Ces trésors là, Messieurs, ni les menaces venant d'en haut, ni les tentations venant d'en bas ne sauraient nous les arracher. (*Applaudissements.*) Nous nous soumettons humblement aux décrets de la Providence ; nous nous soumettons aux lois de la justice humaine, mais ne nous demandez pas la soumission à un pouvoir qui ne sait pas respecter nos

[1] Prison de Mgr Ledochowski, archevêque de Posen et Gnesen.

consciences. Si vous tenez à avoir des preuves que ce que j'avance est vrai, jetez un coup d'œil sur la cellule n° 25 de la prison d'Ostrow [1]. Accordez un regard aux cinquante prêtres emprisonnés, exilés, réduits à la misère, et dites-vous bien qu'il y en aura encore des centaines qui suivront cet exemple, si la persécution continue. (*Applaudissements.*) Oui, Messieurs, je le répète, une nation qui sait garder sa foi peut être persécutée, mais elle ne saurait être déshonorée. Un évêque, muni de l'Evangile, peut être jeté en prison, il peut même être condamné par les lois, mais il ne saurait être vaincu. » (*Vifs applaudissements.*)

II

L'APPLICATION DES LOIS DE MAI

Nous avons pu suffisamment apprécier la valeur des lois de mai, il faut maintenant les voir à l'œuvre. On ne saurait en avoir une idée juste et complète si on n'étudie la manière dont le gouvernement sait les appliquer, et la manière dont les populations catholiques, leur clergé en tête, savent les supporter.

Le premier acte de violence, après l'expulsion des Jésuites, fut la fermeture des écoles et séminaires à Posen d'abord, puis à Paderborn et autres diocèses.

A Posen, le gouvernement n'attendit même pas les lois de mai pour porter atteinte, du même coup, et à la religion catholique et à la nationalité polonaise. Depuis longtemps, contrairement aux plus solennels traités, la langue polonaise avait cessé d'être respectée et dans l'administration de la justice et dans l'enseignement. On permettait seulement de donner l'instruction religieuse aux enfants dans leur langue maternelle. Tout à coup une ordonnance parut, qui prohiba cette faculté. Il devait en résulter, par exemple que, dans le gymnase de Sainte-Marie-Madeleine, à Posen, on serait désormais tenu d'enseigner la parole de Dieu en allemand à six cent-neuf élèves polonais, dont les trois quarts ne comprenaient pas un mot d'allemand, et à onze Allemands dont plusieurs comprenaient le polonais. En vain l'archevêque protesta et fit parvenir ses réclamations au roi lui-même, dont il pouvait croire que la religion avait été surprise, Guillaume répondit que l'ordonnance émanait de lui.

Voyant qu'exécuter l'ordre impérial, c'était, en fait, bannir la religion de l'enseignement secondaire, l'archevêque crut au moins pou-

[1] La cellule de Mgr Ledochowski.

voir faire enseigner le catéchisme en dehors des écoles, dans des locaux préparés à cet effet; puis, la police s'y opposant, dans les églises; mais le *veto* de la police poursuivit le catéchisme jusque dans les temples; les prêtres qui enseignaient furent frappés d'amendes, et les enfants, coupables d'avoir reçu des leçons de religion hors des classes, menacés du renvoi immédiat des écoles.

Il arriva de là que les parents qui, au nombre de trente-cinq mille, avaient supplié l'archevêque de préserver leurs enfants du danger d'être privés de l'instruction religieuse, cédèrent à la menace du renvoi, et ainsi l'enseignement religieux hors des classes dut cesser!

Ce n'était là que le commencement. L'enseignement ecclésiastique fut le premier atteint par les lois de mai, votées le 11 mai, promulguées le 19. Dès le 27 du même mois, le gouvernement voulut appliquer au séminaire de Posen une loi qui soumet l'enseignement de la théologie catholique à la réglementation et à la sanction du gouvernement. Sans entrer dans le détail des mesures vexatoires qui précédèrent l'acte final, citons seulement le décret du président de la province, adressé à Mgr Ledochowski, pour lui signifier, dès le 21 août, la fermeture de son séminaire :

« Considérant que vous n'avez pas reconnu le droit de surveillance du gouvernement sur le séminaire ecclésiastique, établi par le décret du 11 mai; que le recteur de l'institut en a rendu, grâce à vos ordres, l'inspection impossible; que la retenue de la subvention due à cet institut n'a eu aucune conséquence; considérant que vous avez rejeté la proposition de réorganiser ce séminaire selon l'esprit des lois de mai, le ministre des affaires ecclésiastiques, en vertu de l'article 13 de la loi ci-devant citée, a fait fermer l'institut en question, jusqu'à ce que vous consentiez à vous conformer aux prescriptions de la loi. »

L'archevêque répondit : « Je me borne à protester solennellement contre ce nouvel acte de violence commis envers l'Eglise catholique, envers mes deux archidiocèses de Gnesen et de Posen, envers mon troupeau et moi, et je me réserve, à moi et à mes archidiocèses, le droit d'exiger la restitution des dommages et torts qu'on nous a fait essuyer. »

Ce que le gouvernement avait fait à Posen, il le fit à Paderborn et dans les autres diocèses, quoique l'on n'employât pas partout la même mesure de rigueur. Du moins partout on s'appliqua, avec un acharnement barbare, à suivre le plan tracé par le professeur Friedeberg : empoisonner, quand on ne les tarissait pas, toutes les sources de l'enseignement catholique.

Les petits séminaires eurent le même sort que les grands. On vit successivememt se fermer les petits séminaires de Gaesdonk dans

le diocèse de Munster, de Péplin dans le diocèse de Chelm, les pensionnats catholiques de Paderborn, de Trèves, de Munster, de Breslau, de Bonn, de Posen. Les maisons tenues par des religieuses pour l'éducation ne furent pas mieux traitées. Les premières victimes furent les dames du Sacré-Cœur de Posen ; celles-là furent frappées avant même la publication de la loi sur les couvents. Deux ans après on s'en prit aux religieuses contemplatives elles-mêmes. Les Carmélites durent s'exiler aussi. Quel était leur crime? On n'épargna rien pour leur en trouver. Il faut remonter à la révolution francaise, dans ses plus mauvais jours, au temps où les « victimes cloîtrées » avaient le privilège d'émouvoir la sensibilité des patriotes, pour retrouver une scène à la fois anssi grotesque et aussi odieuse que celle qui se passa au couvent des Carmélites de Posen. Elles eurent à subir une visite domiciliaire de la police, et chacune de ces saintes filles dut comparaître devant ces inquisiteurs d'un nouveau genre, pour répondre à la question : « *si elle n'était pas retenue de force dans le cloître!* » On ne trouva pas, bien entendu, le prétexte qu'on cherchait. Une seconde visite ne fut pas plus heureuse. Mais quoi ! un prétexte était-il donc nécessaire ? On leur appliqua le raisonnement du loup de la fable et elles furent bannies du pays. L'intelligence allemande ne manqua pas de voir en elles un ordre affilié aux Jésuites !

Le gouvernement voulut de même s'assurer si les prêtres déméritants qui faisaient leur pénitence dans la maison d'Osieczna, tenue par des prêtres de l'Oratoire, n'étaient point des victimes de l'arbitraire ecclésiastique. Le président général de la province somme le P. Brezinski de lui envoyer le règlement de l'institut. Le Père répond qu'il va consulter l'archevêque. Or, consulter l'archevêque, son légitime supérieur, c'était un crime : le religieux fut condamné à 100 thalers d'amende. Mais où trouver cette somme? il ne l'avait pas. La saisie fut ordonnée, les huissiers s'emparent de quatre pourceaux. Mais ils se trouva qu'ils n'appartenaient pas au P. Brezinski, il fallut les restituer : nouvelle saisie : elle porta sur tous les objets qui n'étaient pas indispensable au délinquant, y compris les habits qu'ils n'avait pas sur lui. Le tout fut évalué à 10 thalers !

Cette déconvenue de la police ne fut pas la seule : après une inspection des plus rigoureuses, qui dura deux jours entiers, le président général donna l'ordre de libérer les prêtres déméritants : ils n'étaient que quatre; mais sur ces quatre, il y en eut trois qui déclarèrent ne vouloir pas quitter la maison sans un ordre de leur seul supérieur légitime, l'archevêque qui les y avait envoyés.

Le même législation qui donnait aux préfets le droit prétendu de délivrer les ecclésiastiques des pénitences canoniques, imposées par

leurs évêques, leur donnait également le droit de frapper d'amende et même d'emprisonner les évêques. La loi du 11 mai, article 15, statue que nul supérieur ecclésiastique ne pourra faire une nomination quelconque sans l'assentiment du gouverneur général, et cela sous peine de 200 à 1,000 thalers d'amende ou de la prison correspondante. L'article 18 arrête qu'aucune charge ecclésiastique ne peut vaquer plus d'un an. Si l'évêque laisse passer ce terme, il est passible de 1,000 thalers d'amende, et cette amende peut être répétée indéfiniment jusqu'à ce que la loi soit observée.

Il suffit d'avoir lu ces articles pour comprendre à quelle somme incalculable d'amendes durent se monter bientôt, pour chaque évêque (car aucun n'ent un seul instant l'idée de se soumettre à cette loi) et les thalers d'amende, et les années de prison. L'archevêque de Posen eut pour sa part en peu de mois, à payer jusqu'à 30,000 thalers : chaque condamnation amenait une saisie : un jour c'était les chevaux et le carrosse, un autre jour les meubles qui devenaient la proie des huissiers, et ce ne fut qu'après la déclaration officielle qu'il ne restait plus rien à prendre qu'on changea l'amende en prison.

Les simples ecclésiastiques n'étaient pas plus épargnés que les premiers pasteurs. Recevoir l'ordination, être nommé à un poste ecclésiastique, faire une fonction quelconque sans la mission du pouvoir civil, autant de délits qui entraînaient l'amende, la prison et plus tard le bannissement. Tous les jeunes prêtres de la dernière ordination de Mgr Ledochowski, au nombre de vingt-six, se virent, dès le jour même, avant toute fonction, tourmentés de mille manières et privés de tout moyen d'existence. Leur ministère, comme au temps des premiers chrétiens, dut commencer dans les catacombes et ne s'est pas encore, jusqu'ici, exercé une seule fois sans qu'ils courussent le péril de leur liberté. Ils avaient d'ailleurs pour les encourager, outre l'exemple du premier pasteur, celui de leurs aînés dans le sacerdoce. Notons en passant le parti pris, adopté constamment par la police, d'ajouter aux peines subies par les ecclésiastiques des aggravations nullement imposées par les lois. Par exemple on conduisit un jour à la prison de Posen le prêtre Grokowsi avec deux autres prêtres et trois juifs : on eût la délicate attention de loger les prisonniers deux à deux; chaque prêtre ayant un juif pour compagnon de cellule. C'est ainsi encore que les prêtres se virent refuser, malgré leur état de santé, la faculté d'améliorer à leurs frais l'ordinaire de la prison; on affecta même de ne leur donner que du gras le vendredi, manière ingénieuse de les réduire ce jour-là au pain et à l'eau.

Enfin poussé à bout par une résistance qu'il n'avait pas prévue,

le président en chef somme l'archevêque, en vertu de la loi du 12 mai, de donner sa démission s'il ne voulait être déposé par le tribunal royal institué pour les affaires ecclésiastiques. Les termes de cette sommation méritent d'être cités; car ils rendent, par la bouche d'un ennemi, le plus beau des hommages et à l'archevêque et à son clergé et à son peuple.

Le président, après avoir énuméré tous les délits du prélat, ajoute : — « L'exemple d'une telle résistance et d'une telle désobéissance a entraîné le clergé à commettre les mêmes fautes. Les ecclésiastiques, qui occupent illégalement des charges de l'Eglise, bénissent des mariages, nuls au point de vue civil, et occasionnent une confusion que le gouvernement ne peut tolérer plus longtemps. Les communes et les paroisses infectées déjà par cet esprit de désobéissance, ne cessent d'envoyer à l'archevêque des députations et des adresses, en lui exprimant leur dévouement et leur respect. Afin de maintenir « l'ordre public », il est impossible au gouvernement de permettre à l'archevêque d'occuper plus longtemps un poste si important, où il est à même d'exercer une si grande influence au préjudice de l'Etat. »

On sait la suite : peu après l'archevêque était jeté en prison.

Mgr Janiczewski, comme lui écrasé d'amendes et littéralement dépouillé de tout par le fisc, ne tarda pas de l'y suivre. Plus de cinquante prêtres du diocèse partageaient déjà leur sort, quand enfin parut l'arrêt attendu du tribunal royal, destiné désormais à remplacer le Souverain-Pontife, qui dépossédait Mgr Ledochowski de son titre archiépiscopal. A partir de ce jour la persécution redoubla encore de tracasserie et de violence, car tous les actes faits au nom de l'archevêque furent poursuivis comme autant de contraventions aux lois.

Nous nous sommes arrêté quelque temps sur la grande figure de l'archevêque de Posen parce qu'il fut la première et la plus illustre victime, et que son diocèse fut plus particulièrement ravagé, attendu sa qualité de terre polonaise. Il ne faudrait pas croire cependant qu'aucun des autres diocèses de la monarchie prussienne échappât aux lois de mai. De 1874 à 1875, outre l'archevêque de Posen et son suffragant, le gouvernement punit d'incarcération (notez que la prison ne venait qu'après la ruine totale causée par les amendes), l'archevêque de Cologne, les évêques de Trèves, de Munster et de Paderborn. Dans le grand duché de Posen, on alla jusqu'à traquer les enfants des écoles, depuis l'âge de sept ans, pour être allés, sur l'injonction de leurs parents, subir dans l'église un examen de religion et recevoir la bénédiction de l'archevêque. A Munster ce fut le tour des dames. Plusieurs, pour avoir rédigé une

adresse à leur évêque, durent comparaître en justice et se voir condamner à l'amende.

Conduits par des chefs héroïques, on comprend le courage des simples prêtres. Tous les chapitres sommés par le gouvernement de nommer un sucesseur à leur évêque *destitué*, répondirent par un refus catégorique. Le chef légitime du diocèse en prison, l'administration spirituelle ne cessait pas pour cela; un délégué, désigné par lui, inconnu du gouvernement, connu des seuls ecclésiastiques, pourvoyait à tout le nécessaire. Quant au commissaire nommé par le gouvernement, on le fuyait comme un pestiféré. Le gouvernement exaspéré voulut, à toute force, mettre la main sur le délégué apostolique et il n'eut pas honte de jeter en prison les prêtres fidèles pour leur extorquer leur secret : c'est ainsi que sur 40 doyens du diocèse de Posen, 36 furent incarcérés. Cruauté anssi inutile qu'elle était lâche : le secret ne fut jamais trahi. Sur 800 prêtres, dans le duché de Posen, les lois de mai ne firent que *deux* apostats, sur 1,200 que renfermait la Silésie, l'Etat ne put en enrôler que *cinq*. En revanche du 9 juin 1874 au 1er octobre 1875, dans le seul diocèse de Posen on leva sur le clergé, dépouillé de tout revenu, jusqu'à 50,000 thalers d'amende, 170,000 francs!

Ce qui acheva la déroute morale des persécuteurs ce fut l'attitude du peuple catholique. On n'avait rien épargné pour le séparer de ses pasteurs et l'ameuter contre eux. On ne réussit qu'à faire éclater d'une manière touchante sa fidélité. Quand on fit vendre à l'encan les meubles de l'évêque de Munster, les catholiques achetèrent le tout, et, dès le soir même, tout était réinstallé triomphalement à l'archevêché. Un vicaire ayant été nommé, contrairement aux lois nouvelles, dans la petite ville de Buck, il fut aussitôt sommé par l'autorité civile de donner sa démission et de s'éloigner. Le vicaire reste à son poste, gardé nuit et jour par les habitants. Enfin, un gendarme se présente de grand matin et intime au prêtre l'ordre de le suivre. Le vicaire cède à la violence. Mais, pour sortir du village, il fallait un véhicule quelconque. La police ne trouva personne qui voulût louer ses chevaux et sa voiture, et il fallut requérir de force l'attelage d'un juif! Dans quelques paroisses, par exemple à Kosten, le gouvernement parvint à installer des curés de son choix. Mais ces malheureux restèrent seuls dans leur église; on ne voulut ni entendre leur messe, ni être baptisés, mariés ou enterrés par eux; et l'on vit se reproduire littéralement ce qui se passa en France lors de la constitution civile du clergé : les prêtres assermentés avaient les églises et les faveurs du gouvernement, mais ils n'avaient plus de fidèles; les prêtres insermentés étaient traqués comme des bêtes fauves, mais le peuple fidèle allait entendre leur messe dans les

caves, dans les lieux déserts, et jusque dans les forêts. C'est ce régime d'exécrable et honteuse mémoire que M. de Bismarck a ramené en Prusse anjourd'hui.

Quelle sera la conclusion finale? Où en est à l'heure présente la victoire du chancelier? Que peut-on en augurer pour l'avenir?

Ces questions, éclaircies pour nous par l'histoire de ces trois dernières années — le récit de Mgr Janiczewski s'arrête avec l'année 1875 — demandent une brève réponse qui sera la conclusion de cette étude.

III

LES RÉSULTATS

Il y a peu de semaines, 11 août 1878, que la *Gazette de la Croix*, journal protestant, organe principal des conservateurs allemands, ne craignait pas d'écrire ces propres paroles :

« C'est sur la route du *Kulturkampf* que nous avons rencontré toute notre misère morale et matérielle, misère qui se manifeste dans tous les coins de l'Empire allemand. Ce n'est qu'en cessant le *Kulturkampf* et en abandonnant le courant qui l'a inauguré que nous pourrons sortir de nos embarras. Telle est notre opinion, elle devient de plus en plus générale, et là où il y a la volonté, il y a les moyens. »

Cet aveu si franc et cet appel si peu déguisé à la volonté de qui tout dépend seront-ils entendus? Sommes-nous à la veille, comme quelques-uns l'ont cru, de voir finir une guerre qui, dirigée exclusivement contre l'Eglise catholique, aboutit, de l'aveu d'un journal nettement hostile au catholicisme, à la ruine « morale et matérielle de l'Empire allemand? »

Il ne nous appartient pas de le décider; ce que nous pouvons faire d'abord, c'est de constater que toutes les espérances, toutes les vues du chancelier ont été complétement déjouées! S'il espère encore la victoire, ce qui n'est pas impossible à cet esprit si tenace et si fécond en ressources, on ne peut s'empêcher de croire qu'il a perdu quelque chose de cette confiance hautaine avec laquelle il s'est précipité, et avec lui tout l'Empire, dans un combat de géant. Son premier mobile, nous le savons, était avant tout politique : la fraction parlementaire du centre composée non pas exclusivement, mais en grande partie de catholiques, lui semblait le grand obstacle à sa politique centralisatrice à outrance. Présidée par M. Windhorst, à la fois catholique et Hanovrien, il fallait la briser à tout prix : le schisme lui parut un moyen excellent d'y parvenir. S'il faut en croire un écrivain qui paraît bien informé et dont la manière de voir

coïncide parfaitement avec les déclarations si compétentes et si précises de Mgr Janiczewski, M. de Bismarck ne craignit pas de s'en expliquer ouvertement avec Mgr von Ketteler, alors député au parlement. « Vous et votre parti, lui disait-il, vous voulez détruire l'œuvre de ma politique. Vous me poussez à faire la guerre à l'Eglise, nous verrons qui sera le plus fort dans cette lutte [1]. »

Tant le puissant chancelier, grisé par le succès, avait oublié ces autres paroles, prononcées par lui-même en 1861 : « J'espère vivre assez longtemps pour voir le vaisseau de fous (*Narrenschiff*) qui porte notre société actuelle s'échouer contre le roc de l'Eglise ! »

Or de ces deux paroles si contradictoires, ce n'est pas la première mais la seconde qui paraît en voie de se réaliser ; à l'heure présente, s'il y a dans le parlement allemand un parti qui ait grandi, non-seulement en nombre, ce serait peu, mais en autorité morale, en influence de bon aloi, c'est le parti du centre, toujours présidé par M. Windhorst, l'un des premiers, sinon le premier des orateurs de la Chambre.

La grande espérance du promoteur de la persécution, la force principale sur laquelle il comptait, était le parti vieux catholique. On ne doutait pas que la proclamation de l'infaillibilité pontificale ne fût le signal inévitable d'une insurrection dans la fraction la plus éclairée, sinon la plus nombreuse du clergé allemand ; il ne s'agissait que de désigner le Primat de la nouvelle Eglise catholique allemande réformée suivant les vues de M. Dœllinger et de ses amis, et pour cette nomination même, on supposait qu'on n'aurait d'autre embarras que l'embarras du choix.

Mais ici encore, on s'était trompé : jamais déception ne fut plus complète et plus cruelle, et en contemplant la piteuse figure de l'évêque Reinkens, créature de M. de Bismarck, on peut se demander quel est, à l'heure présente, le plus désappointé des deux. Le grand chancelier a appris à ses dépens qu'il est plus facile au pouvoir séculier de chasser tous les religieux et d'emprisonner tous les évêques, que de fabriquer à sa guise, un seul évêque, un seul prêtre et de lui donner un seul fidèle.

M. de Bismarck a eu pour alliée, dans sa lutte, la grande majorité des protestants. C'est que selon toute apparence la ruine de l'Eglise catholique ne pouvait manquer de profiter au protestantisme. Aujourd'hui, écoutez les plaintes des vrais protestants, de tous ceux qui ne sont pas encore nihilistes et libres-penseurs. C'est pour inviter les fidèles à aller grossir le troupeau par trop maigre des ouailles de Reinkens qu'on a fait cette loi qui permet à chacun de

[1] *Univers*, 13 novembre 1878.

sortir de son Eglise moyennant une simple déclaration au juge de son domicile, et le versement d'une somme de 60 centimes (5 silbergroschen) sans compter les frais de timbre (art. 8). Quel tort cette invitation si transparente ou plutôt si grossière à l'apostasie a-t-elle fait à l'Eglise catholique? Aucun. C'est à l'Eglise protestante seule qu'elle porte le coup le plus fatal.

C'est contre le catholicisme encore qu'a été introduite en Prusse cette loi, partie essentielle du credo révolutionnaire, qui aura bientôt fait tout le tour de l'Europe chrétienne : je veux dire la loi sur le mariage civil. C'est contre le catholicisme enfin qu'on a décrété que le baptême cesserait d'être obligatoire. Or, quel a été le résultat? Il n'y a pas eu dans l'Eglise catholique un mariage religieux ni un baptême de moins. En revanche, on a vu éclater au grand jour la plaie d'incrédulité et d'indifférence profonde qui ronge les pays protestants : « Pourvu, disaient ouvertement les nihilistes et protestants libres-penseurs, principaux soutiens du *Kulturkampf* et sans lesquels M. de Bismarck ne pouvait rien, pourvu que nous domptions l'Eglise catholique, nous renverserons l'orthodoxie protestante comme on souffle la poussière d'un vieux livre. » La loi sur le mariage civil à elle seule suffit pour justifier ce dédain : Mgr Janiczewski cite l'aveu effrayant d'un haut dignitaire protestant, dans un synode tenu à Essen : « Dans la seule province de Saxe, dit-il, il n'y a pas une ville un peu considérable où l'on ne compte 40 et presque 50 pour cent de mariages non consacrés par l'Eglise. Dans une ville manufacturière de 18,000 habitants, sur 150 mariages 15 seulement ont été bénis par l'Eglise, et encore a-t-il fallu toute l'autorité des parents et des *sacrifices du côté de l'autorité ecclésiastique* pour obtenir cette concession ! »

Il en est de même en ce qui concerne le baptême; d'après la statistique de la Prusse, « un enfant sur cinq était baptisé en province, un sur trois à Berlin et à Kœnigsberg [1] ! »

Cette statistique remonte à plus de quatre ans et le mal n'a pu qu'empirer depuis.

Ainsi on peut dire que depuis le *Kulturkampf* les quatre cinquièmes environ des enfants nés en Prusse, dans les familles protestantes, ont été conquis au paganisme, et comme le nombre des catholiques n'a nullement diminué, le résultat mathématique des lois contre l'Eglise catholique a été l'augmentation proportionnelle d'environ les quatre cinquièmes du nombre des catholiques, par rapport aux protestants !

Mais ce n'est pas tout : effrayé de son œuvre le gouvernement a

[1] Pages 416-417.

voulu faire ce qui dépendait de lui pour enrayer le mal : il défendit sévèrement sous peine de disgrace à tous les militaires, à tous les fonctionnaires (et l'on sait si le nombre en est grand), d'user à leur profit de la lo qu'il avait faite ; ainsi tout militaire, tout fonctionnaire est tenu, comme au temps où la loi n'existait pas, s'il se marie, de le faire à l'église, s'il lui naît un enfant de le présenter au baptême.

Ainsi, chose étrange et qui montre bien sous son vrai jour la moralité de la situation religieuse faite en Prusse par le *Kulturkampf* : quand un législateur fait une loi, il doit avoir en vue un « règlement dicté par la raison, pour le bien de la communauté dont le soin lui est confié ». Telle est, selon saint Thomas et selon la conscience universelle, la définition de la loi [1]. Or voici, dans un Etat qui se dit encore chrétien, des lois de telle nature que, dans l'intérêt de la religion et de la morale, et sous des peines très-graves (il s'agit du pain quotidien), le gouvernement défend à ceux qui dépendent immédiatement de lui, de les prendre en considération, et leur enjoint de les regarder pratiquement comme nulles et non avenues ! Je ne sais pas si, dans l'histoire, il existe un fait analogue, d'un gouvernement qui promulgue des lois et qui les juge lui-même tellement mauvaises et dangereuses au bien public qu'il interdit à ses fonctionnaires de s'en servir !

Mais supposez que, suivant leur droit absolu, les militaires et les fonctionnaires de M. de Bismarck profitent de la loi sur la non obligation du baptême et du mariage religieux et voyez à quel nombre infime seront réduits les chrétiens dans « l'empire des bonnes mœurs et de la crainte de Dieu ! »

Aussi ne faut-il pas s'étonner si, à côté du cri de détresse poussé par la *Gazette de la Croix*, nous entendons une des plus illustres victimes du *Kulturkampf*, Mgr Conrad Martin, l'évêque exilé de Paderborn, établir en thèse, dans un ouvrage récent, où il cite nombre de faits à l'appui « que la persécution a été permise de Dieu pour la décomposition du protestantisme et pour ramener les protestants croyants à la véritable Eglise [2]. »

Mais laissons-là la religion dont M. de Bismarck paraît se soucier bien peu aujourd'hui, contrairement à ses idées d'autrefois. Sans doute il est encore le véritable chef de l'empire allemand dont il a été le créateur ; mais il n'est pas, comme Guillaume le « *summus*

[1] Lex nihil aliud est quam quædam rationis ordinatio ad bonum commune, ab eo qui curam communitatis habet promulgata. » Quelle valeur ont les lois de mai et tant d'autres édictées tous les jours, si on les juge à la lumière de cette définition de saint Thomas, qui n'est elle-même que l'expression de l'éternelle justice et du bon sens ?

[2] *Notre devoir actuel*, par Mgr l'évêque de Paderborn, 1878.

episcopus imperii », et la prospérité du protestantisme n'est pas le principal but de sa politique. Ce qui lui importe, c'est la consolidation de son œuvre, et la réalisation, de plus en plus complète, de l'unité allemande aujourd'hui menacée par le socialisme. Mais à ce point de vue là même le *Kulturkampf* lui a-t-il réussi ?

M. de Bismarck se souvient-il d'avoir un jour dans la Chambre haute, exercé ses railleries, d'un sel toujours peu attique, sur les brochures de son ancien compagnon d'université, devenu son collègue et son adversaire au parlement, Mgr von Ketteler : « Lisez ces petits livres, disait-il à la tribune de la Chambre des seigneurs, lisez-les ; ils pétillent d'esprit, ils sont très-agréables à lire et se trouvent dans toutes les mains [1]. » Si par hasard lui-même ne les a pas lus ou s'il les a oubliés, nous nous permettrons de remettre sous ses yeux la page suivante, empruntée à une de ces brochures, page qu'il sera peut-être tenté aujourd'hui de trouver un peu plus que « spirituelle » et agréable à lire en manière de simple passe temps.

« Le socialisme, dit Mgr de Ketteler, qui est une des plus monstrueuses erreurs de l'esprit humain, est parfaitement logique si les principes du libéralisme sont vrais... Le libéralisme fait de l'Etat un Dieu présent. Cependant il parle de religion et d'Eglise. C'est un non-sens manifeste. Vient le socialisme qui dit : Si l'Etat est Dieu, le développement historique de la religion chrétienne est une immense duperie. Moi, socialisme, je ne veux plus entendre parler ni de religion, ni d'Eglise, ni de culte.

« Le libéralisme veut enlever au mariage son caractère religieux. Cependant il tient à le conserver sous la forme de mariage civil. Le socialisme vient et dit : « Si Dieu n'a pas réglé le mariage, nous ne voulons pas du règlement des hommes ; notre volonté est notre loi, nos passions sont notre droit, que personne n'y touche ! »

« Le libéralisme dit : « La loi de l'Etat est absolue ; l'Eglise, la famille, le père, n'ont d'autres droits que ceux que l'Etat veut bien leur octroyer par les organes législatifs. Mais quant à la propriété, elle est inviolable... »

« Le socialisme répond : « Non-sens ! Si l'Etat est la source unique du droit et de la loi, il est aussi la source de la propriété. Ce qui est réglé par la loi est le droit. Nous demandons la révision des lois sur la propriété et sur l'héritage... Arrière avec vos principes économiques, qui tendent à concentrer la richesse entre les mains d'un petit nombre ! Arrière avec vos idées vénales, qui regardent le travail des masses comme une marchandise qui se négocie chaque jour sur le marché [2] ! »

[1] Disc. du 10 mars 1873.
[2] *Le Kulturkampf*, p. 11, 15.

Plus d'une fois, dans le cours des discussions, les orateurs catholiques s'étaient efforcés de montrer, comme l'évêque de Mayence, le rapport étroit et si évident qui unit le socialisme des Liebnecht et des Bebel, avec le libéralisme de M. Falk et de son école.

« Croyez-vous, disait Mallinkrodt, que par ces mesures vous ferez passer les catholiques au protestantisme? Si c'est là votre idée, je puis vous garantir que, même munis de la lanterne de Diogène, vous n'en trouverez pas un seul. La grande majorité du peuple catholique restera d'autant plus fidèle à sa foi qu'elle la verra persécutée. Ceux qui n'auront pas le courage de la persévérance passeront moralement à l'état sauvage, et c'est là que se formera une génération dont les passions et les instincts sans frein amonceleront sur vos têtes la tempête qui engloutira dans ses filets le monde civilisé! »

Pour toute réponse, M. de Bismarck avait opposé aux catholiques les ricanements d'un vainqueur sûr de son fait. Mais a-t-il encore la même confiance, depuis les attentats de Hœdel et de Nobiling? Voilà deux socialistes convaincus, deux soldats de cette armée dont Mallinkrodt, comme Mgr de Ketteler, prédisaient que le *Kulturkampf* irait grossir le nombre, multiplié chaque jour par ces écoles sans Dieu qui fleurissent à l'ombre des lois de mai. Ces légions, M. de Bismarck est-il bien sûr de les dissiper par la toute puissance d'une loi draconienne? Est-il bien sûr de n'avoir pas mérité les remerciements ironiques que lui adressait le député socialiste Liebnecht au congrès de Gand, tenu après l'ouverture du *Kulturkampf*?

« Les ultramontains, disait-il, nous disputaient avec avantage l'esprit du peuple. La Chambre nous délivre de cet ennemi! » Nous disons, nous, que le député socialiste a raison, et que la plus étrange manière de combattre le socialisme, c'est de miner et de renverser le rempart solide que l'Eglise lui oppose. Nous ajouterons, avec le même Liebnecht : « Ce n'est pas avec la force matérielle qu'on combat une idée. » Nous dirons enfin que l'homœopathie est peut-être un système raisonnable en médecine, — ce que nous ne voulons pas décider, — mais qu'en politique, elle est l'absurdité même, et que si, en fait d'idée, M. de Bismarck se borne à opposer au Dieu-Etat de Bebel et des socialistes, le Dieu-Etat de M. Falk, l'issue du combat est certaine, elle est prophétisée en ces termes par Liebnecht dans le même discours : « Le jour venu, fusils et canons se retourneront tout seuls pour foudroyer les ennemis du peuple socialiste. »

« Les ultramontains, disait à son tour Bebel, sont nos mortels ennemis. » Plaisante manière de combattre les socialistes que de commencer par exterminer leurs mortels ennemis!

Lors des dernières élections qui avaient pour but de réunir un Parlement armé en guerre contre le socialisme, les socialistes clas-

sés comme les catholiques parmi les ennemis de l'empire (*Reichsfeinde*), et de l'unité allemande, ont opposé leurs manifestes aux manifestes conservateurs. En voici un extrait : « Les *Reichsfreünde* (amis de l'empire) nous reprochent de vouloir recourir à la force. Electeurs, est-ce que c'est nous qui avons introduit en Allemagne une politique de fer et de sang ? Avons-nous détrôné, en 1866, des princes et conquis des villes allemandes? Est-ce nous qui avons établi le principe : la force prime le droit? »

Nous trouvons, quant à nous, que les socialistes ne raisonnent pas trop mal et que si leur système est détestable, leurs arguments contre la politique du *Kulturkampf*, également détestable parce qu'elle est issue du même principe, sont absolument sans réplique. Qui n'appréciera la mordante justesse de l'apostrophe de M. Windhorst à M. de Bismarck et à ses collègues, adjurant les députés du centre de voter la loi contre les socialistes : « Eh ! comment pouvons-nous vous rendre des services de pompiers, alors que vous ne cessez de faire métier d'incendiaires ? »

Minée par les socialistes dont les têtes folles se multiplient et ne cesseront pas de se multiplier malgré toutes les lois [1], l'unité allemande ne l'est pas moins par une démoralisation effrayante démontrée par toutes les statistiques, et dont le progrès coïncide d'une manière visible avec le règne du *Kulturkampf*. Pour ne citer que quelques détails, le nombre des crimes déférés à la police en Prusse en 1871 était de 6,403, en 1877 il est de 12,807. En 1871, telle maison de correction rhénane renfermait 61 femmes de mauvaise vie; elles sont 222 en 1877. De tous les symptômes le plus alarmant, mais le plus facile à expliquer, c'est que la jeunesse surtout se fait remarquer par la progression dans la voie de l'immoralité et du crime. Il est vrai, comme compensation, que le *Kulturkampf* a chassé les sœurs des écoles, et que le prêtre y a perdu le droit d'inspection !

M. de Bismarck avait-il fait ces réflexions lorsque s'ouvrirent, entre lui et un envoyé du pape Léon XIII, ces conférences de Kissingen d'où, pendant quelques mois, on espéra qu'allait sortir la pacification religieuse ? On ne sait ; mais dès le jour où ces négociations s'ouvrirent, les hommes habitués aux procédés politiques du chancelier firent la remarque que la loi sur les socialistes, précédemment rejetée à une immense majorité, allait être présentée de nouveau à un parlement réuni tout exprès pour la voter. Les 110 ou 120 voix des catholiques ne valaient-elles pas la peine qu'on fit un

[1] Citons en preuve une élection municipale qui vient d'avoir lieu à Mannheim, presque aussitôt après le vote de la dernière loi, et qui a donné une forte majorité au candidat socialiste.

effort pour les gagner ? Si le Pape consentait à se mêler de politique et voulait assurer à M. de Bismarck l'appui du centre, la persécution allait cesser ! Mais le chancelier apprit à ses dépens, une fois de plus, combien grossière est cette calomnie dont lui et les siens avaient fait si grand usage dans la discussion des lois de mai : celle qui consiste à dire que le Pape tient dans sa main les opinions politiques et les votes des catholiques. A Kissingen le nonce demandait, au nom de la conscience et du droit, la liberté de l'Eglise : rien de plus ; quant à promettre, en échange, une intervention pontificale dans des luttes parlementaires, il n'avait pas mission pour cela. « On n'avait rien à m'offrir, » dit plus tard M. de Bismarck pour expliquer la rupture des négociations. En effet : celui que M. de Bismarck dénonçait comme un monarque absolu et le plus absolu de tous les monarques, en vertu de son infaillibilité doctrinale, ne se reconnaissait pas le droit d'imposer le moindre vote politique au dernier des sujets allemands. M. de Bismarck, du moins, avait la preuve en main que les catholiques de Prusse, pas plus que les catholiques des autres pays, ne sont des marionnettes dont « un gouvernement étranger » tient le fil.

Le parti du centre, dans la pleine liberté de sa conscience, rejeta la loi contre les socialistes, non par amour du socialisme, cela est trop clair ; mais parce que cette loi d'exception est mauvaise, parce que surtout, entre les mains de la police prussienne, pour qui toutes les lois sont élastiques — on le voyait de reste dans l'application des lois de M. Falk — elle est comme une nouvelle loi de mai que l'on pourra tourner à volonté contre les catholiques. C'est ce qu'expliquait en fort bons termes, au nom des Alsaciens-Lorrains, le député de Mulhouse, M. le curé Winterer, en citant comme exemple le régime sous lequel gémissent nos anciens départements, depuis le jour de la conquête. Là une loi dictatoriale, volontairement vague dans ses termes, est rendue cent fois plus tyrannique par l'arbitraire tout puissant de la police. Il est vrai que le socialisme est beaucoup moins dangereux en Alsace-Lorraine que dans les pays allemands. Mais quelle en est la raison? C'est précisément cette religion catholique que le *Kulturkampf* de M. de Bismarck a pour but d'extirper en Allemagne, pour la remplacer inévitablement par le socialisme. « Savez-vous, s'écrie M. Winterer, ce qui a enrayé le progrès du socialisme en Alsace-Lorraine? On peut le dire en deux mots : nous devons ce résultat aux sentiments chrétiens de nos ouvriers et aux sentiments d'humanité de nos fabricants ; notre population ouvrière est chrétienne et très-religieuse, et un ouvrier qui a des sentiments chrétiens ne sera jamais un socialiste. Au contraire un ouvrier athée passera tôt ou tard au socia-

lisme [1]. » C'est ce qu'avait dit très-éloquemment Mgr von Ketteler dans sa brochure : *la Question du travail et le christianisme* publiée en 1864 : « Les considérations purement matérielles, les plus beaux discours sur la dignité de l'homme ne persuaderont jamais aux ouvriers que leur sort soit enviable. Si notre vie n'est que terrestre, le sort de ceux qui doivent supporter de continuelles privations, est contre nature et intolérable... Un ouvrier qui ne croit à rien ne peut que maudire la destinée. Sa vie entière est faite de faim et de colère. »

Ce que craignait justement M. Winterer, avec tout le parti catholique, dès le lendemain même du vote de la loi était devenu une réalité. Votée un samedi, la loi contre les socialistes était tournée le lundi suivant contre les catholiques. Ce jour-là même la police déclarait à l'association catholique des jeunes employés de commerce, qu'elle tombait sous le coup de la loi comme « s'occupant d'intérêts sociaux et religieux. » Par cette hâtive rigueur, le gouvernement montrait bien qu'il prenait à son compte les aveugles passions dont un des chefs du parti conservateur, pendant la discussion de la loi contre les socialistes, le comte de Bethusy-Huc, s'était fait l'interprète en pleine tribune : « Pour moi, avait-il dit, les cercles catholiques d'ouvriers, les associations catholiques de toute nuance me paraissent bien plus dangereuses que les réunions socialistes proprement dites. » Etait-il possible de mieux justifier les prévisions des députés du centre qui, en repoussant la loi, appelaient plusieurs de ses dispositions « des articles de caoutchouc » dont la police ferait tout ce qu'elle voudrait?

Il faut ajouter que les pourpalers de Kissingen n'avaient pas même ralenti la persécution. On venait encore de fermer la maison des Ursulines de Breslau. Aussi M. Windhorst pouvait-il compter sur l'assentiment de tous les gens de bien lorsque, voulant justifier la résistance des catholiques, il disait du haut de la tribune : « Nous savons combien l'on s'efforce de nous rendre suspects à propos de cette loi, soit publiquement, soit en secret, soit par la voie de la presse, soit par celle de la diplomatie. C'est pour cela que nous avons fait courte et précise notre déclaration contre cette loi. On est bien décidé, du côté du gouvernement, à faire un essai pour porter la division parmi les catholiques et parmi les membres du centre ; mais on ne veut pas faire la paix avec eux. Ce qui le prouve, c'est que les propositions du gouvernement sont parfaitement inacceptables. Pendant que l'on parle d'armistice, on décharge sur nous à toute volée le canon des lois persécutrices, et, en même temps l'on nous demande de cesser de nous défendre. La situation

[1] Séance du 10 octobre 1878.

étant telle, je dois croire que tout ce qui s'est fait, dans le sens d'une entente, n'était pas sérieux et que le gouvernement, en négociant, ne cherchait qu'à se tirer des embarras du moment. » Puis, il formula en deux mots le programme de la pacification future : « Il faudra que le prince de Bismarck devienne réactionnaire en politique et en religion. Il faudra qu'il fasse du droit la base de sa politique ; point de la force, point de la police. Il faudra qu'il respecte le droit de l'Eglise comme celui de l'Etat ; car l'Eglise a, de concert avec l'Etat, une mission tutélaire à remplir pour le salut des peuples. »

Peu de jours après, *la Gazette de l'Allemagne du Nord*[1], organe de M. de Bismarck, répondait aux déclarations du chef du parti du centre, par une sorte de manifeste, tout rempli des insinuations malveillantes et des iniquités ordinaires à la polémique protestante. « Aussi longtemps qu'il existera un parti qui se posera, en apparence, comme le représentant des intérêts catholiques, mais qui, en réalité, comme le prouve surabondamment le dernier vote, maintient une attitude hostile envers le gouvernement impérial, et par là, en contradiction directe avec les véritables intérêts de l'Eglise, ne poursuit que des buts politiques ; aussi longtemps que tous les éléments qui poursuivent d'une haine aveugle les institutions de l'empire et de l'Etat prussien se grouperont autour de ce parti, comme autour d'un noyau, toutes les tentatives pour terminer la lutte du *Kulturkampf*, au moyen d'un accord pacifique, resteront nécessairement infructueuses. En présence d'un pareil parti les intentions les plus conciliantes, même du Vatican, n'offriront aucune garantie que la paix religieuse en Allemagne puisse devenir une réalité. »

La même feuille donnait, le jour même, une preuve de fait que la persécution n'avait pas cessé : elle publiait la dépêche suivante datée de Posen. « Le tribunal du cercle de Birnbaum a condamné aujourd'hui le cardinal Ledochowski à 15,000 marcs d'amende ou à deux ans de prison pour six contraventions aux lois de mai, et à deux mois de prison pour offenses envers le président supérieur Günther. »

Il est clair que l'éminent archevêque de Posen, toutes les fois qu'il exerce un acte de sa juridiction dans son diocèse, commet une offense envers l'évêque laïque que M. Falk lui a subtitué !

Peu de jours après, nouvelle condamnation pour des méfaits de même nature. On lit dans le *Moniteur officiel de l'empire* :

« Le cardinal Ledochowski a été condamné le 7 novembre, à cause de l'excommunination du curé Kolany, à une amende de 18,000 marcs ou à deux ans de prison. » et ainsi de suite : chaque fois que

[1] 22 octobre 1878.

le cardinal adresse une remontrance ou fulmine une excommunication contre un des prêtres schismatiques, il est cité à comparaître et condamné par contumace; on ne saurait déjà plus compter la série incalculable de thalers d'amende et d'années de prison qu'il a encourus!

Ajoutons que le bruit s'est répandu, et nous avons les plus sérieuses raisons de le croire fondé, qu'à un certain moment, il a été question de demander au gouvernement italien l'extradiction du saint criminel tant de fois condamné pour avoir fait héroïquement son devoir. Ce qui du moins est assuré, c'est qu'à partir de l'époque à laquelle nous faisons allusion, le cardinal n'a plus quitté un seul jour les côtés du Pape; à l'honneur insigne que lui avait déjà valu la prison d'Ostrow, la Providence daignait joindre la grâce, non moins glorieuse, de partager étroitement et pour les mêmes causes la captivité de l'hôte auguste du Vatican.

Voilà, à l'heure où nous sommes, la situation réciproque de l'Eglise catholique en Prusse et des chefs du *Kulturkampf.*

D'un côté la persécution ne se lasse point; les lois de mai sont appliquées; mais il est désormais visible à tous les yeux, et même à ceux du chancelier, que le système ne réussit pas. A ses inventeurs il n'a procuré ni honneur ni profit. Le protestantisme est profondément atteint, le socialisme lève la tête; l'immoralité est en progrès, et quant à la science et à la liberté qui devait fleurir sur les ruines de l'obscurantisme clérical, les plus optimistes savent maintenant à quoi s'en tenir. Fermer de bonnes écoles pour en ouvrir de mauvaises, faire des lois d'exception et mettre à la merci de la police non-seulement les catholiques, qui sont huit millions, mais les socialistes qui se comptent par centaines de mille, en aucun pays cela ne s'appelle favoriser ni la science ni la liberté. Faire de la désolation amère, et sans compensation possible, des plus loyaux et des plus fidèles sujets la mission historique d'une dynastie et d'un peuple, cela n'a jamais contribué à affermir une famille régnante. M. de Bismarck voudrait-il signer encore aujourd'hui cette phrase de la *Correspondance provinciale de Berlin*, du mois de mars 1874, que lui-même a peut-être dictée : « Un bienfait inappréciable dû à la politique de notre souverain (la politique de M. de Bismarck) c'est qu'un esprit et des sentiments tout à fait monarchiques ont jeté de nouvelles et profondes racines, dans toutes les couches de la population. » Et comme conséquence inévitable d'une situation morale si fâcheuse, la situation matérielle empire tous les jours, et suivant le mot de l'Ecriture « l'abîme appelle l'abîme. » M. de Bismarck « ira-t-il à Canossa? » L'intérêt de son pays l'y pousse, mais l'orgueil l'en empêche. Quoiqu'il en soit, il sait dès maintenant que favoriser les passions mau-

vaises même pour ruiner ses ennemis, pactiser avec les nihilistes, les vieux catholiques et les juifs, afin de combattre ce qu'il appelle à tort l'opposition catholique, c'est une triste ressource pour affermir l'unité de l'empire. C'est contre lui maintenant que l'on peut retourner la raillerie piquante qu'on lui attribue, dans une de ses fameuses conversations avec le socialiste Lassalle : « Vous saurez désormais ce qu'il en coûte d'avoir voulu manger des cerises avec le diable ! »

Si M. de Bismarck n'apprécie pas encore à sa valeur « ce qu'il en coûte » à la Prusse d'avoir elle-même fomenté par le *Kulturkampf* le mal qui la dévore, il semble que l'empereur Guillaume, miraculeusement sauvé des balles de Nobiling, est tout à fait converti. C'est du moins ce qu'on est en droit de conclure des paroles qu'il adressait le 7 décembre dernier aux membres du conseil municipal de Berlin réunis pour le recevoir : « Une modification des lois est devenue nécessaire, leur disait-il... La chose principale est l'éducation de la jeunesse. Le point le plus important c'est la religion. L'éducation religieuse doit être plus profonde et plus sérieuse. A cet égard, tout n'est pas organisé comme il faudrait à Berlin. » Non, certes, ni à cet égard, ni sous bien d'autres rapports, tout n'est pas organisé comme il faudrait à Berlin !

Si les négociations de Kissingen ont été interrompues, la situation est telle que, malgré la mauvaise humeur causée au chancelier par l'attitude des catholiques dans la discussion de la loi contre les socialistes, le gouvernement se voit forcé de sortir, par une voie quelconque, des difficultés inextricables où le *Kulturkampf* l'a engagé. A quoi se décidera-t-il ? Qu'y a-t-il de sérieux et de sincère dans les pourparlers entre Berlin et Rome dont il est toujours question ? M. Windhorst et ses amis, autant pour apporter, s'il était possible, un commencement de réparation à des maux cuisants, que pour savoir les vraies dispositions du gouvernement, a présenté ces jours-ci un projet de loi tendant à suspendre partiellement l'exécution de la loi du 31 mai 1875 qui a supprimé les ordres religieux ; une courte analyse de la discussion à laquelle a donné lieu un projet si équitable et si modeste fera connaître à nos lecteurs le dernier état des choses, autant du moins qu'il peut être connu au moment même où nous écrivons.

M. Falk a combattu énergiquement le projet et l'a fait rejeter : il a soutenu que sa seule présentation équivalait à une sorte d'insulte au gouvernement ; car c'est lui demander « une paix sur la base d'une soumission sans condition. » Autant dire que les hommes du centre ne veulent pas sincérement la paix. Quant au gouvernement non-seulement il la veut, mais il l'a toujours voulue. « Messieurs,

dit l'orateur, pendant la lutte que le gouvernement soutient depuis six ou sept ans, il a toujours laissé clairement comprendre qu'il ne combattait pas pour combattre, mais pour faire la paix. (*Protestations au centre.*) Aucun homme ne voudrait soutenir une telle lutte pour la lutte elle-même, parce qu'il ne pourrait y tenir. »

Pour peu qu'on se rappelle le simple exposé que nous avons donné de lois de mai, lois qui ne sont autres que celles que le docteur Friedeberg, leur principal inspirateur, déclare ouvertement avoir pour but final de « *retrancher l'Eglise du corps social,* » on aura peine à comprendre comment le gouvernement qui les a fait voter et les maintient par la force a pu, dans un moment quelconque, avoir en vue une paix fondée sur la justice.

Or, poursuit l'orateur, s'il y a une chose à quoi le gouvernement soit opposé encore aujourd'hui, et avec une fermeté inflexible, c'est un arrangement pareil à celui qu'on propose. « Messieurs, quel caractère doit avoir une paix que l'Etat puisse admettre? Il faut que cette paix soit possible, mais non une paix comme celle que veulent ces messieurs avec leur projet de loi, non une paix qui tende à la soumission inconditionnelle de l'Etat, *non une paix qui suspende l'entreprise dans laquelle l'Etat s'est engagé et qui a pour but d'assurer un traitement équitable à toutes les confessions.* »

Ainsi, selon M. Falk, le gouvernement veut la paix, mais une paix qui laisse subsister « l'entreprise dans laquelle l'Etat s'est engagé, » laquelle a pour but — qui aurait jamais pu le croire? — d'assurer un traitement équitable à toutes les confessions!

On a vu avec quelle juste insistance l'Empereur Guillaume, peu de jours auparavant, déclarait solennellement qu'une « modification des lois était devenue nécessaire, et que le point le plus important était l'éducation religieuse; » il n'importe; M. Falk déclare que les services qui étaient rendus par les congrégations religieuses sont suffisamment compensés, et que le gouvernement ne fera pas « un seul pas en arrière en ce qui concerne les écoles. »

Avant d'étudier même la question de savoir jusqu'à quel point on peut modifier les lois de mai, le gouvernement veut qu'on fournisse des garanties.

Voici la conclusion de tout le discours :

« Le gouvernement saura accomplir sa tâche. Nous sommes dans une situation pénible, mais les choses ne sont pas comme on le pense. On attribue à la lutte civilisatrice (au *Kulturkampf*) des événements qui ne s'y rattachent nullement. Le gouvernement reconnaît toutefois qu'il est dans une situation très-difficile en ce qui concerne le conflit auquel il voudrait mettre fin. Il a contre lui le parti du centre, qui fait des propositions exorbitantes : il a aussi

contre lui les éléments qui étaient dès le principe opposés aux lois de mai et qui disent : ce qui devait arriver est arrivé.

« Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que bien des partisans du gouvernement partagent cette opinion....

« Mais le gouvernement est convaincu, après comme avant, que les lois dont il s'agit lui sont nécessaires. Il est convaincu qu'il ne saurait, sans ces lois, arriver à conclure une paix efficace. Il conservera donc, Messieurs, la position qu'il occupe jusqu'à ce qu'on ait rempli les conditions qu'il exige ; il la conservera malgré tous les courants contraires. » (*Vifs applaudissemente à gauche et à droite. — Murmure au centre.*)

La réponse de M. Windhorst lui était dictée par de telles déclarations. D'abord il repousse l'insinuation perpétuelle des organes du gouvernement, répétée par M. Falk, que le centre ne veut pas sincèrement la paix, mais la guerre. Bien loin de là, les catholiques veulent la paix, il la veulent pour l'Eglise qui saigne de mille blessures ; ils la veulent pour l'Etat qui souffre de la lutte actuelle. « Je fais, poursuit M. Windhorst, je fais au nom de mon parti et au nom de tous les catholiques allemands, la déclaration suivante : si le gouvernement et la cour de Rome concluent une entente, nous accueillerons cet arrangement par un véritable *Te Deum* (*vifs applaudissements au centre*), et nous nous soumettrons entièrement à ce qui aura été décidé entre les deux pouvoirs, quand même nous croirions que les concessions faites à l'Etat, par amour de la paix, sont trop fortes. »

M. Windhorst, après avoir ainsi fait voir combien, au point de vue religieux, les catholiques sont décidés à suivre entièrement les décisions venues du chef de l'Eglise, réserve en ce qui touche la politique proprement dite l'entière indépendance de son parti. Cette déclaration est importante ; d'une part pour répondre aux préjugés éternels des protestants sur l'ingérence du « maître étranger » ; de l'autre, pour faire entendre aux prétendus libéraux de la Chambre, tous muets depuis le *Kulturkampf*, sous la houlette de M. de Bismarck, que les défenseurs des vraies libertés, ce sont précisément les catholiques parce qu'ils obéissent à des principes indépendants des passions humaines et des fluctuations de la politique.

Soumis à la direction pontificale dans les questions religieuses, dit l'orateur, « dans les questions politiques, nous continuerons d'agir d'après notre ferme et profonde conviction. Il serait téméraire de dire d'avance ce que nous ferons dans chaque cas en particulier parce que nous ne savons pas encore ce qui arrivera. Mais il est clair, dès à présent, que si la lutte civilisatrice cesse et que l'Etat se montre bienveillant envers nous, nous serons plus disposés qu'à présent

à nous mettre du côté du gouvernement. Dans les questions de principes, nous continuerons de lever bien haut le drapeau des libertés civiles, ce que personne malheureusement ne fait plus.

« Non, vous non plus, messieurs les progressistes, vous n'avez pas le courage de combattre pour la liberté! Quant à nous, nous combattrions pour la liberté alors même que nous serions seuls, et je suis convaincu que nous sortirons vainqueurs de cette lutte. On a dit que nous recevions nos instructions de Rome; mais, Messieurs, Rome a pour principe de ne jamais se mêler des affaires intérieures des Etats, alors même que cette abstention lui fait du tort. Seulement elle demande que les Etats ne se mêlent pas non plus de ses affaires.

« Elle veut, et nous désirons comme elle, que la paix soit conclue sur les bases de la paix qui existait du temps de Frédéric-Guillaume IV. Si nous pouvions nous entendre avec le roi actuel, tout changerait bientôt. (*Dénégations à gauche.*) Mais on nous traite comme des parias. Si l'on a entamé des négociations en vue de la paix, on devrait conclure un armistice afin de ne pas aller à des extrémités.

« Nous ne demandons que le maintien du *statu quo*. Notre motion est présentée dans une bonne intention. »

Comme on pouvait s'y attendre, une immense majorité se prononça en faveur de M. Falk lequel, tout en parlant de paix, « n'avait pas même dit, comme le lui reproche M. Windhorst, ce qu'il considérait comme les bases d'une paix possible » et avait repoussé bien loin l'idée d'un concordat. Aussi le journal catholique de Berlin : *la Germania*, pouvait résumer en ces termes l'impression produite par la séance du 11 décembre :

« La population catholique jugera maintenant, d'après les faits, l'état des choses que l'on a cherché à lui cacher jusqu'à présent par des assertions trompeuses. Les faits parlent plus hautement que ces assertions. Une paix, que l'Eglise puisse accepter, tout en restant fidèle à son caractère et à ses principes, on ne la veut pas ; si on parle de paix, on entend ce triste état de choses que feu M. de Mallinckrodt appelait si justement la paix du cimetière : c'est cette paix du cimetière que l'on offre encore aujourd'hui à l'Eglise elle ne peut pas l'accepter, on le sait bien; et c'est pourquoi la journée du 11 décembre ne nous annonce pas la paix, mais la guerre. »

En résumé quelle est, en présence de l'état de choses amené par le *Kulturkampf* dans le camp de M. Falk, la situation de l'Eglise catholique en Prusse?

En elle tout ce qui tient au côté extérieur est ruiné [1], ou enchaîné

[1] On nous écrit ces jours-ci de Posen : « Dans notre seul diocèse, il y a environ 80 paroisses de 1,000 à 3,000 âmes privées de prêtres, et dans ces paroisses il est interdit à *tout prêtre*, sous des peines sévères, de remplir

ou maltraité ou menacé; son corps porte des chaînes; ses évêques sont incarcérés ou en exil; ses séminaires sont vides, ses lévites décimés, ses pasteurs toujours sur le seuil d'une prison ou sous le coup d'une amende et, comme au temps du César Julien, avec le bien être et la richesse en perspective s'ils consentent à l'apostasie; quant à ses fidèles, privés souvent de tout secours religieux, froissés dans leurs plus chères et plus saintes affections, n'attendant de la part du gouvernement et des tribunaux eux-mêmes ni bienveillance ni justice, ils nous représentent assez exactement la situation que durent traverser les chrétiens du quatrième siècle, sous le règne de l'empereur arien Constance : en ce temps-là ils étaient opprimés par un César qui voulait être pape : aujourd'hui ils le sont par l'Etat qui s'est fait Dieu.

Mais si la situation extérieure est lamentable, au dedans combien elle est consolante ! La persécution a partout ravivé la foi et la piété ; elle n'a fait tomber de l'arbre que les fruits pourris qui déjà le déshonoraient. Toutes les accusations dont les ennemis de l'Eglise se plaisaient à la charger ont été confondues. Les protestants de bonne foi savent maintenant à quoi s'en tenir sur la constitution de cette Eglise que, dès leur plus tendre enfance, on leur avait appris à calomnier. Toujours fidèle à elle-même, comme dans toutes les époques de son histoire, en présence des pouvoirs humains égarés et hostiles, elle a ignoré également et la servilité et la révolte. Tandis que tous ceux qui se parent du nom de libéraux, de progressistes, ont fait imprudemment litière de leurs propres principes lorsqu'il s'est agi, pour plaire au tout puissant chancelier, de frapper

des fonctions sacerdotales, même d'assister les agonisants. » Le diocèse de Mayence compte 12 cures vacantes, celui de Paderborn, 79, celui de Cologne, 160, et celui de Trèves, un plus grand nombre encore. Cette effrayante diminution du clergé ira beaucoup plus vite à mesure que les années s'écouleront, si le *Kulturkampf* continue. Or, que deviendra cette éducation religieuse, que Guillaume proclame à si bon droit indispensable, dans des diocèses où il n'y a déjà plus d'évêques, plus de séminaires et où il n'y aura bientôt plus de prêtres ?

Dernièrement le ministre Falk a remis au Landstag un compte-rendu des subsides avec lesquels l'Etat contribue aux frais du culte catholique. De 2,845,220 marcks destinés à cet effet, 717,471 seulement ont été payés; le paiement de 2,127,742 a été suspendu, conformément à la loi du 11 avril 1875.

Il faut noter que, dans les sommes payées, le ministre comprend indubitablement les larges subsides alloués au clergé vieux catholique — si ces subsides ne représentent pas la somme entière. Il faut remarquer aussi qu'au lieu de payer au clergé catholique les sommes strictement dues, l'Etat a levé sur le clergé des amendes qui se montent en une seule année, pour le seul diocèse de Gnesen et Posen à 300,000 francs, et cela pour avoir refusé de reconnaitre l'administrateur civil protestant, chargé de *remplacer* Mgr le cardinal Ledochowski !

hier les catholiques, aujourd'hui les socialistes; pour eux, ils ont fait voir dans l'inflexibilité de leurs consciences la supériorité de leur principe, immuable comme Dieu dont il émane. Dans la persécution présente ils n'ont vu qu'une phase nouvelle de la lutte éternelle de l'esprit du monde contre l'esprit de Dieu. L'erreur, qui poursuit l'Eglise et qui change toujours dans son langage et dans sa forme, est toujours la même dans son fond; aussi les enfants de l'Eglise, aujourd'hui comme toujours, ont trouvé dans la tradition de leurs pères la réponse toute prête et toujours la même.

Lisez cette page des actes des martyrs, écrite il y a quinze siècles, et voyez s'il y a rien de changé et dans les griefs du pouvoir qui persécute et dans la réponse des persécutés.

L'an de J-C. 304, sous le règne de Dioclétien et ses collègues, Philippe, évêque d'Héraclée, fut traduit devant le juge pour sa désobéissance aux lois des divins empereurs. « Le gouverneur dit à Philippe : « Comment avez-vous eu la témérité de refuser, même au péril de votre vie, de vous soumettre aux ordres des empereurs? » Philippe répondit : « Vous m'accusez à tort de témérité : un motif plus noble me fait agir : l'amour et la crainte de Dieu qui a fait toutes choses, et qui doit juger tous les hommes. A l'égard des empereurs ils n'ont pas, dans tout leur empire, un sujet plus obéissant ni plus soumis que moi, lorsqu'ils n'ordonnent que des choses justes. C'est une des maximes de la religion dont je fais profession qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César comme à Dieu ce qui appartient à Dieu. Sur ce commandement je n'ai rien à me reprocher jusqu'ici. »

Ainsi l'évêque du quatrième siècle et les évêques du dix-neuvième disent et font la même chose ; c'est que, en présence de la même usurpation du pouvoir civil, la même vérité parle en eux. Et c'est pourquoi la lutte aura la même issue; c'est pourquoi nous pouvons conclure, avec le beau livre de Mgr Janiczewski :

« L'Eglise, quoique douloureusement atteinte dans ses plus fidèles serviteurs, sortira toujours triomphante de la lutte; car elle a pour elle les promesses du Seigneur. La persécution lui a valu de nouveaux mérites; ce qu'elle sème dans les larmes, l'avenir le récoltera dans la joie. On en voit déjà l'aurore. Jamais le monde n'a contemplé une plus intime union entre l'épiscopat et la papauté, entre les évêques et le clergé, entre le clergé et les fidèles. Dans ce siècle d'impiété, d'indifférence et de matérialisme, ce tableau du monde chrétien, en face de la persécution, repose la vue des honnêtes gens et doit être agréable à Dieu. »

L. Lescoeur,
Prêtre de l'Oratoire.

UNE PAGE INTIME

DE

L'HISTOIRE DE LORRAINE

X

Au moment de développer une nouvelle phase de la vie de Charles IV, nous croyons nécessaire de nous arrêter un instant devant cette figure originale que l'histoire a laissée dans l'ombre.

Génie inconnu plutôt que méconnu, le duc de Lorraine ne trouva pas un rôle à sa taille dans les événements de son époque. La politique de Richelieu envahissait tout et étouffait les exploits guerriers; l'armée n'était qu'un dernier argument mis en œuvre par la diplomatie, et la guerre, un passe-temps utile préparé au roi de France par son ministre pour l'occuper en lui laissant l'illusion de l'autorité. Charles IV, incessamment poursuivi par la mauvaise fortune, souverain sans Etat, général sans armée, politique sans influence, épuisa ses moyens dans une lutte sans gloire contre des ennemis trop puissants. Il portait au front le signe mélancolique des races qui s'éteignent. Une sorte de fatalité pesait sur lui et peut expliquer la croyance naïve des Lorraine aux *sorts* jetés, disaient-ils, à leur duc. Avec un esprit de justice bien rare chez des contemporains, ses sujets comprirent que les malheurs qui les accablaient avaient une cause première que les imprudences du prince avaient pu aggraver, mais non déterminer. Le mal dont mourait la Lorraine était sa situation géographique à une époque où l'on visait déjà à l'unification des petits Etats et trois puissances rivales: la France, l'Autriche et l'Espagne se la disputaient comme le rempart indispensable de leurs frontières. Si Charles IV avait suivi les conseils de son père et s'était abrité sous l'aile de la France, il aurait pu éviter les désas-

Voir le *Correspondant* du 10 décembre 1878.

tres de l'invasion suédoise et retarder la perte de ses Etats; mais l'annexion dans un temps plus ou moins éloigné n'en aurait pas moins eu lieu. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le duc de Lorraine ne savait ni vaincre ses antipathies, ni résister à ses sympathies; l'inexorable politique de Richelieu l'exaspérait, et il se jeta du côté de l'Autriche et de l'Espagne par haine du ministre français, sans songer qu'en politique la reconnaissance n'existe pas, et sans prévoir qu'il ne recueillerait qu'ingratitude et trahison pour prix de ses services.

Charles IV fut, en résumé, la grande victime du dix-septième siècle, et il faut tenir compte dans les bizarreries de son humeur des amertumes qui abreuvèrent sa vie. Son caractère était singulièrement désintéressé; en toutes circonstances il payait de sa personne et parait les coups destinés aux timides qui s'abritaient derrière lui. Il avait l'ambition de la gloire, nullement celle de l'autorité; on a pu voir avec quel empressement il céda les affaires de Lorraine à son frère et partagea son titre avec lui. Ses deux passions dominantes furent la guerre et l'amour; mais la guerre sans férocité et l'amour sans débauche. Les femmes et les batailles remplirent sa vie; sous le charme d'un regard ou la grâce d'un sourire, il s'embarquait dans les plus dangereuses aventures. Il plaisait beaucoup. Sa haute mine, son beau visage aux traits longs et hardis, sa moustache fièrement retroussée à la mode du temps, laissant voir une bouche railleuse, ses yeux surtout, au regard profond, pensif et triste, son teint pâle, faisaient de lui un héros de roman [1]. Il avait, de plus, le charme du malheur et le prestige de la persécution, deux attraits irrésistibles pour les femmes, et il y ajoutait celui d'une originalité d'esprit incomparable dans sa finesse moqueuse. Son énergie était surhumaine, on en pourrait citer mille traits; qu'on nous permette celui-ci comme caractéristique. Presqu'à la fin de sa vie, dans la pleine maturité de l'âge, le duc, faisant une cour compromettante à une jeune fille dont la mère s'offusquait de cette distinction, supplia celle-ci de lui permettre d'entretenir la jeune beauté à voix basse, sous les yeux de l'assistance, *le temps qu'il pourrait tenir entre ses doigts un charbon allumé;* la permission lui fut accordée en riant: Or, l'entretien dura *une heure;* le prince avait eu le courage d'étouffer la braise ardente dans sa main, sans que sa physionomie trahit la moindre souffrance. Atteint dès sa jeunesse d'une maladie de cœur qui le rendait sujet à des accidents très-graves, il quittait son lit dès qu'il avait repris connaissance, demandait ses bottes, faisait

[1] Un magnifique portrait équestre de Charles IV, en grand costume d'armes, a malheureusement été détruit par l'incendie de 1871. Celui qui reste au musée lorrain est mauvais comme peinture et comme ressemblance.

seller son cheval et s'en allait courir la campagne pendant quarante-huit heures, assurant que c'était là le remède souverain à tous ses maux.

Il était enfin de ces êtres sympathiques qui électrisent les foules et qu'une dangereuse popularité perd en les aveuglant sur eux-mêmes. Né bon, généreux, chevaleresque, il fut pour tous les siens une source intarissable de douleurs et de calamités; néanmoins chacun, depuis sa noble femme dont il martyrisa la vie, jusqu'au dernier Lorrain mourant de faim au seuil de sa chaumière en ruine, l'aima et le servit avec fanatisme. On se demande, devant ces exemples d'une fidélité inconnue de notre siècle, qui l'on doit admirer davantage, des princes qui, par leur paternel gouvernement, créaient de telles générations, ou des peuples qui payaient un si large tribut de reconnaissance aux bienfaits passés de leurs souverains.

Le duc de Lorraine, qui s'était réfugié à Besançon après le traité de Nancy, n'avait pas tardé à s'y éprendre d'une jeune fille de la noblesse de cette ville. Béatrix de Cusance avait une réputation intacte, et, sa mère, la marquise de Berghes, s'empressa de mettre Charles IV en demeure de s'expliquer sur la nature de ses assiduités auprès de sa fille; le prince répondit sans embarras qu'il comptait l'épouser, et, comme on lui opposait naturellement son union avec la duchesse Nicole, il prétendit que ce mariage ayant été contracté sans consentement mutuel était invalide et qu'il se faisait fort d'en obtenir la nullité en cour de Rome. Cette affirmation ne levant point les scrupules de Mme de Berghes, elle pria le duc de commencer les démarches dont il parlait, et lui promit que sa fille ne contracterait aucun engagement d'avenir avant que la question fut décidée. Sur ces entrefaites, Charles fut appelé au secours de l'Empereur d'Allemagne et dut quitter Besançon. La princesse de Phalsbourg, qui tranchait volontiers les situations difficiles, jugeant que son frère allait se lancer dans une aventure fort complexe en attaquant la validité incontestable de son mariage avec Nicole, ne vit rien de mieux que de décider Eugène-Léopold d'Oiselet, prince de Cantecroix, à demander la main de Béatrix pour qui il avait, quelque temps auparavant, témoigné de l'inclination. « En même temps, dit dom Calmet, on vit paraître dans Besançon une lettre du duc Charles qui félicitait la demoiselle sur ce mariage sans en témoigner la moindre jalousie, ni le moindre mécontentement. Cette lettre, faite à plaisir et à l'insu du duc, ne laissa pas de faire son effet. Le mariage avec le prince de Cantecroix fut conclu en 1635. Mais ce prince étant mort de la peste en 1636, le duc Charles, à son retour d'Allemagne, trouva la jeune princesse déjà veuve. Sa passion pour elle se ralluma et il commença de nouveau à parler de l'épouser. Les mêmes diffi-

cultés subsistaient touchant la validité de son mariage avec la princesse Nicole. Le duc en soutenait toujours la nullité et il trouva des casuistes et des jurisconsultes qui appuyèrent son sentiment. »

XI

Béatrix, devenue veuve du prince de Cantecroix, se montra beaucoup plus disposée que sa mère ne l'avait été à répondre aux sollicitations de Charles. La perspective de devenir duchesse de Lorraine séduisait infiniment la jeune femme. Le directeur de sa conscience, le Père Cheminot, soit erreur de jugement, soit calcul d'ambition, lui assurait que le mariage du prince avec la duchesse Nicole était invalide, et il écrivit pour le prouver un volume dont nous reparlerons plus tard. Une seule voix, dans le clergé lorrain, s'éleva, ferme et absolue, pour défendre les droits de la femme répudiée, ce fut celle du bon Père Fourier, que Charles avait maladroitement voulu consulter. « Les deux Pères Jésuites qu'il avait envoyés à Gray (dans ce but) ne lui rapportèrent pas une parole d'approbation : « Son Altesse a une épouse légitime », répondait le saint homme à tous les arguments, et quand on cherchait à discuter avec lui la validité du mariage de Nicole, il ajoutait simplement : « Il faut consulter Rome. » En vain on allégua la longueur des chemins, la prochaine reprise des hostilités. « Oh ! mon Dieu le malheureux prince ! » s'écriait-il tristement. On eut alors recours à la ruse en cherchant à lui faire écrire qu'il reconnaissait Charles IV pour un homme de foi et d'honneur ; il dit qu'en toute autre circonstance il le ferait volontiers, mais pas dans celle-ci [1]. »

Le duc passa outre, et sans attendre l'autorisation de Rome fit célébrer son mariage au mois d'avril 1637, dans l'église Saint-Pierre de Besançon, par un vicaire ayant l'autorisation du curé de la paroisse. Charles assigna pour dot à sa nouvelle épouse 100,000 écus de Lorraine en deniers, pareille somme en joyaux, et pour douaire annuel, 60,000 livres assignées sur certaines terres de ses Etats.

Depuis quatre ans déjà la Lorraine se débattait sous l'étreinte toujours plus étroite de la guerre, de la peste et de la famine. Un auteur de l'époque raconte en ces termes les maux qui accablaient notre infortuné pays : « La peste commença à Pâques de l'an 1630 et ne cessa qu'en mars de l'an 1637. En même temps la guerre et la famine désolaient le pays. Ces fléaux furent tels, qu'il resta à peine

[1] *Vie du Bienheureux Père Fourier,* par Mme la comtesse de Flavigny.

la centième partie des habitants, ce qui est confirmé par les anciens registres des communautés, où l'on remarque que dans les villages le nombre des anciens habitants n'est pas encore rempli, quoiqu'il y ait près de cent ans que ces malheurs commencèrent. Dans Nancy, il mourait par jour vingt-cinq à trente personnes que l'on jetait pêle-mêle dans une grande fosse; on les y portait sans cérémonie, sans prêtre, sans croix, sans luminaire et souvent nus et sans drap; dans d'autres endroits on les laissait sur la terre et sans sépulture, abandonnés aux chiens et aux bêtes carnassières.

« Certains villages étaient tellement déserts que les loups faisaient leur retraite dans les maisons. La famine fut si extrême que les hommes se mangeaient l'un l'autre, le fils mangeait son père, le père mangeait son enfant, la mère sa fille. Le voyageur ne dormait pas en sûreté auprès de son compagnon de voyage, craignant qu'il ne l'égorgeât la nuit pour le manger. On pendit dans un village, aux portes de Nancy, un homme convaincu d'avoir tué sa sœur pour un pain de munition. Les charognes, les animaux morts d'eux-mêmes dont, dans d'autres temps, on a horreur, étaient recherchés avec avidité et regardés comme un grand régal. Les fruits sauvages, les racines champêtres, les glands se vendaient communément dans le marché pour la nourriture de l'homme. Le résal de blé dans les années 1635, 36, 37, 38 et 39, se vendait communément 50, 60 et 100 francs barrois, son prix ordinaire est de 15 ou 18 francs. Les terres demeuraient en friche et couvertes d'épines; les prairies abandonnées se chargeaient de bois et nourrissaient une infinité d'animaux venimeux.

« On a vu dans certains villages des hommes s'atteler à la charrue ou à une charrette, faute de chevaux et de bœufs. On ne voyait de tous côtés qu'une multitude de pauvres et de mendiants, hâves, affreux, défigurés, couverts de haillons, sans retraite, sans secours, sans feu durant la plus rigoureuse saison. Plus de troupeaux à la campagne, plus de laboureurs dans les champs; les chemins mêmes et les sentiers abandonnés et inconnus. Le soldat lubrique et impitoyable, n'épargnant ni le sacré ni le profane, exerçait sa brutalité sur les biens et sur les corps. Les vierges consacrées à Dieu n'étaient plus en sûreté dans leurs cloîtres, ni les filles entre les mains de leurs mères, ni les femmes mariées entre les bras de leurs maris. Si le soldat ne trouvait point d'argent sur la personne qu'il avait prise, il lui ôtait la vie et lui ouvrait les entrailles pour y chercher l'or qu'il la soupçonnait d'avoir avalé. Les sacrilèges, les incendies, les profanations des lieux les plus sacrés n'étaient regardés que comme un jeu [1]. »

[1] *Deplorandi Lotharingiæ status ab aliquot annis elegia*, Nancii, 1660.

« La malheureuse Lorraine, ajoute M. Maynard dans sa remarquable *Histoire de saint Vincent de Paul*, était foulée par sept corps d'armées à la fois : trois corps de troupes françaises, deux corps d'impériaux commandés par Jean de Werth et Gallas, le corps du duc Charles, et enfin, le corps suédois du duc de Saxe-Weimar. Saint-Nicolas, place de 10,000 âmes, à quelques lieues de Nancy, fut la première victime de cette redoutable invasion. En proie à une multitude de soldats et d'aventuriers, elle fut livrée au pillage sur le signal donné par le duc de Saxe-Weimar. Les troupes, en général luthériennes, assouvirent leur fureur sur les églises. Pendant six ou sept jours, de nouvelles bandes de scélérats accoururent à la curée sous les yeux des Français qui n'empêchaient pas, et Saint-Nicolas se vit réduit à quelques centaines d'habitants. L'armée franco-suédoise se porta ensuite à Vic, à Château-Salins, où elle commit les mêmes ravages. L'hiver suivant surtout fut désastreux. Charles s'était retiré chez les Espagnols, à Besançon. N'ayant plus rien à craindre, les Suédois, lâchant la bride à leur fureur luthérienne et à toutes leurs passions, dévastèrent les églises et les monastères, ne respectant ni les objets du culte, ni les personnes consacrées à Dieu. Une de leurs bandes portait un étendard représentant une figure de femme fendue du haut en bas et environnée de soldats armés de glaives et de torches. Autour on lisait : *Lotharingia.*

« Dom Cassien, dans son journal cité par Lionnaie, n'a pas hésité à dire que, pour rencontrer pareille désolation, il fallait remonter jusqu'à la guerre des Juifs et au sac de Jérusalem. Le Père Caussin, confesseur de Louis XIII, a encore enchéri sur cette comparaison lorsqu'il a dit : *Sola Lotharingia Hierosolymam calamitate vincit.* »

Nous craindrions de soumettre la délicatesse de nos lecteurs à une trop rude épreuve en multipliant les détails rapportés dans les vieux manuscrits ; ils dépassent ce que l'imagination peut enfanter de plus répugnant et de plus horrible. Aussi le grand cœur de saint Vincent de Paul, si compatissant à toutes les misères de son siècle, fut-il comme saisi d'une sainte colère devant les plaies béantes et putréfiées de la Lorraine ; après avoir enfouis dans ce gouffre d'infortune toutes les ressources de son ingénieuse charité [1], il alla trouver Richelieu, se jeta à ses pieds et d'une voix entrecoupée de larmes : « La paix ! Monseigneur, s'écria-t-il, donnez-nous la paix ! ayez pitié de nous, Monseigneur, donnez la paix à la France et à la Lorraine », et à l'appui de sa prière il fait une peinture lugubre du triste état de la religion, de la misère des peuples, de tous les maux et de tous les désordres qu'une longue et cruelle guerre traîne à sa

[1] Plus de deux millions de notre monnaie actuelle.

suite et il répète en sanglotant : « La paix, Monseigneur, la paix ! » Richelieu lui-même fut ému, et relevant le saint prêtre : « Monsieur Vincent, lui dit-il, moi aussi je désire la paix. Je travaille sérieusement à la pacification de l'Europe ; mais elle ne dépend pas de moi seul, et, au-dedans comme au-dehors du royaume, il y a un grand nombre de personnes dont le concours m'est nécessaire pour la conclure. »

La paix ne devait venir que vingt ans plus tard !

XII

Pendant ce temps, Charles guerroyait à droite et à gauche, rendant d'importants services à l'Autriche et à l'Espagne, à ce point que Philippe IV le pria d'accepter la charge de capitaine général de Bourgogne et de faire sa résidence dans cette province qui se trouvait le centre des opérations de la campagne ; en même temps il donnait ordre à son ministre de mettre à la disposition du prince une dotation digne de sa naissance ; mais, en acceptant la charge, Charles refusa tout autre traitement que celui qui y était ordinairement attaché, disant : « *que sa naissance lui serait bien désavantageuse si elle ne pouvait lui procurer le moyen de vivre de son épée comme tant de soldats de fortune.* »

Béatrix avait quitté Besançon après son mariage et suivait vaillamment l'infatigable guerrier qu'elle nommait son époux. C'était une femme qui avait d'autres qualités que sa merveilleuse beauté. Plus brillante que la modeste Nicole, moins courtisée et moins absorbée par la politique que Mme de Chevreuse, elle satisfaisait mieux les exigences du prince. Elle eût le grand art de fixer pendant de nombreuses années cette nature mobile et fantasque, et l'on vit une fois de plus, dans l'histoire des alliances humaines, la maîtresse altière, impérieuse et dure triompher longuement de l'épouse aimante et dévouée. Malgré la célébration du mariage, la situation de la princesse de Cantecroix n'en restait pas moins fort équivoque ; les souverains alliés de son mari évitaient de prononcer son nom ; la maison de Lorraine tout entière avait protesté avec énergie contre son mariage ; le roi de France soutenait les droits de la duchesse Nicole ; l'armée seule, au nom de la liberté des camps, s'inclinait en souriant devant la belle compagne de son chef et l'appelait *sa femme de campagne.* Il paraît toutefois que ce surnom pittoresque ne la flattait pas beaucoup, car Beauvau raconte qu'un valet de pied du duc, ayant eu le malheur d'être entendu de la princesse en le prononçant, elle le fit attacher à une potence et flageller vigoureusement. Charles, qui traitait ses gens avec une grande bonté, fut indigné en apprenant

cette cruauté, et entra dans une violente colère contre sa maîtresse ; ce fut le premier orage : beaucoup d'autres devaient suivre, mais ils eurent longtemps, pour les apaiser, les grâces naïves et la tendresse d'une petite fille, née de cette union illégitime, et qui fut sans nul doute le lien le plus puissant entre son père et sa mère ; aussi Béatrix ne se séparait-elle jamais de cette enfant, que Charles aimait avec passion.

Au milieu de ce mouvement perpétuel de marches et de batailles, le duc de Lorraine n'avait pas été sans éprouver d'assez amères déceptions sur ses fidèles alliés. Les deux souverains s'étaient servis de ses talents militaires, de sa valeur personnelle et de son ascendant sur les troupes pour refouler l'invasion suédoise et maintenir la France, mais, ce but à peu près atteint, ils se préoccupaient fort peu d'aider à leur tour Charles IV à reconquérir ses Etats. D'un autre côté, Louis XIII, fatigué de cette interminable lutte, fit prononcer vaguement quelques paroles de concorde aux oreilles du duc qui consentit à les accueillir. Aussitôt l'Espagne lui promit une somme considérable et de meilleurs quartiers d'hiver pour ses troupes, s'il voulait rester attaché à la maison d'Autriche et à elle-même, mais les négociations avec la France étaient entamées. *L'empereur et le roi d'Espagne doivent être contents de moi*, répondit Charles à l'envoyé, Dom Michel de Salamanque, *que veulent-ils que je fasse de plus? J'ai sacrifié pour eux mon honneur, mes biens et ma vie. J'ai souffert des maux incroyables. J'ai attiré contre moi le roi de France et ses alliés. La maison d'Autriche m'a-t-elle aidé à reprendre seulement un pied de terre dans mes Etats ? Bien loin de pouvoir espérer être plus efficacement secouru dans la suite, les affaires sont dans une si mauvaise situation que je me dois préparer à perdre bientôt le peu qui me reste. Je suis devenu le jouet des ministres espagnols; on me méprise ouvertement, on m'abandonne; on ne me fournit pas de quoi habiller et payer mes soldats; que dis-je, on les repousse, on les poursuit comme des ennemis. La nécessité m'oblige enfin à prendre un parti que mes intérêts demandaient que je prisse il y a longtemps. Puisque mon attachement à la maison d'Autriche et les importants services que je lui ai rendus ne me peuvent procurer la restitution de mes Etats, il faut tâcher de l'obtenir de la clémence d'un roi qui se pique de justice. On m'offre de me les rendre, à condition que je ferai pour la France ce que j'ai fait pour l'empereur et pour le roi d'Espagne. Croyez-vous, Monsieur, que mes plus grands ennemis puissent blâmer ma résolution ?* »

Le duc se trompait, amis et ennemis la blâmèrent et lui prédirent un piège dressé par Richelieu. Malgré les avertissements, Charles,

qui était toujours prêt pour les entreprises audacieuses, partit pour Paris. Le roi et le cardinal l'accueillirent avec toute la bonne grâce imaginable, il y eut de brillantes fêtes en son honneur. L'hôtel de Lorraine étant habité par la duchesse Nicole, l'hôtel d'Epernon fut mis à la disposition du duc. « *Mon cousin*, lui avait dit Louis XIII à son arrivée, *tout le passé est entièrement oublié*, *je ne pense plus qu'à vous donner à l'avenir des marques de mon amitié.* » Charles était plein d'espoir. Par convenance envers la princesse Nicole et son royal protecteur, il s'abstint de parler de son second mariage comme d'un fait accompli, et ne fit mention que de ses instances en cour de Rome pour obtenir la nullité de sa première alliance. Il eut voulu donner à penser qu'il était sur ce point d'accord avec la duchesse, laquelle devait désirer, comme lui, rompre une chaîne dont on les avait chargés malgré eux : mais Nicole était tout aussi adroite et beaucoup plus sensée que son brillant époux; sans autre arme que sa parfaite droiture elle déjoua les combinaisons hypocrites. Depuis son arrivée à Paris, après les malheurs de sa maison, la duchesse menait une existence très-retirée et très-digne; elle veillait avec un soin rigoureux à ce que la cour de France ne se permit envers elle aucune de ces négligences d'étiquette qui humilient les princes déchus aux yeux de leur entourage. La prisonnière de Louis XIII exigeait que tous les honneurs dus à son rang lui fussent rendus. « Elle ne sortait jamais qu'avec trois carrosses, les princesses, les premières dames, les principaux seigneurs lui venaient rendre visite. La jeune princesse, fille du duc d'Orléans, qu'on nommait Mademoiselle, ne lui ayant pas donné la main dans sa propre maison, Nicole s'en plaignit et dit qu'elle n'aurait pas rendu la visite sans faire régler ce point de cérémonie si elle eût prévu qu'une princesse née sujette dut faire la moindre difficulté de donner la main à une duchesse née souveraine de son chef[1]. La duchesse eut également soin d'affirmer sans ostentation, mais en chaque rencontre, les relations qu'elle continuait d'entretenir à distance avec son mari. Ainsi Charles IV ayant eu un jour la singulière galanterie de lui envoyer un magnifique carrosse avec six chevaux d'une grande beauté qui lui avaient été donnés par son oncle l'électeur de Bavière, elle les adressa immédiatement au cardinal de Richelieu qui accepta la voiture avec mille témoignages de reconnaissance, mais refusa les chevaux, ce dont la pauvre Nicole, susceptible comme tous les êtres malheureux, fut profondément mortifiée, s'imaginant que Richelieu la regardait comme une princesse hors d'état désormais de faire de si riches présents. Elle eut plus tard l'occasion de lui rendre un ser-

[1] Dom Calmet.

vice signalé : la duchesse avait un jour trouvé dans sa chambre un billet anonyme par lequel on lui proposait de lui rendre la liberté et de délivrer le duc son mari de son plus implacable ennemi, si elle voulait donner mille pistoles nécessaires pour l'exécution de ce projet. Nicole envoya le billet à Richelieu, l'auteur fut recherché, trouvé et roué vif. Ce fut sans doute pour reconnaître ces généreux procédés que le cardinal qui avait, comme on le sait, une passion malheureuse pour les arts et les lettres, convia la princesse, dont il connaissait le goût très-fin et le jugement exquis, à la représentation de sa tragédie *Europe*. Nicole, qui ne cachait jamais sa pensée, osa se montrer médiocrement satisfaite des vers du cardinal, et fort blessée des allusions à la conquête de la Lorraine que contenait cette production.

La duchesse n'avait pu paraître ignorer les rapports de Charles IV avec la princesse de Cantecroix, mais elle ne sembla jamais admettre la célébration du mariage. Aussi, lorsque le duc, pendant son séjour à Paris, vint lui présenter ses respects et eut grand soin de l'appeler *ma cousine* comme avant leur union, de peur qu'un autre terme ne tirât à conséquence, Nicole s'écria : « *Mais*, *Monsieur*, *ne suis-je donc plus votre épouse!* » Charles évita de répondre et changea de conversation. Il n'osait point parler de Béatrix.

Au milieu de tous les plaisirs dont Louis XIII étourdissait le duc de Lorraine, il fallut cependant traiter la question d'alliance. Dès les premières paroles, Charles reconnut avec rage qu'il était encore une fois dupe du roi de France. Le traité qui lui fut présenté contenait entre autres les conditions suivantes : 1° que durant la guerre présente et après la paix, Charles et ses successeurs demeureraient invariablement attachés aux intérêts de la couronne de France : 2° qu'ils n'auraient aucune intelligence avec les princes de la maison d'Autriche, avec les ennemis de Louis XIII, et avec qui que ce puisse être qui entreprendrait de troubler les affaires de Sa Majesté ; 3° que le duc renoncerait à tous les traités qu'il pouvait avoir fait auparavant, en ce qu'ils contiendraient de contraire à celui-ci ; 4° qu'à ces conditions le roi le rétablirait en possession du duché de Lorraine et de celui de Bar, relevant de la couronne de France, et de tous les Etats qu'il avait possédés auparavant, excepté le comté de Clermont et ses dépendances, les terres de Stenay et de Jametz, la ville de Dun et ses faubourgs, cédés au roi et à ses successeurs ; 5° que, jusqu'à la fin de la guerre présente, Nancy demeurerait entre les mains du roi, qui se réservait la liberté d'en démolir les fortifications (par article secret, il était dit que le roi ne restituerait au duc les deux villes de Nancy qu'après en avoir démoli les fortifications, et que le duc ne pourrait faire sa demeure

ordinaire de Lunéville comme trop proche de Nancy) ; 6° que le duc ne pourrait, pendant tout le temps que le roi tiendrait cette place, mettre ses troupes en quartier plus près qu'à cinq lieues de Nancy ; 7° que les fortifications de Marsal seraient rasées avant que la place soit restituée à Charles et ne pourrait être fortifiée à l'avenir ; 8° que les soldats et officiers du duc feraient serment de fidélité au roi, que Charles accorderait passage dans ses Etats aux troupes que le roi voudrait envoyer en Alsace, en Allemagne, dans le Luxembourg et en Franche-Comté ; 9° qu'en cas de contravention de la part du duc au présent traité, il consentirait que tout ce que le roi lui rendait soit inséparablement uni à la couronne de France ; 10° le roi déclarait qu'il n'entrait point dans ce qui concernait la dissolution du mariage du duc avec la princesse Nicole, l'affaire étant purement du tribunal ecclésiastique ; mais il était arrêté que le duc donnerait, par forme de pension, à la duchesse son épouse six vingt mille livres, monnaie de France chaque année.

Ce projet de traité désespéra le duc de Lorraine, mais quel moyen de s'y soustraire ? La résistance immédiate était impossible, et d'ailleurs Charles savait bien que Richelieu ne lui laisserait pas quitter Paris sans avoir signé. Dans une telle situation, l'histoire nous semble bien sévère en accusant le duc de Lorraine de duplicité parce qu'il feignit de consentir à ces rudes conditions pour recouvrer sa liberté, et protesta par un acte secret qu'il subissait une contrainte déloyale qui n'engageait pas sa conscience. Louis XIII abusait étrangement du droit du plus fort ! Le traité fut signé au château de Saint-Germain-en-Laye ; Charles reçut, en dévorant sa colère, les démonstrations affectueuses des princes et de la cour, et s'empressa de quitter ces traîtres amis pour rentrer dans ses Etats, fort résolu à faire éclater son ressentiment à la première occasion et à ne se soumettre à aucune des charges du traité, qui amena cependant ce court répit à la guerre appelé : *petite paix*.

L'accueil que Charles IV reçut en Lorraine dépassa tout ce que l'on peut imaginer en transports de joie. « Le peuple, qui a toujours eu une espèce d'adoration pour ses princes, dit Beauvau, ne sachant quelle marque d'affection donner au duc, allait à sa rencontre sur tous les chemins où il apprenait qu'il devait passer, avec la croix et l'eau bénite ; il y eut même un curé de village assez simple pour y porter le Saint-Sacrement, ce dont le duc surpris descendit de cheval et le reconduisit à pied jusqu'à l'église d'où il avait été tiré. » Le prince se rendit à son château de la Malgrange, après avoir d'abord déposé ses pieux et reconnaissants hommages devant la statue miraculeuse de Notre-Dame de Bon-Secours. Il était accompagné de M[me] de Cantecroix et de la petite princesse Anne, sa fille, ce qui

semblait bien un peu singulier aux paysans lorrains qui gardaient un si fidèle souvenir des bienfaits de « Mme Nicole. » Aussi, pour allier toutes choses et ne blesser personne, criaient-ils à tue-tête dans toute la simplicité de leurs cœurs. « *Que Dieu bénisse Son Altesse, ses deux femmes et son enfant.* » « Ecoutons, dit M. Digot dans son excellente histoire de Lorraine, le naïf récit de Conrard de Malzéville. « Ce fut le dernier jour d'avril 1641 que Son Altesse est venue « à Notre-Dame de Bon-Secours et qu'il a fait son entrée à la Mal- « grange environ vers les cinq heures du soir... Estoit chose mer- « veilleuse, le nombre de peuple qui l'attendait par le chemin qu'il « devait venir ; et pour moi et quatre ou cinq de Malzéville lui avons « esté des premiers au devant jusques à dessous Fléville, où, l'ayant « abordé, l'avons salué le mieux que possible nous a esté, et criant : « « Vive Son Altesse ! » Le bon prince nous a tendu les bras et mesme « touché dans nos mains. Depuis là jusqu'à la Malgrange, le nombre « des gens était si gros, qu'il estoit quelquefois impossible qu'il « puisse avancer nonobstant qu'il estoit monté sur un grand cheval « d'Espagne sous poil gris, tant le nombre était infini et tendoit les « bras à un chacun et touchoit dans la main de tous ceux qu'il « pouvoit à gauche et à droite. On lui déchira toutes ses manchettes « et ses gants, et il y eut une femme qui en emporta une, laquelle « disait qu'elle ne bailleroit pas pour mille escus ; même avoit-il une « échorcheresse sur la main qui saignoit tant on le disoit. C'estoit « chose horrible de voir tant de monde et ouïr les cris qu'ils fai- « soient : « Vive Son Altesse ! » Le lendemain, premier jour de mai, « il alla ouïr la messe à Notre-Dame de Bon-Secours. Ce fut encore « pis, car la foule étoit si grosse que, pour voir, quelquefois vingt- « cinq ou trente personnes tomboient sous le cheval sans être per- « sonne blessé, sinon la pauvre Isabelle Pierrard de Malzéville, la- « quelle eût un bras rompu. C'étoit chose merveilleuse de voir l'af- « fection qu'il avoit à son peuple et le peuple envers lui. Le bon « prince sourioit sans cesse et consoloit bien le pauvre peuple. » Un mois plus tard, il visita Pont-à-Mousson et y fut reçu avec autant d'empressement. Des bourgeoises et des dames nobles baisèrent ses bottes, enlevèrent différents morceaux de ses vêtements ainsi que les aiguillettes de ses culottes et lui arrachèrent même quelques cheveux et quelques poils de la barbe, afin de les conserver comme des reliques. Malgré la popularité de Charles, on peut supposer que ces démonstrations avaient pour but moins de témoigner l'amour des Lorrains pour un homme qui avait causé leurs malheurs que de faire éclater la haine de nos ancêtres contre les oppresseurs de leur pays [1]. »

[1] *Histoire de Lorraine,* par Aug. Digot.

XIII

Cette haine était aussi vivace dans le cœur du prince que dans ceux de ses sujets. Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis son retour en Lorraine que, malgré les supplications de Mme de Cantecroix, il reprenait les armes contre la France. Il fallut peu de temps à Du Hallier, envoyé par le cardinal de Richelieu, pour reconquérir les places cédées par le traité de Saint-Germain; le duc de Lorraine fut de nouveau repoussé de son pays par l'armée française et obligé de se retirer à Bruxelles, où l'attendaient des soucis d'une autre nature.

Jusqu'alors Charles avait poursuivi seul devant la cour de Rome l'affaire de l'invalidation de son mariage; la duchesse Nicole n'avait pas daigné se plaindre, ni répondre aux griefs que son mari élevait contre elle; mais la situation venait de changer. La visite que le duc avait faite à la duchesse devant témoins et d'une manière officielle rompait le silence que Nicole aurait voulu garder. Elle ne pouvait plus ignorer que Charles prétendait désormais la traiter en cousine et non plus en épouse; il devenait alors de son devoir et de sa dignité d'invoquer le lien sacré qui les unissait, et que nulle puissance civile ou ecclésiastique n'avait le pouvoir de briser. D'un autre côté, Nicole, privée d'enfant, avait pour héritiers ceux de sa sœur Claude; la couronne de Lorraine leur revenait par une double légitimité, puisque leur mère était sœur de la duchesse et leur père frère de Charles IV, qui avait appliqué à son profit la loi salique. Si Nicole laissait le duc affirmer la validité de son mariage avec Mme de Cantecroix, les enfants nés de cette union devenaient aptes à recueillir la succession paternelle, et ceux du duc François et de la duchesse Claude étaient frustrés de leurs droits. Au nom de la justice et de ses affections de famille, la princesse Nicole devait encore protester. Enfin, il était temps de mettre un terme au scandale que Mme de Cantecroix promenait effrontément de Franche-Comté en Lorraine, de Lorraine en Belgique, et qui révoltait toutes les consciences honnêtes. Pour ces trois raisons, si fortes dans leur équité que nous devrions les appeler des principes, Nicole se décida à agir. Certes elle avait déjà bien prouvé, la généreuse femme, et devait le prouver plus encore, qu'elle ne connaissait point la haine et ne savait pas se venger; elle avait montré en toutes rencontres un calme et une modération au-dessus de la nature humaine; aussi éprouve-t-on un sentiment d'indignation très-sincère quand, après avoir suivi pas à pas cette vie douloureuse et sainte, on trouve chez les historiens les plus sérieux qui ont relaté fidèlement les injustices commises envers la duchesse de Lorraine, cette phrase cruelle dans

sa légèreté écrite par dom Calmet et répétée ensuite sans réflexion par tous les autres auteurs : « La duchesse Nicole, poussée par Richelieu et animée contre sa rivale, se décida à poursuivre à Rome l'affaire de la validité de son mariage[1]. » Rétablissons donc la vérité et disons que, *déterminée par les plus hautes considérations de dignité et de justice, la duchesse Nicole se présenta à son tour devant la cour de Rome et lui demanda de juger la validité de son union avec le duc Charles IV.*

D'ailleurs il suffit de lire la déclaration publique que fit la princesse pour être frappé de la noblesse de son âme et de la justice de sa cause.

« Nicole, par la grâce de Dieu, duchesse de Lorraine et de Bar, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut.

« De tous les malheurs qui depuis quelques années nous ont affligée soit en notre Etat ou notre personne, nous n'en avons point éprouvé de plus sensible que de nous voir privée des bonnes grâces de notre très-cher et très-honoré époux et de connaître la mauvaise volonté qu'il nous porte sans lui en avoir donné aucun sujet. L'honneur et le respect que nous lui avons toujours rendus et que nous voulons lui rendre toute notre vie, le lien du sang et du sacrement qui nous a conjoints et la dot de deux belles souverainetés que nous lui avons apportée en mariage, nous devait avec raison faire espérer un plus favorable traitement. Mais la malice de certains esprits mal faits qui le possédent depuis quelque temps et la passion illicite dont il s'est laissé préoccuper l'esprit ont tellement étouffé dans son âme les mouvements de son bon naturel, qu'il se fait violence à lui-même pour déférer tout aux suggestions étrangères qui forcent ses inclinations. Il nous faut cependant résoudre à la patience et souffrir les maux de la main de Celui qui tient le cœur des princes et qui lui ôtera quelque jour le bandeau qu'il a devant les yeux pour

[1] On peut s'étonner à juste titre des *lacunes de vérité* qui existent dans les ouvrages les plus accrédités. Ainsi on lit, dans les *Mémoires de saint Simon*, cette jolie anecdote brodée sur l'histoire de Charles IV : « Le duc, amoureux de Béatrix de Cusanus, veuve du comte de Cantecroix et retiré à Bruxelles servant la maison d'Autriche, la fit faire par l'empereur princesse de l'Empire, se fit annoncer la mort de la duchesse Nicole, sa femme, en arbora le plus grand deuil, en reçut tous les compliments à Bruxelles et en partit subitement pour Besançon où un valet, déguisé en prêtre, le maria dans sa chambre avec Mme de Cantecroix, le 2 avril 1637. La fourbe fut en peu de jours découverte; la duchesse Nicole n'avait pas seulement été malade. Il faut remarquer que Charles IV n'a jamais attaqué la validité de son mariage avec la duchesse Nicole et qu'elle n'est morte qu'en 1657, c'est-à-dire plus de dix-sept ans après la naissance de M. de Vaudémont. »

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire à moins de cinquante ans de distance des événements qu'on relate.

lui faire voir à découvert la sincère affection que nous lui portons. Dieu nous est témoin que ses afflictions nous sont plus insupportables que les nôtres, et que le mal qu'il se fait à lui-même dans ce rencontre ne nous touche pas moins que celui qu'on lui conseille de nous procurer, et qu'il n'y a rien que nous ne fussions prête de faire pour le contenter, même au préjudice de nos propres intérêts, pourvu que notre honneur et notre conscience le pussent permettre. Nous aurions volontiers ensevelis nos malheurs domestiques dans notre douleur et dans le silence, si Dieu ne nous défendait de nous taire en une occasion où, sous notre nom, l'on veut abuser des sacrements et spécialement de celui qui représente l'indissoluble liaison de Jésus-Christ avec son Eglise. Etant donc dûment avertie et pleinement informée des poursuites qui se font auprès de Sa Sainteté pour faire déclarer nul notre mariage sous de faux donner à entendre qu'il s'est trouvé des théologiens assez ignorants ou assez méchants pour approuver et fomenter un si injuste dessein, faisant une foi non de l'Evangile, mais du temps, et qui, par une dangereuse complaisance soumettant la loi divine aux intérêts humains flattent la passion de ceux qui essayent de faire passer à notre préjudice un concubinage public pour un mariage légitime.

« Nous, à ces causes, avons dit et déclaré, disons et déclarons, par ces présentes, que c'est avec un extrême regret que nous sommes contrainte d'exposer aux yeux de toute la chrétienté beaucoup de choses que nous eussions mieux aimé ensevelir dans un éternel oubli, mais n'y ayant rien de si juste et de si naturel que la défense de soi-même, nous sommes obligés de dire ce que nous ne pouvons taire sans crime, et protestons que si dans les procédures qui se feront à Rome ou ailleurs, il se passe quelque chose qui déplaise à notre très-cher et très-honoré époux, ce sera sans aucune intention que nous ayions de l'offenser, et que nous ne ferons ni ne dirons que ce qui sera nécessaire pour faire voir la justice de notre cause et la validité de notre mariage injustement mis en compromis, et pour nous opposer à la dissolution qu'il n'est pas loisible à l'homme de faire de ce que Dieu a une fois conjoint, en quoi nous persisterons jusqu'au dernier soupir de notre vie : en témoin de quoi, nous avons signé les présentes de notre main, fait sceller de notre scel et ordonné au secrétaire de nos commandements de contre-signer. »

De son côté, Charles écrivait un mémoire, trop long pour être rapporté ici, mais dont nous citerons cependant quelques passages annotés par la duchesse Nicole.

« ... La princesse Nicole, préoccupée de la même aversion dans laquelle on l'avait habituée et se trouvant d'ailleurs bien engagée dans l'affection du baron d'Ancerville par une longue nourriture de

la volonté de ses père et mère qui lui avaient commandé expressément de l'aimer et de le regarder comme son mari, ne pouvait contribuer à ce traité qu'avec l'extérieur d'nne fille contrainte et violentée dans ses inclinations. Ce mariage mal concerté de la sorte les tenait dans une gène insupportable qui faisait pitié à leurs domestiques, toutes les fois que la bienséance ou la raison d'Etat les obligeait à s'approcher, y ayant été contraints souvent par les commandements absolus et menaces d'un père et d'un souverain. » A cela Nicole ajoute en marge : *fausseté* et elle dit dans sa réponse : « C'est une haute effronterie de mettre en avant qu'il ait été besoin de l'autorité du souverain et des menaces du père pour faire que Monsieur et Madame de Lorraine s'approchassent l'un de l'autre. Toute la Lorraine sait qu'ils ont plus de huit ans habité la même chambre sans découcher si ce n'est par maladie. J'avoue que Monsieur de Lorraine a fait plusieurs voyages en France pendant ce temps-là, mais ils ont tous eu des causes légitimes et n'ont pas été des prétextes imaginaires pour s'éloigner d'un objet qui lui était odieux. Madame de Lorraine a toujours aimé, chéri et respecté son mari autant que Dieu le lui commande et si elle a péché en quelque chose de ce côté-là, *ç'a été plutôt par excès que non pas par défaut*... Madame de Lorraine a souvent écrit à son mari depuis qu'elle est en France, les réponses de Monsieur de Lorraine sont gardées précieusement. » Et plus loin encore, la pauvre princesse s'écrie avec la simplicité de langage qui est le cachet des émotions vraies. « Mais quel nom lui pourrait-on donner (à elle-même) si après avoir couché avec lui douze ans et plus, elle n'est pas sa femme [1]? »

Sous l'inspiration du duc, et probablement par ses ordres, le Père Cheminot, confesseur de Mme de Cantecroix, avait écrit le plus étrange mémoire pour soutenir l'invalidation du premier mariage. Il s'appuyait entre autres raisonnements sur celui-ci : que Melchior de la Vallée, dont nous avons raconté la lamentable fin, ayant été condamné à mort pour sorcellerie, était un prêtre excommunié et hérétique par le fait même de la magie à laquelle il se livrait; que Nicole, baptisée par lui, n'avait pas reçu le sacrement, qu'elle n'était pas chrétienne et qu'ainsi son union religieuse avec un prince catholique était nulle. Disons tout de suite que ce théologien original fut appelé à Rome par le supérieur de son ordre, excommunié et qu'il disparut de la Compagnie de Jésus [2].

[1] Pièces concernant le mariage de Charles IV. Bibliothèque nationale. Salle des manuscrits.

[2] Dans son *Histoire des Jésuites*, M. Crétineau-Joly, dit à propos du P. Cheminot. « Cheminot, retranché du sein de l'Eglise, était un objet de répulsion

Le rapporteur de l'affaire devant le tribunal de la Rote concluait son mémoire en ces termes : « Le mariage ayant été célébré par l'évêque de Toul avec toutes les formalités requises, la cohabitation ayant eu lieu, et les lettres et actions du duc témoignant une affection maritale pour la duchesse, Charles IV a beau arguer de la menace de son père de le deshériter s'il n'épousait pas sa cousine... Tout cela faisant voir aussi le consentement de Madame la duchesse Nicole au dit mariage : de ses soupirs et larmes ayant été causés par une autre cause (qui est touchée par les témoins), que par aucune violence lui ayant été faite pour consentir au dit mariage, laquelle n'étant point prouvée, il est superflu d'examiner plus particulièrement ce qui est allégué pour vérification de la dite contrainte particulièrement puisqu'elle avoue et déclare que le dit mariage a été fait de sa volonté délibérée, et qu'il est raisonnable de s'arrêter à sa déclaration, comme il est décidé par la Rote. Ainsi arrêté et résolu par les informations et constatations des partis [1]. »

Le pape Urbain VIII prononça la validité du mariage, et pour réduire le duc de Lorraine à l'obéissance, l'excommunia le 23 avril 1642. La sentence trouva Charles IV à Bruxelles ; le prince, en dépit de ses égarements, était un catholique sincère et respectueux ; il se sépara de Béatrix, mais fit appel du Pape mal informé au Pape mieux informé, demanda de produire de nouvelles pièces, de citer de nouveaux témoins, et obtint une nouvelle instruction de l'affaire, protestant que, jusqu'au jugement définitif, il n'irait « ni à l'hôtel de Berghes, ni ailleurs où il saurait être la dite dame. » Le Pape leva l'excommunication.

Béatrix, de son côté, travaillait avec ardeur à se faire des partisans ; elle cajolait les uns, séduisait les autres et eut l'audace d'aller elle-même implorer l'intervention que le Père Fourier avait refusée au duc au début de son procès. » Elle se fit conduire à Mattaincourt par le comte de La Tour. Jeune, pleine de vie, belle de cette beauté

pour ses frères, un scandale vivant aux yeux des chrétiens. Le duc de Lorraine et le Jésuite sentirent qu'ils ne pouvaient plus tenir tête au Saint-Siège. Le 14 septembre 1643, l'excommunié fit sa soumission au général, il manifesta le repentir de ses erreurs et se mit à la disposition du P. Vitelleschi. Les Jésuites lui pardonnèrent le mal qu'il avait fait à leur Ordre et les outrages qu'il attirait sur eux. Entraînés par le mouvement des esprits, ou répugnant peut-être à porter au tribunal de l'opinion publique, une affaire dans laquelle la confession se voyait si tristement mêlée, ils condamnèrent à l'oubli les documents qne nous venons d'invoquer. Ces documents, au lieu de représenter une Société religieuse tout entière coupable, ne laisse à l'histoire que le droit d'accuser un prêtre. » (*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, t. III, ch. 7.)

[1] Mémoire par lequel la validité du mariage est prouvée. Bibliothèque nationale. Salle des manuscrits.

devant laquelle chacun s'incline, l'âme ouverte à toutes les jouissances, la fière favorite parut en suppliante devant le serviteur de Dieu. Lui, vieux, infirme, portant dans sa chair amaigrie les traces de ses longues et sanglantes austérités, le visage rayonnant de l'impérissable beauté d'une âme dont Dieu seul était le maître, demeura impassible. Mme de Cantecroix essaya de le fléchir : à tous ses discours il ne répondit pas un mot, et quand elle partit, il la laissa descendre seule, confuse et troublée, l'étroit escalier qu'elle avait gravi, s'attendant sans doute à une victoire. Quels furent alors les sentiments de cette femme altière? Nul ne le sut; mais lorsque, plus tard, dévorée de jalousie et de regrets, dédaignée, méprisée par l'infidèle Charles IV, elle faillit mourir à Mattaincourt, on la vit allumer une lampe d'argent devant la tombe de celui dont les sages conseils lui eussent épargné tant de douleurs et tant de honte [1]. »

Ce n'était pas la seule humiliation que Béatrix eut à subir. La famille de Charles lui témoignait une aversion devant laquelle venaient échouer tous ses charmes. Son amant lui-même commençait à se lasser et à lui faire entendre qu'elle lui coûtait de trop durs sacrifices. L'heure terrible en amour, où le bandeau tombe des yeux épris, avait sonné. Charles voyait les défauts de son ancienne idole et les lui reprochait rudement. De retour à Bruxelles, sa ville natale, menant grand train dans le somptueux palais de ses ancêtres, Béatrix n'était plus la femme vaillante, dévouée et fidèle qui suivait le duc dans ses campagnes et partageait ses dangers et ses fatigues ; c'était la brillante princesse de Cantecroix, entourée d'adorateurs, et dont la vie était dévorée par les fêtes et les plaisirs, au grand mécontentement de Charles, qui, très-égoïste en amour, voulait que sa maîtresse vécut uniquement pour lui. La séparation exigée par l'Eglise fut donc un médiocre sacrifice pour l'un et pour l'autre, et détermina un premier pas vers le détachement qu'on avait cru impossible à obtenir.

D'ailleurs, Charles IV était dans une phase d'ennuis domestiques qui aigrissait son humeur; il avait à lutter en particulier contre chaque membre de sa famille. Ses rapports avec son frère François étaient fort secs, à cause de Béatrix d'abord, et aussi par le fait de la rupture de Charles avec l'empereur d'Autriche, qui donnait asile au prince François et à la princesse Claude, et qui leur témoignait une affection extrême, malgré ses griefs contre le duc de Lorraine. Charles n'était pas en meilleure intelligence avec la princesse de Phalsbourg. Celle-ci, délaissée par Puylaurens, qui avait quitté le nœud et la devise : *Fidélité au bleu*

[1] *Histoire du B. Père Fourier,* par Mme la comtesse de Flavigny.

mourant, qu'Henriette lui avaient donnés comme marque de chevalerie, pour prendre les couleurs vertes de Mlle de Chimay, avait, par dépit et par misère, accepté la main du marquis Carlos de Guasco, gentilhomme espagnol. Elle devint veuve un an après, et comme la maison de Lorraine était tombée dans une affreuse détresse financière, par suite de l'annexion et des malheurs du pays, et que Charles, qui seul trouvait quelques ressources dans ses guerres perpétuelles, se refusait à lui venir en aide, Henriette se décida à épouser, en troisième noces, un gentilhomme génois de la maison de Grimaldi. Cette dernière alliance fit entrer le duc de Lorraine dans une colère violente; il obtint de l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas, un mandat d'arrestation contre les deux époux, et les fit emprisonner.

Vers cette époque, la Lorraine tout entière poussa un cri d'espoir en apprenant la mort de Richelieu, et peu de temps après celle de Louis XIII. A son lit de mort, le roi s'était réconcilié avec son frère Gaston, et Marguerite de Vaudémont allait pouvoir faire son entrée en France comme duchesse d'Orléans[1]. Il semblait que la situation de Charles IV dut éprouver un contre-coup salutaire de ces heureux événements. Il n'en fut rien : le malheureux duc n'avait pas encore épuisé toutes les déceptions que le sort lui destinait. Son amie d'enfance, la bonne et compatissante Anne d'Autriche, avait disparu pour faire place à la *Régente*, qui ne connaissait que les intérêts du royaume de son fils, et qui voulait, tout comme ses prédécesseurs, faire de la Lorraine un rempart contre ses voisins. Gaston d'Orléans, léger et oublieux, jouissait de son retour en France, sans se soucier des tribulations de son beau-frère. Enfin Béatrix, pour occuper le veuvage momentané auquel elle avait dû se soumettre, ainsi que Charles, en attendant la décision du Saint-Siège, avait noué une intrigue avec le prince Radziwil. Ce dernier coup fut le plus dur pour le cœur du duc. « Quand il eut acquis la certitude de ce qu'il appelait son déshonneur, il courut à Anvers (que Mme de Cantecroix habitait depuis peu), occupa avec violence l'hôtel de Béatrix, enleva les pierreries et les joyaux qu'il lui avait confiés et lui fit signifier,

[1] « Gaston ayant été obligé de la laisser en Flandre quand il revint en France, lui garda une fidélité inviolable; et n'ayant témoigné aucune fermeté pour ceux qui s'étaient attachés à lui, le roi Louis XIII, son frère, l'ayant pressé à son retour de consentir à la rupture de son mariage, il ne le voulut jamais faire et la fit revenir aussitôt que la mort du feu roi et celle du cardinal de Richelieu lui en donnèrent les moyens. J'ai ouï dire qu'en arrivant à Paris et dans cette belle maison du Luxembourg, comme on lui eût demandé si elle n'avait pas beaucoup de joie de se voir dans ce superbe palais, elle répondit froidement qu'après la joie de revoir Monsieur tout le reste lui paraissait peu de choses. » (*Mémoires de Mme de Motteville.*)

par le ministère de l'officiel, qu'il jurait de ne plus la revoir. Il aurait évité bien des embarras en prenant plus tôt cette sage résolution. Après avoir redouté une décision pontificale qui ne lui aurait pas permis de rester avec Béatrix, il était impatient de voir prononcer un jugement qui lui ordonnât de s'en séparer pour toujours. Le moment approchait où ce jugement devait être rendu. En effet, le pape Innocent X, successeur d'Urbain VIII, promulgua une sentence de la Rote, datée du 23 mars 1654, qui déclarait valide le mariage de Nicole et de Charles, et illégitime celui qu'il avait contracté avec Béatrix de Cusance[1].

Durant les dix années qui venaient de s'écouler, Charles avait pris part à une infinité d'expéditions, était entré dans deux guerres civiles, celle de la Fronde en France, celle de l'Irlande contre l'Angleterre; il avait ébauché un projet de colonisation en Australie, de conquêtes en Amérique; l'Ancien et le Nouveau-Monde portaient des traces de son humeur guerrière; il avait remué toutes les Etats, tracassé tous les gouvernements. Bref, ce fut à la satisfaction générale de l'Europe qu'un beau jour, ayant été appelé au palais de Bruxelles, sous prétexte de délibérer sur une affaire importante, et s'y étant rendu sans défiance, il fut arrêté et transféré le lendemain dans la citadelle d'Anvers. Un coup aussi imprévu n'abattit pas immédiatement son humeur insouciante et frondeuse. On raconte qu'ayant trouvé sur le seuil de sa prison un Espagnol d'une laideur saisissante : « Mon ami, lui dit-il en lui caressant le menton, je vais aller au Canada retrouver les singes, tes parents; charge-moi de tes commissions. »

Au fond de son cœur, le duc comptait sur ses fidèles Lorrains; il ne se trompait pas. La cour souveraine de Nancy, qui siégeait à Luxembourg sous le protectorat espagnol, répondit au manifeste publié pour exposer les motifs qui avaient déterminé le roi d'Espagne à s'emparer de la personne du duc de Lorraine, par une protestation qui déclarait l'emprisonnement de son maître « tyrannique, barbare, inhumain, injuste, injurieux, fait et entrepris contre le droit divin et humain. » De son côté, Charles avait trouvé moyen de faire parvenir au comte de Ligniville un billet conçu en ces termes : « *Qu'il ne soit pas dit dans le monde que je n'ai maintenu à mon service que des traîtres et des coquins. Vous avez une belle occasion de faire sentir qui je suis, demeurez unis ensemble, ne soyez pas en peine des menaces qu'on vous fera de me faire mourir, mettez tout à feu et à sang et souvenez-vous avec ardeur et fidélité de Charles de Lorraine.* » Le comte de Ligniville, était

[1] *Histoire de Lorraine,* par August. Digot.

las, de suivre l'infortune de son maître; il prétendit plus tard n'avoir pas reçu le billet de Charles IV; l'eut-il reçu que la perspective de recommencer une guerre barbare et inutile dans un pays ruiné lui eût semblé une obéissance coupable. Il alla trouver l'archiduc et se concerta avec lui pour calmer l'irritation de la petite armée en Lorraine. On y parvint d'abord, il faut le dire, en lui payant une solde qu'elle n'avait pas touché depuis longtemps et en lui annonçant que le duc François allait prendre le commandement en chef. Celui-ci, fort embarrassé de son rôle, ne savait que décider. Il ne pouvait ni ne voulait se brouiller avec l'empereur d'Autriche, son bienfaiteur; il trouvait, à part lui, que son frère était très-bien, pour le repos de chacun, sous les verrous espagnols. D'un autre côté, il blessait l'opinion publique en Lorraine en ne paraissant pas s'intéresser à sa délivrance; il se composa donc une attitude expectante qui, en le laissant du côté de l'Autriche, ne le compromettait pas ouvertement aux yeux des autres souverains, et il commença de lentes démarches diplomatiques pour obtenir la liberté du duc Charles.

C'est alors qu'au milieu de ces désertions intimes on vit surgir, de l'ombre qui l'enveloppait depuis quinze ans, la prisonnière de Louis XIII, l'épouse délaissée et trahie, la sainte princesse Nicole. Des lettres d'une sublime tendresse vinrent apprendre à Charles IV que la seule amie qui lui tendait la main et qui était prête à tout sacrifier pour sa liberté était celle qu'il avait tant offensée. Sans perdre un instant, la duchesse envoya des députés à Rome, à Vienne, à Venise pour intéresser ces puissances au sort du prisonnier; ces démarches ne furent point vaines; le Pape offrit à l'Espagne de retenir le duc près de lui et de répondre de ses actions. La république de Venise s'engagea de même à servir de caution à l'Espagne si elle donnait au duc Charles le commandement des troupes que le roi destinait au secours de Candie. Mais l'Espagne ne voulut entendre aucune de ces propositions.

Charles n'en sut pas moins gré à Nicole de tout ce qu'elle tentait pour lui. Il venait d'être transféré de la citadelle d'Anvers dans une prison de Tolède. L'éloignement de son pays, la mélancolie de son étroite cellule, le climat et la réclusion qui éprouvaient sa santé, laissaient le malheureux prince en proie au plus amer découragement. Blessé du peu de zèle que son frère semblait mettre à venir à son secours, il écrivit à Nicole la lettre suivante :

« *L'on me fait espérer de vos nouvelles, n'en ayant reçu de personne au monde, depuis vos lettres que je reçus à Anvers et que je répondis le même jour par l'Internonce de Flandres. Depuis je vous écrivis de Dunkerque sur toutes mes affaires, vous priant*

d'en prendre soin, et particulièrement de la Lorraine qui était à la misère que vous savez. J'ai su que vous n'aviez pas reçu ces lettres-là : ainsi, à mon défaut, je vous conjure d'en prendre soin. Vous n'avez pas affaire de commission, à vous seule touche, par droit, d'en prendre le soin et l'autorité. Je vous avais envoyé une commission, mais Saint-Martin me mande que vous n'avez rien reçu. Je vous prie de vous fier au dit Saint-Martin et l'employer en tout. Faites-vous apporter le sceau que tient le chancelier; et s'il le refuse, faites-en faire un autre. Gondrecourt a défense de le recevoir, faites-lui savoir ma volonté, et qu'il vous envoie quelqu'un, pour que vous leur ordonniez comment ils feront la justice à ces pauvres gens, et ordonnez tout comme vous le trouverez mieux. Il sera nécessaire que vous preniez soin que Durand et Mahuet, et tous les autres commissaires de Lorraine, ne fassent pas monter les contributions de Lorraine, soulageant ce pauvre peuple, et ferez expédier toutes les patentes, comme étant absent, et comme le faisait feue Madame votre mère, en l'absence de feue Son Altesse, et vous pouvez disposer de tout ce qui en peut rester et revenir. Prenez quelques-uns qui vous servent et assistent avec vos gens. Saint-Martin vous donnera toute lumière, et qu'il fasse ce qu'il pourra pour vous. Je crois que vous ne voudriez pas vous mettre en jeu, ponr n'y faire tout ce que vous pourrez, puisque c'est de votre pur mouvement que vous l'entreprenez ; ce qui m'obligera davantage à vous témoigner la passion que j'ai de vous revoir, et vous donner toutes les marques que je puis, que je serai pour jamais à vous, Charles de Lorraine.

Vous pouvez faire voir cette lettre afin qu'en Lorraine tous vous obéissent, étant ma volonté. Ne perdez temps à m'envoyer quelqu'un diligemment, et le chargez de tout ce que je puis faire pour vous, étant depuis quelques jours fort incommodé. »

Nicole prit alors en main l'autorité. De Paris, elle dicta ses ordres à la Lorraine, sut par sa prudence et sa douceur éviter les conflits qu'on redoutait de voir éclater entre elle et son beau-frère François, ramena celui-ci à des sentiments plus dévoués envers Charles, et envoya au duc de fidèles Lorrains qui, secrètement établis aux environs de Tolède, cherchaient par tous les moyens possibles à favoriser l'évasion de leur maître. Trois tentatives échouèrent. Nicole ne se découragea pas encore : elle dépêcha vers Philippe IV le président Mangin, avec de nouvelles propositions ; elle intéressa à sa cause l'empereur Ferdinand III, à qui elle promit de céder Hambourg et quelques autres petites places s'il parvenait à obtenir la délivrance de Charles.

Mais Dieu, qui avait tant de fois fait sentir à Nicole le néant des

promesses humaines, ne voulait pas qu'elle recueillît ici-bas la récompense de sa générosité, ou peut-être lui épargna-t-il la dernière et suprême douleur que lui eût causée l'ingratitude de son mari. La duchesse tomba malade au mois de février 1657. Elle qui, trahie, délaissée, prisonnière, réduite, depuis que le roi de France s'était déchargé sur Charles IV du soin de lui payer une pension, à une pauvreté telle que les dons de la reine-mère étaient devenus la seule ressource de la malheureuse princesse, avait désiré la mort avec ardeur, elle la voyait venir au seul moment heureux de sa vie, alors qu'elle recevait toutes les marques d'affection possible de l'époux qu'elle avait si fidèlement aimé et qui l'avait si cruellement méconnue. C'était un amer sacrifice. Nicole l'exprima, mais ne s'en plaignit point; sa résignation chrétienne était au-dessus de toutes les douleurs. Le 18 février elle fit son testament. « Elle laissa, pour sûreté du paiement des gages de ses officiers la somme de 950,000 livres qui lui étaient dus de sa pension, avec tous les meubles de l'hôtel, priant le duc François et Mangin, ses exécuteurs testamentaires, d'acquitter toutes ses justes dettes. En même temps, elle manda à son hôtel deux notaires du Châtelet de Paris et leur dicta un acte où elle déclarait que jamais elle n'avait rien signé ni écrit contre les intérêts de sa maison et de la souveraineté, et que s'il se trouvait quelque chose au contraire, elle le révoquait comme extorqué par violence, qu'elle aurait souhaité faire cette déclaration en présence de son sang, des ambassadeurs et du Nonce; que tel était son dessein, mais que la maladie ne lui permettant pas, elle y suppléerait par cet acte[1]. »

Le lendemain, ayant reçu, selon la forte et chrétienne coutume de nos ancêtres, l'annonce de sa mort prochaine, elle demanda qu'on la revêtît de l'humble habit des sœurs de Saint-François et qu'on la déposât sur une simple paillasse; et c'est ainsi que Nicole, duchesse de Lorraine, rendit son âme à Dieu le 23 février 1657.

L'histoire ne parle point des regrets que cette mort laissa à Charles IV. Une seule des lettres du prince en porte la trace et peut servir de complément à cette courte étude; elle eût été sans doute l'unique témoignage envié par le cœur de Nicole.

« *Nonobstant le mauvais ménage que nous avons eu ensemble*, écrivait le duc de Lorraine à la date du 25 octobre 1657, *elle a abandonné tous ses biens et toute sa maison qu'elle a voulu sacrifier pour moi; m'a obéi avec une promptitude infinie; s'est assujettie à ceux qu'on lui avait donnés pour conseil, ayant voulu mettre en gage les rentes qu'elle avait en Lorraine, et même vendre*

[1] Dom Calmet.

ses hardes pour m'en envoyer le prix à Tolède. Elle avait résolu de donner et sacrifier biens et toutes choses pour me tirer de prison. Elle déclara même à tous ses parents qu'elle était résolue d'abandonner tout l'Etat. »

XIV

Deux ans plus tard, le duc de Lorraine recouvrait sa liberté, et Mme de Cantecroix croyait toucher au but de ses rêves en posant sur sa tête la couronne ducale. Elle se trompait : le parallèle que Charles avait eu le temps d'établir entre la conduite de sa femme et celle de sa maîtresse n'avait pas été favorable à celle-ci. L'amour éteint depuis longtemps n'avait pas laisssé la place à l'estime et à l'affection. Le duc reprocha sèchement à Pelletier, envoyé de Mme de Cantecroix, le peu de sensibilité que Béatrix avait témoigné à ses malheurs, le peu de mouvement qu'elle s'était donné pour lui venir en aide, les grandes dépenses qu'elle continuait à faire, les dettes qu'elle contractait chaque jour, la société légère et mondaine qui se groupait autour d'elle. Il n'opposa pas toutefois un refus catégorique à ses réclamations conjugales, mais ayant appris que Mme de Cantecroix était venue à Bar sous prétexte de voir sa fille, et, en réalité, pour surveiller de plus près certains projets inquiétants qu'on disait occuper le duc, « il lui envoya l'ordre de se retirer en Bourgogne, lui donnant à entendre qu'il n'était pas encore temps de songer à leur mariage, et qu'en attendant elle pouvait aller donner ordre à ses affaires domestiques. Elle obéit avec beaucoup de répugnance et pria le duc de lui permettre de demeurer à Remiremont, espérant se rétablir dans son amitié. »

C'était un vain espoir, le cœur inconstant de Charles IV cherchait une nouvelle pâture. « Tandis qu'il était en repos à Mirecourt, s'amusant à la chasse et aux autres divertissements que le pays et la campagne lui pouvaient fournir, il allait souvent dans l'abbaye de Poussay, qni n'est pas loin, et il y prit de l'amour pour une jeune chanoinesse nommée Isabelle, comtesse de Ludre. La chose alla si avant qu'il parla de mariage, et la nouvelle en fut bientôt portée à la princesse de Cantecroix, qui était alors à Besançon ; elle accourut pour tâcher d'entraver cette affaire. Elle s'arrêta à Mattaincourt, village qui n'est éloigné de Mirecourt que d'une demi-lieue, d'où elle écrivit au duc, et mit tout en usage pour réveiller son ancienne inclination pour elle et pour réveiller sa conscience, afin de l'obliger à déclarer son mariage, ou le renouveler de bonne foi si les casuistes trouvaient que cela fut nécessaire pour sa validité, et pour assurer son état, et celui des princes et princesses leurs

enfants. Elle envoya même former ses oppositions au mariage du duc avec Isabelle de Ludre, par devant Callier, vicaire général de Toul. Mais ni l'amour passionné que Charles témoignait pour ses enfants, ni les larmes de Béatrix, ni les motifs de conscience ne l'ébranlèrent point; il était tellement occupé de ses nouvelles amours qu'il n'écouta que sa passion. Il fit venir Fontaine, curé de Richardménil, se fiança à la chanoinesse en présence de la mère et de la grand'mère de cette demoiselle, et ordonna à la princesse de Cantecroix de se retirer à Besançon. Tout ce qu'on put gagner sur son esprit fut que Béatrix pourrait demeurer à Mattaincourt pour se faire traiter de la maladie que le chagrin lui causa et dont elle ne guérit pas. Pendant que Béatrix était dans ce village, accompagnée de son fils le prince de Vaudémont et de son gendre le prince de Lislebonne, ils firent tant à force de bruit et de menaces que la mère de M[lle] de Ludre, dame pleine de probité et d'une grande délicatesse de conscience, retira sa fille de Poussay et la fit venir, toute malade qu'elle était, à son château de Richarménil. Son éloignement remit l'esprit de Béatrix; et aussitôt qu'elle eut un peu de santé, elle reprit le chemin de l'exil pour se retirer dans une de ses terres. Etant arrivée à Besançon, elle tomba de nouveau malade si dangereusement, que bientôt on désespéra de sa vie [1]. »

La sachant dans cet état, Charles, qui craignait que le désespoir la poussa à déshériter ses enfants, lui envoya son gendre, M. de Lislebonne, avec une procuration qui l'autorisait à renouveler le mariage, mais à la condition, aussi expresse que cruelle, que l'acte aurait lieu tout à fait *in extremis*, quand on serait absolument certain que la malheureuse femme ne pouvait revenir à la vie.

« Les ombres de la mort environnaient déjà M[me] de Cantecroix quand elle échangea son nom contre le titre trop ambitionné de duchesse de Lorraine. Charles n'était point là, il s'était fait représenter par M. de Bisaucourt; nul doux souvenir de son passé ne vint troubler l'âme repentante de Béatrix; elle s'éteignit dans la solitude le 5 juin 1663; la veille, elle avait écrit à Charles en ces termes :

« *Je prends la liberté de présenter à Son Altesse, Mgr le duc de Lorraine, mon très-cher mari, avec respect et soumission, une petite marque de mon souvenir pour sa chère personne, le priant d'agréer et d'accepter l'offre que je lui fais de mes huit pies de carrosse, et de la bague de diamants dont j'eus l'honneur d'être épousée de lui en l'année* 1637, *espérant qu'il la gardera volontiers, puisqu'elle sort d'une sincérité bien entière pour retourner d'où elle a pris son cours. Je recommande à Son Altesse, du plus*

[1] Dom Calmet.

tendre de mon cœur, nos enfants et de bien faire toutes choses où il ira de leur établissement et union. »

Mlle de Ludre ne recueillit point la succession conjugale de Béatrix : Charles avait déjà changé d'avis et porté ailleurs ses hommages et ses promesses ; nous ne le suivrons pas dans ses conquêtes aussi nombreuses qu'éphémères ; chacun sait que la liste en fut close par Mlle d'Aspremont, qui couronna joyeusement du diadème ducal sa tête de quinze ans ; le duc son mari en avait soixante-huit et mourut l'année suivante.

La maison de Lorraine restait représentée par les fils du duc François, dont l'arrière petit-fils, François III, épousa Marie-Thérèse, fille et héritière de l'empereur d'Autriche, Charles VI. C'est dans cette illustre race que se fondit la vieille et glorieuse maison de Lorraine [1], dont les princes avaient gouverné pendant huit siècles notre pays.

Eugène de Fallois.

[1] Sa Majesté l'empereur d'Autriche vint en 1867 visiter Nancy et prier dans la chapelle ronde où reposent ses aïeux maternels. Un poète lorrain y déposa ces vers :

Levez-vous, nobles ducs, de la froide poussière
Où vous dormez en paix de l'éternel sommeil,
Au vieux palais ducal, voyez votre bannière
Flotter avec fierté!... C'est l'heure du réveil...

Il vient — le descendant de vos races antiques,
Le fils des preux lorrains d'âge en âge adorés,
Rendre un public hommage à vos saintes reliques,
Aux pieds de ces tombeaux par nos pleurs consacrés.

Il vient là — déposant la pourpre impériale
Le sceptre des Césars — vous payer en ce jour
Un tribut éclatant de respect et d'amour
Et de piété filiale.

Salut, doux souvenir d'un passé glorieux!
Salut, ô rejeton de la tige lorraine
Qui daignez visiter la cité souveraine,
Tombe et berceau de vos aïeux!

Sur cette terre hospitalière,
Non, non — vous n'êtes point étranger parmi nous;
Ce sont des fils chéris, c'est un auguste frère
Que le peuple lorrain veut saluer en vous.

Et ce pieux pèlerinage
Il le rappellera dans un long avenir.
Car, des nobles vertus qui font son héritage,
Le plus précieux apanage,
C'est le culte du souvenir.

I.-E. Brave.

KATE[1]

VI

JOURNAL DE PHILIPPE

... Voici aujourd'hui quatre mois que j'ai pris possession de mon ermitage. L'été est dans toute sa maturité puissante, les meules de foin doré ont remplacé le tapis d'émeraude des prairies, et le blé est coupé dans le champ qui s'étend à droite de ma demeure. Ma solitude est accidentellement troublée, car on passe la charrue sur cette terre fertile, et d'ici à peu de temps, un manteau de trèfle incarnat sera jeté sous ma fenêtre... Toutefois, dans une heure, le crépuscule interrompra les travaux champêtres, le bac emmènera les laboureurs, et je resterai seul avec mon jeune domestique — mon Vendredi — comme Robinson dans son île. Mais ce héros de mon enfance était, lui, entouré par la mer immense, et séparé de tous les intérêts humains... Au-delà des bras du fleuve qui enserrent mon îlot de leurs replis de cristal, la vie éclate de toutes parts à mes yeux. En face, c'est la Ferrière, plus joyeuse que jamais depuis que les jumeaux y ont introduit leur bruyante personnalité, et malgré le nouvel échec de Louis à son examen. A l'aide de ma longue-vue, je les vois, jouant au crocket sur la terrasse... La robe noire de Kate flotte au milieu d'eux... Et mes yeux ne me trompent-ils pas? J'aperçois dans un coin cette farouche vieille femme qui, jusqu'à présent, se tenait à l'écart de toutes les réunions de la famille...

A droite, les cheminées de l'usine fument encore ; dans quelques minutes, le son de la cloche arrivera jusqu'à moi, et je verrai, comme une fourmilière, la masse bruyante des ouvriers se répandre dans la campagne; là encore, c'est la vie, souvent grossière et brutale, mais enfin, le mouvement, la joie, la douleur, les émotions humaines...

A mi-côte, non loin de la Ferrière, Castel-Fergeault élève ses deux tourelles au-dessus du bouquet d'arbres qui seul reste des bois

[1] Voir le *Correspondant* du 25 décembre 1878.

abattus par le pauvre Gaston. Qui peut dire ce que renferment ces murailles? A côté de la jeune plante qui s'épanouit, insouciante, aux rayons de la tendresse d'une mère, quels découragements ou quelles vagues espérances cachent ces crêpes de veuve, si soigneusement serrés autour de *son* cœur? *Elle* sait maintenant qu'elle n'est pas vouée à une pauvreté absolue; les débris de la fortune de Gaston fructifieront entre mes mains; mais elle ne sait pas, elle ne saura jamais que j'ai enseveli les traces des folies du pauvre ami... Le sacrifice de mes économies n'a pas suffi; j'ai engagé pour un temps le fruit de mon travail, et, grâce au ciel, pas un nuage ne plane maintenant sur le nom que j'ai appris à respecter dès ma jeunesse. C'est ainsi que j'ai acquitté ma dette envers mon bienfaiteur, et que je me suis vengé de Gaston. Ma conscience me dit que c'est l'œuvre la meilleure de ma vie, et cependant, si l'on savait ce que j'ai fait, comment me jugerait-on? Pauvre dupe! Donner ses épargnes pour payer une dette honteuse, se condamner aux privations sans qu'il en revienne autre chose que le renom d'avare... Car elle l'ignorera toujours; son orgueil ne subira jamais cette suprême humiliation de *me* devoir quelque chose...

Je côtoie toutes ces existences, et je m'y mêle parfois, sans jamais y confondre la mienne. Ma vie, à moi, est comme le coin de terre que j'habite : il fait partie du paysage, et il est à jamais séparé de la rive...

J'ai eu autrefois un ami plus sûr que Gaston — Paul de Songeac — mais la mer me l'a enlevé... Il court les océans et se fera peut-être un nom glorieux sous ce bel uniforme d'officier de marine que je lui ai tant envié... Je reste seul, dans ma nuit et mes douleurs...

Je dirige presque complétement l'usine, je consacre mon temps et mes peines à l'amélioration du sort des ouvriers; et malgré tout, ils demeurent en face de moi indifférents et presque hostiles. Les manières ouvertes et enjouées de Charles Hauterive, mon associé, qui ne s'occupe pourtant pas d'eux, leur sont mille fois plus sympathiques que tous mes efforts et mon sincère intérêt... Je me voue corps et âme aux affaires du fils de Gaston, je me repose de mes travaux et de mes soucis à la Ferrière, où l'on m'accueille avec une véritable amitié, et pourtant, mon centre d'émotions est placé en dehors de ces lieux où s'écoule une partie de ma vie. Je sens malgré moi que j'inspire surtout aux meilleurs de ceux que je vois *de la pitié*... Oui. De la pitié — une pitié secrète et troublée à la seule femme qui, dans un jour heureux, ait vu s'ouvrir et s'épanouir mon cœur aujourd'hui désolé... De la pitié à mon oncle Charrey, dont la bonté un peu trop positive n'a jamais compris les douleurs intimes sous lesquelles ma vie s'est brisée; à Louis, si fier de sa beauté, de

sa vigoureuse et souriante jeunesse — aux jumeaux qui m'ont appelé tout bas : mon cousin le bossu ; — encore de la pitié à Marcel, dont l'infirmité, du moins, ne porte point au rire, et dont l'âme sereine a atteint la région idéale de la joie dans la résignation... De la pitié, enfin, à Mlle d'Ayguemard, dont la pénétration a bien deviné mes souffrances, et chez qui la délicatesse ne semble que le voile transparent de la compassion... Et que dirai-je du sentiment que j'inspire à mes ouvriers ? Un sentiment banal et grossier, celui-là !... Ils ont le culte de la force physique, ces rudes travailleurs aux muscles de fer ; je les domine par un constant effort de volonté, mais avec quelle dédaigneuse surprise ils subissent cet ascendant de l'intelligence et du savoir, et quelle revanche cruelle ils prennent vis-à-vis de ce pauvre disgracié qui a le double tort d'être leur maître et de prêter au ridicule ! Comme les quolibets pleuvent sur mon compte, et de combien de bons mots je suis l'occasion !

Oh ! ces piqûres sans cesse renouvelées, ce sentiment cuisant de mon infortune, combien facilement je les aurais oubliés si j'avais pu réaliser mon rêve de jeunesse ! Si une femme jeune et belle avait appuyé son bras sur le mien, le rire se fût arrêté devant elle, on eût craint que la raillerie dirigée contre moi n'arrivât jusqu'à son cœur ! Je n'eusse plus excité ni gaîté impitoyable, ni compassion insultante, mais le respect et l'envie. Le bonheur eût été mon palladium ; et d'ailleurs que m'eussent fait des moqueries banales dans la sphère radieuse où m'eût élevé l'amour d'une telle créature ?...

Chimère !... Epreuve suprême de porter une âme virile dans un corps difforme, un cœur aux aspirations à la fois mâles et tendres sous l'enveloppe misérable d'un avorton !... Mes bras débiles n'ont pu tenir un fusil ; l'épaulette eût semblé déshonorée sur mes épaules inégales... J'étais condamné aux travaux solitaires et aux luttes silencieuses... La solitude ! Ah ! combien elle pesait à ma nature, combien elle me paraissait amère jusqu'au jour où elle est devenue pour moi le synonyme du repos !...

... La nuit tombe, et là-bas, sur la rive, des lumières commencent à briller aux fenêtres ; la lampe est allumée à la Ferrière, et Kate fait sans doute une lecture... Kate ! Sans y songer, je répète ce nom familier comme si je faisais partie de sa famille. Et je voudrais pouvoir, dans mes heures sombres, l'appeler en effet Kate comme les autres. Il y a en elle un charme contre lequel j'ai lutté vainement ; je me défie instinctivement du désintéressement féminin, et les jours où j'ai beaucoup souffert, je me demande encore si elle n'est pas, après tout, une intrigante. Mais sa douceur et sa gaîté ne se démentent point ; elle est pour mon oncle une fille dévouée ; auprès de Marcel, elle joue le rôle d'un ange consolateur. Heureux

sont ces caractères irlandais — car c'est une vraie Irlandaise — joyeuse, expansive, presque insouciante à force de confiance dans l'avenir. Elle a souffert, et dans cette âme, la douleur n'a point laissé de traces saignantes. Sa sensibilité n'est-elle qu'à la surface, manque-t-elle de profondeur, ou bien, au contraire, ensevelit-elle ses chagrins dans l'abîme insondable des souvenirs? Sa nature est indépendante, et elle accepte la vie chez les autres en payant son écot en menue monnaie de tendresse et de gaîté. C'est bien la fée du foyer domestique, le génie familier qui couvre de fleurs les devoirs arides et glisse une goutte d'huile entre les ressorts criards. Si je n'étais ce que je suis, et si un amour que j'avais cru éteint — un amour sans espoir — ne couvait sourdement parmi les cendres de mon pauvre cœur, Kate serait peut-être mon idéal...

... Les fenêtres de Castel-Fergeault s'illuminent à leur tour. Que fait Renée? Quelles sont ses pensées? Quelle forme prend le souvenir de celui qu'elle a jadis tant aimé, et dont son cœur désenchanté a ressenti si cruellement l'indifférence? Ce souvenir, consacré et purifié par la mort, suffit-il pour mettre à jamais un sceau sur ses affections, ou bien sa beauté et sa jeunesse aspirent-elles à sortir de ce tombeau? Elle m'accueille avec une gravité douce, une reconnaissance attendrie, et son fils montre, en me voyant, une joie qui me va au cœur, à moi dont les enfants redoutent d'ordinaire le sombre et triste visage...

Septembre 18..

Je me souviens d'être entré un jour, poussé par un mouvement de curiosité, dans un bureau du Mont-de-Piété, à Paris. Une foule singulièrement mêlée s'y pressait : la pauvreté décente et la misère en haillons, le luxe fané et la prétention effrontée se coudoyaient sur ces bancs polis par le frottement où chacun attendait le moment du sacrifice qu'il était venu accomplir. Quelques-uns se tenaient absorbés dans une souffrance intime; d'autres montraient une terne impassibilité; presque tous regardaient leurs compagnons avec une demi curiosité dénuée de sympathie.

La vie n'est-elle pas un immense Mont-de-Piété où chacun à son tour est appelé à mettre en gage — pour ce monde ou pour l'autre — ce qu'il possède de précieux? Tous ceux qui se coudoient dans cette foule sans cesse renouvelée sont des êtres malheureux. Pour les uns, le malheur se traduit par le vêtement misérable et déchiré; pour d'autres, il se cache sous les apparences mêmes de la richesse — et ceux-là sont peut-être le plus à plaindre. Puis nous regardons autour de nous avec une curiosité parfois bienveillante, souvent envieuse, cherchant à découvrir comment nos compagnons d'infortune portent leur misère, et comparant nos peines et nos sacrifices aux leurs...

J'avais longtemps pensé que la pauvreté seule aigrissait le caractère de Mme Charrey, et en faisait un être bizarre et sauvage ; aussi avais-je peu d'estime pour elle, et la prenais-je pour une nature mesquine, incapable de cette grandeur qui consiste à porter dignement les bienfaits d'autrui. Aujourd'hui, je suis allé à la Ferrière, et j'ai trouvé Kate dans le vestibule, emballant des objets soigneusement enveloppés, que Mme Charrey lui tendait avec précaution.

La vieille dame rougit à mon approche, et se troubla à un tel point qu'elle faillit laisser tomber ce qu'elle tenait à la main. Elle m'avait vu si rarement jusque-là, que, malgré l'alliance qui existe entre nous, j'étais presque un étranger pour elle.

— Marcel est-il dans le salon, Mademoiselle? demandai-je sans paraître remarquer l'embarras que je causais.

— Il repose dans sa chambre ; Louis et les jumeaux sont dans leur bateau, et mon oncle est à Angers... Mais si vous voulez lire les journaux, vous les trouverez sur la table; nous vous rejoindrons aussitôt que notre emballage sera terminé.

J'étais seul depuis quelque temps, lorsque, la porte s'ouvrant sans bruit, Mme Charrey se glissa dans la chambre avec cette allure inquiète et timide qui me rappelle toujours le pauvre de La Bruyère. Elle s'approcha de moi en hésitant, et me dit de cette voix basse, ordinaire aux personnes habituées à garder le silence :

— Voulez-vous me faire un grand plaisir?... Ne dites pas à mon frère ce que vous venez de voir...

Je m'inclinai,

— Il suffit, ma tante, vous pouvez vous fier à moi.

Elle parut encore hésiter, mais Mlle d'Ayguemard, qui entrait à ce moment, s'assit près d'elle, et lui dit en souriant :

— M. Auvalde gardera notre secret... Mais si vous vouliez le lui confier tout entier, chère Madame, il serait pour nous un utile auxiliaire, et j'ose vous répondre de sa sympathie.

— Oh ! Kate !

Elle cacha son visage dans ses mains, puis se leva brusquement.

— Alors, dites-lui tout... Lui me comprendra aussi, murmura-t-elle en s'éloignant.

Kate la suivit d'un beau sourire plein de tendresse, et, prenant son ouvrage (elle ne reste jamais oisive), elle me dit de cette manière simple et vive qui la distingue :

— Je pensais bien qu'un grand chagrin ou un grand souci aigrissait ce pauvre vieux cœur... Ne l'aviez-vous pas supposé aussi, monsieur Philippe ?

Je me sentis honteux tandis que je répondais :

— Non, j'attribuais, je l'avoue, ces dispositions peu sociables à

un esprit mal fait, incapable de supporter le chagrin et l'humiliation de la dépendance.

— Eh! bien, non, c'est autre chose. J'ai pénétré son secret... A la mort de son fils, tendrement aimé malgré bien des fautes, elle a appris qu'il avait laissé quelques dettes que sa situation ne lui permettait pas d'acquitter... Elle n'a pas cru et ne croit pas encore devoir en parler à son beau-frère, de qui elle tient déjà ses moyens d'existence; mais, partagée entre le sentiment pénible que lui causent ces dettes, et la répugnance qu'elle éprouve à les faire peser sur un autre, elle est tombée dans une sorte de désespoir, de tristesse maladive. J'ai trouvé heureusement le moyen d'arranger tout cela... Ces dettes ne sont pas reconnues par la loi, son fils étant mineur, lorsqu'il les a contractées; elle a donc du temps pour les acquitter. J'ai découvert qu'elle a fait jadis beaucoup de peintures sur faïence, et je lui ai donc donné l'idée et le moyen de mettre son talent à profit. Ce talent est réel; et le mari d'une de mes amies de pension, qui s'occupe justement de ce genre d'industrie, a consenti à recevoir ses ouvrages, à leur faire subir les préparations nécessaires, et à leur trouver un débouché. Vous ne pouvez imaginer de quel poids cette idée si simple a soulagé ce pauvre cœur. J'espère la décider d'ici à peu de temps à en parler à mon oncle (il serait presque impossible qu'il continuât à tout ignorer), et faire comprendre à celui-ci qu'il ne doit pas s'opposer au travail de sa belle-sœur, puisqu'elle y trouve, avec la paix, sa dignité reconquise.

Ainsi Mme Charrey souffrait dans sa délicatesse et dans son honneur! Ainsi, elle consacre maintenant sa vie à payer les dettes de son fils!

Kate reprit :

— Je vous assure qu'elle ignore elle-même son talent. Elle peint en ce moment un grand plat très-heureusement réussi... Monsieur Philippe!... Je sais que vous disposez de larges ressources... Voulez-vous lui acheter quelque chose?...

A cette demande inattendue, le sang me monta au visage, et je restai un moment sans parler.

— Je puis recommander Mme Charrey à un fabricant de ma connaissance, dis-je enfin avec effort; mais, en ce moment, il m'est impossible de faire un achat pour mon compte...

Elle me regarda avec une surprise mêlée de reproche.

— Quoi! pas même un plat de cent francs!... Pardonnez-moi d'insister, mais cette pauvre femme entreprend une œuvre si touchante!...

— Plus tard, je ferai ce que vous désirez... En ce moment, je vous le répète, je ne le puis pas...

Elle reprit son travail sans rien dire, mais une épine aiguë s'enfonça dans mon cœur, en pensant qu'elle me jugeait mal... Pourquoi ai-je à remplir le mois prochain un engagement qui absorbe toutes mes ressources ?... Je me levai et lui tendis la main.

— Au revoir, mademoiselle Kate.

— Au revoir, dit-elle avec douceur.

— Je suis fâché de vous avoir fait de la peine, dis-je presque malgré moi.

Elle attacha sur mon visage ses yeux tranquilles et pénétrants, et répondit avec un sourire de bonne humeur.

— Une autre fois, l'occasion sera meilleure ; je suis sûre qu'une impossibilité réelle vous a empêché d'accéder à ma requête.

Quelle étrange influence cette jeune fille exerce sur tous ceux qui l'entourent ! Si j'étais son frère ou son parent, je lui demanderais d'essayer sur moi, non pas ce pouvoir presque irrésistible qu'on tire de la force de la volonté, mais ce charme merveilleux qui doit être composé de sympathie et de tendresse.

Octobre.

Ce serait une curieuse étude d'analyser ces deux femmes qui m'intéressent à un point de vue si différent, et qui, profondément dissemblables, se sont cependant prises de sympathie l'une pour l'autre. L'intelligence est égale chez elles ; peut-être l'esprit de Kate a-t-il plus d'originalité, peut-être cette originalité tient-elle à l'élément étranger qui est entré dans son éducation. M[me] de Fergeault a subi à un plus haut degré, dans sa vie de femme du monde, l'influence de certaines idées de convention, et, malgré sa valeur réelle, elle s'attache, presque à son insu, à régler ses jugements et ses opinions sur ceux des femmes qui l'ont entourée jusqu'ici. Le sens même qu'elle possède de l'art n'a rien de spontané ; en fuyant l'excentricité, cette chose qu'ont en horreur les Françaises de distinction, elle tombe parfois dans les sentiers trop battus. Son esprit, soigneusement discipliné, me rappelle ces nuances adoucies et un peu effacées, — ces tons *neutres* qui composent aujourd'hui la toilette féminine. L'ensemble ne manque pas d'harmonie : l'œil ne se heurte à aucun effet criard, et c'est quelque chose, à coup sûr, que cette grâce discrète. En tout cas, elle forme un contraste piquant avec la vivacité et l'indépendance de M[lle] d'Ayguemard. Celle-ci ne va pas jusqu'à braver les idées ou les usages reçus ; elle ne fait point parade des opinions qui lui sont particulières : mais elle ne craint pas, cependant, de les défendre avec une douce fermeté, sans impatience ni obstination. A les voir ensemble, on attribuerait la dose la plus considérable de volonté à Renée, dont la beauté imposante fait pâlir le charme modeste de Kate. Il n'en est pas ainsi,

pourtant, et peut-être cette faiblesse féminine est-elle pour moi l'un des charmes de celle que j'ai tant aimée. Kate est-elle aussi sensible? Dans cette âme si égale, si affectueuse, si sereine, y a-t-il cette douceur, cette soumission, cette confiance enfantine qui nous séduisent surtout, nous autres, dont l'instinct est de protéger? Cette petite plante vivace, qui brave patiemment les orages, ne sent pas le besoin d'un appui, et ne pousse point ses branche vers un arbre protecteur ; oui, il y a en elle, avec tout son dévouement, quelque chose de sec, — l'élément d'une vieille fille... C'est une charmante amie, mais elle est moins femme que Renée.... Du moins je le crois.... Après tout, qui peut se vanter de connaître et de comprendre le mystère changeant, les abîmes insondables, la nature ondoyante d'une âme féminine?.....

VII

Un an s'est écoulé sans qu'aucun changement sensible se soit produit dans le coin de terre où vivent nos personnages. Les jumeaux sont retournés à leur collège, où, hélas! ils ont repris leur rang effacé parmi les derniers de la classe. Louis, enfin reçu bachelier, a commencé avec son père des études d'agriculture.

La gaîté de Marcel et de Kate repose M. Charrey de ses travaux, et Mme Charrey, quoique toujours silencieuse et timide, s'absorbe dans ses nouvelles occupations, et retrouve ensuite avec un secret plaisir sa place dans le salon de famille. Philippe ne passe guère de jour sans faire sa visite à la Ferrière ; pendant une semaine, il y a même accepté une hospitalité complète, les pluies ayant assez gonflé la Loire pour rendre difficile, sinon dangereux, l'accès de sa demeure. Enfin Mme de Fergeault, restée à la campagne, a consenti à se mêler plusieurs fois à ce cercle animé.

Maintenant, octobre est revenu, et un nouvel hiver s'approche ; mais il s'annonce dans des conditions d'isolement plus complet, car la jeune châtelaine de Castel-Fergeault se dispose à passer la mauvaise saison à Angers.

Par une de ces belles et mélancoliques journées d'automne, où la nature semble se recueillir dans un calme suprême et se parer de ses trésors avant de subir le terrible dépouillement de l'hiver, Kate et Renée étaient assises sous la vérandah de Castel-Fergault, et surveillaient, tout en travaillant, les jeux du petit garçon qui courait dans le jardin.

Mme de Fergeault avait ressenti l'influence réconfortante de la paix et de la solitude. Après les années agitées qui s'étaient écoulées depuis son mariage, ce repos de la campagne lui avait été d'autant

plus salutaire que la présence de son fils en ôtait la tristesse, et qu'elle avait des goûts assez sérieux pour ne pas craindre l'ennui. Peut-être ne se doutait-elle pas elle-même du bienfait qu'avait été pour elle le voisinage de Mlle d'Ayguemard, ni du calme que leur intimité avait mis dans son âme. En ce moment, ses yeux étaient vaguement fixés sur les massifs à travers lesquels on apercevait le fleuve aux eaux rapides, et Kate regardait attentivement son amie ; peut-être admirait-elle ce visage d'une beauté si exquise, peut-être cherchait-elle à prévoir l'avenir, et se demandait-elle si cette jeune femme, qui, pendant sa courte union avait vu ses affections dédaignées et déçues, se contenterait toujours des tranquilles jouissances maternelles qui l'avaient jadis consolée de l'abandon de son mari.

—Kate, dit enfin Mme de Fergeault, relevant brusquement la tête, et la regardant à son tour, si ce n'était pour mon fils, je resterais ici... Mais Guy est trop solitaire et trop sérieux pour son âge ; je ne veux pas que ma tristesse s'étende comme une ombre sur sa jeune vie, et M. Auvalde me conseille pour lui l'éducation commune, le séjour dans une pension choisie. Combien vous me manquerez, mon amie ! Vous ne savez pas quelle force m'a inspirée votre continuelle abnégation... J'admire surtout votre tranquillité d'âme.... Vous ne rêvez jamais ; vous ne vous laissez envahir ni par les pénibles réminiscences du passé, ni par les inquiétudes ou les joies chimériques de l'avenir. Vous voyez arriver les années, sans vous occuper de ce qu'elles apportent dans les plis de leur voile mystérieux... Je voudrais être comme vous !

— Pourquoi s'attendrir sur ses propres douleurs et user sa force dans les vains souvenirs du passé ? Pourquoi, surtout, s'inquiéter de l'avenir ? « A chaque jour suffit sa peine ; » je tâche de n'assombrir par aucune prévision pénible la gaîté qui, je le sais, est chère à ceux qui m'entourent.

— Mais les espérances ?... Ayez confiance en moi, chère Kate..... Malgré nos fréquentes relations, malgré les idées échangées, les lectures faites en commun, notre intimité est, en ce qui vous concerne, plus apparente que réelle ; je n'ai jamais pu pénétrer jusqu'au fond de votre âme, jusqu'à ce réduit mystérieux où toute jeune fille cache ses secrètes aspirations. Ne pensez-vous vraiment jamais à vous-même ?

— A quoi bon ? dit Kate en riant. Vous supposez à mon esprit ou à mon imagination une profondeur qui n'existe pas. Non, chère Renée, je ne rêve point, si, par ce mot, vous entendez les châteaux en Espagne qu'on édifie pour son propre compte, et qu'on peuple à sa fantaisie. La réalité est toujours devant mes yeux, — je me vois telle que je suis, sans beauté, sans fortune, ayant dépassé les plus

riantes années de la jeunesse... A quoi voulez-vous que je sois bonne, sinon à tenir la maison de mon oncle et à faire des lectures à Marcel?

— Mais cela ne peut durer toujours!

— J'espère que cela durera longtemps, car je suis heureuse ainsi, et j'ai la conscience de n'être pas tout à fait inutile.

— Et n'avez-vous jamais envisagé la possibilité d'une heureuse union? Quoi que vous en pensiez, il y a en vous un charme bien capable de séduire un mari.

— Un mari!... C'est invraisemblable; il ne me sera jamais donné de choisir, et je serais si difficile!

Mme de Fergeault reprit son ouvrage et resta un instant silencieuse, puis s'arrêtant tout à coup :

— Kate, dit-elle en soupirant, vous êtes bien l'amie qu'il me faut, et vous m'empêcheriez de me tenir dans ces régions nuageuses d'où les chutes sont si cruelles... J'en croirai mieux votre bon sens que mon imagination, qui, hélas! m'a jadis égarée... Quel est l'idéal que vous vous formez d'un heureux ménage?

Kate sourit.

— Il faut beaucoup de confiance et de tendresse... Le mari doit avoir assez de noblesse et de bonté pour inspirer un respect inébranlable et une douce affection; la femme doit être capable de le soutenir dans ses découragements et dans ses aspirations, et mêler sans cesse à sa vie l'élément plein de suavité d'un amour patient et fort.

— Mais cet amour, Kate, comment le définissez-vous? Est-ce un sentiment exalté? Pensez-vous qu'un peu de roman soit nécessaire à ce bonheur?

— Non, répondit la jeune fille en riant; je crois qu'on peut s'aimer et être heureux sans ressembler le moins du monde aux héros de roman.

Mme de Fergeault la regarda pendant quelques instants.

— Je suppose que je dois vous croire, murmura-t-elle, soupirant de nouveau; puis elle reprit d'une voix troublée :

— Kate, que pensez-vous de Philippe Auvalde?

Le peloton de laine de Kate roula à terre à ce moment, et elle se leva pour le chercher. En se rasseyant, elle tourna vers Mme de Fergeault un visage tranquille, bien qu'un peu étonné.

— Je pense de lui un grand bien, répondit-elle. Ses qualités sont hors ligne, et un peu de bonheur ferait disparaître ses défauts.

— Mais comprendriez-vous que... qu'on l'aimât?... Je veux dire, qu'on se décidât à l'épouser?

Kate attacha sur le visage de la jeune femme un regard plein d'une indéfinissable expression.

— Et pourquoi pas? dit-elle de son ton tranquille. Une femme

d'une nature élevée peut apprécier assez la bonté de son cœur et la noblesse de son intelligence, pour oublier un défaut physique... D'ailleurs, l'extérieur de M. Auvalde n'est point ridicule; il me semble devoir inspirer une compassion respectueuse plutôt qu'une gaîté cruelle, et son visage est assez agréable, surtout quand il sourit, pour compenser l'inégalité de ses épaules.

Mme de Fergeault reprit plus bas :

— Vous a-t-il jamais parlé de moi, Kate?

— Non, jamais.

— Et votre oncle ou ses fils n'ont-ils jamais fait allusion, devant vous, à ce qui s'est jadis passé entre M. Auvalde et moi?

— Pas davantage.

— Eh! bien, dit Renée, rougissant et parlant plus vite, il m'avait autrefois demandée en mariage... J'avais consenti... Oh! je sais bien que j'ai été très-coupable!... Mais quand je vis M. de Fergeault.....

Elle s'arrêta, sous l'empire d'une pénible émotion.

Kate l'avait écoutée avec une surprise extrême et un sentiment indéfinissable, comme si les paroles de la jeune femme eussent soudain éclairé pour elle un état de choses dont elle n'avait jamais songé à se rendre compte. Une lumière nouvelle, en effet, venait d'illuminer à ses yeux le fond du caractère de Philippe, et, par une de ces impressions rapides et étranges que nous aurions peine à expliquer, il lui sembla en même temps que tout était désormais changé et déplacé autour d'elle. Ses pensées étaient confuses, mais elle trahit celle qui l'occupait par-dessus les autres en s'écriant involontairement :

— Comme il est généreux!...

Des larmes jaillirent des yeux de Renée, et la jeune fille saisit aussitôt sa main.

— Oui, il est généreux, répondit Mme de Fergeault, et plus encore que vous ne le pensez... Ses soins vigilants ont mis mon fils et moi-même à l'abri de la pauvreté; je ne sais comment il a fait, car mon mari lui-même se croyait ruiné. Et pour Guy, que de sollicitude!.... Que de discrète sympathie et de délicate réserve il a montrées dans le rôle qu'il a accepté sans hésitation! Il ne fait pas même sentir ses services, et déguise ce qui, dans ses manières, pourrait...

— Alors, interrompit Kate avec une singulière vivacité, il vous aime?

Il y eut un silence qu'aucune des deux femmes ne songea d'abord à rompre. Ce fut Mme de Fergeault qui parla la première.

— Chère Kate, j'ai, je vous le répète, beaucoup de confiance en vous... Je voudrais réparer mes torts... Je sais que mon fils trouverait en *lui* un véritable père... Depuis quelques mois, depuis que

cette pensée m'est venue, je suis en proie à de cruelles incertitudes... Que feriez-vous à ma place?

Kate avait cessé de travailler, et écoutait avec attention. Elle reprit le carré de tapisserie, y fit deux ou trois points, et le laissa de nouveau retomber sur ses genoux.

— Le mobile qui vous guide est noble, dit-elle doucement et d'un ton affectueux. Mais vous ne sauriez être tenue à vous sacrifier à une réparation de ce genre. Si vous ne songez que pour cette raison à un second mariage...

Renée rougit.

— Je conserve de M. de Fergeault un souvenir affectueux, dit-elle, mais je puis vous l'avouer, je n'ai pas été assez heureuse pour me croire obligée de garder un deuil éternel... On me croit ferme et résolue... Mais je suis si faible, si indécise de ma nature, que je frémis en voyant entre mes mains cette âme d'enfant qui doit être l'âme d'un homme... J'ai peur de toutes les responsabilités.

— Et pourrez-vous maintenant aimer M. Auvalde?

Les yeux de Kate s'attachaient sur ceux de Mme de Fergeault avec leur expression de vive pénétration ; la jeune femme soupira.

— L'aimer!... Si vous voulez parler d'amour, vous devez reconnaître qu'il n'est pas fait pour en inspirer... D'ailleurs, j'ai beaucoup souffert, j'ai subi de cruelles désillusions, et je ne suis plus capable d'un sentiment aussi vif, qui est l'apanage de la jeunesse ou d'un cœur joyeux. Je crois qu'il se contenterait de ce que je puis donner; si une tendresse mêlée de reconnaissance, si un dévouement absolu doivent le rendre heureux, je suis prête à devenir sa femme...

Il y avait un peu d'exaltation sur ses traits si beaux et dans ses grands yeux bruns. Elle reprit d'une voix altérée :

— Si vous saviez, Kate, quels remords on éprouve d'avoir brisé la vie d'un homme de cette trempe! Il m'aimait avec une tendresse dont je n'ai compris la profondeur qu'en le revoyant après un intervalle de six années. Et depuis que je le rencontre souvent chez votre oncle, j'ai senti encore mieux quel changement s'est opéré en lui. Je l'avais connu plein d'espoir et de confiance dans les hommes et dans les choses, formant des rêves généreux, désireux de se faire un nom... Je l'ai retrouvé noble et bon toujours, capable d'un héroïque oubli de soi, mais détaché de tout ce qui le reliait à la vie, ayant abandonné ses rêves de science, ses découvertes, ses plus chères occupations, enseveli dans la routine d'un travail vulgaire, indigne de ses hautes facultés, — sans foyer, sans joies, sévère et défiant, profondément malheureux... Cette douleur me pèse ; ce que l'existence a de radieux a disparu pour moi : pourquoi ne lui donnerais-je pas le droit de protéger ma vie?

Kate resta silencieuse.

— Cette union me coûtera quelques sacrifices, continua Renée. Philippe n'est qu'un industriel... Il porte un nom honorable, mais plébéien... J'aurai à fouler aux pieds des idées, ou, si vous voulez, des préjugés qui me sont chers... Ce sera une expiation... Il est vrai que, lorsque ce nom sera le mien, il cherchera à l'illustrer, murmura-t-elle, les yeux fixés devant elle dans une vague rêverie, et semblant oublier qu'on l'écoutait.

Kate soupira involontairement. Etait-ce là cette affection qui devait effacer pour Philippe les souffrances anciennes? Ce cœur si chaleureux ne méritait-il pas davantage?

Renée se pencha vers elle.

— Vous ne me dites rien... Supposez-vous que je ne le rende pas heureux ou que je sois moi-même malheureuse? Détrompez-vous; je crois que je saurais rendre la joie à son cœur et donner à sa vie le rayon qui lui fait défaut...

— Vous êtes bonne et douce, Renée, je le sais, répondit la jeune fille, et je suis convaincue que M. Auvalde serait heureux avec vous! Je suis sûre, aussi, que vous vous attacheriez à lui et que vous finiriez par en être fière.

— Vous le croyez?... Eh bien! mon amie, laissez-moi vous demander un service... très-étrange... mais que je ne puis demander à d'autres... c'est de lui faire entendre... de le préparer... C'est à moi, je le comprends, d'intervertir les rôles, et de prendre l'initiative de ce rapprochement; je ne sais comment le faire et je ne vois que vous pour m'y aider... Pouvez-vous... voulez-vous faire cela pour moi? Je sais combien la mission est délicate, mais elle n'est pas au-dessus de votre dévouement...

Elle était trop émue pour remarquer le petit cercle bleuâtre qui entoura soudain les lèvres de la jeune fille. Après un instant d'hésitation, celle-ci passa la main sur ses yeux, puis dit d'une voix calme et affectueuse :

— Je sais bien que je suis presque une vieille fille, et que M. Auvalde et moi sommes dans des termes d'intimité qui ôteraient à une pareille démarche ce qu'elle aurait de singulier dans des conditions ordinaires... Mais il est vraiment difficile de s'immiscer à ce point dans la confiance des autres... Comment oserais-je aborder la première un sujet à propos duquel on ne m'a jamais adressé de confidences?

— Vous direz que je vous ai confessé mes torts, et que je suis inconsolable de ce qui a eu lieu... Votre bonté vous inspirera. Il est si malheureux!... Il vous aime beaucoup, d'ailleurs, ma chère Kate, et quelle reconnaissance attendrie il éprouvera pour la messagère d'une bonne nouvelle!

— Vous le voulez ?

— Je vous en supplie !

— Eh bien ! reprit la jeune fille avec douceur, je ferai ce que vous désirez. Guy ! ajouta-t-elle en appelant l'enfant, viens m'embrasser !

Puis, se levant, elle serra avec effusion les mains de son amie, caressa le cher enfant dont elle était la favorite, plia son ouvrage avec le soin méticuleux qu'elle mettait à toutes choses, et se disposa à partir. Mme de Fergeault l'accompagna jusqu'à l'extrémité de l'avenue de platanes qui donnait accès au château ; elles échangèrent encore quelques paroles affectueuses, puis se quittèrent sur un long regard.

Kate prit alors d'un pas rapide le chemin de la Ferrière.

Les deux habitations étaient bâties sur des collines voisines et séparées par une vallée verdoyante. Le trajet était à peine d'un kilomètre, et le chemin semblable à une admirable allée de parc. En ce moment surtout, où les ombres s'allongeaient, et où le soleil colorait d'un éclat magique les masses rougies du feuillage, le paysage offrait un aspect plein de poésie et de majesté. Kate arriva au bois de la Ferrière, et déjà la demeure de son oncle apparaissait à travers le arbres quand, fatiguée sans doute de sa marche pressée, elle s'arrêta un instant pour reprendre haleine. Il y avait à ses pieds un tapis de mousse d'un vert d'émeraude ; elle s'y laissa tomber, et promenant son regard autour d'elle, s'abandonna à la sensation de calme et de repos qui se dégageait de cette nature silencieuse. Mais cette impression était pour elle toute physique, il y avait un pli sur son front, et ses grands yeux semblaient distraits et égarés.

Les premières ombres du crépuscule, combinées avec les rayons du soleil couchant, produisaient des effets étranges parmi les arbres et dessinaient autour d'elle des arabesques sur le sol.

— Qu'avais-je cru?... murmura Kate, sans s'apercevoir qu'elle parlait tout haut.

Et son regard, immobile, restait fixé sur le tronc des hêtres et le feuillage...

Pourquoi une douleur inconnue semblait-elle l'accabler en ce moment ? Pourquoi des ombres mystérieuses paraissaient-elles planer sur son front ? Qu'y avait-il de changé ? Les eaux bleues de la Loire coulaient toujours vers la mer, les îlots surgissaient au milieu du courant comme de riantes corbeilles, des oiseaux joyeux continuaient d'animer cette fraîche solitude, la maison se montrait à quelques pas, toujours hospitalière. Derrière ces blanches murailles, elle trouverait encore le bon sourire et la voix sonore de son oncle, la gaîté angélique de Marcel, l'affection réelle, quoique moins démonstrative de Louis, la tendresse timide et cependant passionnée de

Mme Charrey... Il y avait dans ce calme asile, une vie honorable et douce, dont elle s'était montrée jusqu'ici pleinement heureuse... Quel changement s'était produit? d'où venait le vide brusquement creusé? Devenait-elle égoïste?... Elle n'aurait plus à combattre la tendance de Philippe à la misanthropie, il serait heureux, une main aimée saurait panser ses blessures... Ne devait-elle pas s'en réjouir?...

Kate pleure.

Avait-elle donc pensé qu'elle pourrait prendre aussi sa place dans ce cœur-là? Avait-elle rêvé de lui rendre le bonheur en lui faisant connaître les joies d'un foyer? Mentait-elle, tout à l'heure, en affirmant qu'elle ne faisait point de rêves, et qu'il n'y avait en elle que l'étoffe d'une vieille fille?

Non, elle était sincère. La lumière venait seulement de se faire en elle, et elle n'avait compris le sentiment qui l'animait qu'à la douleur amère, mais non égoïste, que lui avaient fait éprouver les paroles de Renée.

Etait-il possible qu'on *lui* offrît une si froide, une si faible affection, à lui qui aurait pu posséder un cœur vraiment tendre et dévoué? Ne s'apercevrait-il pas bientôt de l'indifférence de sa femme? N'en serait-il pas encore bien plus malheureux?... Kate n'en pouvait douter: une sorte d'exaltation généreuse, mais romanesque, guidait seule Mme de Fergault; au lieu du respect et de l'entière affection qu'on doit éprouver pour un mari, elle gardait involontairement des regrets et même une sorte de secrète répugnance... En un mot, au lieu d'obéir à un mouvement profond du cœur, elle accomplissait, en épousant Philippe, une acte héroïque, une immolation réelle...

Kate pleure sur ces deux êtres qui ne seront pas heureux l'un par l'autre; elle pleure sur elle-même de honte et de chagrin. Quoi! elle s'est laissée aller à cette mystérieuse sympathie, comme une jeune fille de dix-huit ans, imprudente et naïve! Elle a donc mal veillé sur elle-même, et ne s'est pas défiée de cette faiblesse qui cherche involontairement des aliments à son affection! Une fleur de jeunesse et de bonheur avait commencé à s'épanouir à son insu dans son cœur, et elle ne s'en aperçoit que lorsqu'il est de son devoir d'arracher cette fleur dans son bouton, sans en avoir même respiré le parfum!

Philippe! vous l'avez crue sèche et insensible!... Vous ne l'avez pas trouvée assez féminine!... Si vous voyiez ces larmes silencieuses et amères! Si vous entendiez cette prière muette, adressée au ciel pour qu'il lui soit donné de vous oublier! Si vous pouviez au moins comprendre l'effort héroïque qui met le calme sur son front! Ah! cet effort est bien féminin!... Les femmes seules savent ainsi cacher leurs blessures... Celle de Kate eût pu être devinée par une autre

femme seulement, à la douceur plus suave de ses manières, et à la tendresse particulière qu'elle montra ce soir-là à Marcel, celui de tous qui avait le plus besoin d'elle...

VIII

Marcel était seul dans le salon de la Ferrière, les yeux fermés, immobile sur le canapé où il passait une partie de ses journées. Une demi obscurité commençait à se répandre dans le salon, tandis que la maison projetait de grandes ombres sur la pelouse et dans les allées.

Le jeune garçon tressaillit légèrement au bruit de la porte qui s'ouvrait.

— Seul! Ah! je regrette encore plus d'avoir tant prolongé ma visite à Castel-Fergeault, dit Kate affectueusement.

— Ne regrettez rien, cousine; Louis et Philippe ont offert de vous remplacer, mais je les ai envoyés au jardin; j'aime à être seul quelquefois.

— Et à quoi pensiez-vous, mon cher enfant?

Marcel se redressa vivement.

— Kate, êtes-vous souffrante?... Ou bien avez-vous reçu une mauvaise nouvelle?

— Pourquoi avez-vous une pareille idée? Non, je ne suis pas souffrante, et je n'ai reçu aucune lettre, dit Kate, s'efforçant de parler gaîment.

— C'est que votre voix est changée. Quand on souffre, la voix prend, à notre insu, quelque chose de fatigué et de douloureux. Je suis bien aise de m'être trompé. Mais je voudrais que vous me fissiez une promesse.

— Et laquelle?

— Celle de ne pas souffrir toute seule, si quelque chagrin venait à vous atteindre. Oh! je ne vous demanderai pas de confidences; il me suffira de savoir que vous souffrez, afin de compatir avec vous et de prier pour vous...

— Eh bien, priez toujours pour moi, dit la jeune fille, mettant sur son front un baiser fraternel. Qui n'a ses éclairs de mélancolie?

— Heureusement, Kate, vous êtes vaillante...

— C'est votre tendresse à tous, qui est ma force.

Les promeneurs se rapprochaient de la maison, et presque aussitôt, on annonça le dîner. Les jours étaient devenus si courts qu'on allumait maintenant la grande lampe suspendue au-dessus de la table. Et quel air hospitalier avait cette salle à manger confortable, avec ses beaux meubles anciens, ses pièces de lourde argen-

terie, et la lampe de cuivre poli versant sa chaude lumière sur les convives ! Kate aimait ce moment du repas, où chacun échangeait de douces causeries. M. Charrey parlait de ses travaux agricoles, de ses innovations, des brochures qu'il élaborait, et la jeune fille admirait le noble aliment que donnait à un esprit actif et éclairé cette occupation parfois dédaignée des délicats. Louis racontait les nouvelles d'Angers, où il se rendait souvent, et celles des châteaux des environs; il était le chroniqueur de la vie presque claustrale qu'on menait à la Ferrière; enfin, Marcel jetait dans la conversation des idées originales, élevées, que Kate aimait à développer avec lui, et auxquelles Mme Charrey prenait un intérêt silencieux, mais réel.

Ce jour-là, Philippe partageait leur repas. Il était revenu la veille d'un voyage en Allemagne, entrepris dans un but industriel et scientifique, et décrivait avec un entrain rare chez lui, une exposition semi-commerciale, semi-artistique qu'il avait visitée à Vienne.

— As-tu fait quelques achats? demanda M. Charrey, après avoir écouté avec intérêt la description d'un nouvel engin agricole.

— Bah! s'écria Louis, d'un ton à la fois joyeux et moqueur, la question est superflue! Philippe est devenu si sage, si prudent, qu'il semble avoir fait vœu d'éviter toute dépense inutile. Depuis un an, il mène la vie d'un anachorète, fait retourner ses habits, et bannit de sa table les amis qu'il aimait à y recevoir.

— Le fait est, dit M. Charrey en riant, que tu deviendras riche avec ce système d'économie courageuse. On dit que l'usine prospère au-delà de toutes les espérances, et tu fais, je suppose, des placements considérables.

— Vous vous trompez, dit Philippe avec un sourire, j'ai retiré peu de chose de mes placements, si ce n'est peut-être le sobriquet d'Harpagon.

Il regarda Kate, mais ne put rencontrer les yeux de la jeune fille.

— N'est-ce pas, Philippe, que ce n'est pas vrai? s'écria Marcel avec inquiétude.

— Quoi donc, cher enfant?

— Que vous êtes avare!

Il y eut un silence léger, que Philippe rompit en disant :

— J'espère que non... Louis se trompe d'ailleurs en supposant que je n'ai rien accordé à mon plaisir ou à ma fantaisie pendant mon voyage. J'ai fait l'acquisition d'un objet que je veux lui montrer, ainsi qu'à Mlle d'Ayguemard, la première fois que j'en aurai l'occasion. Et si je n'ai pas rapporté, en outre, un petit tableau que je désirais vivement, c'est qu'un autre caprice a primé celui-là.

— Vraiment? Bravo! s'écria Louis. Est-ce que j'aurais retrouvé mon Philippe d'autrefois? Et quel est ce caprice dont tu parles?

— Tu le sauras plus tard...

La conversation continua gaiement. Mme Charrey elle-même hasarda quelques questions timides sur la partie de l'exposition concernant son art. Marcel se pencha à l'oreille de Kate, et lui dit :

— Cousine, ce n'est pas la première fois que j'entends parler ainsi de Philippe. Je l'ai connu si généreux! Je ne puis croire qu'il sacrifie au désir d'amasser de l'argent. Pensez-vous qu'il soit avare?

— Non, répondit tout bas la jeune fille. Je crois même avoir pénétré la raison de ce changement apparent... Ainsi, tranquillisez-vous, cher Marcel.

— Merci ! j'aurais été bien désenchanté de lui connaître un tel vice...

Après le dîner, M. Charrey emmena Marcel au jardin. La nuit était venue, mais un brillant clair de lune illuminait les allées et revêtait les massifs de sa douce teinte bleuâtre. Louis alluma son cigare, et se disposa à les rejoindre, tandis que Philippe s'approchait de Mme Charrey.

— Il y a longtemps que je n'ai visité votre atelier, ma tante. M'autoriseriez-vous à vous y rendre visite?

— Oh! certainement, mon cher Philippe... Pas ce soir, cependant; la lumière du jour est nécessaire à mes couleurs.

— Je vous demanderai une longue conférence; j'ai depuis longtemps un vif désir... Je voudrais un service à dessert... Vos engagement vous permettraient-ils de travailler pour moi?

Les joues pâles de la vieille dame s'empourprèrent.

— Oh! j'ai peu d'ouvrage en ce moment, et je commencerais bien volontiers un service pour vous, si... si un scrupule ne me retenait...

— Et lequel?

— Je crains... que vous ne cédiez au seul désir de m'obliger! répondit-elle, fondant en larmes.

Kate s'approcha d'elle, et passa affectueusement son bras autour de sa taille, tandis que Philippe protestait et louait son talent.

— Allons, chère Madame, dit doucement la jeune fille, je vois que je ne vous persuaderai jamais de votre propre valeur. M. Auvalde est trop artiste pour vouloir acquérir une œuvre médiocre, fût-ce dans une pensée généreuse... Commencez sans scrupule un travail qui hâtera le moment prochain où vous aurez achevé votre tâche.

Mme Charrey la regarda avec une tendresse mêlée d'admiration.

— Je ne cesserai jamais de travailler, dit-elle. Après la tâche que je me suis imposée, j'en entreprendrai une autre, plus douce, cette fois... Ah ! Kate, je voudrais être votre mère!... mais je commencerai votre dot...

Elle se dégagea doucement des bras de la jeune fille et se dirigea vers le jardin, à demi oppressée, et comme si elle eût senti le besoin d'aspirer l'air du soir.

Kate prit sa corbeille à ouvrage, rapprocha la lampe, et commença à travailler. Elle semblait avoir oublié la présence de Philippe, mais lorsque celui-ci, ayant parcouru un journal, se disposa à sortir à son tour, elle releva brusquement la tête et dit d'un ton un peu hésitant :

— Je serais charmée de causer quelques instants avec vous, si vous ne partez pas immédiatement...

Philippe se retourna, un peu surpris.

— Je ne retourne pas à mon île ce soir, dit-il, je reste à l'usine, et je suis à vos ordres... Mais d'abord, veuillez me rassurer sur un point qui me tourmente... Je crains d'avoir affligé ou blessé Mme Charrey.

— Nullement. Elle est très-sensible, trop défiante d'elle-même; mais grâce à votre bonne inspiration, elle verra d'ici à peu de mois son œuvre terminée.

— J'ai tardé longtemps à l'aider! dit Philippe, secouant la tête.

Kate ne répliqua rien.

— J'espère, ajouta-t-il avec hésitation, que vous n'êtes pas de ceux qui ont pu m'accuser d'avarice... L'opinion des autres m'est assez indifférente, mais je tiens à la vôtre.

Un sourire doux et brillant éclaira la physionomie de la jeune fille.

— Je ne vous ai jamais mal jugé, répondit-elle d'un ton tranquille. Je sais que les apparences sont trompeuses, et qu'il y a parfois de l'héroïsme à les mettre contre soi.

Un peu d'inquiétude parut sur le visage de Philippe, mais Kate reprit vivement :

— Ne craignez rien, je ne serai pas indiscrète... c'est un autre sujet que je voudrais aborder avec vous; et cependant, au moment de vous parler, j'hésite, j'ai peur de m'immiscer dans vos secrets...

Les traits de Philippe devinrent rigides. Kate était assise devant une petite table; l'abat-jour, en concentrant la lumière sur ses mains actives, laissait son visage dans l'ombre. Elle posa son ouvrage et montra un siège au jeune homme, mais il resta debout.

— Nous nous connaissons depuis peu de temps, dit-elle d'une voix calme et pénétrante, et je ne puis m'étonner, malgré les rapports affectueux qui se sont établis entre nous, que vous ne m'ayez jamais entretenue de vos peines passées. Ne soyez pas offensé si j'y fais allusion la première : une autre m'a fait des confidences...

Elle s'arrêta. Une coloration inaccoutumée dissipa soudain la pâleur de Philippe.

— *Une* autre, dites-vous? *Elle* aurait pu garder le silence, et craindre de raviver une blessure. Le passé est enseveli à jamais... Je ne sais dans quel but on a pu le tirer de l'oubli, ni pour quelle cause vous le réveillez. Je ne puis vous supposer qu'une intention bienveillante, mais si ce n'est pas impérieusement nécessaire, je vous serai reconnaissant de laisser là ce sujet... Il y a des plaies que la lumière irrite et que le toucher même le plus délicat envenime.

— Je le sais, dit Kate avec douceur. Je sais que certaines souffrances préfèrent le secret à la plus tendre sympathie humaine; mais pardonnez-moi d'insister, il le faut; et tout d'abord, ajouta-t-elle avec douceur, rappelez-vous que je suis une vieille fille... qui peut sans étrangeté, traiter ces questions délicates.

Une vieille fille. Il s'était dit, une fois, qu'il y avait en elle l'élément d'une vieille fille. Mais en ce moment, ce mot, dans cette petite bouche, prononcé de cette voix jeune et harmonieuse, lui sembla une bizarre inconséquence. Dans ce demi-jour de la lampe, elle avait l'air d'une enfant.

— Cousin Philippe... continua-t-elle.

C'était la première fois qu'elle l'appelait ainsi.

— Cousin Philippe, essayez de me considérer comme une ancienne amie, et dites-moi si vous avez espéré renouer les liens brisés?

Philippe resta impassible, bien que sa figure exprimât une brusque souffrance.

— Kate, répondit-il, employant à son tour, et presque à son insu, cette appellation familière, vous me torturez! N'avez-vous jamais soupçonné, avec votre tact de femme, que mon cœur avait souffert? Pourquoi me forcer à une confidence qui m'est pénible?

— Je ne découvrirais point une blessure cachée si je n'avais l'espoir de la guérir. Est-ce que je ne vous inspire pas de confiance?

— Plus que je n'en ai jamais éprouvé pour personne, dit Philippe en soupirant, quoique votre nature joyeuse, paisible et disposée à l'espérance ne puisse guère comprendre les orages et les découragements qui m'ont envahi... Eh! bien oui, j'aime encore Mme de Fergeault; je croyais l'avoir oubliée, mais je m'étais trompé...

— Alors, ne désespérez pas de l'avenir, dit vivement la jeune fille. Elle est libre, et je sais qu'elle regrette amèrement, depuis qu'elle vous voit, seul et attristé, d'avoir brisé votre vie.

— Vous vous méprenez, répondit Philippe avec amertume; vous ne devez tirer aucun augure favorable de la pitié de Mme de Fergeault. Qu'elle me plaigne, qu'elle éprouve un remords, je veux bien le croire, car elle est douce et bonne, mais qu'elle songe à réparer...

— Elle y songe, vous dis-je. Soyez généreux, cousin Philippe, et épargnez-lui le pas qu'elle veut faire vers vous.

Un cri étouffé échappa à Philippe, et la joie dont son visage resplendit tout à coup le rendit presque beau. Il ne vit pas l'expression de souffrance qui contracta un instant les traits de la jeune fille.

— Vous n'en voulez pas à Renée de m'avoir choisie pour confidente? demanda-t-elle en s'efforçant de sourire.

Philippe prit vivement sa main.

— Oh! Kate! s'écria-t-il d'une voix profondément émue, oui, c'était vous qui deviez me porter cette parole d'espérance, vous qui avez mis de la joie dans le cœur de tous ceux qui vous entourent! Il m'est doux de vous devoir le moment de bonheur le plus pur que j'aie ressenti depuis des années! Votre pensée sera associée à ce réveil de mon cœur! Mais êtes-vous bien sûre de ce que vous avez dit?... Ne vous êtes-vous pas méprise?... Pardonnez-moi, une déception nouvelle serait au-dessus de mes forces...

— On ne prononce pas à la légère de telles paroles. Croyez-moi, et laissez-vous aller à ce bonheur...

Philippe resta silencieux. Les grandes joies comme les grandes douleurs ont besoin de recueillement. Sa silhouette chétive et irrégulière se détachait devant la fenêtre ouverte sur le jardin éclairé par la lune, et il promenait son regard ému du ciel étoilé à la paisible figure assise dans le rayonnement de la lampe. Kate lui apparaissait en ce moment comme une fée bienfaisante, messagère d'une nouvelle heureuse, et contemplant avec une sorte de sérénité supérieure des émotions et des joies qui ne pouvaient l'atteindre dans sa sphère idéale.

M. Charrey et ses fils rentrèrent peu après. Philippe, désespérant de causer davantage sans témoins avec Kate, et d'ailleurs tout rempli de ce qu'il venait d'entendre, se leva aussitôt; il était avide de solitude et de calme pour savourer cet espoir immense et inattendu.

— Père, venez-vous reconduire Philippe à l'usine? demanda Louis. Le temps est superbe; ma tante est montée dans sa chambre, et Kate tiendra compagnie à Marcel.

M. Charrey inclina la tête en signe d'acquiescement, et Philippe, étouffant un soupir, serra avec effusion la main de la jeune fille.

Peu d'instants après, le bruit de leurs pas allait s'affaiblissant dans les allées, et Marcel, s'asseyant devant le piano, laissa errer ses doigts au gré de son inspiration. Kate avait abandonné son ouvrage et écoutait ces mélodies étranges et mélancoliques. Quelque chose comme le bruit d'un sanglot étouffé arriva aux oreilles de Marcel. Il s'arrêta, et dit tranquillement, mais avec beaucoup de douceur :

— Cousine Kate, jouez-moi quelque chose... Un peu de Mozart...

Elle se leva aussitôt, et se mit au piano. D'abord ses mains tremblaient un peu, mais elle se laissa absorber insensiblement par le charme de cette musique pénétrante. Elle se calma par degrés, et sa sérénité était revenue quand elle retourna à sa place. Marcel chercha sa main.

— Quel maître, n'est-ce pas?... Je l'aime parce qu'il m'apaise et me réjouit toujours.

— Vous avez donc besoin de calme? Ce que j'ai souvent pensé est donc vrai? Vous avez des moments cruels, pauvre cher enfant, en dépit de toute votre gaîté?

— Ma gaîté, naturelle ou acquise, ne me coûte aucun effort, Kate. Mais je souffre parfois de mon infirmité pour mon père... Et puis, j'avais de si beaux projets, chère cousine! Ah! Dieu seul connaît l'étendue de mon sacrifice!...

Kate lui pressa tendrement la main. Elle comprenait que son cousin ne lui parlait ainsi de lui-même que parce qu'il avait deviné qu'elle souffrait, et qu'il voulait l'amener à la résignation par une sorte d'émulation généreuse.

La lumière blanche de la lune inondait le jardin, et couvrait le fleuve de nappes argentées. Marcel se dirigea vers la fenêtre, qui était restée ouverte.

— Il fait calme, n'est-ce pas, Kate?

— Oui, mon cher Marcel.

— Aucune trace de l'orage d'hier? Les arbres se balancent doucement comme si le vent n'avait pas brisé leurs branches et hâté la chute de leurs feuilles?... Des étoiles au ciel?

— Des myriades, et la douce lueur de la lune baignant les massifs et les fleurs endormies.

— C'est beau, Kate?

— Bien beau, mon cher enfant; je voudrais vous prêter mes yeux pour vous faire jouir des merveilles de cette tranquille soirée.

Le visage de Marcel se tourna vers le ciel avec une expression presque inspirée.

— Alors, dit-il d'une voix douce et profonde, pensons à cet autre monde, auprès duquel celui-ci n'est que misère et ténèbres... Kate, comment aimez-vous à vous figurer le ciel? Moi, je pense avec ravissement que là-haut sera la lumière.

— Et le repos! murmura Kate avec une sorte d'élan.

Elle lui semblait bien longue, alors, sa route désenchantée, — plus longue et plus obscure que la voie sombre où Marcel s'avançait, le sourire aux lèvres...

IX

JOURNAL DE PHILIPPE

Octobre 18…

Nous sommes fiancés de nouveau. Des paroles d'une douceur inexprimable sont sorties de sa bouche fine et mélancolique, ses yeux noirs, parfois si hautains, ont retrouvé pour moi leur éclat humide ; elle m'aime, je n'en puis douter, — non, peut-être, de cette tendresse exaltée, partage des âmes neuves que la vie n'a pas encore imprégnées de ses flots amers, mais d'une affection grave et digne, douce et égale, qui semble un baume à mon cœur meurtri. Je suis aussi heureux que je puis l'être maintenant. Je me représente sans cesse ce moment béni où elle m'a, une seconde fois, et pour toujours, confié sa vie… Elle était pâle quand je suis allé chez elle, aujourd'hui ; mes yeux se sont attachés sur les siens avec une anxiété et une inquiétude où elle a lu ma demande. Elle m'a tendu la main avec sa grâce souveraine, et m'a dit avec une touchante simplicité : — Eh ! bien oui, mon ami… si, telle que je suis devenue, vous pouvez m'aimer encore…

Il y a des bonheurs que les paroles ne sauraient traduire. Je me suis assis près d'elle, et j'ai gardé quelques instants dans mes mains la main qu'elle m'abandonnait… C'était une joie émue, qui m'a fait penser à ces soleils mouillés de pluie… Il y avait eu tant de larmes entre nous que la lumière qui brillait de nouveau dans mon âme me semblait projeter un éclat humide et tremblant…

Elle est plus belle que jamais, avec ses tresses couronnant son front blanc et uni, et ses cils bruns voilant d'une frange merveilleuse ses yeux de velours… Poursuivre ma route avec elle, quel rêve !.. Que dis-je ? poursuivre ? Ma voie obscure est-elle digne de ses pas ? Ah ! je suis arrivé à l'un de ces moments où l'on quitte les sentiers battus de la plaine pour gravir les monts glorieux, pour s'élancer vers la renommée afin de rendre fière entre toutes la femme qu'on aime d'un profond amour… Je suis disgracié… Je suis pauvre, — elle le sait, bien qu'elle doive toujours ignorer pour quelle cause, — de quoi pourra-t-elle s'enorgueillir, si ce n'est du nom contre lequel elle consent à échanger sa couronne aristocratique ?… Qu'ils revoient le jour, ces manuscrits poudreux, ces épaves de ma jeunesse ! Qu'elles se produisent à la lumière, ces études ardentes et obstinées qui ont peut-être arraché à la science quelque nouveau secret ! Que ma pensée découragée prenne un nouvel essor et poursuive les rêves commencés, les découvertes entrevues, les travaux ébauchés qui me donneront pour *elle* la réputation et la fortune ! Ma belle et noble Renée ! Je veux la placer avant peu

dans le seul milieu qui soit digne d'elle, et lui faire oublier, à force de nobles satisfactions, tout ce qu'elle m'aura sacrifié ! Ah ! elle ne regrettera jamais le bonheur qu'elle me donne ! Nul ne sait, pas même elle, les trésors dont mon cœur peut la payer !..

Octobre...

Quand je m'abandonne à mes rêveries, ce ne sont pas seulement le présent et l'avenir qui s'offrent à moi... le passé, l'inoubliable passé se dresse devant mes yeux, sans que je puisse repousser ses images radieuses ou étouffer sa voix mélancolique...

La *première* fois, nous fûmes fiancés dans un salon vieux, triste et sombre, où sa radieuse jeunesse mettait un rayonnement incomparable... Elle ne portait pas alors une robe de veuve, elle n'avait donné son cœur à personne, et je pouvais croire que ma tendresse était son unique idéal.. Elle n'était point expansive comme moi ; je prenais pour de la réserve ou de la timidité ce qui, je l'appris trop vite, hélas ! n'était qu'une invincible froideur. Cependant, que de trésors de jeunesse et de naïve poésie j'entrevoyais dans cette âme contenue ! Quelle délicieuse ignorance de toutes choses ! Quelle confiance entière en la sympathie humaine ! Comme je me proposais d'amortir pour elle tous les chocs de la vie ! Comme je voulais l'envelopper de tendresse pour la garantir des souffles froids qui auraient pu glacer ses jeunes espérances !...

Aujourd'hui elle revient à moi après des années d'oubli, des années, du moins, pendant lesquelles mon souvenir ne lui apparut que sous la forme importune d'un remords ; nos existences se sont de nouveau rencontrées, mais après un long chemin parcouru. L'un et l'autre, nous avons laissé aux buissons de la route mainte illusion souriante, maint espoir enchanté ; le soleil a pâli, nous avons dépassé les fleurs qui ravissaient nos premiers pas. Les soucis de la maternité, les larmes du veuvage l'ont insensiblement mûrie, ses idées et ses goûts se sont fixés, et je ne puis plus songer à les façonner doucement aux miens ; la paix et l'harmonie, cependant, n'en régneront pas moins entre nous, parce que nous avons appris, l'un et l'autre, avec l'expérience, le grand art des concessions, qui est tout le fond de la vie...

Les sentiments du cœur s'usent-ils, ou n'est-il pas donné à l'homme d'éprouver deux fois les mêmes émotions ? J'aime Renée autant, sinon plus qu'autrefois ; et pourtant il me semble que cet amour ne répand plus dans mon âme la même lumière ni le même calme plein de douceur. O ma jeunesse brisée, ne pourrais-tu donc refleurir ?

Novembre...

Mme de Fergeault est partie pour Angers. Elle a choisi, sur le boulevard des Lices, un appartement simple, mais dont son goût délicat et sûr a fait un séjour plein de charme. Je vais la voir le plus souvent possible, mais notre mariage ne devant avoir lieu que dans plusieurs mois, notre engagement reste provisoirement un secret, et je modère à regret mes visites. Elle quitte peu à peu son deuil, et revoit, avec un plaisir bien naturel, quelques amis intimes. Hier, je l'ai trouvée plus belle encore, et les épingles de jais qui rattachaient ses cheveux faisaient ressortir l'éclat de son teint et la couleur dorée de ses nattes soyeuses. Il y a plus de vie dans ses mouvements; elle sourit avec plus de grâce ouverte, et je retrouve en elle, par intervalles, ce quelque chose de jeune et de confiant que j'avais cru à jamais disparu.

Moi, je comble par le travail le vide que me laisse son absence de Castel-Fergeault. D'ailleurs le mauvais temps m'a forcé d'abondonner pour quelques jours mon îlot, et, me trouvant à l'usine, je passe mes soirées à la Ferrière; Mlle d'Ayguemard est, jusqu'à présent l'unique confidente de mon bonheur. Nous n'avons plus cependant, comme autrefois, de ces longues conversations dans lesquelles sa sagesse tranquille et riante luttait, non sans succès, contre mes découragements et l'amertume de mes pensées. Elle s'occupe de tous, surtout de Marcel, dont la santé est chancelante, avec une sollicitude qui semble assurer à chacun son dévouement tout entier. De plus, elle a entrepris de seconder les sœurs de charité du village, qui ont, hélas! plus de besogne quand l'hiver vient redoubler les maladies et la misère. Ces multiples occupations lui laissent moins de temps pour nos paisibles causeries.

Enfin, une distraction inattendue, un plaisir sincère est venu très-heureusement abréger mes heures. Mon excellent ami Paul de Songeac, que je croyais perdu sur les mers, passe dans notre pays un congé de six mois, et, bien que son domicile se trouve principalement à Angers, il me fait de fréquentes visites. Je ne l'avais pas vu depuis de longues années, mais il est bien toujours le même, cordial et dévoué. Il vient de faire une campagne en Chine, et en a rapporté le grade de capitaine de frégate. Ces *revoirs* ont une grande douceur quand on possède un fonds d'idées communes et une amitié capable de résister aux longues séparations. Oui, je le retrouve le même, loyal, généreux, chevaleresque comme on ne l'est guère en ce siècle, et doué, en outre, d'une gaîté que n'ont pu altérer les fatigues, les soucis et les souffrances de son rude métier

Il a un bel avenir, et il a conservé pour cette carrière aventureuse l'attrait primesautier de ses vingt ans. Une seule chose manque à sa

vie : c'est un foyer où il puisse se retremper après ses longues absences. Mais quel dévouement, quelle abnégation il faut à une femme de marin ! Une existence concentrée dans les regrets, les souvenirs, les inquiétudes, des joies troublées, incomplètes, toujours trop courtes ; il y faut un cœur bien fort et bien élevé ! Paul ne doute cependant pas de trouver cette perle précieuse ; il est vrai que son entrain joyeux, sa belle et mâle prestance, son esprit fin et cultivé, et l'avenir brillant qui l'attendent, peuvent faire oublier les larmes, les séparations et l'amertume de cette vie contre nature. Je ne sache pas qu'il tienne à la fortune ; en ce cas, je ne puis m'empêcher de croire que je lui ai trouvé une compagne. Qui, mieux que « cousine Kate », accepterait cette vie mêlée de quelques joies brillantes et de tristesses plus nombreuses, ces angoisses constantes, à peine tempérées par l'espoir de la réunion, ces habitudes presque claustrales enfin, auxquelles se soumettent, dit-on, les femmes des marins en l'absence de leur époux ? Son joyeux caractère, sa riante philosophie, cette disposition heureuse et pour ainsi dire invétérée à voir le bon côté des choses et à espérer contre l'espérance, tout cela n'est-il pas une cuirasse contre les souffrances de la vie ?

Novembre.

Mon idée fait du chemin. Aujourd'hui, à Angers, nous avons causé mariage, Paul et moi. Je ne lui ai pas confié mes projets, le désir de Renée étant de les tenir secrets jusqu'à l'expiration de son deuil, mais je lui ai parlé de lui-même. Ainsi que je le pensais, la question de fortune est pour lui tout à fait indifférente. Je lui ai demandé de me dépeindre son idéal, et Mlle d'Ayguemard semble, jusqu'à présent, devoir le réaliser. Comme pour les hommes très-grands, — il est presque un colosse, — une femme petite et mignonne aurait peut-être à ses yeux le plus d'attraits ; il ne vise point à rencontrer une beauté éclatante, mais un visage agréable et expressif. Enfin, il rêve un esprit enjoué, un caractère fort et courageux, qui le soutienne et le console au lieu d'affaiblir son énergie.

— Paul, je connais ton idéal, et je te le ferai voir la première fois que tu viendras chez moi.

— Je le veux bien, m'a-t-il dit en riant.

Quelle joie ce serait pour moi, de voir le même soleil éclairer nos deux bonheurs !

M. MARYAN.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Adieux à l'année 1878. Pourquoi on fête le 1er janvier. La loterie nationale : exposition des lots et bourse des billets. Une *ténébreuse affaire*. L'Ecole de droit, l'Ecole polytechnique, l'Académie de Lyon, le Prytanée de la Flèche, l'Ecole des beaux-arts. — M. Massenet à l'Institut. Les deux élections de l'Académie française. M. Cabat, directeur de l'Ecole de Rome. Eglises de Paris : peintures de MM. Timbal, Blanc, Janmot, Léon Glaize. Concours pour la statue de Rabelais. — Fin du Théâtre-Italien. Souvenirs et regrets. *La Reine Berthe*, de M. Joncières. Mort de Thérèse Elssler. *La Camargo*, de M. Lecocq, et *Madame Favart*, de M. Offenbach. *Suzanne*, par M. Paladilhe. Grand festival de l'Hippodrome. Les symphonies dramatiques de MM. Dubois et Godard. Audition des envois de Rome. Reprises du *Fils naturel* et de *Montjoye*. *L'âge ingrat*, de M. Pailleron. *Les enfants du capitaine Grant*, par MM. Dennery et Jules Verne.

I

Au moment où nous commençons cette chronique, l'année 1878 jouit de son dernier jour. Le ciel est gris, l'atmosphère brumeuse; un lourd brouillard rampe sur la terre. Le dernier jour de l'an 1878, de cette année qui a vu mourir Pie IX et Mgr Dupanloup, Victor-Emmanuel et Orllie Antoine Ier, l'armée russe entrer à Constantinople, le congrès se réunir à Berlin et l'inextinguible guerre d'Orient renaître aussitôt des cendres de la paix; qui a vu le centenaire de Voltaire et de Rousseau, l'apothéose de Paul-Louis Courier et Belzunce presque traîné à la voirie, la catastrophe de la rue Béranger et la campagne radicale contre les Frères et les Sœurs; qui, malgré les splendeurs de l'Exposition universelle et les grandes fêtes de la ville de Paris, a vu les grèves succéder aux faillites et les ruines aux grèves; qui a répondu au 16 mai par un 31 mai de douze mois contre les députés conservateurs, invalidés en masse et exécutés par feux de file, comme les brigands vendéens par les hommes de Carrier; qui a enrichi les annales du crime des noms de Lebiez et Barré, et d'une multitude incalculable de suicides, d'homicides, d'infanticides et de parricides; qui a fait éclore le régicide par contagion, en déroulant la lugubre série des Hœdel, des Nobiling, des Muncasi et des Passanante; le dernier jour de cette année-là a été digne d'elle, et il semble avoir fait tout son possible pour qu'elle n'inspirât

aucun regret. Adieu donc, et de bon cœur, à l'année 1878! Fi! qu'elle est laide! Hou! la vilaine!

Je crains bien, d'ailleurs, que, même en remontant fort haut le cours des âges, on ne trouvât pas beaucoup d'années qui aient laissé de vifs regrets après elles. J'imagine même que c'est un peu pour cela qu'on a fait universellement du 1er janvier un jour de fête, sans quoi il n'y aurait vraiment aucune raison pour se réjouir d'avoir un an de plus, c'est-à-dire d'avoir parcouru une nouvelle étape dans le court chemin qui nous sépare encore du tombeau. Mais l'âme humaine est ainsi faite que l'espoir est la dernière chose qui meure en elle et que, même lorsqu'elle est toujours mécontente du passé, elle attend toujours quelque chose de l'avenir. Le 1er janvier, c'est l'aube qui se lève et l'espérance vierge que la réalité n'a pas encore déflorée, mais qui est destinée, hélas! à passer bien vite par plus d'aventures que la fiancée du roi de Garbe.

A l'heure où paraîtront les lignes que j'écris, cette vierge aura déjà reçu les premières atteintes par le résultat des élections sénatoriales. Mais ceux dont cette loterie aura maltraité les calculs pourront trouver des consolations et des compensations dans une autre, les roues qui se préparent à tourner pour le tirage de la fameuse loterie nationale seront peut-être pour eux les roues de la fortune. Combien déjà voient flamboyer leurs numéros dans une gloire, et, se parant en idée de la rivière de diamants, chantent comme la Marguerite de *Faust* :

O Dieu, que de bijoux! est-ce un rêve charmant
Qui m'éblouit, ou si je veille?
Mes yeux n'ont jamais vu de richesse pareille!

Le tirage, ce fameux tirage guetté avec impatience par tant de naïfs qui l'attendent la bouche ouverte, les yeux écarquillés et les mains tendues, recule sans cesse comme les fruits savoureux devant les doigts de Tantale. On a parlé d'abord du 15 décembre, puis du 26, puis des premiers jours de janvier, puis du 15. La même incertitude plane sur le mode de tirage, que chacun explique à sa manière. Et les naïfs se rongent les poings en pestant contre ces retards cruels qui jouent avec leurs désirs comme le chat avec la souris, et ces contradictions qui jettent une ombre fâcheuse sur la manière dont ils feront fortune. Il fallait d'abord se reconnaître au milieu du chaos des lots offerts et achetés dans les quatre-vingt-dix classes de l'Exposition universelle, et pour s'y reconnaître, il était nécessaire de les réunir dans un vaste local, de les grouper, de les classer, de les exposer. Tant que cette opération préliminaire n'était pas terminée, il était impossible de se rendre compte, non-seulement de la valeur, mais même du nombre exact des lots. Elle a été laborieuse ;

commencée au lendemain de l'Exposition, après plus de deux mois elle n'est pas achevée encore. Pour battre le rappel des objets offerts, qui, une fois l'Exposition close, ne se pressaient pas tous d'arriver au rendez-vous, procéder au déballage, distribuer les lots d'après leur nature dans les différentes salles et, d'après leur valeur, dans les diverses séries, les étaler, les *parer*, il a fallu tout un bataillon de bureaucrates, toute une armée d'ouvriers et d'employés, et l'on assure que les frais d'installation se monteront à plus de 300,000 francs.

Dans la grande nef, on a réuni les objets encombrants : voitures de luxe et chariots rustiques, barques et bateaux à voiles, instruments agricoles, faucheuses, moissonneuses, semeuses, coupe-racines, trieuses, vanneuses, hache-paille, pressoirs, pompes à incendie, hydro-extracteurs, appareils de gymnastique, calorifères, tentes, bancs et tables de jardin, glacières, machines à engraisser les volailles et quantité de machines à vapeur de la force d'une multitude de chevaux. Vous y trouverez aussi de grands vases de fonte et de terre cuite, et des statues en plâtre, en bronze, en marbre, dont plusieurs sont signées de noms célèbres. Dans le vestibule du premier étage, voici un harmonium et un grand orgue. On expose à part les gros lots, d'une valeur supérieure à 2,000 francs ; les autres ont été répartis aussi également que possible en douze séries, correspondant aux douze millions de billets. Toutes les salles occupées jadis par l'Exposition des tableaux, sans excepter les galeries ouvertes qui dominent le jardin, sont remplies par les lots, entassés au centre sur une double rangée d'étagères, le long des murs. Impossible non-seulement de les détailler, mais d'en donner le plus léger aperçu. Ils appartiennent aux catégories les plus diverses, depuis le jouet d'enfant, la poupée à la mode, le Polichinelle qui parle, jusqu'aux lits, aux meubles sculptés ou incrustés, — buffets, bibliothèques, secrétaires, armoires, lavabos, prie-Dieu, style Renaissance, style Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, style du Directoire ou de l'Empire ; depuis des gants, des objets de parfumerie et de toilette jusqu'aux chefs-d'œuvre de la typographie et de l'illustration ; depuis les photographies jusqu'aux toiles de Gérôme, de Wetter, de Meissonier, de Lecomte du Noüy, Hillemacher, Luminais, Hector Leroux, Protais, Toulmouche, Desgoffe, Gustave Moreau, Elie Delaunay, Hébert, de Curzon, Gustave Doré, — j'en passe, mais non des meilleurs, — qui décorent le grand salon central et les salons des extrémités. Les murailles des salles sont recouvertes de tapis de pied et de tapisseries. Les lustres pendent dans l'embrasure des portes, les cartels et les pendules de luxe emplissent l'air d'un bruit de tics-tacs, les bronzes de Barbedienne et de ses émules se mirent dans les glaces de Venise ; un paravent chinois entoure une cheminée pari-

sienne ; un chevalier debout dans son armure d'acier garde comme une sentinelle l'une des galeries. Au milieu de cet immense bazar, s'agite une fourmilière d'employés : on a poussé l'amour de l'uniforme jusqu'à leur donner une casquette portant en exergue : *Loterie nationale*. C'était déjà un travail d'Hercule d'introduire un certain ordre dans ce chaos; c'en était un plus grand encore d'y mettre cette élégance et ce goût d'arrangement qui font d'un étalage un objet d'art.

Si tous les billets de la loterie n'étaient depuis longtemps écoulés, sans doute les séductions de ce spectacle, où l'on a eu soin de dissimuler savamment nombre d'objets redoutables en eussent hâté le placement. Mais la publicité de cette exposition ne pourra être utile qu'aux peu intéressants agioteurs qui spéculent depuis deux à trois mois sur ces billets, comme jadis ceux de la rue Quincampoix sur les actions du Mississipi. La Bourse de la loterie fonctionne tous les jours aux abords du temple grec de la rue Vivienne. Jusqu'à la nuit tombée, des nuées de petits marchands s'y livrent avec fièvre à un trafic qui, je le crains, ou plutôt je l'espère, ne les aura pas beaucoup enrichis. Cependant les billets de la première série sont montés, un moment, jusqu'à 15 francs, tandis que les trois dernières, même à l'heure de la plus grande fièvre, n'ont jamais dépassé 3 fr. 50, sans qu'il fût possible de trouver à cet énorme écart une autre raison plausible que celle de la rareté relative des séries émises d'abord. Certes, la bêtise humaine a des profondeurs incommensurables, et les gens d'esprit qui l'exploitent ont depuis longtemps reçu d'un expert le conseil, qu'ils suivent pieusement, de n'en jamais désespérer. Mais qui pourra croire qu'il se soit trouvé assez de dupes pour enrichir ces spéculateurs du trottoir en payant 15 fr. des billets émis à vingt sous et ayant tout juste les mêmes chances que ceux qu'on vendait sept ou huit fois moins cher à côté, et qu'ils pouvaient d'ailleurs se procurer en primes gratuites, en prenant un abonnement de 3 fr. 50 à un journal financier ? Je suis persuadé que, sauf quelques rares exceptions, tout se passait entre marchands. Le billet circulait de main en main, comme l'allumette enflammée dans le jeu de *Petit bonhomme vit encore*. Tout le fin du jeu consiste à s'en débarrasser prestement avant quelle ne s'éteigne. Tant pis pour celui qui se trouve à la fin détenteur de la bûchette de bois mort ! A ce jeu là, on peut improviser des fortunes, comme on peut se ruiner du coup. Et l'on cite déjà d'épouvantables débâcles de cent écus dans cette tribu des marchands de billets. Tel vendeur qui s'est d'abord obstiné aux anciens prix, dans l'espérance de les voir revenir, a dû se résigner à céder sa marchandise à cinquante pour cent de perte. La débâcle a commencé : les premières séries valent

à peine quarante sous maintenant, et les dernières sont retombées au pair en attendant que, le tirage une fois commencé, les détenteurs du stock restant les offrent au rabais.

La loterie de l'Exposition n'est pas la seule affaire sur laquelle planent des incertitudes et des contradictions. Nous avons eu, à l'École de droit, le second acte de l'incident Chambellan, dont le premier s'était joué l'an dernier et dont le dénouement est encore incertain. Les élèves de M. Chambellan ne veulent plus de leur maître ; voilà ce qui semble net. Mais pourquoi? C'est ici que les doutes commencent. Cette tempête dans un verre d'eau a tenu dans les journaux du mois passé une place au moins égale à celle de la fuite de Shere-Ali et de la chute du cabinet italien. Toute l'Europe a eu pendant quinze jours les yeux fixés sur la chaire du vénérable professeur de droit coutumier, et des paris s'engageaient sur l'issue de la grande bataille entre le maître et ses disciples récalcitrants. Toutefois l'incident Chambellan était clair comme de l'eau de roche en comparaison de l'incident Ossian Bonnet. La brusque révocation du directeur des études à l'École polytechnique pourrait fournir un pendant à la *Ténébreuse affaire* de Balzac. A l'heure qu'il est, après tant de lettres et d'articles échangés, il est encore impossible de savoir au juste à quoi s'en tenir sur cet épisode. Les journaux de même nuance se sont divisés : *Temps* contre *République française*. La gouvernante quadragénaire du savant mathématicien a été jetée en proie aux discussions de la presse, précipitée du Capitole à la roche Tarpéienne, hissée de la roche Tarpéienne au Capitole, jetée aux gémonies par les uns, proposée par les autres pour le prix de vertu. Scandale ! criaient ceux-ci. Dévouement admirable ! répondaient ceux-là. Aux accusations de mauvais exemple ont répliqué les certificats de bonne vie et mœurs. Contre le ministre et le directeur de l'Ecole se sont levés en masse les collègues de M. Bonnet et ses confrères de la Faculté des sciences. Il ne manquait plus que de faire intervenir les jésuites dans l'affaire. On n'y a pas manqué : j'ai lu quelque part que M. Bonnet était un jésuite de robe courte et que c'est pour cela qu'il avait été destitué par un ministre libéral ; mais j'ai lu ailleurs que M. Bonnet, au contraire, est une victime des jésuites. Sur quoi, l'opinion publique a fini par n'y plus rien comprendre ; pour moi, c'est par là que j'avais commencé.

Le domaine ordinairement si paisible de l'enseignement public a d'ailleurs été fort troublé durant les dernières semaines de l'an 1878. On connaît les scènes qui ont amené la mise en disponibilité du recteur de l'Académie de Lyon, M. Dareste de la Chavanne ; mais la politique n'est pas étrangère à l'événement, et je glisse sans appuyer. Au Prytanée de la Flèche a éclaté une révolte qui a pris

de grandes proportions et qui a failli devenir sanglante, parce que les nouveaux n'ont pas voulu se laisser *brimer* par les anciens, suivant l'usage antique et peu solennel des écoles militaires. Les anciens qui avaient été brimés à leur tour et qui jugeaient cet usage parfaitement stupide et barbare, souhaitaient naturellement rendre la pareille à leurs jeunes condisciples, en vertu de la maxime évangélique légèrement modifiée : » Fais à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même. » Ils trouvaient injuste de ne pouvoir retourner contre d'autres l'abus dont ils avaient souffert eux-mêmes. C'est ainsi que se perpétuent les bonnes traditions. Il faut croire, d'ailleurs, qu'un vent d'indiscipline soufflait sur les écoles du gouvernement dans ces derniers temps, car on a dû licencier, à l'École des beaux-arts, les ateliers Gérôme et Cabanel, pour actes de turbulence qui dépassaient la moyenne de désordre généralement tolérée dans cette institution, non moins remarquable par la mauvaise tenue de ses élèves que par leur talent.

II

De l'École des beaux-arts à l'Académie des beaux-arts la transition se fait toute seule. Cinq candidats s'y présentaient le mois dernier pour recueillir la succession de François Bazin. M. Massenet, l'auteur d'*Eve* et de *Marie-Madeleine*, de *don César de Bazan* et du *Roi de Lahore*, l'a emporté sur ses rivaux. Né le 12 mai 1842, M. Massenet entre à l'Institut plus jeune de quelques mois qu'Halévy. Sa fortune musicale a été fort rapide. C'est en 1863 qu'il obtint le prix de Rome et en 1866 qu'il débuta, à son retour, par une fantaisie symphonique du nom de *Pompéia*, donnée au Casino et qui n'a guère laissé de souvenirs, bien qu'elle eût été remarquée par les connaisseurs. Ses véritables débuts sont de l'année suivante, où les Concerts populaires révèlent son nom à un public considérable en donnant sa première *Suite d'orchestre*, où il fait jouer un petit acte à l'Opéra-Comique et où il met en musique la cantate officielle du 15 août : *Paix et liberté*. A propos de cette élection, on a rappelé un détail assez piquant : le successeur de M. Bazin à l'Institut avait été jadis, sur la demande de son professeur, exclu de la classe de M. Bazin au Conservatoire, comme « insuffisant. »

L'Académie française a eu deux élections aussi depuis notre dernière causerie, et dans toutes deux elle a choisi un candidat qu'elle avait d'abord écarté. Le 14 novembre, elle a élu M. Taine, dont le succès ne faisait doute pour personne, en remplacement de M. de Loménie, et le 26 décembre, elle a donné pour successeur à Mgr Dupanloup, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui n'avait pas de con-

currents, quoiqu'il en eût deux. Par la nomination de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui n'a jamais écrit, mais dont le passage à la tribune de l'Assemblée nationale a jeté un éclat qu'on n'a pas oublié, l'Académie reste fidèle, ou plutôt revient à une tradition qui semblait délaissée par ce temps de démocratie : elle s'est fait habituellement une loi d'accueillir tout grand seigneur, tout porteur d'un nom illustre qui, sans appartenir directement à la république des lettres, était recommandé à son choix par ses fonctions, ses goûts, ses connaissances, son talent de bien dire. C'était, du reste, pour M. le duc d'Audiffret-Pasquier, une tradition de famille. En 1842, son grand-oncle, celui dont il porte le nom, le chancelier Pasquier, président de la Chambre des pairs, comme son fils adoptif est président du Sénat, était entré à l'Académie française pour succéder à un autre évêque, Mgr Frayssinous. Le chancelier n'avait presque rien écrit non plus, mais, dans sa carrière déjà très-longue alors, il avait prononcé de nombreux discours, dont la réunion en quatre volumes lui servit de passeport, et parmi ces discours un *Eloge de Cuvier*, lu à la Chambre des pairs, qui pouvait passer pour un morceau de littérature.

Ce n'est pas encore sortir de l'Institut que de mentionner la nomination de M. Cabat, comme directeur de l'Ecole de Rome, en remplacement de M. Lenepveu. Pour la première fois, un paysagiste arrive à ces fonctions enviées où se sont succédé quelques-uns des plus illustres peintres de l'Ecole française : de Troy, Natoire, Vien, Ménageot, pendant que l'Académie de France avait son siège au Corso, dans le palais de Nevers ; puis Suvée, qui eut la gloire d'assurer à notre Ecole la magnifique villa du Mont-Pincio, cet héritage des Médicis qui, malgré son délabrement, offre à notre jeune art un séjour d'aspect vraiment royal ; enfin, durant le cours de ce siècle, Guérin, Horace Vernet, Ingres, Schnetz, Hébert et Lenepveu. M. Cabat est l'un des Christophe Colomb qui découvrirent la nature aux environs de 1830, en partant tout simplement pour la Normandie ou pour la forêt de Fontainebleau. Cela fit d'abord scandale. La plupart persistèrent néanmoins. Quelques-uns même, comme Paul Huet, Jules Dupré, Théodore Rousseau, semblèrent d'année en année accentuer cette audace. Mais M. Cabat s'en alla un jour visiter l'Italie, et on l'accusa depuis lors d'avoir mis de l'eau dans son vin, parce qu'il avait mélangé son réalisme d'une dose d'idéal. Cette intelligence éclectique a vu tous les côtés de son art : après avoir commencé par faire sa cour à la nature seule, il a été tenté par la belle ordonnance et les grandes lignes du Poussin ; puis il s'est opéré en lui comme une fusion des deux manières. Ne le jugez pas d'après les dernières toiles que vous avez pu voir et où son

talent s'est un peu attristé et comme assombri ; mais, en sa belle époque, M. Cabat a su allier à merveille le sens intime et vivant de la nature aux grandes qualités de style, la fraîcheur et la vérité du détail au caractère sérieux et profond de l'ensemble.

D'autres artistes, qui ne sont pas encore de l'Académie des beaux-arts, ont terminé récemment les travaux dont ils avaient été chargés dans diverses églises de la ville de Paris. Nous allons les signaler brièvement à ceux de nos lecteurs qui, au milieu des agitations de la politique, ne cessent pas de s'intéresser au mouvement de l'art contemporain. En 1875, nous avons analysé et apprécié la grande composition où M. Timbal a figuré, dans l'église de la Sorbonne, l'histoire de la théologie. Il vient d'achever, vis-à-vis, une autre composition d'une importance moindre, mais d'un style aussi élevé, qui lui fait pendant. L'ordonnance de sa nouvelle œuvre lui était imposée par l'agencement particulier de l'espace qu'il avait à recouvrir. Dans le tympan d'une fausse porte, le Christ mort est étendu sur son linceul. A droite, viennent lui rendre hommage la Foi et l'Espérance, tenant en main leurs attributs, la Charité, attirant d'un geste miséricordieux une pauvre femme agenouillée, tandis que, à l'arrière-plan, on distingue une mère et son enfant. A gauche, les saintes femmes sont groupées dans des attitudes expressives. L'une, debout, lève, comme pour le montrer au monde, le livre sacré des Evangiles; l'autre, à genoux, présente au Christ triomphant dans sa mort le globe terrestre sur lequel il va régner. De chaque côté de la porte, se dressent deux figures symboliques, *Humilitas* et *Labor*, l'une à demi-voilée, l'autre la lampe à la main. L'œuvre fait honneur à M. Timbal et à la chapelle de la Sorbonne.

La décoration du Panthéon, ou plutôt de l'église Sainte-Geneviève, dont le plan, on s'en souvient, a été tracé dans les proportions les plus vastes par M. de Chennevières, alors directeur des beaux-arts, se poursuit lentement, mais sans s'arrêter, comme on pouvait le craindre. Après M. Puvis de Chavannes, qui a ouvert la marche, et à côté de M. Maillot, dont les fresques ne tarderont pas beaucoup à être visibles, M. Paul-Joseph Blanc, ancien prix de Rome, a terminé la partie dont il avait été chargé dans l'ensemble de cette décoration. Nous n'avons pu jeter qu'un coup d'œil sommaire sur cette œuvre, encore voilée au public et qu'un jour blafard et triste éclairait d'une façon tout-à-fait insuffisante. Elle représente, en trois panneaux que séparent deux colonnes engagées, le *Vœu de Clovis à la bataille de Tolbiac*. Dans le premier, les Alemans sont vainqueurs; ils emmènent de jeunes femmes prisonnières. Un ange plane sur l'armée. Au centre, Clovis, inspiré par le péril, lève les bras vers le Dieu de Clotilde, qui lui apparaît dans les cieux entr'ou-

verts. Le troisième épisode nous montre le Dieu des chrétiens exauçant la prière de Clovis, au moyen des anges vengeurs qui mettent les Alemans en déroute. Le complément naturel de ces premières peintures, d'une exécution correcte et savante, mais d'un ton assourdi et sans caractère personnel, sera le *Baptême de Clovis*, dont M. Blanc a exposé l'esquisse au Salon de 1876, et le tout doit être couronné par une frise historique et allégorique.

Connaissez-vous la rue des Fourneaux. Elle n'a rien de commun avec la rue Vivienne, non plus qu'avec la rue de Varenne. On n'y trouve ni élégants magasins, ni hôtels aristocratiques. Elle commence par delà le boulevard Mont-Parnasse et s'achemine aux quartiers perdus de Plaisance et de Vaugirard. Vous diriez presque une de ces vieilles rues de Rome, tranquilles, silencieuses, où l'herbe pousse, où le linge sèche aux fenêtres sur la rue, où les poules picorent dans le ruisseau, où des marmots demi-nus fraternisent avec les chiens vagabonds et se roulent avec eux dans la boue. Un fiacre qui y passe est une rareté; un équipage serait un événement. C'est au numéro 83 de cette rue, dans la chapelle des Pères Franciscains, que M. Janmot a exécuté une fresque d'une belle ordonnance, d'un mysticisme très-clair, d'un sentiment religieux très-pur et très-élevé : *l'Immaculée Conception*. Tenant sur ses genoux l'Enfant divin et foulant aux pieds le dragon infernal, la Vierge est assise au milieu d'un paysage en fleurs, adossée à l'arbre *de la science du bien et du mal*, dont les branches, au lieu du fruit qui perdit le genre humain, laissent entrevoir des chérubins en adoration. D'un côté, l'ange Gabriel tient le lis immaculé; de l'autre, l'archange saint Michel remet son épée au fourreau. Des personnages de l'ancienne et de la nouvelle loi sont distribués à droite et à gauche. Dans une chapelle de l'ordre, l'artiste ne pouvait oublier la part que d'illustres Franciscains ont prise à la préparation du dogme : elle est représentée par saint Bonaventure et par Duns Scot, le docteur subtil. Cette œuvre vaut bien le lointain voyage de la rue des Fourneaux.

Mais si vous étiez tenté d'entreprendre un autre voyage qui n'est guère moins lointain, celui du boulevard des Invalides, sur la foi des journaux qui ont donné la description des fresques exécutées par M. Léon Glaize à Saint-François Xavier, je vous préviens d'avoir à vous en dispenser. La semaine dernière, je me suis embarqué pour cette expédition, guidé par un renseignement que je recueillais pour la cinquième ou sixième fois, et il faut au moins que mon désappointement en épargne un semblable à mes lecteurs. Il n'y a, dans l'église Saint-François Xavier, ni une fresque, ni un tableau quelconque, pas plus de M. Léon Glaize que de tout autre. Rien n'égale la légèreté avec laquelle les journaux lancent à chaque instant des nou-

velles aussi complétement fausses, confondant une église avec une autre, une fresque avec une toile, une esquisse avec un tableau achevé, annonçant comme terminée une œuvre ébauchée à peine, ou comme venant d'être commencée une chapelle qui est ouverte et débarrassée de ses échafaudages depuis des mois, quelquefois des années entières. Une fois lancée, l'erreur entre en circulation pour un temps indéfini : elle accomplit d'abord un premier tour de presse, puis se repose; après quoi, un journal qui, faute de place, l'avait laissée *sur le marbre*, s'en sert un jour pour boucher un trou; ou bien elle revient par les feuilles étrangères après avoir parcouru d'étape en étape une partie du monde, et alors les premiers journaux qui l'ont mise en circulation, souvent même ceux qui l'ont démentie, ne s'en souvenant plus, la reprennent à nouveau, et elle recommence une nouvelle tournée [1].

L'année 1878 avait déjà vu les concours pour la statue de Voltaire et pour celle de M. Thiers. Elle aura vu encore, avant de finir, le concours ouvert par la ville de Tours pour la statue qu'elle veut élever à Rabelais. L'exposition a eu lieu à l'Ecole des beaux-arts; elle n'avait pas réuni moins de 95 esquisses, entre lesquelles il n'était pas très-facile de se reconnaître. Beaucoup offraient de nombreux traits de ressemblance. On pouvait les diviser en deux grandes classes. Ceux-ci, voyant surtout dans Rabelais le curé de Meudon, l'ont représenté en habit ecclésiastique; ceux-là ont jugé plus séant de le revêtir de la longue robe et du manteau de docteur; quelques-uns, du pourpoint et du haut-de-chausses. De même pour la figure, dont les uns ont fait le masque réaliste d'un Silène ou d'un Faune, tandis que les autres se sont appliqués à lui donner les traits graves et méditatifs d'un philosophe. Ici le type du penseur austère, ascétique même; là, du cynique le plus débraillé, de frère Jean des Entommeures, ou d'un moine de l'abbaye de Thélème. A voir çà et là ce pantagruélique curé de Meudon, pareil aux capucins à bedaine énorme et à rictus détendu par un rire bestial, comme en montrent les caricatures à l'usage des libres penseurs de la populace, il était permis de croire, sans jugement téméraire, que plusieurs concurrents avaient jugé l'occasion bonne pour se livrer à une petite manifestation anticléricale, bien persuadés qu'elle ne contribuerait pas à diminuer leurs chances.

Le jury a décerné le premier prix à un artiste qui suit assidûment

[1] Nous apprenons à l'instant même que les fresques de M. Léon Glaize décorent la chapelle Saint-François Xavier, dans l'église Saint-Merry. Malheureusement l'obscurité de cette chapelle, à peine éclairée par une fenêtre que bouche à demi la maison voisine, permet à peine d'entrevoir ces grandes pages, qui nous ont paru d'une composition très-nourrie et d'une exécution très-soignée.

tous ces concours : M. Dumaige, dont le Rabelais, habillé d'une soutane que recouvre un manteau à larges manches, laisse voir une physionomie pensive, avec une légère expression narquoise. M. Dumaige a conçu son œuvre dans un esprit de judicieux éclectisme, pour l'expression comme pour le costume. Il s'est tenu à une distance égale du réalisme des uns et de l'excessive idéalisation des autres. Mais je ne saurais souscrire au *Ridendo castigat mores* qu'il a donné pour épigraphe à sa statue. On peut reconnaître à Rabelais bien des genres de mérite, hormis celui-là. Nous ne comptons point parmi les dévots de Rabelais : la sagesse n'est point faite pour être cachée sous une triple couche d'ordures, et si cher qu'elle vaille, j'estime que ce serait trop la payer de la poursuivre jusque-là. Il serait plus juste d'inscrire sur le socle *Corrumpit*, ou du moins *Inquinat ridendo mores*.

III

En abordant le domaine des théâtres, c'est un deuil que nous rencontrons d'abord. Saluons d'un adieu funèbre le Théâtre-Italien qui, après une longue agonie, coupée de convulsions fugitives, vient de disparaître définitivement, acheté, ce qui doublera la douleur de cette mort dans le cœur de tous les dilettantes, par une société financière qui va y installer ses bureaux. Déjà les marchands sont en train de dresser leur boutique dans ce temple de la mélodie. De toutes les salles qui s'ouvrirent jamais aux fervents de la musique dans l'intérieur de Paris, le Théâtre-Italien était certainement, sans en excepter le nouvel Opéra, la plus commode, la plus ample, la plus vraiment belle, la mieux partagée au point de vue de l'acoustique et d'une situation exceptionnelle que le percement de l'avenue de l'Opéra venait de rendre meilleure encore ; celle aussi dont l'histoire éveillait le plus de glorieux souvenirs. A tous ces titres, il était permis d'espérer peut-être que la Ville de Paris, qui n'a pas reculé devant la dépense d'une dizaine de millions pour racheter l'inutile salle du Trocadéro, décor luxueux perdu dans un quartier excentrique et où la nymphe Echo s'amuse à jouer de si vilaines niches à la Muse Euterpe, en trouverait bien le tiers pour disputer la salle Ventadour à *la Foncière*.

A-t-on jamais écrit l'histoire de l'Opéra-Italien, spécialement dans son brillant passage au théâtre de la place Ventadour, où il était venu s'établir en 1840, après avoir successivement émigré de la salle des Tuileries à la salle Favart, puis à la salle Louvois et à l'Odéon ? Je ne sais. Mais, au moment même où il était confisqué par la finance en quête de palais pour y installer ses bureaux et ses grands livres, M. de Pontmartin venait justement de publier quel-

ques chapitres de cette histoire dans l'étincelant volume qu'il a intitulé : *Souvenirs d'un vieux mélomane*. La Grisi, Mario, Mlle Naldi, qui fut depuis la comtesse de Sparre, Bordogni, la blonde Sontag aux yeux couleur de pervenche, pareille aux ondines des lacs allemands, et la brune Malibran, dont la voix ardente et chaude sonnait comme un timbre d'or, défilent sous nos yeux dans ces pages lumineuses et vivantes où l'esprit se marie à la grâce et le sentiment à la gaîté. Des histoires comme *la Bonne fée* et *le Bain de Mme Malibran* sont bien propres à nous faire venir l'eau à la bouche. Que M. de Pontmartin se laisse tenter et nous donne la suite. Les petits Mémoires du Théâtre-Italien, quel sujet brillant et digne de lui ! Sans parler des noms que nous citions tout à l'heure, sans remonter jusqu'à Mmes Catalani, Mainvielle-Fodor, Damoreau-Cinti et Judith Pasta, qui n'appartiennent point aux annales de la salle Ventadour, mais qui s'y rattachent si naturellement, vit-on jamais un chœur pareil à celui des Rubini, des Lablache, des Mario, des Tamburini, des Ronconi, des Graziani, des Tamberlick, des Fraschini, des Delle Sedie, et des Viardot, des Persiani, des Frezzolini, des Alboni, des Cruvelli, des Penco, des Krauss, des Adelina Patti ? Mais quand l'étoile de la Patti se leva dans le ciel d'or de la mélodie italienne, les grands jours de la salle Ventadour étaient finis. La révolution de 1848 lui avait porté un coup funeste, dont elle ne se releva jamais complétement. Les vieux abonnés pleuraient l'absence et la mort, ou la décadence, pire que la mort, des illustres artistes d'autrefois. A peine eut paru la jeune sirène, elle ravit les cœurs les plus rebelles, et tous les regrets se confondirent en un concert d'admiration. On entendit courir dans les loges et sur les fauteuils d'orchestre un murmure semblable à celui qui s'élevait parmi les vieillards de Troie sur le passage de la belle Hélène. Avec la triomphante audace de la jeunesse, elle se croyait sûre de remplacer à elle seule tant de gloires évanouies, et il semblait qu'on entendît vibrer en chacune de ses notes le *Moi seule, et c'est assez*, de Corneille.

Dans cette chronique de la salle Ventadour, les hors-d'œuvre eux-mêmes, comme les représentations dramatiques de Mme Ristori, celles de Rossi et de Salvini, ne seraient pas sans intérêt. Jusqu'en son agonie, qui a commencé avec la troisième République, l'histoire du Théâtre-Italien présente encore des épisodes comme l'hospitalité qu'elle offrit à l'Opéra après l'incendie de la rue Le Peletier, l'*Aïda* de Verdi et les *Amants de Vérone*, du marquis d'Ivry, avec Capoul et Mlle Heilbronn.

Aussi bien que personne, M. de Pontmartin a connu et suivi de près, dans toutes ses vicissitudes, cette histoire de près de quarante années, et il pourrait l'écrire mieux que pas un. Il fut un

assidu de la salle Ventadour à son époque héroïque. Il est resté fidèle à la musique du passé, à la *Sémiramide*, au *Barbiere*, à la *Sonnambula*, au *Matrimonio segreto*, à la *Gazza*, à la *Lucia*, dont les mélodies voltigent toujours au fond de sa mémoire. Son livre nous montre dans tout son charme ce type du dilettante, amateur délicat, difficile et passionné, artiste et homme du monde, tout plein de comparaisons et de souvenirs sur chacune de ses œuvres favorites, — race aujourd'hui à peu près disparue, qui n'est plus possible avec la musique actuelle et dont le nom même est destiné à disparaître dans la ruine du Théâtre-Italien. Que de portraits, que d'anecdotes, que de tableaux de genre il trouverait dans cette période qui s'étend depuis le milieu du règne de Louis-Philippe jusqu'à la chute de l'Empire! Il ferait de ces petits mémoires un joli chef-d'œuvre, d'un style alerte, d'une verve toujours jeune, où le sentiment musical s'exprimerait en ce qu'il a de plus exquis, sans ombre de pédantisme.

Comme des nids d'oiseaux troublés par la cognée du bûcheron, des essaims de cavatines, de romances et de grands airs s'envoleront à tire d'aile, de tous les coins de cette salle sonore, sous chaque coup de pioche du démolisseur. Les maçons et les caissiers entendront résonner à leurs oreilles, gémie par d'invisibles chanteurs, le *Miserere* du *Trovatore*. Sans doute, depuis huit ans surtout, le Théâtre-Italien semblait déjà mort, mais tant qu'il ne l'était pas tout à fait, on pouvait espérer que cette mort n'était qu'un sommeil. Maintenant ce reste d'espoir est perdu. Le dernier sanctuaire de la musique du passé s'écroule. La victoire est bien définitivement à la musique de l'avenir.

Pas encore pourtant. Le goût et la mode ont des retours imprévus. Quelques jours à peine après la fermeture du Théâtre-Italien, la musique d'autrefois goûtait les délices de la vengeance dans la chute de la *Reine Berthe*, opéra de M. Jules Barbier et de M. Victorin Joncières. Comme critique musical et comme compositeur, M. Joncières est fort engagé dans le mouvement. C'est un de ceux qui veulent infuser le sang germain dans la musique française. Le succès de *Dimitri* au Théâtre-Lyrique, en 1876, lui avait ouvert les portes de l'Opéra et faisait bien augurer de sa nouvelle tentative. Jamais heureux pronostic ne fut plus complétement démenti.

La faute en est un peu, sans doute, à son collaborateur. M. Jules Barbier, déjà coupable de bien des livrets médiocres, n'en avait pas encore fait un aussi terne, aussi confus, aussi dépourvu d'intérêt. Il semble que, depuis la mort de Scribe et de M. de Saint-Georges, on ne sache plus construire de livrets d'opéra, tant la plupart de ceux qu'on nous donne sont décousus, obscurs, pauvres en situations! C'est au roman d'Adenés le Roi sur *Berte aux grans piés* que

M. Jules Barbier a emprunté son sujet. Comme dans le roman de geste, la reine Berthe, venant en France pour épouser Pépin, a été supplantée par Aliste, que l'auteur suppose fille d'Enguerrand, comte de Laval. Echappée aux assassins, elle a été recueillie par un bûcheron, nommé Simon. Le premier acte se passe dans la forêt du Maine : on assiste aux amours de Berthe, dont personne ne connaît le vrai nom ni le rang, avec un chevalier Gérald, qui se trouve être le roi Pépin lui-même ; à la révolte des paysans, furieux du supplice d'un des leurs, mis à mort comme braconnier par ordre de la fausse Berthe, et à l'incendie de la forêt. Le second nous transporte à la cour : il nous montre les remords de la reine usurpatrice, ses luttes avec son père, dont l'ambition ne connaît aucun scrupule et qui essaie vainement de faire assassiner un page envoyé de Hongrie par la mère de Berthe ; enfin la confusion du traître et de sa fille, démasqués par le bûcheron Simon à l'aide d'un procédé primitif auprès duquel celui d'Hamlet est un chef-d'œuvre de combinaison profonde. Le bûcheron étale devant le roi Pépin trois tapisseries qui représentent le départ de Berthe pour la France et la trahison d'Enguerrand. Il n'en faut pas davantage pour confondre celui-ci et sa fille Aliste, ainsi que pour convaincre le roi. L'idée ne vient à personne que ce ne soit point là une preuve suffisante, que ce document pourrait être apocryphe et fabriqué pour les besoins de la cause. Enguerrand et sa fille sont attérés du coup ; Pépin roule des yeux terribles et tombe dans les bras de Berthe. Toute la naïveté et toute la fraîcheur de la légende ont disparu dans cette adaptation lourde, froide et incompréhensible, où pas une scène, pas un épisode ne se détachent nettement. Quant à la partition, il est inutile de l'analyser morceau par morceau. Qu'il nous suffise de dire qu'elle est d'une monotonie et d'un ennui écrasants, sans souffle, sans relief et sans couleur. Les chœurs sont bruyants et sans originalité, les idées mélodiques avortent ou se jettent dans la bizarrerie. Lorsqu'elles ne sont pas prétentieuses et tourmentées, elles tournent court et ne tiennent rien de ce qu'elles semblent d'abord promettre. L'inspiration du compositeur a les ailes coupées et volète lourdement au ras du sol. L'attention se débat en vain contre une somnolence invincible, dans un brouillard diffus où se détachent à peine quelques airs comme les couplets de Berthe au second acte : *Voilà, madame, ce que votre mère m'a dit.* Il ne serait même pas tout-à-fait juste d'imputer à une école quelconque la responsabilité de ce lamentable échec qui vient de donner au nouvel Opéra l'inauguration du sifflet, car, à vrai dire, la musique de M. Joncières n'appartient à aucune école, à force d'appartenir à toutes ; les imitations et les réminiscences s'y mêlent dans une impersonnalité laborieuse, qui va de Wagner à Verdi et de

Berlioz à Gounod. Même à la chanson de la Quenouille, l'un des meilleurs morceaux de l'ouvrage, on se prend à regretter la romance de Loïsa Puget sur la reine Berthe.

Puisque nous sommes à l'Opéra, profitons-en pour annoncer la mort de Thérèse Elssler, sœur aînée de la célèbre Fanny, qui balança le succès de Mlle Taglioni et, sans la faire oublier, excita parmi les amants de Terpsichore par des qualités toutes différentes et d'une grâce beaucoup moins idéale, un enthousiasme qui tourna vite à l'engouement. Thérèse fut éclipsée par sa sœur, dont elle n'avait point les charmes et la séduction féminine. Grande et majestueuse, elle formait avec Fanny un contraste parfait, et s'effaçait devant elle, mettant toute son ambition à la diriger et à la faire valoir. Ce n'était pas seulement une danseuse ; on lui doit aussi des ballets qui attestent un talent chorégraphique des plus distingués.

Le docteur Véron a raconté dans ses *Mémoires*, avec toute la gravité séante, comment, en 1834, il engagea les deux sœurs pendant un voyage à Londres, où elles dansaient alors. Thérèse résistait : elle avait peur du public parisien, et retenait sa sœur, plus confiante et plus hardie, par l'influence qu'elle exerçait sur elle. Après leur avoir offert 40,000 francs par an, le fastueux docteur les invita à dîner à Clarendon's hôtel « en haute compagnie ». Le repas fut digne d'une assemblée de rois : « Au dessert on plaça sur la table un plateau d'argent où s'amoncelaient pour près de 200,000 francs de bijoux et de diamants. On passa le plateau en même temps que les corbeilles de fruits, et les deux demoiselles Elssler, assez empressées de faire leur choix, ne voulurent cependant accepter que deux des objets les plus modestes, et représentant à peine 6 à 8,000 fr. » On n'est pas plus délicat. A partir de ce moment, la résistance fut vaincue. Toutes deux débutèrent à l'Opéra au mois d'octobre 1834, en dansant dans le bal masqué de *Gustave III* un pas composé et réglé par Thérèse. Pendant plusieurs années, elle partagea, au second plan, les triomphes de sa sœur, et en 1840, elle partit avec elle pour l'Amérique.

Le séjour des deux Elssler dans le pays de Washington, de Franklin et de M. Barnum ne fut qu'une série d'ovations indescriptibles, que devait à peine égaler, quelques années plus tard, la tournée de Jenny Lind. Les Yankees décernèrent à ces danseuses, qui venaient leur révéler les charmes de *la cachucha* et du *boléro*, des honneurs comme n'en avaient jamais obtenus un général victorieux. A New-York, la population se porta au devant d'elles. A Richmond, en Virginie, raconte un chroniqueur, leur entrée fut annoncée au bruit des cloches et du canon. Le maire alla au-devant d'elles et les harangua ; ensuite, un cortége se forma pour les accompagner. Le

cortége était composé du maire, des aldermen, des conseillers de la commune, du gouverneur et des conseillers d'Etat, des juges, des officiers de terre et de mer, des membres du Sénat ayant le président à leur tête. Les sœurs Elssler furent conduites à la Chambre des députés et placées auprès du président, qui ouvrit aussitôt la séance. Plusieurs discours furent prononcés en l'honneur des danseuses, et la Chambre s'ajourna pour le soir même au théâtre. Aux hôtels qu'elles habitaient elles avaient à soutenir de véritables sièges. La foule se ruait dans les appartements, voulant les voir, leur demander une fleur, un lacet de leurs brodequins pour en faire des reliques. A l'issue des représentations, on dételait les chevaux de leur voiture et on les ramenait triomphalement à leur demeure. On leur lançait des cornets de bonbons où chaque praline était enveloppée dans des billets de banque ; des bouquets où le traditionnel papier était remplacé par des volants de point d'Angleterre ou de point d'Alençon ; des couronnes attachées par des colliers de diamants ou de pierreries. Fanny exploitait la situation en femme de génie, suivant le mot du *Courrier des Etats-Unis :* elle harangua cinquante-deux fois le public, en français, en anglais, en allemand et en espagnol. Au bout de cent soixante-dix-huit représentations, elle rapportait 742,000 fr.

Les sœurs revinrent en Europe et, après une nouvelle tournée d'adieux, renoncèrent au théâtre. Fanny, qui avait refusé les plus brillants partis, se retira avec ses millions dans un château princier aux portes de Hambourg. Thérèse, moins philosophe, épousa morganatiquement en 1850 le prince Adalbert de Prusse, et fut créée à cette occasion baronne de Barnim. Elle avait alors quarante-quatre ans bien sonnés : il n'y a que les danseuses pour inspirer des passions à un pareil âge. Nous regrettons de ne pouvoir dresser pour l'édification de nos lecteurs la liste de celles qui, sur le tard, après une carrière bien remplie, ont vu leur vertu récompensée par une couronne de princesse, de comtesse ou de marquise. Mais cette liste serait interminable, depuis Mlle Roland, qui épousa le marquis de Saint-Geniès, en plein règne de Louis XIV, jusqu'à Lola-Montès, créée comtesse de Mansfield. Tant il est vrai que les arts mènent à tout!

Il n'a manqué aux triomphes de la Camargo, la plus illustre danseuse du dix-huitième siècle, avec Mlle Sallé et Mlle Guimard, que d'avoir épousé le comte de Clermont, prince du sang, qui n'eut pas besoin de descendre à cette extrémité. Elle vient d'être dédommagée de cette injustice de la fortune par le regain de gloire que lui a procuré l'opérette de MM. Vanloo, Leterrier et Lecocq. Le livret, fort amusant, mais qui n'a pas sans doute, nous aimons à le croire, la prétention d'enseigner l'histoire au parterre de la Renaissance,

repose sur une légende apocryphe : il met en rapports intimes l'un avec l'autre deux contemporains, également, quoique diversement célèbres, qui ne se sont jamais rencontrés, car la Camargo ne courait pas les grandes routes et Mandrin ne travailla jamais à Paris. Sur ce thème vivant et gai, le compositeur de *la Fille Angot*, de *la Petite Mariée*, de *Giroflé girofla*, de *la Marjolaine*, a brodé une spirituelle et pimpante musique, tout à fait appropriée au sujet et au temps, et dont plusieurs morceaux sont déjà devenus populaires. Dans sa verve souvent entraînante, cette partition, plus grosse, mais moins lourde que celle de *la Reine Berthe*, n'est pas sans finesse et sans grâce. M. Lecocq entasse succès sur succès : *la Camargo* a succédé, sur l'affiche de la Renaissance, au *Petit Duc*, qui était également de lui et qui avait largement dépassé trois cents représentations. On peut lui prédire un succès égal.

Piqué d'émulation, le vétéran de l'opérette est rentré à son tour dans l'arène. M. Lecocq avait pris la Camargo; il s'est jeté sur *Mme Favart*. La Camargo était une danseuse; Mme Favart dansait aussi : de plus, c'était une actrice charmante et elle chantait comme une fauvette, sans parler de ses talents d'écrivain, ce qui ne l'a point empêchée d'avoir des aventures pour le moins aussi divertissantes. Elle était prédestinée à devenir une héroïne d'opérette. Et quel cadre à souhait, quelle variété et quels contrastes, depuis les coulisses de l'Opéra-Comique jusqu'au camp de Fontenoy, où, après une longue suite de péripéties et de travestissements, Mme Favart finit par retrouver son mari et où l'imbroglio de l'action se dénoue à la satisfaction générale. La partition très-abondante de M. Offenbach est tout à fait jolie en son genre. On y trouve des morceaux de tous les caractères et pour tous les goûts, depuis des rondes populaires et des chansons de vielleuses jusqu'à des morceaux de style comme le *Rondeau de la douairière*. M. Offenbach, qu'on oubliait un peu et que les jeunes, avec leur impertinence ordinaire, commençaient à reléguer dans la vieille garde, vient donc de retrouver le succès et le bruit, et de prouver à ces Messieurs, qui s'étaient un peu trop pressés de se partager son royaume, que, malgré son titre vénérable de sexagénaire, il n'a pas encore l'intention d'abdiquer. En même temps que *Mme Favart* triomphait aux Folies-Dramatiques, la Gaîté remontait *les Brigands* sous une forme amplifiée et avec une mise en scène de grand opéra. D'où il semblerait décidément résulter que l'opérette se développe tout aussi bien, et même qu'elle s'épanouit plus largement encore dans l'atmosphère républicaine que dans l'atmosphère impériale.

Les *Noces de Fernande* n'ont fait que traverser la scène de l'Opéra-Comique. Ni le nom de M. Sardou, ni la musique facile, mais

incolore et banale de M. Deffès, n'ont pu retenir sur l'affiche ce vaudeville qui se dénouait en mélodrame. L'Opéra-Comique a été plus heureux avec *la Suzanne* de MM. Cormon et Lockroy, musique de M. Paladilhe. *Suzanne* est la troisième partition seulement de M. Paladilhe, qui a réalisé le proverbe populaire : « Le troisième coup fait feu. » L'*Amour africain* a disparu comme une ombre, sans laisser de trace; *le Passant* n'a guère fait que passer sur l'affiche, en léguant aux pianos la jolie romance connue sous le nom de *la Mandolinata*. Mais ce nouvel ouvrage va poser la réputation du jeune compositeur.

Le livret ne brille ni par la nouveauté, ni par l'intérêt, ni par la logique. Suzanne est une jeune campagnarde orpheline, que l'amour de Shakespeare, dont elle a trouvé à la maison quelques feuillets déchirés, conduit à revêtir l'habit d'étudiant à l'Université de Cambridge, en compagnie de son ami Richard, — son ami en tout bien, tout honneur, car la belle Suzanne est aussi pure qu'enthousiaste. Un jour, dans une fête bruyante, les étudiants découvrent son sexe et la prennent pour la maîtresse de Richard, qui n'a pas le courage de la défendre contre leurs quolibets. Indignée, elle s'enfuit. Quand la toile se relève, quatre ans ont passé. Suzanne est devenue une grande artiste, l'honneur et la gloire du théâtre. Sa vertu égale toujours son talent. Richard, parti pour les Indes, est de retour avec les épaulettes d'officier. Un jour Suzanne le retrouve dans sa loge, en compagnie de lord Dalton, qui vient de demander et d'obtenir sa main. Les deux hommes se provoquent. Une méprise fait croire à Suzanne que Richard a été tué par son adversaire et lui arrache le secret de son amour, qu'elle ignorait elle-même. Lord Dalton s'efface en galant homme, et tout finit par le mariage qu'on avait entrevu dès la première rencontre de la paysanne avec le jeune étudiant.

Cette histoire décousue a du moins l'avantage de fournir au compositeur des situations variées. Le premier acte est une jolie idylle. Les chœurs des villageois en liesse, la scène descriptive d'orage, la romance de Richard : *Comme un petit oiseau posé sur le chemin*, fin et délicat morceau, très-bien chanté par Nicot, disposent favorablement l'auditeur tout d'abord. Au deuxième acte, on a remarqué une mélodie gracieuse : *La feuille s'envole*, mais que font surtout valoir la voix et le talent de Mlle Bilbaut-Vauchelet; puis un duo dramatique, coupé par les éclats lointains de l'orgie, un air à boire qui a beaucoup de tournure et d'ampleur et le *finale*, plein de chaleur, de mouvement et de vie. Nous nous souvenons particulièrement au dernier acte, d'une cabalette, toute hérissée de difficultés et de tours de force, que Mlle Vauchelet chante avec une virtuosité incomparable. Mais à quoi bon détailler la plupart des morceaux les uns

après les autres ? Ce qu'on peut dire, en général, de la musique de M. Paladilhe, c'est qu'elle a toujours de la distinction sans avoir un accent très-personnel, parfois de la grâce, souvent de la finesse, çà et là de la vigueur, une science sans pédantisme, une facture excellente, un heureux équilibre du sentiment expressif et du sentiment pittoresque, mais non une inspiration nette et franche, un caractère original et saisissant. M[lle] Bilbaut-Vauchelet a prêté au compositeur le charme d'une voix merveilleuse, dont la souplesse, l'aisance et la sûreté doublent le plaisir de l'auditeur en lui donnant, dans les passages les plus difficiles, le sentiment d'une quiétude absolue.

Avec l'hiver, les concerts du Cirque et ceux du Châtelet ont recommencé. L'Hippodrome s'y est joint. Il a organisé pour la première fois le 18 décembre un grand festival dont le succès demandait une récidive et l'a obtenue. La tentative semblait hasardeuse. L'Hippodrome est loin, la salle est immense ; elle n'a pas été bâtie pour des concerts, mais pour des exercices équestres. Aussi avait-on composé le programme, avec le plus grand soin, de morceaux choisis, mais très-connus, qui se prêtaient à être interprétés par une masse imposante de cinq cents exécutants devant un auditoire de douze mille personnes — tels que la *Bénédiction des poignards*, la *Prière de Moïse*, l'ouverture d'*Obéron*. MM. Gounod, Massenet, Saint-Saëns dirigeaient eux-mêmes à l'orchestre l'exécution de *Gallia*, du ballet du *Roi de Lahore*, du carnaval du *Timbre d'argent*. Et il s'est trouvé que cette salle, destinée à recevoir des chevaux, des écuyers et des saltimbanques, construite sans aucune préoccupation d'acoustique, n'en était pas moins parfaite à ce point de vue et infiniment supérieure non-seulement à celle du Trocadéro, mais encore à celle du nouvel Opéra, où chaque détail de forme, de matière et d'ornementation a été savamment étudié, discuté, calculé, pondéré d'après toutes les règles de l'art. Ce qui prouve une fois de plus que le hasard se plaît à confondre les théories et les théoriciens.

C'est au concert du Châtelet qu'on a exécuté les symphonies dramatiques de M. Dubois et de M. Godard : *le Paradis perdu* et *le Tasse*, couronnées *ex æquo* au concours de la Ville de Paris. Nous n'avons point entendu ces ouvrages. Constatons seulement qu'on s'est accordé à en reconnaître le grand mérite, tout en signalant entre ces deux productions, si différentes par le sujet et aussi par la conception, — car la première se rapproche de l'oratorio, tandis que la seconde a presque la coupe et le mouvement d'un opéra, — une certaine analogie provenant d'une égale admiration pour Berlioz, dont il serait excessif de dire qu'elles procèdent, mais qu'elles ont imité du moins à des degrés inégaux.

L'audition des envois de Rome dans la salle du Conservatoire n'a

point valu aux jeunes pensionnaires de la villa Médicis, MM. Véronge de la Nux, Wormser et Puget, un triomphe dont ils aient lieu de se réjouir. On s'est demandé en les écoutant quelle nécessité il y avait d'envoyer des jeunes gens en Italie pour y composer de médiocre musique allemande. M. Puget, en particulier, revient-il de Rome ou de Bayreuth? Le plus clair de la contagion subie par ces Messieurs, c'est un pédantisme de formules qui déguise mal une grande stérilité d'idées. Le mal est si incontestable que l'Académie a dû faire entendre aux coupables un avertissement sévère par la voix de son rapporteur, en constatant avec regret que, « chez les pensionnaires musiciens, les tendances à s'écarter des conditions éternelles de la beauté dans l'art s'accentuent chaque année de plus en plus. Il y a, sous les semblants d'un système savant, un parti pris de se dispenser d'un travail châtié, épuré par le goût, et par conséquent la volonté secrète d'accomplir une besogne facile. »

Le théâtre nous offre cette fois une récolte si abondante que nous nous bornerons à signaler d'importantes reprises sans nous y arrêter longuement. *Le Fils naturel*, d'Alexandre Dumas, donné d'abord au Gymnase en 1858, a passé à la Comédie française, comme *le Demi-monde*. Dans le théâtre de l'auteur, cet ouvrage marque une date importante : la transition de la simple pièce de mœurs et de caractères à la thèse sociale. M. Alexandre Dumas a voulu y étudier l'un des problèmes les plus douloureux et les plus délicats qui s'imposent depuis longtemps à l'attention des moralistes comme à celle des législateurs, mais il ne l'a pas résolu. Nous ne lui reprocherons point d'avoir pris parti pour l'enfant naturel contre le père égoïste qui, après l'avoir mis au monde, l'abandonne, ainsi que sa mère, sans remplir les devoirs qu'il a contractés à leur égard. Nous lui reprocherons seulement d'avoir greffé une seconde pièce sur la première, et d'avoir réuni à l'appui de sa thèse, comme il était d'ailleurs inévitable dans un drame, des arguments tout extérieurs, des incidents de fantaisie qui non-seulement sont étrangers au fond même de la question, mais qui, s'ils prouvaient quelque chose, iraient contre le but de l'auteur. On peut lui reprocher aussi de s'être laissé entraîner jusqu'à une sorte d'apothéose de l'enfant naturel. Déjà, dans *les Fourchambault* d'Emile Augier, nous avions assisté à quelque chose de semblable. Le théâtre, comme le roman, a toujours eu un faible pour ces irréguliers de la vie, un penchant à les doter de toutes les qualités et de toutes les vertus. Peut-être est-ce une réaction d'une générosité excessive contre l'injustice dont ils souffrent ; mais il semble bien qu'il y entre aussi un sentiment moins pur et moins élevé. Ce serait une injustice envers eux de les rendre responsables d'une faute où ils ne sont pour rien ; mais sous

prétexte de la combattre, il ne faut pas en commettre une envers la société en les faisant bénéficier de cette faute. *Le Fils naturel* a d'ailleurs assez d'esprit et de verve, d'assez grandes et d'assez fortes qualités dramatiques pour expliquer, surtout avec l'interprétation supérieure de la Comédie française, le succès complet de cette reprise.

Le Vaudeville a remonté *Montjoye*, l'une des meilleures œuvres dramatiques de M. Octave Feuillet, bien supérieure au *Sphinx*, plus étudiée, mieux bâtie, dessinée d'une main plus ferme dans son caractère principal et ses développements, d'une intrigue plus nette, mieux suivie, plus fortement nouée. Montjoye est le type de l'*homme fort*, qui ne croit à rien qu'à lui et au succès, qui ne se laisse arrêter par aucun scrupule et désarmer par aucun préjugé hypocrite, homme du monde d'ailleurs, d'excellente tenue, aimable autant qu'il le faut, généreux au besoin, capable de toutes les apparences de l'honneur et de la vertu s'il y trouve son profit, sachant ménager les formes en allant droit au but, tirer parti de tout et de tous, même de ses fautes et de ses ennemis. L'édifice qu'il a laborieusement échafaudé s'écroule au moment où il vient de remporter une nouvelle et plus grande victoire, et il s'écroule par les fautes et les crimes dont il s'était fait autant d'échelons et qui se retournent contre lui. C'est la moralité de cette comédie.

L'auteur n'a pas jugé qu'elle fût suffisante et il en a voulu une autre. On lui a reproché, comme une invraisemblance et une concession inadmissible aux habitudes du public en fait de dénouements, la conversion finale de Montjoye. Avouons du moins qu'il l'a préparée avec art et qu'il a ménagé la transition. Avant le tableau final où on le voit revenir en compagnie de son fils, repentant et vaincu, ce cœur de bronze avait reçu coup sur coup de rudes secousses, bien faites pour l'ébranler. Il est permis de croire que ce n'est pas seulement pour obéir à une convention banale que M. Feuillet a fait subir à son héros cette métamorphose inattendue, mais pour mieux dégager la leçon morale du drame. Il n'a pas voulu qu'on pût se méprendre sur sa pensée, et il a cru qu'il ne lui était pas interdit de montrer un homme cédant, après une longue résistance, à l'enseignement des catastrophes déchaînées par lui, en s'apercevant enfin que sa prétendue clairvoyance était de l'aveuglement, puisqu'il a fini par être victime du système dont il professait l'infaillibilité. Sans doute, avec ce caractère trempé comme une barre d'acier, avec cette nature viciée jusqu'en ses racines, la transformation finale était plus difficile à admettre. Mais il suffit, à la rigueur, qu'elle ne soit pas impossible et que l'auteur l'amène d'une façon plausible. Sans doute encore, au lieu de sortir de sa conversion, la leçon pouvait sortir des événements seuls et des châtiments infligés au coupable,

sans que son orgueil et son égoïsme infernal consentissent à plier. Nous reconnaissons volontiers que cela eût été plus logique, plus conforme au *sibi constet* d'Horace. Mais, en revanche, le parti qu'a choisi M. Octave Feuillet a le double avantage d'être d'une moralité plus claire et plus complète, en même temps que plus conforme aux traditions dramatiques.

L'Age ingrat de M. Ed. Pailleron a vivement réussi au Gymnase, non par l'intérêt d'une pièce qui n'existe pas, mais par l'esprit du dialogue, le charme et la gaieté des détails. C'est un poème tout en épisodes, une broderie sans canevas, une suite de scènes de la vie parisienne cousues après coup par un fil lâche et ténu. Le prétexte qui sert de point de départ à la comédie est de peindre ce que l'auteur appelle l'âge ingrat des hommes. Qu'est-ce que l'âge ingrat ? Un des personnages le définit longuement, avec plus d'esprit que de netteté, et ses définitions, pétillantes d'un feu d'artifice de mots qui éblouissent sans éclairer, sont tellement vagues qu'elles pourraient s'appliquer à tout le sexe masculin à partir de trente ans. C'est l'âge où l'on n'est plus jeune sans être vieux, où le ventre commence à s'arrondir, où l'on tourne au majestueux, où l'on se découvre les premiers cheveux blancs, où l'embryon de la patte d'oie se dessine comme une ombre au coin des yeux; l'âge où les garçons qui ont usé de la vie songent à faire une fin et où ceux qui n'en ont pas joui se jettent dans de tardives fredaines. Cet âge-là commence plus ou moins tôt et se prolonge plus ou moins tard, suivant les tempéraments, les éducations, les circonstances. Quatre ou cinq représentants de l'âge ingrat s'agitent dans la comédie de M. Pailleron, en particulier Lahirel qui, après avoir brûlé sa jeunesse par les deux bouts, a embrassé la profession de jeune homme à marier, pour se faire rechercher, choyer, combler de prévenances, d'attentions, de petits soins, de douceurs dans les familles, et Fondreton, époux docile et rangé jusqu'à trente-cinq ans, savant absorbé dans ses innocentes recherches sur les temps préhistoriques, et qui tout-à-coup s'est mis à jeter sa gourme avec une fougue de poulain échappé.

Je n'entreprendrai pas de vous raconter la pièce, d'abord parce qu'il n'y en a pas, ou, ce qui revient au même, parce qu'il y en a deux ou trois, qui se substituent l'une à l'autre, et que l'action à chaque instant se dérobe pour faire l'école buissonnière ; ensuite parce que c'est justement ce qu'on ne peut raconter qui est le plus amusant. L'auteur plante là son intrigue, y revient un moment, l'oublie encore et désoriente à chaque instant le spectateur consciencieux qui ne s'abandonne pas à son plaisir et veut l'analyser en se rendant compte du sujet. On déchirerait cette toile d'araignée pour peu qu'on essayât de la saisir. Mais M. Pailleron y a semé l'esprit à pleines mains.

Le deuxième acte surtout a désarmé les plus sévères par la peinture singulièrement vivante, pittoresque, et qu'on sent vraie dans son imagination bouffonne, même sans avoir jamais mis le pied dans ce singulier monde, du salon cosmopolite d'une comtesse étrangère, grande dame qui a le langage et les façons d'une petite dame, et chez qui l'on entre comme dans un moulin. Ce salon, peuplé de femmes séparées, de maris en rupture de ban, de grands hommes inconnus, de majors de table d'hôte, de pianistes hongrois, de colonels américains, de parasites brésiliens, péruviens et mexicains, de boyards, de palikares, de nababs et d'huissiers, où chacun s'établit comme chez soi, en l'absence de la maîtresse, où l'on trouve des malles sur le piano et des bottines sur le buffet; où le serrurier pose des sonnettes au milieu de la foule des invités; où l'on joue, où l'on chante, où l'on danse, où l'on rit, où l'on tire des tombolas, où l'on fait établir des balançoires, où cent personnes s'assiéent chaque jour à une table de vingt-cinq couverts, où l'on soupe jusqu'au jour, après quoi l'on part en bande pour aller assister à une exécution; où grouille une bohême élégante et éclate un luxe frelaté, où les domestiques, abandonnés à eux-mêmes, reçoivent des ordres de tout le monde et n'en font qu'à leur tête, où l'on porte des diamants de vingt mille francs en manquant de serviette et de couverts, — peut-être parce qu'un grand d'Espagne les a volés la veille, — ce salon donne le vertige, rien qu'à le voir pendant un quart d'heure dans son agitation, sa fièvre et sa folie. Le mari de la comtesse n'est pas là : il voyage, on ne sait trop où. Mais un bébé mal élevé, vêtu moitié comme un petit prince et moitié comme un chien savant, circule au milieu des grandes personnes, joue des niches aux dames, fait rouler son cerceau à travers les jambes des invités, interrompt le pianiste hongrois d'un coup de baguette sur les touches. Tout-à-coup il aperçoit sa mère, qui vient de rentrer et qui ne songe pas plus à lui qu'à son mari : il se jette à son cou, elle le serre contre son cœur d'un mouvement passionné qui dure bien une seconde, puis, comme il veut recommencer, elle le renvoie brusquement. Ce tableau curieux et atroce, qui fait rire et qui lève le cœur, a été, disent les experts, copié d'après nature, et le nom d'une ex-princesse républicaine, mariée à droite et à gauche, séparée et veuve, romancière, chroniqueur, poète, auteur dramatique, dessinatrice, musicienne, dont les fêtes tapageuses furent pendant un certain temps le rendez-vous des femmes sans maris et des maris sans femmes, a couru sous toutes les plumes et sur toutes les lèvres.

La pièce est jouée à ravir par les principaux acteurs, surtout par Saint-Germain, et par Mlle Tissandier, qui est la nature même dans le piquant personnage de la comtesse exotique, souveraine de ce

high-life interlope et de ce grand monde en chrysocale. Toutes ces dames tiennent si bien leur rôle dans son salon qu'on les sent sur leur terrain et dans leur milieu. Hélas! qu'est devenu le temps où le Gymnase, se souvenant toujours qu'il avait été le théâtre de Madame, passait pour le spectacle favori des familles? L'esprit de M. Pailleron a des audaces, des verdeurs et des crudités singulières. Mais comment ne se trouverait-on pas plus scandalisé encore des toilettes et des bijoux de cette bande de jeunes femmes dont chacune, pour remplir au naturel son rôle de comparse dans le salon de la comtesse Julia, porte suspendue à ses oreilles cinq ou six années de ses appointements? Dans l'étalage de ce luxe trop éloquent, il y a une tranquille effronterie dont le plus indulgent moraliste ne peut s'empêcher d'être tristement frappé.

Au théâtre de la Porte Saint-Martin, la pièce tirée par M. Dennery du roman de M. Jules Verne : *les Enfants du capitaine Grant*, va peut-être égaler le succès du *Tour du Monde en* 80 *jours*, qu'elle ne vaut pourtant pas tout-à-fait. Le drame n'est qu'un prétexte. On ira à la Porte Saint-Martin pour voir les décors, les costumes, la mise en scène, le tremblement de terre, la chasse aux ours, la pêche à la baleine, le vautour des Andes enlevant un enfant dans ses griffes, le ballet, l'aurore boréale, que sais-je encore? Dès le premier soir, malgré l'habileté de M. Dennery et l'intérêt dramatiques de plusieurs scènes, les spectateurs nous ont paru supporter parfois avec une certaine impatience les développements de la pièce, comme s'ils eussent trouvé qu'on prenait de trop longs détours pour les conduire aux tableaux promis par l'affiche. Volontiers ils eussent crié à l'auteur : « Eh! Monsieur, dépêchons, vous nous faites trop attendre. A quoi bon toutes ces explications? Deux lignes suffisent, comme au bas d'une gravure. — Vous en parlez bien à votre aise, eût pu répondre l'auteur. Croyez-vous qu'on établisse une baleine qui folâtre dans la mer en lançant des jets d'eau à vingt pieds en l'air, ou une débâcle de glace, ou un écroulement de montagnes, absolument comme le salon dans lequel Gustave fait sa déclaration à Mathilde? Encore faut-il laisser le temps aux machinistes. » Et voilà justement le danger de ce genre de pièces. Si ingénieuses qu'elles soient, c'est l'accessoire qui devient le principal. Le spectacle tue l'œuvre en la faisant vivre; l'écrivain disparaît devant le décorateur, ou plutôt il n'est plus que son aide subalterne; il suffit qu'il lui fournisse les *clous* de la mise en scène et qu'il trace en quelques mots la légende de chaque tableau; ce n'est plus de la littérature, c'est du panorama. Mais je suis tout prêt à reconnaître qu'un beau panorama a son prix et vaut mieux qu'une mauvaise pièce.

Victor Fournel.

VOYAGE D'UNE FAMILLE AUTOUR DU MONDE

Raconté par la mère; traduit de l'anglais par J. Butler.

(M. de Bouteiller) — M. Dreyfous.

Ce voyage accompli par M. et M[ss] Brassey, avec leurs jeunes enfants et quelques amis, en tout quarante-trois personnes, sur leur yacht *le Sunbeam* a duré en tout onze mois, du 1[er] juillet 1876 à la fin de mai 1877. Dans ce court espace de temps, ils ont visité le Brésil, la République Argentine, la Patagonie, la Terre de Feu, le Chili, la Polynésie, le Japon, la Chine, Ceylan, l'Egypte, le Portugal... M. Brassey est un marin amateur d'une valeur exceptionnelle; il l'a prouvé du reste en plus d'une occasion, notamment dans les îles du Japon, et dans l'exploration détaillée du détroit de Magellan, qui offre, outre l'attrait pittoresque, un sérieux intérêt technique. Quant à M[ss] Brassey, comme on l'a dit avec raison dans la presse anglaise, « elle est probablement la première femme qui ait jamais fait son chez soi (*home*) sur l'eau, dans le sens littéral du mot. » Dans ce livre, écrit avec une simplicité gracieuse, on trouve, de la première page à la dernière, le contraste charmant de la vie intime heureuse, avec les merveilles de la mer et les étrangetés des pays lointains, ce qui donne au récit un caractère absolument original. Malgré toutes les conditions de sécurité, de confort, les péripéties émouvantes n'y font pas défaut. *Le Sunbeam* et son vaillant équipage ont eu à surmonter plus d'une tempête et deux commencements d'incendie. Et puis les excursions faites en terre ferme par M[ss] Brassey et ses compagnons n'ont jamais rien de banal. Dans la recherche de sites pittoresques et peu connus, elle ne redoutait ni la fatigue, ni même quelque peu de péril; ou plutôt c'était là, pour la vaillante touriste, un attrait de plus.

Les illustrations de M. Bingham sont dignes du texte; c'est tout dire. Elles reproduisent des sites de premier ordre, très-peu connus ou tout à fait inconnus jusqu'ici, notamment les montagnes. Grâce à l'excellente traduction de M. de Bouteiller, cette œuvre, « charmante et vivante, » sera bientôt aussi populaire en France qu'en Angleterre.

L'éditeur de ce voyage vient aussi de publier *les Vieilles villes de Suisse*, texte et illustrations par M. Robida. Ce volume fait pendant aux *Vieilles villes d'Italie* du même auteur qui ont paru l'année dernière, et nous paraît appelé au même succès. Personne ne songera sans doute à comparer ces esquisses vives et légères avec les splendides albums publiés sur ces deux pays par MM. Hachette. Mais elles ont leur intérêt spécial leur caractère *sui generis*. On peut dire de M. Robida, comme dessinateur et comme écrivain, ce que disait de lui-même Alfred de Musset :

Son verre n'est pas grand, mais *il* boit dans *son* verre.

B. E.

REVUE DES SCIENCES

Météorologie cosmique. — Influence de la lune sur le temps. — Opinions régnantes. — Lecture de M. Faye contre l'action lunaire. — Coup d'œil rétrospectif. — Affirmations contradictoires des astronomes, des marins et des habitants de la campagne. — L'influence lunaire dans l'antiquité. — Opinion des anciens. — La règle du maréchal Bugeaud. — Le quatrième jour de la lune selon Virgile. — La légende : Laplace et Louis XVIII. — Calculs de Laplace; recherches de Bouvard. — Etudes d'Arago. — Le préjugé populaire est condamné. — Critiques des recherches de Bouvard et d'Arago. — Le problème a été mal abordé. — Nouvel examen de la question. — Théorie des changements de temps. — Mécanisme probable de l'influence lunaire. — Conclusions. — La lune et le soleil règlent les grands mouvements atmosphériques.

La lune a-t-elle, oui ou non, de l'influence sur le temps ?

Oui, répondent sans hésiter les marins, les agriculteurs, les habitants de la campagne... et même les Indiens des prairies, les Sioux, les Nez-Percés, les Peaux-Rouges, les indigènes de l'Océanie.

Non, répondent aussi catégoriquement les astronomes qui, certes, ont aussi voix au chapitre en pareille matière.

Si bien, que tout compte fait, il est assez difficile de se tirer d'affaire au milieu de ces opinions contradictoires. Il y a déjà quelque temps que la tradition populaire et les savants sont en complet désaccord sur ce point, et les uns comme les autres soutiennent leurs affirmations avec la même ardeur. Telle province croit encore aux influences lunaires; telle autre les nie formellement. Dans une spirituelle lecture, faite à la séance publique des cinq Académies, M. Faye — un astronome — a récemment battu en brèche avec son talent habituel le préjugé populaire. « Je vais démontrer, a dit l'éminent académicien, qu'en dépit de l'opinion générale, la lune est innocente des changements de temps. » Tous les petits traités d'astronomie, tous les grands traités de cosmographie s'évertuent à plaisir à argumenter contre la lune, comme M. Faye. Il n'est pas un régent de collège qui ne hausse les épaules quand on lui parle de l'influence de notre satellite ; il n'est pas une personne instruite qui ne rie aujourd'hui de ceux qui croient à l'action lunaire. C'est un préjugé, dit-on, qu'il faut laisser aux ignorants, et les gens du monde qui suivent la mode répètent à l'envie que notre satellite est innocent de tout maléfice. La question est jugée ; il faut la classer avec la quadrature du cercle et le mouvement perpétuel. C'est bien fini.

Ce jugement sans appel a sa légende qu'il n'est sans doute pas superflu de rapporter. Il fut, en effet, une époque, qui n'est pas encore

bien éloignée de nous, où pour tout le monde, à la ville comme à la campagne, la lune faisait sans conteste la pluie et le beau temps. La réaction contre cette croyance à peu près unanime est de date assez récente.

Un jour du mois d'avril, une députation du Bureau des longitudes fut admise selon l'usage à présenter à Louis XVIII le premier exemplaire de la *Connaissance des temps*.

« Je suis charmé de vous voir, Messieurs, dit le Roi, car vous allez m'expliquer clairement ce que c'est que la lune rousse et son mode d'action sur les plantes. »

Laplace, auquel la question s'adressait plus particulièrement, s'était fort peu préoccupé de la lune rousse et de son influence. Il interrogea du regard ses collègues. Personne ne prenant la parole, Laplace se décida à rompre le silence. « Sire, dit-il, la lune rousse n'occupe aucune place dans nos théories actuelles; nous ne sommes pas en mesure de répondre à Votre Majesté. »

On rit beaucoup le soir aux Tuileries de l'embarras du grand géomètre. Mais le coup n'en était pas moins porté, et la science daigna s'occuper du phénomène qui avait excité la curiosité royale. A l'Observatoire, on prit bonne note de la demande de Louis XVIII et l'on commença à étudier l'influence de la lune rousse en particulier, et en général l'influence de la lune sur notre planète. Laplace soumit même au calcul l'action de notre satellite sur l'atmosphère et pria Bouvard de rechercher de son côté, dans les observations accumulées depuis longtemps, s'il ne verrait pas apparaître une action quelconque de la lune sur le temps. Les résultats de l'analyse de Laplace et des recherches de Bouvard ne confirmèrent pas le préjugé populaire. Plus tard, Arago reprit avec un très-grand soin la discussion des observations anciennes et modernes. Il conclut à son tour que la lune ne paraissait pas exercer d'influence appréciable sur les changements de temps.

Grands savants, petits savants portèrent partout la parole du maître; grands et petits disciples la propagèrent dans leurs livres, dans leurs cours. Notre génération a largement profité de la leçon. C'est ainsi qu'il est devenu de bon ton, à Paris et en province, de laisser aux gens de la campagne cette croyance naïve qui attribue à notre satellite une influence quelconque sur l'atmosphère de notre planète. La réaction date de Louis XVIII; elle s'est continuée, comme on voit, jusqu'à M. Faye, c'est-à-dire jusqu'en l'an de grâce 1878.

Examinons d'un peu près les arguments de la réaction. Ils sont de deux sortes : théorie et observation.

La lune, dit le vulgaire, a de l'action sur la mer et produit les marées; il serait vraiment très-surprenant qu'elle n'exerçât aucune influence sur l'air, qui est bien autrement mobile que l'eau. Cette croyance aux marées atmosphériques fait même penser à M. Faye que

le préjugé populaire qu'il combat remonterait au quinzième siècle, parce que seulement vers cette époque les navigateurs auraient reconnu que le flux et le reflux constituent un phénomène général. On pourrait objecter à cette opinion que Platon, quatre cents ans avant notre ère, s'était déjà beaucoup préoccupé des marées. Pline en attribue positivement la cause au soleil et à la lune. « Quand, dit-il, la lune monte sur l'horizon, la mer, comme entraînée par la même impulsion, croît en hauteur; commence-t-elle à descendre vers l'occident, l'orgueil des flots baisse avec elle; puis ils reprennent leur essor quand elle atteint la partie du ciel opposée à notre zénith. » Il est vraisemblable que le préjugé remonte beaucoup plus haut que ne le pense M. Faye, mais à une époque plus récente, en effet, des personnes instruites auront sans doute cherché à le justifier en faisant intervenir l'idée des marées aériennes.

En tout cas, l'opinion d'après laquelle la lune pourrait fournir des pronostics sur le temps est vieille comme le monde. On en trouve des traces dans la Genèse (I, 14, 15 et 16), dans les Evangiles (saint Luc, ch. XII, 54). Aratus, deux mille ans avant Jésus-Christ, enseignait les pronostics lunaires dans ses *Phénomènes*. Varron, Cléon, etc., ont longuement parlé des indices de beau et de mauvais temps fournis par notre satellite. Pline leur a consacré un livre presque entier de son *Traité d'histoire naturelle;* Virgile les a recommandés plus d'une fois à l'attention des agriculteurs; Théophraste, dans son *Traité des signes avant-coureurs de la pluie*, dit que la nouvelle lune est généralement une époque de mauvais temps, etc. Des pronostics à une influence, la distance est bien courte. Le préjugé semble donc avoir déjà un âge fort respectable.

Quoi qu'il en soit, la lune ne peut évidemment agir que par son attraction ou par la chaleur du soleil qu'elle réfléchit sur l'atmosphère terrestre.

En ce qui concerne le premier point, l'opinion vulgaire est facile à traduire. La lune attire l'air et donne lieu à des marées qui peuvent bien jouer un rôle dans les changements de temps. Les astronomes répondent : ces marées sont illusoires, absolument insignifiantes. Vous dites : la lune soulève les eaux de l'Océan, à plus forte raison, elle soulève l'air qui est beaucoup plus léger ! C'est une grosse hérésie scientifique. C'est tout le contraire qui est la vérité. En effet, la loi de l'attraction est celle-ci : « Les corps s'attirent en raison des *masses* et en raison inverse du carré des distances. » Donc la lune attirera moins un corps léger qu'un corps lourd, bien moins l'air que l'eau qui pèse environ mille fois plus que l'air. Or le calcul établit que l'attraction de la lune sur la mer vers l'équateur soulève les eaux à peine de 1 mètre [1]. A quoi se réduira

[1] Ce n'est pas, comme on le pense généralement, l'attraction directe de la lune et du soleil qui soulève le long des côtes les eaux à 8 m., 10 m. et

cette action sur l'océan aérien si ténu, si léger? En admettant que la marée atmosphérique fût en quelque manière appréciable, le baromètre qui révèle les moindres fluctuations de l'air baisserait sous leur action. Bouvard n'a relevé que des variations insensibles de l'instrument. Laplace avait calculé que l'attraction lunaire ne peut faire baisser le baromètre que de 4 dixièmes de millimètre, et ces observations semblent conformes à l'analyse mathématique [1].

Quant à l'action calorifique de la lune, ajoutent les astronomes, elle est tout aussi insignifiante que son action attractive. Au sommet du pic de Ténériffe, M. Piazzi Smith, astronome royal d'Ecosse, a trouvé avec un instrument très-sensible que la radiation lunaire équivalait à celle d'une bougie placée à 12 mètres de distance. Ce n'est pas avec cette faible action que l'on peut espérer expliquer des changements de temps. Voilà pour la théorie. Et les faits?

Hélas! poursuivent les astronomes, les faits ne parlent pas davantage en faveur du préjugé populaire. On a eu beau rassembler les observations, on n'en a rien dégagé de bien net. Il est vrai que Toaldo, puis Flauguergues, Pilgram, Harrisson, Johnson, Schubler, M. de Gasparin surtout et d'autres encore ont cru reconnaître une certaine action, mais elle est si vague, si peu déterminée qu'elle ne saurait guère être prise en considération. Qui a jamais trouvé exact le système de Toaldo consistant à attribuer *six* chances contre une de changement de temps à la nouvelle lune, *cinq* à la pleine lune, *deux* à chacun des quartiers, *cinq* au périgée, enfin *quatre* à l'apogée? Et la fameuse règle du maréchal Bugeaud?

Le temps se comporte onze fois sur douze pendant toute la durée de la lune comme il s'est comporté au *cinquième* jour de la lune si le *sixième* jour, le temps reste le même qu'au cinquième.

Et neuf fois sur douze comme le *quatrième* jour si le *sixième* jour de la lune ressemble au *quatrième*.

Le maréchal aurait trouvé cette règle dans de vieux papiers à l'époque des guerres d'Espagne, alors que simple lieutenant, il participait à la prise d'un monastère. Cette règle n'est au fond qu'une variante de la formule des anciens. *Quartam maxime observat.* Virgile avait écrit de son côté :

> Le quatrième jour, cet augure est certain :
> Si son arc est brillant, si son front est serein,

même 15 m. Ce sont les eaux venant du large et soulevées d'une faible quantité qui en pénétrant dans les anfractuosités de la côte ou dans un canal resserré comme celui de la Manche, se soulèvent forcément et gagnent en hauteur ce qu'elles perdent en largeur.

[1] Quand la lune passe au-dessus de nos têtes, elle allège les corps d'un dix-millionième de leur poids. C'est ainsi qu'un homme du poids de 70 kilogrammes pèse 7 milligrammes de moins quand la lune brille au-dessus de lui.

Durant le mois entier que ce beau jour amène
Le ciel sera sans eau, l'aquilon sans haleine
L'océan sans tempête, et les nochers heureux
Bientôt sur le rivage acquitteront leurs vœux.

Les observations n'ont jamais montré que ces prédictions aient la moindre valeur.

Arago, aussi, dans l'étude très-soignée qu'il a consacrée à la question, dit formellement qu'il considère l'influence des *phases lunaires* sur les changements de temps comme une erreur.

Cependant, contrairement à une opinion très-répandue, il ne se refuse pas tout à fait à admettre une certaine influence de la lune sur la pluie. Du dépouillement et de la discussion des observations et des recherches de Schubler, Pilgram, Poitevin et de Gasparin, il déduit qu'il tombe plus d'eau au 2e octant de la lune qu'à tout autre époque et plus aussi au périgée qu'à l'apogée. Comme on fait trop souvent parler un peu à tort et à travers l'illustre astronome, nous reproduisons textuellement un passage de son mémoire :

« En nous bornant aux principaux résultats, écrit Arago, il semble difficile de ne pas conclure de ce qui précède que la lune exerce une influence sur notre atmosphère; qu'en vertu de cette influence, la pluie tombe plus fréquemment vers le 2e octant qu'à tout autre époque du mois, qu'enfin les moindres chances de pluie arrivent entre le dernier quartier et le 4e octant. Ces résultats sont sans doute fort éloigné des idées généralement admises par les géomètres, les physiciens et les météorologistes les plus instruits, mais que leur opposer? Ne résultent-ils pas de la discussion arithmétique des observations?... Une telle coïncidence ne saurait être l'effet du hasard.... Au surplus, nous retrouverons tout à l'heure l'influence de la lune sur l'atmosphère terrestre dans les observations d'une autre espèce, et qui semblent plus démonstratives encore que celles dont il vient d'être question [1]. »

Ailleurs, Arago dit encore : « Les observations faites à Augsbourg, semblent prouver qu'en Allemagne les vents du sud et de l'ouest paraissent de plus en plus fréquents depuis la nouvelle lune jusqu'au 2e octant et... si l'on découvre comment la lune par une action physique produit ces changements dans la direction du vent, les phénomènes concernant la pluie, dont nous venons de nous occuper, les phénomènes non moins connus, que nous allons passer en revue, se trouveront par cela même expliqués. »

Il ne faudrait certes pas faire passer Arago pour un partisan convaincu de l'influence lunaire ; mais il est assez curieux de constater que s'il est un astronome qui ait défendu la tradition populaire dans

[1] *Notices scientifiques d'Arago.*

certaines limites, c'est précisément celui-là même auquel des personnes très-instruites prêtent constamment une opinion opposée.

Gardons-nous enfin d'omettre, dans le procès contre notre satellite, un dernier argument péremptoire des astronomes, un argument qui devrait prouver à tout jamais dans sa concision l'absurdité de la croyance à l'action lunaire. Les effets de notre satellite sont généraux; ils s'appliquent naturellement, fait-on remarquer, aussi bien ici que là. Or, il arrive sans cesse qu'il pleut à Paris, par exemple, et qu'il fait le même jour très-beau temps à Orléans. Quelle influence voulez-vous donc lui attribuer? M. Faye dirait de même à l'Institut : « Il n'y a jamais d'orage à Lima, jamais à Saint-Hélène ; de l'autre côté de l'Atlantique, on n'a jamais entendu les éclats de la foudre, tandis qu'il tonne presque tous les jours aux Moluques, ou aux îles de la Sonde ; pourtant la lune y a comme chez nous toutes ses phases. Partout, au contraire, l'Océan monte et descend en suivant la lune... »

Ainsi, pour le public instruit, la démonstration est complète. C'est parfaitement clair. Les astronomes sont unanimes à déclarer que notre satellite n'a rien à voir dans les changements de temps.

Nous venons de faire la part très-large, comme on voit, à l'opinion régnante. Nous demandons maintenant la permission de profiter du peu d'espace qui nous reste pour essayer de montrer que les arguments qui sont en vogue depuis longtemps ne résistent véritablement pas à une critique un peu serrée.

Le moment n'est pas venu de décider péremptoirement si le préjugé populaire ne serait pas l'expression inconsciente de la vérité; mais on peut, ce nous semble, déjà convaincre le lecteur habitué à la réflexion qu'il ne faut pas d'un trait de plume affirmer hautement que la lune est sans action sur le beau et le mauvais temps. N'allons pas si vite.

Et d'abord, comment des savants de haute valeur ont-ils pu discuter gravement le rôle des marées atmosphériques sur les changements du temps et sur la formation de la pluie? Le calcul et l'expérience s'accordent pour montrer que les marées aériennes sont très-petites; mais alors même qu'elles seraient très-appréciables, suffiraient-elles jamais pour faire la pluie et le beau temps?

M. de la Palisse lui-même se serait souvenu que pour faire de la pluie, il faut bon gré mal gré de l'eau. Or, suppose-t-on vraiment que la lune soit passée à l'état de réservoir gigantesque qu'un sylphe malin ouvrirait à point sur nos têtes pour nous inonder? Pas d'eau, pas de pluie. C'est indiscutable. La lune soulèverait-elle l'atmosphère à des hauteurs prodigieuses, que jamais elle ne ferait tomber une goutte d'eau sur nos chapeaux s'il ne s'en trouvait déjà dans l'air [1]. Pour

[1] Pour comprendre comment une surélévation de l'air peut amener la pluie,

qu'un changement de temps se produise, il faut donc nécessairement que des courants d'air venus de l'Océan et saturés d'humidité, des vents pluvieux envahissent nos latitudes, de même que pour que la sècheresse succède à la pluie, il faut que des vents secs venus du continent prennent la place des courants humides. Donc, si la lune exerce une influence quelconque sur le temps, c'est évidemment en faisant prévaloir en une région donnée soit des vents secs, soit des vents humides. En d'autres termes, l'action de notre satellite doit uniquement résider dans le déplacement des courants aériens, les uns secs, les autres pluvieux, qui se disputent les régions de l'atmosphère.

La marée atmosphérique[1] est donc mise hors de cause dès le début; un peu de bon sens eût suffi pour faire voir que la théorie actuelle frappe à côté et qu'elle est absolument sans objet.

Ce n'est pas que nous pensions que la marée aérienne soit sans influence. Les marins prétendent que la pluie vient souvent avec la marée, et Toaldo affirme que sur 760 pluies observées 616 ont commencé quand la lune passait au méridien, à un quart d'heure près. Seulement, il importe de ne pas l'oublier, pour que cette action s'exerce, il faut au préalable que l'atmosphère ait été préparée et que les courants pluvieux l'ait saturée d'humidité. La lune pourrait passer indéfiniment au méridien qu'elle n'amenerait pas de pluie, s'il n'y avait pas de vapeur d'eau dans l'air. Aussi est-il absolument puéril de venir dire : mais il y a des régions où il ne pleut jamais et cependant la lune agit sur ces régions comme elle agit partout. Comment agirait-elle puisque sur ces régions circule constamment un air sec, dépourvu de vapeur d'eau? Encore une fois, pas d'eau dans l'air, pas de pluie. On aurait beau faire fonctionner une pompe en terrain sec elle ne donnerait jamais une goutte d'eau. Tel est le cas. On dit aussi par antithèse : « Partout cependant l'Océan monte ou baisse en suivant la lune. » Naturellement, mais par

il faut se rappeler qu'un volume d'air ne peut jamais renfermer qu'une quantité de vapeur d'eau donnée pour une même pression et une même température. Si l'air se dilate ou se refroidit, l'excès de vapeur d'eau se résout en pluie et tombe.

[1] La marée atmosphérique déterminée par l'attraction est très-faible; je n'oserais pas affirmer, avec la majorité, que la marée produite par la chaleur lunaire est aussi insignifiante. Qu'un thermomètre très-sensible soit à peine influencé à la surface terrestre par la radiation lunaire, cela va de soi. Les rayons de chaleur obscure doivent pénétrer peu profondément dans notre atmosphère; la vapeur sort des couches atmosphériques supérieures; les absorbe presque en totalité, comme l'a montré Tyndall, mais ils n'en font pas moins leur travail en haut et d'autant plus énergiquement. Les marins disent que la *lune mange les nuages,* opinion qui pourrait bien être fondée. Les astronomes commencent d'ailleurs eux-même à croire un peu à cette action. En tout cas, les marées magnétiques, semi-diurnes, très-accusées sur l'équateur, n'ont pas d'autre origine.

cette raison évidente que partout où se trouve l'Océan, il y a de l'eau. La lune agit aussi bien sur les continents que sur les mers. L'objection est naïve.

Avec un peu de réflexion, on est forcément conduit à rechercher l'influence de la lune dans le déplacement des courants atmosphériques, et non pas ailleurs. On s'est précisément donné beaucoup de peine à chercher ailleurs et on n'a rien trouvé, ce qui ne saurait étonner personne. Tout est donc à recommencer.

Maintenant le rôle de notre satellite sur la distribution des courants pluvieux a-t-il quelque raison d'être? Examinons sans parti pris.

L'observation montre que le soleil dans sa course annuelle, en passant d'un hémisphère dans l'autre, entraîne avec lui toute l'atmosphère terrestre; il la déplace très-notablement et il déplace avec elle les courants qui circulent dans cette enveloppe gazeuse.

Par exemple, les vents alisés, qui règnent dans chaque hémisphère autour de l'équateur, se rapprochent de nos latitudes en été et s'en éloignent en hiver. Les navigateurs rencontrent les vents de nord-est en été par le travers du Portugal et les suivent au large jusque dans les environs de l'équateur. En hiver, au contraire, la zone des vents alisés descend avec le soleil, et on ne les trouve plus que vers le 30e degré de latitude. Les vents alisés de l'autre hémisphère traversent même l'équateur quand le soleil vient à pénétrer dans l'hémisphère boréal.

Par exemple, les vents d'ouest, qui traversent l'Atlantique en été vers la hauteur de la France, descendent en hiver souvent plus bas que la Méditerranée. Aussi les mauvais temps règnent-ils en hiver dans le sud-ouest de l'Europe, et même en Afrique. Il en est de même des courants marins. Les circulations atmosphériques et marines montent et descendent avec le soleil. C'est un fait. Les perturbations qui résultent de ces déménagements semi-annuels nous amènent les coups de vent bien connus des équinoxes.

Le soleil agit comme un foyer calorifique mobile; mais son attraction doit avoir aussi une part dans le phénomène, car la masse d'air sur laquelle s'exerce son action est ici considérable ; c'est l'atmosphère entière. Le soleil amenant des déplacements annuels dans les courants, il devient tout au moins logique de préjuger que la lune, par la même raison, produira également des déplacements mensuels dans les grandes circulations atmosphériques. Notre satellite, en passant d'un hémisphère dans l'autre chaque mois, déterminera des changements dans la circulation des fleuves aériens et pourra faire pénétrer dans une région, suivant ses positions combinées à celles du soleil, les vents pluvieux qui passaient à côté précédemment. Elle fera, par exemple, reculer les vents du nord et approcher les vents du sud. Pour des points bien déterminés, elle substituera au beau temps la pluie. Tel est le mécanisme

par lequel la lune doit pouvoir exercer son action sur les changements de temps. Or, nous le répétons, aucun astronome, aucun météorologiste ne s'est avisé de considérer le problème à ce point de vue. S'il nous était permis de nous mettre en cause, tout au moins pour prendre date, nous ajouterions que ces recherches, nous les avons commencées et poursuivies depuis plus de quinze ans. L'influence de la lune, bien que très-complexe, s'y montre très-nettement accusée; elle est évidente. Il n'entre pas dans notre plan de nous y arrêter aujourd'hui; nous n'avons d'autre intention, dans cette esquisse très-rapide, que de faire voir l'impuissance absolue des arguments invoqués jusqu'ici pour combattre l'influence lunaire.

En effet, on n'a pas tenté d'étudier avec un peu de soin, comment la pluie se distribuait selon la latitude, quand notre satellite passait de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral et inversement. Au contraire, on s'est toujours arrangé dans la discussion des observations de manière à masquer complétement cette influence. Ainsi quand Arago s'est proposé de rechercher l'action comparée des pleines lunes, des nouvelles lunes, des apogées, des périgées, etc., il n'a pas pris garde que les pleines lunes d'hiver et les pleines lunes d'été surviennent quand l'astre occupe des positions diamétralement opposées et doivent par suite jouer un rôle inverse pendant les six premiers mois et pendant les six mois suivants. On a groupé sans malice toutes les pleines lunes de vingt années, toutes les nouvelles lunes, etc., sans tenir compte de leurs influences contraires en été et en hiver. On a procédé ainsi dans toutes les discussions, et l'on s'est étonné de n'aboutir dans l'établissement des moyennes à aucun résultat marqué! Comment en eût-il été autrement? Une statistique fautive a trompé ici comme souvent des esprits éminents. Il faudra donc tout reprendre à nouveau. Et à l'heure actuelle, on ne peut soutenir légitimement que l'opinion populaire soit un préjugé ou une erreur.

La tradition relative à l'action de notre satellite est très-vague. Le temps change avec la lune; on ne prétend pas davantage. On ne dit pas que la pleine lune ou la nouvelle lune amène la pluie. On pense seulement qu'avec un changement de lune viendra un changement de temps.

Et en effet, si l'hypothèse où nous nous sommes placé est exacte, il n'y a rien d'absolu; c'est tantôt la pleine lune, tantôt la nouvelle lune ou tout autre position de l'astre, qui peuvent amener le beau ou le mauvais temps.

La même lune peut produire également la pluie et la sécheresse en deux régions assez voisines. Il suffit pour cela que ces deux points se trouvent sur la limite des courants humides ou secs. En faisant remonter le vent humide, l'astre le portera au-dessus de Paris par exemple, et dégagera Orléans, ce qui montre encore une fois le peu de

portée de l'argument péremptoire des astronomes : « La lune est la même à Orléans qu'à Paris et cependant il peut pleuvoir à Paris et faire beau à Orléans. »

On voit même que sous l'influence lunaire, le mauvais temps déterminé par l'astre pourra bien ne survenir que peu à peu d'une latitude à l'autre, selon la progression ascendante ou descendante des courants pluvieux. C'est pourquoi la pluie ne gagnera les régions envahies que peu à peu, et par conséquent à quelques jours d'intervalle après l'action lunaire. Les statisticiens, observant sur les derniers points envahis, ne manqueront pas cependant d'enregistrer : « Changement de lune, beau. » Et quand on groupera les observations on dira : « Changement de lune, pas d'action. » Et voilà pourquoi le problème est si difficile à élucider.

Le désaccord pourra être complet à quelques vingt lieues de distance. On soutiendra naïvement que notre satellite est absolument sans influence. Il saute aux yeux que la question est beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici, et elle demande à être poursuivie lentement et avec une minutieuse attention [1].

N'insistons plus ; la place nous ferait défaut pour entrer dans de plus grands détails. D'ailleurs, rappelons-le en terminant, nous ne nous sommes pas proposé ici de prouver que la lune exerce une action, nous nous sommes simplement proposé de faire toucher du doigt l'inanité des arguments sans cesse opposés depuis Bouvard et Arago à la tradition populaire. Nous limitons ici notre tâche et nous serons satisfaits si nous avons réussi à mettre le lecteur en garde contre des théories qui ont fait leur temps.

D'ailleurs nous nous renfermons dans cette conclusion prudente mais large. S'il n'est pas encore permis de prétendre avec les marins et les gens de la campagne, que la lune joue un rôle dans le mécanisme des grands mouvements de l'atmosphère, on est tout aussi mal fondé à venir affirmer d'une manière absolue, que notre satellite n'exerce aucune action sur les changements de temps.

HENRI DE PARVILLE.

[1] Relevons incidemment une objection qu'il ne faut pas laisser passer. On a cru « porter un coup droit » à la tradition populaire en citant les cyclones qui cheminent pendant plusieurs jours et subsistent quelquefois pendant une ou plusieurs phases lunaires, en distribuant la pluie sur leur passage. Les cyclones sont des accidents, des exceptions météorologiques d'abord ; ensuite de ce qu'elles courent entraînées par la circulation de l'air, est-ce une raison pour affirmer qu'elles n'ont pas été formées antérieurement par une grande perturbation atmosphérique, répondant à certaines positions déterminées du soleil et de la lune ? Tous les mauvais temps progressent de même et paraissent monter ou descendre en latitude selon une certaine loi. Les cyclones n'échappent pas à la règle.

QUINZAINE POLITIQUE

10 janvier 1879.

Loin de démentir la prophétie de M. Gambetta, les élections sénatoriales n'ont frustré ses espérances qu'à l'avantage de sa prédiction, comme si la fortune avait cette fois voulu qu'il parût trop modeste : la gauche a gagné au Sénat quarante-deux sièges. Ainsi, ce que les républicains appellent emphatiquement « l'ère nouvelle » a vraiment commencé, le 5 janvier. Le Sénat est désormais, comme la Chambre, sous l'empire de M. Gambetta : la gauche possède maintenant parmi les sénateurs une majorité d'au moins cinquante-trois voix ; la République tout entière, sauf l'impuissante présidence qui règne à l'Elysée, est donc aux mains des républicains. En sept ans, ceux qui, par la mémoire de leurs fautes et la crainte de leurs excès, forçaient M. Thiers à prononcer ce mot profond, mais illusoire, « la République sans les républicains », ont fini par saisir tout le gouvernement de la République. Combien de temps leur faudra-t-il maintenant pour prouver à la France que la République des républicains ne saurait être une république conservatrice ? Ce sera l'expérience de « l'ère nouvelle ».

Les conservateurs ne s'étaient certes point dissimulé le sort du Sénat : ils sentaient que la défaveur de leur cause, l'aveuglement des électeurs, la fatale logique des événements, auraient pour le Sénat, en 1879, les mêmes suites que pour la Chambre en 1876 et en 1877 ; ils pouvaient calculer qu'après toute cette série d'accidents et d'échecs, leur pouvoir sur les esprits serait moindre encore, à la date du 5 janvier. Ils n'ont donc pas été surpris, quelque poignante que puisse être leur tristesse. En réalité ils n'ont vu leur attente trompée que dans trois ou quatre départements comme le Nord, la Gironde, la Nièvre et le Lot. Ils ont éprouvé l'inconstance du suffrage restreint après celle du suffrage universel, et leur sagacité serait bien imparfaite, si, devant ces chiffres, devant cette manifestation brutalement éloquente du nombre, ils ne reconnais-

saient pas l'irrésistible et implacable volonté de cette nation changeante, qui, d'élection en élection, proclame plus fort sa république, sans souci des hommes et des idées par lesquels la République sera gouvernée. Oui, ce mot de république qui, bien qu'il ne suffise à rien, sert actuellement à tout, a eu de nouveau cette magie funeste. En vain a-t-on demandé aux candidats républicains ce qu'ils pensaient des réformes préconisées par leurs tribuns et leurs doctrinaires; ils n'ont pas répondu, ou plutôt ils n'ont eu à dire pour toute réponse, qu'ils voulaient la République. En vain a-t-on montré aux électeurs le programme que M. Gambetta, dans son discours de Romans, destine et a préparé à la République pour son « ère nouvelle » : ils ne s'en sont pas plus occupés que d'un songe dont l'impression est déjà effacée. Que, dans leur ignorance, ils aient cru établir entre le Sénat et la Chambre cette « harmonie constitutionnelle » qu'on leur vantait comme une condition suprême pour la félicité de la République; qu'ils aient cru naïvement que le Sénat mettait la République en danger; qu'avec une innocence plus que candide ils aient voulu se préserver d'une révolution en créant un Sénat républicain à l'image de la Chambre, c'est possible, c'est présumable, mais peu importe. Abusé ou non, le suffrage restreint vient de se joindre au suffrage universel pour détruire la dernière force que le parti conservateur opposait, non plus à la République, mais au parti républicain de jour en jour plus dominé par le parti radical : voilà le fait qui s'est accompli le 5 janvier, à l'aide ou plutôt par le prestige menteur de ce mot de République. Il ne reste plus aux conservatenrs qu'à en appeler à l'avenir : le présent ne leur appartient plus, si peu qu'il leur gardât encore de moyens d'action et de résistance.

Il y a bientôt huit ans, la France confiait son existence, presque son dernier souffle, à ces mêmes conservateurs qu'elle frappait hier de ce coup d'ostracisme, au Sénat, après les en avoir frappés dans la Chambre. Le principat de M. Thiers, la monarchie « unie, » le septennat du maréchal de Mac-Mahon, la Constitution de 1875, le gouvernement du 16 mai, tous les essais qu'ils ont tentés, tous les secours qu'ils ont invoqués, tout s'est brisé sous leurs efforts, tout s'est dérobé à leur bonne volonté, tout a été inutile et comme stérile à leur service. Du moins, pendant sept ans, ils auront entravé, diminué, retardé, tenu en respect et contraint à l'humilité de l'hypocrisie, presque à la tranquillité, ce radicalisme qui venait d'aggraver par ses folies et ses fureurs les calamités ou les hontes de la guerre étrangère et qui célèbre aujourd'hui « l'ère nouvelle » comme sa propre libération et son avènement. Cette impuissance, qui, s'accroissant d'heure en heure pendant sept ans, réduisait peu à peu à

néant leur autorité, leur crédit, leurs espérances, a été fructueuse à quelqu'un, à l'être quinze fois séculaire et, Dieu merci, glorieusement immortel qu'ils plaçaient au-dessus de leurs préférences politiques, à la France. Car l'histoire dira que, pendant ces sept années ils ont laissé à la France le temps de reprendre un peu de vie dans le monde, le temps de réorganiser ses forces saignantes et affaiblies : ils l'ont soustraite à ceux qui la tuaient; ils ont protégé ses blessures contre ceux qui les voulaient élargir ou empoisonner; ils ont préservé sa renaissance nationale contre ceux qui eussent livré ses restes au désordre de leurs ruineux systèmes et de leurs chimériques ambitions. Niez-le, et supprimez un instant par la pensée cette majorité de conservateurs qui, le 8 février 1871, vint reconstituer la France démembrée, envahie, troublée par tous les genres d'anarchie; supposez que les hommes qui, comme M. Gambetta, M. de Freycinet et leurs amis, sont en ce moment salués par tant d'acclamations au Sénat et à la Chambre, eussent été choisis, le 8 février 1871, pour relever et ranimer la France : que fût devenue la France? Le demander, c'est le dire... Eh bien! Ce qui a disparu, dans cette journée électorale du 5 janvier 1879, c'est hélas! une bonne partie de ce que la France prit, le 8 février 1871, pour son salut. Huit ans se sont passés depuis que notre patrie, condamnant la dictature de M. Gambetta et de M. de Freycinet, nomma l'Assemblée nationale et avec elle, comme au-dessus d'elle, le premier des conservateurs d'alors, M. Thiers, plus tard républicain, plus tard jouant avec les radicaux : l'Assemblée nationale et M. Thiers ne sont plus; M. Gambetta et M. de Freycinet règnent sur le ministère, sur la Chambre et vont régner sur le Sénat... Il est donc bien vrai qu'une « ère nouvelle » commence, une ère où des leçons qui présidaient, lumineuses et terribles, à l'élection de l'Assemblée nationale, tout est oublié ou s'oublie; et pour nous c'est la grande mélancolie, c'est la sombre inquiétude que nous aurons ressentie le soir du 5 janvier...

Le parti conservateur a été malheureux, dans cette journée, au-delà même de ses craintes et des présomptions de ses adversaires : seize seulement de ses candidats ont été élus; des cinquante-six sénateurs de la droite qui se présentaient de nouveau, trente-trois ont succombé, et parmi eux nous avons à regretter des hommes qui honoraient le parti conservateur par la réputation de leurs talents et par l'éclat de leurs services, comme M. de Meaux, M. Depeyre, M. Grivart, le maréchal Canrobert, M. Daru, le général Loysel, M. de Belcastel, M. de Bouillé, M. de Bastard, et plus d'un autre. Sauf deux ou trois, les sénateurs que la gauche a fait nommer sont inconnus de la France : un obscur juge de paix supplante le soldat héroïque de Saint-Privat, le maréchal Canrobert; les Basille, les

Massé, les Camparan, les Combescure, les Callen, les Issartier, les Denis, les Pons, les Gazagne, les Guyot-Lavaline, les Ronjat, les Griffe, les Lebastard, les Laborde, n'ont pas plus de notoriété que les Roques et les Delord. Mais la démocratie n'en a cure : ce ne sont pas plus des mérites que des avis qu'elle demande à ses législateurs; ce sont des votes dociles : au besoin, son mandat impératif les dispense d'éloquence et de savoir; et d'ailleurs, c'est l'invincible exigence et l'habitude fatale de l'égalité républicaine que de rabaisser de plus en plus les choix : l'électeur est alors moins jaloux de l'élu, il se sent plus capable d'être choisi à son tour. Ces candidats que rien ou presque rien ne recommandait, comment les préfets de M. de Marcère leur ont-ils gagné tant de suffrages? Par quel mode d'intimidation ou de corruption administrative? Nous l'apprendrons sans doute quand le Sénat validera les pouvoirs de ses nouveaux membres. En attendant, il est visible que leur vertu républicaine a suppléé, chez les candidats de la gauche, à tous les autres mérites : si peu de renom qu'ils pussent avoir, c'était assez pour eux que de se déclarer républicains ou d'avoir à montrer une lettre de M. Gambetta, dont la faveur a réglé ces élections avec l'efficacité même qu'avait jadis le patronage de M. Thiers. Grâce au peu de clarté qui entourait ces candidatures, il est difficile de dire aujourd'hui quelles opinions les élus de la gauche ont au juste. Tous ont juré qu'ils aimaient la République et qu'ils lui seraient fidèles. Soit; mais sont-ils républicains comme M. Dufaure ou comme M. Jules Grévy, comme M. Gambetta ou comme M. Louis Blanc? Que pensent-ils seulement du programme de Romans? On l'ignore. Leurs professions de foi, bruyantes et pompeuses pour célébrer leur républicanisme, ont été muettes sur le reste. Ce qui est le plus sûr, c'est qu'ils forment une masse, et qu'étrangers comme le sont la plupart d'entre eux à toutes les notions ou à toutes les habitudes de la vie politique, leur inexpérience et leur ardeur les livrent d'autant plus complètement à la direction des violents, à la suprématie de M. Gambetta.

La tâche que les radicaux vont réclamer des sénateurs républicains, anciens et nouveaux, est, assurément, grande, extraordinaire, quasi sublime. A entendre les cris de joie et d'espérance poussés pas les journalistes de la gauche, il semblerait, en vérité, que le 5 janvier ait été la date d'une délivrance qui libérait la République d'un siècle de servitude. « C'est aujourd'hui, disait l'un d'eux, que commence la première année de la République; jusqu'à présent nous n'avons eu que la République par à peu près... Depuis huit ans nous attendons l'heure qui sonnera le 5 janvier... La République va être chez elle; elle va être la maîtresse; » et ces mots

ont été sur toutes les lèvres du parti républicain. On ne pouvait signifier plus clairement au ministère du jour que l'ère du 14 décembre n'était déjà plus qu'une sorte d'époque préhistorique où, hommes et choses, l'ère du 5 janvier aurait tout à changer. En dénonçant tout ce passé de huit années, sans excepter les premières ni la dernière, comme un passé dont la République n'avait qu'à gémir et voulait s'affranchir, on avouait en réalité que ni le règne de M. Thiers, ni celui de M. Dufaure n'ont pu suffire ou ne suffiraient désormais à la République. En fait, c'était sommer M. Dufaure ou de céder la place ou d'inaugurer un autre régime, plus conforme au rêve de la République telle que la conçoit l'imagination des radicaux. Mais ce régime bienfaisant et qui doit être éternel, quelles en seront les lois? Quelles seront enfin les réformes précises et hardies qui transformeront la République en cette sorte de cité idéale qu'on ne nous a jusqu'à présent décrite que dans le vague, avec les couleurs fuyantes des nuages? C'est la question. M. Gambetta nous avait tracé à Romans un plan de réformes qui devaient être l'œuvre de la République, dans sa « seconde phase. » Or, on n'a pas osé afficher ce programme sous les yeux des électeurs. Le discours de Romans n'était-il fait que pour la parade? S'il était sérieux, pourquoi a-t-on l'air de le répudier par le silence? Et M. Gambetta le renie-t-il lui-même? D'autre part, si le programme de Romans est condamné à l'oubli, lequel va-t-on donner pour charte au gouvernement de « l'ère nouvelle » ? L'un des journaux les plus populaires du parti radical a crayonné cette esquisse : « Après le 5 janvier, nous aurons l'amnistie, nous aurons la réforme de la magistrature, nous aurons des généraux républicains, nous aurons la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association, nous aurons l'instruction gratuite et obligatoire, nous aurons enfin ce qui constitue la plus modeste des républiques, ce minimum sans lequel il est impossible de distinguer une république d'une monarchie. » Est-ce là le programme qu'on préfère à celui de Romans? Et si c'est un autre, pourquoi ne pas le faire connaître? On a surexcité l'ambition du parti républicain; on a aiguisé les appétits du parti radical; on a annoncé et on annonce encore à la France que dorénavant, après ce renouveau du 5 janvier, elle sera « gouvernée d'une façon républicaine et démocratique. » Eh bien! pense-t-on qu'après avoir soulevé dans les cœurs tant de désirs, on pourra les y apaiser sans les satisfaire? Et les habiles ne sentent-ils pas qu'il y aurait quelque chose de dangereux dans le ridicule d'une République, qui, après s'être plainte d'être sous le gouvernement des conservateurs une république sans nom, serait sous le gouvernement des républicains une république sans programme?

Chose étrange ! On flatte de toutes sortes de promesses oratoires ce qu'il y a de pire dans l'esprit républicain, ces convoitises ou ces fureurs populaires qui déjà deux fois ont été les fléaux de la république en France ; et on a peur soi-même, on recule sans toutefois se rétracter, on élude, on ajourne, on ne donne que par fragments les biens qu'on se vantait de donner bientôt tout entiers. Et pourquoi ? Parce qu'on craint d'épouvanter la nation, sans prendre garde que cette crainte même n'est qu'un hommage indirect aux principes salutaires du parti conservateur. Combien de temps pourra-t-on sans plus de péril continuer ce jeu irritant ? Est-on certain de pouvoir toujours tromper ou contenir les besoins qu'on affame de toutes ces espérances? Est-on certain qu'on pourra sans cesse ouvrir à l'horizon « une ère nouvelle », sans jamais rien fournir qu'une puissance platonique aux regards de la foule, en contentant seulement ses yeux par un spectacle lointain et fictif? Et n'arrivera-t-il pas une heure où ceux qui ont pour devise de réaliser « lentement et surement » les réformes promises au radicalisme, se trouveront obligés de les réaliser précipitamment et audacieusement, pressés qu'ils seront par l'impatience haletante et devenue impérieuse des volontés qu'ils auront caressées et stimulées ? Le Sénat, nous l'affirmons, aura cette épreuve à subir : ou il faudra qu'il résiste immédiatement et totalement à l'exécution des programmes radicaux, ou, temporisant un jour et se relâchant un autre, il accroîtra par ses concessions mêmes la force des vœux et la violence des désirs qui sont, dès le commencement de cette « ère nouvelle, » le programme public ou secret du parti radical. Ceux-là seraient dans l'illusion, qui seraient crédules aux assurances de sagesse dont on accompagne tant de revendications ; car le premier gage de sagesse, ce serait de ne pas émouvoir le peuple par des excitations qui, l'agitant de plus en plus, finiront par le mettre hors de lui. Quant à cette sagesse qui consiste à parler autrement à la tribune que dans les clubs, à sourire entre soi des déclamations qu'on a fait applaudir de la multitude, à oublier ses programmes ou à multiplier les délais pour en ralentir la réalisation, à amuser par des diversions l'attente qu'on a exaltée, c'est une adresse qui ne saurait toujours durer : il y a dans tous ces états de l'imagination publique, dans tous ces mouvements de la passion populaire, tel ou tel accident qui tôt ou tard déconcerte les calculs des sages, tel ou tel soubresaut dont ces sages ne sont pas les maîtres. M. Gambetta prétend remettre à on ne sait quelles calendes gênoises ses réformes de Romans. C'est bien ! mais on les lui rappellera, et les radicaux, ne fût-ce qu'en exigeant des réformes plus excessives encore, l'obligeront à ressaisir son programme de Romans en guise de compromis. M. Dufaure a avec MM. Pelletan, Le Royer et Calmon

un entretien si libéral, à en croire les journaux radicaux, qu'ils s'en déclarent satisfaits. Le lendemain, on atténue tout ce qui, dans le récit de cette conversation, avait pu étonner, effaroucher, alarmer les conservateurs qu'au centre gauche on se targue de vouloir ménager, si républicain qu'on soit. C'est bien encore. Mais M. Dufaure peut-il compter qu'il lui suffira de propos plus ou moins discrets, de réticences plus ou moins significatives, comme dans cet entretien, pour assouvir les prophètes et calmer les tribuns de « l'ère nouvelle ? » Et s'il peut s'abstenir, devant le Parlement, de tout programme catégorique, pourra-t-il s'abstenir soit de favoriser, soit de combattre les réformes qu'une à une les radicaux proposeront, soit à la Chambre, soit au Sénat ? Pourra-t-il surtout rester ministre dans cette « ère nouvelle «, sans accorder aux violences et aux utopies de la gauche des satisfactions partielles ou provisoires qui seront autant de progrès pour la République radicale ?

On se plaît à nous assurer que la majorité du Sénat, telle que l'a renouvelée l'élection du 5 janvier, restera dévouée à la République conservatrice et que les idées de M. Thiers, qu'à la vérité M. Gambetta a si bien fait oublier depuis un an, ne cesseront pas d'être les règles de cette majorité. Pour garantie, on allègue que les élus du 5 janvier sont presque tous des gens du centre gauche. Cette promesse, nous le confessons, nous trouve plus que sceptiques, et cette garantie nous paraît bien décevante. Il nous souvient que M. Casimir Périer, ministre de M. Thiers, conjurait les conservateurs monarchistes de consentir à légaliser et à consacrer le nom de la République, pour mieux lutter ensuite, de concert avec les conservateurs républicains, contre les radicaux. Il nous souvient encore que, quand on vota la Constitution de 1875, ces mêmes politiques du centre gauche, toujours si purement intentionnés et toujours si innocemment faibles, juraient encore qu'ils ne voulaient constituer la République que pour mieux défendre la société, avec l'assistance des conservateurs, contre les entreprises des radicaux. Il nous souvient même que quand M. Jules Simon, qui se donnait comme une sorte de ministre *in partibus* de tout le monde à droite et à gauche, prit le pouvoir, à la fin de 1876, ce rusé compère nous faisait dire à l'oreille par ses amis du centre gauche : « Laissez-le libre ! Vous allez voir comme il va mâter M. Gambetta, comme il va refréner les radicaux ! » On sait par l'histoire de ces trois ans si le centre gauche a été fidèle à toutes ces déclarations vertueuses. Il s'est associé aux radicaux par « une union indissoluble. » Il participe, sinon à tous leurs desseins, du moins à tous leurs actes, à toutes leurs lois. Dans le pays, il confie ses candidatures à leur patronage ; au ministère, il leur distribue les emplois. Il les sert tantôt par la timidité, tantôt par

l'audace : hésitant derrière M. Dufaure, complaisant comme M. Léon Say, entreprenant avec M. de Marcère. Les radicaux ont contre les conservateurs des haines; il a contre eux des rancunes. Il ne leur pardonne ni de n'avoir pas imité son républicanisme, ni de n'avoir point partagé avec lui le gouvernement, ou de lui avoir ôté des portefeuilles; et certes dans les vengeances du 14 décembre, il n'est pas le moins âpre : au contraire. Non, nous n'avons plus foi dans sa parole. Habitué à transiger avec le radicalisme, il continuera cette habitude, si tristement qu'il traîne de degré en degré les regrets et les soupirs de sa conscience. Maître à demi du gouvernement par la grâce de M. Gambetta, il continuera de gouverner au gré de M. Gambetta jusqu'à ce que, de complicité en complicité, les radicaux n'aient plus besoin de lui. Sous la monarchie, le centre gauche cède à la gauche; sous la république, il cède à l'extrême gauche. Nous ne méconnaissons pas son honnêteté, mais sa naïveté non plus, naïveté souvent sophistique et toujours dangereuse. Le centre gauche ne veut pas le mal : il le fait pourtant sous couleur du bien. C'est qu'il est en proie à l'amour de la popularité en même temps qu'à la peur du populaire. Le jour où la Convention décréta que Louis XVI monterait sur l'échafaud, les Girondins étaient venus avec la ferme volonté de voter contre cette inique peine de mort; mais la plèbe amassée dans les tribunes les effraya par ses murmures : ils pâlirent devant elle; ils votèrent, avec les Jacobins. D'un trait, c'est toute l'histoire du centre ganche.

Nous avons donc plus d'un doute et plus d'une anxiété, dans cette situation : nous ne nous fions ni à la résistance des républicains, ni à la tempérance des radicaux; nous ne nous fions pas même à la dextérité de M. Gambetta, si vantée qu'elle soit par les apologistes qui la célèbrent au centre gauche. Nous allons, pendant « l'ère nouvelle, » assister à une expérience qui serait curieuse, si elle n'était douloureuse et si elle ne mettait pas en péril la destinée de notre patrie. Faire une république conservatrice avec les radicaux et sans les conservateurs; empêcher le gouvernement de la République de descendre, de groupe en groupe, jusqu'aux extrêmes, qui sont les plus républicains; avoir un Sénat qui maintienne l'ordre et l'équilibre dans les pouvoirs et dans les lois, sans pouvoir néanmoins servir à autre chose qu'à seconder, à redoubler et à précipiter la volonté de la Chambre; contenir et limiter tous les besoins de réformes radicales qu'on a soi-même excités; effacer les programmes qu'on a soi-même rédigés; préserver soi-même, librement, volontairement, tout ce qu'on a déjà la veille menacé, opprimé, blessé, dans le clergé, la magistrature et l'armée : ce sont des efforts qui nous paraissent vraiment surhumains, surnaturels, dût la majorité

que l'élection du 5 janvier a créée dans le Sénat, s'y dévouer courageusement et intelligemment. Nous souhaitons que la République opère ce miracle avec l'assistance de cette majorité ; mais nous ne devinons pas comment et pourquoi elle pourra l'opérer plus facilement avec des radicaux ou des républicains qui sont les sujets des radicaux qu'avec les conservateurs qu'elle vient de réprouver et de bannir du Sénat. Il ne nous semble pas pourtant que les premiers présages soient favorables. Jusqu'à ce jour, la troisième république n'avait pas encore eu, si ce n'est derrière les cercueils de ses héros, les longues processions d'une foule qui « manifeste : » avant-hier, sous le prétexte de former un cortège aux parents et aux amis de Raspail qui allaient déposer des couronnes sur sa tombe, on a fait une manifestation en l'honneur de l'amnistie, pour le pardon de la Commune. C'est la République commençant à gérer ses affaires dans la rue. Les radicaux ont félicité de cette tolérance le ministre de l'intérieur et le préfet de police ; puisse le gouvernement n'avoir pas à se repentir de cette permission dont nos histoires républicaines racontent tant d'abus ! Quant aux projets qu'on annonce, comme la destitution du général Borel, le remplacement de certains commandants de corps d'armée, le retour du Parlement à Paris, etc., si ce sont les prémices de « l'ère nouvelle », que nous réserve-t-elle pour l'avenir?

L'avenir!... Peut-être n'est-il pas au monde un pays où ce soit une chose plus variable, plus incertaine, plus mêlée de hasards brusques et de vicissitudes subites, qu'il ne l'est en France. Nulle part, la fortune ne s'est plus ingéniée par les caprices et la soudaineté de ses coups à ne désespérer tout-à-fait aucun des vaincus. Nulle part il n'y a dans le pouvoir et dans l'opinion publique des cîmes que les partis gravissent ou descendent plus rapidement, et nulle part la prospérité n'est un point où les gouvernements ne restent moins longtemps sans déchoir. Le parti républicain, à son tour, éprouvera cette vérité hélas ! si contemporaine, cette loi devenue si périodique dans les annales de ce siècle. Il a encore un sommet à atteindre, la présidence de la République, et déjà sa main y touche. Le voilà en pleine possession de tous les avantages qu'il voulait conquérir ; il est tout-puissant ; il est libre ; le Sénat est à lui comme la Chambre, comme le ministère, comme l'administration tout entière du pays ; il a la responsabilité de tout ce qui va se faire et advenir dans la République ; il n'a plus d'excuses pour dissimuler ses théories et pour ajourner ses œuvres : personne, pas même le Sénat, ne saurait plus gêner ses desseins ni ses actes, de quelque manière qu'il veuille rendre la France heureuse et forte. Les conservateurs ne seront plus accusés de disputer envieusement et méchamment à

la République l'honneur et le bonheur de la patrie. Que la République prenne donc cette charge devant la nation! Désormais les conservateurs, réduits à cette nullité où la gauche voulait les voir, ne sont plus que des témoins et des critiques, qui observeront avec vigilance le gouvernement, qui avertiront courageusement la République et qui signaleront au pays les fautes qu'elle va commettre ou qu'elle a commises. Le 5 janvier les aura désintéressés de tout ce pouvoir dont ils n'avaient plus, d'ailleurs, qu'une parcelle de jour en jour inutile; et, à vrai dire, comme ils n'ont plus dans le Sénat la moindre force gouvernementale, ils n'ont plus aucune aide à fournir au Président de la République, ni réciproquement : si le maréchal de Mac-Mahon, privé de ce dernier secours, se trouve dans l'impossibilité d'empêcher aucun mal ou de prévenir aucun danger, ce n'est pas des conservateurs qu'il recevra le conseil de garder un titre oiseux, une dignité que la gauche ruinerait et déshonorerait à plaisir. « La période des difficultés va commencer, » a dit M. Gambetta dans le banquet où il daignait fraterniser avec les commis-voyageurs; et déjà, à leurs propres embarras, les vainqueurs s'aperçoivent que M. Gambetta a plus que raison de prévoir ces « difficultés » qu'après tout le radicalisme seul pourra susciter à la République. Quels que soient, parmi ces « difficultés » que M. Gambetta affecte de ne pas croire dangereuses, le sort de la République et le cours de « l'ère nouvelle », Dieu veuille sauver la France! C'est le vœu suprême et ce sera la devise des conservateurs.

Nous ne sommes pas seulement inquiets de l'avenir, à l'intérieur. La politique extérieure de la gauche, si encourageante que puissent être pour elle les louanges des journaux officieux de M. de Bismark, a des velléités qui nous semblent téméraires. On n'a pas oublié que M. Gambetta, qui manie de plus en plus notre diplomatie comme tout le reste, a déjà tenté d'attacher la fortune de la France à celle de l'Angleterre, en Orient, et l'on se rappelle avec quelle allure violente, avec quelle mobilité maladroite, tout à coup, il prétendit rompre, au congrès de Berlin, après la convention du 4 juin, ces rapports étroits qu'il avait noués avec le gouvernement anglais. Depuis, plus d'un indice nous a permis de supposer que M. Gambetta (il faut bien ne parler que de M. Gambetta!) laisserait induire la France à « l'action », comme disait sa gazette, ou plutôt à la tentation. Voici qu'une nouvelle de Tunis nous apprend qu'un de nos nationaux, M. de Sancy, a eu un démêlé avec le bey qui, se plaignant de l'inexécution d'un contrat, a voulu lui reprendre de vive force une concession de terres. Aussitôt, un journal républicain, le même qui, en 1870, exhortait l'Empire à jeter la Prusse « dans le Rhin, » crie vengeance, et du ton le plus belliqueux essaie d'animer

la fierté nationale. Un ultimatum est nécessaire ! Une flotte française doit et va paraître devant Tunis ! Il faut une réparation éclatante ! Ainsi s'exclame le prétendu patriotisme de gens qui ne paraissent jaloux que de rendre irréparables les offenses et de ne laisser, comme en 1870, aucun refuge, aucune échappatoire, à l'amour-propre de l'étranger. Le gouvernement français n'a pas encore fourni au public le moindre éclaircissement ; et nous avons le regret de constater que les journalistes les plus directement inspirés par M. Gambetta enflent la voix et réclament des mesures énergiques et promptes. Nous supplierions plutôt le gouvernement de n'agir ni trop vite ni violemment. Il sait aussi bien que nous qu'il y a certains pièges à craindre à Tunis, et nous voudrions qu'il se demandât si cette affaire de M. de Sancy et du bey n'est pas une complication volontaire qui serait machinée par telle ou telle puissance avide d'entraîner la France à un conflit ou de l'associer à un partage. Nous n'avons pas besoin de marquer les éventualités que la politique de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, pour des raisons différentes, surveille ou dirige à Tunis. Le moins perspicace des diplomates connaît, chez nous, les intérêts qui s'agitent là pour y attirer et y compromettre le nôtre. Que la République prenne donc garde ! Qu'elle soit prudente et avisée ! Qu'elle ménage nos forces ! Qu'elle ne cède ni aux colères d'un orgueil que nos ennemis savent trop bien irriter, ni aux offres perfides d'une facilité qui voudrait bientôt des compensations. La France n'a que faire de Tunis aujourd'hui, et si jamais elle peut et doit étendre jusque-là son littoral algérien, certes, ce ne sera pas tant que par la brèche des Vosges le canon de l'Allemagne regardera dans nos plaines.

Tandis que la France commence cette « ère nouvelle » qui ne sera, vraisemblablement, qu'une ère de crises et de désordres, et tandis que travaillées par le radicalisme de l'Internationale, toutes les sociétés européennes sentent des secousses si profondes, Léon XIII invite, par sa lettre à l'archevêque de Cologne, non-seulement l'Allemagne, mais les princes et les peuples de la chrétienté tout entière, « à la paix et à l'amitié avec l'Eglise. » Dans un noble et doux langage, il invite l'empereur d'Allemagne et « les hommes éminents qui l'assistent » à comprendre que cette paix, cette amitié, assure le bien de l'Etat comme celui de l'Eglise : « l'Eglise, écrit-il à Mgr Paul Merchers, jouira des plus grands avantages, mais la société civile en recevra des fruits très-abondants ; » et il le prouve en invoquant l'histoire. Léon XIII reprend ainsi l'une des plus justes traditions, l'une des plus pures doctrines de l'Eglise. Il y a deux siècles environ, notre Bossuet prêtait à cette même pensée les accents de son éloquence, quand, parlant des princes et des droits que leur devoir ou leur in-

térêt leur commandait d'accorder à l'Eglise, il prononçait ces grandes paroles dans son panégyrique de saint Thomas de Cantorbery : « Ils règnent sur les corps par la force, et peut-être sur les cœurs par l'inclination ou par les bienfaits. L'Eglise leur a ouvert une place plus sûre et plus véritable : elle leur a fait un trône dans les consciences, en présence et sous les yeux de Dieu même : elle a fait un des articles de sa foi de la sûreté de leurs personnes sacrées et une partie de sa religion de l'obéissance qui leur est due. Elle va étouffer dans le fond des cœurs, non-seulement les premières pensées de rébellion, mais encore les moindres murmures, et pour ôter tout prétexte de soulèvement contre les puissances légitimes, elle a enseigné constamment, et par sa doctrine et par ses exemples, qu'il en faut tout souffrir, jusqu'à l'injustice, par laquelle s'exerce secrètement la justice même de Dieu ». Sous le poignard des assassins, les princes voudront-ils méditer, et les peuples, parmi les révolutions qui les troublent, voudront-ils entendre les vérités qui leur ont été rappelées par Léon XIII, avec une opportunité si humaine en même temps que si religieuse? « Celui-là seul, répond le saint Pontife, celui-là seul le sait qui est l'auteur de tout bien et qui nous a mis au cœur un zèle et un désir si ardent de la paix; » et en attendant, il prie et demande des prières au monde catholique tout entier. Quel contraste et quel enseignement !

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS[1]

II

Deux de nos facultés ont reçu, comme le sommeil, le don des songes; l'imagination qui va au devant de ce qui n'est pas, de ce qui peut-être ne sera jamais; la mémoire qui, plus sûre d'elle-même, fait revivre ce qui n'est plus, et, dans mes évocations du passé, peu de souvenirs me sont plus chers que ceux qui sont ramenés, en ce moment, sous ma plume par l'ordre des dates.

Le diocèse d'Orléans accueillit son évêque avec la plus démonstrative sympathie; l'évêque y répondit avec ce zèle prodigue de lui-même qu'il a conservé tel jusqu'à son dernier jour. Sa première lettre pastorale fit sensation et fut reproduite dans presque tous les journaux. J'ai sous les yeux, en ce moment, les souvenirs d'un Orléanais, et j'y lis : « Quelle émotion des âmes à la suite de son *Octave du* « *Saint-Sacrement*, en 1850, de ses *Sermons sur l'Enfant prodigue*, « de son admirable *Discours sur la Croix!* Quelle admiration sans « réserve, au jour de son premier panégyrique de Jeanne d'Arc! »

Ses soins ardents se portèrent aussi sur le petit séminaire de la Chapelle Saint-Mesmin pour y entretenir et y développer autant que possible, chez les élèves et chez les maîtres, le goût des études classiques. Dès sa jennesse, on l'avait compté parmi les hellénistes et les latinistes distingués. Le séminaire de Saint-Sulpice possède, près d'Issy, une maison de campagne, ancienne résidence de Marguerite de Valois, où était conservé un billard que l'on prétendait contemporain d'Henry IV. Du temps de l'abbé Dupanloup, ce n'était plus qu'un invalide possédant d'incontestables droits à la retraite, et une requête en hexamètres latins, sollicitant un billard plus jeune, fut adressée à l'évêque d'Hermopolis, alors ministre des cultes : la poésie était signée : l'abbé Dupanloup, et fut présentée au ministre par l'abbé Dupuch, depuis archevêque d'Alger. L'évêque d'Hermopolis,

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1878.

lui-même grand amateur de billard, l'accueillit très-gracieusement et peu après vint inaugurer en personne un billard neuf à Issy, en admettant à sa partie le jeune poète latin et l'élite du séminaire.

L'évêque d'Orléans ne voulut point que les élèves de la Chapelle s'en tinssent aux hexamètres, et vaillamment secondé par d'éminents collaborateurs, il obtint un résultat digne de nos anciennes Universités : Euripide et Sophocle furent représentés dans la grande salle de l'évêché avec un tel succès qu'il retentit au loin. De toutes parts, même à l'Académie française et à l'Institut, on sollicita des invitations. *Electre*, *Œdipe*, *Philoctète*, furent joués une ou plusieurs fois devant un public d'année en année plus charmé. La délicate sévérité de M. Villemain qui, lui-même, au collège, avait rempli le rôle d'Ulysse dans *Philoctète*, la raillerie goguenarde de M. Saint-Marc Girardin, la froideur impartiale de M. Patin se trouvèrent d'accord avec le facile enthousiasme de M. Cousin, et la plume si compétente de M. Charles Lenormant ne dédaigna pas de rendre compte dans la *Revue littéraire* [1] d'une de ces brillantes solennités.

Du reste, un plus éclatant hommage était réservé à M. Dupanloup. Dès que sa candidature à l'Académie fut posée, elle conquit toutes les adhésions, et la séance de réception fut un véritable triomphe. On était même si pressé de l'élire qu'on ne voulut point attendre une analogie et on l'appela sur le fauteuil de M. Tissot, latiniste distingué mais ardent révolutionnaire, voltairien endurci, et homme peu considéré. On ne pouvait donner un plus grand témoignage de confiance au tact et aux ressources d'esprit d'un orateur qu'en confiant à un évêque l'éloge d'un tel prédécesseur. A ce point de vue, le discours du récipiendaire fut un chef-d'œuvre fidèle d'un bout à l'autre à ces belles paroles qui soulevèrent un tonnerre d'applaudissements :

« En lisant les ouvrages de mon prédécesseur, je n'y ai point « cherché nos dissentiments, c'était au moins inutile. Non, j'ai cher- « ché dans M. Tissot ce qui aurait pu être notre rapprochement « possible, s'il m'avait été donné de le rencontrer dans ce monde. « J'ai fait avec lui ce que je fais avec tout homme, avec toute âme « qu'il plaît à Dieu de placer sur ma route : ce que je cherche d'abord « ce n'est pas ce qui sépare, c'est ce qui rapproche ; ce n'est pas la « querelle, c'est l'accord ; ce sont les points de départ communs ; puis « j'aime alors à marcher de concert à la conquête d'un accord plus « parfait dans la vérité. »

Tout l'ensemble du discours respirait cet ardent amour de la belle et haute littérature classique qui prenait place, dans le cœur de

[1] T. XXXV.

l'évêque d'Orléans, immédiatement après les devoirs de sa vocation.

« Dans le bienveillant empressement avec lequel vous avez daigné « m'accueillir, dit-il, je n'ai vu autre chose que la pensée de re- « nouveler l'antique alliance de l'Eglise et des lettres, de l'Episcopat « et de l'Académie française; heureux d'être l'humble anneau en « qui se renoue aujourd'hui cette chaîne, que l'on avait pu croire « un moment interrompue. »

Un peu plus loin, il ajoutait :

« Ce n'est point par une vaine figure de langage qu'on dit le « sanctuaire des lettres.

« Dans leur expression la plus vulgaire et la plus simple, elles « renferment encore la puissante harmonie des mots, des idées et « des choses, c'est-à-dire la paix du monde. *Les troubles sont mau- « vais grammairiens*, disait autrefois Montaigne. »

Une bonne fortune de cette séance fut le choix qu'avait fait le hasard de M. de Salvandy pour souhaiter la bienvenue au récipiendaire. Il eut presque coup sur coup à recevoir l'évêque d'Orléans, M. Berryer, M. de Sacy, et, pour se montrer à la même hauteur dans l'appréciation de trois hommes si divers, il fallait une rare souplesse de talent : cette tâche ne dépassa point ses forces, et, dans toute sa carrière oratoire, jamais peut-être le don d'un langage toujours élevé parce qu'il était l'expression d'un cœur vraiment noble ne brilla davantage que dans cette triple mission.

« Oui, dit-il à l'évêque d'Orléans, le 9 novembre 1854, en em- « pruntant quelque chose du langage même de l'évêque, les grandes « littératures sont la noblesse intellectuelle de l'humanité. Vous faites « remonter leur généalogie à Dieu même. C'est, en effet, quand « l'homme sent et pense, qu'on voit clairement que Dieu le fit à son « image. Vous n'aviez garde de l'oublier, Monsieur, et, comme les « grandes choses s'enchaînent, vous avez trouvé pour le dire un « langage au niveau de vos pensées. On sentait, en vous écoutant, « d'où descendait votre parole et où elle remontait. »

Poussant plus loin sa profession de foi, M. de Salvandy poursuivait :

« Il faut le dire aux préjugés qui ont été si funestes et qui luttent « encore. Quelque chose manque dans une société civilisée, partout « où la religion est absente. L'homme est incomplet et mutilé, quand « ce sentiment, ce principe, cette clarté sont étouffés ou sommeillent « en lui. L'esprit humain, loin de s'élever plus haut, on l'a trop vu, « se corrompt et s'abaisse, quand il abjure cette salutaire assistance. « La patrie n'a ni toutes ses forces, ni toutes ses lumières, ni toutes « ses grandeurs, quand il lui arrive, par peur ou passion, de ne pas « se faire honneur de cette grande hiérarchie que l'histoire appelle « l'Eglise de France, et qui a été une part si considérable de sa puis-

« sance et de son génie. Ceux qui appuient de l'intérêt des libertés « humaines ces aveugles répudiations, n'ont qu'a regarder autour « d'eux. Les grands exemples du monde, par tout ce qu'a péri, par « tout ce qui a vécu, attestent qu'il faut les fortes institutions reli- « gieuses aux fortes institutions civiles, quand on les veut durables. »

Rendant hommage à la fermeté et à la persévérance de l'évêque, M. de Salvandy lui disait :

« Ministre des espérances éternelles, vous ne connaissez pas le « découragement des âmes disproportionnées à leur tâche, les « impatiences des caractères médiocres, et des esprits courts. »

Traçant ainsi le portrait en pied de M. Dupanloup, M. de Salvandy ne pouvait oublier un de ses traits les plus caractéristiques : la vocation de l'enseignement :

« C'est un second apostolat qui a tenu tant de place dans votre « vie qu'il aurait suffi à la remplir tout entière. Vous avez été, pen- « dant plus de vingt-cinq années, un corps enseignant à vous seul. »

Il n'avait garde d'oublier son patriotisme :

« Je ne sais pas, disait-il, de pages plus saisissantes, dans un « livre [1] qui en est rempli, que celles où vous voulez que la jeunesse « française soit élevée pour la France. »

Enfin, saluant le courage de l'évêque, — ce qu'il appelait « sa « nature intrépide, ses indignations saintes, ses défis héroïques « contre les passions de la nouvelle barbarie, » il lui empruntait cette page magnifique :

« Nous avons vu tout à coup, après la tempête sociale, éclore et « surgir, parmi nous, une génération singulière d'hommes nouveaux « qui couvre aujourd'hui le sol. Il n'y a rien de sacré pour eux. Tout « ce qui est souvenir, grandeur du passé, monuments, lois, cou- « tumes des ancêtres, noble antiquité, tout cela leur est odieux et « blesse leur vue. Hommes du moment, nés d'un orage, tout ce qui « est de la veille leur déplaît. Un prophète les a dépeints : généra- « tion ingrate qui maudit son père et ne bénit pas sa mère ! Ils mé- « prisent toute puissance ; ils blasphèment toute majesté. Le prince « des apôtres nous a dit une parole d'une vérité profonde : la liberté « n'est pour eux qu'un voile de leur malice. Et ce qu'il y a de plus « déplorable, c'est qu'on leur résiste mal. Le vent des révolutions « se lève, c'est comme au désert. Tout est faible, tout est seul, tout « est sable, tout est poussière. »

Le 22 février 1855, M. de Salvandy recevant M. Berryer, entrait bien avant dans son cœur, en évoquant le souvenir de son père pour lequel il avait eu, pour lequel il garda toujours un culte passionné.

[1] *Traité de l'Éducation.*

« Votre père, — disait-il, fut retenu par son esprit d'indépen-
« dance loin des emplois publics, dans le libre exercice d'une pro-
« fession qui ne fait pas de victimes, et qui les défend. Il s'y rendit
« considérable par quatre-vingts ans de talents et de vertus. Un
« seul bien et une seule gloire auraient pu manquer à sa vie : la
« Providence les lui donna. Il vécut assez pour se voir surpassé par
« son fils ! »

Je ferai comme mon père, dites-vous dès votre jeunesse « Vous
« avez tenu parole, Monsieur. Depuis lors, quarante ans se sont
« écoulés ; bien des gouvernements ont passé sur la France : vous
« avez été mêlé toujours aux affaires publiques, et quand, au milieu
« de cette solennité, votre pays vous contemple, seul peut-être dans
« cette enceinte vous ne portez d'autre distinction, d'autre marque
« de vos travaux, que la palme académique qui vous vient de nous,
« et le rayon qui vous vient de Dieu ! »

. . . .

. . . .

. . . .

L'ambition de me présenter à l'Académie ne s'était jamais offerte spontanément à ma pensée ; mais lorque le duc de Noailles, M. de Montalembert, l'évêque d'Orléans, M. Berryer me tendirent la main, je dois avouer que je ne résistai pas à cette tentation. L'abbé de Rohan, l'ami de Lamartine et de M. de Montalembert[1], mort cardinal-archevêque de Besançon, disait, dans l'intimité : « L'épiscopat m'effraie-
« rait ; mais je ne me crois pas interdit de souhaiter le cardinalat,
« qui n'implique par nécessairement charge d'âmes. »

Toutes proportions gardées, j'éprouvais un sentiment analogue. Malgré mon goût pour les luttes parlementaires, j'avais toujours été effrayé des responsabilités qui s'y attachent. Mais je ne me défendais point du prestige que garde l'Académie, sorte de cardinalat littéraire, et la seule institution, en France, qui, depuis plus de deux siècles, mette son honneur dans sa fidélité à ses traditions. Au point de vue des personnes, l'Académie me présentait aussi un vif attrait : j'allais y retrouver mes compagnons et mes maîtres ; je pourrais, à mon tour, contribuer au succès d'amis qui m'étaient chers, le P. Lacordaire, le P. Gratry. Enfin, il n'est pas jusqu'à ma santé qui, devenue incompatible avec les tumultes de la vie politique, n'avait aucune objection contre les paisibles séances du palais Mazarin. Quelle consolation pour un homme condamné à la retraite, de retrouver là quelquefois encore les trois incomparables causeurs de

[1] Voir, dans le 1er volume des *Méditations* de M. de Lamartine : *La Semaine Sainte à la Roche-Guyon.* — *Lettres à un ami de collège,* par le comte de Montalembert.

mon temps : M. Thiers, M. Cousin, M. de Montalembert ! M. Thiers toujours fin, ingénieux, naturel ; M. Cousin plus spontanément éloquent, plus grandiose dans la pensée et dans l'expression ; M. de Montalembert d'une verve égale, mais plus variée, incontestablement plus versé dans les langues et les littératures de l'Europe ; les deux premiers difficiles à interrompre, mais tous trois ayant l'art de laisser leurs interlocuteurs toujours charmés de les avoir entendus, et assez satisfaits d'eux-mêmes. J'allais jouir du grand goût littéraire de M. Villemain, des derniers éclairs de la haute éloquence de M. Guizot qui, politiquement désœuvré, se montrait fort assidu à l'Académie, prenait part à ses moindres débats, et aimait à y exercer l'esprit de domination dont il ne pouvait se départir.

M. Guizot adopta chaleureusement ma candidature. Un de ses amis lui disait : — Lisez l'*Histoire de saint Pie V*, et vous verrez si un protestant peut voter pour M. de Falloux. — Comme je suis résolu à voter pour lui, je ne lirai point ses livres, répondit M. Guizot ; et il tint cette double parole. Son appui déclaré aurait suffi pour m'aliéner M. Thiers qui, en outre, sentit revivre en lui les dissentiments qui nous avaient séparés en 1851, dans la discussion de la révision de la Constitution. Je fus cependant élu le 10 avril 1856, en remplacement du comte Molé ; mais jusqu'au matin même, on crut que M. de Rémusat me refuserait son vote, et il ne l'accorda, au dernier moment, que de très-mauvaise grâce. M. Thiers ne parut pas à la séance ; toutefois, il ne me déclarait pas la guerre, et M. Mignet avait été l'un des patrons les plus bienveillants de ma candidature.

Tant de preuves de la sympathie constante témoignée par l'opinion publique à la cause religieuse et à quelques-uns de ses défenseurs n'empêchaient pas une inquiétude assez vive de se faire jour dans les esprits clairvoyants.

Une certaine école embrassant avec l'ardeur habituelle aux néophytes l'apologie de l'absolutisme politique, travaillait à entraîner tous les catholiques dans les solidarités les plus irréfléchies ; beaucoup d'entre eux refusaient de suivre cette ligne nouvelle et, pour répondre à leurs vœux, l'évêque d'Orléans, M. de Montalembert, le prince de Broglie et moi, nous songeâmes à créer un organe qui s'opposât résolûment à de si périlleuses tendances. Mais le gouvernement supprimait plus volontiers les journaux qu'il n'en laissait fonder, et nous étions particulièrement tenus dans une disgrâce méritée. En présence d'une difficulté insurmontable, nous nous adressâmes au *Correspondant*, revue périodique fondée sous la Restauration, et qui avait prolongé une existence tantôt plus pâle, tantôt plus brillante, mais toujours dévouée à l'alliance de la foi et de la liberté, dans les limites d'une sévère orthodoxie. Le traité fut

conclu le 25 avril 1853, grâce au dévouement désintéressé de M. Charles Lenormant qui continuait à nous prêter le puissant concours de sa collaboration.

Après un premier programme tracé par M. Lenormant lui-même, le prince de Broglie précisa la pensée et le but de notre entreprise; puis résumant d'une manière saisissante les fautes commises et leurs inévitables conséquences, il conclut en ces termes prophétiques :

« Ainsi s'éclaircissent nos rangs, ainsi se grossissent ceux de nos « adversaires; ainsi s'arrête et se détourne le fleuve qui coulait « vers nous; ainsi se prépare contre la religion une des réactions « les plus redoutables qu'elle ait encore eu à affronter. Car, cette « fois, ce ne seront plus seulement les mauvaises passions et les pré-« jugés, ses adversaires naturels, qu'elle aura à combattre. On se « sera arrangé de manière à mettre contre elle des idées justes et « des sentiments nobles; on aura réuni contre l'Eglise, dans une « formidable coalition, non-seulement le sophisme des esprits faux, « mais le raisonnement des esprits sensés; non-seulement l'orgueil « des ambitieux, mais la dignité des gens de bien [1]. »

Déjà, M. de Montalembert avait lancé sa vigoureuse protestation intitulée: *Des intérêts catholiques au dix-neuvième siècle.* M. de Broglie et M. de Montalembert me pressaient, en même temps, de parler à mon tour. Je ne demandais pas mieux, car personne n'avait plus d'aversion que moi pour des palinodies si brusques et, à mon sens, peu honorables. Je me mis donc à l'œuvre, mais à la condition de ne rien publier tant que ma candidature à l'Académie serait posée. J'aurais pu par une publication immédiate conquérir quelques suffrages; mais je ne voulais, à aucun prix, donner l'apparence d'une concession ou d'une brigue à l'expression de mes sentiments les plus réfléchis et les plus enracinés. Ma conscience seule voulut choisir l'heure, et mon travail ne parut qu'après ma nomination, sous ce titre : *Le parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu* [2].

J'achevais à peine ce travail lorsque M. Berryer vint, avec une physionomie radieuse, m'annoncer que l'évêque d'Orléans, en tournée pastorale, se proposait un repos de quelques jours à Augerville. M. de Montalembert, M. de Salvandy et moi étions les premiers invités à une telle fête; nous acceptâmes avec joie. Ce projet vint à la connaissance de M. Thiers. — Pourquoi Berryer ne m'invite-t-il pas? dit-il à M. de Montalembert. Je serais aussi heureux que vous de voir dans l'intimité l'évêque d'Orléans. Je ne serais pas fâché non plus de voir Berryer à la campagne : on dit qu'il est curieux à

[1] *Correspondant* du 25 janvier 1856.
[2] *Correspondant* du 25 avril 1856.

voir dans son cher Augerville. M. de Montalembert ne manqua pas de répéter ces propos à M. Berryer qui courut chez M. Thiers, et le pressa de se joindre à nous, ainsi que M. Mignet et M. Vitet. M. Berryer qui était, dans les petits détails de la vie, le plus ponctuel des hommes, nous donna sur les chemins de fer et les loueurs de voitures, les indications les plus précises, — et nous arrivâmes tous ensemble à Augerville par les belles journées du mois de mai.

Au dîner, M. de Salvandy se trouvait en face de M. Thiers; ils n'avaient jamais siégé sur les mêmes bancs, dans l'ancienne Chambre des députés, et ne s'aimaient ni l'un ni l'autre. Faisant allusion aux restaurations du ministère de l'instruction publique, quand M. de Salvandy l'occupait, M. Thiers l'appelait ordinairement, d'un air narquois, *mon cher magnifique;* à quoi M. de Salvandy, feignant de ne pas prendre ce titre pour une épigramme, répondait d'un air indifférent par quelque éloge de M. Guizot. Cette fois, ce fut mon nom qui servit de flèche. Profitant d'un moment de silence, M. de Salvandy interpella M. Thiers à travers la table : — Avez-vous lu le dernier numéro du *Correspondant*? — Pas encore ; mais je l'ai apporté ici. — Lisez-le ! Vous verrez comment on dresse un piédestal à qui vous refuse un fauteuil. La malice et le mot étaient évidemment préparés, et M. Thiers comprit aisément que M. de Salvandy n'attendait qu'une riposte pour continuer l'attaque; aussi s'empressa-t-il de répondre : — Je le lirai, je le lirai ! — et il se tourna du côté de l'évêque d'Orléans qui vint volontiers à son aide.

Sauf ce petit commencement d'escarmouche immédiatement apaisé, tout se passa dans la plus cordiale entente. Le lendemain on donna un premier coup d'œil aux beautés agrestes d'Augerville ; mais, sauf M. Berryer et moi, le plus campagnard de nous tous ne l'était guère, et l'on employa volontiers l'après-midi à visiter le château de Malesherbes. Son propriétaire, le comte de Chateaubriand, avait été, comme M. Berryer, élève de Juilly, et, comme M. de Grandville, était resté l'ami fidèle de tous les temps. Neveu de Chateaubriand, héritier de Malesherbes, il se maintenait, par la vertu, à la hauteur de ces deux grands noms. Malesherbes était un beau lieu, triste et dépouillé comme l'avait fait la Terreur, où, paysage et demeure, tout s'accordait dans une mélancolique harmonie : M. de Chateaubriand y vivait beaucoup, sans songer à le restaurer. Sa fortune lui permettait le luxe ; son inépuisable charité le lui interdisait. Peut-être aussi pensait-il que des murailles auxquelles sont suspendus de tels portraits de famille n'ont pas besoin d'autre splendeur.

Entouré de vieilles tours et de vieux fossés, Augerville, auquel se rattache le souvenir du prévôt des marchands Lhuillier qui remit les clefs de Paris à Henri IV, contenait aussi d'intéressants souvenirs

personnels à M. Berryer : en regard du *chef-d'œuvre* donné par les charpentiers à l'avocat qui avait gagné leur cause, on voyait un portrait de Charles X, peint par Gérard, très-beau quoique inachevé, et donné à M. Berryer par le roi. M. Thiers le contempla avec attention, puis se mit à dire : — Voici une figure qui respire la loyauté et la bonté. Voyons, Berryer, expliquez-nous quelle fut la pensée vraie du prince, au moment de signer les ordonnances ! Voulait-il sciemment sortir de la Charte, ou croyait-il sincèrement à la plénitude de son droit en vertu de l'article 14 ? — Je vous répondrai en toute franchise si vous voulez me dire ce que pensait M. le duc d'Orléans et ce que vous pensiez vous-même, en faisant la révolution de Juillet. — Qu'à cela ne tienne ! répondit M. Thiers qui se faisait rarement prier pour raconter ; — et s'adossant à la cheminée, les mains derrière le dos, un peu à la Bonaparte, il traça des trois journées, avec la plus parfaite bonhomie, avec les couleurs et la vie de la vérité, un tableau que je crois résumer fidèlement ainsi.

— Je vous avouerai tout d'abord que, en faisant la révolution de juillet, ni M. le duc d'Orléans, ni Laffitte, ni aucun de nous ne savait clairement jusqu'où il serait conduit. M. le duc d'Orléans courtisait volontiers la popularité, mais il y cherchait surtout un paratonnerre contre les fautes du roi, et une sauvegarde pour sa fortune à laquelle il tenait en père de famille plutôt qu'en avare, car, pour avare, il ne l'était pas réellement, comme on l'en a si souvent accusé : il n'avait point de grandeur dans le goût, j'en conviens ; mais il aimait la dépense, à sa façon, et de temps en temps même, il avait son genre de prodigalité. Il n'avait que deux pensées arrêtées : ne pas renverser le roi, ne pas le suivre dans un nouvel exil. Son unique but était de se faire une place à part, sans dévoûment absolu et sans complot prémédité. Quand, après les trois journées, on voulut lui mettre la couronne sur la tête, il fallut l'arracher de sa retraite, comme si on avait voulu le conduire *au carcan* (ce furent les propres termes de M. Thiers) et lui démontrer qu'il n'avait plus de choix qu'entre le trône et la proscription. M. Laffitte était un brave homme ingénu, un bourgeois vaniteux qui avait horreur des troubles de la rue, mais qui voulait jouer un rôle : il l'aurait aussi bien accepté de Charles X que de Louis-Philippe, si on le lui eût offert à temps. Casimir Périer rugissait comme un lion, dès qu'on parlait de toucher à la dynastie, et Guizot était trop le disciple de Royer-Collard pour marcher franchement avec nous. Lafayette seul en voulait réellement aux Bourbons, mais il n'avait pas de goût pour le duc d'Orléans, et il fallut le convertir à notre combinaison pour qu'il y convertît les autres. Pour moi, j'étais vraiment le fils de la Révolution et je n'aimais que ma mère ; mais précisément pour cela, je n'avais pas envie de

la compromettre légèrement. Je croyais la Restauration plus forte qu'elle ne l'était ou qu'elle ne voulut l'être. On n'élevait aucun doute sur la fidélité de l'armée, et je ne pouvais imaginer qu'on n'en ferait aucun usage. Nous nous enhardîmes d'heure en heure, à mesure que la défense faiblissait, mais attendant toujours quelque retour offensif et, pour la plupart, nous y résignant. Soyez parfaitement assurés que le duc de Mortemart a très-réellement tenu, durant quelques heures, les destinées de la France entre ses mains : s'il avait été plus rapide, plus résolu ou plus habile, il eût fait accepter les abdications; plusieurs chefs de l'opposition les désiraient en secret; tout le monde les eût subies avec plus ou moins de murmure. A Rambouillet, il était encore temps de sauver la monarchie, si le monarque lui-même l'eût tenté. En voyant partir les hordes confuses lancées à la poursuite du roi, nous étions convaincus qu'elles seraient ramenées vers Paris, l'épée dans les reins. Les meneurs de cette expédition songèrent à préserver Paris de plus graves désordres plutôt qu'à vaincre les régiments et la puissante artillerie placés sous les ordres de l'intrépide général Vincent, n'attendant, officiers et soldats, qu'un signe du roi. Nous avons fait la révolution de juillet parce qu'on nous l'a laissé faire. Si on nous eût rendu la Charte, avec la régence de M. le duc d'Orléans qui nous garantissait l'avenir, nous aurions tenu pour un succès décisif cette combinaison, en dehors de laquelle ne serait resté qu'un groupe fort restreint de mécontents ou d'ennemis. Ceux qui ont dit qu'ils avaient joué la comédie, durant les quinze années de la Restauration, se sont vantés ou plutôt se sont calomniés eux-mêmes. »

Après cette conclusion très-nette et très-vive, comme tout le récit, M. Berryer tint parole à son tour et s'exécuta d'aussi bonne grâce que M. Thiers.

— Je n'ai pas connu, dit-il, de cœur plus aimable et plus loyal que celui du roi Charles X. Il avait les défauts de sa génération et de son éducation, mais il en avait aussi les qualités. Il aimait la France et croyait sincèrement la sauver en préservant avant tout le droit et les prérogatives de la couronne. A coup sûr, ce point de départ était juste : la suite l'a bien démontré. Mais des malaises inséparables d'une époque de transition l'effrayèrent outre mesure; cet effroi était entretenu par des amis moins sincères que lui-même. Si la gauche eut mieux accueilli le ministère Martignac, le roi n'eut point, de son propre mouvement, abandonné cette voie. Il avait une vieille affection pour plusieurs membres de ce cabinet, notamment pour MM. de la Ferronnays et Hyde de Neuville, et il ne s'était point trouvé en contact avec M. de Martignac sans subir son charme. Le prince de Polignac, son ami de jeunesse, ne lui paraissait point un grand politique,

et, de ce côté, il le tenait plutôt en méfiance. Ce qui le rapprocha tout d'un coup de ce funeste ami, c'est que M. de Polignac et ses auxiliaires aux Tuileries avaient toujours prédit au roi que ses concessions seraient inutiles, qu'elles ne désarmeraient point l'opposition, et que tôt ou tard on serait contraint d'appeler un ministère exclusivement royaliste pour livrer et gagner la dernière bataille de la royauté contre la révolution. Au retour du voyage d'Alsace, le roi était exultant et prodiguait à son ministère les témoignages de satisfaction. Mais quand la gauche commit, grâce à la connivence de l'extrême droite, l'impardonnable faute de mettre M. de Martignac en échec, le roi se ressouvint des prophéties de M. de Polignac, crut rendre une justice tardive au coup d'œil politique d'un ami jusque là méconnu, et se livra dès lors sans réserve, non, comme on l'a trop cru, à son affection personnelle, mais à quelque chose qui pouvait ressembler à une amende honorable. Encore fallut-il un an pour l'amener à grand'peine et à contre-cœur à la signature des ordonnances : en ce moment même si quelques-uns des membres du ministère Polignac avaient été aussi courageux qu'ils étaient sensés, s'ils n'avaient point obéi à la désastreuse doctrine de la fidélité passive et muette, s'ils avaient offert leurs démissions au roi au lieu de lui offrir tacitement leurs têtes, la monarchie pouvait encore être sauvée.

— Quant au prince de Polignac, je ne vous en parlerai qu'avec regret et respect, reprit M. Berryer, après un peu d'hésitation. C'est lui qui m'a ouvert la carrière politique. Il avait un grand culte de sa maison, et, dès l'enfance, une haute opinion de sa destinée. Les Polignac sont originaires d'Auvergne où des proverbes populaires attestent leur grandeur. Au sommet d'une petite montagne, près du Puy, on voit les imposantes ruines d'un château féodal, bâti, prétend la tradition, sur les restes d'un temple d'Apollon, et, dans la contrée, l'on a dit longtemps en patois : — Si le roi venait à manquer, qui est-ce qui serait roi ? M. de Polignac. Si Dieu venait à manquer, qui est-ce qui serait Dieu ? M. de Polignac, s'il le voulait bien. Mais cette présomption native n'était pas le seul danger de l'esprit du prince de Polignac ; oui, vous me condamnez à l'avouer, c'était dans la véritable acception du mot, un visionnaire : il se croyait en communication surnaturelle avec le ciel.

A ces mots, l'auditoire manifesta sa surprise. Ce détail, que nous avons lu depuis dans une excellente histoire du ministère de M. de Martignac[1] n'avait point encore été divulgué. Depuis, dans une piquante étude sur *Charles X et ses nouveaux historiens*, le comte

[1] *Le Ministère de M. de Martignac*, par M. E. Daudet, p. 321.

de Ludre a tracé du destructeur de la Restauration un portrait d'une ressemblance frappante : « M. de Polignac, dit-il, avait de l'esprit, « de la droiture, peu d'ambition ; mais la prison avait laissé sur cet « esprit méditatif sa marque fatale : M. de Polignac ne connaissait « pas les hommes ; il vivait dans le monde des abstractions et des « théories ; très-impropre à l'action, il concevait de vastes plans « plus ingénieux que solides ; en outre, il se croyait illuminé. Il ca- « chait cependant avec soin les faveurs singulières dont il se croyait « l'objet de la part des puissances célestes ; mais on ne saurait « nier que cette étrange illusion n'ait eu sur sa conduite une cer- « taine influence. »

« Certaine influence » est trop indulgent : l'illuminisme est toujours un grave danger en politique, parce qu'il transporte l'illusion et l'opiniâtreté dans une sphère où nulle démonstration ne peut les atteindre. C'est ce qu'en pensait M. Berryer qui ne s'en cacha pas et poursuivit :

— Le prince de Polignac se croyait, de la meilleure foi du monde, un constitutionnel anglais ; il prétendait sauver l'aristocratie comme le roi la royauté, non en vue du despotisme, mais dans l'intérêt d'une liberté forte et réglée, comme en Angleterre.

« Malheureusement il ne s'en tenait pas là : voici comment j'en eus la révélation. M. Mandaroux Vertamy, jurisconsulte éminent, membre du conseil de tutelle de M. le comte de Chambord, était compatriote du prince de Polignac ; il prépara, en Auvergne, ma première élection, et, aussitôt après, me présenta au président du Conseil. J'en reçus l'accueil le plus affectueux ; il me parla de mon père, de moi-même, en des termes dont je ne me souviens pas sans émotion, — puis m'offrit le portefeuille de la justice ! Je repoussai cette offre, en alléguant ma complète inexpérience politique. — Il y a des hommes qui n'ont pas besoin d'expérience, me répondit-il ; mot tristement frappant dans sa bouche et que malheureusement il ne s'appliquait que trop à lui-même ! J'essayai de protester, mais il reprit : — Vous croyez mon entreprise prématurée, téméraire, et vous n'osez pas me le dire. Eh bien ! j'aurai plus de confiance en vous que vous n'en avez en moi. Oui, peut-être n'aurais-je pas assez de forces pour mener tout à bonne fin, si j'étais seul : mais je vais vous révéler ce que je n'ai fait connaître qu'à un bien petit nombre d'amis : Dieu m'assiste chaque jour par des communications sur l'origine desquelles je ne puis me tromper. »

A ces mots, nous dit M. Berryer, je devins sans doute d'une pâleur livide, car une véritable épouvante me saisit. Je vis tout d'un coup devant moi la ruine de la monarchie et l'ère des révolutions indéfiniment rouverte. Je balbutiai quelques excuses en termes

incohérents, et je me retirai précipitamment. Une cause à plaider m'appelait en province ; mes devoirs envers la Chambre allaient m'y faire renoncer ; je changeai aussitôt de résolution, j'envoyai chercher des chevaux de poste, et je quittai Paris, l'âme pleine d'angoisses et de pressentiments sinistres.

La conversation, avec ce haut degré d'intérêt, se prolongea assez avant dans la nuit. Sauf l'évêque d'Orléans, que je n'ai jamais vu une fois dans ma vie, et pas même cette fois là, quoique ce fut pour lui un grand sacrifice, se retirer d'un salon plus tard que dix heures, tout le monde écouta jusqu'au bout ces récits où chacun retrouvait soit sa propre histoire, soit celle des idées et des personnes qui lui étaient chères.

Le lendemain, nous venions d'entrer, M. de Montalembert et moi, dans la chambre de l'évêque d'Orléans, pour lui rendre compte des entretiens de la soirée, et nous occuper aussi du *Correspondant* auquel l'évêque était fort étroitement associé, lorsque nous entendîmes frapper à la porte : M. Thiers entra. Cette visite imprévue nous contraria d'abord, mais le dédommagement ne se fit pas attendre. M. Thiers, s'apercevant bien qu'il nous dérangeait, s'excusa gracieusement en disant qu'il était impatient de me remercier des pages du *Correspondant*. A mon tour, je lui témoignai de nouveau ma reconnaissance, et nous ne songeâmes plus, tous les trois, qu'à le retenir : la conversation devint bien vite ce qu'elle devenait si aisément avec lui. M. Thiers était, en ce genre, le plus beau joueur qu'on put souhaiter ; jamais il ne s'attardait aux petits côtés d'une question, et, avec lui, il fallait épuiser celle qu'on avait entamée. L'évêque d'Orléans ayant, par l'expression de ses regrets, remis la conversation de la veille sur le tapis, nous rentrâmes en plein dans le sujet. « Voulez-vous me permettre, dis-je à M. Thiers, de vous confier un sentiment qui me poursuit sans relâche, depuis hier ? Vous nous avez démontré, vous et M. Berryer, que la révolution de Juillet avait été un terrible malentendu ; M. Berryer que Charles X n'avait pas voulu sciemment porter la main sur les libertés publiques ; vous que M. le duc d'Orléans s'était résigné à la couronne plus qu'il ne l'avait souhaitée. Eh bien ! la France doit-elle demeurer à jamais la victime de telles méprises ? Les vieillards que leur âge surtout séparait de la France moderne n'existent plus ; les hommes jeunes et impatients que l'inexpérience a entraînés jadis au delà du but, sont arrivés, comme vous, à la maturité politique ; la France n'y doit-elle rien gagner ? ne lui direz-vous pas, à elle, hautement, publiquement, utilement, ce que vous nous avez dit hier à huis-clos ? Votre patriotisme peut-il se contenter de stériles confidences ? »

M. Thiers me répondant, moi répliquant, l'évêque d'Orléans et M. de Montalembert se mirent aussi de la partie; je crois pouvoir affirmer que jamais hommes ne parlèrent plus consciencieusement, plus chaleureusement à un autre homme. Je me souviens distinctement que j'allai jusqu'à m'écrier : « Ne craignez-vous pas qu'un jour votre pays puisse écrire sur votre tombe : M. Thiers, qui a vu clairement tous les maux, n'a voulu en réparer aucun? — Non ! non ! répondit M. Thiers, avec un accent de profonde résolution : mon pays ne fera jamais appel en vain à mon amour pour lui. Viennent les événements que vous souhaitez et que je souhaite avec vous plus que vous ne le croyez peut-être : je ne reculerai ni devant les vérités, ni même devant les aveux. Je suis monarchiste autrement que vous, à certains égards, mais autant que vous; je suis convaincu de la supériorité du système monarchique; je suis convaincu surtout que le tempérament français et le système républicain sont incompatibles. Quand il ne s'agira plus que de nous entendre sur les nuances, vous me verrez faire pour la monarchie ce que vous m'avez vu faire pour la religion avec vous, avec mon vénérable ami l'évêque d'Orléans.

Et, en prononçant ces mots, M. Thiers se levait pour venir serrer les mains de M. Dupanloup qui fondait en larmes.

J'affirme que, en ce moment, M. Thiers était sincère; les preuves en sont nombreuses. J'affirme que sa conviction et son langage n'ont pas varié, jusqu'à la terrible année 1871 : à cette date, un visible changement s'opéra dans son esprit. Quelles tentations lui vinrent du dehors? quelles tentations trouva-t-il en lui-même? Ce n'est pas ici le lieu de l'examiner.

Le lendemain, chacun de nous quitta Augerville, admirant plus que jamais notre hôte qui gagnait tant à être vu de près, en parfait rapprochement les uns des autres, avec des liens ou renouvelés ou resserrés, et qui demeurèrent tels, pendant toute la durée de l'Empire.

Pour mon compte, je n'étais jamais qu'accidentellement hors de ma retraite, et j'y rentrai, comme d'habitude. Mais quelle ne fut pas ma surprise lorsque, au bout de quelques semaines, je vis le voyage d'Augerville tomber dans le domaine de la polémique, sous ce titre : *L'intrigue d'Augerville!* Voici comment s'opéra cette bizarre transformation.

Un journal légitimiste avec lequel je n'avais aucun rapport ni direct, ni indirect, se publiait à Orléans : quelques incidents locaux amenèrent son rédacteur en chef à traiter la question du drapeau. Aussitôt vive irritation dans l'extrême droite. — Qui peut inspirer une telle audace? — L'évêque d'Orléans évidemment! — Mais pourquoi choisir ce jour et cette heure?

La réponse à cette question fut bientôt trouvée : Augerville offrait naguère l'hospitalité à M. Thiers et à M. de Falloux, sous prétexte de fêter la présence de l'évêque. Les apparences étaient inoffensives, mais dissimulaient un complot : le but réel était de vaincre l'opposition de M. Thiers à l'entrée de M. de Falloux à l'Académie. La résistance était tenace ; pour en triompher, il fallait un grand holocauste. M. Dupanloup et M. de Falloux n'hésitèrent point : ils s'engagèrent à faire campagne en l'honneur du drapeau tricolore ; M. Thiers promit son vote ; la feuille orléanaise vient d'acquitter la dette contractée envers lui.

Manzoni dit d'un personnage des *Fiancés :* « Son discours n'avait « pas de sens, et même n'avait pas l'air d'en avoir. » *L'intrigue d'Augerville* était dans le même cas. A Augerville, je n'avais plus rien à demander à M. Thiers qui n'avait plus rien à me donner : j'étais élu à l'Académie depuis trois semaines. Et, à part l'écrasant témoignage des dates, quel homme d'esprit aurait pu se payer d'une aussi singulière monnaie qu'un engagement pris par moi dans une question absolument hors de ma portée ? Enfin, tous les hommes politiques savaient comment cette question avait été abordée et traitée, presque au lendemain du 24 février. On dit : l'esprit de parti ; on devrait dire : la bêtise de parti. Cette bêtise explique seule de si aveugles crédulités.

L'intrigue d'Augerville eut un grand retentissement ; on y joignit bientôt, pour fortifier et prolonger l'incident, d'autres absurdités du même genre. Ce fut alors qu'on inventa le mot *cocardier* qui fit et garda une certaine fortune; il a cours encore dans quelques journaux qui ne se dessaisissent pas aisément d'une calomnie.

Je me contentai d'un bref démenti, et je rentrai dans une indifférence qu'on peut croire sincère, puisque j'ai attendu vingt ans pour me défendre. Cependant je fus affligé de voir quelques écrivains légitimistes et quelques écrivains religieux descendre jusque là. Je me demandai surtout quelle impression allaient recevoir les hôtes d'Augerville. Quel commentaire d'une réunion où l'on ne s'était occupé, où l'on ne s'était ému que des intérêts les plus élevés ! Quel encouragement pour des alliés si bien disposés à devenir des amis ! Jusqu'où pourrait remonter leur irritation ? Ce fut là mon principal souci ; c'est le même sentiment qui, après tant d'années et d'événements écoulés, m'inspire la même tristesse. Etre injuste et ingrat, dans la vie privée, est un tort qui ne blesse que soi-même ; mais être injuste et ingrat dans la vie publique, c'est compromettre sa cause, c'est provoquer à plaisir de légitimes indignations. Ceux qui se passaient alors et qui se passent encore aujourd'hui de si coupables fantaisies, n'en calculent-ils donc pas les déplorables conséquences ?

L'évêque d'Orléans n'accorda à cette indignité que le sourire triste qu'il donnait habituellement aux choses de ce genre. Depuis 1850, il avait fait l'apprentissage de l'injustice et de l'injure ; mais ses intrépides labeurs et son invincible dévouement n'avaient jamais cherché d'autre témoignage que celui de la conscience. Il avait, en outre, à cette époque, l'œil déjà fixé sur de bien graves intérêts : de bonne heure, il démêla les périls qui allaient fondre sur le Saint-Siège ; il les signala à la vigilance de l'épiscopat, — et l'on peut dire que pour la défense de la Papauté, personne ne se leva plus matin que lui.

Son zèle ne s'éleva pas avec moins de clairvoyance contre les tendances antichrétiennes de quelques philosophes contemporains ; c'est à la philosophie même qu'il voulait emprunter des armes pour les combattre. Vaillamment, persévéramment appuyé par l'abbé Maret, aujourd'hui évêque de Sura, il pressait M. Cousin d'éclairer ou de désavouer des disciples qui affectaient de se placer sous son patronage. M. Cousin ne niait ni le péril ni le devoir ; il répétait souvent, avec sa véhémence éloquente : — On verra ! on verra ce que deviendra la philosophie, quand j'aurai disparu ! Je sais à fond ce qui se prépare contre le christianisme et même contre le spiritualisme : ce sera hideux et terrible ! Vous me demandez de lutter ? croyez-vous donc que je ne lutte pas de toutes mes forces ? mais le flot monte, et Dieu sait seul où il s'arrêtera.

Se promenant un jour dans la cour de l'Institut, avec un savant professeur de philosophie, M. Cousin vit passer un jeune prêtre ; s'arrêtant tout à coup, il le suivit des yeux et s'écria : « Nous avons, toute notre vie, professé la philosophie et tâché de démontrer qu'il y a une âme ; pendant ce temps, que fait ce jeune prêtre et où va-t-il ? il va combattre le vice dans l'âme d'un méchant, la tentation dans l'âme d'une jeune fille, le désespoir dans l'âme d'un malheureux... et nous voudrions jeter ces gens-là à l'eau ! il vaudrait mieux qu'on nous y précipitât nous-mêmes avec une pierre au cou. Ayons l'honnêteté de reconnaître ce qu'ils font pour les âmes, pendant que nous tentons de reconnaître l'existence de l'âme ! »

A côté de telles paroles, il fallait des actes ; M. Cousin le sentait, mais son irrésolution était visible et s'abritait tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Vaincu enfin par les vives instances de l'abbé Maret et de l'évêque d'Orléans, il remit à l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, une lettre pour le pape Pie IX, dont il m'envoyait la copie, écrite de sa main, avec ce billet :

« Mon cher confrère et ami, voici la lettre. Faites-en l'usage que « vous jugerez le meilleur. Vous connaissez tous mes sentiments.

« V. Cousin.

« 30 avril 1856. »

Dans la lettre au Saint-Père, M. Cousin disait :

« Mgr l'Archevêque de Paris a bien voulu me communiquer une « lettre de Votre Sainteté remplie de tant de bonté et si digne du « cœur paternel de Pie IX, que je cède au besoin de vous en ex- « primer ma sincère et profonde reconnaissance. Oui, Très-Saint- « Père, on vous a dit vrai : loin de nourrir aucun mauvais dessein « contre la religion chrétienne, j'ai pour elle les sentiments de la « plus tendre vénération ; j'aurais horreur de lui porter directement « ou indirectement la moindre atteinte, et c'est dans le triomphe et « la propagation du christianisme que je place toutes mes espé- « rances pour l'avenir de l'humanité [1]. »

Plus bas, M. Cousin prenait l'engagement de se conformer, pour la correction de ses livres de philosophie « aux conseils d'ecclé- « siastiques éclairés et autorisés, » et il se mit, en effet, en relations avec un savant théologien de la Compagnie de Jésus, le P. Perrone.

Dans sa dernière parole publique, qui fut un dernier appel en faveur du denier de Saint-Pierre, l'évêque d'Orléans a dit de lui-même : « Je n'ai pas le goût de la résignation tranquille dans l'im- « puissance. » Il avait le droit de parler ainsi. On ne peut se figurer, si on ne l'a vu de près, ce qu'était son existence. Son repos eût été encore la fatigue de quatre personnes robustes, et je l'ai entendu comparer, en riant, à ces chevaux japonais qui se délassent du trot en galopant. Développer ou fonder les œuvres de charité dans son diocèse, former ses prêtres à la science et à la vertu, répondre à des consciences qui l'interrogeaient non-seulement en France, mais dans toute l'Europe ; souvent partir au lieu d'écrire ; revoir, presque chaque année, Rome et l'Italie; chaque année, aller faire une retraite à Ensielden ; visiter souvent les évêques d'Allemagne et de Belgique ; prendre part aux Congrès de Malines, soutenir d'incessantes controverses, il suffisait à tout! Son ascendant sur les âmes avait le don de l'ubiquité.

A. DE FALLOUX.

La fin au prochain numéro.

[1] J'ai donné à la bibliothèque d'Angers la copie autographe de la lettre de M. Cousin au Pape et le billet qui l'accompagnait.

STATISTIQUE

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN 1876

I

La statistique ne résoud pas toutes les questions, mais elle aide bien souvent à les résoudre. Il faut savoir ce qui est, avant de chercher ce qui devrait être. Quand les faits sont exactement connus, les conclusions se dégagent pour ainsi dire d'elles-mêmes. Sur tout ce qui touche aux intérêts essentiels du pays les informations ne sauraient jamais être trop nombreuses et trop précises : or, depuis quelques années surtout, l'enseignement à ses divers degrés tient, qui pourrait le nier? une place considérable dans les préoccupations publiques. Un compte rendu de l'état actuel de cet enseignement, même avec d'inévitables lacunes, ne peut donc manquer de fixer l'attention des esprits sérieux.

Nous ne voulons parler ici que de l'instruction secondaire. Quelle en était la situation en 1876? c'est ce que nous fait connaître un curieux volume sorti, il y a quelques mois, des presses de l'Imprimerie nationale.

Ce n'est pas la première fois qu'un semblable travail est entrepris. En 1842, M. Villemain dressait en vingt-huit tableaux la statistique de l'enseignement secondaire; un rapport au roi précédait ces tableaux, les expliquait et en offrait le résumé. L'importance en était si bien comprise, qu'il fut décidé que tous les dix ans cet exposé serait renouvelé.

Vingt-trois années s'écoulèrent pourtant sans que cette prescription fût exécutée. En 1865 M. Duruy voulut tenir la promesse faite au nom de l'Université; il reprit le plan de M. Villemain, mais avec des développements nouveaux qu'exigeaient les changements opérés

dans l'instruction publique depuis un quart de siècle. Un rapport très-étendu adressé à l'Empereur était suivi de trente-et-un tableaux. M. Bardoux vient à son tour de refaire la statistique, en l'enrichissant encore de quelques tableaux de plus. Il y joint, lui aussi, un rapport au chef de l'Etat.

Ainsi, à ces trois époques différentes, sous la monarchie, sous l'empire, sous la république, le cadre reste le même, mais successivement agrandi. On a bien fait de le conserver : les comparaisons sont ainsi plus faciles.

La statistique de 1876 a donc, sur celles qui l'ont précédée, l'avantage d'être plus complète : cela devait être ; l'inventaire le plus récent est toujours celui qui contient le plus de détails. Mais il est un autre mérite que nous tenons à signaler. Quand il s'agit de constater les faits, il ne faut point de parti pris. C'est un danger auquel il était assez aisé d'échapper en 1842, alors que l'Université ne voyait s'élever contre elle aucune concurrence. Plus tard elle avait à subir la rivalité de l'enseignement libre ; et nous n'oserions dire que, dans cette situation nouvelle, l'auteur de la statistique de 1865 ait réussi à s'affranchir de toute idée préconçue. De visibles préoccupations d'esprit se trahissent en divers endroits du rapport : les chiffres sont parfois singulièrement interprétés : on songe involontairement aux habiletés de l'avocat qui plaide une cause. Ce reproche ne peut être adressé à la statistique de M. Bardoux : elle est honnête ; elle ne cherche pas à faire illusion ; elle met sous les yeux du lecteur des documents exacts et précis, et lui laisse la liberté de ses appréciations [1]. Prenons donc avec confiance les renseigne-

[1] Nous ne faisons que reproduire ici l'opinion que nous avons entendu généralement exprimer. Nous devons dire cependant que *l'Ordre* est d'un tout autre avis. Il consacre trois longs articles (21, 27 et 28 septembre 1878), non pas, comme le titre semblait l'indiquer, à l'examen des questions qui intéressent l'enseignement secondaire, mais à la louange de M. Duruy. Dans son enthousiasme pour le ministre de 1865, le grand ministre, comme il l'appelle, *l'Ordre* arrive à commettre de singulières inadvertances. Il fait remarquer que M. Bardoux a emprunté à M. Duruy le plan général de la statistique. Oui, sans doute, mais comme M. Duruy l'avait emprunté lui-même à M. Villemain. — Autre grief : les tableaux qu'ajoute M. Bardoux sont insignifiants. On peut penser tout le contraire, et croire par exemple qu'il n'est pas indifférent de connaître le nombre des chaires et les traitements moyens des collèges communaux. Prétendrait-on que tous les tableaux que M. Duruy a omis de dresser sont par là même inutiles ? — *L'Ordre* parle encore avec dédain d'un état général alphabétique des lycées, avec diverses indications sur leur origine, sur leur superficie, leurs limites, etc., et il oublie que ce tableau n'est guère que la reproduction exacte de celui qu'avait donné M. Duruy. — Ailleurs il reproche à M. Bardoux de dissimuler le nombre des élèves des établissements libres reçus à l'École polytechnique et à l'École de Saint-Cyr. Or ces chiffres se trouvent à la page LVII. Il qua-

ments qui nous sont fournis. Nous ne pouvons suivre la statistique dans tous ses détails ; ce serait un travail trop long et parfois assez fastidieux. Cette étude portera seulement sur les points qui nous paraissent mériter le plus d'intérêt.

II

Si l'on veut que les écoliers soient nombreux, il ne faut pas que l'école soit placée trop loin des familles. On va plus volontiers puiser à la source quand elle est voisine. Beaucoup de parents, qui ne peuvent s'imposer les assez lourds sacrifices que nécessite souvent l'éloignement des enfants, useront des ressources qu'ils trouvent mises à leur portée : ce n'est plus l'élève qui va chercher l'instruction ; c'est l'instruction qui vient chercher l'élève. Chaque fois que s'ouvre une nouvelle école, on peut compter que quelques enfants de plus vont participer au bénéfice des études.

Nous pouvons donc nous féliciter si le nombre de nos établissements scolaires s'accroît. Or quels résultats présente à cet égard la période de onze années qui s'écoule de 1865 à 1876 ? La fatale guerre de 1870 nous a fait perdre 3 lycées et 15 collèges. Eh bien ! malgré ce douloureux sacrifice, au lieu de 77 lycées et de 251 collèges que nous possédions en 1865, en 1876 nous comptons 81 lycées et 252 collèges, soit 333 établissements au lieu de 328. Il y a donc là un progrès auquel correspond, nous le verrons plus loin, une augmentation du chiffre des élèves.

Pendant de longues années le nombre des lycées est resté presque stationnaire. En 1842 il n'en existait que 46. C'est M. de Salvandy qui le premier, a érigé plusieurs collèges communaux en collèges royaux, comme on les appelait alors. Il y a eu, chez presque tous ses successeurs, comme une sorte d'émulation à suivre cet exemple. Aujourd'hui, outre les 81 lycées en exercice, 5 autres sont décrétés : en tout 86 lycées, c'est-à-dire presque le double de ce que nous avions en 1842.

Cette ardeur continue à transformer des établissements communaux en établissements de l'Etat trouve de nombreux approbateurs.

lifie d'interminable le rapport de M. Bardoux, et ce rapport est beaucoup plus court que celui de M. Duruy. — Le rédacteur anonyme de *l'Ordre* a peut-être des raisons toutes naturelles et fort respectables d'admirer sans mesure M. Duruy, qui malheureusement n'a fait, dit-il, qu'un trop court passage au ministère (en effet un peu plus de six années seulement, le passage a été bien court, il faut en convenir). Les pieuses affections sont excusables sans doute de s'exprimer avec quelque exagération, mais elles ne se discutent plus.

On estime que les études doivent y gagner, parce qu'on aura soin de pourvoir ces maisons d'un matériel parfaitement approprié à leur destination et d'un personnel de fonctionnaires choisis. D'ailleurs, avant d'élever un collège à cette sorte de dignité, l'Etat stipule que les villes qui ambitionnent cette faveur devront l'acheter en restaurant et en agrandissant les locaux qu'elles offrent pour le futur lycée, en construisant même parfois de splendides édifices, un Louvre pour l'enseignement, comme disait un ministre venu dans un de nos départements du Nord pour inaugurer un de ces nouveaux palais. Enfin, dit-on, l'Etat exerce sur tous les établissements qui lui appartiennent une action plus soutenue, plus forte et plus efficace.

Ces raisons ont bien leur valeur, nous le reconnaissons : aussi la plupart de ceux qui s'occupent des choses universitaires n'hésitent pas à considérer comme un progrès l'érection d'un collège en lycée. Cependant, nous l'avouerons, il ne nous est pas bien démontré que le progrès soit aussi réel qu'on le croit. D'abord si une ville ne craint pas de s'imposer des dépenses, ne peut-elle les faire pour la maison qu'elle veut garder comme pour celle qu'elle se prépare à livrer à l'Etat? Ensuite peut-on créer des établissements modèles à volonté? Par cela même qu'on les multiplie, on risque fort d'en diminuer la qualité; car la transformation décrétée ne fera pas qu'un seul fonctionnaire en devienne plus dévoué et plus instruit. Sans doute on peut, sur un point donné, réunir une élite de professeurs savants et capables, mais ce n'est qu'en les enlevant à d'autres maisons. La somme des mérites et des talents dont l'Université peut disposer sera autrement répartie, mais elle restera la même. Veut-on la preuve que les études n'ont pas dû gagner à ces changements autant qu'on aimerait à le croire? La garantie la plus certaine de la science du professeur, c'est l'agrégation. Or, comme nous le verrons, dans les lycées, il y a trente ans, on comptait proportionnellement bien plus d'agrégés qu'aujourd'hui : encore, pour n'en pas trop diminuer le nombre dans chaque maison, a-t-il fallu augmenter assez notablement le chiffre des admis, et peut-être par là, il est au moins permis de le craindre, abaisser quelque peu le niveau des examens.

Mais ce qui nous semble surtout fâcheux, c'est qu'une cité, en abandonnant l'établissement qui lui appartient, renonce facilement du même coup à sa part légitime d'influence et d'action sur la fortune de cet établissement. Nous ne sommes que trop disposés en France à tout attendre de l'Etat, à nous décharger du soin de toutes choses sur l'Etat. Nous ne comptons pas assez sur nous-mêmes, sur nos virils efforts. Simples particuliers ou conseillers municipaux, quand nos passions ne sont pas en jeu, il semble que les responsabilités nous

effraient et nous pèsent. Ne serait-il pas bon que ces grandes associations, que l'on nomme les villes, pussent s'attacher à leur collège comme à leur chose, comme à leur œuvre; veiller avec un soin jaloux à sa prospérité; conserver tous leurs droits pour s'acquitter en même temps de tous leurs devoirs? car elles ont des devoirs à remplir, des sacrifices d'argent à s'imposer. C'est-peut être pour s'exempter de ces dépenses que quelques-unes sollicitent un lycée; car, les frais de première installation une fois soldés, toutes les charges pécuniaires retomberont désormais sur l'Etat. Le calcul peut être habile au point de vue du budget communal; mais alors ce n'est plus qu'une simple question financière. Si réellement on n'a obéi qu'à des considérations plus élevées, si l'on a espéré obtenir ainsi une maison plus florissante et par le nombre des écoliers et par la force des études, on peut quelquefois se tromper. Cette maison, qui maintenant relève exclusivement de l'Etat, inspirera-t-elle aux habitants cet intérêt, cette affection que nous portons à tout ce qui nous appartient? Ce ne sera plus leur collège, comme ils disaient, leur collège dont les succès flattaient cet amour propre local auquel il est souvent si difficile d'échapper. Ils peuvent arriver ainsi à n'avoir plus guère que de l'indifférence pour l'établissement dont ils avaient souhaité la création, à ne plus le soutenir de leurs vœux et de leur concours empressé. Un bon collège, qui ne donne qu'un médiocre lycée, cela ne s'est-il jamais vu? La question vaudrait la peine d'être examinée.

Quoi qu'il en soit, cette distinction entre les maisons des deux ordres n'est pas tellement absolue que l'Etat et les villes ne s'unissent parfois pour subventionner, bien que dans une mesure fort inégale, un même établissement. Voyons rapidement ce que coûtent les lycées et les collèges, et de quelles ressources ils disposent.

En 1876, les dépenses de toute nature se sont élevées, pour les 81 lycées, à 23,360,000 fr., et pour les 252 collèges à 12,360,000 fr.[1], soit une somme totale de 35,720,000 fr. Les recettes, qui ont couvert ces dépenses, ont été de 24,030,000 fr. pour les lycées, et de 13,150,000 fr. pour les collèges, en tout 37,180,000 fr.

Comment est fournie cette somme? Les familles en paient, et c'est de toute justice, la plus grosse part. Pour les enfants qui leur sont confiés, les lycées reçoivent des parents 17,470,000 fr. et les collèges 9,185,000. Quelques autres recettes (bourses particulières, rentes, loyers, fermages, etc.), viennent s'y ajouter, mais pour un chiffre relativement faible.

[1] Nous ne donnons ici, bien entendu, comme nous le ferons presque toujours, que les chiffres ronds.

Pour le reste interviennent l'Etat, les départements et les communes ; voici dans quelles proportions [1] :

	AUX LYCÉES.	AUX COLLÈGES.	TOTAL.
L'État	4,935,000	635,000	5,570,000
Les départements.	305,000	155,000	460,000
Les communes.	550,000	3,595,000	4,145,000
	5,790,000	4,385,000	10,175,000

Cette somme de plus de 10 millions n'est pas versée tout entière à titre de subvention. Il faut prélever le prix des bourses créées dans les lycées et dans les collèges : or les lycées comptent 1,690 boursiers nationaux, 425 départementaux et 749 communaux ; et les collèges, 236 nationaux, et 694 départementaux ou communaux. Pour ces 3,794 boursiers [2], l'Etat paie 1,180,000, les départements 310,000, et les communes 530,000 fr.

Voilà donc, pour les bourses, plus de 2,020,000 fr. ; et le chiffre des subventions proprement dites se trouve ramené à 8,155,000 fr. Sur cette somme les lycées reçoivent de l'Etat 3,915,000 fr., des départements 115,000, et des communes 120,000. Pour les collèges, l'Etat donne 475,000, les départements 35,000, et les communes 3,495,000 fr.

Sur la subvention fournie par l'Etat une partie assez considérable (1,040,000 fr.) est dite extraordinaire, parce qu'elle est donnée pour des améliorations de matériel et de bâtiments. Déduction faite de ces dépenses et du prix des bourses, la véritable subvention, c'est-à-dire celle qui doit se reproduire, chaque année, pour des besoins permanents, est, pour les lycées et pour les collèges, de 3,350,000 fr.

Malgré leur aridité, ces chiffres, à ce qu'il nous semble, peuvent offrir quelque intérêt. Le service de l'enseignement secondaire a, personne ne le conteste, une grande importance ; mais la place qu'il tient dans le budget de l'Etat est vraiment minime. Sur trois milliards, moins de quatre millions et demi, même avec les subventions extraordinaires. Ce n'est pas là ce qui peut grever nos finances. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il faut marchander au ministre de la guerre les crédits nécessaires pour relever la puissance militaire de notre pays, et nous protéger contre le retour d'épreuves, hélas ! trop lamentables ; mais au moins nous sera-t-il

[1] Il va sans dire que tous ces chiffres se rapportent à l'année 1876. Ils peuvent varier et varient en effet d'un exercice à l'autre.

[2] Il est à remarquer que le nombre des boursiers nationaux est bien moins considérable qu'il n'a été à une autre poque. Ainsi en 1809 il était de 3,880, plus du double du chiffre actuel.

permis de remarquer que pour équiper et garder dans les casernes deux ou trois régiments de plus, il en coûte autant que pour entretenir dans nos lycées et dans nos collèges l'armée pacifique de l'enseignement.

Sans entrer dans le détail des dépenses, il peut être curieux de voir au moins quelle situation est faite aux fonctionnaires. La statistique donne à cet égard de minutieux renseignements. Sans doute des améliorations assez nombreuses ont été réalisées dans ces dernières années, et il serait injuste de ne pas reconnaître que beaucoup de maîtres obtiennent une rémunération plus convenable de leurs services. Mais combien ne reste-t-il pas encore à faire, surtout dans les collèges! Croirait-on, si des documents officiels ne l'attestaient, que, sur plus de 2,600 professeurs que comptent nos collèges, quatre seulement ont des traitements au-dessus de 3,000 fr.? Un quart reçoivent de 2,000 à 3,000 fr. : la moitié de 1,200 à 1,800 fr.; enfin dans le dernier quart les mieux partagés ne dépassent pas 1,100 fr.; et combien en est-il qui sont loin d'atteindre à ce chiffre! Nous tombons à des traitements de 600, de 500, de 400 fr., et même moins encore. N'est-ce pas dérisoire? N'insistons pas sur ces tristes détails. Mais il est évident qu'une prompte réforme est nécessaire : si l'on ne veut pas que des professeurs désertent leurs fonctions déjà si pénibles, on ne doit pas exiger de leur dévouement l'impossible. Que leur existence soit modeste, nous le voulons bien; mais encore faut-il leur assurer au moins le pain de chaque jour. Il n'y a pas là seulement une question de justice pour les personnes; les intérêts mêmes de l'enseignement demandent qu'un tel état de choses ne se prolonge point. Le respect de l'élève pour ses maîtres est la première condition de la discipline et du travail : or l'écolier respectera-t-il beaucoup le professeur qu'il sait aux prises avec les plus dures nécessités de la vie? *Cet âge est sans pitié.*

III

Que le professeur soit convenablement rétribué, et l'Etat aura le droit d'exiger de lui les grades qui garantissent sa capacité. Le moins élevé de tous ces grades c'est le baccalauréat, que doit posséder même le simple étudiant en médecine ou en droit. Or, dans les collèges, déduction faite des maîtres d'études, sur 2,902 fonctionnaires il en est 1,342 qui ne sont que bacheliers; 862 ne possèdent qu'un titre encore inférieur à celui-là (instituteurs, brevetés de Cluny); enfin il y en a même 117 qui sont dépourvus de tout grade et de tout brevet.

Les lycées, nous avons à peine besoin de le dire, sont dans de bien meilleures conditions. Ici sur 2,349 fonctionnaires, nous n'en trouvons plus que 9 sans aucun grade; 514 sont bacheliers, et 327 brevetés. Les licenciés sont au nombre de plus de 1,350, et nous comptons en outre 51 docteurs, soit dans les lettres, soit dans les sciences.

Mais le titre véritable, surtout requis pour l'enseignement, celui qui assied définitivement le professeur dans sa chaire, c'est l'agrégation, qui ne s'obtient qu'à la suite de laborieux concours.

Etablis en 1821, ces concours ne s'appliquaient d'abord qu'aux classes de sciences, de lettres et de grammaire. On les étendit plus tard à d'autres ordres d'enseignement, la philosophie, l'histoire et la géographie, les langues vivantes, les cours spéciaux. Aujourd'hui il existe huit agrégations différentes.

Les agrégés sont la force de l'Université : plus ils seront nombreux dans un lycée, plus on peut croire que les études y seront solides. En 1842, depuis les proviseurs jusqu'aux professeurs de sixième (au-dessous de cette dernière classe l'agrégation n'est plus exigée), les deux tiers des fonctionnaires sont agrégés. En 1865 la proportion est de moins de moitié (47 0/0). En 1876 elle descend encore plus bas (45 0/0).

On peut regretter cette décroissance, on ne doit pas s'en étonner; elle n'est que la conséquence des décrets qui érigent des collèges en lycées. Quand un nouveau lycée est créé, il faut bien, surtout au début, lui donner sa part d'agrégés. Il est vrai qu'aujourd'hui les cadres de l'agrégation sont élargis : la liste des candidats auxquels ce titre est conféré à la suite des concours de chaque année est plus considérable qu'elle ne l'était dans le passé [1]. Mais en obtenant ainsi plus d'agrégés, est-il bien sûr qu'on ait pu maintenir toujours à la même hauteur le niveau des épreuves? C'est une question à laquelle les juges des examens pourraient seuls répondre. Quoi qu'il en soit, même avec ces élus plus nombreux, si certains lycées comptent presque autant d'agrégés que de professeurs, d'autres en ont trois tout au plus ou deux, un seul parfois; et il n'est pas sûr qu'en cherchant bien parmi ces établissements de l'Etat on n'en trouve quelqu'un où l'agrégé brille uniquement par son absence. Dès lors un lycée sera-t-il vraiment ce qu'il promet d'être? Et pour les études différera-t-il si fort d'un collège?

Si l'agrégation est exigée, comme nous l'avons dit, des professeurs

[1] Le nombre des candidats reçus pour les six agrégations de mathématiques, de physique, de philosophie, d'histoire, des lettres et de grammaire, est de 33 en 1842, de 36 en 1856, de 66 en 1876. Il vient même d'être de 78 aux derniers concours.

en titre, il semble qu'elle devrait l'être, à plus forte raison, des fonctionnaires placés à la tête des lycées, c'est-à-dire des proviseurs et des censeurs. Il n'en est rien cependant. Ici nous touchons à une question délicate et souvent controversée. D'après les décrets qui instituaient l'Université, nul ne pouvait être proviseur ou censeur, s'il n'était licencié ès-lettres ou ès-sciences. Quand l'agrégation fut établie, on se demanda s'il n'était pas convenable qu'à l'avenir les chefs d'un lycée dussent justifier d'un titre égal à celui de leurs subordonnés; et il fut décidé que pour être définitivement censeur il faudrait avoir été reçu agrégé à la suite d'un concours. Pour le proviseur, on ne changeait rien aux règles anciennes : la licence continuait d'être, comme par le passé, une condition suffisante.

Au premier abord cette décision peut paraître singulière. Du moment où l'on croit qu'il faut demander plus de garanties de savoir à ceux qui, placés au-dessus des professeurs, doivent les juger et les diriger, pourquoi n'imposer cette obligation qu'au second fonctionnaire de l'ordre administratif? Pourquoi soustraire le premier à cette sage exigence? Mais si l'on veut bien y réfléchir la distinction s'explique. Les proviseurs sont presque toujours pris parmi les censeurs, c'est-à-dire parmi des agrégés, d'après l'ordonnance de 1832. Si parfois le ministre va chercher un autre fonctionnaire pour en faire un proviseur, c'est que ce fonctionnaire, de l'aveu de tous, est signalé à son choix par d'incontestables services; cette exception, toujours très-rare, sera justifiée par quelque mérite exceptionnel. On maintenait la lettre des anciens décrets; « mais on a, dans la pratique, disait M. Villemain, généralement exigé davantage. » Et c'était la vérité, comme nous le verrons tout à l'heure.

Les prescriptions de 1832 furent sans doute trouvées trop rigoureuses; car en 1847 un arrêté permit d'appeler aux fonctions de censeur les licenciés pourvus du titre d'officier d'Académie, à la condition qu'ils eussent rempli pendant cinq ans des fonctions de surveillance et d'enseignement. La barrière était ainsi abaissée; en fait elle l'a été plus encore que ne l'avait permis l'arrêté; car par la porte ouverte on a vu passer, non-seulement des licenciés, mais parfois même de simples bacheliers.

Si nous interrogeons les trois statistiques, quelles ont été les conséquences de ces diverses mesures? En 1842, alors que l'agrégation était encore de date relativement récente, sur 46 proviseurs, tous licenciés d'ailleurs, 31 étaient agrégés, soit par concours, soit en vertu de titres antérieurs à l'établissement des concours. Il en était de même pour 36 censeurs sur 46; et 10 seulement n'avaient que le titre de licenciés, et occupaient provisoirement leurs fonctions.

En 1865 on ne compte plus que 42 proviseurs sur 77, et 28 cen-

seurs sur 72 qui soient agrégés. En 1876, la proportion est encore plus faible : elle n'est que de 33 sur 81 pour les proviseurs, et de 33 sur 80 pour les censeurs[1].

Le nombre des agrégés dans le personnel administratif est donc en décroissance continue : aux trois époques que nous venons d'indiquer il a été successivement de 77, de 47 et de 41 0/0. Dans le corps des professeurs, il reste, malgré la diminution que nous avons constatée plus haut, encore plus considérable.

Nous avons donné les chiffres tels qu'ils ressortent des statistiques, et maintenant quelles conclusions convient-il d'en tirer ? L'état de choses actuel est-il préjudiciable à l'enseignement ? Serait-il utile de revenir aux traditions de 1832 ? A cet égard les avis sont partagés.

L'administration, disent quelques-uns, ne ressemble en rien au professorat : elle exige des aptitudes toutes différentes : pour diriger un lycée il n'est pas besoin d'être un savant ou un lettré ; l'activité, la décision, la fermeté, la vigilance, voilà des qualités qui ne s'acquièrent pas dans une chaire, mais qui sont indispensables au chef d'un grand établissement. Discipline et matériel, personnes et choses, sa surveillance doit tout embrasser. Elèves de tous les âges et de toutes les classes, maîtres, parents, le réclament tour à tour. Pour suffire à ces tâches diverses, il faut surtout un esprit flexible ; une intelligence, même distinguée, mais trop renfermée dans le monde des études, se sentira souvent mal à l'aise et embarrassée dans des occupations où elle ne trouve plus l'emploi naturel de ses forces. Tel excellait entre tous ses collègues par les succès de son enseignement : pour honorer et récompenser ses services qui semblaient en promettre d'autres, on lui a confié la direction d'un lycée : quoi de plus juste en apparence ? Quoi de plus convenable ? Dans sa nouvelle position il s'est montré au-dessous de lui-même ; un professeur des plus capables n'a fait qu'un médiocre proviseur. Pourquoi donc ceux que leurs aptitudes désignent pour les fonctions administratives ne seraient-ils pas appelés aux postes qu'ils occuperont très-utilement, même avec des grades fort modestes ? Exiger surtout des diplômes, là où les diplômes n'offrent que des garanties illusoires, à quoi bon ? Cette rigueur, injuste d'abord pour ceux qu'elle écarterait ainsi de la carrière où ils peuvent le mieux révéler leur valeur, ne serait-elle pas en même temps nuisible aux intérêts du corps tout entier ?

Nous ne songeons pas à le contester, répondront beaucoup d'u-

[1] Ajoutons, pour être complet, qu'en 1865 on trouve 11 proviseurs ou censeurs qui ne sont que simples bacheliers. Il est vrai qu'en 1876 il reste seulement dans ces fonctions quatre bacheliers et un breveté de l'enseignement spécial. En cela il y a donc quelque progrès.

niversitaires; les qualités par lesquelles un professeur se distingue ne sont pas celles qui font l'habile administrateur; mais il n'est pas dit qu'elles s'excluent les unes les autres; elles sont différentes, s'ensuit-il qu'elles soient incompatibles? Un même homme peut obtenir un égal succès et dans l'enseignement et dans l'administration : de cette double supériorité les exemples ont-ils donc été si rares? Est-il bien sûr d'ailleurs que ceux auxquels les grades plus élevés faisaient défaut, aient toujours si bien réussi dans la direction des lycées? Eux aussi ne leur est-il pas arrivé d'être insuffisants? Quand il s'agit de choisir un chef pour une de nos maisons scolaires, que le savoir ne soit pas l'unique condition requise, à la bonne heure, mais qu'il soit au moins l'une des conditions nécessaires. Avec les 8 ou 900 agrégés qu'il compte dans ses lycées, l'Etat aura vraiment bien du malheur s'il ne peut trouver parmi eux assez de censeurs capables, assez de proviseurs. A moins de dire qu'une forte instruction étouffe tous les autres mérites, voilà, semble-t-il, une liste toute prête de candidats convenables; il n'y manque ni la quantité ni la qualité. Comprend-on que dans un corps destiné à donner l'instruction, ceux-là qui sont les principaux représentants du corps soient précisément dispensés de fournir les sérieuses garanties de savoir? N'est-il pas singulier qu'il faille plus de titres pour être simple professeur de sixième que pour devenir le chef des professeurs? Supposez que dans l'armée celui qui n'aurait pas le droit d'être sous-lieutenant soit nommé capitaine, que de protestations! Les universitaires ne réclament pas, il est vrai; mais peut-on penser que ces anomalies particulières à leur corps les laissent indifférents? On risquerait fort de se tromper. Un lycée est avant tout une maison d'enseignement : le chef n'est pas seulement chargé d'une gestion financière; surveillant et promoteur des études, il doit aux professeurs le secours de ses avis et de son expérience; il est leur juge immédiat; il a la délicate mission de signaler leurs mérites et leurs défauts. Mais les agrégés se souviennent que ce juge n'a pas paru ou a succombé dans les épreuves dont ils sont, eux, sortis vainqueurs; et il faut ignorer le cœur humain pour croire qu'ils reconnaîtront sa compétence. Eût-il raison, pour eux il doit avoir tort, puisqu'il n'a pas pu, comme eux, faire constater son savoir. Fiers d'une supériorité qu'ils doivent au concours, et dont on ne dira pas que

La faveur l'a pu faire autant que le mérite,

ils ne supporteront pas sans quelque impatience une autorité qui ne se justifie pas suffisamment à leurs yeux : et qui oserait dire que ce n'est pas là quelquefois une cause de malaise dans les rapports

qui doivent unir les chefs aux professeurs, et de souffrance pour les établissements où ne règne pas l'accord de tous, première condition du succès? Enfin on risque de décourager les fonctionnaires les plus laborieux, qui n'auront même pas des chances d'avancement égales à celles de leurs compétiteurs ; car tandis que ceux-ci, pour suppléer aux grades qui leur manquent, rechercheront avec d'autant plus d'ardeur et d'âpreté de toutes puissantes protections, les autres, qui croient pouvoir se reposer sur leurs titres professionnels, se verront souvent déçus dans leurs légitimes espérances. Les ministres veulent être équitables : oui sans doute ; mais assiégés de pressantes sollicitations peuvent-ils toujours résister aux instances d'un personnage considérable, qui veut leur arracher des grâces pour un protégé? Si l'on n'y prend garde, peut-on assurer qu'il ne viendra pas un temps où les postes les plus ambitionnés dans les établissements de l'Etat et les mieux rétribués seront surtout dévolus aux fonctionnaires qui auront fait entrer en ligne leurs appuis plutôt que leurs travaux?

Ces plaintes sont-elles fondées? A cet égard nous n'oserions nous prononcer. Mais que la situation présente ne soit pas sans inconvénient, c'est ce que l'administration supérieure semble avoir elle-même quelquefois reconnu, à en juger du moins par le langage que tenait à la tribune de l'Assemblée nationale, dans la séance du 15 décembre 1873, le sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'instruction publique : « Il y a un avantage très-sérieux pour l'enseignement à ce que les fonctions administratives ne soient pas confiées à des hommes qui, par leur position scientifique et par leurs titres, soient inférieurs aux membres enseignants de l'Université... Ce n'est pas moins dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre pécuniaire qu'il faut maintenir la hiérarchie... Il y aurait diminution sensible dans le niveau intellectuel auquel doivent s'élever et se maintenir les proviseurs et les censeurs. »

IV

Nous avons vu que le nombre des lycées et des collèges s'est accru. La population scolaire qui fréquente ces établissements présente aussi une notable augmentation. Au lieu de 46,000 élèves que l'Université recevait en 1842 dans ces deux ordres de maisons, et de 66,000 en 1865, elle en reçoit plus de 79,000 en 1876 (41,000 pour les lycées, et 38,000 pour les collèges).

Pour l'enseignement libre nous avons des chiffres sur lesquels il convient de nous arrêter un peu plus longtemps. En 1842 les institutions et pensions, au nombre de 914, comptaient 34,000 élèves.

Mais il faut remarquer que ces établissements ne jouissaient pas d'une existence indépendante : pour être créés ils avaient besoin d'une autorisation du grand-maître de l'Université, qui se réservait le droit de les soumettre aux mêmes inspections que les écoles de l'Etat ; d'ailleurs un grand nombre de leurs élèves suivaient les cours des collèges royaux et communaux.

La loi de 1850 établissait la complète liberté de l'enseignement : quelles furent les conséquences immédiates de cette loi ? En 1854, c'est-à-dire en moins de quatre années, l'instruction libre avait gagné 167 maisons et près de 11,000 élèves. Dans les années qui suivirent, le nombre des maisons diminua, mais la population scolaire continua de s'accroître ; elle était de 78,000 en 1865.

Que s'est-il passé dans la période suivante ? En comparant 1865 et 1876, on voit que 132 maisons libres ont encore disparu, tandis que le chiffre des élèves est resté stationnaire (77,906 en 1865, et 78,065 en 1876). Le mouvement qui s'est produit après 1850, et qui poussait tant de familles vers les établissements libres, semble donc s'être arrêté. Du reste il ne faut pas nous en étonner. Les effets de la loi ont dû surtout se faire sentir dans les premières années qui ont suivi l'adoption de la loi. Le canal nouvellement creusé s'est rapidement rempli ; aujourd'hui il se maintient seulement au même niveau [1].

Mais si, au lieu de prendre l'enseignement libre dans son ensemble, nous mettons d'une part les établissements laïques et de l'autre les établissements ecclésiastiques, voici ce que nous remarquons : de 1854 à 1876, il y a, pour les premiers, une perte de 331 maisons et de plus de 12,000 élèves ; pour les autres, au contraire, un gain de 53 maisons et de 25,600 élèves. Ainsi, tandis qu'en 1854 les institutions ecclésiastiques n'ont qu'un tiers des élèves de l'enseignement libre, ils en ont plus des trois septièmes en 1865, et presque les trois cinquièmes en 1876 (chiffre exact, à ces trois époques successivement, 33, 45 et 60 0/0).

Il y a donc une décadence marquée de l'enseignement libre laïque, au profit des maisons ecclésiastiques. Ce fait, qu'il importe de signaler, s'explique sans doute par la plus grande confiance qu'inspirent à beaucoup de familles des établissements dirigés par des membres du clergé ; mais si cette raison est la principale, nous ne croyons pas cependant qu'elle soit la seule. Pour qu'une institution prospère et se peuple, il faut qu'elle soit établie sur des bases assez

[1] Il convient de remarquer que dans aucune des trois statistiques on ne comprend, parmi les établissements ecclésiastiques, les petits séminaires sur lesquels on n'a pu réunir de renseignements assez complets, et dont la population est d'environ 30,000 en 1876.

larges pour satisfaire à tous les besoins si divers de l'enseignement; il faut des maîtres nombreux. Or, combien de maisons particulières n'ont qu'une organisation incomplète et insuffisante. La facilité des communications, qui supprime en quelque sorte les distances, permet d'ailleurs aux parents de chercher, hors de leur voisinage immédiat, l'établissement qui, sans trop les séparer de leurs enfants, leur offre le plus de ressources. Les congrégations, avec leur personnel multiple, peuvent donner, dans toute sa variété, l'instruction littéraire et scientifique, et faire suivre à leurs élèves le cours entier des études secondaires. Dans des conditions de concurrence aussi inégales, un assez grand nombre de ces maisons modestes, comme il en existait beaucoup dans le passé, ont déjà disparu, précisément parce qu'elles étaient trop modestes; et sans doute plus d'une encore est condamnée à disparaître.

Cela est tellement vrai que si, parmi les institutions ecclésiastiques, nous prenons celles qui sont dirigées par des prêtres séculiers, c'est-à-dire qui n'ont guère en moyenne que trois ou quatre maîtres, cinq tout au plus, nous trouvons que trente sur cent cinquante-deux ont dû se fermer de 1865 à 1876, et il y a un déficit de neuf cents élèves. Encore la plupart de celles qui restent ouvertes ne sont-elles en quelque sorte que de simples annexes, des succursales d'établissements plus considérables où elles déverseront les écoliers dont elles ébauchent seulement les premières études. Disons donc, pour être plus exact, que le déplacement de la population scolaire dans l'enseignement libre s'est fait au profit des institutions non pas ecclésiastiques, mais congréganistes.

Parmi les congrégations, celle qui compte le plus d'élèves c'est, tous le savent d'avance, celle des PP. Jésuites. En onze ans le nombre de leurs maisons a presque doublé (27 au lieu de 14), ainsi que celui de leurs élèves (9,000 au lieu de 5,000). Mais, chose singulière, si le chiffre total s'accroît, il y a une diminution sensible pour l'internat[1]; ils ont perdu un quart de l'effectif de leurs pensionnaires (3,991 en 1865, et 3,022 en 1876). Qu'on explique le fait comme on le voudra; nous nous contentons de le signaler.

Plus heureuses ont été les autres congrégations. Maristes, Lazaristes, Picpuciens, etc., ont de notables augmentations et pour l'internat et pour l'externat. Tous ensemble, en 1865, avec 29 maisons ils avaient 3,091 internes et 1,310 externes, en tout 4,401 élèves: en 1876, ils ont soixante-deux maisons, 8,503 internes et 2,327 externes, soit 10,830 élèves. On voit combien est forte la progression, surtout pour les pensionnaires.

[1] Tous les chiffres qui se rapportent aux congrégations sont donnés par les congrégations elles-mêmes.

Enfin, pour être complet, disons que les établissements ecclésiastiques, placés sous l'autorité immédiate des évêques, qui ne comptaient en 1865 que 9,000 élèves, en ont, en 1876, plus de 12,000.

En résumé, plus de 157,000 élèves reçoivent l'instruction, soit dans les établissements universitaires, soit dans les établissements libres; c'est à peu près 14,000 de plus qu'en 1865. Voilà sans doute un accroissement continu et considérable; et cependant nous nous demandons si l'enseignement classique est en progrès autant que semblent l'indiquer ces chiffres. Nous n'entendons pas ici parler de la force des études; sur ce point la statistique ne nous apprend rien et ne peut rien nous apprendre : le nombre de ceux qui reçoivent l'enseignement secondaire augmente-t-il autant qu'on pourrait le désirer, telle est la question que nous voulons examiner.

Si l'instruction primaire a son importance, que nous sommes loin de contester (car on ne saurait faire trop d'efforts pour répandre dans toutes les classes, même les plus humbles, un peu de ce savoir dont nul ne peut sans dommage être entièrement privé), il faut reconnaître aussi que l'enseignement secondaire n'est pas d'un moindre intérêt pour le pays. Quel que soit le mérite des soldats, il n'est point de véritable armée sans un corps solide d'officiers, sans un bon état-major. Or, dans la société, ceux-là seulement rempliront en quelque sorte ce rôle d'officiers qui auront pu se préparer par de plus sérieuses études aux fonctions publiques et aux carrières libérales. Pour former plus tard cette élite, 160,000 jeunes gens environ, ce n'est pas encore tout ce que l'on peut souhaiter; c'est du moins un chiffre déjà respectable. Mais ce contingent le possédons-nous réellement? Voilà ce qu'il s'agit de voir d'un peu plus près.

La statistique nous donne, pour les lycées et collèges, la répartition des élèves entre les différents cours. Nous regrettons de ne pas trouver les mêmes renseignements pour les maisons libres; mais peut-être pourrons-nous suppléer tout à l'heure à cette absence d'indications.

Les noms de lycée et d'école primaire, inscrits sur les façades de deux établissements voisins, feront croire aux passants qu'il existe une différence essentielle, absolue, entre les deux ordres d'instruction que l'on y donne. La supposition ne sera pas tout à fait juste; une des deux enseignes au moins est quelque peu trompeuse. Si l'école n'usurpe pas sur les études réservées au lycée, le lycée ne dédaigne pas d'emprunter à l'école son enseignement tout élémentaire. Entrez dans cette maison où vous pensez que tous les élèves sont occupés de latin et de grec; vous y trouverez de tout jeunes enfants qui épellent, qui s'exercent à former quelques lettres; ils en sont au commencement de la lecture et de l'écriture. Voilà l'école;

elle a beau se tenir dans un lycée, c'est l'école, ni plus ni moins, l'école telle qu'elle existe, même au village. Qu'on ait bien fait de l'introduire dans le lycée comme classe préparatoire, nous n'y contredisons pas; mais n'est-ce pas toujours l'instruction primaire? En changeant de domicile doit-elle changer de nom? S'il en est ainsi, la marchandise (que l'on veuille bien nous passer cette expression), la marchandise que recouvre le pavillon sent un peu la contrebande.

Or, pour quel chiffre les élèves primaires entrent-ils dans le total de la population des lycées et des collèges? Ils étaient 8,400 en 1865; ils sont 14,000 en 1876 [1]. Voilà donc un cinquième des écoliers dont on peut dire qu'ils n'appartiennent pas à l'enseignement secondaire.

Cela signifie-t-il que tous les autres reçoivent l'instruction vraiment classique? Ici encore nous risquerons de nous tromper. Poursuivons notre examen. Depuis quinze ans des cours nouveaux ont pris une grande place dans nos établissements. L'enseignement spécial, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, a son incontestable utilité; mais sans songer aucunement à le déprécier, nous pouvons bien dire qu'il n'est qu'une sorte d'enseignement primaire supérieur; et ce n'est pas parmi les jeunes gens qu'il forme que pourra se recruter cette élite dont nous parlions plus haut, indispensable au pays. Le chiffre des élèves des cours spéciaux, dans les établissements universitaires, était déjà de 16,900 en 1865; en 1876, il est de 22,700 [2], plus du quart de la population scolaire.

Ainsi près de la moitié des élèves qui remplissent les lycées et les collèges demeurent étrangers à l'enseignement classique; et même parmi ceux qui le suivent combien s'en trouve-t-il qui n'iront pas jusqu'au bout. Au départ ils sont encore assez nombreux, mais à chaque étape les rangs s'éclaircissent. Consultez la statistique : sur 5 élèves il n'en est guère que 2 qui aillent de la huitième jusqu'à la philosophie; les autres se sont arrêtés en chemin.

Ne tenons compte que des classes les plus élevées, qui peuvent être considérées comme l'achèvement complet ou déjà prochain des études secondaires; c'est-à-dire, dans l'ordre des sciences, des mathématiques élémentaires et spéciales, et dans l'ordre des lettres, de la troisième, de la seconde, de la rhétorique et de la philosophie : voyons ce que toutes ces classes réunies nous donnent d'élèves, aux trois époques où la statistique a été dressée. Pour les années 1842, 1865 et 1876, les chiffres sont de 18,163, 16,092 et 18,511. En 1865 c'était donc la décadence, quoique M. Duruy aimât à se féliciter bien haut des résultats obtenus sous son administration.

[1] Sur ces 14,000 plus de 9,000 appartiennent aux collèges.

[2] Pour les lycées, 8,500, c'est-à-dire un peu plus du cinquième, et pour les collèges, 14,000, presque le même nombre que d'élèves classiques.

Aujourd'hui il y a progrès; mais que ce progrès est encore faible! Pas même 400 jeunes gens de plus qu'en 1842. Si depuis cette époque la population des établissements universitaires s'est accrue de près de 30,000 élèves, c'est un accroissement dont ne se ressentent guère les classes qui doivent surtout nous intéresser.

Les maisons libres sont-elles à cet égard dans une meilleure situation? Nous ne le croyons pas. Sans doute il est impossible, puisque les renseignements statistiques font défaut, de rien affirmer. Mais l'organisation même d'un grand nombre de ces maisons ne permet pas de supposer qu'il puisse s'y donner autre chose qu'une instruction assez rudimentaire. Dans les institutions plus considérables, les cours primaires et les cours spéciaux ont encore leur place; les mêmes causes qui arrêtent en chemin tant d'élèves des lycées et des collèges existent aussi. Enfin, si beaucoup d'établissements libres peuvent dispenser l'enseignement littéraire tout entier, il n'en est plus de même, chacun le sait, de l'enseignement scientifique; excepté cinq ou six grandes maisons que tout le monde connaît, les autres laissent à l'Université les cours de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales. Il est donc extrêmement probable, pour ne pas dire certain, que la proportion des élèves qui suivent les classes supérieures est encore plus faible dans les maisons libres que dans celles qui relèvent de l'Etat.

30 à 35,000 tout au plus, voilà donc à quoi se réduit le nombre des élèves qui, dans un espace de quatre ou cinq années achèveront, pour la plupart, leurs études secondaires. Moins d'un millième de la population totale du pays! Est-ce une situation dont nous puissions être si fiers? Et sans être trop ambitieux ne nous est-il pas permis de souhaiter davantage[1]?

Dans les trois statistiques dont nous nous occupons on a essayé d'établir le rapport qui existe entre le chiffre des enfants mâles de huit à dix-huit ans, et le nombre des élèves reçus dans les établissements secondaires. Les recherches faites successivement par MM. Villemain, Duruy et Bardoux, donnent les rapports suivants : un sur 35, sur 24, sur 21. Mais M. Villemain, il a eu soin de nous le dire, ne tenait pas compte des enfants qui ne suivent que les cours primaires,

[1] D'après ces chiffres qu'il nous semble difficile de contester (et le nombre des bacheliers reçus chaque année confirme encore nos calculs), en évaluant à 5,000 le nombre moyen des jeunes gens qui entrent annuellement dans la société, après avoir reçu l'enseignement secondaire complet, nous croyons être bien près de la vérité. Sur l'ensemble de la population française cela ne fait pas même un six-millième. Si M. Villemain constatait, en 1842, qu'il n'était pas donné une entière satisfaction aux besoins des carrières civiles, nous sommes bien forcés de reconnaître qu'après trente-cinq ans la situation ne s'est guère améliorée.

tandis que MM. Duruy et Bardoux les font entrer dans leurs calculs. Si nous voulons comparer utilement les trois époques, il faut donc, pour 1865 et 1876, faire la même déduction que pour 1842. Nous l'avons déjà dit, pour les institutions libres nous ignorons comment les élèves sont répartis entre les différentes classes; mais en supposant la même proportion que pour les établissements universitaires, nous trouvons un sur 27 en 1865, et sur 26 en 1876. Mais ces chiffres seraient singulièrement modifiés, si l'on mettait encore à part l'enseignement spécial, dont il n'était pas question en 1842. Nous n'aurions plus alors qu'un sur 38 et sur 41. Nous voilà, il faut en convenir, loin du progrès que les premiers chiffres semblaient indiquer. Les études classiques proprement dites perdent du terrain depuis 1842 : or 1842 était déjà une époque de décadence, car M. Villemain constatait que depuis 1789 le nombre comparé des enfants recevant l'instruction classique avait été réduit d'un septième.

Quoi qu'il en soit, et en confondant ensemble les élèves de toute nature qui fréquentent les établissements secondaires, publics ou libres, voit-on que pour le recrutement de leur population ces établissements jouissent d'une faveur à peu près égale dans les diverses parties du territoire? A cet égard la statistique nous fournit de curieux détails. D'un département à l'autre il existe souvent des différences considérables. Ainsi tandis qu'on ne compte qu'un seul élève sur 82 enfants (toujours de huit à dix-huit ans) dans le Cantal, et sur 83 dans la Haute-Loire, il y en a un sur 12 dans l'Hérault, sur 11 dans les Bouches-du-Rhône, sur 10 dans la Gironde et la Haute-Garonne, sur 8 dans la Seine, et même sur 5 dans le Haut-Rhin (partie française). Ajoutons toutefois que, sans mettre aucunement en doute les chiffres donnés par la statistique, il ne faut pas en tirer des conséquences trop absolues. Est-il bien certain, par exemple, qu'ils soient tous ou presque tous du Haut-Rhin ces enfants qui donnent au département du Haut-Rhin ce rang tout exceptionnel? Nous ne le croyons pas : qui ne sait qu'à la suite des cruels événements de 1871 un grand nombre d'Alsaciens, que d'insurmontables nécessités retenaient sur un sol devenu allemand, ont voulu, pour se rattacher encore par quelque côté à l'ancienne patrie, que leurs fils reçussent au moins une éducation française comme l'avaient eue leurs pères? Ainsi se sont subitement remplies les maisons du territoire de Belfort. Et ces établissements de Paris si peuplés, d'où reçoivent-ils leurs élèves? Plus de la moitié, plus des deux tiers peut-être leur viennent de la province. Sans doute aussi toutes ces agglomérations d'écoliers que l'on signale à Montpellier, à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux, et dans tous les grands centres en général, sont fournies pour une bonne partie par toute la région environ-

nante. Ce qu'il importerait surtout de savoir c'est, non pas combien d'élèves sont présents dans les diverses maisons de chaque département, mais combien d'élèves chaque département peut réclamer comme siens dans toutes les maisons qui existent en France. Etablir cette statistique serait, nous en convenons, chose fort difficile, pour ne pas dire impossible ; mais si elle était faite, il est assez probable que l'écart si considérable que nous voyons entre certains départements serait notablement réduit. Enfin la statistique serait complète et de tout point intéressante, si elle faisait disparaître une confusion dont nous nous sommes plaints, et nous apprenait dans quelle proportion les cours classiques, les cours primaires et les cours spéciaux se partagent les élèves de chaque région.

V

L'enseignement spécial doit nous arrêter un instant. Il est de date assez récente. En 1842 quelques collèges royaux seulement avaient établi des classes préparatoires aux professions industrielles et commerciales ; ces classes n'étaient suivies que par 340 élèves. Des cours de même nature existaient dans un certain nombre de collèges communaux ; mais une partie des 851 élèves qui les fréquentaient appartenait en même temps aux classes latines. C'est assez dire que tout était réglé par des initiatives presque exclusivement locales : point de plan d'études général ; chaque établissement se faisait son programme particulier, plus ou moins étendu. Les essais cependant se multipliaient, encouragés, favorisés par le ministre de l'instruction publique : tous les ans quelques maisons de l'Etat s'ouvraient à ces nouveaux cours, encore mal définis, mais dont la nécessité devenait chaque jour plus évidente. En 1863, M. Duruy entreprit de constituer cet enseignement : il publia des programmes qui durent être appliqués à titre d'expérience ; en 1865, il les refondit ; une loi d'organisation fut votée et suivie de divers décrets : l'enseignement spécial avait désormais une existence officielle.

Le succès a été rapide. Aujourd'hui le lycée Charlemagne à Paris, et en province tous les lycées et collèges ont les cours spéciaux. Il est même beaucoup d'établissements qui ne vivent guères que par ces cours. En 1865 le nombre des élèves de l'enseignement spécial était de 16,882 (dans les lycées, 5,002, et dans les collèges, 11,880) ; en 1876 il est de 22,708 (dans les lycées, 8,696 ; dans les collèges 14,012). Nous voilà bien loin du chiffre de 1,200 qui n'était pas même atteint en 1842.

Un accroissement aussi considérable prouve que l'enseignement

spécial répondait à des besoins réels; il est en grande faveur, qui pourrait en douter? Et cependant nous croyons que dans sa constitution actuelle il donne lieu à de justes critiques.

Son nom d'abord ne nous plaît guère : il a le tort de n'offrir à l'esprit qu'une idée peu nette et même peu exacte. Spécial à quoi? Quand on a créé cet enseignement on a voulu qu'il préparât les élèves à remplir les diverses professions de l'industrie, du commerce et de l'agriculture; il donne accès aux écoles vétérinaires, aux écoles des arts et métiers, à l'école des mineurs; il mène aux fonctions d'instituteur et à certains emplois dans quelques-unes de nos grandes administrations publiques, telles que les postes, les télégraphes, les ponts et chaussées, les contributions indirectes, etc. Il ouvre la porte de trop de carrières, cet enseignement spécial, pour être vraiment spécial. — Simple question de mots, dira-t-on peut-être. — Nous en convenons; mais encore est-il bon que les mots soient d'accord avec les choses, et disent bien ce qu'ils veulent dire.

Voici des reproches plus graves. M. Duruy, après avoir parlé de l'instruction classique qui demande aux familles d'assez lourds sacrifices, et aux élèves sept ou huit ans de travail, ajoutait : « L'enseignement spécial a été institué en faveur des enfants qui ne peuvent disposer d'un aussi gros capital de temps et d'argent. » A la bonne heure. La double économie signalée comme la condition nécessaire de cet enseignemeut allait donc être réalisée; on pouvait le croire du moins. C'étaient déjà des considérations de même nature qui avaient décidé M. de Salvandy (statut du 5 mars 1847) à renfermer tout un cours d'études professionnelles dans un espace de trois années. Sans être engagé par l'exemple de son prédécesseur, le ministre de 1865 pouvait l'être par ses propres paroles; mais s'il a péché en quelque chose, ce n'est pas à coup sûr par excès de logique. Sans doute il ne réclamait pas les sept ans, comme il l'avait fait pour les classes latines; ses exigences n'allaient pas si loin; pour l'enseignement spécial il se contentait de... cinq années. Une économie un peu plus considérable eût peut-être mieux répondu aux promesses du prospectus et aux souhaits des familles.

Comme si l'on avait craint d'avouer les cinq ans, la dernière année s'appelle la quatrième ; mais la première, qui est bien en réalité la seconde, est précédée d'une année dite préparatoire. Mais les artifices de langage ne changent rien à la réalité des choses; le temps demandé n'en est pas abrégé d'un seul jour, et ce temps a paru trop long aux intéressés. La plupart des élèves ne parcourent pas toute la route; ils désertent en foule avant l'achèvement complet des études. Sur les 23,000 écoliers que compte cet enseignement, 2,526 seulement arrivent à la troisième année; et la quatrième n'en

retient plus que 683, c'est-à-dire moins d'un sur 33. N'est-ce pas la preuve incontestable qu'on n'a pas assez bien calculé les sacrifices que pourraient s'imposer les familles. Faute d'élèves, on a dû, dans le plus grand nombre des établissements, renoncer à cette dernière année. L'Université elle-même semble sur ce point avoir passé condamnation, et reconnaître que ses réglements ne sont plus guère qu'une lettre morte : car elle appelle à prendre part au concours général, institué entre les lycées et les collèges, non pas, comme il serait naturel de le faire, les écoliers de la quatrième année; mais ceux de la troisième. Quant au diplôme, sorte de baccalauréat de l'enseignement spécial, qui devait être la consécration des études complètes, ceux-là seulement l'obtiendraient, disait le décret de 1866 (art. 2), qui auraient répondu sur toutes les questions des cours de troisième et de quatrième année. Malgré les avantages attachés au diplôme, le décret n'a pas eu le pouvoir de faire rester les élèves un jour de plus; il a fallu rabattre beaucoup des exigences premières, et pour appeler les candidats ne leur demander rien qui dépasse l'enseignement de la troisième année. Ne vaudrait-il donc pas mieux supprimer franchement des cours qui n'ont guère qu'une existence nominale? C'est une réforme à laquelle il est difficile de se refuser. On s'est trompé, il faut savoir le reconnaître.

Sans prévoir que la fuite dût être aussi générale, M. Duruy avait bien compris que beaucoup n'iraient pas jusqu'à la fin des cours. « Quelques-uns mêmes, disait-il, n'y resteront qu'une année ou deux. Il a donc fallu distribuer les matières de cet enseignement de telle sorte que chaque année d'études formât un tout complet en soi, et que les plus indispensables fussent placées dans les premiers cours, afin que si les exigences de la vie forçaient un élève à quitter prématurément le collège spécial, il fut assuré d'en emporter, à quelque époque qu'il sortît, des connaissances immédiatement utiles. Les études des diverses années consacrées à cet enseignement formeront ainsi comme un ensemble de cercles concentriques. (Circulaire du 6 avril 1866). »

C'était là une vue sage, et que l'on ne saurait trop approuver. Mais dans chacun de ces cercles, pour employer les expressions de M. Duruy, on a voulu faire entrer plus de choses qu'ils n'en pouvaient peut-être contenir. Il est bon sans doute de donner un enseignement aussi large que possible, et de réclamer des jeunes gens tous les efforts dont ils sont capables. Mais encore faut-il rester dans de justes limites, et tenir compte, non-seulement de l'âge, mais aussi des aptitudes présumées. De ces élèves de l'enseignement spécial, qui, pour la plupart, appartiennent à des familles médiocrement aisées, où la culture intellectuelle laisse plus à désirer, peut-on attendre au-

tant de progrès que de leurs condisciples des cours classiques? Il est plus que permis d'en douter, et nous ne craignons pas d'être démentis par les professeurs si nous affirmons que ces écoliers, à part les exceptions, sont ceux dont il est le plus difficile de vaincre la lenteur d'esprit. Il faut mesurer la tâche aux forces de l'élève si l'on veut que les leçons lui profitent. Or, tels qu'ils ont été rédigés, les programmes, et c'est la plainte unanime de tous les maîtres, sont trop étendus, trop remplis de questions qui devraient être réservées à un autre enseignement. Il serait presque vrai de dire que l'on prétend en apprendre beaucoup plus aux élèves spéciaux qu'aux élèves classiques. S'il y a, pour les uns et pour les autres, à peu près la même somme de mathématiques, de physique et de chimie, les premiers sont bien plus chargés d'histoire naturelle; ajoutez-y, sans parler de tout le reste, la comptabilité et la tenue des livres, des notions assez étendues de législation civile et commerciale, d'économie rurale et industrielle : voilà certes un bagage à côté duquel le baccalauréat ès-sciences peut paraître d'un poids assez léger.

Que l'on ait cru devoir donner, dans ces cours, à l'étude de la géographie un développement tout exceptionnel, nous le comprenons; mais que, sous prétexte de pourvoir les élèves d'une instruction suffisante, on les juge dignes, en matière purement littéraire, d'un enseignement qui n'a pas été accordé même aux rhétoriciens, voilà qui peut sembler excessif. Prenez le programme d'histoire littéraire : ce n'est plus seulement des écrivains du siècle de Louis XIV que le professeur devra entretenir ses élèves; il faut qu'il remonte jusqu'aux troubadours et aux trouvères, qu'il fasse connaître Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines; et quand, après avoir passé par la Renaissance, en touchant à Marot et à Ronsard, à Amyot et à *la Satire Menippée*, il sera descendu jusqu'aux écrivains de nos jours, il faudra qu'il fasse une excursion dans les littératures étrangères, et qu'il parle du Dante, de Pétrarque et du Tasse; de Camoëns et de Cervantès; de Klopstock, de Gœthe et de Schiller; de Shakespeare, de Milton et de Byron. Franchement n'est-ce pas excéder la mesure convenable?

Nous voilà bien loin de cet enseignement assez modeste que l'on voulait d'abord créer. Est-ce à dire qu'en donnant aux programmes cette extension inattendue on ait cédé à une sorte d'entraînement? Nous l'ignorons; mais un peu plus tard M. Duruy se félicitait publiquement de faire entrer tant de savoir dans la tête des élèves. Voici que les cours spéciaux devenaient presque la route qui devait conduire au baccalauréat. En effet à des écoliers si bien formés que manquait-il? Presque rien; quelques études latines, fort courtes du reste : avec cette petite addition on faisait d'excellents bacheliers.

Nous n'exagérons rien : « Des leçons particulières les prépareront d'avance à suivre, après l'examen spécial, un cours de latinité qui en un an ou deux les conduira certainement à l'un des baccalauréats, peut-être à tous les deux [1]. » A tous les deux, remarquez-le bien, ès-lettres comme ès-sciences ! L'enseignement qui donne d'aussi magnifiques résultats n'est-il pas merveilleux ? Et dire que l'élève mal avisé qui a préféré les études classiques mettra neuf ans pour n'obtenir qu'un des deux diplômes !

Que cela puisse être vrai parfois de quelques jeunes gens doués d'une vive et prompte intelligence, nous l'admettons volontiers : dans toutes les carrières n'en voit-on pas pour qui les conditions de temps semblent en partie supprimées ? Ils volent, tandis que les autres marchent. Mais il ne faut pas raisonner d'après des exceptions. M. Duruy (c'est un mérite dont on doit lui savoir gré) continuait pour les études classiques l'œuvre entreprise par son prédécesseur, M. Rouland ; il achevait de faire disparaître la bifurcation qu'avait imaginée M. Fortoul. Mais si ses espérances avaient pu se réaliser, si les cours spéciaux étaient devenus, comme il l'annonçait, une pépinière de bacheliers, c'est une nouvelle bifurcation qu'il aurait créée, moins heureuse encore que celle dont il délivrait l'Université.

Les destinées de l'enseignement spécial n'ont pas été tout à fait aussi brillantes que le prédisait le ministre de 1866. Le simple diplôme de fin d'études n'a même couronné les efforts que d'un très-petit nombre d'élèves : encore pour le rendre plus facilement accessible a-t-il fallu, non-seulement laisser de côté, comme nous l'avons déjà dit, toutes les matières de la quatrième année, mais même faire un choix parmi celles de la troisième année. L'examen a été notablement réduit : c'est à ce prix que l'on a obtenu des candidats.

De cet exposé des faits que ressort-il ? C'est que l'enseignement spécial exige une prompte réforme. On a eu des visées trop ambitieuses ; il convient de revenir à plus de modestie : en enseignant moins on enseignera mieux. M. Bardoux reconnaît la nécessité d'apporter à ces cours de sérieuses modifications. « L'expérience faite depuis dix ans, dit-il, des programmes de l'enseignement spécial est complète aujourd'hui. Les recteurs et les conseils académiques demandent unanimement la révision de ces programmes, afin de les mettre plus en rapport avec la force moyenne des élèves. Je compte saisir très-prochainement le conseil supérieur de cette intéressante question. » Cette réforme ne sera pas un des moindres services rendus à l'enseignement.

[1] Discours prononcé à l'inauguration du lycée de Mont-de-Marsan.

Le recrutement des professeurs mérite aussi de fixer l'attention du ministre. L'école de Cluny, instituée pour fournir des maîtres aux cours spéciaux, a-t-elle donné tout ce qu'on attendait? On peut en douter. Faute de renseignements suffisants nous n'insisterons pas sur ce point assez délicat. Nous remarquerons seulement, sans en chercher la raison, qu'en général les professeurs formés à Cluny ne semblent pas jusqu'ici s'être fait dans l'enseignement une place assez considérable. Quel contraste à cet égard entre les deux écoles normales de Paris et de Cluny!

Nous ne pouvons terminer ces réflexions sans parler d'un danger qui menace les cours spéciaux. Depuis quelque temps il est beaucoup question de l'enseignement primaire supérieur; un projet de loi sur cette matière vient d'être soumis à l'examen de nos députés.

Nous sommes de ceux qui applaudissent à tous les efforts tentés pour développer l'instruction des classes populaires. Mais en quoi devra consister cet enseignement primaire supérieur? Il aura une durée de trois années, dit l'article 5 du projet de loi; et chacune de ces années présentera néanmoins un enseignement complet. En vertu de l'article 14 une quatrième année d'enseignement pourra être ajoutée à titre de cours de perfectionnement. Les programmes seront ultérieurement rédigés; mais on nous dit déjà qu'on y fera entrer les études préparatoires au commerce et à l'industrie, la tenue des livres, comptes courants, et de participation; les principes essentiels du droit commercial et du droit civil; les éléments de la mécanique nouvelle; l'exposé des principales découvertes modernes et de leurs applications scientifiques aux usages de la vie. Enfin les communes auront la faculté d'introduire encore des additions.

Nous ne faisons aucune objection à ce programme; mais nous pouvons nous demander où sera la réelle différence de l'enseignement spécial et de l'enseignement primaire supérieur. Sous des noms divers ils ont bien l'air de devoir singulièrement se ressembler. S'ils existent à côté l'un de l'autre, dans la même ville, il est bien difficile qu'ils ne se fassent pas concurrence et ne se nuisent pas mutuellement. La seule voie de salut qu'indiquait M. Duruy pour le plus grand nombre des collèges communaux, c'était d'offrir surtout aux familles les études spéciales. Le conseil a été suivi[1]; mais cette population, que les collèges avaient acquise, la garderont-ils, alors que les écoles nouvelles vont la leur disputer? Ou nous nous trompons fort, ou ce qui va être créé portera souvent préjudice à ce qui existe. Si nous avions l'honneur d'être législateur,

[1] Dans 128 collèges plus du tiers des élèves, et dans 41 plus de la moitié appartiennent à l'enseignement spécial.

nous chercherions à concilier tous les intérêts. En dehors des villes où l'enseignement spécial a déjà pris racine, il reste encore un champ assez vaste pour établir des écoles primaires supérieures; mais là où il fonctionne, il peut, il doit suffire, surtout quand il aura reçu les modifications promises. Le personnel est déjà éprouvé, toutes les dépenses d'installation matérielle ont été faites. Chercher de nouveaux maîtres, s'imposer de nouveaux sacrifices, à quoi bon, si par hasard tout cela doit faire double emploi? Il n'est jamais prudent de disperser ses forces : une seule maison qui prospère rend plus de services que deux qui végètent.

VI

Il est encore deux points de moindre importance sans doute, mais que nous ne devons pas cependant passer tout à fait sous silence. Parmi les élèves qui entrent chaque année dans les deux grandes écoles de l'Etat où se recrutent surtout nos ingénieurs et nos futurs officiers, combien en est-il qui sortent des établissements ecclésiastiques? C'est une question qui passionne beaucoup les esprits et provoque bien des controverses. Nous n'avons aucune envie de nous mêler à cette polémique; nous ne chercherons donc pas si le succès des écoles congréganistes doit avoir pour effet de jeter dans notre armée, comme quelques-uns le prétendent, des germes de division et presque de guerre civile, en la partageant en deux camps ; ou, comme d'autres l'affirment, de relever dans nos régiments le niveau des croyances morales et religieuses. Demandons-nous seulement si la situation s'est notablement modifiée depuis onze ans? S'il y a lieu de pousser un cri d'alarme ou d'entonner un chant de triomphe, suivant qu'on est l'adversaire ou le partisan des maisons ecclésiastiques? Voyons les chiffres [1].

En 1865, sur 133 élèves reçus à l'Ecole polytechnique, 103, c'est-à-dire 77 pour 100 appartiennent aux lycées et collèges, et 12 seu-

[1] Ne sont pas comptés, parmi les élèves des lycées et collèges, ceux de l'institution Sainte-Barbe, quoiqu'ils suivent en grande partie les cours du lycée Louis-le-Grand, ni ceux du collège de la Flèche. — Au contraire parmi les établissements ecclésiastiques figure le collège Stanislas, au moins pour 1876, car la statistique de 1865 nous laisse dans le doute à cet égard. Du reste, pour la question qui nous occupe, la statistique de M. Duruy ne présente pas partout les mêmes chiffres, comme on peut le voir en se reportant aux pages XCIII et CXLVI. Ce défaut de concordance est regrettable dans un travail de ce genre. Toutefois la diversité des chiffres n'est pas de nature à modifier sensiblement nos conclusions.

lement, ou 9 0/0, aux institutions religieuses. Sur 260 qui entrent à Saint-Cyr, la part des lycées et collèges est de 90, ou 36 0/0; et celle des institutions religieuses, 76, ou 29 0/0.

En 1876, le nombre de ceux qui entrent à l'Ecole polytechnique est de 271, et à l'Ecole de Saint-Cyr, de 395. Les lycées et collèges envoient, à la première, 215 de leurs élèves, et 207 à la seconde, ou 79 0/0 et 52 0/0. Les établissements ecclésiastiques font recevoir, à l'une, 39 candidats, ou 14 0/0 ; à l'autre, 127, ou 33 0/0.

Ainsi, sur le nombre total des admissions, un progrès de 5 0/0 pour l'Ecole polytechnique, et de 4 0/0 pour l'Ecole de Saint-Cyr, voilà ce qu'ont obtenu, au bout de onze ans, les institutions religieuses. Ce résultat a-t-il vraiment de quoi justifier tant de craintes ou tant d'espérances, et mettre les esprits en émoi ? Non, certes, surtout si l'on songe que les lycées et collèges ont gagné de leur côté 2 0/0 d'admissions de plus à l'Ecole polytechnique, et 16 0/0 à l'Ecole de Saint-Cyr. Les deux ordres d'établissements conservent donc à peu près entre eux leurs situations respectives. Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'ici encore les maisons libres laïques perdent du terrain. — Du reste, il était facile de prévoir, le jour où la liberté de l'enseignement a été donnée, que les institutions ecclésiastiques ne se désintéresseraient pas de la préparation aux Ecoles, et qu'elles ne négligeraient rien pour faire une sérieuse concurrence à l'Université. En provoquant des deux côtés d'énergiques efforts, pourquoi la rivalité ne tournerait-elle pas au profit des études ?

Quoique les frais d'instruction dans les lycées et dans les collèges ne soient pas bien considérables, il est encore trop de familles qui ne pourraient supporter ces dépenses, et qui ont besoin que l'Etat, le département ou la commune leur viennent en aide. Le nombre des boursiers, nous l'avons déjà vu, a subi une assez forte réduction. Dans les onze dernières années il s'est cependant relevé. On en comptait,

En 1865, 2,852, un sur 10 élèves 3/4.
En 1876, 3,830, un sur 9 élèves 1/2.

Aux bourses d'internat, il faut ajouter les exemptions de frais d'études accordées à des externes.

En 1865, 3,565 élèves exemptés, un sur 9 4/5.
En 1876, 7,542 — un sur 5 2/3.

Cette progression rapide inspire à M. Bardoux quelques réflexions que nous croyons utile de rapporter : « L'attention des recteurs et des proviseurs a dû être appelée, dit-il, sur le nombre toujours croissant de demandes, qui, bien que très-dignes d'intérêt pour la plupart, tendent cependant à introduire de plus en plus le caractère de

la gratuité dans l'enseignement secondaire. L'administration essaie de se défendre contre les tendances des familles à s'affranchir des dépenses qu'exige l'enseignement secondaire. Les portes des lycées doivent être ouvertes avec libéralité à ces enfants adoptifs du régiment que le colonel a plus particulièrement distingués, aux lauréats des écoles primaires, ou à ceux que le conseil des professeurs a choisis et distingués pour l'exonération des frais d'études; mais il faudrait se garder de désintéresser la famille des sacrifices qu'elle doit s'imposer pour l'éducation des enfants ; c'est là un accomplissement du devoir et une source de mâles vertus. »

M. le ministre a raison ; mais ce qu'il dit n'est-il vrai que pour l'enseignement secondaire? La gratuité absolue de l'enseignement primaire est un thème fort en faveur aujourd'hui. Mais nous voyons dans le langage de M. Bardoux comme une promesse de l'administration supérieure : qu'il s'agisse du collège ou de l'école, elle s'engage à rappeler aux familles qu'elles ont toujours des devoirs à remplir; et que le droit à la gratuité ne commence pour l'enfant que là où les ressources nécessaires font défaut aux parents.

Nous avons fini l'examen de la statistique, du moins dans ce qu'elle a de plus important. Mais si abondants que soient les chiffres et les renseignements qu'elle nous donne, nous avons entendu exprimer le regret qu'elle ne soit pas encore plus complète. Pourquoi, a-t-on dit, ne pas nous faire savoir si la discipline s'est fortifiée, si les punitions sont nombreuses, s'il y a plus de goût pour l'étude, si le travail est plus soutenu, si les devoirs ordinaires et les compositions valent plus ou moins que par le passé; en un mot si de réels progrès se sont accomplis dans l'éducation et dans l'instruction de notre jeunesse?

Sans aucun doute toutes ces questions sont des plus sérieuses; mais le difficile, pour ne pas dire l'impossible, c'est d'y répondre sans donner prise à toute sorte d'objections. En pareille matière les jugements peuvent singulièrement varier. Il est aisé de se mettre d'accord sur des chiffres; mais souvent on ne s'entend plus sur les appréciations à porter. On se laisse aller si volontiers à interpréter les choses suivant ses désirs! La publication qui nous occupe s'est préservée de ce danger; elle ne nous donne que des documents précis, incontestables, et nous estimons qu'avec cette sage réserve elle a mieux servi les intérêts de l'instruction publique.

***

FRÉDÉRIC CHOPIN[1]

I

Au mois de décembre 1831 arrivait à Paris un jeune artiste muni d'un passeport russe sur lequel on lisait : *Londres, passant par Paris. Ce passage* dura toute sa vie, ce qui, après bien des années, lui faisait dire en riant : « Je suis ici en voyage. »

Plusieurs des lecteurs et surtout des lectrices du *Correspondant*, se rappellent sans nul doute, avoir entendu, entre 1832 et 1848, un pianiste dont la fougue sauvage, la grâce élégante offraient un type d'une originalité exceptionnelle et qui plus tard faisait dire de lui avec raison : il n'eut ni prédécesseur, ni successeur. Ce jeune artiste, ce pianiste inimitable, c'était Frédéric Chopin.

Doué d'un génie à la fois multiple et profond où tous les contrastes se rencontraient sans se heurter, spirituel et vif comme la France à laquelle il appartenait par son père, emporté et passionné comme la Pologne qui le revendiquait par sa mère, Chopin devait peut-être une partie du charme et de l'étrangeté de son talent au double caractère de sa double patrie. Toutefois, celle qui prévalut en lui, et dont il garda l'ineffaçable empreinte, ce ne fut pas la France mais la Pologne. Né le 1er mars 1809 à Zelazowa Wala, à quelques milles de Varsovie, il fut Polonais de sentiment et de génie, ce dont ses œuvres témoignent surabondamment.

Du reste, son père, Nicolas Chopin, né à Nancy en 1770, avait dès son enfance éprouvé pour la Pologne une sympathie due peut-être au souvenir du roi Stanislas Leczinski et que toute la Lorraine éprouvait comme lui. Aussi, quand, en 1787, une dame polonaise, la Starostine Laczinska, offrit à Nicolas de lui confier l'éducation de ses deux fils, accepta-t-il avec empressement. Depuis lors, s'identifiant avec son pays d'adoption, il ne le quitta plus, résigné à subir le contre-coup des malheurs qui l'accablèrent à cette époque néfaste. Successivement professeur de français au lycée fondé à Varsovie en 1810 par Napoléon Ier, puis à l'Ecole d'artillerie et du génie, et enfin après 1830, à l'Académie ecclésiastique catholique, il finit par

[1] *Friedrich Chopin. Sein Leben, Seine Werke und Briefe,* von Moritz Karasowski. Dresde.

créer un pensionnat libre où les meilleures familles ne tardèrent pas à placer leurs fils. Entre temps, il avait épousé, en 1806, Justine Krzyzanowska, personne d'une piété douce, de vertus modestes et dont la vie tout entière fut consacrée à sa famille. Quatre enfants naquirent de cette union : trois filles, toutes trois douées de qualités aimables et dont l'esprit cultivé se tourna plus tard vers la littérature, et un fils, qui devint le maître éminent dont nous essayons de retracer la vie.

Intelligent et appliqué, cet enfant se distingua de bonne heure dans ses études, mais bientôt entraîné vers la musique par un attrait irrésistible il s'y donna tout entier. Déjà, dès sa tendre enfance, promenant avec joie ses petits doigts sur le piano, il préludait inconscient à ces merveilleuses improvisations qui devaient être une des supériorités de son génie, et qui plus tard groupaient et retenaient autour de lui ses auditeurs attentifs et ravis.

Ses premières années ne présentent rien de saillant et lui-même en gardait si peu le souvenir, qu'il ne fallut rien moins pour fixer dans sa mémoire la date de sa naissance, qu'une montre, à lui donnée par la célèbre Mme Catalani, en 1820, avec cette inscription : *Mme Catalani à Frédéric Chopin, âgé de dix ans.* Cela indique, toutefois, que l'enfant n'était déjà plus le premier venu pour la grande cantatrice; et, en effet, il avait à peine neuf ans que paré, bichonné par sa mère, il jouait dans un concert de bienfaisance, si enchanté de sa toilette qu'il lui attribuait naïvement l'attention dont il se voyait l'objet.

Du reste, Fritzchen [1] était heureux. Son caractère doux et facile que ni la sollicitude, ni les douces gâteries maternelles n'avaient pu rendre exigeant ou égoïste, sa gaieté naturelle, un certain talent d'imitation et de caricature qu'il poussa même plus tard à un haut degré de perfection le faisaient aimer et rechercher de tous ses camarades. Elevé pieusement, avec l'exemple des saines vertus domestiques, il contracta tout jeune l'habitude des pratiques religieuses en honneur chez les siens et garda toute sa vie ces premières impressions de la famille; en dépit des influences délétères dont il fut plus tard entouré, elles se retrouvèrent à l'heure de la mort.

Une fois sa vocation bien décidée, son père le plaça sous la direction d'un disciple fervent de Sébastien Bach, le professeur Zywny de nationalité polonaise, et le petit garçon se mit à travailler avec une application même au-dessus de son âge, à tel point que frappé un jour par la résonnance d'un accord de sus-dominante que ses petites mains ne pouvaient embrasser, il imagina de placer entre ses

[1] Diminutif allemand de Frédéric.

doigts un appareil de son invention, et le garda jour et nuit malgré la gêne qu'il en éprouvait. Chose curieuse, ces accords qui, joints à quelques autres innovations caractéristiques, soulevèrent d'abord de vives protestations, finirent par opérer une véritable révolution dans l'art du pianiste. Aussi Franz Liszt, bon juge en la matière, n'hésite pas à dire : « C'est à lui que nous devons cette extension des accords, soit plaqués, soit en arpèges, soit en batteries ; ces sinuosités chromatiques et enharmoniques, dont ses études offrent de si frappants exemples ; ces petits groupes de notes surajoutées, tombant par dessus la figure mélodique, pour la diaprer comme une rosée, et dont on n'avait encore pris le modèle que dans les fioritures de l'ancienne grande école de chant italien [1].

Le concert auquel le petit Frédéric prit part à l'âge de neuf ans, lui ouvrit tous les salons de Varsovie parmi lesquels il faut citer celui de la belle et malheureuse princesse Lovicka, femme du grand-duc Constantin. L'enfant trouva même grâce devant ce prince, terreur de tous ceux qui l'approchaient ; il fut souvent admis à l'honneur de lui jouer ses compositions juvéniles. Polonaises, Mazurkas, voire même une marche dont son auditeur redouté daigna accepter la dédicace et qu'il écoutait en arpentant la chambre et battant la mesure avec un sourire de satisfaction. Accueilli partout, le favori de toutes les dames, choyé, gâté par elles, notre petit garçon acquit ainsi le goût et l'habitude de la bonne société en même temps que le dégoût des gens vulgaires, il conserva l'un et l'autre toute sa vie.

A Zywny, son premier maître de musique, succéda Elsner, compositeur et professeur d'harmonie qui se prit d'un très-vif intérêt pour son élève et ne tarda pas à porter sur lui un jugement des plus favorables. Comme on lui faisait remarquer que l'enfant obéissait plus à sa propre fantasie qu'aux règles : « Laissez-le faire, répondit-il, s'il s'écarte un peu du chemin battu et de l'ancienne méthode, c'est parce qu'il a la sienne propre, et ses œuvres témoigneront un jour d'une originalité qui ne s'est encore rencontrée chez personne. » En le confiant aux meilleurs maîtres de la ville, son père n'avait pourtant d'autre ambition que d'en faire un habile professeur sans aspirer à lui voir prendre rang parmi les compositeurs renommés. Il fut l'un et l'autre, grâce à une organisation bien rare qui lui faisait prendre presque autant de plaisir aux leçons qu'il donnait à ses élèves, qu'aux compositions qu'il devait à son génie.

Il avait dix-sept ans quand, en 1826, il sortit pour la première fois de la Pologne pour accompagner sa mère et ses sœurs aux eaux alors très-fréquentées de Reinerz en Silésie. Là il joua, et fut

[1] F. Liszt. *Frédéric Chopin, France musicale,* 9 février 1851.

fort applaudi, dans un concert de charité donné en faveur de deux jeunes orphelines. C'était bien débuter à l'étranger.

A son retour, il fut présenté au prince Antoine Radziwill, harmoniste savant, compositeur de la musique du *Faust* de Gœthe. Ce prince se chargea-t-il des frais de son éducation, comme le dit Franz Liszt, ou bien le célèbre virtuose mal renseigné par un émigré polonais, Grzymala, commet-il une erreur? Les parents et les amis de Chopin, et tout particulièrement M. Karazowski, son biographe, l'affirment avec beaucoup de vivacité. Au fond, ce débat importe peu. Que l'enfant ait dû son instruction à la munificence d'un prince ou à la sollicitude d'un père, il avait reçu en naissant un don, que ni l'argent ni les hommes n'auraient pu lui conférer, et de celui-là point n'est besoin d'en rechercher l'auteur. Seulement, en présence de ces contradictions, on se demande avec quelque tristesse ce que devient l'histoire, si un contemporain, un compatriote, un ami même peut la fausser à ce point? Ajoutons tout de suite, pour être juste, que si le prince n'a pas fait tout ce qu'on lui a attribué, du moins paraît-il s'être toujours montré pour le jeune artiste, un ami bienveillant prêt à lui rendre service en toute circonstance.

Cependant la jeunesse arrivait et avec elle des aspirations plus vastes dans le domaine de l'art et le besoin d'un horizon artistique moins borné que celui de Varsovie. Heureusement, vers ce temps-là, en 1828, un ami du père de Frédéric, le professeur Jarocki, reçut d'Alexandre de Humboldt l'invitation d'assister à Berlin au congrès des naturalistes. C'était une occasion excellente de donner quelque satisfaction aux désirs bien naturels du jeune homme, son père la saisit avec empressement. Il partit donc, avide d'apprendre, de voir, d'entendre, mais non de se produire lui-même, encore inconscient de sa propre valeur. Spontini, le compositeur tout-puissant, Zelter, le directeur de l'Académie de chant, l'ami de Gœthe, et le très-jeune Mendelssohn remplissaient alors Berlin de leur personnalité; Chopin n'osa même pas se faire présenter à eux. Par exemple, il fut moins timide envers certains de messieurs les savants avec lesquels il dînait presque tous les jours, grâce au patronage de Jarocki, et même, retombant dans son péché mignon, il en agit sans façon avec les mines hétéroclites de ces graves personnages. « Hier, grand banquet des savants, écrit-il à sa famille, plusieurs d'entre eux me font l'effet de vraies caricatures, je les ai déjà classés..... » Et ailleurs : « Le nombre des caricatures augmente. » Comme nous le disions plus haut, ce goût et cette faculté d'imitation ne firent que se développer chez lui, il y excella, témoin l'anecdote suivante.

Il était déjà depuis quelques années à Paris, quand un de ses compatriotes nouveau venu, lui demanda de lui faire connaître Kalk-

brenner, Liszt et Pixis. « Attends un peu, dit-il, je vais te les montrer chacun séparément. Là-dessus, s'asseyant au piano, il imita le maintien, le jeu, les gestes de Liszt au point de s'y méprendre. Ce fut ensuite le tour de Pixis. Le lendemain, étant au théâtre avec ce même ami, il quitta un instant la loge et Pixis arriva. L'ami, croyant à une mystification, lui frappa familièrement sur l'épaule en riant, et dit : « Maintenant c'est assez, n'imite plus. » Pixis, car c'était réellement lui, ne savait que penser, quand Chopin rentra, et lui expliqua l'énigme ; ils en rirent beaucoup tous les trois.

Revenons à Berlin. Après un séjour de quinze jours, il quitta cette ville sans qu'elle eût été pour lui le théâtre d'aucun épisode artistique. Mais ce que la capitale n'avait pu faire, un simple relais de poste le lui ménageait. En arrivant avec le professeur Jarocki dans la petite ville de Zullichau, les chevaux manquaient, il fallût attendre. Que faire en pareille occurence? Heureusement la maison de poste servait en même temps d'auberge. Le professeur s'attable, et se fait servir à manger; le jeune musicien rôde en quête de l'inconnu. Tout-à-coup, dans une salle voisine, il découvre un piano! L'ouvrir, s'assurer qu'il est d'accord, s'y asseoir et improviser c'est tout un. Un étranger attiré par son jeu vient se placer silencieusement derrière sa chaise. « Nous allons bien voir, dit Chopin en polonais à son compagnon, si mon auditeur est connaisseur ou non », puis il commence une fantaisie sur des mélodies polonaises (op. 13). L'auditeur, un allemand pur sang, semble prétrifié; il écoute avec toute son âme cette musique si nouvelle pour lui; il suit d'un œil attentif chaque mouvement des doigts, et dans son ravissement, sa meilleure amie, sa pipe, échappe de ses lèvres sans qu'il s'en aperçoive. Doucement, sans bruit, arrivent l'un après l'autre tous les commensaux de la maison, le maître de poste lui-même suivi de sa femme et de ses deux filles. Ils s'arrêtent, la tête penchée, l'oreille tendue, plongés dans l'extase. Mais le jeune musicien ne songe plus à son auditoire.

Tout entier à la muse qui l'inspire, il en suit les caprices et semble reproduire, en se jouant, la ronde des esprits follets dansant au clair de la lune. Soudain une voix de stentor retentit à la fenêtre. « Les chevaux sont attelés, Messieurs en voiture ! » — Maudit trouble fête, s'écrie le maître de poste, tandis que les trois dames jettent des regards furieux au postillon. Chopin se lève d'un bond; mais on l'entoure, on le supplie : « Continuez, continuez, de grâce, finissez au moins ce délicieux morceau ! » Lui, consultant sa montre dit : « Nous sommes ici depuis bien longtemps, nous devrions déjà être près de Posen. — Restez, jouez, bien cher Monsieur, crie le maître de poste, je vous donnerai des chevaux extra s'il le faut. — Laissez-vous toucher,

reprend sa femme, les bras tendus pour l'implorer. » Comment résister ? Bientôt la servante paraît chargée de verres et de bouteilles et le maître de poste boit à la santé du cher Polyhymnias, comme il l'appelle, et tout le monde l'imite. Cependant l'un des assistants s'approche et d'une voix tremblante d'émotion il dit : « Monsieur, je suis un vieux musicien foncièrement versé dans mon art, moi aussi je joue du piano, c'est pourquoi je suis en état d'apprécier votre grand talent. Si Mozart vous avait entendu, il vous aurait serré la main et crié : « Bravo ! » moi, obscur individu je n'ose me le permettre. » — Pendant ce temps, les dames reconnaissantes bourraient la voiture de friandises et de vins fins, et le maître de poste, transporté, déclarait que c'était le plus beau jour de sa vie, qu'il n'oublierait jamais Frédéric Chopin ! Comme l'artiste s'apprêtait à partir, il le prit dans ses bras, et, bon gré, mal gré, le porta en voiture. L'Allemagne seule, nous le disons à sa louange, est capable de cet enthousiasme musical.

Tel fut le premier triomphe populaire, la première joie artistique de Frédéric, qui sait, si elle ne fut pas la plus vive, même après toutes celles qu'il connut depuis : ce qui est nouveau a tant de saveur ! En tout cas cette ville de Zullichau et cette humble maison de poste méritaient bien, n'est-il pas vrai, un souvenir de sa part, une mention honorable de la nôtre !

Le 6 octobre, les voyageurs aperçurent de loin les tours de Varsovie, et bientôt des cris de joie accueillaient Frédéric dans la maison paternelle.

L'année suivante, ce fut autre chose. Son père estimant que le temps était venu pour lui de se faire entendre en public, résolut de l'envoyer à Vienne. Il ne s'agissait donc plus seulement d'une excursion de plaisir, mais d'un voyage artistique. Or, avec la modestie dont il ne se départit jamais, Frédéric se demandait, anxieux, comment il oserait jouer dans une ville dont Haydn, Mozart et Beethoven avaient formé le goût ? Il fallut pourtant bien se résigner à tenter l'aventure, et le 31 juillet, notre jeune Polonais arrivait dans la capitale de l'Autriche escorté de quelques amis.

A peine est-il mis en relations avec certains membres du monde des éditeurs et des artistes, qu'on le presse de donner un concert, et cela d'autant mieux, ajoute-t-il avec une nuance d'ironie, « qu'il ne s'agit pas ici pour moi d'honoraires, mais de lauriers. » — Deux ans plus tard, il devait reconnaître à Vienne même la justesse de cette observation. — Il cède enfin, non sans beaucoup d'hésitation. « Je me suis décidé, écrit-il à ses parents, Blahetka, un journaliste d'ici, prétend que je ferai *furore*, que je suis, — ce sont ses expressions — un artiste de premier rang, que ma place est mar-

quée à côté de Moscheles, de Herz, de Kalkbrenner... Tous les journalistes me regardent avec de grands yeux ; les membres de l'orchestre me saluent humblement quand je passe bras dessus, bras dessous avec le directeur de l'Opéra italien... J'espère en la toute-puissante protection de Dieu, soyez sans crainte, mes bien-aimés. »

Le 11 août, son concert a lieu, composé comme suit : « *Ouverture de Beethoven. — Mes Variations. — Chant. — Ma Kracoviak*, et pour terminer, un petit ballet. » On voit, qu'après tout, il avait fallut bien peu de temps pour organiser cette soirée, mais le temps ne faisait rien à l'affaire. Il fut couvert d'applaudissements. « A mon arrivée sur la scène, je fus accueilli par des bravos, et après chaque variation, le public les répétait avec tant d'emportement que je ne pouvais même pas entendre les *tutti* de l'orchestre. Rappelé à l'unanimité en quittant l'instrument, je dus revenir deux fois pour saluer. » Ses improvisations ne contribuèrent pas peu à ce grand succès, car dit-il encore : « Les Allemands savent les apprécier. » Il avait choisi un thème de la *Dame Blanche*, et un air populaire polonais, *Chmiel*, dont le mouvement de mazurka électrisa ses auditeurs presque jusqu'à les faire danser sur les banquettes.

Après une réussite si complète et si inattendue, tous les artistes encore présents à Vienne, malgré la saison, voulurent faire sa connaissance : Gyrowetz, Lachner, Kreutzer, Seyfried, Schuppanzigh, Czerny, le même dont Chopin écrivait en quittant Vienne. « J'ai pris congé de Schuppanzigh et de Czerny ; Czerny a été plus chaud que toutes ses compositions. » Pourtant on trouvait généralement son jeu un peu pâle. « Il n'y a presque qu'une voix pour déclarer que mon jeu est trop bas, ou plutôt trop doux pour le public d'ici, habitué aux grands coups de timbales des pianistes de céans. Je crains bien que les journalistes ne me fassent le même reproche, d'autant mieux que la fille de l'un d'eux tambourine impitoyablement sur son piano. »

Ce reproche des Viennois, Paris, la ville du bon goût et des demi-tons, le lui adressera à son tour ; il ne fut jamais le virtuose des grandes assemblées, son jeu était trop délicat, trop raffiné pour parler aux masses ; mais il fut le favori des salons, l'artiste des esprits cultivés, et nul mieux que lui ne s'entendit à faire battre les cœurs, et couler des larmes d'une exquise suavité. La noblesse viennoise, formée aux leçons des plus grands maîtres, sût bien, elle, apprécier son talent : les Schwarzenberg, les Wrbna, les Dietrichstein, admirèrent l'élégance de son jeu ; et le prince Lichnowski, cet ami si constant de Beethoven, l'accueillit avec enthousiasme. « Il ne savait que dire à ma louange, tant il était ravi de mon jeu... La comtesse Lichnowska et sa fille, avec lesquelles j'ai pris le thé aujourd'hui, se

réjouissent d'apprendre que je donnerai mardi un second concert. Elles me promettent une lettre d'introduction pour une certaine comtesse, sœur du comte Lichnowski, quand j'irai à Paris. Trop, beaucoup trop d'amabilité. » Ce second concert eut lieu devant un public encore plus nombreux. « ... Les dames et les musiciens sont pour moi, les savants et les natures poétiques aussi... le gros public allemand ne paraît pas entièrement satisfait... Mais, il n'est pas encore né, celui qui fait tout bien[1]. »

Le 19 août, Frédéric Chopin quittait Vienne, non plus comme un élève, mais comme un maître, chacun s'étonnant seulement qu'il eût pu apprendre à Varsovie tout ce qu'il savait. Le 21, il arrivait à Prague, il y passait trois jours, repartait pour Dresde, s'arrêtait en route à Tœplitz, improvisait chez la princesse Aloysia Clary, née comtesse Chotek, pianiste elle-même de beaucoup de talent, était très-admiré, très-fêté par cette société d'élite et s'en allait passer huit jours à Dresde. Là, reçu par le baron von Friesen, maître des cérémonies du roi de Saxe, il assistait à la première représentation du *Faust* de Gœthe, arrangé par Tieck, avec la musique de Spohr dans les entr'actes; il faisait visite à Morlacchi, *primo maestro della cappella Reale*, ou plutôt, dit-il plaisamment à ses parents : « Je ne vais pas chez lui, mais il vient chez moi. Oui ! Oui ! Oui ! »

Une fois rentré à Varsovie, l'influence de ce voyage se fait sentir. Il revient non pas ébloui, non pas enflé, mais plus convaincu de son talent, plus sûr de lui-même, « de quatre ans plus avancé, plus expérimenté. » Toujours gai mais non plus seulement de cette gaieté juvénile qui à Berlin se traduisait par des caricatures, toujours modeste, mais trouvant pourtant le courage de différer d'opinion avec les musiciens *arrivés* et d'oser le dire. Quant à sa santé... ici il nous faut ouvrir une parenthèse, car il se présente encore une difficulté, comme dans le cas du prince Antoine. M. Karasowski prend de nouveau Franz Liszt à partie ; il lui reproche de dépeindre Chopin comme un être maladif, pareil à « ces créatures idéales que la poésie du moyen âge faisait servir à l'ornement des temps chrétiens... » et il se fâche tout rouge contre ce passage, qu'il cite en entier, ne paraissant pas s'apercevoir que Liszt ne l'a point écrit, mais bien un auteur sur lequel nous reviendrons. Donc, nous acceptons la chose comme jugée : a cette époque la santé de Chopin était bonne, et si, dix ans plus tard, des symptômes fâcheux se manifestèrent, il faut les attribuer à la pression des fatigues et des émotions de la vie de Paris. Que sa mère et ses sœurs l'aient beaucoup dorloté et qu'il se soit laissé faire ; qu'elles aient craint pour

[1] Proverbe polonais.

lui le chaud et le froid, l'excès du travail ou de la dissipation, cela peut être et même probablement cela fut ; on sait les câlineries dont un fils unique est l'objet, mais cela ne prouve rien contre son organisation physique, nous devons en croire là-dessus M. Karasowski, trop convaicu pour que son opinion soit mise en doute.

Du reste, il n'avait jamais été moins question de maladie que dans cette année 1829. La jeunesse s'épanouissait chaste et pure telle que seul le foyer béni de la famille peut la voir grandir et se former. Frédéric avait vingt ans ; il écrivait à un de ses amis : « J'ai — peut-être pour mon malheur trouvé mon idéal, je le vénère de toute mon âme. Il y a déjà six mois que j'en rêve chaque nuit, et je ne lui ai pas encore adressé la parole. C'est en pensant à cette pure créature que j'ai composé l'adagio de mon concerto en mi-mineur (op. 11), aussi bien que la valse écrite ce matin même et que je t'envoie....... Oh ! qu'il est triste de n'avoir personne avec qui partager ses douleurs et ses joies ! Quelle amertume, quand le cœur est oppressé de ne pouvoir s'épancher dans un autre cœur. Tu sais déjà ce que je veux dire... Maintes fois je confie à mon piano ce que je voudrais te confier à toi... »

Certes, un idéal est douce chose à vingt ans ; heureux le jeune homme capable de s'en contenter, *d'y rêver six mois, sans même lui avoir adressé la parole !* Celui-là, artiste ou poëte sera sûr d'atteindre les hautes sphères de l'art, et d'entraîner à sa suite les âmes d'élite ! Malheureusement la réalité a ses droits qu'elle ne perd jamais, dure maîtresse, elle s'impose, malgré qu'on en ait. Frédéric l'éprouva et tout en se débattant contre elle, il ne put s'y soustraire. La grande question du moment c'était de savoir ce qu'il fallait faire pour compléter son instruction musicale. La famille tenait conseil, les amis donnaient leur avis, bref, d'un commun accord on décida qu'il devait voyager pendant deux ans au moins, visiter l'Italie, puis Paris. Cette détermination paraît d'abord convenir au jeune homme. Après tout, son idéal entrevu, rêvé, le laisse pourtant bien seul ; ses amis sont absents et il écrit, toujours dans la même lettre : « Tu ne saurais te figurer comme Varsovie m'est triste, si je n'avais pas ma famille où je me trouve heureux, je ne pourrais vivre ici. »

Cependant le temps s'écoule, et il ne part pas. Au mois de mars, nous le trouvons donnant son premier concert dans la salle du théâtre où, bien qu'applaudi chaleureusement, il n'est pas tout-à-fait satisfait. Là, comme à Vienne, on se plaint de son jeu, non comme perfection, mais comme énergie, et le *Petit Courrier* lui conseille de déployer à l'avenir plus de force. Ainsi averti, il donne un second concert, et cette fois le succès est complet, car il a pris un piano de Vienne, dont les sons retentissants plaisent au public.

Mais le départ ?... L'été s'avance, voilà le mois d'août et Frédéric paraît uniquement occupé des débuts d'une jeune élève du Conservatoire de Varsovie, Mlle Constantia Gladkowska. Il déclare qu'elle chante merveilleusement la romance du second acte de *l'Agnese*, de Paer, il en est transporté.

Le mois d'octobre commence, Frédéric, plus heureux que jamais, organise un troisième concert, où, bonheur inespéré, Mlle Gladkowska doit chanter la cavatine de la *Donna del Lago*. Elle la chante, en effet, et mieux qu'elle n'a jamais chanté ; même elle était ravissante avec sa toilette blanche, et une rose dans les cheveux...

Or, qu'était-ce donc que Mlle Gladkowska ? Ne le devinez-vous pas ? Qu'était-ce, sinon *l'Idéal* du jeune Frédéric, et comment trouver la force de s'éloigner, quand on peut la voir et l'entendre presque chaque jour chez Soliva, son maître de chant [1], au théâtre où elle va répéter, et chez Mlle Sonntag ? Mlle Sonntag, entendez-vous bien, alors à Varsovie, et qui a eu la gracieuse bonté d'offrir ses conseils à sa jeune émule ! En vérité rien d'égal à tant de complaisance ! Frédéric nage dans la joie !

Hélas ! hélas ! il devait pourtant en être de cet idéal comme de tant d'autres. La vingtième année de l'artiste en est tout embaumée, il lui doit quelques-unes de ses plus douces rêveries, et de ses plus poétiques créations ; puis tout s'évanouit. La séparation a lieu, et deux ans après, oh ! fragilité des affections humaines, l'adorée quitte le théâtre et se marie bien prosaïquement à un autre... Faut-il cependant prendre congé de ce premier amour si naïf et si pur, avec un sourire dédaigneux, et un haussement d'épaules ? Cette passion juvénile fut-elle aussi éphémère qu'on le pourrait penser ?... Non : le cœur du jeune homme garda longtemps l'image et le regret de cette apparition de la première heure, et dans les lettres à ses amis on retrouvera l'expression d'une douleur contenue mais persistante. De son côté, Constantia Gladkowska, s'il faut en croire Franz Liszt, n'oublia point non plus celui auquel elle avait dû renoncer, plus par la force des choses que par sa volonté.

« Inopinément séparée de Chopin, cette jeune fille fut fidèle à sa mémoire, à tout ce qui restait de lui. Elle entoura de sa filiale amitié ses parents, et le père de Chopin ne voulut pas que le portrait qu'elle en avait dessiné dans des jours d'espoir, fut jamais remplacé chez lui par aucun autre, fût-il dû à un pinceau plus expérimenté. Bien des années après nous avons vu les joues pâles de cette femme attristée, se colorer lentement, comme rougirait l'albâtre devant une lueur dévoilée, lorsqu'en contemplant ce portrait, son regard rencontrait le regard paternel. »

[1] Maître de chant au Conservatoire de Varsovie. Mort à Paris en 1851.

Que croire, du narrateur qui a constaté *de visu* les manifestations de ce souvenir non effacé, ou du biographe, qui dans une note concise, presque brutale, annonce le mariage à si courte distance? Toujours le cœur a ses mystères et l'histoire ses contradictions, qui se chargera de les expliquer?

Pendant les derniers mois d'irrésolution où Frédéric désire partir et ne peut s'y résoudre, tout contribuait à rendre sa situation pénible. Des pressentiments sinistres — il en fut troublé toute sa vie, c'était chez lui un trait caractéristique — hantaient son imagination. « Je suis encore ici, écrit-il à un ami, sans pouvoir me décider à fixer le jour de mon départ. Il me semble toujours que je quitte Varsovie pour n'y jamais revenir; je sens en moi la conviction que je dis un éternel adieu à ma patrie. Oh! qu'il doit être dur de mourir ailleurs que là où l'on est né! Comme il me serait cruel de voir à mon lit de mort un médecin indifférent et un serviteur mercenaire, au lieu des visages aimés de mes chers parents. Crois-moi, cher ami, je voudrais bien souvent aller près de toi, reposer mon cœur endolori, ne le pouvant, je m'en vais par les rues, sans but... rien ne peut calmer, mon angoisse, je rentre pour retrouver les mêmes souffrances. »

Le 5 octobre, il écrivait encore. « ...Tout mon équipement est prêt, la partition corrigée... il ne me reste plus qu'à prendre congé et c'est là le terrible! »

Ce « terrible » l'est rendu plus encore par les larmes qu'il verse en secret que par celles qu'il peut répandre ouvertement. Un adieu suprême a été échangé, des pleurs se sont confondus, et il emporte à son doigt une bague qu'elle-même y a placée et qu'il conservera comme son plus précieux bijou. Enfin, le 2 novembre 1830, Frédéric s'arrache avec effort du milieu des siens.

Un groupe d'amis, en tête desquels son vieux maître Elsner, s'étaient réunis pour l'accompagner jusqu'au premier village situé sur la route. Là, les élèves du Conservatoire l'attendaient : ils chantent en son honneur une cantate expressément composée pour la circonstance par Elsner. Un banquet lui est offert, à l'issue duquel on lui présente un gobelet d'argent artistement travaillé et rempli jusqu'au bord de terre polonaise, terre que, dix-huit ans plus tard, on répandra par son ordre sur son cercueil... Emu jusqu'aux larmes, Frédéric remercie ses amis, les embrasse et s'éloigne. Le grand sacrifice était accompli; ses pressentiments devaient l'être aussi, jamais il ne revit sa patrie. Et maintenant le vaste monde s'ouvrait devant lui.

Ce vaste monde c'était pour le moment Vienne et l'Italie. Tout en s'y acheminant il rencontre çà et là quelques épisodes amusants et les consigne dans ses lettres. Par exemple passant par Breslau et

sollicité de jouer dans un concert où il assiste en amateur, il raconte gaiement que ses auditeurs, ne sachant qui il est, sont fort embarrassés de la conduite qu'ils doivent tenir, aussi bien que de ce qu'ils doivent penser : faut-il le louer ou le blâmer, ses compositions sont-elles bonnes ou n'en ont-elles que l'air? Mais il n'est pas nécessaire d'aller à Breslau pour trouver de pareils auditeurs. A Dresde, il s'amuse fort de se faire conduire en chaise à porteur ; il ne se divertit pas moins d'être introduit dans un salon — que l'on reconnaît bien le Dresde de cette époque ! — où se trouvent assises une foule de dames autour de huit grandes tables. « Je ne fus pas ébloui par l'éclat des diamants, mais bien par le scintillement des aiguilles à tricoter, incessamment agitées par les mains diligentes de toutes ces dames. Les unes et les autres, les dames et les aiguilles, étaient si nombreuses, qu'eussent-elles d'aventure médité une attaque contre les représentants du sexe fort, ceux-ci auraient pu passer un fort mauvais moment, n'ayant pour toutes armes défensives que des lunettes sur des fronts chauves. »

A Vienne, Frédéric, conformément au désir de son père, cherche à organiser un concert. Mais cette fois la tâche est difficile, car il ne s'agit plus de jouer sans honoraires. Aussi écrit-il à ses parents : « Je donnerai donc un concert, mais *quand*, *où*, *comment ?* Je l'ignore. » L'expérience, qu'il n'avait pas acquise à son premier voyage, lui arrive peu à peu, assez amère, comme toujours. L'éditeur Haslinger l'accable de politesses, mais ne lui donne pas une obole pour les compositions déjà publiées, ni pour celles qu'il voudrait publier encore. « Peut-être pense-t-il qu'en traitant mes compositions comme des bagatelles, il m'amènera à me trouver heureux de les lui laisser pour rien, mais j'en ai fini avec le gratis, maintenant il faut payer, animal. En somme tout va bien, et j'espère que tout ira mieux encore. »

Chopin écrivait ces lignes le 1er décembre 1830 ; le 29 novembre la jeunesse polonaise s'était soulevée, entraînant dans sa révolte la nation tout entière : coups de foudre dont notre siècle est rempli et qui remettent périodiquement en question la vie des nations et la vie des individus. Celle de notre jeune artiste faillit sombrer dans la tempête. Entraîné par son ardeur patriotique, il veut, au premier moment, rentrer en Pologne, mais il s'arrête. « Je n'aimerais pas être un fardeau pour mon père, sans cette crainte je retournerais sur le champ à la maison. Je suis souvent dans une disposition telle, que je maudis l'heure où j'ai quitté ma chère patrie. Les dîners, soirées, concerts, bals auxquels je dois assister m'ennuient, je suis triste, je me sens si isolé, si abandonné..... » Et alors, le souvenir de celle qu'il appelle son ange de paix se présente à lui.

« Je ne trouve un peu de calme qu'en lisant vos lettres, ou en contemplant sa bague, ce cher trésor... Est-elle donc bien changée, a-t-elle été malade?... Dieu garde qu'elle souffre à cause de moi... »

Cependant son ciel s'assombrit aussi à Vienne : il ne pouvait plus être question d'y donner un concert; le mouvement polonais n'y inspirait naturellement aucune sympathie, bien loin de là. « Aujourd'hui, à table, à la restauration italienne, j'ai entendu ceci : le bon Dieu s'est trompé en créant les Polonais ; et cela : il n'y a rien à attendre de la Pologne. Ne t'étonne donc pas que je ne puisse écrire ce que je sens... » En même temps que s'évanouissait la perspective d'un concert à Vienne, celle du voyage d'Italie disparaissait aussi dans la tourmente, ne laissant plus guère place qu'à celui de Paris, et encore la situation de cette ville d'où était parti le mouvement révolutionnaire présentait-elle bien des obstacles; le visa du passe-port entre autres, n'était pas un des moindres. Le 25 juin 1831 Chopin écrit : « Mon voyage n'ira pas tout seul... On me promet chaque jour mon passe-port, je cours d'Hérode à Pilate, uniquement pour redemander à la police ce que j'ai remis à sa garde. Aujourd'hui j'ai appris de belles choses; mon passe-port est égaré! Il me va donc falloir adresser une demande pour en obtenir un autre. N'est-ce pas étrange que tout ce qu'il y a de plus mauvais nous arrive, à nous autres Polonais... J'ai suivi le conseil de Beyer [1], je fais viser mon passe-port pour l'Angleterre tout en allant à Paris... »

Voilà l'origine de cette situation que nous signalions en commençant : il ne fallait pas avoir l'air d'aller à Paris. Cet état de choses dura tout le temps du règne de Louis-Philippe.

Enfin au commencement de juillet, alors que tous les riches habitants de Vienne l'avaient déjà quittée, fuyant devant le choléra, Chopin donna un concert, l'unique et, grâce aux circonstances, il eut un public très-restreint et des recettes au dessous des dépenses. *L'Allgemeine musikalische Zeitung*, disait, il est vrai, au mois de septembre suivant : « Chopin s'est fait entendre ici. Il s'y était déjà révélé, il y a quelques années, comme pianiste de premier ordre. L'exécution de son nouveau et remarquable concerto en mi-mineur, n'a point altéré notre opinion. Celui qui cultive avec tant de droiture l'art véritable, celui-là mérite aussi une véritable considération. » D'autres journaux de Vienne parlèrent de son jeu avec éloges, mais trop froidement toutefois pour satisfaire pleinement un artiste jeune et enthousiaste.

Le 20 juillet 1831, Frédéric quittait Vienne avec un de ses amis qui devait l'accompagner à Paris. Il emportait de cette ville une

[1] Polonais établi à Odessa et momentanément à Vienne.

impression plutôt pénible qu'agréable, y ayant rencontré, pendant ce second séjour, plus d'envie et de jalousie que de bon vouloir; des protecteurs attiédis et des affections relâchées par les événements. Heureusement Munich le dédommagea un peu et lui rendit quelque courage par l'admiration dont il y fut l'objet, et l'enthousiasme qu'y excita son *Concerto en mi-mineur*. Mais à Stuttgard une douleur cruelle l'attendait : il y reçut la nouvelle de la prise de Varsovie par les Russes, le 8 septembre 1831. Les sentiments profonds sont pour l'artiste la source des grandes inspirations. Ceux que Chopin éprouva alors se traduisirent par la belle *Etude en ut mineur* qu'il écrivit à Stuttgard même et qu'il dédia plus tard à Franz Liszt. M. Karasowski dit en parlant de cette étude : « A travers le tourbillon des passages frénétiquement tourmentés de la main gauche, surgit une mélodie majestueuse, passionnée, qui, pareille au souffle d'un Jupiter tonnant, agite l'auditoire d'un long frémissement. »

A la fin de septembre Frédéric Chopin arrivait à Paris.

II

Le moment était bien peu favorable. Depuis un an, la capitale du monde, comme l'appelle M. Karasowski, était en proie à un de ses accès de fièvre périodique, chaque fois plus prolongés et plus sanglants. Les émeutes se renouvelaient fréquentes et intenses : une des premières auxquelles Frédéric assista fut celle qui eut lieu en l'honneur du général Ramorino, que les étudiants, avec la présomption et l'ignorance propres à la jeunesse de notre temps, avaient entrepris de fêter comme un victorieux tandis qu'en réalité, chargé de ravitailler et de secourir Varsovie, il l'avait laissée tomber aux mains de l'ennemi par son incurie et sa désobéissance aux ordres de ses chefs. Donc Ramorino ne méritait pas le triomphe mais le châtiment! Combien qui le méritent autant que lui, et qui, la tête haute, président aux destinées de leur pays.

Le 25 décembre 1831, Chopin rendait compte, dans une longue lettre à un ami, de ses impressions et de sa situation. « ...Tu sais que j'habite ici au quatrième, mais sur le boulevard, dans le plus beau quartier de la ville. J'ai un balcon donnant sur la rue et de là, je puis jeter à droite et à gauche un regard sur les agitations de la foule. Tout en face de moi, dans la cité Bergère, demeure le général Ramorino!... » Suit alors la description des agissements des jeunes héros de *l'Ecole de médecine* et de *la Jeune France* venus au nombre de mille environ, précédés d'un drapeau tricolore et criant à tue-tête « Vive Ramorino! Vive les Polonais! » Quant au général, mieux avisé, il ne se montra pas, et le lendemain il avait décampé

sans tambour ni trompette, pour se soustraire à ces manifestations compromettantes. Quelques jours après, suivant l'usage de cette aimable époque, une autre tentative du même genre, mais beaucoup plus considérable, avait encore lieu. Cette fois il fallut employer les grands moyens : la gendarmerie et la cavalerie durent charger à plusieurs reprises, et la foule ne se retira que fort tard en chantant à pleins poumons : « Allons, enfants de la patrie. » Infortuné Chopin! ce chant et ces paroles lui déchirèrent les oreilles. « Je ne puis te dire quelle impression firent sur moi les horribles voix de cette foule révoltée ! » Que faire en pareille temps et en pareil lieu? Chopin, toujours modeste et désireux de se perfectionner dans son art, imagine de demander à Frédéric Kalkbrenner, alors au sommet de la gloire, et qui passait pour le premier pianiste de l'Europe, de le prendre pour élève. Il l'admirait sincèrement et il disait : « Si Paganini est un artiste accompli, celui-ci l'est aussi, mais d'une toute autre manière. Son calme, son toucher ravissant, l'égalité de son jeu ne peuvent se décrire. On reconnaît le maître dans chaque note. C'est un géant, il couvre tout de son ombre. »

Le géant accueillit son jeune admirateur avec condescendance; il voulut le faire jouer devant lui; il fut étonné, continue Chopin, « et me demanda si j'étais élève de *Field*; il me dit que j'avais le style de Cramer, mais le toucher de *Field*. Il joua quelque chose à son tour, et j'eus envie de rire, car il fit une faute et fut obligé de s'arrêter, mais il se rattrapa bien vite d'une manière merveilleuse. Depuis ce temps nous nous voyons tous les jours... » De tout cela il résulta que le célèbre maître consentit à diriger le jeune artiste pendant trois ans pour faire de lui un grand artiste. Tout modeste qu'il était, Chopin fut un peu étonné. Il écrivit à Elsner, son maître vénéré; il écrivit à son père, et leur fit part de la prétention singulière dont il était l'objet. Ni l'un ni l'autre n'y comprit rien, et son maître lui répondit par une longue lettre qui pourrait être considérée comme un traité du genre, pleine de sagesse et de raison.

Kalkbrenner lui-même reconnut ensuite que trois années d'étude étaient beaucoup trop. Pourquoi les avait-il exigées d'abord? Bien des gens prétendirent qu'ayant jugé le talent de l'élève il voulait s'en faire gloire et se l'approprier en quelque sorte. Quoi qu'il en soit, Chopin renonça à toute idée de se placer sous sa direction, et il eut raison. Il n'était pas de la race des imitateurs et Kalkbrenner n'aurait jamais été en état de rompre en lui la volonté, hardie peut-être, mais noble à coup sûr, de *créer une nouvelle ère dans l'art.* Il fallait cependant bien se décider à quelque chose; le projet de concert revient sur le tapis. Mais quelle grosse affaire! lui, un débutant un inconnu. Paris ne lit guère les journaux de musique étran-

gers; il les lisait encore moins alors, si même il les lisait, car Paris a toujours eu la prétention de juger par lui-même et de prononcer en dernier ressort. Or, Chopin recommandé à l'attention du petit nombre par quelques articles des journaux de Vienne était presque entièrement étranger au public parisien. Par bonheur, certains des meilleurs artistes se montraient disposés à l'aider : Baillot, le rival de Paganini, Brod, oboïste renommé, Kalkbrenner, Kalkbrenner lui-même, qui ne se propose rien moins que d'exécuter avec lui une marche sur deux pianos d'abord, puis une polonaise, avec accompagnement de quatre autres pianos : « N'est-ce pas là une idée tout-à-fait folle, dit Chopin. Un de ces pianos est très-grand, il servira à Kalkbrenner, l'autre est petit, il sera pour moi. Les quatre instruments d'accompagnement, qui font autant de bruit qu'un orchestre, seront tenus par Hiller, Osborne, Stamaty et Sowinski. » A ces noms connus et aimés devaient s'ajouter encore ceux de Norblin, premier violoncelliste de l'Opéra, né à Varsovie; Urhan, célèbre joueur de viole, etc. Mais il fallait une chanteuse et c'était là le difficile, les directeurs de théâtre n'entendant pas raison là-dessus. Et pourtant que de richesses sous ce rapport dans ces années 1831-32 si sombres politiquement, si brillantes au point de vue musical. Le Théâtre-Italien dont Rossini était le directeur, avait Lablache, Rubini, la Malibran, la Pasta, la Schrœder-Devrient laquelle, dans *Othello*, jouait le rôle de Desdemona, tandis que la Malibran remplissait le rôle du Maure, ce qui faisait dire à Chopin : la Malibran est petite, l'Allemande est grande, on pourrait craindre que Desdemona n'étranglât Othello. A l'Opéra on avait Meyerbeer et son *Robert le diable*, avec Nourrit et Mme Damoreau-Cinti, etc. Quelle autre ville pouvait offrir une telle réunion de talents hors ligne. Aussi Chopin jouissait par toutes ses facultés artistiques.

Le 26 février 1832 son concert eut lieu. Ce fut une déception complète. L'auditoire était presque entièrement composé d'émigrés polonais, le public français faisait à peu près défaut, et les recettes furent insignifiantes! Avoir rêvé la gloire et la fortune et les voir toutes deux s'évanouir à la fois! Chopin ne médite plus que des résolutions extrêmes : aller en Amérique ou retourner à Varsovie, point de milieu. C'est à ce dernier parti qu'il s'arrête, malgré les embarras que doit lui créer son passe-port déjà expiré, et malgré l'avis contraire de ses amis, Keller, Sowinski, Franz Liszt... Il fixe son départ, termine ses préparatifs, fait ses adieux. Mais ici intervient ce que les anciens appelaient le destin, *fatum*, le dieu. Le jour même où il doit se mettre en route, il rencontre dans la rue le prince Valentin Radziwill et lui communique sa résolution. Le prince, sans y faire aucune objection, lui demande seulement d'aller

avec lui ce soir là chez Rothschild, il le promet, cette promesse décide de toute sa vie. Dans les salons du riche banquier où il pénètre pour la première fois, une société nombreuse, sympathique et fort capable d'apprécier un talent jeune et original, l'écoute, l'applaudit, s'enthousiasme. Hier, il était inconnu, il sera célèbre demain. Doux et subit revirement : l'horizon s'éclaire, l'angoisse s'apaise, le séjour à Paris devient possible. A quoi tient la faveur du public? La manifestation d'un talent hors ligne n'avait pu la lui conquérir, l'intervention d'un ami haut placé suffit pour la lui assurer.

A partir de ce jour sa renommée grandit et se consolide. Tous les donneurs de concert veulent l'inscrire sur leur programme, toutes les élégantes veulent l'avoir pour maître. Aussi, un de ses camarades d'étude écrit : « Chopin est fort et bien portant; il tourne la tête à toutes les Françaises et rend tous les hommes jaloux. Il est à la mode, et le beau monde portera bientôt des gants à la Chopin. Mais le mal du pays le consume... » Ah ! le mal du pays, il le ressentira longtemps, toujours! Cela ne l'empêchera pas de prendre pied dans le monde qu'il aime, où il se plaît et dont il devient le favori. Entouré de jeunes et jolies femmes et de visages amis, une vie nouvelle s'éveille en lui; l'expression de mélancolie qui lui était habituelle, fait place à un gai sourire, et l'animation de sa parole spirituelle devient communicative. Deux ans après, un autre de ses amis, très-intime celui-là, écrit encore : « Chopin est maintenant le premier pianiste d'ici; il donne beaucoup de leçons, aucune au-dessous de 20 francs. Il a beaucoup écrit et ses compositions sont très-recherchées. » Cet ami, Jean Matuszynski, partageait alors son logement, rue de la Chaussée-d'Antin, 5, car disait-il : « Je tiens absolument à être avec lui, il est tout pour moi. »

Ces succès, ce bonheur l'encouragent sans doute à affronter de nouveau le grand public, et au mois de février 1834, il annonce un second concert, dans la salle de l'Opéra et sous la direction de Habeneck. Cela seul indiquait la situation musicale qu'il occupait alors. Ce concert fut le plus brillant de la saison : l'auditoire se composait de la crême de la société parisienne et de l'élite des artistes, et pourtant il ne réussit pas. La salle était trop grande, le jeu du pianiste trop fin, et le fatal reproche que Varsovie et Vienne lui avaient adressé tour à tour, voltigea de bouche en bouche. Lui-même reconnut sa méprise, et il dit à Liszt : « Je ne suis pas propre à donner des concerts, moi que le public intimide, qui me sens étouffé par ces haleines, gêné par ces regards curieux, muet devant ces visages étrangers ; mais vous, vous y êtes destiné, car quand vous ne gagnez pas le public, vous avez de quoi l'assommer [1]. »

[1] *Frédéric Chopin*, par Franz Liszt. *France musicale*, 16 mars 1851.

Ce qu'il fallait à ce génie tout de nuances et de sentiment, c'était un salon où présidât le goût, l'art et la poésie; conditions difficiles à remplir et que Paris seul peut-être pouvait réaliser. La société qu'il fréquentait le plus volontiers c'était celle de ses compatriotes; les élèves qu'il aimait surtout à diriger, c'étaient les jeunes filles de cette aristocratie polonaise si nombreuse alors à Paris, et dont lui, l'artiste polonais par excellence, subissait le charme. Toutefois il ne limitait pas ses relations avec une partialité exclusive, et ses sympathies s'étendaient sans distinction de nationalité aux représentants privilégiés de l'art qu'il cultivait avec amour.

Deux ans et demi s'étaient écoulés depuis son arrivée à Paris, lorsqu'il se rendit avec Hiller, à une grande fête musicale donnée à Aix-la-Chapelle sous la direction de Mendelssohn, alors directeur de la musique de Dusseldorf. Mendelssohn, si calme, si mesuré, si classique par son éducation et par ses principes, savait pourtant rendre au pianiste romantique et novateur la justice qu'il méritait et n'hésitait pas à porter sur lui le jugement suivant: « Comme pianiste, Chopin est maintenant un des tout premiers; il fait sur le clavecin ce que Paganini fait sur son violon et il accomplit des prodiges qu'on aurait cru impossibles. Hiller aussi est un excellent exécutant, énergique et coquet à la fois. Seulement tous deux exploitent un peu trop la passion à la mode, le désespoir et la mélancolie; perdant ainsi quelque peu de vue, la mesure, le calme, et le vrai sentiment musical que moi je n'oublie peut-être pas assez. Aussi nous instruisons-nous et nous complétons-nous, je crois, tous les trois, moi jouant un peu le rôle de maître d'école, eux celui de *mirliflores* et d'*incroyables*.

« Après la fête nous sommes revenus à Dusseldorf où nous avons passé une journée très-agréable, à musiquer et à discuter; puis je les ai accompagnés à Cologne; où ils ont pris le bateau pour Coblentz et me voici de retour ici... Le charmant épisode est terminé. »

L'année suivante réservait à Chopin une joie plus intime, mais, hélas! mêlée de tristesse, comme toutes les joies de ce monde: il put embrasser ses parents à Carlsbad où la santé de son père l'avait obligé à venir prendre les eaux. Il les avait quittés depuis près de cinq ans. Nous savons tous combien il est doux de revoir ceux qu'on aime, mais quelle douleur amère on éprouve à se séparer de nouveau surtout quand cette séparation n'a point de terme fixe. Comme le courage faiblit, comme le cœur se brise, que de larmes, que de déchirements! De tristes pressentiments oppressaient ces âmes tendres, elles en étaient accablées. « Nous reverrons-nous? Jamais peut-être. Et cette crainte n'était point vaine: l'adieu qu'ils échangèrent au départ était un adieu suprême.

Chopin ne s'arrêta point à Leipsig pour s'y faire entendre. Frédéric Wieck [1] annonçait ainsi sa venue : « Demain ou après-demain Chopin arrive ici de Dresde, mais il ne donnera probablement pas de concert, car il est très-paresseux. Il pourrait bien s'arrêter ici quelque temps, n'étaient de faux amis, notamment un chien de Polonais, qui l'empêchent d'apprendre à connaître Leipsig au point de vue musical... Chopin ne croit pas, d'après ce qu'il a dit à Dresde, qu'il y ait en Allemagne une dame capable de jouer sa musique... Nous verrons ce que Clara pourra faire. » Clara fit si bien que Chopin en l'entendant fut ravi de son jeu poétique.

C'est vers ce temps-là que Mendelssohn prenait la direction des célèbres concerts du Gewandhaus à Leipsig : les deux amis se retrouvèrent ensemble avec plaisir; et bien que l'on ait voulu ranger au nombre des adversaires de Chopin, l'auteur renommé du *Songe d'une nuit d'été*, nous le voyons aussi favorablement impressionné que l'année d'auparavant par le jeu du jeune virtuose. Il est même tellement sincère dans son admiration qu'il s'efforce de combattre les préventions que sa sœur, élevée dans le respect et l'amour de l'art classique, entretenait, paraît-il, contre les compositions et le jeu trop romantique du jeune Polonais. « Quant à moi, lui écrit-il, son jeu m'a ravi de nouveau, et je suis convaincu que si mon père et toi, vous entendiez quelques-unes de ses meilleures compositions, telles qu'il me les a jouées, vous penseriez comme moi... J'étais heureux de me trouver avec un véritable artiste dont la direction fortement marquée, me convient beaucoup mieux, quoiqu'elle diffère immensément de la mienne, que celle de ces demi-virtuoses, de ces demi-classiques également disposés à unir en musique les honneurs de la vertu aux plaisirs du vice. »

Chopin rentra à Paris, la tête remplie de mélodie, mais le cœur parfaitement vide. Depuis quatre ans Constantia Gladkowska était mariée, et quelle qu'eût été la ferveur de son affection, l'amertume de ses regrets, l'idéal était à jamais perdu, à jamais fini pour lui, ou plutôt non, je me trompe, rien n'était encore fini, car à l'âge de Frédéric la vie ne saurait s'arrêter ainsi, et le temps lui ménageait des épreuves bien autrement sérieuses.

Cet hiver-là, une jeune Polonaise, sœur de deux anciens condisciples dans la pension paternelle, Maria W., vint à Paris avec les siens, et Frédéric se sentit bientôt attiré vers elle. L'année suivante on se retrouva à Marienbad, et l'intimité de la vie des eaux acheva ce que

[1] Père de Clara Wieck depuis Clara Schumann, connue surtout à Paris sous ce nom où elle a donné tant et de si beaux concerts. Elle épousa Robert Schumann en 1840.

la sympathie avait commencé à Paris : quand la mère de Maria termina sa cure, les deux jeunes gens étaient fiancés. On quitta Marienbad ensemble, et ensemble on passa quelques semaines à Dresde. Heureuses semaines où la gaieté et les espiègleries juvéniles reparaissent mêlées de pensées sérieuses, de projets d'avenir dans lesquels le retour en Pologne tenait la plus grande place. Chopin en effet, en face de ce bonheur espéré, songeait à quitter Paris pour toujours, à s'établir à la campagne près de Varsovie et des siens, qu'il aimait tendrement, à fonder des écoles populaires et à ne plus cultiver l'art que pour l'art, comme on disait alors. C'est dans ces dispositions souriantes qu'il quitta sa fiancée avec l'espoir d'une réunion prochaine.

En repassant à Leipzig, il fit la connaissance de Robert Schumann et fut heureux de lui serrer la main. En cette année 1836 le maître que les concerts Pasdeloup sont en train de populariser chez nous, n'était encore estimé que d'un très-petit nombre d'artistes. A peu près inconnu à Paris, très-peu apprécié en Allemagne, il doit la célébrité et la faveur posthume dont il jouit aujourd'hui aux soins intelligents de Franz Liszt qui ne cessa d'exécuter lui-même d'abord, dans toute l'Allemagne, cette musique accueillie avec indifférence, et de la faire exécuter par l'orchestre de Weimar quand il en disposa comme maître de chapelle ; il la doit aussi au zèle ardent, infatigable de la célèbre Clara Wieck, sa veuve, qui, dans de nombreux concerts très-beaux et très-appréciés, fit entendre à Paris ses compositions pour le piano. Au moment dont nous parlons elle n'était pas encore sa femme, mais déjà sans doute il l'aimait, du moins l'exagération de son enthousiasme peut le faire supposer quand il écrit, parlant de sa rencontre avec Chopin : « Nous avons passé un beau jour en semble... il m'a joué beaucoup d'études, de nocturnes, de mazurka, tout cela nouveau, tout cela incomparable. Sa manière d'être au piano est touchante, vous l'aimeriez beaucoup. Pourtant Clara est une plus grande virtuose, elle donne à sa musique presque plus d'expression encore que lui-même. » Préferer Clara Wieck à Chopin dans l'exécution des œuvres de cet artiste si éminemment personnel, qu'est-ce sinon l'admiration exaltée d'un amoureux !

Pauvre Schumann, qu'une fin cruelle devait atteindre dans la plénitude de sa vie, et disons-le, pauvre Chopin, condamné lui aussi à rencontrer une mort prématurée sans avoir connu le vrai bonheur.

Peu de temps après être rentré à Paris, il apprit que sa fiancée, sans doute plus vaniteuse que tendre, préférait une couronne de comte à une auréole d'artiste, et lui rendait sa parole. Triste dénouement d'un engagement considéré d'ordinaire comme sacré : il eut pour Chopin de très-graves conséquences. « Sous l'impression de l'injure qu'il venait de recevoir, dit son biographe, et dans le but

de l'oublier, il se jeta dans les bras d'une femme destinée à exercer sur lui une très-pernicieuse influence. »

Nous touchons en effet à la grande crise de son existence, à celle qui devait laisser une empreinte ineffaçable sur tout le reste de ses jours.

Chose digne de remarque, lui-même semble avoir eu le pressentiment et la crainte de ce qui allait lui arriver. Grâce à son organisation délicate et nerveuse, à sa nature de sensitive, il souffrait de tous les changements de température, et il était porté à considérer comme des avertissements d'en haut, les émotions, les défaillances qu'il en ressentait. Ainsi dans le cas particulier qui nous occupe. Un jour, il avait plu constamment et lui, qui ne pouvait supporter l'humidité, tomba dans une disposition très-sombre. Il n'avait reçu aucune visite, aucun livre nouveau n'était venu le distraire, aucune pensée mélodique ne s'était offerte à lui pour prendre forme.

« Vers dix heures il se souvint que c'était le jour où la comtesse C. réunissait un cercle de gens agréables et spirituels. En montant l'escalier recouvert de tapis, il lui sembla être suivi d'une ombre d'où s'exhalait un parfum de violettes ; un pressentiment traversa son âme comme si quelque chose de personnel et de mystérieux lui arrivait ; il fut sur le point de retourner chez lui, mais souriant de sa superstition, il franchit rapidement les dernières marches. »

Après avoir salué la maîtresse de la maison, il s'assit à l'écart plus disposé ce soir-là à écouter qu'à causer ; mais quand une partie de la société se fut retirée et qu'il ne resta plus que les intimes, il se mit au piano, et se sentant en verve, improvisa ce qu'il appelait de *petites histoires musicales*. Ses auditeurs l'écoutaient, suspendant leur haleine, tandis que lui, perdu dans ses pensées, les yeux sur son clavier, les oubliait entièrement. « Quand il eut fini, relevant la tête, il vit, appuyée sur le piano, une dame, simplement vêtue, qui fixait sur lui des yeux noirs et ardents et qui semblait vouloir lire dans son âme. Tandis qu'il se sentait rougir sous ce regard fascinateur, elle souriait et comme il quittait son siège pour se dérober derrière un groupe de camélias, il entendit de nouveau le frôlement d'une robe de soie, et sentit le parfum des violettes : la même dame qui venait de le regarder, avec tant d'attention, s'approchait de lui, accompagnée de Liszt. Elle lui adressa d'une voix profonde et harmonieuse quelques paroles de louanges sur son jeu et surtout sur son improvisation ; l'artiste ému et flatté l'écoutait en silence. »

Telle fut la première rencontre de Frédéric Chopin avec Mme Dudevant, si célèbre sous le nom de George Sand, rencontre qui devait être pour lui la source de vives joies et de mortels dégoûts.

M.-A. AUDLEY.

LA GUERRE D'ITALIE

(CAMPAGNE DE 1859)

ALEXANDRIE[1]

XV

En affirmant que la France n'armait pas, l'Empereur des Français avait parfaitement dit la vérité. On n'en avait rien cru, fort à tort. L'Empereur s'était contenté de prendre, en vue d'un conflit possible, les mesures que dictait la plus simple prévoyance. Vers le mois de janvier, le général Niel s'était rendu par son ordre à Turin. Il avait entretenu discrètement le roi de l'éventualité d'une guerre avec l'Autriche, s'était mis au fait des ressources militaires du pays, avait été reconnaître les places d'Alexandrie, de Casale et leurs environs. A son retour, il avait esquissé un plan de campagne qui semblait répondre à toutes les exigences de la situation.

L'effectif de l'armée sarde sur le pied de guerre était de 86,000 hommes ; si l'on en déduisait les dépôts et autres non-valeurs, il restait encore au roi 65,000 hommes ; en définitive, cinq divisions d'infanterie et une division de cavalerie. Ces forces étaient suffisantes pour arrêter le premier effort des Autrichiens, et donner à l'armée française le temps d'arriver en Italie. Le roi laissait, dans la région des Apennins, trois divisions d'infanterie réparties entre Gênes, Alexandrie et Casale, et gardait sous sa main deux divisions d'infanterie et une division de cavalerie, qu'il destinait à la défense de Turin. On ne pouvait songer à se maintenir sur les bords de la

[1] Voir *le Correspondant* des 10 novembre et 10 décembre 1878.

Sésia. Cette rivière coule au milieu de vastes plaines parfaitement unies ; elle est le plus souvent guéable et n'offre aucun élément de résistance. Mais plus loin, la vallée se rétrécit ; la Dora-Baltea sort d'un groupe de collines qui se rattache à la chaîne des Alpes ; elle traverse le fond de la vallée, et va se jeter dans le Pô. Cette position, sans être inexpugnable, laissait à l'armée sarde la chance de retarder les progrès de l'ennemi. Or, l'essentiel était de gagner du temps. La Dora-Baltea se trouvant à dix-huit lieues du Tessin, les Autrichiens ne pouvaient aborder la position avant quatre ou cinq jours. L'Empereur était dès lors parfaitement en mesure d'intervenir. La traversée des montagnes ne devait pas retarder considérablement la marche de ses troupes. Il ne fallait pas l'oublier en effet, l'Empereur disposait de tous les passages des Alpes et des Apennins ; il était libre d'agir par mer aussi bien que par terre. La ville de Gênes, avec son port et sa vaste enceinte, lui offrait une base d'opérations au pied des Apennins. La ville de Lyon lui en offrait une autre au pied des Alpes. L'armée française ne courait pas le risque de s'encombrer sur une seule route ; l'affaire se trouvait par là même fort simplifiée. Les troupes concentrées à Lyon étaient acheminées par le chemin de fer jusqu'à Saint-Jean de Maurienne ; elles franchissaient lestement le mont Cenis et retrouvaient à Suze le réseau des chemins de fer sardes qui les menait à la Dora-Baltea. Celles que la flotte avait débarquées à Gênes gravissaient de même les Apennins, et descendaient dans la vallée de la Scrivia sous le canon d'Alexandrie. L'armée sarde était dégagée. L'Empereur prenait l'offensive avec toutes ses forces réunies. Assaillis en tête et en queue, les Autrichiens se voyaient dans la nécessité de regagner précipitamment le Tessin.

Une telle entrée en scène souriait à l'imagination de l'Empereur. « Il nous faut, disait-il, arriver avec la rapidité de la foudre. » Satisfait de cette métaphore, l'Empereur ne s'était pas autrement enquis des détails. Le général Frossard avait bien exprimé quelques doutes ; la chance de rallier l'armée sarde en temps utile lui semblait incertaine ; mais on alléguait que les garnisons sardes, revenant de Savoie en Italie franchissaient le mont Cenis en trois jours. Il semblait inutile d'en demander plus. Rien ne pressait d'ailleurs ; les négociations suivaient leur cours, et les chances étaient toutes en faveur de la paix.

Le roi de Sardaigne ne partageait nullement cette opinion ; il se disait fort en péril, signalait à l'Empereur les armements de l'Autriche, le pressait d'accourir. L'Empereur en retour lui témoignait le plus vif intérêt. Il n'entendait nullement l'abandonner disait-il, si les Autrichiens le prenaient à partie. Il était parfaitement

en mesure de le rejoindre; il avait à Lyon quatre divisions d'infanterie et une division de cavalerie : deux de ces divisions étaient toujours prêtes à marcher. Ainsi nulle raison de s'inquiéter. Le roi ne se tenait pas pour satisfait. L'arrivée de ces quatre divisions ne le mènerait à rien, disait-il. L'observation était juste, mais l'Empereur feignait de ne pas entendre; il voyait que le roi se proposait de l'entraîner à la guerre et ne se souciait pas de lui inspirer une confiance dont il eût vraisemblablement abusé.

Les affaires, on le sait, ne tardèrent pas à s'embrouiller, et le jour où le roi de Sardaigne manifesta l'intention bien arrêtée de ne pas désarmer, l'Empereur dut s'avouer que le différend ne serait pas facile à concilier. Il jugea le moment venu de faire un pas de plus. Ordre fut donné au maréchal de Castellane d'organiser une cinquième, puis une sixième division. Le maréchal Vaillant, fort optimiste de son naturel, écrivait à ce propos, le 26 mars : « Le congrès qui va s'ouvrir nous donnera le temps de nous retourner et de nous mettre d'aplomb sur nos pieds. S'il n'aboutit pas, nous entrerons d'un côté ou de l'autre avec six divisions d'infanterie et une de cavalerie. Ce sera bien quelque chose. Rien n'est meilleur pour donner du montant aux paroles de nos représentants au dit congrès. » Vers la fin de mars, alors que la deuxième armée autrichienne était déjà sur le pied de guerre, le maréchal prescrivit la formation des quatrièmes bataillons, mais en ce qui touchait l'armée de Lyon seulement. Une autre mesure fort insignifiante fut prise. On envoya en Afrique les cavaliers de quatre régiments. Leurs chevaux servirent à compléter l'effectif de la division de cavalerie attachée à l'armée de Lyon. Enfin, dans le courant d'avril, le général de Mac-Mahon reçut l'ordre de tenir trois divisions de l'armée d'Afrique prêtes à s'embarquer. Six autres divisions d'infanterie et une division de cavalerie étaient de tout temps à Paris; une division de cavalerie à Lunéville; le reste de l'armée demeurait réparti comme par le passé, les régiments à leurs garnisons habituelles.

L'Empereur se croyait prêt à tout événement. Il l'était même en thèse générale. « Une armée, disait-il, fort justement, ne se crée pas du jour au lendemain, par l'enthousiasme ou l'argent. Une armée peut se comparer à une forêt. Avec les sommes les plus considérables, nous ne saurions nous procurer ces chênes séculaires auxquels le temps seul a donné l'élévation et la force. Il faut donc que l'armée française soit toujours de 400,000 hommes en temps de paix pour être de 650,000 en temps de guerre. Ces chiffres sont des minima invariables que tous les hommes d'Etat doivent apprendre comme un catéchisme. « L'Empereur savait, pratiquait ce catéchisme, mais n'en comprenait pas parfaitement le sens. Il disposait de

650,000 hommes, et se croyait en mesure de former, dans un délai de vingt jours, une armée de 300,000 hommes. Cette dernière estimation était une chimère. L'Empereur faisait entrer en ligne de compte, les conscrits, les soldats en congé renouvelable, les soldats présents sous les armes. Or les conscrits n'étaient pas immédiatement aptes au service. Les soldats en congé renouvelable, disséminés sur la surface entière de la France, ne pouvaient de semaine et même de mois, rejoindre leurs régiments. Les soldats présents sous les armes étaient sans doute au nombre de 400,000, mais il fallait déduire de cet effectif les non valeurs, telles que gendarmerie, services administratifs, compagnies de discipline et autres, les dépôts des régiments, les régiments destinés spécialement à l'Afrique. Ces éliminations une fois opérées, il restait 175,000, et non pas 300,000 hommes.

L'Empereur n'errait pas moins en ce qui touchait le matériel de l'armée; nombre de services se trouvaient abandonnés à eux-mêmes depuis la guerre d'Orient. D'autres se ressentaient d'une ingérence qui n'était pas toujours heureuse. L'Empereur prétendait s'entendre en artillerie; il s'était épris ainsi d'une invention due au général La Hitte. L'idée du canon rayé était juste en elle-même, mais elle n'était pas encore arrivée à sa dernière perfection. L'Empereur n'en avait pas moins donné l'ordre de refondre le matériel de l'artillerie selon cette formule. Une opération de ce genre demandait plus de temps qu'il ne le croyait. La décision avait été prise le 8 mars 1858. Sur deux cents batteries mises en commande dans les arsenaux, trente-deux seulement étaient disponibles un an après. Les projectiles ne pouvaient même être livrés en proportion de ce nombre restreint de batteries. Les parcs n'existaient pas : il fallait se contenter d'approprier des caissons de l'ancien modèle, garder les chariots et les forges tels qu'ils se trouvaient, compléter enfin l'artillerie de l'armée à l'aide de batteries de canons obusiers en dépit des inconvénients qui pouvaient résulter de cette combinaison.

Les canons obusiers rayés de la réserve d'artillerie et de l'équipage de siége attendaient encore leur transformation dans les arsenaux.

Il en était de même des armes portatives : les troupes, en vertu d'une décision de l'Empereur devaient être armées de fusils rayés; la mesure venait de s'effectuer. Les arsenaux avaient livré le contingent de fusils nécessaire à l'armée sur le pied de paix : ils ne pouvaient en fournir plus. L'adoption du fusil rayé avait entraîné celle de la cartouche à balle oblongue. La quantité de ces cartouches ne s'élevait pas à plus de quatorze millions, chiffre à peine suffisant pour les exercices de tir qui devaient commencer le 15 février de cette année.

Les parcs des corps d'armées, le grand parc de l'artillerie, du génie n'étaient pas organisés.

Faute de chevaux, le matériel fort considérable des équipages militaires ne pouvait être utilisé. L'artillerie se trouvait moins prise au dépourvu ; elle avait acheté 10,000 chevaux dans le courant de l'hiver, mais elle se trouvait dans la nécessité d'en acheter encore 20,000.

Les approvisionnements en biscuits étaient nuls, et l'on ne pouvait en fabriquer les quantités indispensables à l'aide des seules ressources militaires. Diverses subsistances faisaient défaut. Le foin, l'orge, l'avoine ne se rencontraient pas facilement sur les marchés, et l'on était fort embarrassé pour s'en procurer immédiatement.

Le roi de Sardaigne avait, il est vrai, réuni des vivres à Gênes, Alexandrie et Turin pour cent mille hommes, mais pour vingt jours seulement : il fallait ensuite se tirer d'affaire à l'aide des ressources du pays. Ces ressources on ne les connaissait que fort approximativement, et l'intendant militaire que l'Empereur avait chargé de s'en enquérir, attendait encore à Paris ses dernières instructions. Fort heureusement on avait l'argent, on pouvait le prodiguer, recourir au commerce du monde entier et se mettre en mesure, sinon immédiatement, du moins dans un délai de quelques semaines.

XVI

Le 20 avril, l'Empereur apprenant l'envoi de la sommation autrichienne, signa l'ordre de rappeler les soldats en congé renouvelable. Le 23, il approuva la formation du grand quartier général, et le 24, celle de l'armée d'Italie. Il se réservait le commandement suprême et appelait le maréchal Vaillant à remplir les fonctions de major général. L'armée était répartie ainsi qu'il suit :

Deux divisions d'infanterie et une division de cavalerie appartenant à la garde impériale sous les ordres du général Regnauld de Saint-Jean d'Angély.

Trois divisions d'infanterie et une division de cavalerie formant le premier corps d'armée, sous les ordres du maréchal Baraguey d'Hilliers.

Deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie formant le deuxième corps d'armée, sous les ordres du général de Mac-Mahon.

Trois divisions d'infanterie et une division de cavalerie formant le troisième corps d'armée, sous les ordres du maréchal Canrobert.

Trois divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie formant le quatrième corps d'armée, sous les ordres du général Niel.

En attendant l'arrivée de l'Empereur, le maréchal Baraguey

d'Hilliers avait le commandement des huit divisions d'infanterie qui se trouvaient à Paris, Toulon, Alger, et devaient d'après le plan de campagne être amenées à Gênes. Le maréchal Canrobert avait le commandement des six divisions de l'armée de Lyon ; quatre d'entre elles se trouvaient à Lyon même, une à Grenoble, une à Briançon. Les ordres de marche furent donnés par télégrammes dans la journée du 24 avril.

Nul ne s'attendait à l'événement. Les ministres ne délibérant pas en conseil, ignoraient en général ce qui se passait ; ils demeuraient confinés dans leur département et ne savaient des autres affaires que ce que Sa Majesté daignait leur apprendre ; or, Sa Majesté ne savait du jour au lendemain ce qu'elle voulait. Le ministère de la guerre se ressentait de cet état de choses. A défaut de données positives, le maréchal Vaillant transmettait au maréchal Castellane, ses conjectures en termes naturellement fort vagues. « L'horizon politique se rembrunit ; il s'éclaircit, » lui mandait-il tour à tour. Assoupi par cette correspondance météorologique, le maréchal Castellane ne s'était pas mis parfaitement sur ses gardes. On se trouva ainsi dans l'embarras au dernier moment. Les régiments étaient dépourvus de nombre d'accessoires nécessaires aux soldats en campagne tels que : marmites, bidons, hachettes, petites tentes. Les chaussures et même les cartouches faisaient en partie défaut, les ambulances n'étaient pas organisées. Les médecins, les adjudants et autres qui doivent en temps de guerre être montés, ne l'étaient pas. De tous côtés arrivaient des réclamations, le maréchal Castellane ne savait plus auquel entendre. Sur ces entrefaites, le maréchal Canrobert arriva à Lyon.

Les instructions que l'Empereur lui avait données ne laissaient pas d'être embarrassantes. L'armée sarde courait évidemment le risque d'être écrasée : il fallait se hâter de la dégager. L'Empereur ne le méconnaissait pas ; néanmoins il recommandait au maréchal de ne pas s'aventurer dans la vallée du Pô, et de rester sur la défensive au milieu des montagnes. « Nos opérations, ajoutait-il, sont dictées par des motifs plus politiques que militaires. » L'Empereur en était revenu à ses hésitations habituelles, il envoyait à Lyon, télégrammes sur télégrammes pour demander si les troupes étaient prêtes à marcher ; si les routes des Alpes étaient libres ; s'il était possible d'engager dix mille hommes à la fois dans les défilés du mont Cenis et du mont Genèvre, si ces défilés pouvaient être franchis en trois jours comme on le disait. Sans répondre à ces interrogations, désormais oiseuses, le maréchal Canrobert s'achemina vers 'Italie. Les troupes prenaient à Lyon le chemin de fer de Genève, gagnaient le même jour Saint-Jean de Maurienne, franchissaient en

trois étapes le mont Cenis, arrivaient à Suze le quatrième jour; les détachements qui se trouvaient à Grenoble et à Briançon devaient rejoindre, les uns à Mont-Meillan, les autres à Suze en passant par le mont Genèvre.

Il ne s'agissait plus de défendre la Dora Baltea. Le maréchal se rendit à Turin, entretint le roi des nouvelles instructions de l'Empereur. Le roi demeura consterné; abandonner la Dora Baltea, c'était abandonner Turin aux Autrichiens. Il insista, mena le maréchal sur le terrain. Mais l'opinion du maréchal était faite. La position de la Dora lui sembla trop étendue; elle pouvait être tournée par la vallée d'Ivrée, la rivière était guéable. Puis l'armée française se trouvait encore au milieu des Alpes; elle courait le risque d'être fort retardée dans sa marche. Les Autrichiens sans nul doute allaient apparaître. Le plus sage était de concentrer l'armée sarde autour d'Alexandrie et de demeurer au moins pour le moment sur la défensive. Le roi contestait fort, il en revenait sans cesse à sa ville de Turin. Pour le consoler, le maréchal lui laissa entrevoir la chance de sauver encore sa ville. L'armée sarde, lui dit-il, une fois concentrée à Alexandrie, allait acquérir par là même une valeur qu'elle n'avait pas auparavant. Les Autrichiens se voyaient dans la nécessité de lui prêter le flanc s'ils marchaient sur Turin. Dès lors il était fort possible qu'ils n'osassent pas tenter une pareille aventure. Le roi se rendit, mais les derniers mots n'en étaient pas dits. De retour à Turin, tard dans la nuit, le maréchal vit arriver un petit homme à bésicles qui semblait fort courroucé. Ce personnage n'était autre que M. le comte de Cavour. Habitué à régenter le roi et l'Empereur, il n'approuvait nullement la décision qui venait d'être prise, et prétendait imposer ses idées au maréchal. Sans s'attarder à des civilités inutiles, il lui demanda s'il était vrai que la ville de Turin allait être abandonnée par l'armée. Le maréchal répondit affirmativement. M. de Cavour bondit au premier mot, cria que la chose était impossible, se mit à raisonner stratégie ni plus ni moins que son bon ami Thiers ne l'eût fait en pareille occurence. Le maréchal donna ses raisons, ne se vit pas écouter, finit par s'impatienter et laissa entendre plus ou moins clairement qu'il ne seyait pas à un pékin de contester les dires d'un maréchal de France. Sur ce on alla se coucher, fort mal satisfaits les uns des autres. Il fallait cependant prendre un parti; l'Empereur fut appelé à se prononcer, il s'en remit fort sagement au maréchal. En conséquence, les deux divisions d'infanterie sarde se rendirent à Alexandrie. La division de cavalerie resta seule en observation sur les bords de la Dora. Le maréchal de son côté envoya un bataillon d'infanterie et une compagnie de sapeurs à Casal : ce détachement avait ordre de travailler aux ouvrages de la tête de pont. Il

devait se mettre en évidence, attirer autant que possible l'attention des reconnaissances autrichiennes et leur donner à croire ainsi que l'armée française était aux environs. Le maréchal s'applaudissait fort de ce stratagème. « Lorsque les Autrichiens, mandait-il à l'Empereér, verront les pantalons rouges si près de leur flanc gauche d'opérations contre Turin, ils y renonceront ou seront amenés à l'hésitation et à des lenteurs. » Les troupes françaises poursuivirent leur marche les jours suivants ; au fur et à mesure de leur arrivée elles étaient transportées par le chemin de fer à Alexandrie. Le 12 mai, elles étaient toutes réunies autour de la place [1].

Pendant ce temps les deux divisions de l'armée d'Afrique s'embarquaient à Alger et gagnaient Gènes. Les cinq divisions de l'armée de Paris amenées par le chemin de fer de la Méditerranée à Toulon, prenaient la mer et arrivaient ainsi à Gènes. Une division de l'armée d'Afrique qui se trouvait déjà à Toulon les suivait [2]. Le maréchal Baraguey d'Hilliers se hâtait de passer l'Apennin avec les premières troupes. Ses têtes de colonne atteignaient, le 7 mai, Cassano Spinola, Gavi, dans la vallée de la Serivia. Le moment critique était passé, et si l'armée alliée n'était pas encore en mesure de prendre l'offensive, elle pouvait du moins se maintenir sur la défensive. Les jours suivants furent employés à se reconnaître. Le roi cantonna ses troupes autour de Casal, le maréchal Canrobert cantonna les siennes entre Valenza, Valmacca et Alexandrie. Le maréchal Baraguey d'Hilliers ne pouvait encore rejoindre de quelques jours. Ses troupes étaient échelonnées sur la route de Gênes.

On n'était pas arrivé avec la rapidité de la foudre, mais on était arrivé, et l'on se demandait avec surprise par quel hasard les Autrichiens n'avaient pas tiré meilleur parti des circonstances. Ils étaient entrés dans la Lomelline, avaient poussé des reconnaissances fort au loin, puis avaient passé la Sésia, et le lendemain même ils étaient rentrés dans la Lomelline. Le maréchal Canrobert attribuait leurs hésitations à l'heureuse idée qu'il avait eue de mettre des troupes françaises en évidence à Casal et s'imaginait de la meilleure foi du monde que les Autrichiens s'étaient laissé intimider par ce stratagème. Il n'en était rien. Les Autrichiens n'avaient pas aperçu les pantalons rouges, mais ils avaient appris par leurs espions qu'un bataillon français était arrivé isolément à Casal. Ils ne s'en étaient pas inquiétés. Leur inaction tenait à d'autres causes.

[1] Le 7 mai, le troisième corps était à Alexandrie; un régiment du quatrième était seul arrivé.

[2] La division d'Autemarre. Elle était destinée à passer en Toscane.

XVII

L'armée autrichienne, il est nécessaire de le dire, se répartissait en soixante-deux brigades d'infanterie de ligne, douze corps d'armée et quatre armées.

La première armée se recrutait dans la haute et basse Autriche, la Bohême et la Styrie.

La deuxième dans le royaume Lombard-Vénitien, la Carniole, la Carinthie et la côte Adriatique.

La troisième dans la Hongrie et la Transylvanie.

La quatrième dans la Galicie, la Bukovine et la Moravie.

La Croatie avait une organisation distincte : en temps de guerre, elle fournissait à elle seule un contingent de quatorze régiments. Mais les Croates, depuis des années en paix avec les Turcs, n'étaient plus que de simples miliciens.

L'effectif général de l'armée autrichienne était de 674,000 hommes sur le pied de guerre [1] et de 276,000 hommes seulement sur le pied de paix. Astreint à un service de huit ans, le soldat demeurait deux parfois trois ans au régiment, puis il était renvoyé dans ses foyers et ne tardait pas à oublier qu'il appartenait encore au régiment [2]. En temps de guerre, l'armée se trouvait ainsi encombrée d'hommes qui n'avaient plus rien du soldat, de Croates qui ne valaient pas plus, enfin de simples recrues.

Le passage du pied de paix au pied de guerre s'opérait à l'aide de procédés compliqués et qui par là même n'étaient nullement expéditifs. Ainsi le régiment d'infanterie à quatre bataillons, à six compagnies en temps de paix complétait, à l'aide des soldats rappelés sous les drapeaux, trente-deux compagnies, laissait quatre compagnies au dépôt, formait un bataillon de grenadiers à quatre compagnies, puis quatre bataillons de fusiliers à six compagnies, détachait un bataillon de fusiliers pour la garde des places fortes, s'adjoignait un bataillon d'infanterie légère et une batterie d'artillerie, en arrivait ainsi à constituer la brigade.

[1] D'après la patente du 31 juillet 1852, l'effectif de l'armée autrichienne sur le pied de guerre devait être de 740,000 hommes; mais l'organisation des réserves n'était pas encore assez avancée en 1859 pour qu'on put atteindre ce chiffre.

[2] Une instruction du 19 mars 1853 prescrivait des exercices annuels auxquels les réserves devaient être appelées à prendre part; mais les mesures pour habiller et équiper les hommes étaient encore à prendre. Il restait à savoir si l'instruction du 19 mars 1853 serait réellement appliquée. Mainte ordonnance de ce genre reste à l'état de lettre morte; en tout cas cette ins-

Cette organisation évidemment défectueuse était l'œuvre personnelle de l'empereur François-Joseph, et naturellement elle lui inspirait une entière confiance. Les Allemands, d'ailleurs, semblaient disposés à le seconder ; s'ils tenaient paroles, les chances étaient en faveur de l'Autriche; la guerre alors s'engageait sur les bords du Rhin. L'Empereur se proposait à ce point de vue de garder la majeure partie de ses troupes en Allemagne, et d'abandonner la défense des provinces situées au-delà des Alpes à la seule armée d'Italie.

Cette armée, la deuxième de l'état général, était sous les ordres du feld-zeugmestre, comte Giulay ; elle se composait en 1858 de dix-sept brigades appartenant aux Ve, VIIe, VIIIe corps. A cette époque, elle ne réunissait pas plus de 44,000 hommes. On ne s'inquiétait pas d'un tel état de choses ; l'Italie semblait parfaitement tranquille. En dernier lieu cependant, diverses circonstances étaient venues révéler une agitation inusitée dans les esprits. Des troubles pouvaient s'en suivre ; on dut aviser. Vers la fin de l'année, on fit passer en Italie cinq brigades du IIIe corps ; on prit diverses autres mesures qui devaient ramener l'effectif de la deuxième armée à 76,000 hommes : on le croyait du moins. Le feld-zeugmestre contestait cette évaluation. A son dire, les allées et les venues des soldats qui allaient en congé, des conscrits qui rejoignaient leurs régiments, les maladies, d'autres encore réduisaient cet effectif à 57,000 hommes ; les garnisons des places fortes en prenaient 30,000 ; il ne lui restait donc pas plus de 27,000 hommes. Qu'arriverait-il si le roi de Sardaigne venait à seconder les révolutionnaires italiens? On ne pouvait le méconnaître. Surpris dans de semblables conditions, le feld-maréchal Radetzky avait dû abandonner la Lombardie et regagner Vérone en toute hâte. Le feld-zeugmestre arguait de ce fait pour demander qu'on mit l'armée sur le pied de guerre sans plus différer.

Pour le moment, il était impossible de lui donner satisfaction. L'Empereur espérant s'entendre avec la France, venait d'accepter les bons offices de l'Angleterre et ne voulait pas entraver les négociations par des mesures qui eussent justifié les feintes alarmes de la

truction était de date trop récente pour donner des résultats appréciables.

On peut faire observer que l'armée prussienne était organisée sur des bases semblables. Mais les proportions n'étaient pas les mêmes. L'armée prussienne était de 210,000 hommes en temps de paix et de 370,000 en temps de guerre, non compris le landwehr qui demeurait à la garde des places fortes. Les soldats rappelés sous les drapeaux n'avaient pas quitté le régiment depuis plus de quatre ans ; ils n'avaient pas ainsi perdu l'habitude du service et d'ailleurs avaient pris part aux exercices annuels qui formaient un des éléments essentiels de l'organisation prussienne.

Sardaigne. On se contenta donc de rappeler les soldats en congé et de renforcer ainsi les régiments sans les mettre toutefois sur le pied de guerre. A la mi-mars l'effectif de la deuxième armée était de 103,000 hommes, enfin le 6 avril, l'ordre fut donné de mettre les IIe, IIIe, V^e^, VIe, VIIe, VIIIe et IXe corps sur le pied de guerre. L'empereur avait déjà fait pressentir cette résolution au comte Giulay; le 9 avril il lui adressa une dépêche officielle à ce sujet. « Sa Majesté, disait en termes généraux la dépêche, a donné son consentement à la réunion d'un congrès, mais en ajoutant la condition expresse du désarmement préalable de la Sardaigne. Si la cour de Turin ne se rend pas à la demande qui lui en sera faite, Sa Majesté lui enverra vers la fin de ce mois un ultimatum. Après un délai de trois jours, la deuxième armée franchira la frontière. Votre Excellence est instruite des vues de Sa Majesté, en ce qui touche les opérations militaires. Elle s'efforcera de les réaliser en attaquant et détruisant l'armée sarde avant l'arrivée des Français. Sa Majesté autorise du reste Votre Excellence à disposer du IIe corps qu'elle dirige en Italie; elle le fera suivre par le IXe si les circonstances le permettent. Dans sa pensée, la considération dominante est celle de la grande guerre sur le Rhin. Elle se propose d'y consacrer six corps d'infanterie et deux de cavalerie. Les armements se poursuivent dans ce sens avec la plus grande activité. »

L'idée d'anéantir l'armée sarde avant l'arrivée des Français se présentait si naturellement à l'esprit qu'elle était devenue la base de toutes les combinaisons, seulement elle n'était pas comprise à Paris de même qu'à Vienne. Les généraux autrichiens, jugeant d'après les vraisemblances, étaient loin de penser que le roi de Sardaigne songeât à disséminer ses troupes sur les deux rives du Pô. Ils croyaient les trouver concentrées dans l'âpre région du Montferrat entre Alexandrie et Casale. S'il en était ainsi, la prise de Turin n'offrait qu'un intérêt secondaire; il suffisait de lancer un détachement sur cette ville; l'essentiel était de se défaire de l'armée sarde. Le plan était donc de passer sur la rive droite du Pô, d'attaquer l'ennemi là où il se trouvait, de le forcer à se renfermer dans Alexandrie. Les ouvrages du camp retranché étaient en terre; ils avaient été élevés pendant l'hiver et ne pouvaient résister au feu de la grosse artillerie de siège. La position une fois enlevée, on agirait suivant les circonstances.

L'opération demandait à être bien menée, mais elle était fort praticable; la campagne de Novare l'attestait. En trois jours l'armée sarde, tournée et acculée aux Alpes avait été forcée de capituler. Ce souvenir était encore présent à tous les esprits. Aussi l'opinion générale déférait-elle, en cas de guerre, le commandement au feld-

zeugmestre Hess, chef d'état-major du feld-maréchal Radetzky [1]. Il avait en réalité dirigé les opérations militaires de cette glorieuse campagne, nul ne l'ignorait. L'empereur néanmoins en avait décidé autrement. Sans aucun doute, il n'avait pas voulu donner au comte Giulay un dégoût qu'il ne méritait pas. Le feld-zeugmestre n'était en effet dépourvu ni de sens ni d'esprit. Maintes fois il en avait donné la preuve; il avait été revêtu de grands commandements, s'était trouvé mêlé aux négociations de son temps; plus tard il avait été appelé au ministère de la guerre et s'était tiré à son honneur de ces divers emplois. Ses longs et fidèles services lui avaient valu la confiance de l'empereur François-Joseph. En dernier lieu, il avait recueilli l'héritage du feld-maréchal Radetzky et depuis quelques années commandait en Italie. Fort grand seigneur, magnifique en toutes circonstances, plus homme d'Etat qu'homme de guerre, néanmoins parfaitement au fait des détails du service, haut, sévère, railleur acerbe, il s'était fait estimer, mais n'avait su gagner ni l'affection ni la confiance du soldat. Instinctivement le soldat avait jugé son chef : le chef doutait de lui-même. Cette fâcheuse disposition d'esprit perçait déjà dans sa correspondance. Il s'exagérait les périls de la situation, les forces de ses adversaires. « Je suis persuadé, écrivait-il, que l'Empereur des Français, une fois la guerre résolue, la poussera avec la plus grande vigueur, car il risque sa couronne à ce jeu. Or en laissant 300,000 hommes sur le Rhin, il peut encore jeter en Italie de 130 à 150,000 hommes, 150,000 Français joints à 90,000 Sardes et 15,000 Italiens lui font un total de 235,000 hommes. Pour conserver l'avantage du nombre, il nous faudra réunir de 300 à 350,000 hommes. » Le feld-zeugmestre partait de ce raisonnement pour se plaindre de l'abandon où l'Empereur le laissait. Les régiments ne se complétaient pas. Les quatrièmes bataillons arrivaient d'Allemagne forts de six à sept cents hommes seulement. Les chevaux faisaient défaut, l'artillerie était à peine attelée, les équipages militaires ne l'étaient pas. A la veille d'entrer en campagne, il se voyait dans la nécessité de requérir les voitures de paysans. Il en était arrivé à offrir sa démission, mais il n'avait pas eu le courage, rare à la vérité, de la maintenir.

Les plaintes du feld-zeugmestre étaient fondées. Seulement, il faut l'observer, les embarras dont il arguait tenaient non à un abandon irréfléchi mais aux vices de l'organisation que l'empereur François-Joseph avait récemment adoptée. Il n'était pas facile même en Allemagne de se procurer les 56,000 chevaux nécessaires en temps de

[1] Les quatrièmes bataillons étaient formés au moment de la mobilisation; ils étaient destinés à la garde des places fortes, on l'a déjà dit.

de guerre ; il l'était encore moins de ramener une armée au double et plus de son effectif ordinaire. Les soldats en congé avaient le plus souvent d'énormes distances à parcourir avant d'arriver aux stations les plus rapprochés des chemins de fer. Le réseau autrichien était encore loin d'avoir acquis son entier développement ; il ne se reliait au réseau Lombard-vénitien que par une seule ligne, et cette ligne était interrompue entre Nabresina et Casarze, sur une espace équivalent à trois jours de marche. La ligne s'était trouvée rapidement encombrée ; les hommes, les chevaux, les convois de toute nature ne rejoignaient qu'avec une extrême lenteur. L'arrivée du II[e] corps ne pouvait modifier considérablement la situation. En définitive la deuxième armée n'était que nominalement sur le pied de guerre. Une fois les quatrièmes bataillons arrivés, elle aurait dû réunir 227,000 hommes ; elle n'en avait pas plus de 150,000. 32,000 formaient la garnison des places fortes, Venise, Vérone, Mantoue, Plaisance, Trieste, 12,000 occupaient la Romagne ; 106,000 demeuraient seuls disponibles ; encore n'était-ce pas là des soldats dans la force du terme : nombre d'entre eux venaient d'être rappelés sous les drapeaux, n'avaient plus la moindre habitude du service, ne connaissaient même pas les nouvelles armes en usage dans l'armée autrichienne, étaient d'ailleurs, comme il arrive toujours, fort mal disposés ; il s'agissait de prendre l'offensive dans ces conditions réellement inquiétantes. On devine les perplexités du feld-zeugmestre.

Sans doute l'armée sarde, livrée à elle-même, n'était pas un adversaire redoutable, mais son isolement ne pouvait être de longue durée. Il fallait donc en quelques jours la joindre, la culbuter, la forcer dans ses retranchements. Sa Majesté en parlait fort à son aise. Avait-elle pesé tous les risques d'une telle opération ? Qu'arriverait-il en effet si les Français méconnaissant les calculs de l'état-major, parvenaient dans l'intervalle à rejoindre leurs alliés ? L'armée autrichienne, accablée par le nombre essuierait une défaite aussi désastreuse que celle de Marengo. Sa Majesté en était-elle réduite à jouer le tout pour le tout ? Assurément non. Elle prenait l'initiative des hostilités dans l'espoir d'entraîner la confédération germanique. Vraisemblablement elle poursuivait là une chimère. N'importe, elle l'entendait ainsi. Le sort de la guerre se décidait alors non en Italie, mais en Allemagne. Le bon sens lui conseillait en ce cas de ne pas compromettre l'ensemble de ses opérations et de traîner au contraire la guerre d'Italie en longueur. Le feld-zeugmestre exprimait cette pensée dans une lettre qu'il adressait le 25 avril à l'Empereur. Après avoir apprécié à son point de vue, les éventualités du moment et les chances d'une intervention de l'Allemagne, il donnait à son souverain le conseil fort sage de ne pas

jouer le sort de l'Italie sur une carte aussi incertaine; de ne rien attendre que de lui-même et d'agir avec toutes ses forces réunies; puis revenant à sa propre situation il terminait par ces mots : « Evidemment les forces dont nous disposons sont insuffisantes; puis il est un peu tard pour songer à écraser l'armée sarde avant l'arrivée des Français. Elle ne manquera pas en effet de se renfermer dans ses places fortes. Ce qui eût été facile il y a deux ou trois semaines le sera infiniment moins à cette heure. L'Empereur des Français, on le sait maintenant, envoie des forces considérables en Italie; j'attaquerai s'il est possible, l'armée sarde, je tâcherai de prévenir sa jonction avec l'armée française; je mettrai à profit toutes les fautes que les alliés pourront commettre à ce moment. Il est fort vraisemblable que malgré tout ils parviendront à se réunir. En ce cas je me verrai dans la nécessité d'éviter une rencontre avec des forces infiniment supérieures aux miennes, et je couvrirai la Lombardie à l'aide de manœuvres défensives qui n'excluent pas à un moment donné une utile offensive. J'attendrai ainsi l'arrivée des renforts qui me seront sans doute envoyés et je reprendrai alors définitivement l'offensive. » Cette lettre avait été s'enfouir dans les cartons du ministère de la guerre et le comte Giulay interprétant dans un sens favorable à ses idées une insignifiante réponse que l'Empereur lui avait adressée s'était dès lors promis de ne rien faire.

XVIII

Le 24 avril l'armée était concentrée entre l'Adda et le Tessin ; à ce moment elle se trouvait répartie en cinq corps d'armée; le IIe était commandé par le F. M. L. [1] prince Edouard Liechtenstein; le IIIe par le prince F. M. L. Edmond Schwarzenberg; le Ve par le F. M. L. comte Stadion; le VIIe par le F. M. L. baron Zobel, le VIIIe par le F. M. L. de Benedeck; la cavalerie de réserve était sous les ordres du comte Mensdorff.

On s'attendait à recevoir, le 27 avril, l'ordre de passer le Tessin. Le comte Kellersberg était de retour; la réponse de la Sardaigne négative; l'ordre néanmoins n'arriva que le 29. Ce délai, motivé par les dernières négociations, était fâcheux au point de vue de la stratégie, car il diminuait les chances de joindre l'armée sarde avant l'arrivée des Français.

Le 29 avril le IIIe corps franchit le Tessin à Pavie; il fut suivi

[1] Abréviations du feld-maréchal-lieutenant. Ce grade était équivalent à celui du général de division.

par le VIIIe, le IIe et la cavalerie de réserve ; le Ve et le VIIe passèrent à Vigevano ; le grand parc destiné à l'attaque d'Alexandrie, demeura à Plaisance ; il devait s'acheminer le 1er mai. L'armée autrichienne traversa la Lomelline sans apercevoir l'ennemi ; elle parvint ainsi jusqu'à la Sésia. Le 3 mai, le VIIIe corps était à Robbio ; le Ve à Candia, le IIe à Mede ; le VIIe à Tore-di-Beretti ; le VIIIe à Pieve-del-Cairo ; le quartier général à Lomello. L'armée avait mis quatre jours à faire dix lieues. On le voit, le feld-zeugmestre ne se hâtait pas ; néanmoins il annonçait toujours l'intention de franchir le Pô. Son plan, disait-il, était de jeter un pont à Bassignano ; de passer sur la rive droite du fleuve, d'enlever de vive force le viaduc de Valenza, et de marcher ensuite à l'ennemi ; mais il n'attendait en réalité qu'une occasion d'abandonner l'entreprise. Survint un télégramme qui mentionnait l'apparition des troupes françaises au-delà des Alpes. Le feld-zeugmestre s'empara de la nouvelle et fit savoir à Vienne qu'un tel événement dérangeait tous ses projets. A l'instant même il prit ses dispositions pour faire sauter les arches du viaduc de Valenza, puis il donna l'ordre de jeter un pont à Porto-Cornale. Le 4 mai, le VIIIe corps passa le fleuve ; envoya des partis rompre à Voghera et à Tortone le chemin de fer qui relie Alexandrie, Gênes et Plaisance. Cette mesure essentiellement défensive répondait à la secrète pensée que le feld-zeugmestre ne se souciait pas de laisser deviner. Cette fois, il donna à entendre que l'armée autrichienne allait marcher sur Turin. Des pluies torrentielles survinrent ; les eaux du fleuve grossirent dans la nuit au point de noyer les mines du viaduc de Valenza. Plus loin à Porto-Cornale, le pont fut emporté par la violence du courant. Il fallut du temps pour le réparer, les troupes qui se trouvaient au-delà du fleuve parvinrent enfin à le repasser. Le 7 mai le pont de Valenza sauta et l'armée autrichienne remonta vers le nord : le 8 mai, le VIIe corps franchit la Sésia à Verceil poussa son avant-garde jusqu'à Tronzano ; le XIe était à Verceil, le Ve à Palestro, le IIIe à Asigliano, le VIIIe à Robbio. Les partis envoyés dans la journée vers la Dora-Baltea annoncèrent que la position était complétement abandonnée et que les alliés se trouvaient aux environs d'Alexandrie. Il était inutile d'aller plus loin. Le feld-zeugmestre prit le parti de battre en retraite, et cantonna son armée dans la Lomelline.

Il en était arrivé à ses fins. Néanmoins la satisfaction qu'il ressentait n'était pas sans mélange. Il éprouvait quelque embarras de son inaction, aspirait à se justifier. Dans un mémoire qu'il adressait à Vienne, il s'efforçait d'expliquer par quel étrange concours de circonstances l'armée autrichienne avait été amenée à tourner constamment sur elle-même ; il glissait sur le détail de ses opérations,

rappelait qu'il avait toujours considéré l'offensive comme pleine de périls. A cette heure il se trouvait, disait-il, dans son véritable élément la défensive et allait faire merveille [1].

Nul n'avait fait merveille, mais à la guerre il en arrive souvent de même, les fautes se compensent et le hasard décide.

LE DUC D'ALMAZAN.

La suite prochainement.

[1] Le maréchal Canrobert, dans une lettre à l'Empereur, jugeait les opérations des Autrichiens en ces termes : « Si les Autrichiens avaient marché dès le principe tête baissée, soit sur Turin, soit sur Alexandrie, et le chemin de fer de Gênes, ils auraient déjà produit beaucoup de mal; mais ils ne l'ont pas fait, étonnés sans doute de l'apparition presque subite de vos soldats à Casale et à Alexandrie. Les mouvements qu'ils opéraient lentement depuis plusieurs jours vers Frassinetto, vers Valenza et au-delà du Pô par Cambio, vers Sale, me donnent fortement lieu de penser qu'ils se tiennent encore sur la défensive, tout en voulant nous donner le change par des démonstrations offensives. Dans tous les cas l'ennemi nous fait gagner du temps. »

LE COMTE DE SERRE[1]

VII. — SESSIONS DE 1817 ET 1818. — DIVISIONS DE LA MAJORITÉ. — DE SERRE, RÉÉLU PRÉSIDENT POUR LA SESSION DE 1817, N'EST PRÉSENTÉ QU'AU SECOND RANG POUR LA SESSION DE 1818, ET REMPLACÉ AU FAUTEUIL PAR M. RAVEZ. — LIBÉRATION DU TERRITOIRE NÉGOCIÉE PAR LE DUC DE RICHELIEU. — RETRAITE DU DUC DE RICHELIEU ET DISSOLUTION DU CABINET. — LE MINISTÈRE DU 29 DÉCEMBRE 1819. — DE SERRE EST NOMMÉ GARDE DES SCEAUX. — PREMIERS ACTES DE SON MINISTÈRE.

I

Les changements qui s'étaient accomplis dans le cabinet, l'introduction successive de M. Pasquier, du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, de M. Molé, remplaçant M. Dambray, le duc de Feltre et M. Dubouchage, n'avaient pas rendu l'unité au ministère, et l'une des conséquences des élections partielles fut d'aggraver parmi ses membres les dissentiments qui devaient amener sa retraite.

Ces élections avaient été généralement favorables à l'ordre établi, mais les ennemis de la royauté y avaient remporté quelques avantages. Leur alliance avec le parti libéral faisait prévoir les extrémités auxquelles celui-ci, sans l'ombre d'un motif, se laisserait bientôt entraîner. M. de Chauvelin, M. Bignon, M. Dupont de l'Eure, avaient été élus; M. Manuel, M. Gilbert des Voisins, M. de la Fayette, M. de Thiars, représentants avoués du bonapartisme et de l'extrême gauche, figuraient au même titre, sur la liste des candidats de Paris, en compagnie de MM. Casimir Périer, Delessert, Benjamin Constant,

[1] Voir le *Correspondant* des 10 août, 27 septembre 1877, 10 février, 10 mars, 25 avril et 25 décembre 1878. *Discours prononcés dans les Chambres législatives par le comte de Serre*. 2 vol. in-8°. 1866. *Correspondance du comte de Serre, annotée et publiée par son fils*. 6 vol. in-8°. 1876 et 1877. *Etude sur M. le comte de Serre*, par M. Salmon, membre de l'Académie de Metz. 1866. Documents inédits.

membres du parti libéral. Sans être victorieuse, cette étrange coalition avait pu tenir en échec le garde des sceaux, M. Pasquier, qui ne fut élu qu'au second tour. L'opposition de droite avait perdu douze voix; mais les *Indépendants* les avaient gagnées.

Ces résultats n'avaient pas produit la même impression sur tous les ministres. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, M. Molé, M. Decazes, les envisageaient sans trouble. M. Pasquier, plus clairvoyant, éprouvait quelques inquiétudes; mais, ne croyant pas le moment venu de les manifester, il essayait de se les dissimuler: « Nos tribulations ont été grandes, écrivait-il à de Serre, Enfin nous avons eu le dessus, et tous les noms qu'il importait d'écarter ont été finalement rejetés; mais ce n'est pas une petite besogne que de se gouverner au milieu d'une pareille bagarre. » Puis, comme pour se rassurer : « On apprend la guerre en guerroyant, continuait-il, et cette première épreuve nous rendra peut-être plus habiles pour la seconde. Au demeurant, l'ensemble des élections paraît fort bon. »

Le duc de Richelieu et M. Lainé ne partageaient pas cet optimisme. Ils étaient sincèrement alarmés, et, sans vouloir changer en rien la ligne constitutionnelle du ministère, ils se demandaient s'il ne conviendrait pas de se rapprocher de la droite.

De là, dans la conduite du cabinet, des incertitudes et des contradictions, que ne s'expliquait pas de Serre et qu'il n'hésitait point à blâmer.

Il était rentré à Paris vers le 20 octobre. Ses convictions s'étaient affermies dans la lutte électorale. Il revenait plus dévoué que jamais à la politique modérée, également résolu à combattre les exagérations de la droite et les entreprises de la gauche. « Quel plaisir, écrivait-il à M. Royer-Collard, de tomber sur les d'Argenson, Benjamin et autres libéraux de cette nature, si seulement on n'avait pas de lâchetés derrière soi ! Mais ce n'est pas à nous qu'elles appartiennent, et, fallût-il frapper à droite et à gauche, j'espère que nous ne nous les approprierons pas [1]. »

Il se flattait que la signification violente de quelques-uns des choix, faits par le parti libéral, provoquerait les réflexions des esprits modérés et les rapprocherait du gouvernement. Mais, effrayé des rumeurs que soulevait l'annonce d'un nouveau concordat, il demeurait persuadé que tout gage donné aux ultra-royalistes créait une chance contre la royauté, et, dans cette vue, loin de partager les dispositions du duc de Richelieu et de M. Lainé, il s'attachait à détourner le ministère de tout projet, de tout acte qui pouvaient le faire soupçonner d'un retour vers la droite. Il écrivait, il recevait,

[1] *Corresp.*, t. II, p. 241.

il conférait avec les députés de toute opinion. Il agissait comme Président, sans l'être encore, disant à chacun ce qu'il croyait la vérité, plus d'une fois injuste ou précipité dans ses appréciations, mais les faisant accepter par la sincérité évidente qui les avait dictées. « Je dis franchement mon opinion lorsqu'elle peut servir et quand même elle déplaît, écrivait-il à sa femme. Si cette franchise entraînait pour nous des inconvénients personnels, je sais que tu les supporterais plutôt que de voir ton mari manquer à ses devoirs[1]. »

Engagé si avant dans le tourbillon des luttes politiques, au milieu de ces agitations et de ces entraînements, il gardait toujours dans le fond de son âme une partie réservée pour les affections calmes et sereines de la famille. Ce ne serait pas le bien faire connaître, ce serait laisser dans l'ombre les dons les plus attrayants de cette nature aimante et guerrière, que de ne point redire les tendres accents, l'hymne de joie profonde et intime, par lesquels, à ce moment même, il célébrait les félicités de sa vie domestique : « Je ne cesserais pas de t'écrire, si je voulais toujours te dire combien je t'aime, combien je suis content de ton cœur, de tes bons sentiments, comme je suis heureux par toi, par nos enfants, comme je demande à Dieu de nous conserver ce bonheur, de nous en rendre dignes, en élevant surtout bien nos enfants, en ne les gâtant pas, en en faisant des êtres bons, honnêtes, modestes, consciencieux, des cœurs aimants, désintéressés, généreux, des esprits droits et élevés[2]. »

Les haines de parti le poursuivirent jusqu'aux abords de l'enceinte législative. Le pamphlet qui le représentait comme un fils dénaturé, fut adressé à tous les députés. Le vote de la Chambre fit justice de ces indignités. De Serre fut porté seul, au premier tour, sur la liste des candidats à la présidence. Sur 190 votants, il avait obtenu 123 suffrages. Le roi ratifia le choix de la majorité, et, par un exemple peut-être unique, de Serre, qui venait de remplir les fonctions de secrétaire dans le bureau provisoire comme l'un des plus jeunes membres de l'Assemblée, prit place au fauteuil comme président. « J'ose voir dans cette seconde nomination, dit-il à ses collègues, la preuve que la Chambre a agréé mes efforts pour maintenir dans ses délibérations cette liberté qui en est l'essence, *liberté qui doit régner ici pour régner partout*, et qui partout n'est autre chose que l'ordre et la justice. »

De grandes discussions sur la presse, sur l'organisation de l'armée, sur le budget, s'agitèrent sous sa présidence dans la session de 1817. Retenu au fauteuil, de Serre n'y prenait point part. Mais il étudiait toutes les questions, comme s'il avait dû les traiter à la

[1] *Corresp.*, t. II, p. 255.
[2] *Corresp.*, t. II, p. 259.

tribune. Il conversait des divers incidents de la situation politique avec les députés qui se pressaient, le matin, dans son cabinet, et, propageant dans les audiences et les réceptions de la présidence l'ardente et loyale passion dont il était animé, il travaillait, comme il le disait lui-même, en conviant à cette œuvre la gracieuse influence de sa femme, à « recruter des amis au roi. »

On peut regretter que ses fonctions de président l'aient empêché de prendre la parole dans les débats sur la loi militaire, préparée par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Avec l'étonnante facilité de son esprit et sa forte éloquence, il aurait été certainement un des maîtres de la discussion. Quelques mois auparavant il entretenait de cette question un de ses amis, le général Desprez, et lui exposait des vues dont plusieurs semblaient devancer l'avenir.

« Le problème à résoudre, lui écrivait-il, me paraît être un état militaire propre à maintenir notre indépendance, sans ruiner nos finances, sans alarmer nos voisins, sans menacer notre liberté et nos mœurs. Le moyen me paraît être de faire l'armée aussi nationale et la nation aussi militaire que possible. Pour me faire mieux comprendre je joins ici l'extrait d'une note que j'ai remise, il y a quelques temps, pour les travaux de la prochaine session. Je suppose le tirage au sort avec la plus grande publicité. Les seules exceptions de rigueur; la faculté du remplacement à charge d'un examen qui prouverait qu'on est suffisamment exercé au maniement des armes, à la marche, au tir. Ainsi se formerait l'armée active réduite à ce qui serait suffisant au service de paix. Les corps, qui demandent une instruction spéciale, seraient aussi nombreux que possible, l'infanterie d'autant moins. Celle-ci se renouvellerait dans une proportion plus forte, par moitié, par exemple, chaque année. Les sortants passeraient à l'armée sédentaire, où ils seraient formés en bataillons auxquels on attacherait des sortants des corps instruits. Ces bataillons ne se réuniraient qu'à quelques époques de la morte saison pour s'exercer. Ils ne seraient payés que durant leurs réunions... que pensez-vous de ces rêveries? J'y vois de bons côtés politiques, cela est-il militairement exécutable? [1] »

De Serre ne prit la parole qu'une seule fois. Ce fut pour soutenir un projet de règlement qu'il avait préparé pendant les vacances à la demande du ministère, et sur les conseils de M. Lainé, l'un de ses prédécesseurs au fauteuil, « notre maître à tous, disait-il, en cette matière. »

Ce projet ne fut pas heureux devant la Chambre. Il était inspiré par un sentiment très-vrai des droits et de la dignité du Parlement,

[1] *Corresp.*, t. II, p. 204, 11 juin 1817.

t tendait à rendre la discussion à la fois plus approfondie et plus rapide. Mais, à côté d'articles sages et bien combinés, il renfermait des dispositions, dont la rigueur, jugée excessive, entraîna sa disgrâce. Il faisait nommer les commissions en séances générales, supprimait les listes d'inscription, et dans certains cas, les discours écrits, introduisait, au lieu d'un seul débat sur chaque proposition de loi, le système des trois délibérations, déjà pratiqué en Angleterre, et investissait la Chambre du droit de punir de l'emprisonnement les manquements graves, les insultes adressées par un député à un ou plusieurs de ses collègues ou à l'Assemblée.

De Serre n'essaya pas de vaincre la défaveur que rencontrait visiblement son projet; il provoqua lui-même l'ajournement du débat, tout en déclarant qu'on ne devait jamais abandonner la vérité, bien que tous les temps ne lui soient pas également propices.

La clôture de la session fut prononcée le 16 mai 1818.

II

De Serre quitta Paris aussitôt après la séparation des Chambres.

Il se rendit d'abord en Champagne, sur les riches coteaux d'Ay, chez un de ses collègues, que nous retrouverons plus tard, dans des conjonctures difficiles, son fidèle correspondant et son intime ami, M. Froc de la Boulaie. La prospérité de ce pays le frappa; il se plaisait à retracer les riantes impressions que faisaient naître, après tant de désastres, le retour de la paix et les promesses de la récolte : « L'espoir, la joie que donne le beau temps sont extrêmes...; ces vignes, quand elles donnent, sont des sources d'or... Aujourd'hui tout ce pays est peuplé de riches paysans : les maux de l'invasion et de la disette s'oublient à l'espoir de l'affranchissement et de l'abondance; toute cette population est extrêmement laborieuse et industrieuse. Un M. Moet, le plus grand propriétaire et marchand de vin de Champagne, a en même temps des troupeaux de mérinos qui lui rapportent 15 à 20,000 francs par an. Il achète pour presque rien des terres arides, des sommets de montagnes, il y fait venir des forêts d'arbres verts. Cette activité est générale en France, et nous promet, avec un peu de sagesse, une grande prospérité[1]. »

A Châlons, il avait visité l'école des Arts-et-Métiers, il en louait l'utile et ingénieuse organisation; mais il ajoutait ces réflexions qui n'ont rien perdu de leur opportunité :

« La partie morale m'a paru un peu négligée. Il semble qu'un

[1] *Corresp.*, t. II, p. 298.

gouvernement, qui réunit des jeunes gens pour les rendre meilleurs menuisiers et horlogers, devrait, en même temps, en faire de meilleurs hommes, en faire un peu plus que des machines, et il ne lui en coûterait pas davantage. »

Ce fut à Châlons, au dîner que le préfet, M. de Jessaint, donnait en son honneur, qu'il fit rencontre d'un homme, dont l'éloge revint souvent sur ses lèvres, de l'abbé Becquey, frère du député, encore plus modéré, disait-on, et plus constitutionnel que son frère, « ecclésiastique, ajoutait de Serre comme il en faudrait beaucoup. » Incarcéré sous la Terreur, l'abbé Becquey, vicaire-général de Châlons, avait administré pendant vingt ans ce diocèse, sous des titres divers et dans les circonstances les plus délicates, avec une fermeté vigilante et calme. Sa longue expérience se résumait dans ces deux maximes. « Mieux vaut découdre avec patience que déchirer brusquement. Gouverner les hommes, c'est les réunir ; c'est aussi leur apprendre à se supporter les uns les autres. »

Continuant sa route vers la Lorraine, de Serre passe à Pont-à-Mousson, dans cette ville qu'il avait quittée, en 1792, élève de l'école militaire, pour rejoindre l'émigration. Il était là tout près de Pagny, berceau de ses jeunes années, dernière demeure de ses ancêtres. Il ne résista pas au désir de s'y arrêter.

La poésie a souvent décrit ces impressions du retour au pays que l'on a connu dans son enfance, ces joies fugitives et amères de l'exilé apparaissant dans les domaines qui ont abrité ses plus heureux jours, et qu'il retrouve, après une longue absence, en des mains étrangères. La vie réelle connaît ces scènes que la fiction invente, et la nature, aussi bien que l'art de l'homme, saît les rendre touchantes.

Comme aux jours où il revenait de l'émigration, de Serre arrivait à Pagny, sans y être attendu. Personne n'était prévenu. Il se rendit tout d'abord chez le fils de Gilbert, du vieux serviteur qui l'avait, le premier, rencontré au seuil de son village, en 1796. Le bruit de sa visite se répandit rapidement. A mesure qu'ils étaient avertis, les habitants accouraient pour le voir. Ils étaient heureux et troublés. L'affection, la curiosité, les regrets, l'admiration, mille impressions confuses, se pressaient dans leur esprit. Il l'avaient vu partir si jeune ; ils le trouvaient si grand ! Et en même temps qu'ils se faisaient gloire de son élévation, ils songeaient qu'il ne demeurait plus parmi eux. Les femmes pleuraient. On lui serrait les mains. On évoquait les événements que son retour faisait revivre, tandis qu'interrogeant lui-même tous ces visages, voyant les enfants qu'il

[1] *Corresp.*, t. II, p. 303.
[2] *Corresp.*, t. II, p. 201. Note.

n'avait pas connus, cherchant les pères dont quelques-uns n'étaient plus, il retrouvait dans ces physionomies diverses, au milieu des changements de l'âge et du temps, les traits dont sa mémoire avait gardé l'empreinte. Le maire de la petite commune était venu pour le remercier. Après avoir dit une parole à chacun, laissé à plusieurs des marques de sa générosité, de Serre quitta ces braves gens, le cœur ému, les yeux humides, et, remonté dans sa voiture, suivit lentement cette route toute pleine de ses souvenirs : ici le fossé où il avait arrêté son cheval au retour de sa première émigration, en apercevant sa mère ; là, le cimetière où dormaient ses aïeux ; plus loin, la maison où il était né ; ce jardin où il avait passé, sous les menaces de la proscription, « six mois de félicité, disait-il, comme le ciel avare en donne peu, » et tandis qu'il reconstituait dans son âme attendrie ces débris du passé, il contemplait en silence ces terres morcelées, ces murs dégradés, ces changements consommés, et l'étranger maître de cet asile dont son cœur ne se détachait pas.

Le soin de sa santé, déjà affaiblie, appelait de Serre aux eaux d'Aix. Il y trouva l'agréable société et la conversation piquante de son collègue, M. Beugnot, esprit souple et sensé, ironique sur les autres et parfois sur lui-même ; il y rencontra aussi le colonel Marion de Beaulieu, dont l'humeur solitaire, éloignée du monde et portée vers les causeries intimes, répondait à son caractère. Avec lui, il fit quelques excursions aux montagnes de la Suisse et de la Savoie ; il en décrivait les grands aspects dans ses lettres familières. « J'ai porté votre souvenir sur les hautes montagnes, au milieu des glaciers, sur les bords des torrents et des précipices, écrit-il à sa mère ; en présence de ces grandes scènes, tous les sentiments du cœur se déploient et grandissent ; on ne vit plus que pour ce qu'il y a de cher et de saint. J'y ai cueilli de ces jolies fleurs qu'on trouve au bord des fontaines et qui croissent au dernier terme de la végétation. Leur nom allemand signifie : *Ne m'oublie pas*. Je vous en envoie [1]. »

Au retour des eaux, de Serre voulut parcourir le centre de la France. Il visita successivement Lyon, Limoges, Poitiers, Niort, Rochefort, Bordeaux ; il se rendit ensuite à Nantes et à la Rochelle. Les voyages développaient en lui la méditation ; l'exil lui avait si longtemps imposé cette manière de travailler qu'elle lui était devenue naturelle. Il recevait de tous les partis un bon accueil, et, ne cherchant lui-même qu'à étendre ses connaissances et à rectifier ses idées, il provoquait partout les éclaircissements et les avis : « J'étudie avec curiosité toutes les opinions, tous les intérêts, écrivait-il ;

[1] *Corresp.*, t. II, p. 328.

je me plonge tour à tour, pour ainsi dire, dans les ultras et dans les libéraux, et j'éprouve et fonde ainsi mes propres idées. » Il constatait dans les dispositions du pays un symptôme qu'on retrouve toujours : c'était, au fond, un grand besoin d'ordre et de paix. Il en concluait trop vite que les élections seraient rassurantes. Même sous le suffrage restreint, l'électeur ne votait pas toujours dans le sens de ses intentions, et fondant son choix sur des impressions plus que sur des raisonnements, il arrivait souvent, croyant servir l'ordre établi, à nommer des candidats qui ne visaient qu'à le renverser.

Mais de Serre pensait avec raison qu'il y avait dans chaque opinion des vérités à prendre. Il ne se lassait pas de combattre ces défiances mutuelles, dont les partis vivent et dont les nations meurent. « Vous avez très-bien jugé dans les affaires commerciales, mandait-il à M. de Wendel, qu'il ne faut guère se brouiller avec personne et qu'on peut tirer parti de tout le monde. Cela est encore plus vrai en politique, où les erreurs supposent moins d'improbité. Méditez là dessus [1]. »

Il poussait peut-être trop loin alors, jugeant des autres par lui-même, cette noble confiance. L'avenir devait cruellement l'en guérir.

Cependant il gardait sa manière de voir et continuait à l'exprimer avec franchise, ne comprenant pas qu'on se pût blesser d'une parole sincère. Il sentait le prix des honneurs; il y tenait pour les siens plus encore que pour lui-même, et ne dissimulait pas, dans l'intimité, son désir d'être réélu président de la Chambre. Mais, loin de sacrifier jamais ses convictions à des considérations de ce genre, il se serait plutôt exagéré le devoir de tout dire, pour ne pas encourir à ses propres yeux le soupçon d'avoir acheté son élévation par d'indignes ménagements : « J'ai été trop vrai jusqu'ici pour cesser de l'être, écrivait-il à Mme de Serre. Il y a partout des coteries, et grâce à Dieu, je n'appartiens à aucune; mais je ne me laisserai pas non plus intimider par de vaines appellations. C'est une loi de liberté qui a été donnée à la France, et je ne vois de salut pour le pays et pour le trône que dans le maintien d'institutions libres et généreuses. L'arbitraire de Bonaparte plaît à beaucoup. Quand je ne l'aurais pas toujours détesté, je ne connais pas une main capable de manier son sceptre. Mais les partis qui se complaisent dans un arbitraire qui n'est qu'un jacobinisme concentré appellent jacobin quiconque défend la loi, la justice, la liberté... Au surplus, je le répète, on me connaît et, suivant l'intérêt qu'on croira y avoir, on me laissera arriver ou l'on m'excluera. La présidence me convient pour toi, pour le plaisir que tu prends à cette

[1] *Corresp.*, t. II, p. 354.

existence et dont il me peinerait de te voir déchoir, pour nos enfants, pour les petites économies que j'y puis faire, pour moi, parce que je crois remplir utilement ces fonctions importantes, mais plus encore peut-être parce que je sens combien les circonstances peuvent exiger d'un simple député plus de courage et de capacité, et que si je me résigne aux épreuves, je ne les cherche pas. En définitive, chère amie, on n'est jamais pris au dépourvu, en se résignant à la moindre chance. Partout, en nous aimant, nous serons heureux; bien du temps consacré en représentation sera restitué à l'intimité. Nous serons plus à nous-mêmes et à nos enfants... Leur faible héritage ne sera souillé d'aucune turpitude [1]. »

Ce fut dans ces dispositions que de Serre revint à Paris. Il y était rentré le 18 septembre.

L'ouverture de la session, fixée au mois d'octobre, devait être retardée jusqu'au 10 décembre.

III

Deux années s'étaient écoulées depuis l'ordonnance du 5 septembre. Le ministère les avait mises à profit; il avait réalisé de grandes améliorations, et elles auraient dû lui rallier l'opinion, si l'opinion en France n'avait coutume de se montrer aussi exigeante pour les gouvernements qui respectent les libertés publiques qu'indulgente pour ceux qui les brisent.

Le régime constitutionnel était pleinement en vigueur. La loi suspensive de la liberté individuelle avait pris fin avec l'année 1817; la loi sur les cours prévôtales en 1818. La loi de recrutement, fermement soutenue par le roi Louis XVIII, malgré l'opposition de la cour et des ultra-royalistes, avait fait prévaloir dans l'armée reconstituée les principes de la société moderne. Des négociations persévéramment suivies avec le Saint-Siège et secondées par sa modération, préparaient le retrait de la convention du 11 juin 1817, qui avait substitué le concordat de François Ier au concordat de Napoléon, et réveillé dans un pays ombrageux des inquiétudes dont souffrait le pouvoir royal et dont la religion ne profitait pas. Les ministres avaient arrêté, dans des délibérations communes, tout un plan de réformes : une loi sur la presse, une loi sur le jury, dont la composition serait soustraite à l'arbitraire des préfets, une loi sur l'organisation des conseils municipaux et des conseils généraux désormais soumis à l'élection, une loi sur la responsabilité ministérielle.

[1] *Corresp.*, t. II, p. 328.

Ainsi devaient se développer, dans la France bientôt affranchie de l'occupation étrangère, toutes les garanties du gouvernement représentatif. « On ne peut se faire une idée des progrès qui ont eu lieu depuis un an, écrivait le duc de Richelieu au moment de partir pour le congrès d'Aix-la-Chapelle, et ils seront bien plus rapides dans la supposition qu'on ne fasse pas de folie... Pour que cela dure, ajoutait-il avec inquiétude, il ne faut que de la sagesse, les Français en auront-ils? »

C'était là le doute qui obsédait l'âme de ce grand patriote, doute trop justifié par la disposition des esprits. Le ministère demeurait faible entre les exagérations contraires qu'il s'appliquait à combattre. Il ne trouvait pas dans la majorité déjà divisée, le secours qu'il en devait attendre, et ceux-là mêmes qui profitaient le plus de sa politique, s'en armaient souvent contre lui.

La droite portait au cœur la blessure du 5 septembre. Elle avait fait à la loi du recrutement une opposition dont l'avenir a prouvé l'imprévoyance; elle mêlait à des griefs fondés contre certains actes du ministère de la police des revendications déraisonnables, et tout en reprochant au cabinet de trop ménager la gauche, elle contribuait elle-même à la servir par l'hostilité manifeste de quelques-uns de ses membres contre la Charte. Les royalistes éclairés blâmaient au fond ces emportements, sans les désavouer. Les modérés du parti libéral se laissaient à leur tour engager dans des compromissions, dont ils sentaient, tout en les subissant, l'injustice et le péril. Ils attaquaient le ministère, tout en poussant leur influence à la faveur de ses concessions; ils ne songeaient à lui en tenir compte et à se rapprocher de lui que, lorsque l'imminence de sa chute, conséquence naturelle de leur opposition, leur faisait redouter l'avénement d'un cabinet de droite. Entre les révolutionnaires et les bonapartistes, l'alliance était formée, poursuivant, sous l'invocation mensongère de la Charte, le renversement de la dynastie bien plus que le triomphe de la liberté.

Ces tentatives, déjà révélées par l'assemblage significatif des noms inscrits sur les listes des candidats de l'opposition, avaient ému dans le ministère plusieurs membres, et dans le centre droit un groupe important. Beaucoup d'hommes, qui avaient approuvé l'ordonnance du 5 septembre et blâmé la politique de la droite, inclinaient, sans avoir plus de goût pour les partis extrêmes, à se rapprocher des royalistes. Cette disposition se rencontrait dans les rangs les plus voisins des doctrinaires, chez M. Becquey, le compagnon des luttes de M. Royer-Collard, aussi bien que chez M. de Wendel, l'intime ami de de Serre.

Les lettres de M. de Wendel exposent, avec la rude franchise qui

lui était propre, le travail qui se faisait alors dans bon nombre d'esprits. Il avait voté la loi électorale du 5 février, sans se dissimuler qu'elle était faite contre la droite. Aujourd'hui il la voyait clairement « verser à gauche » et préparer, si on ne la modifiait à temps, une révolution nouvelle. « Il y a peu de choses à faire pour rendre cette loi bonne, écrivait-il à de Serre, mais il faut le faire pendant qu'on le peut encore. A force de vouloir des garanties, on se livrera à une faction dont les couteaux sont prêts. » Il ne doutait pas des desseins de cette faction contre la dynastie, et les dénonçait en ces termes expressifs : « J'ai vu ici un homme qui a toujours servi la France, qui a été de tous les conciliabules des d'Argenson, Chauvelin, etc. ; leur intention prononcée, c'est le renversement des Bourbons. Ils ne savent encore qui mettre à la place, mais un doux penchant les conduit vers le jeune Bonaparte. C'est bien là le vrai mot du parti [1]. »

Sans constester absolument ces périls, de Serre, qui devait en être si vivement ému l'année suivante, n'en reconnaissait pas alors toute la gravité. Il était lié avec les doctrinaires ; il s'inspirait de leurs idées, en les développant, et contribuait par sa propre ardeur à fortifier en eux des convictions et des résolutions, dont il subissait, à son tour, l'influence. Les excès de l'opposition libérale ne l'avaient pas encore frappé, et c'était toujours dans la revendication décidée des principes de la Charte qu'il voyait, à l'encontre de la politique de la droite, le meilleur moyen de les combattre : « Il est toujours bon de voir le danger, répondait-il à M. de Wendel ; mais il y faut plus de sang-froid pour bien juger les causes qui l'ont amené et les moyens d'en sortir. » Et, comme M. de Wendel avait exprimé un doute sur la conduite de son ami, témoignant la crainte de le voir « donner la main à ces gens-là, fut-ce même par une sorte d'aveuglement bien pardonnable sur un aussi grand théâtre, » de Serre ajoutait : « La première condition de l'amitié est un peu de foi l'un dans l'autre. Je ne vous demande pas de croire à ma pénétration supérieure ; il n'en faut malheureusement plus aujourd'hui, et les choses qu'il s'agit de reconnaître crèvent les yeux à tout homme d'un peu de sens. Je vous demande seulement de croire à ma loyauté. Or, sur ce point, je ne connais pas encore de théâtre assez grand pour me faire tourner la tête, et jusqu'ici, grâce à Dieu, le jour du péril m'a trouvé au poste [2]. »

Le caractère de l'homme respirait dans ces fières paroles. Les impressions de de Serre pouvaient être erronées, trop sévères pour les uns, trop confiantes dans les autres ; mais il ne s'y mêlait aucun

[1] *Corresp.*, t. II, p. 360.
[2] *Corresp.*, t. II, p. 367

retour personnel. Le jour où le danger, que lui signalait M. de Wendel, lui aurait pleinement apparu, on pouvait être sûr qu'il s'y porterait avec son impétuosité habituelle, sans souci de sa popularité, sans réserve pour ses intérêts, sans calcul pour ménager un changement de conduite, dont sa conscience lui révélait le devoir.

Ce fut, au contraire, la faute des doctrinaires, faute tardivement reconnue par les plus illustres d'entre eux, de trop se renfermer dans leur manière de voir, de professer pour les avertissements d'autrui une incrédulité dédaigneuse, et tout en se donnant contre le pouvoir, auquel plusieurs étaient attachés par le lien des fonctions publiques, une liberté singulière, de ne le soutenir jamais qu'à demi, pour ne partager à aucun degré sa responsabilité. On colportait dans les salons les paroles d'ironie hautaine qu'avait laissé tomber M. Royer-Collard sur quelques actes du cabinet. On se redisait avec étonnement les accusations dirigées, en pleine Chambre, par M. Camille Jordan, conseiller d'Etat en même temps que député, contre la politique ministérielle qu'il avait traitée de *constitutionnalisme bâtard*. Ce langage était bien fait pour blesser le duc de Richelieu et M. Lainé; dans le fond de leur âme, les deux ministres avaient rompu avec les doctrinaires. Ils se sentaient l'objet de leur opposition comme M. Decazes l'était de l'aversion de la droite, et il arrivait que, dans le même débat, M. Lainé, non sans quelque satisfaction de la droite, relevait les attaques des doctrinaires, tandis que M. Decazes répondait aux reproches de la droite, momentanément appuyé contre elle par les doctrinaires, qui d'ailleurs ne le ménageaient pas.

Ces conflits d'opinions divisaient le ministère comme la majorité. Les uns ne voyaient de salut que dans le changement de la loi électorale, les autres de péril que dans un rapprochemeut avec la droite; l'esprit public devinait le désaccord, en se l'exagérant, et personnifiait les deux tendances, au-delà même de la réalité, dans les deux ministres qui avaient au gouvernement la prééminence, celui-ci par son titre officiel de président du conseil et par la situation qu'il occupait en Europe, celui-là par la faveur dont il jouissait auprès du roi, le duc de Richelieu et M. Decazes.

Le duc de Richelieu portait dans ces débats la sollicitude que nous lui avons déjà connue : son idée fixe, c'était d'arracher la France à l'occupation étrangère. Il ne pensait qu'au jour où le dernier des soldats de l'Europe aurait passé la frontière, et il sacrifiait toute autre considération à l'impatience de rapprocher cette date libératrice. En 1816, poursuivant la diminution des charges du pays et la réduction des troupes de la coalition, il avait vu dans les prétentions de la Chambre de 1815 l'obstacle au consentement des

puissances, et cette conviction l'avait déterminé, contre ses inclinations personnelles, au moyen extrême de la dissolution. Aujourd'hui, dévoué à la même cause, il avait une autre inquiétude. Le danger s'était déplacé ; c'était dans les rangs du parti révolutionnaire qu'il se manifestait. Le duc de Richelieu tremblait que les puissances ne se fissent, des progrès de ce parti, un argument pour refuser l'évacuation.

Le traité du 20 novembre 1815 portait que le départ des troupes pourrait s'effectuer dans le délai de trois ans. Le terme prévu était proche. La France avait rempli tous ses engagements. Les souverains étrangers étaient réunis en congrès à Aix-la-Chapelle. Il s'agissait d'obtenir de leur accord cette décision que le texte du traité, en la rendant facultative, leur laissait le droit d'ajourner.

L'évacuation immédiate était le vœu passionné de Louis XVIII comme de son ministre. « Monsieur de Richelieu, avait dit ce prince au président du conseil le jour même où celui-ci partait pour Aix-la-Chapelle, faites toute espèce de sacrifices pour obtenir l'évacuation du territoire. C'est la première condition de notre indépendance. Il ne doit y avoir que des drapeaux français en France ; exprimez à mes alliés combien mon gouvernement sera difficile, tant qu'on pourra lui reprocher les calamités de la patrie et l'occupation du territoire... Et pourtant, reprenait avec émotion le vieux roi, vous savez que ce n'est pas moi, c'est Bonaparte qui a appelé les alliés contre nous. » Puis, revenant à ce qui lui tenait le plus au cœur : « Voilà toutes mes instructions. Obtenez les meilleures conditions possibles ; mais, à tout prix, point d'étrangers. »

Quelle ne fut pas la douleur du duc de Richelieu, lorsqu'à peine arrivé à Aix-la-Chapelle, il entendit les représentants des puissances, les souverains eux-mêmes, exprimer sur les destinées de sa patrie des prévisions inquiètes et sombres ! L'Empereur Alexandre, qui était pour lui plein de bonté et dans les dispositions les plus favorables à la France, ne lui avait pas dissimulé son étonnement de voir la politique conciliante et modérée du gouvernement rencontrer dans les opinions, qu'elle aurait dû rallier, tant de froideur et d'hostilité. Cette alliance des bonapartistes et des libéraux, dont s'indignait la droiture du duc de Richelieu, surprenait et effrayait Alexandre. Il hésitait à seconder l'évacuation du territoire, en se demandant si elle ne donnerait pas le signal d'une nouvelle levée des factions révolutionnaires.

Navré au fond de l'âme de ces impressions que d'autres Etats manifestaient avec moins de bienveillance, le duc de Richelieu s'efforça de les détruire. Il avait répondu trois ans auparavant, sous sa garantie personnelle, de la tranquillité de la France, et cette pro-

messe, dans la bouche d'un tel homme, de celui dont le duc de Wellington disait : « La parole du duc de Richelieu vaut un traité, » cette promesse avait entraîné la signature du traité du 20 novembre. Il en invoquait aujourd'hui l'accomplissement pour réclamer la même confiance dans l'avenir. Attribuant aux rivalités du régime représentatif les symptômes dont on s'alarmait, il les présentait comme des incidents intérieurs dans lesquels l'Europe n'avait pas à intervenir, et, le cœur plein de tristes pressentiments, il répondait avec sérénité de la conduite et du sort de la France.

Mais l'angoisse de cette lutte coûtait à cette âme loyale, et ses nuits sans sommeil, en proie à une fièvre cruelle, expiaient douloureusement l'assurance tranquille dont il empruntait le masque dans ses entretiens avec les représentants de l'Europe. Les élections se préparaient pour le renouvellement annuel. Le duc de Richelieu en écoutait avec effroi les premiers échos, se demandant si les résultats du vote n'allaient pas, en démentant ses promesses, briser, à l'heure décisive, l'œuvre de son patriotisme : « Si, par malheur, il vient à sortir de l'urne des noms révolutionnaires, écrivait-il à M. Decazes, j'aurai beau me servir des arguments que vous me donnez, personne ne voudra me croire. »

Il avait remporté un premier succès, grâce à l'appui de l'Empereur Alexandre. Dès le 2 octobre les puissances signaient le protocole portant qu'au 30 novembre au plus tard, les troupes, qui composaient l'armée d'occupation, seraient retirées du territoire. « J'ai assez vécu, écrivait noblement Louis XVIII au négociateur, puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises. »

Tout n'était pas dit : ce n'était pas assez d'avoir libéré le territoire; il fallait encore faire rentrer la monarchie dans le concert européen. De nouveaux pourparlers s'étaient engagés à ce sujet, lorsqu'on apprit les premiers résultats du scrutin. Manuel, l'adversaire déclaré des Bourbons, était élu dans deux départements; le général La Fayette, M. Bignon, également vainqueurs, et, à Paris, M. Benjamin Constant n'échouait qu'au second tour, après un effort désespéré du gouvernement.

Le duc de Richelieu fut consterné. Il voyait des mains françaises servir contre lui les desseins des ennemis de la France.

L'empereur Alexandre devait venir en France avant l'évacuation du territoire, pour passer en revue le corps d'armée russe. Le duc de Richelieu obtint que ce prince irait rendre visite au roi, dans l'espoir qu'une conversation entre les deux souverains aplanirait bien des obstacles. Il confia à M. Decazes un autre genre de négociation : c'était d'amener Louis XVIII à se départir quelque peu de

son altière étiquette envers le puissant monarque, en consentant, par exemple, à se rendre au devant de l'Empereur, dans la pièce voisine de son cabinet, et à lui faire donner un fauteuil [1]. Négociation qui n'était pas sans difficulté. Car, avec cet orgueil de race dont ses sujets, après tout, n'avaient pas à se plaindre, le descendant de Henri IV et de Louis XIV ne reconnaissait aucun souverain pour l'égal du roi de France.

Alexandre se rendit à Paris dans la soirée du 28 octobre. Il dîna aux Tuileries, eut avec Louis XVIII une conversation de deux heures, et, pour bien montrer que le seul objet de son voyage était de faire visite au roi, il repartit aussitôt après.

L'entrevue avait produit l'effet qu'en espérait le duc de Richelieu. Revenu le 1er novembre à Aix-la-Chapelle, le czar, dès le lendemain, décidait la signature du protocole qui, en constatant l'heureux succès de la monarchie légitime et constitutionnelle, invitait le roi à prendre part aux délibérations des puissances, et consacrait ainsi le retour de la France au rang qui lui appartenait. Les persévérants efforts du duc de Richelieu, soutenus par la vertu de l'antique monarchie, avaient valu à la France ce grand résultat. « Nous devons ce succès, écrivait à M. d'Hauterive un des membres de la légation française, M. de Rayneval, à la noblesse, à la franchise de notre chef, et au respect véritable qu'il inspire à toute l'Europe. »

Au moment où il rentrait en France, le duc de Richelieu vit défiler les derniers corps étrangers qui passaient la frontière : témoignage, doux à ses regards, de l'œuvre glorieuse qu'il venait d'accomplir.

Une autre entreprise tentait son patriotisme. Il avait d'abord songé à quitter le ministère, après la libération du territoire. Le péril de la monarchie, plus puissant auprès de lui que les instances mêmes du roi, l'y retenait, et contre cette menace commune il voulait rallier tous les royalistes. Sans méconnaître les fautes de plusieurs d'entre eux et sans s'abuser sur l'ingratitude qui attendait ses efforts, il se disait qu'après tout, le dévouement des royalistes était acquis à la royauté et que si, par leurs erreurs, ils contribuaient à la mettre en danger, ils seraient du moins les premiers à se grouper autour d'elle pour la défendre. On n'en pouvait penser autant des libéraux à qui le ministère avait donné tant de gages, dont les connivences avec la révolution, l'alliance « monstrueuse » avec les bonapartistes, semblaient découvrir l'incurable hostilité. Le duc de Richelieu n'avait garde pourtant de vouloir toucher à la Charte et modifier ce régime constitutionnel dont il venait de faire hautement

[1] *Histoire de la Restauration,* par M. Louis de Viel-Castel, t. VII, p. 91.

l'éloge devant l'Europe. Mais il voyait, suivant ses expressions, l'aile droite à terre, et il jugeait le moment venu de combattre l'aile gauche d'autant plus redoutable à ses yeux qu'elle avait derrière elle de fortes réserves.

Il n'avait cessé, pendant son séjour à Aix-la-Chapelle, d'envoyer aux ministres ses conseils et ses avertissements ; il les adressait surtout à M. Decazes, dont la confiance l'effrayait. Celui-ci lui avait affirmé, à la veille des élections, que le gouvernement aurait au moins les deux tiers des voix ; le scrutin avait donné à cette assurance un démenti, dont le duc de Richelieu s'armait pour insister auprès de son collègue sur la nécessité d'un changement dans la loi électorale.

Ce changement, tous les ministres l'admettaient en principe ; mais ils étaient loin de s'entendre sur son étendue, et ce qui provoquait leurs divergences, c'était bien moins le caractère de la réforme à opérer que le choix du parti sur lequel on devrait s'appuyer pour l'accomplir. Ce choix s'imposait au cabinet ; il devait imprimer un mouvement à sa politique, soit vers la droite, soit vers la gauche. M. Lainé et le duc de Richelieu étaient, au commencement, seuls d'avis de se rapprocher de la droite. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et le baron Louis penchaient vers le parti contraire. M. Molé, après avoir soutenu leur opinion, s'était rangé, sous l'impression des élections dernières, à la pensée du duc de Richelieu. M. Pasquier ne croyait pas encore possible ce rapprochement avec la droite qu'il devait bientôt estimer nécessaire. Il ne désespérait pas de rassembler l'ancienne majorité, déjà fort divisée. Il avait surtout à cœur de maintenir l'accord entre deux hommes dont il regardait, comme également indispensable, la présence dans le gouvernement, le duc de Richelieu et M. Decazes, déclarant avec une louable fermeté qu'il ne resterait pas au pouvoir si ses deux collègues n'y demeuraient.

M. Decazes était d'avis de modifier sur deux points la loi électorale ; il aurait voulu substituer au collège de département dans lequel l'élection avait lieu au scrutin de liste, les collèges d'arrondissement et le scrutin individuel ; il écartait aussi le renouvellement par cinquième, qui mettait chaque année l'agitation dans le pays, et le remplaçait par le renouvellement de la Chambre tous les cinq ans.

Il avait d'ailleurs pour les mesures répressives beaucoup moins de répugnances qu'on ne le supposait dans le public. Ainsi, dans le discours que prononça le roi à la rentrée des Chambres, on remarqua cette phrase dirigée contre les tendances du parti libéral : « Je compte sur votre concours pour repousser les principes pernicieux

qui, sous le masque de la liberté, attaquent l'ordre social. » On ne manqua pas d'attribuer ce passage au duc de Richelieu et à M. Lainé, et son insertion dans le discours de la couronne pour un signe de leur prépondérance. Il n'en était rien. La phrase était de M. Decazes, et, plus énergique encore dans sa première rédaction, elle n'avait été adoucie que sur les observations du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Mais ce qui retenait M. Decazes, c'était la difficulté d'un accord avec la droite ; il s'était prêté à quelques essais de rapprochement ; il n'avait pas réussi, et il ne croyait l'œuvre ni possible ni opportune, soupçonnant peut-être les obstacles que devaient ajouter aux prétentions naturelles du parti, les défiances et les rancunes dont le poursuivaient les royalistes.

Ces différences de situation et cette diversité de vues avaient créé entre les ministres des oppositions, dont le duc de Richelieu, à peine revenu d'Aix-la-Chapelle, reconnut la gravité. Il s'entretint séparément avec chacun de ses collègues, avant de les réunir en conseil, et de ces conversations collectives ou individuelles, il résulta pour lui qu'une entente n'était pas possible. Louis XVIII ne s'était pas aperçu d'abord de ces tiraillements. Charmé de la visite de l'empereur Alexandre, mécontent de quelques-uns des choix faits par les électeurs, mais les tenant pour des contrariétés inséparables du gouvernement constitutionnel et jugeant la masse bonne, il entendait ménager la droite, sans changer de politique : « Continuons à suivre la ligne qui nous a réunis jusqu'à présent, disait-il à ses ministres ; tendons toujours la main à droite et à gauche, en disant avec César : « Celui qui n'est pas contre moi est avec moi. »

Ces paroles, tombant au milieu des dissentiments intérieurs du cabinet, avaient été écoutées en silence, et le roi avait pris ce silence pour une adhésion. La pensée qu'il exprimait à ses ministres était juste en elle-même et tout-à-fait digne de la Royauté qui doit élever au-dessus des partis son haut arbitrage, mais elle ne peut s'appliquer qu'à la condition d'être acceptée par les partis. Lorsque ceux-ci se refusent à ces vues conciliantes, il faut bien que le gouvernement choisisse entre eux et s'appuie sur l'opinion qui lui offre le plus de garanties, sans perdre de vue dans l'avenir la réalisation d'un accord nécessaire au bien public.

N'ayant pu s'entendre avec ses collègues, le duc de Richelieu donna sa démission. Aussitôt M. Lainé, M. Molé, M. Pasquier, M. Decazes prièrent le roi d'accepter la leur, ne voulant pas rester au pouvoir, sans le président du conseil.

Désolé autant que surpris de cette retraite, Louis XVIII conjura le duc de Richelieu de suspendre sa résolution, et obtint de lui qu'il tenterait un nouvel effort pour reconstituer le ministère. Mais le duc

de Richelieu réclama l'éloignement de M. Decazes. Il n'obéissait, en posant cette exigence, à aucun ressentiment personnel; il n'avait en vue que le succès de l'œuvre à laquelle il se dévouait. Il jugeait avec la dernière sévérité l'attitude de la droite envers M. Decazes; mais il estimait qu'elle rendait entre ce ministre et les royalistes tout rapprochement impossible; que, dès lors, exposé aux avances intéressées des partis hostiles à la monarchie, M. Decazes deviendrait, malgré lui, un obstacle pour le gouvernement. Le roi s'était résigné à cette condition, et M. Decazes l'avait acceptée sans se plaindre. Mais il n'eut pas à l'exécuter. Le duc de Richelieu échoua dans ses tentatives. Il forma diverses combinaisons, dans lesquelles le nom de M. de Villèle revenait toujours, comme la garantie principale de l'alliance avec la droite; il essaya de réunir avec lui tantôt M. Cuvier, M. Siméon, M. Mollien, le général Lauriston, tantôt M. Lainé, M. Roy, M. Pasquier. Le premier article du programme ministériel devait être la réforme de la loi électorale. La droite ne comprenait cette réforme qu'avec le suffrage à deux degrés, et M. Lainé n'admettait ce suffrage à aucun prix. Dès lors l'entente était vaine, et les essais de réunion n'aboutirent qu'à mettre plus en lumière l'impossibilité d'un plan commun.

Le duc de Richelieu déclara de nouveau son impuissance, et n'ayant pu réussir à rallier les droites, il engagea lui-même Louis XVIII à confier à M. Decazes le soin de former un cabinet qui, composé d'hommes également dévoués à la Royauté, tenterait un rapprochement avec la gauche.

Les Chambres avaient repris leurs travaux pendant cette négociation. L'ouverture de la session avait eu lieu le 10 décembre; sans connaître les divers incidents de la crise, les deux assemblées contribuèrent elles-mêmes, par leurs premières manifestations, à la développer. Dans les deux Chambres, la majorité était partagée, et ces dissentiments ne faisaient qu'aigrir les divergences des ministres; chaque groupe dans le cabinet étant porté à rendre l'autre responsable des mesures ou des votes qui venaient, du sein du Parlement, contrarier ses vues.

Une réunion, composée de membres de la droite et du centre droit, s'était formée à la Chambre des Pairs. On l'appelait la réunion cardinaliste, parce qu'elle se tenait chez le cardinal de Bausset, et comme on y voyait, avec ce sage prélat, quelques-uns des amis personnels du duc de Richelieu, on supposait qu'elle était née de l'inspiration de ce dernier. Le roi partageait lui-même ce sentiment et se plaignait que le premier ministre ne l'eût pas mis au courant de ses combinaisons. Bientôt un autre groupe, inclinant, celui-là, vers le centre gauche, se forma à la Chambre des députés.

Il se réunissait chez M. Ternaux, dont M. Decazes venait d'appuyer l'élection à Paris; on ne douta pas que le ministre de la police ne l'eût sous son influence, quand on vit son beau-père, M. de Sainte-Aulaire, en faire partie.

Les votes des Chambres pour la formation de leurs bureaux respectifs fournirent de nouveaux indices sur les divisions de la majorité. A la Chambre des Pairs, le président ne changeait pas ; c'était toujours le chancelier, M. Dambray. Pour les fonctions de secrétaires les quatre membres choisis, le duc de Doudeauville, le maréchal Victor, duc de Bellune, le marquis de Pastoret et le marquis de Vérac, appartenaient à la droite et au centre droit. L'accord des deux nuances révélait l'ascendant de la réunion cardinaliste.

Les mêmes tendances parurent dans les scrutins de la Chambre des députés. De Serre était le candidat du centre gauche. Par la politique qu'il avait suivie, par les conseils qu'il donnait, par ses relations habituelles, il se rattachait au groupe formé, dans le ministère, par le baron Louis, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et M. Decazes, dont il eut jusqu'au bout le vigoureux appui. Il ne fut porté, sur la liste des candidats à la présidence qu'au second rang par quatre-vingt-treize voix. M. Ravez, ami de M. Lainé et candidat des droites, obtint quatre-vingt-dix-sept suffrages.

Le vœu de la Chambre ainsi exprimé, le roi et les ministres furent d'avis qu'on devait s'y ranger; la nomination de M. Ravez n'était pas douteuse. Le duc de Richelieu se hâta de la lui annoncer et, sans consulter officiellement le conseil, il soumit le projet d'ordonnance à la signature du roi. Cette démarche précipitée froissa les ministres, contre son intention; elle inquiéta les membres de la gauche. Ils crurent reconnaître dans cette initiative du duc de Richelieu le présage de la chute de M. Decazes, et, oubliant aussitôt les reproches dont ils avaient jusque-là chargé le ministre de la police, ils s'empressèrent autour de lui, invoquant son nom et vantant ses services. La majorité parut craindre elle-même d'avoir mécontenté le roi et donné trop de gages à la droite ; elle présenta pour les fonctions de vice-président deux membres du centre gauche M. Beugnot et M. Courvoisier, en même temps que M. Blanquart de Bailleul et M. Becquey, membres du centre droit. M. de Sainte-Aulaire fut proposé pour le poste de secrétaire, et ceux des ministres, qui penchaient vers la droite, se plaignirent de M. Decazes à qui ils imputaient ce choix.

De Serre avait supporté avec courage son échec, tout en le sentant vivement. Il se louait de ceux des ministres, qui représentaient la gauche du cabinet, et, bien que le duc de Richelieu ne soit pas nommé dans ses lettres, il le considérait évidemment à cette époque comme un adversaire ; entre ces deux grands cœurs que le péril de

la monarchie devait bientôt rapprocher et qui, pour se lier, n'eurent besoin que de se connaître, la politique avait mis ses fatales préventions. Mais ils avaient, dans leur dissentiment, ce trait commun qu'aucun intérêt personnel n'inspirait leur résolution. « J'ai beaucoup réfléchi sur ma conduite dans ces circonstances, écrit de Serre à sa femme, et me suis convaincu que le plus grand calme, l'absence de toute irritation, le seul souci de l'intérêt du pays étaient dans les convenances, dans mes devoirs et dans mon caractère. J'ai été si content de la situation de ton âme dans notre dernière entrevue que j'espère bien être secondé par toi. »

Tandis qu'il méditait ainsi sur la meilleure attitude à garder, se croyant revenu à son banc de simple député, la crise ministérielle se terminait. Le roi confiait au général Dessole le soin de former un cabinet, et lui désignait de Serre parmi les collègues qu'il l'engageait à s'adjoindre. De Serre et le général Dessole se trouvèrent d'accord pour déclarer qu'ils n'entreraient au ministère que si M. Decazes y restait. Louis XVIII jugeait avec sagacité que M. Decazes ferait mieux de suivre dans sa retraite le duc de Richelieu, et M. Decazes partageait lui-même ce sentiment. Mais la condition de conserver auprès de lui un ministre qu'il honorait d'une amitié si vive, était trop agréable au roi pour qu'il mît une grande fermeté à s'y soustraire. Son consentement, facilement obtenu, entraîna, malgré la sincérité des premiers refus, la soumission de M. Decazes. Le ministère de la police fut supprimé, et M. Decazes entra dans la nouvelle combinaison, comme ministre de l'intérieur.

Voici quelle était la composition du cabinet du 29 décembre :

Le général Dessolle, président du conseil, ministre des affaires étrangères; de Serre, garde des sceaux, ministre de la justice, M. Decazes, ministre de l'intérieur; M. Portal, ministre de la marine; le baron Louis, ministre des finances et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre.

IV

De Serre entrait au pouvoir de la manière la plus honorable. Il y arrivait sans effort personnel, par le seul éclat de son talent et l'autorité de ses services. Mais les conditions dans lesquelles s'était produite la dissolution du ministère étaient fâcheuses, et elles suscitèrent au nouveau cabinet des difficultés dont souffrit toute son existence.

La retraite du duc de Richelieu enlevait au gouvernement, avec le prestige d'un nom universellement respecté, une grande force

morale et, suivant de si près la libération du territoire que ce ministre avait accomplie, elle soulevait contre ses successeurs une accusation d'injustice et d'ingratitude que ceux-ci ne méritaient pas. L'Europe envisageait ce changement avec surprise et déplaisir; la majorité, dans l'intérieur des Chambres, en était troublée. Plus d'une fois, pendant la crise ministérielle, on avait cru les royalistes au moment de monter au pouvoir; les libéraux s'en étaient inquiétés. La constitution du nouveau cabinet, démentant ces conjectures, était devenue pour les libéraux une victoire, pour les royalistes une défaite; il y avait là comme un renouvellement de l'ordonnance du 5 septembre, quand on la supposait à demi retirée, et, parmi ceux qui, deux ans auparavant, l'avaient approuvée, beaucoup regrettaient un dénouement qui la confirmait.

L'injustice apparente pour le duc de Richelieu, la division croissante de l'ancienne majorité, le succès attribué, dans l'issue de la crise, au parti libéral, c'étaient là autant de circonstances qui pesaient sur le cabinet du 29 décembre. Elles paraissaient lui imposer un programme avant qu'il eût formulé le sien.

Personne ne se rendait mieux compte de ces difficultés que le ministre dont le triomphe était dans toutes les bouches. M. Decazes sortait avec une autorité prépondérante de ces conflits qui avaient failli l'exiler de France. On lui attribuait dans l'issue finale une part plus active que celle qu'il avait eue réellement. Les royalistes ne lui pardonnaient pas son succès; mais, dans le pays, son nom avait grandi, et la puissance qu'il tenait de ses fonctions officielles s'était rajeunie d'une sorte de popularité auprès des libéraux dont, par le tour des événements, il paraissait l'homme.

Il n'était pas leur homme autant qu'on le supposait. A vrai dire, il n'était l'homme d'aucun parti ni d'aucun système; quoique agréé par intervalle des doctrinaires, nul n'était moins doctrinaire que lui. Son caractère, aimable et souple, mêlé de préoccupations personnelles et de nobles élans, offrait les mêmes contrastes que sa fortune. Favori d'un roi dans un siècle d'égalité, promu au faîte des honneurs par une singularité de circonstances qui rappelait les traditions de l'ancien régime, il se trouvait représenter à la cour de la vieille monarchie les idées et les intérêts de la société moderne. Esprit facile, conciliant, serviable, d'une distinction qui semblait avoir devancé son élévation, grand seigneur par les traits comme par les manières, avec une bonne grâce habile qui ne dédaignait aucune attention et enveloppait de son charme les plus humbles comme les plus jeunes, prompt aux effusions généreuses, et plus sincère que persévérant dans les sentiments qui les lui inspiraient, sans rigueur sur les principes, sans rancune contre les hommes,

voyant surtout dans ceux-ci des instruments, dans ceux-là des expédients, et, suivant que son intérêt ou sa cause pouvaient en profiter, changeant rapidement d'alliances et de maximes, se flattant de gagner ses adversaires par des faveurs, à la grande indignation de M. Lainé, dont l'austérité se révoltait contre de telles espérances, prenant des mesures dictatoriales avec un caractère modéré, ayant peu de goût pour la liberté tout en invoquant son nom, mettant un peu de police dans la politique, et comptant, pour se mouvoir au milieu des obstacles, sur ce que M. Pasquier appelait « son entregent[1], » il avait, à défaut des vues lointaines et des considérations générales, la résolution prompte, le vouloir énergique, la perception rapide et nette des nécessités de l'heure présente. Ses amis l'appelaient « un manieur d'hommes, » et ses adversaires, tout en répétant l'éloge avec ironie, n'en contestaient pas la justesse. Il attachait peut-être trop d'importance aux détails et aux moyens secondaires de la politique, quand d'autres, parmi ses collègues, les perdaient trop de vue. Mais il excellait à les découvrir, et bien des traits sont à conserver dans les réflexions que lui inspirait son alerte vigilance[2].

En voyant M. Decazes au ministère de l'intérieur, tout le monde conclut que la loi électorale ne serait pas changée. Sa présence au pouvoir était la garantie du maintien de la loi. Situation délicate pour un homme qui avait reconnu la nécessité de modifier cette loi, et qui se préoccupait des progrès des libéraux comme d'une menace, au moment où ceux-ci s'armaient de son nom comme d'un drapeau!

Ces engagements, que lui attribuait l'opinion publique et qu'il désavouait intérieurement, ce n'étaient pas ses nouveaux collègues qui pouvaient aider M. Decazes à s'en affranchir. A l'exception du ministre de la marine, M. Portal, homme d'affaires consommé, dont l'esprit prudent et la grave expérience s'effrayaient des déclamations de la gauche, les ministres ne partageaient pas les craintes de M. Decazes. Ils ne voyaient de force pour la monarchie que dans un plus large développement des libertés publiques.

Telle était, en particulier, la disposition de de Serre.

De Serre tenait de beaucoup plus près que M. Decazes au centre gauche, et cependant il inspirait à la fois moins de défiance que lui aux royalistes et plus d'appréhensions aux libéraux. Ceux-ci entrevoyaient sans doute dans le libéralisme de de Serre une sincérité qu'ils ne sentaient pas en eux-mêmes, et qui, tôt ou tard, ferait obstacle à leurs entreprises. Ceux-là, tout en se plaignant de ses ten-

[1] *Corresp.*, t. III, p. 327.

[2] Voir par exemple sa lettre à M. de Serre sur l'influence des journaux et les moyens de propager dans les campagnes l'esprit royaliste. *Corresp.*, t. III, p. 233. 22 mars 1820.

dances et en s'irritant de ses reproches, ne pouvaient méconnaître l'ardeur royaliste dont il portait la flamme.

On voyait, en effet, réunis chez de Serre, à un degré qu'aucun homme de son temps n'égala, l'amour de la liberté et la foi monarchique. Il avait, si on peut le dire, la candeur de ces deux sentiments, ou plutôt de ces deux passions. Il ne consentait pas à les séparer, et s'il les exprimait avec tant de force, c'est que, les entretenant toutes deux au fond de l'âme, il ne doutait pas de la possibilité de les allumer toutes deux chez les autres. Absolument désintéressé de lui-même, mal fait pour les intrigues de couloirs ou d'antichambres, ne connaissant que la politique au grand jour, et portant, comme il le disait, ses négociations à la tribune, il donnait aux hommes la confiance dont il se savait digne.

C'est le caractère et c'est aussi l'écueil des natures droites, de rechercher les situations nettes et de dédaigner les détours et les atermoiements. Jugeant par leur propre loyauté de la loyauté de leurs adversaires, elles croient à la sincérité des objections que ceux-ci leur présentent, et elles ont à cœur de les dissiper, persuadées que, cette satisfaction une fois donnée, elles obtiendront l'adhésion qu'on leur a promise. Espérance qui, démentie par la mauvaise foi, fait bientôt place à l'excès contraire. Car la confiance trahie sur un point ne se donne plus à personne, et elle devient d'autant plus avare d'elle-même qu'elle en avait été prodigue. On doute de tous les hommes, pour avoir trop cru en eux. Le doute est fondé, s'il s'agit des partis, il est injuste s'il s'adresse au pays. Les partis ne veulent pas être convaincus, et, désarmés d'un prétexte, ils n'ont de soucis que pour en inventer d'autres. Mais c'est déjà un avantage que de les avoir réduits à cette extrémité, et, si invétérées que soient les préventions du pays, on ne perd jamais sa peine avec lui. Il se fait peu à peu dans les profondeurs confuses de son esprit un travail, dont la vérité profite, si ceux qui la défendent prennent soin de la lui rendre accessible et de lui montrer en elle, non un défi ou un châtiment, mais une réparation et une garantie.

Animé de cette confiance généreuse dans les intentions d'autrui, de Serre croyait trop aisément que la liberté suffirait aux libéraux. Il n'était préoccupé que du tort que pourraient faire à la royauté les imprudences ou les prétentions des royalistes, et de la nécessité de démontrer combien elle demeurait indépendante de leurs fautes. Il entrevoyait dans un prochain avenir de grandes réformes sociales et politiques, dont l'objet serait de fortifier à la fois la liberté et la royauté; il avait sur ce point des vues dont la hardiesse aurait étonné la droite elle-même. Mais, avant d'entreprendre ces réformes ou seulement de les annoncer, il tenait à débarrasser la cause royale

des obstacles que les préventions des uns, confirmées par l'impatience des autres, élevaient sur sa route. Il voulait faire de la royauté la protectrice incontestée des intérêts et des droits sur lesquels reposait la société moderne, et lui assigner ce rôle avec une telle évidence que lorsque des institutions destinées à favoriser la puissance de la propriété, ou à renouveler, en les transformant, les hiérarchies sociales, seraient proposées, personne ne pût admettre ou prétendre qu'elles avaient pour objet de préparer un retour quelconque de l'ancien régime. Ces réformes, que des motions intempérantes ou prématurées n'avaient servi qu'à compromettre, il se flattait d'en assurer l'introduction, d'en établir d'avance la nécessité, en les associant à la défense des idées les plus chères aux hommes de son temps.

C'est là ce qu'il ne faut jamais oublier pour juger de Serre, pour apprécier les vrais mobiles de sa conduite, pour suivre à travers les entraînements de sa parole et les variations apparentes de sa politique, les grandes lignes auxquelles il demeura invariablement attaché. « M. de Serre, a dit avec vérité M. de Lamartine, semblait destiné à accomplir après une révolution fatiguée, ce que Mirabeau avait tenté, trop tôt ou trop tard, dans la période ascendante et convulsive de cette révolution, le traité de paix entre la liberté représentative et la monarchie héréditaire. C'était là le fond de sa pensée, et nul n'eût été plus digne de la réaliser [1]. »

Le voilà donc ministre. Il avait quarante-trois ans. L'homme, développé par de longues épreuves, avait atteint sa maturité; mais l'homme politique, si l'on peut ainsi distinguer, était dans toute sa jeunesse. Il avait de cet âge les illusions, la foi robuste, le courage intrépide, les grands desseins et la résolution. « Dieu! Dieu! s'écriait-il un jour en déplorant les hésitations du précédent ministère..., tandis qu'on pourrait employer le temps et la force à faire de bonnes, belles et excellentes choses! » Ces belles choses, il en portait l'idée; il croyait le moment venu de les accomplir. Il allait donner l'exemple d'un ministre tenant au pouvoir toutes les promesses qu'il avait faites, avant d'y monter, plus libéral dans le gouvernement qu'il ne l'avait été avant d'en faire partie, ayant hâte de dissiper tous les griefs, de rassurer tous les intérêts, de respecter tous les droits, de prendre chacun, comme il l'avait dit naguère, dans sa situation, dans son rang pour l'affermir et l'élever, et de cette unanime satisfaction de la société nouvelle, faisant sortir le triomphe de la dynastie des Bourbons, en montrant clairement à tous que la royauté pouvait donner au pays plus de liberté et de sécurité que n'avaient jamais fait l'Empire et la Révolution. Telle

[1] *Hist. de la Restauration,* t. V, p. 3.

était sa confiance ! Telle était sa noble et pure ambition ! Au milieu des félicitations qui lui étaient adressées, il distinguait cependant les graves et affectueux souhaits de son condisciple Benoît Remy, le modeste principal du collège d'Etain, et demandait au père de ce dernier, à son vieux maître de pension, devenu prêtre, de prier pour lui : « Tes vœux sont comme les miens ; que je ne conserve le pouvoir que pour le bien du pays... Mes tendres hommages à ton père ; plus que jamais j'ai besoin de ses bonnes prières[1]. »

A peine entré au ministère, de Serre mit en pratique les conseils qu'il avait souvent donnés à ses prédécesseurs ; il marqua par des actes significatifs le caractère de sa politique. Les nominations qu'il fit dans le conseil d'Etat et la magistrature, les circulaires qu'il adressa aux procureurs généraux furent autant de gages donnés à l'opinion libérale. Il avait songé à placer auprès de lui, comme secrétaire général du ministère de la justice, un jeune avocat, fort prôné alors parmi les libéraux, M. Dupin. Celui-ci, obéissant aux instructions de son père qui voulait le voir rester au barreau, refusa l'honneur qui lui était offert, et de Serre, en rendant justice aux motifs de son refus, le réserva pour les commissions auxquelles il se proposait de confier la réforme des lois judiciaires. Il opéra dans le personnel des tribunaux des changements dont M. Decazes, non sans motifs, fut bientôt effrayé ; il enjoignit aux parquets de modérer les procès de presse et de ne les engager qu'après avoir pris son avis. Les raisons qu'il invoquait à l'appui de cette exigence étaient puissantes : assumant toute la responsabilité des actes de ses agents, le ministre prétendait avoir le dernier mot dans leurs résolutions. Sa volonté ne fut pas acceptée sans contestation par les organes de la justice ; les procureurs généraux s'en émurent, et quelque opinion qu'on ait sur cette délicate question, on ne peut s'empêcher de rendre hommage au noble et fier langage que le procureur général de Paris, M. Bellart, fit entendre au garde des sceaux.

Il écrivit deux lettres à de Serre sur ce sujet. Nous ne citerons que quelques passages de la seconde lettre :

« ...Je continue de penser que le gouvernement, sous peine d'arbitraire, n'a pas le droit d'empêcher le ministère public de faire les poursuites que les lois ordonnent, sauf au ministère public, à recueillir consciencieusement toutes les lumières, et, à plus forte raison, celles du gouvernement, pour apprécier, toutefois avec une entière liberté, l'utilité ou les inconvénients de son action. Je continue de penser qu'aujourd'hui surtout, il n'y a pas deux espèces de lois, dont les unes pourraient être suspendues par la volonté du gou-

[1] *Corresp.*, t. II, p. 283. Janvier 1819.

vernement, et les autres seraient seules à l'abri de cette suspension de fait... Fort de l'indépendance qui seule peut garantir à la société une justice impartiale, il ne m'est pas permis, en brisant cette indépendance, d'accéder à une diminution de dignité dans une magistrature importante que je dois remettre au roi, quand il m'ordonnera de la lui rendre telle qu'il a daigné me la confier. Si je commettais l'une ou l'autre de ces deux fautes, je serais un lâche et un parjure; je ne suis ni l'un ni l'autre encore, et ce n'est pas, Monseigneur, Votre Grandeur qui a tenu une si belle conduite et dont je connais le noble caractère, qui approuverait que je le devinsse. »

L'indépendance s'alliait au respect dans cette ferme remontrance. Le procureur général était jaloux de sa dignité, comme le ministre de sa responsabilité; quand des conflits s'élèvent entre de si nobles susceptibilités et pour des considérations si justes, quoique opposées, ils ne se peuvent dénouer que par les égards mutuels qu'inspire le sentiment réciproque de l'honneur et du devoir chez les deux parties. Entre de pareils magistrats et un tel garde des sceaux, cette mesure ne pouvait manquer.

Charles de Lacombe.

La suite prochainement.

KATE [1]

VIII

Par une brumeuse journée de novembre, Philippe Auvalde entra dans le salon de la Ferrière, où Marcel était assis devant le piano.

Le site paraissait bien changé. Les arbres étaient maintenant dépouillés, et les rameaux bruns et déliés s'agitaient lentement dans l'atmosphère grisâtre. Quelques rares chrysantèmes garnissaient seuls les corbeilles de la pelouse; les sapins et les mélèzes formaient, çà et là, des taches sombres sur l'herbe mouillée et à demi flétrie. Lorsqu'un ciel clair et bleu servait de fond à ce paysage éclairci, ou bien quand la neige le revêtait de son poétique manteau, on pouvait encore y trouver du charme. Mais aujourd'hui la brume s'étendait jusque sur la rivière et noyait d'ombres humides et mélancoliques la campagne environnante. L'intérieur même du salon de la Ferrière s'était quelque peu transformé. Un feu vif pétillait dans la grande cheminée de marbre, et le lierre, les branches de pin et de fusain avaient remplacé, dans les jardinières, les fleurs aux teintes brillantes.

Marcel s'interrompit en entendant la porte s'ouvrir, et, se levant, tendit la main à Philippe dont il avait reconnu le pas.

— Kate va revenir, dit-il; elle est chez ses pauvres, c'est moi qui l'ai forcée à sortir... Louis chasse, et mon père est à Angers jusqu'à ce soir... Mais l'absence de ma cousine ne sera pas longue, et vous savez combien je suis heureux de vous voir... Il me semble que vous avez posé quelque objet sur la table?... Pardonnez ma curiosité...

— Vous avez deviné juste, mon cher Marcel ; j'apporte un spécimen de l'industrie allemande, dont j'ai fait l'acquisition, vous le savez, lors de mon dernier voyage en Autriche. Il y a longtemps que je désirais le montrer à Mlle d'Ayguemard pour avoir son goût à ce sujet, et j'ai hâte de savoir ce qu'elle en pensera...

[1] Voir *le Correspondant* des 25 décembre 1878 et 10 janvier 1879.

— Philippe... à propos de Kate..., dit Marcel après un instant de silence, il y a des moments où je regrette mes yeux... Dites-moi si elle n'est pas un peu pâlie.

— Je ne l'ai pas remarqué.

— Et la trouvez-vous tout à fait la même depuis quelque temps? Pensez-vous que sa gaîté soit aussi naturelle ?

— Je ne me suis aperçu d'aucun changement.

— Ah ! tant mieux !... Sans doute, j'attache une trop grande importance à ma pénétration, et j'attribue à mon affection une clairvoyance exagérée ; je m'étais persuadé qu'elle souffrait, ou, du moins, qu'elle avait un secret souci.

— Cher enfant ! Vous songez toujours aux autres !

— A vous aussi, Philippe; j'ai fait à votre sujet des observations toutes différentes. Vous paraissez plus gai, plus heureux, vous semblez réconcilié avec la vie.

— On ne peut rien vous cacher... D'ailleurs, je me reprocherais d'avoir plus longtemps un secret pour vous. Mlle d'Ayguemard ne vous a rien dit?

— Non, rien qui vous concerne.

— J'en suis bien aise, j'aurai le plaisir de vous dire moi-même l'heureux changement qui va s'opérer dans mon existence... Les jours anciens ont lui de nouveau, mon cher Marcel, autant, du moins, que cela peut être ici-bas ; je suis fiancé, une seconde fois, à la seule femme que j'aie jamais aimée...

Le visage expressif de Marcel trahit aussitôt des émotions pour ainsi dire contraires.

— Oh ! racontez-moi ce qui s'est passé, mon cher Philippe !...

Philippe obéit en souriant, et Marcel, tout en lui serrant les mains, s'écria avec une vivacité quelque peu mélangée d'incohérence.

— Elle !... C'est Kate qui vous a rendu l'espérance et qui s'est chargée de ce message !... Ainsi, vous voyez vos anciens rêves réalisés !... Combien de choses tout cela m'explique !...

Il souriait en embrassant Philippe, mais en même temps, des larmes jaillirent de ses yeux.

— Je vous aime tous si ardemment ! s'écria-t-il avec un sanglot dans la voix.

Et il s'arrêta brusquement, cachant sa tête dans ses mains.

— Calmez-vous, mon cher enfant, dit affectueusement le jeune homme ; cette sensibilité nerveuse peut vous faire du mal. Allons, remettez-vous bien vite, et que votre beau sourire m'exprime seul votre sympathie !

A ce moment, la porte s'ouvrit, et Kate s'avança vers eux avec un bonjour cordial. Philippe la regarda attentivement, car les remarques

de son cousin avaient éveillé son inquiétude sur la santé de la jeune fille. Etait-ce la marche qui avait avivé ainsi les couleurs de ses joues, ou bien, n'avait-elle réellement aucun sujet de tristesse?... Son sourire et sa voix étaient aussi tranquilles qu'à l'ordinaire, et il pensa que la tendresse de Marcel s'alarmait sans fondement.

— J'ai fait apporter l'objet que vous désiriez voir, dit-il, en désignant une petite caisse posée sur la table.

Kate l'ouvrit, enleva la ouate qui se trouvait immédiatement au-dessous du couvercle, et découvrit une merveilleuse coupe en cristal de Bohême, sur les contours de laquelle étaient finement gravés des châteaux aux tourelles pointues, des forêts aux branches entrelacées, et des chasses vertigineuses. L'élégant et large ovale était porté par deux enfants d'argent ciselé, qui soutenaient gracieusement la coupe de leurs petites mains potelées.

— Quel merveilleux travail! s'écria la jeune fille, guidant la main de Marcel, et lui faisant palper les délicats reliefs de la ciselure.

— Si vraiment vous l'admirez, permettez-moi de vous l'offrir, dit Philippe avec un accent affectueux. Oh! ne protestez pas! vous m'affligeriez beaucoup en refusant, et d'ailleurs, Mme de Fergeault, qui a vu cette coupe, m'a exprimé le désir d'en posséder une semblable dans notre salon.

— *Notre* salon! répéta doucement Kate en souriant, je vois à cette expression et à l'air de Marcel, que vous lui avez fait des confidences. J'en suis soulagée, car il m'était pénible de garder envers lui un secret qui devait le rendre heureux...

Marcel lui prit silencieusement les mains, puis, d'une voix émue et presque troublée :

— Acceptez, Kate, dit-il, acceptez; vous laisserez la coupe dans le salon, où elle me rappellera mon cher Philippe... Je ne puis m'empêcher de penser que son mariage l'éloignera de nous; je souffre et je me réjouis en même temps...

Cela dit, Marcel se leva avec une sorte d'agitation et quitta la chambre.

Kate avait pris son ouvrage, — c'était un des traits caractéristiques de sa nature, de ne jamais demeurer oisive. — Philippe resta quelques instants rêveur, puis rompit le premier le silence.

— J'ai à vous adresser une question..., une question que toute personne sévère taxerait d'indiscrétion... Mais vous rendrez justice à la sincère affection que je vous porte ... Je suis si heureux que je voudrais faire partager à tous le bonheur dont je jouis... J'ai un ami qui m'est très-cher, bien que les circonstances nous aient longtemps séparés... Il vous a vue, et ce que je lui ai dit de vous lui a fait désirer vous revoir. Voulez-vous me permettre de l'amener

ici, en ajoutant que ma conviction profonde est que vous seriez heureux l'un par l'autre?

Une légère pâleur s'était répandue sur le visage de la jeune fille, mais elle n'avait pas cessé de travailler.

— Mon cher monsieur Philippe, dit-elle avec douceur, vous êtes bien bon de penser ainsi à moi ; mais je ne songe pas à me marier.

— Vous offririez pourtant un admirable type de l'épouse et de la mère, répliqua-t-il avec chaleur. Je ne connais aucune femme qui soit plus dévouée, plus affectueuse, plus charmante. Mon ami est un noble cœur, et sa nature s'harmoniserait avec la vôtre. Il porte un nom ancien et honoré, sa fortune est suffisante, sa carrière honorable... Peut-être est-ce sur cette carrière que pourraient se fonder vos objections... Mais vous avez assez de ressort dans l'âme pour devenir la femme d'un marin... Je veux parler de M. de Songeac...

Kate baissa un instant la tête sur son ouvrage, puis regarda Philippe avec une expression grave et émue.

— Je suis fière de la confiance que vous avez en moi, dit-elle lentement. Je suis persuadée que M. de Songeac est un galant homme, et votre témoignage doit être d'un grand poids. Mais, je le répète, je ne veux pas me marier.

— Parce qu'il est officier de marine?

— Oh! non!.. Mais j'ai, à propos du mariage, des idées arrêtées... N'en parlons plus, bien que je vous reste profondément reconnaissante.

— Quoi! ne me permettrez-vous pas d'insister? Doit-on prendre à la hâte une décision aussi importante? Je voudrais vous voir au moins réfléchir, consulter mon oncle, et consentir à quelques nouvelles entrevues avec mon ami.

— N'en parlez pas à mon oncle, je vous en prie. Encore une fois, mon refus n'est pas personnel à M. de Songeac, et j'ai suffisamment réfléchi.

Elle garda un instant le silence, puis reprit d'un ton encore plus ému :

— Je suis une vieille fille; ma vie me semble clairement tracée. Nous pouvons croire que nous avons trouvé notre voie quand nous avons le bonheur d'être utiles et que nous faisons un peu de bien. On se passerait difficilement de moi dans cette maison, et le mariage dont vous me parlez m'en éloignerait trop complètement. Grâce à vous, je pourrai me dire, dans le secret de mon cœur, que j'ai préféré ces chers amis à d'autres affections, et la pensée que j'aurais pu avoir un chez moi ôtera au sentiment de ma dépendance la légère amertume que j'y ai parfois trouvée. Peut-être me jugerez-

vous vaine ou orgueilleuse, mais je suis bien aise de songer que je reste volontairement avec eux.

— Alors, dit vivement Philippe, je dois croire que vous vous sacrifiez à un sentiment exagéré de reconnaissance et de dévouement? Ah! Marcel lui-même vous supplierait de le quitter, s'il en était ainsi! Son père et lui se suffiraient comme autrefois, et ils vous aiment trop pour ne pas désirer votre bonheur. N'avez-vous pas d'autres objections contre le parti que je vous propose?

Elle rougit soudain, ses lèvres tremblèrent, et des larmes jaillirent malgré elle de ses paupières.

— Je ne veux pas que vous me croyiez meilleure que je le suis, dit-elle. Ce n'est pas seulement pour eux que je refuse de me marier; si brillant que soit le parti que vous me laissez entrevoir, je ne puis y incliner mon cœur.

Il y eut encore un silence, puis Philippe, embarrassé, parla de choses indifférentes, et enfin prit congé d'elle.

Kate continua de travailler. Elle ne versa pas d'autres larmes, et aucun soupir ne s'échappa de sa poitrine. Elle avait réussi à dompter son cœur.

En quittant la Ferrière, Philippe se dirigea vers les bords du fleuve. Il y avait, en face de l'îlot, une sorte de crique où son bateau était amarré. Comme il allait détacher la chaîne, son nom fut prononcé d'une voix sonore, et, se retournant, il reconnut, à quelque distance, la haute taille de M. de Songeac.

— Veux-tu me donner l'hospitalité pour ce soir?

Tout en parlant, l'officier de marine sautait dans le bateau et s'emparait des avirons.

— Brr... cette humidité est glaciale; j'espère que nous trouverons un bon feu?

— Oh! le feu ne laissera rien à désirer; mais le souper sera peut-être moins brillant.

— Bah! le plaisir de passer la soirée avec un ami vaut tous les soupers du monde... D'où viens-tu donc?

— De la Ferrière.

— Ah! n'est-ce pas cette grande maison blanche où tu m'as amené, et où demeure ton Irlandaise?

— C'est cela même.

— Une agréable petite personne... Quand me conduis-tu de nouveau chez elle?

— Mon cher Paul, quand tu voudras, mais non pas dans les intentions auxquelles j'avais d'abord fait allusion... J'ai acquis la certitude que Mlle d'Ayguemard ne songe pas à se marier.

— Diable!... Tu fais bien de me le dire, car j'étais disposé, mon

cœur étant tout à fait libre, à devenir amoureux d'elle sur ta recommandation... tellement amoureux, même, que je me demandais comment tu n'y as pas songé pour toi-même. Ne te marieras-tu jamais, Philippe ?

— Il y a un mois, dit Philippe en souriant, je t'aurais répondu en te priant de me regarder... Aujourd'hui des espérances inattendues sont venues renouveler ma vie et me faire oublier mon extérieur... Pardonne-moi, mon vieux camarade, si je ne t'en dis pas plus long, mais c'est le secret de ma fiancée que je suis obligé de garder, même envers toi.

Le bateau abordait en ce moment. L'îlot était dépouillé de toute sa fraîcheur ; les prairies les plus basses étaient inondées, les arbres tordaient tristement leurs grands bras, et les plantes grimpantes qui tapissaient la maison n'offraient plus à l'œil qu'un réseau desséché. Mais le jeune domestique de Philippe avait allumé un grand feu dans la chambre de son maître, et l'officier de marine jeta autour de lui un regard satisfait. Il y avait le long des murailles des livres et quelques gravures, un bureau couvert de papiers, une étroite couchette, deux chaises et un grand fauteuil. Tout cela composait un ensemble d'une sévérité presque monastique ; mais la lampe et le feu jetaient des lueurs joyeuses; une petite table couverte d'une serviette blanche était dressée au coin de la cheminée; les sifflements du vent, qui se levait, et le bruit monotone de l'eau gonflée par les dernières pluies, rendaient plus délicieux le calme et le modeste confort de ce réduit isolé.

Les deux amis s'assirent pour causer de leur enfance. De longues années les avaient séparés, leurs vies étaient restées à peu près étrangères l'une à l'autre; mais un fonds de souvenirs juvéniles les unissait d'un lien intime, et pour eux, le présent et l'avenir disparaissaient devant les réminiscences de leur temps d'écoliers.

IX

Un cri d'appel et le bruit à la fois régulier et précipité de deux rames frappant l'eau interrompirent soudain un récit animé de M. de Songeac. Philippe se leva brusquement, ouvrit la fenêtre, et héla le bateau.

— De la Ferrière! C'est nous qui venons vous chercher, monsieur Philippe, cria une voix pleine d'angoisse. Monsieur est bien mal... Un affreux accident...

Philippe, pâle et ému, descendit aussitôt, et rencontra sur le seuil le jardinier de la Ferrière, qui, sous l'empire d'un trouble

extrême, lui donna quelques détails incohérents, et finit par lui remettre un papier plié en deux.

Le jeune homme s'approcha de la lampe, que tenait M. de Songeac, et vit quelques lignes d'une écriture inconnue à laquelle une précipitation évidente n'avait pas fait perdre son caractère à la fois ferme et délié.

« La voiture est revenue vide, et nous avons trouvé sur la route « mon oncle, blessé et sans connaissance. Venez vite, mes cousins « vous réclament.

« KATE. »

— Puis-je t'être utile? demanda M. de Songeac, lui serrant affectueusement la main.

— Viens avec moi, répondit Philippe; peut-être aurai-je besoin de toi là-bas.

Un instant après, le léger bateau volait littéralement sur le fleuve. Le falot placé à l'avant projetait sur l'eau une lueur faible et sinistre, la pluie, qui tombait maintenant avec force, produisait un clapotement lugubre, et, sur la rive, on voyait les lumières courir derrière les fenêtres de la Ferrière.

Le trajet, bien que court, sembla interminable à Philippe. Il poussa un soupir de soulagement en mettant le pied à terre, et en s'engageant dans l'allée qui conduisait à la hauteur.

M. de Songeac entra avec lui dans la maison, mais Philippe le laissa aussitôt pour gravir précipitamment l'escalier. Son cœur se serrait en retrouvant si tristement bouleversée la maison qu'il avait quittée, quelques heures auparavant, riante et paisible. Lorsque Kate parut au haut de l'escalier, il lui sembla qu'un siècle s'était écoulé depuis le moment où il lui avait demandé si elle consentirait à épouser son ami.

La jeune fille était très-pâle, mais calme et résolue; elle l'arrêta un instant au seuil de la chambre de son oncle.

— Les causes de l'accident nous sont et nous demeureront peut-être inconnues, dit-elle à voix basse et sans attendre les questions de Philippe. Je suppose qu'un écart du cheval aura jeté mon pauvre oncle sur la route; l'animal, se sentant livré à lui-même, se sera effrayé; il a ramené la voiture à demi brisée... Quant à mon oncle, sa chute a déterminé une congestion.

— Avez-vous vu le docteur?

— Nous l'avons fait chercher, et il ne peut guère tarder. Mais je n'ai pas osé attendre son arrivée ni même la vôtre... Mon oncle étouffait... J'avais vu quelquefois opérer des saignées... J'ai fait une ligature, et pris une grosse aiguille...

Sa voix faiblit et elle frissonna, comme si elle était effrayée de la responsabilité qu'elle avait prise.

— Et le sang a-t-il jailli? demanda vivement Philippe, la regardant avec une admiration involontaire.

— A peine quelques gouttes, noires et épaisses... Cependant le râle est moins fort. Venez le voir...

Philippe poussa la porte, et s'avança avec précaution vers le lit.

Louis était auprès de son père; aidé de Mme Charrey, il appliquait des ventouses et posait des compresses d'eau froide sur son visage rouge et enflé. Mais les yeux grand ouverts du moribond n'avaient aucune expression, et étaient injectés de sang.

A quelque distance, Marcel était assis, les mains jointes dans une silencieuse angoisse. Le cœur de Philippe se serra, et ce fut vers lui qu'il se dirigea instinctivement.

— Du courage, cher enfant... Nous ferons tout au monde pour le sauver... Je sais que votre âme est navrée de cette cruelle inaction... Mais vous prierez tandis que nous agirons...

Un soupir étouffé s'échappa de la poitrine du pauvre enfant. Sa cécité était en ce moment pour lui un tourment horrible, et Kate retenait ses larmes chaque fois que son regard rencontrait ces yeux égarés qui erraient incessamment dans le vide.

Au moment où Philippe s'approchait du malade, la voiture du docteur roula bruyamment dans le silence de la nuit, et toutes les poitrines se détendirent, car jusque-là les soins avaient été donnés au hasard, ou plutôt selon l'instinct de Catherine.

La jeune fille expliqua au médecin ce qui avait été fait, et attendit sa réponse avec inquiétude.

— Vous êtes aussi courageuse qu'intelligente, Mademoiselle, dit le docteur avec une émotion mêlée de surprise. Si quelque chose avait pu ranimer votre parent, c'eût été cette heureuse tentative... Nous allons essayer encore.

La petite pharmacie établie à la Ferrière par les soins de Kate offrait au docteur des ressources suffisantes. Au bout d'une heure, une sorte de détente se produisit, bien que M. Charrey n'eût pas repris connaissance, et le docteur se disposa à s'éloigner, promettant de revenir à bref délai.

Philippe se souvint alors de son ami, et alla le retrouver dans le salon, où M. de Songeac se tenait immobile, craignant de troubler le recueillement de cette maison attristée.

— Ne puis-je rien pour tes parents, Philippe?

— Hélas! non, mon ami... Veux-tu aller occuper ma chambre à l'usine, ou prendre le train qui va passer pour Angers?

— Je vais prendre le train... N'as-tu aucune commission à me donner?

Philippe hésita un instant, puis, prenant dans son carnet une carte de visite, il y écrivit rapidement quelques mots au crayon.

— Porte ceci, demain, chez Mme de Fergeault, boulevard des Lices. C'est une amie des Charrey et de Mlle d'Ayguemard, et je désire qu'elle soit informée du malheur qui nous frappe... Le médecin ne laisse pas d'espoir...

— Ta commission sera faite; j'ai déjà eu l'honneur de rencontrer Mme de Fergeault, et je déposerai moi-même ta carte chez elle.

Quelques instants après, Philippe rentra dans la chambre de son oncle. Mme Charrey, épuisée de fatigue et d'émotions, s'était laissé éloigner à grand peine, Louis et Marcel, se tenant silencieusement la main, étaient assis au pied du lit, et Kate, debout à la fenêtre, semblait interroger les épaisses ténèbres du dehors.

Philippe s'approcha d'elle.

— N'avez-vous pas songé à envoyer chercher un prêtre? demanda-t-il à voix basse. Je crois qu'il serait temps d'administrer les derniers sacrements.

— Oh! j'y ai pensé! Mais le curé est seul, et la paroisse est grande; il était allé voir un autre malade, et ce retard me semble bien douloureux.

— Ma pauvre amie! dit Philippe avec compassion, que d'angoisses pour vous! Quelle large part vous prenez à notre douleur à tous!

Elle passa lentement la main sur son front.

— Je n'oublierai jamais ce que j'ai souffert ce soir, dit-elle d'une voix tremblante. Nous attendions mon oncle depuis une heure, et ce retard nous épouvantait... Songez à la tâche cruelle que j'ai eue à accomplir auprès de Marcel quand j'ai dû lui avouer d'abord que la voiture était revenue vide, puis, que Louis et les domestiques avaient ramené ce pauvre corps insensible!

Elle s'interrompit soudain et poussa une exclamation étouffée.

— Voici le curé!

Une petite lueur tremblante s'avançait dans l'allée, et le pas de deux hommes faisait crier le sable mouillé. C'était, en effet, le curé, suivi de son vieux domestique.

Philippe courut au-devant d'eux, et pressa vainement le prêtre de sécher ses vêtements saturés d'eau. Il entra dans la chambre de celui qui avait été son fidèle paroissien et son meilleur ami. Des larmes altéraient sa voix, tandis qu'il cherchait à se faire reconnaître du malade, mais celui-ci ne donnait aucun signe d'intelligence. Il commença, alors, à lui administrer les derniers sacrements. Comme il achevait les onctions saintes, une sorte de soupir échappa

au mourant, et son regard prit soudain une expression plus lucide.

— Est-il mieux? demanda tout bas Philippe au curé.

— Non, la fin approche à grands pas, et cette lueur de connaissance elle-même précède de peu le dernier sommeil.

Quelques instants après, il fut évident que M. Charrey entendait ce qui se passait autour de lui. La main doucement pressée dans celle du prêtre, il reçut les embrassements de ses enfants. Philippe s'approcha à son tour.

— Mon oncle, dit-il d'une voix altérée, j'espère que vous nous serez conservé; mais si cette promesse peut vous rassurer, je serai toujours l'ami et le protecteur de vos enfants.

— Et moi, je ne quitterai jamais Marcel, dit Kate, appuyant ses lèvres sur la main inerte de son oncle.

Cette parole sembla galvaniser le mourant. Une lueur fugitive anima ses yeux que la mort commençait à voiler, et sa main paralysée se souleva deux fois vers la jeune fille. Alors le prêtre lui parla à voix basse de ces hautes espérances qui avaient soutenu sa vie, et dont il allait voir la réalisation. Ainsi bercé par ces consolations et ces encouragements sublimes, comme un enfant par les chants de sa mère, il s'endormit doucement aux premières lueurs du jour...

Philippe ne quitta pas cette famille désolée; ce fut lui qui conduisit les jumeaux près du corps inanimé de leur père, et sa généreuse sympathie fut prodiguée à chacun avec une égale tendresse. Mais c'était autour de Kate que se ralliaient toutes ces douleurs; il y avait en elle quelque chose de doux et de fort à la fois, qui en faisait comme le centre et l'âme de la famille, et elle dominait son propre chagrin pour donner à chacun les consolations qui convenaient le mieux à sa nature.

Louis, qui, par sa constitution physique, et d'après l'insouciance même de son caractère, eût semblé devoir le mieux supporter cette épreuve, était pourtant le plus abattu, et sa cousine seule savait le remonter et l'encourager.

— Il avait tant désiré me voir laborieux, utile à mes semblables! disait-il en sanglotant. Et maintenant, même si je voulais le devenir, il ne me verrait plus!

— Il vous verrait, répondait doucement la jeune fille. Vous avez une tâche à remplir envers vos frères; l'exemple est le meilleur sermon, et cette âme chérie vous bénirait d'en haut.

— M'aiderez-vous à élever ces enfants, cousine Kate?

— Oui, oui, dit-elle en pleurant.

Deux jours après, par un temps si doux et si calme que les arbres dépouillés faisaient seuls souvenir de l'hiver, le cercueil de M. Char-

rey, porté entre les bras de robustes laboureurs, parcourut les détours sinueux du jardin et du bois. Une foule attendrie suivait les dépouilles de cet homme de bien qui avait généreusement prodigué aux pauvres son temps et sa fortune. Plus d'un vieil ami secoua la tête en voyant derrière le cercueil ces orphelins qui eussent encore eu tant besoin de leur père. Louis, si jeune, et si étourdi, était un triste chef de famille, et Mme Charrey, souffrante et vieillie, ne devait guère les soutenir. Mais le regard de Philippe s'attacha plus d'une fois sur la pâle petite figure de Kate, et il lui sembla que l'âme de son oncle devait sourire en voyant près de ses enfants cette frêle mais courageuse protectrice.

X

Le lendemain matin, la maison et la ferme s'éveillèrent comme de coutume, comme si le maître n'eût pas disparu. Le mugissement des vaches éclata, à la fois grave et joyeux, le coq fit entendre son chant triomphant et aigu, les poules, leur caquetage discordant; le travail recommença partout, tandis qu'un beau soleil d'hiver éclairait cette scène matinale. La nature, qui répare sans cesse ses propres pertes, ne se prête ni à nos deuils, ni à nos regrets, et la routine même de la vie l'emportant, tout suivait son cours paisible, en l'absence éternelle de cet homme juste et bon, de ce travailleur infatigable qui, d'ordinaire, animait cette heure laborieuse de sa présence.

Dans la maison, les domestiques ouvrent les persiennes, et remettent tout en ordre. Un peu plus tard, les jumeaux se promènent lentement dans les allées du jardin. Hier, ils ont beaucoup pleuré, et ont senti s'ajouter à leur chagrin le remords d'avoir souvent contristé leur père ; ce matin encore, en s'éveillant de ce sommeil lourd qui suit les grandes secousses, ils ont éprouvé une douloureuse angoisse. Mais ils sont à l'âge heureux où la souffrance s'épanche par les larmes, et où cette effusion bienfaisante entraîne avec elle l'amertume des regrets.

Louis, debout dans le salon, les traits contractés, les lèvres serrées, éprouve une douleur plus mâle et plus sérieuse ; mais derrière lui, il y a deux cœurs frappés à mort par le coup inattendu qui a atteint tous les habitants de la Ferrière... Quand je dis frappés à mort, je ne veux pas prétendre que les sources de la vie physique soient taries chez eux ; mais l'un est arrivé à la période où, faute de sève, on ne se redresse plus sous l'orage, — c'est Mme Charrey, dont le frère, l'ami, le bienfaiteur, le contemporain, ne sera jamais rem-

placé. L'autre n'a ici-bas d'autre trésor que ses affections. Dans la nuit profonde où son activité est paralysée, où sa force est enchaînée, il est condamné à rester passif et à concentrer toutes ses vertus et toutes ses facultés dans une patiente, mais douloureuse résignation... C'est Marcel... Ah! quel vide pour lui que l'absence de ce père si tendre! Quelle souffrance que le silence de cette voix chérie. Quelle perte que celle de cette affection vigilante pour laquelle il était tout au monde!

Ce sont ces deux douleurs que Kate s'efforce d'adoucir, non par de banales consolations, mais par le baume vivifiant de sa propre sympathie. Elle sait que le sourire des jumeaux reviendra bientôt à leurs lèvres, et que la jeunesse et la joie afflueront de nouveau au cœur de Louis. Mais la vieille femme et l'enfant infirme sentiront toujours saigner dans leur âme cette plaie inguérissable, et c'est surtout pour eux que la jeune fille essaie d'oublier son propre chagrin.

Dans la matinée, Philippe entra à la Ferrière, accompagné du notaire de la famille. Un testament avait été trouvé; il datait de quelques années, mais un codicille révélait toute la bonté de M. Charrey, en assurant le sort des parentes qu'il avait recueillies, et en faisant à ses fils, au sujet de Marcel, mille recommandations pleines de tendresse,

Les jumeaux se serrèrent plus étroitement l'un contre l'autre en entrant dans le salon pour entendre ce qui leur semblait une voix d'outre-tombe, ces paroles vivantes de leur père mort, cette dernière et solennelle expression de ses volontés.

La fortune de M. Charrey était partagée également entre ses quatre fils; il les priait instamment de conserver la Ferrière, et désignait Philippe Auvalde comme leur tuteur. Le codicille assurait à Mme Charrey une rente viagère suffisante pour vivre modestement. Un capital de quarante mille francs devait servir de dot à Catherine.

Un long entretien suivit cette lecture, et Louis se retira avec Philippe et le notaire dans le cabinet de son père. Après le départ de l'homme de loi, le jeune homme, d'une voix tremblante, vint prier sa cousine de lui accorder quelques instants d'entretien.

Lorsque la jeune fille entra dans le cabinet de M. Charrey, il lui fallut dominer une cruelle émotion; tout rappelait celui qui venait d'être si brusquement arraché à ses habitudes : une page commencée, un livre ouvert, des objets familiers posés en désordre sur le bureau, un vêtement jeté sur un siège.

— Kate, dit Louis d'une voix émue, Philippe et moi tenions conseil, mais nous ne voulons pas délibérer sans vous. Mon père vous aimait comme sa fille; nous sommes heureux qu'il vous ait traitée comme telle. Nous étions résolus, Marcel et moi, s'il vous

avait oubliée, à assurer votre indépendance aussitôt que la loi nous le permettrait... Vous avez eu parmi nous une influence bénie ; conseillez-nous donc encore aujourd'hui.

— Vous avez en M. Auvalde un bien meilleur conseiller.

— Philippe se refuse à parler avant vous.

— Alors, dit la jeune fille du ton tranquille qui lui était habituel, dites-moi ce que vous avez résolu en ce qui vous concerne personnellement ?

— Moi ! dit le jeune homme, dont les traits se contractèrent, ah ! mon énergie est brisée par les regrets et les remords. Que faire sans mon père ? Je serai un être inutile toute ma vie. Ah ! si j'avais su !...

— A votre âge, dit Kate vivement, on ne doit pas s'écrier de ce ton découragé : *Si j'avais su !...* L'expérience et les regrets, quand on possède la jeunesse et qu'on a la vie devant soi, doivent être accompagnés de la puissance et de la volonté d'agir. Ne songez à ce que vous voudriez avoir fait que pour le réaliser aujourd'hui.

— J'ai manqué mon existence. Mon père, lui, a accompli une tâche utile ; il a donné du travail à des centaines de laboureurs ; il a rendu fertiles des terres en friche, il a encouragé de son influence et de sa bourse des essais intelligents et fructueux. Moi, je n'ai ni ses goûts, ni ses aptitudes, cependant je songe avec effroi à ce moment où je devrai, comme lui, rendre compte de mes œuvres... J'aurais voulu être soldat.

— Et serait-il donc trop tard ? s'écria Kate, dont les joues se colorèrent légèrement. Vous avez dix-neuf ans ; si vous vous sentez le courage, après la vie facile et indépendante que vous avez menée ces derniers temps, de vous enfermer dans une maison spéciale et de vous vouer avec ardeur à l'étude, vous pouvez être reçu à Saint-Cyr. Quel prestige vous donnerait aux yeux de vos frères cet acte d'énergie ! Comme vous seriez autorisé à exiger d'eux un travail assidu !

— C'est vous, cousine Kate, qui, sans vous en douter, m'avez inspiré la honte de mon existence oisive, et le désir d'être utile ici-bas. J'ai beaucoup réfléchi depuis hier, et l'effort dont vous parlez, je m'en sentirais capable, si...

— Si ?... Dites-moi ce qui vous ferait hésiter, mon cher Louis.

— Vous avez dit à mon pauvre père, dans un moment d'entraînement, que vous ne quitterez jamais Marcel. Mais cette promesse a peut-être été contractée à la légère. Si mince que soit la dot que vous assure le testament, elle vous rend indépendante ; je ne voudrais pas vous voir sacrifier votre avenir à l'un de nous.

Kate lui tendit la main.

— Ce que j'ai promis, dit-elle, je le tiendrai, non-seulement parce

que ma parole m'engage, mais encore parce que mon cœur m'entraîne. Mme Charrey m'a déjà demandé de demeurer avec nous, et si vous et Philippe m'approuvez, j'ai pensé à un plan de vie... Les jumeaux ont besoin d'être soutenus, encouragés ; je puis leur servir de répétiteur. Pourquoi n'irions-nous pas nous établir à Angers, si le cher Marcel n'y a point trop de répugnance ? Les enfants suivraient leurs cours comme externes, et je me consacrerais si bien à eux que leur travail, j'en suis sûre, deviendrait fécond...

Louis prit vivement la main de la jeune fille.

— Oh ! cousine Kate, que vous êtes généreuse et dévouée !...

— Vous avez pensé à tout et à tous, dit Philippe, prenant la parole pour la première fois, excepté à vous-même et à vos propres jouissances. Je crains cependant que vous n'embrassiez une tâche, non trop considérable pour votre courage, mais exigeant un effort trop continu, et surtout trop prolongé. Songez que l'éducation des jumeaux durera encore plusieurs années, et que votre rôle auprès de Marcel engage peut-être votre vie entière. Avez-vous donc, et bien réellement, renoncé à toutes les espérances d'avenir ?

— Vous savez que oui, dit-elle doucement. Répondez plutôt à mes paroles. Vous êtes le tuteur de mes cousins, et c'est à vous à approuver ou à blâmer les projets que j'énonce.

— Je crois, répliqua Philippe avec émotion, que vous avez trouvé ce qui peut le mieux convenir à chacun. Ma tante Charrey, qui est faible et triste, ne saurait plus se passer de votre gaîté et de votre affection ; votre sympathie répond aux plus pures aspirations du cœur et de l'intelligence de Marcel ; enfin, si une volonté patiente et infatigable peut triompher de la mollesse des jumeaux, c'est la vôtre.

— Moi seul serai loin de vous, dit Louis en soupirant. Et cependant, Kate, votre énergie eût été pour moi un stimulant irrésistible...

— Eh ! bien, interrompit Kate en regardant Philippe, allons tous à Paris !...

M. Auvalde réfléchit quelques instants.

— Pourquoi pas, après tout ? reprit-il. Je vous y rejoindrai moi-même avant peu, car je songe sérieusement à quitter l'usine pour une situation qu'on m'a déjà plusieurs fois offerte... Louis aura ainsi, lors des sorties, un foyer, et des affections toujours prêtes à l'accueillir.

— Je vais en parler à Marcel ! s'écria Louis en sortant vivement.

Kate demeura immobile et silencieuse, tandis que Philippe la considérait avec intérêt.

— Vous aimiez Paris ? dit-il enfin, cherchant à deviner ses pensées.

— Je ne sais, j'y ai vécu peu de temps ; mais la vie que je serai

destinée à y mener absorbera assez mes heures pour que mes goûts n'aient pas à intervenir.

— Et cette vie, si laborieuse, si dévouée, vous plaît-elle vraiment? Est-ce l'idéal que vous auriez rêvé?

Les yeux de la jeune fille étaient vaguement fixés sur les rameaux dépouillés qui se balançaient lentement devant la fenêtre.

— Cette vie vous plaît-elle? répéta Philippe. Répondez-moi; pourquoi vous refuser toujours le soulagement d'une plainte ou d'un épanchement? Ne ressentez-vous donc jamais le besoin de sympathie? Vous suffisez-vous si complètement à vous-même? ajouta-t-il avec une légère impatience, et presque d'un ton d'autorité.

— A quoi bon occuper les autres de soi? murmura Kate avec un faible et étrange sourire. Cependant, si vous le voulez, je puis vous avouer, à vous, que cette vie n'est pas celle que j'eusse préférée.

— Non?... Vous êtes indépendante, vous eussiez aimé une existence solitaire, humble, peut-être, mais libre! J'avais raison de dire que vous n'avez pas besoin des autres?

— Oh! si fait, j'en ai besoin! répondit-elle avec douceur. Mais si j'avais pu rester à la Ferrière, avec Marcel, j'aurais été heureuse. Ne croyez pas que je sois pétrie d'une autre argile que les autres, ni que j'ignore la lutte et l'effort. Je prévois des peines et des soucis; je les accepte d'avance, parce que je veux, avant tout, être utile, mais vous vous méprenez si vous pensez que je suis inaccessible à la souffrance.

— Chère petite philosophe, s'écria-t-il avec un sourire involontaire, aussitôt suivi d'un soupir, que parlez-vous de vos luttes tranquilles, si tranquilles qu'elles n'altèrent point votre gaîté et ne flétrissent point votre jeunesse!... Vos larmes, quand vous en versez, sont de celles qui retrempent l'âme, comme une douce rosée fait briller les fleurs... Vous ignorez ce qu'est ce torrent amer et infécond qui dévaste certaines vies, et qui entraînerait le cœur vers le désespoir, si la foi chrétienne ne lui opposait une digue! Je crois que je suis énergique, mais votre frêle courage de femme aurait peut-être faibli devant les tortures qui m'ont assailli! Bénissez Dieu qui vous a donné une nature douce et forte, riante et vivace, — applaudissez-vous d'être roseau plutôt que chêne, et surtout, oh! surtout, comprenez le bonheur de n'avoir jamais subi cette suprême épreuve de donner le plus pur de ses affections sans être payé de retour... Cette douleur-là transforme en amertumes toutes les joies de la jeunesse, et fane dans leur bouton ses plus tendres fleurs!

Kate l'avait écouté tranquillement, sans l'interrompre. Elle répliqua avec sa ravissante sérénité :

— Je sais que vous avez beaucoup souffert, et votre voix s'altère

en parlant de ce sombre passé. N'y songez plus ; l'avenir s'annonce brillant, et le présent doit effacer toutes vos anciennes blessures.

Il soupira.

— Il y a, dit-il, des plaies qui, même guéries, laissent des cicatrices toujours prêtes à se rouvrir. Ne dites pas que le passé peut revenir ; la jeunesse, en s'envolant, emporte avec elle nos meilleures joies, ou du moins la vivacité de nos impressions. Cependant je suis heureux... Mais qui peut assurer que je le serai demain?... Je crois que Mme de Fergeault m'a sincèrement donné son affection, et pourtant je n'éprouve pas auprès d'elle cette sécurité, ce calme qui, après les orages, semble la plus enviable des jouissances. Moi-même, le croiriez-vous?... j'ai peur de l'aimer moins qu'autrefois!... Du moins, les jours qui s'écoulent dissipent certaines illusions, et si elle est pour moi la plus chère des femmes, elle n'est peut-être plus sans défauts... Mon idéal s'est envolé... Vous voyez bien qu'on ne peut pas revenir en arrière !

Il resta encore un instant silencieux, puis reprit d'un ton différent :

— Savez-vous, miss Kate, que si je vous connaissais moins, je ne vous confierais pas ainsi mes pupilles? J'ai mis beaucoup de temps à vous étudier ; ma nature est défiante. Mais vous avez une qualité qui, chez une autre, aurait pu devenir un défaut : c'est une volonté inébranlable. Cette volonté me fut révélée dès le premier jour où je vous vis, avec la persévérance qui assure le succès aux âmes vraiment fortes. Je me demandai d'abord dans quel but vous useriez de votre puissance, si ce serait dans votre propre intérêt ou dans celui des autres... Aujourd'hui, la question est résolue à mes yeux, et j'ai en vous une confiance absolue...

Il se tut ; un pas incertain se faisait entendre dans le corridor, et Kate, se levant aussitôt, ouvrit la porte et prit la main de Marcel.

— Oh ! chère, chère cousine Kate !... Louis m'a tout dit !...

— Et que pensez-vous de ce projet? demanda vivement Philippe. Vous savez combien votre avis influera sur la décision que nous avons à prendre ; aucun de nous ne voudrait exiger de vous un sacrifice pénible. Quitteriez-vous sans trop de peine la Ferrière pour quelques années ?

— Oui, oui ! dit-il en sanglotant. Kate, donnez-moi encore votre main... Vous serez donc notre bon ange à tous?...

XI

MARCEL A PHILIPPE.

Paris, 31 janvier 18...

Mon cher Philippe, je refuse pour aujourd'hui la main et la plume de Kate, et j'essaie de vous tracer moi-même ma missive hebdomadaire, au crayon, et à l'aide d'un petit appareil très-ingénieux que ma cousine Kate vient de me procurer. Si je suis lisible, ce sera pour moi une grande jouissance de vous envoyer mes pensées sans intermédiaire, et de faire acte d'indépendance, ce qui m'est si peu permis! N'allez pas conclure de mes paroles que la chère Kate se fatigue jamais de me rendre service, ni que je désire lui dérober une seule de mes idées; mais je ne puis lui faire écrire à elle-même tout ce que je pense d'elle; malgré sa loyauté, elle s'y refuserait certainement.

Voici donc un grand mois que nous avons quitté Angers, et nous avons pris déjà nos nouvelles habitudes. Cela ne s'est pas fait sans déchirement, vous le savez, mon ami; après la perte si cruelle dont le souvenir saigne sans cesse au-dedans de nous, il était dur de se séparer de tout ce qui gardait, pour ainsi dire, l'empreinte d'une présence chérie. Moi surtout, qui vis plus que d'autres par la pensée, et dont les yeux, du moins, ne pouvaient apercevoir le vide fait soudain par la mort, je prenais un douloureux plaisir à me figurer que mon père était encore là, sauf à éprouver une amère douleur en n'entendant plus jamais sa voix si chère. Maintenant nous sommes dans une maison étrangère, qui a vu naître, vivre et mourir des inconnus, et qui, après avoir pendant quelque temps abrité nos têtes, servira de demeure à d'autres passants. Mon père bien-aimé n'a pas consacré ce toit par sa chère présence, de doux souvenirs ne s'y pressent pas en foule comme à la Ferrière. Cependant Kate a disposé les meubles ici comme là-bas, et mes pas y retrouvent les mêmes appuis familiers. La proximité du parc Monceau est délicieuse pour moi, qui puis encore jouir de l'air pur d'un jardin, du chant des oiseaux, du murmure des feuilles et des rires joyeux des petits enfants. Il y a au parc de larges allées abritées où, même en cette saison, le soleil est presque chaud. Je m'y promène chaque jour, et j'ai déjà mes jeunes amis... Si vous saviez, Philippe, comme je les connais bien! La petite fille à la voix harmonieuse qui vint un jour m'offrir une part de son gâteau, le baby lutin qui croit que *je fais semblant* d'être aveugle parce que mes yeux sont ouverts, le

petit garçon boîteux dont j'entends les béquilles résonner sur la terre gelée, et qui me demande d'un ton plaintif si cela fait aussi bien mal de ne plus voir. Je les reconnais, vous dis-je, je m'intéresse à leurs jeux, à leurs figures, à leurs toilettes même, car ma cousine me dépeint mes petits favoris.

Voulez-vous le détail d'une de mes journées, mon ami? (Kate m'assure qu'on peut aisément me lire, et remplace mes crayons).

Le matin, tandis que Kate conduit les jumeaux à leur pension, j'assiste à la messe avec ma tante Charrey. Vous serez peut-être surpris si je vous dis que j'aime à aller tantôt dans une église, tantôt dans une autre. Ma tante a la bonté de me les décrire, et je fais moi-même appel à mes souvenirs, car vous savez que je connaissais bien Paris. Puis, l'écho a pour moi une signification toute spéciale. Les pas n'ont pas le même retentissement sous les voûtes élargies de Saint-Augustin qu'entre les murs de la chapelle des Pères Barnabites ou de la petite église anglaise de l'avenue de la Reine-Hortense. L'écho ne me distrait pas, mais il me parle une voix mystérieuse. Tantôt je suis heureux qu'on ait élevé à Dieu des temples magnifiques, dans l'immensité desquels l'homme semble petit et occupe peu de place, tantôt je me réjouis de le voir habiter un lieu étroit et modeste, où je m'imagine être plus près de lui encore.

Quand je rentre, Kate me fait une lecture ; si vous saviez comme nous devenons savants ! J'assiste aux répétitions qu'elle donne à mes frères quand ils reviennent de la pension ; elle fait de temps à autre appel à mon latin, et vraiment, Philippe, je ne l'ai pas trop oublié. Dans la journée, nous faisons une promenade ; nous ne nous limitons pas toujours au parc Monceau : Kate me conduit parfois à des conférences ou à un cours de littérature qui m'intéresse vivement. Ce qu'on apprend par la parole humaine s'imprime dans l'esprit d'une manière bien plus vivante que ce qu'on apprend dans les livres, et j'apprécie plus que d'autres le charme de l'éloquence : quand on a peu de plaisirs, la faculté de jouir se concentre, plus intense, dans les satisfactions qui nous sont laissées.

D'ailleurs, grâce à Kate, je *vois* Paris. La verve et la complaisance de cette chère cousine sont inépuisables; elle me fait de petits tableaux ravissants des coins populeux, brillants ou tranquilles de cette ville aux mille aspects ; elle me dépeint l'étalage pittoresque d'un magasin de curiosités, les gravures, les toiles exposées chez un marchand de tableaux, et au charme de ce qu'elle décrit, s'ajoute celui de sa parole vive et piquante.

Le soir, elle fait encore travailler les jumeaux, pendant que, dans une pièce éloignée, je joue du piano ou de l'orgue, puis, nous terminons la journée par une lecture et une conversation qui me

laissent de belles et bonnes pensées et me donnent de doux rêves.

Voilà le cadre de notre vie, mais il y a bien des variantes. D'abord, nos visites à la pension de Louis, puis ses jours de sortie. Il travaille beaucoup, et me dit que, bien qu'il souffre un peu, physiquement et moralement, de cette réclusion et de cet effort continu, la seule vue de Kate, son dévouement à mon infirmité et à nos jeunes frères l'encouragent puissamment et renouvellent son énergie. Ses professeurs assurent que, s'il persévère, son admission n'est pas douteuse.

Enfin, nous avons déjà quelques relations : un vieux prêtre que Kate a connu jadis, et dont la parole nous garde souvent sous le charme; mon médecin, un inconnu d'hier, devenu un ami plein de bonté, qui a amené à Kate sa femme et sa fille; enfin une famille irlandaise, à laquelle ma cousine est alliée, et qui vient nous voir quelquefois. Ce petit noyau est agréable, nous le recevons avec un plaisir infini.

Et les jumeaux ont eu cette semaine, en thème latin, la troisième et la cinquième place ! Cela vous réjouira, cher Philippe, mais vous n'en serez pas étonné, car lorsque Kate veut une chose, elle l'obtient inévitablement par sa patiente douceur.

Vous le voyez, le nom de cette bonne cousine revient sans cesse sous ma plume. C'est qu'elle est notre vie à tous, et tous nous lui donnons une part de notre cœur.

Mais je ne vous parle que de nous, mon cher Philippe. C'est un exemple que vous suivrez. Vous devrez m'entretenir longuement de vous, de votre belle fiancée, du charmant petit Guy. Vous nous les amènerez cet été, n'est-ce pas? Puis, nous nous retrouverons à la Ferrière, quand viendront les vacances. Alors, vous serez heureux. Quelle joie pour moi qui vous aime tant, qui ai si ardemment souhaité de voir le bonheur faire refleurir en votre âme toutes les hautes facultés, toutes les tendances joyeuses que les déceptions avaient alanguies !

Adieu, mon ami, je souhaite que cette lettre vous soit aussi agréable à lire qu'elle m'a causé de joie tandis que je l'écrivais. Pensez souvent à moi, et songez que vos lettres, à vous, sont aussi un de mes bonheurs.

Marcel.

. . . .

Oui, Kate était bien, comme l'avait dit son jeune cousin, l'âme de cette maison où chaque existence se pressait contre la sienne comme si elle eût été un appui aussi indispensable que précieux. Elle avait entrepris, d'un cœur vaillant, la tâche qu'elle devait poursuivre, non sans lassitude peut-être, mais du moins sans défaillance, et elle

pouvait se rendre compte, au bout de ce mois écoulé, de ce que serait sa vie pendant de longues années monotones.

L'hiver est rigoureux. Kate se lève avant l'aube. Les deux vieux serviteurs qu'elle a emmenés de la Ferrière reposent encore ; elle ménage leurs forces, usées dans un long dévouement ; c'est elle qui, tremblant de froid, allume le feu, prépare le chocolat et éveille les jumeaux. Et si dur que soit ce moment du réveil pour de jeunes yeux endormis, dont les paupières retombent presque involontairement, le lever est moins pénible quand une flamme brillante égaye et échauffe la chambre, et que la lampe allumée leur montre leur cousine, depuis longtemps habillée, préparant le devoir ou les livres de leçons. La paresse serait honteuse alors que cette jeune femme délicate brave ainsi le froid ou la fatigue. Puis, quand elle est si « forte en version, » quand elle a appris à lire et à écrire le grec pour faire répéter les rapsodies et chercher les mots dans le dictionnaire, ce serait honteux aussi de ne pas apporter un peu d'application à des leçons ainsi partagées. Lorsque une bonne place ou une bonne note vient récompenser les efforts des jumeaux, leur cousine est si heureuse, elle montre une joie si enfantine et si franche, qu'on sent, ainsi que le dit Jules, qu'elle prend sa part du succès.

La nature douce, résignée et sereine de Marcel ne lui donnait ni peines ni soucis ; mais il n'était pas ainsi de Mme Charrey. Déjà âgée, elle voyait s'ajouter aux épreuves d'une santé délicate les souvenirs amers de souffrances cruelles. Son union avait été troublée ; après s'être ruiné en spéculations malheureuses, son mari n'avait pas su racheter, par sa tendresse et ses soins, les chagrins qu'il avait causés à sa femme ; leur fils unique, après une jeunesse orageuse, avait prématurément suivi son père au tombeau, et Mme Charrey, veuve, pauvre, isolée, s'était vue forcée d'accepter les bienfaits de son beau-frère, ce qui répugnait doublement à sa nature ombrageuse et farouche. Maintenant, à la vérité, sa situation était changée ; son travail et un legs qu'elle pouvait consciencieusement accepter, ses neveux étant riches, lui eussent permis de vivre indépendante, si elle n'eût préféré demeurer près de sa famille ; mais la trace des anciennes blessures était encore douloureuse, et se révélait par des découragements prolongés, des récriminations et des aigreurs soudaines, et sa tristesse, en l'éprouvant cruellement, était souvent un fardeau pour ceux qui l'entouraient.

Kate en souffrait peut-être plus que les autres. Cependant, sa patience ne se démentait jamais, et trop modeste, trop naturelle pour prendre en elle-même un point de comparaison, elle s'efforçait de traiter cet esprit chagrin avec la douceur dont on use envers

un malade, consacrant à l'égayer et à la consoler toutes ses forces vives et toute sa gaîté naturelle.

— Kate, oh! Kate, c'est fini, je ne puis plus travailler, s'écriait Mme Charrey d'une voix tremblante. (Elle ressentait toutes les angoisses de l'artiste sans posséder la jeunesse qui en triomphe et l'espérance qui y mêle ses joyeuses ardeurs). Cette coupe sera manquée, on la refusera; je n'ai plus d'idées, mon esprit ne produit plus rien de neuf...

— Reposez-vous, chère Madame; vous avez accompli l'œuvre qui inspirait votre travail; consacrez vos loisirs à des promenades ou à des lectures.

— Mais vous savez bien que ce travail m'est salutaire, indispensable! Il me rattache à la vie, presque à la jeunesse... Non, je ne puis m'en passer!.. Mais regardez ma coupe!...

— Elle est très-belle, les couleurs en sont exquises, et le dessin d'une extrême pureté. Vous seule, chère Madame, dépréciez vos ouvrages.

— Croyez-vous vraiment que je doive continuer?

— Certes! Quel charmant présent de noces ce serait pour Philippe Auvalde!

Un peu rassérénée, la vieille dame reprenait ses travaux. Mais la liste de ses désespoirs était longue, et, si puérils qu'ils semblassent, la tournure tragique de son esprit en faisait pour elle autant de petites tortures. Kate s'absorbait-elle avec Marcel dans une lecture intéressante, ou dans l'étude de l'italien, qu'ils apprenaient alors ensemble, la figure consternée de Mme Charrey apparaissait à la porte du salon. Tout était contre elle, les gens et les choses. Sa cheminée fumait, on avait mal préparé son feu... Son marchand de couleurs l'avait trompée... Son thé était trop faible, les domestiques ne prenaient aucun soin de son bien-être. Les jumeaux étaient entrés dans son atelier et avaient égaré ses meilleurs pinceaux; elle avait peur d'être à charge à tout le monde... Puis, elle pleurait amèrement, et le fil de ses plaintes, remontant plus loin dans le passé, évoquait les fantômes désolants de sa triste vie de mère et d'épouse.

Kate quittait tout pour l'apaiser et la consoler.

Mais si le succès de ses efforts encourageait la jeune fille, elle ne pouvait s'empêcher de ressentir parfois une sensation d'étouffement et de fatigue, comme si les plus vives tendances de son être eussent été comprimées, emprisonnées.

— Et *après?* se disait-elle quelquefois. Quand tous seront dispersés, quand je serai vieille?.. Quel fruit recueillerai-je de mes efforts? Je sais que Dieu les voit, mais notre pauvre cœur est toujours prêt à désirer une moisson terrestre... D'autres, cependant, profiteront de ma semence...

Ces pensées et ces retours sur elle-même étaient rares, presque involontaires. Il n'était pas dans sa nature de se replier sur ses peines, mais de se porter de préférence vers les joies qui lui restaient. Aussi goûtait-elle vivement le prix de quelques relations rares, mais choisies, et surtout le charme et la douce intimité qui régnait entre elle et Marcel.

Quand sa tâche de la journée était finie, quand Mme Charrey s'était retirée et que les jumeaux dormaient dans leurs blancs petits lits tout pareils, elle restait encore quelques instants avec son jeune cousin, et ils se laissaient aller à leurs pensées, toujours hautes et généreuses. Marcel faisait de la musique pour elle ; dans la nuit où il vivait, le sens de l'art se développait merveilleusement, et la musique devenait pour ainsi dire la voix qui lui servait à traduire ses pures émotions. Il y avait en outre, entre lui et Kate, une sympathie mystérieuse, qui ne provenait pas seulement de tendances identiques, d'un fonds commun d'idées élevés : — une sorte de conformité dans la souffrance les avait encore réunis. Tous deux, en effet, avaient vu leurs espérances détruites, et la voie à laquelle ils aspiraient s'était fermée devant eux. Cette voie, il est vrai, était différente pour chacun d'eux : — le jeune homme avait ambitionné, avec l'auréole glorieuse de l'apostolat religieux, les sacrifices et les joies austères d'une vie sublime, vouée à l'abnégation, tandis que Kate avait rêvé les bonheurs humains d'un amour partagé et les paisibles jouissances d'une famille. Mais ce qui était semblable, c'était la générosité avec laquelle l'un et l'autre s'étaient résignés à la perte de leurs espérances, et le courage qu'ils mettaient à effacer tout ce qui, dans leurs pensées, aurait pu les amollir ou laisser dans leurs rapports avec les autres une trace d'amertume. Ils ne parlaient pas de leurs souffrances passées. Si Marcel avait pénétré le secret de sa cousine, il lui laissait du moins ce voile dont certaines blessures ont la pudeur de s'envelopper. Mais ils se soutenaient mutuellement, et s'animaient à cette sérénité, à cette joie dont l'éclat paisible rayonnait autour d'eux en répandant une douce et bienfaisante chaleur.

XI

Philippe Auvalde était assis, songeur, dans son petit bureau de l'usine, une sorte de cage vitrée de trois côtés, et placée dans un angle de l'immense bâtiment où les machines fonctionnaient bruyamment et où s'agitait un peuple d'ouvriers sous la direction du contremaître.

Des lettres et des papiers étaient amoncelés sur son pupître, mais

sa main restait immobile, et ses yeux se fixaient vaguement sur la fenêtre qui, placée à gauche, donnait sur la campagne.

On était au mois de mars, la sève gonflait les bourgeons, et quelques arbres précoces montraient çà et là ces premières pousses d'un vert tendre qui réjouissent les yeux en annonçant la venue du printemps. La bise était encore âpre et perfide, mais le soleil avait brillé tout le jour, et quelques violettes répandaient leur parfum dans le petit jardin de l'usine, à l'ombre du grand mur tout noirci par la fumée. La vie se devinait partout, elle affluait en tous lieux, encore invisible, mais joyeuse, et cependant, le souci s'imprimait lourdement sur le front plissé de Philippe. On n'eût pas dit, à le voir, que dans son existence, à lui aussi, une nouvelle sève s'apprêtait à circuler, assez puissante pour la faire reverdir et fleurir. Le regard attaché sur le fleuve gonflé et rapide, il semblait plutôt se demander vers quel océan, à travers quelles scènes inconnues s'en irait sa vie troublée.

Le crépuscule tomba, la cloche de l'usine se fit entendre, et les ouvriers, quittant leur travail, sortirent lentement. Mais, au lieu de se disperser comme d'habitude, ils formèrent des groupes agités et nombreux, et ce ne fut qu'au bout de quelques minutes que leur bande se dissémina sur les chemins avec un vague bourdonnement.

Une silhouette se projeta sur les vitres du petit retrait, et Philippe fut arraché à ses pensées par la voix du contre-maître.

— Avez-vous quelque chose à me dire, Martin ?

— Oui, s'il vous plaît, Monsieur... Il ne faudrait pas vous fier à la tranquillité apparente des ouvriers... Ils se tiennent en repos parce qu'ils attendent la réponse de M. Hauterive, mais...

— Cette réponse, je l'ai reçue aujourd'hui, Martin, interrompit Philippe d'un ton calme ; elle est en tout conforme à mes vues, et me donne plein pouvoir pour traiter selon ma raison et ma conscience.

— C'est-à-dire qu'on leur refuse l'augmentation de salaire ? dit le contre-maître d'une voix altérée.

— Est-ce que vous ferez cause commune avec eux, Martin ? demanda froidement le jeune homme.

L'ouvrier essuya du revers de sa manche la sueur qui perlait sur son front. C'était un homme d'un âge mûr, d'une force athlétique, à qui ses cheveux gris, ses yeux bleus et ses traits accentués, mais paisibles, composaient une physionomie à la fois douce et énergique.

— Non, monsieur Philippe, répondit-il d'un accent où une nuance de reproche se mêlait à une certaine tristesse, vous savez bien que cela ne m'est pas possible. J'ai tenu M. Hauterive dans mes bras quand il n'était qu'un petit enfant; son père m'a racheté du service militaire, et vous-même avez aidé mon fils à faire son chemin. Je

serai fidèle à M. Charles et à vous... Mais vous ne pouvez pas savoir ce qu'il en coûte de se séparer de ses camarades et de passer à leurs yeux pour un traître et un renégat en embrassant une autre cause !

— Vous êtes trop intelligent, Martin, pour admettre que les patrons et les ouvriers sont deux castes ennemies, ou pour méconnaître la justice, même quand elle se trouve dans le camp opposé. Votre bon sens ne vous dit-il pas que M. Hauterive et moi nous avons raison ?

— Oui, monsieur, vous avez raison de leur refuser l'argent de la caisse de secours, qu'ils emploieraient mal, et que des conventions librement consenties remettent entre vos mains.

— Et avons-nous tort aussi de maintenir les salaires à un taux qui nous permette de conserver la totalité des ouvriers, même pendant les chômages ? Vous savez que les affaires ont été médiocres l'année dernière ; cependant, nous n'avons pas renvoyé un seul homme. Cette année, l'industrie paraît entrer dans une crise favorable, mais n'est-il pas juste que nous en ayons le bénéfice pour compenser les sacrifices accomplis ? Je ne parle pas pour moi seul ; M. Hauterive a une famille nombreuse, et il est de son devoir de veiller à des intérêts légitimes. D'ailleurs, j'ai offert un compromis...

— C'est vrai, Monsieur, et je crois qu'ils l'auraient accepté si M. Charles en avait été le promoteur. Mais... ne vous fâchez pas, c'est le privilège des vieux serviteurs de dire la vérité, ils ne vous aiment guère, Monsieur, et ils ont juré de triompher de votre volonté et de vous faire quitter l'usine... Ils s'imaginent que M. Charles serait plus facile... A votre place, je me méfierais d'eux...

— Je n'ai pas peur, dit Philippe avec un pâle sourire, et je n'en ferai pas moins ce que je crois être mon devoir. Des concessions plus complètes seraient la ruine des fabriques moins prospères que la nôtre.

— Alors, faites revenir votre associé ; ils accepteront peut-être de lui ce qui les révolte venant de vous.

Le jeune homme croisa ses bras sur sa poitrine et secoua la tête.

— Je ne ferai pas revenir M. Hauterive, parce que ses intérêts et la santé de sa femme exigent en ce moment sa présence dans le midi. Mais dites-moi, si vous le pouvez, Martin, quelle est la cause de cette haine qu'ils m'ont vouée ?

Le contre-maître hésita, en tournant avec embarras sa casquette entre ses mains.

— Vous n'osez pas répondre ? Eh ! bien, je vais vous le dire, moi !.. Des chagrins d'une nature qu'ils ne peuvent comprendre me rendent triste, peut-être sévère, quoique je n'aie jamais eu à me reprocher une injustice... Je me suis tenu en dehors, non de leurs

intérêts réels, mais de leurs plaisirs et de leurs conciliabules. Je suis petit, faible et... difforme... Mon bras ne pourrait soulever leurs lourds marteaux, ni mettre en mouvement une de leurs machines... J'ai en outre souvent dompté leurs révoltes, et il leur déplaît d'être gouvernés par la seule force de la volonté, par un homme qu'ils traitent d'avorton, et dont leur poing vigoureux briserait en se jouant la poitrine chétive !

Il avait parlé d'une voix basse et contenue, bien qu'avec une certaine exaltation ; la figure du contre-maître laissa voir une surprise mêlée d'admiration.

— Comme vous devinez bien tout cela, monsieur Philippe ! s'écria-t-il naïvement.

Philippe avait déjà recouvré son impassibilité ordinaire.

— Je vous affirme, Martin, que vous ne vous repentirez pas de nous être resté fidèle. C'est votre devoir, mais le devoir demande parfois un courage presque héroïque... Donnez-moi votre main, mon vieux camarade, je m'honore de la presser dans la mienne.

— Ah ! monsieur Philippe, s'ils vous connaissaient tous comme je vous connais !...

— Les êtres comme moi ont trop appris à se défier de l'humanité pour se livrer si aisément, murmura Philippe avec un sourire amer. Je sais que j'ai un esprit sombre et une nature chagrine, il faut me le pardonner, je ne puis pas toujours réagir... Donnez-moi mon manteau, Martin, je vais retourner chez moi.

Martin hésita à obéir.

— Le fleuve vous jouera un mauvais tour, monsieur Philippe. Il peut se gonfler en une nuit et briser vos amarres...

— Je ne dois pas le craindre tant qu'il n'a pas inondé la prairie supérieure de l'îlot, et les amarres sont solides... Qu'attendez-vous mon ami ?

— Eh bien... Ce n'est pas seulement du fleuve qu'il faut vous défier, Monsieur... Il y a parmi les meneurs des hommes qui ne valent pas cher ; vous les connaissez comme moi : aucun frein ne les contiendrait une fois leurs passions déchaînées, et les autres n'oseraient leur résister, même quand il s'agirait de faire du mal... Voyez-vous, Monsieur, la camaraderie, c'est beau quelquefois, mais le diable y trouve aussi son jeu. Je n'aime pas à vous voir seul là-bas...

— Ne craignez rien ; si faible que je sois, ils n'oseraient me toucher, et votre affection pour moi vous égare.

Il rangea ses papiers, ferma son pupître et sortit de l'usine. Sur la route, quelques ouvriers attardés fumaient leur pipe ; ils détournèrent la tête et feignirent de ne pas le voir. Philippe ne releva point cette insolence ; peut-être ne s'en aperçut-il même pas. Il des-

cendit d'un pas lent vers le rivage, et tressaillit en apercevant M. de Songeac, qui se promenait de long en large devant le bateau.

— Bonjour, ami Philippe! Tu as tardé, ce soir.

— Mon cher Paul, il y a un siècle que je ne t'ai vu. Pourquoi n'es-tu pas venu me rejoindre à l'usine?

— Parce qu'une atmosphère enfumée me convient moins qu'un air vif et libre, et surtout parce que tes ouvriers à l'air insolent et querelleur agacent mes nerfs de commandant. Donne-moi ton aviron, et en route!

Le trajet, si court dans des conditions normales, prit un quart d'heure aux deux amis, car le courant était fort, et M. de Songeac conseilla sérieusement à Philippe d'abandonner momentanément son asile.

— J'y serai peut-être forcé dans quelques jours, si le fleuve continue à grossir, répondit froidement le jeune homme. En ce moment, il n'y a pas encore de danger, et d'ailleurs, j'aurais l'air d'avoir peur.

— Tes démêlés avec tes ouvriers continuent donc?

— Naturellement; je ne veux pas céder, et je m'attends à les voir entrer en grève d'un moment à l'autre... Mais parlons d'autre chose...

M. Maryan.

La suite prochainement.

CHARLES NODIER

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE [1]

Si l'on attendait pour goûter sans mélange les délicats plaisirs de l'esprit un calme parfait et une sécurité absolue, on pourrait bien se condamner à de longues et sévères privations. Notre pays tout occupé de débattre ses intérêts et de poursuivre ses laborieuses destinées ne songe point en ce moment aux douces idylles, aux contemplations sereines. La parole est surtout à la littérature militante. Est-ce à dire qu'il faille renoncer à ces aimables échappées, à ces distractions souvent fécondes, qui sont le délassement de l'intelligence et ne contribuent pas peu à sa santé? Nous sommes loin de le croire. Sans doute il vaut mieux vivre à ces heures privilégiées où le ciel est dégagé de nuages, où l'avenir paraît exempt de menaces, où *Neptune et les vents* sont pleinement au repos et promettent (ce qu'ils ne tiennent pas toujours) de demeurer au beau fixe ; mais ces trèves de Dieu sont rares, et sans désespérer de les voir apparaître ou reparaître, il n'est que sage de se réjouir quand une lueur bienfaisante perce la brume, quand un chant d'oiseau se fait entendre et, par une modulation pénétrante, vient dissiper nos tristesses.

Il nous semble, à ce point de vue, que la critique littéraire, qui ne saurait rester indifférente aux productions faites pour charmer ou reposer les âmes élevées, a manqué réellement à son devoir en gardant le silence sur la *Correspondance inédite* de Charles Nodier, publiée il y a quelque temps par M. Estignard. Nous reconnaissons sans peine que ce volume ne pouvait servir à rien dans la bataille engagée, et qu'il n'apportait aucun appoint aux forces en jeu. Il était malaisé de s'en faire une arme et le plus hargneux des contradicteurs aurait hésité à lui chercher querelle. Aussi ne s'en est-on

[1] *Correspondance inédite* de Charles Nodier (1796-1844) publiée par M. A. Estignard, (librairie du *Moniteur universel*).

point occupé dans les camps adverses. Quelques journalistes se sont peut-être dit qu'ils y songeraient au lendemain de la lutte, mais les lendemains en politique ont leurs préoccupations et leurs soucis. Bref, l'injustice a été complète. Nous la voudrions réparer, car ces lettres sont tout-à-fait agréables, très-intéressantes, plusieurs mêmes remarquables. Comment pourrait-il en être autrement ? Il était tout naturel que Nodier, ce ravissant conteur, fût un aimable et spirituel épistolaire. Les curieux et les raffinés regretteront d'en avoir été avisés si tard.

Et ce n'est pas seulement contre une négligence de la critique, contre une iniquité par omission que nous nous inscrivons ici, notre revendication va plus loin et plus haut. Elle touche à la personne même de l'écrivain, à son caractère, à son rôle, à l'ensemble de sa carrière. L'homme chez Nodier a été moins ménagé que le littérateur. C'était une mode vers la fin de sa vie de traiter légèrement ses assertions, et Mérimée, son successeur à l'Académie française, a poussé un peu loin ce genre d'irrévérence dans son discours de réception. L'auteur de *Jean Sbogar* et de *Trilby* avait déjà trouvé dans sa fille, Mme Mennessier, un défenseur éloquent et persuasif, en un livre que nous aurons plusieurs fois occasion de citer [1]. Cette douce et irrésistible Marie, dont les contemporains nous ont si fréquemment parlé, s'est attachée à prouver qu'on avait fait trop d'honneur à l'imagination de son père et pas assez à sa véracité. La correspondance avec Charles Weiss, que nous donne aujourd'hui M. Estignard, vient à l'appui des réclamations de Mme Mennessier. Elle nous permet de corriger ce qu'il y a de trop fantaisiste ou de trop restrictif dans les appréciations antérieures.

I

Les parents de Charles Weiss, auquel ces lettres sont adressées, étaient voisins de ceux de Charles Nodier à Besançon. Mme Mennessier nous apprend que les deux enfants dont l'amitié devait durer autant que leur vie, se connurent dès l'âge de sept ans. Les bambins fort précoces, à ce qu'il paraît, dissertaient comme des philosophes dès qu'ils étaient hors de l'école, d'où Nodier revenait avec *les Essais* de Montaigne sous le bras. Ce Montaigne nous étonne un peu, et le gamin y goûtait sans doute les historiettes dont *les Essais* sont remplis plutôt que des raisonnements très-au-dessus de son

[1] *Charles Nodier*, épisodes et souvenirs de sa vie par Mme Mennessier. — Nodier (chez Didier, 1867).

intelligence enfantine. La longue et profitable liaison de ces camarades, à l'esprit éveillé de si bonne heure, eut ses douceurs et ses joies, mais elle eut aussi ses troubles, ses amertumes, ses variations et ses tempêtes. Nodier avait la tendresse orageuse. Sa nature ardemment enthousiaste le rendait exclusif et d'une singulière exigence. Entre le tranquille Weiss, promptement et solidement fixé dans sa province, où, par un labeur continu, il devait conquérir une situation très-honorable, et le bouillant Nodier essayant tous les chemins, affrontant toutes les tentations, s'exposant à tous les périls, les sujets de dissentiment ne devaient pas manquer. Le lien qui les rattachait l'un à l'autre était un commun amour des livres, qui touchait à la superstition et parfois à l'enfantillage. Nodier joignait à cette passion celle des insectes. Du reste à cette époque, quelle passion n'avait-il pas?

Amoureux, il l'était, cela va sans dire. Il écrivait par goût et par nécessité aussi. Ce point est à noter. Il était royaliste par entraînement, et conspirateur par ton, assez cependant pour courir de réels dangers et se brouiller pendant des années avec la police du premier consul et de l'empereur, laquelle, comme on sait, ne plaisantait pas. Mérimée, dans son discours de réception à l'Académie française, a paru considérer comme chimériques les craintes et les angoisses éprouvées par le jeune proscrit, obligé de se dérober dans les montagnes aux poursuites de la gendarmerie. Les agents de Bonaparte ou de Napoléon (peu importe) n'y allaient pourtant pas de main morte avec les ennemis du gouvernement, et les premières lettres de la *Correspondance inédite* font allusion à des dangers qui n'ont rien d'imaginaire. Notre rêveur à tête chaude n'essaya sans doute pas d'attirer Weiss dans son tourbillon politique, mais il voulut faire de lui un philadelphe, et Weiss, par bonté d'âme, y consentit. Mais qu'étaient-ce donc que les philadelphes ou méditateurs?

Vers la fin du Directoire et avant la renaissance religieuse dont *le Génie du christianisme* donna le signal éclatant, l'impérieux besoin de croyance qui se trouve au fond de l'âme humaine avait amené la formation d'un certain nombre de groupes, où le mysticisme malheureusement dégénérait parfois en d'étranges fantaisies. La société des méditateurs prétendait se rattacher à Platon et à l'antiquité. Elle se composait d'hommes, jeunes pour la plupart et aussi de jeunes femmes recrutées en grande majorité dans les ateliers de peinture et dans les mansardes des poëtes[1]. Ils se réunissaient au monastère de Sainte-Marie, à Chaillot. Nodier va nous apprendre à quoi ces bizarres personnages employaient leurs loisirs.

[1] *Charles Nodier*, etc., par Mme Mennessier, p. 44.

Hier, écrit-il à Weiss, j'allais au monastère de Sainte-Marie : c'est le lieu de retraite des méditateurs; il faisait un temps superbe. Le soleil à son midi brillait au-dessus des tours et des ruines. Je descendais par un chemin romanesque, entre de vieux bâtiments démolis, et le bruit de mes pas retentissait dans les cavités de la montagne. Je t'ai nommé comme Charlotte nomme Klopstock au moment de l'orage; alors j'étais heureux. Mais si tu avais été près de moi, ma joie m'aurait suffoqué. Je les ai trouvés tous. Nous étions vêtus de tuniques blanches et nos cheveux flottaient sur nos épaules. Nous nous sommes reposés sur l'herbe; nous avons parlé du désert, de l'amitié, de toi; nous avons regardé Paris et nous avons pleuré.

On a voulu donner plus tard à cette société des philadelphes une importance que certes elle ne méritait pas, et l'on en a parlé comme d'un club de ténébreux affiliés, servant de centre à tous les conspirateurs et ayant la main dans tous les attentats pendant la période agitée, transitoire, du Consulat. Quelques-uns même auraient persisté dans cette attitude jusque sous l'Empire. C'est vraiment prendre trop au sérieux des fous, des *innocents* auxquels probablement se mêlaient, dans un intérêt de vanité, par charlatanisme, des mystificateurs d'atelier. Rien de plus puéril que les détails donnés sur eux à Weiss par Nodier.

Nous nous sommes assis en rond sur des tapis, et nous avons fumé des tabacs d'Orient dans nos pipes de bambou; ensuite nous avons mangé des oranges et des figues sèches, et nous avons lu l'*Ecclésiaste* et l'*Apocalypse*.

Ce sont là des pratiques qui n'ont rien de condamnable, mai quis n'ont rien non plus de bien profond ni de bien majestueux. Evidemment si ces gens-là conspiraient, ce n'était que contre le bon sens. Nodier plus tard, quand il ne rougissait pas trop de cet épisode romanesque et ne cherchait pas à grandir les philadelphes en leur prêtant des vues politiques au-dessus de leur portée, était le premier à l'avouer. La jeunesse est avide d'initiations mystérieuses. Les niaiseries solennelles ont particulièrement le don de la charmer et de l'éblouir. Elle se crée des enthousiasmes; elle invente des grands hommes. C'est à quoi ne manqua pas notre fervent adepte, et une fois en veine d'engouement, il alla, ce qui lui était propre, jusqu'à l'idolâtrie. Voyez plutôt en quels termes il s'exprime sur le chef des philadelphes, un élève du peintre David, Maurice Quaï.

Il me serait difficile de te donner quelque idée de Maurice Quaï, si je

n'employais pas de comparaison ; mais cherche à unir dans le même homme le génie d'Ossian, de Job et d'Homère, sous les formes du Jupiter de Myron, et tu commenceras à concevoir le grand effort de la nature. Sa voix est comme l'harmonica, et son éloquence est comme un parfum délicieux qui flatte doucement les sens et qui pénètre toutes les facultés. Comme peintre il a effrayé David; — comme poëte, il n'aurait pas de rivaux, et il a vingt-quatre ans! Je te le montrerais et je te dirais : Voilà Apelles ou Pythagore, à ton choix.

Il semble qu'avec son caractère réfléchi et sa prudence provinciale, l'ami resté à Besançon, le pigeon du logis, comme l'a spirituellement nommé Sainte-Beuve[1], ait manifesté quelque méfiance et se soit montré réfractaire à l'enthousiasme. Aussi son correspondant parisien revient-il à la charge en appuyant sur les traits et en forçant les couleurs. Il faut que Weiss admire Maurice Quaï et tous les philadelphes par-dessus le marché.

Maurice porte avec lui un caractère si grand, si sublime, si terrassant, que tu n'oserais presque pas l'aimer ; il faudrait qu'il t'apprit à l'aimer auparavant. Si tu savais comme il efface Chateaubriand! C'est Job, c'est Isaïe, c'est Klopstock, et juge quel homme ce doit être qne celui qui joint à tout ce que le génie des hommes a de plus distingué, le pinceau du Poussin, les mœurs de Pythagore et la physionomie de Jupiter Ammon. Ajoute à tout cela les formes sublimes de l'antique, et ces accessoires romanesques de turban, de manteau de pourpre, de brodequins et de parfums... Tu verras que cet homme est une féerie, un demi-dieu! Ne crois pas à l'enthousiasme! Il y a quatre mois que je m'assieds sur sa natte, que je bois dans sa coupe, que je fume dans son calumet, et que je lui donne, matin et soir, le baiser de frère... Il y a plus : depuis dix jours j'ai été empêché de le voir...; mais il y aurait mille ans, qu'à son seul souvenir je prosternerais ma tête comme à l'idée du ciel.

Cependant, ne pense point non plus que les autres vaillent moins... tous, admirables comme cela... mais il faut les voir et non pas les définir...

A la bonne heure? Voilà le grand mot lâché, le mot des coteries et des cénacles, *tous admirables*. J'admire mon voisin, qui ne demeure pas en reste avec moi, et l'amour-propre a sa pâture, ce qui est le but principal et même essentiel de ces sortes d'associations. Ici cependant il convient de faire une exception en faveur de Nodier. As-

[1] *Portraits littéraires*, t. I. (1862).

surément le philadelphe néophyte ne nourrissait aucune arrière-pensée vaniteuse : il jouait, si l'on veut nous passer cette expression, bon jeu, bon argent. A l'expansion admirative, si fréquente à son âge, le futur critique joignait déjà ce goût pour les excentriques qui de plus en plus, s'est prononcé chez lui. La singularité l'attirait, fut-elle même compliquée de quelque extravagance ; Maurice Quaï lui plaisait par la bizarrerie de ses allures comme Ramond, Bonneville, Ballanche, Grainville, lui plairont successivement par quelque chose d'âpre, de tranché, qui ne cadre point avec le ton, avec les habitudes des autres écrivains. La même raison lui fit distinguer Senancour. Si la raideur philosophique des *Rêveries primitives sur la nature de l'homme* avait pu le déconcerter et l'effaroucher, la profonde, l'éloquente mélancolie d'*Oberman* était faite pour s'a-corder avec les tristesses de son imagination. En effet Nodier a l'imagination triste. On a remarqué que ses romans finissent presque invariablement mal. Comme tous ceux qui ont entrevu la vie au travers d'un prisme éblouissant et qui ne l'ont pas trouvée conforme à leur vision poétique, il était sujet à des abattements excessifs, à des accès de désespoir qui, heureusement ne duraient pas.

Trop pétulant et trop curieux pour s'enfermer d'une manière absolue dans la secte ridicule et monotone des philadelphes, l'apprenti littérateur se mettait et se tenait au courant de tout, griffonnait des satires dont Palissot et Marie-Joseph Chénier auguraient bien, brochait des essais, esquissait des nouvelles, intéressait Lamarck à ses recherches entomologiques et se liait avec des hommes de talent, des érudits de mérite qui, comme Boissonade, Etienne et Arnault, ne devaient point cesser de s'intéresser à lui, soit qu'ils le protégeassent auprès du maître suprême, fort irrité de ses frasques, soit qu'ils cherchassent à lui procurer du travail et à le tirer de sa Franche-Comté, où la police impériale avait fini par reléguer cet incorrigible frondeur.

Le préfet du Doubs, Jean de Bry, l'ancien plénipotentiaire de Rastadt, Roujoux, le sous-préfet de Dôle, cultivant tous deux les lettres, non sans succès, s'étaient pris d'affection pour l'interné. Peu à peu les rigueurs administratives se relâchaient. On le laissait errer dans la montagne, et c'est là qu'un jour, au village de Quintigny, il découvrit dans la famille Charve la personne charmante qui ne tarda pas à devenir sa femme, et qui se montra pour lui jusqu'au dernier jour un modèle de dévouement. Tout eût été au mieux si les besoins de la vie matérielle ne s'étaient fait sentir au jeune ménage. Des amis s'entremirent. La pleine liberté d'aller et de venir fut rendue à Nodier, et il put accepter une place de secrétaire chez le chevalier Herbert Croft, baronnet anglais, retenu comme prisonnier de

guerre à Amiens et qui s'occupait entre autres ouvrages d'un *Horace éclairci par la ponctuation* [1].

Tu crois peut-être, écrivait un peu plus tard Nodier à son ancien camarade, que dans l'ode *Ad Mœcenatem*, il faut deux points après *collegisse juvat;* point du tout; il n'y faut qu'une virgule, et les deux points ne viennent qu'après, au vers suivant. Nous avons beau jeu avec cela, car Horace ne savait pas ponctuer, et c'est probablement un avantage qu'il avait sur nous.

Quand Nodier se permettait ce badinage quelque peu irrévérencieux, il était très-refroidi à l'égard du chevalier et sentait tous les inconvénients d'une situation mal définie, où il se trouvait plus qu'un subalterne et moins qu'un collaborateur. Tout d'abord il avait été ravi ; les offres qu'on lui faisait étaient superbes, et la perspective de consacrer son temps à des occupations purement littéraires ne pouvait manquer de l'enchanter. Les déceptions vinrent du fond même des choses, car il n'eut point à se plaindre du chevalier. Dans la nouvelle intitulée *Amélie*, on trouve un agréable portrait de sir Herbert Croft, déguisé sous le nom de Robert Grove. Grâce à la *Correspondance inédite*, nous pouvons rapprocher de l'image idéalisée le personnage réel, et nous sommes heureux de constater qu'il y a très-peu de désaccord entre la copie et le modèle. Voici comment, dans une de ses lettres, l'ancien secrétaire parle de sir Herbert et d'une amie, d'une commensale de celui-ci, lady Mary Hamilton :

Le chevalier sexagénaire, vif et très-bien portant, simple, ouvert, loyal, comme M. Freeport [2]; un esprit aigu, pénétrant, toujours occupé, toujours plein de découvertes et de projets ; des connaissances illimitées; une mémoire effrayante; une activité infatigable; une application continuelle, exagérée, incroyable, qui s'attache aux détails les plus fugitifs, qui saisit les aperçus les plus minutieux; un tact unique des délicatesses du langage, instinct malheureux qui ne laisse rien échapper, qui voit partout des fautes et qui les prouve; au total un homme rare, excellent, distingué sous tous les rapports, que personne ne pourrait refuser comme professeur et que tout le monde voudrait pour ami.

Lady Mary Hamilton, petite-fille de l'homme de lettres de ce nom, nièce de lord Hope, parente du duc de Cumberland, alliée à la maison

[1] La *Correspondance* nous permet de rectifier une assertion de Mme Mennessier. Celle-ci croyait que l'intermédiaire entre son père et sir Herbert Croft avait été M. de Jouy ; l'initiative en réalité vint de Boissonade.

[2] Dans *l'Ecossaise* de Voltaire.

royale, auteur de douze volumes sur l'éducation, publiés en Angleterre et pillés en France; plus que septuagénaire, mais propre, fraîche et presque jolie; un ange incarné sous la forme d'une femme, ce qui est encore plus extraordinaire; l'âme la plus noble, la plus élevée, la plus généreuse et en même temps la plus simple, la plus modeste, la plus naturelle ; un esprit riche, cultivé, ingénieux, fécond et peut-être trop fécond; mais qui impatiente en quelque sorte à force de se défier de lui-même. — Que te dirai-je? — On peut donner une mesure plus ou moins satisfaisante des qualités du chevalier, mais pour lady Mary cela est au-dessus des forces humaines.

Ces aimables vieillards choyaient à l'envi Nodier et sa femme, les comblaient de caresses et de promesses ; mais ils ne pouvaient leur faire autant de bien qu'ils auraient voulu, car, en dépit d'une richesse considérable, ils étaient toujours gênés. L'ordre leur faisait absolument défaut. Leurs domestiques les volaient, leurs intendants les exploitaient de telle sorte qu'avec plus de deux cent mille livres de rente, ils étaient souvent réduits à emprunter. Les biens du chevalier se trouvant en Angleterre et ceux de lady Mary Hamilton à la Jamaïque, la perception des revenus était peu commode et très-coûteuse. Un louis ne leur arrivait que réduit à 19 francs sur lesquels n'étaient pas compris l'escompte du banquier français, ni les frais de port. D'où il suit que vingt mille louis de rente se réduisaient à quinze mille. Nodier fort bien nourri et se trouvant à même, comme il le dit quelque part, de se donner six indigestions par semaine, avait peine à parer aux autres nécessités de la vie. Ajoutons que sa place de secrétaire n'était pas du tout une sinécure. Au bout de sept mois passés auprès du chevalier, il avait mené à bien les travaux les plus divers et les plus considérables. L'énumération qu'il en fait à Weiss est véritablement effrayante :

1° Copier le premier livre de *Télémaque* avec les variantes de quarante-sept éditions et une centaine de pages de notes — faire imprimer, corriger les épreuves sept fois.

2° Copier deux fois un ouvrage politique du chevalier sur le ministère anglais, une sous-dictée, une pour la mise au net — le faire imprimer à cent huit pages in-8°, petit texte — corriger les épreuves sept fois.

3° Traduire sous dictée le premier volume des *Vies des poëtes* de Johnson, environ quatre cents pages — mettre au net.

4° Ecrire deux fois une sous-dictée, une pour la mise au net, l'*Horace éclairci par la ponctuation*, environ trois cents pages — faire imprimer — corriger les épreuves, seize fois les cinq premières et sept fois les autres.

5° Ecrire sous dictée un poëme du chevalier, environ quinze cents vers anglais, et traduire interlinéairement — mettre au net.

6° Copier ou faire un roman de milady, dont on tire la dernière feuille et que tu recevras dans huit jours — deux volumes in-12 — lire tous les soirs et discuter tout l'ouvrage du jour ou de la nuit — corriger les épreuves trois fois.

7° Copier ou faire une suite du roman de milady, au second volume duquel je viens d'arriver, lire comme du précédent, etc.

La besogne avait de quoi accabler les plus zélés et les plus robustes ; aussi la santé de Nodier reçut-elle de ce régime d'assez rudes atteintes. Son estomac se refusait à digérer ; son corps ne pouvait supporter aucune fatigue physique et il lui arrivait de tomber jusqu'à trois fois sans connaissance au milieu d'une lecture. Tant de travaux d'une part, des appointements si peu réguliers, une situation si précaire de l'autre, devaient calmer l'ardeur la plus intrépide et lasser le dévouement le plus opiniâtre. On se sépara bons amis quant au fond, mais il y eut des froissements, des picoteries. Le chevalier ne fut pas sans garder quelque rancune à son inconstant collaborateur, et celui-ci, de son côté, n'oublia point qu'il avait été passablement surmené dans cette maison, d'ailleurs si hospitalière. Entre esprits indépendants et entiers, ces relations de patron à secrétaire finissent souvent assez mal.

Lorsqu'on y regarde de près on est amené à penser que le séjour de Charles Nodier chez sir Herbert Croft fut profitable à son talent, à son développement intellectuel et scientifique. Il apprit beaucoup de choses nouvelles et approfondit ce qu'il savait déjà, mais il ne trouva pas chez le laborieux et savant baronnet ce qui paraît avoir manqué à ses premières études, — la méthode. Lorsqu'on a nié la science de Nodier on a eu tort ; cette science est très-réelle. Il avait poussé assez loin ses recherches en fait d'entomologie et nous ne saurions oublier qu'on lui doit en grande partie la découverte du langage antennal. Il tenait fort à la priorité de cette découverte, et lorsqu'il vit, en 1829, annoncer dans les journaux qu'un M. Schraus venait de trouver l'organe de l'ouïe chez les insectes, il éprouva une très-vive contrariété. Il était fier de ce service rendu à la science et s'étonnait que les contemporains ne s'en souvinssent pas.

La philologie a fait certes de grands progrès depuis la publication du *Dictionnaire des onomatopées* et des *Eléments de linguistique*. Nodier a été dépassé et complété sur bien des points ; il a aussi été corrigé assez rudement, l'aménité n'étant pas toujours la qualité dominante des érudits. Ses livres peuvent être imparfaits, paradoxaux, et laisser à désirer comme philosophie générale. Cela n'en-

lève rien à la clairvoyance, à l'intuition du chercheur. L'auteur des *Eléments de linguistique* a eu le mérite, qui n'est pas mince à nos yeux, de pressentir les voies où s'engagerait prochainement l'intelligence humaine, et bien qu'il se sentît insuffisamment armé, il s'y est lancé résolument, en éclaireur, se trompant quelquefois dans ses inductions et ses conjectures, mais par ses erreurs mêmes, attestant à quel degré il sentait l'importance de ces recherches. Ce qu'il a très-bien compris c'est qu'il faut avant tout s'occuper du vocabulaire. Le mot, le vocable, cette molécule primordiale du langage, excitait passionnément son intérêt, piquait et ravivait sans cesse sa curiosité. Génin, trop souvent amer et qui du reste cheminait prudemment entre les sommets et les profondeurs a pu le railler; mais les Pictet, les Bréal, plus indulgents parce que leur savoir est plus étendu, honoreraient ses efforts et trouveraient probablement qu'on n'en doit pas tout dédaigner. Cette science à la fois positive et confuse, étroite et vaste, ondoyante et bigarrée, personne n'en sentait mieux les lacunes que Nodier lui-même, et ne les a plus sincèrement mises en lumière.

Lorsqu'il fut question, après son départ d'Amiens de le faire nommer au collège, de Poligny, professeur dans quelque classe de grammaire ou d'humanités, il se retrancha sur son manque de compétence pour décliner cet honneur.

Non, mon ami, écrivait-il à son confident habituel, quoique je doute qu'il y ait sur les bancs de rhétorique des écoliers qui en sachent plus long que moi généralement parlant, je ne pense pas qu'il y en ait un seul qui ne puisse traduire mieux que moi Tacite et même Horace, que je ne lis qu'avec une extrême difficulté et le dictionnaire à la main. Je ne me ferais pas même fort d'entendre Phèdre d'un bout à l'autre sans ce secours.

On revient à la charge; on précise et l'on parle d'une chaire de troisième. Il n'en est que plus obstiné à se défendre, à repousser une responsabilité qui lui paraît trop lourde. Mis au pied du mur, il explique avec autant de netteté que de finesse, quelles sont les limites, les *desiderata* de sa science.

J'entends passablement le latin et le grec et l'italien et l'anglais, un peu d'hébreu, je pense, et puis tout ce qu'il est possible de savoir sans avoir rien appris : mais le diable m'emporte si je suis en état de scander un vers de Phèdre, et même de conjuguer certains verbes anormaux. Que diable veux-tu qu'on aille professer le latin, quand on n'entend pas la prosodie et qu'on est exposé à faire deux fautes en disant *Musa*? Je lis comme un autre un passage de Tacite, mais je ne

sais pas ce que c'est qu'un dactyle, et tous les écoliers le savent. Ne me dis pas que j'apprendrai tout cela en huit jours, ou bien que j'en sais plus que vingt autres qui professent aussi. Ceux-là je ne les comprends point. Je dirais comme une bête à mes élèves que je suis plus bête qu'eux. Si tu m'allègues qu'il fallait apprendre, c'est une observation juste quoique dure : aussi ai-je bien travaillé depuis trois ans, mais je n'ai jamais pensé à ces malheureuses longues ni à ces malheureuses brèves, et le *Gradus* est pour moi plus hébreu que l'hébreu...

Je te déshabille là mon cœur avec une naïveté d'autant plus digne d'indulgence, que j'ai dans le monde un petit vernis de savant qui est la meilleure pièce de mon sac. Il est un peu dur à un homme qui est en controverse avec M. de Bonald sur le sens d'une ligne du samaritain très-équivoque, avec M. de Volney sur la valeur de l'aspiration radicale ou non radicale dans les langues vivantes de l'Orient, et avec des savants de mérite sur deux ou trois étymologies prétendues basses-bretonnes, de convenir qu'il ne sait pas chanter : *Arma virumque cano*, comme un étudiant de troisième. Tu feras ce que tu voudras de cette confession, mais tu en concluras indubitablement ce que je voulais te faire conclure.

Certains esprits font bien uniquement ce qui leur plaît. Dès que vous leur demandez de forcer leur talent, ils se reconnaissent incapables et s'empressent de confesser leur impuissance. Nodier était de ceux-là. La fantaisie, l'enthousiasme, la curiosité avaient présidé à ses études. La discipline en avait été trop absente. Jusqu'à la fin de sa vie cette lacune devait se faire sentir chez lui et nuire à ses productions sérieuses en leur enlevant ce caractère d'autorité que les écrivains méthodiques ont en partage. Galiani, dans un de ses plus étincelants paradoxes, soutient que l'éducation a pour but de dresser l'enfant à s'ennuyer et à supporter l'injustice, les passe-droits et l'ennui étant le pain quotidien de l'homme dans la vie. Sans aller aussi loin, on doit avouer qu'il est absolument nécessaire, si l'on veut se créer un fond solide, d'apprendre une foule de choses ennuyeuses et même rebutantes. Si l'on n'a pas eu le courage, dès le début, de s'imposer ce sacrifice, on pourra faire des tours de force, réaliser même des prodiges, mais toujours quelque point secondaire indispensable manquera, et au moment de se perdre dans les nues, on sera durement ramené au terre-à-terre.

La perspective d'occuper une chaire d'histoire naturelle aurait flatté davantage Nodier et soulevé moins d'objections de sa part. Lamarck avait applaudi à ses premiers essais, Duméril faisait cas de lui ; rien ne nous empêche donc de croire qu'il était, au moins dans

certaines parties de cette science, d'une compétence reconnue.

L'enseignement de l'entomologie comporte d'ailleurs, comme celui de la botanique, la nécessité de travaux, d'exercices en plein air; quand arrive la belle saison les excursions se multiplient. On court les bois et les montagnes. Une douce camaraderie, une familiarité féconde s'établit entre le professeur et les élèves. Il nous semble que Nodier eût rempli à ravir de telles fonctions, lui qui aimait tant la nature, qui en jouissait avec délices jusque dans les moindres détails, et qui s'y prend si bien pour nous la faire aimer. Cette passion pour la campagne, les fleurs, les insectes éclate à chaque instant dans cette correspondance avec Weiss. Elle en inspire les pages les plus heureuses, les plus fraîches. Il faut voir avec quelle sollicitude, au moment où il quitte Quintigny pour Amiens, l'amateur méticuleux et ardent s'inquiète de ses collections entomologiques, se préoccupe de leur conservation et songe à les enrichir. Le vieil et complaisant ami Weiss est mis à contribution, cela va de soi. Il surveille les envois et, ce qui est singulier, presque tyrannique, il est chargé, lui, l'honnête bibliophile, toujours perdu dans ses livres et enfoui dans sa bibliothèque, d'aller à la recherche de tel ou tel insecte qui manque à l'insatiable collectionneur.

Il faudrait, lui écrit celui-ci, te munir d'une petite boîte de liège ou dont le fonds fût en bois tendre, garnir ta manche de huit ou dix épingles tant fortes que moyennes, et par une belle après-dînée, quand le soleil *poudroie* et qu'on ne sent pas le moindre vent, diriger gaiement ta route vers les près de Vaux en rêvant de la belle nature et un peu de moi.

Vingt pas plus loin que l'église de Brégille, il y a un petit pont ruineux sous lequel croupit une eau rare et marneuse, et à côté duquel s'élève une côte rapide, plantée de jeunes saules ou d'oseraie; c'est là qu'il faut d'abord gravir, puis, interrogeant chaque rameau d'un œil attentif et patient, découvrir, s'il se peut, l'insecte précieux et peu connu, mais assez fréquent dans cet endroit dont je t'envoie la figure à peu près dans sa grandeur naturelle. Je ne peux me rappeler précisément de quelle couleur est la tête de cette belle lepture, mais son corselet, ses pattes et tout le dessous de son corps sont d'un beau blond abricot. Ses étuis sont d'un gris clair, comme ardoisé: enfin le corselet est chargé de deux points ronds, très-lucides et qui suffiraient à caractériser cette espèce.

Ce n'est pas tout, car tu en serais quitte à trop bon marché. Il faut de là pousser à la route, et, parvenant enfin à la prairie, la laisser à ta droite pour parcourir un joli bois de saules dont elle est bordée; le premier arbre que tu daigneras inspecter t'offrira deux ou trois indi-

vidus du capricorne ci-contre qui est entièrement noir, raboteux comme du chagrin, à peu près moitié plus grand que dans ce mauvais croquis.

Enfin il est possible qu'en cherchant cette dernière espèce, on en rencontre une qui lui est si analogue que je ne crois pas nécessaire de t'en ébaucher les linéaments ; elle n'en diffère que parce qu'elle est semée çà et là de taches d'un jaune boueux et qu'elle a les antennes plus longues que le corps. Tu n'as peut-être pas oublié la manière de piquer les insectes. Il ne s'agit que de faire passer l'épingle de manière à ce qu'elle ressorte en dessous, entre les deux premières paires de jambes sans en enlever une, ce qui déprécie autant un insecte que l'absence d'un frontispice déprécie un elzévir. Les pièces capturées me parviendront par la diligence, si tu n'aimes mieux me les apporter.

Quelle sûreté dans le souvenir ! Quelle persistance et quelle vivacité dans l'impression ! Comme on voit que Nodier a souvent parcouru en naturaliste et en poète cette route qu'il indique à Weiss avec tant de précision ! Certes il aurait été un excellent maître pour des élèves capables de le comprendre, et il aurait communiqué à ses disciples le feu dont il était animé. A choisir un professeur, on aurait pu moins bien rencontrer. Mais après tout, si l'on ne fit de lui ni un entomologiste attitré, ni un régent de grammaire, est-ce à nous de nous en plaindre? Dans sa chaire de Besançon, dans sa classe de Poligny ou de Dôle, il eût peut-être été perdu pour les lettres. Aurait-il été heureux au moins? Nous hésitons à le croire. Ses caravanes n'étaient pas finies ; son activité avait encore besoin de se déployer. Sur un petit théâtre, il se fût consumé sans profit pour les autres et sans gloire.

Notez que cette place contre laquelle se gendarmaient sa susceptibilité ombrageuse de savant et ses scrupules de royaliste intimidé mais non dompté, était fort problématique. L'ingénieux commentateur de La Fontaine recommençait avec ses amis l'éternelle fable de *l'Ours et les deux compagnons*. Impatient de sortir d'embarras, Nodier allait partir pour Paris, acceptant quelque emploi littéraire dans un des journaux plus ou moins officiels que dirigeait Etienne, lorsque M. de Tercy, prétendant à la main d'une des demoiselles Charve, qu'il épousa plus tard, et secrétaire général de l'intendance en Illyrie, occupée alors par les armées françaises, sollicita et obtint pour son futur beau-frère la place de bibliothécaire à Laybach. On confiait en outre à celui-ci la direction du journal *le Télégraphe*, organe du gouvernement, qui se publiait en français, allemand, italien et slave. La position pécuniaire paraissait devoir être avantageuse, mais la difficulté fut de réunir la somme nécessaire pour le

voyage. On la trouva bien juste puisque Nodier put écrire, « j'arriverai à six francs près. » Son calcul était à peu près exact et sa situation fut précaire dans les premiers temps. Il lui fallait attendre deux mois ses appointements de bibliothécaire et six mois son traitement de journaliste, avec une réserve de 42 francs pour faire face aux exigences quotidiennes. Ces petites contrariétés purent attiédir l'enthousiasme de Nodier; l'artiste n'en garda pas moins une très-vive et très-agréable impression des spectacles qu'il avait contemplés, des pays qu'il avait parcourus, des mœurs qu'il avait observées. Sa première lettre à Weiss aussitôt après son arrivée à Laybach est un véritable chant de triomphe. Nous en citerons une partie, mais elle est à lire en entier. C'est une des plus belles pages du recueil :

Que de choses j'ai vues depuis toi, mon bon ami, sans rien voir qui te valût !

J'ai vu Genève, la belle, l'heureuse Genève et son lac, et ses honnêtes libraires, et ses savants et ses truites.

J'ai vu le respectable Jurine et une collection d'insectes qui m'a consolé de perdre la mienne.

J'ai vu la triste Savoie, l'épouvantable Maurienne, ses goîtres et ses crétins.

J'ai vu le mont Cenis où j'ai failli perdre ma femme et ma fille dans une tourmente de neige. Je suis arrivé au sommet pendant l'orage et n'ai pu crier *Italiam ! Italiam !* parce que je ne voyais que des brouillards.

J'ai vu la célèbre Italie et ses monuments superbes et ses fiers mendiants.

J'ai vu Turin avec ses palais, Milan avec son étonnante cathédrale, sa bibliothèque ambrosienne, son grand Opéra et son Cirque; Brescia avec ses oliviers et ses chênes verts.

J'ai vu les bords délicieux du lac de Guarde et le Mincio qui arrose le berceau de Virgile.

J'ai vu Vérone et sa citadelle; j'ai vu Vicence et ses places magnifiques, je m'y suis retrouvé en pays de connaissances, au pied de la loge de Polichinelle.

J'ai vu Padoue, l'université de Palladio, les bas-reliefs de Saint-Antoine, les mosaïques de Sainte-Justine, d'excellentes librairies et des huîtres de l'Adriatique.

J'ai vu les rives de la Brenta, toutes chargées de palais qui menacent le ciel et de pauvres qui obsèdent les portières.

J'ai vu Venise, c'est-à-dire des canaux immenses, de petites rues, des églises chrétiennes qu'on croirait bâties par les Turcs, des salles d'une somptuosité éblouissante cachées dans des carrefours obscurs, des

grands seigneurs qui mangent gravement la courge rôtie au coin d'une borne, une populace fièrement drapée dans ses haillons. On m'a traité d'altesse, et on m'a demandé six francs pour deux pigeons à la crapaudine.

J'ai vu Conegliano, Passariano, Campo-Formio, célèbres par cent combats et par un traité. J'ai voulu parcourir ces champs augustes encore fumants des trophées de l'empereur, et ma curiosité m'a coûté une foulure au pied.

J'ai vu enfin l'Illyrie, et, à travers des neiges de deux pieds, j'ai gagné les rigoureux sommets de la Carniole. A peine avais-je cessé de rencontrer l'heureux habitant de l'Adriatique, légèrement vêtu d'un frac de toile lilas et la tête couverte de son grand chapeau où flottent des rubans de toutes couleurs, que j'ai aperçu l'Istrien frileux qui grelotte sous sa mante de poils de chèvre et son bonnet de laine à trois pièces...

Voilà une lettre digne, dès à présent, de prendre place dans les cours de littérature et d'y figurer à côté des énumérations de Mme de Sévigné. Les *j'ai vu* de Nodier méritent de devenir classiques. L'écrivain est mûr. Il est formé, maître désormais de sa pensée et de son style, merveilleux virtuose, et tel qu'il s'en rencontrera peu, même en un siècle où la forme a souvent emporté le fond. Le vent de l'adversité peut souffler de nouveau, la fantasmagorie grandiose du premier Empire peut s'évanouir soudainement, laissant les généraux, les fonctionnaires et les bibliothécaires de l'Illyrie se dérober de leur mieux au soulèvement des populations, à la poursuite de l'ennemi, Nodier est maintenant en état de lutter contre la destinée. Dès qu'il sera de retour en France, son talent va lui créer à Paris même une situation considérable, et les œuvres nouvelles, contes, romans où la plus abondante des imaginations se donnera carrière, mettront à sa réputation le sceau définitif.

II

Les existences les plus laborieuses, les plus tourmentées, ont quelquefois des accalmies d'une douceur ineffable. C'est le rayon de soleil entre deux orages, l'heure de félicité d'autant plus délicieuse que les mauvais jours du passé se perdent dans l'oubli sans que le souci de l'avenir se fasse sentir encore. Les habiles saisissent ce moment-là pour enfoncer le clou dans la roue de la fortune, mais Nodier n'était pas un habile. La chance non plus ne lui était guère favorable. Les événements réveillant et réchauffant son royalisme, il avait retrouvé pour servir les Bourbons et combattre Bonaparte sa fougue d'au-

trefois. Railleries acerbes, diatribes violentes, tout fut mis en usage. Il alla jusqu'à se compromettre et dût, pendant les Cent-Jours, se cacher à la campagne. Peut-être en cette circonstance ne se souvint-il pas assez qu'il avait naguère servi cet usurpateur exécrable et palpé son infâme argent. Du reste cette ingratitude, si ce gros mot peut s'appliquer à cervelle si légère, fut punie d'une manière assez piquante, et c'est sa correspondance qui nous apprend ce détail.

Je suis si fatigué de ma publicité triviale et forcée, écrivait-il à Weiss, si ennuyé des gens de lettres, des gens d'affaires et des gens du monde, que je ne tarderais pas à revoir mon village et à reprendre mes sabots, si j'étais assez riche pour avoir toute la vie des sabots qui ne devraient rien à personne. La Restauration m'a interdit ce bonheur en me frustrant, *moi seul*, d'une pension littéraire de 3,600 fr. que le dernier ministère m'avait accordée par supercherie, et à laquelle manquait le *visa* impérial. C'est le défaut des faveurs de Bonaparte qui m'a fait perdre ma cause devant les Bourbons.

A vrai dire, et tout en tenant compte de quelques distinctions largement méritées (la croix d'honneur en 1822, la rosette en 1842, une place de bibliothécaire à l'Arsenal en 1823), Charles Nodier ne fut jamais goûté ni favorisé dans les régions officielles. L'ancien conspirateur, l'ancien proscrit, l'ancien interné, aurait pu faire valoir ses titres et se réclamer des dernières lances rompues aux Cent-Jours. Il n'en fit rien, craignant de paraître exploiter ses opinions. Un homme avisé, tirant parti d'un passé politique pour se créer une position littéraire, et s'appuyant sur une notoriété due à des services réels, se serait fait attribuer quelque bonne et grasse sinécure, plusieurs même, au besoin. Une fois installé dans son fromage de Hollande, comme le rat de la fable, son premier soin aurait été de briser avec le labeur ininterrompu et dévorant du journalisme pour se consacrer uniquement à des œuvres de choix écrites en vue des esprits d'élite. Cette conduite se pouvait tenir honnêtement, sans fournir prétexte au soupçon, à l'accusation d'intrigue. Elle était trop compliquée pour Nodier. Il y avait en lui du Diderot, du Bayle et du La Fontaine; dès que la passion se taisait, l'insouciance prenait le dessus. En ce monde, pour obtenir un peu, il faut désirer beaucoup. Ce *beaucoup*, Nodier l'a peut-être rêvé quelquefois, désiré sérieusement, jamais. A l'époque où il était encore chez le chevalier Croft et où certes il avait belle à souhaiter, il écrivait :

Mon pis-aller c'est de me trouver sans le sou, mes dettes payées, mais avec un grand amour de la nature, de l'indépendance, de la solitude; riche d'une simplicité de mœurs et de goûts qui me fait passer

ici, le croiras-tu, pour une espèce de sauvage...; riche surtout d'une excellente femme, expression bien imparfaite, bien insuffisante encore, d'une femme sans défauts, qui est le bien le plus précieux et peut-être l'unique bien de la vie! Il y a dans tout cela de quoi prendre son parti pour l'avenir.

Même optimisme dans une autre lettre à Weiss :

Si Dieu me proposait à choisir parmi tous les genres de vie qu'il est possible d'imaginer et parmi tous les genres de félicité qui ont été rêvés depuis le commencement du monde, je n'en prendrais pas d'autres que la même, à deux ou trois louis près, qui me font faute de temps en temps... Je trouve à me féliciter de ma misère en la considérant comme une très-faible compensation de tous les avantages que la nature m'a faits en me donnant une bonne santé, un bon cœur, une tête passablement organisée, une excellente femme qui m'aime comme si elle n'était pas ma femme, et par-dessus tout des désirs modérés, des goûts simples et une grande satisfaction de mon état.

Quand on est si facile à contenter le monde vous prend au mot et ne vous accorde rien. Nodier en fit la dure expérience. Malgré les éclats de sa jeunesse et les effervescences passagères de son âge mûr, il était foncièrement modéré, comme la plupart des rêveurs, que leur goût pour l'impossible désintéresse presque entièrement du réel. Or, dans nos temps de division et de discorde, un lettré qui aime la modération ou un modéré qui aime les lettres, comme vous voudrez, est bien peu de chose et pèse d'un poids bien léger. L'auteur de *la Fée aux miettes* l'a constaté, non sans quelque amertume.

La modération de mon caractère me faisant regarder comme un ennemi sans conséquence ou un ami sans utilité, les ressources banales de l'homme de lettres invalide me sont aussi complétement interdites, que si je n'avais jamais écrit. Alexandre Dumas vient de recevoir un présent de 18,000 francs pour l'aider à payer ses bronzes et ses tapis. et je mourrais au coin d'une borne à défaut de dix-huit sous pour un pain de quatre livres.

Il s'honorait cependant de cette modération et n'eût certes pas voulu retourner à ses violences d'autrefois. En 1827, il fut très-malade. Après être entré avec Weiss dans des détails sur son retour à la santé et avoir rappelé les motifs qu'il a de se consoler, il ajoute :

Un autre chapitre de compensation à mes peines, c'est l'honorable assistance de mes amis véritables qui ne m'ont pas quitté jusqu'à ce

jour ; c'est la visite de toutes les autorités civiles et militaires, de toutes mes connaissances amicales et sociales qui se composent de toutes les opinions modérées. Les partis extrêmes m'auraient réduit comme eux aux extrémités...

Il était dit que ce pauvre Nodier ferait toujours tout à contre-temps. C'est au moment où la lutte allait s'exaspérant chaque jour qu'il s'avisait de pratiquer la modération et de la prêcher aux autres. Cela devait déplaire et déplut. Sa pension d'homme de lettres fut réduite de moitié par un arrêté ministériel, daté du 1er janvier 1830, et le 22 juillet suivant on le révoqua de ses fonctions de bibliothécaire ; cette révocation, heureusement, ne fut pas suivie d'effet. Mais la révolution de juillet, — tout en le laissant à son poste, — lui fit perdre douze cents francs qu'il touchait sur la liste civile. Il se sentit un instant accablé. Un cri de douleur, que devait seul entendre l'ami intime, lui échappa :

Cela est assez dur après une vie laborieuse et au moins *innuisible*, dans laquelle j'ai fait tout le peu de bien que j'ai pu à quiconque a eu besoin de moi. Enfin c'était là ma destinée, et je vois de si près le fond du vase que je n'ai garde de faire la grimace à la dernière gorgée. Ainsi tranquillise-toi sur mon compte. Je méprise trop la vie et tout ce qui en dépend pour me laisser aller au désespoir, qui est la maladie des âmes encore prises à leur enveloppe. Je n'en suis, grâce à Dieu, plus là, et le monde tomberait que je ne me tournerais pas de mon côté gauche sur mon côté droit pour savoir comment il tombe.

La mauvaise fortune n'en avait pas encore fini avec lui. Voici en quels termes, le 25 avril 1833, il apprend à Weiss le nouveau coup dont il est frappé.

Tu sais que de mes deux pensions j'en ai perdu une, sur la boutade de M. Dupin, qui a prouvé que les pensionnaires de la liste civile ne méritaient aucune pitié... Mon autre pension était dans les mains de M. Laffitte, qui m'a prêté 35,000 francs en dix-huit ans, et, quoi que je crusse mon obligation expirée ou près de l'être, ce n'est pas dans une situation pareille à celle où il se trouve, que j'aurais pu sans une noire ingratitude retirer ma procuration. Je l'ai renouvelée à perpétuité. Restent donc 11 francs par jour de mes honoraires pour toutes les charges que tu me connais, et sur ces 11 francs il y en a 6 d'imputés sur des billets mensuels qui acquittent quelques dettes du passé. Le quotient de ce calcul est bien peu de chose pour un gros ménage.

Ainsi, pendant les dernières années de sa vie, Nodier, qui avait recueilli près de lui plusieurs de ses parents et dont la maisonnée s'élevait à onze ou douze personnes, dut pourvoir à tout avec son traitement de l'Arsenal (4,000 fr.,) et les nombreux travaux de librairie auxquels il fut contraint de se livrer sans relâche. Adieu les distractions, les flâneries, les voyages! Pendant ces onze années, sauf deux courses à Rouen et à Strasbourg et un mois passé en Belgique, le littérateur, asservi à la glèbe, ne connut plus de vacances.

Depuis sa rentrée en France, il avait toujours abondamment produit. *Jean Sbogar* avait paru en 1818, *Thérèse Aubert* en 1819, *Adèle* en 1820, *Smarra* en 1821, *Trilby* en 1822 [1]. On pourrait aisément allonger cette liste. C'était le bon temps de la production enchantée, relativement libre, n'obéissant qu'aux inspirations de la rêverie ou aux caprices de l'imagination. Le métier avait déjà ses exigences, il n'imposait pas encore ses servitudes. A partir de 1830, la joie du travail disparaît; l'implacable nécessité reste seule. La *Correspondance inédite* contient là-dessus des détails véritablement navrants.

En dix-huit, mois écrit Nodier (juillet 1832), j'ai produit non pour *ma gloire*, six gros tomes in-8°, sans compter mes articles, mes prospectus, notices, et mon fastidieux devoir de copiste aux élucubrations inépuisables de Taylor sur l'Auvergne, ce qui en fait à peu près autant. Je crois pouvoir assurer que jamais la *laboriosité* humaine n'est allée plus loin.

Il ne se sentait ni en état, ni en droit de refuser les *commandes*. Parfois, quand l'accablement est trop grand, l'humiliation trop poignante, il se soulage en confiant ses misères à son camarade d'enfance.

J'ai tiré *cinq cents francs* du casino Paganini qui n'a pas ouvert, *cinq cents francs* de la biographie de Babeuf dont la souscription ne s'est pas fermée, *cinq cents francs* du *Moniteur des familles* qui n'a eu qu'un numéro, et tout cela payé d'avance, au comptant, sans marchander, le tarif de cette *honorable* besogne étant aussi inviolablement établi dans la gent *prospectite* que celui des glaces de Venise et des petits pâtés du vieux Perrotte. Il t'en souvient peut-être.

On comprend qu'à ce travail sans fin, sans issue, sans trêve, Nodier ait été pris d'un dégoût inexprimable, d'une immense lassitude. C'est le sentiment qui revient le plus souvent dans ses der-

[1] Rappelons, pour être complet, une collaboration active aux *Débats*, puis à la *Quotidienne*.

nières lettres, celui qu'il manifestait à sa fille chérie, quand elle essayait de le consoler, de le relever. L'âme d'ailleurs avait beau être vaillante, le corps, usé par des travaux excessifs, ne lui prêtait plus qu'un concours insuffisant. Voici dans quel état de santé le malheureux écrivain se trouvait en 1833.

Je suis travaillé d'une grande névralgie ou plutôt d'une crampe mobile qui me passe incessamment des pieds à la tête, et qui me tient toujours en douleur par quelque bout; je crois que le défaut d'exercice et de transpiration contribue beaucoup à l'entretenir, mais je n'ai pas eu moyen depuis que nous nous sommes quittés, de prendre sur mes travaux publics ou privés plus d'une heure de bon temps, de sorte qu'il est même devenu rare que j'aie assez de loisir pour aller de la boutique Techener à la boutique Crozet. Ajoute à cela que je ne vois presque plus, ce qui diminue de beaucoup mon ardeur pour les bouquins, et dans une proportion qui se trouve fort heureusement très-bien graduée sur l'état de ma fortune.

C'est bien pis encore en 1836 :

Jamais je n'ai eu plus de besogne à expédier chaque jour, et jamais je n'ai eu moins de force organique et de santé au service de ma besogne. Mon œil gauche est pris par la cataracte, je ne vois plus de mon œil droit qu'à grand renfort de bésicles; je suis complétement sourd de l'oreille droite, et l'autre est fort entreprise. C'est de la mort en détail, et ce n'est pas de celle dont Montaigne a si bien dit : *les plus mortes morts sont les meilleures*. Voilà pourquoi je voudrais bien que tu vinsses avant le mois d'avril, c'est à-dire pendant que je pourrais te voir encore d'un œil et t'entendre d'une oreille. Nous essayerions au moins d'un tronçon de bonne chère et d'un verre de vin vieux, et puis nous causerions jeunesse. Mon Dieu! que nous en sommes loin! Il me semblait à moi que sur la masse de vie que Dieu avait distribuée entre tous les êtres organisés, j'avais absorbé la meilleure part. Je pensais que la perennité du monde s'était incarnée en mon expansive et pétulante personne, et que l'âme de la nature s'éteindrait avec les rayons de mon soleil. Cependant tout vit, tout bruit, tout bondit autour de moi; j'ai là deux petits enfants, l'un sur mes genoux, l'autre à mes côtés, qui ne demandent pas mieux que de t'embrasser, que de te souffleter, que de te pincer, que de te mordre, et qui s'exerçent en attendant sur mes lèvres, sur mes joues et sur mon nez. La vie se ranime partout, excepté dans mes vieilles veines. Tout renaît et je meurs.

Il devait vivre huit ans encore, mais en s'affaiblissant et s'attris-

tant toujours davantage. On peut dire que dès ce moment, dès cette lettre, il donne sa démission de la vie.

Chateaubriand a écrit dans sa *Vie de Rancé* que les longues correspondances sont profondément tristes, parce qu'à travers la variété des noms, des incidents, des faits, elles nous conduisent au terme extrême où tout s'alanguit, se dessèche et se dépeuple. En suivant Nodier dans ce commerce épistolaire entretenu pendant plus de quarante années, nous ne pouvions échapper à ces mélancolies finales qui s'attachent aux plus glorieuses destinées comme aux plus humbles. Avouons-le franchement : d'après la tradition, d'après la légende, car il a déjà la sienne, la vieillesse et la fin de Charles Nodier nous apparaissaient sous un jour moins affligeant, moins désolé. On nous redisait avec tant d'insistance ses spirituelles conversations ; on nous vantait si chaleureusement son entrain, on nous peignait avec tant de charmes les soirées de l'Arsenal, que le couronnement de cette existence si agitée et si brillante, nous apparaissait comme un majestueux et presque souriant automne. Ce qu'il y avait d'inquiétudes et de fatigue sous cette verve et sous cette gaîté, la correspondance avec Weiss nous l'apprend aujourd'hui. Il ne nous semble pas que Nodier soit diminué par ce contraste. Nous devons au monde l'exemple de l'énergie et de la sérénité ; nous ne lui devons ni le secret de nos angoisses ni la confidence de nos douleurs. Les deux faces de la vie de Nodier ne se contredisent point ; elles sont également vraies, également profitables à étudier. A l'Arsenal nous voyons le succès et la gloire, dans les lettres à Weiss, nous surprenons les épanchements de la pauvreté, les défaillances du doute. Est-ce qu'il ne faut pas connaître tous les revers de médaille ?

Les difficultés que Nodier a rencontrées, les épreuves qu'il a traversées sont la conséquence même de sa vocation. Il était lettré dans l'âme, lettré jusque dans les moëlles, et il ne pouvait être autre chose. Son erreur fut de croire que la littérature est un métier qui doit nourrir son homme aussi bien que la menuiserie ou la peinture en bâtiment, tandis qu'elle est, comme l'a si bien dit Michelet après Jean-Jacques Rousseau, le beau luxe de la vie. Les lettres sont un gagne réputation, un gagne gloire ; on n'en doit jamais faire uniquement son gagne pain. Malheur à ceux qui se trompent là-dessus. Ils auront cruellement à souffrir dans leur dignité ou dans leurs intérêts.

Cette vérité, Nodier la sentait plus vivement que personne. Si, par l'interprétation de ses lettres, nous descendons au fond le plus intime de sa pensée, nous verrons que ce qui le faisait réellement souffrir, ce n'était ni le travail (il y était habitué de longue date) ni même la pauvreté. Ce qui oppressait douloureusement son cœur

c'était la crainte que la production forcée, diverse, abondante, inégale, à laquelle les circonstances le condamnaient, ne diminuât la qualité de son œuvre et n'en altérât la valeur. Comme tous ceux qui de bonne heure ont posé très-haut leur idéal d'artiste, il avait beaucoup souffert dans son existence laborieuse et pénible, de ne pouvoir réaliser qu'imparfaitement cet idéal. Aussi n'y eut-il jamais d'homme moins vaniteux. Sa *Correspondance* est particulièrement curieuse à consulter à ce point de vue. Aucun enivrement, même dans la jeunesse, même pour ces premières compositions dont on est naturellement disposé à s'exagérer l'importance. La tête ne lui tournait pas parce qu'on montrait au Palais-Royal l'auteur des *Proscrits*, encore adolescent, et qu'on disait : le voilà. Il riait de sa gloire précoce avec Weiss. Plus tard, en 1814, lorsque celui-ci devenu rédacteur de la *Biographie moderne*, parle de lui consacrer une notice, Nodier accepte sans fausse modestie, mais à la condition que le biographe sera *extrêmement sobre d'éloges*.

Cette notice peut m'honorer si elle est faite impartialement. Elle annoncerait autrement un compérage ridicule. Je crois qu'on peut me donner *une érudition remarquable à mon âge* et rien de mieux, sinon tout au plus de la correction dans le style... On ne peut citer que deux ouvrages superficiels par l'exécution, mais qui annoncent de l'instruction et du goût, *le Dictionnaire des onomatopées* et *les Questions de littérature légale*. J'avais promis *l'Archéologue* et je l'ai abandonné faute d'encouragement. Encore, dans tout cela, je crois qu'il y a plus à supprimer que je ne fais, et que tu effaceras plus d'une ligne, mais n'efface pas la dernière.

Je t'aime pour la vie.

Il avait un faible pour ce *Dictionnaire des onomatopées*. Publiant en 1828 une nouvelle édition de cet ouvrage, il écrivait à son ami :

Tu sais peut-être que je réimprime le *Dictionnaire des onomatopées*, et il me donne bien du mal, car j'y ai fait un travail immense, que je crois heureux. Aussi est-ce le seul de mes livre dont je sois content, et qui me paraisse digne de me survivre un moment.

N'oublions pas qu'à cette époque il avait publié *Thérèse Aubert* et *Trilby*, pour ne parler ici que des œuvres incontestées et incontestables. Nodier est moins indulgent pour *le Dernier banquet des Girondins*, que pour *le Dictionnaire des onomotapées*. On a rarement vu un auteur malmener plus rudement une de ses productions.

On mettra désormais en vente un nouvel ouvrage de moi que je t'engage sincèrement à ne pas lire. Cette pauvreté s'appelle *le Dernier ban-*

quet des Girondins, sujet éblouissant à concevoir, impossible à exécuter du moins pour moi, et dans lequel je me suis complétement fourvoyé. C'est ce que j'ai fait de pire. La seule chose dont puissent m'y savoir gré les gens qui s'occupent encore du chétif métier de la phrase, c'est l'inconcevable difficulté vaincue de représenter scrupuleusement le style d'un si grand nombre d'interlocuteurs, en recousant avec effort des lambeaux épars de leurs improvisations ; mais les pastiches seront toujours des compositions détestables.

Sa sévérité devient de la férocité quand il s'agit des *Sept châteaux du roi de Bohême* :

... Quant au livre en lui-même, je n'y attache aucune importance. Il m'a amusé à écrire, mais il n'amusera personne. C'est un ouvrage qui n'a d'harmonie actuelle dans aucun esprit et qui n'est pas du temps. J'en ai fait mon deuil.

Ici décidément l'injustice est trop forte, et nous protestons contre l'inquiétude excessive qui prévenait Nodier contre son propre ouvrage ; car, ne nous y trompons pas, c'est l'inquiétude qui le fait parler ainsi. Une crainte secrète le trouble. Il appréhende de voir ses œuvres remarquables, celles auxquelles il tient et qu'il apprécie dans la sincérité de son cœur, entraînées dans la quantité de productions plus ou moins banales, que lui arrache le besoin. Comme s'il voulait désarmer la postérité en devançant son verdict, il se fait justicier en ce qui le concerne et quelque peu bourreau. Heureusement pour lui, la postérité ne le prendra pas au mot. Les prospectus à cinq cents francs et les articles de réclame sont allés au fond de l'eau, mais *la Fée aux miettes*, *le Roi de Bohême* et *le Chien de Brisquet*, qui faisait les délices de George Sand, sont entrés dans ce qu'on peut appeler la littérature définitive et n'en sortiront plus. Il est admis aujourd'hui, même par les juges les plus difficiles, que comme narrateur Nodier a peu de rivaux, et que comme prosateur il n'en a pas.

On sait le mot triste et naïf qui lui échappa dans ses derniers moments. De nombreux équipages stationnaient devant l'Arsenal, les aides de camp du roi venaient prendre des nouvelles du malade. Nodier murmurait tout bas : « Qui est-ce qui dirait à voir tout cela que je n'ai toujours été qu'un pauvre diable ! » Sainte-Beuve, qui rapporte ce mot, ajoute avec raison : « Comme Chérubini dans le tableau d'Ingres, il ne voyait pas la muse immortelle qui debout était derrière. »

M. Francis Wey, auquel on doit une très-bonne notice sur Nodier,

nous apprend avec quel stoïcisme religieux cette âme pure accepta la mort :

Bien que sa parole eût conservé toute son éloquente facilité, il ne sacrifia point au vain orgueil de marquer, par ces mots ambitieux que recherchent parfois, près d'expirer, les personnages illustres. Sa fin fut simple, digne et vraie comme son cœur; son courage fut modeste comme sa vie. Le jour où il reçut les derniers sacrements qu'il avait demandés, il répondit avec fermeté aux paroles du prêtre ; puis après nous avoir embrassés tous et rassurés sur son état, il dormit cinq heures du sommeil le plus paisible.

Charles Nodier avait appartenu de toutes les façons à la fin du dix-huitième siècle. Sans jamais faire acte d'hostilité contre des croyances qu'il respectait, il demeura longtemps dans une indifférence qui lui paraissait philosophique. Cet état d'esprit se marque à diverses reprises dans ses lettres. C'est aussi par une lettre, celle du 21 juillet 1832, que nous sommes mis au courant de la crise morale qui éclata chez lui à cette époque, et qui devait aboutir à une sorte de mysticisme élevé. Nous voyons ainsi un esprit éminent se dégager de l'incrédulité qui l'opprime, et demander à la foi l'énergie nécessaire pour supporter de cruelles épreuves. Quoi de plus instructif et de plus édifiant que cette conclusion sereine d'une vie si tourmentée. La lettre du 21 juillet, que nous recommandons expressément à nos lecteurs, nous fait toucher du doigt ce moment sacré ; ce n'est pas le moindre service que nous aura rendu cette précieuse correspondance.

Jules Levallois.

REVUE CRITIQUE

I. *Réminiscenses.* Souvenirs d'Angleterre et d'Italie, par Mme Craven. 1 vol. — II. *La Duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal Richelieu,* par M. Bonneau-Avenant. 1 vol. — III. *Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon*, par M. Filleul. 1 vol. — IV. *Lettres intimes de Mlle de Condé à M. de la Gervaisais.* 1 vol. — V. *La Nièce du Balafré,* par Ernest Faligan. 1 vol. — VI. *Le Maréchal de Montmayeur,* par M. Ch. Buet. 1 vol. — VII. *La Fille de Cagliostro*, par M. de Lescure. 1 vol. — VIII. *L'Ile de Chypre,* par M. de Mas-Latrie. 1 vol.

Réminiscences! Sous ce titre simple mais plein de promesses, Mme Craven réunit aujourd'hui en un volume [1] des pages écrites la plupart depuis assez longtemps pour elle-même et quelques amis, mais qui, à l'exception d'un petit nombre, étaient demeurées jusqu'ici inédites. Elles méritaient, autant que pas une de celles que l'auteur a publiées avec tant de succès, de voir toutes et complétement le jour. Si ce ne sont ni des fictions, comme *Anne Séverin* ou *Fleurange*, ni des souvenirs de famille, comme le *Récit d'une Sœur*, elles en ont l'intérêt, le charme pénétrant, la pieuse et virile mélancolie. C'est qu'en fait, nous retrouvons encore ici le même monde, le monde de la haute aristocratie européenne où l'auteur nous a toujours conduits, et où nous avons vu le deuil aussi fréquent qu'ailleurs n'en être que plus douloureux.

« Les pays que j'ai habités, dit Mme Craven, sont ceux que tout le monde connaît. L'Angleterre et l'Italie, qui ne les a visitées au moins une fois dans sa vie? Qui, du moins, ne les a parcourues en imagination à l'aide des récits des voyageurs? En relisant les pages de mon journal et en y ajoutant çà et là ce que me suggéraient mes souvenirs; il m'a semblé pourtant pouvoir glaner encore quelques épis dans un champ tant de fois moissonné, ou bien (si l'on veut une comparaison plus exacte et moins banale) pouvoir cueillir quelques fleurs dans des enclos qui ne sont pas accessibles à tous les voyageurs; en un mot,

[1] *Réminiscences!* Souvenirs d'Angleterre et d'Italie. 1 vol. in-8°. Librairie Didier et Ce.

j'ai cru que, sur ce monde étranger où j'ai vécu tant d'années de suite, je pourrais peut-être ajouter quelques mots aux récits de ceux qui ne s'y sont trouvés qu'en passant, et n'y ont été accueillis que pour quelques jours. »

C'est en Angleterre que nous sommes transportés d'abord, au château de *Broadlands*, chez lord Palmerston où, loin de tomber, comme on pourrait assez naturellement s'y attendre, au milieu de grandes discussions politiques, on assiste aux curieuses scènes d'un *revival* protestant, c'est-à-dire aux exercices d'une sorte de retraite fantaisiste, où de beaux messieurs et de belles dames viennent se faire réciproquement, entre déjeuner et dîner, de pieuses et fraternelles exhortations. Autres et autrement curieuses et saisissantes sont les scènes qu'offre le séjour à *Bridgewater House*, chez lord Ellesmère. Elles donneront, comme le dit l'auteur, plus d'une notion, nouvelle sur le *high life* anglais dont il est fort souvent question dans les feuilletons de nos journaux ou ailleurs, mais que l'on connaît peu et qui n'est habituellement envisagée que sous son aspect le plus frivole et le moins digne d'imitation. Beaucoup de sérieux se mêle en effet à la futilité apparente des hommes et des femmes, qui passent là sous les yeux, et, en particulier, dans la vie et les mœurs des maîtres du lieu. Un drame poignant s'y accomplit que Mme Craven raconte en deux pages et qui fournirait la matière d'un roman. Mais nos lecteurs se rappellent sans doute ces deux récits qui ont paru d'abord ici, il y a quelques années : nous ne faisons que les signaler.

Ceux qui suivent ont tous pour théâtre l'Italie, cette Italie que Mme Craven aime de prédilection, qu'elle goûte et comprend à fond et qui, du reste, lui a toujours littérairement porté bonheur; car c'est dans ce pays qu'ont été placées les plus belles scènes de ses romans et sur ces plages qu'ont été écrites les plus touchantes pages de ses souvenirs. Tous les lecteurs placeront dans ce nombre celles qu'elle a consacrées ici à Rome, à Naples, et à l'humble campagne de la Cava. Il ne faut pas seulement en effet chercher dans *Une semaine sainte à Rome*, ces descriptions des cérémonies détaillées de la grande solennité que l'on trouve partout, non plus que l'expression des sentiments qu'elles font naître; il y a dans la relation de Mme Craven une grâce particulière qui vient de ce que l'auteur, prenant place, en qualité de membre d'une confrérie de dames romaines, dans les pieux exercices qu'elle peint, en rend le tableau plus personnel et plus vivant. L'élan de la foi éclate d'ailleurs à chaque instant dans ces lignes et y met un véritable accent d'éloquence, comme, par exemple, à ce passage relatif au « Chemin de la croix dans le Colisée : « A trois heures nous étions à la *Scala santa*, et nous en montions les degrés à genoux avec une grande foule composée d'étrangers, de grandes dames romaines, d'hommes et

de femmes du peuples, de paysannes en costume éclatant, et je suppose que nous servions de spectacle et peut-être de risée à quelques touristes étrangers qui auront inscrit dans leur carnet qu'ils ont assisté à un acte scandaleux de superstition romaine. — *Romaine*, à la bonne heure, et vous n'êtes pas Romains; mais êtes-vous chrétiens, vous qui vous étonnez qu'on monte à genoux les marches foulées, par les pas du Christ? A l'instant s'élève avec clameur une question d'érudit : « Mais ces marches ne sont pas réellement celles du Prétoire : nous n'en croyons rien, nous ne voulons pas le croire. » — Nous répondons que, quant à nous, nous croyons que véritablement le Sauveur a gravi ces marches et que l'érudition et l'histoire l'affirment. Fussions-nous dans l'erreur, nous ne nous trompons pas sur le sentiment qui nous guide : celui qui lit dans les cœurs, sait à quel objet nos hommages s'adressent. En ce cas l'empressement à croire, c'est l'amour et le respect; la critique défiante, c'est la froideur et l'indifférence. S'il y a excès d'un côté ou de l'autre, nous préférons tomber dans celui qui nous semble le plus digne de pardon. »

Ces simples mais péremptoires réponses à l'incrédulité moqueuse, ces actes de foi émue, ces chaudes apostrophes animent également un frais tableau de la campagne napolitaine qui termine le volume sous ce titre : *Dans les montagnes de la Cava* et qui, écrit plus récemment que les autres morceaux, semble annoncer, dans le talent de Mme Craven, une évolution nouvelle où s'uniraient l'apologétique et la poésie, comme dans les délicieux et trop rares écrits de son ancien maître, l'abbé Gerbet.

II

On sait quelle part les femmes eurent, en France, dans le grand mouvement de renaissance catholique du dix-septième siècle. Leurs noms sont célèbres à ce titre et entourés de la vénération de toute l'Eglise. Il en est pourtant qui, très-connus à d'autres égards, n'ont pas, dans l'histoire de l'œuvre religieuse à laquelle elles ont largement et puissamment coopéré, la place qu'elles devraient y occuper.

De ce nombre est une femme illustre, autour de laquelle s'empressa la cour de Louis XIII, dont la beauté était vantée, la faveur recherchée, la main ambitionnée, mais qui, voyant fermée par autorité devant elle la porte du cloître où elle aspirait uniquement, chercha à s'en dédommager en soutenant de son crédit, de sa fortune, de ses encouragements, les saints prêtres, les intrépides religieux, les pieuses filles qui se vouaient aux divers travaux de la charité et de l'apostolat. C'est la duchesse d'Aiguillon, la nièce bien aimée du cardinal de Richelieu, la femme spirituelle et bonne dont cet homme au cœur dur, assure-t-on,

ne put jamais se séparer, et chez laquelle, malgré la violence qu'il fit à ses instincts, il trouva toujours un dévouement filial. « Après Mme de Gondi et Mlle Legras, femmes admirables entre toutes celles dont la piété a rempli la première moitié du dix-septième siècle, c'est Mme d'Aiguillon qui a contribué le plus à toutes les entreprises de saint Vincent de Paul. Elle a été l'âme de ses assemblées de charité, de ses missions évangéliques et de la plupart de ses institutions charitables. »

Ainsi s'exprime une histoire récemment parue de cette femme célèbre qui, chose singulière, n'en avait pas encore et dont on ne connaît aujourd'hui le nom que grâce à celui de Richelieu.

« Cependant ajoute l'histoire dont nous venons de citer quelques lignes [1], ce fut une existence pleine d'intérêt, que celle de la nièce du grand cardinal : existence malheureuse, partagée presque également entre le monde qu'elle n'aimait pas, mais au milieu duquel son rang l'obligeait à vivre, et le cloître où elle aurait été s'ensevelir, si l'autorité de son oncle ne lui en eût fermé les portes. »

L'auteur de cette histoire a toute autorité pour parler de la duchesse d'Aiguillon et de son temps. M. Bonneau-Avenant a préludé au travail qu'il publie aujourd'hui par un autre du même genre, sur une personne du même temps, collaboratrice des mêmes œuvres, la vie de Mme de Miramion, dont nous parlâmes ici des premiers et que l'Académie française couronna quelques mois après. Entre ces deux ouvrages, le talent de l'écrivain a gagné, son style s'est affermi, son récit dégagé. Aussi, sous ce rapport, le second est-il remarquablement supérieur au premier. L'intérêt en est aussi plus grand, par suite du rang qu'occupent les personnages et du théâtre sur lequel ils sont placés. Dans le nouveau livre de M. Bonneau, le cardinal est, en effet, aussi souvent en scène que sa nièce, et l'on sait que le cardinal était, plus que le roi et la reine, le centre de la cour.

Richelieu avait formé les plus grands projets pour cette nièce, qui était belle et pleine d'intelligence et de grâce. Mais il avait compté sans sa piété solide et profonde. Mariée, par lui, dans des desseins ambitieux, à un grand seigneur qu'elle ne connaissait ni n'aimait, et dont la mort la sépara au bout de moins de deux ans, elle voulut ensevelir sa vie dans l'ordre de Sainte-Thérèse. Arrachée au couvent où déjà elle avait pris l'habit de novice, elle revint auprès de son oncle, moins encore par esprit d'obéissance que par reconnaissance pour l'affection sincère qu'il lui témoignait, mais avec le projet bien arrêté de rentrer chez les Carmélites au premier moment favorable. Et ce projet, elle chercha plusieurs fois à l'exécuter jusqu'à ce que le pape, à la sol-

[1] *La duchesse d'Aiguillon,* nièce du cardinal de Richelieu, sa vie et ses œuvres charitables (1604-1675), par A. Bonneau-Avenant. 1 vol. in-8° avec portrait. Librairie Didier.

licitation du cardinal, lui en eût fait défense formelle, par un bref dont le texte nous est resté. Ce fut alors que Mme de Combalet (ainsi s'appelait alors, du nom de son époux, Marie Vignerod de Pontcourlay, plus tard duchesse d'Aiguillon), renonça à embrasser la vie religieuse, mais aussi et plus fermement encore à s'engager de nouveau dans les liens du mariage. Cette résolution lui devint pourtant dure un jour, quand elle vit le seul homme qu'elle eût jamais aimé, rendu libre aussi par la mort de sa femme, venir une seconde fois demander sa main. Sa volonté ne chancela pas cependant; Mme de Combalet refusa de nouveau et désormais se consacra tout entière à son oncle pour qui sa présence était devenue un besoin, et chercha une compensation aux pieux instincts qui la portaient vers le cloître, dans une participation plus large, plus active aux bonnes œuvres dans lesquelles elle eut souvent une initiative qui décelait une profond et lucide intelligence des besoins de son temps. Il y avait dans cette jeune femme quelque chose de l'esprit de gouvernement du grand ministre, et nous ne serions pas étonné, quoique l'histoire ne le dise point, que le plaisir que celui-ci éprouvait à l'avoir près de lui, ne vint de l'appréciation qu'elle faisait, dans l'intimité, de ses plans hardis et de ses vigoureuses mesures. Les entreprises religieuses qu'elle encouragea, soutint ou inspira, sont surtout conçues dans une vue d'avenir; elle pensait non-seulement à guérir le mal, mais à en prévenir le retour et à jeter les semences du bien. Ainsi un des premiers objets de sa charité, en dehors de ses aumônes proprement dites, ce furent les missions aux populations des campagnes, les écoles pour les enfants des villes et les secours spirituels et corporels aux populations des colonies. Toutes les communautés, toutes les institutions qui se formaient en vue de ces besoins (et il s'en élevait tous les jours et de tous côtés) recevaient d'elle encouragements, protection et secours. Richelieu avait fondé une colonie à Québec et probablement n'y songeait plus guère : sur la demande de sa nièce, les Jésuites y furent envoyés, puis les religieuses hospitalières de Dieppe qui avaient mission de soigner les colons malades et d'élever les enfants des sauvages. Un hôpital fut en outre créé là à ses frais. Une autre fut aussi, vers le même temps, fondé par elle pour une population plus sauvage encore et plus misérable que les Indiens de l'Amérique, nous voulons dire les galériens de Marseille, au sort desquels l'avait intéressée le P. Vincent, comme s'appelait alors le prêtre charitable qui devait être saint Vincent de Paul. Mme de Combalet, après comme avant d'avoir été créée duchesse d'Aiguillon et *pair* de France, seconda le bon père Vincent dans toutes ses inventions charitables, non-seulement de sa fortune, ce qui serait déjà d'un certain mérite, mais de sa personne, et en particulier dans l'association des « Dames de charité », aux réunions desquelles elle était assidue et avec lesquelles

elle concourrait à la visite des pauvres et des malades. C'est elle qui, plus que personne, contribua à faire placer M. Olier à la cure de Saint-Sulpice où son passage devait produire tant de bien; qui fonda de sa bourse les consulats de Tunis et d'Alger, en vue de protéger les prêtres qu'elle avait envoyés, également à ses frais, dans ces deux villes, pour donner les secours de la charité et les consolations de la religion aux chrétiens qui y étaient retenus en esclavage; et qui enfin procura à saint Vincent de Paul les moyens de faire disparaître les hideux repaires de mendiants qui, sous le nom de « cours des miracles » (Il y en avait encore quatre en 1652) déshonoraient la ville de Paris, en fondant l'hospice de la Salpétrière, origine et modèle de tous nos dépôts de mendicité.

Nous ne saurions, on le comprend, énumérer ici tout ce que Mme d'Aiguillon a fait dans ce grand concours d'*inventions* chrétiennes, c'était le mot du temps, qui marque la première moitié du dix-septième siècle et sera toujours son plus beau titre de gloire. Il faut nous borner à dire avec Fléchier : « Fonde-t-elle des hôpitaux, elle y joint des missions, afin que les pauvres soient nourris et soient évangélisés tout ensemble. Envoie-t-elle jusqu'en Afrique des prêtres, comme de sages consolateurs, aux chrétiens qui y sont en esclavage, c'est pour les affermir dans la foi, pour leur inspirer le désir de la liberté des enfants de Dieu et leur faire trouver la pesanteur de leurs péchés plus rude que celle de leurs chaînes. Il se fait par ses soins en plusieurs endroits une double distribution : et de la nourriture pour le corps et du pain de la parole de Dieu pour l'âme. »

Ce qui rend cette préoccupation, cette sollicitude de la charité plus admirable, c'est que la femme, qui en était dévorée, ne quittait pas la cour la plus fastueuse, la plus préoccupée de luxe et de plaisirs, et où la gaieté du visage et l'agrément de l'esprit étaient obligatoires... d'uniforme, dirions-nous volontiers. Ainsi c'était au plus profond de son cœur que la duchesse d'Aiguillon devait s'entretenir de ses pieux soucis, et seulement dans les instants dérobés aux exigences du Palais cardinal et du Louvre qu'elle pouvait satisfaire, à cet égard, aux plus nobles besoins de son âme.

Le livre de M. Bonneau-Avenant est bien l'image de cette situation. Le cardinal, avons-nous dit, y tient autant de place que sa nièce, et l'histoire des charités de la dernière s'y croise à chaque page avec celle des guerres, des fêtes littéraires et des répressions politiques du premier. Il en résulte une attrayante et instructive lecture, qui, relativement à l'appréciation des personnes, peut, en certains endroits, prêter à la critique, mais qui, partout, inspire l'admiration et la sympathie pour la femme jusqu'ici peu connue qu'elle met, pour la première fois, dans tout son jour.

III

Une grande dame, à peu près contemporaine et qui a fait du bruit, sans avoir eu d'histoire non plus, Mme de Châtillon, une des héroïnes de la Fronde, vient d'être l'objet d'une étude piquante [1], écrite dans la louable intention de réhabiliter sa mémoire très-suspecte, mais où, pour le dire tout de suite, on trouve plus de bonne volonté que de bonnes raisons. Sans doute, il y a lieu de se défier des pages haineuses de Bussy-Rabutin sur la dame en question, et on ne peut que mettre sous ses pieds le pamphlet anonyme publié en Hollande sous le titre d'*Histoire véritable de la duchesse de Châtillon.* Mais, pour relever une renommée si compromise d'ailleurs que celle dont M. Filleul s'est fait l'avocat, il faudrait des preuves plus solides que celles qu'offre son plaidoyer. Ces preuves peu nombreuses d'ailleurs, ne sont que négatives. De ce que des gens qui lui étaient hostiles, comme La Rochefoucauld, par exemple, ont parlé de Mme de Châtillon sans l'accabler, M. Filleul en conclut qu'il n'y avait pas dans sa conduite matière à de graves attaques, et il se fait un argument d'une plaisanterie de l'abbé Fouquet. Nous ne demanderions pas mieux que de voir enlever, à la honte qui pèse sur un si grand nombre de ses contemporaines, une femme qui unissait deux des plus grands noms de France ; mais M. Filleul ne détruit pas les doutes qui ont jusqu'ici plané sur la vertu de sa cliente. L'histoire des derniers jours de celle-ci n'aident pas son défenseur dans sa tâche : Mme de Châtillon n'a pas fini, il s'en faut, comme Mme d'Aiguillon.

La faiblesse historique de la thèse de M. Filleul n'empêche pas toutefois qu'elle ne contienne sur la Fronde, ses héros et ses héroïnes, des appréciations neuves et justes.

IV

La cour de Louis XIII avait eu une sainte dans la personne de Mme d'Aiguillon : la cour de Louis XVI eut un ange dans la personne de Mlle de Condé. C'est ce que se dira quiconque, après avoir lu l'histoire de la première, relira, comme nous venons de le faire, les lettres de la seconde, dont une nouvelle et excellente édition vient de paraître [2]. « Un Ange ! » Ce fut le cri que poussa Ballanche quand, pour la première fois, il eut communication de cette correspondance. Il lui sembla

[1] *Isabelle-Angélique de Montmorency, duchesse de Châtillon,* par M. Filleul. 1 vol. in-12. Librairie Didot.

[2] *Lettres intimes de Mlle de Condé à M. de la Gervaisais.* 1786-1787 avec une introduction et des notes par Paul Viollet. 1 vol. in-12, avec portrait. Didier, éditeur.

que le ciel s'était ouvert et que ces lettres en étaient descendues. « C'est, disait-il, en parlant de la princesse qui les avait écrites, uue âme qui n'emprunte au langage que juste ce qu'il lui faut pour se faire pressentir et deviner. » Quoique le temps où il les publia ne fût rien moins qu'une époque recueillie et favorable à une lecture de ce genre, — c'était en 1834, dans toute l'effervescence du romantisme et de la littérature du dehors — les lettres dont nous parlons et dont l'auteur n'était connu alors que d'un petit nombre de personnes, frappèrent tout ce qu'il y avait d'âmes élevées et de cœurs délicats. Elles firent une vive sensation dans les hauts rangs de la société et de la littérature. Une chose en troubla le succès, ce fut la seconde édition qu'en donna peu après l'homme même qui avait eu l'honneur de les recevoir et le bonheur d'inspirer les sentiments qu'elles exprimaient. Le demi-jour mystérieux qui les avait entourées jusque-là s'éclaira tout à fait. Le bruit avait couru à Versailles, vers 1787, de l'amour innocent et naïf que la jeune princesse de Condé, la sœur du duc d'Enghien, avait conçu pour un petit officier breton, M. de la Gervesais, pendant une saison de bains à Bourbon-l'Archambaud; mais on n'en soupçonnait ni la profondeur, ni la délicatesse. On n'avait guère vu là qu'un premier tribut de sentimentalité payé à la nature par une pensionnaire rêveuse. Cependant lorsque, l'orage révolutionnaire passé et la princesse morte au couvent, on eut sous les yeux, le texte même de ses chastes épanchements de cœur, et qu'on put les apprécier au vrai, on éprouva une sorte de froissement à voir celui qui avait éveillé un si noble et si pur amour, et en avait reçu de tels témoignagges, en faire ainsi confidence au public. Laisser un ami s'emparer d'un pareil trésor et le révéler aux âmes capables d'en sentir le prix, comme avait fait Ballanche, c'était déjà beaucoup peut-être; mais mettre soi-même tout le monde dans le secret des plus pudiques aveux d'une femme, d'une princesse du sang de France, cela causa une sorte de répulsion. On ne voulut y voir, dans le moment, qu'une fatuité sénile. Y avait-il autre chose? nous ne saurions le dire. Toujours est-il que l'homme qui s'était bourgeoisement marié et avait pris vite au mot le conseil que lui avait donné, à cet égard, la femme qui, pour l'avoir rencontré, éteignait sa vie dans le cloître, n'acquit pas de prestige. Nous l'avons vu dans la monde, à la date où il laissait publier et publiait lui-même les lettres de M[lle] de Condé, et il n'y jouissait, en particulier, pas de la réputation de *prophète* qu'un honnête bibliothécaire a essayé de lui faire depuis.

Quoi qu'il en soit, au surplus, des motifs qui ont appelé sur les *Lettres intimes de M[lle] de Condé* un jour, auquel elles n'étaient pas destinées, il faut nous en féliciter, car elles ont enrichi la littérature française de quelque chose de vraiment ineffable. Il faut aussi remercier M. Viollet d'avoir donné à ces perles rares un écrin digne d'elles.

V

Nous parlons peu du roman, malgré sa fécondité, par la raison d'abord que nous n'y pourrions suffire, et que nous avons rarement à en dire du bien. Sans le traiter aussi rudement qu'il vient de l'être, il faut en effet reconnaître qu'il laisse à désirer et que la morale a aussi peu à s'en louer que la littérature à s'en glorifier.

Où il y a, dans ce genre, moins de décadence et où peut-être on peut pressentir quelque relèvement, c'est dans ce qu'on appelle le roman historique, l'une des variétés les plus délaissées de la fiction, mais la plus élevée, selon nous. Au lieu de peindre le jeu des passions dans des personnages d'invention pure et qui courent le danger d'être souvent invraisemblables, le roman historique les met en action dans des individualités réelles et connues, unissant ainsi dans la même œuvre, l'étude du cœur à celle de l'histoire, et fortifiant l'observation des mœurs par l'enseignement des faits. Walter Scott qui avait imaginé cette façon d'éclairer le passé, et qui n'avait rencontré chez nous que de futiles ou impuissants imitateurs, semble y susciter aujourd'hui des disciples de quelque avenir.

La première place parmi eux appartient, sans contestation, à M. Ernest Faligan. *La nièce du Balafré* [1], son début, est un essai imparfait encore, mais qui semble promettre, parce qu'il est bien dans la tradition du maître. C'est, comme le porte le sous-titre, une « histoire du temps de la Ligue ». En elle-même, cette histoire n'est pas de nature à saisir vivement l'attention, et M. Faligan eu tort de trop y chercher le succès de son œuvre. Un mariage contrarié par une jalousie fraternelle en fait tout le sujet. Mlle de Clairvaux, parente et pupille du duc de Guise, se rendant de Champagne en Touraine, pendant une des paix boîteuses de cet affreux temps, tombe entre les mains d'une bande de reîtres auxquels elle est arrachée par l'arrivée subite de deux jeunes gentilshommes, les frères Gaspard et Charles de Montsoreau, qui lui offrent un asile dans leur château-fort et qui, durant le séjour qu'y fait la belle voyageuse, en deviennent l'un et l'autre amoureux. La préférence trop visible accordée à l'un d'eux, allume dans le cœur de l'autre une haine farouche et le jette naturellement dans le camp des adversaires du duc de Guise. Naturellement aussi le futur époux de la nièce du chef des Ligueurs devient ligueur lui-même. De là, des traverses et des périls dont les fiancés, sur le point d'être enveloppés dans la catastrophe du Balafré, ne sortent

[1] *La Nièce du Balafré*, histoire du temps de la Ligue, par Ernest Faligan. 1 vol. in-12. Librairie Didier.

que grâce à l'ingénieux dévouement d'une sorte de bohémien vagabond qui se trouve être, à la fin, un Italien de famille princière.

L'auteur aurait pu et dû accorder une place moins grande au récit de ces péripéties romanesques et peu saisissantes; ce n'est pas de là en effet, que vient l'intérêt de son récit, mais du rôle qu'y jouent les personnages historiques qu'il met en scène, de la physionomie qu'il leur donne et du jour sous lequel il les présente. Son livre témoigne, sous ce rapport, d'une libre et indépendante étude. Les acteurs du drame ne sont pas toujours tels que la tradition ou les passions survivantes les ont faits et les font encore; mais nous les croyons, quant à nous, assez près de la réalité. Le duc de Guise, par exemple, n'est pas, dans le roman de M. Faligan, l'ambitieux intempérant et aveugle qu'on nous montre dans tant d'ouvrages; ce n'est pas une bravade gratuite de sa part qui provoque la crise dans laquelle il succombe et qui le conduit à Paris où sa présence amène les « Barricades » : les soupçons injurieux et les tracasseries de la Cour n'ont pas moins de part à sa détermination, à cet égard, que le désir de se mettre à la tête des ligueurs. Du Louvre, en effet, on l'aiguillonne, on le pousse à se compromettre; les favoris du roi vont à la fin jusqu'à lui enlever sa nièce. A ce dernier attentat, sa colère éclate : « On ne se contente plus, s'écrie-t-il, d'insulter les miens, on attente à leur vie. Et ce ne sont pas des inconnus qui l'osent, c'est un Villequier, un d'Epernon, les propres ministres du roi, des amis de cour... Voilà trop longtemps que je me paie de belles paroles. Je veux aujourd'hui des actes, et des actes décisifs. Si le roi désire m'empêcher d'aller à Paris, il ne tient qu'à lui : qu'il me donne de sa sincérité des preuves convaincantes ; avant tout qu'il me rende Mlle de Clairvaux et M. de Loyère (son fiancé) ; qu'il chasse non-seulement d'Epernon et Villequier, mais tous ses beaux-fils fanfreluchés, tous ces favoris infâmes, engraissés, on n'ose dire pour prix de quels services, du plus pur de la substance du peuple; qu'il s'unisse franchement et loyalement à la Ligue, en adhérant aux actes de Nancy, dans l'intérêt de la couronne non moins qu'en celui du royaume, et, à ces conditions, je ne partirai pas. »

Les faits étant tels que nous les connaissons, cette explosion d'impatience est bien dans la vérité. Où M. Faligan est dans le vrai encore c'est quand il nous montre le duc de Guise, chef de la Ligue, reniant avec un noble sentiment patriotique ceux de son parti qui passent pour être vendus à l'Espagne. A quelques-uns de ses confidents qui lui conseillent de les ménager, notamment le ligueur Crucé et ses adhérents : « Je les ménagerais, s'écrie le duc, si tous m'étaient dévoués comme Marteau. Mais ce Crucé et tous ceux qui lui ressemblent, c'est à l'Espagne qu'ils appartiennent, c'est d'elle qu'ils reçoivent leur véritable mot d'ordre, et ils me compromettraient si je les laissais faire.

Mais je ne leur en donnerai pas le temps. Avant qu'ils puissent jeter dans la balance le poids de leur populace, je veux en finir avec le roi. »

Que l'auteur ait uni partout, comme en ces deux passages, la vérité morale à la vérité historique, ainsi que le demande le genre qu'il aborde, et qu'il soit allé au cœur du sujet, on ne saurait l'attendre d'un début; mais M. Faligan a ce qu'il faut pour y arriver. Il s'agit pour lui de ne pas chercher le succès, comme il l'a fait ici, dans la partie fictive de son œuvre, mais de le demander à l'histoire embrassée de plus près encore et étudiée plus à fond.

VI

Autre est l'erreur de M. Ch. Buet qui débute aussi et avec une ardeur juvénile dans le roman historique, dont il s'est fait l'avocat dans un long plaidoyer. Cette erreur consiste à croire que toute histoire peut fournir matière à ce genre de récit. Tel n'est pas notre avis; pour qu'une fiction greffée sur l'histoire excite l'intérêt, il faut que l'évènement qui lui sert de canevas et qu'elle a pour objet de vivifier, jouisse d'une certaine célébrité, et que le principal personnage — nous ne disons pas le principal acteur — soit une de ces individualités qui émergent avec éclat de la nuit du passé. Cette condition n'est pas obligatoire pour les figures secondaires, dans la création desquelles l'imagination du romancier peut librement exercer sa fécondité. Or, nous cherchons vainement un nom de notoriété générale et ayant prise sur l'imagination, un de ces noms que la tradition des siècles se transmet de proche en proche, dans le roman du *Maréchal de Montmayeur* [1] par lequel M. Buet a commencé il y a quelque temps déjà et qui annonçait des qualités littéraires remarquables, notamment un grand talent de description. Les scènes dramatiques y abondent. Et pourtant la lecture n'en est pas saisissante, comme elle devrait l'être avec tant d'éléments d'intérêt. C'est que le principal y manque : un nom connu, qui fasse pôle. Tous les personnages qui jouent là des rôles divers et quelques-uns de bien tracés, sont obscurs. *Le Maréchal de Montmayeur* est un récit pris dans l'histoire du duché de Savoie à une époque où son existence était menacée d'une annexion à la France qui ne s'est effectuée que trois cents ans plus tard. Malheureusement les intrigues dont le pays fut agité alors n'ont pas laissé de vives traces dans l'histoire. Aucune grande personnalité ne s'y rattache. Le drame que M. Buet raconte s'est joué là-bas à huis-clos; le bruit ne s'en est pas répandu au-dehors, ou du moins n'éveille pas d'écho dans notre mémoire. C'est pourtant la première condition de succès pour un roman historique.

[1] 1 vol. in-12. Th. Olmer, éditeur.

Que l'auteur veuille y réfléchir, avant de mettre la main aux sujets qu'il veut, dit-il, puiser encore à la même source.

VII

Ce n'est pas la notoriété qui manque aux personnages mis en scène par M. de Lescure dans son roman de *Mademoiselle de Cagliostro* [1]. Ces personnages ne sont d'ailleurs qu'au nombre de deux, car la jeune fille qui prête son nom à l'ouvrage n'y joue à peu près qu'un rôle de comparse muet, et tous deux ont une célébrité universelle ; il suffit de les nommer pour évoquer les souvenirs les plus étranges : c'est Cagliostro lui-même et la comtesse de Lamotte — Cagliostro dans tout l'éclat de sa renommée et toute l'ivresse de son succès, la comtesse de Lamotte au début de ses intrigues ; — l'un que la fortune aveugle et brise, l'autre dont les déceptions ne font qu'aiguiser la haine et alimenter la passion vindicative. Cette association d'un charlatan plus fou que méchant et d'une femme aussi méchante qu'ambitieuse (du moins telle que le romancier l'a fait) s'explique par le désir qu'ils ont d'arriver tous deux à la Cour et l'espoir d'y parvenir par une aide mutuelle. Ce n'est là du reste pour le romancier qu'un cadre à peindre certaines faces aujourd'hui un peu oubliées de ce dix-huitième siècle qu'il connaît si bien, et en particulier cet illuminisme qui avait remplacé la philosophie, et cette sénile croyance à la magie qui avait succédé dans un si grand nombre d'esprit à la foi religieuse.

« En 1874, dit M. de Lescure, Cagliostro avait affaire à une société frivole, passionnée pour l'inconnu, affamée de nouveauté et d'autant plus crédule pour tout ce qui touchait aux mystères de la nature, aux problèmes de la science, qu'elle affectait d'être plus sceptique pour tout le reste. Les époques où la religion perd de son empire sont précisément celles où la superstition domine, et l'on ne s'affranchit du joug des grandes croyances que pour tomber sous celui des petites.

« Ajoutons à cela que nous sommes en un temps tourmenté, non-seulement par l'effervescence des idées et des passions nouvelles, dont la fermentation s'aigrit et dont l'explosion approche ; nous sommes aussi dans un temps de décadence universelle, de ruine des grandes fortunes, de discrédit des grands noms, de prodigalités ministérielles et royales, creusant cet abîme du déficit où tombera la monarchie ; en un temps où le luxe s'efface, où la mode abdique devant les uniformités économiques importées d'Angleterre et d'Amérique ; en un temps où va disparaître l'usage de la poudre, des plumes, des dentelles, des fleurs, des diamants, où, à la faillite sérénissime du prince de Rohan-Guéménée, qui engloutit trente-six millions, va répondre (en 1787) la faillite

[1] 1 vol. in-12. Dentu, éditeur.

de la grande faiseuse parisienne, de mademoiselle Bertin, se retirant des affaires, devenues impossibles, avec un passif de deux millions.

« De tous côtés abondaient donc les gens endettés, déclassés, besoigneux, ruinés, blasés, demandant à l'élixir des empiriques, au fourneau des alchimistes, à ce dieu Hasard qui a pour autel une table de jeu, le secret de prolonger la vie, de faire durer la jeunesse, de reculer les bornes du plaisir, de ressusciter les fortunes ensevelies.

« De là le crédit des thaumaturges, des magiciens, des sorciers; de là le succès des Saint-Germain et des Cagliostro. »

Les fantasmagories de Cagliostro, ses scènes de prestidigitation, d'illusions d'acoustique et d'optique, remplissent le volume et sont couronnées par les effets du don de seconde vue que le charlatan napolitain, selon le romancier, aurait découvert chez sa fille. Mais en voulant s'en faire un instrument de fortune, le père égoïste amène et la mort de l'innocente enfant, et sa propre ruine, à lui. Cette catastrophe qui termine le récit nous ferait volontiers revenir sur la place que nous lui avons donnée parmi les romans historiques. Ce n'est guère en effet, dans l'ensemble comme dans le détail, qu'une œuvre de haute fantaisie; les *Mystères du château d'Udolfe* ne sont rien à côté de ceux du souterrain où les Jansénistes conservent le trésor de la « boîte à Perrette ». Est-ce ici une réaction moqueuse contre le roman réaliste? Nous aimons mieux le penser que de croire que nous en revenons sérieusement à Anne Radcliffe.

VIII

L'île de Chypre que l'Angleterre vient de s'adjuger par avance d'hoirie dans la succession, dès aujourd'hui ouverte, de l'empire ottoman, n'est guère connue en France, dans son présent ni dans son passé. Et pourtant ce fut jadis une possession française : un baron français en était roi et sa famille y a régné plusieurs siècles. Si quelqu'un avait droit de la revendiquer, c'était nous, ce semble; mais des revendications de cette sorte, la République d'aujourd'hui n'a cure; elle laisse cela aux monarchies. L'Angleterre va donc joindre à ses possessions méditerranéennes le vieil héritage des Lusignan.

Un érudit laborieux, bon écrivain d'ailleurs et fort connu en particulier pour une histoire de Chypre sous les princes de la maison de Lusignan, M. de Mas-Latrie, professeur à l'Ecole des Chartes, vient de tracer de ce bel héritage ruiné par les Turcs, un tableau géographique très-exact, complété par un aperçu de son état sous la domination de ses maîtres français [1].

[1] *L'île de Chypre*, sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge, par L. de Mas-Latrie, 1 vol. in-12 avec une carte. Librairie Didot.

Dans la partie géographique de son travail, M. de Mas-Latrie a pris pour cadre la division fiscale que les Turcs avaient faite de l'île, où ils ne virent jamais qu'un champ à moissonner, ou plutôt une toison à tondre, et où l'on peut être certain qu'ils ne négligèrent rien de ce qui avait quelque valeur et par conséquent pouvait être taxé. L'île avait donc été partagée en perceptions rurales, qui devinrent en même temps des districts administratifs. Ces districts étaient au nombre de seize, non compris la ville de Nicosie qui jouissait de conditions exceptionnelles comme siège du gouvernement et séjour préféré des riches musulmans. Après un aperçu général de l'état physique de l'île, de son aspect, de la nature de son sol, M. de Mas-Latrie entre dans la description particulière de chaque district, dont il dépeint le site, énumère les productions et relève avec soin les souvenirs historiques. Puis revenant à l'ensemble de l'île, il en décrit les richesses agricoles, forestières, minérales et autres, et donne un aperçu du commerce qui en résulte. Tous ces détails sont précis et mettent sous les yeux l'état présent des choses. L'auteur est sobre d'observations, mais celles qu'il fait, notamment sur les besoins du pays, sur les améliorations à y introduire, et sur les intérêts commerciaux que nous y avons et pouvons y avoir, sont d'un homme bien renseigné et que le patriotisme tient toujours en éveil. Comme conclusion à ces renseignements statiques, M. de Mas-Latrie place le résumé des négociations qui ont amené la cession de l'île de Chypre aux Anglais et ouvrent vraisemblablement pour elle une nouvelle période de prospérité.

Nous avons dit que la seconde partie du livre était historique, mais nous n'avons pas dit que ce fût de l'histoire proprement dite et encore moins l'histoire complète de l'île de Chypre. En effet, ce que l'auteur a placé à la suite de sa description, sous le titre de *Souvenirs historiques*, se borne à un aperçu rapide de la situation de l'île, dans ses rapports avec les Etats musulmans, pendant la domination des princes latins. C'est un résumé du grand ouvrage de M. de Mas-Latrie dont nous avons parlé au commencement. Le savant professeur en annonce un autre qui sera le complément du premier et n'aura pas moins d'intérêt : *l'Eglise latine en Chypre*.

P. Douhaire.

MÉLANGES

LE MONUMENT DE BERRYER

On se souvient qu'après la mort de Berryer, à la fin de novembre 1868, une souscription fut ouverte pour un monument à sa mémoire. Les adhésions affluèrent et la commission, présidée par M. le duc de Noailles, décida qu'il en serait fait deux parts : l'une pour l'érection d'une statue de bronze à Marseille, selon le vœu exprimé par la grande ville qui avait six fois de suite renouvelé le mandat législatif du puissant orateur; l'autre, pour une statue de marbre destinée au Palais de Justice de Paris.

De cette manière, les deux faces du talent et de la vie de Berryer, l'une politique, l'autre judiciaire, toutes les deux si éclatantes et si glorieuses, devaient se trouver également honorées.

Marseille, sa patrie d'adoption, la terre de Mirabeau, la puissante cité phocéenne qui avait, après deux mille ans, trouvé, pour la représenter, l'âme antique et la virile éloquence que ses lointains fondateurs eussent ambitionnée pour elle, même après avoir entendu les plus belles voix de la Grèce, Marseille célébrait l'orateur politique, le maître de la tribune, le roi du Forum, en dressant son image sur la place publique.

Paris, où il avait porté, durant plus d'un demi-siècle, avec un éclat incomparable d'indépendance et de désintéressement, la robe et le chaperon d'hermine; Paris qui l'avait vu couvrir impartialement de sa parole toutes les infortunes et tous les rangs, les ouvriers comme les princes, et protéger contre les excès du parti vainqueur, même du sien, les opinions abattues et persécutées; Paris honorait surtout en lui l'avocat, l'homme qui, cinquante-huit ans, avait dominé la barre, et dont le cercueil, dépouillé de tout emblème officiel, n'avait revêtu d'autre insigne, à la dernière heure, que cette pauvre robe d'avocat, usée dans les combats du prétoire et semblable à ces drapeaux déchirés que leur délabrement glorieux rend plus vénérables et plus chers.

Mais il était bien difficile de séparer complétement les deux hommes en Berryer, car ce qu'il y eut précisément de noble et de grand en lui,

ce fut l'unité de la vie, l'inviolable fidélité aux mêmes convictions, cette foi patriotique et désintéressée qui devint le foyer de son génie, la gardienne de son honneur, le secret de son ascendant et de sa puissance. Il fallait donc concevoir une image dans laquelle l'avocat et le politique fussent confondus, de manière à résumer le double caractère de l'homme et à le faire apparaître dans l'ensemble imposant de sa grandeur.

C'est la tâche ardue que la commission remit au ciseau magistral de M. Chapu, le sculpteur spiritualiste de la *Jeanne d'Arc* écoutant ses voix, de l'idéale *Jeunesse* du monument de Regnault, des admirables bustes de Vitet, de Duchâtel et de Montalembert. L'artiste était bien choisi pour une pareille œuvre, à laquelle il fallait donner quelque chose du souffle puissant et de la majesté morale du modèle; et ceux qui ont assisté, le 20 janvier, à l'inauguration du monument du Palais de Justice, peuvent dire si la confiance de la commission a été justifiée.

Berryer se présente debout et de face. Il porte l'habit noir, boutonné, selon son invariable tenue, et par-dessus, largement drapée, la toge entr'ouverte. Il parle, et tandis que sa main gauche s'appuie sur le bord de la tribune dont elle semble prendre souverainement possession, la droite, après avoir rejeté la manche flottante de la toge, se pose, par un beau geste, sur le cœur, en exprimant ainsi l'ardente conviction de l'orateur. La tête est noble, fière, imposante; la puissance éclate dans ce regard dominateur, sur ce front large et superbe, dans cet ensemble plein de mouvement et de grandeur. La bouche est entr'ouverte, avec cette lèvre inférieure un peu proéminente qui faisait tomber de si haut le dédain, et il semble qu'elle va laisser s'échapper encore la parole vibrante et harmonieuse dont le timbre d'or réalisait si merveilleusement *l'ore rotundo* de la muse antique.

Il y a du lion dans cette tête royale, et sa saisissante image impose le respect et l'admiration que l'on éprouvait si naturellement en face de l'homme.

Deux figures allégoriques, de grande dimension, accompagnent la statue et sont à ses pieds, comme des symboles et des témoins.

C'est, à droite, l'Eloquence, et, à gauche, la Fidélité.

L'Eloquence, belle et sereine dans sa force tranquille, la tête légèrement tournée vers l'orateur, recueille ses paroles pour les buriner sur ses immortelles tablettes.

La Fidélité, digne et pure, avec un rayon d'incorruptible intégrité au front et je ne sais quoi d'austère et de grave dans le maintien, les yeux fièrement baissés et le voile rejeté en arrière, semble défier les investigations et attester qu'elle n'a jamais failli. En même temps, de ses bras souples et forts, elle tient et semble couvrir l'écu de France, aux trois fleurs de lys.

N'est-ce pas le vivant emblème qu'il fallait placer aux pieds de l'homme qui a vu le gouvernement de son pays changer *dix-sept fois* dans le cours de sa longue carrière, ainsi qu'il le rappelait lui-même à l'occasion d'un procès fameux, et qui, à travers toutes ces transformations et ces chutes, est resté debout et inébranlablement attaché à sa foi?

« Contraste étrange et noble leçon de morale! comme l'a dit M. de Larcy dans son magnifique discours. C'est en suivant le torrent des foules que les tribuns, même les plus fiers, poursuivent la popularité : c'est en luttant contre ces courants, pour satisfaire sa conscience, que Berryer a conquis la gloire! »

Comment ce plébéien, dont les ancêtres occupaient une place de modeste judicature dans un baillage de province, avait-il été amené aux convictions politiques qui ont enflammé sa parole et inspiré toute sa vie? C'est lui-même qui nous l'a dit en des termes d'une éloquence simple et saisissante. Ecoutez-le, il est à la tribune, dans les derniers mois de 1851 :

« Voulez-vous que je vous fasse ma confession? Je ne l'ai faite à personne; c'est à mon pays tout entier que je veux faire ma première confidence.

« J'ai traversé dans ma vie quatre grandes formes de gouvernement. Arrivé à l'adolescence sous cet immense établissement de l'empire, mon imagination, ma jeune ardeur furent enthousiasmées de cette situation qui portait si loin et si haut la grandeur du nom de la nation au milieu de laquelle j'étais né. Oh! la gloire de l'empire!...

« Je suis sorti du collège au bruit du canon d'Iéna, et quelle tête n'eût été enivrée alors — mais je réfléchissais déjà : j'avais un père, homme de labeur, voulant m'inspirer le goût du travail. En 1811, il mit près de moi un ancien député aux états-généraux; il donna commission à cet ancien député de me faire étudier, quoi? ce à quoi personne ne songeait dans le monde à cette époque, les procès-verbaux de l'Assemblée constituante. Je les ai étudiés, pendant dix-huit mois, avec ce vieux M. Bonnemans. J'ai commencé alors à comprendre, j'ai senti le despotisme et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute, j'ai ici de mes amis d'enfance, ils savent qu'avant la chute de l'empire, je leur disais : « Vous ne vous rendez pas compte de votre gouvernement, il est intolérable, la gloire ne couvre pas cela!

« Tu m'es témoin, Grandville!... »

Et par un geste familier et sublime qui fit éclater la salle en applaudissements, il indiquait un de ses camarades de collège assis en face de lui, et qui répondait par des signes répétés d'assentiment.

« Eh bien, oui! j'ai senti le despotisme, et pour moi, il a gâté la gloire!

« Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire; j'ai vu l'étranger amené par nos revers; j'ai vu tout un gouvernement, une immense puissance qui reposait sur un seul homme, disparaître, disparaître en un jour, disparaître parce que son épée était abattue, et qu'un jour, un seul jour, il n'était pas triomphant. Plus de gouvernement, plus de lois; tout s'anéantissait, tout partait avec un seul homme.

« Oh! alors, j'ai compris que malheur aux nations dont l'existence a pour base ou la mobilité des passions populaires qui conduit aux hontes du Directoire, ou l'autorité du génie d'un grand homme qui conduit à d'éclatantes victoires, mais aussi à d'affreux revers, à un anéantissement complet...

« Ah! j'ai compris alors la nécessité d'un principe... d'un principe qui assure la stabilité du pouvoir, qui, par conséquent, assure la liberté et la hardiesse d'un grand peuple. Oh! je comprends sa puissance, non pas pour l'intérêt de la personne du roi, mais pour l'intérêt du peuple qui, sous la fixité de la loi qui le constitue, sent la liberté de son action, l'indépendance de sa vie et la liberté d'exercice de toutes ses facultés! C'est ainsi que j'ai compris ce principe, que je m'y suis attaché, que je m'y suis voué.

« J'ai été royaliste alors, royaliste de principe, royaliste national, passez-moi le mot (ne riez pas, car vous blesseriez par des rires le plus vrai, le plus profond, le plus sincère de mes sentiments), royaliste, parce que suis patriote!... »

Voilà bien l'homme, et voilà bien aussi ce qui explique sa popularité universelle. Oui, il a été par dessus tout un Français, passionné pour la grandeur et la dignité de son pays, et c'est le trait supérieur et sympathique que reconnaît impartialement en lui M. Guizot dans ses *Mémoires*.

On peut dire que Berryer se résume en trois devises qu'il avait choisies lui-même et qui le personnifient admirablement comme avocat, comme politique et comme chrétien. — L'homme du palais avait inscrit sur son écusson : *Forum et Jus!* La libre défense et le droit! — Le politique avait adopté cette maxime : *Credidi, propter quod locutus sum!* J'ai cru, j'ai des convictions : c'est pourquoi j'ai parlé! — Enfin, le chrétien avait fait graver d'avance sur son agreste tombeau, dans un petit cimetière de village, cette parole des saints livres, qui lui souriait comme une espérance : *Expecto donec veniat immutatio mea!* J'attends l'heure de ma transformation dernière et de la résurrection!

En attendant cette heure suprême, il a eu le premier hommage de la postérité dans cette inauguration solennelle du monument érigé à sa mémoire, et qui a réuni au pied de sa statue, comme autrefois autour de son cercueil, aux funérailles historiques d'Augerville, tous les rangs et toutes les forces de la nation, confondus dans un même sen-

timent d'admiration et de respect. Le gouvernement avait bien hésité un peu à autoriser la cérémonie, comme si ce marbre, élevé à la Fidélité, avait paru ironique à ceux qui ont servi tant de causes; mais enfin la résistance a cédé devant le cri de l'opinion, et la veille même du 21 janvier, — les événements mémorables ont de ces rencontres! — la statue du grand défenseur de la Royauté a pu être saluée en face de celle de Malesherbes, dans ce temple de la Justice dont ils ont été tous les deux de si glorieuses colonnes.

Berryer! Malesherbes! Quels noms! Quels souvenirs! Et n'est-il pas remarquable que ce soient précisément les images de deux illustres défenseurs de la Monarchie qui ornent ce vieux palais du Droit où tout rappelle saint Louis!

C'est M. de Larcy qui présidait la solennité, et c'est un honneur qui revenait bien au vaillant compagnon de Berryer, au vétéran respecté de nos luttes parlementaires, au monarchiste intègre et constant qu'une lettre royale appelait dernièrement « le fidèle Larcy ». Le discours qu'il a prononcé au milieu d'applaudissements enthousiastes et qui restera comme le portrait magnifique et achevé du grand orateur, est plus qu'une page de haute éloquence où le cœur a jeté de superbes accents : c'est aussi un acte de ferme et noble politique, où la nécessité de l'oubli des anciennes querelles et de l'union de tous les gens de bien dans la vérité se dégage du spectacle même des événements avec la force d'un patriotique devoir.

Déjà, aux funérailles d'Augerville, il y a dix ans, M. de Falloux avait tiré cette grande leçon du rapprochement opéré autour d'un cercueil. — « Que les mains qui se sont serrées sur sa tombe, s'était alors écrié l'éminent homme d'Etat, demeurent unies; que cette union survive à nos larmes! »

M. de Larcy a fait entendre le même vœu, en rappelant avec quel accent Berryer parlait des pacifications d'Henri IV; avec quelle passion généreuse il appelait, après tant de révolutions, la conciliation de tous les droits et de tous les intérêts pour le repos et l'avenir de la France!

M. le duc de Noailles, au nom de l'Académie française, et M. Nicolet, au nom du barreau, n'ont pas fait retentir de moins nobles paroles, et les plus chaleureux transports ont salué cette péroraison si belle et si élevée du bâtonnier de Paris :

« Oui, c'est bien ici que devait s'élever le monument consacré à sa mémoire; dans le sanctuaire de la libre parole encore tout plein de lui, sous la garde de ce Barreau qui fut le berceau de son génie, dont il fut la gloire et dont il restera le modèle; mais si nous voulons demeurer dignes d'un si précieux dépôt, son image toujours présente à nos yeux doit nous ramener sans cesse à de viriles pensées. Elle ne fera pas descendre en nous ces voix d'en haut qui parlaient en lui, mais elle

nous rappellera la source d'où jaillissaient les plus belles inspirations de son éloquence et dont le bienfaisant accès est ouvert à tous ceux qui veulent être des hommes : l'amour du pays, la passion du droit, le respect de ses croyances, le culte indivisible du devoir et de la liberté!... »

Un autre monument que celui du Palais de Justice a été élevé à Berryer, et celui-là, c'est Berryer lui-même qui en a fourni les matériaux. Nous voulons parler du recueil de ses discours et plaidoyers, où il revit tout entier, d'une autre façon que dans le marbre imposant de Chapu, mais saisissante encore malgré ce refroidissement de la parole, dépouillée de tout ce qui faisait son prestige sur les lèvres frémissantes de l'orateur. Si la postérité n'y retrouve plus la flamme qui électrisait les contemporains, elle y admirera toujours ce qui fait sa ressemblance avec les plus célèbres orateurs que le monde ait entendus, « la sobriété d'ornements, le dédain de la recherche, la mâle simplicité d'une langue *qui ne se sert de la parole que pour la pensée*, » suivant l'éloge de M. Grévy, et aussi ces mouvements incomparables, ces cris de la passion, ces éclairs de génie qui élèvent l'âme et la ravissent dans les plus hautes régions de la lumière et de la vérité.

C'est une association d'anciens amis de Berryer qui, sous la présidence du duc de Noailles, a décidé la publication de ses œuvres[1], et c'est à M. Charles de Lacombe, l'ancien député, choisi par M. Berryer lui-même pour écrire sa vie politique, qu'a été confié ce travail dont il s'est acquitté avec le soin pieux et le talent que l'on pouvait attendre de lui. Chaque discours, chaque plaidoyer, est précédé d'une notice élégante et claire exposant les faits et les circonstances au milieu desquelles se présentait l'avocat ou le député; et à la suite, un résumé net et précis fait connaître la décision rendue et les conséquences de l'affaire. C'est le cadre simple, mais naturel et harmonieux du discours.

M. le duc de Noailles a placé en tête de l'ouvrage une introduction qui est à la fois un magistral portrait de Berryer et un éloquent exposé de la doctrine monarchique telle que le grand orateur l'a toujours comprise et telle que la professent après lui ses admirateurs et ses disciples.

« Cette doctrine, dit avec autorité M. le duc de Noailles, se résume en deux idées, deux principes, deux dogmes politiques : la monarchie et la liberté. Dans l'union absolue de ces deux idées nationales, il voyait un long avenir pour la France, sa sécurité, son développement, sa prospérité; il y voyait le régime politique le mieux approprié au caractère français, avide de liberté, mais aussi d'autorité, et les vraies

[1] *Œuvres de Berryer.* — Discours parlementaires et plaidoyers. — 9 vol. in-8°, chez Didier.

conditions de l'alliance si souvent invoquée de l'ordre et de la liberté; il y voyait, en un mot, la réalisation sage et éclairée du grand mouvement de 1789, si fatalement dénaturé et interrompu...

« Il ne croyait pas, surtout après les déplorables essais qu'on avait faits, que la république fût capable de sauver et de gouverner la nation. Il en reconnaissait l'impuissance, soit en la comparant aux républiques anciennes, soit en la comparant aux Etats-Unis modernes, qui, par leur jeune passé, par leur division, leur fédération, l'étendue de leur territoire et tant d'autres causes, sont si différents de la France. Aussi la république lui apparaissait-elle comme nécessairement éphémère; il le lui disait à elle-même, et comme antipathique aux instincts, aux mœurs, aux traditions de notre nation, où tant d'intérêts, d'honneurs, de distinctions, se transmettent malgré l'égalité... Il était persuadé que l'opinion générale en France est monarchique. Malgré la tendance républicaine d'un certain nombre et le sentiment démocratique de presque tous, il était convaincu que ce qui convient le mieux à la France, à sa nature, à ses traditions, à son libéralisme moderne, à sa situation en Europe, à la conservation de sa puissance et de son repos, c'est la monarchie parlementaire, mais avec toute la force du principe légitime, et en tenant un juste compte des conditions du temps. Pour cela, il fallait avant tout, à ses yeux, l'union des partis monarchiques. Il lui semblait qu'après les événements qui venaient de s'accomplir, après la chute des deux gouvernements précédents et des deux dynasties, l'expérience était faite : elle prouvait à ces partis leur impuissance quand ils sont divisés; il les adjurait de se réunir; il ne voyait que dans leur union le salut de la patrie. »

Cette politique de réconciliation et de concorde, sous l'égide d'un principe stable tempéré par la liberté, elle a inspiré pendant cinquante ans tous les actes, tous les discours de Berryer, et on en retrouve la patriotique pensée à chaque page du recueil de ses œuvres, car il y ramène tout, les questions d'affaires et de finances comme les problèmes de la politique pure, en montrant à la France qu'elle ne recouvrera les vraies conditions de la sécurité durable, de la prospérité et de la puissance que dans l'union des libertés publiques et d'un pouvoir fort et incontesté.

Nous ne citons rien de ces discours, dont le souvenir vibre encore et dont la seule énumération d'ailleurs serait le tableau même des incidents et des questions de tout genre qui ont agité notre pays de 1815 à 1870. Tout s'y retrouve, depuis les plus graves débats constitutionnels jusqu'aux discussions de chemins de fer, depuis les affaires d'Orient, la question romaine et les congrégations religieuses, jusqu'aux caisses d'épargnes, aux chèques et aux prêts hypothécaires. Car c'était une intelligence universelle que celle du puissant orateur, et elle jetait sur toutes

les matières, même les plus ardues, des lumières qui éclairaient les spécialistes eux-mêmes.

Ses plaidoyers n'offrent pas à l'éloquence judiciaire un champ moins vaste et moins rempli. Quel cortège que celui de ses clients : Ney, Cambronne, Debelle, Donnadieu, Chateaubriand, Lamennais, d'Argenson, Louis-Bonaparte, les princes d'Orléans, le comte de Chambord, Montalembert, Dupanloup, pour ne nommer que les principaux !

Le Correspondant serait particulièrement ingrat s'il pouvait oublier le procès de 1858 où, en le défendant devant toutes les juridictions pour un admirable article du comte de Montalembert, la voix vengeresse de Berryer fit, à plusieurs reprises, éclater l'auditoire en transports, malgré le respect dû à la justice.

Berryer, Dupanloup, Montalembert, Chateaubriand, dont les seuls noms évoquent tant d'autres ombres, quels vides ces hommes supérieurs ont laissé parmi nous, et quelle tristesse d'être ainsi réduits à chercher dans les souvenirs du passé la consolation des misères du présent ! Tous ceux qui ont charmé, ennobli, guidé notre siècle orageux, nous ont quittés, laissant la philosophie, l'éloquence, la poésie, on peut dire l'âme humaine en deuil. Ces organisations privilégiées, ces natures d'élite qui semblaient comme la colonne lumineuse éclairant la marche d'Israël, ont disparu ; elles se sont éteintes, nous laissant dans la nuit de nos agitations.

Jamais la stérilité, tant de fois déplorée, des temps où nous sommes ne s'accuse plus cruellement que devant ces grandes ombres. Il semble qu'un vent de mort ait passé sur ce sol autrefois si fécond ; on dirait une forêt où ne se renouvellent plus les chênes et où tout reste broussailles.

Il y a soixante ans, la monarchie et la liberté, également renaissantes, avaient jeté, dans cette vieille terre française, d'admirables semences et fait éclater la plus magnifique floraison de l'ère moderne. Philosophes, historiens, poètes, artistes, orateurs, hommes d'Etat, avaient surgi de toutes parts, pléïade éblouissante et digne des plus belles époques de l'histoire.

Qu'est-elle devenue? Où sont leurs successeurs ? Qu'avons-nous en compensation de la grandeur évanouie, de la sécurité menacée ? Quel rayon pour nous consoler du deuil et des revers? Hélas ! partout l'abaissement, l'impuissance et l'anxiété ! Voilà comment, splendide à son début, misérable à son déclin, finit sous nos yeux,

> Ce siècle, dont l'écume entraîne dans sa course
> Les mœurs, les rois, les dieux...

Mais ne perdons pas l'espérance. Les erreurs et les folies passent; les dieux se relèvent, les rois reviennent, et les institutions avec les croyances refont les mœurs et l'avenir !

Louis JOUBERT.

LE RÈGNE DE DIEU DANS LES SOCIÉTÉS ACTUELLES

Par l'abbé Arminjon, 1 vol. in-8°, Paris, chez Palmé. 1878.

Il s'agit ici de conférences prêchées dans la cathédrale de Chambéry, et c'est avec une certaine hésitation que, dans notre incompétence comme laïques, nous essayons d'apprécier la science d'un prédicateur dont l'illustre évêque de Genève, Mgr Mermilliod, a fait, nous dit-on, son aide, son conseiller et, au besoin, son suppléant dans la chaire. Mais ce qui est appréciable pour tous, c'est l'âme, c'est le cœur, c'est ce sentiment de foi ardente, c'est cet élan de la pensée, c'est cet amour de l'Eglise et nous pouvons ajouter, de la France, qui distingue ce prédicateur, enfant de la Savoie. Et disons de plus qu'au milieu des tristesses et des menaces du temps actuel, sans avoir pour cela moins de sévérité pour les hontes et les folies de notre siècle, sa pensée est une pensée de consolation et d'espérance. Ce règne de Dieu dans les sociétés actuelles, il le voit présent au milieu de nous, et il le voit plus que jamais triomphant dans l'avenir. Il assimile notre temps au temps qui a précédé la venue du Messie, temps de servitude pour tous les peuples, pour Israël surtout, sous l'empire du César Romain; temps de honte, de scandale et de débauche parmi les païens et néanmoins plein de prophétiques pressentiments non-seulement chez les Israélites, mais aussi chez les infidèles ; temps où l'on disait, selon un historien païen, que la nature allait enfanter un maître du monde (*regem populo romano naturam parturire*). Il nous parle des plaies et des hontes de notre siècle, de son athéisme, on peut dire de son nihilisme (car ce mot me paraît admirablement inventé pour caractériser ce système de négation universelle qui ne veut ni Dieu, ni morale, ni patrie, ni mariage, ni famille, ni propriété; en toute chose, le néant, le rien!) Il nous parle de ce « siècle des grandes abdications, » où le monarque descend de son trône, où le père de famille descend de sa dignité première, se faisant l'esclave de son enfant, comme le roi se fait l'esclave de ses sujets ou plutôt des pires d'entre ses sujets. Il nous peint enfin cette suprématie de l'impiété, maîtresse ou qui va être maîtresse partout, pour tout corrompre et tout briser, même le bien être matériel des peuples. Mais, à côté de cela, il nous fait voir comme une recrudescence de l'esprit chrétien. La société chrétienne a diminué de nombre, elle a augmenté de ferveur. Ce siècle a prétendu fermer les couvents, et les couvents se peuplent plus que jamais. Ce siècle a démoli les églises, et les églises se sont relevées de toutes parts. Ce siècle a prétendu honnir et décourager la prière, et la prière reçoit, au contraire, de nouveaux encouragements, venus ou du chef de l'Eglise ou directement du ciel. — Ainsi le culte du Sacré-Cœur, enseigné au monde, il y a deux cents ans, mais qui semble l'avoir été en vue des

temps actuels ; tant le besoin en est grand aujourd'hui et tant ce culte est accepté avec ferveur. — Ainsi le culte de Marie, éternel dans l'Eglise, mais qui semble se développer de plus en plus à mesure que le monde, plus malheureux et plus troublé, a besoin d'une intercession plus puissante auprès de Dieu ; et la doctrine de l'Immaculée-Conception, doctrine qui était déjà celle de presque tous, devenue aujourd'hui, grâce au décret de Rome, celle de tous, sans hésitation et sans réserve. — Ainsi le culte de saint Joseph, traditionnel dans le christianisme, mais plus solennel que jamais aujourd'hui où le décret de Pie IX ce saint a proclamé protecteur de l'Eglise. — Ainsi ce qui ne s'était pas vu depuis trois siècles, la réunion d'un concile œcuménique, que nos tristes guerres ont interrompu, mais qui a eu le temps de faire son œuvre puisqu'il a pu proclamer l'infaillibilité du Pontife romain, et avec lui les principes fondamentaux de la société humaine. — Ainsi enfin ces apparitions et ces miracles de la Salette, de Pontmain, de Lourdes, dont l'impiété détourne la tête en ricanant, mais qu'elle n'ose pas regarder en face, de peur d'être forcée d'y croire.

Non, tout cela n'est pas d'un siècle abandonné de Dieu ; tout cela, puisque en grande partie tout cela regarde spécialement la France, n'est pas d'un peuple abandonné de Dieu ; la France, je parle ici avec M. l'abbé Arminjon, la France, qui a eu son baptême sous Clovis, son Epiphanie sous Charlemagne, qui a, si j'ose le dire, son Calvaire en notre siècle qui aura peut-être demain son jour de Pâques... ; « la vraie France, celle qui prie et espère, dont l'âme tressaille à toutes les traditions d'honneur et de loyauté..., celle qui a fourni un rempart autour du trône ébranlé du Souverain-Pontife, qui, arborant sans rougir la bannière du Sacré-Cœur, a su, pendant l'invasion prussienne, mourir comme les Machabées dans sa simplicité (*moriamur omnes in simplicitate nostra*. I, *Machab*. II, 17), offrir son or et son sang pour sauver l'honneur du nom national... Cette France dont je parle est toujours la France de Charlemagne et de saint Louis, et ce n'est pas dans ses mains que se brisera la chaîne de nos glorieuses traditions ! »

Je ne puis suivre l'abbé Arminjon dans tout ce qu'il dit de la fécondité de la foi catholique en notre pays et en notre siècle, énumérant et l'œuvre de la Propagation de la Foi et celle de Saint-Vincent de Paul et mille autres associations charitables et pieuses, qui rappellent ce qui se passait en France, après la fin des guerres de religion, pendant ce demi siècle où vécurent saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint François-Régis, le bienheureux Fourier et tant d'autres. Puis, ce sanctuaire de Montmartre qui s'élève malgré tout, à travers les révolutions et les ruines, au lieu déjà consacré par saint Ignace et saint François Xavier. « Au milieu des persifflages de l'impiété, des

vociférations des sectes, des entraves des législations, des parodies auxquelles se livrent le journalisme, les théâtres, les revues savantes, l'Eglise de France a poursuivi sa marche... Par la multitude de ses œuvres, de ses écoles, de ses fondations, naissant, pour ainsi dire, sous la main de chaque prêtre et au sein des hameaux les plus écartés, elle a manifesté une plénitude de vie, une puissance de jeunesse et d'action dignes des plus beaux transports du prophète, quand il s'écriait : *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.* (Tes fils sont autour de ta table comme les rejetons de l'olivier). »

Mais il est une observation que je ne puis m'empêcher de faire. Jusqu'ici, et même aux jours affreux de 93, il y avait certains sentiments élevés dont on aimait à se parer. On parlait patriotisme, sensibilité, dévouement. C'était plus ou moins sincère chez quelques-uns, c'était joué chez d'autres; mais, par leur hypocrisie même, ils rendaient hommage à la réalité et à la popularité de ces sentiments. Plus rien de cela aujourd'hui : ces Tartufes du sentiment ont jeté leur dernier masque; la sensibilité est démodée; le patriotisme a été jeté à l'eau; le dévouement, sous quelque forme que ce soit, est ce qu'il y a au monde de plus méprisé et de plus impopulaire. Quelle récompense ont reçue, soit du pouvoir, soit de l'opinion dominante, tous ceux (je dirai presque sans exception), qui, pendant les jours de la guerre étrangère et de la guerre civile, ont donné des marques de dévouement à la patrie? Tous sont impopulaires; soldats, prêtres, frères ou sœurs des écoles, infirmiers, infirmières, fonctionnaires publics; Canrobert et Changarnier, comme les disciples du frère Philippe; celui qui, par son courage, a sauvé la Banque, comme celui qui, au risque de sa vie, a ouvert à l'armée française les portes de Paris; tous sont décriés, repoussés et par le pouvoir et par le suffrage universel des électeurs et par l'omnipotence de la presse. Ce sont tous plus ou moins des cléricaux. C'est-à-dire que, plus et plus évidemment que jamais, tout ce qu'il y a de noble, tout ce qu'il y a d'élevé dans la nature humaine : patriotisme, dévouement, désintéressement, affections de famille, est lié intimement et exclusivement au christianisme. Il n'y a pas de milieu : il faut être chrétien ou cynique; il faut être de l'Evangile ou de l'*Assommoir*.

Cette pensée me ramène à la lettre si belle, si chrétienne, et en même temps je dirais volontiers si humaine, si pleine de la science de Dieu et si pleine de la science de l'humanité, qu'a publiée notre saint Pontife Léon XIII. M. Arminjon y aura trouvé la confirmation de ses propres paroles, comme nous y trouvons avec lui la confirmation de nos vœux et de nos espérances.

Comte de Champagny,
de l'Académie française.

QUINZAINE POLITIQUE

25 janvier 1879.

Nous savons, certes, que de tous les gouvernements du monde, la République est celui qui doit prodiguer le plus de promesses : car c'est elle qui demande le plus au populaire ; c'est elle aussi qui, par les rêves de ses novateurs, par les revendications de ses tribuns, prétend le plus hardiment à l'impossible ; et puis, le règne de ses favoris est si court, la succession de ses élus est si variable : il faut bien qu'ils manient et remanient sans cesse les espérances de la foule, pour gagner ses suffrages ! Néanmoins, quelque facile et libre que soit son droit de promettre, notre République en abuse, il faut l'avouer. Le 5 janvier, elle annonçait à la France une « ère nouvelle » avec cette même foi radieuse, cette même certitude enthousiaste qu'une année auparavant, elle avait annoncé une « ère de prospérité. » On célébrait d'avance « l'harmonie des pouvoirs » ; la majorité du Sénat allait fraterniser avec celle de la Chambre ; le ministère et le Parlement n'auraient plus qu'à entendre les vœux l'un de l'autre ; l'amour de la République unirait et accorderait sans peine toutes leurs volontés ; les réformes seraient aisées et les lois promptes : victorieuse de ses ennemis, maîtresse de l'espace et assurée de l'avenir, la République n'avait plus qu'à pratiquer ses bienfaits ! Telles étaient les promesses du 5 janvier. Combien de jours ont-elles trompé les cœurs ? Le soir du 14, les lampions des crédules qui avaient voulu fêter le commencement de cet âge d'or n'étaient pas encore éteints qu'au milieu de mille murmures, parmi toutes sortes de déceptions et d'inquiétudes, une crise ministérielle, qui menaçait d'être gouvernementale, inaugurait ce régime bienheureux !

Les causes de la crise avaient quelque chose de si logique et de si naturel, elles étaient si intimement dans les nécessités mêmes de la République, qu'en vérité elles n'ont pu étonner que les naïfs ou les ignorants. Il était bien certain qu'après avoir étalé tant de programmes devant les électeurs, après avoir affirmé si souvent et si superbement que, devenu souverain dans l'une comme dans l'autre Chambre, le parti républicain mettrait en œuvre ses promesses, il ne pouvait rester inactif et muet : il fallait non-seulement qu'il déclarât l'heure venue d'accomplir les miracles de la République,

mais qu'il indiquât les premières améliorations qu'il voulait opérer et qu'aussitôt il s'appliquât à les exécuter. En enflammant d'élection en élection les désirs de la masse, en vantant sur un mode de plus en plus déclamatoire les vertus futures de la République, on s'était obligé à faire quelque chose. Ceux-ci se sentaient contraints par l'honneur, ceux-là étaient en proie à la peur de paraître désormais au peuple des charlatans, des traîtres. Les uns avaient des principes à réaliser, les autres des appétits à satisfaire. Tous donc voulaient du nouveau. Mais il n'était pas moins certain que, soit qu'on se proposât de dicter au ministère un programme commun où seraient énoncées au minimum les réformes souhaitées par les quatre groupes de la gauche, soit que le ministère composât le sien et invitât ces quatre groupes à l'accepter en commun, les difficultés seraient également graves. Comment concilier tant de doctrines contradictoires, de traditions différentes, d'instincts divergents? Etait-il un seul article de la Constitution sur lequel les quatre écoles du parti républicain pussent professer une même opinion? Parmi les diverses manières de régir et de gérer la République, en était-il une qui dominât toutes leurs préférences et que M. Robert de Massy ou M. Albert Grévy pût imposer à M. Gambetta ou à M. Louis Blanc, et réciproquement? Au surplus, le sceptre devait-il demeurer aux mains du centre gauche? Ne convenait-il pas, ou que le pouvoir fût mieux partagé, ou que le gouvernement fût désormais sous la suprématie du groupe le plus puissant par son nombre et sa popularité? Questions bien embarrassantes, qui, fatalement, devaient diviser le parti républicain, s'il se décidait à « faire quelque chose » nettement, définitivement. D'autre part, il était impossible que M. Dufaure, avec ses anciens scrupules et ses hésitations habituelles, ne s'alarmât point des essais, des transformations, des entreprises qu'on énumérait, sous ses yeux, ici dans un groupe, là dans un autre, comme les conditions que le gouvernement aurait à subir. S'il devinait sans peine que M. Gambetta n'oserait pas afficher à Versailles son programme de Romans, et que, content de son rôle de protecteur, il n'aspirait pas à la place de premier ministre, encore M. Dufaure s'apercevait-il bien que la poussée qui se préparait sous ces auspices du 5 janvier allait entraîner, ne fût-ce que d'un degré de plus, la République dans le radicalisme. Eh quoi! il aurait cette responsabilité! Et il fléchirait sous les injonctions d'une quinzaine de députés qui, s'arrogeant le droit de représenter le Parlement et la nation, viendraient lui apporter des ordres délibérés dans un comité secret! C'était plus qu'il n'en fallait pour indigner son bon sens et soulever sa fierté...

Chose curieuse et qui est bien caractéristique dans les mœurs de la France! On ne connaissait pas au juste les prétentions de la gauche;

on ne savait pas quelle sorte de programme elle rédigerait. D'autre part, on ignorait les concessions auxquelles M. Dufaure était disposé; personne n'aurait pu marquer exactement les points où il se butterait et où sa résistance se hérisserait. Mais, qu'il pût ou non accepter les conditions de la gauche pour le fond, on se disait que, sûrement, il ne pourrait pas les accepter sous la forme qu'elles revêtaient. Et on avait raison. Le comité des Dix-huit, après le 14 décembre 1877, n'avait pas seulement tenu le gouvernement sous une sujétion humiliante : ce conciliabule dictatorial avait en réalité supprimé, d'un côté, le Parlement, et de l'autre, le ministère. En supportant cet empire occulte, M. Dufaure avait laissé dénaturer les principes mêmes de ce gouvernement parlementaire dont il s'honore si volontiers d'être un défenseur fidèle, un serviteur vaillant. Cette politique conspiratrice qui fuyait la tribune et s'agitait dans les couloirs dérobait à la connaissance du pays les affaires qu'elle manipulait dans l'ombre. Elle était indigne d'un parti qui a toujours affecté de demander la lumière pour tout et partout. Elle était contraire à ce dogme républicain qui veut que la nation se gouverne, non-seulement en plein soleil, mais au forum, dans la rue, avec les conseils et par les suffrages de tout le monde. Elle était ridicule autant que tyrannique, puisqu'elle dissimulait à la nation les ressorts principaux de sa destinée, les intérêts majeurs, les raisons suprêmes, alors qu'elle donnait tout l'éclat de la publicité à des lois insignifiantes, à des actes minimes. Elle usurpait un droit qui est une des sauvegardes de la liberté elle-même. Car un peuple libre ne peut permettre qu'on lui confisque les moyens de voir, d'entendre et de juger. Il est à la fois le maître et l'arbitre des partis et du gouvernement : il faut que les débats où l'impulsion sera communiquée à son gouvernement dans un sens ou dans un autre, aient lieu devant lui, à la clarté du Parlement entier, et non dans les recoins d'un comité. Evidemment, un Parlement remplacé par une Convention de dix-huit à vingt personnages, c'est tôt ou tard un groupe ou un homme exerçant sa dictature sur toute la République. Et vraiment, que penserait donc la gauche, si la droite, redevenant demain la majorité, se formait un comité semblable, qui régentât son ministère dans des colloques privés et qui réduisît le Parlement à n'être qu'un témoin silencieux, un complice inerte?

Ces arguments ne pouvaient manquer d'être sensibles, chez M. Dufaure, à l'esprit de l'homme d'Etat. Ils devaient l'être au cœur de l'homme. Que ce vieux parlementaire eût à rougir d'avoir commencé son ministère du 14 décembre, le dernier peut-être de sa vie, sous la tutelle tracassière et despotique du comité des Dix-huit; qu'il lui répugnât de recevoir dans son cabinet les commandements ou les sommations d'un parti qui n'ose pas porter son programme à la tri-

bune et le débattre en public, soit : c'est une pudeur, c'est un mouvement d'indignation qui convenait à M. Dufaure. Par malheur, il avait toléré pendant des mois ce gouvernement d'un comité, et il venait de s'accommoder, pendant un an, au gouvernement d'un individu, M. Gambetta. Il y avait donc longtemps qu'il aurait pu et dû soustraire son autorité à cette pression, refuser sa conscience à ces espèces de marchandage mystérieux et mettre sa dignité à l'abri de ces atteintes; il y avait longtemps qu'il aurait pu et dû appeler à la barre du Parlement ces traitants parlementaires, ces potentats républicains. Cette fois, l'honneur personnel semblait forcer M. Dufaure à en finir. On racontait qu'il était las du pouvoir; qu'il était attristé des violences du parti radical; qu'il assistait avec autant de mécontentement que de mépris aux intrigues tramées autour de lui par un de ses collègues; qu'il jugeait impossible de céder davantage aux exigences de la gauche; qu'il se savait condamné par la majorité de la Chambre à ne plus garder ses fonctions qu'un peu de temps, et que, puisqu'il fallait tomber, il aimait mieux être vaincu et abattu aux pieds de la tribune qu'être garrotté, sali et abandonné. Ces sentiments ont-ils, en effet, animé M. Dufaure? Rien n'est plus vraisemblable. Et si, en même temps que sa fierté se réveillait ainsi et l'excitait à cette lutte, M. Dufaure a calculé que ses adversaires seraient plus timides, leurs prétentions moins âpres et leurs coups moins libres dans un combat qui aurait la nation tout entière pour spectatrice, la clairvoyance ne lui aura pas manqué plus que la prévoyance. Quoi qu'il en soit, l'Union républicaine et l'extrême gauche grondaient; les deux autres groupes de la gauche s'agitaient confusément; un journal qui est l'interprète officieux de M. de Marcère venait de prêter au ministère un programme fait pour servir M. Gambetta et plaire suffisamment aux radicaux. Une note inattendue, que M. Dufaure fournit à l'*Agence Havas*, paraît et éclaire à demi l'opinion publique. M. Dufaure y laisse dans un certain vague les réformes qu'il inscrira dans son programme; seulement, il indique quelques-unes des limites qu'il ne franchira pas, et toutes sont en deçà des points marqués par le parti radical. En outre, M. Dufaure, provoque ses détracteurs et ses ennemis. On lisait, aux dernières lignes de cette note : « Le pays désire l'affermissement de ce régime parlementaire, qui traite au grand jour toutes les questions, comme cela convient à une majorité qui, incontestablement maîtresse du pouvoir, n'a plus à le disputer en prenant ses dispositions dans des réunions non publiques. Le ministère paraît obéir à ce désir en manifestant l'intention de provoquer dans le Parlement un large débat où toute sa politique passée et présente sera discutée. Les explications complètes étant fournies, la Chambre votera en toute connaissance de cause et déclarera si le cabinet a, ou non, sa confiance. »

Ainsi M. Dufaure allait résister ou du moins succomber dignement?...

Cette note avait irrité la gauche. Le centre gauche lui-même trouvait dans le programme esquissé par l'*Agence Havas* trop de sous-entendus et de restrictions. C'est que le centre gauche, à son tour, était devenu exigeant : car, tandis que les radicaux ne songeaient qu'à nourrir leur popularité dans la masse, le centre gauche n'avait d'autre souci que d'entretenir la sienne parmi les radicaux. De tous les groupes de la gauche, ce n'était pas celui qui se montrait le moins farouche et le moins impérieux, à en croire M. Dufaure! Un instant, l'Union républicaine avait voulu tracer un programme, pour le présenter à M. Dufaure comme une charte qu'il n'avait qu'à signer. M. Gambetta, par un violent effort de son éloquence et de sa dictature, avait réussi à en dissuader ses amis : cet habile homme ne voulait pas se mettre dans l'obligation gênante et dangereuse d'édicter par articles ses opinions et de s'engager à en faire des lois; c'était bon au cirque de Romans, quand il fallait capter par des promesses sonores la sagesse des radicaux et jeter à la fureur idolâtre de la multitude un discours éclatant qui pût l'amuser! L'extrême gauche avait imité l'Union républicaine : non qu'elle prît la prudence de M. Gambetta pour une vertu nécessaire; mais elle comptait se créer une force de plus en s'attachant à l'Union républicaine pour l'entraîner tôt ou tard. Quant à la gauche modérée, elle tergiversait. Tous les groupes de la gauche attendaient donc, les uns incertains et défiants, les autres hostiles et menaçants. Cette attente, comment le ministère en employait-il les délais? Avec un art qui ressemblait fort « à l'opportunisme » de M. Gambetta et qui pouvait déjà désabuser bien des gens. M. Dufaure tentait de se concilier par des concessions personnelles quelques-uns de ces austères sectateurs des grands principes républicains : pour ployer les doctrines, il flattait les appétits, il caressait les rancunes. Il nommait ambassadeur à Berne M. Challemel-Lacour, oui M. Challemel-Lacour; mais il ne contentait guère par cette faveur que M. Challemel-Lacour et M. Gambetta. En outre, M. Dufaure sacrifiait le général Borel, coupable jadis d'être resté sourd à la plainte du major Labordère et de n'avoir pas su mettre la gendarmerie au service politique de la gauche. Mais ce sacrifice n'avait pas suffi à contenter M. Gambetta, dont le candidat préféré, le général Farre, s'était vu écarté par le maréchal de Mac-Mahon; et c'était par des murmures qu'à l'instigation de M. Gambetta, la gauche accueillait le nouveau ministre, le général Gresley, dont naguère pourtant elle patronait la candidature au Sénat. Ces deux actes de M. Dufaure n'avaient donc été que des faiblesses inutiles.....

Le 16 janvier, M. Dufaure vient lire au Sénat ce programme tant discuté d'avance. La gauche l'écoute d'un air bienveillant; elle ap-

plaudit même : c'est que les sages, les politiques, qui guident la majorité nouvelle du Sénat, et à leur tête M. Martel, qu'on a substitué à M. le duc d'Audiffret-Pasquier, jugé trop conservateur malgré son libéralisme, redoutent avant tout une crise ministérielle; et, d'autre part, il leur semble que les réformes énoncées par M. Dufaure contiennent une moyenne de radicalisme qu'il serait ingrat de méconnaître. A la Chambre, M. de Marcère lit, d'une voix revêche, avec une sorte de désintéressement secret qui l'affranchit de toute responsabilité, le programme de M. Dufaure. La gauche est froide; on dirait qu'elle ne comprend pas; elle s'étonne, elle s'agite; des rires ironiques éclatent çà et là; puis, c'est une rumeur; la gauche proteste; et, quand les derniers mots du programme tombent de la tribune, pas un bravo, pas un signe d'approbation; les plus courageux amis de M. Dufaure ont fini par s'intimider. L'Assemblée se lève, elle se déchaîne sur ses bancs. C'est un long cri de colère. Quelle déception! quelle trahison! M. Gambetta lui-même lève les yeux au ciel. Quoi! M. Dufaure remet leur peine à 2,225 communards; mais ce sont des grâces, un pardon qu'il accorde; or, c'est l'amnistie qu'on réclamait! Il jure de veiller à « l'observation des lois qui, depuis le commencement de ce siècle, ont réglé en France les rapports entre la société civile et la société religieuse; » mais a-t-il dit qu'il consentait à l'expulsion des Jésuites? Il veut bien être « inexorable » envers le fonctionnaire qui, même en dehors de ses fonctions, » dénigre la République; mais il sera juste en étant sévère, il s'assurera de la faute « avant d'infliger la peine » : en vérité, quelle précaution! quel préjugé d'indulgence! Une commission mixte étudiera « les modifications qu'il peut y avoir lieu d'introduire dans le décret du 1er mars 1854 sur l'organisation et le service de la gendarmerie : » temps perdu, retard trompeur! « La loi sur le commandement des corps d'armée sera scrupuleusement exécutée »; oui, mais on spécifie des « exceptions, » on se réserve des accommodements! Le gouvernement proposera d'abolir les jurys mixtes; fort bien; mais pourquoi ne pas abolir plutôt les universités catholiques? Il rendre obligatoire l'instruction primaire; est-ce qu'il refuse de la rendra laïque et gratuite? Il supprimera les lettres dobédience; oublie-t-il que la République doit supprimer l'enseignement congréganiste? Il élargira le conseil d'Etat; il y amènera des républicains; mais quoi! il ne sait donc pas qu'il en faudrait chasser d'abord les réactionnaires? Et cette magistrature inamovible dont M. Dufaure ne parle pas! Quelle omission! Après cela, si, compendieusement, ennuyeusement, M. le président du Conseil nous énumère dans ce programme incomplet toutes ces affaires de tarifs, de traités de commerce, de travaux publics, de budget, etc... qu'importe à la République, quand on lui dénie les réformes vitales, les réparations capitales! Ah! le

beau billet que la République a là!..... Ainsi, tumultueuse, ardente, implacable, s'exclamait la gauche presque entière, au sortir de cette séance. Un observateur impartial aurait pu prédire que, dans la discussion publique du 20, M. Dufaure serait renversé sous ce flot montant d'objections, de critiques, de regrets et de reproches.

Ce fut pendant trois jours la prévision générale. Quelques politiques perspicaces, qui devinaient les desseins de M. Gambetta et qui remarquaient l'équivoque où il se renfermait, l'inertie où il se tenait, étaient seuls à douter; et l'événement a justifié leur doute. Le débat a eu lieu; il n'y a pas eu de combat, et M. Dufaure a survécu. Certes, la lutte pouvait être dramatique. L'enjeu était grand : il s'agissait de savoir si la République allait, oui ou non, renier la devise de M. Thiers pour devenir de conservatrice radicale; il s'agissait de savoir quelles étaient les vraies doctrines du parti républicain, quels principes ce parti voulait et devait instituer pendant ce règne nouveau de la République. Quant à M. Dufaure, si, ramassant toutes les forces de sa vieille éloquence, et l'attitude haute, le regard fier, il était venu à cette tribune, devant toute la France et devant l'histoire, demander enfin à ces violents, à ces utopistes, à ces agitateurs affamés, comment ils prétendent organiser la République et si, dans l'insatiable devenir de leurs songes et de leurs ambitions, il y a un arrêt, une borne, pour y fixer la destinée de leur patrie, le sort de la société, certes, il avait une page glorieuse à écrire là pour sa mémoire et un noble service à rendre à son pays. Mais, on le sait, cet intérêt a manqué à la discussion : elle a été mesquine. Interpellé par M. Senard, non sur les doctrines qui devaient prévaloir dans le gouvernement de la République, non sur les principes que le programme du ministère allait mettre en action, mais sur le plus ou moins de sacrifices que la gauche allait obtenir dans le personnel administratif et judiciaire, M. Dufaure n'a élevé ni sa parole au-dessus de ce misérable conteste, ni sa pensée par delà cet étroit horizon. Les questions graves, on les a éludées; les explications difficiles, on les a restreintes. M. Dufaure s'est contenté de citer, pour son apologie, les holocaustes de magistrats et de juges de paix qu'il avait déjà faits sur l'autel de son minotaure, la République. Puis, avec un procédé oratoire dont la magie est infaillible et que M. Thiers a dû lui enseigner, M. Dufaure a chaleureusement répété à la République son serment d'amour et de fidélité. Ah! nous ne sommes plus au temps où M. Dufaure, répliquant à M. Gambetta, disait à toute la gauche, dans l'Assemblée nationale : « Dans notre longue histoire, le nom de République a toujours paru accompagné d'agitations permanentes, de prétentions toujours nouvelles, d'ambitions sans cesse croissantes, comme si toute république était un état turbulent, aspirant à passer des grandes et belles institutions de 1789 à celles de

1792, et de celles de 1792 à celles de 1793, *pour ensuite se perdre dans le sang.* » (Séance du 14 décembre 1872.) Aujourd'hui le nom de la République est consacré : il ne reste que la chose à vérifier. Seulement, quand, sous le ministère de M. Dufaure lui-même, l'heure vient de décider si la République sera encore une fois ou ne sera pas « un état turbulent », c'est à qui voilera les présages, écartera le sujet, ajournera la réponse et couvrira tout des mensonges du silence et de l'apaisement.

S'il n'avait été dans la volonté de M. Gambetta que le ministère fût maintenu, ce discours de M. Dufaure n'eût certes pas suffi à sa défense. Mais, soit que M. Gambetta ait voulu tempérer le train de la République en laissant au centre gauche et à M. Dufaure une autre période de gouvernement, soit qu'il ait eu peur qu'un changement brusque ne fût pas encore dans l'allure de l'opinion publique, soit que par égoïsme il ait voulu se dérober à la nécessité de prendre lui-même le pouvoir, comme la logique parlementaire le commande et comme la gauche le souhaite de plus en plus véhémentement, il avait préparé avec M. Jules Ferry une motion qui a sauvé le ministère. Les amis de M. Dufaure, secrètement rassurés, n'ont pas même pris la peine de répondre aux harangues de M. Madier de Montjau et de M. Floquet. La Chambre a voté cet ordre du jour impératif : « La Chambre des députés, confiante dans les déclarations du gouvernement et convaincue que le cabinet, désormais en possession de sa pleine liberté d'action, n'hésitera pas, après le grand acte national du 5 janvier, à donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps au nom du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif, passe à l'ordre du jour. » La transaction était faite : ni M. Dufaure n'abjurait son programme, ni la gauche ne renonçait à ses exigences ; on s'accordait sur un vœu ; dans quelle mesure M. Dufaure va l'accomplir et la gauche en étendre la portée, ce sera le débat de demain. Pendant plusieurs jours, la gauche avait proclamé, dans les réunions de trois de ses groupes, que le programme du gouvernement était « inacceptable. » Le vote du 20 janvier ne prouve pas qu'elle l'ait accepté ; elle a réduit provisoirement ses prétentions au souhait de voir opérer une « épuration » nouvelle et complète dans le personnel administratif et judicaire. De son côté, M. Dufaure a paru consentir, tout en se réservant le droit de distribuer et de répartir d'une main plus ou moins généreuse ces « satisfactions » demandées et promises. Le vrai débat ne s'est donc pas terminé, le 20 janvier : on a pu esquiver le choc où il faudra bien que tôt ou tard les théories républicaines et radicales se heurtent en se disputant le gouvernement ; on se contente aujourd'hui de saisir des honneurs et de prendre des places ; on dresse des listes de proscription et on les tend à M. Dufaure. Com-

bien de temps cette convention pourra-t-elle durer? Est-ce que déjà le charme n'est pas rompu? Et M. Dufaure et la gauche ne sont-ils pas maintenant destinés à ne plus connaître de part et d'autre que la résistance et l'assaut?

Ce qui reste de cette journée, c'est un gouvernement affaibli, presque deshonoré, qui ne subsiste plus que par la condescendance de ses amis et par la sienne : ceux qui le soutiennent l'abaissent; pour se soutenir, il faudra qu'il s'abaisse de plus en plus. Combien il est précaire, les journaux de la gauche sont les plus hardis à le démontrer, les plus zélés à le rappeler : ils racontent que, dans la préparation de l'ordre du jour, les dictateurs de la gauche n'ont accordé au ministère le bénéfice de l'adjectif « *confiante* » que par une voix de majorité; ils redisent que, si la droite, au lieu de s'abstenir, s'était jointe à l'union républicaine et à l'extrême-gauche, le ministère n'aurait eu derrière soi qu'une faible minorité; ils déclarent que la « confiance » de la Chambre a été purement « conditionnelle »; ils signifient au ministère « qu'il disparaîtra avant un mois, s'il laisse soupçonner le moins du monde qu'il ne veut pas s'exécuter. » Le sort du ministère est donc désormais plus qu'aléatoire. Mais, non moins que le gouvernement, la gauche elle-même a perdu, dans ces premiers incidents de « l'ère nouvelle », quelque chose de sa force et de son prestige. Sans doute elle conserve toute sa puissance numérique, et l'empire qu'elle s'est acquis dans l'opinion ne s'est pas amoindri en un jour. Il est certain pourtant que si l'autorité de M. Dufaure a décru et si la réputation de M. Gambetta, dont l'habileté artificieuse, parmi ses expédients et ses lâches subterfuges, vient de laisser voir toute sa vulgarité, commence à être elle-même entamée, ce n'est pas au profit de la gauche dont ils étaient les représentants les plus célébrés. Il est certain surtout que, quand la gauche se livre à ces disputes, c'est son union qu'elle brise, avant même d'avoir pu prouver par des lois l'unité de ses principes; et, l'histoire permet de prévoir toutes les divisions qui la partageront, qui la fractionneront, à mesure que la contention sera plus ardue. Le pays a été un instant étonné : il s'est demandé comment la République triomphante pouvait ainsi se déchirer elle-même, quand les augures et les prophéties n'annonçaient dans son sein, après tant de troubles dûs à la fureur de ses ennemis, que la paix et la félicité; et, l'expérience aidant à sa désillusion, il apprendra de plus en plus quelles difficultés périlleuses le gouvernement d'une république trouve, en France, dans les propres essais du parti républicain. Ce que deviendra dans ces convulsions de la gauche le ministère de M. Dufaure; quel secours lui fournira un Sénat républicain contre une Chambre républicaine; combien il s'est trompé en supposant que les concessions qu'il a faites dans les promesses de son programme seraient autant

de points qui sépareraient la République conservatrice et la République radicale, autant de barrières qui protégeraient l'une contre l'autre; quelles secousses, d'ailleurs, ces promesses mêmes de son programme peuvent successivement donner au pays, chaque fois qu'il s'agira de les réaliser : on peut déjà l'entrevoir, ici avec une amère mélancolie, là avec une sombre inquiétude.

Pendant ces premiers orages de « l'ère nouvelle », tout est resté tranquille autour de la France; l'Orient même s'est un peu rasséréné, et nous avons eu la joie de voir régler notre affaire de Tunis modestement et honorablement : notre drapeau a été vengé sans effusion de sang, et notre pays a évité les aventures où l'attiraient des conseils perfides et des excitations téméraires. Dans cette période de calme et de silence, une seule voix a retenti à l'étranger, une voix qui remplit le monde : c'est celle de Léon XIII. De nouveau et plus haut que jamais, il a montré aux princes et aux peuples, par son Encyclique, tout ce que le christianisme peut pour la sécurité des gouvernements, pour la paix des sociétés comme pour le bonheur des individus. Les devoirs que l'Eglise enseigne à chaque homme, roi ou tribun, ministre ou simple citoyen, habitant d'une monarchie ou d'une république, ne forment-ils pas une vaste chaîne d'obligations intimes dont l'anneau suprême est au ciel et qui, plus étroitement qu'aucune des lois et des constitutions d'ici-bas, contiennent par la discipline du bien, par les scrupules de la conscience, par la parole même et les avertissements de Dieu, toutes les passions qui agitent l'homme et qui remuent les Etats? Et quelle est donc la secte socialiste, quelle est l'école communiste qui, dans ses combinaisons du travail et de la richesse, ait jamais offert à nos misères humaines une aide plus sûre, un remède plus efficace que cet amour du prochain, cette charité saintement prodigue d'elle-même, cette fraternité pieuse, dont le christianisme a donné le précepte et l'exemple? Une nation qui serait fidèle au christianisme serait-elle encore en proie aux utopies et aux révolutions? Voilà les vérités que l'Encyclique remet sous les yeux de ces princes qu'on assassine, de ces peuples qu'on soulève, et cela à l'heure où leurs dangers et leurs maux sont le plus manifestes et le plus violents. Entendront-ils? Et, en particulier, notre République aura-t-elle seulement écouté, parmi tous les bruits de ses discordes et de ses menaces?

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS[1]

Un étonnement qui se renouvelle souvent pour moi, depuis quelques années, c'est de voir des écrivains, des orateurs politiques et religieux, s'imaginer, de la meilleure foi du monde, qu'ils ont inventé le courage, et que, avant eux, personne n'avait eu, dans nos rangs, ni la franchise d'une résistance, ni la hardiesse d'une profession de foi. Dans le nouveau jargon qu'on essaie de mettre à la mode, les *timides* viennent immédiatement après les *habiles*, et ces timides sont par excellence le P. Lacordaire qui, dans toute l'effervescence de juillet, se fit arrêter comme maître d'école, M. de Montalembert, son compagnon dans cette entreprise, et qui, à la tribune de la Chambre des pairs, où il demeura longtemps isolé, proféra ce cri qui causait alors tant de colère et de surprise : « Nous sommes les « fils des croisés ; nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ! » Enfin l'évêque d'Orléans que pas un seul des combats de son siècle n'a trouvé indifférent, distrait ou hésitant.

Napoléon III, qui, lorsqu'il n'était encore que Président de la République, avait pris plaisir à nommer l'abbé Dupanloup évêque, lui eût volontiers offert d'autres faveurs, quand il fut devenu maître de les prodiguer toutes. Mais le vaillant athlète n'était pas plus facile à séduire qu'à effrayer ; les faveurs de ce temps eussent exigé une diminution de zèle, une trêve dans le dévoûment : elles furent repoussées sans ostentation parce qu'elles l'étaient sans effort ; elles le furent aussi sans aucun manque de respect, et lorsque l'Empereur vint faire une visite solennelle à la cathédrale d'Orléans, l'évêque qui, le recevait sur le seuil, lui adressa quelques paroles, unanimement proclamées, même aux Tuileries, un modèle de dignité et de convenance épiscopales. Ce jour-là et tous les jours de sa vie son inspiration, sa règle, sa force, furent ces belles paroles de saint Ambroise : « *Nihil in sacerdote tam periculosum apud Deum, tam* « *turpe apud homines, quam quod sentiat non libere denuntiare*[2]. »

Dès l'année 1849, M. Dupanloup comprit que la guerre commen-

[1] Voir *le Correspondant* des 25 décembre 1878 et 25 janvier 1879.

[2] Pour un prêtre, rien n'est plus dangereux devant Dieu et plus honteux devant les hommes que de ne pas dire librement ce qu'il pense.

cée contre le Saint-Siège n'était qu'à son début, et il publia une brochure intitulée : *de la Souveraineté temporelle du Pape*. C'était un savant traité sur la matière en même temps qu'un chaleureux appel à tous les cœurs catholiques. Quand, en 1859, nos armées pénétrèrent en Italie, il les accompagna de ses prières, mais aussi de ses avertissements, et les préliminaires de Villafranca qui rassurèrent ou plutôt égarèrent un moment le pays, ne le trompèrent pas. En 1860, il s'adressait à son clergé, pour l'œuvre du denier de Saint-Pierre et publiait une pressante circulaire, *en la fête de saint Aignan*, l'un des patrons du diocèse. La même année vit paraître presque coup sur coup : *Lettre à un catholique* sur la brochure de M. de la Guéronnière intitulée *le Pape et le Congrès*, *Lettre à M. Grandguillot*, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, — lettre qui valut à l'évêque d'Orléans un procès mémorable — une seconde *Lettre sur les démembrements dont les Etats-Pontificaux sont menacés;* dans sa cathédrale, il prononçait l'oraison funèbre des héroïques morts de Castelfidardo. En 1861, il publiait une nouvelle lettre à M. de la Guéronnière; en 1862, une circulaire au clergé, à son retour de Rome; en 1864, il électrisait le congrès de Malines par un véhément discours; en 1865, Nantes le voyait accourir pour l'oraison funèbre du général de Lamoricière ; en 1865 aussi, Pie IX le félicitait sur la brochure intitulée : *La convention du* 15 *septembre, l'encyclique du* 8 *décembre et le Syllabus ;* en 1867, il retournait à Malines, publiait un *post-scriptum* à la *Lettre à M. Ratazzi*, et annonçait à son clergé le futur concile œcuménique ; en 1868 paraissaient *les Alarmes de l'épiscopat justifiées par les faits.*

On pourrait croire qu'une si longue énumération est complète : loin de là ! On ne voit ici que ce qui a trait aux luttes religieuses; mais on pourrait montrer en regard une liste non moins prodigieuse de brochures littéraires ou philosophiques, de dissertations sur l'enseignement, de réfutations de M. Littré, de réponses à M. Duruy. Et, à côté de tout ce qui a paru, combien de travaux sont restés manuscrits ou inachevés! Car, il faut bien le dire, l'évêque d'Orléans a, dans sa vie, donné bien des rendez-vous auxquels il a manqué, ébauché bien des idées fugitives ; c'est qu'il avait l'impétuosité d'un chef d'avant-garde qui toujours poussé par le cri *en avant!* ne campe jamais longtemps au même lieu. En tout cas, il ne quittait le bien que pour le mieux, ne donnait la préférence qu'au plus pressé, et ce n'était ni par changement de volonté, ni par caprice, c'était par la seule conviction qu'il faut courir au feu partout où éclate l'incendie. Assurément, quand on vise à la renommée, on compte davantage avec le temps et le travail, mais il ne visait qu'à servir Dieu et à lui rallier des fidèles. L'une de ses dernières pensées a été

celle-ci : « Désormais mon plus vif chagrin en ce monde, c'est le spectacle des âmes que nous avons refroidies ou perdues par nos propres fautes. » Un des motifs de sa mobilité apparente était aussi la très-sincère abnégation avec laquelle il consultait : personne, en effet, n'a jamais incliné sa pensée devant celle d'autrui avec plus de simplicité et d'abandon. En parcourant la collection de ses volumes et de ses brochures, je lis en tête d'une épreuve sans date : « Imprimerie Ernest Colas — Orléans — Mon ami, si nous « avons enfin des élections, je voudrais publier ceci (c'était une « lettre adressée aux catholiques contre l'abstention); corrigez, « retranchez, ajoutez. » Et de petits autographes de ce genre n'étaient point un privilège : douze, quinze, vingt épreuves portant la même requête partaient, en même temps, dans toutes les directions ; toutes les réponses reçues étaient examinées, pesées avec le plus grand soin ; tous les avis ne pouvaient être suivis, mais tous étaient accueillis avec la même bonne grâce.

Nous voici maintenant arrivés à l'un des points les plus importants de la carrière de l'évêque d'Orléans : le Concile. Je ne me reconnais aucune compétence pour traiter cette question. Je me bornerai à constater ici que son caractère resta fidèle à lui-même : ardent et contenu. Il discuta tant que la discussion fut un droit ; il se soumit dès que la soumission fut un devoir. Sans méconnaître cette première vérité, des juges autorisés et impartiaux ont blamé cependant l'usage qu'il fit de la presse avant et pendant la tenue du Concile ; je n'entreprends ni de repousser, ni d'adopter ce blâme ; je présenterai seulement, en toute sincérité, deux considérations que je crois essentielles pour prononcer un jugement.

La première c'est que l'évêque d'Orléans ne laissa jamais planer un doute sur sa docilité. En partant de son évêché pour Rome, il adressait au clergé et aux fidèles de son diocèse ces paroles qui, du moins, auraient dû éclairer les hostilités qui n'étaient pas systématiques :

« D'avance obéissant, et obéissant jusqu'à la mort, j'adhère aux « décisions du Chef de l'Eglise et du Concile ; j'y adhère du fond « du cœur, et de toute mon âme, quelles que soient ces décisions, « conformes ou contraires, je l'ai dit et je le répète, à ma pensée « particulière, qu'elles viennent la confirmer ou la contredire. Que « vient-on me parler ici de contrainte, de pressions, de manœuvres « humaines? Nous sommes tous des hommes, et dans ce Concile « comme dans tous les autres, les imperfections humaines auront « leur part. Mais notre croyance est précisément que le Saint-Esprit « dirige, façonne, consume ces imperfections, et les tourne au ser- « vice de la vérité. Nul n'est catholique sans cette foi qui est la

« mienne, et voilà pourquoi d'avance j'adhère, je suis soumis; et je « suis heureux d'adhérer, joyeux de me soumettre. Après avoir com- « battu librement, travaillé fortement, agi courageusement, la sou- « mission sera notre victoire, et vous nous ferez à tous la grâce, ô « mon Dieu, de trouver la paix dans la foi et la joie dans l'obéissance.

« Ce que je crois, mon devoir sera de le faire croire, et vous nous « ferez aussi la grâce, ô mon Dieu, de trouver les voies de la per- « suasion, l'onction qui touche les cœurs, ramène les égarés, fait « briller la vérité d'un éclat doux et vainqueur, sans la ternir par « nos défauts et la rendre pénible à nos Frères [1]. »

Le second souvenir que je veux rappeler, c'est que l'évêque d'Orléans n'obéit qu'à sa conscience et cela sans aucune illusion. Lui-même ne nous a-t-il pas ouvert son cœur avec un accent de sincérité que personne ne peut méconnaître, dans sa lettre à l'archevêque de Malines?

« Certes, je puis le redire, Monseigneur, lui écrivait-il : *dans la « contention d'amour pour le Saint-Père*, je ne me suis jamais « laissé vaincre par personne : on m'a vu assez souvent sur la « brèche; et si d'autres luttes pour la religion ont occupé ma vie, « aucune, vous me forcez à le rappeler, n'y a tenu une plus grande « place.

« J'ai combattu de même et toujours, sans jamais regarder au « nombre, l'impiété, et ses doctrines subversives, et ses ligues « funestes.

« C'est l'honneur de ma vie militante d'avoir été insulté, autant « que le fût jamais un évêque, par les adversaires de la religion et « de la societé.

« Il n'y avait qu'un dernier sacrifice dont je n'avais pas encore « rencontré l'honneur; mais il s'est offert à moi, je ne l'ai pas fui. « J'ai brisé cette popularité, telle quelle, que je n'avais pas cher- « chée, et qui pour tant de gens est une idole, non sans savoir ce « que je faisais, mais sans hésiter [2]. »

Au retour du Concile, l'immense douleur qui fut épargnée à Berryer et à Montalembert, l'immense douleur de voir la France envahie et mutilée, pesa de tout son poids sur l'évêque d'Orléans : nul ne la ressentit plus profondément, nul ne la subit avec plus de fierté. On eût dit son plus illustre prédécesseur, saint Aignan, couvrant de sa majesté comme d'une armure tout le peuple orléanais, disputant, arrachant au vainqueur, tantôt par l'énergie de la résis-

[1] *Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans au clergé et aux fidèles de son diocèse, avant son départ pour Rome*, p. 20.

[2] *Réponse de Mgr l'évêque d'Orléans à Mgr Dechamps, archevêque de Malines*, p. 56.

tance, tantôt par l'autorité de la persuasion tout ce qui pouvait adoucir ou diminuer l'humiliation de la défaite. Son diocèse le bénit et le récompensa comme on doit récompenser le soldat, tant qu'il est debout : il l'envoya sur un autre champ de bataille; il le choisit pour l'un de ses députés à l'Assemblée nationale. Avec la même sérénité, avec le même dévouement, l'évêque se consacra à ces luttes nouvelles.

Il arrivait à l'Assemblée, navré, mais non abattu, et gardant encore quelques espérances comme un baume pour les plaies de la patrie.

A la fin du mois de juin 1871, l'Académie eut à remplacer M. Villemain comme secrétaire perpétuel : je vins prendre part au scrutin qui lui donna pour successeur M. Patin, et je profitai de cette circonstance pour passer quelques jours sous le toit de l'évêque d'Orléans. Il avait à Versailles, comme partout, de nombreux amis, et la baronne de Fréville, sœur de l'abbé de Moligny avait mis à sa disposition un très-bel hôtel. Là, je fus témoin de tout le respect dont il était entouré, de la confiance que nul homme et nul parti ne lui refusaient. Je vis sa joie lorsque, des diverses fractions de la droite, on vint lui dire : la réconciliation de la famille royale est un fait accompli; elle était hautement annoncée, hier au soir, à l'hôtel de la présidence par M. Thiers lui-même. Le lendemain, je fus également témoin de son désespoir, à ce cri soudain, éploré : d'autres conseils ont prévalu; tout est brisé!

Ce que fut ce désespoir dans toutes les fractions de la majorité monarchique, parmi les membres de la droite la plus extrême, soit à l'Assemblée, soit dans la presse, comme parmi les orléanistes les plus notoires, nul ne peut s'en faire une idée exacte, s'il ne l'a vu de ses propres yeux. . . . .
. . . .

Je laisse désormais ces tristes souvenirs à l'écart, et je ne veux plus m'attacher ici qu'aux derniers exemples du dévouement, du désintéressement et de l'abnégation de l'évêque d'Orléans.

Après plusieurs jours de profonde émotion, l'Assemblée reprit ses travaux, mais dans un état de perplexité voisin du découragement. Pour l'évêque, restait un immuable devoir : défendre la cause de l'Eglise qui est en même temps celle de la civilisation; il se donna à cette mission avec son activité infatigable et son inaltérable sagesse. Pendant qu'il montait à la tribune pour obtenir la présence des ministres de la religion dans les conseils de l'assistance et de la charité publiques, il lançait contre la crédulité puérile et dangereuse à d'apocryphes prophéties l'avertissement le plus salutaire et malheureusement le plus opportun : « Soyons, disait-il, une « génération énergique et dévouée, intelligente et capable, croyante

« et agissante, qui comprenne les besoins et la marche des agitations « humaines et ne s'en montre pas plus effrayée qu'il ne convient à « ceux qui doivent puiser dans les lumières de la foi quelque chose « de la sagesse et de la patience de Dieu, à ceux qui, sans recourir « à de vains et suspects oracles, peuvent trouver dans l'histoire de « leurs pères, dans les souvenirs du passé, les secrets de la Provi- « dence, et les espérances de l'avenir [1]. »

Enfin, il prenait une part maîtresse dans les laborieuses délibérations d'où allait sortir la loi de l'enseignement supérieur. En même temps, il adressait une lettre à M. Gambetta et deux à M. Minghetti, président du conseil des ministres en Italie. J'abandonne aux curieux le soin de rechercher si c'est à l'Italie ou à la France, à M. Minghetti ou à M. Gambetta, que s'adressaient les paroles suivantes :

« Je vois de près ce qui se passe; rien n'est plus douloureux, et, « j'aime à le penser, ce n'est pas sans un amer regret que vous « prenez part à de telles choses. Tout se fait avec un art profond, « une méthode savante; sans bruit, sans violences apparentes : des « formes légales couvrent tout. Ce qui s'accomplit là cependant « n'en est pas moins le désastre de l'Eglise, et en serait, si elle pou- « vait être ruinée par la main des hommes, la ruine..... Vous « voulez détruire le prêtre en l'assujettissant au service militaire. « Vous parlez de l'égalité devant la loi! Mais encore faut-il savoir « l'appliquer et ne pas oublier cet autre principe, nécessaire aussi « dans la législation des peuples civilisés, si l'on veut empêcher « cette égalité de dégénérer en un niveau sauvage, et de porter une « perturbation profonde dans les divers services publics : il ne faut « pas oublier, je l'ai dit, l'équivalence des services; ni non plus les « incompatibilités !

« C'est ce qu'un député, très-partisan assurément du principe « d'égalité, déclarait récemment en ces termes :

« Il y a des hommes qui peuvent rendre à la société des services « cent fois, mille fois plus grands que s'ils allaient accroître de leur « unité le nombre des soldats dans les casernes.

« N'entendez donc pas dans un sens matériel et tyrannique ce « principe d'égalité; autrement, et si vous n'aviez songé qu'à faire « de la logique à outrance sur ce principe, je serais tenté de vous « dire que vous n'êtes que des enfants; ou, si vous l'aimez mieux, « des novices dans la vie politique et parlementaire; des néophytes « que leur jeune et nouvelle ferveur entraîne.

« Les pierres, disait encore ici avec bon sens un sénateur, les

[1] *Lettre sur les prophéties publiées dans ces derniers temps, adressée par Mgr l'évêque d'Orléans au clergé de son diocèse*, p. 35.

« pierres s'adaptent à la même mesure avec le marteau; mais on « n'en fait pas de même des hommes avec les lois.

« J'ai donc le droit de vous le rappeler ici :

« Dans la conscience de tous les peuples, le prêtre a un caractère « sacré : et c'est pourquoi jamais, nulle part, on n'a songé à en faire « un homme qui verse le sang; sa mission est une mission de paix, « non de guerre; sa mission est de prier, non de combattre; de « bénir, non de tuer.

« La conscience du genre humain a toujours ainsi conçu le prêtre; « et ce caractère est tellement le sien, que les prêtres des faux dieux « en ont toujours paru eux-mêmes revêtus.

« Voyez le prêtre dans Homère ou dans Virgile ; dans les vieilles « civilisations de la Grèce et de l'Italie. Là, si le prêtre paraît sur « les champs de bataille, c'est pour sacrifier, non pour combattre.

« Et vous voudriez dépouiller de ce caractère auguste les prêtres « du Dieu vivant!

« Vous reculeriez, en fait de sens moral et religieux, au delà « même du paganisme!

« Aux yeux de tout catholique, sachez-le, le prêtre catholique » continue ici-bas la mission et le sacerdoce de Jésus-Christ.

« Fonctions religieuses, sans doute, avant tout, mais fonctions « sociales aussi, et civilisatrices au premier chef. »

Enfin, l'évêque d'Orléans s'adressait à l'opinion publique tout entière dans un éloquent appel intitulé : *Où allons-nous ?*

En 1875, par le vote même de l'Assemblée nationale, l'évêque devint sénateur à l'heure où allait redoubler la propagande antichrétienne qui, depuis, n'a cessé de se développer. On pourrait croire que, au milieu de tels périls, en face de telles vertus et, en tout cas, en retour de tels services, l'hostilité envers l'évêque d'Orléans s'était résignée au silence; il n'en fut rien; jamais, au contraire, elle ne fut plus acharnée. Elle n'ébranla pas un instant son calme. La rancune est la menue monnaie de la haine; l'évêque était aussi incapable de l'une que de l'autre. Assurément il n'était pas endurant, quand on touchait aux choses qui lui étaient sacrées; assurément il ressentait avec chaleur, il exprimait quelquefois avec véhémence, de saintes indignations; assurément il se sentait atteint, quand sa cause était blessée; mais sa générosité ne se démentait jamais envers les individus dont, du reste, il s'occupait rarement. Il fallait qu'un homme lui parut bien funeste à l'Eglise pour fixer longtemps son regard. Assailli sans relâche de pamphlets, ridicules, il est vrai, et faciles à dédaigner, je ne l'ai vu qu'une seule fois ému, en pareille circonstance. Il s'agissait d'un énorme volume in-quarto de 900 pages environ, œuvre indigeste, distillant à chaque

ligne l'insanité d'esprit et de style, mais ayant le grand danger de se présenter comme la continuation d'une histoire universelle de l'Eglise qui n'est pas sans quelque valeur. J'étais si accoutumé à l'indifférence de l'évêque d'Orléans en pareille matière que je fus étonné de son émotion : j'en eus promptement le secret quand il s'écria, en mettant ses deux mains sur son visage : Que deviendrait un clergé nourri de semblables aliments! Il se résolut même à en entretenir plusieurs évêques. Ces entretiens eurent pour résultat un acte significatif qu'on eut l'indulgence, peut-être à tort, de ne pas rendre public.

Doit-on insister maintenant sur sa charité? Personne de notre temps, a dit, depuis la mort de l'évêque d'Orléans, un vieillard qui avait toutes ses confidences financières, personne n'a plus reçu et n'a plus vite dépensé en fondations publiques ou en aumônes secrètes. Dès sa jeunesse, au séminaire, où il ne disposait point des puissantes bourses qui se sont ouvertes depuis, on le voyait déjà s'imposer les plus dures privations pour secourir quelques compagnons d'études. Il a toujours donné comme un riche parce qu'il a toujours vécu comme un pauvre.

On raconte [1] que saint Vincent de Paul, qu'on appelait alors M. Vincent, ne sortait jamais qu'à pied, ou sur une petite monture, quand ses courses étaient trop lointaines. Quand il eut vieilli, les dames de charité de Paris, craignant qu'il ne lui arriva quelque accident grave, firent faire tout exprès pour lui une voiture si simple et si pauvre qu'il ne semblait pas que son aversion pour tout faste put s'en effrayer : elle s'en effraya cependant, et l'humble carrosse restait sous la remise. La duchesse d'Aiguillon, présidente des dames de charité, qui avait reçu M. Vincent chez elle à la campagne, saisit l'occasion pour ordonner à l'équipage qui le ramenait de rester à Saint-Lazare bon gré mal gré. « Ayez donc égard, « je vous en prie, au besoin que vous en avez, lui écrivait-elle dans « un billet qui accompagnait le don; je vous en conjure au nom de « toutes ces dames. — Non, madame, répondit M. Vincent, je « n'en ferai rien! Quand l'enflure et la faiblesse de mes jambes ne « me permettront plus d'aller ni à pied, ni à cheval, je suis résolu « de demeurer plutôt le reste de ma vie à Saint-Lazare que de me « faire traîner, moi, pauvre paysan, dans un carrosse. » La duchesse d'Aiguillon eût été vaincue dans ce conflit de charité si elle n'eût obtenu l'intervention de l'archevêque de Paris et de la reine. La vertu de l'obéissance fut alors celle qui l'emporta. « Mais, dit son

[1] Voir le curieux et intéressant ouvrage intitulé : *la Duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu*, par M. Bonneau-Avenant, lauréat de l'Académie.

« historien, il n'appela jamais ce malheureux carrosse que sa honte « et son ignominie. »

L'évêque d'Orléans avait plus d'un point de ressemblance avec M. Vincent, et il en approchait certainement de très-près pour l'aversion de toutes les aises de la vie. Sa voiture avait cent ans et son cheval ne paraissait pas en avoir beaucoup moins : il secouait les oreilles, sans hâter le pas, sous le fouet amical d'un cocher dont on aurait pu faire un donneur d'eau bénite. Cet étrange équipage était bien connu à la gare d'Orléans, et quand on le voyait arriver dans la cour, toujours à la dernière minute, les facteurs se précipitaient à l'envi, sachant bien à qui ils allaient ouvrir la portière. Encore c'étaient là les grands jours ! Par goût, il marchait habituellement à pied, tête nue, son chapeau sous le bras, et, quand le temps était menaçant, avec un vaste parapluie en coton. Son costume était à l'avenant. — Il avait, je ne dis pas le mépris, car pour mépriser quelqu'un ou quelque chose, il faut y penser, — mais la parfaite ignorance ou le profond oubli de tout ce qui était ostentation, recherche purement extérieure, étrangère ou inutile à la dignité épiscopale dont personne n'était plus jaloux que lui, dans le sens vraiment religieux. Son costume était à l'avenant. Les journaux ont raconté l'anecdote d'un curé de l'Orléanais qui, venant à Orléans pour les affaires de sa paroisse, fut retenu à dîner par l'évêque. J'ai peut-être eu tort d'accepter, dit le pauvre curé au grand-vicaire ; car je ne m'attendais pas à cet honneur, et ma soutane n'est pas convenable. — Votre soutane? dit le grand vicaire : mais vous n'avez donc pas regardé la sienne !

Il est embarrassant de dire jusqu'où allait son indigence en ce genre ; mais il n'y a rien de tel que les petites choses pour bien faire juger les grandes : ce sont d'excellents témoins parce que, imprévus et spontanés, personne ne prend ni le temps ni la peine de les suborner.

Quand il ne s'agissait pas d'une consolation ou d'un conseil grave, l'évêque d'Orléans donnait ses rendez-vous partout, dans ses promenades, dans les gares, dans les wagons de chemin de fer, — n'importe où, pourvu qu'il fit une économie de son temps. Un dimanche, durant une station du P. Monsabré, il m'invita à aller le rejoindre au banc d'œuvre de Notre-Dame : cette proposition me causait un double plaisir ; je m'empressai de l'accepter. L'évêque, arrivé au sermon avec l'archevêque de Paris, quitta le cortège, en sortant du banc d'œuvre, et m'emmena pour monter dans un fiacre qui devait l'attendre à une des portes latérales de Notre-Dame : le fiacre nous attendait, par méprise, à une autre porte. Pendant qu'un commissionnaire allait le chercher, l'évêque et moi commençâmes

notre conversation sur le seuil du petit portique : une portion de la foule s'écoulait par là ; on reconnut l'évêque d'Orléans, on l'entoura silencieusement, respectueusement, avec beaucoup de sympathie. L'évêque ne pouvait manquer de s'en apercevoir ; mais il n'aimait pas les ovations : il se tourna donc le plus qu'il put du côté du mur, tenant son chapeau à la main, selon son habitude. — Je vous en prie, lui dis-je, par humilité, cachez votre chapeau. — Ce chapeau, en effet n'avait, plus ni forme, ni couleur. L'évêque me regarda d'un air étonné sans me comprendre, et l'explication allait devenir embarrassante, à côté de la foule qui nous serrait de près, lorsque le fiacre apparut et nous emmena. Quelques heures après, je racontais, avec grand plaisir, à une amie de l'évêque d'Orléans, Mme de ***, cette petite scène et l'impression très-douce que j'en avais reçue. — Ah ! si on avait pu voir sa culotte, s'écria vivement Mme de *** ! — Mais vous-même, Madame, comment connaissez-vous la culotte de l'évêque d'Orléans ? — D'une façon bien simple, répliqua Mme de ***. Il y a quelques années, en allant voir mon fils au petit-séminaire de la Chapelle, je trouvai la cuisinière, que je connaissais fort bien, assise devant une porte et ajustant des pièces sur une vieille culotte noire — Pour quel pauvre travaillez-vous là ? demandai-je de très-bonne foi. — Ah ! vous dites bien, Madame ; pour un pauvre à qui on ne peut jamais faire garder rien de neuf ! je travaille pour Monseigneur.

Plus on voyait de près cet austère dévouement, cette constante préoccupation pour les intérêts de l'Eglise, plus on souhaitait que l'Eglise elle-même les glorifiât, étendît leur cercle et fortifiât leur influence. Une certaine disgrâce, un certain isolement grandissent souvent un homme, en permettant de le mieux voir et par conséquent de le mieux juger ; mais ils nuisent à sa cause. On ne s'étonnera donc pas que quelques-uns des collaborateurs de l'évêque d'Orléans, dans nos dernières assemblées, ambitionnassent pour lui la pourpre romaine ; et, en effet, arrivés au pouvoir, ils le présentèrent pour un des chapeaux vacants : d'autres noms furent préférés à Rome.

Plus récemment, à l'heure où cette pensée était pour ainsi dire délaissée, le bruit se répandit tout d'un coup au Sénat que la promotion de l'évêque d'Orléans ne rencontrerait plus de difficultés au Vatican, mais que c'était M. Dufaure qui s'y refusait, parce que l'évêque d'Orléans avait voté la dissolution de la Chambre des députés, avec la majorité du Sénat, le lendemain du 16 mai. Grande fut alors l'émotion des amis de l'évêque d'Orléans, qui se gardèrent bien de la lui confier, car il avait déjà refusé l'archevêché de Lyon, et l'on ne pouvait espérer de lui, je ne dis pas aucune démarche, mais la

plus simple condescendance, pour un intérêt personnel. « Avoir « mérité les dignités et les avoir refusées, a dit Bossuet [1], c'est une « nouvelle espèce de dignité qui mérite d'être célébrée par toutes « sortes d'honneurs, et comme l'univers n'a rien de plus grand que « les grands hommes modestes, c'est principalement en leur faveur « et pour conserver leur vertu qu'il faut épuiser toutes sortes de « louanges. » Cette louange sera la dernière que l'évêque d'Orléans aura méritée dans sa vie et le dernier exemple qu'il nous aura légué.

Les forces du vieux lutteur déclinaient, sa santé commençait à inspirer de l'inquiétude, et on le détermina à se rendre dans le Midi, à Hyères, où l'attendaient les soins les plus affectueux. Mais la mort seule pouvait le terrasser; la maladie l'arrêtait à peine, et il emporta le plan et les matériaux d'un travail considérable. De nouvelles et terribles luttes religieuses se laissant apercevoir à l'horizon, je reçus de lui une de ces lettres courtes et précises, sans préambule et sans phrases, comme il les écrivait toujours :

« 18 janvier 1878.

« Cher ami,

« Vous avez peut-être lu, dans les journaux, qu'on va publier « les œuvres posthumes de M. Thiers.

« Si M. Mignet s'en chargeait seul, j'y aurais confiance; mais « d'autres y mettront la main. En tous cas, ne croiriez-vous pas utile « de publier quelque chose de M. Thiers de 1849 et de 1850?

« Que pensez-vous de ceci? Veuillez m'en écrire à Hyères où je « tâche de remettre ma santé fort ébranlée, après avoir passé six « jours à Montpellier chez le grand et saint docteur Combal, qui a « bien voulu me donner son hospitalité en même temps que ses con- « seils.

« Tout à vous du fond du cœur en Notre-Seigneur,

« † F., *évêque d'Orléans*. »

Je me hâtai de lui répondre que je mettais tous mes tiroirs à sa disposition, mais que c'était à lui que devaient appartenir la mise en œuvre et la publicité. Il me répliqua :

« Hyères, 24 janvier 1878,

« Cher ami,

« Je vais dicter immédiatement mes souvenirs à l'abbé Lagrange. « Dictez aussi les vôtres.

« Je possède deux exemplaires très-authentiques de nos procès- « verbaux; cela est aussi exact que possible [2].

[1] Oraison funèbre de Nicolas Cornet, grand-maître du collège de Navarre.

[2] Procès-verbaux de la commission qui a préparé la loi du 15 mars 1850 sous la présidence de M. Thiers.

« Je suis charmé que vous soyez d'avis comme moi que c'est une « œuvre importante et nécessaire.

« Ce me sera une consolation de cœur de rendre cet hommage à « un homme que j'ai beaucoup aimé, et qui alors a tant mérité de « l'être.

« Tout à vous bien affectueusement, en Notre-Seigneur.

« † F., *évêque d'Orléans.* »

Je me hâtai de lui transmettre plusieurs lettres de M. Thiers à moi, quelques observations sur le travail à entreprendre, et le fragment de mes *Mémoires* concernant la réunion d'Augerville. Parmi les lettres de M. Thiers, je lui fis copier celle-ci, elle ne porte pas de date, mais elle est manifestement postérieure à Sadowa et fait allusion à la statue de Voltaire érigée vers la fin de l'Empire. A cette époque, ce qui me frappait surtout dans le langage de M. Thiers, c'était l'énergique flétrissure qu'il infligeait au matérialisme, et la franchise de ses convictions spiritualistes. M. Thiers, qui avait tant d'affinités d'esprit avec Voltaire, défendait surtout ici l'homme qui a écrit :

..... Non, je ne puis songer,
Que cette horloge existe et n'a point d'horloger!

C'était un point de vue dont je supposais que l'évêque aimerait à lui faire honneur et qui, à cette date, avait son prix.

« Château de Franconville, par Luzarches (Seine-et-Oise).

« Mon cher confrère et excellent ami,

« Je suis bien sensible à votre bon souvenir et je vous remercie « d'avance de tout ce que vous aurez dit dans *le Correspondant* [1] « qui n'a pu m'arriver à la campagne, mais que je vais faire pren- « dre chez moi à Paris. Aucun suffrage ne peut m'être plus pré- « cieux que le vôtre, et j'en recevrai toujours l'expression avec « grande joie et grande gratitude.

« Ici, au fond de forêts qui ne sont pas à moi, mais à une amie « et proche parente de ma belle-mère, je continue entre Galilée, « Descartes, Pascal et Newton (en bonne compagnie, comme vous « voyez), je continue à regarder le drame shakespearien de notre « temps. Que de gravité à la fois et de grotesque! J'en suis con- « fondu, et j'en serais égayé si je n'en étais terrifié pour mon pauvre « pays, descendu sans s'en apercevoir du premier rang au troi- « sième, c'est-à-dire au dernier! Ou un duel à mort avec l'Europe, « ou la résignation d'un homme épuisé renonçant au monde pour le

[1] Sur un volume du *Consulat et de l'Empire.*

« cloître (ce qui est noble pour l'individu mais pas pour les nations), « ou un duel à mort ou le cloître, telle est l'alternative qu'on a pré- « parée à la France, et j'avoue que je crains autant l'une que l'autre « de ces alternatives. Tout pesé, je suis *actuellement* pour la paix ; « mais que de douleurs patriotiques pour les gens qui, comme vous « et moi, aiment au même degré la France, sa liberté, sa gran- « deur, toutes ces nobles choses qui composent les affections des « honnêtes gens !

« Et les intérêts moraux, que deviennent-ils au milieu de ce chaos?

« Voilà ce sot et vieil enfant de X. arrêté ! mais que fait cela « au fond de la question? rien ou presque rien. Que de difficultés « presque insurmontables, et cela sur le terrain chargé de décom- « bres ! Entre nous, bien entre nous, je crains que notre excellent « et éloquent ami l'évêque d'Orléans ne s'engage témérairement « dans le procès à Voltaire. Le qualifier comme il l'a fait blesse un « certain instinct français, instinct tout national qui s'attache à « Voltaire comme à l'un des génies les plus nationaux, les plus « caractéristiques de la France : il faut prendre garde à cet instinct « et il faut songer aussi que Voltaire, si on savait s'en servir, est le « plus puissant des auxiliaires contre le véritable ennemi du jour, « le matérialisme grossier du Congrès de Liège et de l'époque. « C'est là l'ennemi le plus redoutable, et il ya, dans le *Dictionnaire* « *philosophique*, des pages admirables de bon sens, de philosophie « véritable, qui, citées à propos, embarrasseraient bien nos stupides « panthéistes. Si, à mon âge, je suis plongé dans le grimoire algé- « brique, si je passe des journées et des nuits dans les laboratoires « de chimie et de physique, c'est avec la conviction que le matéria- « lisme est le vrai ennemi du temps, et qu'il faut le combattre avec « ses propres armes, celles qu'il tire d'une fausse étude de la nature. « Je crois qu'il serait bon aussi de le combattre avec les armes des « génies qu'il aime à invoquer, lorsque ce sont des génies natio- « naux. Dans chaque homme, il faut prendre le bon, et toute bonne « cause a le droit de dire : Je prends mon bien où je le trouve. Or, « il y a, dans Voltaire, du parfait.

« Si je vous fais ces remarques, bien entre nous, je le répète « (et je vous supplie qu'il en soit ainsi) c'est que j'aperçois chez des « gens excellents, dont le concours est indispensable à la cause « indissoluble de la liberté et de l'ordre et qui répondent à la « moyenne de tous les temps, de tous les pays, de tous les cultes, « j'aperçois certains froissements, indice infaillible qu'une *certaine* « *mesure* est passée : or, soyez sûr que, dans la conduite des choses « humaines, c'est un compas qu'il faut toujours avoir sous les yeux.

« Trois grandes causes me sont à cœur : la liberté, le rang de

« la France dans le monde, les vraies croyances morales sans « lesquelles l'homme descend vers la brute; je m'y consacre, et je « suis d'avis qu'il faut augmenter au lieu de diminuer le nombre de « leurs adeptes. Voilà mon petit et modeste prône, digne de Gros-« Jean, mais Gros-Jean est un brave homme qui a du bon sens, je « vous assure, et qui est bon à entendre.

« Adieu, mon très-cher, mille amitiés, vives, sincères et cons-« tantes.

« A. THIERS. »

L'évêque d'Orléans m'accusa réception de mon envoi en ces termes :

« Hyères, 5 mars 1878.

« Cher ami,

« Je reçois votre lettre et les papiers qui l'accompagnent.

« C'est excellent, et avec tout ce que nous possédons d'ailleurs, « cela peut produire un juste et grand effet.

« Vous avez réveillé mes souvenirs, et je pourrai ajouter aux « vôtres quelques détails qui ne vous déplairont pas.

« Nous aurons à causer sur ce qu'il dit de Voltaire.

« Tout à vous bien tendrement en Notre-Seigneur,

« † F., *évêque d'Orléans.* »

Pendant que l'évêque d'Orléans poursuivait son travail sur M. Thiers, le centenaire de Voltaire commençait à faire du bruit, et l'évêque n'hésita point à quitter la besogne entamée pour se jeter au-devant du flot d'hommages qu'on essayait de diriger vers le philosophe de Ferney. Je n'avais garde de combattre ce nouveau travail, mais j'insistais, en même temps, sur ce que, dans le dix-huitième siècle, Voltaire ne fut pas le seul coupable.

Il y a malheureusement plusieurs manières de défendre une cause! tout couvrir et tout nier par des apologies mensongères; garder le silence sur les côtés faibles, en enflant la voix sur les points où l'on se sent fort; enfin — et cette troisième méthode est la plus rare — ne rien disputer ni à la justice ni à la vérité, reconnaître les torts chez ses amis pour avoir le droit de signaler les fautes chez ses adversaires. Pour mon compte, je suis profondément convaincu que cela seul est profitable et, depuis longtemps, je ne crois plus qu'à l'habileté du vrai. Je fis donc, en toute sincérité, parvenir mon sentiment là-dessus à l'évêque d'Orléans, et je rappelai la valeur que donnerait à toutes les condamnations sur Voltaire une juste sévérité sur nos aveuglements et nos défaillances, durant le dix-huitième siècle. Je reçus la réponse suivante :

« Orléans, 29 mai 1878.

« Cher ami,

« Quant au solennel *mea culpa* dont vous me parlez, j'ose dire « qu'il n'y a pas de cœur dans lequel il soit plus profond que dans « le mien.

« Quant à la proclamation de cette grande vérité là, peut-être ne « mourrai-je pas sans l'avoir faite.

« Tout à vous bien affectueusement en Notre-Seigneur,

« † F., *évêque d'Orléans.* »

La campagne contre le centenaire de Voltaire n'était pas de nature à désarmer le mauvais vouloir de M. Dufaure, et de nouveaux obstacles au succès des négociations relatives au chapeau devaient infailliblement en résulter.

Quelque chose d'analogue se passa sous Louis XIV, au plus fort des querelles jansénistes : on songea, comme moyen de pacification, à nommer cardinal le pieux archevêque de Paris, Antoine de Noailles. L'abbé Boileau, son ami, qui restait du parti militant, lui dit un jour : « Vous serez plus grand, Monseigneur, en mettant le chapeau « sous vos pieds que sur votre tête. » M. de Noailles lui sut mauvais gré de ce conseil et ne le suivit point. Avec l'évêque d'Orléans, les rôles furent intervertis. Ses amis n'échangèrent avec lui aucune conversation sur ce sujet, car ils auraient été fort mal reçus, mais, je dois l'avouer, ils pensèrent et agirent tout autrement que ne l'eût fait l'abbé Boileau. Ils essayèrent de faire comprendre à M. Dufaure que son opposition à une telle promotion était une grande injustice et une grande maladresse ; que s'il était question d'une promotion au Sénat, une objection sur le 16 mai pouvait trouver sa place chez les adversaires du 16 mai ; mais que dans une question toute religieuse, on ne devait pas admettre de telles considérations. Quelques sénateurs et quelques évêques essayèrent de faire comprendre au gouvernement qu'il méconnaissait ici son propre intérêt. Entre la république et les partis, disaient-ils, l'accord est difficile ; sur le terrain religieux, l'accord est possible ; il pourrait même être durable et devenir fécond. Que veulent donc les républicains sérieux qui se croient et qui se montrent les adversaires de l'Eglise ? ne devraient-ils pas, au contraire, appeler la bonne entente de tous leurs vœux ? l'Eglise ne porte-t-elle pas en elle-même la réalisation pratique, naturelle, de tous les bienfaits populaires que réclame la société et que les théories antichrétiennes ne réaliseront jamais ? On nous atttribue les premiers torts, mais ces torts, en les admettant sans les discuter, nul n'a voulu les conjurer, nul ne les a combattus plus franchement et plus à ses propres dépens que l'évêque d'Orléans ! Si donc,

aujourd'hui, Rome et Versailles s'entendaient pour lui conférer la plus haute dignité que puissent décerner d'un commun accord l'Eglise et l'Etat, ne serait-ce pas donner un grand encouragement à la modération contre l'emportement? Ne serait-ce pas le fait le plus grave et le plus heureux qui se fût accompli, depuis quelques années, sur le terrain où l'Etat et l'Eglise ont le plus d'intérêt à se rencontrer et à s'unir? Chacun comprendrait qu'ici le gouvernement prend au sérieux et de haut sa mission sociale; chacun devrait en conclure aussi que Rome n'a ni parti pris, ni humeur, chaque fois qu'on lui demande d'aider ou de sanctionner un sentiment juste; qu'elle n'oppose aucun obstacle systématique à aucun gouvernement et ne se laisse point engager au-delà de certaines limites, même par de prétendus amis.

Ceux qui plaidaient cette cause ajoutaient — et ils en avaient le droit — qu'ils parlaient ainsi dans des vues toutes françaises et sans aucune impatience personnelle de voir revêtir leur illustre ami de l'éclat de la pourpre. Il y a toujours, en effet, dans chaque siècle, quelques hommes qui n'ont pas besoin des grandeurs pour être grands. Bossuet et Fénelon n'appartinrent point au Sacré-Collège; la mémoire seule de Louis XIV en a souffert. De notre temps, Berryer n'a jamais été revêtu d'aucune dignité officielle; il n'a jamais été ni ambassadeur, ni ministre; et pourtant, quelle grande âme n'envierait sa renommée! L'évêque d'Orléans, tel que chacun le connaît, porte si bien le costume modeste de sa charité, de son zèle apostolique, que pour lui-même on ne peut souhaiter, ni plus d'insignes ni plus de décorations extérieures. Tout ce qui ne le touche pas comme prêtre lui est indifférent; ses amis manqueraient envers lui de justice et de respect s'ils en parlaient autrement; mais le vœu qu'ils expriment ne s'adresse qu'à l'intérêt public, et le gouvernement, s'il le repousse, ne le fera qu'à son propre détriment.

Quelque justes que fussent ces observations, quelque incontestable que fut l'autorité des hommes qui tenaient ce langage, M. Dufaure, je le constate sans surprise mais à regret, n'en paraissait point touché: l'adversaire irrité prévalait en lui sur le catholique, et on sentait que sa résistance ne serait pas facilement ébranlée.

Pendant ce temps, malgré le secret que s'appliquaient à garder, dans cette affaire, les hommes politiques qui s'y trouvaient mêlés, une rumeur vague parvint cependant à Orléans: elle produisit deux conséquences immédiates. L'évêque d'Orléans, qui professait une haute admiration pour le cardinal Pecci, et qui s'apprêtait à porter son premier hommage aux pieds du nouveau Souverain-Pontife, renonçant aussitôt à ce projet, suspendit tout préparatif de voyage; il redoubla d'ardeur contre Voltaire, et quand l'heure de la discus-

sion dans le Sénat eut sonné, personne ne put l'empêcher d'interpeller directement le président du conseil.

Aussitôt après ce devoir accompli, et cette rupture volontairement consommée, l'évêque quitta Versailles qu'il ne devait plus revoir. La mesure de ses mérites était comble; l'heure de la récompense était venue.

Ses derniers jours résumèrent bien le fond de son cœur et la place qu'y occupait toujours la plus fervente piété. Il se rendit d'abord à Ensielden pour un pèlerinage dont il avait, depuis longtemps, pris l'habitude : encore une fois, il voulut mêler son cantique à celui des milliers de pèlerins qui s'y pressent en foule de tous les points de la Suisse, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie; encore une fois il voulut joindre sa voix, sous la voûte de Notre-Dame des Ermites, à « ces accents de tristesse et d'es-« pérance; chants qui remercient d'un miracle, soupirs qui le « demandent; *Te Deum* et *Stabat*, gémissements de la pénitence, « élans d'amour, prière du pauvre publicain, appel du centenier, « cris du lépreux, pleurs de la Madeleine, adoration des bergers; « tout ce qu'aux grands jours de l'Evangile le Sauveur avait entendu « de l'humanité suppliante, tout ce que l'âme humaine peut dire et « demander à Dieu [1]. »

En quittant la Suisse, il gagna la Savoie, son pays natal, vénéra les reliques de saint François de Sales et de saint Bernard de Menthon à qui il avait voué un culte tout spécial, puis enfin il vint demander asile au château de Lacombe qui était devenu comme sa propre demeure. L'ardeur de son travail sur Voltaire avait surexcité en lui des forces factices; mais bientôt se découvrit un épuisement croissant et irrémédiable : il s'éteignait rapidement, mais tout entier, sans perdre ni une faculté, ni une affection, ni un sourire. Il ferma doucement les yeux, son chapelet à la main, et en adressant à l'amitié un dernier adieu. Sa mort fut aussi enviable que sa vie avait été belle. Il interdit après lui l'oraison funèbre mais il ne pouvait interdire la reconnaissance ni ensevelir dans un perpétuel silence ce qu'il avait caché avec tant de soin à ses contemporains. L'épiscopat a voulu lui faire des obsèques dignes de son estime et ces « pieuses « manifestations [2] » ont été sanctionnées par la plus haute approbation qui puisse être obtenue en ce monde, celle du Souverain-Pontife.

A. de Falloux.

[1] *Pèlerinage à Ensielden*, par le vicomte de Melun, p. 174.
[2] Lettre de S. S. le Pape Léon XIII à Mgr Coullié, en date du 7 novembre 1878.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ET M. THIERS

PREMIÈRE PARTIE

LES ESSAIS DE CONSTITUTIONS

La triste situation où se débat aujourd'hui la France, les périls qui la menacent, ramènent inévitablement l'attention vers les premiers jours de l'Assemblée nationale, vers cette époque à peu près unique dans l'histoire, où le pays put attendre son salut de ses représentants librement élus, investis d'une souveraineté sans limites. Jamais, on peut le dire, députés n'eurent une plus grande puissance pour reconstituer un Etat et pour imprimer une direction à sa politique. L'Assemblée nationale ne rencontrait devant elle ni institutions, ni gouvernement, ni traditions qu'elle fût obligée de suivre ; la France était comme un terrain nu, sur lequel elle avait toute liberté de construire à sa guise. Les électeurs qui l'avaient nommée n'avaient fixé de terme ni à la durée, ni à l'étendue de ses pouvoirs; ils ne lui avaient imposé d'autre mandat que de sauver le pays. Pour surcroît de force, elle trouvait dans son sein les éléments d'une majorité considérable : les deux tiers environ de ses membres, animés par l'amour de la patrie, par le respect de la religion, par le goût de la liberté, ennemis du despotisme impérial et du désordre républicain, étaient unis sur toutes les questions essentielles de conservation sociale. Elle avait sans doute une tâche d'ordre exceptionnel à accomplir, deux redoutables difficultés à vaincre : le traité de paix à conclure et à faire exécuter, l'insurrection imminente à prévenir ou à dompter. Mais si la Providence lui permettait de triompher de ces deux obstacles, il semblait que le surplus de son œuvre dût lui devenir facile, et qu'on pût, sans trop de présomption, lui en prédire le succès.

Comment cette Assemblée, si puissante à ses débuts et si ardente pour le bien public, n'a-t-elle pas su profiter de l'élan de sa jeunesse pour donner au pays une constitution sérieuse, et a-t-elle laissé ses forces se désagréger et se dissoudre, au point de finir par un avortement ridicule?

Comment n'a-t-elle pas su du moins entretenir dans le pays, par une direction ferme et intelligente de sa politique, le courant d'idées conservatrices d'où elle était issue elle-même?

Nous nous sommes posé plus d'une fois cette double question en lisant les deux volumes qne M. Jules Simon a récemment consacrés non pas à l'histoire, mais à la glorification du gouvernement de M. Thiers[1]; et quoiqu'on ne puisse évoquer ces souvenirs sans renouveler, comme dit le poète, des douleurs qu'il vaudrait peut-être mieux taire, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt d'en chercher la solution. L'ouvrage de M. Jules Simon, malgré d'étranges erreurs, ne laissera pas que de nous y aider; il contient d'ailleurs des aveux qui ont leur prix. C'est dans les premières années de l'Assemblée que nous trouvons le secret et l'origine de toutes les défaillances qui ont marqué sa fin. Si dès 1871, elle n'a pas su prendre son parti pour proclamer hautement et avec décision la volonté de la France, si elle n'a pas mis à profit la réaction de l'opinion contre les « fous furieux » qui exploitaient le pays et contre les incendiaires de la Commune; si cette majorité qui, au début, n'avait qu'une seule langue et qu'une seule manière de parler, a fini par reproduire le spectacle des peuples à Babel, au point que « le voisin ne comprenait plus le langage de son voisin[2], » le principal et véritable auteur de cette confusion, il faut bien le reconnaître, a été M. Thiers.

Nous ne nous dissimulons point la part de responsabilité qui revient à l'Assemblée nationale dans l'échec de sa propre politique; elle a eu le tort impardonnable de maintenir le pouvoir aux mains de M. Thiers alors même qu'elle ne le croyait plus digne de sa confiance. Mais on ne saurait lui faire un reproche de l'avoir, à Bordeaux, acclamé comme son chef. Une Assemblée nombreuse, surtout une Assemblée nouvelle, dont les membres sont pour la plupart étrangers et inconnus les uns aux autres, ne peut délibérer, ne peut agir qu'à la condition de se personnifier dans un homme. Or M. Thiers était l'homme que l'Assemblée recevait des circonstances. Ce n'était pas seulement le suffrage de vingt-six départements qui le désignait; certes, en supposant que M. Gambetta, ou M. Louis Blanc, ou M. Victor Hugo, eussent été les élus de vingt-six départements, l'As-

[1] *Le Gouvernement de M. Thiers,* par Jules Simon. 2 vol. Calmann-Lévy.
[2] *Ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.* Genèse, xi, 7.

semblée ne leur aurait point pour cela confié le pouvoir. Ce qui faisait la force de M. Thiers devant la majorité, c'est que tous les collèges où son nom avait été prononcé, l'avaient choisi comme conservateur ; c'est qu'il arrivait avec le souvenir d'un glorieux passé consacré, depuis vingt ans au moins, à la défense de tous les principes d'ordre social. On ne pouvait oublier le rôle qu'il avait joué dans l'Assemblée constituante de 1848, dans la Législative de 1849 à côté de Berryer, du duc de Broglie, de M. Molé, de M. de Falloux, de M. de Montalembert, les courageux combats qu'il avait livrés pour le droit de propriété, la part qu'il avait prise à la loi du 15 mars 1850 sur la liberté de l'enseignement, à la loi du 31 mai sur le droit de suffrage, ses éloquentes protestations en faveur de la papauté dans le Corps législatif de l'Empire, sa clairvoyance dans la politique étrangère, la lutte qu'il venait de soutenir pour toutes les libertés du pays contre l'audacieuse dictature du 4 septembre. Voilà l'homme que les conservateurs de la France entière appelaient à leur tête. En ce qui touche la question de gouvernement, on connaissait son aversion de vieille date pour la République, pour la « République paisible et modérée » (ce sont ses expressions) comme pour la « République sanglante. » « La France en a horreur, avait-il dit ; quand on lui parle République, elle recule épouvantée. Elle sait que ce gouvernement tourne au sang ou à l'imbécillité [1]. » Depuis de longues années [2], surtout depuis la chute de l'Empire, il paraissait entièrement rallié au principe tutélaire de la monarchie légitime. A M. de Larcy, comme aux principaux légitimistes qui arrivaient à Bordeaux, il disait en termes formels : « Ce qu'il faut à la France, c'est la *monarchie unie.* Sans doute elle est difficile à rétablir ; mais toutes les autres combinaisons sont impossibles. » Il ne se bornait pas à tenir ce langage dans des conversations fugitives ; le 15 février 1871, il fit appeler spécialement chez lui quatre députés royalistes, M. de la Rochefoucauld duc de Bisaccia, M. le marquis de Dampierre, M. le marquis et M. le comte de Juigné, pour leur faire la même déclaration, en répétant à plusieurs reprises. « C'est à la monarchie unie que nous devons aboutir. *Oui, Messieurs, à la monarchie unie, entendez-vous ? et pas d'autre.* »

Quand il parlait ainsi, c'était le sens commun qui parlait par sa bouche. Si jamais en effet la nécessité de la restauration de la mo-

[1] Discours du 17 mars 1834.

[2] Les lecteurs du *Correspondant* ne peuvent pas avoir oublié cette conversation de M. Thiers à Augerville, en mai 1856, que M. de Falloux fait revivre en termes saisissants dans le numéro du 25 janvier dernier, page 206. L'auteur ajoute : « J'affirme que la conviction et le langage de M. Thiers n'ont pas varié jusqu'à la terrible année 1871. »

narchie s'est imposée à tous les esprits sincères et patriotes, c'est bien au mois de février 1871. En voyant le vieux sol de la France, si patiemment élaboré et formé par nos rois, se démembrer par l'impéritie des gouvernements d'aventure qui avaient occupé leur place, on était bien forcé de reconnaître que l'unité française avait besoin, pour se rétablir, du même pouvoir qui l'avait fondée. De même à l'intérieur : notre malheureuse nation avait, depuis quarante ans, renouvelé pour la seconde fois l'épreuve de toutes les fantaisies et de tous les systèmes, royauté élective et parlementaire, république modérée et constitutionnelle, empire reposant sur la plus large expression du suffrage universel. Aucun de ces gouvernements n'avait pu tenir debout ; et, il faut bien le dire, chacun d'eux était usé avant la faute dernière ou l'accident qui avait servi d'occasion à sa chute. La République avait fait de nouveau irruption au 4 septembre ; mais le chaos, l'espèce de néant où nous avait précipités cette « dictature de l'incapacité [1], » la guerre civile qui menaçait, l'esprit de séparation qui s'emparait de certaines provinces, tout concourait à prouver qu'il fallait à la France, pour la sauver, un régime fondé non sur une popularité éphémère ou sur un choix capricieux, mais sur la tradition permanente à laquelle elle avait dû pendant des siècles sa force et sa grandeur.

Ce qui le prouvait plus encore, c'était le mouvement d'opinion qui s'était manifesté dans les élections. C'est la prétention habituelle et arrogante des républicains de ne reconnaître la voix du pays pour bonne et valable qu'autant qu'elle se prononce en leur faveur. M. Jules Simon n'aurait garde de manquer à cette tactique : « La majorité de l'Assemblée, dit-il au 17 février 1871, commençait sa lutte contre la majorité du pays [2]. » Rien n'est plus faux et plus puéril, à cette date surtout, que de tenter une pareille distinction entre deux majorités, distinction dont M. Thiers a tant abusé, et qui serait la négation même de tout régime représentatif. Le pays venait de se montrer, aussi clairement que possible, dégoûté de la République. Malgré les excès de la candidature officielle la plus éhontée, qui avait trouvé le moyen invraisemblable de dépasser tout ce que l'Empire nous avait fait voir en ce genre, à tel point que les préfets de la République s'étaient présentés comme candidats dans leurs propres départements, le parti républicain avait subi dans les élections une humiliante défaite. Sur 676 députés [3], qui formaient au début l'As-

[1] Parole de M. Lanfrey.

[2] T. I, p. 69.

[3] Par suite des vacances produites par les élections multiples dont certains noms avaient été l'objet, le premier annuaire de l'Assemblée, publié à Bordeaux, ne porte que 676 députés.

semblée de Bordeaux, « on ne comptait guère, M. Jules Simon l'avoue, que 250 républicains, c'était un échec [1] ». Encore fallait-il, pour trouver ce nombre, parcourir toute la gamme de l'opinion républicaine, depuis M. Dufaure jusqu'à Millière, depuis M. Victor Lefranc jusqu'à Razoua; et il était difficile, à cette époque, de prévoir que cette gamme aboutirait un jour à un accord parfait. 250 républicains, 425 députés environ qui, avec des nuances diverses, préféraient la monarchie à la République, tel était en gros le premier partage d'opinion qui pouvait se faire dans l'assemblée.

Cette majorité était-elle aussi divisée qu'il a plu à M. Thiers de le répéter à satiété, à la tribune et dans le public? On se rappelle de quel ton il aimait à dire que « la droite était divisée, profondément divisée »..., ou « qu'il passait son temps à empêcher les partis de se jeter les uns sur les autres »..., ou encore « que les révolutions avaient laissé dans notre pays plus de princes qu'on n'en pouvait mettre sur le trône ». Son apologiste redit après lui que le parti monarchique était séparé en trois camps ennemis et rivaux, qu'aucun groupe n'avait la majorité [2]; et il fait à ce sujet un classement absolument fantaisiste, qui prouve à quel point on se connaissait peu d'un côté à l'autre de l'Assemblée. Il est indispensable, pour l'intelligence de notre étude, de rétablir tout d'abord la vérité sur ce point.

D'après M. Jules Simon, l'Assemblée nationale, au moment de sa réunion, comptait déjà une trentaine de bonapartistes [3], qui auraient formé plus tard le noyau du groupe beaucoup plus considérable de l'Appel au peuple. Pour juger à quel point il se trompe, il suffit de dire que, parmi les cinq principaux chefs du groupe bonapartiste en 1871, il cite M. Daru, qui n'en a jamais fait partie; le surplus de son assertion est aussi exact. La vérité est que l'Assemblée comptait un certain nombre d'anciens ministres ou serviteurs de l'Empire qui, le cas échéant, ne se seraient pas refusés à le reconnaître de nouveau, mais qui, en février 1871, ne songeaient ni à le rétablir, ni à faire obstacle à la restauration d'un autre régime. Dans la mémorable séance du 1er mars où l'Assemblée, prononçant la déchéance de l'Empire, déclara « Napoléon III responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France », cinq ou six membres seulement se levèrent contre cet écrasant décret [4]. On peut donc affirmer que les bonapartistes déterminés étaient réduits à ce

[1] T. I, p. 55.
[2] T. I, p. 57.
[3] *Id.* p. 54.
[4] *Journal officiel.* Séance du 1er mars 1871 : « M. Cochery. Je constate que cinq membres seulement se sont levés à la contre-épreuve. — M. Daniel

nombre insignifiant. Plus tard, il est vrai, soit par suite des élections partielles, soit par l'effet de l'inaction prolongée des royalistes, ils reformèrent un groupe de quelque importance; et ce n'est pas un des moindres maux que M. Thiers ait causés, en faisant durer indéfiniment un état de choses provisoire, que d'avoir laissé à leur parti le temps de ressusciter. Mais au moment qui nous occupe, accablés sous le poids de leur désastre, ils passaient inaperçus, au moins numériquement, dans l'Assemblée, et ne pouvaient affecter le chiffre de la majorité.

Est-il vrai qu'il y eût à cette époque, dans l'Assemblée nationale, un parti orléaniste, nous entendons par là un parti qui considérât Mgr le comte de Paris comme le successeur de Louis-Philippe, et qui eût la prétention de relever l'établissement de 1830? Non seulement un tel parti n'existait point; mais s'il eût voulu se former, les princes lui auraient fait défaut. Dès les premiers jours de la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, Mgr le comte de Paris s'était empressé d'écrire loyalement à l'un de ses principaux amis, dans une lettre rendue publique, « qu'il n'avait aucune pensée d'ambition personnelle; que les questions de personnes ne pouvaient être l'objet d'aucune condition; que l'idée de stipuler une abdication de M. le comte de Chambord était inadmissible, et qu'on devait la repousser absolument. » Quelques jours plus tard, le 11 mars, les deux princes élus députés, Mgr le prince de Joinville et Mgr le duc d'Aumale faisaient déclarer en leur nom à quatorze députés de la droite réunis à cet effet : qu'ils n'accepteraient aucune candidature à la présidence de la République, et qu'ils engageaient tous leurs amis à se rallier à la monarchie héréditaire. On pouvait dès lors considérer la *fusion* comme faite; et s'il est permis d'exprimer respectueusement le regret qu'elle n'ait pas été consacrée aussitôt par une démarche plus formelle, on doit reconnaître du moins que la branche d'Orléans ne mettait en avant aucun prétendant qui pût rompre l'unité de la maison de France.

Assurément l'union n'était pas encore cimentée entre les différentes fractions du groupe monarchique, et des divergences pouvaient se manifester (la suite des temps l'a trop prouvé), sur les conditions d'une restauration. Mais ces divergences n'étaient ni si graves ni si profondes que l'esprit de parti l'a prétendu depuis lors. Il plaît à M. Jules Simon de représenter les *orléanistes*, le *centre droit*, comme les seuls partisans d'une monarchie libre et constitutionnelle et comme le groupe le plus nombreux de l'Assemblée.

WILSON. Il y en a six, pas un de plus; je demande que cela soit constaté au *Moniteur*. »

Quant aux légitimistes, tantôt il pousse l'ignorance des faits ou la passion jusqu'à dire : « Ils n'étaient que quatre-vingts [1]; » tantôt, parlant de leurs doctrines, il ose dire : « Il fut évident, au bout de « quelques séances, *que ces représentants de l'ancien régime « n'étaient plus au courant de rien*, et qu'il n'y avait parmi eux « aucun de ces hommes supérieurs qui donnent de l'éclat à leur « parti, qui se font redouter par les autres, et arrivent quelquefois « à force d'habileté politique ou de talent oratoire, à déplacer une « majorité [2]. » On peut tenir un tel langage, avec quelque chance de succès, dans une réunion populaire à la veille d'une élection : il n'est pas sérieux de parler ainsi, quand on a la prétention d'écrire un livre d'histoire.

Ce parti que M. Jules Simon « croyait mort », et qui, suivant lui, « n'était plus au courant de rien », comptait des vétérans du régime parlementaire, de persévérants défenseurs de toutes les libertés nationales, comme M. de Larcy, M. Raudot, M. de Kerdrel, M. Benoist d'Azy, M. Ancel, M. de Dampierre, M. de Rességuier, M. Fresneau, M. de la Monneraye, M. de Durfort de Civrac, M. Keller; un prélat qui a été l'une des éclatantes lumières de notre siècle, l'évêque d'Orléans; un groupe de jurisconsultes, de simples avocats qui avaient puisé, non dans le sang de familles illustres, mais dans le culte du droit et dans les traditions de la bourgeoisie française leurs convictions réfléchies, et dont la parole pouvait se mesurer sans désavantage avec les talents les plus renommés; à côté d'eux, des orateurs politiques, formés dès leur jeunesse au goût et à l'étude de la chose publique, et dont quelques-uns s'élevaient à une véritable éloquence; d'autres qui, pour aborder moins volontiers la tribune, ne s'en faisaient pas moins remarquer dans les commissions par la connaissance approfondie des questions qui intéressent ou agitent notre temps. Qu'il nous suffise de citer ici M. Lucien Brun, M. Ernoul, M. Depeyre, M. Baragnon, M. Chesnelong, M. de la Bouillerie, M. de Meaux, M. de Ventavon, M. de Castellane, M. de Belcastel, M. Ferdinand Boyer, M. de la Bassetière; et nous demandons pardon à tant d'autres et de si distingués parmi nos anciens collègues de nous borner à ces exemples. Quand il a fallu prouver qu'un galant homme maniait la parole aussi vaillamment que l'épée, M. de Carayon-Latour, croyons-nous, n'a pas fait médiocre figure à la tribune (M. Challemel-Lacour en a gardé les marques.) M. de Gontaut-Biron, M. de La Rochefoucauld-Bisaccia nous paraissent avoir représenté assez dignement la France, l'un dans les cir-

[1] T. II, p. 311.
[2] T. I, p. 56.

constances les plus difficiles, à Berlin, l'autre dans une ambassade malheureusement trop courte à Londres. Tous ces hommes de mérite et d'honneur, et ceux qui siégeaient à côté d'eux, riraient franchement si on voulait leur prouver qu'ils sont, à un degré quelconque, *partisans de l'ancien régime*. Qu'on relise les discours de M. Ernoul sur les conseils généraux, de M. Lucien Brun sur la responsabilité ministérielle, et toutes les propositions émanées de leurs amis politiques, on pourra se convaincre que sur le régime représentatif, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, l'administration des départements et des communes, la droite rivalisait de lumières et d'esprit libéral avec le centre droit, et dépassait certainement de bien loin le centre gauche et les jacobins de la gauche.

Quant au nombre, la droite formait la majorité dans la majorité. Sur les 420 députés qui n'étaient ni républicains ni bonapartistes, on en comptait 200 à 220 qui adhéraient soit d'ancienne date, soit par raison et conversion récente, à l'opinion légitimiste. C'est à ce chiffre que s'élevaient à Versailles les membres inscrits à la réunion royaliste dite des Réservoirs. Il faut ranger parmi eux d'anciens serviteurs de la monarchie de juillet, fermement ralliés à la légitimité comme M. Moulin, de si honorable et regrettée mémoire, et même M. le duc d'Audiffret-Pasquier qui depuis s'est engagé dans des voies si différentes, mais qui alors, élu président de la *réunion des Réservoirs*, ranimait le zèle des anciens royalistes eux-mêmes par les accents du cœur qu'il savait trouver, et par la chaleur communicative de son langage, quand il parlait de son dévouement à la monarchie.

A côté de la droite, le centre droit pouvait s'enorgueillir d'hommes éminents comme orateurs et comme politiques, dont les noms sont dans toutes les mémoires, tels que M. le duc de Broglie, M. Buffet, M. Bocher, M. Batbie, M. Vitet, M. le duc Decazes, M. Saint-Marc Girardin. Mais la droite avait sur le centre droit un avantage, elle savait clairement ce qu'elle voulait, elle pouvait offrir à la France un principe et un prince. D'ailleurs ces deux groupes, pour être attachés plus particulièrement, l'un aux traditions de la Restauration, l'autre aux souvenirs de la monarchie de Juillet, désiraient, l'un comme l'autre, rendre à la France la royauté entourée d'institutions libres, qui était pour eux le type idéal du gouvernement. La France, en leur rendant sa confiance à l'exclusion des bonapartistes et des républicains, leur ordonnait en quelque sorte de se mettre d'accord, et leur demandait son salut.

On peut assurer hardiment que si M. Thiers, obéissant à la voix du pays exprimée par « l'Assemblée la plus librement élue qui fût

jamais », avait voulu se mettre à la tête d'une pareille force, employer à en affermir l'union, la moindre part des efforts qu'il fit pour la diviser et la dissoudre, il était maître, avec l'immense autorité dont il jouissait alors, de sceller l'alliance entre la monarchie héréditaire et la volonté nationale, et de nous rendre un gouvernement qui nous eût garantis contre toutes les inquiétudes et toutes les menaces de l'avenir. C'est alors qu'il eût été véritablement digne d'être proclamé le sauveur et le libérateur de la patrie.

Au lieu de se consacrer à ce noble rôle, qui lui aurait assuré le premier rang dans l'histoire de notre époque, M. Thiers eut l'ambition vulgaire d'occuper, pendant le peu d'années qu'il avait encore à vivre, le premier rang dans l'Etat. La monarchie, même restaurée par ses soins, n'aurait pu lui offrir que le second, c'était au dessous de son orgueil. Il se décida pour la République.

Mais faire accepter la République par une Assemblée souveraine dont les convictions étaient monarchiques, là était la difficulté. C'est à cette œuvre que M. Thiers employa ce génie d'intrigue qu'on peut appeler sa seconde nature, et qui gâtait en lui tant de parties maîtresses, tant de facultés supérieures de l'homme d'Etat.

Pour y réussir, il n'eut garde de proposer franchement une solution qui eût été infailliblement repoussée ; il aima mieux arriver à ses fins par les chemins de traverse et par les voies tortueuses. Il n'était pas non plus de tempérament à employer la violence ; mais comme l'a dit avec justesse un orateur de la droite [1], « tous les coups d'Etat ne sont pas des coups de la force ; il y a aussi les coups d'Etat de la ruse », c'est à ceux-là qu'il excellait. Faire glisser l'Assemblée peu à peu et sans qu'elle s'en doutât, dans un régime qu'elle aurait réprouvé si on le lui eût montré de face ; lui suggérer des résolutions qui devaient tout d'abord ne l'engager en rien, et dont on se réservait de lui opposer plus tard toutes les conséquences ; profiter d'un moment d'inquiétude publique pour lui donner à choisir entre la concession qu'on lui demandait et le renversement du pouvoir dont on effrayait son patriotisme ; traîner les questions en longueur, de façon à se laisser le temps d'énerver la majorité, et de l'affaiblir en détachant une partie de ses membres ; exercer sur elle, soit par les journaux, soit par les élections partielles habilement dirigées dans le sens républicain, une pression assez forte pour jeter le trouble et l'hésitation dans quelques esprits, tels furent les principaux moyens auxquels il eut recours, et dont nous voudrions retracer le souvenir en quelques pages.

[1] M. de Belcastel, séance du 10 mars 1873.

Cette tactique commença dès le premier jour des délibérations de l'Assemblée.

Les membres de la droite arrivaient, les uns des corps d'armée où ils s'étaient noblement conduits, comme M. de Carayon-Latour, M. de Cazenove de Pradines, M. de Quinsonas, M. Blin de Bourdon, M. de La Roche-Thulon et tant d'autres ; ceux-ci venaient de leurs provinces la plupart envahies par l'ennemi, tout émus des spectacles dont ils venaient d'être témoins, le cœur saignant des douleurs de la patrie, et ne pouvant croire qu'on eût, en un pareil moment, d'autre pensée que d'y porter remède. « Les légitimistes sont des cœurs d'or, » disait M. Thiers, moitié railleur, moitié sérieux. Il n'en était pas de même des républicains : ils ne perdaient pas de vue l'intérêt de leur parti, et n'avaient d'autre souci que de le satisfaire. Dès le 16 février, à peine l'Assemblée était-elle constituée par la validation de la moitié de ses membres, une proposition en apparence inoffensive fut déposée sur le bureau. Elle portait ces simples mots : « M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française. » Elle était signée de MM. Dufaure, Grévy, Léon de Maleville, Rivet, Barthélemy Saint-Hilaire, Vitet et Mathieu de la Redorte. A l'exception des deux derniers qui n'étaient pas dans le complot, les autres avaient eu, sans nul doute, l'intention d'enlever par surprise, à une Assemblée inexpérimentée et distraite, la reconnaissance de la République, à la faveur d'une motion dont tous les conservateurs acceptaient avec empressement la disposition principale. Cependant, à la simple audition du texte qu'on demandait à expédier séance tenante, quelques députés comprirent où l'on tendait. Une réunion nombreuse de la droite et du centre droit s'assembla le soir même dans les bureaux du journal *la Province*. On fut unanime à reconnaître que le moment n'était pas venu d'aborder les questions politiques, que le gouvernement devait conserver un caractère anonyme tant que les préliminaires de paix avec les Prussiens n'étaient pas arrêtés. Une rédaction improvisée par le duc Decazes[1], qui faisait disparaître les mots « République française », rencontra l'assentiment général. Trois délégués furent envoyés auprès de M. Thiers pour la lui communiquer ; on avait la candeur de croire qu'il l'accepterait sans difficulté.

[1] Voici cette rédaction : « L'Assemblée nationale décrète : Article premier. En attendant qu'il ait été statué sur les institutions définitives de la France et sur la forme de son gouvernement, l'Assemblée est seule dépositaire de la souveraineté nationale. — Art. 2. L'Assemblée délègue provisoirement le pouvoir exécutif à un président du Conseil qui exercera ses fonctions sous le contrôle de l'Assemblée et avec le concours des ministres qu'il aura choisis. — Art. 3. Ces fonctions sont confiées à M. Thiers qui prendra le titre de chef du pouvoir exécutif. »

L'accueil de M. Thiers fut très-différent de ce qu'on supposait [1]. Il se garda bien toutefois de rompre en visière à ses interlocuteurs : « Ce n'était pas lui, dit-il, qui avait rédigé la proposition. Peut-être en effet aurait-on mieux fait de ne pas y introduire le nom de la République; mais puisqu'on l'avait écrit, il était maintenant bien difficile de le faire disparaître. Toute discussion sur ce sujet, portée devant l'Assemblée, demanderait au moins un jour ou deux ; or le temps était précieux. Pour accorder une prolongation d'armistice de cinq jours, les Prussiens menaçaient d'exiger la cession de Belfort. Une journée perdue pourrait motiver leur entrée dans Paris, Dieu sait au prix de quels malheurs ! Enfin c'était à l'Assemblée qu'appartenait sur ce point le dernier mot; il n'avait, quant à lui, que le droit de conseil; mais il s'adressait à la sagesse, au patriotisme de la droite pour ne pas soulever de discussions inopportunes ; elle pouvait être assurée d'ailleurs que ce mot ne l'engagerait en rien, que la question de gouvernement restait entièrement réservée... » On ne fait jamais inutilement appel au patriotisme de la droite. Le lendemain, on se contenta de soutenir une discussion assez vive dans le demi-jour des bureaux; mais aucun débat ne fut porté à la tribune, si ce n'est par M. Louis Blanc, qui voulait faire proclamer sur-le-champ la République comme gouvernement définitif de la France. La Commission avait transigé ; elle acceptait le décret, à la condition qu'on le fît précéder d'un préambule ainsi conçu : « Considérant qu'il importe, *en attendant qu'il soit statué sur le gouvernement de la France*, de pourvoir immédiatement aux nécessités du gouvernement et à la conduite des négociations... » et M. Victor Lefranc fut chargé comme rapporteur de développer ce texte, qui fut adopté par l'Assemblée.

Le décret du 17 février 1871, le premier qu'ait rendu l'Assemblée nationale, fut comme son péché originel, d'où ont découlé toutes ses autres fautes. Il arriva ce qu'on devait prévoir : le considérant fut promptement oublié, mais la République resta; et dans un pays où « les mots, comme on l'a dit, font des ravages affreux, » celui-là devait produire un incalculable effet, non-seulement sur le suffrage universel, mais sur l'Assemblée elle-même. Le nom de la République continua à figurer sur le *Journal officiel*, sur la monnaie, en tête des lois et des jugements; l'usurpation violente qu'une douzaine d'émeutiers avait commise le 4 septembre en infligeant ce titre de gouvernement à la France, était ratifiée par une Assemblée monarchique; et, quand le tour fut joué, M. Thiers put impunément,

[1] Nous avons assisté nous-même à cet entretien, et nous pouvons en garantir l'authenticité.

quelques jours plus tard, tenir ce langage : « Sous quelle forme se fera la réorganisation du pays? Sous la forme de la République. Il y a ici beaucoup d'hommes très-respectables qui ont accepté ce mot dans un but d'union. Vous m'avez appelé président du Conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française ; dans tous les actes du gouvernement, le mot de République française se trouve sans cesse répété. Cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme de la République et à son profit [1]. »

Nous pourrions citer tel député très-habitué aux manières de dire de M. Thiers qui, après avoir entendu sa conversation du 16 février, dans son salon de l'hôtel de France, et les prétextes dont il se couvrait pour faire maintenir ces deux mots : *République française*, fut convaincu pour toujours que M. Thiers s'était livré corps et âme à la République, et ne s'en dédirait plus. A qui ne l'apercevait pas tout d'abord, le choix de ses ministres aurait dû ouvrir les yeux. C'était lui déjà qui avait désigné M. Grévy aux suffrages de ses collègues pour la présidence de l'Assemblée [2], et mis ainsi entre les mains d'un personnage assurément très-honorable, mais ardemment républicain, la plus haute dignité et la plus grande puissance de l'Etat. Les noms des ministres avaient un sens non moins clair. Si l'on voulait réellement, comme M. Thiers affectait de le dire, ajourner toutes les divergences, et convier indistinctement tous les partis à la réorganisation du pays, il aurait été naturel de chercher des collaborateurs dans les différentes régions de l'Assemblée, d'en demander trois à la droite, trois au centre, trois à la gauche. Si on jugeait avec raison un tel partage chimérique, le seul procédé parlementaire était de prendre tous les ministres, au moins les ministres politiques, dans la majorité. Loin de là, les trois principaux portefeuilles furent donnés à des républicains accentués. Le choix de M. Jules Favre pour les affaires étrangères était de nature à soulever toutes les consciences honnêtes. M. Ernest Picard, jadis libéral dans l'opposition, mais devenu au pouvoir un démocrate autoritaire, fut appelé à l'Intérieur, et chargé à ce titre de nommer tout le personnel administratif, avec M. Calmon pour auxiliaire. M. Jules Simon, d'autant plus dangereux qu'il était plus insinuant et plus aimable, reçut la grave mission de présider à l'instruction publique et aux cultes. Il raconte lui-même (ce qu'on aurait peine à croire, s'il ne l'affirmait), qu'il avait refusé avec persistance d'entrer dans le ministère ; M. Thiers ne put triompher de sa résistance qu'en lui *disant ces paroles significatives* : « Si vous refusez, je serai obligé

[1] Discours du 10 mars 1871.
[2] Jules Simon, t. I, p. 65.

de prendre un ministre de l'instruction publique dans la droite [1]. » Paroles significatives en effet ; ce seul mot est toute une révélation.

Deux autres républicains de réputation plus modérée, M. Dufaure, l'amiral Pothuau, étaient chargés l'un de la justice, l'autre de la marine. Le général Leflô, M. Pouyer-Quertier, M. Lambrecht, ne représentaient certainement dans le cabinet aucun groupe politique. L'unique ministre accordé à la droite, qui formait à elle seule le tiers de l'Assemblée, était M. de Larcy. « Il était choisi, dit M. Jules Favre, comme une sorte d'otage légitimiste [2], » et si, par la droiture du caractère, par l'expérience consommée de la vie publique, par la haute situation occupée dans le monde royaliste, il était son porte-drapeau le plus naturel, il faut convenir qu'en lui donnant le portefeuille des travaux publics dans un moment où les ressources de l'Etat ne permettaient aucune entreprise, on annulait singulièrement son influence.

Ce premier ministère se forma sur un programme devenu célèbre sous le nom plus ou moins juste de *pacte de Bordeaux ;* nous disons plus ou moins juste, car en réalité M. Thiers, ayant parlé seul, n'avait contracté qu'avec lui-même, et restait maître d'interpréter à son gré ses paroles. Ce que l'Assemblée comprit, c'est qu'avant d'aborder les questions constitutionnelles, elle était conviée à pacifier et à réorganiser le pays sous un gouvernement qui tiendrait la balance exactement égale entre tous les partis et tous les systèmes. Politique sage et féconde à une condition, c'est qu'elle serait limitée au temps strictement nécessaire pour signer la paix, rapatrier nos prisonniers, reconstituer notre armée, et faire rentrer au Trésor quelques ressources indispensables, ce qui devait être l'affaire de quelques semaines, de quelques mois au plus. Politique insensée au contraire, si elle devait se prolonger indéfiniment, car les besoins urgents du pays ne comportaient pas seulement quelques mesures administratives, mais la réforme de toute la législation. Les conseils généraux, les conseils municipaux avaient été dissous par l'arbitraire du 4 septembre ; le conseil d'Etat n'existait plus ; la presse ne pouvait rester soumise au régime de l'Empire ; toutes ces questions, les questions organiques surtout, étaient subordonnées à cette question principale : ferait-on des lois pour une République ou pour une monarchie ? Faute de la trancher, l'Assemblée risquait de se déconsidérer, en ne pouvant donner à tous ces graves sujets qu'un règlement provisoire ; elle risquait surtout de laisser l'opinion publique sans direction, et d'entretenir dans le pays l'agitation et l'inquiétude

[1] Jules Simon, t. II, p. 235.
[2] Jules Favre, *Gouvernement de la défense nationale,* IIIe partie, p. 58.

en tenant en suspens la résolution qui préoccupait le plus tous les esprits.

Dans le premier exposé de son plan, M. Thiers avait formellement annoncé que ce régime d'attente serait de courte durée : « Quand cette œuvre de réparation sera terminée, avait-il dit, *et elle ne saurait être bien longue*, le temps de peser les théories de gouvernement sera venu, et ce ne sera plus un temps dérobé au salut du pays... Sachons donc renvoyer *à un terme qui ne saurait être bien éloigné* les divergences de principes qui nous ont divisés, qui nous diviseront peut-être encore : mais n'y revenons que lorsque ces divergences, résultat, je le sais, de convictions sincères, ne seront plus un attentat contre l'existence et le salut du pays [1].

Quelques semaines après, sa pensée intime, qu'il avait à peine osé indiquer dans un mot obscur de ce premier discours [2], se dégageait d'une façon bien autrement précise et compromettante. L'Assemblée, à ses yeux, était toujours souveraine; elle avait toujours le droit de constituer, mais il serait sage à elle de ne pas user de ce droit ; et pour mieux l'engager, il prétendait qu'elle y avait renoncé elle-même : « Vous êtes la souveraineté nationale, disait-il, et le pays, en vous nommant, n'a songé à vous imposer aucune limite. Et cependant spontanément, par un acte de sagesse qui vous honore et qui me remplit d'espérance, car le salut de la France ne peut résulter que de votre sagesse..., spontanément, par un acte que j'admire, que j'honore, dont je vous remercie, vous vous êtes dit : Nous ne serons pas constituants ? [3] »

A ces mots, les protestations éclatèrent de toutes parts. Jamais nous ne vîmes pareil effet d'un auditoire sur l'orateur, on arrêta positivement la fin de la phrase sur ses lèvres. Mais, en la tournant autrement, il continua ainsi :

« Veuillez, Messieurs, me laisser achever ma pensée, et vous verrez, j'ose le dire, à quel point elle est profondément vraie. Je ne veux pas dire que vous ayez renoncé positivement à tout ce qui serait nécessaire au salut du pays. Non : votre pouvoir est tout entier; vous n'avez renoncé, vous n'avez le droit de renoncer à aucune partie de ce pouvoir; je dis seulement que vous le réservez.. Vous le réservez, conservant toute l'étendue de votre souveraineté.

[1] Discours du 19 février 1871.

[2] La phrase est celle-ci : « Quand nous aurons relevé du sol où il gît le noble blessé qu'on appelle la France... *nous le rendrons à lui-même*, et rétabli alors, ayant recouvré la liberté de ses esprits, *il verra comment il veut vivre.* » (Discours du 19 février). N'était-ce pas laisser entrevoir déjà que dans sa pensée, l'Assemblée remettrait ses pouvoirs au pays avant d'avoir constitué?

[3] Discours du 10 mars 1871.

Vous vous êtes dit que vous ne feriez que ce qui est urgent, qu'au lieu de constituer, vous vous borneriez à réorganiser ».

Quand on rapproche de ce discours le langage qu'il tint, deux ans plus tard, au sein de la Commission des Trente, et dont on trouvera plus loin l'analyse, les efforts qu'il fit, d'abord au moment de la loi Rivet, puis lors de la loi du 13 mars 1873 pour se faire accorder ce minimum d'organisation qu'il souhaitait, on voit que son plan était dès ce moment arrêté dans son esprit, et qu'il ne varia pas. Placé en face d'une Assemblée monarchique, il ne voulait essayer, tant il était sûr d'un échec, de lui faire ni proclamer, ni constituer sérieusement la République. D'ailleurs il n'y tenait guère; et une constitution complète, comme celle de 1848, l'aurait gêné en bien des points. Obtenir assez de république pour barrer le chemin à la monarchie et aux princes, faire durer le provisoire, sous le titre républicain, autant que l'Assemblée actuelle, faire prolonger son propre pouvoir au-delà de celui de l'Assemblée, telle était la visée de son ambition. Tous les intérêts du pays pourraient en être lésés; mais il n'en croyait rien, s'il restait le maître. Ainsi entendu, comme ajournant à un temps inconnu toute constitution définitive, le pacte de Bordeaux a été une véritable boîte de Pandore, qui, en laissant à chaque parti l'espérance, a répandu sur la France la plupart des maux dont elle souffre encore aujourd'hui.

L'Assemblée aurait dû répondre par un acte à ce discours. Mais M. Thiers avait eu l'habileté de le prononcer la veille du jour où elle devait quitter Bordeaux pour se rendre à Versailles. Dans l'intervalle, l'insurrection de la Commune éclata. Dès que l'Assemblée put reprendre la parole, le 21 mars, dans sa proclamation au peuple et à l'armée, elle fit entendre cette phrase, que M. Vitet n'y inséra certainement pas sans intention : « Nous vous conserverons intact le dépôt que vous nous avez commis pour sauver, organiser, constituer le pays ». Ce qu'on ignore généralement, c'est que dans la Commission, M. Thiers demanda la suppression du mot *constituer* [1]. Ce simple incident n'éclaire-t-il pas d'une lumière nouvelle le discours qu'il avait prononcé à Bordeaux?

Ce qui avait rassuré l'Assemblée, c'étaient les paroles solennelles par lesquelles il s'était lié dans ce même discours : « Non! je le jure devant le pays, et si j'osais me croire assez important pour parler de l'histoire, je dirais que je jure devant l'histoire de ne tromper aucun

[1] Procès-verbaux de la Commission nommée au sujet des mesures à proposer en raison des évènements de Paris (dite *Commission des quinze*), séance du 21 mars : « M. Thiers, tout en approuvant entièrement les termes de la proclamation, estime qu'il serait peut-être prudent d'écarter les mots : *constituer le pays* ».

de vous, *de ne préparer sous le rapport des questions constitutionnelles, aucune solution à votre insu*, et qui serait de notre part, de ma part, une sorte de trahison... Je dirai donc : Monarchistes, républicains! non, ni les uns, ni les autres, vous ne serez trompés... Je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui aura été réservée n'aura été résolue, *aucune solution n'aura été altérée* par une infidélité de notre part [1]. »

On sait quel compte il tint de ces promesses. Moins de deux mois plus tard, dans ses entretiens secrets, soit avec les intermédiaires officieux de la Commune de Paris, soit avec les délégués des villes, il prenait, à l'insu de l'Assemblée, à l'insu même d'une partie de ses ministres, l'engagement de *maintenir la République*. Cet engagement il l'a nié longtemps, et on se rappelle avec quel emportement il accueillit la question que M. Mortimer-Ternaux lui adressait à ce sujet [2]. Il a fini par l'avouer plus tard dans des termes qui ne laissent aucune place au doute [3]. Entre ces deux paroles, celle qu'il avait donnée à l'Assemblée, celle qu'il avait donnée aux émeutiers, l'histoire peut dire laquelle il a choisie pour s'y attacher avec une sorte de prédilection.

L'Assemblée avait dû s'imposer une patience, bien rare dans les grandes réunions d'hommes, tant que la paix n'était pas signée avec les Prussiens, tant que la Commune n'était pas réduite. Elle poussa cette vertu jusqu'à se laisser un jour outrager par M. Thiers sans le rappeler à son devoir [4]. Renverser son chef en présence de l'insurrection armée lui aurait paru un crime. Sa prudence ne désarmait pas les coupables; mais la moindre témérité de sa part pouvait engager sa responsabilité, elle ne s'en permit point. C'est alors que le pacte de Bordeaux, que la trêve des partis, avaient vraiment leur raison d'être. Mais une fois la paix conclue (18 mai), une fois la Commune écrasée (24 mai), quelle considération pouvait la faire hésiter encore? Dans l'épouvante dont la France était saisie à la vue de l'incendie de Paris, les républicains honnêtes demandaient eux-mêmes à la majorité de mettre un terme à l'anarchie, fût-ce en pro-

[1] Discours du 10 mars.

[2] Séance du 11 mai 1871.

[3] Séance du 29 novembre 1872 : « Non-seulement une partie des habitants de Paris, mais tous les personnages qui, dans les grandes villes, détenaient l'autorité en ce moment, sont venus à Paris; ils ont engagé avec moi des négociations, des négociations que vous avez connues.... J'ai répondu : En tout cas, moi qui vous parle, je tiendrai ma parole, je maintiendrai la République..... Je suis obligé de tout vous dire : vous n'êtes pas engagés, moi je le suis! » — Voir aussi son discours du 8 juin 1871, où M. Thiers avait ébauché les mêmes aveux, mais incomplètement.

[4] Séance du 11 mai.

clamant la monarchie. C'était en effet le vrai, peut-être l'unique moment de faire succéder, avec l'approbation du pays tout entier, les bienfaits de la royauté aux horreurs de la République. D'où est venu l'obstacle? De M. Thiers.

Il n'avait pas perdu son temps pendant sa lutte contre la Commune. Avec cette infatigable activité qui ne s'endormait jamais, il avait détaché une quarantaine de membres du centre droit pour en former, par leur adjonction avec les républicains les plus modérés, la réunion Féray, ou centre-gauche, qui se donnait pour programme d'organiser le pays sous la forme de la République. Il était arrivé ainsi, sinon à couper l'Assemblée en deux parties égales, ce qu'il fit plus tard, au moins à diminuer sensiblement les forces de la droite, et à faire dépendre la majorité d'un escadron volant, un peu indécis, qui pouvait se porter tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et rendait difficile toute résolution un peu énergique.

Tous les éléments parurent bons pour former ce nouveau groupe : on y voyait figurer quelques anciens fonctionnaires ou magistrats de l'Empire, non des moins zélés ni des moins ardents ; on y voyait même quelques personnages, comme M. Casimir Périer, qui avaient porté naguère leurs protestations de dévouement et de fidélité aux pieds de M. le comte de Chambord. Mais le gros du parti se composait d'hommes à qui la forme du gouvernement était assez indifférente, qui auraient accepté la monarchie s'ils l'avaient trouvée établie, mais que M. Thiers entraîna facilement à la République en leur assurant qu'il en resterait le président conservateur, et en laissant entrevoir à un bon nombre d'entre eux qu'ils en seraient les ministres.

« M. Thiers, dit M. Jules Simon, était non-seulement le chef de ce parti, il était ce parti lui-même [1] ; » rôle assez peu avouable pour un homme qui venait de « jurer devant le pays et devant l'histoire de ne trahir aucun parti, de ne préparer aucune solution qui désolerait les autres partis », et qui devait dès lors à son honneur de ne pas descendre dans l'arène.

Malgré ce fait considérable, la majorité restait encore à droite. C'est alors que pour la paralyser, on tenta de faire faire à l'Assemblée un pas de plus vers la République.

Une chose inquiétait par-dessus tout M. Thiers, c'était le rappel des lois d'exil qui frappaient les princes de la maison de France. On ne saurait imaginer, si l'on n'en avait été témoin, avec quelle obstination il s'y opposait. Lui, ancien ministre de Louis-Philippe, qui avait passé toute sa vie pour orléaniste, qui tout au moins avait

[1] Tome Ier, p. 60.

défendu jusqu'alors les principes de justice et de liberté incompatibles avec ces lois d'exil, il se refusait avec passion à rouvrir le territoire de la France aux fils de son ancien roi. Et à quel moment? Quand les princes venaient, sous le gouvernement même du 4 septembre, d'exposer leur sang pour la défense de la patrie, quand, de fait, ils étaient déjà rentrés sur le territoire, quand deux d'entre eux, le prince de Joinville et le duc d'Aumale, venaient de se voir en quelque sorte relevés de l'exil par le suffrage universel. Il alla jusqu'à menacer formellement de donner sa démission si la loi était votée. Appelé devant la commission qui traitait cette grave affaire, et la trouvant inébranlable sur le principe, il ne craignit pas de tirer de sa poche, sous forme de transaction, une proposition écrite qui avait pour objet d'obliger les princes à résigner leur mandat de députés, de leur interdire pendant deux ans de se représenter à aucune élection, et d'attribuer au gouvernement le droit de les faire reconduire à la frontière s'ils lui donnaient, *par eux-mêmes ou par leurs amis*, quelque sujet d'inquiétude. On eut peine à lui faire comprendre qu'un projet aussi étrange et aussi inconvenant ne pouvait être accepté, même tacitement, par une Assemblée française. Quand il sentit une volonté arrêtée chez ses contradicteurs, il se replia, suivant son habitude, et se contenta de la promesse donnée par les deux princes élus de ne pas prendre séance. A ce prix il finit par accepter la loi, et par faire le sacrifice de conserver le gouvernement *pour ne pas jeter le pays dans le trouble inévitable que pourrait amener un changement de personne dans le maniement du pouvoir.* « Je l'ai fait, ajoutait-il, avec un sentiment de véritable dévouement, et j'espère que vous m'en tiendrez compte [1]. »

Malgré tout, il sentait que l'Assemblée lui échappait; il savait que, touchés du zèle ardent des royalistes pour leur ouvrir les portes de la patrie, les princes d'Orléans avaient annoncé l'intention d'aller rendre leurs hommages au chef de leur race. Inquiet pour la République, inquiet pour son propre pouvoir, il imagina la proposition Rivet.

Pendant plus de deux mois on tâta le terrain, colportant soir et matin un texte de proposition qui variait chaque jour. Les députés n'osaient plus s'absenter un quart d'heure de la salle des séances; à tout moment on s'attendait à voir la bombe éclater. Il est difficile de se figurer ce qu'étaient au dehors des séances les allées et venues, les pourparlers, les sollicitations auprès de ceux qu'on espérait rallier. On se demande comment M. Thiers, occupé de si graves intérêts, pouvait trouver du temps pour se mêler à toutes ces in-

[1] Discours du 8 juin 1871.

trigues et en tenir les fils. Rien ne lui échappait; il recevait, comme on sait, tous les soirs; dès qu'on franchissait le seuil de son salon, on était littéralement assiégé. Les meneurs prenaient pour prétexte la nécessité de donner sécurité au commerce et à l'industrie, de relever le crédit de la France en assurant quelque stabilité au gouvernement. C'était, il faut en convenir, un singulier moyen de calmer les esprits que de susciter ainsi dans l'Assemblée une agitation incessante, et d'entretenir d'une façon chronique la fièvre constitutionnelle. Puisqu'on tenait au pacte de Bordeaux, le seul avantage qu'on pouvait en retirer était précisément d'éviter ces sujets de discorde, et de se renfermer dans les questions d'affaires, si nombreuses et si graves, sur lesquelles il était facile de maintenir l'entente... Mais au fond, était-ce l'intérêt du pays qui préoccupait si vivement les inventeurs du projet?

Leurs hésitations, leurs lenteurs ne tenaient qu'à une cause, ils craignaient d'échouer. Deux événements simultanés leur rendirent l'espoir. Les élections du 2 juillet, préparées par l'action de la presse gouvernementale, venaient d'infuser un sang nouveau dans l'Assemblée, et d'apporter à la gauche de nouvelles forces. Presque à la même date, un fait d'une tout autre nature, étranger au Parlement, avait semé, il faut bien le reconnaître, quelque division entre la droite et le centre droit, quelque trouble dans la droite elle-même. L'occasion parut favorable pour lancer la proposition; elle fut portée à la tribune le 12 août.

Elle affectait des prétentions fort modestes. On changeait le titre de *Chef du Pouvoir exécutif de la République française* en celui de *Président de la République française*. N'était-ce pas, disait-on, exactement équivalent? On prorogeait de trois ans les pouvoirs de M. Thiers. Mais, continuait-on, qui donc avait envie de renverser M. Thiers? L'Assemblée le comblait à tout instant des témoignages de sa confiance. Enfin on ajoutait que « si, dans cet intervalle de trois ans, l'Assemblée nationale jugeait à propos de se dissoudre, les pouvoirs de M. Thiers, liés à ceux de l'Assemblée, ne dureraient que le temps nécessaire pour la constitution d'une Assemblée nouvelle, laquelle, à son tour, aurait à statuer sur le pouvoir exécutif. »

Quelques précautions oratoires qu'on eût employées, la droite tout entière sentit le coup qu'on voulait lui porter. Une immense émotion s'empara de l'Assemblée. Après une vive discussion dans les bureaux, neuf commissaires contre six furent nommés pour combattre la proposition; en additionnant les suffrages qu'ils avaient réunis, la droite pouvait se tenir assurée d'une majorité de 36 voix; c'étaient, depuis les élections du 2 juillet, les derniers débris de la grande majorité de Bordeaux.

Malheureusement, dans la plupart des réunions d'hommes, une majorité qui décroît est bien vite une majorité perdue. Sous prétexte de modération et de conciliation, il s'y forme presque toujours un tiers-parti qui cède les points les plus avantageux du terrain de lutte. Cinq membres de la Commission résistèrent jusqu'au bout, parmi eux, M. Léonce de Lavergne, à qui une vieille aversion pour M. Thiers tenait lieu d'esprit conservateur. Mais quatre se détachèrent. L'un de ceux-ci était un homme universellement respecté et aimé, qui jouissait dans l'Assemblée d'une considération supérieure, à cause du rôle qu'il avait joué au 2 décembre et pendant toute la durée de l'Empire, et auquel l'aménité et la bonne grâce de l'esprit valaient la sympathie de tous, nous voulons parler de M. Vitet. Mais à côté de ces qualités séduisantes, M. Vitet avait un défaut fort sensible chez un homme politique : écrivain merveilleux, il croyait trop facilement qu'on pouvait remplacer la fermeté des actes par la sonorité des phrases. Assez irrésolu d'ailleurs, il avait adhéré à la République pendant le siège de Paris; il était redevenu monarchiste dans la compagnie de ses amis de la droite; mais lié à M. Thiers par de chères habitudes, il ne pouvait désespérer de lui, et cherchait toujours, après quelques accès d'énergie passagère, à lui ramener les conservateurs.

Ce fut lui qui devint le trait d'union d'une nouvelle majorité dans la Commission, avant d'en être nommé le rapporteur. Sous son inspiration, on modifia la proposition, au point que M. Rivet fut tenté d'en désavouer la paternité, mais on fut loin d'en faire disparaître tout le danger. Ce qu'on gagnait de plus important était d'affirmer le pouvoir constituant de l'Assemblée, et son intention, un peu idéale, d'user de ce pouvoir. Mais on accordait à M. Thiers, en le couvrant de fleurs, le titre de président de la République : et si on lui refusait ce qu'il désirait le plus passionnément, le droit de survivre à l'Assemblée, on lui assurait du moins que son pouvoir durerait autant qu'elle.

Ce texte de loi était un chef-d'œuvre de contradiction, qui n'aurait pas d'égal, si le rapport n'était plus équivoque et plus illogique encore. Jamais écrivain n'a si bien réussi à dire le pour et le contre dans une même phrase. Après avoir blâmé sévèrement les auteurs d'une proposition qu'il déclarait inutile, inopportune et même dangereuse, le rapporteur concluait en engageant l'Assemblée à s'en approprier les dispositions principales. Il considérait le changement de titre comme *plus difficile à refuser*, *que compromettant* à *permettre*. Il affirmait le pouvoir constituant de l'Assemblée, réservait la forme du gouvernement, et déclarait cependant que M. Thiers serait *président de la République* aussi longtemps qu'elle vivrait

elle-même. L'Assemblée s'interdisait de le renverser, puisqu'elle lui garantissait la possession du pouvoir *tant qu'elle n'aurait pas terminé ses travaux*, et pourtant il le déclarait *responsable* devant elle. Pour mieux accentuer la contradiction et prouver qu'il en avait conscience, le rapporteur avait soin de dire : « Un terme variable, et par exemple la durée des travaux de l'Assemblée, ne soulève aucune des objections de principe et vraiment sérieuses que nous signalions tout à l'heure. Pour ceux qui cherchent à tout prix un gage matériel de durée et de stabilité, il n'y a là qu'une satisfaction plus apparente que réelle, puisque la responsabilité du chef de l'Etat subsiste devant l'Assemblée et qu'un divorce reste toujours possible ; mais cette satisfaction, pourquoi la refuser ? »

Malgré cette logomachie qui ne pouvait faire illusion à personne, l'Assemblée allait finir par capituler, plutôt par lassitude que par conviction. Le pouvoir constituant, violemment attaqué par la gauche, fut voté par une majorité considérable. Cette satisfaction d'amour-propre parut suffisante à une partie des alliés. Pendant que deux membres de la droite, fidèles à la consigne, se hasardaient à combattre le surplus du projet, ils purent s'apercevoir, du haut de la tribune, qu'ils étaient tout à coup abandonnés, et que les chefs sonnaient la retraite. Ce fut un triste exemple, et ce ne fut pas le dernier, d'une déroute en pleine bataille. Au vote, 94 voix seulement, dont 60 de la droite, se prononcèrent contre la proposition, qui réunit 491 suffrages ; 109 membres s'étaient abstenus.

La loi du 31 août 1871, qui porte dans l'histoire parlementaire le nom de *Constitution Rivet*, fut peut-être la faute la plus inexcusable que l'Assemblée commit dans la première période de son existence. La majorité, après cet acte de faiblesse, ne pouvait plus ni inspirer ni conserver aucune confiance en elle-même. On pouvait dire, en retournant un mot historique de M. Thiers : la Chambre cède, la République est faite. Sans doute la différence était insignifiante entre le titre de chef du pouvoir exécutif de la République et celui de président de la République. Mais la gravité de la concession n'était pas là. A Bordeaux ces mots : *République française* avaient été surpris au patriotisme de l'Assemblée par la crainte d'une discussion inopportune ; elle ratifiait maintenant en pleine liberté, et sans nécessité, ce qu'elle avait subi une première fois comme contrainte et forcée. Puis, elle se liait à M. Thiers à l'instant où elle avait plus à se plaindre de sa politique, où « sur toutes les questions de gouvernement, pour emprunter les expressions de M. de Lavergne, un désaccord profond avait éclaté entre le chef du pouvoir exécutif et la majorité. » Elle exaltait ses services, dans un moment où elle désapprouvait toute sa conduite. Elle l'élevait au-dessus du rang d'un premier ministre,

obligé par la tradition parlementaire à se retirer devant un vote de défiance, pour l'investir d'une fonction qu'il devait conserver tant qu'elle n'aurait pas terminé ses travaux. Elle s'interdisait donc de le renverser, et constituait à côté d'elle un pouvoir qui ne dépendait plus d'elle ; car, on doit l'observer, si M. Thiers est tombé au 24 mai, sa démission a été volontaire, le vote de l'Assemblée ne pouvait l'y contraindre. Elle se liait même les mains sur la Constitution future ; en supposant qu'elle retrouvât jamais assez de vigueur pour rétablir la monarchie, elle ne se réservait le droit de le faire que par un acte testamentaire, à la charge de disparaître, avec son chef M. Thiers, avant d'entrer elle-même dans cette terre promise. Dès lors, elle n'avait plus de ressource, pour ressaisir la plénitude de sa souveraineté, que dans un coup de tête de M. Thiers. Cette ressource, M. Thiers la lui donna ; nous verrons dans la suite combien elle eut de peine à en profiter.

Amédée Lefèvre-Pontalis.

La suite prochainement.

FRÉDÉRIC CHOPIN[1]

III

Qui donc était cette femme, et comment en parler dignement et avec mesure? Femme de génie, cela est certain; intelligence supérieure, peintre merveilleux de la nature qu'elle aimait et qu'elle a décrite en traits incomparables; poëte dont les pages colorées expriment ce que le cœur a de plus suave, la passion de plus entraînant; écrivain éloquent, au style net, ferme et concis; mais écrivain inégal où les contrastes les plus blessants se heurtent, où la phraséologie, la déclamation de mauvais goût suivent ou précèdent des phrases irréprochables; intelligence dévoyée, adoptant, proclamant, défendant tour à tour les idées et les principes les plus contradictoires; se livrant à des dissertations ou plutôt à des divagations interminables; mêlant, confondant les sentiments les plus purs avec les idées les moins saines ; proclamant sacré ce que la société et la religion ont toujours repoussé comme indigne, en un mot, femme aux appétits sensuels, aux désirs insatiables, habituée à les satisfaire à tout prix, quitte à briser la coupe après l'avoir épuisée, manquant également d'équilibre, de sagesse, de pureté dans l'esprit, de tenue, de réserve, de dignité dans la conduite.

Quelle différence avec Chopin! âme plus tendre que passionnée, aspirant aux joies douces d'une union bénie bien plus qu'aux luttes ardentes d'un lien sans lendemain. Aussi ne subit-il pas tout d'abord l'influence de cet astre brillant dont la flamme devait le consumer; il se sentit plutôt repoussé qu'attiré par cette femme « à l'œil noir » dont Musset dit quelque part : « Et si je ne crois plus aux larmes, c'est que je l'ai vue pleurer, » et dont lui-même devait dire à la fin de sa vie : « Je n'ai jamais maudit personne, mais maintenant je suis si dégoûté de l'existence que je suis bien près de maudire Lucrezia[2]. » Il écrivit à ses parents : « J'ai fait la connaissance d'une grande célébrité, de Mme Dudevant, connue sous le nom de George Sand, mais son visage ne m'est pas sympathique et ne m'a pas du tout plu ; il y a même en elle quelque chose qui me repousse. »

Pourtant l'admiration dont il se vit l'objet, la tendresse presque

[1] Voir *le Correspondant* du 25 janvier 1879.

[2] Allusion à *Lucrezia Floriani,* personnification de Mme Sand.

timide qui bientôt l'entoura, l'orgueil aussi, car à combien de sentiments multiples cède notre cœur, l'orgueil de se sentir aimé de la femme dont la célébrité était à son apogée, vainquirent ses répugnances; il se donna à son tour et se donna tout entier. Alors commença pour lui un genre de vie nouveau; ses habitudes furent modifiées; il se retira de plus en plus du monde, se renfermant dans un cercle restreint d'amis intimes, l'été à Nohant [1], l'hiver à Paris. Franz Liszt, dans sa *Vie de Chopin* a tracé un tableau animé d'une de ces premières soirées dans l'appartement qu'il occupait alors rue de la Chaussée-d'Antin. Il nous dépeint : « Son appartement envahi par surprise, seulement éclairé de quelques bougies, réunies autour d'un de ces pianos de Pleyel qu'il affectionnait particulièrement à cause de leur sonorité argentine un peu voilée, et de leur facile toucher, qui lui permettait d'en tirer des sons qu'on eût cru appartenir à un de ces harmonicas dont la romanesque Allemagne conservait le monopole... Rassemblés autour du piano, dans la zone lumineuse, étaient groupées plusieurs têtes d'éclatante renommée. Heine, le plus triste des humoristes, écoutant avec l'intérêt d'un compatriote les narrations que lui faisait Chopin, sur le mystérieux pays que sa fantaisie éthérée hantait aussi et dont il avait exploré aussi les plus délicieux parages... A côté de Heine, était assis Meyerbeer, pour lequel sont épuisées depuis longtemps toutes les interjections admiratives... Plus loin Adolphe Nourrit, ce noble artiste, passionné et ascétique à la fois... Hiller y était aussi ; son talent s'apparentait à celui de Chopin, dont il était un des plus fidèles amis... Eugène Delacroix restait silencieux et absorbé devant les apparitions qui remplissaient l'air... D'entre nous celui qui paraissait le plus près de la tombe, le vieux Mickiewicz, écoutait les *chants historiques* que Chopin traduisait pour ce survivant des temps qui n'étaient plus, en dramatiques exécutions, ou à côté des textes si populaires du barde polonais se retrouvaient sous ses doigts le choc des armes, le chant des vainqueurs, les hymnes de fêtes, les complaintes des illustres prisonniers, les ballades sur les héros morts... Mickiewicz dessinait sa silhouette immobile; Dante du Nord, il semblait toujours trouver « *amer le sel de l'étranger et son escalier dur à monter...* »

« Enfoncée dans un fauteuil, et accoudée sur la console, était Mme Sand, curieusement attentive, et gracieusement subjuguée. Elle donnait à cette audition toute la réverbération de son génie ardent, doué de la rare faculté, qui n'est réservée qu'à quelques élus, d'apercevoir le beau sous toutes les formes de l'art et de la nature...

[1] Terre de Mme Sand dans le Berry.

Après avoir nommé celle dont l'énergique personnalité et le fulgurant génie a inspiré à la frêle et délicate nature de Chopin une admiration qui le consumait, comme un vin trop capiteux détruit des vases trop fragiles, nous ne saurions faire sortir d'autres noms de ces limbes du passé [1]... »

Cependant, à l'automne de 1838, un an à peine après le jour où Franz Liszt avait présenté Chopin à George Sand, la santé délicate de l'artiste commença à s'altérer et sembla réclamer du repos et un climat plus chaud que celui de Paris. A cette époque aussi Mme Sand se disposait, c'est elle qui le dit, à conduire son fils Maurice dans le Midi et leurs amis communs la pressèrent, c'est toujours elle qui parle, de ne pas repousser le désir que manifestait Chopin de l'accompagner. « J'eus tort de céder à leur espérance et à ma propre sollicitude... Mais Chopin était dans un moment de santé qui rassurait tout le monde, excepté Grzymala [2] qui ne s'y trompait pas trop, nous avions tous confiance [3]. »

Le voyage eut lieu, il eut comme résultat final une amélioration sensible et prolongée dans la santé du malade. Mais quel étonnement ne ressent-on pas en lisant ce que Mme Sand écrit à propos de ce séjour à Majorque et la contradiction qui s'établit sur ce point entre elle et Liszt. Selon celui-ci elle alla à Majorque *pour Chopin;* selon elle, elle y alla *pour son fils* et Chopin n'y vint que par surcroît; selon Liszt « des symptômes alarmants l'obligèrent (Chopin) à se rendre dans le Midi pour éviter les rigueurs de l'hiver; selon Mme Sand « sa santé rassurait tout le monde; » selon Liszt « tous les prismes du bonheur se rassemblèrent dans cette époque de la vie de Chopin; selon Mme Sand, et à en juger par son ton quelque peu amer, ce séjour à Majorque fut des moins agréables sous tous les rapports, grâce à la mauvaise installation, au régime forcément insuffisant, aux pluies torrentielles de l'hiver, en un mot à tous les inconvénients d'un pays admirable comme nature, mais totalement dépourvu des ressources et des commodités dont les habitudes modernes nous font un besoin. Dans ces conditions un homme nerveux, impressionnable devait être un fardeau, il le devint, si l'on consulte les pages où il est question de lui à cette époque.

« Le pauvre grand artiste était un malade détestable. Ce que j'avais redouté, pas assez malheureusement, arriva. Il se démoralisa d'une manière complète. Supportant la souffrance avec assez de courage, il ne pouvait vaincre l'inquiétude de son imagination. Le

[1] *Frédéric Chopin,* par Franz Liszt. *France musicale,* 31 mars 1851.

[2] Franz Grzymala, émigré polonais, mort à Paris en 1871 le lendemain du jour de la capitulation.

[3] *Histoire de ma vie,* t. X, p. 188.

cloître était pour lui plein de terreurs et de fantômes, même quand il se portait bien. Il ne le disait pas, et il fallut le deviner. Au retour de mes explorations nocturnes dans les ruines avec mes enfants, je le trouvais, à dix heures du soir, pâle devant son piano, les yeux hagards et les cheveux comme dressés sur la tête. Il lui fallait quelques instants pour nous reconnaître.

« Il faisait ensuite un effort pour rire, et il nous jouait des choses sublimes qu'il venait de composer, ou pour mieux dire, des idées terribles ou déchirantes qui venaient de s'emparer de lui comme à son insu, dans cette heure de solitude, de tristesse et d'effroi.

« C'est là qu'il a composé les plus belles de ses courtes pages qu'il intitulait modestement des préludes. Ce sont des chefs-d'œuvre. Plusieurs présentent à la pensée des visions de moines trépassés et l'audition des chants funèbres qui l'assiégeaient ; d'autres sont mélancoliques et suaves ; ils lui venaient aux heures de soleil et de santé, au bruit du rire des enfants sous la fenêtre, au son lointain des guitares, au chant des oiseaux sous la feuillée humide, à la vue des petites roses pâles épanouies sur la neige.

« Avec le sentiment exagéré des détails, l'horreur de la misère et les besoins d'un bien-être raffiné, il prit naturellement Majorque en horreur au bout de peu de jours de maladie... Notre séjour à la Chartreuse de Valdemosa fut donc un supplice pour lui et un tourment pour moi [1]. »

Comment concilier le bonheur célébré par Liszt avec l'amertume de ces pages; comment comprendre celles-ci, sinon en se rappelant qu'elles ont été écrites bien des années après cette époque, bien des années même après la rupture de cette liaison et après la mort de Chopin. Que de modifications apportées par ces événements dans la manière de sentir et de juger !

On parvint enfin à quitter Majorque, un peu meurtri au moral peut-être, mais pourtant en voie de guérison physique, et prêt sans doute de part et d'autre à oublier les amertumes passagères de ce séjour. En arrivant à Marseille, Chopin apprit qu'on y célébrait une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme d'Adolphe Nourrit, mort à Naples le 8 mars 1839 ; il se rendit sur le champ à l'église, monta à l'orgue et joua en l'honneur de son ami une de ses plus pathétiques improvisations. Quelques jours après on partait pour le Berry, et Mme Sand nous dit :

« J'amenai à Nohant sans encombre, Maurice guéri, et Chopin en train de l'être [2] ».

[1] Ils habitaient la Chartreuse de Valdemosa, abandonnée par les religieux sur l'ordre du gouvernement espagnol.

[2] *Histoire de ma vie*, t. X, p. 191.

Il se trouva en effet que la maladie de poitrine signalée par les médecins n'était qu'une inflammation du larynx parfaitement guérissable, à la condition toutefois d'y apporter beaucoup de soins et de ménagements. C'était là le difficile! Une fois l'été terminé il fallait rentrer à Paris, reprendre les occupations fatigantes et les distractions qui ne l'étaient guère moins : les élèves le matin, le monde le soir jusqu'à des heures fort avancées. Mais on reprit aussi la vie de famille commencée à Majorque, continuée à Nohant, et dont la privation affectait péniblement Chopin, et il vint s'établir rue Pigale dans l'un des deux pavillons que Mme Sand y avait loués. « La destinée, dit-elle, nous poussait dans les liens d'une longue association, et nous y arrivâmes tous deux sans nous en apercevoir. » Un peu plus tard on s'établissait rue Saint-Lazare, au square d'Orléans, là Chopin qui dès lors s'intitulait son *malade-ordinaire*, fut heureux « d'avoir un beau salon isolé, où il pouvait aller composer ou rêver, mais, ajoute-t-elle, il aimait le monde et ne profitait guère de son sanctuaire que pour y donner des leçons. »

En 1839, Moscheles vint à Paris et bientôt les deux artistes furent invités par le roi Louis-Philippe à un concert donné à Saint-Cloud. Chacun y joua d'abord séparément : Chopin, favori du château, un nocturne, des préludes; Moscheles des morceaux de salon, puis tous deux ensemble exécutèrent sa sonate à quatre mains. L'artiste allemand trouva le jeu de Chopin plein de grâce et de vie, et il écrivit à sa femme : « L'extérieur de Chopin est tout-à-fait en rapport avec sa musique; tous deux ont quelque chose de tendre et d'enthousiaste... Je comprends maintenant sa musique et l'admiration des dames. Son jeu *ad libitum* qui, chez ses interprètes devient un manque de mesure, n'est chez lui que la plus charmante originalité; la dureté de certaines modulations, dont je ne puis me tirer quand je les joue moi-même, cesse de me choquer quand ses doigts d'ivoire les exécutent en glissant délicatement dessus : il ménage ses *piano* de telle sorte, qu'il n'a besoin d'employer aucun *forte* violent pour produire les contrastes voulus. Aussi ne sent-on pas l'absence des jolis effets d'orchestre que l'école allemande exige d'une pianiste; mais on se laisse entraîner comme par un chanteur qui, peu soucieux de l'accompagnement, s'abandonne à son propre sentiment; bref, il est unique dans le monde des pianistes. »

Un certain nombre d'années s'écoulèrent alors pour Chopin, partagé entre la culture de son art, la douceur des affections intimes et les plaisirs du monde, plaisirs auxquels il attachait un grand prix, car, dit encore Mme Sand, « il était l'homme du monde par excellence, non pas du monde trop officiel et trop nombreux, mais du monde intime, des salons de vingt personnes, de l'heure où la foule s'en va

et où les habitués se pressent autour de l'artiste pour lui arracher par d'aimables importunités le plus pur de son inspiration. C'est alors seulement qu'il donnait tout son génie et tout son talent. C'est alors aussi qu'après avoir plongé son auditoire dans un recueillement profond, ou dans une tristesse douloureuse, car sa musique vous mettait parfois dans l'âme des découragements atroces, surtout quand il improvisait; tout-à-coup comme pour enlever l'impression et le souvenir de sa douleur aux autres et à lui-même, il se tournait vers une glace, à la dérobée, arrangeait ses cheveux et sa cravate et se montrait subitement transformé en anglais flegmatique, en vieillard impertinent, en Anglaise sentimentale et ridicule, en juif sordide. C'étaient toujours des types tristes, quelque comiques qu'ils fussent, mais parfaitement compris et si délicatement traduits qu'on ne pouvait se lasser de les admirer. » On voit que la faculté d'imitation dont il était doué dès son enfance n'avait fait que s'accentuer et se perfectionner chez lui.

Mais c'était surtout à Nohant qu'il trouvait la liberté, le repos, le sans-gêne et les distractions salutaires. Un des familiers de l'endroit a retracé jadis la peinture de ces soirées à la campagne, où une société mêlée de voisins et des plus éminents artistes jouissait des plaisirs de l'art et de ceux de l'esprit et assistait parfois à des luttes courtoises entre les hôtes de Mme Sand. Un soir de 1843, dans une réunion de ce genre où se trouvaient Mme Pauline Viardot, Eugène Delacroix, Liszt, ce dernier, en exécutant un nocturne de Chopin, se permit d'y ajouter quelques enjolivements de sa façon. Chopin, incapable de réprimer son déplaisir, lui dit froidement : « Quand tu me feras l'honneur, mon cher ami, de jouer quelque chose de mes compositions, de grâce, joue-les comme elles sont écrites ou ne les joue pas du tout. » Liszt, piqué à son tour, se leva du piano en disant : « Eh bien, joue toi-même. — Très-volontiers, dit Chopin. » Au moment où il s'y préparait une mouche tomba dans la lampe et l'éteignit, et comme on voulait la rallumer il s'y refusa trouvant que la lumière de la lune était bien suffisante. Là-dessus il improvisa pendant près d'une heure, et quand il quitta le piano des larmes d'attendrissement baignaient les yeux de ses auditeurs, et Liszt, en l'embrassant, s'écria : « Oui, mon ami, tu as raison. On ne doit pas toucher à de pareilles œuvres; le moindre changement les gâte. Tu es un vrai poète. — Non, non, répondit Chopin vivement; chacun de nous a sa manière propre, c'est en quoi consiste la différence qui nous distingue. Personne mieux que toi, tu le sais bien, ne joue Beethoven et Weber. Joue nous donc, je te prie, l'adagio de la sonate en ut mineur de ce grand maître, mais joue-le avec soin et comme tu peux le faire quand il te plaît. » Liszt fit ce qu'on lui

demandait et ses auditeurs furent de nouveau saisis d'une vive émotion, mais différente toutefois de celle que Chopin avait fait naître en eux. Le jeu de Liszt était bien plus dramatique qu'élégiaque.

A quelques jours de là, la même société se trouvant de nouveau réunie au salon, Liszt demanda à Chopin de jouer, ce à quoi celui-ci consentit après s'être fait un peu prier. Liszt alors fit éteindre toutes les lumières et fermer tous les rideaux; puis il glissa quelques mots à l'oreille de l'artiste polonais, et prit sa place au piano, tandis que ce dernier s'asseyait sur la première chaise venue sans deviner l'intention de son ami. Liszt se mit à improviser avec une telle fidélité d'expression, une telle perfection de style, qu'au moment où le ravissement de ses auditeurs atteignait son apogée, ayant rallumé les bougies du piano, tous poussèrent un cri d'étonnement en le reconnaissant. — Comment, c'est vous? — Oui, vraiment! — Nous étions convaincus que nous entendions Chopin! » Telle fut la spirituelle vengeance que Liszt tira de son rival dans ces charmantes récréations d'artistes supérieurs.

Plus tard, il est vrai, les liens qui existaient entre quelques-uns se relâchèrent; on dit même que l'amitié qui unissait certains des plus éminents éprouva une vive atteinte. En lisant les pages que Liszt publia en 1855, sur *la Vie de Chopin*, nous aimons mieux croire qu'il n'y eut qu'un refroidissement passager. Mais une rupture bien douloureuse, bien complète, celle-là, devait séparer violemment deux âmes encore plus étroitement unies à cette époque et les séparer irrévocablement.

En 1844, Chopin reçut l'annonce de la mort de son père, et cette perte lui fut si cruelle qu'elle lui enleva jusqu'à la possibilité d'écrire à sa mère. Ce fut Mme Sand qui dut s'en charger, et elle s'en acquitta, selon nous, avec peu de sensibilité. Préoccupée, sans doute, de sa situation aux yeux de cette mère pieuse, elle a recours à son sophisme favori d'amour filial et maternel, et s'y complaît d'une manière particulièrement choquante dans cette circonstance. Certes elle avait au plus haut degré le sentiment de la nature physique, mais elle n'avait pas celui de la nature morale, des choses élevées et religieuses. C'est encore à propos de Chopin qu'écrivant à un de ses amis pour lui donner de ses nouvelles, elle se laisse aller à d'étranges divagations telles que celles-ci, parlant de Mickiewicz : « Je le regarde aussi comme un noble malade, mais, sans le croire sur le chemin de la vérité, je le crois aussi bien que vous et moi sur la route du salut; s'il est dans son erreur humble et aimant Dieu, Dieu ne l'abandonnera pas, Dieu ne boude pas... » Ce Dieu qui ne *boude* pas est tout au moins étrange, qu'en dites-vous?

La mort d'un ami intime de Chopin, Jean Matuszynski[1], arrivée bientôt après celle de son père ne fit qu'augmenter sa détresse et son trouble. Mme Sand écrit à cette occasion : « Le dogme catholique jette sur la mort des terreurs atroces. Chopin, au lieu de rêver pour ces âmes pures un meilleur monde, n'eut que des visions effrayantes, et je fus obligée de passer bien des nuits dans une chambre voisine de la sienne, toujours prête à me lever cent fois de mon travail pour chasser les spectres de son sommeil et de son insomnie. » On sent poindre ici la lassitude qui allait s'emparer d'elle, et l'on n'est pas surpris de l'entendre s'écrier : « Pourquoi une combinaison d'événements en dehors de nous, ne nous éloigna-t-elle pas l'un de l'autre avant la huitième année. »

A partir de cette époque, la toux et la faiblesse de Chopin s'accentuèrent au point qu'il devait se faire porter chez ses amis dont il ne pouvait plus monter les escaliers. La fatigue et la lutte morale, conséquences de ses rapports avec Mme Sand, s'aggravaient aussi chaque jour et l'accablaient. Tantôt, sous l'influence des principes reçus dans sa jeunesse au sein de sa famille, il prenait en dégoût les liens contractés avec Aurora Dudevant et voulait les briser; tantôt, ne s'en trouvant pas la force, il se persuadait que la seule manière de les purifier, c'était d'y demeurer fidèle jusqu'à la fin, et, ne pouvant rompre sa chaîne, il s'y cramponnait. Mais au prix de quels efforts, de quelles luttes ! Il était évident que cette chaîne devenait pour tous deux un fardeau insupportable.

Ainsi deux grands artistes se rencontrent; ils s'admirent; ils se rapprochent, et croient, en se réunissant, doubler leur génie, se compléter l'un par l'autre; ils oublient, hélas ! que pour supporter la vie à deux, pour s'aimer dans la maladie comme dans la santé, pour se soutenir, se consoler, se pardonner, ni l'attrait de la beauté ni celui du génie ne suffit; il y faut le sentiment austère du devoir, et la bénédiction du ciel qui purifie les mouvements du cœur et lui communique son incorruptibilité ! Ni Georges Sand ni Chopin n'en étaient là; ils ne pouvaient espérer d'y arriver jamais. Le désenchantement apparaît à chaque page de cette partie de *l'Histoire de ma vie.* Ce désenchantement profond, ce n'était d'ailleurs pas la première fois qu'il s'emparait de Mme Sand, et dans les plaintes qui s'accentuent, dans la malveillance qui perce même sous les mots affectueux, on reconnaît la main qui après la mort de Musset devait écrire : *Elle et lui*, comme si avoir la pudeur de ses fautes et le respect de ses souffrances lui eût été tout à fait étranger.

[1] Né à Varsovie, professeur à l'Ecole de médecine de Paris, malgré sa qualité d'étranger.

Une fois entré dans cette voie douloureuse, le mal ne fit que grandir. « Nohant lui était devenu antipathique, » dit Mme Sand. Nohant et bien d'autres choses sans doute. Les opinions, les vœux et les habitudes de ce milieu qu'il avait bien pu supporter dans l'aveuglement et l'enivrement des premières années blessaient alors les délicatesses et les convictions de son esprit.

« Sincèrement religieux et attaché au catholicisme, dit Liszt, il n'abordait jamais ce sujet, gardant ses croyances sans les témoigner par aucun apparat... Nous l'avons contemplé de longs instants au milieu de conversations bruyantes et animées dont il s'excluait par son silence. La passion des causeurs le faisait oublier; mais pour notre part, nous avons maintes fois négligé de suivre le fil de leurs raisonnements, pour fixer notre attention sur la figure de Chopin, qui se contractait imperceptiblement, alors que des sujets qui tiennent aux conditions premières de notre existence étaient débattus avec de si énergiques emportements, qu'on aurait pu croire que nos sorts allaient se décider instantanément[1]. »

Eh bien, c'est là une situation, fausse, pénible qui, en se prolongeant, devient un véritable supplice. Pourtant, en dépit de tout, et malgré ses grandes tortures, sa loyauté le retenait encore dans ces liens douloureux : il craignait en la quittant de faire retomber le blâme sur elle, de la livrer au mépris. Ce sentiment d'une délicatesse peu commune, un autre avant lui l'avait déjà exprimé dans une circonstance à peu près analogue, ce n'est pas le seul point de ressemblance qu'on puisse établir entre Alfred de Musset et Frédéric Chopin, bien qu'un monde les sépare sous bien d'autres rapports.

Comme il arrive toujours en pareil cas, la situation se tendait chaque jour davantage, mais le malade aussi semblait s'obstiner à fermer les yeux. On eut recours, dit-on, pour les lui ouvrir à un moyen héroïque, c'est du moins ce que raconte M. Karasowski sur la foi du comte Stanislas Tarnowski, nous leur en laissons la responsabilité à tous deux.

George Sand imagine d'écrire un roman qu'elle intitule *Lucrezia Floriani* et dont voici le sujet : le prince Karol, homme d'un caractère noble et sympathique, mais maladif, ombrageux, fier, jaloux, s'est passionnément épris de Lucrezia, artiste renommée qui ne se fait pas meilleure qu'elle n'est, mais qui est pourtant meilleure que sa réputation. Sa jeunesse est déjà passée; elle a renoncé au monde et à l'amour et ne vit plus que pour ses enfants. L'amour ardent du prince Karol se manifeste par une maladie grave qui met ses jours en péril. Lucrezia le soigne, le sauve, l'aime, mais elle pressent que

[1] *F. Chopin*, par Liszt, *France musicale*, 20 avril 1851.

cette affection sera son tourment, et elle cherche à s'y dérober. Cependant la passion de Karol s'exalte, sa vie est de nouveau menacée, Lucrezia se sacrifie et se consacre à lui. Ici nous voyons reparaître l'éternel dada de Mme Sand, la femme d'un certain âge abritant sa passion sous l'apparence du sacrifice et d'une sollicitude maternelle... Deux mois de bonheur, puis le roman se prolonge à travers plusieurs années de querelles, de jalousies, de soupçons injustes, d'actes de démence et de désespoir. Lucrezia ne peut recevoir ses anciens amis, et les caresses qu'elle prodigue à ses enfants sont un horrible tourment pour Karol. Bref, Lucrezia, martyre volontaire, meurt enfin à bout de force. A part cette catastrophe, il y avait là une peinture fort réelle et les contemporains ne s'y trompèrent point : Karol leur apparut comme le portrait un peu forcé mais pourtant ressemblant de Chopin ; la Floriani prit tout naturellement le nom de Mme Sand, et en vérité, en relisant cette histoire assez nauséabonde, il faut en convenir, on est frappé de la ressemblance entre les héros imaginaires et les acteurs réels du drame. On sent aussi combien les théories étalées à plaisir dans ce roman devaient blesser les susceptibilités de Chopin et le révolter jusque dans les profondeurs de son âme.

Mais ce n'est pas tout : on ajoute que par un raffinement de cruauté, on le pria de corriger les épreuves, et que les enfants de Mme Sand, montrant les feuillets, disaient : « M. Chopin, savez-vous que c'est vous qu'on a peint sous le nom du prince Karol? »

Il va sans dire que Mme Sand n'accepte pas l'odieux de cette conduite ; elle proteste et nie absolument ; il n'est que juste de lui donner la parole. « J'ai tracé dans le prince Karol le caractère d'un homme déterminé dans sa nature, exclusif dans ses sentiments, exclusif dans ses exigences. — Tel n'était pas Chopin. — D'ailleurs, le prince Karol n'est pas artiste. C'est un rêveur, et rien de plus ; n'ayant pas de génie, il n'a pas les droits du génie... et c'est si peu le portrait d'un grand artiste que Chopin, en lisant le manuscrit chaque jour sur mon bureau, n'avait pas eu la moindre velléité de s'y tromper, lui si soupçonneux pourtant!

« Et cependant plus tard, par réaction, il se l'imagina, m'a-t-on dit. Des ennemis — j'en avais auprès de lui qui se disaient ses amis, comme si aigrir un cœur souffrant n'était pas un meurtre — des ennemis lui firent croire que ce roman était une révélation de son caractère. Sans doute, en ce moment là, sa mémoire était affaiblie : il avait oublié le livre, que ne l'a-t-il relu! »

La rupture eut lieu, cruelle, définitive. Que la cause déterminante fut celle que lui assigne M. Karasowski, ou celle qu'indique George Sand, c'est-à-dire une querelle entre son fils Maurice et

Chopin, peu importe, c'est la goutte de fiel qui fait déborder le vase. Tout la rendait inévitable : et le passé de l'un et le passé de l'autre ; et les principes et les convictions de Chopin, et l'absence de principes et de convictions de George Sand. Un seul point de contact avait pu les attirer l'un vers l'autre, nous l'avons dit, il ne suffisait pas pour les unir à jamais.

Franz Liszt a peut-être dit le vrai mot de tant de ruptures éclatantes dont la vie de Mme Sand est marquée, lorsque parlant de *Lélia*, il écrit : « C'est qu'il ne s'est pas trouvé un cœur d'homme assez féminin pour payer à tes charmes virils, l'hommage d'une soumission confiante et aveugle, d'un dévouement muet et ardent ; pour laisser protéger ses obéissances par ta force d'amazone [1]. »

IV

Chopin, brisé par l'effort, retomba sur son lit de malade et n'en sortit que grâce aux soins dévoués de son élève favori Gutmann. Mais que de ravages opérés par cette suprême épreuve ! Il reparut méconnaissable aux yeux de ses amis, et sa santé, quoique rétablie en apparence, resta chancelante comme sa volonté.

Le séjour de Paris, par bien des motifs facilement explicables, lui devint odieux ; il résolut de mettre à exécution le projet longtemps négligé d'aller en Angleterre. Parmi les étrangères à qui il avait donné des leçons, une Ecossaise, une miss Stirling lui témoignait depuis plusieurs années une affection dévouée, dont un seul trait suffira à montrer la délicatesse et la générosité. Chopin, nature essentiellement raffinée, éprouvait un véritable besoin de luxe et d'élégance. Un soir, revenant le long des boulevards, avec quelques amis, il se plaignit en plaisantant de la modicité de ses ressources, et ajouta : « Je voudrais bien qu'un bon génie déposât dans mon tiroir une vingtaine de mille francs ; je pourrais, une fois pour toutes, arranger mon intérieur et me procurer ce confortable qui est si nécessaire. » A quelques jours de là, ouvrant un compartiment de son bureau où il gardait son argent et les objets auxquels il attachait quelque prix, il y trouva, à sa grande stupéfaction, cette somme miraculeuse de 20,000 francs ! Qui l'y avait mise ? Miss Stirling, informée de son souhait par un de ses amis... C'est elle qui le pressait depuis longtemps de faire le voyage d'Ecosse, il jugea que le moment était venu d'accepter cette invitation.

Mais avant de partir il voulut prendre congé de la société pari-

[1] *F. Chopin*, par F. Liszt. *France musicale*, 29 juin 1851.

sienne. Le 18 février 1848, un concert brillant réunissait, salle Pleyel, un auditoire qui lui témoigna la plus vive admiration. Ce triomphe, le dernier qu'il dût remporter à Paris, versa un peu de baume sur ses blessures encore saignantes. Malheureusement, on touchait aux événements de 1848 : quelques jours après ce grand succès, la révolution de février s'accomplissait; Chopin n'avait rencontré que bienveillance de la part du roi Louis-Philippe et des princes d'Orléans; il déplora leur chute et s'en affecta. L'espoir bientôt déçu de voir la Pologne sortir du tombeau à la faveur de cette révolution, acheva de le décourager. Son départ fut définitivement arrêté, mais une dernière épreuve l'attendait encore.

Vers la fin de mars une invitation de soirée l'entraîna presque involontairement chez une dame où il avait été jadis souvent et avec plaisir. Quand il entra dans le salon de Mme H., on s'entretenait de lui, de son jeu merveilleux, des réunions artistiques de Nohant; on disait même que Mme Sand lui devait ses meilleurs romans, parce que, écrivant sous le charme de ses improvisations, elle retrouvait l'inspiration que le manque de plan, ou la confusion de deux plans à la fois lui faisait souvent perdre. Tandis qu'on causait ainsi, une dame, dont personne n'avait remarqué la présence, écoutait émue, et des larmes brillaient dans ses yeux magnifiques. Elle s'était retirée derrière un paravent de lierre, abritée contre tous les regards excepté contre ceux de la maîtresse de la maison qui respectait son incognito. Quand les salons se furent remplis, elle quitta sa retraite, et de son pas flottant, s'avança vers Chopin, la main tendue comme pour une réconciliation, et murmura à son oreille : « Frédéric! » Il tressaillit; une pâleur mortelle se répandit sur son visage amaigri, son regard croisa le regard repentant de celle qu'il n'avait pas revue depuis leur séparation; il se détourna et quitta le salon.

Voici comment Mme Sand parle de cette dernière entrevue : « Je le revis un instant en mars 1848. Je serrai sa main tremblante et glacée. Je voulus lui parler, il s'échappa; c'était à mon tour de dire qu'il ne m'aimait plus. Je lui épargnai cette souffrance, et je remis tout aux mains de la Providence et de l'avenir.

« Je ne devais plus le revoir. Il y avait de mauvais cœurs entre nous. Il y en eut de bons aussi qui ne surent pas s'y prendre. »

A la fin d'avril, Chopin partait pour Londres. Il y fut présenté à la reine Victoria, joua à la cour, et devint bientôt, de la part des premières familles du royaume l'objet d'un empressement flatteur. Mais la vie de salon avec ses fatigues et ses veilles prolongées ne tarda pas à agir d'une façon fâcheuse sur sa santé. Les médecins recommandèrent le repos; il crut le trouver en Ecosse et s'y rendit.

Malheureusement d'autres inconvénients l'y attendaient. Le climat plus froid et plus brumeux encore que celui de l'Angleterre produisit un effet déplorable sur ses nerfs et le replongea dans ces dispositions mélancoliques, dans ces noires pensées auxquelles il avait été déjà en proie quelques années auparavant : l'Ecosse lui devint insupportable.

« J'ai joué dans un concert à Glascow, devant toute la *haute-volée* rassemblée, écrivait-il à Grzymala. Aujourd'hui je suis très-abattu; oh! ce brouillard! Devant ma fenêtre où je t'écris, j'ai la plus belle vue du château de Stirling, des montagnes, des lacs, un parc ravissant, en un mot un des plus beaux points de vue de l'Ecosse, mais je n'en aperçois quelque chose qu'à travers le brouillard et encore bien rarement. Bientôt j'oublierai le polonais, je parlerai le français comme un Anglais et l'anglais comme un Ecossais.

« Si je t'épargne mes jérémiades, ce n'est pas parce que tu ne peux me consoler, mais parce que tu es le seul qui sache tout, et quand une fois je commence à me plaindre, c'est sans fin et toujours sur le même ton; ou plutôt, je me trompe, ce n'est pas sur le même ton car je suis chaque jour plus bas.

« Je m'affaiblis, je ne compose plus, non pas faute de le vouloir, mais faute de le pouvoir. Que faire? Du moins j'épargne quelque chose pour l'hiver. »

Dans une autre lettre il dit encore : « Toute la matinée, je suis incapable de rien faire; à peine suis-je habillé que je dois me reposer. Après dîner, il me faut rester deux heures à table avec les hommes, à entendre ce qu'ils disent et à voir ce qu'ils boivent. Je m'y ennuie à mourir; je m'efforce de penser à autre chose, puis je vais au salon, où j'ai besoin de faire appel à toute mon énergie, car tout le monde est curieux de m'entendre. Après quoi mon bon Daniel me porte dans ma chambre, me déshabille, me met au lit, et là il m'est permis de respirer, de rêver jusqu'au lendemain, où la même vie recommence. Ai-je arrangé quelque chose pour ma journée? Il me faut y renoncer et monter en voiture, car mes Ecossaises, — avec les meilleures intentions du monde, il est vrai, — ne me laissent aucun repos. Elles me traînent partout pour me présenter à leurs nombreuses relations; elles me tueront à force de bonté, et je devrai encore leur en savoir gré. »

Cependant il va à Manchester à un grand concert où il doit jouer deux fois sans accompagnement d'orchestre, mais l'ennui et la fatigue l'y suivent. Aux plaintes que lui arrache sa santé, se joignent des réminiscences d'un temps qu'il ne peut oublier, et c'est alors qu'il est tenté de maudire tout en ajoutant : « Mais on souffre aussi là-bas, et même on souffre plus, car on vieillit chaque jour

dans la malignité. » Puis cédant à son découragement : « C'est en vain que l'on se tourmente pour moi à la maison, je ne puis devenir plus triste, mais je ne puis pas non plus me réjouir. Je ne sens plus rien, je végète et j'attends ma fin patiemment [1]. »

Enfin il annonce son départ : « Jeudi je quitte Londres, l'horrible ville! J'ai gagné par dessus le marché une névralgie. Dis à Pleyel qu'il m'envoie chez moi, jeudi soir, un piano, fais-le couvrir et achète un bouquet de violette afin de parfumer le salon [2]. J'aimerais trouver à mon retour un peu de poésie dans mon appartement, dans ma chambre à coucher, où probablement je serai condamné à demeurer longtemps. Ainsi donc vendredi soir, j'espère être à Paris; un jour de plus ici et je deviendrais fou. Mes Ecossaises sont bonnes, mais si ennuyeuses, bon Dieu! Elles se sont tant occupées de moi que je ne puis pas m'en débarrasser facilement. Fais épousseter et chauffer toutes les chambres, peut-être me remettrai-je. »

Avant de quitter Londres, en 1849, il donna encore un dernier concert au profit des émigrés polonais; terminant ainsi sa carrière comme il l'avait commencée, par un concert de charité.

Malheureusement le mieux dont il s'était vaguement flatté ne vint pas, au contraire. La mort d'un médecin qu'il aimait et en qui il avait confiance, en coïncidant avec son retour, détruisit tous les bons effets qu'il aurait pu en retirer. Au mois d'août, sa faiblesse était telle, qu'elle l'empêcha d'aller à Ostende voir son ami, Titus Voyciechowski, qui n'avait pu obtenir un passe-port pour Paris, et le 12 septembre, il lui écrivait : « Je suis au lit la moitié du temps... malade comme je suis tu aurais près de moi de longues heures d'ennui et de désappointement, mais peut-être aussi des heures de consolation et de bons souvenirs de jeunesse, et je voudrais que le temps de notre réunion fût un temps de bonheur. » Elle ne put avoir lieu. La maladie faisait des progrès rapides, et le malade ne pouvait plus guère se faire illusion. Il ne craignait pas la mort et semblait même plutôt la désirer. Dans les rares intervalles où la souffrance lui laissait quelque répit, il s'entretenait de sa fin avec beaucoup de calme; c'est alors qu'il exprima le vœu d'être enterré au Père-Lachaise à côté de Bellini avec qui il avait été fort lié de 1833 à 1835 [3].

Cependant sa famille avertie conçut de justes craintes. Sa sœur

[1] *F. Chopin.* M. Karasowski, t. II, p. 123.

[2] Chopin avait toujours besoin d'avoir des fleurs près de lui, surtout des violettes

[3] Bellini n'est plus au Père-Lachaise; sur la demande des Siciliens, ses compatriotes, il a été exhumé et rendu à sa patrie.

Louise arriva dans les premiers jours d'octobre; c'était la seconde fois qu'elle venait le soigner, mais en 1844 elle l'avait guéri et elle était allée ensuite passer quelques semaines avec lui à Nohant; en 1849 elle comprit au premier coup d'œil que ses soins resteraient inefficaces. Sa fille et son mari l'accompagnaient.

Comme il arrive souvent aux malades et surtout aux malades atteints de la poitrine, Chopin se faisait encore illusion par moments, au point même de faire retenir un appartement, place Vendôme, celui du square Saint-Lazare n'ayant plus probablement pour lui que des souvenirs pénibles. Soins inutiles, il ne devait plus le quitter vivant.

Le dimanche 15 octobre, les douleurs redoublèrent d'intensité. Sa sœur et son fidèle Gutmann ne s'éloignaient pas d'une minute. Ses amis se pressaient dans la chambre voisine pour lui adresser un dernier adieu; parmi eux une de ses plus ferventes admiratrices, la comtesse Delphine Potocka, revenue en grande hâte sur la nouvelle de son danger. Quand Chopin la vit près de son lit, à côté de sa sœur, le visage inondé de larmes, il la pria tout bas, car déjà sa voix s'éteignait, de lui chanter quelque chose. Par un effort puissant, la comtesse comprima ses larmes et d'une voix vibrante et pure elle chanta l'*Hymne à la Vierge* de Stradella avec tant d'âme, tant d'expression, que le mourant, artiste passionné jusqu'à son dernier soupir, murmura ravi : « Que c'est beau, mon Dieu, que c'est beau! encore, encore, de grâce! » Alors, elle, soutenue par son émotion même, choisit un psaume de Marcello et au milieu du silence solennel, sa voix s'éleva, planant au dessus de ces têtes courbées par la douleur, pareille à la voix de l'ange des miséricordes, chargé de recueillir et d'emporter au ciel l'âme immortelle du maître mourant. Ceci se passait le soir.

Le lendemain matin le malade se trouvait mieux, il reçut les sacrements. Un prêtre, l'abbé Alexandre Jelowicki, son compatriote et son ami, a raconté dans une lettre récemment publiée, comment il fut amené à ce grand acte, dont l'irréligion de son entourage pendant les dernières années de sa vie surtout aurait pu le détourner. Et en effet, il ne s'y décida qu'après bien des hésitations et sur les instantes prières du prêtre. Profondément ému, celui-ci tomba à genoux en lui disant : — « Crois-tu? — Je crois, répondit-il. — Crois-tu comme ta mère te l'a enseigné? — Comme ma mère me l'a enseigné. Et les yeux fixés sur l'image de son Sauveur, il se confessa en versant des torrents de larmes. Puis il reçut le saint viatique et le sacrement de l'Extrême-Onction, qu'il réclama lui-même. Après un instant, il voulut qu'on donnât au sacristain vingt fois plus qu'on ne lui donne d'ordinaire. Comme

je lui faisais observer que ce serait beaucoup trop : — Non, non, répliqua-t-il, ce n'est pas trop, car ce que j'ai reçu n'a pas de prix. De ce moment, par la grâce de Dieu, ou plutôt sous la main de Dieu lui-même qu'il avait reçu, il devint tout autre, et l'on pourrait presque dire qu'il devint un saint. »

En ce même jour commença l'agonie qui dura quatre jours et quatre nuits. Sa patience et son entière résignation à la volonté de Dieu ne l'abandonnèrent pas jusqu'à la dernière minute. Tout à coup il perdit l'usage de la parole et ne sembla plus reconnaître ceux qui l'entouraient. Mais quelques heures après l'esprit eut un réveil et il demanda de prier. Tous se mirent à genoux et l'abbé Jelowicki commença les prières des agonisants auxquelles il répondit clairement et distinctement, la tête appuyée sur l'épaule de son fidèle élève Gutmann. Cependant ses yeux éteints ne distinguaient plus, et quand quelqu'un touchait ses membres déjà glacés il demandait : « Qui est-ce? » On lui apporta de l'eau, il y trempa ses lèvres et baisa la main de l'ami qui le soutenait. Il sembla exhaler dans ce baiser ses derniers sentiments de reconnaissance et d'affection, et soupirant encore une fois comme un homme fatigué qui dépose son fardeau, il ferma les yeux en murmurant, dit encore l'abbé Jelowicki : « Maintenant je suis à la source du bonheur, » et il expira.

C'était le matin du 17 octobre 1849, les horloges de la ville sonnaient trois heures.

. . . .

Mme Sand n'assistait point à ses derniers moments ; qu'y aurait-elle fait, hélas? La mort déchire les voiles et détruit les illusions : l'âme pieuse et résignée n'aurait pu trouver ni appui ni consolation dans l'âme rebelle que l'orgueil et les passions avaient envahie tout entière : l'abîme mystérieux, insondable qui les séparait leur serait alors apparu dans toute son horreur.

Quelques heures après que la vie l'eut abandonné, le visage avait repris une douce sérénité et une grande expression de jeunesse ; le lit sur lequel reposait le corps avait été couvert de fleurs, dernier hommage rendu par ses amis à celui dont ils connaissaient le culte pour ces fragiles beautés de la nature. Selon une coutume nationale, il était revêtu de ses habits de fête, c'est-à-dire, de ceux qu'il portait à ses derniers concerts et qu'il avait désignés lui-même, comme un témoignage de respect envers l'art qu'il avait honoré et aimé toute sa vie.

Clésinger moula ses traits : il devait plus tard les sculpter en marbre pour son tombeau.

Enfin, le 30 octobre, les funérailles eurent lieu dans l'église de la Madeleine. Le *Requiem* de Mozart exécuté par les premiers artistes :

Meyerbeer dirigeant l'ensemble, Lablache, Mmes Pauline Viardot et Castellan chantant les soli.

Jamais celle qui écrit ces lignes n'oubliera l'émotion qu'elle éprouva au moment où le corps se présentant à la porte de l'église, l'orgue, tenu par Lefébure-Wély, fit entendre les premières notes de *la Marche funèbre*, composée par Chopin lui-même. Un frémissement parcourut l'assemblée d'élite qui remplissait l'édifice, et plus d'une larme mouilla des yeux qui depuis lors se sont éteints à leur tour. La mort n'épargne rien.

La première terre qu'on sema sur le cercueil une fois descendu dans la tombe, fut cette terre polonaise que, dix-huit ans auparavant, le maître avait emportée avec lui en quittant sa patrie. Il l'avait toujours gardée avec amour, et l'une de ses dernières prières en mourant à l'étranger, avait été que ce peu de terre natale couvrît au moins ses restes.

En accomplissement d'un autre de ses désirs, tandis que l'on déposait son corps au Père-Lachaise, son cœur était transporté à Varsovie et placé dans l'église de Sainte-Croix.

Chopin mourait pauvre, comme il avait vécu: tout son héritage se composait du mobilier de ses deux salons, offrande délicate de ses élèves. Il semble, du reste, que rien ne dût être vulgaire dans l'histoire de ces objets, ni l'origine, ni la fin, et les péripéties qui les attendaient après la mort du maître méritent encore de nous retenir un instant. Miss Stirling ne voulut pas en permettre la dispersion : au moment où ils furent mis en vente elle s'en rendit acquéreur et les fit transporter en Ecosse avec tous les soins d'une affection ingénieuse; elle en forma une sorte de musée qu'elle appela le Musée-Chopin.

Mais, quelques années plus tard, miss Stirling descendait à son tour dans la tombe et, par son testament, elle léguait à la mère de son maître vénéré le Musée, lequel arriva à Varsovie en 1858, et fut conservé par Mme Chopin jusqu'en 1861, époque de sa mort. Les objets qui le composaient passèrent alors entre les mains de sa dernière fille survivante et c'est chez elle qu'un sort vraiment tragique les attendait. Cette fille, Mme Isabella Barcinska, habitait le second étage d'une maison appartenant au comte André Zamoyski, et située sur les limites de ce qu'on appelle à Varsovie le faubourg de Cracovie et le Nouveau-Monde, deux des principales voies de cette ville et qui en forment le plus beau quartier.

Les troubles de 1863 éclatèrent et le 19 septembre, à six heures du soir, un coup de feu tiré contre le comte de Berg, lieutenant général de l'empereur de Russie en Pologne, partit du quatrième étage, suivi de quelques bombes Orsini. Aussitôt une soldatesque

en furie se précipite dans les escaliers, fouille tous les étages, arrête les habitants, casse, brise, précipite dans la rue tout ce qu'elle rencontre sous sa main et en fait un auto-da-fé. Le Musée-Chopin avec le piano sur lequel il avait pris ses premiers accords, ses livres, son portrait et, perte plus grande encore, ses lettres à sa famille devinrent la proie des flammes! C'est ainsi que la plus grande partie de sa correspondance avec les siens, à dater de son séjour à Paris, a été mise à néant.

Heureusement le grand artiste laissait après lui un autre héritage que la gravure et l'impression s'étaient chargées de préserver de l'action destructive du temps et des révolutions. C'est cet héritage, trésor de son génie, sur lequel il nous faut jeter un dernier regard avant de clore ce travail.

Chopin en mourant léguait à la postérité soixante-quatorze numéros d'œuvres authentiques, dont neuf posthumes, sans compter bon nombre de compositions diverses non numérotées, répandues un peu partout en Pologne et d'une authenticité contestable.

Toutes ces œuvres sont écrites pour le piano, il n'a jamais écrit pour aucun autre instrument, et si, en se renfermant dans ce cadre restreint et exclusif, il a diminué son importance dans l'opinion de certains esprits peu éclairés, il n'en a pas moins donné ainsi la véritable mesure de son talent, et prouvé qu'il possédait la juste appréciation de la forme dans laquelle il lui était donné d'exceller. C'est le véritable secret des supériorités durables.

Ses morceaux de début, ÉTUDES et PRÉLUDES resteront, malgré leur titre modeste, des types de perfection dans ce genre qu'il a créé, et qui relève, ainsi que toutes ses œuvres, du caractère de son génie poétique. Ils ont le grand charme de la jeunesse, charme irrésistible, mais fugitif comme elle, et qu'on ne retrouve plus.

Ses POLONAISES appartiennent à ses plus belles inspirations; malheureusement leur extrême difficulté les met hors de la portée de beaucoup d'exécutants. « Elles reproduisent bien, dit Franz Liszt, le caractère de l'ancienne Pologne; elles ont un accent simple et fier où l'on ne retrouve rien de la musique maniérée et affadie des salons[1]. »

[1] Cette danse n'est à proprement parler qu'une marche, qu'un défilé où des couples se succèdent en mesure et à pas lents. Le mouvement glissant de la *Polonaise* comporte beaucoup de gravité et de dignité. Son origine est attribuée à l'avènement d'Henri d'Anjou au trône de Pologne, en 1573. Les représentants de la nation, rassemblés l'année suivante à Cracovie, furent admis au château et défilèrent devant le roi avec leurs épouses; cet usage se reproduisit à chaque avènement d'un prince étranger et passa dans les habitudes du cérémonial des fêtes. Encore aujourd'hui nul ne manquerait d'ouvrir le bal, un grand bal, par la *Polonaise.*

Ses MAZURKAS sont des chefs-d'œuvre de poésie, de grâce, de sentiment. Tout en conservant le rythme des thèmes originaux, il en a ennobli la mélodie, agrandi les proportions, idéalisé les types. Franz Liszt s'étend très-longuement sur ce genre de composition où il réunit dans une admiration enthousiaste et la musique, et la danse, et la femme polonaise telles qu'il les a appréciées et contemplées. On a dit de Mme Sand qu'elle avait découvert Venise, on serait tenté de dire aussi que Liszt a découvert la mazurka tant il y voit de choses, tant il y aperçoit de charmes restés cachés à d'autres yeux. Du reste, Chopin cultivait la musique de danse avec une prédilection marquée : polonaises, mazurkas, cracoviennes, valses, tarentelles, il a tout abordé et réussi partout, mais c'est dans les deux premières qu'il a excellé.

Ses BALLADES comptent encore parmi ses créations les plus nobles et les plus originales, si originales même que plus d'un critique de profession ne savait, dans le principe, comment les classer, traitant les unes de *rondos*, les autres de *Récits poétiques*. Il n'est pas jusqu'à Schumann qui aussi embarrassé que les autres, crut devoir demander au maître ce qu'il fallait en penser. Celui-ci répondit simplement qu'il en avait pris l'idée dans quelques poésies de Mickiewicz, d'où étaient sortis la forme et le nom.

Même dans les genres où l'ont devancé d'illustres prédécesseurs, comme dans ses SCHERZOS par exemple, il trouve moyen d'être si parfaitement lui, si *génial*, comme disent les Allemands, que ces petits morceaux, avec la forme indépendante qu'il leur a donnée, en les traitant comme un *tout* et non comme une *partie*, sont encore aujourd'hui aussi jeunes, aussi modernes qu'il y a trente ans.

On peut en dire autant de ses NOCTURNES dont Field le premier avait créé le genre, en leur communiquant l'élément mélancolique de sa nature poétique et tendre, et où lui, Chopin, introduisit l'élément dramatique, avec une grande richesse d'harmonie, et des effets de clavier entièrement nouveaux.

Disons avec Liszt, et pour nous résumer en quelques mots, que partout dans ses compositions, les plus courtes aussi bien que les plus considérables, Chopin a exprimé la sensibilité, la finesse, la grâce et l'énergie qui donnent à toutes ses productions une vie intense, toujours une et semblable parce que c'est sa propre vie à lui.

« Tantôt ses pièces sont fantastiques et joyeuses, comme les trépignements de quelque sylphide amoureusement taquine, tantôt veloutées et chatoyantes comme la robe d'une salamandre ; tantôt profondément découragées... Il en est comme des spasmes de sanglots étouffés ; il en est aussi de spirituelles et de narquoises dans lesquelles les touches noires du clavier sont exclusivement attaquées, et qui font souvenir de la gaîté de Chopin qui aussi n'attaquait

que les touches supérieures de l'esprit, amoureux d'atticisme qu'il était, reculant devant la vulgaire jovialité, le rire grossier, le brutal enjouement, comme devant ces animaux plus abjects encore que venimeux, dont la vue cause les plus nauséabonds éloignements à certaines natures sensitives et douillettes [1]. »

Mme Sand a dit à peu près la même chose dans une langue plus chaude, plus énergique, et plus nette.

« Son génie était plein des mystérieuses harmonies de la nature traduites par des équivalents sublimes dans sa pensée musicale, et non par une répétition servile des sons extérieurs... Il avait eu quelquefois des idées riantes et toutes rondes dans sa jeunesse. Il a fait des chansons inédites d'une charmante bonhommie ou d'une adorable douceur. Quelques-unes de ses compositions ultérieures sont encore comme des sources de cristal où se mire un clair soleil. Mais qu'elles sont rares et courtes ces tranquilles extases de sa contemplation. Le chant de l'alouette dans le ciel, et le moëlleux flottement du cigne sur les eaux immobiles, sont pour lui comme les éclairs de la beauté dans la sérénité [2].»

Chopin a laissé seize de ces chansons dont parle Mme Sand, écrites de 1824 à 1844 sous l'impression du moment. Trouvait-il dans les poésies nationales contemporaines quelque jolie pièce, il la mettait en musique, non pour le public mais pour sa propre satisfaction. Beaucoup ont été perdues, d'autres qui, quoique sans nom d'auteur, lui ont été attribuées, sont populaires en Pologne, notamment « LE 3 MAI. » « Ce sont de simples fleurs sans éclat, mais dont le suave parfum et la sensibilité douce réjouissent le cœur [3]. »

Chopin compositeur était romantique, il se rattachait à l'école dont Berlioz fut un des représentants les plus vaillants et les plus contestés. Mais il repoussait le côté échevelé et frénétique du romantisme. « L'élévation, la finesse de ses pensées, l'extrême travail de son style rapprochant ses écrits de ceux qui ont distingué la grande littérature du dix-septième siècle, il était naturel qu'il ne se complût que dans les œuvres remplies des mêmes qualités. Hummel, parmi les compositeurs de piano était un des auteurs qu'il relisait avec le plus de plaisir, et Mozart représentait à ses yeux le type idéal, le poète par excellence [4]. »

Mais si les compositions de Chopin portaient un tel caractère d'inimitable originalité, que dire de son exécution ?

Nous avons déjà vu ce qu'il a fait pour les accords ; Moschelès

[1] Franz Liszt, *Frédéric Chopin*, *France musicale*, 9 mars 1851.
[2] *Histoire de ma vie*, t. X, p. 196.
[3] M. Karasowski, *Frédéric Chopin*, t. II, p. 162.
[4] Franz Liszt, *Frédéric Chopin*, *France musicale*, 1er juin 1851.

nous a appris ce que devenait sous sa main, ce mouvement *ralenti*, cette mesure pour ainsi dire *ad libitum*, dont lui seul avait le secret. Liszt nous entretient encore d'une autre manière qu'il appelle *trépidation* et qu'il décrit ainsi :

« Chopin, dans son exécution, rendait ravissamment cette trépidation par laquelle il faisait toujours onduler la mélodie, comme un esquif sur le sein de la vague puissante. Dans ses écrits il indiqua d'abord cette manière, qui donnait un cachet si particulier à son jeu, par le mot *Tempo rubato*, temps dérobé, entrecoupé, mesure abrupte et souple à la fois, vacillante comme la flamme sous le souffle qui l'agite. Il cessa plus tard de l'ajouter dans ses publications, persuadé que si on en avait l'intelligence, il était impossible de ne pas deviner cette règle d'irrégularité. Aussi toutes ses pièces doivent-elles être jouées avec cette sorte de balancement accentué et prosodié dont il est difficile de saisir le secret si on ne l'a pas souvent entendu lui-même [1]... » Avis aux élèves qui veulent apprendre et aux maîtres qui veulent enseigner à exécuter sa musique ; avis aussi à ceux qui, ayant été assez heureux pour l'entendre lui-même, éprouvent un étonnement si pénible, un désappointement si cruel en ne reconnaissant plus sous d'autres doigts ce qu'ils ont tant admiré sous les siens ; ce que dit ici Liszt pourra leur servir d'explication.

Et maintenant que nous avons entrevu Chopin compositeur et exécutant, disons un dernier mot sur Chopin, professeur.

Contrairement à la plupart des grands artistes qui éprouvent pour l'enseignement une insurmontable répugnance, Chopin, nous l'avons déjà dit, aimait à donner des leçons, et il n'en faisait pas mystère, pourvu qu'il rencontrât des élèves appliqués et intelligents. Ceux, ou plutôt celles qu'il préférait nous le savons, c'étaient ses compatriotes plus finiment douées, plus aptes à saisir sa méthode, à l'appliquer. Il n'en acceptait aucune du reste, qui n'eût acquis d'avance un certain degré de connaissances techniques, ce qui ne l'empêchait pas de les mettre à l'étude du *Gradus ad Parnassum* de Clementi. Il recherchait surtout la finesse, l'élégance du toucher ; il appréciait avant tout les nuances mélodiques et la perfection artistique de la phrase. Quant au mécanisme de la main, il le voulait libre, indépendant, sûr de soi-même. Il comparait la main gauche à un maître de chapelle, jamais distrait, ni hésitant. Les doigts, cela va sans dire, devaient ressembler à la main ; c'est pourquoi il exerçait ses élèves à pratiquer les gammes majeures et mineures, *legato* et *staccato*, du *piano* au *fortissimo*. Ce travail qu'il exigeait des

[1] Franz Liszt, *Frédéric Chopin, France musicale*, 9 mars 1851.

autres il le pratiquait lui-même avec assiduité. Devait-il donner un concert, il s'enfermait pendant quinze jours, non pour jouer sa propre musique, mais celle de Bach, sans trêve ni repos.

Il aimait à donner des leçons : pourtant dans les dernières années de sa vie, cédant à l'irritation d'un système nerveux surexcité, il se fâchait souvent et alors malheur aux intelligences paresseuses. Il jetait la musique par terre et ne leur épargnait pas les paroles amères. Dans ces moments d'exaspération il brisait une chaise aussi bien qu'un crayon de sa main délicate. Mais une larme venait-elle à tomber des yeux de la coupable, aussitôt il s'apaisait, et sa colère était éteinte. La rudesse du toucher l'agaçait tout particulièrement. Quand une note dure venait à frapper ses oreilles, il faisait un grand soubresaut et s'écriait : « Qu'est-ce donc que ce chien qui aboye là ? » Il y était d'autant plus sensible que son toucher à lui-même était plus doux. Il plaçait horizontalement sur le clavier, ses grands doigts minces, paraissant le caresser plutôt que le frapper. On se tromperait pourtant si on croyait que son jeu fût mort et efféminé. Il le devint peut-être quand la maladie l'eut affaibli, mais dans sa jeunesse il n'hésitait pas à attaquer son instrument avec énergie.

Que conclure de ce qui précède, sinon que Chopin fut un novateur, et un novateur inimitable. On peut plus ou moins écrire de la musique sur le modèle des classiques du piano ; on exécute encore chaque jour les œuvres de Hummel, de Field, de Kalkbrenner et on l'exécute bien, mais celle de Chopin, si on la joue encore, généralement on la joue mal. Il n'a point fait école et quand le dernier de ses élèves l'aura rejoint dans la tombe, il y a beaucoup à craindre que sa musique cesse absolument d'être comprise, tant il est impossible de deviner ses pensées, impossible de les rendre. M. Karasowski raconte à ce propos l'anecdote suivante, c'est par là que nous finirons.

Un soir que Liszt, Hiller et Chopin se trouvaient réunis chez le comte Plater, causant avec vivacité de la musique nationale, Chopin soutint que quiconque n'était pas né en Pologne, n'avait pas respiré le parfum de ses prairies, de ses champs, de ses bois, ne pouvait comprendre le sens et le sentiment de ses airs populaires, de sa musique nationale. Quelqu'un proposa alors de jouer le chant si connu. « Non la Pologne ne périra pas. » Liszt se mit d'abord au piano, Hiller lui succéda et le joua autrement que lui ; Chopin se plaça à son tour devant l'instrument, et quand il le quitta, ses deux rivaux confondus durent reconnaître qu'ils étaient bien loin de comprendre comme lui l'esprit de ce morceau.

Ainsi donc, compositeur admirable, exécutant merveilleux, inimitable, tel fut Frédéric Chopin enlevé si prématurément à l'art que lui seul pouvait transmettre et propager.

Mme A. Audley.

LES FEMMES PHILOSOPHES[1]

LE COUVENT DE ROUSSEAU

Mme D'ÉPINAY. — Mme D'HOUDETOT.

I

L'influence de J.-J. Rousseau sur les femmes de son temps fut supérieure à celle de Voltaire, et, en somme, meilleure, en dépit des erreurs et des égarements qu'il ne favorisa que trop. Celle de Voltaire, incapable d'une passion vraie et soutenue, ne visa qu'à la tête; celle de Rousseau atteignit et pénétra jusqu'au cœur. S'il ne délivra pas la théorie et la pratique du sentiment des sophismes qui les corrompaient, du moins il épura et spiritualisa jusqu'à un certain point leur langage. Il ne défendit pas aux femmes de croire en Dieu, et réhabilita les devoirs de la maternité ; il leur apprit à sentir et à goûter, en en reportant l'hommage à son auteur, quelque chose des poésies du spectacle de la nature. D'un autre côté, Voltaire fut toujours égoïste et heureux. Rousseau fut malheureux, et bien que ses infortunes aient presque toujours été causées par ses fautes, il en souffrit assez pour paraître persécuté. Il profita donc le premier et avec usure de cette source de sensibilité qu'il avait ouverte au cœur des femmes, et dans le culte qu'il en reçut, la pitié se mêla, pour l'attendrir, à l'admiration.

De là le nombre des femmes distinguées qui subirent, à des degrés divers, son ascendant, et recherchèrent son commerce, non sans plus d'un désabusement. Parmi elles il faut citer la maréchale de Luxembourg, Mme de Boufflers, Mme d'Epinay, Mme d'Houdetot, Mme de Verdelin, Mme de La Tour-Franqueville, Mme Dupin, plus tard, la marquise de Créqui, Mme de Genlis, Mme Necker (qui ne

[1] Voir *le Correspondant* des 25 août, 10 septembre, 25 novembre et 25 décembre 1878.

se donna qu'avec réserves, et garda de son enthousiasme en faveur de Buffon et même de Thomas), sa fille, Mme de Staël et enfin Mme Roland.

Nous ne pouvons, ni ne voulons écrire ici toute l'histoire de ce couvent de Rousseau. Nous nous attacherons de préférence à deux de ses figures les plus caractéristiques, et nous ne suspendrons dans notre galerie que les portraits de Mme d'Epinay et de Mme d'Houdetot, intimement mêlées aux vicissitudes de la vie de Jean-Jacques, et celles qui donnent le mieux, par leurs qualités et leurs défauts, l'idée de son influence et de ses effets.

II

Le 23 décembre 1745, à minuit, était célébré, dans l'église Saint-Roch, sans appareil et en présence de vingt-deux personnes appartenant toutes à la famille, le mariage de messire Denis-Joseph La Live d'Epinay, écuyer, âgé de vingt-et-un ans, fils de messire Louis-Denis La Live de Bellegarde, écuyer, seigneur d'Epinay et autres lieux, et de défunte dame Marie-Josèphe Prouveur, avec demoiselle Louise-Florentine-Pétronille de Tardieu d'Esclavelles, âgée de vingt ans, fille de défunt messire Louis-Gabriel de Tardieu d'Esclavelles, chevalier, brigadier des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de Valenciennes, et de dame Florence-Angélique Prouveur.

La mariée, qui épousait son cousin-germain, n'était autre que notre Mme d'Epinay. Appartenant à une famille de vieille noblesse normande remontant au quinzième siècle, riche d'honneur seulement, elle entrait dans une famille dont la fortune et l'illustration plus récentes avaient été conquises dans la finance. La famille de La Live était depuis un certain temps dans les affaires. Un de ses membres était receveur général dès 1705. En 1716, lors des opérations du visa, le fermier-général Christophe La Live avait été taxé à 1,200,000 livres de restitution. Son fils, M. de Bellegarde fut nommé fermier-général en 1721 et continué dans les baux suivants. Denis de La Live d'Epinay, son fils aîné, avait été reçu en survivance de sa charge.

Pour achever ces détails intimes qui ont leur importance relative et concourent à préciser une situation, nous dirons que, quoique fort riche, mais eu égard sans doute au nombre de ses enfants (trois fils et deux filles), M. de Bellegarde ne se montra point d'une libéralité excessive envers les deux époux. Il connaissait la légèreté et la prodigalité de son fils qui devait en effet, selon Diderot, « dépenser deux

millions sans dire un bon mot ni sans faire une bonne action. » Il désirait mieux connaître sa bru, et ne hasarda sur cette partie d'un mariage dont il était plus inquiet que satisfait, qu'un enjeu des plus ordinaires.

Il donna à son fils 300,000 livres et pour environ 12,000 livres de diamants à sa bru. Il laissa les frais de la noce à la charge de ses enfants, sous prétexte que c'est à ceux qui dansent à payer les violons. Mme d'Epinay avait reçu, tant du bien de son père que de celui de sa mère, 30,000 livres d'argent, 12,000 livres de trousseau et 18,000 livres de meubles et de linge. Son oncle et tuteur, André Prouveur, prêtre, docteur en théologie, prévôt de l'église collégiale de Condé, diocèse de Cambrai, lui avait assuré une terre qu'il possédait. Enfin elle se mariait en communauté de biens, avec promesse d'un douaire de 3,000 livres de rente. Le jeune ménage, logé d'ailleurs à l'hôtel paternel, rue Saint-Honoré, avait, en somme, de quoi bien commencer. M. d'Epinay jouissait d'une portion des revenus de sa charge et les espérances, nous parlons de celles qui s'escomptent, ne lui manquaient pas. Sa part dans la succession de son père devait s'élever à 1,700,000 livres. Mais c'est bien du contrat que deux époux s'occupent en un pareil moment! Cette union, qui devait être si malheureuse, eut sa lune de miel comme les autres.

Le lendemain de son mariage Mme d'Epinay se déclarait heureuse, très-heureuse. C'était bien le moins qu'elle se félicitât un jour de ce qu'elle devait regretter le reste de sa vie. Dès le matin on s'était bien un peu querellé dans la chambre conjugale sur la question de savoir si elle mettrait ou ne mettrait pas du rouge. Mais ce léger conflit où d'ailleurs elle l'avait emporté (le rouge va si bien aux nouvelles mariées!) n'avait été qu'un de ces fugitifs nuages dont l'éclat du ciel est avivé, loin d'en être obscurci. Cela ne dura guère. Les nuages se multiplièrent bientôt et ne passèrent plus. La jeune femme avait à peine, pour la première fois, l'espoir d'être mère, qu'il ne lui était plus permis de garder d'illusions sur son mari. Adieu les beaux projets de vie à deux, indépendants de tout autre souci que celui de se complaire l'un à l'autre, et qui s'étalent à la page 11 de ces *Mémoires* de Mme d'Epinay, si curieux comme faits, si pénétrants comme note du temps, que Sainte-Beuve en a dit justement : « Ce n'est pas un ouvrage, c'est une époque. »

Dès la page 17, on en est déjà aux premières brouilles, suivies, il est vrai, de raccommodements. M. d'Epinay n'est pas bien avec sa belle-mère ; c'est un malheur; passe encore. Mais bientôt les fautes commencent. Il aime trop les spectacles; il soupe trop souvent en ville ; et puis il rentre si tard qu'il n'ose se montrer dans l'appartement conjugal ; alors il se retire dans sa petite chambre, parfois d'un

pas un peu alourdi, et parfois aussi malade d'une indigestion. A la première, on le soigne avec sollicitude; reconnaissant de cette indulgence, il sourit; on profite de l'avantage pour le gronder doucement, et dans l'unique intérêt de sa santé; il se pique et se fâche. Lui faire des remontrances, cela est du dernier mauvais goût, du dernier bourgeois! La scène est courte mais bien caractéristique des mœurs conjugales du temps.

Cela m'encouragea à lui dire que je craignais bien qu'il ne fût pas aussi soigneux de conserver sa santé qu'il était sensible à l'intérêt que j'y prenais, et que cela n'était pas conséquent. « D'où vient donc cette crainte? me dit-il. — De ce que depuis quelque temps vous veillez beaucoup, lui dis-je. — D'où savez-vous cela? Est-ce que vous m'épiez par hasard? Je vous avertis que cela ne me convient point. — Est-ce vous épier, repris-je, que de vous attendre en vain tous les soirs jusqu'à plus d'une heure après minuit? — Vous prenez bien votre temps pour me faire des reproches qu'assurément je ne mérite pas, me dit M. d'Epinay; je vous le passe pour cette fois, mais je vous prie de ne pas prendre ce ton-là. Je veux être libre, et je n'aime point les questions.

Et voilà la guerre allumée, guerre sourde encore, premier orage qui se résoudra en larmes bientôt séchées. Mais le coup est porté. La bonne harmonie conjugale est comme ces fruits d'une peau si tendre que la moindre piqûre les flétrit. De ce jour, l'accord est rompu. On se boude. Les officieux s'en mêlent. C'en est fait du raccommodement. Parmi ces médiateurs maladroits, ces consolateurs qui enveniment la plaie, le frère de M. d'Epinay est un bon type :

Il m'a dit : « A quoi sert, ma pauvre sœur, l'état où vous vous mettez? Eh bien! prenons les choses au pis; quand il aurait une maîtresse... que cela signifierait-il? Vous en aimera-t-il moins dans le fond? — Que dites-vous, mon frère? m'écriai-je; quoi! il aurait...? — Je n'en sais rien, je suppose, je l'ai vu une fois ou deux... — Non, non, mon frère, n'achevez pas. — Mais encore une fois, qu'est-ce que cela prouve? — Non, mon frère, cela ne se peut. — Soit, dit-il.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce beau-frère d'une morale si commode, de si facile composition quand il s'agissait des autres, était lui-même le plus exigeant, le plus jaloux et, sans le savoir, le plus malheureux des maris, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir.

Quoi qu'il en soit, il n'y avait pas trois mois que M. et Mme d'E-

pinay étaient mariés, que cette dernière, depuis plus d'un mois, n'ignorait pas que son mari « recherchait une fille de la Comédie à qui il avait fait des offres considérables. » Il s'agit d'une danseuse, Mlle Rose, appelée à jouer dans le ménage un rôle de discorde. Tout cela et bien d'autres griefs encore avec cela, permettait à la femme outragée de haïr son mari. Il ne s'en contenta pas et lui donna jusqu'au droit de le mépriser. Il la conduisit au bal masqué et favorisa par son indulgence les galanteries du chevalier de Canaples, un roué de ses amis à l'adresse de sa femme. Il tenait évidemment à la déniaiser ou à la compromettre, afin qu'elle le laissât tranquille, le droit de reproche n'appartenant plus à une personne qui cessait d'être irréprochable.

Mais il fit bien pis et après une odieuse scène, dont le récit, qu'on trouve dans les *Mémoires* de Mme d'Epinay, ne saurait avoir sa place ici, c'en fut fait à jamais de tout raccommodement, de tout pardon. L'amour offensé pardonne quelque fois, jamais l'orgueil. Et il faut reconnaître que celui de Mme d'Epinay puisait ses griefs dans les plus légitimes et les plus délicates susceptibilités de son sexe et de son état. M. d'Epinay s'était rendu plus coupable en traitant sa femme comme une maîtresse qu'en en ayant une. Mme d'Epinay ainsi déçue, ainsi humiliée, ne pouvait trouver que dans le sentiment de ses devoirs, si elle l'eût eu assez robuste, dans les consolations de la foi, si elle eût été capable de les goûter, la force de se résigner. Elle était de son temps et préféra se venger ou se consoler, si l'on veut, par des succès vengeurs de ses affronts. Une femme comme Mme d'Epinay, dont les droits sont méconnus, dont les charmes sont offensés, renonce difficilement à une revanche. Sans doute on ne veut d'abord qu'essayer son pouvoir, que montrer ce qu'on vaut, que se faire regretter, qu'infliger à l'infidèle d'inoffensives représailles. Mais on est entraîné toujours plus loin qu'on ne le voudrait, surtout quand on va sans trop savoir où et, suivant le mot vulgaire et expressif, *à l'aventure*.

Ce fut le cas de Mme d'Epinay et de bien d'autres. Elle lut des romans pour se distraire de la réalité. De lire des romans à en avoir un pour son compte, il n'y a qu'un pas, le premier. C'est le seul qui coûte, et le seul qui compte. Mme d'Epinay avait eu occasion de rencontrer M. Dupin de Francueil, receveur général, jeune (il avait trente ans en 1746), riche, galant, excellent musicien, comme elle, et son mari. Mais, de plus que son mari, il avait l'air de l'aimer et surtout de la respecter, ce qui flatte encore davantage une femme que précisément le manque d'égards a poussée au dépit. M. de La Live de Jully, son beau-frère, se trouva à point pour se faire l'intermédiaire de relations d'abord toutes innocentes, toutes plato-

niques. Mais celles-là conduisirent à d'autres qui l'étaient moins. C'est ainsi qu'on s'égare. Il n'y a qu'une route pour le devoir, *via recta*. Il est bien difficile d'y rentrer quand on en est sorti. L'erreur a tant de chemins de traverse ! La passion a tant d'artifices ! Toutes ses victimes ont débuté par être ses dupes. Elle joue si bien le jeu des bonnes intentions ! C'est en ce sens que les vieux moralistes chrétiens ont dit que l'enfer en est pavé. Si on savait où nous conduit ce guide décevant, on lui résisterait. La pudeur et l'éducation suffiraient pour détourner les femmes d'un corrupteur sincère. Mais il n'en est pas de sincère, précisément parce que la franchise leur enlèverait tout prestige. Il faut l'oreille de la conscience, aguerrie par la foi, pour se défier du piège de ces belles paroles, à la faveur desquelles chemine à couvert et s'insinue irrésistiblement le larron de vertu déguisé en héros du sentiment. Ce jargon fascinateur devait surprendre une femme comme Mme d'Epinay, et la trouver, avec la fausse morale du monde pour toute défense, en réalité désarmée. Elle se trahit en croyant se garder, se perdit par ce qu'elle croyait devoir la sauver ; elle se laissa compromettre ; et elle était déjà séduite qu'elle se croyait encore libre. Libre ! après une rencontre qu'excusait, il est vrai, le peu ombrageux *decorum* du temps, au bal de l'Opéra ; libre ! après avoir pris part ensemble à ces petits concerts intimes, où une musique complice achève d'amollir les âmes, où pendant les duos au clavecin les yeux s'accordent comme les voix, où durant les intermèdes en quatuor, les instruments et les cœurs vibrent à l'unisson. Libre ! il suffit de quelques entrevues de ce genre, de quelques conversations avec Mlle d'Ette, une amie sans préjugés, qui corrompait en vue de dominer, pour que Mme d'Epinay cessât de l'être. Le dernier scrupule était tombé. M. de Francueil avait vaincu. Ce digne et brillant représentant de la jeunesse du temps, romanesque faute de pouvoir être héroïque, démasquait son jeu triomphalement. Le masque tombé, l'ami s'évanouissait ; il ne demeurait plus qu'un homme qui recevait à son tour ce titre plus que déplacé en matière si profane : « Mon ange » que par deux fois, dans sa correspondance des temps d'illusions, Mme d'Epinay, dans ses lettres, décernait à son mari.

Et qu'en disait le monde? Le monde n'en disait pas trop grand chose. N'oublions pas que nous sommes en pleine hégire philosophique, que peu d'années nous séparent de subversions dont la cause est peut-être encore plus dans la corruption des mœurs que dans celle des idées. La femme, d'ailleurs, était intéressante. Le mari l'était peu. On mettait la première faute au compte de la sensibilité. La fatalité ne faisait pas mal comme cause des suivantes. C'était reçu. « Mme d'Epinay et M. de Francueil se sont mis d'ac-

cord. » Telle était la formule discrète par laquelle le monde constatait les accrocs survenus au contrat de ces mariages bâclés, comme celui de Mme d'Epinay, comme celui de Mme d'Houdetot, et consacrait par sa tolérance une situation qui n'avait rien que d'ordinaire à une époque où il était extraordinaire d'aimer sa femme et où il était ridicule, pour un mari, de se commettre jusqu'à la jalousie et de s'offusquer d'un partage décent.

Comment et par suite de quels sophismes Mme d'Epinay en arriva-t-elle si vite à cette pente perfide qu'on ne remonte point, et qu'on ne descend que de chute en chute? La chose, qui n'a point d'intérêt en soi, en aurait au point de vue de l'appréciation de cette progression dans la fausse voie, de ce système de capitulations de conscience que Mme d'Epinay et les femmes philosophes comme elle essayèrent d'ériger en doctrine, après en voir appliqué les commodités et les complaisances à l'excuse sinon à la justification de leurs erreurs. C'est ce qu'on pourrait appeler le système des *vapeurs* au moral, qui eût sa mode, ses partisans, ses directeurs, comme il eut sa vogue, ses victimes (ou ses dupes), ses médecins au physique. Ecoutez le raisonnement par lequel Mlle d'Ette endort les scrupules de son encore naïve amie, fortifiant ses préceptes par son exemple :

Pauvre enfant, reprit-elle, tout vous étonne et vous effarouche. Mais dans ce monde on dit tout ce qu'on imagine, et on croit tout et rien de ce que l'on entend dire. Qui est-ce qui y prend assez d'intérêt pour approfondir ce qui se débite ainsi à tort et à travers? D'ailleurs, ce n'est que l'inconstance d'une femme dans ses goûts ou un mauvais choix, ou comme je vous l'ai déjà dit, l'affiche qu'elle en fait qui peut flétrir sa réputation : l'essentiel est dans le choix; on en parlera pendant huit jours, peut-être même n'en parlera-t-on point, et puis l'on ne pensera plus à vous, si ce n'est pour vous applaudir. — Je ne puis me faire à cette morale, lui dis-je [1].

Et pourtant Mme d'Epinay, cette humble protestation accordée aux derniers scrupules, s'y fit et même s'y fit très-bien. On ne marchande pas longtemps avec ce qui plaît; on ne se dispute pas longtemps à ce qui flatte. A quelques pages de celle que nous venons de citer, Mme d'Epinay « a rempli le vide de son âme »; elle s'est démêlée au milieu de ses vagues désirs où une amie lui reprochait de se perdre; et dans ses confessions où la naïveté touche bientôt au cynisme, l'aveu de la faute n'est séparé que de bien peu de jours de celui de la tentation. Il faudrait pouvoir, pour permettre de mesurer le chemin parcouru en si peu de temps, poursuivre

[1] *Mémoires de Mme d'Epinay.* (Édit. Paul Boiteau), t. I, p. 116.

dans ses subtilités cette casuistique nouvelle qui sera celle de la plupart des femmes de ce temps qui veulent bien se donner la peine de raisonner leurs égarements, citer avec abondance aux endroits caractéristiques ; mais il faudrait pour cela triompher de certaines pudeurs inconnues alors ; il faudrait jouir de quelque chose de ces immunités de langage accordées à Duclos, qui prétendait que les honnêtes femmes peuvent tout entendre ; mais nous risquerions d'en abuser comme lui et de nous attirer de nouveau la leçon du spirituel holà ! de Mme de Rochefort : « Vous nous croyez, Duclos, par trop honnêtes femmes. » Nous devons donc nous borner à renvoyer aux *Mémoires*, et à résumer notre impression sans la justifier par des textes.

Bornons-nous à constater avec le discret laconisme d'un procès-verbal que Mme d'Epinay qui, le 15 avril, se croyait encore obligée de congédier M. de Francueil « s'il s'avisait de lui dire des choses qui ne pussent être entendues de tout le monde », — tout en redoutant d'être prise au mot — qui quelques jours après se félicitait de pouvoir « jouir hautement de la douceur d'avoir un ami tendre et vertueux, » qui le forçait avec sévérité à se relever (il s'était jeté à ses genoux), qui s'endormait toute fière « d'avoir ramené un homme d'honneur à ses principes », qui répondait à sa première lettre en le sommant « de ne plus appeler préjugés des principes qui devaient être et étaient pour elle invariables », qui lui rappelait qu'il était marié et lui reprochait de ne pas aimer sa femme, qui « tenait enfin son cœur à deux mains, de crainte qu'il ne s'échappe », l'avait laissé tomber le 22 avril, de façon à ne pouvoir plus le rattraper et se dédommageait alors d'une contrainte peu longue pourtant, ainsi qu'il appert de lettres curieuses à lire comme témoignages du langage de la passion en 1749, mais qu'il faut laisser où elles sont. Huit jours ! c'est donc le maximum de la résistance de cette femme intelligente, spirituelle, honnête (dans le sens mondain du mot) et il ne lui en faut pas davantage pour épuiser ses principes, et à bout des munitions de la morale profane, se rendre prisonnière d'un double adultère !

Ici se place une question que nous n'esquiverons pas, car elle a sa portée sérieuse sous une forme frivole. Mme d'Epinay était-elle jolie? quelle était au physique celle que nous venons de voir trébucher au moral d'une si fâcheuse façon ? Ses admirateurs, et elle en eut — Rousseau un moment, Diderot longtemps, Grimm toujours — ne se plaindront pas du moment que nous choisissons pour la peindre, puisque c'est celui où les femmes, qui n'en ont pas d'autre, ont du moins ce que le vulgaire appelle, non sans malice, la beauté du diable. Notre impartialité sera aussi à l'abri de tout soupçon,

lorsque, en tête de ces images plus ressemblantes que flattées que les *Mémoires* du temps nous livrent de Mme d'Epinay, nous aurons placé l'image plus flattée que ressemblante, qu'elle a tracée d'elle-même. La voici :

J'ai trente ans (en mars 1756) je ne suis point jolie; je ne suis cependant pas laide. Je suis petite, maigre, très-bien faite; j'ai l'air jeune sans fraîcheur, noble, doux, vif, spirituel et intéressant... Je suis née tendre et sensible, confiante et point coquette [1]...

Nous continuerons par les portraits optimistes, vus en beau, tel que celui de Diderot qui se fit peindre à la Chevrette en regard avec Mme d'Epinay dont il était l'hôte et qui parle en ces termes, à Mlle Voland, sa correspondante, de la toile (considérée jusqu'à ce jour comme perdue) qui les réunit.

Elle est appuyée sur une table, les bras croisés mollement l'un sur l'autre, la tête un peu tournée comme si elle regardait de côté; ses longs cheveux noirs relevés d'un ruban qui lui ceint le front. Quelques boucles se sont échappées de dessous ce ruban; les unes tombent sur sa gorge, les autres se répandent sur ses épaules et en relèvent la blancheur. Son vêtement est simple et négligé.

Quelques jours après, revenant sur ce portrait, qui vient d'être terminé, Diderot l'achève à son tour à nos yeux en quelques traits décisifs.

Le portrait de Mme d'Epinay est achevé; elle est représentée la poitrine à demi-nue; quelques boucles éparses sur sa gorge et sur ses épaules, les autres retenues avec un cordon bleu qui serre son front; la bouche entr'ouverte; elle respire, et ses yeux sont chargés de langueur. C'est l'image de la tendresse et de la volupté.

Il existe un autre portrait, un pastel de Liotard, qu'on peut voir à Genève et qui répond assez, avec une nuance de plus de finesse et de malice, et un charme plus piquant que poétique, à l'image un peu idéalisée de Diderot. Enfin, Mme George Sand, qui était la petite fille de Dupin de Francueil, qui avait hérité de lui d'un des portraits qu'elle lui avait donnés, Mme George Sand, qui aurait tant de titres à entrer dans le couvent de Rousseau, dont elle a continué jusqu'à nos jours la tradition morale et littéraire, déclare, d'après ce portrait, que Mme d'Epinay était positivement laide, mais

[1] *Œuvres de Mme d'Epinay.* (*Mes moments heureux. Lettres à mon fils*). 2 vol. in-18. Paris, A. Sauton 1869, t. II.

fort bien faite, et avec un charme de physionomie capable de justifier ses conquêtes.

Mais nous voici au chœur des contradicteurs. Cette physionomie, consolation des femmes qui n'ont pas le bonheur du visage, Mme de Genlis la refuse même à Mme d'Epinay, qu'elle déclare n'avoir jamais été jolie, qu'elle accuse de manquer de noblesse dans les manières, à qui elle trouve le ton du commérage, etc... Cette appréciation manque évidemment d'indulgence. On s'en explique le parti pris par la rancune jalouse, que l'auteur d'*Adèle et Théodore* conserva toujours contre l'auteur des *Conversations d'Emilie* que l'Académie française lui avait préférée pour recevoir, en 1783, le premier prix de la fondation Monthyon, décerné aux ouvrages utiles aux mœurs.

Mais la palme du dénigrement demeure... à qui? A Jean-Jacques Rousseau lui-même. Dans son sec et dur croquis il a trop oublié qu'il avait été le maître, l'ami, l'hôte, et à ce moment l'admirateur, et, si elle l'y eût encouragé, sans doute l'adorateur de celle qu'il nous montre « petite, maigre, blanche, sans plus de gorge que sur la main, » dont il ne critique pas seulement le visage, dont il ne montre pas seulement les imperfections physiques, mais dont il blâme les débordements qui, en somme, gardèrent leur décence et n'allèrent jamais jusqu'au scandale, avec une sévérité brutale, toujours de mauvais goût et de mauvais ton vis-à-vis d'une femme. Il est aussi dangereux, en pareil cas, d'avoir trop raison que d'avoir tort. Quand on se mêle de juger, il faut avoir l'impartialité qui est la première qualité du juge. Or Rousseau est ici un juge prévenu, car il s'agit de sa propre cause, et suspect, car ses propres torts lui commandaient l'indulgence. En admettant même comme fondés les griefs, qui expliquent, sans la justifier assez, son animosité, il est impossible de ne pas songer que Mme d'Epinay fut un moment son élève de prédilection, qu'elle avait un moment si bien triomphé de ses scrupules, si bien dissipé ses ombrages, si bien apprivoisé son humeur farouche, que son *ourserie* se faisait gracieuse pour elle, qu'il avait accepté ses bienfaits et proclamé sa reconnaissance. Quels qu'aient été plus tard les torts que Mme d'Epinay eut envers lui ou qu'il lui prêta, on trouve, en lisant les *Confessions*, qu'il s'en est trop vengé pour qu'il ne demeure pas de l'injustice dans ses reproches et de l'ingratitude dans ses représailles. Il ne faut jamais dire de mal de celles dont on a dit du bien, parce que cette contradiction accuse. Il ne faut jamais frapper une femme, même d'amie devenue ennemie, qu'avec des fleurs.

Mais nous arrivons à cet épisode caractéristique, à cette querelle fameuse à la suite de laquelle Rousseau quitta l'Ermitage et maudit

le seuil qu'il avait béni. Il convient auparavant d'esquisser brièvement les vicissitudes de cette liaison avec Francueil, de raconter comment elle finit après avoir raconté comment elle commença, de dire quelle amère lie succéda bientôt au miel trop court d'une coupable ivresse; enfin d'introduire sur la scène un personnage nouveau, celui qui profita de l'expérience acquise par Mme d'Epinay à ses dépens, lui apprit à économiser ce qu'elle avait prodigué, détourna vers des ambitions d'esprit le trop plein d'un cœur inassouvi, et par les modestes délices de cette passion tempérée par l'intérêt mutuel qu'on peut appeler de l'égoïsme à deux, la dédommagea de ces déceptions dont il semblait d'abord qu'elle ne pût pas être consolée.

Pour en finir avec le portrait de Mme d'Epinay par Rousseau, portrait que suffiraient à condamner des crudités qui ne permettent pas de le citer ici, disons que si une telle femme après l'avoir fasciné et charmé lui-même, ne parvint pas à garder sa conquête, il fallait cependant, pour l'avoir tentée et un moment effectuée, qu'elle ne fut ni si physiquement dépourvue de charmes, ni si moralement dénuée de qualités qu'il se plaît trop à le dire. Nous conviendrons volontiers que ces attraits furent beaucoup plus intellectuels que matériels, artificiels que réels. Le charme de Mme d'Epinay, dans la double acception du mot, était évidemment fait de physionomie, de manège, de mouvement, de grâce sémillante, de sentimentale coquetterie. Elle avait de la bonté, de la douceur, de l'esprit. Elle avait des idées d'homme avec des sentiments de femme, contraste d'une originalité piquante, quand il est ingénu. Le costume ondoyant et chatoyant du temps était aussi très-propre à faire valoir les élégances et à favoriser le prestige de cette personne mignonne, nerveuse, alerte dans sa fragilité toujours gracieusement agitée comme celle de l'oiseau. Le regard velouté de ses yeux noirs avait son magnétisme. Son sourire était de ceux qui attirent, et on ne résistait pas facilement à ses larmes. Elle pleurait bien ; elle savait pleurer, ce qui est plus rare qu'on ne pense dans ce temps où on n'apprenait aux femmes qu'à sourire. Sa conversation, d'assez courte haleine dans l'intimité, s'échauffait et s'amplifiait dans un cercle quand elle y était à son aise. Capable de bien parler, elle possédait surtout à merveille l'art, plus difficile encore, d'écouter. Ses *Mémoires* sont remplis de conversations reproduites par elle avec une fidélité qui donne l'illusion et l'impression de la vie.

Elle devait être enfin singulièrement séduisante puisqu'elle séduisit tous ceux qu'elle voulut, Francueil d'abord, un des plus beaux et des plus spirituels roués du temps, trouva prise sur le glissant Grimm, dompta jusqu'à son mari, qui en fut redevenu volontiers amoureux et se laissa réduire à l'échange de bons procédés, ensor-

cela Diderot qui longtemps s'était en vain disputé, enchanta Voltaire, et reçut de Rousseau, avant Mme d'Houdetot, des hommages demeurés platoniques, mais plus qu'il ne l'eût désiré peut-être, car il s'en vante à faire croire qu'il le regrette.

Tout cela pourtant ne suffit point pour retenir un volage comme Francueil qui était de l'école de Richelieu, et porta toutefois, sept ans, des liens qu'il ne put jamais dénouer tout à fait, et qui ne se relâchèrent que jusqu'à l'amitié.

C'est, autant qu'on peut le conjecturer, car les *Mémoires* de Mme d'Epinay, si exacts et même si minutieux à d'autres égards, laissent à désirer parfois pour la précision de certaines dates, aux environs de l'année 1754, un peu plus tôt un peu plus tard, que la chose arriva. La date importe peu, et quoique les *Confessions* de Rousseau dussent mettre à la mode une sincérité parfois poussée jusqu'au cynisme, dont Mme d'Epinay et Mme Roland plus tard ne se sont pas toujours assez exemptées, on comprend qu'elle n'ait pas tenu trop scrupuleusement les comptes de ses affaires de cœur, quand on sait que c'est pour Grimm qu'elle écrivit, dans la forme du journal, mais avec le tempérament de certaines fictions romanesques, son histoire intime. Flatté de la confiance, il l'eut été moins peut-être d'un entier abandon. A défaut de pudeur, les femmes qui n'en ont plus gardent toujours au moins la précaution d'un reste de réticence. Le voile n'est pas épais, mais c'est un voile, et il n'est pas de confidences, en pareil cas, qui ne conservent l'attrait, et au besoin la protection de quelque mystère. Donc vers 1754, Mme d'Epinay avait rompu, sous le coup douloureux d'une double infidélité, ses relations intimes avec Francueil en maintenant les autres, et en laissant la passion blessée à mort expirer doucement dans l'amitié; de même que, dès 1749, elle avait, justement approuvée et soutenue en cela par sa famille, puni les affronts autrement cruels et humiliants qu'elle avait reçus de M. d'Epinay, d'une séparation de biens qui mettait sa fortune à l'abri de ses prodigalités, et d'une séparation de corps non judiciaire mais conventionnelle, sorte de contrat tacite d'émancipation réciproque, qui laissait son mari associé à la direction de l'éducation de ses enfants, mais bornait à ce partage des devoirs maternels l'exercice de ses droits conjugaux [1].

[1] On trouve à la page 163-193 du t. Ier des *Œuvres de Mme d'Epinay*, publiées en 1869, sous forme de *Mémoire soumis par Mme d'Epinay à son tuteur sur la situation des affaires de son mari*, le projet de traité entre les deux époux que la famille doit homologuer. Ce Mémoire est annoté à chaque proposition importante par le comte d'Houdetot, dont les réserves sont de pur intérêt, et par M. d'Epinay, dont les objections, les approbations même, sont des témoignages tout à fait caractéristiques de son insouciance, de sa frivolité, de sa désinvolture d'égoïste et de voluptueux.

Telle était à cette époque la situation, au point de vue matériel et social, de Mme d'Epinay. Pour son état moral, il est facile d'entrer dans la connaissance de son for intérieur, et de savoir exactement « comment allait son âme, » suivant son expression, quand on a parcouru l'exposé si fidèlement tracé par elle de ses lectures, de ses conversations, en un mot de ses relations.

Les lectures de Mme d'Epinay étaient nombreuses, variées, mais intermittentes, sans ordre et sans goût; elle ne s'y choquait pas des plus étranges disparates; et on peut dire que sa tête ressemblait à une bibliothèque mal rangée et remplie d'ouvrages dépareillés. Le fond de son instruction, comme celui de sa curiosité, était en somme frivole. Elle avait notamment fait son livre de chevet des *Confessions du comte de...*, roman de Duclos justement et sévèrement critiqué par Voltaire dans sa lettre à d'Argental, du 12 janvier 1742, mais dont le succès, malgré ses défauts, ou plutôt à cause de ses défauts, avait été très-vif, surtout auprès des femmes, à ce point que Mme de Beuseval et sa fille l'avaient recommandé à Rousseau à son arrivée à Paris, comme l'indispensable bréviaire d'un homme qui débute dans le monde.

Mme d'Epinay n'avait pas borné ses indiscrètes curiosités à lire des romans; elle avait eu le sien que nous connaissons; elle avait fréquenté des femmes et des hommes dont les entretiens et l'exemple ne l'avaient que trop aguerrie à leurs principes et formée à leur image. Qu'on se souvienne des conversations entre elle et Mlle d'Ette, entre elle et sa belle-sœur, cette Mme de Jully que Rousseau peint « à l'œil mourant et au sourire voluptueusement dédaigneux ». Qu'on relise les deux conversations chez Mlle Quinault, auxquelles Mme d'Epinay assiste, et qui sont tellement débridées comme hardiesse d'idées, liberté d'esprit et licence de langage que la première effarouche jusqu'à l'oreille, pourtant blasée par quarante ans de noviciat philosophique, de la comédienne, et qu'à la seconde Rousseau indigné se révolte et menace de déserter la table si on avance d'un pas de plus dans l'impiété.

Une femme admise à de telles agapes, une femme dont Duclos cherche à détourner, à débaucher, peut-on dire à son profit, dans d'autres entretiens cyniques, qui donnent une triste idée de la moralité de ce faux catonien, le désabusement ne devait pas traverser impunément la contagion de ces commerces dépravateurs, et l'on est même étonné de la trouver plus corrompue à la surface qu'au fond. Mais on comprend à merveille qu'elle ait fait de vains efforts, au moment où les déceptions de la passion lui firent chercher des consolations, pour les trouver dans la religion. Désabusée mais non détachée, fatiguée mais non rassasiée, c'est inutilement qu'elle devait

implorer cette grâce qui ne tombe que sur les âmes purifiées par le repentir et qu'elle devait prier le directeur de sa mère, de la rendre dévote, comme elle eût prié son médecin de lui faire passer une migraine. La dévotion est un secours qu'il faut mériter et non un remède qu'on peut prendre, quoique indigne, entre deux indigestions de plaisir. Il faut lire les quelques pages dans lesquelles Mme d'Epinay raconte cette conversation où l'abbé Martin, directeur de sa mère, interroge, confond et éconduit cette fausse pénitente qui ne sent de la passion que sa fatigue et n'est convertie que jusqu'au désir du repos. Ce repos, Mme d'Epinay ne le trouva pas du premier coup ; et elle eut à traverser encore mainte tempête avant d'arriver au port d'une liaison sans naufrage. Elle se trompait en se flattant que la première serait aussi la dernière. Les fautes ne vont jamais seules, comme les malheurs : Francueil eut des successeurs dont on sait le nom sans compter ceux qu'on ne connaît pas et auxquels il est sage de laisser une part en ces folles histoires, la part de l'absent. Il y eut Grimm, qui prit l'empire et le garda jusqu'à la fin ; car Mme d'Epinay n'était pas une effrontée ; elle avait, quoiqu'en ait dit Rousseau, plus de roman que de tempérament ; elle déraisonnait raisonnablement, se trompait elle-même de la meilleure foi du monde, comme elle trompait son mari, et n'eût pas mieux demandé que de ne se tromper qu'une fois. Elle avait la décence dans la faute, la mesure dans l'excès, et eût été volontiers fidèle dans l'infidélité. Mais enfin il y eut Grimm, qui d'ami devint plus que cela. Il y eut Duclos, il y eut Rousseau, qui essayèrent de profiter, celui-ci de la jalousie, celui-là de l'admiration, et cherchèrent à escompter, le premier, les bénéfices de la rupture avec Francueil, le second les bénéfices de l'absence de Grimm. Pour ce dernier toutefois nous convenons qu'il y a mystère, matière à doute, et qu'il a toujours nié. Quoi qu'il en soit, il est temps de s'arrêter sur le coup de théâtre qui fit une belle entrée de scène à l'homme habile et plus heureux encore qu'habile qui, après s'être glissé jusqu'au cœur de Mme d'Epinay attristée, isolée, calomniée, par le chemin couvert de l'amitié, saisit si à propos l'occasion de démasquer son jeu et de se présenter sous la lumière flatteuse autant qu'imprévue d'une imprudence chevaleresque.

Grimm dut la bonne fortune de cette aventure romanesque, presque héroïque, à un événement douloureux fait pour attendrir les âmes autour de lui et les disposer à cette émotion dont il recueillit les bénéfices. Nous n'avons pu ici que crayonner en deux traits rapides la silhouette de la belle-sœur de Mme d'Epinay, cette Mme de Jully dont l'apparente nonchalance cachait des idées si hardies et des passions si énergiques, pareille à ces eaux dormantes qui recouvrent des abîmes. Comme si elle eût pressenti sa fin prématurée, Mme de

Jully vivait double en quelque sorte, s'inquiétant peu des transitions de bienséance entre ses caprices, prenant le chanteur Jélyotte et le congédiant pour le chevalier de V... avec un égal sans-façon. Ces insouciances affectées se payent souvent par des fièvres secrètes qui corrompent le sang et empoisonnent les sources de la vie. En plein triomphe d'esprit et de beauté, Mme de Jully fut atteinte d'une maladie toujours grave, et en ce temps-là, presque toujours mortelle : la petite vérole, qui en cinq jours devait l'emporter. Elle avait vingt-trois ans. C'est bientôt pour mourir. La malheureuse femme, que tant de liens, tant d'espérances qui n'étaient plus que des regrets, peut-être des remords, rattachaient à l'existence, le sentait plus que personne. Toutefois elle fit preuve devant la mort du sang-froid qu'elle avait montré devant la vie; rien ne l'abandonna, ni la tête ni le cœur. Le matin du jour fatal, échappant deux fois, par une dernière grâce de la nature ou un miracle de la volonté, aux étreintes de l'agonie, elle reprit un moment possession de l'intelligence et de la parole, put faire à Mme d'Epinay de touchants adieux et lui laisser ses recommandations suprêmes. Le dernier de ces vœux de la mourante, murmuré de cette voix étouffée qui semble déjà celle des ombres, deviné plus qu'entendu, faisait Mme d'Epinay dépositaire de la clef de son secrétaire. La parole venant à manquer, le reste de la commission délicate dont cette clef était l'instrument et le gage ne put être indiqué que des yeux, qui aussitôt se fermèrent. Mme d'Epinay était de ces femmes comprenant à demi-mot. Il était d'ailleurs évident que la remise, par la mourante, de la clef de son secrétaire à une belle-sœur au courant des intimités les plus secrètes de sa vie, impliquait l'ordre d'ouvrir discrètement le secrétaire auquel elle s'appliquait et d'en faire disparaître tout papier compromettant, notamment tout témoignage d'une liaison coupable avec le chanteur Jélyotte et le chevalier de V... Mme d'Epinay s'empressa de jeter au feu sans distinction, tous les papiers qu'elle trouva dans le secrétaire, et ne remit la clef à M. de Jully qu'après avoir vu les flammes consumer tout témoignage accusateur d'une chère mémoire.

Par malheur, pour elle, la mère et le mari, qui paraissaient également inconsolables, continuant, par une touchante pensée, à Mme d'Epinay la confiance dont ils savaient qu'elle jouissait auprès de celle qu'ils venaient de perdre, la prièrent de se charger de tous ces soins douloureux auxquels ils se sentaient incapables de procéder : inventaire des effets, bijoux, meubles, distribution de la garde-robe aux deux femmes de chambre, vente des robes et des dentelles de ce trousseau luxueux désormais inutile.

Pendant ce temps, M. de Jully, grand amateur, et dont la douleur sincère, mais peu profonde, et sujette aux distractions, se tournait

volontiers aux consolations de l'art, s'absorba tout entier dans la composition d'un mausolée dont le médaillon, qu'on peut voir encore à Saint-Roch, fut confiée au ciseau de Falconet. Il ne sortait de ses plans et de ses commandes que pour jeter sur ses affaires, et notamment sur celles qu'il avait avec son frère, M. d'Epinay, le coup d'œil fiévreux d'un homme pressé de les terminer et de revenir, libre de ce vulgaire souci, à l'ostentation de ses regrets.

Or, un élément essentiel de ce réglement de comptes, difficile même avec lui, presque impossible sans lui entre deux frères également légers, également opiniâtres, et à peu près brouillés, était un contrat d'associations pour certaines opérations assez peu convenables à leur état, qu'ils avaient passé entre eux sous seing-privé. Cet acte était demeuré entre les mains de M. de Jully, qui en avait toujours promis à M. d'Epinay une copie qu'il ne lui avait jamais fournie, que celui-ci du moins soutenait n'avoir jamais revue. Ni l'une ni l'autre de ces pièces indispensables ne se retrouvait, en dépit des plus minutieuses recherches. L'inventaire des papiers n'en faisait pas mention.

M. de Jully était fort en peine de l'absence du document et à double titre : car, s'il était perdu, c'était un débat avec son frère, d'autant plus inextricable, qu'il ne pouvait finir par un procès, leur association n'étant pas de nature, à ce qu'il prétendait, à être rendue publique sans inconvénient; et s'il n'était qu'égaré, l'affaire n'en valait guère mieux pour lui, en cas d'indiscrétion et de divulgation. M. d'Epinay partageait peu ces perplexités, et sa philosophie s'accommodait assez de la perte d'un titre qui seul pouvait établir sa dette et l'obliger à remboursement. Il fut même près de savoir gré et de rendre grâces à sa femme d'une distraction qui, volontaire ou involontaire, n'en servait pas moins bien sa mauvaise foi et sa mauvaise volonté; car les révélations d'une femme de chambre, mécontente de son lot dans le partage des hardes de Mme de Jully, n'avaient pas tardé à faire peser sur Mme d'Epinay, accusée d'un auto-da-fé mystérieux, les soupçons les plus outrageants à la fois et les plus plausibles.

Toutes les apparences, en effet, étaient contre elle, puisqu'elle était forcée de convenir qu'elle avait brûlé les papiers contenus dans le secrétaire de sa belle-sœur qu'on savait dépositaire de la plupart des affaires de son mari, dont elle avait eu l'art de garder la confiance. La situation de la pauvre femme était étrange et terrible, car toutes les circonstances et apparences conspiraient contre elle; et l'intérêt ne trouvait pas moins son compte à la considérer comme coupable d'une soustraction ou d'une suppression de titre que la malignité à l'en croire capable. Or, elle ne pouvait se disculper sans

accuser et réhabiliter sa réputation, sans déshonorer la mémoire de sa belle-sœur en la montrant préoccupée surtout, à son dernier moment, d'anéantir les preuves de ses infidélités.

L'affaire, ébruitée, était devenue publique, et ce n'est plus devant la famille, c'est devant l'opinion elle-même que Mme d'Epinay, forte seulement du témoignage de sa conscience, se trouva obliger de lutter seule, sans compromettre un secret deux fois sacré, contre le blâme des uns, la pitié des autres, le doute de tous; de faire face tour à tour ou à la fois aux objurgations de M. de Jully, aux accusations de la belle-mère de celui-ci, aux félicitations injurieuses de son mari, aux ironiques insinuations de M. d'Houdetot.

Elle ne faiblit point; mais elle eût succombé, eût été perdue devant l'opinion qui, après avoir pris parti pour elle contre M. d'Epinay, fut passée à celui-ci et l'eût approuvé dans toutes ses vengeances, si, par un hasard providentiel, les pièces égarées n'eussent été soudain retrouvées entre les mains d'un homme d'affaires, à qui Mme de Jully les avait confiées elle-même pour le consulter. Il arriva alors ce qui se passe d'ordinaire. On se hâta d'exalter celle qu'on avait honnie; elle reçut les humbles excuses de ceux qui l'avaient calomniée, et put se donner le plaisir de pardonner dédaigneusement à ses accusateurs, seule vengeance vraiment égale à l'affront. Son triomphe, dont elle eut le tact de jouir modestement, la dédommagea amplement de l'humiliation passagère d'une injuste disgrâce. Rien n'avait manqué aux amertumes de cette disgrâce; rien ne manqua à sa revanche, pas même la généreuse colère et l'intrépide dévouement d'un champion de sa cause, qui, sans la beaucoup connaître encore et sur la seule conviction de son innocence, la soutint l'épée à la main et y gagna une blessure d'autant plus méritoire que son zèle était encore désintéressé. Mais de tels témoignages de sympathie ne sont pas de ceux qui souffrent l'ingratitude. Grimm s'était battu pour Mme d'Epinay, ou du moins à son occasion, ce qui était beaucoup plus habile, de façon à avoir tout le monde pour lui, même le mari. M. d'Epinay n'avait pas de fausse susceptibilité, et se trouva très-flatté que la cause de sa femme eût paru valoir à un homme répandu dans le monde le risque d'un coup d'épée. Ce coup d'épée que M. Grimm porta modestement en écharpe ne pouvait pas manquer d'une plus douce récompense. Il l'eut en cette affaire comme en toutes les autres dont se mêla l'homme passé maître dans l'art de se ménager un succès ou d'en profiter, qui devait jouer le rôle principal dans la seconde moitié de l'existence de Mme d'Epinay

Tout le monde connaît la célèbre correspondance ou chronique littéraire et mondaine adressée pendant de longues années d'abord à un seul, puis à six souverains du Nord, qui a fait à Grimm une

réputation à la fois légitime et usurpée; car il n'eut pas l'initiative de cette correspondance dont la première idée et la première exécution appartiennent à l'abbé Raynal; sa part, qu'il ne faudrait pourtant pas trop réduire, fut moins celle de l'homme qui écrit que de celui qui dirige les tendances générales du recueil dans le sens le plus opportun et le plus favorable, qui surveille ses informations et les propage, qui enfin profite du succès, non sans y avoir contribué: mais ses collaborateurs ont beaucoup plus travaillé que lui, dans le sens matériel du mot, à l'œuvre qui porte son nom; et Diderot, Meister, secrétaire de Grimm, et Mme d'Epinay en ont fourni les deux tiers [1].

Grimm n'en fut pas moins un homme d'esprit, de goût, doué d'un sens critique de premier ordre, et, avant Henri Heine, le plus Français des Allemands qui ont écrit dans notre langue. En 1751, époque de la première et encore sourde liaison avec Mme d'Epinay, il avait vingt-huit ans, c'est-à-dire deux ans de plus qu'elle. Diplomate en amour comme en tout le reste, il devait, grâce à une patience toujours plus préoccupée du but que des moyens, grâce à une habileté parfois équivoque, parvenir à un état dans le monde, à une autorité dans les lettres, très-supérieurs à son mérite, et se ménager, même à force d'art et de manège, des bonnes fortunes qu'expliquait son esprit, mais que ne justifiait pas son visage. Il était assez grand, d'un blond fade, *la figure dégingandée*, a dit Rousseau, avec des yeux troubles, des yeux de grenouille, a dit un autre. Ses amis l'appelaient familièrement *Tyran-le-Blanc*, par une double allusion à son caractère aimablement égoïste, doucereusement despotique, et à son habitude de maquiller de blanc de céruse les rousseurs de ses joues.

Il avait bien vite, d'ailleurs, pris du frottement avec les gens de lettres, un vernis de philosophie et d'éloquence, et de son commerce avec les grands seigneurs de la cour ou de la finance, un air de fatuité et de légère impertinence, que son accent germanique rendait

[1] Nous profitons volontiers de l'occasion qui nous est offerte de signaler à nos lecteurs la nouvelle et définitive édition de la *Correspondance littéraire, philosophique et critique* de Grimm et de ses collaborateurs, publiée chez Garnier frères par un jeune érudit, doué de tous les flairs et de tous les tacts du véritable écrivain critique : M. Maurice Tourneux, auquel le public lettré doit les derniers volumes de l'édition de Diderot, laissée inachevée par la mort de M. Assézat. Cette nouvelle édition de Grimm, parvenue aujourd'hui à son septième volume, comprend les fragments supprimés en 1813 par la censure, les parties inédites conservées à la bibliothèque ducale de Gotha et à celle de l'Arsenal à Paris, d'excellentes notices, notes et tables; c'est-à-dire qu'elle est supérieure aux précédentes à tant de titres qu'elle les chasse de toute bibliothèque bien composée, où seule elle doit figurer désormais.

original. Il comprit bien vite par quels moyens on s'avançait dans le monde frivole et passionné où il s'était insinué. Il ne fit rien qu'à demi, rien qu'à propos, et dans ces cercles de riches amateurs dont l'engouement pour les hommes et les choses de la littérature était plus affecté que sincère, il n'eut garde d'être tout à fait un homme de lettres. Il ne le fut que juste ce qu'il faut pour montrer son talent.

Son principal et même unique bagage à cette époque est un opuscule humouristique en faveur de la musique italienne contre la musique française du *coin de la reine* contre *le coin du roi*, ainsi qu'on appelait les deux partis, par allusion à leur place habituelle à l'Opéra. Il était avec Rousseau dans cette campagne, dont il garda le succès, lui en laissant les ennemis. Il était fort bon musicien, comme le baron d'Holbach, comme M. de la Popelinière, comme MM. d'Epinay, de Jully, de Francueil, et Mmes d'Epinay et d'Houdetot. Dans la plupart de ces salons célèbres de la haute finance, qui donnaient alors le ton à une partie de l'opinion, on était musicien avant d'être philosophe ou littérateur. On n'a pas assez remarqué que le clavecin fut l'instrument favori du moyen de parvenir en ce temps-là. J.-J. Rousseau lui-même n'arriva à la réputation que par la musique, et ne fut célèbre que par le *Devin du village* avant de l'être par le *Discours*, couronné par l'Académie de Dijon, et par la *Nouvelle Héloïse*.

En ce temps de moralité corrompue, d'honnêteté galante, d'amour vertueux (le diable n'y perdait rien), et de mode du sentiment, Grimm, qui avait une bonne tête et un cœur médiocre, mais qui ne jouait d'autant mieux, ne manqua pas une occasion d'afficher une sensibilité exaltée, une fidélité à outrance. Ce fut l'homme-chien du moment, au point de vue affectif, s'entend. Il faillit mourir d'amour pour Mlle Fel; il faillit mourir de douleur à la mort du comte de Frièse; il faillit mourir en duel pour avoir défendu l'honneur de Mme d'Epinay.

C'est ainsi qu'il arriva à se faire les moyens de vivre et de très-bien vivre; c'est ainsi que de gouverneur du comte de Frièse, neveu du maréchal de Saxe, ou de précepteur des enfants du comte de Schomberg, son cousin, on arrive à la petite cour du Palais-Royal, et par elle au poste de secrétaire intime du maréchal d'Estrées. C'est ainsi, que de commensal parasite, avec le titre de lecteur, d'un prince héréditaire de Saxe-Cobourg-Gotha, venu à Paris pour tout autre chose que pour y lire, on parvient au mandat armorié du titre de baron, de chargé d'affaires officiel dudit prince, et de représentant littéraire officieux des cours du Nord, y compris la plus puissante, la Russie. C'est ainsi qu'après avoir été secrétaire, on a, à son tour, des secrétaires; et c'est du dernier d'entre eux, M. Lecourt de Vil-

lière, que provient le manuscrit des *Mémoires* de Mme d'Epinay que Grimm louait fort quand il n'y voyait qu'une sorte de roman de la vie de cette dame et de celle de ses amis, destiné à rester inédit, mais où il eut certainement trouvé trop d'histoire pour ne pas l'anéantir, s'il eût pu prévoir sa publication. Elle n'eut lieu qu'en 1818. Mais, dès la fin de 1807, Grimm était mort, chargé de dons, d'honneurs et de regrets, et tellement jaloux de sa dignité et de son repos qu'il n'avait pas même voulu ranimer, en réfutant la seconde partie des *Confessions* de Rousseau, où il est si maltraité, des débats éteints. Nous manquons donc de la version de Grimm sur cet épisode de la vie de Mme d'Epinay, que nous allons brièvement retracer, et auquel Grimm prit, en esquivant habilement toute responsabilité, une part qui atteste son empire; car il n'est guère possible de douter qu'il n'ait fait pour Rousseau ce qu'il avait fait pour Duclos, et qu'il n'ait profité des susceptibilités d'un caractère aigri chez le premier, comme il avait profité du mécontentement causé par les ingérences indiscrètes du second pour écarter des influences dont la rivalité inquiétait sa domination. Il est difficile d'entrer ici dans la discussion des faits justificatifs de cette appréciation ; mais il eût suffit de leur exposé pour autoriser l'opinion que, sans Grimm, n'eut pas éclaté cette brouillerie, où se montra énergiquement hostile et froidement implacable dans les représailles, une femme naturellement bonne, naturellement irrésolue, qui ne put puiser que dans des suggestions impérieuses la force de retirer à Jean-Jacques la faveur de cette hospitalité de l'Hermitage qu'elle avait été si heureuse et si fière de lui accorder.

C'était au printemps de 1756, quelque temps avant les fêtes de Pâques qui tombait, cette année-là, le 18 avril. Rousseau, décidé à quitter Paris dont le séjour était au-dessus de ses forces, où il étouffait d'ailleurs dans les exiguités d'un logement d'artisan, se demandait où il allait porter la tente de sa vie précaire et vagabonde. L'air natal le tentait à Genève, mais que de difficultés pour installer son ménage irrégulier en pleine tyrannie de l'intolérance orthodoxe et de l'austérité puritaine! D'un autre côté, il se sentait plus que jamais épris de la nature, affamé de liberté champêtre, de solitude agreste, malade de la nostalgie du plein ciel, des larges horizons, de l'odeur des prés, du murmure des bois.

C'est à ce moment d'incertitude et de perplexité, que survint, charmante tentatrice, Mme d'Epinay, dont le premier mouvement fut sans doute, nous nous plaisons à le croire, celui de l'élan de bonté, de générosité, de dévouement d'une admiratrice de Rousseau, mais à qui l'on peut supposer, sans la calomnier, un second mouvement moins désintéressé. Mériter la reconnaissance d'un

homme de génie, c'était participer dans l'avenir à sa gloire; et à ne considérer que le présent, ce n'était pas pour une femme, une maîtresse de salon, un triomphe banal que celui d'attirer, d'apprivoiser, de dompter, de conquérir un esprit si indépendant, un caractère si ombrageux. Qui n'eût fait des sacrifices afin d'avoir un Rousseau pour obligé, pour ami, pour hôte, pour compagnon de conversation et de promenade, pour confident des peines domestiques, pour consolateur des chagrins intimes, pour conseiller dans l'éducation des enfants, pour guide dans les premiers essais littéraires, encore inavoués? Convenons donc qu'en acceptant de loger à l'Hermitage, à la seule charge, qu'il revendiqua, de surveiller le jardin et de payer le jardinier, Rousseau achetait assez cher cette retraite qu'il illustrait, et que c'est Mme d'Epinay qui faisait la bonne affaire. Elle le sentait, la fine mouche, car il est impossible d'être plus insinuante, plus câline, plus enjôleuse que l'aimable et spirituelle femme résolue à apprivoiser et à museler le roi des ours, et à le mener en laisse avec sa petite main tachée d'encre. Nous voudrions pouvoir citer les jolis billets à l'appât desquels Rousseau finit par se laisser prendre. Car la chose ne se fit pas du premier coup. Rousseau effarouché, se disputa, se rebecqua même un moment. Il avait le pressentiment de maintes déceptions. Il comprenait que la servitude du bienfait, la plus douce de toutes, n'en est pas moins une servitude.

Il savait que la protection des grands, comme la fortune, nous vend souvent ce qu'on croit qu'elle donne. Mais comment résister à une aimable et charmante femme qui vous ouvre la porte d'une maison qu'elle vous dit vôtre en plein enivrement du printemps? Rousseau céda, entra, fut séduit, conquis. Le 9 avril 1757 il venait s'établir à l'Hermitage.

Mme d'Epinay a joliment et finement croqué ce pittoresque déménagement. Elle voulut procéder elle-même à l'installation. Le matin, elle avait envoyé à la porte de Rousseau, rue de Grenelle, en face la rue des Deux-Ecus, à l'hôtel du Languedoc tenu par la veuve Sabi, et où il logeait depuis sept ans, une charrette accompagnée d'un de ses gens. On chargea sur la charrette le modeste mobilier dont M. Paul Boiteau, dans ses notes des *Mémoires* de Mme d'Epinay, a reproduit l'inventaire. M. Linant, précepteur du fils de Mme d'Epinay, était monté à cheval de bonne heure pour faire tout ranger à l'Hermitage et la ramener au château de la Chevrette. A dix heures elle alla prendre Rousseau dans son carrosse, lui et ses deux gouvernantes, c'est-à-dire Thérèse Le Vasseur et sa mère. Celle-ci était une femme de soixante-dix ans, lourde, épaisse et impotente. Le chemin, dès l'entrée de la forêt, était presque impraticable pour une berline. Il fallut donc faire clouer de forts bâtons à un fauteuil, et porter à

bras la mère Le Vasseur jusqu'à l'Hermitage. La petite caravane y arriva dans l'après-midi, la bonne femme attendrie, sa fille enchantée, Mme d'Epinay, harassée d'un métier assez rude pour son frêle tempérament de valétudinaire, Rousseau, le premier moment de surprise et d'émotion passé, marchant en silence à côté d'elle, la tête baissée, savourant les piquantes caresses de l'air encore froid, et regardant verdir sous sa poudre de neige le tapis de mousse du sentier, semé de violettes et de primevères.

Le 15 décembre 1757, vingt mois après cette installation à l'Hermitage, après ces noces avec la nature dont il a décrit si pathétiquement la lune de miel, dont-il a raconté si poétiquement les chagrins et les déceptions, Rousseau quittait ce séjour charmant et funeste, brouillé avec Mme d'Epinay, avec Grimm, avec Diderot, avec Saint-Lambert, ne gardant d'ami que Duclos, destiné à ne revoir que deux fois Mme d'Houdetot, l'enchanteresse châtelaine d'Eaux-Bonnes, à ne revoir jamais la châtelaine de la Chevrette, accusé par tout le monde d'ingratitude et d'insociabilité. Le procès s'est continué devant la postérité, et s'y plaide encore. Si la plupart ont volontiers condamné Rousseau, qu'il est encore de mode, comme alors, de dénigrer, il en est d'autres, et nous serions tentés d'être du nombre, qui trouvent trop sévère le réquisitoire, d'une verve implacable, dressé par M. Saint-Marc Girardin dans sa magistrale étude sur Rousseau. Après avoir lu les deux dossiers, c'est-à-dire les *Confessions* et les *Mémoires* de Mme d'Epinay, ces impartiaux, dont nous parlons, estiment qu'il y a lieu de plaindre Jean-Jacques plus que de le blâmer, et que s'il eut des torts il ne les eut pas tous, ni peut-être n'eut pas les pires.

Nous n'avons pas un seul instant la pensée d'entrer dans le détail de la querelle, qui est fort compliquée et où les vraies causes de la rupture sont masquées par des prétextes. Les vraies causes, en cette affaire comme en tant d'autres, ce sont celles qu'on ne dit pas. Ce qu'on ne dit pas, c'est que si Mme d'Epinay était bonne, elle avait aussi ses moments d'humeur et d'exigence, que si elle était vraie, elle n'était pas franche, que Rousseau ne tarda pas à reconnaître qu'on comptait de sa part, pour prix d'une hospitalité qu'il n'avait accepté qu'à la condition d'être indépendant, sur des complaisances peu conciliables avec son caractère aigri par un travail souvent ingrat, par les misères et les disgrâces de son intérieur, par les maux de foie et de vessie, qui rendent si facilement hypocondriaque. Il faut considérer enfin et surtout que tout en faisant profession de philosophie, Rousseau n'était point philosophe de la façon athée, matérialiste, cynique, courtisane et mondaine dont l'entendait la coterie holbachique ; son déisme éloquent et sa morale républicaine offusquaient des fanfarons

de scepticisme qui n'allaient pas au-delà d'un certain idéal tranquille de rénovation et que faisait frémir le mot de démocratie ; ils effarouchaient les aimables pécheresses qui ne voulaient pas trop se gêner pour se mettre d'accord avec leurs principes, qui prétendaient garder à la fois le mari et l'amant, la considération et le plaisir, et mettre tranquillement, à l'heure de la retraite, leur expérience en traités pédagogiques et leurs souvenirs en romans. Rousseau, pour ce monde égoïste et frivole, le monde où régnait Grimm, où Diderot tonnait ses oracles, était trop susceptible, trop honnête, trop franc. Là fut son malheur, là fut son honneur. Voilà pourquoi il quitta, toujours pauvre, toujours fier, toujours mécontent et condamné par une cruelle expérience à de croissants ombrages, l'Hermitage pour Montmorency et pour le commerce des vrais grands seigneurs, le prince de Conti, le maréchal de Luxembourg et les Boufflers, où il ne trouva que protection, celui des encyclopédistes, où il n'avait trouvé que persécution.

Ajoutons qu'il faut aussi, dans ce brusque départ, cet exil volontaire, faire, pour être tout à fait juste et vrai, la part du dépit que l'amour passionné de Rousseau pour Mme d'Houdetot avait causé à Mme d'Epinay, et du dépit qu'il ressentit lui-même de l'échec de cette passion si féconde pour son esprit, si stérile pour son cœur, si funeste pour son repos. De là, quand Saint-Lambert absent fut averti à l'armée par une lettre anonyme des tentatives usurpatrices de son ami, le soupçon injuste et impérieux qui lui fit attribuer cette dénonciation déloyale à Mme d'Epinay, quand il eût peut-être mieux fait d'en accuser Thérèse, ou plutôt de n'en accuser personne que lui-même, que les témérités et les indiscrétions de ces quatre mois de vie à deux menés entre Mme d'Houdetot et lui en plein soleil, à la vue de tous, jusque sous les fenêtres du château, avec une naïveté innocente, qui parut facilement une effronterie coupable. De même quand Rousseau se persuada, non sans raison peut-être, que Mme d'Epinay voulait le forcer à l'accompagner à Genève pour se recommander de sa présence et triompher de ses bienfaits, d'une façon qui dans son pays natal, en pleine république bourgeoise et puritaine, n'eût pas été sans inconvénient et sans humiliation pour Rousseau, celui-ci fit bien de se dérober à une prétention vraiment abusive ; mais il ne sut le faire que brusquement, maladroitement. De sorte qu'ayant raison au fond dans les deux affaires, au moins autant que Mme d'Epinay, il mit les torts de son côté par les formes.

Mme d'Epinay d'ailleurs fut punie par où elle avait péché. Sa querelle avec Rousseau, où elle apporta une animosité et une rancune croissantes jusqu'au point, plus tard, d'écrire à la police pour dénoncer Rousseau lisant ses *Confessions* et obtenir de l'intervention du

pouvoir arbitraire la punition de ce scandale injurieux, de ce succès provocateur qui renouvelaient sa blessure — ne lui porta point bonheur. A partir de 1759, ses *Mémoires* s'arrêtent. Rousseau parti, Rousseau ayant maudit le seuil d'abord béni, elle n'a plus rien à dire à la postérité. C'en est fait du roman de sa vie, du charme de son esprit, de la poésie de ce visage qui à force de physionomie se passait de beauté, de cet air touchant et naïf qu'elle savait si bien prendre et qui l'avaient fait surnommer, dans l'intimité, *Griselidis* par ses amis charmés. C'en est fait de cette femme souple et gracieuse, frétillante, sémillante et dardant vers le ciel un regard rayonnant qui ensorcelait Voltaire et qu'il appelait, en trouvant une âme si vive dans un corps si frêle, « un aigle dans une cage de gaze. »

A partir de 1759, du départ et de la malédiction de Rousseau, du triomphe et de la domination définitive, exclusive de Grimm, tout ce qu'il y avait de charmant, de piquant, d'aîlé dans Mme d'Epinay s'émousse, s'attiédit, s'alourdit. La femme s'évanouit, la femme de lettres apparaît, l'aigle de la cage de gaze s'est transformée en poule dans une cage de bois, couvant des articles et pondant des livres. On n'écrit plus pour la postérité, mais pour la poste tout simplement aux souverains du Nord abonnés de la correspondance de Grimm, par devoir, et à l'abbé Galiani, par une dernière concession faite aux voluptés de l'esprit. Nous n'irons plus au bois, lauriers et myrtes sont coupés. Cette transformation bourgeoise de Mme d'Epinay est une déchéance, par rapport à l'ancien prestige. Examinons là en détail au double point de vue des conséquences morales et littéraires. Et nous constaterons un double résultat. Du temps de Francueil, Mme d'Epinay ne songeait qu'à traduire ses sensations, en lettres d'une inspiration un peu factice et déclamatoire. C'est à cela qu'elle consacrait, sans arrière pensée littéraire, les loisirs d'une vie toujours assez occupée, car elle ne jouissait pas de son bonheur en égoïste et donnait à d'assez nombreuses amitiés le superflu de son cœur. La première conséquence de l'empire de Grimm fut de l'isoler, de la sevrer de ces amitiés qui lui étaient importunes. Suivant en cela la loi de son caractère sourdement tyrannique et doucereusement jaloux, servi d'ailleurs par la complaisance d'une femme qui n'avait dans les idées qu'une indépendance d'emprunt et qui n'en avait pas du tout dans le caractère, il la brouilla successivement et machiavéliquement avec tous ceux de ses amis dont il redoutait la rivalité ou plutôt la perspicacité, et qu'il soupçonnait capables de lui disputer sinon de lui dérober sa proie, notamment avec Duclos et Rousseau. Toujours habile dans sa marche tortueuse, il sut préserver cette liaison, discrètement absorbante, des incidents équivoques et des éclats fâcheux qui avaient troublé la possession de Francueil. Grimm

avait trop l'art des convenances pour braver l'opinion. Il l'amadoua si bien qu'elle lui fit les yeux les plus indulgents. Il enjôla jusqu'au mari ; celui-ci avait pesté contre Francueil, mais ne se fâcha jamais contre un rival discret et plein d'égards qui le remplaçait sans l'humilier, et dont le sigisbéisme le flattait presque. M. d'Epinay demeura neutre dans la querelle avec Rousseau, ou plutôt ne fut pas éloigné de donner tort à un homme coupable d'offusquer un usurpateur par lequel il ne se sentait pas lui-même offusqué.

C'est enfin sous l'influence de Grimm que Mme d'Epinay, trop peu instruite et d'un esprit de trop peu d'haleine pour trouver un aliment à sa vie intellectuelle hors d'elle-même, céda tour à tour au besoin d'écrire, en l'idéalisant, l'histoire de sa vie et de sa société et à celui, que ne justifie pas assez la qualité de mère de famille, quand on n'est pas, au point de vue domestique, irréprochable, de rédiger, à l'intention de ses enfants, des traités d'éducation familière et de philosophie élémentaire. Cette tendance pédagogique de Mme d'Epinay est un trait de son caractère et de la physionomie morale du temps. Nous la retrouverons chez Mme de Genlis, et, avec plus d'autorité, chez Mme Necker.

Une fois écartée de ses amis à l'œil trop critique, et doucement poussée dans la voie étroite de la littérature utile, Mme d'Epinay perdit le dernier brin d'originalité, de personnalité qui lui restait. C'est ce que Grimm appelait « la rendre à elle-même ». Il la rendit si bien à elle-même qu'il la prit toute pour lui, la confisqua, l'absorba, la façonna à son image, en fit son ombre, son reflet comme il s'était fait lui-même, non sans efforts, le clair de lune de Francueil. C'est ainsi que toute l'œuvre de Mme d'Epinay nous apparaît volontiers, avec ses qualités et ses défauts tempérés, comme celle d'un Grimm femelle. Elle aurait pu être, moins rebelle au rayon qui tenta en vain de la pénétrer, de l'échauffer, la *femme Rousseau*. Elle fut la *femme Grimm*, ce qui est une fin comme une autre, mais qui n'en vaut pas beaucoup d'autres. De cette fin il n'y a plus grand chose à dire, sinon qu'elle fut logique et méritée, comme toutes les chutes.

Grimm était bien en effet l'homme qui convenait à l'automne de Mme d'Epinay. Elle était bien aussi la femme qu'il fallait à un homme dont le cœur n'eut jamais de printemps. Dans cette liaison, qui dura trente ans, nous ne trouvons rien de ce qui peut rendre intéressante la passion dont Francueil fut l'objet. De ce passé de Mme d'Epinay, Grimm savait tout et il s'en accommoda avec une philosophie qui n'a rien de romanesque et encore moins d'héroïque. Mais n'apportant dans ce ménage irrégulier que très-peu de tendresse, il se contentait aussi de peu. Il serait difficile d'apprécier ce qu'il entre de calcul mutuel et d'habitude dans ces liaisons tempé-

rées, décentes, dans ces romans rangés où l'amour n'est qu'à la surface et qui ne sont guère plus que de l'égoïsme à deux. Ce qu'il y a de certain, c'est que Grimm parut beaucoup plus jaloux de ses aises que de ses droits, plus satisfait de dominer que de posséder, moins heureux d'être l'amant de Mme d'Epinay que le maître de son salon, le chef de sa société, le directeur profane de son expérience sans repentir, sinon sans regrets, enfin et surtout son initiateur critique et professeur de goût.

Mme d'Epinay d'une instruction ordinaire, ainsi que nous l'avons déjà dit et qu'elle le reconnaissait elle-même, mais à qui le commerce des hommes distingués qu'elle fréquentait et la pratique du monde avaient beaucoup appris, qui, par sagacité naturelle avait aussi beaucoup deviné, s'était sentie de tout temps une certaine vocation ou plutôt un certain goût pour écrire. Mais il lui fallait auprès d'elle un homme doué du sens critique qui lui manquait, capable d'éveiller ses idées et d'ouvrir des issues à la source assez maigre et assez courte d'ailleurs, qu'elle sentait bruire en elle. Cet évocateur, cet accoucheur d'idées, ce conseiller avisé et discret, ce collaborateur intime, ce fut Grimm, qui excellait à cette besogne et qui passa sa vie à soutirer Diderot.

De concert avec Diderot, Grimm attela Mme d'Epinay non à la tâche de *l'Encyclopédie*, trop forte pour elle, mais à celle de *la Correspondance*, où l'on reconnaît à plus d'une place son caquetage de caillette spirituelle. Douée d'un talent d'observation qu'eussent facilement déconcerté les points de vue élevés et les vastes horizons, mais auquel le spectacle des petites choses de son temps laissait toute sa pénétration et toute sa finesse, ayant de plus l'art inné de rendre avec une incroyable fidélité de détail ce qui ne dépassait pas sa portée. Mme d'Epinay, dont les analyses de quelques conversations mémorables auxquelles elle avait assisté sont justement célèbres, a inséré dans *la Correspondance* plusieurs études de caractère, plusieurs tableaux de mœurs croqués d'un crayon agile, d'un trait sûr et léger. Nous signalerons et nous voudrions pouvoir citer, dans ce genre piquant où elle excellait, son *Dialogue*, *copié d'après nature*, ou de *l'amitié de deux jolies femmes*, morceau jusqu'à ce jour inédit que M. Maurice Tourneux publiera à sa date de septembre 1771 dans le recueil enrichi par ses recherches et ses découvertes. Jamais le ton de cette frivolité systématique, de cette affectation de dédain pour toutes les règles et tous les devoirs, de cette fanfaronnade d'incrédulité et d'immoralité des femmes à la mode de son temps, des poupées vivantes de la fin du règne de Louis XV n'a été mieux saisi et rendu plus au vif.

Pour ce qui est des prétentions morales et pédagogiques que nous

avons signalées chez Mme d'Epinay, elle a dégorgé le peu de philosophie dont elle s'était imbue, dans le commerce de son dernier amant et de son dernier ami, dans deux opuscules imprimés à Genève sur les presses d'amateur de son familier de Gauffecourt : *Mes moments heureux* et *Lettres à mon fils*, petit *chosier* littéraire et moral dont la rareté faisait le principal mérite avant la nouvelle édition dont on lui a fait l'honneur, en 1869, avec une piquante et maligne *introduction* due à la plume de M. Challemel-Lacour. Nous n'insisterons pas sur le talent et les œuvres de Mme d'Epinay. La leçon de cette étude gît surtout dans l'analyse de son caractère, dont le métal n'avait pas été épuré par la philosophie de façon à résister au feu des passions et, faute de la trempe religieuse, subit tant d'alliages corrupteurs, porta tant d'empreintes profanes ; et aussi dans l'analyse de sa vie agitée et stérile. Fut-elle du moins, depuis le dernier orage, tranquille, sinon heureuse? C'est ce qu'on ne sait pas. Toujours est-il qu'elle n'eut que le bonheur qu'elle avait mérité, et que ce bonheur ne parut pas à elle-même digne d'une histoire. Elle eût peut-être préféré être malheureuse et qu'on en parlât. On n'a pas en vain sacrifié sa pudeur à la publicité. Mais la douce et discrète tyrannie de Grimm n'était pas de celles qui comportent d'incidents tragiques ou de dénouements scandaleux. Elles ne finissent qu'avec la vie du tyran ou de la sujette.

En 1783, la lampe de cette âme inquiète, consumant peu à peu la fragile enveloppe d'un corps valétudinaire, jeta un suprême éclat. Mme d'Epinay, comme nous l'avons dit, l'emporta, au premier concours académique d'utilité morale, sur Mme de Genlis et sur Berquin pour ses *Conversations d'Emilie;* elle n'était plus riche ; son mari, en 1762, avait été rayé, avec M. de La Popelinière, de la liste des fermiers généraux, à cause du scandale de ses prodigalités. Il avait à peu près dévoré les deux millions de sa fortune ; et les quinze mille livres de rentes dont jouissait sa femme avaient été fort écornés. Elle avait dû marier sa fille, en 1764, à M. de Belsunce. Elle avait dû laisser à la Chevrette son gendre, qui, avant d'émigrer, fit jeter bas ce petit château, avec le projet sans doute, qu'il n'eut pas le temps de réaliser, de le reconstruire. Elle avait dû quitter le vieil hôtel de famille, rue Saint-Honoré, pour habiter successivement la rue Saint-Anne, puis le Palais-Royal, la rue Gaillon et la rue Saint-Nicaise, enfin rue de la Chaussée-d'Antin, la maison que Necker occupa en 1789.

C'est là qu'elle mourut, le 15 avril 1783, à l'âge de cinquante-sept ans, suivant, à un an de distance, dans la tombe son mari, décédé à cinquante-huit ans, le 16 février 1782. Elle finit mélancoliquement au milieu des restes de cette ancienne société qui avait peine à reconnaître la nouvelle, et, comme une mère inquiète de l'avenir de sa

fille, tremblait devant son image; au milieu des débris d'une fortune qui fût déchue à la misère sans les opportuns secours de l'impératrice Catherine II, au milieu des cendres de cet amour éteint dégénéré en une tiède et décente amitié. Grimm, qui avait demeuré auprès d'elle jusqu'au dernier moment, la regretta sans la pleurer et l'enterra sans éclat dans un terne éloge de ses ouvrages, n'indiquant que sous le titre dédaigneux « d'ébauche d'un long roman », ces *Mémoires* si curieux, si précieux pour l'histoire de la société et des mœurs au dix-huitième siècle, dont les révélations piquantes et la confession, sincère à travers bien des réticences, nous apprennent une fois de plus ce que la philosophie peut faire de la femme, et dans la femme de l'épouse, de la mère, de la famille.

III

Il n'est pas possible de parler de Rousseau sans parler de Mme d'Houdetot qui, de l'aveu de l'auteur des *Confessions*, « fut le premier et l'unique amour en toute sa vie » et qui servit de type au créateur de *Julie*. Cet amour de Rousseau, qui ne fit pas son bonheur, a fait une sorte de gloire à celle qui le lui inspira sans en justifier l'exaltation par des perfections exceptionnelles, ni même par cette réciprocité d'attachement qui peut, en pareille matière, tout expliquer. Mais si Mme d'Houdetot ne fut ni belle, ni même jolie, et si même, sans la calomnier, on put la dire laide, elle posséda, selon le témoignage unanime des contemporains, un charme d'esprit et de cœur qui dut être irrésistible, à en juger par la diversité des hommes sur lesquels elle en jouit victorieusement. Elle fut souverainement aimante, ce qui lui suffit pour être souverainement aimée. L'analyse des qualités qui lui assurèrent cet empire sur Rousseau et sur Saint-Lambert ne serait d'ailleurs que d'un intérêt restreint et rentrerait dans les questions de simple curiosité, si elle n'avait subi, au même degré qu'elle l'exerça, l'influence de ces deux écrivains, de ces deux philosophes, et l'appréciation de cette influence, de son effet sur son caractère et sur sa vie rentre essentiellement dans le programme de ces études, en leur prêtant l'intérêt moral qui en relève les détails frivoles et la leçon qui les purifie. Pour comprendre comment Mme d'Houdetot fut la femme de son temps qui subit le plus l'influence de Rousseau, qui réalisa le mieux le type favori qu'il a idéalisé dans sa *Julie* et sa *Sophie*, il faut recourir d'abord à une brève esquisse de sa vie, de son caractère, jusqu'à cette heure brûlante où la passion échauffa sa sensibilité et en disposa la cire amollie pour l'empreinte qu'elle devait garder à jamais des principes de la *Nouvelle Héloïse* et de l'*Emile*.

Elisabeth-Sophie-Françoise de la Live de Bellegarde, appartenant à la grande famille financière de ce nom, avec laquelle nous avons fait connaissance à propos de Mme d'Epinay, sa belle-sœur, naquit le 18 décembre 1730, dans l'hôtel que ses parents habitaient, rue Saint-Honoré, en face du couvent des Capucins, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue Castiglione. Ayant perdu sa mère en 1740, elle fut élevée depuis l'âge de dix ans par sa tante, Mme d'Esclavelle, mère de Mme d'Epinay; mais sa jeunesse espiègle et rieuse échappa au pli de cette tutelle sévère. Le joug plus complaisant du couvent, dont le train était alors fort mondain, n'empêcha pas non plus de s'épanouir les fleurs d'un esprit précoce. Fort éveillée déjà dans son ingénuité, Mlle de Bellegarde avait à peine dix-huit ans qu'il fut question de la marier. L'affaire fut traitée comme c'était alors l'usage. Mme d'Epinay nous a laissé le récit de cette scène caractéristique des mœurs du temps. C'était le mercredi. Après le dîner, les grands parents, sans s'inquiéter davantage des jeunes gens qui causent ensemble, bâclent les préliminaires du contrat. « Ah! dit M. de Rinville en se levant, nous voilà tous d'accord; je demande à présent que nous signions le contrat ce soir; nous ferons publier les bans dimanche; nous aurons dispense des autres et nous ferons la noce lundi. »

Ainsi furent unis, sans avoir été consultés, sans avoir eu le temps non pas de se connaître, mais presque de se voir, un jeune homme qui aimait une autre femme que celle qu'il épousait et une jeune fille qui n'aimait encore personne.

Comment s'étonner, après cela, des appréhensions exprimées par Mme d'Epinay dans son *Journal*, à propos du sort réservé à celle qu'elle appelle *Mimi*, de ce « nom de caresse, » selon l'expression de Marmontel, assez fréquemment employé dans l'intimité des familles au dix-huitième siècle, et qu'avait porté, la première, la fille de Dancourt, *Mimi* Dancourt.

Mimi se marie; c'est une chose décidée; elle épouse M. le comte d'Houdetot, jeune homme de qualité, mais sans fortune, âgé de vingt-deux ans, joueur de profession, laid comme le diable et peu avancé dans le service, en un mot ignoré, et suivant toute apparence fait pour l'être. Mais les circonstances de cette affaire sont trop singulières, trop au-dessus de toute croyance pour ne pas tenir une place dans ce journal. Je ne pourrais m'empêcher d'en rire si je ne craignais que le résultat de cette ridicule histoire ne fût de rendre ma pauvre Mimi malheureuse. Son âme est si belle, si franche, si honnête, si sensible! C'est aussi ce qui me rassure; il faudrait être un monstre pour se résoudre à la tourmenter.

S'il n'y a pas lieu de s'étonner des inquiétudes de Mme d'Epinay, comment s'étonner davantage des épigrammes amères de Champfort sur le mariage et sa décadence, consommée de son temps? « Le mariage, disait-il par exemple, tel qu'il se pratique aujourd'hui chez les grands, n'est qu'une indécence convenue. » Ces critiques et ces réserves faites sur le fond, il convient de dire que par un rare hasard, l'union conclue si à la légère et sous de si douteux auspices fut aussi heureuse qu'elle pouvait l'être. Ce fut un mariage dos à dos, mais du moins sans querelle, sans scandale, les deux époux ayant, d'un commun accord et au même moment, repris chacun leur liberté, de façon à n'avoir ni l'un ni l'autre de reproches à s'adresser.

Et il est juste, à ce propos, de faire remarquer que Mme d'Epinay, qui est aussi bienveillante qu'il est possible à une femme comme elle de l'être, en parlant d'une autre femme, quand il s'agit de Mme d'Houdetot, trace de son mari un portrait non-seulement peu flatté, mais peu ressemblant, et dont il importe de rectifier quelques traits. Claude-Constant-César, comte d'Houdetot, né le 5 août 1724, avait en 1748, non vingt-deux, mais vingt-quatre ans. C'était un assez bel homme, d'une agréable prestance militaire, sinon un petit maître de cour. Il était, lors de son mariage, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de Berry. Il fit honorablement toutes les campagnes du temps; en 1762, à trente-huit ans, il était maréchal de camp, et il figure dans la promotion de lieutenants généraux du 1er mars 1780. Si, lorsqu'il se maria, il était amoureux d'une autre femme, mariée également, qui devait mourir en 1793, après une passion presque quinquagénaire, entre ses bras, il professa toujours à l'endroit de Mme d'Houdetot et de sa liaison, non moins durable, avec M. de Saint-Lambert, une indulgence du meilleur goût, suivant l'opinion du temps, vécut avec elle ou plutôt à côté d'elle en fort bonne intelligence; et on peut dire, en tenant compte des mœurs de l'époque, que, s'il ne fut pas exemplaire, ce ménage ne fut pas du moins scandaleux, et que jamais époux séparés de cœur ne furent plus unis d'esprit. Maintenant que nous savons comment et avec qui se maria Mlle de Bellegarde, essayons de donner une idée de son charme physique et moral, et passons du cadre au portrait.

Nous l'avons dit, et l'unanimité des contemporains l'atteste, Mme d'Houdetot pouvait passer pour laide aux yeux de ceux qui ne faisaient que la voir. Mais il y a bien des manières d'être laide, comme il y en a beaucoup d'être jolie, et il y en a encore plus de n'être ni l'un ni l'autre; et à regarder Mme d'Houdetot, à l'écouter surtout, on comprenait qu'elle eût pu inspirer des passions que ne justifiait pas du premier coup son visage, parce qu'en semblable

matière la sympathie peut produire ce que n'eût pas produit l'admiration, et que pour une femme il s'agit moins d'être belle que de le paraître et de posséder des attraits que de savoir s'en passer. Suivant un joli mot de Mme de Staal, elle trouvait moyen de se parer de tout ce qui lui manquait. Mais écoutons d'abord Rousseau lui-même, son plus enthousiaste admirateur ; il ne fait nulle difficulté d'avouer que ce n'est pas par les avantages extérieurs de son héroïne qu'il fut séduit.

Mme la comtesse d'Houdetot n'était point belle. Son visage était marqué de petite vérole ; son teint manquait de finesse ; elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds ; mais elle avait l'air jeune avec tout cela, et sa physionomie, à la fois vive et douce, était caressante ; elle avait une forêt de grands cheveux noirs, naturellement bouclés, qui lui tombaient au jarret. Sa taille était mignonne, et elle mettait dans tous ses mouvements de la gaucherie et de la grâce tout à la fois. Elle avait l'esprit très-naturel et très-agréable ; la gaieté, l'étourderie et la naïveté s'y mariaient heureusement ; elle abondait en saillies charmantes qu'elle ne recherchait point et qui partaient quelquefois malgré elle. Elle avait plusieurs talents agréables, jouait du clavecin, dansait bien, faisait d'assez jolis vers. Pour son caractère, il était angélique, la douceur d'âme en faisait le fond ; mais hors la prudence et la force, il rassemblait toutes les vertus. Elle était surtout d'une telle sûreté dans le commerce, d'une telle fidélité dans la société que ses ennemis mêmes n'avaient pas besoin de se cacher d'elle. J'entends par ses ennemis ceux ou plutôt celles qui la haïssaient, car pour elle elle n'avait pas un cœur qui pût haïr...

Si nous consultons d'autres témoignages, nous trouvons dans les *Mémoires* de Mme d'Epinay l'avis de sa médisante et sardonique amie, Mlle d'Ette et celui de Mme d'Epinay elle-même. Voici comment s'exprime la première :

Vous saurez d'ailleurs que la comtesse d'Houdetot est devenue très-aimable ; son esprit s'est formé. Elle est bien un peu étourdie, mais elle est si naturellement honnête que c'est un agrément de plus pour une femme aussi jeune. Il ne tiendrait qu'à nous de la croire coquette ; mais Mme d'Epinay nous assure qu'il n'en est rien.

Mme d'Epinay est encore plus favorable ; elle le devait, du reste, car Rousseau remarque, au grand éloge de Mme d'Houdetot, et comme une exception héroïque, « que dans les confidences de la plus intime amitié, il ne lui a jamais ouï parler mal des absents, *même de sa belle-sœur.* »

La comtesse d'Houdetot est venue hier me dire adieu. Que c'est une *jolie âme*, naïve, sensible et honnête! Elle est ivre de joie du départ de son mari; et vraiment elle est si intéressante que tout le monde en est heureux pour elle.

Mais le mari ne part pas seul. La voix du devoir et de l'honneur qui le rappelle sous les drapeaux de la campagne de 1757 n'est pas faite pour parler moins énergiquement à son rival qu'à lui; car le marquis de Saint-Lambert, comme le comte d'Houdetot, est militaire. Mme d'Houdetot qui ne sait rien cacher et que Rousseau nous montre d'une franchise assez ingénue « pour parler de son amant à son mari même comme elle en parlait à ses connaissances et à tout le monde indifféremment, » supporte avec beaucoup moins de philosophie l'absence du premier que celle du second :

La comtesse d'Houdetot est venue hier souper avec nous. Le marquis de Saint-Lambert était avec elle; il venait m'apprendre son départ pour l'armée. Mme d'Houdetot en est désespérée; elle ne s'attendait pas à cette séparation... Elle ne se possède pas et laisse voir sa douleur avec une franchise au fond très-estimable, mais cependant embarrassante pour ceux qui s'intéressent à elle. Mon Dieu! que j'ai d'impatience de voir dix ans de plus sur la tête de cette femme! Si elle pouvait acquérir un peu de modération, ce serait un ange.

Dans ses *Anecdotes pour servir de suite aux Mémoires de Mme d'Epinay*, Mme la vicomtesse d'Allart et, dans ses *Souvenirs*, Mme Vigée-Lebrun sont d'une sincérité plus crue sans être malveillantes. Le point de vue a changé avec les observateurs. En 1757, pour les femmes qui voient Mme d'Houdetot, il est très-simple qu'elle ait plu sans beauté. En 1780, elles se demandent comment elle a pu tant plaire et recherchent curieusement à travers les ruines de son visage le secret de son charme. Il n'était point là, il n'y fut jamais. Mais tout en devinant qu'il était ailleurs et venait surtout du cœur, de la *gentillesse* de toutes ses actions, Mme d'Allart et Mme Lebrun ne peuvent s'empêcher d'exprimer, elles qui sont en pleine jeunesse et en pleine beauté, leur surprise de tant de conquêtes avec si peu de moyens. « Ce sera une consolation pour les femmes laides, dit la première, d'apprendre que Mme d'Houdetot, qui l'était beaucoup, a dû à son esprit et surtout à son charmant caractère, d'être si parfaitement et si constamment aimée; elle avait non-seulement la vue basse et les yeux ronds, comme le dit Rousseau, mais elle était extrêmement louche, ce qui empêchait que son âme se peignît dans sa physionomie; son front était très-bas, son nez gros; la petite vérole avait laissé une teinte jaune dans tous ses creux, et ses pores étaient marqués de brun. »

Le portrait de Mme Vigée Lebrun est d'un détail moins minutieux, moins implacable ; mais il se ressent du désappointement trop naturel des personnes qui voulaient voir encore Mme d'Houdetot à travers le prisme de Rousseau, sans tenir compte des vingt-six ans écoulés de 1757 à 1783. L'âge avait alors effacé beaucoup de ce qui expliquait le renom de l'héroïne des *Confessions*, si poétique dans ses promenades à cheval, en habit d'homme, fantaisie piquante qui donnait tant de ragoût à sa laideur; il ne demeurait plus qu'une femme quinquagénaire, toujours aimable, portant dans une passion unique la fidélité qu'elle n'avait pas eue pour son mari, qui le lui pardonnait volontiers, ayant lui-même grand besoin d'indulgence, et atténuant ainsi la faute « d'un attachement que sa durée épure, que ses effets honorent, et qui ne s'est cimenté que par une estime réciproque. » C'est en ces termes que Rousseau parlera de son heureux rival, qui avait été aussi, par une étrange bonne fortune, le rival heureux de Voltaire auprès de Mme du Châtelet. Mais pour parler ainsi d'*elle* et de *lui*, il fallait avoir connu, avoir aimé Mme d'Houdetot en 1757, au moment où Rousseau la place devant nous, dans ses *Confessions*, et nous raconte comment il adora en elle la personnification de sa *Julie*, et comment elle adora en lui, sans lui sacrifier Saint-Lambert, une sorte de suppléant à son absence qui l'idéalisait à ses yeux, la rendant plus éprise à mesure qu'il espérait davantage la rendre infidèle. C'est à ce moment que Mme d'Houdetot mérita surtout cette définition de Mme d'Epinay, qui achève de la peindre moralement : « *Que c'est une jolie âme!* » c'est-à-dire, ajoute M. Saint-Marc Girardin, dans son commentaire si sensé et si piquant, « une âme gracieuse et naïve, honnête, comme le dit encore Mme d'Epinay, non pas de cette honnêteté qui fait aimer ou suivre le devoir, mais de cette honnêteté qui consiste à ne déguiser aucun de ses sentiments, de cette honnêteté qui faisait que Mme d'Houdetot était ivre de joie du départ de son mari et désespérée du départ de son amant; à ce genre d'honnêteté, ôtez la naïveté qu'y mettait Mme d'Houdetot ; ôtez l'excuse que faisaient la facilité des mœurs du siècle, les usages singuliers du monde, l'insouciance des maris ou l'embarras même qu'ils avaient d'aimer leurs femmes; ôtez ces excuses, et cette honnêteté touchera à l'effronterie du vice[1]. »

C'est cette impression fâcheuse, tempérée par les circonstances atténuantes qui font sourire le juge dans le moraliste, que provoque un mot de Mme d'Houdetot qui caractérise parfaitement ceux qui échappaient parfois à « *sa jolie âme* » et dont l'ingénuité, sans être coupable, n'est pas non plus innocente. On parlait du mariage et on

[1] Saint-Marc Girardin, *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, t. I, p. 230.

s'étonnait devant Mme d'Houdetot qu'une femme aussi avisée et aussi aimable qu'elle pût avoir à s'en plaindre. On se demandait enfin quels mobiles chez elle avaient été trompés, quelles illusions avaient été déçues. Elle ne put s'empêcher d'avouer que les mobiles qui l'avaient poussée à se marier, en dehors de l'obéissanee aux vœux paternels, avaient été des plus vulgaires et ses illusions des plus frivoles. C'est à Diderot, son voisin de table, qu'elle fit cette confidence, dont il ne lui garda pas le secret, à un dîner où elle s'était un peu enivrée, comme elle le lui reprocha gaiement, du vin qu'il avait bu. Elle lui disait donc, en réponse sans doute à quelque malicieuse question : « Je me mariai pour aller dans le monde, porter des diamants, voir le bal, la promenade, l'Opéra et la Comédie. » Elle ajoutait à l'aveu du péché celui de la déception qui lui avait servi de pénitence. Son sacrifice à une impatiente curiosité, au besoin de nouveauté et de distraction, aux vrais plaisirs de la coquetterie n'avait été que médiocrement récompensé. « Et je n'allai point dans le monde, disait-elle avec une tristesse enjouée, et je ne vis rien et j'en fus pour mes premiers frais. » Le mot répété fit beaucoup rire, et Mme d'Houdetot toute la première.

Une jeune femme, avec de telles idées et de tels aveux, devait être très-peu défendue par les devoirs conjugaux contre les séductions qu'elle ne pouvait manquer de rencontrer. Toute disgrâce aspire à la revanche. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'elle ne fut pas davantage protégée contre les autres et contre elle-même par les devoirs maternels. Le 12 juillet 1749 elle avait eu un fils, César-Louis-François-Marie-Ange, et le 15 mars 1753 une fille : Charlotte-Françoise.

A partir de ce moment le comte d'Houdetot, ayant assuré l'avenir de son nom, s'efface discrètement de la scène, et nous ne le retrouverons plus que dans la coulisse. Après avoir vécu avec sa femme dans sa terre de la Meilleraye, où elle s'ennuyait, il revient à Paris et lui permet de se divertir un peu, n'étant pas fâché lui-même de se distraire. La liaison à laquelle nous avons fait allusion et qui dominera sa vie, la passion du jeu où il manque de se ruiner, mais auquel il a la force de renoncer le jour où, en échange d'un sacrifice pécuniaire considérable, sa femme lui demande la promesse de ne plus toucher une carte, qu'il tient héroïquement; enfin la guerre de Sept-Ans, à laquelle il prend une part assez honorable pour être rapidement avancé : toutes ces circonstances font de M. d'Houdetot un mari presque toujours absent, et de Mme d'Houdetot une femme fort libre de son cœur. Les femmes, dans ce cas, n'usent guère de leur liberté que pour la perdre. C'est en 1752 que Mme d'Houdetot vit Saint-Lambert, le connut et l'aima pour la vie, avec une

constance dont ses contemporains lui firent, mais dont nous ne saurions lui faire comme eux, une sorte de vertu.

Un homme capable d'avoir inspiré à deux des femmes les plus distinguées du siècle, Mme du Châtelet et Mme d'Houdetot, une véritable passion et d'avoir triomphé dans leur cœur de Voltaire et de Rousseau, ne devait pas être un personnage vulgaire. Le marquis de Saint-Lambert en effet, à qui son poème des *Saisons* et son *Catéchisme de morale naturelle* ne sauraient valoir dans la littérature et dans la philosophie qu'un rang secondaire, parut aux contemporains digne du rang supérieur par des mérites, des qualités, des agréments et des succès dont l'influence tient à la vie et s'évanouit avec elle, et dont la postérité, qui s'en tient aux réalités, ne subit pas le prestige. A ses yeux, il n'est guère qu'un des types du gentilhomme libéral, du courtisan philosophe, du beau causeur de salon et de souper, du poète encyclopédiste, de l'honnête homme enfin dans le sens du dix-huitième siècle, plus favorable que le nôtre à des mérites aujourd'hui quelque peu discrédités. Rousseau et Voltaire eux-mêmes, qui avaient tant de raisons de ne pas surfaire sa valeur, n'ont pu lui refuser leurs éloges. Ce n'est pas ici le lieu de les discuter ni de faire plus en détail l'histoire de cette liaison célèbre dont nous nous bornerons à noter le commencement, en spécifiant seulement qu'à cette époque, c'est-à-dire vers 1752, Mme d'Houdetot avait vingt-deux ans, et que Saint-Lambert, né à Vézelize, en Lorraine, le 16 décembre 1716, en avait trente-six. Nous n'en dirons pas plus long sur ce point, réservant légitimement les quelques pages dont nous disposons encore à la passion de Rousseau pour Mme d'Houdetot, parce que cette passion fut malheureuse, et qu'elle a exercé sur les idées et les sentiments de Mme d'Houdetot, avant de la rendre immortelle, une influence caractéristique, exemplaire, si l'on veut, à la condition que le mot signifiera non ce qu'il faut, mais ce qu'il ne faut pas imiter.

C'est à la fin de 1747 ou au commencement de 1748, en tout cas avant son mariage, que Rousseau avait vu pour la première fois Mme d'Houdetot. Il rappella en ces termes l'impression qu'elle lui fit.

La première fois que je la vis, c'était à la veille de son mariage. Elle me causa longtemps avec cette familiarité charmante qui lui est naturelle. Je la trouvai très-aimable; mais j'étais bien éloigné de prévoir que cette jeune personne ferait un jour le destin de ma vie, et m'entraînerait, quoique bien innocemment, dans l'abîme où je suis aujourd'hui.

C'est le 9 avril 1756 que Jean-Jacques avait quitté la capitale pour habiter l'Ermitage. C'est peu de temps après, à la fin du prin-

temps dont il savourait si avidement les enivrantes délices, quand il couvait au milieu d'une sorte d'effervescence physique et morale qui toucha parfois au délire, et qu'il a si admirablement décrite, le plan de la *Nouvelle Héloïse*, qu'il revit la comtesse d'Houdetot, venue le visiter dans sa retraite pour lui donner des nouvelles de M. de Saint-Lambert, alors à Mahon.

Cette visite eut un peu l'air d'un début de roman. Elle s'égara dans la route. Son cocher, quittant le chemin qui tournait, voulut traverser en droiture, du moulin de Clairvaux à l'Ermitage; son carrosse s'embourba dans le fond du vallon; elle voulut descendre et faire le reste du trajet à pied. Sa mignonne chaussure fut bientôt percée; elle enfonçait dans la crotte; ses gens eurent toute la peine du monde à la dégager, et enfin elle arriva à l'Ermitage en bottes et perçant l'air d'éclats de rire auxquels je mêlai les miens en la voyant arriver. Il fallut changer de tout. Thérèse y pourvut, et je l'engageai d'oublier sa dignité pour faire une collation rustique dont elle se trouva fort bien, etc...

C'est l'année suivante seulement, au retour du printemps, au fort de l'exaltation passionnée où se consumait l'auteur, qui, chez Rousseau, ne fit jamais qu'un avec l'homme, que M[me] d'Houdetot, établie à Eaubonne, dans son voisinage, renouvela sa visite, toujours dans ces circonstances romanesques si propres à aiguiser son charme naturel. A ce voyage, elle était à cheval et en habit d'homme. Jean-Jacques, malgré ses quarante-cinq ans, ne la vit pas impunément, et le feu prit aux poudres de son cœur :

Elle vint, je la vis; j'étais ivre d'amour sans objet. Cette ivresse fascina mes yeux. Cet objet se fixa sur elle; je vis ma Julie en M[me] d'Houdetot, mais revêtue de toutes les perfections dont je venais d'orner l'idole de mon cœur. Pour m'achever, elle me parla de Saint-Lambert en amante passionnée... Elle parlait et je me sentais ému. Je croyais ne faire que m'intéresser à ses sentiments quand j'en prenais de semblables. J'avalais à longs traits la coupe empoisonnée dont je ne sentais encore que la douceur. Enfin, sans que je m'en aperçusse et sans qu'elle s'en aperçût, elle m'inspira pour elle-même tout ce qu'elle exprimait pour son amant.

Ce manège dangereux et subtil dura, avec des illusions réciproques, jusqu'au réciproque désabusement qui devait aboutir au plus fâcheux éclat. M[me] d'Houdetot continua d'aimer Saint-Lambert sous le masque de Rousseau, et celui-ci d'adorer en elle les perfections qu'il rêvait pour son héroïne, non sans tenter de sortir des bornes d'une passion idéale et désintéressée. Mais c'est en vain que Rousseau essaya dans

un tête-à-tête presque quotidien pendant trois mois, de détourner à son profit ce sentiment qui brûlait pour un autre et de triompher de l'absent à la faveur d'une sorte d'illusion, d'aveuglement de la passion dont il était le confident. Tout l'art, toute l'éloquence qu'il déploya dans ce but furent en pure perte. Il fut tour à tour admiré et plaint, il ne fut jamais aimé, même le soir de cette fameuse scène du bosquet d'Eaubonne, qu'il a racontée avec une si pénétrante émotion.

Nous ne citerons pas ce passage trop connu des *Confessions* et même nous ne nous appesantirons pas davantage sur les détails de cette passion de Rousseau pour Mme d'Houdetot, passion typique, caractéristique de l'homme et du système que M. Saint-Marc Girardin, dans une analyse justement célèbre, a dépouillée de ses voiles pompeux et, violant la pudeur au profit de la sagesse, a fait marcher devant ses auditeurs de la Sorbonne, dans sa nudité, pour en fustiger l'ivresse satyrique. « Il y a de tout, disait-il, dans l'amour de Rousseau : de l'enthousiaste et du séducteur, du satyre et du malade; il n'y manque que l'amour vrai, simple, et par conséquent décent. » L'homme de Thérèse Le Vasseur, l'homme aux amours ancillaires, était en effet incapable d'éprouver la véritable passion, et même, malgré tout son talent, d'en parler le langage. M. Saint-Marc Girardin a noté dans la *Nouvelle Héloïse*, comme dans l'*Emile*, maint passage où détonne la corde déclamatoire, où le roman s'exprime dans la langue du tempérament, et la sensibilité dans celle de la sensation. Ces contrastes brutaux, mais seulement pour l'œil ou l'oreille du délicat, ce mélange sophistique de l'amour et de la vertu, du bonheur et du devoir, de la morale et de la volupté, cette confusion corruptrice dont la contradiction échappe aux âmes naïves, ont rendu longtemps la lecture de Rousseau dangereuse, plus dangereuse même que sa personne; car rien n'indique, si ce n'est les témoignages flatteurs par lesquels il dédommage la déception de sa vanité, que Mme d'Houdetot n'ait pas été aussi embarrassée que flattée, aussi effrayée que touchée de ces transports d'un éréthisme parfois indiscret, de ces hommages parfois importuns, de cette passion contenue malgré elle et mordant son frein, et toujours prête à prendre le mors aux dents, que M. Saint-Marc Girardin a si énergiquement et heureusement appelée : « le platonisme de Priape ». Et pourtant nous verrons qu'elle ne traversa pas impunément ce commerce orageux, et que si elle n'y perdit rien de cette fidélité qui faisait toute sa sagesse, elle y laissa certainement quelque chose de sa pudeur, s'il faut en croire l'anecdote qui nous la montre, scandalisant jusqu'à Diderot lui-même, par des vers dont il trouva l'ingénuité par trop effrontée. On parla encore depuis de sa grâce, mais on ne parla plus

de sa naïveté : les héroïnes de Rousseau n'ont rien de naïf. Et elles n'ont à s'en prendre qu'à elles si elles prêtent facilement à la médisance ou tout au moins à la calomnie. Le bon sens de la malignité vulgaire ne s'y trompe pas, et en dépit de l'étalage des grands sentiments et de l'affiche des grandes phrases, elles lui sont suspectes. La preuve, c'est que la passion de Rousseau pour Mme d'Houdetot coûta au premier son repos et faillit compromettre à jamais celui de la seconde.

Toute platonique qu'elle fut demeurée, de fait sinon d'intention, cette passion éveilla les grossières jalousies de Thérèse Le Vasseur, les susceptibilités plus raffinées de Mme d'Epinay. Il en résulta une lettre anonyme, dénonciatrice d'un commerce sans doute calomnié, mais qui favorisait par trop la calomnie, et qui fut envoyée à Saint-Lambert, alors à l'armée. Rousseau accusa Mme d'Epinay de cette vilenie dont la responsabilité doit demeurer à sa Thérèse, et ses reproches provoquèrent les débats si longuement et si partialement, suivant M. Saint-Marc Girardin, racontés dans *les Confessions* et qui ne se terminèrent que par la rupture de Rousseau avec Mme d'Epinay, Grimm et Diderot, et son départ de cette retraite où pendant dix-huit mois, il avait vécu dans la plénitude de son génie et la surabondance de son cœur.

De tout cela, c'est-à-dire de la plus belle partie de l'histoire — aux yeux des lecteurs de romans — de Mme d'Houdetot, il ne reste que ce récit des *Confessions*, rapproché, avec une si maligne sagacité, par M. Saint-Marc Girardin, de celui des *Mémoires de Mme d'Epinay*. Il est regrettable, au point de vue littéraire, et au point de vue moral, que nous ne possédions pas cette brûlante correspondance, aux lettres plus éloquentes, de son propre aveu, que les plus belles épîtres de la *Nouvelle Héloïse*, dans laquelle Rousseau épanchait son cœur, durant ces mois de juin, juillet et août 1757. Quand plus tard, il dut rendre, sur la demande de Mme d'Houdetot, les lettres qu'il en avait reçues et réclama celles qu'il lui avait écrites, on lui déclara qu'elles avaient été brûlées. Il serait permis d'en douter, si le témoignage de Mme d'Houdetot n'était confirmé par celui de Saint-Lambert, qui déclara avoir consommé lui-même cet auto-da-fé. Il était coutumier du fait, et par souci du *decorum* par vanité aristocratique plus encore que par précaution et jalousie, littéraire ou autre, il avait déjà condamné au feu la correspondance intime entre Voltaire et Mme du Châtelet. Notre curiosité déçue lui aurait su gré de déployer vis à vis des reliques de ses deux illustres rivaux, un peu plus de cette tolérance de bon goût dont il profitait lui-même. Car on sait que la maréchale d'Ambeterre ayant appelé sur sa liaison avec Mme d'Houdetot la sollicitude du mari, celui-ci se

borna à répondre qu'il n'avait le droit de demander à sa femme qu'une chose : « Ne point l'afficher ».

Il fut satisfait. La liaison de Mme d'Houdetot avec Saint-Lambert traversa tout le siècle avec une décence qui laissa intacte l'indulgente considération dont jouissaient les deux amants, et plus tard leur valut le respect attendri des générations sentimentales du règne de Louis XVI. Le mari lui-même ayant perdu, en 1793, la femme qu'il aimait, n'hésita pas à se réunir au couple proverbial dans une vie commune, qui esquiva le ridicule à force de tact et d'esprit. La Révolution épargna pieusement ce ménage à trois, où le plus aimable et peut-être le plus heureux, ont remarqué en souriant les contemporains, était encore le mari, car Saint-Lambert était devenu humoriste et grognon, et M. d'Houdetot, au contraire, se montrait plein d'égards et d'empressement vis-à-vis de celle qui avait été si peu sa femme. C'est en la voyant toujours jeune et vive de cœur sous ses rides, en songeant lui-même à ses quarante-huit ans de liaison avec une personne dont la mort seule avait pu le séparer qu'il disait spirituellement : « Nous avions, Mme d'Houdetot et moi, la vocation de la fidélité ; seulement, il y a eu un malentendu. » Après la Terreur, qui ne semble pas avoir troublé beaucoup cette retraite, fermée à tous les bruits du dehors, on retrouve au complet le ménage pastoral, patriarcal ; et tout ce qui demeurait de l'ancienne société française fit, avec une sorte de dévotion, le pèlerinage profane et sentimental par excellence : la visite à Sannois.

Qu'un seul ami me reste au monde
Je croirai n'avoir rien perdu.

avait dit Mme d'Houdetot. Saint-Lambert lui restait, avec son mari par-dessus le marché. Et ces trois vieux débris se consolaient entre eux, au point d'être heureux ou de le paraître. En 1793, un jour de disette et d'émeute, on put voir le mari fort affairé courant toutes les boutiques de Paris afin de trouver de la poudre pour les cheveux de Mme d'Houdetot, qui, à soixante-cinq ans, les avait encore admirables, de ce noir lustré qu'argente si gracieusement la poudre. En 1802, les deux époux célébrèrent solennellement la cinquantaine de leur mariage, leurs *noces d'or ;* on s'amusa beaucoup ; seul, Saint-Lambert, qui tournait à l'apoplexie, grondait à la pensée de cette lune de miel, lointaine d'un demi-siècle, dont le dernier reflet rendait l'amant jaloux et le mari galant. Mme d'Houdetot habitait alors à Sannois, près de Montmorency, cette maison, dont le jardin réunissait, sur la fin de sa vie, le buste de Rousseau et celui de Saint-Lambert. C'est lui qui la quitta le premier, le 9 février 1803. Mme d'Houdetot, qui avait été admirable de dévouement pour l'amant qui n'était plus

qu'un ami vieux, morose, malade, et ne se couchait jamais sans avoir fait avec lui jusqu'à minuit l'inévitable partie de loto, regretta sincèrement Saint-Lambert, mais ne crut pas devoir le rejoindre avant l'heure fixée par sa destinée. Lors de sa dernière maladie, Saint-Lambert qui, toujours égoïste, aurait voulu l'entraîner avec lui dans la tombe, lui dit un jour : « Mourons ensemble. » — Vivons ensemble, » répondit-elle avec autant d'esprit que de cœur. Elle demeura fidèle à sa mémoire comme elle l'avait été à sa personne. Chateaubriand, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, raconte, non sans s'en moquer, une superstition puérile et touchante de Mme d'Houdetot et nous la montre ne manquant jamais, avant de se coucher, de frapper trois fois à terre avec sa pantoufle, en disant à feu l'auteur des *Saisons*, qui n'était pas mort pour elle : « *Bonsoir*, *mon ami !* »

En 1806, Mme d'Houdetot perdit son mari, et n'eut plus qu'à achever de vivre elle-même, entourée de ses reliques profanes, parmi lesquelles figurait le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse*, entièrement copié pour elle par Rousseau, environnée d'hommages qui ne lui laissaient sentir que la douceur des souvenirs auxquels elle les devait. M. Guizot, dans sa *Notice sur Mme de Rumfort*, parle avec intérêt des dîners du mercredi chez Mme d'Houdetot, et avec respect de celle qui parait ce salon nouveau de toutes les grâces de l'ancienne société, « mélange piquant et original de vieillesse et de jeunesse, de tranquillité et de mouvement. » Mais le meilleur portrait moral de Mme d'Houdetot, celui par lequel il convient de finir, c'est celui qu'en a tracé Mme de Rémusat, la mère de l'académicien et du ministre décédé dans ces dernières années, dans une lettre qui nous donne à ravir l'impression de cette sérénité patriarcale de Mme d'Houdetot, presque octogénaire, de la grâce encore allègre et de la souriante dignité avec lesquelles elle portait le poids d'un grand âge, de grands deuils, et ce qui eut encore plus embarrassé tout autre qu'elle, du souvenir d'une grande passion. Mme de Rémusat écrivait donc, le 31 juillet 1809 :

J'ai passé la semaine dernière chez Mme d'Houdetot. Elle était seule avec Mme Chéron. J'étais là fort bien, je vous assure. Cette aimable vieille anime tout autour d'elle... Il y a tant de cœur dans ses souvenirs et dans sa conversation ! Nous l'avons fait beaucoup conter. Elle était à son aise ; elle se fiait à nous, car elle était bien sûre que nous l'entendrions comme elle voulait être entendue, et n'est-ce pas la base de toute confiance ? Que vous avez raison d'aimer les vieilles femmes ! Celle-ci nous parlait beaucoup de Rousseau. Elle a conservé quelques-unes de ses lettres, que nous avons vues. Elle était fière d'avoir inspiré et d'avoir résisté à tant d'amour. Elle se vantait du sentiment qui

l'avait défendue, enfin elle était vraie, naïve dans tous ses récits. *Elle n'a pas l'apparence d'un regret, et croit avoir rempli tous ses devoirs de femme, en dévouant sa vie à l'amour.*

C'est bien cela. Nous avons là en quelques mots la philosophie sur le commode oreiller de laquelle appuya doucement sa longue vie, qui ne devait finir que le jeudi 28 janvier 1813 (à quatre-vingt-trois ans) celle qu'on pourrait appeler la dernière des dames de volupté. Continuons à interroger les témoins contemporains. « Elle répétait volontiers, dit Suard dans son article nécrologique du *Journal des Débats*, cette maxime d'un poëte de l'Orient : « Jouissez, c'est le bonheur, faites jouir, c'est la vertu ». Cette maxime fut bien en effet la règle et la loi de la vie de celle qui se faisait de la destination de la femme en ce monde un idéal tout profane et qui dut être celui d'Aspasie : « Un jour, raconte M. Hochet, on parlait des femmes, et comme c'était sous le Directoire, on n'en disait pas de bien. M[me] d'Houdetot, qui s'était tue, s'anima soudain : « Sans les femmes, dit-elle, la vie de l'homme serait sans assistance au commencement, sans plaisir au milieu et sans consolation à la fin. »

Tout cela serait très-bien, si c'était un peu plus chrétien. Malheureusement c'est tout simplement de la morale et de la sensibilité à la Rousseau; et la morale de Rousseau est toute païenne, et sa sensibilité toute sensuelle, en dépit des formes déclamatoires de la passion. La passion, dans Rousseau, n'est que l'exaltation de l'imagination mise au service de l'effervescence, de l'exaspération des sens. C'est là ce qui ressort à merveille de l'analyse aussi juste que sévère faite de son système d'éducation dans l'*Emile* et des principes qui président aux vicissitudes de l'héroïne de la *Nouvelle Héloïse*. Nous n'emprunterons à cette analyse que quelques traits frappants pour établir le premier point de la thèse qui domine cette *Etude;* à savoir que M[me] d'Houdetot est la femme-Rousseau par excellence, qu'elle a professé et appliqué dans sa vie les principes de Rousseau, et n'a contredit au caractère et à la destinée de ses héroïnes favorites qu'en ce qu'elle a été moins subtile, moins raisonneuse, moins casuistique que Julie, et qu'elle a été plus heureuse qu'elle.

M. Saint-Marc Girardin, comparant le système d'éducation de Fénelon, de M[me] de Maintenon et celui de Rousseau, le montre de beaucoup moins sévère et de beaucoup moins élevé. Ce système de Rousseau, en ce qui touche l'éducation de la femme, se résume en un mot « La femme, dit-il, est faite spécialement pour plaire à l'homme. » C'est là la destination de son sexe, le but de sa vie, et on peut trouver que cette définition de la femme est plus digne du sérail que du temple, du pacha que du philosophe, et plus humiliante que

flatteuse. Non pas que la morale chrétienne, qui voit de plus haut les devoirs, les droits et les charmes de la femme, lui défende les agréments et s'effarouche de la voir parer de grâce sa vertu : mais, comme le dit fort sensément notre illustre devancier : « les femmes ont autre chose à faire dans le monde qu'à être belles et aimables, ce qui est le charme des honnêtes femmes, mais ce qui ne peut pas être leur occupation ». Les principes avec lesquels Rousseau pétrit l'âme de sa Sophie n'arriveront qu'à lui donner la frivolité de la femme du monde, « tandis que Fénelon et Mme de Maintenon, en prenant la femme selon la véritable nature humaine, arrivent à la gravité douce et pure de la mère de famille ».

Etre épouse, être mère, pas une des femmes créées par Rousseau ne le pourrait, ne le saurait. On peut même dire que le roman de la *Nouvelle Héloïse* tout en faisant parler à Julie et à Saint-Preux, une langue de la passion plus noble et plus élevée que celle des romans licencieux sur lesquels cet ouvrage, à n'en considérer que les tendances, fut évidemment un progrès, n'ont jamais rencontré le langage du véritable amour, pas plus qu'ils n'en ont éprouvé le sentiment. Toute la philosophie, ou si l'on veut toute la morale de la *Nouvelle Héloïse* se résume « dans les deux erreurs qui font les deux parties du roman : la première, c'est que l'amour inspire la vertu; la seconde, c'est que la sagesse humaine suffit pour donner aussi la vertu. » Le néant de cette doctrine flatteuse et décevante, dont les fruits sont pleins de cendres, une logique supérieure à tous les sophismes l'a fait reconnaître à Rousseau lui-même, par une contradiction dont le siècle ne s'aperçut pas. Il le confesse par la bouche même de l'héroïne, quand à la fin de sa dernière lettre, elle s'écrie : « Avec du sentiment et des lumières, j'ai voulu me gouverner et je me suis mal conduite ». Cette puissance irrésistible de la logique, Rousseau la subit dans la seconde partie de ce roman qui prouve si éloquemment par les faits le contraire de ce qu'il prétend démontrer par les paroles, et à un degré bien plus éclatant. De déception en déception, de chute en chute, l'orgueilleuse Julie en arrive jusqu'à l'humilité, et elle avoue que la foi chrétienne seule pourrait féconder et consacrer son stérile repentir. « Je crois valoir autant qu'une autre, et mille autres ont vécu plus sagement que moi. Elles avaient donc des ressources que je n'avais pas. Pourquoi, me sentant bien née, ai-je eu besoin de cacher ma vie? Pourquoi haïssais-je le mal que j'ai fait malgré moi? Je ne connaissais que ma force; elle n'a pu me suffire. Toute la résistance qu'on peut tirer de soi, je crois l'avoir faite; et toutefois j'ai succombé; comment font celles qui résistent? Elles ont un meilleur appui. » C'est ainsi que la seconde partie de la *Nouvelle Héloïse* réfute la première, « que Julie comprend

que la morale humaine ne suffit pas pour triompher de la passion, qu'elle appelle la piété au secours de la vertu, Dieu au secours de l'homme. C'est ainsi que les deux erreurs fondamentales du roman et peut-être de Rousseau, la glorification de la sensibilité et la glorification de la morale humaine, sont tour à tour condamnées et répudiées par Julie... Ce qui sauvera Julie, si elle vit, ce n'est pas seulement la dévotion, c'est la cause de sa dévotion, c'est-à-dire le sentiment qu'elle a de sa faiblesse et de son humilité[1]. »

Revenant à Mme d'Houdetot, nous dirons, sans prétendre l'en louer, que si elle fut une héroïne de Rousseau, elle le fut moins la lutte, le malheur et le repentir. Elle s'abandonna jusqu'au bout aux illusions tenaces de ce culte de la passion, de cette idolâtrie de son cœur que nul obstacle n'avait contrarié. C'est une Julie sans épreuves, sans déceptions, sans larmes, que l'âge n'a pas désabusée, à qui la vieillesse n'a apporté aucune leçon et qui ne trouve à lui faire que le reproche futile de la coquetterie impuissante à réparer des ans l'irréparable outrage. Aussi est-ce une Julie diminuée, que nous pouvons encore moins admirer que plaindre. Telle qu'elle fut, elle fut heureuse, dit-on ; qu'en sait-on? N'eut-elle de regrets que ceux qu'elle exprima? Eut-elle autant de bonheur qu'elle parut en avoir? N'y a-t-il pas des bonheurs égoïstes, aveugles, puérils, qui sont un châtiment, comme il y a des infortunes salutaires, vivifiantes, fécondes qui sont une récompense? Toujours est-il que la philosophie profane ne nous a laissé dans l'exemple de cette coquette impénitente, qui n'a mérité d'autre épitaphe que celle d'une prêtresse de Vénus : « *Elle aima* », rien qui nous paraisse contraire à notre thèse, c'est-à-dire digne d'admiration ou d'envie. Non, ce n'est pas assez que ce seul mot à mettre sur la tombe d'une femme : *Elle aima*. Les fières et chastes matrones de la Rome antique, les gardiennes du foyer, les exemplaires maîtresses de la maison, les vigilantes fileuses de laine au milieu des servantes respectueuses, n'auraient pas voulu de cet hommage banal, et se seraient senties humiliées de cet éloge qui a quelque chose d'offensant et ne semble reconnaître à la femme de droit qu'aux mérites frivoles, aux triomphes serviles. Nous ne parlons pas des filles, des femmes et des mères selon l'Evangile. Celles-là, qui nous font l'honneur de nous lire, ont placé l'idéal de leur vie et de leur empire à une hauteur dont l'étoile est la lampe de la vierge sage et non celle de la vierge folle, et elles ne confondent pas les charmes de la terre avec les vertus du ciel.

M. de Lescure.

[1] Les principaux traits de ces appréciations sont empruntés au beau livre de M. Saint-Marc Girardin : *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, t. I, p. 199, 205, 216, 217, 223, et t. II, p. 219, 231, 236.

KATE[1]

Ainsi que les deux amis l'avaient fait lors de la dernière visite de Paul, quatre mois auparavant, ils s'installèrent au coin du feu pour partager un simple repas.

— Bois à mon départ, mon vieil ami, dit M. de Songeac; je suis venu te dire adieu.

— Je croyais que ton congé n'expirait qu'en avril, et que tu comptais épier les progrès du printemps dans nos campagnes angevines... As-tu donc obtenu le commandement que tu sollicitais?

M. de Songeac secoua lentement le tête, et Philippe remarqua alors pour la première fois l'altération de ses traits et la pâleur de son visage.

Lorsque les gens joyeux sont éprouvés par la souffrance, ils en semblent plus affectés que d'autres, et l'on est malgré soi, en les voyant, pénétré de l'idée que la douleur prend avec eux d'étranges libertés; certaines natures nous paraissent vraiment devoir être exemptées du tribut ordinaire à l'humanité.

— Qu'as-tu? s'écria Philippe, saisissant sa main. As-tu reçu quelque mauvaise nouvelle? Tu ne me refuseras pas la confidence de ton chagrin, quoique je sois un égoïste de ne pas m'être aperçu jusqu'ici que tu souffrais.

— Je suis venu pour te le dire, répondit simplement M. de Songeac, attachant sur lui ses yeux bleus, d'ordinaire si gais. Non, il n'est pas dans ma nature de porter un chagrin tout seul... Philippe, depuis quelque temps, j'étais amoureux... Tu ne m'en voudras pas, mon vieux camarade, si je ne t'en ai rien dit; ces secrets-là, les joyeux, on les garde en jaloux... D'ailleurs, ne m'avais-tu pas laissé entendre que tu en avais un aussi? Ce sournois de Philippe, pensais-je, quand il m'annoncera son mariage, je riposterai par une confidence de même nature... J'aimais cette femme... Oh! vois-tu,

[1] Voir *le Correspondant* des 25 décembre 1878, 10 et 25 janvier 1879.

on ne saura jamais combien! Nos cœurs, à nous autres marins, nos cœurs sevrés de tendresse pendant des années d'exil, aspirent plus vivement que d'autres aux joies d'une famille... Nous avons des trésors d'amour à mettre aux pieds de nos fiancées... Elle est si belle, si douce!... Un peu faible, peut-être; elle me faisait songer à ces lianes des pays tropicaux qui ne peuvent vivre sans se suspendre aux arbres, et qui parent de leurs splendeurs fleuries l'appui qui s'offre à elles... Elle ne ressemblait pas à mon idéal, et cependant, je ne l'en aimais que plus... Je ne l'oublierai jamais, Philippe; une plaie s'est faite en moi... Quand nous sommes atteints dans notre bonheur, nous autres, gens heureux, habitués aux caresses de la vie, nous ne nous relevons pas. Peut-être vais-je dire un paradoxe, mais ce sont les souffrances qui apprennent à supporter un grand malheur... Du moins je le crois... Pour moi, c'est fini; je vais recommencer ma vie aventureuse, mais le charme en est disparu; en me mêlant au monde, mon cœur restera mort... Regarde-moi, Philippe!... Une page est close dans mon existence; je ne me marierai jamais!...

Il y avait dans sa voix une tranquillité douloureuse, dans son maintien une résolution résignée qui impressionnèrent Philippe plus vivement que n'eût pu le faire une douleur bruyante. Il était vraiment pénible de voir frappée et abattue dans sa fleur cette vie joyeuse et brillante, dont les espérances s'étaient toutes réalisées jusque-là.

— Ne t'abandonne pas trop vite au découragement, dit-il en lui prenant la main. As-tu essuyé un refus?

— Oui, un refus formel... Je la voyais depuis longtemps chez des amis communs, je l'admirais, je me fiais au pouvoir et à la réciprocité de la sympathie...

— Et tu quittes sitôt la partie? Quelles raisons t'a-t-on donnés?

— Elle ne s'est pas expliquée... Elle m'a parlé d'empêchements absolus, d'engagements, d'obstacles, que sais-je! Et ce qui me navre, ce qui me fait souffrir plus que mon propre chagrin, ajouta Paul d'une voix altérée, c'est qu'elle semblait atteinte comme moi par son propre refus... Tu sais que je ne suis pas fat, mon ami; d'ailleurs, le cœur pourrait-il se méprendre?... Eh! bien, la pâleur de son visage, le tremblement de la main qu'elle s'efforçait de retirer de la mienne, tout disait qu'elle eût pu m'aimer.

— S'il en est ainsi, tout n'est peut-être pas perdu... L'obstacle vient-il de ses parents?

— Elle n'en a pas... Philippe, tu es un homme d'honneur, je sais que son nom restera enseveli dans ton cœur... Eh! bien... c'est Mme de Fergeault!...

La foudre tombant aux pieds de Philippe lui eût causé moins de stupeur que cette révélation inattendue. Le coup fut si terrifiant qu'il n'eut la force ni de pousser un cri ni même d'ébaucher un geste de surprise... Un léger tressaillement, une contraction douloureuse, mais imperceptible, des muscles de son visage... Et ce fut tout... Gardant une attitude où il y avait à la fois de l'écrasement et de l'héroïsme, il écouta silencieusement les plaintes et les épanchements de son ami, les yeux fixés sur les flammes capricieuses du foyer, et songeant de temps à autre à sa destinée avec une âpre ironie. A la fin cependant, et comme sortant d'un rêve, il jeta un regard anxieux sur son ami. Quel triste changement opéré par la douleur sur ce visage naguère encore si ouvert et si souriant!... En une heure, il s'était presque transformé, et l'énergie tranquille qui le caractérisait d'habitude avait disparu sous le nuage orageux qui l'assombrissait... C'est qu'un obstacle subit s'était dressé entre Paul de Songeac et le bonheur, et cet obstacle...

La glace renvoya à Philippe sa propre image... Oui, cet obstacle inconnu, haï, c'était lui-même! Pourquoi se tiendrait-il entre deux êtres jeunes et beaux, qui pourraient être heureux l'un par l'autre? Si Paul pouvait faire refleurir l'amour et la joie dans le cœur de Renée, de quel droit Philippe enchaînerait-il à sa propre existence ce cœur auquel il n'avait su inspirer que de froids sentiments d'estime? Et puis... oh! quelle pensée! quel mot cruel!... Si Renée, en l'épousant, n'accomplissait *qu'un sacrifice?*

Après un instant de ces réflexions, qui se croisaient en lui comme des lames d'épée :

— Paul, dit-il avec un accent qui le fit lui-même tressaillir, ne renonce pas au bonheur; je connais Mme de Fergeault, et je crois deviner la nature des engagements ou des obstacles dont elle t'a parlé. Es-tu convaincu que son cœur eût été prêt à...

Il ne put achever.

— Ma demande l'a évidemment surprise ; mais l'émotion très-vive qu'elle lui a causée, le souvenir pénible qu'elle a paru éveiller en elle, tout m'a fait penser que, libre de consentir, elle ne l'eût point si promptement rejetée... Quand je l'ai suppliée, quand j'ai dit que je ne pourrais jamais être heureux sans elle, elle est devenue très-pâle, et m'a seulement répondu avec une expression étrange qu'il n'y a pas de bonheur en ce monde...

— Alors, confie-toi à moi, et surtout ne quitte pas la France... Vous méritez d'être heureux, elle et toi... Pourquoi ne le seriez-vous pas l'un par l'autre?

— Mais que veux-tu dire? Qu'espères-tu?

— Laisse-moi faire... Tu sais que j'étais l'ami de son mari, et que

je suis le tuteur de son fils... Au revoir, mon ami... Tous mes soucis brisent ma pauvre tête, et j'ai besoin de repos.

Paul se retira dans la chambre voisine, mais Philippe resta pour ainsi dire cloué à sa place. Assis près du foyer, il continua de s'abandonner à l'amertume, à l'agonie de ses pensées.

La douleur envahissait son âme, non pas brûlante et impétueuse, mais glaciale, impitoyable comme les flots de la mer s'approchant d'un être vivant, lié sur le rivage, pénètreraient de leur froid mortel la moelle même de ses os. Il n'y avait, dans le sentiment qui le dominait ainsi, ni surprise, ni révolte. Il ne s'étonnait pas de souffrir; il se serait plutôt étonné d'avoir pu croire au bonheur. Et même, il n'avait guère osé s'y livrer; ainsi qu'il l'avait dit un jour à Kate, la sécurité lui avait toujours fait défaut... Cela devait être... Avait-il jamais pu songer qu'il était aimé?.. Lève-toi, misérable avorton, détache ce miroir, et, inflexible envers toi-même, contemple ton image chétive et difforme. Comment as-tu pu accepter sa main? Comment as-tu pu, une seconde fois, prendre pour de l'amour le sentiment généreux, mais imprudent, hélas! qui la portait vers toi?

Il repassa dans son esprit les cinq mois qui venaient de s'écouler, et une lumière implacable se fit devant lui. Il avait, jusque-là, volontairement fermé les yeux, et cependant une vague souffrance l'avait torturé, car, plus l'époque fixée pour leur mariage approchait, plus Mme de Fergeault semblait triste, inégale, et cherchait au dehors des distractions destinées, sans doute, à éloigner de sa pensée un regret silencieux. Non, l'affection qu'elle lui avait témoignée ne répondait pas à celle qu'il ressentait lui-même, et son cœur avait éprouvé maintes fois des serrements cruels devant ce beau visage sombre et distrait. Il avait mis sur le compte des années écoulées et des épreuves subies l'espèce de langueur de Renée, son défaut d'enthousiasme, et il soupçonnait tout à coup — que dis-je! c'était une certitude! — que cette âme, muette pour lui, aurait pu retrouver pour un autre les hymnes de jeunesse et de joie!..

Un abîme le séparait maintenant de Renée... Pour un monde, il n'eût pas voulu la contraindre à devenir sa femme... Il s'étonna cependant de la soumission de son propre cœur, qui acceptait avec douleur, mais sans révolte, cet arrêt terrible.

Ce n'était pas tout. Pourquoi eût-il renoncé à elle, sinon pour assurer son bonheur? Il fallait la dégager de sa promesse et lui préparer des joies sans remords...

Comme les pâles clartés de l'aube pénétraient dans la chambre, il marcha en chancelant vers son bureau, prit une plume et posa lourdement sa main sur le papier. Cette main resta un instant im-

mobile : l'orgueil blessé criait au fond de ce cœur qui n'avait jamais pu exciter la tendresse, la vie frémissait au moment de s'immoler elle-même. Mais Philippe n'était pas l'homme des hésitations et des atermoiements. Dans le silence de la chambre solitaire, les flots de la Loire le berçant de leur voix émue, et la respiration de son ami arrivant à son oreille par la porte entr'ouverte, il traça d'une écriture ferme les lignes suivantes :

« J'ai quelque temps hésité avant de commencer cette lettre. Tout ce qui sort de la routine de la vie nous cause de l'embarras dans notre société conventionnelle et parfois un peu factice... Recueillez votre calme, votre indulgence... Si je vous semble étrange, essayez de vous représenter la scène qui m'entoure... Je ne suis pas en ce moment un homme du monde, écrivant à sa fiancée un billet banal ou fleuri; je suis un solitaire, un solitaire dans l'îlot dont ma fantaisie a fait ma demeure, comme je suis un solitaire dans la vie .. Les voix étranges du fleuve soulevé mugissent autour de moi, et un seul être respire à mes côtés, un être aimé, un compagnon d'enfance dont j'ai ardemment désiré le bonheur, dont je veux tâcher d'assurer l'avenir en même temps que le vôtre... Me comprenez-vous?

« Renée, un oiseau est venu l'autre jour s'abattre près de moi... un oiseau que ses ailes portaient à peine... Je l'ai recueilli et emporté dans mon îlot; il mangeait sur mes lèvres et voletait sur mon épaule. Le lendemain, il a langui... Je l'ai rendu au nid maternel, à la liberté... Ma bien chère, vous me rendrez ce témoignage que c'est vous qui êtes revenue vers moi... Je n'aurais pas osé, une seconde fois, jeter mon ombre sur votre vie... Ne croyez pas que je vous fasse un reproche de vous être trompée sur votre propre cœur... L'illusion qui a mis votre main dans la mienne était celle d'une âme généreuse; mais moi, j'aurais dû refuser ce don enivrant et... imprudent. J'aurais dû, comme je l'ai fait cette nuit, me placer devant un miroir, et convenir que je ne pouvais inspirer qu'une affectueuse pitié à une créature jeune et belle comme vous... Avec mon expérience de la vie, j'aurais dû décliner votre offre, et accepter votre seule amitié. Heureusement il n'est pas trop tard !

« J'ai longuement réfléchi; j'ai repassé un à un tous les souvenirs de nos fiançailles. Comment ai-je pu me méprendre sur cette tendresse calme et un peu triste que vous ne me prodiguiez pas sans effort!.. Oui, vous avez souffert; plus d'une fois le regret a dû soulever votre pauvre cœur pendant ce long hiver, et la demande de M. de Songeac (oh! je ne vous fais pas l'injure de croire que vous pensiez à lui!) cette demande vous a péniblement surprise en vous rappelant le sort qui vous attendait... Ne croyez pas que je vous

adresse des reproches; ne vous en adressez pas à vous-même; je vous le répète, moi seul ai été coupable et aveugle. Vous me pardonnerez, n'est-ce pas, le chagrin que je vous ai involontairement causé? Vous ne songerez pas avec trop d'amertume à ces derniers mois? Ne me plaignez pas... Je suis comme un homme qui s'éveille d'un rêve enchanteur... il regrette un instant de ne pouvoir le poursuivre, mais la réalité l'appelle, et il s'en va, calme et tranquille, vers ses devoirs... Oublions tous deux le passé... N'en gardons qu'une paisible affection, et soyez heureuse avec mon ami Paul... Je ne saurais vous confier à un cœur plus loyal.

« Si votre conscience délicate s'alarmait d'un secret envers lui, vous pourriez plus tard lui montrer cette lettre. Mais ne dites pas que vous refusez de profiter de mon sacrifice... Hélas! je jouissais d'un bien imaginaire, puisque je n'ai jamais possédé votre amour; qu'ai-je donc sacrifié?

« Oui, vous serez heureuse... Demain, Paul s'éloignera, soutenu par l'espérance; dans peu de temps, il retournera vers vous, et cette fois, sans scrupule, sans hésitation, votre cœur, qui a beaucoup souffert, pourra s'appuyer sur le sien.

« Philippe Auvalde. »

Philippe relut sa lettre, et un calme étrange pénétra dans son âme. Renée lui semblait maintenant aussi éloignée de lui que si elle eût habité une étoile.

— Que dirait Kate de tout cela? murmura-t-il. Elle m'approuverait, j'en suis sûr...

Il marcha vers la croisée. A travers les vitres, la Ferrière se dessinait dans le brouillard grisâtre du matin. Mais toutes les fenêtres étaient closes, et Philippe soupira.

XII

MADAME DE FERGEAULT A KATE D'AYGUEMARD.

« Angers, 16 mars 18...

« Kate, si vous m'aimez, venez, de grâce! Vous seule pouvez soulager le trouble de mon esprit et de mon cœur, à vous seule je puis dire ce que je souffre, et les épreuves par lesquelles je passe en ce moment... Ne pouvez-vous quitter votre famille, ne fût-ce que pour deux jours? Rien que de vous voir me ferait un bien inexprimable... Votre sympathique et paisible visage m'apparaît comme

une vision délicieuse au milieu des tourments qui m'assaillent...

« Je suis malade, malade de corps et d'esprit... Je n'ai pas de force... Je ne suis pas faite pour les orages qui s'abattent sur moi... Mon fils est effrayé de la violence de mes émotions, que je ne puis, hélas! dérober entièrement à sa pénétration enfantine...

« Je veux essayer de me recueillir pour vous raconter ce qui s'est passé... Ma main tremble, mes nerfs sont agités, des crises de larmes m'interrompent à chaque ligne, et il y a tant d'incohérence dans mes idées, tant de trouble dans mes sentiments, que je sais à peine par où commencer mes tristes confidences.

« Je joins à cette lettre celle que je viens de recevoir de M. Auvalde. En la lisant, vous pourrez vous former une idée de ce que j'éprouve, mais il vous faut une explication.

« Jamais je n'ai songé à revenir sur la promesse que j'ai faite sans élan, peut-être, mais spontanément, volontairement... Je ne puis vous cacher que ce que je regardais comme mon devoir ne me paraissait pas cadrer avec le bonheur... idéal que l'âme aime toujours à rêver. Je ne voyais pas sans une involontaire tristesse approcher le moment de mon union avec un homme qui m'inspire la plus sincère, la plus complète estime, mais pour qui je ne pouvais ressentir cette effusion du cœur qui constitue l'amour; cependant il ne m'est jamais venu à l'esprit, je vous le répète, de rompre un engagement librement consenti... J'avais renoué quelques-unes de mes relations. Ma famille est nombreuse, et je me distrayais dans des réunions simples et agréables... Je voyais fréquemment M. de Songeac chez une de mes tantes, à laquelle il est allié... Une certaine intimité s'établit entre nous... Il ne connaissait pas le lien qui m'unissait à M. Auvalde; c'est encore un secret pour tout le monde; mais il me parlait souvent de son ami, et moi, je l'écoutais avec intérêt, m'efforçant d'aimer l'être si généreux, si universellement estimé et admiré qui devait être mon mari. Vous pouvez me croire, Kate, je ne pensai pas un instant que M. de Songeac s'occupât de moi d'une manière spéciale; pénétrée de ma situation de fiancée, je me figurais être en dehors des hommages, et rien ne m'avait préparée à la demande qu'il m'adressa il y a quelques jours... Kate, c'est une chose émouvante de voir s'ouvrir devant nous un cœur rempli de notre image, et animé d'un dévouement ardent et sincère... M. de Songeac, aux qualités solides que lui reconnaissent tous ceux qui l'approchent, joint les avantages qui peuvent charmer une créature frivole, comme je le suis, hélas!.. Il porte un nom ancien et occupe une situation brillante; son extérieur est distingué, son esprit possède ce joyeux entrain, cette gaieté attrayante qui eussent convenu, de par la loi des contrastes, à mon humeur mélancolique, oh! bien

mieux convenu que l'humeur un peu sombre et attristée du pauvre Philippe!

« Kate, je ne l'aime pas, mais j'aurais pu l'aimer!... J'ai souffert bien cruellement, tandis que, pâle et malheureux, il essayait de triompher de mon refus. Je me rappelais vos paroles d'il y a cinq mois. Êtes-vous sûre, me disiez-vous, d'être heureuse par ce mariage? Un sentiment généreux vous entraîne, mais vous n'êtes pas obligée de vous y sacrifier... — Ah! ma chère amie, que n'ai-je écouté la prudence et la raison qui me parlaient par votre bouche!...

« Je ne puis épouser M. de Songeac; il y aurait entre nous une douleur et un remords... J'ai écrit à M. Auvalde que je ne reprendrais pas ma parole, et que je n'aimais point son ami. Il m'a répondu en me sommant de lui déclarer loyalement si j'éprouvais pour lui l'affection tendre, complète, absolue qu'un mari peut désirer de la part de sa femme... Hélas! je ne saurais le tromper!...

« Vous seule, Kate, pouvez, cette fois encore, nous servir d'intermédiaire... J'ai besoin de vous; votre force, votre calme me serviraient d'appui et d'encouragement... Dans les premiers temps de notre connaissance, je vous voyais si patiente envers la vie, si satisfaite de ce qui vous entourait, si peu disposée, enfin, à faire des excursions dans le pays des chimères, que je vous identifiais avec la prose de l'existence... Depuis, j'ai compris que vous forciez votre esprit à rester sur la terre, mais que vous jetiez sur cette prose des fleurs de poésie... Oui, chère petite amie, c'est bien là la mission de la femme ; — ne pas considérer la réalité et ses devoirs comme un fardeau, mais s'appliquer au contraire à les parer de tendresse, de gaîté, de contentement.

« Chère Kate bien-aimée, venez trouver votre pauvre amie...

« Renée. »

— De qui est cette lettre, cousine Kate? demanda Marcel avec la douce familiarité qui régnait entre eux et qui mettait en commun toutes leurs pensées.

— De Mme de Fergeault.

— Moi aussi j'ai une lettre, mais j'attendais, pour vous prier de me la lire, que vous eussiez achevé votre courrier... C'est de Philippe, j'ai reconnu le format de l'enveloppe; puis, vous savez qu'il met toujours un cachet de cire...

Kate ouvrit la lettre, qui était beaucoup plus courte qu'à l'ordinaire.

« Je ne veux pas manquer *mon jour*, cher Marcel, mais bien des choses s'opposent à ce que ma lettre soit longue... Je pourrais me borner à vous dire que j'ai mille soucis, que mes ouvriers viennent

de se mettre en grève, etc., mais j'aime mieux vous avouer dès aujourd'hui que mon cœur est meurtri... Je viens de passer par une épreuve formidable : j'ai rendu sa parole à Mme de Fergeault.

« Ne croyez pas qu'elle ait eu aucun tort envers moi ; j'ai simplement découvert que notre engagement lui pesait, et qu'elle n'eût pas été heureuse si mon rêve se fût accompli... J'ai la conscience d'avoir agi comme doit le faire un galant homme. La vie est désormais finie pour moi ; mais j'ai plus de courage qu'aux jours de ma jeunesse, et avec l'aide de Dieu, je bannirai une seconde fois ce souvenir.

« Pensez à moi, mon cher enfant, et dites à Mlle d'Ayguemard que j'ai évoqué plus d'une fois, dans cette épreuve, la calme résignation et l'oubli d'elle-même qu'elle nous enseignait jadis sans en avoir conscience.

« PHILIPPE. »

Marcel cacha un instant son visage dans ses mains, comme pour dérober les émotions de diverses natures qui s'y lisaient comme dans un miroir, puis il releva la tête et demanda d'une voix altérée :

— Mme de Fergeault vous parle-t-elle de tout cela?

— Oui, et elle me supplie d'aller la trouver.

— Pourquoi?

— Je ne sais trop... Peut-être pour leur servir de médiatrice.

— Vous!... vous!... Oh! non, non, n'y allez pas! s'écria-t-il avec une véhémence soudaine.

— Et pourquoi donc, cher enfant? Ne sauriez-vous vous passer de moi pendant trois ou quatre jours?

— Ce n'est pas cela... Mais se peut-il que vous souhaitiez renouer ce mariage?

— Si c'est pour leur bonheur...

— Oh! Kate, Kate! dit-il avec un élan douloureux, cachant sa tête sur l'épaule de la jeune fille, et sanglotant convulsivement, je voudrais avoir des yeux!... Je voudrais voir le rayon qui, en ce moment, doit illuminer votre visage, la flamme sublime de l'abnégation!...

Kate caressa ses cheveux comme l'eût fait une jeune mère, et il se calma par degrés en entendant sa réponse paisible :

— Pourquoi n'irais-je point, soit pour les rapprocher, soit pour consoler Renée, qui doit souffrir?

— Alors, partez, et que Dieu vous récompense! Vous n'avez jamais pensé qu'au bonheur des autres... Oh! Kate, combien je vous aime!...

. . . .

La grêle fouettait les vitres de la chambre de Renée tandis que,

perdue dans ses pensées, la jeune femme regardait vaguement les flammes, qui avivées par la bourrasque, se tordaient avec des sifflements lugubres. La chambre était sombre ; elle était située dans une de ces petites maisons voilées par les arbres du boulevard des Lices ; les rameaux encore dépouillés ne lui formaient point leur rideau vert et mouvant, mais leurs brindilles interceptaient une partie de la lumière blafarde de cette pluvieuse journée de mars.

Kate n'eût jamais choisi ce logis où le soleil n'arrivait pour ainsi qu'à la dérobée. Elle eût préféré aussi, sans doute, des tentures gaies et claires, un tissu indien semé d'oiseaux, à ces sombres étoffes Louis XIII dont Renée tapissait sa demeure. Mme de Fergeault avait fait cadrer pour ainsi dire chaque objet avec la disposition mélancolique de son esprit, bien qu'à certaines heures, elle en fût comme oppressée. En ce moment, où sa vie se remettait en jeu, et où elle se croyait placée entre un triste veuvage et une union sans attraits, les meubles foncés et les nuances ternes qui l'entouraient semblaient encourager sa tristesse et assombrir encore ses pensées.

Mais lorsque, la porte s'ouvrant, le visage de Kate apparut, la jeune femme poussa un cri de joie, comme si elle avait vu luire un rayon de soleil.

— Ma Kate chérie !... Si tôt !... Je n'osais pas vous attendre aujourd'hui... Si vous saviez comme je souffre !... Conseillez-moi !...

Elle fondit en larmes, et, d'une voix entrecoupée, recommença l'histoire de ses luttes et de ses chagrins.

Il y avait quelque chose de gracieux et d'attrayant dans cette faiblesse qu'elle dévoilait avec une candeur touchante. Elle n'était qu'un roseau, elle s'en affligeait et l'avouait comme une enfant, et, beaucoup d'excuses venaient atténuer ce que pouvaient avoir de coupable les fluctuations de son esprit et de son cœur. D'abord fiancée sans amour, elle s'était laissée aller à une affection dont, plus tard, elle n'avait recueilli que de l'amertume... Une pitié bien féminine avait une fois de plus engagé son avenir, et si son cœur était de nouveau rebelle, elle se le reprochait sincèrement, et offrait d'accomplir jusqu'au bout son sacrifice...

Tout à coup, elle s'interrompit.

— Que je suis égoïste !... Vous êtes fatiguée, mon amie ! Laissez-moi vous conduire à votre chambre. Comment ne me suis-je pas tout d'abord aperçue de votre pâleur !...

Kate consentit à se retirer un moment dans la pièce qui lui avait été préparée. Elle n'était point fatiguée, mais émue et hésitante ; les contradictions étranges du caractère de Renée lui inspiraient une sorte d'angoisse et d'incertitude sur le rôle qu'elle était appelée à remplir.

Une voix intérieure lui conseillait une réserve absolue, et la simple mission de consolatrice. Etait-il donc si désirable pour Philippe que ce mariage se renouât? Devait-elle contribuer à lui ramener une compagne qui ne lui rendrait jamais l'équivalent de sa tendresse? Il lui semblait qu'une pareille tentative dût faire le malheur de ses deux amis; et cependant un scrupule de délicatesse et d'abnégation ôtait à son jugement sa clairvoyance naturelle, et elle redoutait à un tel point de se laisser guider par un sentiment personnel, qu'elle n'osait s'abandonner à ce qui, en d'autres circonstances, lui eût paru si simple à décider.

— S'ils s'épousent, pensait-elle, ils ne seront pas heureux; Renée n'est pas capable d'oublier la disgrâce de son mari, cette épine blessera sans cesse son amour-propre... Et Philippe s'en apercevra... Mais si je ne fais aucun effort pour les réunir, consulté-je seulement leur intérêt, ou écouté-je les révoltes de mon cœur?

Elle quitta sa chambre dans une indécision douloureuse, et retourna près de Renée. Guy revenait de sa pension, et madame de Fergeault semblait avoir oublié devant lui ses tristes pensées.

En voyant le front de la jeune femme se détendre, et une lumière attendrie resplendir dans ses yeux, pendant qu'elle passait une main caressante sur le front de l'enfant, Kate comprit, mieux qu'elle n'avait pu le faire jusque-là, quelles puissantes diversions, quelles joies ineffables, quel baume sont contenus dans l'amour maternel. Ah! celle qui pouvait presser contre sa poitrine et revendiquer comme son trésor un de ces petits cœurs innocents et joyeux, celle-là n'était pas tout à fait à plaindre, et la vie, quelque amère qu'elle fût, gardait encore des douceurs et des sourires à quiconque se voyait renaître dans une jeune et radieuse existence!

— Mère, reprit tout à coup l'enfant, j'ai été bien content!... J'ai vu l'ami Philippe!

Madame de Fergeault devint très-pâle.

— Et où l'as-tu rencontré, Guy? demanda-t-elle, s'efforçant de parler avec calme. T'a-t-il dit qu'il dût venir me voir?

— Je l'ai rencontré sur le Mail; il m'a dit qu'il viendrait te faire une visite à son premier voyage à Angers, mais qu'il avait des affaires très-ennuyeuses le rappelant à l'usine.

— Avait-il l'air... triste, Guy?... Je veux dire attristé, par... ces affaires dont il parlait?

— Triste? Je ne le pense pas; il a même souri en m'embrassant, et il m'a dit qu'il irait peut-être bientôt habiter Paris, mais qu'il viendrait souvent à Angers pour voir si je travaille bien.

Madame de Fergeault demeura un instant immobile, pâle et tremblante; puis, s'adressant à Kate:

— Il faut que vous le voyez, dit-elle à voix basse et avec agitation. Il ne vous sait pas à Angers, mais...

— Si, interrompit le petit garçon, qui avait entendu ; je lui ai dit que Kate allait venir chez nous. Il a répondu qu'il désirerait beaucoup la voir, et que petite mère serait bien aimable de le prévenir de son arrivée.

Madame de Fergeault sonna.

— Jeanne, dit-elle rapidement à la servante qui se présenta, allez immédiatement à l'hôtel d'Anjou, et si M. Auvalde se trouve encore à Angers, faites-le prévenir... Ou plutôt, attendez, je vais vous donner un mot pour lui.

Elle écrivit une ligne au bas d'une carte de visite, et congédia Jeanne en lui recommandant de se hâter.

Il était environ cinq heures lorsque la sonnette de l'appartement se fit entendre, et presque aussitôt, la porte s'ouvrit.

— M. Auvalde demande mademoiselle d'Ayguemard.

Renée porta la main à son cœur.

— Vraiment, sincèrement, désirez-vous que ce mariage se renoue ? demanda Kate d'une voix basse et rapide.

— Oui, oui, je *dois* le désirer ! Je n'épouserai jamais un autre que lui !

— Mais pourrez-vous l'aimer ? dit la jeune fille avec angoisse.

— Du moins je saurai me dévouer à lui, répondit Renée, fondant en larmes. Ah ! j'aurais dû laisser à Guy ma vie et toute ma tendresse !... Mais puisque j'ai donné à Philippe un tel espoir, il *faut* qu'il se réalise...

Elle cacha son visage dans ses mains, et Kate, le front calme, bien que son cœur battît avec force, franchit le seuil du petit salon où l'attendait Philippe.

XIII

Les traits légèrement pâlis du jeune homme avaient repris cette expression sévère à force d'être douloureuse que Kate leur avait connue jadis, et qu'avaient effacée, momentanément, hélas ! les espérances de bonheur qu'il avait caressées. Quelques fils argentés ressortaient, çà et là, sur sa chevelure brune, et témoignaient des soucis et des peines qui l'avaient récemment éprouvé. Cependant un rayon plus doux brilla dans son regard à la vue de la jeune fille.

— Etes-vous une fée ? dit-il avec un pâle sourire, et en serrant avec effusion la petite main fine qui lui était tendue. Quel esprit bienfaisant vous a soufflé à l'oreille que je souhaitais vivement votre présence, que je désirais retremper ma philosophie au contact de la

vôtre, ou plutôt animer ma résignation par la vue de votre courage?... Il me semble qu'une demi-heure d'entretien avec vous me fera un bien infini... Vous souvenez-vous de nos conversations d'autrefois, où Marcel jetait de temps à autre un mot profond, et où, d'accord sur les principes et le but, nous discutions doucement les moyens et la route?... Votre système — si je puis employer un mot aussi prétentieux à propos de quelque chose d'aussi simple que ce qui vient du cœur, — votre système préconisait la *joie*. Moi, j'essayais de faire tolérer ma tristesse en la couvrant de mille voiles; mais vous me prouviez impitoyablement qu'elle n'était pas le détachement, mais la lassitude, et qu'une semblable disposition est inféconde et communique une saveur amère à nos jugements, à nos pensées, à nos sentiments, et même à nos rapports avec autrui. La joie, qui rehausse toutes choses de sa grâce, depuis la tendresse jusqu'au sacrifice, avec lequel elle est parfaitement compatible, était, disiez-vous, un devoir auquel nous devions nous essayer pour les autres aussi bien que pour nous-mêmes... J'étais à demi converti, j'avais commencé à lutter contre mes tendances; peut-être eussiez-vous achevé cette cure difficile si une grande ivresse, suivie d'une grande déception, ne fût venue m'élever dans les nuages d'où je retombe meurtri.

Il avait parlé avec un peu d'exaltation, chose rare chez lui. Quand il se tut, Kate se hâta de répondre avec un sourire où nul n'eût pu lire la contrainte :

— Vous me demandez pourquoi je viens... Une autre âme éprouvée m'a désirée, et celle-là ne s'est pas bornée à un souhait silencieux; j'avais hâte de vous voir pour remplir ma mission... Cher monsieur Philippe, laissez-moi jouer ce rôle de fée dont vous parliez, et vous ramener dans les sphères sereines de l'espérance! Renée est désolée, elle désire sincèrement que tout malentendu se dissipe, et que ces mauvais jours soient oubliés.

— Un malentendu! répéta-t-il avec une amertume involontaire, ah! il y en a eu deux fois entre nous, mais ce n'est pas aujourd'hui! Au contraire, la lumière s'est faite, et il vaut mieux qu'il en soit ainsi.

— Cependant votre lettre l'a plongée dans un chagrin réel; elle m'a affirmé, avec toute la loyauté dont elle est capable, qu'elle n'a jamais pensé à M. de Songeac, qu'elle ne l'aime pas, et qu'elle ne l'épousera jamais.

Philippe secoua la tête.

— Je crois de tout mon cœur qu'elle est sincère; mais je lui ai posé une question à laquelle elle n'a pas répondu, et dont elle vous a peut-être chargé de me transmettre la réponse; laissez-moi lire sur votre visage et regarder ces yeux qui ne peuvent tromper, même pour adoucir une blessure... Dites-moi si elle m'aime!

— Elle a pour vous une affection réelle... Vous êtes l'homme qu'elle estime le plus au monde...

Philippe laissa échapper un mouvement d'impatience.

— M'aime-t-elle? répéta-t-il avec insistance. M'aime-t-elle assez pour oublier ma laideur et ma difformité, pour ne jamais souffrir en paraissant à mon bras comme ma compagne, pour trouver dans notre union un bonheur qu'elle préfère à tous les autres?

— Une affection romanesque est vaine et inutile, dit faiblement Kate. Le mariage est une chose grave, qui demande des sentiments profonds plutôt qu'exaltés.

— Aussi ne s'agit-il point d'un roman en action ; je demande simplement une sympathie tendre et sérieuse, capable de satisfaire les rêves légitimes de mon cœur, et suffisant en même temps à donner le bonheur à la femme que j'épouserais... Eh! bien, madame de Fergeault m'aime-t-elle ainsi?

Kate hésita.

— Vous voyez bien que, pas plus qu'elle, vous n'osez répondre à cette question nettement formulée... Comment pourrais-je l'épouser dans des conditions pareilles?

— Mais elle ne sera jamais la femme de M. de Songeac!

— Laissez faire le temps! répliqua-t-il avec un sourire qui avait quelque chose de poignant. Je *sais* qu'ils seront un jour unis, et j'espère que je m'en réjouirai en ami sincère et loyal.

Il y eut un instant de silence, et Philippe s'aperçut tout à coup que des larmes roulaient sur les joues de la jeune fille.

— Que vous êtes bonne, et que votre cœur est riche en compassion! dit-il d'un ton ému, en lui tendant la main. Mais je vais peut-être bien vous étonner en vous disant que je ne souffre pas autant que vous pouvez l'imaginer... Quand mon rêve de jeunesse s'est renoué, je me trouvais, je crois, au seuil d'une période nouvelle ; j'étais près de découvrir que ma tristesse — votre ennemie — était égoïste et exagérée, et je commençais à sortir de moi-même et à regarder de quelle façon je pouvais employer autour de moi les forces vives de mon âme. Le bonheur qui s'est soudain offert à mon cœur m'a ébloui sans me satisfaire pleinement. Il y avait en moi je ne sais quelle arrière-pensée, je ne sais quel besoin inassouvi d'apaisement, de repos et de contentement; mes cicatrices me firent souffrir comme des blessures toutes fraîches... On eût dit que j'avais trop vécu pour goûter de nouveau ce fruit de ma jeunesse... On eût dit... comment pourrai-je m'exprimer ainsi sans vous paraître fat et ridicule?... On eût dit que ce bonheur n'était plus à ma mesure... Cependant, j'ai souffert une agonie quand il m'a été enlevé; le moment de ce brisement, de ce déchirement suprême a été plein d'une indescrip-

tible angoisse. Puis, j'ai pensé à vous, à Marcel, à tant d'autres qui supportent avec courage les douleurs de l'isolement, les luttes de la vie, et j'ai éprouvé, au milieu de mon chagrin, cet apaisement étrange que j'avais cherché en vain dans la joie. Pouvez-vous me comprendre, mademoiselle Kate?

— C'était la satisfaction inhérente à tout sacrifice généreusement accompli, répondit-elle en inclinant la tête.

— Peut-être... Mais cette sensation de repos est demeurée en moi... Le sacrifice, si peu méritoire qu'il soit lorsque, comme dans cette circonstance, on n'a fait que remplir un devoir, a-t-il donc cette vertu d'élever et de retremper l'esprit?

— N'en doutez pas, c'est un bain amer, mais vivifiant, où nous puisons des forces nouvelles...

— Alors, il fallait peut-être à mon âme alanguie une victoire sur elle-même pour obtenir une vigueur plus grande. Le bonheur s'est envolé, et la vie ne me garde plus d'espérances : mais du moins, elle a cessé d'être décolorée à mes yeux. Je ne la regarde plus comme une route aride où l'on se traîne avec effort, mais comme une arène où d'autres cœurs généreux combattent près de nous et excitent notre émulation... Marcel souffre, — c'est une lutte; vous vous dévouez, — c'est un combat. Et combien d'âmes ignorées courent après leur victoire obscure et héroïque! Moi, je travaillerai, et je prodiguerai mes forces... Mais c'est assez parler de moi... Donnez-moi des détails sur vous tous; peut-être vous rejoindrai-je bientôt, là-bas, à Paris... Quand les difficultés auxquelles je suis en proie auront cessé, quand j'aurai trouvé pour mon ami un associé énergique et intelligent, je m'appliquerai à des travaux d'un autre genre, qu'on m'offre depuis longtemps d'entreprendre. Je serai près de vous, je vous aiderai à diriger mes jeunes pupilles, je retrouverai l'amitié juvénile de Louis, la céleste tendresse de Marcel, les saillies des jumeaux, les doléances de ma tante, et...

— Et mon petit bon sens pour vos jours de misanthropie, acheva Kate en souriant.

L'entretien n'avait plus de but; ils se séparèrent.

Lorsque Kate rentra dans la chambre de Mme de Fergeault, la jeune femme se leva brusquement et joignit les mains presque malgré elle.

— Eh bien? murmura-t-elle d'une voix tremblante.

Kate la serra avec tendresse dans ses bras.

— Dites vite! Je sens une telle angoisse!...

— M. Auvalde a compris que vous ne l'aimez pas comme il l'eût rêvé, répondit la jeune fille avec douceur. Il ne vous en veut point, il est résigné, mais il aurait eu besoin pour être heureux, de toute la tendresse que vous ne pouvez lui donner.

— Vous lui avez dit que j'étais prête à devenir sa femme?

— Il a deviné que ce serait un sacrifice...

— Alors c'est fini?... Il ne *veut* plus m'épouser? C'est bien fini, Kate?

— Je le crois...

Mme de Fergeault se laissa tomber sur le canapé et cacha sa tête dans les coussins. Des sanglots soulevaient sa poitrine, et Kate, s'efforçant de saisir ses mains, chercha à la consoler et lui offrit de voir de nouveau Philippe.

— Kate! s'écria Renée à travers ses larmes, ce qui m'humilie, ce qui me fait honte, c'est que... c'est que je suis soulagée..., je n'ose pas dire heureuse!...

La jeune fille garda le silence et attacha pensivement ses yeux sur ce beau visage gracieux et hautain, bouleversé en ce moment par une si violente émotion.

Oui, cette fois, tout était bien fini.

XIV

Deux jours après, Kate parla de départ. Mme de Fergeault savait trop combien elle était nécessaire à ses cousins pour essayer de la retenir; mais la jeune fille ne voulut pas quitter Angers sans se rendre à la Ferrière, et sans aller prier dans le petit cimetière rustique où était placée la tombe de son oncle.

Cette fois, elle prit le chemin de fer, et s'abandonna presque involontairement au charme mélancolique des souvenirs. Elle songea à l'époque où, un peu moins de deux années auparavant, elle était venue dans ce pays vers des parents inconnus, se demandant comment elle allait s'arranger sa vie, et son cœur aspirant à une part de tendresse qui lui semblait alors si incertaine. Elle se rappela l'instant où la loyale figure de son oncle s'était offerte à son regard; elle crut entendre encore ses paroles de bienvenue, et jusqu'à ce tutoiement paternel qui lui avait paru si doux... Et ce court voyage dans le dog-cart de Philippe, ce mouvement rapide qui eût été effrayant si les mains frêles qui tenaient les guides n'eussent été si parfaitement maîtresses du cheval fougueux!... Et ces paroles brèves, originales, échangées à bâtons rompus, et peignant cependant l'intérieur où elle allait vivre!... Et ce visage à la fois sévère et sympathique, se tournant de temps à autre vers elle avec un intérêt involontaire!... Et le paysage radieux qui déroulait à ses regards des richesses sans nombre, le fleuve aux rives verdoyantes, les collines revêtues de masses ombreuses, les champs dorés constellés de bleuets et de coquelicots!...

Mais ces derniers souvenirs étaient trop doux, ils faisaient vibrer une corde trop intime pour que Kate se crût permis de s'y livrer sans trouble. Elle avait soumis son cœur comme sa vie à une règle inflexible, et ce qui sortait des limites du devoir et de la raison était retranché comme dangereux et superflu. Marcel lui avait dit un jour qu'elle lui semblait porter un vêtement de velours doublé d'épines — le velours, la tendresse, la douceur, la gaîté pour les autres — les peines secrètes et l'immolation pour elle-même. Cependant, ce courage trouvait sa récompense immédiate; en s'efforçant sincèrement de dominer ses regrets et ses chagrins, Kate s'en distrayait le plus souvent, et, ainsi qu'elle le disait en riant, elle se laissait prendre à sa propre gaîté.

En ce moment elle abandonna donc les pensées qui eussent amené un inutile retour sur elle-même, et, se plaçant près de la portière du wagon, elle attacha un regard avide et attendri sur le paysage qui fuyait à ses côtés. Les arbres étaient encore dépouillés, quelques saules et des marronniers montraient seuls le bout de leurs petites feuilles tendres et chiffonnées; le vent soufflait avec force, et les nuages passaient rapidement sur le fond pâle du ciel; cependant le soleil brillait, et je ne sais quelles effluves de printemps étaient répandues dans l'air.

Mais la Loire roulait des vagues jaunâtres et pressées, aucun bateau n'en sillonnait le cours, et elle ne ressemblait guère à ce que Kate l'avait vue jadis, alors qu'elle était rapide, mais calme, et que ses îles émergeaient des flots, non pas dépouillées et sombres, mais couvertes d'une fraîche verdure.

La jeune fille s'arrêta à la station voisine de la Ferrière et se dirigea à pied vers le village. L'église était ouverte, silencieuse et fraîche; elle s'y reposa un moment, revit avec un plaisir attendri une nappe d'autel brodée de ses mains et une lampe d'argent offerte par son oncle, dont le souvenir lui parut revivre dans la petite lumière qui est l'emblème d'une perpétuelle prière. Puis elle entra dans le paisible cimetière qui encadrait l'église de ses arbustes verts et de ses croix de bois, parmi lesquelles ressortait, situé au midi et entouré de plates-bandes, le petit monument en marbre gris que Kate connaissait depuis longtemps. En effet, son cœur plein de tendre gratitude avait senti le besoin d'entourer d'un culte pieux les membres inconnus de la famille qui l'avait accueillie, et elle avait appris à chérir et à personnifier les noms gravés sur le marbre funéraire. M. Charrey lui avait souvent parlé de son père, vieux général de l'empire, de sa mère, si forte et si digne, et surtout de la jeune et charmante femme qui avait payé de sa vie la naissance des jumeaux. Il les avait rejoints maintenant, et celle qu'il avait

recueillie comme une fille payait à sa mémoire une dette de reconnaissance. Elle n'était point la seule... Des bouquets de boules de neige, de primevères et de giroflées couvraient la pierre; c'était le tribut du jardin de la Ferrière, apporté quotidiennement par la vieille servante demeurée pour garder la maison.

Après une fervente prière, Kate se disposa à monter le sentier du bois. Chaque pas lui rappelait un souvenir, et ses yeux étaient mouillés de larmes, lorsqu'un gémissement inarticulé frappa tout à coup son oreille. Elle s'arrêta aussitôt, et le même son plaintif se fit entendre de nouveau, sortant d'une petite maison située sur la lisière du bois.

Kate connaissait cette chétive demeure. Elle se détourna de son chemin sans hésiter, et poussa la porte vermoulue.

Une fenêtre basse et étroite versait un jour insuffisant dans la chambre pauvrement meublée; mais la lumière entrant soudain par la porte ouverte éclaira un désordre inexprimable, au milieu duquel deux jeunes enfants se disputaient les débris d'un pain noir. Des vêtements épars, des chaises renversées, des bouteilles brisées semblaient témoigner d'une lutte violente.

Un peu à l'écart, et gisant à terre, une femme immobile, au visage ensanglanté, eût paru morte sans la plainte faible mais continue qui s'échappait de ses lèvres.

La jeune fille se fraya rapidement un passage à travers les objets qui encombraient le plancher, et, se baissant vers la femme, laissa échapper une exclamation de surprise et de pitié.

— Annette!... Est-ce vous!... Qui vous a mise dans cet état, pauvre créature?

La malheureuse ne répondit pas. Avec une énergie qui doublait ses forces, Kate parvint à la traîner vers une sorte de couchette basse et misérable, et, l'y ayant étendue, elle prit un peu d'eau et lava son visage souillé. Les traces de sang disparurent, faisant place à une pâleur livide, et Kate reconnut alors qu'une coupure profonde saignait encore au front; elle y plaça son mouchoir imbibé d'eau et fit respirer à la blessée un peu de vinaigre anglais. La femme ouvrit bientôt les yeux, et une expression d'étonnement et de gratitude anima son regard éteint.

— Etes-vous mieux, Annette?... Votre plaie n'est pas dangereuse : je vais faire un peu de charpie et vous bander le front. Mais vous avez perdu beaucoup de sang; êtes-vous tombée?

Annette fit un signe négatif, et respira péniblement. Puis, avec un effort et d'une voix faible :

— C'est *lui*, Mademoiselle... Depuis qu'ils sont en grève, il boit... Oh! c'est affreux!... Il amène ici des gens qui ne sont

pas du pays, et qui me font peur... Jean n'était pas un mauvais homme, mais il n'ose pas leur résister.

— Quoi ! c'est lui qui vous a frappée !

— Il m'a lancé une bouteille à la tête... Oh ! il n'est pas méchant ; il ne savait pas ce qu'il faisait, ajouta-t-elle avec cette abnégation et cette indulgence touchantes qu'on rencontre parfois chez les femmes les plus habituées à souffrir.

— Reposez-vous, Annette, tandis que je vais ranger la chambre ; ne parlez pas, et fermez les yeux.

La pauvre femme obéit quant à l'injonction du silence, mais elle garda ses yeux ouverts, et suivit avec attendrissement les mouvements de la jeune fille. Celle-ci avait enlevé le pain à la voracité des enfants, et, leur ayant coupé des tartines, s'occupait à remédier au triste désordre de la maison. Elle balaya les débris de verre, lava la table que souillaient des taches de vin, puis s'assit au chevet de la pauvre femme.

Annette fit alors, avec une volubilité que redoublait l'excitation nerveuse de la souffrance, le récit de ses peines. Tout avait bien marché dans son ménage jusqu'au jour où les meneurs, étrangers au pays, étaient venus fomenter la révolte parmi les ouvriers de l'usine. Jean avait d'abord résisté, mais on lui avait fait, avec un art infernal, honte de ses meilleurs sentiments. Les conseils de sa femme, laborieuse ouvrière, étaient devenus à ses yeux un joug insupportable ; on lui avait donné de l'argent à la condition qu'il fît cause commune avec les autres, et en même temps, on avait fait miroiter à ses yeux des avantages illusoires. Il ne voyait qu'une chose dans cette grève : d'abord, une oisiveté qui devait profiter au cabaret, dont il avait rappris le chemin, puis un salaire plus élevé, et enfin, ce qui chatouillait agréablement son orgueil de prolétaire, une victoire sur les patrons !

Ce ne sont pas toujours les hommes vicieux qui vont le plus loin dans la voie du mal ; les hommes faibles sont mis en avant par eux, et ceux-là ne savent plus ni s'arrêter, ni retourner en arrière. Jean avait été l'un de ces instruments, inconscients d'abord, puis dangereux, entre les mains des grévistes. Des réunions fréquentes se tenaient chez lui, surtout le soir, et bien qu'on envoyât la femme et les enfants dans la soupente qui servait de grenier, la pauvre Annette, terrifiée, entendait des discours qui la remplissaient d'épouvante. Le jour même, quelques supplications de sa part avaient provoqué chez son mari une colère folle, dont elle avait été la victime.

— Et c'est à M. Auvalde qu'ils en veulent, ajouta-t-elle en frissonnant. Ils disent des choses si terribles quand ils ont bu !... Tenez, Mademoiselle, le plus méchant d'eux tous a laissé tomber

un papier sur le chemin, il y a une heure, et je l'ai trouvé sans que mon mari m'ait vue... Je suis sûre qu'il y a là-dedans quelque chose de mal... Vous qui êtes savante, vous saurez peut-être ce que cela veut dire.

Elle prit dans son corsage un chiffon de papier que Kate déplia avec soin. Il était couvert de chiffres, disposés par groupes, et entremêlés de mots. La jeune fille y tint les yeux fixés pendant quelques instants, et secoua la tête d'un air découragé; cependant, elle le mit dans sa poche.

— Je vais réfléchir à ce que je dois faire, Annette ; quoi qu'il arrive, ne dites pas à votre mari que vous m'avez donné ce papier.

Kate laissa quelque monnaie à la pauvre femme, et la voyant en état de quitter son lit, elle reprit le chemin de la Ferrière. Mais une préoccupation nouvelle l'agitait et l'empêchait de remarquer ce qui l'entourait. Les paroles confuses d'Annette lui avaient laissé une impression vague, mais étrangement douloureuse. Une crainte qu'elle ne pouvait définir oppressait son cœur en songeant à Philippe. La haine qu'on lui portait lui faisait redouter quelque dénouement sinistre.

— Que leur a-t-il fait? se répétait-elle, gravissant le sentier sans s'apercevoir de sa pente rapide. Il est sévère, mais juste et bon; s'il a sévi quelquefois, il a fait autour de lui un bien qui ne devrait pas être oublié. M. Hauterive partage ses idées : pourquoi l'un est-il aimé et l'autre haï?

La pauvre Kate était trop émue et trop chagrine pour résoudre cette question. Mais qui l'eût résolue eût trouvé le mot des convulsions qui agitent notre société moderne. Les causes sont complexes, et le mal a ses racines dans les profondeurs les plus sombres de la nature corrompue: il est dans cet esprit de révolte qui essaie de rejeter son fardeau, qui maudit le travail et l'épreuve, qui cherche, dans son instinct haineux, à incarner sa souffrance pour l'étreindre corps à corps et tenter de l'anéantir. Il leur faut un bouc émissaire, à ces malheureux qui, lassés de la lutte, dépouillés d'espérances divines, avides de jouissances matérielles, se ruent sur ce qui semble un obstacle à leur courte vue. Ils ne veulent pas comprendre que, cet obstacle vaincu, il en surgirait d'autres pour appuyer cette loi mystérieuse et indéniable de l'épreuve et du châtiment, qui aura sa sanction dans une autre vie.

Pour les ouvriers de Philippe, auxquels on soufflait la soif du lucre et l'esprit de résistance, la pierre d'achoppement, c'était ce maître juste, bienfaisant, mais inflexible, qui s'opposait à leurs revendications déraisonnables et que rien ne pouvait faire plier. Sans lui, *l'autre patron* eût peut-être accordé l'augmentation de salaire :

sans lui, on eût enregistré une victoire dans cette lutte tantôt sourde, tantôt avouée de la force contre le droit. Eh ! oui ! pourquoi cet être chétif et disgracié possédait-il ce que ne pouvaient étreindre les bras musculeux qui l'eussent écrasé sans peine? Mais les jours se passaient, l'argent destiné à soutenir les grévistes allait s'épuisant. Les meneurs avaient prononcé de beaux discours et s'étaient établis au cabaret aux frais des moutons de Panurge ; mais ceux-ci commençaient à comprendre qu'ils ne retireraient après tout de leur tentative qu'un échec, des dettes, le renvoi de quelques-uns d'entre eux; seulement, en se sentant près de céder, ils éprouvaient contre Philippe une exaspération encore plus vive.

Kate était à cent mètres environ de la maison d'Annette lorsqu'elle vit apparaître, marchant en sens inverse, un homme misérablement vêtu qui, les yeux fixés à terre, inspectait soigneusement le sentier. Parvenu à deux ou trois pas d'elle, il s'arrêta, toucha sa casquette, et dit d'une voix rauque, légèrement avinée et insolente :

— Pardon, excuse, ma petite dame... N'auriez-vous pas vu par hasard sur le chemin un morceau de papier?

— Non, répondit-elle brièvement.

— C'est que, voyez-vous, j'ai fait dessus des calculs pour ma paye... Çà ne peut pas servir à d'autres, et j'en ai besoin...

Il regarda encore autour de lui, puis s'éloigna lentement, mais non sans que la jeune fille eût reconnu ses traits hâves et sinistres.

C'était un ancien repris de justice, qui, revenu dans le pays l'année précédente, avait demandé du travail à l'usine. Philippe lui en avait sur-le-champ accordé : il n'était pas de ceux qui découragent par une défiance inflexible un repentir possible; mais cet homme avait reconnu sa générosité en dérobant une somme relativement importante dans la caisse personnelle du jeune homme. Celui-ci n'avait pas porté plainte à la justice; seulement, convaincu de la culpabilité de l'ouvrier, il l'avait chassé de l'usine. Or, Kate avait eu jadis l'occasion de parler à ce misérable, et elle le reconnaissait parfaitement, quoiqu'une barbe grisonnante déguisât ses traits. Elle serra plus étroitement le papier qui, elle n'en pouvait douter, pouvait avoir une sérieuse importance, et arriva presque en courant à la Ferrière.

La vieille Barbe ne l'attendait pas; mais sa surprise se changea promptement en une joie attendrie. En toute autre circonstance, Kate eût joui de cet accueil plein d'affection vraie, et savouré le charme des souvenirs qui lui revenaient en foule; mais elle aspirait à être seule pour réfléchir à la conduite qu'elle devait tenir. Cependant elle répondit avec douceur aux questions répétées de Barbe et prit un peu de lait pour lui faire plaisir; puis libre enfin de s'enfer-

mer dans son ancienne chambre, elle posa le papier devant elle, et essaya, avec la persévérance qui la caractérisait, d'y trouver un sens quelconque.

XV

Une demi-heure se passa avant que la lumière se fît. Tout à coup, Kate appela Barbe.

— M. Auvalde est-il à l'usine?

— Non, Mademoiselle. Il est allé faire une promenade à pied, et a donné congé à mon fils... Vous savez que mon fils est à présent le domestique de M. Philippe?

— M. Auvalde demeure-t-il à l'usine en ce moment?

— Non, il retourne chaque soir à l'îlot; cela me désole assez, car la Loire est dangereuse; mais comme les ouvriers ont menacé Monsieur, il ne veut pas avoir l'air de les craindre, et tant que la traversée sera possible, il retournera chez lui.

— Il faut que je sache où il est, et au besoin que je me rende tout de suite à l'îlot, Barbe.

— Vous! Mais s'il y a quelque chose à lui dire ou un mot d'écrit à lui laisser, le passeur s'en chargera...

— Non, il s'agit d'une chose trop importante... Le contre-maître Martin n'est pas ici?

— Il est absent jusqu'à ce soir... Dites-moi ce qu'il y a, Mademoiselle... Pensez donc que mon fils est le domestique de M. Philippe, et que je suis depuis trente ans dans la famille!

Kate prit la main ridée de la vieille femme, et lui raconta en peu de mots ce dont il s'agissait : les phrases chiffrées qu'elle avait réussi à comprendre laissaient entrevoir une tentative désespérée des ouvriers, qui comptaient, en se rendant à l'îlot, arracher par la peur ou par la violence des conditions avantageuses au jeune homme isolé et sans défense. Barbe s'écria qu'il fallait en effet empêcher Philippe de passer la nuit dans l'île.

— Et songez que votre fils est exposé aux mêmes dangers, Barbe!

— Allons trouver le passeur, Mademoiselle, il nous dira s'il a vu M. Auvalde.

Kate s'enveloppa d'un châle, Barbe prit sa mante, et toutes deux se dirigèrent vers la rive. Le soleil s'était caché, les nuages devenaient de plus en plus sombres, et le vent les chassait avec une force croissante.

L'emploi du passeur était à peu près une sinécure, car Philippe n'avait jamais recours à ses services, et le fermier qui cultivait l'île ne s'y rendait qu'à certaines époques déterminées. Mais le vieillard

aimait sa cabane du bord de l'eau ; il menait de front diverses petites industries, et cultivait un jardinet fertile pendant ses loisirs prolongés.

Le bac était attaché à une sorte de cale grossière qui disparaissait presque entièrement sous l'eau, et le vieil André fumait sa pipe en regardant le ciel.

— Savez-vous si M. Auvalde est chez lui ?

— Je ne l'ai pas vu... Pourtant, un de ses bateaux a été détaché... Est-ce par lui ? Est-ce par le courant ?...

— J'ai une commission importante pour lui ; pouvez-vous me passer ?

Le vieillard hocha la tête.

— Le temps est menaçant, Mamzelle. Si l'orage éclate, nous aurons une manière de déluge, et il y aura du clapotis dans la rivière... ce serait dur de lutter contre le courant.

— Y a-t-il du danger ?

— Du danger ? Non, si nous étions sûrs de revenir avant la pluie ; mais mon bac est pesant, et mes bras s'affaiblissent.

La jeune fille désigna le bateau de Philippe, qui dansait sur les flots au bout de sa chaîne solide.

— Prenez ce bateau, dit-elle, je vous aiderai.

— Non, s'écria Barbe, restez, Mademoiselle, j'irai avec André...

— Moi, seul pourrais le décider, ma chère Barbe. Mais demeurez ici, si vous croyez la traversée périlleuse.

— Moi vous laisser aller seule !... Et quand mon fils mange le pain de M. Philippe !...

Kate embrassa affectueusement la vieille femme. Pendant ce temps le passeur avait détaché le bateau.

— Avec cette coque-là, mamzelle, nous n'avons rien à craindre ; nous serons de retour avant l'orage...

Le canot était léger et étroit : Philippe le manœuvrait seul la plupart du temps, et il dansait comme une plume sur les vagues remuantes. Il fallut près d'une demi-heure pour franchir la courte distance qui séparait l'îlot de la rive, et la jeune fille put voir combien le niveau du fleuve avait monté, car les prairies étaient inondées, et l'eau se trouvait à quelques mètres de la maison.

— Comme il est dangereux d'habiter en cette saison un lieu tel que celui-ci ! murmura Kate, sautant à terre.

— Oui, oui, c'est dangereux, dit Barbe, dont les traits s'assombrissaient. Quant le fleuve est si haut, Monsieur devrait coucher à l'usine... Et il l'aurait fait sans les menaces des ouvriers qu'il ne voudrait point paraître craindre...

Le passeur ralluma sa pipe et resta dans le bateau, après avoir passé la chaîne autour d'un jeune saule qui émergeait des eaux bourbeuses. Kate, suivie de Barbe, se dirigea vers le châlet.

— Je crains qu'il ne soit pas là ! dit-elle avec anxiété en secouant la tête ; il nous aurait entendues !

Elle essaya d'ouvrir la porte : elle était fermée.

— Ah ! Barbe, s'écria-t-elle d'une voix désolée, nous avons fait un voyage inutile !...

Puis elle reprit avec énergie :

— N'importe ! nous devons essayer d'entrer pour laisser au moins à Philippe un avis... La serrure est simple. Avez-vous des clefs sur vous, Barbe?

Barbe, en effet, portait toujours un volumineux trousseau, dans lequel on finit par trouver une clé qui, en tourmentant un peu la serrure, fit céder la porte.

Kate n'avait jamais visité la demeure de Philippe. Elle gravit précipitamment l'étroit escalier, et pénétra dans la chambre qu'il avait transformée en cabinet de travail. Sur le bureau se trouvaient, confondus dans ce pêle-mêle bien connu des travailleurs, — surtout de ceux dont les aptitudes sont multiples, — des figures de géométrie, des pages d'écriture serrée, des dessins et des plans de machines compliquées. Point de tentures ni de tapis, — un unique fauteuil de cuir, — quelques livres de mathématiques, d'histoire et de poésie, une estampe du dix-septième siècle, représentant une Vierge de Fra Angelico, et devant cette image, un bouquet de primevères, — c'était tout.

La jeune fille prit rapidement une feuille blanche, et y traça quelques lignes claires, concises et pressantes, dont l'écriture, à dessein agrandie, devait attirer le regard de Philippe. Elle lui racontait l'espèce de complot qu'elle avait découvert, et le suppliait de ne pas braver un danger réel.

Elle fixa le papier sur le dossier de couleur sombre du fauteuil, et au moment de se retirer, céda un instant au désir d'ouvrir la fenêtre et de regarder autour d'elle. Quelques pièces de terre entouraient le frêle châlet, auquel un tapis de gazon donnait accès. A droite, il y avait un groupe de saules, et à gauche un frêne agitait dans la tourmente ses longues branches dépouillées. La Loire roulait ses flots jaunâtres avec un bruit lugubre, et la rive, si riante en été, semblait triste et nue, — aucun rideau de verdure ne voilant les tourelles aiguës de Castel-Fergault ni les fenêtres closes de la Ferrière.

— Le spleen me gagnerait ici, se dit-elle ; comme il a dû souffrir ! Cette soif de solitude est mauvaise pour l'âme, je suis bien aise qu'il pense à quitter cette retraite.

— Hâtez-vous, Mademoiselle, cria en ce moment la voix du passeur, le vent redouble, mais il a sauté à l'ouest, et la pluie va commencer ; nous serons trempés pendant le trajet !

Kate s'arracha immédiatement à sa rêverie, mais aussitôt un coup de tonnerre déchira les nuages, et la pluie se mit à tomber avec violence.

— Ne vaut-il pas mieux attendre ici la fin de cet orage, demanda la jeune fille au vieillard, qui s'était mis à l'abri sous la porte, et qui regardait alternativement le ciel et l'eau.

Il secoua la tête.

— Ce n'est pas un orage ordinaire; la pluie tombera toute la nuit, et demain matin, l'eau entrera peut-être ici... Non, il vaut mieux partir...

— Mais, s'écria Barbe, Mademoiselle va être trempée... Attendez un instant, attendez...

Elle rentra dans la maison, et revint presque aussitôt avec un grand manteau en drap blanc, à capuchon, dont Philippe se servait pendant l'hiver; elle le jeta sur les épaules de Kate, rabattit le capuchon sur sa tête, et l'entraîna vers le bateau.

— Il n'y a pas de danger? répéta la jeune fille d'une voix un peu émue. Je m'en voudrais de vous avoir entraînés, quoiqu'il s'agisse de sauver deux hommes, car je pensais à votre fils, Barbe, aussi bien qu'à M. Auvalde...

— Du danger! Il y en a toujours un peu par un temps semblable; mais la Loire me connaît, et le bon Dieu nous protège...

La journée touchait à sa fin, et Kate, tout en tenant dans ses mains refroidies les bouts de corde qui servaient à diriger le gouvernail, jetait autour d'elle des regards remplis d'une tristesse involontaire. Depuis une heure, en effet, le fleuve avait changé d'aspect; la teinte jaune était devenue boueuse, les vagues, courtes et pressées, roulaient avec un bruit sinistre, et des épaves flottaient çà et là autour du canot. Au-dessus de leur tête, un ciel plombé semblait s'abaisser de moment en moment, et même s'entr'ouvrir sous le sillage embrasé des éclairs.

Kate frissonna involontairement, et détourna ses yeux de l'abîme mouvant qui lui causait une sorte de vertige.

— Quelle mort cruelle ce serait! pensa-t-elle.

Mais cette impression de terreur qui l'agitait chaque fois que le petit bateau effleurait l'eau de ses bords, elle l'éprouvait surtout pour ceux qui l'accompagnaient, et qu'elle se reprochait d'avoir entraînés dans cette aventure. Quant à elle, elle ressentait une émotion inexpliquée, d'une douceur étrange, et, en ce qui concernait sa propre existence, une sensation de sécurité qui n'était ni l'indifférence, ni l'ignorance du péril, mais peut-être la conscience vague et cependant délicieuse qu'elle s'exposait pour un être aimé. Ce sentiment était d'autant plus pur qu'elle n'avait pas pensé seu-

lement à celui qui lui était si cher, mais qu'elle avait eu en vue deux créatures humaines à préserver d'un péril sérieux.

Comme les ombres du soir devenaient plus épaisses, et que les arbres de la rive prenaient à travers les rafales un aspect fantastique, le bateau aborda enfin, pas à la petite cale, alors couverte par les eaux, mais un peu au-dessus, et Kate, sautant à terre, non sans se mouiller les pieds, attendit en silence que le passeur et Barbe eussent fixé la chaîne à un poteau planté sur la berge envahie.

Puis, elle tendit ses deux mains à ses compagnons.

— Merci, dit-elle simplement; nous n'oublierons pas ce voyage, entrepris pour rendre un important service... Bonsoir, père André... Venez vite, Barbe.

— Mademoiselle, dit Barbe, si le père André nous allumait un fagot pour vous sécher?...

— Oui, reprit le bonhomme avec insistance, entrez, Mamzelle, Barbe a raison...

— Merci... ne vous occupez pas de moi; mais vous, Barbe, réchauffez-vous chez le père André. Je vais passer à l'usine pour voir si M. Auvalde s'y trouve, et vous me rejoindrez sur le chemin de la Ferrière... Il y a encore assez de jour, surtout en prenant la grand'route.

Barbe hésita un instant, mais la pluie l'avait transpercée, et, d'autre part, elle avait l'habitude de voir Kate sortir seule un peu à toutes les heures.

— Eh bien, Mademoiselle, se décida-t-elle à dire, je vais me sécher un peu, et d'ici à un quart d'heure je vous aurai rattrapée...

La pluie était plus abondante que jamais, et Kate s'enveloppa dans le manteau ample et chaud qui la couvrait.

— Si Philippe n'est pas encore rentré à l'usine, pensa-t-elle avec un sourire intérieur, Martin va être tout à fait trompé par ce manteau... je suis à peu près de la taille de M. Auvalde, et à distance on me prendrait presque pour lui!...

La façade blanche de l'usine ressortait dans l'obscurité croissante, et une des fenêtres s'éclaira soudain. Guidée par cette lumière amie Kate s'avançait sans crainte dans le sentier bien connu. En longeant un petit taillis, séparé d'elle par une haie vive, elle crut voir deux ombres se mouvoir parmi les broussailles. Elle n'eut point peur; il n'était pas dans sa nature de se laisser influencer par la crainte, et d'ailleurs la lumière de l'usine était maintenant bien proche. Cependant, elle saisit un léger bruit; les branches du taillis furent écartées avec précaution, et presque aussitôt un coup de feu retentit.

— Mon Dieu!... Oh! mon Dieu!

Et avec ce cri, cri d'appel et de douleur, elle s'affaissa sur le sol détrempé.

Une exclamation étouffée lui répondit :

— Ce n'est pas lui !...

Un jurement effroyable suivit, puis tout s'effaça aux yeux de Kate.

XVI

Le bruit du fleuve, les coups de tonnerre et les pétillements du fagot embrasé avaient empêché Barbe et André d'entendre le coup de feu. Mais la fenêtre de l'usine s'ouvrit précipitamment, et au bout d'une minute, un pas rapide se fit entendre dans le sentier.

— Qui a tiré?... Qui a appelé?

La voix de Philippe sembla galvaniser la forme inerte qui gisait sur la terre mouillée. Kate se souleva, et, recueillant toute son énergie, dit d'une voix tremblante :

— C'est moi, Kate d'Ayguemard... Mais ce n'est rien...

— Vous!... Ici!... D'où venez-vous? Qu'est-il arrivé?

Il la regardait avec une stupéfaction inquiète et inexprimable, cherchant à se rendre compte de ce qui s'était passé. Tout à coup il remarqua le manteau qu'elle portait.

— On a tiré!... ah! s'écria-t-il avec une douleur indicible, on vous a prise pour moi!

Il se pencha sur elle, et l'aidant à se relever :

— Etes-vous blessée? demanda-t-il d'une voix étranglée...

Puis, il prit son bras et voulut l'entraîner. Mais à peine avaient-ils fait deux ou trois pas qu'il sentit ce faible bras échapper à sa pression, et la jeune fille glisser de nouveau sur le sol.

Philippe la souleva, tout tremblant à la fois de colère et d'émotion, mais comme il faiblissait sous ce léger fardeau, un homme sortit du taillis.

— Laissez-moi vous aider, M. Auvalde, dit-il d'une voix incertaine et troublée.

Philippe le repoussa d'un geste, et continua sa route. L'homme le suivit.

— Est-ce qu'elle est morte? demanda-t-il de la même voix étrange et heurtée.

Philippe ne répondit rien, il entrait en ce moment à l'usine. L'homme y pénétra à sa suite, et tandis que la jeune fille était portée avec précaution sur le petit divan du bureau de l'ingénieur, il se tint en dehors de la porte, et reprit la parole :

— Voulez-vous un médecin, M. Auvalde?

Philippe imbiba d'eau les lèvres et le front de la jeune fille, et la

débarrassa de son lourd vêtement. Alors, livide, les lèvres serrées, il se tourna vers son étrange compagnon.

— Jean, comment étiez-vous là ? demanda-t-il d'une voix dont il contenait avec peine les frémissements.

— Moi?... moi?...

Une expression qui tenait de la folie parut sur le visage du misérable. Tout à coup, il tomba à genoux, s'écriant avec égarement :

— Cela me tue!... J'aime mieux qu'on me livre à la justice!... Je ne garderai pas ce poids-là sur mon cœur! Je suis un malheureux! Oui, je vous en voulais... Aujourd'hui, à la Bettière, vous m'avez menacé et repoussé... J'ai bu... Un autre, qui vous haït plus que moi, a mis une balle dans mon fusil... Et ce soir, je vous attendais... J'ai vu votre manteau blanc, comment aurais-je pu, dans l'ombre, reconnaître que ce n'était pas vous!... Mais vous ne savez pas ce que j'ai senti quand j'ai entendu la voix d'une femme dire : Mon Dieu!... J'ai pensé à ma pauvre mère, et cela m'a fait mal comme si je l'avais frappée... Ah! ça m'a dégrisé!... Et je suis resté là, cloué à ma place... Et quand vous avez dit : Kate!... Ah! Monsieur!... elle a enseveli l'an passé l'aîné de mes enfants!...

Il cacha sa tête dans ses mains, et se mit à sangloter, en proie à un désespoir dont la violence n'émut cependant point Philippe. Une colère telle qu'il n'en avait peut-être jamais ressentie, envahissait son être comme les flots d'une mer en furie; il se jeta sur l'ouvrier, et l'étreignit avec une telle impétuosité que celui-ci n'eut pas le temps de se défendre.

— Misérable!... Assassin!...

— Philippe!...

Une seconde fois, Kate s'était relevée, et cette fois, tandis que l'un de ses bras pendait inerte à son côté, l'autre essayait de saisir la main de Philippe.

Il laissa Jean, qui demeura à genoux, anéanti.

— Philippe, reprit Kate d'une voix qui résonna singulièrement faible sous les grandes voûtes de l'usine, revenez à vous; la colère vous égare!... Ma blessure est légère, les chairs seulement sont déchirées, et cet homme n'était que l'instrument inconscient d'un autre...

— Un instrument responsable! Il expiera son crime, quand je devrais le traîner de mes mains devant la justice!...

— Ah! vous serez miséricordieux!... Il a une femme et des enfants innocents! s'écria Kate avec angoisse, et se soutenant à peine. Par tout ce que vous avez de plus cher, ayez pitié d'eux!...

Elle s'arrêta un instant, visiblement émue, et reprit avec une inflexion étrangement solennelle :

— Par le bonheur que j'éprouve à vous avoir, bien qu'à mon insu, arraché peut-être à la mort!...

Philippe tressaillit violemment, et son regard anxieux alla de Kate à l'homme prosterné à ses pieds; celui-ci sanglotait, mais son propre sort semblait en ce moment l'absorber moins complétement que la vue de la jeune fille. Kate était transfigurée : sa pâleur idéalisait son visage, et il y avait dans l'expression de ses traits tant de douceur, et en même temps tant de calme et d'étrange autorité, que Philippe ne put s'empêcher d'en subir l'ascendant. Il sentit sa volonté s'incliner devant celle de Kate, non parce que celle-ci était plus forte, mais parce qu'elle était plus haute.

— Vous l'exigez?... Soit, qu'il se retire, dit-il en détournant la tête.

Kate fit signe à Jean de se relever.

— Allez, dit-elle d'un ton grave, mais doux ; je ne vous demande qu'une chose... Vous avez, aujourd'hui, failli tuer deux femmes, et l'une de ces femmes est la mère de vos enfants...

Jean tressaillit.

— Ne buvez plus, et n'écoutez plus les conseils perfides... Je ne dirai rien à Annette ; soyez un bon mari pour elle... au nom du pauvre petit que vous avez pleuré et qui est mort dans mes bras !

Un spasme agita la poitrine de l'ouvrier.

— Ne craignez rien, dit-elle encore; nous garderons le secret, et vous pourrez reprendre votre vie d'honnête homme.

Il hésitait.

— Honnête homme ! répéta-t-il. Ah ! si j'osais vous demander ce qui me relèverait à mes propres yeux !... si vous me laissiez toucher votre main !...

— Misérable impudent ! s'écria Philippe.

Mais Kate avait pris la main qui l'avait frappée, et Jean sanglotait de nouveau.

— Merci, mademoiselle !... De ce jour, je serai un autre homme, je vous le promets !

Il regarda Philippe, comme pour lui demander pardon, mais le visage sombre du jeune homme glaça les paroles sur ses lèvres, et il disparut dans la nuit.

— Vous lui pardonnez, n'est-ce pas? murmura Kate.

— D'avoir voulu me tuer, oui... De vous avoir atteinte, c'est autre chose... Je tâcherai, mais mon cœur se soulève contre lui !...

Il avait pris doucement le bras de la jeune fille, et l'examinait attentivement. La balle avait traversé les chairs, qui étaient déchirées et sanglantes.

— Reconduisez-moi à la Ferrière, dit-elle, et ne parlez pas à Barbe de ce qui s'est passé... Avant que je parte d'ici, vous allez me

faire un pansement qui me permette d'attendre jusqu'à demain les soins du docteur... Je ne veux pas qu'on sache à la Ferrière que j'ai été blessée. Demain, j'irai retrouver Mme de Fergeault, et lui demander l'hospitalité pour quelques jours encore.

— Mais vous ne sauriez marcher, et vous aggraveriez votre blessure en attendant ainsi! Songez aux souffrances d'un voyage, si court qu'il soit! Non, je ne puis permettre cette imprudence!

— Il le faut, cependant, dit-elle d'un accent singulièrement tranquille. Qu'importe que je souffre un peu plus longtemps si une famille est sauvée de la misère ou du déshonneur? Vous avez l'âme assez haute pour me comprendre... Pansez mon bras...

Il y avait, à l'usine, une petite pharmacie, établie en vue des accidents qui pouvaient se produire. Philippe, subjugé par les paroles et surtout l'accent de Kate, prit les objets nécessaires, et fit un pansement simple, la blessure n'offrant d'ailleurs aucun caractère grave.

Kate but un verre d'eau, et se déclara prête à partir.

— Il faudra que je place Jean et sa femme à Paris, dit-elle aussitôt qu'elle fut hors de l'usine, on pourrait tout savoir ici... Vous m'y aiderez, cousin Philippe....

Barbe, rentrée depuis longtemps, commençait à être inquiète. Elle gronda Kate, raconta à Philippe leur traversée, et le gronda à son tour d'avoir accordé à son fils un congé si prolongé.

— Mlle d'Ayguemard part demain matin, dit Philippe à Barbe; vous ferez atteler une voiture pour la conduire à la station.

Le lendemain, Kate trouva Philippe sur le seuil. Une nuit d'insomnie avait creusé autour des paupières de la pauvre fille un grand cercle bleuâtre, et le jeune homme était si douloureusement occupé d'elle, qu'il oublia tout ce qui s'était passé entre lui et Mme de Fergeault pour aller lui-même la remettre entre ses mains, et la lui recommander avec effusion. Il revint le soir et le lendemain. Tout embarras avait disparu dans une commune sollicitude; mais ce charme ne devait pas être de longue durée. Au bout de trois jours, quoique faible et très-souffrante encore, Kate voulut partir, après avoir demandé de nouveau un secret absolu envers Marcel.

Jean quitta le pays presque aussitôt, disant bien haut que M. Auvalde lui avait procuré du travail, et que personne ne savait tout ce qu'il y avait de généreux dans le cœur de son ancien maître. Les ouvriers dirent que le « bossu avait acheté Jean », et luttèrent quelques jours encore. Cependant le misérable qui, n'osant frapper lui-même sa victime, avait armé le bras d'un autre, avait disparu la nuit même du crime, et s'était sauvé dans le bateau de Philippe. Au bout d'une semaine, son corps, rejeté par le fleuve, fut trouvé à

quelques lieues de l'usine. Cet événement fut pour les grévistes le signal du découragement, et, à leur grande surprise, le jeune ingénieur les reçut tous à merci, sans en renvoyer un seul.

XVII

JOURNAL DE PHILIPPE

Août 18..

L'époque des vacances a ramené les hôtes de la Ferrière. Malgré la joie qu'ils éprouvent à s'y retrouver, le regret du père, absent de cette réunion, jette une ombre même sur l'humeur insouciante des jumeaux. Ils ont placé sur la tombe de mon oncle les couronnes remportées grâce à leur cousine, et c'est un touchant spectacle de voir ces lauriers enlacés à la gerbe de blé que le fermier y a pieusement déposée. Louis, dont le succès n'est pas douteux, déplore de n'avoir pas su donner à son travail la sanction du plaisir de son père.

— Ah! disait-il hier, son affection et son exemple ont été trop longtemps stériles par ma faute, et il n'en a pas vu les fruits tardifs!

— Il y a des hommes dont la mort est plus féconde que la vie, a répondu Marcel. Dieu le permet ainsi, mais notre père nous voit.

Castel-Fergeault est fermé cette année. La mère et le fils passent les vacances ailleurs, et la vie se concentre à la Ferrière. Le vide y est toujours, mais la jeunesse et la joie l'animent, et la paix l'habite sous la figure de Kate. Mon âme, un peu meurtrie et fatiguée, se laisse aller à la sensation de repos que j'éprouve, et qui me semble si douce. Peut-être suis-je dans les conditions les plus propices pour subir l'influence bienfaisante qu'exerce autour d'elle cette chère créature. Je me laisse guérir par elle... Oui, elle me guérit, souvent sans une parole, par sa seule présence... Quand elle m'a connu d'abord, il y avait en moi un regret qui mettait obstacle à la consolation; maintenant, il me semble que j'ai compris l'inanité du bonheur que je rêvais, et quoique je souffre encore d'avoir vu se briser mon idole et s'évanouir mon illusion, je me sens allégé du poids d'une chaîne, mon âme respire mieux, et je suis par moments — oserai-je le dire? — près de me réjouir d'être libre!...

Oui, l'amertume a disparu de mon cœur. Je suis encore sujet à la tristesse, mais la gaîté de Kate me fait un bien qui m'était jadis inconnu. Qu'adviendra-t-il de moi?... Je pars pour Paris dans deux mois, je vais, ainsi que je l'ai promis, essayer d'une vie nouvelle... Quelque chose en moi attend et espère. Quoi? Je ne sais, et je ne cherche point à le définir... J'ai la croyance vague, mais délicieuse,

qu'une aurore va luire... Il me semble qu'un voile va se lever devant mes yeux et me laisser voir une lumière douce et radieuse... Vais-je reprendre goût au travail, à la lutte?... Un jour, Marcel m'a dit que les eaux de la tribulation fertilisent. Sortirais-je renouvelé d'une épreuve acceptée avec quelque courage? Ou bien est-ce l'influence de ce jour inoubliable où une autre a été frappée pour moi, et où cette jeune fille, en déployant tant de force, d'abnégation et de générosité, a réveillé en moi un sentiment que je croyais mort : l'enthousiasme?...

Comme ses vertus sont hautes et simples! Je ne ne les aurais peut-être jamais bien comprises sans ce drame qui a révélé tout ce qu'il y a de grand dans son cœur. L'oubli de soi, c'est ce qui la caractérise, c'est ce qui donne une saveur si douce à tout ce qui vient d'elle.

Octobre.

Ils sont partis. Je les rejoindrai bientôt, mais ils me manquent... Soyons vrai : *elle* me manque; je ne puis vivre heureux loin d'elle... Ah! la lumière s'est faite, à la fois radieuse et désolante... Cette paix que je goûtais, ce sourire intérieur qui venait détendre mon âme tenaient donc à sa présence? Loin d'elle, je retombe dans mes tristesses et mon découragement... Ah! que n'ai-je su lire dans mon cœur! Que n'ai-je compris ce qu'était ce sentiment mélangé de paix et de douceur qui s'abritait si modestement derrière la tradition d'un autre amour plutôt que derrière cet amour lui-même!... Des souvenirs poignants semblaient me garder contre toute affection nouvelle, et je niais à mon cœur la puissance de se détacher des débris de son bonheur illusoire!... Maintenant, il est trop tard!... Que dis-je! M'eût-elle jamais aimé? Je suis voué à l'isolement... Ma disgrâce, comme un stigmate, me sépare des autres hommes et me dit : tu vivras seul!...

. . . .

A PARIS

Les rideaux sont tirés, des lueurs chaudes et ardentes passent sur les tentures, la flamme s'élève, joyeuse, et supplée, par ses vifs éclats, à la lumière adoucie et circonscrite d'une lampe placée sur la table... Les vacances du jour de l'an ont réuni la famille. Louis et les jumeaux font le whist de Mme Charrey, Marcel est assis au piano, et Philippe, debout près de la table, détourne de temps à autre les yeux des journaux qu'il parcourt pour regarder Kate, qui coud activement.

Le salon est vaste, simplement meublé, mais *vivant*. Chacun y transporte son occupation favorite, chacun s'y fait son petit coin et y assemble ses objets familiers. C'est bien un salon de famille ; aucun étranger n'en vient profaner le charme et la poésie, et l'on ne saurait compter les joies pures, les inspirations élevées qui éclosent dans ce cercle béni, dont Kate est l'âme.

— Laissez un instant ce travail, dit tout à coup Philippe, se rapprochant de la jeune fille et s'asseyant en face d'elle. Vous ne semblez pas entendre Marcel?

— J'écoute en travaillant; cet ouvrage n'occupe que mes doigts, et donne plutôt une impulsion nouvelle à mon imagination.

— Il faudrait du recueillement pour écouter cette musique... L'*andante* de la sonate en *la*... Beethoven est celui des compositeurs allemands qui m'est le plus sympathique.

— J'en suis fâchée, cousin Philippe, dit Kate en souriant. Cette musique est trop tourmentée pour vous, et cadre trop bien avec vos tendances mélancoliques...

— Ne cherchons-nous pas dans la musique une voix qui traduise nos impressions?

Kate secoua la tête.

— Il vaut mieux sortir de nous-mêmes... Pour mon compte, je cherche dans la musique, non des émotions, mais des sensations de calme et de lumière... Haydn et Mozart me transportent surtout dans cette atmosphère à la fois paisible et radieuse... Savez-vous que votre ancien mal vous menace? Vous êtes triste, depuis quelques jours ; est-ce que Robinson se plaint de la vie bruyante et civilisée?

Philippe ne répondit rien, mais il soupira.

— Faut-il vous prêcher encore la confiance et la sérénité? Vous sembliez guéri à la Ferrière...

— Guéri?.. De quel mal?

La jeune fille rougit un peu, mais répondit simplement :

— Du chagrin qui vous avait atteint...

— De celui-là, je suis guéri, en effet ; mais qu'importe, s'il survient un autre mal, plus douloureux encore?

Kate ouvrit la bouche pour formuler une question, mais Philippe l'arrêta soudain.

— Ne me parlez pas en ce moment ! Mes pensées me tyrannisent, et j'ai besoin de silence... Pardonnez-moi...

Il s'appuya au dossier du fauteuil et ferma les yeux. Kate reprit son ouvrage, non sans lever de temps à autre sur lui un regard attentif. Elle cherchait à deviner le secret de ses pensées. Quoiqu'il se prétendit guéri de son ancien amour, n'était-ce pas le visage pâle

et fin de Renée qu'il évoquait dans cette sombre rêverie? Ne cherchait-il point à revoir, au moins en songe, ces yeux noirs un peu fiers, et ce diadème de cheveux dorés? — Dans les notes mélancoliques qui résonnaient à ses oreilles, ne tentait-il pas de ressaisir quelque chose de ce timbre harmonieux qui lui avait un jour rendu l'espérance?

Kate soupira, et cessa de poursuivre cette énigme. Ah! elle ne se doutait point de ce qui, en ce moment, animait d'un nouvel amour et d'un nouveau chagrin le cœur de Philippe; elle ne se doutait point qu'il se voyait transporté dans l'usine déserte et silencieuse où elle s'était levée devant lui, pâle et tremblante, pour accomplir un acte de généreux pardon. Elle ne savait pas que depuis ce jour où elle avait souffert pour lui, il avait senti s'opérer dans son âme une soudaine transformation, et qu'un sentiment profond et pur lui avait rendu ce que l'amour même de Renée eût été impuissant à renouveler en lui: la jeunesse et l'enthousiasme. Et elle savait encore moins que maintenant il souffrait pour elle, et qu'un seul mot séparait leurs deux cœurs.

— Qu'importe que je n'aime plus M[me] de Fergeault, dit tout à coup Philippe, relevant la tête, et semblant prendre un parti désespéré, qu'importe, si j'aime une autre femme qui, elle non plus, ne saurait répondre à la tendresse que je lui ai vouée?

— Qu'en savez-vous? répliqua Kate avec douceur. Le lui avez-vous demandé?

— Elle ne me croirait pas, et moi je n'oserais lui offrir les restes de mon cœur... Elle a refusé un homme bien mieux fait que moi pour plaire...

— Cela ne prouve rien; les sympathies sont parfois si capricieuses! Mon pauvre Philippe, je voudrais sincèrement vous voir heureux! Essayez...

— Elle sait qui j'ai aimé... Et son refus me briserait le cœur.

— Mais vous souffrez! Pourquoi ne pas tenter une démarche qui, si elle échoue, vous laisserait au moins l'espèce de calme qui accompagne toute solution irrémédiable?

Philippe la regarda pendant quelques instants avec une expression indéfinissable.

— Kate, dit-il presque bas et d'une voix tremblante, si vous n'étiez pas *vous*, je penserais que vous êtes coquette et que vous voulez me désespérer... Ne savez-vous donc pas de qui je parle?

Elle laissa échapper un léger cri, et cessa tout à coup de travailler. Les joueurs de whist tournèrent la tête, et M[me] Charrey dit d'un ton plaintif:

— Plus bas, Kate!

— Le piano vous gêne-t-il? demanda Marcel, s'interrompant aussitôt.

— Non, oh! non, pas le piano; il me charme, au contraire...

Philippe n'avait pas quitté des yeux le visage de Kate, qui, d'abord couvert de rougeur, était devenu pâle et rigide. Il mordit sa lèvre et ses traits prirent leur expression la plus sombre.

— Ne me dites rien, Kate... Je suis un insensé, mais du moins, je vous expliquerai ce qui peut servir d'excuse à ma folie. Après cela, nous n'en parlerons plus jamais... Vous persuaderai-je de ma sincérité! Il est si étrange qu'à mon âge un homme se trompe sur son propre cœur! Ecoutez-moi, reprit-il vivement, bien qu'à voix basse, voyant qu'elle allait parler, il faut que je vous dise tout ce qui remplit mon âme... Ce sentiment n'est pas éclos subitement en moi: il s'y est glissé depuis longtemps et a grandi sans que je pusse m'en apercevoir. Je ne l'ai pas reconnu, cet amour modeste, quoique la paix et la douceur qu'il apportait avec lui eussent dû révéler sa puissance bénie; je devenais meilleur auprès de vous, vous occupiez mon cœur, mais à vos côtés se dressait une ombre, l'ombre d'un amour que je croyais doué de vie, et auquel je m'attachais avec toute la folie d'une illusion... Renée revint à moi... Ma joie tint d'abord du délire; puis, une vague angoisse me saisit... Je vous dis une fois que la sécurité me faisait défaut au milieu même de mon espérance... Quand je dus renoncer pour la seconde fois à mon rêve, je souffris un déchirement et me crus atteint dans ma vie même... Non, Kate, ce mal n'était point inguérissable, mon amour détruit n'avait plus de racines, et dans mon cœur rasséréné une autre tendresse vint silencieusement combler ce vide d'un jour. Et je l'ai compris trop tard... Mais c'est invraisemblable, n'est-ce pas? Qui voudrait le croire!.. Cependant ma douleur d'aujourd'hui, ce n'est plus la déception de la jeunesse qui pleure un songe brillant; c'est l'angoisse de l'homme déjà mûri qui perd son bonheur solide et réel, l'appui terrestre sur lequel comptait reposer sa vie, le rayon bienfaisant qui devait l'animer... Moi, être aimé!.. Pardonnez-moi ma chimère... Vous pleurez! Vous cachez votre visage! Oubliez ce que je viens de dire, montrez un peu de compassion à un pauvre être malheureux, et soyez encore pour moi « cousine Kate, » c'est tout ce que je vous demande!

Kate essuya rapidement ses yeux. Elle était trop sincère pour le laisser dans son erreur, trop bonne pour prolonger sa souffrance au prix d'un plaisir de coquetterie. En cet instant où sa vie s'illuminait soudain, et où mille sentiments longtemps comprimés s'élevaient en elle comme un chant de fête, elle resta elle-même, et dit en rougissant, d'une voix un peu tremblante.

— Vous vous trompez... Vous ne m'avez point affligée...

— Que dites-vous! s'écria-t-il, se levant brusquement.

Il avait parlé haut à son insu. Mme Charrey n'osa point lui adresser des reproches, mais elle soupira.

— Kate, reprit Philippe d'un ton contenu, prenez garde! Vos paroles n'ont peut-être pas le sens que je suis trop disposé à leur donner, et il serait cruel de tromper un cœur malheureux... Voulez-dire que vous pourriez être ma femme?...

Kate ne put répondre, mais elle le regarda. Une joie immense brillait dans ses yeux, ses lèvres et ses mains tremblaient...

— Vous pourriez m'aimer, répéta-t-il avec angoisse.

— Oui!...

Un faible soupir s'échappa de la poitrine de Philippe; on eût dit que le bonheur l'oppressait tout à coup. Il se leva, et Kate fit comme lui; elle posa sa main sur son bras, et il la mena vers son jeune cousin.

— Marcel, dit-il d'un voix vibrante, c'est à vous que j'amène d'abord ma fiancée.

Un cri de joie lui répondit, tandis que les pauvres mains incertaines de Marcel, cherchaient celles de Kate et de Philippe. Mme Charrey se leva toute droite, Louis s'avança vivement vers sa cousine, et les jumeaux se regardèrent avec stupeur.

Kate avait retrouvé son calme habituel, et embrassait gaîment ses parents. Quand elle arriva à Maurice, elle vit qu'il pleurait.

— Quoi! dit-elle, surprise, n'es-tu pas heureux que j'épouse Philippe?

— Mais tu vas nous quitter!

Elle appuya contre sa poitrine la tête blonde de l'enfant.

— Est-ce qu'on sépare une mère de ses enfants? répliqua-t-elle avec tendresse... et une fille de sa mère? ajouta-t-elle avec un sourire, tendant la main à Mme Charrey. Philippe prendra seulement une part de ma tâche...

Pendant ce temps, Marcel disait tout bas à Philippe :

— Pauvre chère Kate! Il faudra lui faire oublier tout ce que vous lui avez fait souffrir, mon ami...

— Moi, je l'ai fait souffrir?... Ah! vous faites allusion à cette blessure, reçue pour moi?

— Non, Philippe, ce jour-là, elle a été *heureuse*... Je parle d'une autre époque... du jour où elle a vu votre joie et votre affection ardente pour une autre...

Philippe tressaillit.

— Que voulez-vous dire?

En ce moment, Kate s'approchait, et Marcel lui dit très-bas :

— Je révèle à Philippe un secret que j'avais surpris... Chère cousine Kate, vous ne m'en voudrez pas, puisqu'il est votre fiancé... Ah! comme je souhaitais de vous voir heureuse!... Votre union, c'est ma part de bonheur...

XVIII

Philippe et Kate étaient mariés depuis six mois lorsqu'une lettre d'Angers leur annonça un événement qu'ils avaient pressé de leurs vœux : le mariage de Mme de Fergeault avec M. de Songeac.

Kate prit les deux mains de son mari, et le regarda en souriant, avec un peu d'insistance. Il était ému, et ses yeux étaient si brillants qu'elle crut y voir une larme.

— Mon cher Philippe, dites-moi à quoi vous pensez?... Le sort de nos amis vous semble-t-il plus enviable que notre tâche à la fois douce et austère? Etes-vous fatigué de votre petite femme, et ne vous tient-elle plus lieu du rayon de soleil après lequel vous soupiriez?

Elle avait parlé d'un ton de joyeuse plaisanterie, mais il répondit avec un accent pénétré :

— Kate, nous ne savons ce que nous faisons quand nous murmurons contre notre sort... Le bonheur qui m'avait été un instant retiré m'est rendu plus complet et plus pur... Comment, tous les ma vie, ne remercierais-je pas Dieu qui m'a ôté une Renée pour me donner une Kate?...

M. Maryan.

SHELLEY

L'HOMME — SA VIE

Rien n'est plus dangereux, quand on retrace la vie d'un homme que de se laisser conduire par la sympathie ou l'antipathie qu'il inspire. Cette manière favorable ou défavorable de juger d'avance une existence, fût-elle la plus illustre, ne laisse pas que d'impressionner mal un auditoire ou le lecteur, un public quelconque enfin. Quand on lit un ouvrage, quand on écoute un orateur, on veut avant tout que l'écrivain ou celui qui parle fasse abstraction de lui, et ne nous montre, dans son étude, que les reflets mêmes de ce qu'il a saisi, observé, analysé.

Il faut bien le dire, au début de ce travail, celui qui nous occupe, Shelley, le poète anglais trop tôt enlevé à son pays et au monde, le jeune homme mort à trente ans dans les eaux de la Méditerranée, Shelley, que Taine appelle un des plus grands poètes du siècle, est panthéiste par excellence et il n'a jamais compris ni même connu, je dirai, la sainte leçon de la déchéance de la nature humaine, ni par conséquent celle de la rédemption, telle que nous l'enseignent et la Bible révélée et l'étude approfondie de notre propre cœur. Voilà la grande faute du poète, faute première et irréparable ; sans cette doctrine supérieure et seule complétement religieuse, le plus profond penseur, le plus sublime inspiré restera couvert de je ne sais quelle tache, sera suivi de je ne sais quelle ombre, qui ne l'abandonnera pas même dans la mort. Nous tenions à signaler dès l'abord cette lacune chez notre cher poète. Certes, l'homme ne trouve sa complète grandeur qu'en proclamant sa misère, son propre péché, qu'en se redressant crucifié vers le Dieu sauveur qu'il adore. Il a manqué à Shelley de faire entendre le cri à la fois superbe et humble de Pascal.

Voilà donc par où Shelley a tout d'abord péché. Mais hâtons-nous de reconnaître ce que sa foi eut de grand, d'admirable : tous ceux qui, comme lui, ont cru dans l'idéal, qui l'ont affirmé à l'encontre

des tristesses, des défaillances, des déceptions de la vie, tous ceux-là sont dignes d'être applaudis. Dans un sens, ils ont bien mérité de l'humanité, ils ont droit à la reconnaissance des générations suivantes. A vrai dire, Shelley offre quelque similitude, comme théoricien de l'absolu, avec son compatriote Berkeley, qui longtemps avant lui avait déclaré n'être qu'une apparence, cette matière dont notre esprit demeure enveloppé ici-bas. Shelley croit à l'inanité de tout ce qui n'est pas la science, la justice, l'amour éternel. Il ne comprend pas les distinctions multiples de nos théologiens; il veut, tout de suite, comme un coursier impétueux et indompté qu'il était, franchir toutes les barrières qui séparent l'homme de l'infini. S'il s'est brisé lui-même, dans cette course folle, mais hardie et non sans gloire, faut-il le maudire, le condamner irrémissiblement? Ce serait ne pas comprendre la nature de Shelley, ce serait passer près de cet homme étrange, qui nous fascine presque par ces chants d'un lyrisme incomparable, sans remarquer ce qui l'explique. Shelley faisait partie intégrante de l'univers, où se mouvait sa pensée comme en une sphère immense; il ne se différenciait pas de lui; il fit une magnifique confusion d'identité. Très-religieux en ce qu'il ramène tout à l'unité, il oublie la contingence, l'imperfection de l'être fini; il ne se doute même plus de ces existences limitées, où le mal et le bien se livrent la lutte acharnée et décisive de la vie. La faculté de l'idéalisation était si prononcée chez lui qu'il ne pouvait voir les choses à une autre lumière. Son erreur est venue de l'excès même de la noblesse de son intelligence. Et j'ajoute que Shelley a payé, dans sa vie privée, son tribut à la débilité de notre espèce humaine : il ne fut pas toujours moral dans ses actes : voilà sa seconde faute, et elle a été un crime véritable, celle-là.

Mais, dans un sens, n'était-il pas conséquent avec lui-même? le panthéisme, en effaçant la personnalité de l'homme, l'empêche du même coup d'être responsable, et on ne peut guère s'étonner que Shelley n'ait pas connu les scrupules d'une conscience chrétienne. Pour le panthéiste idéaliste, le mal moral est une ombre qu'il n'aperçoit même pas. L'œil fixé sur l'absolu, Shelley croyait et voulait voler en plein ciel; il ne se souciait même plus de ses pieds, qui traînaient dans notre boue terrestre. Encore une fois on ne peut se départir de son corps : quand on le méprise, quand on le nie, il s'affirme d'une manière implacable; il prend ainsi sa revanche de nos dédains, il nous prouve qu'il faut à tout prix compter avec lui. Shelley a eu tort, ne craignons pas d'insister sur ce point, de ne pas rester dans la vérité, dans cette mesure qui assigne à l'esprit un rang supérieur, mais qui laisse la matière à sa place, et qui ainsi établit l'homme dans son harmonie nécessaire.

Nous avons tenu à dire, sans tarder, ce qui nous semble incomplet, défectueux, faux, chez Shelley. Mais, malgré qu'il n'ait pas connu les beautés surhumaines de la révélation chrétienne, notre poète, par ses cris d'enthousiasme, par ses pensées profondes, par toute son âme si mystérieuse, est digne d'être écouté, d'être aimé de chacun de nous. Il a souffert de toutes les mélancolies, sans s'y complaire toutefois. Il a entendu gronder, au dedans de son cœur, des orages autrement terribles que les tumultes de la nature extérieure, et c'est surtout au milieu de ces tempêtes de l'âme, de ces souffrances aiguës, qu'il conserve le calme, la dignité, qu'il se montre grand. Imitons un tel exemple. Nous ne parlerons désormais que de ce côté majestueux et séduisant de sa nature.

Il naquit à Field-Place, comté de Sussex, le 4 août 1792; sa famille était de très-ancienne noblesse britannique et a encore des représentants. Il passa son enfance à la maison de Warnham, puis à Sion-House-School, à Brentford. La rudesse de ses maîtres, la grossièreté de ses camarades furent pour lui une première torture. D'une sensibilité excessive, il connut vite ces révoltes intérieures qui font protester une âme droite et fière contre les injustices criantes comme aussi contre les piqûres secrètes. Son caractère apparut dès lors doux et hardi : il l'a dit lui-même dans la préface de son ouvrage *la Révolte de l'Islam*. Refoulant ses larmes, calmant son cœur, il cherchait uniquement à être juste, libre et bon; il se sentait s'indigner un peu plus chaque jour contre l'égoïsme et la tyrannie des autres. A quinze ans, au collège d'Eton, on voit la nature de Shelley se dessiner plus nettement encore : il refuse de subir le *fagging-system* et résiste à toute humiliation, à tout arbitraire. Que lui importent les sarcasmes de ses condisciples, au besoin même les violences matérielles? il endurera un coup de poing, mais sa volonté ne fléchira pas une seconde; il ne se soumettra pas. Aux heures pénibles, aux moments critiques, quand une âme a sû rester maîtresse d'elle-même et se placer au-dessus des atteintes vulgaires, il se fait toujours une éclaircie dans son ciel, quelque sombre qu'il ait été jusque-là. La protection et l'affection du docteur James Lind consolèrent Shelley, lui furent comme une rosée douce dans la solitude de son cœur. Lind le passionna pour les sciences naturelles, particulièrement pour la chimie; certes ce ne fut là qu'un goût passager, et l'âme poétique du jeune homme ne pouvait demeurer emprisonnée dans ces formules d'une science de froide analyse, où toute vie disparaît. Cependant ces entretiens scientifiques, au début de sa vie intellectuelle, lui auront été précieux : il observait ainsi de très-près les mystères de cette nature, que bientôt il devait idéaliser dans ses poèmes. C'est sans doute à

ces études premières qu'il faut attribuer cette exactitude dans les descriptions, si remarquable à côté de cette imagination débordante.

A force d'études, Shelley tomba gravement malade. Le même docteur Lind devait le guérir. Peu après chassé du collège d'Eton pour un coup de canif donné à l'un de ses camarades, dont il avait subi d'odieuses vexations, il entre à l'université d'Oxford; période pour lui d'assidu travail et de vie très-pure. Comme il arrive presque toujours quand l'adolescent concentre toutes ses ardeurs dans la tête, Shelley s'enflamma exagérément pour ces idées révolutionnaires qui, alors venues de France, se répandaient dans le monde. Il fit imprimer, sous l'anonyme, *les Nécessités de l'athéisme*, cause d'un prodigieux scandale, et, cité devant les autorités universitaires, refusa de reconnaître ou de renier l'ouvrage. Ne nous étonnons pas outre mesure de cet enthousiasme pour de fausses doctrines : l'abus du principe d'autorité avait justement soulevé les colères de Shelley, et, s'il allait trop loin dans ses revendications libérales, c'était du moins un sentiment profond de justice qui lui dicta son livre. Cette hardiesse valut à l'étudiant son expulsion de l'université.

Vers cette époque, il fit la connaissance de Harriet Westbrock; on s'écrivit beaucoup, finalement on décida une fuite sur Edimbourg, où fut célébré le mariage, en 1814. Façon précipitée d'agir! et qui dénote, mieux que tous les précédents de son enfance, le caractère audacieux, prompt, irrésistible de Shelley. Quand il s'est passionné pour une idée ou pour un homme, il oublie tout le reste, il faut qu'il triomphe de tout obstacle, il ne voit plus que son but à lui, ce n'est pas de l'égoïsme, cela, c'est une conviction exclusive d'être absolument dans la justice, dans le vrai. Ainsi, on devient forcément égoïste, sans le vouloir, sans le savoir jamais. Shelley, lui, a dû croire faire acte d'héroïsme et rappeler des scènes antiques, dignes des demi-dieux, quand il enleva Harriet à sa famille. Et cette exaltation elle-même ne fut pas de longue durée. La différence d'éducation rendit les rapports bientôt difficiles entre eux; Harriet, intelligente sans doute, était la fille d'un hôtelier retiré des affaires. L'année même de son mariage, Shelley rencontre Mary Godwin Wollstoncraft, fille d'un écrivain célèbre, et en devient éperdûment amoureux. Il se hâte alors de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'existence de Harriet, et part avec sa nouvelle compagne pour le continent. Dans l'automne de 1816, à son retour de Suisse, il se fit une secousse terrible dans l'âme du poète. Il apprenait que Harriet, inconsolable, s'était noyée. Shelley dut sentir dans son âme, si franche, si accessible à toutes les douleurs légitimes et nobles, une indicible amertume. Ne l'accablons pas de nos reproches : nous croyons que, devant ce crime de sa vie, il se serait jeté aux pieds

de la croix de Jésus-Christ, si le christianisme véritable lui avait été connu. Quoi qu'il en soit, et quelque impénétrables que puissent être les profondeurs d'inconscience du poète, Shelley portait désormais une plaie vive et cachée en son cœur. Sa mélancolie s'accrut, et, malgré tout le charme de sa nature, il se montra dès lors taciturne, porté à des rêveries sombres dont il se laissait difficilement distraire. Les tendresses de Mary, devenue sa femme, à la fin de 1816, leur complète entente, et jusqu'au sourire de ces enfants qui vinrent égayer leur intérieur, rien ne dissipa l'inquiétude de Shelley : il ne pouvait plus être pleinement heureux. Et, pour ne rien dissimuler de notre pensée, il entrait aussi un autre élément dans cette tristesse, dans cette préoccupation de l'illustre anglais : homme par le cœur, il était philosophe et poète par l'intelligence : et par conséquent il souffrait comme tous les génies, de sentir ses créations, ses plus grandioses conceptions, inférieures à l'absolue perfection qu'il rêvait, qu'il entrevoyait par delà tous les horizons visibles.

Cette même année 1816, au mois de mai, à Genève, à l'hôtel Sécheron, où il s'était arrêté avec Mary, Shelley avait rencontré Byron dans tout l'éclat de sa renommée, et les deux poètes passaient quatre mois de vie commune. Que de révélations intimes et inconnues durent être faites alors par ces deux hommes l'un à l'autre ! Dans de telles rencontres, on se plaît à reconnaître comme un signe de la Providence : c'étaient bien là deux frères de génie, dont le contraste même prouvait l'affinité étroite de leur être. Byron, alors, fuyait sa patrie et venait chercher sur les bords du Léman une paix, dont il avait soif, après les débats retentissants de son procès avec miss Milbanke ; Shelley, lui, à peine connu encore par sa *Reine Mab* poème des premiers jours, frappa aussitôt Byron et le subjugua par son caractère. Shelley n'était pas cette nature extérieument fiévreuse, impatiente, pleine d'éclairs et de foudres comme l'autre. Byron se fatiguait lui-même, et il a été le sublime blasé du siècle, si l'on peut parler ainsi. D'une sensualité raffinée, propre à tous les désespoirs les plus déchirants, Byron ressemble à ces convives enivrés de la Rome impériale, qui, la coupe à la main, demandaient à mourir. Byron trouve qu'il est plus cruel de continuer de vivre que de conseiller aux autres le suicide en donnant soi-même l'exemple. Byron est la personnification de la douleur échevelée, et en même temps il brille comme une étoile incandescente dans les cieux, dont il se souvient qu'il descend. L'avenir n'intéressait pas cet ange tombé, le présent était pour lui une torture, le passé échappé pour toujours l'obsédait. Il préférait ne plus être, et le souvenir de la petite Adah, laissée par lui en Angleterre, ne pouvait qu'aiguiser son mal irrémédiable. Il nous semble que Shelley a seul pu adoucir Byron. Car il

était lui, pareil, non à l'aigle blessé du chantre de Child-Harold et qui se frappe la tête contre les barreaux de fer du cachot, mais à ces eaux vertes et profondes, où se mire l'astre des nuits, et où se reflète l'infini du ciel. La pureté de sentiment, la foi dans l'absolu, chez Shelley, étaient entières. Il devait captiver Byron. Et qui donc n'eût pas aimé cette beauté rêveuse, cette physionomie qui ouvrait des perspectives d'arrière révélant l'artiste consommé? Et Shelley avait la naïveté d'un enfant, à côté de la grandeur intellectuelle. Simple et vrai, il amenait, à son insu, Byron à lui confier la flamme dont il était brûlé. Ces épanchements calmaient le grand homme malheureux.

Et nous l'admirons, et nous le regardons, nous aussi, ce jeune poète au front limpide, aux cheveux d'un brun clair dont les ondes enveloppaient comme d'une gaze très-ténue la figure ovale et si fine; nous savons par le pli de ses lèvres qu'il croyait dans la chasteté; ses deux beaux yeux d'un bleu foncé versaient par moments des torrents de feu et de lumière. Cet homme exceptionnel avait ce prestige que donne une majesté simple. Tout son être chantait ; il fut reconnu par Byron comme un barde ressuscité des vieux âges.

Et déjà Shelley se précisait à lui-même son panthéisme; il proclamait l'idéal seul régnant par delà ses manifestations successives; il ne voulait plus songer aux maux subis dans son enfance; il s'efforçait, malgré certaine blessure inguérissable de son propre cœur, de ne voir, de n'admettre qu'une réalité, celle de l'absolu. Toute sa personne, d'une diaphanéité exquise, semblait réfléchir le dogme de l'unité de substance. Bien que concentré dans des réflexions intenses, Shelley était surtout cette harpe merveilleuse sur laquelle jouent les moindres souffles de la nature. Toutes les harmonies venaient se recueillir en lui, et voilà pourquoi ses poèmes sont comme un paradis légendaire, où des formes fantastiques, des apparitions surprenantes se mêlent aux accords les plus doux, aux battements d'aile de l'oiseau le plus gracieux, aux couleurs et aux sons qui charment. Shelley montra à son ami son âme illuminée des rayons de tous les mondes, mais il lui dit qu'il ne se fixait que sur les deux pôles de la vérité et de la beauté transcendantes.

Ces instants d'effusion intime entre les deux Anglais ne pouvaient se prolonger. Byron garda fidèle le souvenir du tendre, du compatissant, du profond poète. Ils se revirent en Italie, surtout à Ravenne et à Livourne, mais jamais plus avec cet abandon des premières fois. Shelley retourna dans sa patrie, où il tomba malade. Il souffrait de spasmes au cœur depuis longtemps, et cet état physique aggravait encore sa mélancolie native. Il demeura peu à Marlow et décida d'habiter en Italie avec les siens, en 1818. Il visite Rome, Naples, enfin Pise, et c'est dans cette ville qu'il note les premiers

accents d'Epipsychidion, le plus touchant, le plus amoureux, le plus angélique cri d'une âme. Emilia Viviani, jeune fille, que son père avait promise en mariage malgré elle, s'était renfermée dans un couvent de Pise et y priait Dieu. Shelley vit très-peu cette vierge sacrifiée. Que se passa-t-il entre leurs deux cœurs? C'est resté enseveli dans les pages de son poème étonnant d'amour. Quelquefois un son de voix échappé dans l'ombre, dans le secret, suffit à témoigner entre deux âmes d'une profonde sympathie, dont la source vient de plus haut. Shelley a-t-il regretté d'avoir déjà donné la meilleure partie de lui-même à Mary? Il semble cependant que la fleur exquise et unique de l'amour ne se cueille pas deux fois pour ceux qui comprennent l'indivisibilité snblime du cœur. Et certes notre poète avait jusque-là chéri Mary Wollstoncraft. Peut-être a-t-il regardé Emilia comme une forme céleste, de même famille que lui, et son regret fut-il amer de ne pouvoir l'adopter ainsi dans sa vie. Nous croyons à cette dernière hypothèse, et Epipsychidion sera pour nous le chant des âmes sœurs. L'amour de Shelley ne pouvait, il nous semble, avoir rien de terrestre, et l'amour, pris au sens littéral, se serait, même celui-là, épuré à son souffle et idéalisé. Pour me servir d'un mot consacré, aimer en Dieu, telle était bien la formule applicable à ses procédés affectifs. Bien qu'il touchât la terre, son âme sortait de cette sphère restreinte; le corps demeurait attaché au sol, mais l'esprit de Shelley communiquait avec l'invisible. Il fut donc forcément inconscient dans ses fautes, et nous ne savons s'il se précisa davantage à lui-même son sentiment si pur pour Emilia Viviani. Entendons-le du moins lui-même : « Mon chant, s'écrie-t-il, sera ta rose : ses pâles pétales sont mortes, il est vrai; mais la fleur fanée est douce et odorante, elle n'a point d'épine qui puisse blesser ton sein. Toi qui embellis tout ce que tu regardes, je te prie d'effacer de ce triste chant tout ce qu'il renferme de mortel et d'imparfait, avec ces claires gouttes qui tombent comme une rosée sacrée des deux lumières à travers lesquelles chatoie ta douce âme. Pleure jusqu'à ce que ton chagrin devienne de l'extase : et alors souris à mon chant pour qu'il ne meure point. » L'âme du poète entre ainsi dans cette région supérieure, où deux âmes se fondent ensemble et deviennent une unité rayonnante : c'est le parfait et spirituel amour. « Emilie, continue Shelley, je t'aime, quoique le monde puisse blâmer cet amour d'après son apparence. Ah! que ne sommes-nous les jumeaux d'une même mère! ou pourquoi le nom que mon cœur a prêté à une autre ne peut-il devenir un lien de sœur entre elle et toi, mêlant ces deux rayons dans une seule éternité! L'un de ces noms serait légitime et l'autre vrai; mais, quoique cher, il ne saurait peindre combien au-delà de toute réserve je suis à toi. Que dis-je? je ne suis pas à toi,

je suis une partie de toi-même! Epouse, sœur, ange, pilote de mon destin, dont la course a été sans étoile! Aimée trop tard, trop tôt adorée par moi! c'est dans les champs de l'immortalité que j'eusse dû te rencontrer pour la première fois et sentir ta divine présence dans un séjour divin. » Puis il rêve une île mystérieuse et écartée, où Emilia et lui échangeront sans fin leurs pensées, leurs aspirations, où ils goûteront la joie sans mélange. C'est bien une féerie de l'âme. « Un antre, là, sera pour nous un voile aussi épais que la nuit; un sommeil tranquille clora tes yeux innocents, le sommeil, cette pluie de l'amour languissant dont les gouttes éteignent les baisers jusqu'à ce qu'ils brûlent de nouveau. Oui, nous causerons jusqu'à ce que la mélodie de nos pensées devienne trop douce pour l'expression et qu'elle meure en paroles pour renaître en regards qui dardent leurs flèches vibrantes dans le cœur; notre silence alors deviendra toute une harmonie. Nos souffles se mêleront, nous serons un seul être, un seul esprit en deux corps. Ah! pourquoi deux? une passion unique dans deux cœurs, qui, pareils à deux météores de flamme ardente, se touchent, se confondent, se transfigurent, nourris de la substance l'un de l'autre, brûlant toujours et jamais consumés; nous serons une espérance dans deux volontés, une volonté en deux âmes, une vie, une mort, un ciel, un enfer, une immortalité, un anéantissement! » Nous ne saurions assez conseiller de lire ce poëme d'*Epipsychidion* L'étudier, le méditer, ce n'est pas seulement recevoir des leçons de l'art le plus achevé, c'est entrer dans la vie même de Shelley. A chaque vers, c'est le souffle de ce grand homme qui se répand sur nous et nous fait saisir l'intimité de sa nature. Là, Shelley proclame la force, la beauté, l'immatérialité de l'amour, de l'amour véritable; tout le reste est susceptible de divisions, de rétrécissements, d'étroitesses; l'amour, lui, comme l'intelligence, s'éclaire des vérités qu'il contemple, il va se développant et grandissant à l'infini, il se donne sans mesure et du même coup reste immuable. L'amour est bien comme le génie tutélaire de notre vie : il ne perd rien de ce qu'il s'ôte à lui-même pour en enrichir autrui. Cette haute philosophie de l'amour, Shelley l'explique et la résume à merveille. Plus de discordances; la loi d'amour relie indissolublement tous les êtres; les âmes, pareilles à des notes musicales, concordent à l'harmonie suprême; leurs différences contribuent à la majesté de l'ensemble. Il n'y a partout que des sons très-mélodieux, où les esprits se meuvent comme s'agitent les feuilles dans une douce atmosphère. Ne nous demandons pas ce qu'il advint de l'amour éthéré de Shelley pour Emilia : elle a été cet oiseau de passage, venu d'un pays chaud et lumineux, où des voix inspiratrices et étranges, presque archan-

géliques, résonnent comme d'un monde inconnu, impénétrable. Cet oiseau de passage a, un instant, étendu ses ailes sur le cœur de Shelley, et celui-ci, toujours ému d'une belle et chaste vision, a su, par cet intermédiaire, remonter à l'infinie beauté. Se réjouissait-il de joindre et de s'associer dans une autre vie, celle qui lui échappait présentement sur la terre? ou bien ses doctrines sur l'avenir de l'âme ne demeuraient-elles pas dans cette pénombre, qui enveloppe le panthéisme même sublime d'un Shelley? Pour lui, tout passe, comme un mystère non réel, nul n'a soulevé le voile de ce qui doit venir, nul n'a uni les espérances de ce qui doit être avec les craintes et l'amour de ce que nous voyons. Il a dit, quelque temps avant de mourir, que par la mort le bandeau qui ceint nos facultés dans cette vie tombera, et qu'ainsi nous comprendrons finalement le grand problème. Toutefois, ne prenons pas trop à la lettre cette dernière idée. Shelley est supérieur à presque tous ses contemporains, certes, puisqu'il ne doute pas comme eux de la justice éternelle. Byron peut gémir, Léopardi renouveler les plaintes de l'Ecclésiaste; pour l'un et l'autre, la vie est simplement amère et vaine. Shelley, nous le savons, ne s'abandonne pas à ces faiblesses; il ne récrimine pas. Il aime et il chante l'idéal impérissable. Mais à côté de cette grandeur, il ne formule pas cet idéal. Il a eu tort : nous ignorons quelle était l'immortalité rêvée par lui; beaucoup des formes qu'il nous a décrites, nous ne pouvons les saisir, et, si enchanteresses qu'elles soient, il nous faut convenir qu'elles nous portent à la mélancolie, qu'elles ne satisfont pas notre curiosité légitime. L'homme demande une réponse précise sur les questions si hautes de la religion absolue. Shelley, comme son maître Spinoza, cet invincible logicien de l'Absolu, Shelley a oublié ou méconnu le mot conscience, cette personnalité du moi, qui l'eût distingué de tout cet univers, où il aimait à l'excès à se plonger comme en une mer sans fond. A cause même de cet oubli, il nous est impossible de nous rendre exactement compte du sentiment du poète sur les rencontres magiques, sur la félicité qu'il semble se promettre, quand il reverra Emilia dans les demeures célestes.

N'exagérons pas notre blâme, néanmoins : Shelley a aimé tendrement l'humanité et tout ce qui respire sous le ciel. Les courants magnétiques des êtres, il les a sentis, et il y a comme des effluves incessantes d'amour dans chacune de ses paroles, dans chacun de ses élans : *Epipsychidion*, qui est limpide comme les eaux de cristal, nous reflète son âme même. On ne se lasse pas de ce poème. Il est la résurrection de l'âme frissonnante de Shelley.

Est-ce Mary, est-ce Emilia qu'il a le plus aimée? ou plutôt n'a-t-il

pas réservée la plus secrète partie de son être pour ce dieu πάν qu'il adorait? ce qu'il a le plus chéri sur la terre, ce furent certes ces deux femmes, si séduisantes à des titres divers, l'une comme une compagne de vie et d'étude, l'autre comme une amante divine, en quelque sorte. Mais il ne nous paraît pas faux d'affirmer que Shelley, dans ce qu'il avait de plus insaisissable, appartenait tout entier à cet être impossible, impalpable, inconnu, que tout homme de génie possède et dont il est possédé, que notre poète incarnait dans la forme même de sa vie, de ses œuvres. Pendant ses quatre années de séjour en Italie, il a su mûrir les brillantes facultés, que Dieu lui avait départies. Cet homme, cimmérien par l'âme, devenait de plus en plus grec par la pureté des lignes, par la finesse du contour. S'il entendait toujours le grand bruit des vagues des mers septentrionales, s'il se plaisait au souvenir de leur harmonie sauvage, il regardait maintenant ce fond bleu du ciel italien, cet horizon de montagnes dont les couleurs vaporeuses n'ont rien de vague et qui serviront éternellement de modèle au peintre. Shelley n'eût peut-être que rêvé, il n'eût pas réalisé ses plus glorieuses conceptions, surtout son *Prométhée*, s'il ne s'était fixé à la fin sur la terre par excellence de la lumière, l'Italie ou la Grèce, ces deux filles du soleil. Dans les régions brumeuses du nord, Shelley n'aurait été qu'une voix magique, s'échappant d'une de ces grottes merveilleuses qu'il nous a décrites : elle aurait erré par le monde et semblé un écho perdu de l'infini divin. En Italie l'âpre vent des côtés de l'océan s'est calmé, ce ne sont plus ces déchirures dans les nuées, ces rafales et ces tourmentes des choses ; l'homme prend possession de lui-même, il se concentre et il rayonne tout à la fois, comme une fleur à demi close et bientôt épanouie, sous l'haleine tiède ou chaude du midi. Shelley trouve donc sa pleine maîtrise vers 1818, 1819, alors qu'il songeait passionnément, dans les plus beaux sites d'Italie, sous un ciel et devant une mer d'azur.

A Pise, on se retrouva toute une petite colonie, les Williams, le capitaine Trelaunay, Byron, Leagh-Hunt, et la famille Shelley. Byron nous est bien connu. Les autres étaient attirés là comme en un lieu de réunion, favorable à d'intimes entretiens sur l'art, sur les lettres, sur tout ce qui enthousiasme de riches natures. On devait même coopérer, tous, à une grande revue littéraire ; mais des événements précipités empêchèrent la réalisation de ce plan. Shelley se mit à approfondir la Grèce, et Byron était son digne émule dans ces recherches fécondes. La traduction du *Banquet* de Platon, une méditation assidue d'Eschyle et de Sophocle, les beautés que découvrait très-vite son esprit intuitif, très-intelligent de l'idéal grec, voilà ce qui occupait avec délices notre poète. Il s'initia aux sym-

boles religieux de cette patrie du beau, et devina l'alliance intime de la vie et de l'art, chez ces maîtres bien aimés ; ainsi, sans refouler aucune de ses aspirations sublimes, il les contenait, d'après le modèle antique, en une gracieuse et superbe mesure. Dans la préface de son poème d'*Hellas*, dédié au prince Mavrocordato, il a très-justement écrit ces lignes de reconnaissante admiration pour la Grèce : « Nous sommes tous Grecs ; notre littérature, notre religion, nos arts, ont leur racine en Grèce. Sans cette dernière, Rome, qui fut l'instructeur, le conquérant, la métropole de nos ancêtres, n'aurait pas répandu la lumière dans le monde ; nous aurions été des sauvages ou des idolâtres, ou, ce qui pis est, nous serions arrivés à l'état stagnant et misérable des institutions sociales de la Chine et du Japon. La forme humaine et l'esprit humain atteignirent en Grèce une perfection qui a imprimé son sceau sur des œuvres sans défaut, dont les fragments même font le désespoir de l'art moderne ; cette perfection du modèle a donné une impulsion qui ne peut cesser, à travers des milliers de canaux visibles et invisibles, d'ennoblir et d'enchanter le genre humain jusqu'à l'extinction de sa race. Le Grec moderne est le descendant de ces hommes glorieux, qui, pour notre imagination timide, semblent presque dépasser les proportions de notre espèce ; il a hérité beaucoup de leur sensibilité, de leur rapidité de conception, de leur enthousiasme, de leur courage. » Mavrocordato venait de débarquer à Livourne, et il était un des survivants de l'insurrection de Valachie. Lié avec le cercle poétique de Pise, il enflamma très-vite et Byron et Shelley pour la cause de l'indépendance de ces pays esclaves. Byron allait bientôt mourir dans les plaines de Missolonghi, et Shelley nous a laissé, dans ses vers d'*Hellas*, un cri d'espérance, de foi, dans l'avenir des fils de l'immortelle Achaïe. La corruption de ce qu'il y a de meilleur, pensait-il, produit ce qu'il y a de plus mauvais, et les vices pernicieux qu'engendre l'esclavage moral et politique disparaîtront avec la situation qui les produit. Il aimait donc l'ancienne et la nouvelle Grèce, ou plutôt il affectionnait la seconde par amour de la première. Dédaigneux de la vie, Shelley est grand pour avoir cru par avance à la régénération des Grecs. Disons-le ; s'il était philhellène, il était plus philanthrope encore. Son âme était ouverte à tous les dévouements qui honorent.

Autrefois, il avait écrit à la Chartreuse de Montanvers, ces mots : « Εἶμι φιλάνθρωπος δημωκράτικός τ'ἄθεος τε. » Un immense amour de l'humanité lui restait seul au cœur, à l'heure dont nous parlons. Le ravage de la négation l'avait éprouvé dans ses premières années ; il ne voulait pas d'un faux dieu ; il luttait contre les superstitions et les préjugés de ses concitoyens ; et qui donc, en notre siècle de déplorables confusions, d'incessants malentendus, n'a passé par ces

doutes, qui donc n'a cru à l'illusion de tous les pouvoirs divins et humains, quand on les voit travestis? Shelley était désintéressé, généreux : il passa par-dessus les erreurs, les vilenies, et bientôt il concilia la liberté et l'ordre; il ne courtisa plus les masses populaires; mais il éleva la voix, comme un poète pénétré des leçons des sages de l'antique Grèce, comme un homme que l'expérience a calmé, comme un ange rasséréné dans la vision de l'idéal.

Shelley venait de perdre, toujours en cette même année 1821, un ami cher à son cœur, le poète Keats, près duquel aujourd'hui il repose dans le cimetière protestant de Rome. Il le chanta dans son poème *Adonaïs*, et ces vers témoignent combien tout son être se dégageait, d'une façon de plus en plus marquée, des liens personnels. D'une originalité incroyable, Shelley nous apparaît à chaque jour de sa vie maintenant moins préoccupé de lui-même; il a dépouillé le personnage excentrique, trop téméraire, qu'était l'étudiant d'Oxfort et le mari d'Harriet. Ecoutons-le, quand il personnifie sous la figure d'Adonaïs l'essence immortelle de son ami. « Cette lumière dont le sourire allume l'univers, cette beauté dans laquelle tous les êtres agissent et se meuvent, cette bénédiction que le tourment passager de la naissance ne peut éteindre, cet amour qui soutient toute chose et circule à travers la trame de la vie, rayonne maintenant sur moi et consume les derniers nuages de la froide mortalité. » — « Le souffle, continue-t-il, dont j'ai invoqué la puissance dans mon chant, descend sur moi; la barque de mon esprit est poussée loin du rivage, loin de la foule tremblante dont les voiles ne s'abandonnèrent jamais à la tempête. J'ai percé la terre massive et la sphère des cieux; je me sens porté au loin d'une course ténébreuse et redoutable... Tandis que brûlant à travers le dernier voile de l'azur, l'âme d'Adonaïs, comme une étoile, me fait signe de l'abîme où demeure l'Eternel. » Ces expressions, si pures, si hautes, mettent Shelley à l'égal des premiers maîtres: ce n'est plus lui qui parle, qui paraît sur la scène : ce qu'il décrit, celui qu'il pleure, voilà ce dont nous sommes remplis. Tel était l'art des anciens : la poésie personnelle excessive de nos jours, celle d'un Châteaubriand, d'un de Musset, peut nous attendrir, nous exciter, soulever des explosions de colère ou d'enthousiasme. Mais, ce premier instant de délire passé, nous revenons à nous-mêmes, et nous découvrons l'égoïsme latent du poète. Dans les dernières compositions de Shelley, rien de pareil : on le lit, on veut et on doit le relire; il ne nous accable jamais de ses propres impressions; comme dans Adonaïs, il chante ce qui subsiste éternellement au-dessus de nos agitations fébriles, au-dessus de nos révoltes, au-dessus de nos misanthropies. Sous ce rapport, je le juge supérieur à Byron lui-même. Et cependant notre

admirable Shelley écrivait à sa femme, peu avant l'arrivée de Byron à Pise, quand il était allé le voir à Ravenne : « Lord Byron m'a lu un de ses chants inédits de *Don Juan*, qui est étonnamment beau; chaque parole est marquée au sceau de l'immortalité. Il est à cent pics au-dessus de tous les poètes du jour. Quoique je fasse, je désespère de rivaliser avec un tel génie, et il n'y a personne d'autre avec qui il vaille aujourd'hui la peine de lutter. » Cela suffit à démontrer la candeur, la simplicité de l'homme; il avait compris que dans certaines peintures Byron demeurait inimitable, et il ne voyait plus que ce côté prodigieux de son ami. J'ajoute que Shelley grandit un peu plus encore, à nos yeux, par cela seul qu'il élève si haut Byron. Lui, il avait tout le charme des pures inspirations, il sut, mieux que son émule, rejoindre l'éternelle vérité.

Et cependant Shelley, si épris de Byron, qui, lui, semble n'avoir pas toujours rendu justice à son rival plus jeune, Shelley se promenait dans la forêt qu'on appelle le Gombo, près Pise. Là sont des pins, serrés les uns contre les autres, où pénètrent à peine les rayons du soleil, où l'on entend de sourds et longs murmures. Ces forêts étranges contrastent en Italie avec le reste de la nature, si riante, si pleine de toutes les fraîcheurs. Sous ces sombres branches des grands arbres, Shelley retrouvait ses propres tristesses, et évoquait de lugubres visions. Un homme comme lui a, plus que tout autre, dû saisir l'insuffisance de la vie; comment n'eût-il pas pleuré de se sentir inférieur à ce qu'il rêvait de plus grand? Ces larmes tombaient de ses deux grands yeux bleus, à mesure que les arbres, près de lui, dans l'immense forêt, versaient sur tout son être le parfum de leur résine et entrecoupaient ses pensées de leurs soupirs. Souvent Mme Shelley trouva qu'il tardait trop à rentrer, et c'était bien un cabinet d'étude que le poète s'était choisi, au milieu de cette bizarre et austère nature. Et quelquefois aussi Trelaunay surprit Shelley riant avec la gaieté de l'enfance, courant entre les troncs séculaires comme une âme légendaire de ces bois. S'il confiait ses douleurs au silence de ces hôtes mystérieux, s'il aimait ces souffles qui tantôt chantent et tantôt se taisent dans la verdure magnifique du Gombo, c'est que par moments des joies soudaines ont dû aussi faire irruption en lui : il avait alors comme un avant-goût, comme un pressentiment suave de l'absolue beauté.

Au mois d'avril 1822, les Shelley et les Williams louaient ensemble une maison, Casa Magni, la dernière du village de San-Arenzo, du côté de Lérici, seul autre village sur l'anse de Lérici. Cette anse est elle-même une partie de la baie de la Spezzia. Là, des collines peu élevées d'oliviers, des teintes fondues de bleu et de rose au moment du coucher de soleil, des rayonnements dans le ciel, et sur la cam-

pagne, tout autour, quelque chose de grave, presque de morne. Les eaux de la baie ne sont agitées d'aucune ride, à leur surface, ou elles se soulèvent avec furie, quand éclate une rapide tempête sur la Méditerranée. On trouverait sans peine quelque monotonie à ce feuillage toujours gris cendré de l'olivier, car il empêche qu'on se croie jamais en hiver et il n'arrive jamais aux franches et vives couleurs de l'été. Et Shelley, pourtant, se plaisait infiniment en ces lieux déserts, recueillis. Il ne demandait pas les sourires d'une nature de printemps, il devinait peut-être qu'il entreprendrait bientôt le terrible et décisif voyage. Casa Magni est bâtie au bord de l'eau, et de la terrasse il prenait part au jeu des vagues, qui déposent-là leur blanche écume et s'ensevelissent sous le sable fin de la plage Il a commencé, à San-Arenzo, plusieurs poèmes, restés inachevés. Il regarda bien des fois, sans doute, en face de lui, la vieille tour de Lérici, ces vestiges d'un temps de luttes sanglantes ; il ne devait pas comprendre, avec son âme bonne et grande, que les hommes se soient plu si longtemps à se détruire les uns les autres, sans trève. Puis il tournait les yeux vers le promontoire de Porto-Venere, à l'extrémité du golfe, où des rochers arides marquent la limite des terres, en ce coin désert et presque sauvage du monde. A-t-il souhaité, alors, pour lui, comme une nouvelle Thébaïde, et cet homme insondable aimait-il la présence constante de cette solitude un peu farouche, pour se rapprocher de Dieu et se rattacher à lui uniquement?

Du moins, il avait la passion de l'océan, et les flots bleus ou tumultueux, toujours profonds, de la Méditerranée, berçaient sa barque pendant des journées entières. Il lisait, il écrivait, il méditait dehors sur la mer. Mais il y a je ne sais quelle ironie traîtresse dans ce clapotement de l'eau, qui d'abord enchante. Shelley se fit construire à Gênes une chaloupe légère, sur un modèle rapporté de son pays. Il ne rêvait que de fendre les ondes, avec la rapidité et la souplesse d'un être aérien. Il n'écouta pas les avis de l'armateur, qui fit observer que cette chaloupe prenait trop peu d'eau, et qu'elle ne résisterait pas à une bourrasque. Pendant deux mois, ce furent des courses sans fin sur cet élément magique, qui, d'instant en instant, change, qui transporte alors même qu'il terrifie. La mer, comment Shelley ne l'eût-il pas chérie? elle est un perpétuel mirage, où son âme se reconnaissait trop bien : lui, qui avait en horreur toutes les bornes, il comprenait ces transparences profondes, où l'on ne découvre pas le fond, où l'œil le plus exercé peut creuser toujours plus avant. La mer lui devenait donc en quelque sorte son propre symbole.

Elle allait être son tombeau, ou plutôt elle devait lui servir, au

jour marqué de sa migration vers une patrie supérieure. Après une courte visite à Leagh-Hunt, malade à Livourne, Shelley, accompagné de son ami Williams, s'embarquait, le 22 juillet 1822, dans le port de cette ville, faisant voile vers la Spezzia, sur la chaloupe *Don Juan*, qu'il avait ainsi nommée en l'honneur de Byron. Le capitaine Trelaunay, en ce moment à Livourne, les suivait l'un et l'autre du regard, il vit avec inquiétude le ciel se charger tout à coup de nuages. Durant une heure, ce fut une affreuse tempête, et, comme il arrive si souvent sur cette mer incertaine, le plus beau soleil, le calme le plus étonnant succédait vite à cet ébranlement subit. Mais Shelley avait disparu pour toujours; à force de recherches sur toute la côte, son cadavre fut retrouvé sur la grève de Viareggio. Williams aussi avait péri. Nous n'insisterons pas sur la douleur des deux veuves : Mme Shelley, qui a écrit le roman célèbre de *Frankenstein*, et qui était digne de comprendre l'illustre poète, demeura inconsolable. Lord Byron et Trelaunay, fidèles aux traditions antiques, brûlèrent sur deux bûchers séparés les corps de leurs amis au bord de la mer, à Viareggio. Certes, Shelley, l'immortel Shelley, assista invisible et joyeux à cette scène imposante. Tandis que s'élevaient dans l'air les dernières flammes, le cœur du poète demeurait intact, et il nous semble qu'il appartenait toujours à ces Apennins, à cette mer, à ces splendeurs extérieures, pour lesquelles il avait eu des battements si forts et en même temps si doux. Le cœur et les cendres de Shelley furent inhumés au cimetière protestant de Rome, et une simple table de marbre sur un tertre indique où ils reposent.

La Méditerranée avait ôté la dépouille mortelle au poète, un jour d'orage; elle a supprimé, croyons-nous, ses souffrances cuisantes, et maintenant Shelley demeure, par ses œuvres, un fécond et original génie, l'âme la plus sentante qui fut jamais.

La place nous manque pour donner une analyse même écourtée de l'œuvre du grand Anglais. Nous avons voulu montrer l'homme, et le poète indissolublement uni à l'homme pour l'égarer parfois, mais pour l'excuser toujours. Qui ne connaît d'ailleurs les chefs-d'œuvre de Shelley : *le Prométhée délivré*, la tragédie des *Cenci*, *Alastor* ou *l'Esprit de la Solitude*, *Epipsychidion?* et parmi les nombreuses poésies détachées, qui donc n'a remarqué et peut-être gardé dans sa mémoire *le Nuage*, *l'Alouette*, *la Sensitive* où l'âme de Shelley est comme drapée? Nous essaierons cependant de caractériser d'un mot l'œuvre littéraire du poète et d'indiquer la place qui lui appartient dans le chœur des grands écrivains.

Shelley n'a pas la solennité, la rationnalité des hommes du dix-septième siècle, dont la poésie n'était en somme qu'un magnifique

développement oratoire. Il n'est pas non plus le fils du dix-huitième, cet âge de l'exubérance personnelle. Contemporain du romantisme, il s'élève au-dessus de la vague mise en œuvre de presque tous ses représentants. Par la tendance mythique, en quelque sorte ombrageuse de son génie, il est le descendant en ligne directe d'Ossian. Pareil à l'héroïque enfant de Fingal, l'idéaliste Shelley trouvait intolérables les petitesses sans nombre et de toute sorte d'une certaine humanité : d'autre part, celui qui avait gagné un jour une ophthalmie en visitant des chaumières malsaines ne pouvait dire du mal de l'homme. Il aimait passionnément son congénère, mais surtout à l'état idéal. L'homme social, il n'en a donc pas parlé, la plupart du temps, dans ses écrits. Il aurait eu horreur, lui, le grand amant du beau, de dresser dans leur fange et dans leur nudité ces spectres de misère, que s'imagine seuls réels, seuls intéressants une école célèbre du jour. Il savait bien qu'il ne convient pas de tout dire, que certains détails doivent rester dans l'ombre toujours. Il savait surtout infini l'horizon de tout homme qui pense, et ridicule la prétention de décrire entièrement cet horizon intime. Ses héros de prédilection à lui, c'était la plante grimpante, à la fois sauvage et gracieuse, qui s'enroule sur les troncs noueux des grands arbres des forêts vierges et s'accroche aux sombres ramures, c'était la nuée floconneuse et légère, où se voile et se montre tour à tour l'antique Phébé. Sous chacune des figures dessinées par le poète, se révèle la forme à ce moment revêtue par son âme multiple. Il évoque l'âme des mondes, il converse avec les étoiles, il s'incarne dans ses visions et bientôt il les incarne en lui ; il se repose, dans cette création par lui nouvelle des choses, de ses amertumes premières, éprouvées au contact et au spectacle de l'humaine société, souvent si inhumaine. Shelley n'est donc pas un reflet des pâles clartés d'ici-bas : il est, ce nous semble, une lumière pure, venue de quelque astre très-éloigné, et se projetant un instant sur un point de nos océans planétaires, à l'heure de ces rayonnements nocturnes qui ravissent; le point où tombe ce rayon supérieur brille seul complétement; toutes les eaux environnantes vont s'effaçant en des demi-teintes, puis dans un vague fantastique de brume. Shelley, par ses conceptions puissantes, a la magie du clair-obscur d'un Rembrandt ; dans le rendu, il garde toute la noblesse de Raphaël.

Francis Poictevin.

MÉLANGES

L'ÉCOLE PRIMAIRE ET LA RÉVOLUTION

A PROPOS D'UNE POLÉMIQUE RÉCENTE

« Il n'y a rien de plus dangereux que les bons mauvais livres, c'est-à-dire les mauvais livres faits par d'excellents hommes aveuglés. » Qu'il s'agisse de livres ou de brochures, de journaux ou de discours, maint exemple douloureux justifie la pensée de Joseph de Maistre, surtout de notre temps où l'erreur, en se pavanant si haut, en affectant un si fier langage, égare tant d'esprits honnêtes.

Naguère un honorable sénateur, présidant une distribution de prix dans un concours cantonal, ne craignait pas de dire : « Avant la révolution de 89, l'Etat n'avait rien fait pour propager l'instruction primaire... La masse de la nation française était plongée dans une honteuse ignorance et ses gouvernants n'éprouvaient pas le besoin de l'en tirer... Au début de la révolution française, tout était à faire en matière d'écoles primaires. » Heureusement pour l'honneur de la vérité, un prélat éminent, dont les lecteurs du *Correspondant* ont plus d'une fois apprécié le jugement toujours sûr et la parole toujours élégante, a relevé l'inexactitude de ces allégations dans une *Lettre* rendue publique. Non-seulement Mgr Isoard a rappelé que, grâce au zèle de l'Eglise et à la générosité de nombreux bienfaiteurs, l'instruction primaire existait en France, sur tout le territoire, à la portée de tous, avant la révolution, et qu'elle y était en progrès constant, mais il a en outre donné une riche bibliographie des témoignages les plus importants à consulter sur ce sujet, depuis les gros livres de MM. de Beaurepaire, de Resbecq ou Fayet, jusqu'aux brochures et articles de *Revues* générales ou locales. Mgr Isoard a voulu plus encore : avec sa *Lettre*, il a fait distribuer une excellente brochure due à un modeste érudit, M. Allain. Là sont résumés en quelques pages, avec l'indication précise des sources, les faits si nombreux qui prouvent, sans contestation possible pour qui les veut contrôler, le développement des écoles primaires avant la révolution [1].

[1] E. Allain, *l'Instruction primaire avant la révolution*; Paris, Société bibliographique, 1876. Prix : 25 cent.

Devant ce déploiement inattendu de preuves la défense était difficile. En vain a-t-on essayé d'abord d'abriter le jugement incriminé derrière l'autorité, en apparence fort compétente, d'un ancien ministre de l'instruction publique : mais M. Jules Simon, alors qu'il écrivait l'*Ecole*, ne possédait pas encore le précieux portefeuille ; il aspirait seulement à l'obtenir ; ce qui est parfois très-différent. En vain a-t-on cherché aussi à décliner le débat sous ce prétexte que l'Etat ne veut pas dire l'Eglise ; mais l'affirmation avait été si nette dans ses termes qu'on n'en pouvait faire sortir aucune ambigüité. En vain a-t-on essayé ensuite de soutenir la thèse en citant des documents officiels qui prouvent victorieusement que le budget de l'Etat n'avait jadis aucun crédit pour l'instruction primaire, ce qui n'était du reste contesté par personne. En fait, l'erreur était flagrante, et l'embarras qu'on éprouvait à la défendre, aurait suffi à la démontrer, même à des yeux prévenus.

Il n'est si naïf bachelier qui ne sache fort bien que les écoles primaires n'avaient aucune dotation sur le budget de l'Etat avant 1789. Mais le plus étourdi sait aussi que les fondations particulières, les donations spéciales, qu'on affecte parfois de considérer comme des exceptions, étaient au contraire la règle commune. Ceux qui, pour étudier l'histoire, n'hésitent pas à recourir aux pièces des archives au lieu de s'en rapporter aux phrases des rhéteurs, savent que l'enseignement à ses divers degrés était doté, selon les besoins du temps, quelquefois par les taxes locales — les trois écoles gratuites du Havre avaient sept cents livres sur les octrois — presque partout par les libres et généreuses initiatives que la révolution a détruites. Après s'être approprié les biens affectés aux frais du culte, de l'assistance et de l'instruction, sans respect pour la volonté des donateurs, ceux qui menèrent si tristement la banqueroute de la révolution ouvrirent petitement à l'enseignement public un chapitre du budget. Encore les décisions des assemblées révolutionnaires sont-elles restées lettre-morte jusqu'au jour où le génie d'un grand homme a rouvert les églises et reconstitué la France enfin délivrée. Tout en tenant compte des abus nombreux dans une société malade, et des nécessités terribles imposées par la tourmente, on doit reconnaître que la révolution en cette circonstance a agi comme un maire qui confisquerait les biens d'une famille, sauf à la faire inscrire au bureau de bienfaisance pour un secours illusoire, et qui viendrait ensuite, avec une emphase prudhommesque, la congratuler sous ce prétexte que jadis l'Etat ne faisait rien pour elle, qu'elle ne figurait pas au budget, etc...

Notre temps, si volontiers sceptique, nourrit à l'endroit de l'enseignement scolaire un étroit fétichisme. Ceux-là mêmes qui se plaisent à séparer l'école de l'Eglise, en attendent des merveilles dans le domaine moral. A les entendre le développement de l'instruction produira l'a-

moindrissement de la criminalité, et la fréquentation de l'école rendra vides les maisons de détention. Il suffit de recourir aux faits pour refuter cette erreur à la mode, et un éminent publiciste américain, M. Ezra Seaman [1], a fort bien montré que l'instruction change seulement la nature du crime : elle diminue les actes de violence et multiplie les fraudes et les faux. Toutes les classes instruites, hélas! figurent proportionnellement en majorité dans le personnel des prisons. M. le vicomte d'Haussonville, dans ses belles études sur l'*Enfance à Paris*, est arrivé aux mêmes conclusions : si l'école favorise la moralité, c'est par une voie tout indirecte, en diminuant le vagabondage. La meilleure partie de l'instruction, en effet, n'est pas l'enseignement scolaire, mais bien l'éducation puisée au foyer, sous la discipline de la famille. C'est là que les leçons, les exemples et l'expérience des parents façonnent les jeunes âmes au respect du devoir en même temps qu'à la pratique de la vie. Quant à l'apprentissage des connaissances scolaires, plus ou moins étendues suivant les lieux et les temps, il s'organise selon les besoins. Il en est de la culture intellectuelle comme de la richesse : l'homme qui l'acquiert accroit sa puissance, mais pour la faire servir au bien, il doit accroître en même temps sa force morale. Aussi la multiplication des écoles était-elle jadis un avantage évident, car les maîtres et les maîtresses avaient pour première tâche « d'instruire tous les enfants de l'un et l'autre sexe des principaux mystères de la foi et des devoirs de la religion. » Il n'en saurait être de même des écoles sans Dieu. En recevant dans une circonstance récente une députation d'instituteurs, l'empereur Guillaume exprimait le vœu qu'ils pussent prémunir la jeunesse contre la corruption des idées et l'esprit de rébellion ; puis il ajoutait les paroles suivantes qui définissent le vrai rôle de l'école : « L'étendue du savoir importe moins dans cette question. On enseigne à l'heure qu'il est dans les écoles bien des choses ; mais il ne faudrait pas oublier ce qui est d'une importance capitale dans l'éducation. C'est de la religion que je veux parler avant tout. Votre tâche la plus difficile et la plus importante consiste par conséquent à élever la jeunesse dans la crainte de Dieu et à lui enseigner le respect des choses saintes. »

Ceci dit, et nous tenions à le dire pour bien préciser qu'à notre sens la multiplication seule des écoles n'est pas la mesure du progrès moral d'une race, revenons au problème historique dont nous avons rappelé les termes

Pour comparer équitablement le passé au présent, il ne faut pas oublier que l'Etat n'a pas le devoir de dispenser lui-même l'enseignement. C'est le devoir et le droit des pères de famille et de l'Eglise. L'Etat doit borner son rôle à aider les libres initiatives et à surveiller

[1] *Annuaire d'économie sociale*, t. III, 1878, p. 276. (Paris, Larcher).

tous les établissements d'instruction dans un intérêt supérieur d'ordre public; il ne doit prendre la charge d'un enseignement direct que pour les matières spéciales qui importent au bon gouvernement, ou pour les études transcendantes qui élèvent le niveau des connaissances. Il ne s'agit donc pas ici de savoir si l'Etat avait, avant la révolution, plus ou moins d'écoles, mais si les familles et le clergé avaient, en ce qui concerne l'enseignement de l'enfance, les moyens de remplir leurs devoirs et d'exercer leurs droits. Or sur le développement de l'instruction primaire dans la vieille France, les preuves sont convaincantes pour qui ne ferme pas systématiquement les yeux. Voici quelques exemples pris au hasard entre mille autres.

Aura-t-on foi aux ordonnances royales? Louis XIV avait dit (article 9 de la déclaration du 13 décembre 1698) : « Voulons qu'il soit établi autant qu'il sera possible des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire les enfants. » Louis XV ajoute (déclaration du 14 mai 1726) : « Voulons à cet effet que dans les lieux où il n'y aura point d'autres fonds, il puisse être *imposé* sur tous les habitants la somme qui manquera pour l'établissement desdits maîtres et maîtresses d'école [1]. » L'Etat au surplus se bornait à seconder les efforts de l'Eglise et à faire passer dans ses édits ce qu'elle avait formulé par ses conciles. Peut-être dira-t-on que ces textes ont eu la destinée de bien d'autres lois ou réglements et qu'ils n'ont jamais eu leur effet? Les archives nous livreront facilement d'autres pièces, par exemple les procès-verbaux des visites pastorales faites par les évêques aux écoles de leur diocèse. Ainsi, l'archevêque de Rouen, Mgr d'Aubigné, visite, de 1710 à 1717,

[1] Nous citons ces déclarations royales comme un fait établissant l'existence d'écoles nombreuses, mais il est permis de regretter que, là comme ailleurs, Louis XIV ait mis la main sur de précieuses libertés. Il a voulu réglementer l'enseignement et rendre obligatoire la fréquentation des écoles publiques. On ne peut s'empêcher de remarquer que ce sont les élèves de cet enseignement officiel qui ont renversé la monarchie. M. Guizot a signalé comme l'une des principales causes de la révolution l'instruction secondaire imparfaite, distribuée *à profusion* et presque *gratuitement* à une foule de jeunes gens ainsi déclassés. (*Essai sur l'état actuel de l'instruction publique*; Paris, 1816, ch. II.) Une anecdote, rapportée par l'auteur anonyme d'un livre peu connu, vient à l'appui de cette opinion. « J'assistais, dit-il, à un diner où tous les convives dissertaient sur les véritables causes de la révolution française, à laquelle plusieurs d'entre eux avaient pris la part la plus active. Silencieux comme d'ordinaire, Siéyès se mêla enfin à la conversation en prononçant ces mots remarquables : « Ce sont les boursiers qui ont fait la révolution. » Puis il entra dans le détail de tous les révolutionnaires fameux que l'ancienne monarchie avait élevés pour sa ruine : lui-même en faisait partie, et dans le nombre figurait Robespierre. » (*De la population dans ses rapports avec la nature des gouvernements*; 1 vol. in-8°; Paris, 1837, 2e p., chap. IV.)

805 écoles sur 1,159 paroisses, parmi lesquelles bon nombre ne correspondent qu'à des hameaux ou des écarts, et non point à des communes. Dans le diocèse de Coutances, presque toutes les paroisses avaient leurs écoles. M. Fayet, inspecteur d'académie, compte, dans la Haute-Marne, en 1766, 473 écoles sur 550 paroisses. Dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, on trouve, en 1724, 235 écoles sur 319 paroisses ; dans le diocèse de Troyes, 403 sur 446. Dans les Landes, presque aucune paroisse n'était privée d'école, etc. Quelque nets que puissent être ces documents, il est une mode aisée aujourd'hui qui dispense d'y répondre : on les invalide, on les récuse, simplement et sans discussion, comme entachés de cléricalisme. Mais alors ce sont les budgets des communes qui en Provence ont été recueillis par M. de Ribbe et qui portent invariablement chaque année une allocation pour le maître, souvent aussi pour la maîtresse. Ailleurs ce sont les délibérations des échevins confiant les écoles aux frères de la Doctrine chrétienne qui, moins de cinquante ans après la mort de leur vénérable fondateur, étaient déjà répandus dans tout le royaume. Puis viennent des arrêts du parlement qui nous montrent, dès 1683, à Amiens comme à Paris, des écoles gratuites entretenues soit par les curés des paroisses, soit par les bureaux des hospices. Ce n'est pas tout encore; car les faits de ce genre se pressent si nombreux que les érudits les rencontrent sans les chercher dans les voies diverses où leurs recherches les conduisent. Ainsi le charmant historien de la vie domestique, qui a pénétré si intimement dans la vie des familles et de la société avant 1789, a exhumé en grand nombre les livres de raison des plus modestes ménages ruraux de la Provence aux derniers siècles. Combien parmi les journaliers de notre temps seraient capables d'écrire leurs mémoires domestiques ou de tenir leurs comptes d'affaires comme ces manœuvres d'autrefois ?

A la vérité ceux que ravissent les résultats bruts de la statistique tiennent en réserve ici un argument décisif à leurs yeux. Peut-on prétendre, disent-ils, que le nombre des illettrés fut moindre dans l'ancien régime que de nos jours ? Peut-être ne serait-il pas téméraire de le soutenir au moins pour quelques provinces, d'après les faits que nous venons de rappeler pour la Provence. Mais ce serait, à notre sens, mal poser la question, et nous concédons volontiers que le nombre des illettrés était plus grand autrefois qu'aujourd'hui [1]. Alors, en effet, l'instruction primaire, personne ne songerait à le contester, était infiniment moins réclamée par les besoins usuels que dans notre société si profondément modifiée par la houille, la vapeur, les machines, les chemins de fer et les relations internationales. En outre l'éducation et

[1] On manque de renseignements statistiques précis, en ce qui touche les écoles primaires; mais pour les élèves de l'enseignement secondaire, l'avantage du nombre est au passé. Il y avait dans les collèges ou établissements

l'enseignement, dans la mesure utile, se poursuivaient plus aisément sous le toit paternel : les enfants plus nombreux s'y trouvaient sous la garde des parents célibataires que retenait la stabilité du foyer. Beaucoup d'écoles étaient gratuites, mais aucune n'était obligatoire, et si l'on y allait peu, c'est que la nécessité ne s'en faisait guère sentir.

En 1862 encore, plus de trente ans après la loi Guizot, alors que les progrès de la viabilité rendaient mille fois plus facile la fréquentation des écoles, un tiers de nos jeunes conscrits, la moitié de nos populations ne savaient ni lire ni écrire; et tout récemment le rapport du directeur de l'instruction primaire, en 1875, constatait qu'à Paris même, 18,300 enfants de 6 à 14 ans ne reçoivent aucune espèce d'instruction.

Si les écoles n'avaient point été partout à la portée de tous, avant 1789, le grand nombre des illettrés pourrait être invoqué en effet pour soutenir que « la masse de la nation française était plongée dans une honteuse ignorance et que ces gouvernants n'éprouvaient pas le besoin de l'en tirer. » Mais bien loin que la pénurie d'instituteurs ne soulevât des plaintes, c'est leur abondance qui plus d'une fois créait des embarras. M. Allain en cite un exemple curieux et significatif, tout au moins par les faits qu'il constate. En 1779, une enquête pour la réforme de l'enseignement primaire fut ouverte par l'évêque de Saint-Dié et l'intendant de la province. Le dossier en est conservé aux archives de Nancy. Baillis, syndics, échevins, notables réclament à l'envi contre le trop grand nombre des instituteurs : « Il n'y aura jamais, disent-ils, de bonne éducation pour les peuples tant qu'on n'aura pas fait disparaître des campagnes ces recteurs d'écoles qui dépeuplent également les champs et les ateliers. Si on se plaint que les campagnes manquent de bras, que le nombre des artisans diminue, que la classe des vagabonds augmente, c'est que nos bourgs et nos villages fourmillent d'une multitude d'écoles. *Il n'est pas un hameau qui n'ait son grammairien.* » Quoiqu'une telle appréciation fasse un singulier contraste avec nos

particuliers 1 élève pour 493 habitants en 1842, et 1 pour 382 en 1789. Le détail des chiffres est instructif :

	1789	1842
Nombre des collèges de l'Etat.	562	358
Nombre des élèves.	72,747	44,091
Boursiers.	3,249	2,774
Déchargés de tout ou partie des frais. . .	40,621	7,567

Différence en faveur de 1789 : 33,054 élèves sur une population notablement moindre. (*La France et l'Angleterre ou statistique morale et physique*; Paris, in-8°, 1845.) Quelque opinion que l'on ait sur les résultats de cette diffusion d'une instruction, peut-être imparfaite, il faut bien reconnaître avec quelle libéralité l'enseignement à ses divers degrés était donné dans la France d'autrefois.

idées modernes sur la portée de l'enseignement scolaire, elle prouve au moins combien les écoles étaient nombreuses à la veille de 1789.

Quant à ce que la révolution a fait en faveur de l'instruction primaire, si nous abandonnons les décrets pompeux pour consulter les faits réels, nous ne trouvons là comme ailleurs que des ruines. M. de Beaurepaire rappelle à ce sujet un document dont l'autorité est décisive : c'est le rapport du ministre Chaptal, chargé en l'an IX de présenter un projet de loi sur l'instruction publique.

« L'éducation publique, dit-il, est presque nulle partout; la génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance, et nos tribunaux, nos magistratures ne nous offrent que des élèves des anciennes Universités... Le système d'instruction publique qui existe aujourd'hui est donc essentiellement mauvais... Les écoles primaires n'existent presque nulle part, de manière que la masse de la nation croît sans aucune instruction [1]. »

Telle est la naïve brutalité des faits, dépouillés des travestissements dont les affuble l'école révolutionnaire. Les jugements de cette école sur l'état de l'instruction primaire seraient, on le voit, parfaitement exacts si, au lieu de les appliquer à la France d'avant 1789, on les restreignait à la triste période qui commence à la prise de la Bastille pour finir au 18 brumaire. Mais nous ne pouvions ici qu'indiquer à grands traits les contours d'un sujet qui veut être fouillé par beaucoup d'ouvriers. Et l'un des résultats à nos yeux les plus utiles de la polémique récemment soulevée, serait précisément de faire surgir de tous côtés les témoignages isolés qu'aucune enquête commune n'a pu encore grouper [2]. Il n'est si petite localité qui ne puisse, croyons-nous, fournir une information précieuse pour défendre la vérité et rectifier l'erreur en montrant ce qu'étaient dans le passé les écoles de ses hameaux et ce qu'elles devaient à la libre générosité de leurs bienfaiteurs. « Ne dissimulons point, écrivait Voltaire, nous n'existons que depuis environ six vingts ans,... tout commence avec Louis XIV. » Nos modernes Nestors sont plus exigeants et ne veulent dater que de 1789 ou même du premier vendémiaire. Qu'auraient dit à leur tour nos neveux s'ils s'étaient laissé abuser par les mêmes préjugés, et quel arrêt sévère prépare-t-on pour ses propres actes lorsqu'on jette ainsi à tout propos le mépris et

[1] C. de Beaurepaire, correspondant de l'Institut, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant* 1789, introduction, p. v. (Evreux, Huet, 1872.)

[2] Quelques révélations assez piquantes se sont déjà produites; ainsi dans la commune où l'honorable sénateur a prononcé son discours, l'école a été fondée au milieu du dix-septième siècle, comme dans plusieurs des plus petites paroisses du canton; et dans la commune dont il est maire, sur les sept cents enfants auxquels, dit-on, l'instruction est donnée gratuitement, la moitié est entretenue aux frais d'un bienfaiteur opulent.

l'injure sur la mémoire des ancêtres. Le respect des aïeux et des traditions du passé entre les générations héritières les unes des autres est la marque des grandes races et la condition première d'un progrès réel. Puisqu'il s'agit ici d'instruction, on nous permettra de rappeler les réflexions que la vue de l'Université d'Oxford suggérait au consciencieux auteur des *Notes sur l'Angleterre* : « A chaque bâtiment, le *guide* indique les dates et les auteurs de la fondation, des embellissements, des restaurations. Tous ces vieux hommes sont encore vivants; car leur œuvre leur a survécu et dure. La sagesse des anciens temps subsiste écrite en sentences latines sur les murailles... Et ce n'est point une ville morte, ni endormie; l'œuvre moderne achève et agrandit l'œuvre antique; les contemporains, comme autrefois, contribuent de leurs bâtisses et de leurs dons... Et je pense aux tristes logis de la Sorbonne, à l'aspect si terne et si étriqué de notre Collège de France... Pauvres Français si pauvres et qui vivent campés! Nous sommes d'hier et ruinés de père en fils... Nous avions démoli, il a fallu tout refaire à nouveau. Ici la génération suivante ne rompt pas avec la précédente : les réformes se superposent aux institutions, et le présent, appuyé sur le passé, le continue [1]. »

L'exemple donné par Mgr Isoard porte un enseignement plus haut encore : il montre ce que peut, ce que doit faire de nos jours l'initiative privée. Il en est en effet de la liberté comme de la décentralisation : nous n'en savons pas profiter, nous n'en avons point les mœurs, et l'usage des biens les plus justement enviés se retourne contre nous. La plupart pourtant des réformes les plus urgentes pourraient s'accomplir si les hommes de bien s'appliquaient spontanément à les pratiquer. Au lendemain de l'entrée des alliés à Paris, Joseph de Maistre écrivait : « Il y aurait de bonnes choses à faire dans cette capitale... Vingt hommes suffiraient, s'ils étaient bien d'accord. » Il est temps que ces autorités sociales se lèvent pour nous servir de guides. Quand donc opposera-t-on la rigueur des faits exacts à la sonorité des phrases creuses? Quand donc sur chacune de nos erreurs contemporaines commencera-t-on ce que M. Taine continue avec tant de force et d'éclat pour l'histoire entière de la révolution? Quand donc, en recourant à l'observation méthodique des réalités sociales dans la voie tracée depuis quarante ans par un maître illustre, M. Le Play, échappera-t-on au mirage décevant des mots pour s'adonner aux réformes nécessaires sans lesquelles nous périssons? L'heure est venue de faire justice d'une foule d'erreurs et de lieux communs qui défrayent le langage politique et font l'admiration des ignorants, à peu près comme les théories scientifiques surannées règnent encore dans le bavardage frivole des salons ou font autorité dans

[1] Taine, *Notes sur l'Angleterre*, p. 168.

les cafés de province, alors que depuis longtemps, pour les esprits sérieux, elles sont reléguées au rang des vieux radotages ou des curiosités historiques.

A. Delaire.

ABEL SERVIEN

NÉGOCIATEUR DES TRAITÉS DE WESTPHALIE, L'UN DES QUARANTE FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

Par René Kerviler. — Le Mans. Pellechat. 1878.

M. Kerviler est un de ces chercheurs curieux pour lesquels le passé n'a rien de secret, et n'a rien non plus d'indifférent. Il s'est imposé la tâche de raconter au monde et à l'Académie française l'histoire des fondateurs de cette Académie. On ne peut pas dire que ce soient tous de grands noms ; la génération qui les a suivis les a quelque peu effacés ; ce temps n'est pas encore le temps des Racine, des Corneille, des Boileau. Ce ne sont pas les courtisans du grand roi ; mais ce sont plutôt les amis et, on peut dire les coopérateurs du grand ministre Richelieu. Cette première génération d'académiciens et de lettrés a enfanté la seconde comme le règne de Richelieu a enfanté celui de Louis XIV. Sachons-lui gré du génie de ses successeurs comme on sait gré à une mère des fils illustres qu'elle a mis au monde et qu'elle a élevés.

Oui, sans doute, les noms de ces quarante protégés du cardinal de Richelieu ne sont pas tous célèbres. On connaît Vaugelas comme grammairien quoiqu'on le lise peu. On ne sait guère de Conrart que son « silence prudent, » et de Boisrobert que sa réjouissante humeur, prescrite comme remède à la mélancolie du cardinal. Balzac a laissé plus de souvenirs qu'eux ; qui donc cependant a lu Balzac ? Il faut le dire, la seconde génération académique a été quelque peu ingrate envers la première. Boileau a été dur pour ce pauvre Chapelain, le seul Français qui ait jamais essayé d'écrire l'épopée de Jeanne d'Arc, c'est à-dire de mettre en vers le fait le plus épique de notre histoire : et je compte demander à M. Kerviler si Faret, le premier occupant du neuvième fauteuil, est bien ce même Faret qui, selon Despréaux,

> Charbonnait de ses vers les murs d'un cabaret.

Mais d'un autre côté, si ces noms ne nous arrivent pas tous avec l'éclat d'une grande renommée littéraire, quelques-uns du moins nous arrivent avec le souvenir, trop effacé pour nous, de services rendus au pays. Plusieurs d'entre eux furent pour les deux grands ministres de Louis XIII et de Louis XIV, d'utiles, d'intelligents, de courageux auxiliaires. Ils

étaient d'un temps où « les gentilshommes qu'on destinait à la Cour ou à l'armée alloyent honnestement à l'Académie » (l'Académie, c'est ce qu'on appellerait aujourd'hui le gymnase) « où on apprenait à monter à cheval, à danser, à faire des armes, jouer du luth, voltiger. » (C'est ici un fragment de conversation évidemment plaisante et paradoxale que cite M. Kerviler.) En un mot leur éducation n'avait pas été toute littéraire. Quelques-uns d'entre eux n'en avaient pas moins appris à mener, non sans habileté, les affaires du pays. Un de ces premiers académiciens, dont M. Kerviler raconte l'histoire, Bautru, homme très-attaquable d'ailleurs pour le cynisme de sa vie, et qui était comme Boisrobert un des plaisants du cardinal de Richelieu, fut cependant, pour lui comme pour Mazarin, un énergique soutien aux époques de guerre civile. Abel Servien, dont on nous raconte aujourd'hui la vie, joua un rôle plus grand encore, et comme soldat, et comme agent politique, et comme négociateur. Les noms de ces hommes ont été un peu éclipsés par ceux de Richelieu et de Mazarin, comme le nom du soldat est éclipsé par celui de son général. Ils n'en eurent pas moins de leur temps un grand rôle. Il est vrai quant à ce qui touche le côté littéraire de leur vie, ils furent moins des lettrés que des amis des lettres ; la littérature alors avait besoin d'être protégée. Aujourd'hui elle protège ; disons plus, elle règne; si elle voulait seulement, cette reine de notre siècle, nous faire un peu moins de révolutions !

Je n'insiste pas ici sur le mérite du travail de M. Kerviler ; il est assez connu. Son goût intelligent pour les recherches érudites, sa science du passé, d'un passé qui est d'hier et que cependant nous avons grand besoin d'apprendre, tout cela s'est manifesté dans la vie qu'il a écrite du chancelier Séguier, de Sirmond, de Gombault, etc. L'Académie française à qui il révélait ses propres annales, à qui il racontait la vie de ses aïeux (sur les quarante premiers académiciens, il en est déjà quinze dont il a écrit la biographie), l'Académie lui devra bien sa couronne et lui en devra d'autres encore. Souhaitons du moins que notre époque, bien autrement et bien plus profondément troublée que celle de la Fronde, lui laisse finir son œuvre. Souhaitons qu'il soit donné à notre siècle de voir le futur Abel Servien qui signera lui, non pas la paix de Westphalie, mais la paix du monde. Celui-là ne sera pas l'envoyé de Richelieu ni de Mazarin, mais il sera bien l'envoyé de Dieu.

Comte de Champagny,
de l'Académie française.

———

UN MANUSCRIT DE GŒTHE

L'histoire littéraire, même contemporaine, réserve sans cesse aux critiques des surprises et des découvertes nouvelles. C'est ce que prouve surabondamment une publication d'un assez grand intérêt qui vient d'être faite en Allemagne.

Lorsque Gœthe, en 1773, publia son *Gœtz de Berlichingen*, la pièce n'était pas destinée à être représentée et ne le fut que beaucoup plus tard, au temps de la plus grande gloire et de l'âge mûr de Gœthe, le 22 septembre 1804. Pour cette représentation, Gœthe avait fait subir diverses modifications à son œuvre; modifications auxquelles il substitua plus tard divers autres changements, de telle sorte qu'on savait que le texte, aujourd'hui adopté pour la scène diffère également, en quelques points, et de l'édition originale de 1773, telle qu'elle est reproduite dans les grandes éditions des œuvres du poète, et du texte accommodé aux besoins de la scène pour la représentation du 22 septembre 1804. Mais le théâtre de Weimar ayant été brûlé en 1825, on croyait avoir perdu toute trace de ces remaniements primitifs, dont se préoccupaient les critiques qui veillent en Allemagne avec un soin si jaloux à la conservation des moindres parcelles des œuvres de Gœthe.

Ceux qui ont visité Munich connaissent le café Maximilien. Situé dans ce beau quartier de la ville, à proximité du théâtre et du château, il a servi plus d'une fois de rendez-vous à des littérateurs et à des artistes; et, qui sait si, en vidant des verres de bière, on n'y a pas discuté plus d'une fois les œuvres de Gœthe? Il y a quelques années, le propriétaire du café Maximilien, un sieur Reinhard, quitta Munich pour aller à Heidelberg gérer l'hôtel de Bade. En emballant ce qui lui appartenait, il trouva, au fond d'une armoire, un volume manuscrit in-quarto qui contenait le *Gœtz de Berlichingen*. Il ne put aussitôt faire vérifier ce texte par des juges compétents; mais lorsqu'il le soumit à l'examen, les connaisseurs constatèrent facilement que ce manuscrit, dû à la main d'un copiste, était parsemé de remarques et de corrections parfaitement authentiques, écrites par Gœthe lui-même, et faites tantôt à la marge et dans les interlignes, tantôt, quand la correction a quelque importance, sur des bandes de papier collées sur la page primitive.

On remonta à l'origine du manuscrit, et on découvrit qu'il provenait d'un des célèbres acteurs de Weimar, Unzelmann le cadet. On savait que cet acteur, de mœurs assez prodigues, comme cela arrive trop souvent aux gens de sa profession, avait plus d'une fois battu monnaie en vendant des autographes des hommes importants, avec lesquels il avait été en rapport à Weimar. Le précieux manuscrit de *Gœtz de Berlichingen* fut laissé par lui en gage à un hôtelier de Munich qui n'en

comprit pas la valeur; et c'est ainsi qu'il vint s'enfouir, inconnu de tous, dans une armoire du café Maximilien, où il serait peut-être encore sans le déménagement du sieur Reinhard.

L'authenticité du manuscrit ne peut être contestée. Les corrections sont bien de la main de Gœthe. Unzelmann jouait dans la représentation du 22 septembre 1804; et, du reste, un détail matériel prouve que nous avons bien la rédaction faite pour cette circonstance. On a pu retrouver dans les archives de Weimar l'affiche du 22 septembre. Suivant l'usage allemand, les personnages y sont inscrits dans l'ordre même où ils apparaissent pour la première fois aux yeux du spectateur. Cet ordre concorde parfaitement avec la disposition des scènes dans le manuscrit.

M. Reinhard a eu la générosité de faire don de son manuscrit à la bibliothèque de l'université de Heidelberg, et le gouvernement badois en a ordonné la publication. Il vient ainsi de paraître à Carlsruhe, chez le libraire de la cour, une édition du *Gœtz de Berlichingen* conforme au texte adopté par Gœthe en 1804, et qui donne en notes toutes les variantes admises depuis. Cette édition, précédée d'une introduction fort savante, due au directeur du gymnase de Carlsruche, M. Wendt, offre ainsi la solution d'une énigme souvent cherchée par les historiens de la vie de Gœthe, et se lit avec un véritable intérêt.

L'antiquité n'a donc point seule le privilège de nous offrir des découvertes inattendues. N'avons-nous pas appris tout récemment que nous ne possédions pas le véritable texte de Mme de Sévigné? Quelle sensation ne produisit point le rapport de Victor Cousin sur les mutilations du texte de Pascal? Le texte véritable des sermons de Bossuet est encore à établir. Ainsi, même dans ce que l'on croit connaître le mieux, le mystère a sa part; et les commentateurs peuvent se rassurer en voyant le champ immense qui s'ouvre à leurs recherches, même dans les régions qu'on a le plus explorées.

Louis Joubert.

OU EST L'ENNEMI?

CLÉRICALISME ET RADICALISME

Par un ancien membre des Assemblées françaises.

Dentu, éditeur.

« Où est l'Ennemi? » Sous ce titre piquant a paru ces jours derniers une étude politique et religieuse du plus vif intérêt. L'auteur n'a pas livré son nom à la publicité. Aussi bien, était-ce inutile, car il n'est personne ayant suivi les brillantes discussions de l'Assemblée natio-

nale qui ne retrouve dans ces pages émues, pleines de verve et d'originalité, la méthode et l'allure de l'un des plus jeunes membres de cette assemblée, qui fut un instant l'enfant gâté du parti conservateur.

Après avoir lu ce livre, on éprouve un sentiment étrange. — On voudrait partir en guerre; on se sent prêt au combat. L'ennemi est si clairement démasqué, ses procédés malhonnêtes apparaissent avec tant de clarté que l'on a envie de lui courir sus. Inutile d'ajouter que l'ennemi, c'est le radicalisme. « J'ai cherché, dit l'auteur, qui avait « tort, des catholiques accusés de trahir la France et de violer ses lois, « ou de ceux qui profèrent ces accusations. »

Dans cet examen très-approfondi, très-détaillé, aucune trace de passion religieuse. C'est avant tout au point de vue politique que s'est placé l'écrivain, et c'est en politique qu'il traite les questions délicates et scabreuses de son livre.

En ce qui concerne l'attitude des catholiques et du clergé de France, il est plusieurs points sur lesquels nous aurions de formelles réserves à faire. L'auteur a certaines hardiesses de vue, certaines critiques amères auxquelles nous ne saurions nous associer. Sous prétexte de défendre le catholicisme, il traite fort mal quelques catholiques pleins de foi et de bonne volonté. Le cléricalisme, les cercles catholiques d'ouvriers, les pèlerinages, était-il bien nécessaire de parler de ces choses et de les critiquer à un moment où tout ce qui touche de près ou de loin à la religion est bafoué et tourné en ridicule? L'auteur nous semble aussi prendre bien facilement son parti des spoliations dont le Saint-Siège a été l'objet. Il est vrai qu'à chaque objection qu'il prévoit sa réponse est invariablement la même : « Soyez de votre temps : le sage « est celui qui unit sa vie aux mouvements universels du monde. » Soit! lui dirons-nous ; mais,

> Le monde, chère Agnès, est une étrange chose,

et pour vouloir marcher avec son temps, il ne faudrait pas risquer de travailler au triomphe de ses ennemis.

Où notre approbation est plus entière, c'est lorsque l'auteur examine et critique les moyens à l'aide desquels le radicalisme moderne entend déraciner l'idée chrétienne en France. La philosophie de ce parti, sa doctrine politique et sociale qu'il appelle « la doctrine du Dieu-Etat, » y sont fustigées de main de maître, avec une vigueur à laquelle, hélas! les conservateurs sont trop rarement habitués.

Mais c'est surtout quand il entre dans les détails, lorsqu'il nous révèle les prétentions du parti en ce qui concerne la suppression du budget des cultes, des ordres religieux, de la liberté religieuse du citoyen et de la liberté d'enseignement, que la lecture de ce livre devient d'un haut intérêt. L'ennemi apparaît avec toutes ses ruses, avec sa mauvaise

foi, et par-dessus tout avec l'horreur de cette liberté dont il a cependant toujours le mot sur les lèvres.

Il y a profit à la lecture de ces pages. Les amis de l'Eglise, au milieu de critiques sévères et parfois injustes, pourront y puiser néanmoins de solides arguments à opposer à leurs adversaires Les ennemis du radicalisme y verront ce parti traité comme il le mérite. Tout le monde y goûtera l'esprit et le talent.

DU PLAISIR AU BONHEUR

PENSÉES SÉRIEUSES DE DEUX JEUNES FILLES

Par M. l'abbé DE BELLUNE, chanoine secrét. de Mgr l'Archevêque de Tours.

Un vol. in-18. Paris, René Haton.

Ce livre a été écrit pour les jeunes filles du monde. Il sera pour l'intelligence de celles qui l'ouvriront une fête, et une grâce pour leur âme; c'est un livre austère et charmant. Les natures les plus légères en subiront le charme, et les plus sérieuses y puiseront de saintes et fortifiantes inspirations.

Ai-je dit un livre? Je me trompe. — Imaginez deux jeunes filles de dix-huit à vingt ans, sur lesquelles sont tombées, comme une pluie de diamants, richesse, intelligence et beauté, assises au seuil d'une maison riante, sous un berceau où s'entrelacent la rose et le jasmin, causant à cœur ouvert, se livrant l'une à l'autre les trésors de leur âme, et surprises par le plus aimable indiscret qui sténographie ces confidences printanières.

L'une encore enfant et déjà sérieuse, joyeuse pourtant, mais d'une joie calme, d'une joie qui n'éclate au dehors que par la sérénité, préfère l'apparition chez le pauvre et le séjour auprès du malade, aux longues, frivoles et inutiles conversations du monde, l'ombre au soleil, les clartés mystérieuses des vitraux gothiques aux lumières ardentes du bal et de l'Opéra. On le devine : il y a dans son cœur des tendresses ineffables, des douceurs suprêmes qui ne trouveront à s'épancher et à se satisfaire que dans le sein du « premier et éternel amour. » Il lui faut le ciel dès cette terre. Aussi fera-t-elle noblement son sacrifice du matin. Elle se donnera à Dieu à « l'heure de l'encens ; » elle portera à l'Epoux céleste son âme virginale qui ressemble, avec sa sève, sa fraîcheur et ses parfums, à une corbeille de fleurs cueillies dans la rosée, un matin d'avril. Elle entre au couvent.

L'autre, ayant en elle « les vives et impétueuses saillies » de la jeunesse, se plaît dans le monde parce qu'elle y plaît : capable, comme les

anciens chevaliers auxquels volontiers elle se compare, de passer à travers d'horribles fantômes, pour répondre aux joyeux appels que se jettent mélodieusement les uns aux autres tous les échos de ses dix-huit ans, elle semble rechercher le péril; imprudente et téméraire, mais fière et pure, faisant sienne l'héroïque et candide devise de l'hermine de Bretagne : *plutôt la mort qu'une tache!* elle aime, comme le cygne, à côtoyer un marécage sans y tremper la blancheur de ses ailes. On tremble pour elle et l'on est tenté de demander à Dieu, les froissement intimes de l'âme, les leçons douloureuses de la vie et l'action lente des larmes qui peu à peu la feront passer du plaisir mensonger et frivole « au vrai, profond et durable bonheur.

M. l'abbé de Bellune a le mouvement, le rythme de la phrase, un cours heureux, abondant, trop abondant, et l'image est quelquefois neuve, on voudrait qu'elle le fût toujours. Peut-être la mesure fait-elle un peu défaut ; on aime la force qui se contient et la grâce qui se réserve. Je désirerais chez l'auteur un peu plus de ce qu'avait en trop l'abbé Gerbet; je désirerais que le tissu fût un peu plus serré, le manteau moins flottant. Dirai-je qu'un reflet du P. Gratry et d'Henri Perreyve témoigne des lectures préférées? M. l'abbé de Bellune a de l'onction et de la grâce, le sentiment affectueux et pieux. De temps en temps sortent de son âme de belles et douces paroles qui sont comme l'effusion de sa foi aimante. J'ai noté au passage d'ingénieuses pensées qu'eût apostillées Vauvenargues. Fénelon eût approuvé cette doctrine qui plaît à Mgr l'archevêque de Tours; saint François de Sales en eût aimé l'auteur.

J. VAUDON,
Prêtre de l'Oratoire.

LES ENSEIGNES, EMBLÈMES ET INSCRIPTIONS DU VIEIL ORLÉANS

Par le Dr Patay, avec seize planches dessinées d'après nature et gravées à l'eau-forte par Emile Davoust, 1 vol. gr. in-4°, chez H. Herluison, libraire-éditeur à Orléans.

Il est peu de villes en France qui possèdent autant de souvenirs historiques que la ville d'Orléans, et peu de villes aussi où l'on sache les recueillir avec plus de savoir et de soin.

Rien de ce qui intéresse ou éclaire son passé n'y a été négligé. On a fait l'histoire des grands événements qui s'y sont accomplis, et dont la plupart, tant ils eurent de retentissement, relèvent moins de l'histoire particulière d'une ville que de l'histoire de France même; on a écrit la

vie des hommes qui l'ont illustrée ; on a décrit ses monuments et ses maisons célèbres ; son industrie et son commerce ont même eu leurs historiens.

Il n'y avait qu'une lacune dans tout cet ensemble, peu importante à première vue, mais d'un intérêt réel, lorsqu'on songeait qu'elle laissait un vide dans la partie la plus populaire de l'histoire du commerce et de l'esprit orléanais. Il manquait *l'Histoire des enseignes d'Orléans*. Elle est faite aujourd'hui, et avec un soin, un art et un goût qui ne laissent regretter en rien le retard qu'on y a mis. Paris lui-même ne possède pas un aussi beau volume sur le même sujet.

Si quelqu'un, que je crois connaître, se décide à faire l'histoire de ses enseignes, il aura beaucoup à prendre dans le travail de MM. Patay et Davoust, et il n'oubliera pas de le dire.

Les rencontres en pareil cas sont fréquentes. Qui fait cette histoire pour une ville, la fait en même temps pour une autre, les enseignes ayant presque toujours été les mêmes partout. Depuis le temps, par exemple, où il y avait dans la Rome antique une enseigne de « l'Ours coiffé, » qui avait fait donner à tout le quartier le nom de *Vicus ursi pileati*, il n'est pas de ville qui n'ait eu, dans quatre ou cinq rues différentes, une enseigne de l'Ours ; on ne le coiffe plus, voilà tout.

A Orléans, « l'Ours » sculpté du marché à la volaille est peut-être la plus ancienne des enseignes de la ville. Suivant M. Patay, la maison, où, comme on disait, elle est « empreinte dans le mur, » au-dessus de la porte, date au plus tard de 1543. C'est un type parfait d'habitation bourgeoise à l'époque de la Renaissance.

D'autres animaux, et cela comme à Rome encore, jouaient un rôle sur les enseignes de Paris ou d'Orléans, au moyen âge. Phèdre, en commençant sa fable du *Combat des Rats et des Belettes*, dit qu'il en prit le sujet sur l'enseigne d'un cabaret. Nous ne l'avons nulle part retrouvée en France, mais, en revanche, Orléans nous fournit, dans un ordre d'idées pareilles, dans ce même genre d'animaux en action et visant à la caricature, toute une série d'amusantes enseignes.

Voici, par exemple, en 1434, rue de la Follerie, « l'âne qui veille, » figure étrange sur une enseigne, mais qui semble encore plus singulière lorsqu'on se rappelle qu'elle se trouve à Chartres, en je ne sais quel recoin, au milieu du monde de statues qui peuple les dehors de la cathédrale. Ailleurs, c'est « la truie qui file, » dont le type se voit encore à Paris, élégamment sculpté et doré sur une façade de la rue Saint-Antoine. Dès 1347, elle existait à Orléans, suivant M. Patay, ce qui lui donne une avance de près de cinquante ans sur la plus ancienne que nous connaissions à Paris. Elle n'y est mentionnée que sous la date de 1392, dans les *Registres criminels du Chastelet*.

Les « quatre fils Aymon » s'y trouvent aussi indiqués. C'est au

moyen âge, où la *geste*, dont ils sont les héros, les avait popularisés, une enseigne partout inévitable. Elle ne pouvait donc manquer à Orléans ni à Paris, et, dans l'une et l'autre ville, il était naturel qu'elle laissât son nom à une rue. A Paris, ce nom s'est tronqué ; c'est celui de la rue « des quatre fils ; » à Orléans, il est complet, et l'enseigne sculptée d'où il vient subsiste encore en partie.

D'ordinaire, l'enseigne, où chevauchaient tous quatre, sur le bon cheval Bayard, les grands coureurs de pays et d'aventures, s'arborait au-dessus de la porte de quelque hôtellerie. L'hôte croyait, sous ce patronage, inviter mieux à s'arrêter chez lui tout voyageur qui venait de loin. Pour les pèlerins c'étaient d'autres enseignes : « la coquille » de Saint-Jacques, ou son bourdon, c'est-à-dire son bâton de route. Le « bourdon blanc, » qui a laissé son nom à une des plus jolies rues d'Orléans, où il y servait déjà d'enseigne à une grande anberge, en 1572, n'a pas d'autre origine.

Lorsqu'un cabaretier était en renom pour quelques plats de choix, il en faisait son enseigne. C'est ainsi que s'explique « l'écrevisse » sculptée, qui a donné son nom à une autre rue d'Orléans, dans laquelle un cabaret, peut-être le même, avait auparavant déjà été célèbre. Il était d'un genre particulier. On pouvait non-seulement s'y attabler pour manger et boire, mais s'y fournir de viande et de vin à emporter. C'est ce qu'on appelait une « triballe » ou « trimballe, » sans doute à cause du bruit que faisaient les ménagères allant et venant du cabaret chez elles avec l'attirail bruyant de leurs pots et de leurs plats d'étain. La rue en prit le nom de la « Triballe, » avant de l'échanger pour celui qui lui vint de l'écrevisse sculptée qui existe toujours. Elle est au nombre de celles que M. Emile Davoust a reproduites à l'eau-forte, avec une vigueur et une sûreté de pointe surprenantes. Il était impossible de faire revivre ces vieilles sculptures populaires avec leur vrai relief singulier et fruste. Ce volume ainsi illustré comptera parmi les plus beaux qu'on ait encore publiés à Orléans ; l'érudition, la typographie et l'art parisiens s'en feraient honneur.

Edouard FOURNIER.

REVUE DES SCIENCES

Médecine et physiologie. — La métalloscopie et la métallothérapie. — Action singulière des métaux dans certaines maladies. — Malades sensibles à l'or, au cuivre, au zinc. — Le burquisme. — La sensibilité réveillée par le contact d'une pièce d'or. — Troubles de la vision guérie par l'application d'un sou sur le front. — Les solutions métalliques à l'intérieur. — Le rôle des aimants. — Les aimants et les bijoux en thérapeutique. — A la Salpétrière. — Les observations de M. Charcot. — Catalepsie et léthargie provoquées. — Influence de la lumière et du son sur certains malades. — Contractures produites à volonté. — Curieux passage de l'état cataleptique à l'état léthargique. — L'hypnotisme. — Le somnambulisme. — Le magnétisme animal.

On ne saurait trop répéter sans cesse que c'est dans la science surtout qu'il est indispensable de rester à égale distance d'une crédulité naïve et d'un scepticisme systématique. Les faits qui suivent montreront une fois de plus combien le savant doit faire acte de prudence quand il prononce, en face de phénomènes incompréhensibles, le mot impossible. Ce qui échappe à notre entendement aujourd'hui pourra devenir explicable le lendemain; on ne saurait donc trop faire remarquer que les jugements absolus devraient toujours être rejetés par les critiques sages et jaloux de rester dans la stricte vérité.

On a beaucoup ri jadis, en 1849, on riait encore il n'y a pas bien longtemps, quand un praticien, M. le docteur Burq, affirmait que l'on rendait la sensibilité à certains malades en leur appliquant sur la partie anesthésiée des louis d'or, ou quelques gros sous... selon les tempéraments. Il se trouvait des malades soulagés par l'or; d'autres par le cuivre; d'autres par le zinc, et les malades modifiés par le cuivre ne l'étaient pas par le zinc, pas plus que ceux-ci ne l'étaient par l'or. Le cuivre guérissait tel malade; le zinc tel autre; l'or convenait fort bien à une troisième personne. Ces différences d'action semblaient absurdes. On n'y comprenait rien. M. Burq n'y comprenait sans doute pas grand chose non plus, mais cependant le fait était là dans toute son évidence. M. Burq guérissait; il rendait au moins passagèrement la faculté de sentir à ceux qui l'avaient perdue. Je me souviens encore des expériences qu'il faisait, cité Trévise, sur différents malades en 1860. Malgré tout, on laissa tomber ces faits curieux dans l'oubli! Plus de vingt-cinq ans se sont passés sans qu'on attachât quelque importance à ce qu'affirmait M. Burq. C'est une lamentable histoire comme il s'en trouve

beaucoup dans les annales de la science, que cette lutte si prolongée d'un médecin convaincu contre l'indifférence ou la mauvaise volonté de ses contemporains.

Aujourd'hui tout est changé. Non seulement on donne raison à M. Burq; on a nommé la doctrine fondée sur ces essais *Burquisme*, mais on reconnaît qu'il y a derrière ces premières expériences tout un nouvel horizon à exploiter. Ce changement à vue est dû à M. le professeur Charcot. M. Burq avait obtenu de répéter ses expériences à la Salpétrière. Une commission fut nommée par la société de biologie. Elle était formée de MM. Charcot, Luys, Dumontpallier, qui crurent devoir s'adjoindre encore MM. Gellé, Lansolt et Regnard, ce dernier très-habitué aux recherches de physique physiologique. La commission a fait, à six ou sept mois d'intervalle, deux rapports fort concluants. Nous en résumerons succinctement les traits principaux.

Voici une malade de la Salpétrière. C'est une jeune fille de seize ans, sujette à des crises convulsives; elle est anesthésique de tout le côté droit du corps, si insensible même que l'on peut non seulement la piquer fortement, mais encore percer la peau de part en part avec une grosse épingle d'acier, sans qu'elle ressente la moindre douleur et même la plus petite piqûre. On la brûlerait du côté droit qu'elle ne s'en apercevrait même pas. On applique sur la partie anesthésiée des bracelets formés d'or monnayé. Quinze minutes après, la peau prend une coloration rouge, la malade accuse des fourmillements et les piqures même les plus légères sont devenues intolérables. Le sang sortait en gouttelettes.

Sur d'autres malades les applications d'or échouèrent totalement. On essaya alors du cuivre et du zinc. Et comme dans la première expérience, après une application de quelques minutes, on nota le retour de la sensibilité.

Non-seulement il y a retour de la sensibilité, mais on constate un changement notable dans la force musculaire du sujet et dans sa température. Malheureusement quelques heures après le réveil de l'impressionnabilité l'anesthésie survient de nouveau dans la plupart des cas. Ces phénomènes curieux de retour à la sensibilité s'observent aussi pour l'oreille et l'œil. Un sujet qui n'entendait plus du côté droit perçoit très-bien les sons après les applications du zinc, du cuivre, ou de l'or, selon l'idiosyncrasie. L'œil droit qui ne distinguait plus les couleurs les voit de nouveau après le contact métallique. De même pour le sens des saveurs. Le côté droit de la langue était insensible. On pouvait y déposer les corps les plus amers, la coloquinte, la rhubarbe, sans que le sujet s'en aperçut. Le métal une fois placé, le côté droit sentait immédiatement l'amertume, mais fait singulier qui a été vérifié depuis très-souvent pour les autres sens, le côté gauche tout à l'heure très-sensible perdait progressivement la faculté de percevoir la saveur

On peut opérer ainsi un véritable chassé-croisé de la sensibilité.

L'action des métaux sur des malades épilepto-hystériques n'est que transitoire, mais elle est le plus souvent persistante sur les malades affectées d'hemianesthésies organiques. M. Charcot a fait revenir ainsi la sensibilité chez plusieurs de ses malades; elles ont depuis conservé la faculté de sentir.

Ainsi, voilà un fait indiscutable : l'application momentanée de certains métaux sur la peau exerce une action considérable sur l'organisme. On le niait, on l'affirme aujourd'hui. Quelle peut bien être cette action ? Sans entrer dans des détails qui ne trouveraient pas leur place ici, disons seulement que l'on s'accorde à attribuer le rôle des plaques métalliques à la production de petits courants électriques très-faibles dus au contact du métal et de la peau. Même l'or appliqué sur la peau peut former des courants électriques susceptibles de faire dévier de plusieurs degrés le galvanomètre. Un courant électrique faible est-il réellement susceptible de donner lieu à des actions physiologiques aussi grandes? On essaya. Tous les phénomènes obtenus avec des bracelets métalliques se reproduisirent. Identité d'action. On en a conclu naturellement à l'identité de cause. Cependant pourquoi cette aptitude particulière de chaque métal selon l'idiosyncrasie du malade. M. Regnard l'explique facilement. Les effets électriques de chaque métal sont d'une énergie variable. Or, l'expérience prouve que la sensibilité ne revient que sous l'influence d'un courant plus ou moins faible, selon le sujet. Chaque malade a besoin d'un courant qui lui est propre, par suite d'un métal spécial.

Depuis ces premiers essais, il en a été fait de nouveaux. On a constaté, M. Vigouroux notamment, que l'adjonction d'une plaque à la première ramenait les choses dans leur état primitif ou encore selon le métal ajouté exagérait le transport de la sensibilité d'une région à l'autre. M. Burq avait déjà observé qu'une plaque d'or qui rendait la sensibilité à un hémianesthésique devenait inactive dès quelle était enduite extérieurement d'un vernis. L'électricité statique semble aussi avoir une action propre. Enfin ce qui nous paraît absolument surprenant, c'est l'action des aimants si vantée autrefois par Mesmer. Un simple aimant ramène très-souvent et très-bien la sensibilité ou détermine le transfert de la sensibilité d'une région à l'autre. Or, un aimant ce n'est que de l'acier. Un morceau de fer magnétisé produit le même effet, alors qu'un morceau de fer doux ne donne aucun résultat. Or cet aimant artificiel n'est que du fer dont on a changé l'orientation des molécules ou leur mode de vibration! on a vraiment quelque peine à s'expliquer de pareilles influences correspondant à un changement si faible dans l'état physique d'un métal.

Les troubles de la vision qui sont caractéristiques de ce genre de

maladies peuvent se modifier sous l'influence des aimants aussi bien que sous celle des plaques métalliques. Les hystéro-épileptiques perdent la notion des couleurs du côté malade; elles voient tout en gris. La première couleur qui disparaisse est le violet, puis le vert, le bleu, le jaune, etc., au dernier degré de la maladie le rouge. Si l'on fait agir convenablement un aimant, l'œil malade acquiert progressivement la notion du rouge, puis du jaune, etc., et du violet. L'œil sain à son tour ne peut plus distinguer les teintes. Il y a transfert d'un côté à l'autre de l'achromatopsie, comme de l'anesthésie cutanée. Cet effet si bien tranché obtenu par la simple apposition sur le dessus du front près de l'œil d'un aimant n'est pas évidemment sans provoquer l'étonnement.

Autre fait important et remarquable confirmé par la commission de la société de biologie. M. Burq avait avancé que l'aptitude métallique externe renseigne sur l'aptitude métallique interne. En d'autres termes, l'hystérique dont la sensibilité peut être ramenée sous l'influence de l'application externe d'un métal verra son état s'améliorer notablement après l'ingestion du même métal. Sans oser se prononcer définitivement sur la généralité de cette loi, la commission en a reconnu l'exactitude dans la limite de ses expériences. A des malades sensibles à l'or, on administre chaque jour 10, 15, 20 gouttes d'une solution de chlorure d'or et de sodium au centième, soit 1 gr. de chlorure pour 100 gr. d'eau. Au bout d'un mois de ce régime, on constatait à n'en pas douter la disparition de l'anesthésie générale, le retour des forces musculaires, la diminution dans la fréquence des attaques convulsives, un appétit régulier, etc. Le régime abandonné, l'état de la santé s'en ressentait immédiatement et les crises revenaient pour disparaître de nouveau avec le traitement.

On le voit, ces faits curieux sont loin de fournir un éclaircissement qui puisse nous guider dans l'interprétation des phénomènes. Comment le métal qui agit par une application extérieure peut-il exercer une action aussi grande absorbé par les voies digestives sous forme de solution et entraîné dans toutes les parties du corps? Il faut nous contenter de signaler les phénomènes, sans essayer encore de les expliquer. On avait avancé que l'action obscure des métaux sur l'organisme ne tenait peut-être qu'à une cause toute psychique. M. Vigouroux, en obtenant le même résulat sur des animaux, vient de trancher la question et de montrer que l'influence des métaux est d'ordre parfaitement bien physique. Nous connaissons encore si peu le système nerveux qu'il y aurait quelque imprudence à essayer d'esquisser une théorie qui surgira d'elle-même à son heure.

Les expériences sur le burquisme, dont l'intérêt est évident, nous ont valu déjà d'ailleurs d'autres expériences non moins singulières que nous allons maintenant faire connaître.

M. Charcot, après avoir étudié l'influence des aimants sur les hémianesthésiques, a été conduit par analogie à essayer sur d'autres malades le rôle d'éléments d'action perturbateurs plus puissants encore. Il est arrivé, comme nous allons le voir, à provoquer chez certains sujets hystéro-épileptiques la catalepsie et le somnambulisme. Le magnétisme animal, banni depuis 1840 de l'Académie de médecine, vient de faire ainsi par un assez long détour sa rentrée dans le monde savant.

M. Charcot place le sujet devant une lumière très-vive, foyer électrique, lumière à la chaux. Au bout de quelques instants, la malade se montre comme fascinée. Elle reste immobile, l'œil grand ouvert. L'insensibilité est devenue complète. On peut pincer la malade, la piquer sans qu'elle donne signe de douleur. Les membres conservent leur souplesse, mais ils gardent l'attitude qu'on leur imprime. La malade peut ainsi se maintenir dans des poses qu'elle aurait même de la peine à prendre dans son état ordinaire. Elle est devenue cataleptique. On peut lui parler, la questionner, elle ne répond plus, elle n'entend pas. Ce qui est singulier, c'est que les traits reflètent l'expression du geste. Une attitude tragique imprime un air dur à la physionomie. Le sourcil se contracte. Si l'on rapproche les deux mains, comme pour simuler une prière, l'air du visage s'adoucit et la physionomie devient suppliante. Braid, qui avait déjà remarqué le même fait, le désignait sous le nom de « phénomène de suggestion. » L'état cataleptique subsiste tant qu'on laisse la lumière frapper la rétine ; mais si on la masque rapidement ou si même on baisse les paupières de la malade avec la main, la catalepsie disparaît brusquement pour faire place à un tout autre état qui répond assez bien à celui qui est désigné sous le nom de somnambulisme, de sommeil nerveux, de sommeil magnétique.

Le sommeil ou mieux cette sorte de léthargie se produit si instantanément quand la lumière disparaît que si le sujet est debout, il tombe à la renverse, la tête rejetée en arrière, le cou saillant. Les yeux se ferment et une respiration sifflante se fait entendre. Il survient alors un phénomène musculaire très-remarquable. Il suffit de presser un peu sur un muscle pour déterminer aussitôt la contraction, comme si on l'électrisait localement. On peut même développer ainsi la contraction permanente du muscle. L'insensibilité du sujet persiste d'ailleurs complète.

Si l'on appelle la malade un peu vivement quand elle est dans cet état nouveau, elle se lève et marche vers celui qui vient de l'appeler. On peut lui ordonner de s'agenouiller, de s'asseoir, d'écrire, de coudre. Elle obéit les yeux fermés. Elle répond quelquefois aux questions qu'on lui pose avec plus de bon sens ou d'exactitude qu'elle ne le ferait dans son état normal ; l'intelligence paraît surexcitée. Pour mettre fin au phénomène, il suffit de souffler sur le visage de la malade. Elle est prise d'un spasme pharyngien qui amène un peu d'écume sur ses lèvres et

elle se réveille. En aucun cas, elle n'a paru conserver le souvenir de ce qui s'était passé pendant son sommeil.

La simple suppression de la lumière a déterminé brusquement l'état léthargique. Si l'on ramène la lumière ou si l'on rouvre les paupières, l'état de somnambulisme cesse pour faire place une seconde fois à l'état cataleptique. La catalepsie et la léthargie peuvent se succéder ainsi autant de fois que l'on veut au gré de l'expérimentateur.

Si, quand une malade est dans l'état léthargique, on vient à provoquer chez elle une contracture des muscles et qu'on la ramène ensuite dans l'état cataleptique, la contracture persiste et, si l'on procède au réveil dans ces conditions, la contracture devient permanente. Pour la faire disparaître, il faut l'endormir de nouveau en passant de l'état cataleptique à l'état léthargique et la réveiller dans ce dernier état.

Les aimants, ainsi que l'a constaté M. Charcot, opèrent le transfert de la sensibilité. Ils agissent de même pour les contractures obtenues pendant le sommeil magnétique. Une malade est-elle affectée de contracture permanente artificielle du bras droit, si l'on place un aimant sur le bras gauche, le bras gauche au bout de quelques secondes se contracture, pendant que le bras droit retrouve sa souplesse ordinaire.

La production de la catalepsie par l'action directe de rayons brillants chez les malades de la Salpétrière rappelle manifestement les phénomènes d'hypnotisme indiqués par Braid en 1842 et étudiés ensuite par MM. Azam, Broca, Lasègue, Mesnet, etc. Les observations nouvelles de M. Charcot, beaucoup plus méthodiquement faites, forment un chapitre de pathologie comparée d'un haut intérêt, car l'action hypnotique a été constatée non-seulement chez certains malades, mais aussi chez les animaux. On sait que l'on peut faire tomber un coq ou une poule dans un état très-analogue à celui de la catalepsie en lui plaçant le bec devant une ligne de craie tracée sur le sol. Kirscher, dès 1646, répétait cette expérience qu'il tenait sans doute de Scheventer qui l'avait publiée en 1636, le tenant lui-même, disait-il, d'un Français dont il ne cite pas le nom. En Allemagne récemment M. Préyer la réalisait avec succès sur le pigeon, le lapin, le moineau, le cobaye, la salamandre, l'écrevisse. M. Charcot a de son côté essayé sur un coq l'effet de la lumière électrique. Le coq est tombé aussi en catalepsie, mais cet état n'a jamais été suivi de léthargie comme chez les malades de la Salpétrière.

On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait, d'après les expériences que nous venons de rappeler sommairement, que ces singuliers phénomènes sont produits par l'éclat de la lumière, ou comme dans l'hypnotisme par la disposition particulière qu'on oblige les deux yeux à conserver pendant quelque temps. Il n'en est absolument rien. On peut très-bien se passer de lumière pour endormir les hystéro-épileptiques. On peut les rendre cataleptiques sous l'influence d'une note de musique.

M. Charcot, par exemple, fait asseoir deux de ses malades sur la boîte de renforcement d'un fort diapason en métal de cloche donnant 64 vibrations intenses à la seconde. On excite le diapason et les malades tombent presque immédiatement en catalepsie. Un seul coup de tamtam peut produire le même effet. Si l'on arrête le bruit, chaque sujet passe de l'état cataleptique dans l'état somnambulique, absolument comme dans le cas de la suppression de l'excitation lumineuse. On dirait que tout changement brusque dans l'état d'équilibre du système nerveux, du sujet préalablement excité par une cause un peu intense, provoque le passage immédiat de l'état cataleptique à l'état léthargique. Dans cette expérience si on laisse les vibrations sonores s'épuiser, la catalepsie persiste pendant quelque temps jusqu'à ce qu'une impression nouvelle un peu vive la fasse cesser, et encore bien souvent la malade entre de nouveau en catalepsie, toute seule sans l'intervention d'une cause appréciable.

Enfin et pour abréger, nous arrivons directement maintenant aux pratiques magnétiques qui depuis si longtemps font l'objet des discussions contradictoires les plus passionnées. On peut parfaitement se dispenser pour obtenir les phénomènes que nous venons de passer en revue de l'action de la lumière ou du son. Il suffit de fixer la malade qui vous regarde elle-même pour la voir tomber rapidement et directement en léthargie, avec inspiration sifflante. Aucune manœuvre auxiliaire n'est utile. Du regard, l'expérimentateur provoque directement le sommeil. Une fois la malade endormie, il suffit pour remonter à l'état cataleptique de lui ouvrir les yeux; elle est alors insensible, elle conserve toutes les attitudes qu'on lui donne. Elle va et vient au commencement. En un mot, elle est magnétisée, selon l'expression des partisans de la doctrine mesmérienne. A ces phénomènes physiologiques s'en joignent d'autres psychologiques sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister quant à présent.

Tous les faits que nous venons de relater brièvement ont été observés soigneusement par un expérimentateur très-éclairé : ils ne sont donc pas contestables. Il les étudie d'ailleurs, il les suit pas à pas en se gardant bien de hasarder une théorie. C'est tout ce que l'on peut souhaiter de mieux aujourd'hui.

Claude Bernard disait avec sa grande autorité : « La physiologie du système nerveux est très-peu avancée. Si la pathologie attendait d'elle des renseignements, elle s'exposerait à laisser passer des phénomènes importants. Il vaut mieux qu'elle ne s'attarde pas et qu'elle continue d'enregistrer des faits qui sont comme autant de problèmes dont la physiologie aura ensuite à prononcer la solution? Il faut donc encourager les recherches, réclamer des observations sérieuses et plus tard la lumière jaillira soudain, éclairant l'horizon qui ne semble être aujourd'hui que chaos et confusion!

HENRI DE PARVILLE.

QUINZAINE POLITIQUE

10 février 1879.

Dans l'après-midi du 30 janvier, le président du Sénat, M. Martel, lisait aux deux Chambres, réunies soudain dans une même enceinte, une lettre de M. le maréchal de Mac-Mahon, qui disait : « Le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée et par suite à ceux du pays. Je ne puis y souscrire. En présence de ce refus, le ministère se retire. Tout autre ministère pris dans la majorité des Assemblées m'imposerait les mêmes conditions. Je crois dès lors devoir abréger la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée nationale. Je donne ma démission de Président de la République. » Le lendemain, le *Journal officiel* faisait à la France ce court récit : « M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, a adressé sa démission à MM. les présidents du Sénat et de la Chambre des députés. Les Chambres ont donné acte de la démission et se sont réunies à quatre heures et demie dans la salle de la Chambre des députés en Assemblée nationale, à l'effet de nommer un nouveau Président de la République. M. Jules Grévy, président de la Chambre des députés, a été élu Président de la République par 563 voix sur 713 votants. Après la proclamation du vote le conseil des ministres a porté à M. Grévy le procès-verbal de la séance constatant sa nomination. » Ainsi s'était accomplie « la révolution légale du 30 janvier, » comme se sont plu à l'appeler certains journaux de l'extrême gauche. Cette lettre en indiquait la cause ou plutôt l'occasion ; ce récit marquait l'événement. Il n'avait fallu ni un mois après l'élection républicaine du 5 janvier, pour que le maréchal de Mac-Mahon, resté seul en face de la gauche, fût obligé d'abdiquer, ni vingt-quatre heures pour qu'un nouveau président fût élevé sur le pavois. Double fait qui justifie les prédictions dont les conservateurs frappaient vainement,

la veille du 5 janvier, l'oreille de la nation, et qui fournit l'enseignement d'un exemple à ceux dont la sagacité essaie de prévoir, dans l'avenir de la République, les coups de ses partis et les jeux de sa fortune!

Si ceux de nos démocrates qui aiment dans la République la faculté même et la facilité du changement continu, n'étaient pas satisfaits de ce travail d'un mois, il faudrait désespérer de les contenter. En un mois, la République a quatre fois remué le pays ou le gouvernement: le 5 janvier, crise électorale; le 20, fin d'une première crise ministérielle; le 30, crise gouvernementale; le 5 février, fin d'une seconde crise ministérielle. En un mois, on n'aperçoit plus à leurs places ni le président de la République, ni le président du Conseil des ministres, ni le président du Sénat: ils sont tombés; et la Chambre elle-même voit s'asseoir à la chaise curule de sa présidence un homme nouveau, M. Gambetta, consul désigné. *Plaudite, cives!* A peine la république athénienne goûta-t-elle jamais, en un mois, dans l'inconstance de ses faveurs et de ses destins, le plaisir de tant d'imprévu et d'inconnu; et certes, il n'est guère d'oracle, si familier que son génie pût être aux caprices de nos vicissitudes, qui eût pu annoncer, dès le matin du 5 janvier, qu'un mois plus tard, M. Jules Grévy serait le président de la République, M. Waddington celui du Conseil des ministres, M. Martel celui du Sénat et M. Gambetta celui de la Chambre. Hormis ces sceptiques que la République force de plus en plus à croire tout possible en France, tout le monde eût traité cet oracle de fantastique. Encore ces prodiges se sont-ils opérés dans une ère que, le 5 janvier, on inaugurait comme une ère de paix; et, à la vérité, c'est tranquillement, ou avec le calme d'une indifférence béate ou avec la joie d'une foi naïve, que la France assiste à ces variations de la République. Quelle sera, dans des temps orageux, la multiplicité de ces accidents? Quelle sera la vitesse qui alors précipitera le pouvoir de succession en succession? On peut le présager. La République règne depuis huit ans; sa constitution n'a encore qu'une durée de quatre années; or, elle a déjà un troisième président, et ceux qui l'ont précédé n'ont pu ni l'un ni l'autre achever leur magistrature. Croire que M. Jules Grévy aura un sort meilleur, compter que cette présidence dont on nous vante l'instabilité comme un mérite restera entre ses mains jusqu'en 1886, ne serait-ce pas oublier, non-seulement que nous vivons dans une république française, mais que la journée du 30 janvier 1879, après celle du 24 mai 1873, a livré aux ambitions des partis un grand secret dont leur force pourra profiter tour à tour, le secret du moyen rapide et sommaire qui permet d'ôter et de prendre le pouvoir dans cette République?

Nous n'avons pas besoin de retracer l'histoire de la période qui s'est écoulée entre le 24 mai 1873 et le 30 janvier 1879 ; cette histoire est présente à tous les esprits, et le sens en est clair. M. le maréchal de Mac-Mahon a présidé à l'essai d'une république gouvernée par les conservateurs, tantôt par ceux qui l'étaient à droite en raison de leurs principes et de leurs instincts, tantôt par ceux qui prétendaient l'être à gauche en raison de leurs souvenirs et de leurs besoins. Eh bien! Cet essai, qu'il a fait avec M. Jules Simon et M. Dufaure comme avec M. le duc de Broglie et M. Buffet, a été infructueux, malheureux même, en dépit de toutes les forces et de tous les secours qui l'ont aidé. M. le maréchal de Mac-Mahon apportait à cette présidence de la République conservatrice le prestige d'une réputation glorieuse ; il lui consacrait de grandes vertus; la France honorait en lui le héros de Malakoff et de Reichshoffen, le vainqueur de la Commune; elle le savait honnête, loyal, désintéressé ; toute l'Europe le respectait, et ce respect rendait plus faciles les rapports de la République elle-même avec l'étranger. Tout semblait d'ailleurs propre à seconder ce gouvernement de M. le maréchal de Mac-Mahon : les leçons qui commandaient à la France une longue sagesse, un repos profond, étaient toutes fraîches au cœur de la patrie et de la société; l'une n'avait qu'à regarder la brèche des Vosges, l'autre les débris fumants hier encore et les pavés ensanglantés de Paris. Or, malgré tout, malgré les qualités des hommes et la faveur des circonstances, la République conservatrice, soit que sa présidence eût la forme d'un principat septennal, soit que l'investiture en fût toute constitutionnelle, n'a pu subsister qu'en se troublant de plus en plus, à travers une série de crises dont voici la dernière : avec le centre gauche comme avec le centre droit, avec un Sénat comme avec une Assemblée unique, il a fallu, de résistance en résistance, en venir à la journée du 30 janvier ; et, le soir de ce jour-là, si on récapitule dans ses souvenirs toutes les défaites subies, si on veut bien constater dans toute sa réalité l'état où nous réduit le présent, on reconnaît que de tous les pouvoirs, de toutes les sauvegardes, il ne reste plus rien aux conservateurs : ils sont dépossédés de tout ce qui, dans la République, leur paraissait une dernière garantie pour l'ordre et la paix. Mais si, après avoir perdu la majorité dans la Chambre et dans le Sénat, après avoir perdu presque toutes leurs fonctions dans l'administration du pays, les conservateurs perdent encore avec M. le maréchal de Mac-Mahon cette présidence de la République qui, au surplus, n'était plus pour lui qu'un illusoire et inutile honneur, c'est la République conservatrice elle-même qui cesse son règne. Car M. Jules Simon disgrâcié dans les rangs de son propre parti et M. Dufaure contraint de se

retirer après la chute de M. le maréchal de Mac-Mahon disent assez que l'impuissance du centre gauche a commencé, elle aussi. Oui, cette fin de M. le maréchal de Mac-Mahon est une rupture dans la destinée de la République : c'est la fin même de l'essai conservateur. Voici désormais, avec une période d'expériences et d'efforts qui aura une égale suite dans sa logique et sa fatalité, voici l'essai radical.

Aux yeux de quiconque n'aura considéré que les sommets des choses, les lignes principales des faits, telle est la signification de cet évènement. Ne récriminons pas. Ne reprenons point le débat de ces six années. Ne nous amusons pas à prouver qu'à telle heure on a commis telle faute ou méconnu telle vérité. Ces vaines plaintes, ces critiques superflues n'ont rien de viril, quand on a devant soi de si cruelles nécessités, et même elles ne seraient pas équitables. Sans doute, il serait aisé aux conservateurs de se reprocher les uns aux autres, dans la période des précaires années que la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon a duré, plus d'une méprise, plus d'un oubli, plus d'un tort. Mais il y a une justice historique qui proclame que, d'une part, des monarchistes d'hier ou de demain sont forcément incapables de gouverner longtemps une République, sans lui paraître des suspects, et que, d'autre part, la France a été entraînée invinciblement vers la gauche, dès que, pour contenir les courants populaires, on a cessé de lui présenter l'espérance de la monarchie. Mille séductions, mille sophismes, mille aveuglements ont poussé la France de plus en plus avant dans la République; et ni M. le maréchal de Mac-Mahon ni les conservateurs n'ont pu, avec ces mots abstraits de « péril social », de « préservation sociale », suppléer, dans l'esprit de la nation, un mot magique qui leur manquait pour arrêter la foule. Une heure devait tôt ou tard sonner, où les républicains, armés de tant de raisonnements et de tant de passions auxquels nous n'opposions rien de positif, finiraient par expulser de la République les monarchistes dissimulés ou divisés qui prétendaient la gouverner en neutres. Pour nous, nons avons plutôt loué, admiré même, ceux qui, avec des moyens si fugitifs ou si incertains, avec des ressources si faibles et un courage si ingénieux, ont essayé de diminuer et de retarder l'élan qui, en emportant le suffrage universel vers la République, emporte la République vers le radicalisme. Ils ont fait pour la France, dans cette situation, tout ce qu'ils ont pu, sinon tout ce qu'ils ont voulu. Remercions-les, et, parmi eux, celui qui, resté le dernier sur ce champ de bataille dévorant, est tombé le dernier dans cette lutte ingrate, M. le maréchal de Mac-Mahon.

Le 24 mai 1873, les conservateurs allèrent chercher M. le maréchal

de Mac-Mahon dans sa retraite, lui qui n'avait jamais paru dans nos discordes civiles et qui se glorifiait d'être resté étranger, sous le drapeau, à tous nos débats politiques. Malgré lui, on le créa successivement président d'une république sans nom, puis d'une république légale et constitutionnelle. Il accepta toutes ces charges, persuadé qu'au milieu de tant d'embarras et de difficultés, il protégeait du moins la paix sociale dans la République et préservait toutes les forces conservatrices de notre pays. Sacrifiant à cette noble pensée tout son amour-propre et toute sa tranquillité, il a subi, pendant près de six ans, on sait combien de déceptions ou d'affronts avec une abnégation douloureuse. En vain en a-t-il appelé, le 16 mai, au bon sens de la France ; elle n'a pas voulu entendre le cri d'alarme qu'il lui jetait. Le 14 décembre, quand, abandonné de la nation, contraint de se séparer de ses amis, livré à des périls qu'il savait dorénavant supérieurs à tous ses efforts, il est demeuré au poste fatal de cette présidence misérable où il n'était plus qu'un captif entouré d'insultes et de menaces, il a voulu rendre encore un service suprême à sa patrie en préservant du moins l'armée, sa discipline et son organisation, contre les politiciens de la gauche et les radicaux. Il a succombé, le 30 janvier, dans cette défense même de nos intérêts militaires. Mais c'est la fin d'un soldat, et, en remettant à la République son pouvoir avec tant de droiture et de simplicité, en se retirant devant son successeur avec une courtoisie si chevaleresque, M. le maréchal de Mac-Mahon a fini aussi en citoyen et en gentilhomme. L'histoire dira que, durant ces six années, sa bonne volonté n'a manqué à aucune des peines et même des humiliations qu'on lui a demandées au nom de la société, au nom de la France. Elle racontera qu'il a maintenu l'ordre sans violence et qu'il a respecté toutes les lois : éloge que nul encore n'a mérité dans une république française. Enfin elle rappellera un jour à la France, sans doute rendue plus juste par les leçons du temps, qu'en quittant le pouvoir, le 30 janvier, M. le maréchal de Mac-Mahon a laissé la France en paix avec toute l'Europe et en possession d'une armée : œuvre laborieuse et délicate à laquelle il appliquait une sollicitude, une activité, une vigilance qui furent plus d'une fois admirables dans leur patiente énergie. Qui donc pourrait nier qu'après tant de sacrifices généreux et tant de soins patriotiques, le maréchal de Mac-Mahon ne doive être salué, dans une chute si fière, de tous les hommages du respect et de la reconnaissance par tous ceux qui ont encore en France le sens de l'honneur et le sentiment de la justice?

M. le maréchal de Mac-Mahon aura eu l'avantage de tomber virilement, devant une question claire et précise, sur le terrain où il s'était établi depuis le 14 décembre : c'est pour sauvegarder la

dignité et la sécurité de l'armée qu'il a résisté et que, ne pouvant triompher, il s'est retiré. On exigeait de lui qu'il annulât le décret par lequel il avait renouvelé, en 1876, les commandements des corps d'armée : or ce décret avait encore force de loi jusqu'au mois d'octobre prochain. On voulait que, pour satisfaire à des préventions ou à des rancunes de parti, il otât quelques-uns de ces commandements à des généraux contre qui on n'avait aucun grief militaire à alléguer : c'était inaugurer dans l'armée le régime des invalidations politiques ; c'était y remplacer les titres acquis devant l'ennemi par les titres conquis dans les couloirs du Parlement ou dans les antichambres de nos tribuns ou dictateurs. M. le maréchal de Mac-Mahon a donc eu de son côté la règle et le bon sens, l'intérêt national tout entier. Mais, à la vérité, cela importait peu. M. Gambetta a choisi, pour le renverser, cette machine de guerre : il en aurait choisi une autre, si celle-là lui avait manqué. On a raconté que, pour ses desseins personnels, M. Gambetta avait décidé que M. le maréchal de Mac-Mahon devait être acculé à une démission ; que M. de Marcère a été l'auxiliaire de M. Gambetta dans cette opération, et que M. Dufaure, qui se jugeait impuissant à garder plus longtemps son ministère et qui croyait glorieux d'emporter dans sa retraite le renom d'avoir lutté, à sa dernière heure, contre ce que les déclamateurs appelaient « le pouvoir personnel », a prêté à l'intrigue la complicité de son inertie. Si, comme nous l'estimons, ce récit est véridique, on voit à quoi tient, dans certaines extrémités, la présidence d'une république et combien elle s'écroule aisément, à la façon d'un ministère. Mais les acteurs n'ont-ils pas été trompés par le drame lui-même ? M. Gambetta espérait, paraît-il, porter à la présidence de la République la vieillesse de M. Dufaure ; il se ménageait le temps de mûrir deux ans, pour le fatidique mois de novembre 1880. M. de Marcère croyait saisir les sceaux. Tous deux ont été déçus. Quant à M. Dufaure, ses amis pouvaient lui souhaiter une fin plus digne de lui. Il a aidé la gauche à cette triste besogne d'abattre le maréchal, et lui-même n'a pu rester debout. Il s'en va, assistant à la ruine plus ou moins prochaine de son parti, ce centre gauche dont il était le plus illustre représentant ; et dans la solitude où il entre, escorté des applaudissements de ceux qui ne songeaient plus qu'à le chasser lui-même des hauteurs de la République, il n'aura plus que l'amer orgueil de s'en être allé à temps. Ah ! M. Dufaure pouvait au moins tomber du côté où sa conscience se soulevait. On aurait dit, le jour de sa chute : « C'est une barrière qui se brise... » On ne pourra plus que dire : « C'est un point d'arrêt qui s'est lui-même effacé. »

Chaque fois qu'un événement était favorable au parti républicain,

nous l'entendions s'écrier avec enthousiasme que la République était enfin fondée! On sait que la République, qui se fait par une série d'alluvions populaires, est un Etat qui, tout en ne cessant de se dire définitif, agit comme s'il ne le croyait jamais : il a toujours besoin d'une fondation nouvelle, qui l'enfonce plus profondément dans le sol. Cette fois l'allégresse n'a pas manqué. On a poussé jusqu'au ciel des clameurs de joie; et, sinon pour le frivole plaisir d'enregistrer des déclarations et des prophéties que la réalité démentira sans doute, du moins pour constater l'état des esprits et pour marquer une date importante, nous répèterons ici, par exception, quelques-unes de ces paroles qui veulent être historiques et qui, en effet, le sont à leur manière. Le règne que M. Jules Grévy commence, *le Journal des Débats* l'appelle « une longue période de tranquillité assurée au pays. » Quelle confiance en l'avenir! Quelle certitude sereine dans ce provisoire perpétuel de la République! Les autres journaux républicains saluent surtout l'acte du 30 janvier comme une délivrance : désormais la République est libre, et ses bienfaits vont se répandre à flots sur la France. Ecoutez *le Siècle* : « La libération est complète. Une ère nouvelle commence pour notre pays. » De même, *la République française* : « Depuis hier nous sommes en République. Nous sortons d'une crise qui a duré près de six ans. C'est fini maintenant, et une nouvelle ère commence. » *Le Rappel*, de son côté, s'exclame ainsi : « La République va donc être enfin dans son état normal... Tout l'attelage est à sa place, et l'on va pouvoir marcher. » Les plus radicaux sont ceux que ce délire exalte le plus. *La Lanterne*, *la Marseillaise*, *la Révolution française* confessent toutes leurs espérances : — « Cet avénement définitif de la République, dont nous ajournions l'espérance à 1880, le voilà réalisé! Nous gagnons deux ans! Partout, nous gagnons la sécurité. Cette échéance de 1880, qu'on pouvait redouter, qu'on se figurait pleine d'agitation et de menaces, la voilà passée, la voilà franchie! Nous avons devant nous SEPT ANS DE STABILITÉ. » — « A partir d'aujourd'hui, la France est en possession définitive de la République... Nous ne sommes pas encore près du but, mais, grâce à une substitution d'individus, nous sommes en bon chemin et nous arriverons. » — « La République sans républicains a vécu. La République des républicains va commencer. Avec M. Jules Grévy, le personnel républicain entre dans la République; bientôt les institutions républicaines suivront... » — Ainsi, la République est désormais dans toute sa logique et dans toute sa plénitude : elle est maîtresse d'elle-même; elle est souveraine et responsable. Il n'y a plus qu'à regarder l'emploi qu'elle va faire de sa toute-puissance, pour l'honneur et la prospérité de notre patrie.

M. Jules Grévy a la tâche redoutable de réaliser toutes ces espérances. Il monte au pouvoir, entouré de présages heureux : le Sénat et la Chambre l'ont nommé à l'envi; le général Chanzy, à qui une centaine de conservateurs ont donné leurs suffrages dans l'élection, n'est point un rival dont il ait à s'inquiéter; et, pour l'heure, M. Gambetta se range majestueusement et mollement, en se haussant au fauteuil présidentiel de la Chambre, observatoire ou piédestal à volonté. Rien ne troublera donc le règne de M. Jules Grévy ; et jamais président d'une république française n'aura trouvé plus de facilités devant soi pour accomplir les vœux du parti républicain. Qu'est-il, ce président sacré si vite? A la vérité, on l'ignore un peu. On ne connaît guère de lui que sa doctrine fameuse sur la présidence de la République. Certes, ce doge démocrate doit être assez étonné de se voir à l'Elysée pour sept ans, sous les traits d'un quasi-roi constitutionnel, lui qui, en 1848, ne voulait au gouvernement de la République qu'un premier ministre responsable et toujours révocable; et s'il consent à se rappeler que la Constitution en vertu de laquelle on l'a élu, il avait, en 1875, refusé de la voter, il faudra bien qu'à part soi il philosophe un peu sur les contradictions et les accommodements de ce monde républicain. M. Jules Grévy, on ne saurait le nier, a une réputation d'intégrité politique. En quoi mérite-t-il d'être appelé « une sorte de Phocion légèrement teinté d'un Franklin », suivant le mot de Clément Laurier? Quelles opinions a-t-il sur toutes les réformes préconisées par les radicaux? Est-ce le programme de M. Dufaure qu'il adoptera? Prendra-t-il pour règle le programme affiché par M. Gambetta à Romans? Ce sont là encore des mystères. Mais qu'il soit d'esprit un sectaire républicain, comme l'assurent les uns, et de caractère un homme indolent, comme le prétendent les autres, il est sûr du moins que M. Jules Grévy a été jusqu'à ce jour particulièrement studieux de la légalité et enclin à la modération. Evidemment, s'il a du passé de la République un souvenir exact et s'il a été un témoin sagace de nos derniers événements, il doit comprendre que le problème de sa présidence consiste à empêcher que les ambitions des divers groupes dont se compose la gauche ne s'entredévorent l'une l'autre et que le radicalisme ne finisse, d'impatience en impatience, de violence en violence, par envahir la République tout entière. M. Jules Grévy en sera-t-il capable? Et à quoi lui serviront ces vertus et ces talents mêmes que célèbrent ses panégyristes, si sa destinée, comme le déclarent les radicaux, est d'être « le serviteur passif » de la Chambre? Poussera-t-il jusqu'à une soumission absolue, jusqu'à la servitude inerte et muette, cette docilité qu'il promet par son message, « à la volonté nationale

exprimée par ses organes constitutionnels » ? Est-ce la promesse d'obtempérer aux ordres secrets des comités, aux injonctions publiques des orateurs, aux volontés privées de M. Gambetta? Distinguera-t-il les limites du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif? S'il veut tempérer la tyrannie de la Chambre, aura-t-il recours au Sénat, lui qui jadis regardait un Sénat comme un rouage inutile et dangereux dans le gouvernement d'une république? Enfin, avec l'humeur un peu irascible qu'il a montrée un jour pendant qu'il présidait l'Assemblée nationale, supportera-t-il longtemps le joug, quand son mandat ne sera plus pour lui qu'un fardeau? Plus heureux que M. Thiers et M. le maréchal de Mac-Mahon, achèvera-t-il sa présidence? Voilà des expériences qu'on pourrait dire curieuses, si on pouvait contempler d'un œil stoïque des expériences où le sort de la patrie et de la société périclite de plus en plus.

Nous ne devinons guère quelles espérances pourraient reposer sur le nouveau ministère. Assurément, M. Waddington, à qui M. Jules Grévy en a confié la présidence, n'a que d'honnêtes intentions, et rien n'autorise à le confondre avec les complaisants qui, comme M. de Marcère, livrent la République aux radicaux. De tous les ministres d'hier, M. Waddington est celui qui a montré à M. le maréchal de Mac-Mahon l'attachement le plus loyal; il est le seul qui n'ait pas conspiré contre lui, dans ces derniers jours. Mais M. Waddington, fût-il moins faible et eût-il autant d'éloquence que M. Dufaure, aura-t-il plus d'autorité? Quel sera son pouvoir sur la gauche? Comment apaisera-t-il tant de convoitises déjà mécontentes? Comment contiendra-t-il tant de fureurs aiguillonnées par les victoires mêmes du 5 et du 30 janvier? Et, s'il fournit beaucoup de satisfactions aux âpres appétits et aux doctrines audacieuses de l'Union républicaine et de l'extrême gauche, comment conciliera-t-il ses fonctions de ministre des affaires étrangères avec celles de président du Conseil? Comment la responsabilité de sa politique intérieure pourra-t-elle ne pas peser sur sa politique extérieure? Certes, comme nous ne souhaitons ni que le mal s'aggrave ni qu'il s'accélère, nous ne prenons aucun plaisir à prédire que M. Waddington sera bientôt impuissant et que, pour épargner son honneur, il sera forcé de se retirer, lui aussi. Mais, à notre avis, cette infortune l'attend. Son ministère n'a ni l'unité ni même l'union qui lui seraient nécessaires pour commander suffisamment à la gauche ou pour lui obéir tout à fait. Par quel alliage magique combiner ces éléments de la gauche et de l'union républicaine avec cet élément de plus en plus restreint et fluide du centre gauche? M. Dufaure, M. Teisserenc de Bort, M. l'amiral Pothuau, M. Bardoux, M. Savary, M. Casimir Périer sont partis; M. Jules Ferry, M. Lepère, M. Le Royer, M. l'amiral

Jauréguiberry, M. Turquet, M. Goblet sont venus : le pouvoir a donc passé en partie du centre gauche à la gauche. Est-ce un signe que la République sera plus facilement et plus sûrement conservatrice? A moins que le centre gauche ne s'absorbe dans la gauche, quels principes les groupes que le ministère représente auront-ils en commun? Et, si le centre gauche disparaissant, la gauche saisit le gouvernement tout entier, ne faudra-t-il pas bientôt offrir à l'Union républicaine et à l'extrême gauche un certain nombre de places dans le ministère? C'est au milieu de ces difficultés, parmi ces doutes et ces périls, que M. Waddington aura bientôt à se débattre. Son ministère s'y brisera : c'est une fatalité qu'il lui sera impossible d'éviter, eût-il vingt emplois et vingt dignités de plus à distribuer aux nombreux favoris de M. Gambetta et aux sectateurs affamés de M. Louis Blanc.

Au résumé, la République vient de faire une évolution nouvelle dans cette direction de la gauche où elle s'est perdue deux fois déjà, s'abîmant dans l'anarchie et jetant la France avec elle au bas d'on sait quel despotisme. Est-ce à dire, parce que les événements ont eu en un seul mois cette allure violente et rapide, est-ce à dire que la République va précipiter sa course avec une vitesse et une fureur qui ne laisseront plus à la France le temps de respirer? Il serait téméraire de l'affirmer. Mais il est sage de s'attendre et de se préparer à tous les événements. Il est visible, en effet, que si la République n'est pas encore sous la domination des radicaux, le pouvoir s'est au moins rapproché d'eux : ils tendent les mains pour le prendre. Il est également certain, par plus d'un témoignage, que toutes les espérances du parti républicain sont en mouvement et que la curée du gouvernement a commencé. Il est manifeste que les conservateurs sont menacés de ne plus compter dans l'Etat, que de la Préfecture de police au Ministère de l'intérieur la désorganisation s'étend et que partout la force de l'autorité diminue. Enfin, il n'est pas douteux que toutes les questions redoutables vont se poser. C'est à nous, conservateurs, d'envisager fermement cet avenir et d'apprêter nos cœurs. L'opinion publique est aujourd'hui avec les victorieux. Les élections du 2 février, bien qu'elles aient rendu leur mandat à M. de Fourtou, à M. Reille et à M. Paul de Cassagnac, si scandaleusement frappés d'ostracisme par la gauche, ne prouvent certes pas encore que la lumière se fasse dans cette foule d'esprits abusés et d'imaginations aveuglées; il s'en faut, et nous avons même une injustice de plus à regretter : grâce à la connivence du gouvernement lui-même, dont M. Fresneau et M. de Kerdrel ont dénoncé à si bon droit les actes d'intimidation ou de corruption, le parti républicain a fini par empêcher la réélection de

M. de Mun : la droite perd en lui un de ses orateurs les plus éloquents et les plus courageux ; les catholiques et les royalistes ont à regretter un des défenseurs les plus brillants de leur foi et de leurs traditions ; et, autant qu'eux, si notre nation avait encore comme jadis l'amour des jeunes gloires, le goût des talents qui éclairent de leurs rayons la tribune tout entière de notre pays, le libéral et noble souci des réputations qui honorent la France, elle joindrait ses regrets à ceux des conservateurs pour déplorer cette perte. Mais nous pouvons nous fier hélas ! aux épreuves qui commencent : la lumière se fera. Avec quels éclairs sinistres, à travers quels nuages, Dieu le sait. En attendant, regardons au loin et montrons à l'horizon de la République, pour l'heure où elle aurait une troisième fois trompé et fatigué notre patrie, l'image de cette monarchie qui créa la France et qui seule la peut sauver encore, entre tous ces excès successifs de la liberté républicaine et de l'ordre césarien.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. – E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LA LIGUE ET HENRI IV

I

Jamais situation ne parut plus inextricable que celle de la France quand s'engagea la lutte de la Ligue avec Henri IV, et jamais dénouement ne fut plus heureux. A cette dernière période des guerres de religion, loi religieuse, loi politique, indépendance nationale, tout paraît à la fois remis en question ; dans la mêlée des partis il semble qu'aucun ne puisse triompher sans entraîner par son triomphe même quelque ruine irréparable : et bientôt tout se rétablit, tout s'accorde et se règle, tout se relève, l'ordre le plus achevé va sortir du plus profond désordre. Comment donc ce changement a-t-il pu s'accomplir? A travers la confusion des événements qui se pressent au terme du seizième siècle, je voudrais discerner et montrer sous leur vrai jour ceux qui ont décidé du sort de la patrie.

Les guerres de religion avaient depuis longtemps commencé et dès leur début, en 1562, il avait été facile de reconnaître que les catholiques, beaucoup plus nombreux que leurs adversaires, devaient, s'ils le voulaient, rester les plus forts. Mais sans être dépourvus ni de courage ni de dévouement à leur foi, ils avaient été lents à se défendre et longtemps ils avaient répugné à combattre autrement qu'au nom et au commandement du roi. La « Sainte-Union », la Ligue ne se forma à travers tout le royaume qu'en 1576, et ne prit les armes que huit ans plus tard en 1585.

En 1576, elle avait eu pour objet de préparer l'élection des Etats-Généraux, lesquels se trouvèrent en effet tout entiers catholiques, et pourtant ne surent ou ne voulurent pas organiser la guerre contre les huguenots. Le roi, laissé sans ressource pour les combattre, leur accorda la paix presque aussitôt après la clôture des Etats.

Ce fut seulement en 1585, que la Ligue ayant en son propre nom et pour son propre compte une armée, un chef, des ennemis, des alliés, devint une puissance belligérante ; il importe d'indiquer pour quel motif et dans quelles conjonctures.

Les libertés et les sûretés accordées au culte protestant par l'édit

de Poitiers, si impatiemment qu'elles fussent parfois supportées par les catholiques, n'avaient suffi à provoquer parmi eux ni soulèvement ni guerre. Le moment arriva où le danger d'avoir un roi protestant leur parut imminent et manifeste[1]. Quand Henri III perdit son dernier frère, le dernier rejeton des Valois, il n'avait pourtant que trente-quatre ans; il faisait avec la reine des pèlerinages «à l'intention d'avoir lignée qui pût succéder à la couronne[2]; » mais personne ne l'en croyait capable. La continuité de la débauche avait usé une race longtemps forte et féconde et la condamnait enfin à disparaître. La maison de Bourbon touchait donc au trône. Pour trouver entre elle et le roi un auteur commun, il fallait, il est vrai, franchir vingt-deux degrés et arriver jusqu'à saint Louis. Si la succession de Henri III avait dû être réglée par le droit civil, elle n'aurait pu s'ouvrir au profit de Henri IV : mais il en allait autrement de la couronne. Une tradition six fois séculaire, les déclarations réitérées des Etats-Généraux, tous les évènements de notre histoire et, durant le siècle précédent en particulier, le salut de la France attaché au triomphe de la loi salique dans la personne de Charles VII, consacraient aux yeux de tous et sans qu'il fût permis d'en restreindre la portée, cette loi politique assurant la perpétuité de la charge royale de mâle en mâle au sein de la même race. Vainement les Guise ou leurs courtisans et les écrivains à leurs gages prétendaient-ils faire remonter la maison de Lorraine plus haut que les Capétiens, à Charlemagne[3], les droits héréditaires de la maison de Bourbon n'étaient contestés que par les hommes qui prétendaient substituer l'élection soit du pape soit du peuple à l'hérédité, et la Ligue même leur rendait hommage puisqu'elle chercha d'abord son roi dans cette maison, se contentant d'opposer l'oncle au neveu, le cardinal de Bourbon à Henri IV[4].

Mais si Henri de Navarre était appelé au trône par sa naissance,

[1] « La mort de M. le duc a été le premier acheminement de nos maux, « m'assurant que s'il eût vécu nul n'eût jamais osé lever la tête. » Etienne Pasquier, liv. XI, lettre 2.

[2] L'Estoile, *Journal de Henri III*, 1582. Collect. Petitot. 1re série, t. XLV, p. 224.

[3] *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 7 et 11.

[4] Je ne crois pas avoir besoin de mentionner et surtout de discuter ici les prétentions qui furent suggérées au cardinal de Bourbon. Il était, il est vrai, d'un degré plus rapproché du roi que son neveu. Mais Henri de Navarre, fils du frère aîné du cardinal n'en était pas moins le chef de sa maison. Si la loi salique devait être mise de côté, aucun Bourbon n'avait de droits; si elle devait s'appliquer, elle désignait Henri IV, et M. de Thou après avoir mentionné les controverses auxquelles cette question donna lieu a raison de conclure que « la religion à part, le droit du roi de Navarre paraissait incontestable, » liv. LXXXI.

ne méritait-il pas d'en être exclu pour sa religion? Un protestant pouvait-il être roi de France? La France devait-elle se soumettre à un prince hérétique? Voilà la redoutable et capitale question qui mit les armes aux mains des ligueurs. Pour les prendre, soit prévoyance politique, soit impatience instinctive des partis prêts à la lutte, ils n'attendirent pas la mort de Henri III. Fallait-il laisser en suspens le sort de l'Etat, et après que le Béarnais aurait pris possession du trône, serait-il temps encore de l'en écarter? Le Béarnais d'ailleurs n'avait-il pas cette fois encore et comme de coutume devancé ses adversaires? On ne peut le contester. La paix n'était pas rompue, le duc d'Anjou vivait encore que déjà le roi de Navarre préparait la guerre et la préparait en réclamant l'appui de l'étranger.

Dès le mois de juillet 1583, il envoyait un gentilhomme de son conseil, Ségur-Pardaillan, en Angleterre, dans les Pays-Bas et jusqu'en Suède et en Danemark, provoquer contre les puissances catholiques l'alliance de tous les Etats protestants, leur offrir celle des églises réformées de France. Comme lui-même prévoyait « qu'il aurait un grand coup à soutenir », il sollicitait au-dehors « pour fortifier ses amis, pour étonner ses ennemis », des secours d'hommes et d'argent[1]. La mission de Ségur n'ayant pu réussir en Allemagne, principalement à cause des divisions opiniâtres des luthériens et des calvinistes, et l'empereur sur la dénonciation des luthériens en même temps que des catholiques ayant contraint Ségur de rentrer en France, Navarre ne se découragea pas : l'année suivante, au moment où le duc d'Anjou venait de mourir, Ségur fut renvoyé en Allemagne. Soit que la négociation fût conduite cette fois avec plus de discrétion, soit plutôt encore que la qualité d'héritier présomptif de la couronne donnât plus de crédit au chef des huguenots, un traité fut conclu à Magdebourg entre la reine d'Angleterre plusieurs princes allemands et la Suisse d'une part, le roi de Navarre le prince de Condé et la ville de la Rochelle d'autre part : aux termes de ce traité, le roi de France devait être sommé non-seulement de tenir l'édit de pacification, mais de le faire de nouveau jurer par les Etats du royaume, faute de quoi les alliés s'obligeaient à l'y contraindre par les armes, déterminaient les forces que chacun d'eux devrait fournir, et s'engageaient, Français ou étrangers, à ne faire aucune trêve ni paix avec le roi de France que du consentement des associés. Hors de France, ces « associés » ne s'étaient promis les uns aux autres qu'une seule chose : dépouiller

[1] Les instructions du roi de Navarre au sieur de Ségur, rédigées par Du Plessis-Mornay ont été publiées dans les *Mémoires* de celui-ci, t. II, p. 272-295 et dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 523 et 554. — Elles sont analysées et toute la négociation est racontée par de Thou, liv. LXXIX.

le Pape de son domaine et le réunir à l'Empire; la France était le champ clos et Rome le prix du combat. Ce traité entamé depuis 1583 fut signé le 15 décembre 1584 [1].

Celui de la Ligue ou plutôt de ses chefs avec l'Espagne a été signé par les Guise dans leur château de Joinville en Champagne, le 1er décembre de la même année. Ainsi des deux côtés en même temps on se préparait à la lutte décisive; des deux côtés on cherchait des soutiens au dehors, des deux côtés le pouvoir, sous Henri III, semblait livré d'avance au premier occupant, et les démarches des catholiques, loin d'avoir prévenu celles des protestants, ont bien plutôt été provoquées par elles. Non pas qu'il ne se trouvât dans la Ligue nombre de turbulents et d'ambitieux. Quand l'autorité de ses chefs naturels fait défaut à un peuple, de tels hommes se rencontrent toujours et prévalent souvent au service de toutes les causes. Mais pour que les turbulents et les ambitieux de la Ligue aient pu former, organiser et surtout soulever un grand parti national, il a fallu le sentiment d'un péril national. En effet, c'est quand le chef des huguenots est devenu héritier présomptif de la couronne, que les Guise réunis ensemble arrêtent leurs desseins, préparent leur manifeste et commencent à lever des soldats [2]; c'est alors aussi qu'à Paris « les premiers piliers de la Ligue », des bourgeois et des curés se partagent les divers métiers et les divers quartiers de la capitale pour la conquérir tout entière à leur cause et bientôt la ranger sous leurs lois; que de Champagne à Paris, entre princes et bourgeois, une active et intime correspondance se noue, un concert s'établit, que les bourgeois réclament le duc de Guise pour chef, et que le duc de Guise répand à travers tout le royaume des affidés et des agents prompts à pratiquer et gagner de proche en proche villes et provinces [3].

La convention avec l'Espagne se rattache aux mêmes résolutions

[1] Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. III, *anno* 1584, § 2, 16, et *Mantissa documentorum*, nº 90, où le texte du traité est inséré en français. Le dernier paragraphe en particulier mérite d'être cité.

« A été accordé aussi et par tous unanimement promis de se trouver en personne ou par leurs députés à la première journée impériale et par une même voix avec les princes et comtes de l'empire requerreront la réunion du domaine du dit Empire détenu à faux titre de l'évêque de Rome et autres, sachant bien que la source de toutes hérésies et troubles de la chrétienté provient de la superfluité, luxe et bombance dudit évêque de Rome, offrir tous secours et services de l'Empire pour y pourvoir. »

[2] De Thou, liv. LXXXI. — Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*. Introduction. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVIII, p. 243. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 56,

[3] Palma-Cayet. Introduction. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVIII, p. 272.

et porte la même date[1]; les Guise sans doute, ou du moins deux d'entre eux, le cardinal Charles de Lorraine et le duc Henri, frère et fils du défenseur de Metz, n'avaient pas attendu jusque-là pour se lier à Philippe II et même se placer dans sa dépendance en recevant de lui des subsides[2]; mais à ce moment le pacte secret se change en alliance authentique et publique. Le roi d'Espagne ne se contente plus de soudoyer des princes disposés à le servir, il assure un secours d'hommes et d'argent à leur cause. Ce secours, au surplus, n'était pas gratuit. De même que les protestants avaient jadis voulu livrer le Havre et Calais à l'Angleterre, les Guise promettent de restituer Cambrai à leur avide et impérieux allié.

Cependant la Ligue, au début, tirait sa force d'ailleurs que de l'étranger. Un cadet de la maison de Lorraine, beau-frère du roi Henri III et cousin des Guise, le duc de Mercœur qui entendait guerroyer à son gré et pour son compte et devait être le dernier à poser les armes, commença les hostilités. Il s'assura de la Bretagne, dont il avait le gouvernement, et où il prit un peu plus tard le titre de protecteur de la religion catholique; il fit de là en Poitou une première irruption qui ne réussit guère, il est vrai[3]; mais une fois le signal donné et la campagne ouverte, la Ligue se trouva presque sans coup férir maîtresse de plusieurs provinces et força le roi à se ranger de son côté. Quand le roi l'eut abandonnée en faisant périr son chef, elle éclata çà et là, de ville en ville, et se répandit soudain d'un bout à l'autre du royaume. Enfin, quand Henri IV eut succédé à Henri III elle fut maîtresse de plus de la moitié du territoire; une autre portion, telle que Bordeaux et la Guyenne, sans se livrer à elle, refusa de se soumettre au roi protestant et considéra le trône comme vide et l'autorité royale comme en suspens[4]; en dehors des domaines propres au roi de Navarre, à peine était-il reconnu dans la sixième partie du royaume[5]. Plus on regarde de près la Ligue et sa fortune, plus il est difficile de ne pas voir en elle la manifestation éclatante d'un profond sentiment national. Mais ce sentiment, si puissant qu'il fût, était-il justifié? En repoussant un roi hérétique, les Français cédaient-ils à une passion aveugle, ou faisaient-ils acte de légitime défense? Il n'est pas superflu de l'examiner.

[1] *Traité de Joinville*. De Thou et Cayet, *loc. cit.*

[2] Forneron. *Les ducs de Guise et leur époque*, t. II. p. 64, 76, 273, 318, 329, 365, 377, d'après les archives de Simancas où se trouvent les lettres du cardinal de Lorraine et les quittances signées par Henri de Guise.

[3] Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*. Col. Petitot, 1re série, t. XXXVIII, p. 269 et t. XXXIX, p. 69 et 72.

[4] Arrêt de la cour du Parlement de Bordeaux, 19 août 1589, *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 45.

[5] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, ch. I.

La question a été fort controversée par les contemporains ; car à cette époque la plume ne guerroyait pas moins que l'épée, les mêmes mains s'armaient souvent de l'une et de l'autre, et toute cette génération occupée à batailler pour sa foi, n'était ni moins prompte, ni moins ardente à disputer qu'à combattre. Dans la longue série de nos troubles civils, jamais la licence de tout dire n'a été portée jusqu'à de pires excès et jamais non plus les écrits politiques n'ont eu tant de puissance que dans ce premier âge de l'imprimerie. On se servait de cette invention nouvelle, comme on commençait alors à se servir de l'artillerie. Tout le monde, chef ou partisan, clerc magistrat ou gentilhomme, descendait à rangs pressés dans l'arêne de la controverse; personne d'aucun côté ne dédaignait les triomphes qui pouvaient s'y remporter et, là comme ailleurs, Henri IV a porté ou dirigé des coups de maître. Aujourd'hui, lorsque nous considérons de loin entre toutes les passions et toutes les doctrines cette mêlée furieuse et confuse, où l'érudition déborde à côté de la raillerie et de l'invective, où la jeunesse de notre langue se débat avec les vieilles formes de l'argumentation scholastique, nous croyons voir, de même qu'à travers d'autres champs de bataille, d'épaisses et lourdes armures sous lesquelles des âmes de feu mettent en mouvement des membres souples et forts.

Au moment auquel nous sommes arrivés, les adversaires de la Ligue demandaient : « Quel évangile nous enseigne de déposséder les hommes de leurs biens et les rois de leur royaume, pour la diversité de religion ; » ils rappelaient que « se formant à l'exemple de Jésus-Christ qui voulut obéir aux lois de l'empereur Tibère, imitant saint Pierre et saint Paul qui obéirent à Néron, les chrétiens ont toujours eu cette maxime comme marque perpétuelle de leur religion, d'obéir aux empereurs tels qu'il plaisait à Dieu leur donner, fussent-ils ariens ou païens [1]. »

Poser ainsi la question, c'était assurément se donner beau jeu. Mais à vrai dire elle était autre. Il ne s'agissait pas de savoir si la loi évangélique oblige les chrétiens à se soumettre à un prince hérétique, quand ce prince est leur souverain légitime, mais si le droit public français permettait à un prince hérétique de devenir le souverain légitime de la France; ou bien au contraire « si la loi fondamentale du royaume requérait au prince qui prétendait droit à la couronne, avec la proximité du sang, qu'il fut catholique comme qualité essentielle pour être roi [2]. » Ce droit public, cette loi fon-

[1] *Satire Ménippée, Mémoires de la Ligue,* t, V, p. 598 et 599.

[2] Déclaration faite par Mgr le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Etat et couronne de France pour la réunion de tous les catholiques du royaume. *Mémoires de la Ligue,* t. V, p. 270.

damentale du royaume très-chrétien devait différer du régime de l'empire romain; il convenait de les chercher dans les traditions nationales, et c'étaient en effet ces traditions, qu'avait d'avance, aux Etats de Blois, invoqué l'orateur du clergé, Pierre d'Epinac. C'étaient elles qu'invoquait à son tour le chef de la Ligue: « En rendant obéissance au roi de Navarre, disait-il dans ses déclarations solennelles, nous aurions enfreint et violé cette ancienne coutume si religieusement gardée par tant de siècles et la succession de tant de rois depuis Clovis jusqu'à présent, de ne reconnaître au trône royal aucun prince qui ne fût catholique, obéissant fils de l'Eglise et qui n'eut promis et juré à son sacre et en recevant le sceptre et la couronne d'y vivre et mourir, de la défendre et maintenir, et d'extirper les hérésies de tout son pouvoir; premier serment de nos rois sur lequel celui de l'obéissance et fidélité de leurs sujets était fondé[1]. » Le jour où « l'ancienne coutume » avait été mise en contestation, des décisions souveraines ne l'avaient-elles pas consacrée? Deux fois, en 1576, en 1588, les Etats-Généraux la déclarèrent loi fondamentale et inviolable du royaume; deux fois le roi même sanctionna cette déclaration. Après tout, ce n'est pas autrement que s'était formulée, ce n'est pas autrement qu'avait prévalu la loi salique et dès lors il semblait juste que des décisions analogues à celles qui l'avaient établie, déterminassent sous quelles conditions elle demeurait applicable.

On le voit, lorsqu'après avoir excommunié Henri de Bourbon comme hérétique, le pape Sixte V le déclarait déchu de ses droits à la couronne de France, sa sentence, quoiqu'en pussent dire ceux qui la repoussaient, n'était pas sans fondements et sans motif; elle avait été précédée, elle était confirmée d'avance, elle fut suivie par d'autres sentences rendues en France; elle s'appuyait sur la tradition française, autant que sur les maximes romaines. « Nous sommes jaloux de la gloire ancienne de la France, » écrivaient à Rome les ligueurs en sollicitant cette sentence, et ils ajoutaient, mêlant leur colère contre Henri III qui venait de faire périr le duc de Guise à la revendication de leurs droits de citoyens : « Ayant été régis par des rois très-chrétiens et droituriers, nous ne pouvons souffrir l'impiété ni la tyrannie : nous sommes nés Français et non esclaves catholiques ni calvinistes[2]. »

« Nous ne voulons, disaient-ils encore, perdre le sacré dépôt de la foi et de nos majeurs[3]. » A côté du droit qu'ils invoquaient, tel était

[1] *Déclaration du duc de Mayenne, loc. cit.*, p. 269.

[2] Copie d'une lettre écrite au cardinal de Montalto. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 313.

[3] *Id. id.*, p. 312.

l'intérêt suprême qu'ils mettaient en avant. En réalité la foi était-elle donc en péril sous un roi protestant? Il était difficile de ne le pas craindre. Dans tous les Etats de l'Europe, peuples et princes avaient alors même foi; dans tous les Etats protestants, la foi du peuple avait changé avec celle du prince. L'exemple de l'Angleterre surtout, naguère encore redevenue catholique sous Marie et maintenant protestante sous Elisabeth, saisissait les imaginations et parlait aux consciences. Aussi les ligueurs ne manquaient-ils pas de le faire valoir, non-seulement par des écrits alors célèbres qui représentaient Elisabeth ménageant à son avènement ceux de ses sujets qu'elle devait persécuter après s'être affermie [1]; mais aussi par des estampes et des tableaux répandus dans la capitale et dans les provinces et qui montraient au vif les supplices des catholiques anglais [2].

A ces craintes, à ces analogies, Henri de Navarre opposait ses engagements formels et sa propre conduite. A peine devenu héritier présomptif de la couronne, il avait répondu à l'exclusion dont le frappait la Ligue en protestant que « son intention n'était aucunement de nuire aux catholiques ni de préjudicier à leur religion, ayant toujours été d'opinion que les consciences doivent être libres » [3]. Quatre ans plus tard, à la veille de monter sur le trône, il répétait : « Tout ainsi que je n'ai pu souffrir que l'on m'ait contraint en ma conscience, aussi ne souffrirai-je ni permettrai-je jamais que les catholiques soient contraints en la leur ni en l'exercice libre de leur religion [4]. » Après son avènement il allait plus loin; comme il ne suffisait pas aux catholiques que la vieille religion de la France

[1] Louis d'Orléans. Avertissement des catholiques anglais aux Français catholiques, 1586.

[2] E. Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes,* t. I, liv. I, p. 48. — De Thou, liv. LXXXI. L'Estoile, *Journal de Henri III.* Collect. Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 7. — Selon de Thou ces images avaient d'abord été gravées (en taille-douce dit Benoist) en 1585 et exposées au public avec des gens apostés qui les expliquaient, ajoutant tout bas que le même sort attendait les Français, si le roi de Navarre montait sur le trône. Henri III donna ordre de saisir les planches et de les supprimer. On les trouva à l'hôtel de Guise. Mais alors les ligueurs firent peindre le même sujet en grand sur bois. De Thou, longtemps après, vit encore un de « ces portraits » dans le cimetière de Saint-Séverin. A l'époque de l'entrée de Henri IV, il y en avait un exposé dans l'église de Notre-Dame. Il fut enlevé alors, raconte L'Estoile, sur la demande de l'ambassadeur d'Angleterre.

[3] Déclaration et protestation du roi de Navarre, de Mgr le prince de Condé et de M. le duc de Montmorency, sur la paix faite avec ceux de la maison de Lorraine, chefs et principaux auteurs de la Ligue, au préjudice de la France, 1585. *Mémoires de la Ligue,* t. I, p. 197.

[4] Lettre du roi de Navarre au trois Etats de ce royaume, contenant la déclaration dudit seigneur, sur les choses avenues en France depuis le vingt-troisième jour de décembre 1588. *Mémoires de la Ligue,* t. III, p. 245.

y fut déclarée libre si elle n'y demeurait pas dominante, il jurait de « vouloir la conserver et tout l'exercice d'icelle en toutes ses autorités et privilèges [1] »; il s'engageait à ne pas étendre le culte réformé au-delà des limites que lui avaient assignées les édits de pacification [2].

Ses actes avaient-ils démenti ses paroles? Lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre : « Craignez-vous, » faisait-il dire aux catholiques de France par un de ses partisans, « craignez-vous que le roi de Navarre fasse comme il a fait en son pays? Je crois, et il est vraisemblable qu'il ferait en France ce qu'il a fait en ses terres; il a trouvé en Béarn l'exercice de sa religion; par l'avis commun des Etats, il l'a maintenu en son Etat; il a trouvé en la Basse-Navarre l'exercice de la religion catholique romaine et il l'a maintenue aussi soigneusement que la sienne; et quand il trouverait en France le libre exercice des deux, il le maintiendrait [3]. »

Et plus tard, après qu'il eut commencé à conquérir sur la Ligue des villes et des provinces catholiques, il écrivait lui-même à ceux qui le sommaient de se convertir : « Si vous désirez mon salut simplement, je vous remercie. Si vous ne souhaitez ma conversion que pour la crainte que vous avez qu'un jour je vous contraigne, vous avez tort. Mes actions répondent à cela. La façon de laquelle je vis et avec mes amis et avec mes ennemis en ma maison et à la guerre donnent assez de preuves de mon humeur. Les villes où je suis et qui depuis peu se sont rendues à moi en feront foi. Il n'est pas vraisemblable qu'une poignée de gens de ma religion puisse contraindre un nombre infini de catholiques à une chose à laquelle ce nombre infini n'a pu réduire cette poignée. Et si j'ai avec si peu de forces débattu si longtemps cette querelle, que pourraient donc faire ceux qui, avec tant et tant de moyens, s'opposeraient, puissants, contre ma contrainte pleine de faiblesse? Il n'y aurait point de prudence à cette procédure [4]. »

Quand Henri IV parle, il se fait croire; son langage n'est si habile que parce qu'il est sincère. Mais s'il respectait lui-même et du fond de son âme la liberté de conscience, tout autres étaient les doctrines de son Eglise partout où cette Eglise dogmatisait sans

[1] Lettres patentes du roi contenant déclaration de l'intention qu'il a pour maintenir l'Eglise et religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume, ensemble les droits et anciennes libertés de l'Eglise gallicane. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 365.

[2] Poirson. *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, liv. I, ch. I.

[3] Brève réponse d'un catholique français à l'apologie ou défense des ligueurs et perturbateurs du repos public, se disant faussement catholiques unis les uns avec les autres, 1586. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 347.

[4] Lettre aux trois Etats déjà cité. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 235.

contrainte, tout autres surtout ses pratiques partout où elle devenait maîtresse. Les exemples même dont le Béarnais se prévalait pouvaient être tournés au profit de la Ligue. En Navarre, c'est en défendant leur culte les armes à la main que les catholiques avaient forcé Jeanne d'Albret à le respecter, et dans le Béarn qui avait au contraire subi les volontés de la reine, ce culte était encore sous son fils proscrit avec une telle rigueur que des habitants de Pau ne pouvaient se glisser dans l'étroite chapelle du château, derrière la femme même de leur prince, pour entendre la messe le jour de la Pentecôte, sans être battus sous les yeux de cette princesse, jetés en prison et mis à l'amende[1]. Vainement Henri III en faisant cause commune avec leur prince, et après avoir lui-même autorisé le culte calviniste dans ses Etats, appuyait-il les catholiques de Béarn, sollicitant à leur tour quelque exercice de leur religion; vainement, le rôle qu'entendait jouer en France le Béarnais, et son intérêt autant que son inclination le portaient-ils à les contenter. Du Plessis-Mornay conseillait d'ajourner d'abord et finalement d'éluder leur requête et le conseil était suivi[2]. Voilà quelle était dans la demeure même et sur les terres du roi de Navarre l'intolérance protestante. Le catholicisme n'est rentré en Béarn qu'après la conversion de Henri IV.

En sortant de ses domaines héréditaires, en pénétrant au sein de la France et en travaillant à s'y établir, ce prince était trop avisé sans doute pour essayer d'y établir avec lui la réforme. Dès 1576, il avait paru persuadé qu'elle n'y prévaudrait pas et résigné à ne réclamer pour son culte rien de plus que la tolérance. Enfin dans les dernières paroles que nous venons de citer, comme au reste

[1] Marguerite de Valois, *Mémoires*. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVII, p. 166.

[2] Advis de M. Duplessis sur les moyens de contenter les catholiques romains demandant le rétablissement de l'exercice de leur religion, envoyé au roi de Navarre, en l'an 1580. *Mémoires et correspondance* de Du Plessis-Mornay, t. II, p. 94. — En 1585 l'évêque de Lombez écrivant à Henri de Navarre et l'engageant à se rapprocher du roi Henri III, s'exprima ainsi au sujet du Béarn : « Il me semble que Votre Majesté doit en premier lieu remettre ses sujets de Béarn en leur liberté de conscience et leur permettre l'exercice de leur religion en notre pays, lesquels ne demandent pas autre chose que d'avoir moyen de servir Dieu comme ils faisaient anciennement; parce que vos dits pauvres sujets vivent maintenant comme des bêtes sans aucune religion et pour n'être éloignés de nous, car chacun sait qu'en Béarn, des quatre parties, les trois sont catholiques. » Un peu plus loin l'évêque engageait le roi à se convertir. Celui-ci répondit en termes forts respectueux, mais dilatoires à cette dernière partie de la lettre, protesta de son amour de la paix et se tut absolument sur ce qui concernait le Béarn. — Theiner, *Annales ecclesiastici*, t. III, *anno* 1584. — *Mantissa documentorum*, n° 102 et 103.

dans tous ses actes à partir de son avènement au trône, il rend un irrécusable hommage à la prépondérance du catholicisme. Mais c'était vers sa conversion que de telles pensées devaient l'acheminer et l'acheminaient en effet. Car à cette époque il y avait entre l'Eglise et l'Etat une si étroite union, un tel mariage que la religion du prince ne pouvait être autre que la religion dominante. Qu'un culte différent fut toléré, les hommes de ce temps avaient déjà grand'-peine à le concevoir ; mais qu'il fut professé par le prince, que le prince fut l'ennemi de la religion qui devait être l'âme et la règle de l'Etat, et qu'entre le peuple et lui la foi mutuelle subsistât dans ce désaccord, pour l'admettre il aurait fallu que soit le prince soit la religion ne tinssent pas la place qu'ils avaient alors dans tous les Etats de l'Europe. Les pays protestants ont exigé cette conformité de croyances entre eux et leurs chefs, non pas seulement dans le feu de la lutte religieuse, mais longtemps après qu'elle semblait terminée et jusqu'à nos jours. En France, c'est précisément parce que les catholiques se sentaient et voulaient rester les plus forts, parce qu'à leurs yeux la vieille foi nationale était le premier bien de la nation, qu'ils n'ont pu laisser se placer à leur tête un roi qui ne la professât pas. S'ils avaient supporté cette contradiction et ce désordre, ils se seraient montrés alors ou indifférents ou impuissants. Ils ne l'étaient pas ; de là leur résistance et son succès, et voilà pourquoi les ligueurs étaient fondés à dire : « Comme les huguenots se sont conservés par leur union, il ne s'est trouvé moyen de conserver les catholiques que par la leur... Nous sommes sur la défensive [1]. »

La Ligue a été en effet une association de légitime défense, et à ce titre elle a réussi. Mais elle n'a pas été seulement cela : elle est devenue aussi une entreprise révolutionnaire et à ce titre elle a échoué : elle a réussi en ce qui était juste ; elle a échoué en ce qui ne l'était pas : heureuse et rare fortune qui a assuré pour un siècle et plus la grandeur de notre patrie. Après avoir envisagé la Ligue sous le premier, nous avons à la montrer maintenant sous le second

[1] Lettres d'union pour être envoyées dans toute la chrétienté, janvier 1589. *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 168. — On peut rapprocher de cette allégation la réponse du duc de Mayenne aux seigneurs catholiques du parti de Henri IV en 1593. « L'hérésie, écrivait-il, pour avoir été soufferte et tolérée ou plutôt honorée de loïer et récompense lorsqu'on la devait châtier, ne demande pas seulement aujourd'hui d'être reçue et approuvée, mais veut devenir maîtresse, et commander impérieusement sous l'autorité d'un prince hérétique. » *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 292.

Telle n'était pas sans doute l'intention de Henri IV. Il était trop clairvoyant et il allait se convertir, mais telle était certainement, telle avait été du moins la prétention de son parti.

aspect, afin de nous rendre compte ensuite à la fois de son succès et de son échec.

Le seizième siècle a vu, avec le protestantisme, non pas la première explosion mais le premier triomphe de l'esprit révolutionnaire en Europe. Dès que la Ligue entrait en lutte avec l'autorité royale, dès qu'elle contestait l'une des lois, l'une des traditions de la France, fût-ce en vertu d'une loi plus haute et d'une tradition plus inviolable, elle était exposée à la contagion de cet esprit destructeur; elle n'y échappa pas. A son service, des hommes de révolution s'engagèrent, des doctrines de révolution furent professées.

L'entreprise, à certains égards, était propre à tenter les amateurs de désordre et de trouble. Aussi, dès le début, un observateur prévenu sans doute et singulièrement malveillant, mais intègre et sincère, l'historien de Thou, nous montre, empressés à s'enrôler dans la Sainte-Union à côté des riches bourgeois que détermine la haine des protestants, nombre de débauchés et de libertins, de « gens chargés de dettes et de crimes, et qui avaient besoin d'une guerre civile pour rétablir leurs affaires ou s'assurer l'impunité[1]. »

S'élève-t-on plus haut, va-t-on des membres de la Ligue à son chef? Les services rendus par sa maison aux catholiques plaçaient Henri de Guise à leur tête. Tout semblait conspirer à la fois à l'éclat de sa destinée : la faveur populaire qui prévenait chacune de ses démarches, les dons brillants que le ciel lui avait prodigués; vaillance, habileté dans le maniement des hommes et des affaires, et par-dessus tout une séduction telle que les contemporains ne trouvaient pas d'expression assez vive pour la dépeindre. « A ses côtés, disait-on, tous les princes paraissaient peuple; la France en était folle, car c'était trop peu dire amoureuse, et les huguenots même devenaient de la Ligue, quand ils regardaient le duc de Guise[2]. » Mais ces avances d'une fortune trop facile le gâtèrent. Il fut trop occupé de jouer un beau rôle pour bien servir une grande cause. Il crut voir la couronne à sa portée et cacha sous les dehors d'une politique raffinée les incertitudes d'une âme qui n'était ni assez haute pour ne pas la souhaiter, ni assez ferme pour la saisir. C'est pourquoi, après avoir ébloui son siècle, il n'a laissé dans l'histoire d'autre trace que celle d'un ambitieux indécis en même temps que téméraire.

Ainsi, tandis que le corps de la Ligue était composé de catholiques zélés, ne se proposant d'autre but que le triomphe de leur foi,

[1] De Thou, liv. LXII et LXXXVI.

[2] La première expression est attribuée à la maréchale de Retz. Toute cette phrase est tirée de Balzac et citée par grand nombre d'historiens, notamment M. Vitet. — *Les Barricades*. Introduction. — Elle est conforme d'ailleurs au témoignage de Pasquier, de Thou et Cayet.

en haut, à sa tête, un ambitieux se montrait plus capable de la soulever que de la conduire : en bas des factieux travaillaient à la précipiter aux excès.

Dans les doctrines de la Ligue comme dans sa composition, le levain révolutionnaire se mêle à l'inspiration religieuse, à la résistance légitime. Il n'est pas de proposition subversive qui n'ait été avancée par les protestants : il n'en est pas qui n'ait été adoptée parmi les liguenrs. L'un de ces derniers s'en est vanté : « Qu'on mesure les huguenots, écrit Louis d'Orléans, à l'aune dont ils mesurent autrui : il faut les fouetter avec les verges qu'ils ont cueillies : » comme si la Ligue ne s'était pas formée pour défendre la religion établie, ou comme si les procédés propres à détruire étaient capables de conserver.

Le droit du peuple à déposer les rois, professé d'abord par Buchanan, en Ecosse contre Marie Stuart, a été après la Saint-Barthélemy, invoqué pour la France contre Charles IX, par Hotman, dans *le Franco Gallia.* Il sera revendiqué par le prélat ligueur Guillaume Rose contre Henri III.

Ce droit du peuple sur le roi, le droit d'un simple citoyen contre un tyran peut aller jusqu'au régicide. L'ami de Mélanchton, Hubert Languet, le soutient sous le pseudonyme de Junius Brutus. Le curé Boucher, l'un des Seize, le proclamera contre Henri III.

Passe-t-on de la théorie à la pratique? L'assassinat commis par fanatisme a été justifié par Théodore de Bèze et loué dans toutes les chaires protestantes, quand le huguenot Poltrot a frappé François de Guise. Il sera glorifié dans les chaires catholiques quand le moine Jacques Clément frappera Henri III.

C'est en effet, dans les temps de troubles, le malheur de ces doctrines que les partis emploient tour à tour les uns contre les autres pour servir leurs passions et non pour les régler : elles arment les bras en égarant les consciences. Aux erreurs de la Ligue nous allons voir se mêler ses excès. La difficulté de résister en se livrant aux huguenots[1] a décidé une seconde fois Henri III à se placer à sa tête : une seconde fois, il a rompu la paix religieuse et déclaré la guerre aux hérétiqnes, mais il agit contre son gré : au moment de signer l'édit de Nemours qui proscrivait le culte protestant : « J'ai grand peur, a-t-il dit, qu'en voulant perdre le prêche, nous ne hasardions fort la messe[2]. » Il soutient donc mal une entreprise où il s'est engagé par contrainte, il provoque la méfiance de ceux auxquels il

[1] « Ce n'est pas une petite question de savoir si en ce nouveau remuement, il doit appeler le roi de Navarre à son secours. » Et. Pasquier, liv. XI, let. 2.

[2] Palma-Cayet. Introduction. Collect. Petitot. 1re série, t. XXXVIII, p. 266.

cède. Durant deux années, le feu qui couve contre lui dans Paris est sur le point d'éclater[1], il éclate enfin; les barricades se dressent dans les rues de la capitale. Le roi s'en échappe.

Paris appartient au duc de Guise et toute la France paraît suivre Paris. Il n'est pas à croire que le duc de Guise voulut à ce moment et sans délai devenir roi. Soit à Paris à travers les barricades, soit aux seconds Etats de Blois dont il avait exigé la convocation et que peuplaient ses partisans, il se proposait, ses démarches l'attestent, de dominer Henri III, non de le détrôner. Mais alors il commit une faute que, dans une situation analogue au sein du parti contraire, devait soigneusement éviter son antagoniste, Henri de Navarre : il ne se cacha pas de mépriser, il acheva d'avilir et tout ensemble de blesser mortellement ce roi dont il se proposait de se servir encore. Sans que le roi soit changé, l'autorité royale est détruite. Un excès amène un autre excès. Au milieu des Etats, Henri III fait périr le duc de Guise et son frère le cardinal. C'était la prompte et triste revanche des barricades; c'était aussi le contre-coup lointain du meurtre de l'amiral de Coligny. Catherine de Médicis, mourante alors, a voulu se laver les mains du dernier sang répandu, du sang des Guise; pour la première fois elle s'est prétendue étrangère aux desseins de son fils[2]. Il n'était pas moins vrai que c'était elle qui l'avait instruit à se débarrasser par l'assassinat des chefs de parti capables de porter ombrage; et dans le temps même où elle faisait tuer Coligny, on l'avait entendue murmurer de sourdes menaces contre les rivaux de sa victime, qui étaient à ce moment ses complices. Si son fils avait cessé de prendre ses conseils, il demeurait fidèle à sa politique.

Cependant le terme des désordres et des crimes n'était pas encore arrivé. Le duc de Guise mort devient plus menaçant que vivant. Son frère, le duc de Mayenne, qui n'avait pas l'humeur d'un factieux, est précipité comme malgré lui dans la guerre civile. Il remplace son aîné à la tête de la Ligue. Des soulèvements éclatent de toutes parts. Le torrent emporte loin du roi ceux qui ont le plus résisté jusque-là et pour justifier sa défection, l'un d'eux, Jean Bodin, jadis si ferme aux Etats de Blois, s'écrie : « Ce n'est pas une rébellion, c'est une révolution[3]. » Henri III n'a plus d'autre ressource que de se jeter dans les bras du roi de Navarre, mais bientôt il meurt,

[1] Procès-verbal de Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Isle de France. Imprimé à la suite du *Journal de Henri III*, de L'Estoile. Collect. Petitot, 1re série, t. XLV. — De Thou, liv. LXXXVII. — Palma-Cayet. *Chronologie novenaire*. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVIII, p. 375.

[2] L'Estoile, *Journal de Henri III*. Collect. Petitot, 1re série, t. XLV. p. 381.

[3] Bayle, *Dictionnaire critique*, art. Bodin. — De Thou, liv. XCIV.

comme à vingt-cinq ans de distance, ses deux plus illustres victimes, Guise et Coligny, sont morts, assassiné : heureux encore de reparaître à sa dernière heure tel qu'il aurait pu être et n'avait pas été dans le cours de sa carrière, et de terminer, par une mort vraiment chrétienne et vraiment royale, une méprisable vie.

Henri III ayant péri, la Ligue laissée face à face avec son véritable adversaire Henri de Navarre, et lui barrant le chemin du trône, avait-elle une issue à ouvrir, une destinée à offrir à la France? Il faut le reconnaître : elle n'en avait pas. Avec elle la question religieuse posée par l'introduction du protestantisme en France et la question politique posée par l'ouverture de la succession royale demeuraient insolubles. En effet, si la tolérance accordée à l'hérésie n'avait pas suffi à faire prendre les armes à la Ligue, une fois les armes prises, la proscription de l'hérésie devenait pour elle l'objet du combat, était proposée pour prix de la victoire. Interdiction du culte calviniste sous peine de mort, prompte expulsion des ministres calvinistes et de leurs adhérents, profession de foi catholique de tous les citoyens et, par tous moyens, en un mot destruction complète de l'hérésie dans tout le royaume; voilà ce que, en 1585 et en 1588, la Ligue avait stipulé de Henri III, ce qu'avaient juré le roi et tous les ligueurs, ce qu'ils avaient déclaré loi fondamentale de l'Etat et ce qu'ils prétendaient enfin faire jurer à tous les Français[1]. Mais voilà aussi ce qu'il ne dépendait pas d'eux d'accomplir. Plus tôt peut-être l'hérésie habilement et vigoureusement attaquée aurait été extirpée par force : mais après trente années de lutte intermittente, l'expérience était faite ; l'hérésie s'était enracinée à une profondeur où la puissance des hommes, de leurs armes et de leurs lois n'était plus capable d'atteindre ; y prétendre opiniâtrément c'était prolonger le combat, sans rétablir l'unité de foi. Le catholicisme devait demeurer en France religion prépondérante : il n'y pouvait plus être religion exclusive.

La Ligue n'avait pas moins de difficulté à trouver un roi qu'à proscrire une hérésie, et cette seconde difficulté de l'entreprise était même beaucoup mieux sentie que la première de la plupart des ligueurs. En réclamant l'intolérance, en effet, ils étaient fidèles à la coutume établie dans le royaume et dans toute la chrétienté ; ils pouvaient ne pas s'apercevoir du moment où cette coutume devenait impraticable. Mais au contraire, élire un roi ou bien se passer de roi en France, quelle étrange nouveauté! Quel abîme à franchir et

[1] Traité de Nemours et édit de 1585. — Edit de juillet 1588, dit édit de l'Union. — Serment de l'Union. — Séance royale des Etats-Généraux à Blois 15 octobre 1588. — De Thou, liv. LXXXI et XCI. — Picot, *Etats-Généraux*, t. III, p. 105 et 166.

dans cet abîme que deviendrait la patrie? Les ligueurs s'en effrayèrent; c'est pourquoi ils avaient d'abord reconnu pour roi le plus proche parent, l'oncle de Henri IV, à ce moment prisonnier de son neveu, un prince catholique qui ne pouvait d'ailleurs faire souche de rois, puisqu'il était évêque, le cardinal de Bourbon. C'était rendre hommage au droit monarchique en le tenant en suspens, placer sur le trône un fantôme qui empêcherait soit de l'occuper, soit de l'abattre, ajourner la question, non la résoudre. Mais bientôt le cardinal de Bourbon étant mort, le fantôme disparu, cette question se dressait de nouveau plus redoutable que jamais. Les peuples ne se résignent pas à vivre longtemps sans perspective ouverte sur l'avenir. La France catholique réclamait un roi. Sans roi, elle se sentait décapitée. Et quel roi lui donner à défaut de Henri IV? Dans quelle maison le trouver hors les Bourbons? Dans celle de Guise ou dans celle d'Autriche? Il n'y avait point à chercher ailleurs. Dans ces deux maisons seulement des princes se rencontraient à portée de la France, en disposition de régner sur elle, [1] et dans l'un comme dans l'autre cas, elle était livrée à l'Espagne. Alliés et rivaux, ne pouvant ni se séparer ni s'accorder pour mettre la main sur le royaume, les Guise et l'Espagne prétendaient réciproquement le saisir en le démembrant. Aux Guise Philippe II proposait la Bourgogne; à Philippe II les Guise offraient la Provence et la Picardie, sans intention, il est vrai, de tenir parole, et la France ainsi mutilée, chacun prétendait la garder pour soi ou les siens [2]. Elle n'aurait pas été seulement mutilée, elle aurait été fatalement asservie. Son roi, quel qu'il fût, ne se serait établi qu'avec l'aveu, il n'aurait régné que sous le patronage du roi d'Espagne. Toutes ces combinaisons étaient donc pour nous également mortelles. Au seizième siècle comme au quinzième, en face des

[1] Deux princes qui furent pendant quelque temps et à quelque degré des prétendants n'appartenaient pas à proprement parler à la maison d'Autriche ni à la maison de Guise : c'étaient le duc de Nemours et le duc de Savoie. Mais le duc de Nemours était frère utérin des Guise, le duc de Savoie, gendre de Philippe II : de là leurs prétentions. Les autres candidats à la couronne étaient : dans la maison d'Autriche, Philippe II lui-même qui bientôt se retira pour présenter sa fille, l'Infante Claire-Isabelle, fille de la fille aînée de Henri II, qu'il proposait de marier à l'archiduc Ernest, frère de l'empereur; dans la maison de Guise : le duc de Mayenne, le duc de Guise, neveu de Mayenne, le marquis de Pons, fils de Mayenne.

[2] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, liv. III, p. 159 et 165. Malgré l'animation de M. Poirson contre Mayenne, il faut bien croire le consciencieux historien, lorsqu'il cite des textes formels tirés des papiers de Simancas, et appuie ses assertions sur le témoignage discret mais irrécusable d'un ministre même de Mayenne, Villeroy, *Mémoires d'Etat*. Collect. Petitot, 1re série, t. XLIV, p. 328.

Espagnols comme en face des Anglais, avec Henri IV comme avec Charles VII, l'indépendance nationale était liée au maintien de la loi salique [1]!

A cette loi, la Ligue n'avait rien à substituer qui pût faire vivre la France. Mais aussi n'y a-t-elle rien substitué. Insurmontable quand elle résiste au roi protestant, elle devient impuissante quand il s'agit de le remplacer et de cette impuissance il convient de lui faire honneur, car ce n'est pas seulement en face d'elle, c'est en elle-même qu'elle a rencontré l'obstacle qui l'a retenue. A l'heure décisive et non sans lutte, le patriotisme l'a emporté dans son sein sur l'esprit de parti, le respect du droit sur l'esprit de révolution. C'est pourquoi elle s'est arrêtée, nous allons le montrer.

Déjà nous l'avons vu, pour la mettre en mouvement, il avait fallu la menace imminente d'une étrange nouveauté : le changement de la religion sur le trône. Elle avait pris les armes pour résister, et si une fois lancée, elle a été emportée au delà des justes bornes de la résistance par l'ambition de son chef et surtout par l'instinct factieux de ses agitateurs, si elle n'a pas attendu la mort de Henri III pour s'attaquer à la royauté en même temps qu'à l'hérésie, pourtant, il faut le reconnaître, c'est quand elle a été provoquée et provoquée jusqu'au sang par le meurtre des Guise qu'elle s'est propagée ; c'est quand le chef des protestants est arrivé au trône qu'elle a atteint la plénitude de sa croissance et de sa vigueur. C'est à ce moment qu'elle gagne tout le royaume, que facultés de théologie, chapitres et Parlements, rendent des sentences en sa faveur [2]. C'est alors encore

[1] C'est ce qu'a fort bien établi mon ami, M. de Lacombe dans son beau livre sur *Henri IV et sa politique*. J'aurai l'occasion de citer plus loin cet ouvrage auquel doit se référer quiconque veut aujourd'hui parler de Henri IV.

[2] *Mémoires de la Ligue*. Sentence du Chapitre de Reims, 20 mars 1589, t. II, p. 255. — Déclaration du Parlement de Paris, 20 janvier 1589, toutes chambres assemblées, en présence des princes, pairs de France, prélats, maîtres des requêtes, procureurs et avocats généraux, greffiers et notaires de la cour du Parlement en nombre de trois cent vingt-six. C'était la portion du Parlement restée à Paris qui jurait la Ligue. La portion royaliste, ou pour mieux parler, la plus royaliste de cette cour était déjà retirée à Châlons et à Tours. t. III, p. 178. — Décision de la Faculté de théologie de Paris, assemblée au collège de Sorbonne, 7 janvier 1589, t. III, p. 181. — Arrêt du Parlement de Toulouse contre Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre et ses adhérents, 22 août 1589, t. IV, p. 47. — Arrêt du Parlement de Rouen, 23 septembre 1589, t. IV, p. 99. Les décisions du chapitre de Reims et de la Sorbonne et l'arrêt du Parlement de Paris sont rendus contre Henri III et provoqués par le meurtre du duc et du cardinal de Guise, archevêque de Reims. Les arrêts de Toulouse sont postérieurs à l'avénement de Henri IV et dirigés contre lui. En droit, il y avait assurément une différence considérable entre les deux situations. En fait c'était le même mouvement qui

que des royalistes fidèles tels que Villeroy [1] et Vitry [2], des magistrats tels que Le Maître et Molé [3], des bourgeois tels que Lhuilier [4] et d'Aubray [5] et tous ceux qu'on appellera tantôt les ligueurs politiques par opposition aux fanatiques, tantôt les ligueurs français par opposition aux Espagnols, obligés de choisir entre les deux partis en armes choisissent la Ligue et s'y font place, également disposés à la soutenir dans sa résistance, à la contenir dans ses emportements et plus tard destinés à la dissoudre après qu'elle aura rempli sa tâche.

La résistance a duré cinq ans de 1589 à 1594 et tant qu'elle a duré, les deux éléments contraires qui avaient concouru à former la Ligue, l'élément conservateur et l'élément révolutionnaire sont demeurés aux prises. Après les barricades de 1588 et à la mort de Henri III, les révolutionnaires semblent d'abord prévaloir. Les principaux d'entre eux, les Seize, ainsi nommés parce qu'ils se sont partagé, pour les agiter et les dominer, les seize quartiers de la ville [6], forment le conseil de l'union et prétendent gouverner sur la tête de Mayenne. L'étranger les soutient et les emploie, et ce sont eux qui proposent de reconnaître Philippe II pour protecteur de la Ligue. Mais le premier acte de Mayenne à la tête de son parti est de revendiquer pour lui-même, sous le titre de lieutenant-général du royaume, l'intégrité du pouvoir, en proclamant le cardinal de Bourbon roi et le Pape seul protecteur de la France ; contre la ligue espagnole et la ligue révolutionnaire il cherche son premier point d'appui dans la ligue française et politique, rend la prépondérance au Parlement, casse le conseil républicain de l'Union et lui substitue un conseil d'Etat qui doit délibérer sous son autorité et dans lequel il fait entrer, à côté des Seize, les plus honnêtes et les plus modérés des ligueurs [7]. Ainsi les deux fractions de la Ligue en viennent à se balancer. Bientôt cependant, au sein de Paris assiégé, la populace émue devient ce qu'elle est partout aux heures de trouble : « une bête à plusieurs têtes et des plus sauvages qui soit » [8].

s'étendait et se continuait. Après le meurtre des Guise et sa réunion avec l'armée protestante, Henri III ne pouvait plus lutter que par et pour Henri IV.

[1] *Mémoires d'Etat* de Villeroy, collect. Petitot, 1re série, t. XLIV, p. 119.

[2] Manifeste de M. de Vitry à la noblesse de France, *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 14.

[3] L'Estoile, *Journal de Henri III* et *Mémoires*, collect. Petitot, t. XLV, p. 386. T. XLVI, p. 344 et 400.

[4] *Mémoires* de l'Estoile, *id. id.*, p. 292 et 584.

[5] *Mémoires* de l'Estoile, *id. id.*, p. 591.

[6] Palma-Cayet, *loc. cit.*

[7] Poirson, liv. I, ch. III.

[8] Bodin, *République*, liv. IV, ch. VII.

Du haut de la chaire chrétienne profanée, des prédicateurs furieux enflamment sa fureur [1]; ses favoris, ses maîtres, les Seize, la suivent ou la poussent au crime [2]. Ils ont comploté, en même temps que l'abolition de la magistrature régulière, le massacre et le pillage. A l'exécution de ce dessein ils préludent par le meurtre du président Brisson et de trois de ses collègues du Parlement. Ils renouvellent de la sorte, à deux siècles de distance, les attentats des maillotins; ils présagent, deux siècles d'avance, les attentats des septembriseurs. Mais cette fois la démagogie trouve en face d'elle des hommes qui ne subissent pas son joug; au Parlement, le président Le Maistre proteste, dans la milice bourgeoise le colonel d'Aubray arme contre le parti des assassins [3], et ce parti est bientôt réprimé et châtié. Le lieutenant-général que les hasards de la guerre avaient un instant éloigné de Paris, Mayenne, « attendu des gens de bien avec une joie inestimable, et des méchants avec une peur incroyable [4], » rentre dans la capitale pour y « relever la justice [5] ».

Par son ordre les principaux coupables sont pendus; le Parlement recouvre son autorité; le conseil factieux des Seize est dissous; les assemblées populaires sont interdites sous peine de mort. La Bastille, du haut de laquelle un brigand, Bussy Le Clerc, menaçait la ville entière, est rendue sans coup férir; et la garde bourgeoise, qui veille sur les remparts assiégés, prête serment de maintenir en même temps paix et sécurité à l'intérieur [6]. C'est ainsi que « les gens de bien, » qui n'avaient pas attendu l'arrivée de Mayenne pour tenir tête aux « méchants », reprennent décidément et grâce à lui la prépondérance. Désormais la tyrannie des démagogues est abolie [7]; les harangueurs crieront encore avec une licence effrénée, mais leur glaive est émoussé. Les excès tantôt odieux, tantôt grotesques de leur langage n'amèneront plus d'autres excès. Le débat

[1] *Journal* et *Mémoires* de L'Estoile, *passim*. *La Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, par Ch. Labitte.

[2] Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*. Introduction. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVIII, p. 272 et suiv.

[3] Palma-Cayet, *id. id.* t. XL, p. 264 et s. — L'Estoile, *Mémoires*. Novembre 1591. Collect. Petitot, 1re série, t. XLVI, p. 284 et suiv. — De Thou, liv. CII. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. II, ch. IV.

[4] Et. Pasquier, *Lettres*, liv. XVII, lettre 2e.

[5] Abolition du duc de Mayenne sur ce qui s'est fait à Paris sur la mort ignominieuse du président Brisson, les conseillers Larcher et Tardif, décembre 1591, *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 73.

[6] Palma-Cayet, Pasquier, L'Estoile, de Thou, Poirson, *loc. cit.*

[7] De Thou le reconnaît formellement : « Ce fut le terme de la tyrannie que « les Seize exerçaient dans Paris. La liberté commença alors à y renaître de « quelque façon et le duc de Mayenne affermit sa puissance. » Cf. Poirson.

politique demeure incertain et violent; l'ordre social est assuré. Et soit avant, soit pendant, soit après cette lutte intestine au sein de la Ligue, la défense de Paris contre les troupes du roi protestant, s'est prolongée opiniâtre, invincible.

Cette défense de Paris a également étonné les hommes d'Etat de la Ligue et les compagnons du roi[1], elle a trompé les calculs du roi même et pourtant l'histoire ne me semble pas lui avoir rendu justice. Henri IV triomphant a non-seulement sauvé mais séduit la France, et la France a donné tort à ses adversaires même quand le roi avait dû, pour régner, leur donner raison. Comme d'ailleurs des fanatiques et des fous se rencontraient dans leurs rangs, et que ceux-là seuls sont demeurés irréconciliables, on s'est plu à croire que les fanatiques et les fous avaient été seuls aussi à vouloir jamais résister et combattre. S'il en était ainsi, une pareille résistance deviendrait inexplicable. Paris resserré, avec sa population de 200,000 âmes dans ses remparts en ruines, au milieu de ses faubourgs brûlés, a été bloqué et affamé plus de quatre mois; pour garnison, il avait alors seulement 3,000 hommes de troupes régulières avec 40,000 bourgeois en armes, et lorsque par d'habiles manœuvres, le plus grand capitaine du siècle, Alexandre Farnèse, força Henri IV, fatigué d'une trop longue attente et peut-être mal servi par quelques-uns de ses lieutenants, à lever sans combat le blocus, il y avait plus d'un mois que le blé manquait; 12 à 13,000 habitants étaient morts de faim[2] et Paris ne s'était pas rendu[3]. Cependant la lutte n'était pas finie. Pendant plus de trois ans encore après le blocus, Paris reste le point

[1] De Thou (liv. XCIX) a indiqué l'étonnement des gentilshommes qui entouraient Henri IV. De l'autre côté, voici ce qu'écrit Villeroy qui était à l'époque du siège de Paris, ministre du duc de Mayenne : « Je n'es- « cris point les extrémités et les nécessités qui furent endurées, parce que je « n'en puis parler que par ouï dire et qu'elles ont été publiées par ceux qui « les ont vues et supportées; mais je confesserai que je n'eusse jamais cru « que la dite ville eût pu tant pâtir et que si jamais j'ai été abusé en chose, « ç'a été en celle-ci au jugement que j'en faisais, me ressouvenant du péril « auquel on disait ordinairement à nos rois que la dite ville était, quand les « marchés se trouvaient seulement deux fois sans blé. » *Mémoires d'Etat* de Villeroy. Collect. Petitot, 1re série, t. XLIV, p. 193.

[2] M. Poirson dit trente mille, mais de Thou et l'Espagnol Cornéio, auxquels il renvoie, disent douze ou treize mille. Ce chiffre de trente mille doit être une faute d'impression.

[3] Tous les faits que je résume ici ont été relevés par M. Poirson (liv. II, ch. II.) lequel est pourtant fort hostile aux défenseurs de Paris. Nous avons consulté, comme lui, sur le siège de Paris; de Thou, liv. XCIX; Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, Collect. Petitot, 1re série, t. XL, p. 73 et s; L'Estoile, *Mémoires*. Collect. Petitot, t. XLVI, p. 40 et s. Pierre Cornéio, ligueur espagnol. Discours bref et véritable des choses les plus notables arrivées au siège

de mire de Henri IV, l'objet éloigné ou prochain de toutes ses opérations militaires, de toutes ses combinaisons politiques. Les troupes soldées étrangères ou françaises qui y sont entrées à la suite de Mayenne sont peu nombreuses et tiennent peu de place. Depuis l'exécution des plus coupables des Seize, leur faction est sinon anéantie, du moins singulièrement réduite en nombre comme en puissance, et contrecarrée dans tous ses desseins et toutes ses démarches. Paris appartient à sa bourgeoisie, est gardé par sa milice bourgeoise, et dans cette milice, qui a juré de maintenir le bon ordre, les chefs les plus résolus contre les Seize ne sont pas non plus les moins intrépides contre les assiégeants : c'est le témoignage que Mayenne rend à d'Aubray[1]. Sans doute à plusieurs reprises des négociations sont essayées entre les deux partis. La paix est souhaitée, les conditions en sont indiquées, mais ces conditions n'étant pas remplies, la ville ne s'ouvre pas. Sans doute encore, comme dans toute place assiégée, il y a, parmi ce peuple qui souffre, nombre de pauvres gens qui demandent à capituler : à plusieurs reprises des complots s'ourdissent pour livrer la ville. Mais n'étant pas soutenus par le sentiment public, ces complots sont déjoués aussi longtemps que Henri IV reste protestant : la ville, au contraire, s'ouvrira d'elle-même quand il sera devenu catholique ; ceux qui la livreront alors ne trouveront partout que des complices. Ces faits étant établis, comment douter de la constance, comment méconnaître la résolution du bon et vrai peuple de Paris ? Pourquoi n'attribuer qu'aux furieux et aux fous une défense qui a tenu la fortune de Henri IV en suspens et décidé peut-être du sort de la France ? La vérité est que cette défense s'est continuée aussi longtemps que les modérés « les gens de bien et d'honneur », comme écrivait Pasquier, l'ont soutenue ; elle a pris fin quand ils y ont renoncé.

Les Etats de la Ligue promis depuis la mort de Henri III, rendues nécessaires par celle du cardinal de Bourbon, retardés soit par les évènements de la guerre, soit par la répugnance de Mayenne à

mémorable de la renommée ville de Paris et défense d'icelle par Mgr le duc de Nemours contre le roi de Navarre. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 276 et s.

[1] A la fin de la guerre, à la veille de l'entrée de Henri IV, en janvier 1594, Mayenne se défiant des politiques de la Ligue et ayant voulu en faire sortir plusieurs de Paris, écrivit au colonel d'Aubray, le plus marquant de ceux qu'il devait mettre à l'écart, une lettre « fort honnête » dit L'Estoile. « Je vous prie de croire que je n'ai jamais rien cru de vous que ce qu'on doit croire d'un gentilhomme d'honneur et qui a autant mérité en cette cause que nul ; un chacun sachant assez le devoir que vous avez rendu au siège, à toutes les occasions qui se sont présentées et en mon particulier je le connais et confesserai toujours vous avoir obligation. » L'Estoile, *Mémoires*. Collect. Petitot, 1re série, t. XLVI, p. 591.

laisser mettre en question sa précaire autorité, les Etats de la Ligue réunis enfin en 1593 achevèrent par leur difficulté même à se résoudre de donner à la résistance son vrai caractère et sa vraie portée. Convoqués pour élire un roi, ils se séparèrent sans l'avoir fait : telle est en deux mots toute leur histoire[1]. Ces Etats étaient fort médiocrement composés[2]. Des provinces entières, soit qu'elles appartinssent au parti royal, soit qu'elles fussent occupées par les troupes du roi n'y étaient pas représentées; l'ordre de la noblesse y faisait à peu près complétement défaut; la plupart des gentilshommes avaient suivi par instinct militaire la fortune de Henri IV. Dans la Chambre du clergé on voyait figurer peu d'évêques : les évêques, ainsi que nous le verrons plus loin, par une singulière contradiction soit avec le Saint-Siège, soit avec le plus grand nombre des fidèles, étaient presque tous royalistes. Dans la Chambre du tiers enfin, il n'y avait d'hommes considérables que quelques membres du Parlement de Paris rendus d'avance suspects à la plupart des députés des provinces par leur renom de modération et de politique. Philippe II estima donc le moment venu d'acquérir à sa maison le royaume qu'il avait si longtemps et si patiemment convoité. Dès le début des guerres de religion en 1561, au témoignage d'un ambassadeur vénitien, il avait commencé de se faire en France un parti[3]. En 1565, à Bayonne, le duc d'Albe, lui avait gagné plusieurs seigneurs de la suite de Charles IX et de Catherine de Médicis; vers le même temps le duc de Guise s'était mis à sa solde[4]. En 1593 enfin, n'ayant en face de lui à la tête de la maison de Bourbon qu'un prince hérétique, il pensait toucher à son but, et les Etats-Généraux se réunissant il imaginait manier à son gré cette assemblée de petites gens. C'était lui qui en sa qualité d'allié de la Ligue four-

[1] Sur ces Etats de 1593, voir Collection des documents inédits de l'histoire de France, A. Bernard. *Procès-verbaux des Etats de* 1593. De Thou, liv. CV, CVI, CVII. Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, année 1593. Collect. Petitot, 1re série, t. XLI, p. 202 et s. *Mémoires* de L'Estoile, 1593, Collect. Petitot, 1re série, t. XLVI, p. 330 et s. Villeroy, *Mémoires d'Etat*. Collect. Petitot, 1re série, t. XLIV, p. 320 et s. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, liv. III : consulter notamment les documents tirés des archives de Simancas. Picot, *Histoire des Etats-Généraux*, t. III, p. 217 et s.

[2] « Les députés pour les Etats commencèrent à venir et se rendre à Paris y arrivant en fort petite quantité et d'assez mauvaise et basse condition. » *Mémoires* de Cheverny. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVI, p. 222.

[3] Commentaires de Michel Serriano, 1561. Documents inédits sur l'Histoire de France. *Relation des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 560.

[4] Nous avons déjà cité d'après les papiers d'Etat de Granvelle, les dépêches du duc d'Albe à Philippe II, et relaté les lettres et quittances du duc Henri de Guise conservées, selon M. Forneron, dans les archives de Simancas.

nissait les subsides avec lesquels on payait les députés, et de plus ses ambassadeurs ne négligeaient pas d'acheter par des largesses secrètes ceux qu'ils trouvaient disposés à se vendre. Fanatiques ou corrompus, le plus grand nombre d'entre eux passait pour Espagnols auprès des amis comme des adversaires de l'Espagne, et pourtant ils lui échappèrent. Dès les premiers jours de leur réunion, Philippe II les avait sommés de ne pas se dissoudre avant d'avoir « résolu le point principal des affaires [1] qui est l'élection d'un roi. » Cette sommation venue de Madrid, développée avec arrogance par le duc de Féria [2] les révolta d'abord, et, séance tenante, ils décidèrent, répondant à des offres toutes contraires [3], d'entrer en conférence avec les catholiques du parti de Henri IV. Ainsi furent résolues les conférences de Suresnes, prélude de la réconciliation de Paris et du royaume avec le roi.

Dans leurs premiers dissentiments avec l'Espagne, les états étaient poussés et soutenus par le chef même de la Ligue. Mayenne, devenu, par l'habitude du pouvoir, jaloux de l'exercer, voulant ou garder ou donner la couronne, et sans doute aussi mêlant à sa propre ambition quelque fierté française, Mayenne se servit efficacement de cette assemblée pour tenir en échec Philippe II. Mais pour s'élever lui-même il n'en sut faire aucun usage.

Cependant il était vrai qu'elle avait été réunie pour élire un roi, et si elle différait d'accomplir cette tâche, elle ne parut pas d'abord la décliner. Le premier mécontentement causé par l'Espagne étant amorti, les propositions espagnoles se succédèrent. Tandis que Mayenne tardait toujours à se découvrir, Philippe II multipliait sans relâche les projets qui devaient amener une assemblée française à lui livrer la France. C'est à sa fille, l'infante Claire-Isabelle, qu'il la destinait. Il proposa donc d'abord aux Etats d'appeler au trône cette princesse en qualité de petite-fille de Henri II, et comme il fallait aux Français un roi et non une reine, il offrit bientôt de la marier à un archiduc autrichien qui régnerait avec elle. La proposition était trop grossière; elle révolta même de furieux ligueurs tels que l'évêque Rose, et lorsqu'un des délégués du Parlement, Edouard Molé, protesta contre elle en déclarant qu'il « était vrai Français, qu'il mourrerait français et perdrait la vie et les biens devant que jamais être autre, » sa parole trouva écho sur tous les bans des états. Aussi longtemps qu'il ne leur fut parlé que de princes étrangers, ils ne voulurent entendre à rien. C'est alors que fut mis en avant le

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 328.
[2] *Id.*, t. IV, p. 323.
[3] *Id.*, t. IV, p. 288.

projet de mariage de l'Infante avec un prince français, et que devant cette proposition les Etats fléchirent et se déclarèrent disposés à élire conjointement les deux époux. Cette déclaration, purement éventuelle tant que le mari de l'Infante n'était pas désigné, ne put cependant être rendue sans soulever des protestations qui, d'abord écartées par les Etats, s'élevèrent bientôt plus imposantes et plus efficaces du sein d'une autre compagnie. Le Parlement de Paris se tenait alors non-seulement pour l'interprète mais pour le gardien des lois ; il estimait que les lois fondamentales du royaume ne devaient pas plus être renversées par les Etats que par les rois, et il se croyait investi de la charge de contenir dans les limites stables de la tradition et du droit les volontés changeantes du prince ou du peuple. Imbu de cette doctrine, touché surtout du danger de la patrie, il se réunit à la demande du conseiller Michel de Marcillac, pour délibérer sur la décision des Etats : « C'est à la loi salique qu'on en veut, s'écria le conseiller Du Vair, et néanmoins c'est celle-là qui depuis douze cents ans a conservé le royaume en entier et l'a mené, de mâle en mâle, toujours en même race, jusqu'aux princes sous lesquels nous sommes nés ; c'est celle-là qui nous a garantis de la tyrannie des Anglais et les a extirpés des entrailles de la France, où les discordes civiles les avaient fourrés. Bref, c'est celle-là qui maintient toutes les autres, qui est l'appui de nos fortunes, la sûreté de notre repos, l'ornement et la grandeur de l'Etat. »

Les collègues de Du Vair pensaient et sentaient comme lui : sur les conclusions du procureur général Molé, le président Le Maistre rendit l'arrêt célèbre qu'avaient préparé d'avance, avec Du Vair, Lefèvre et Pithou, et qui devait consacrer la loi salique. Par cet acte la Cour ordonne d'abord que des remontrances seront sans délai adressées au duc de Mayenne ; il lui sera demandé d'employer l'autorité qui lui est confiée à empêcher que, sous prétexte de la religion, la couronne ne se transfère en mains étrangères, contre les lois du royaume. Ensuite, ne se bornant pas à avertir, la Cour prononce et déclare dès à présent tous traités faits ou à faire ci-après pour l'établissement de princes ou princesses étrangers, nuls et de nul effet, comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales de ce royaume. L'arrêt fut signifié dès le lendemain à Mayenne par Le Maistre et vingt conseillers [1]. Il frappait du même coup que l'Espagne tous les princes Lorrains qui ne pouvaient

[1] Les auteurs cités plus haut, en retraçant l'histoire des Etats ont également retracé celle du fameux arrêt qui fut longtemps nommé l'arrêt du président Le Maistre. Il faut ajouter à ces sources, *Mémoires* de Michel de Marcillac. Collect. Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 453 et s.

régner qu'au préjudice de la loi Salique. Aussi Mayenne n'épargna ni prières ni menaces pour faire rétracter le Parlement, mais ce fut en vain. Exposés tout ensemble à la colère du lieutenant général, des Espagnols et des factieux, les magistrats avaient « protesté tous de mourir plutôt que l'arrêt fût changé ou rompu. » Mais le sentiment public les soutenait, et tandis que de braves gens se préparaient à les défendre s'ils étaient menacés, les Etats troublés, incertains, découragés, renoncaient à élire un roi. Le 4 juillet, ils déclaraient en propres termes « cette élection hors de propos et périlleuse pour la religion et pour le royaume, » dans l'état où se trouvait leur parti. Auparavant ils avaient voté la trève qui devait rapprocher les soldats des deux causes et mettre le peuple de Paris en communication avec le roi. C'était reconnaître qu'il ne leur appartenait pas, qu'il n'appartenait pas à la ligue d'assurer le sort de la France, suspendu désormais à la résolution qu'allait prendre Henri IV. Quelques jours après, ils se séparaient.

Plus on considère avec une inquiète sollicitude la France à ce moment critique de son histoire, plus on scrute ses besoins, ses conditions essentielles de vie, plus on interroge le sentiment qu'elle en avait elle-même, et moins on imagine qu'elle aurait pu se passer de Henri IV, ou l'avoir pour roi sans qu'il fût catholique. Il est des heures rares mais décisives où la destinée d'un peuple dépend de la libre détermination d'un homme. Quand Dieu juge bon de disgrâcier le peuple, l'homme fait défaut. Quand le peuple est rentré en grâce, l'homme survient et ce qui doit être s'accomplit.

Ce qui était alors nécessaire au peuple français, ce n'était pas seulement le génie de Henri IV ; ce génie ne s'était pas encore déployé avec toutes ses ressources, et ne devait que plus tard briller de tout son éclat ; c'était avant tout le titre qu'il tenait de sa naissance et que rien ne suffisait à remplacer sur le trône. Nous avons déjà vu ce qu'aurait coûté à la nation un « roi électif et artificiel » comme on disait alors : il nous reste à montrer ce que valait pour elle le roi héréditaire,[1] « le roi légitime et naturel ».

On croit volontiers aujourd'hui que le sort de la France et celui de la royauté n'ont paru si étroitement liés ensemble qu'à partir du triomphe de Henri IV et sous Louis XIV. La vérité est qu'auparavant la vigueur de la patrie était réputée inséparable de la force du pouvoir royal : que les malheurs de l'une avaient semblé découler de l'abaissement de l'autre et que si, durant sa splendeur, ce pouvoir a tout envahi, durant son éclipse il avait laissé un vide que rien ne parvenait à combler. Les contemporains le sentaient au

[1] Expression de la *Satire Ménippée*. Harangue de d'Aubray.

dehors comme à l'intérieur : parmi les étrangers, les observateurs les plus clairvoyants, les ambassadeurs de Venise signalaient, comme la principale force de l'Etat en France, la puissance du roi, maître absolu à leurs yeux des biens et de la vie de ses sujets, puissance fondée, disaient-ils sur un respect et sur un amour qui va jusqu'à l'adoration, et ils ajoutaient que c'était là « une chose non pas seulement extraordinaire mais unique et qui ne se voyait nulle part ailleurs dans toute la chrétienté[1]. » Ce qui ne les étonnait pas moins que la soumission des sujets, c'était leur familiarité avec le prince. « A la façon dont ils lui obéissent on les croirait ses esclaves; à les voir l'aborder, on les prendrait pour ses compagnons; aucun d'eux n'est jamais exclu de sa présence. Cette familiarité si grande, rend souvent le peuple insolent et présomptueux, mais elle le fait aussi plus fidèle et plus dévoué[2]. » Ces lignes étaient écrites en 1561, dans le moment même où la royauté commençait à défaillir et la nation à se déchirer. Mais durant cette défaillance et ces déchirements, les sagaces Vénitiens n'oubliaient pas « la vertu ou la fortune du royaume toujours prompt à sortir de sa ruine et à se relever plus haut d'un plus profond désastre[3]. » Cette

[1] Relation de Jean Michel 1561. Selon cette relation la principale richesse de la couronne ne consiste pas dans les revenus ordinaires et extraordinaires mais dans les moyens qu'ont les rois de disposer en cas de guerre de leurs sujets et de tout ce qui leur appartient « non solo perche sieno signori et patroni assoluti de loro sudditi a vassali, ma par aver li amorevoli ed obediendi quanto piu si puo desiderare, con esse non pure amati ma come se fossero Dei reveriti e adorati. » Les sujets se soumettent comme s'ils étaient des esclaves : « Non altrumento che se fussero tuti loro schiavi (tale e la devozione e la reverenza che loro portano)... Cosa non solo extraordinaria ma singulare, non veduta in altro re ne principe christiano. » Documents inédits sur l'histoire de France. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, recueillies et traduites par M. Tomasi, t. I, p. 401 et 403. M. de Tocqueville parlant de la monarchie du dix-huitième siècle s'exprime presque dans les mêmes termes que ce Vénitien sur la monarchie du seizième. Les hommes de l'ancien régime avaient pour le roi, dit-il, « tout à la fois la tendresse qu'on a pour un père et le respect qu'on ne doit qu'à Dieu. En se soumettant à ses commandements les plus arbitraires, ils cédaient moins à la contrainte qu'à l'amour. » *L'ancien régime et la Révolution*, liv. II, ch. XI. Cette conformité de langage à des époques et sous des plumes si différentes, nous a paru remarquable.

[2] Relation de Jean Michel. Commentaire de Michel Suriano, 1562. « E tanto domestico con li suoi sudditi che gli ha tutti por compagni, e non e mai escluso nettuno della sua presenzia... « Questa tanta domesti chezza sebbene fa la nazione insolente e presontuosa, la fa pero piu amorevole devota e fidele verso il suo principe. » Documents inédits. *Relations*, t. I, p. 584, 508.

[3] Commentaires de Michel Suriano déjà cités. « Sempre e occorso che

vertu ou cette fortune l'histoire la leur avait révélée et l'histoire aussi leur en avait découvert la cause. Ils l'attribuaient avant tout à la perpétuité de la monarchie, à la transmission de la couronne de père en fils et de mâle en mâle, à la loi salique, ou plutôt, comme ils n'omettaient pas de le remarquer, à la coutume ayant force de loi qui transportait dans l'Etat l'ordre de la nature et assurait aux Français ce privilége que le roi de France fût toujours un Français [1]. Aussi, considérant à la fois nos revers au dehors et l'impuissance de l'étranger sur notre territoire, ils concluaient que « par on ne savait quelle inclination ou plutôt dessein céleste le lys ne pouvait pas se transporter hors de France et qu'en France il pouvait seul avoir vigueur [2]. »

Ce qui était aperçu par les étrangers devrait être mieux senti et plus complétement exposé en France même ; quand on cherche à travers tous les gros ou menus pamphlets de ce temps un livre qui contienne une doctrine et fasse autorité, il ne s'en trouve qu'un seul, c'est *la République* de Bodin, et ce livre est consacré à établir l'excellence de la monarchie, à définir son caractère. L'auteur ne veut pas qu'on impute, comme on était disposé à le faire au dehors, la soumission des Français à une idolâtrie superstitieuse ; ceux qui les accusent de prêter à leur roi une nature en quelque sorte divine les calomnient ridiculement, dit-il. « Mais il existe entre eux et le prince, il a toujours existé et plaise à Dieu qu'il subsiste toujours un accord volontaire de foi mutuelle, un incomparable échange de dévouement et d'amour [3]. » C'est parce que le roi ne meurt pas en

allora che pareva che quel regno fosso mezzo vinto, deporotte d'esserciti, perdite di terre e presse di principali signori capitani e dire proprie; la pero resorto sempre si gagliardo ; non solamente patendo defendersi della ruina ma encora paventare quelli da chi era per esser opressa. Tanta è la vertu et fortuna di quel regno, che summincitra sempre nuove forze dove a maggiore il bisogno. » Documents. *Relations*, t. I, p. 480 , 482.

[1] Commentaires de Michel Suriano, 1561, *loc. cit.*

« E il re di Francia principe per natura, perche è antico non nuovo. Succede alla corona non per elezione de populi, e pero non ha da ambirè il favor loro ; ne per forza e pero non ha da esser crudele ne tiranno, ma per ordine di natura da padre a figliolo primogenito et a quello che e piu congiunto, esclusi sempre i bastardi e le donne. »

C'est à la suite de ces observations que Michel Suriano ajoute au sujet de la loi salique ce que nous avons cité dans notre texte.

[2] Voyage de Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise en France, en 1577, raconté par son secrétaire : « Per una certâ inclinazione o piu tosto diremo destino celeste al giglio non si posso nodure fuor si Francia e in Francia non possi aver virtu altro che il giglio. » Documents inédits, *Relations*, t. II, p. 514.

[3] Profecto capitalis est Jovius (Paul Jove) qui ridicule Gallos insecatur

France que la France est toujours sortie intacte des guerres civiles et des guerres étrangères [1], l'écrivain français l'atteste dans le même temps et presque dans les mêmes termes que l'ambassadeur vénitien et il ajoute : cette perpétuité du pouvoir assure également la douceur du commandement, la dignité de l'obéissance : car « l'homme de bas lieu monté soudain au souverain degré d'honneur pense être quelque Dieu en terre... ; il n'y a rien de si insupportable que l'esclave devenu seigneur [2]. » Lorsque Bodin écrivait à travers le feu des guerres civiles, cette foi monarchique avait déjà subi de cruelles atteintes; elle était encore réservée à de plus terribles épreuves; Bodin lui-même devait un instant l'abjurer. Mais son livre subsistait pour attester le besoin que la France avait du roi, « de son roi légitime et naturel » dans le moment où ce roi lui manquait davantage, et quand enfin l'heure fut venue pour elle de le recouvrer ou de le perdre à jamais, alors la conscience publique au fond de laquelle s'étaient conservés ces sentiments et ces doctrines éclata ; sa voix retentit tout à coup pour dominer enfin les voix discordantes des partis encore en armes; c'est elle qui inspira l'arrêt du Parlement, c'est elle qui parle dans cette page de la *Satire Ménippée*.

« Le Roi que nous demandons est déjà fait par la nature, né au vrai parterre des fleurs de lys de France, rejeton droit et verdoyant de la tige de saint Louis. Ceux qui parlent d'en faire un autre se trompent et ne sauraient en venir à bout ; on peut faire des sceptres et des couronnes, mais non pas des rois pour les porter ; on peut faire une maison, mais non pas un arbre et un rameau vert ; il faut que la nature le produise du suc et de la moëlle de la terre qui entretient la tige en sa sève et vigueur. On peut faire une jambe de bois, un bras de fer et un nez d'argent, mais non pas une tête ; ainsi pouvons-nous faire des maréchaux à la douzaine, des pairs, des amiraux, des conseillers d'Etat, mais de roi point, il faut que celui-là naisse de lui-même pour avoir vie et vigueur [3]. » Ailleurs la *Satire Ménippée* est une œuvre de parti, railleuse, passionnée et souvent injuste avec

quod divinum quemdam animi vigorem regibus inesse putent... ac majore contumelia dignus est ipse qui toto vitæ de cursu magistri sui pedes plus quam serviliter osculari non erubuit... Est igitur ac semper fuit, atque utinam perpetua sit futura, principis et populi gallici tanta conspirationis fides et consensus ut nusquam populus majori obsequio principem, nec princeps amore tanto populum consectatur.

Ces citations sont tirées d'un livre de Bodin qui a précédé de dix ans et préparé son grand ouvrage de *la République*. (*Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, cap. VI.)

[2] Bodin, *De la République*, liv. II, ch, V et liv. VI, ch. V.

[3] Satire Ménippée. Harangue de M. d'Aubray pour le Tiers-Etat. Cette partie de la *Satire Ménippée* est attribuée à Pierre Pithou.

une merveilleuse éloquence ; mais ici dans ce passage que les habiles auteurs de cet écrit célèbre avaient eu soin de mettre dans la bouche du brave et loyal d'Aubray, tous les vrais Français reconnaissaient leurs pensées : on croyait entendre la voix même de la patrie.

Tel était l'appui de Henri IV pour monter au trône. Quant à l'obstacle qui l'en séparait, sa religion, en droit nous avons établi la valeur de cet obstacle en appréciant les motifs qui justifiaient la Ligue ; en fait, il nous reste à montrer que non-seulement au sein, mais au dehors de la Ligue, non-seulement aux yeux des catholiques, mais jusque parmi les protestants, cet obstacle paraissait ne pouvoir être levé que par l'abjuration.

C. DE MEAUX.

La fin au prochain numéro.

LA BIBLE

ET L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Sous ce titre, M. le comte de Champagny s'apprête à publier un volume où il s'est appliqué à dégager, d'après les Livres saints, les principes généraux et les règles supérieures d'une science qui s'égare trop souvent hors des voies indiquées par l'expérience et la raison.

Les deux grandes charges, les deux grands châtiments qui pèsent sur le genre humain : la douleur du labeur manuel, la douleur de l'enfantement; le double travail imposé à la race d'Adam pour se nourrir et se perpétuer (puisque l'enfantement s'appelle aussi un parler le langage de la science moderne, la question du travail et la travail) ; enfin, pour question de la population, — tel est l'ensemble de l'économie politique et tel est le grave problème à résoudre.

Qu'est-ce que l'homme doit faire pour exécuter l'arrêt de la Providence, auquel il ne pourra jamais échapper, — et pour l'exécuter sans plainte, comme avec profit?

C'est à ces questions nettement posées que répond le livre profondément chrétien de M. de Champagny.

Il se divise en trois parties. La première traite de la question du travail; la seconde, de la population ; la troisième, déroulant un tableau historique, montre ce qu'a été l'économie politique dans l'antiquité et au moyen âge, avant de faire voir à quelles préoccupations matérielles et abaissées l'école moderne voudrait la réduire.

L'éminent auteur veut bien nous communiquer la seconde partie de son travail, celle qui concerne la population et l'examen des problèmes qui s'y rattachent. Aucune étude ne saurait avoir plus d'intérêt à l'heure où les statistiques officielles nous apprennent que, sous l'influence de funestes doctrines, le chiffre de la population s'arrête en France et semble même tendre à une décroissance qui serait la plus redoutable des menaces pour notre grandeur et notre avenir.

I

CONDITION DE LA FEMME.

Dans la sentence prononcée au jardin d'Éden, la femme n'est qu'en seconde ligne. Il est dit à Eve : « Tu seras sous la puissance de l'homme. » En effet, la femme, en règle générale, doit subsister du travail de l'homme, ou comme épouse, ou comme fille, ou comme mère, ou comme servante ; sa part de travail est subordonnée au travail de l'homme, sa vie à la vie de l'homme.

Il y a des exceptions sans doute ; selon les temps et selon les lieux, la femme pourra conquérir l'indépendance par le labeur; mais en règle générale, il n'en sera pas ainsi. Le travail féminin ne sera jamais rémunérateur autant que celui de l'homme ; il ne sera jamais sain comme celui de l'homme. Si la femme prend part au labeur qui est propre à l'homme et veut le pousser aussi loin que lui, elle s'épuise ; si elle s'enferme dans le genre de labeur qui lui est propre, ce travail sédentaire, infime, domestique, n'a ni pour l'âme, ni pour le corps, la salubrité du travail viril ; c'est, pour ainsi dire, une inaction laborieuse où la main seule est occupée, où le corps est inerte, où l'esprit s'inquiète ; si son travail est modéré, il ne la fait point vivre ; s'il excède certaines bornes, il la tue. Quels que soient les progrès de l'avenir, la vie indépendante de la femme demeurera une exception ; c'est la parole de la Bible et c'est le fait.

« L'homme est le chef de la femme, dit saint Paul. — L'homme n'est pas sorti de la femme, mais la femme de l'homme ; l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. Que la femme voile donc sa tête tandis que l'homme découvre la sienne[1] ; qu'elle se taise dans les assemblées, car il lui est ordonné, non de parler, mais d'obéir[2] ; que la femme (dans l'assemblée des fidèles), écoute silencieuse et soumise, car je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de dominer sur son mari, mais de demeurer en silence ; Adam en effet a été formé le premier et Eve après lui, et Adam n'a pas été séduit le premier, mais c'est la femme qui a été séduite et qui s'est perdue[3]. »

Aussi quand l'appui viril manque à la femme, il faut le plus souvent qu'elle ait recours à l'aumône et se mette sous la dépendance, non plus de l'époux, mais du bienfaiteur. Aussi quand les Livres saints parlent de pauvres à secourir, c'est la veuve qu'ils nomment

[1] *Cor.* xi, 3, 7, 9.
[2] *I Cor.* xiv, 34-35.
[3] *Tim.* ii, 11-1.

avant tout; la veuve et l'orphelin, l'un à cause de la faiblesse du sexe, et l'autre à cause de l'âge, doivent être surtout les objets de la miséricorde. Quand les apôtres constituent la charité chez les premiers chrétiens, c'est des veuves qu'ils se préoccupent[1]. Quand la primitive Eglise fait sa liste de pauvres, elle met les veuves en première ligne[2] et ajoutons que, dans le langage des Livres saints, la veuve *vidua*, *χήρα* c'est la femme qui n'a ni mari, ni père, ni fils pouvant l'aider, ni maître obligé de la nourrir.

La femme a donc besoin de l'appui de l'homme, et cet appui, le plus souvent, elle doit le trouver dans un époux, dans un frère, dans un fils, en un mot dans le mariage ou par le mariage.

Or ici apparaît de nouveau la sentence prononcée dans l'Eden, Il a été dit à Adam : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Mais auparavant il avait été dit à Ève : « Tu seras sous la puissance de l'homme et tu enfanteras dans la douleur. »

Voilà en regard l'une et l'autre les deux condamnations prononcées contre le genre humain; l'une, celle du labeur, portant particulièrement sur l'homme, l'autre, celle de la maternité, portant particulièment sur la femme; du reste dans l'une et dans l'autre chacun prend sa part. Adam est le laboureur, Ève est la mère. Mais Ève a bien aussi sa part des fatigues du labour et Adam a bien aussi sa part des soucis et des angoisses qu'apportent le mariage et la paternité.

Ces douleurs cependant ne sont pas sans compensation. Le travail d'Adam non-seulement le nourrit, mais le fortifie. Pour peu qu'il se maintienne dans certaines limites, l'homme trouve des forces au lieu d'en perdre. Physiquement parlant, il n'en est pas de même pour Ève, et cela parce qu'Ève est la première coupable. Dans son travail de l'enfantement (puisque la science elle-même lui donne ce nom de *travail*) tout est douleur pour elle. Cet enfant qui vient au monde pour l'appauvrir a commencé par l'épuiser. Et même dans l'ordre moral, si la maternité a ses joies, elle a aussi ses douleurs, et les unes et les autres surpassent toute autre joie et toute autre douleur. Malheureusement quelles que soient ici nos illusions et nos espérances, la somme du mal est au-dessus de la somme du bien.

Non, la vraie compensation à la peine d'Ève pas plus qu'à celle d'Adam n'est pas en ce monde; sur la terre, la femme qui a été

[1] *Ais*, VI, 1.

[2] Religio munda et immaculata apud Deum et Patrem, visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum. *Jac.* I, 25.

Si quis fidelis habet viduas (sibi propinquas), subministret illis, et non gravetur Ecclesia, ut iisque verè viduæ sunt sufficiat. *I Tim.* V, 19.

Opposition entre celle qui est véritablement veuve et celle qui a des fils ou des petits-fils. (*Ibid.*, V, 3-5.)

plus coupable de la faute de l'Éden, est peut-être plus sévèrement châtiée. Mais au ciel, grâce au châtiment accepté, elle trouvera une gloire plus grande. Ici-bas, elle se nomme Ève; là-haut, on la nomme Marie. Ou du moins, ce type suprême de la sainteté féminine, cette créature qui, seule au monde, pure de la tache originelle, a pu être mère et vierge à la fois, concevoir sans honte et enfanter sans douleur, relèvera à un niveau supérieur ce sexe qu'Ève avait abaissé. La peine du labeur imposé à l'homme soutient en lui la vie de ce monde; la peine maternelle imposée à la femme la rachète, si elle le veut, pour le monde futur. Et saint Paul, après avoir parlé, comme nous l'entendions tout à l'heure, de l'infériorité de la femme, saint Paul ajoute : « Mais elle sera sauvée par les fils qu'elle aura mis au monde, si elle demeure dans la foi et dans l'amour, dans la sainteté jointe à la tempérance[1]. »

Telle est donc la double sentence prononcée, l'une contre l'homme, l'autre contre la femme, chacune d'elles pesant plus spécialement sur l'un des sexes, mais ressentie aussi par l'autre : chacune d'elles frappant la généralité du genre humain, mais chacune admettant des exceptions ou plutôt des applications divisées. C'est ce que nous allons dire :

II

COMPARAISON DES DEUX CLASSES

Voilà donc les deux condamnations qui pèsent sur l'humanité.

La loi du travail, — la loi de la maternité, — je pourrais dire la loi du mariage.

Les douleurs de l'enfantement ne sont pas en effet les seules douleurs que le mariage amène avec lui, saint François de Sales le dit : « L'état de mariage est un état qui requiert plus de vertus et plus de constance qu'aucun autre : c'est un perpétuel exercice de mortification. Et pour qu'on ne s'y trompe pas, et que l'on ne croie pas qu'il ne s'agit ici que des unions mal assorties, Fénelon ajoute : « Il n'y a pas, dans toute l'humanité, de plus cruelles douleurs que celle qui sont causées par un mariage heureux. » Qui ne le sait, hélas! Et qui n'a éprouvé ou n'éprouvera pas un jour que, plus le trésor était précieux, plus est douloureuse l'heure où nous le perdons? l'une et l'autre de ces lois, même dans le sens littéral, frappe la généralité du genre humain; ne voulût-on entendre par le mot de travail que le

[1] Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide et dilectione et sanctificatione cum sobrietate.

travail manuel, le travail manuel est et sera toujours le lot du grand nombre. Et, ne voulût-on considérer comme associés aux douleurs de la maternité, que ceux qui s'y associent par le mariage, le mariage est et sera toujours la loi du plus grand nombre.

Il y a même cela de remarquable que la même classe sur qui pèse la loi du travail manuel, est celle aussi qui, par le mariage et la paternité, est appelée à contribuer dans une proportion plus forte à la continuation de la race humaine. En toute chose donc, elle est plus strictement dans la voie normale où Dieu fait marcher le genre humain. C'est là l'homme essentiellement homme. C'est, comme je le disais, le fils aîné d'Adam, qu'Adam a plus particulièrement chargé et de continuer son labeur et de perpétuer sa race.

Je ne cherche pas ici les causes physiologiques d'un fait dont la cause providentielle est si évidente ; mais je le constate. L'ouvrier, le laboureur surtout, parce que le laboureur est celui qui accomplit le plus à la lettre la loi de l'Eden, est aussi celui qui est appelé plus que tout autre à former et à maintenir la race humaine. S'il n'y avait eu que des familles, je ne dirai pas même aristocratiques, mais riches, aisées, ne travaillant pas de leurs mains, il y a bien des siècles que le genre humain serait éteint. S'il m'est permis de faire cette comparaison, il en est à cet égard un peu pour l'homme comme pour les animaux. Ces races privilégiées et pour ainsi dire factices, comme le taureau de Durham et le bélier de Southdown, ces races si belles ne se perpétuent que pauvrement ; il faut qu'un sang étranger vienne à leur aide. Et de même parmi les hommes ; les familles nobiliaires, aristocratiques, souveraines, si soigneuses de conserver la mémoire de leurs pères, à combien de siècles font-elles remonter leurs annales? à deux, trois, huit, dix siècles au plus. Et auparavant qu'étaient-elles? Des familles de laboureurs, d'ouvriers, de serfs, peut-être d'esclaves. Et ces familles aristocratiques et souveraines qui florissaient il y a dix siècles, il y a cinq siècles, il y a deux siècles même, que sont-elles devenues? elles se sont pour la plupart éteintes. Si vous demandiez à ce gentilhomme quel était son aïeul, il y a trois cents ans, il vous dirait la plupart du temps qu'il ne le sait pas, et s'il le savait, il devrait vous dire : un roturier ; si vous demandez à ce riche bourgeois ce qu'était son aïeul il y a cent cinquante ans, il ne saurait pas vous le dire ; mais s'il lui était possible de deviner, il devrait probablement vous dire : un ouvrier. Si vous demandez à ce bon citadin, ce qu'était son grand'père il y a cent ans? il devrait vous dire : un paysan. Mais si vous demandez à un paysan : qu'était votre aïeul il y a trois cents ans? il pourrait vous répondre presque à coup sûr : un paysan.

Dans la pairie anglaise, combien y a-t il de familles ui font dater

leur titre d'avant le seizième siècle! Onze seulement sur plus de trois cents. Je ne compte pas ici les pairies d'Ecosse et d'Irlande. Au parlement de Paris, combien, de 1708 à 1789, compte-t-on de noms qui ont disparu? cinquante-neuf sur deux cent vingt six dans ce court espace de quatre-vingt-un ans. Parmi les duchés pairies, dans le même espace de temps combien se sont éteints? huit sur trente-et-un : et un autre fait remarquable, c'est que parmi les familles souveraines actuelles de notre Europe, le plus grand nombre, si on suit leur ascendance masculine, appartenaient à une autre nation que celle qu'elles gouvernent aujourd'hui. La reine d'Angleterre est Allemande, l'empereur d'Autriche est Lorrain, les rois d'Espagne, de Suède et de Naples sont Français, les souverains de la Russie, de la Belgique et du Portugal sont Allemands, le roi d'Italie est Savoyard, et cela sans remonter plus haut que la fin du dix-septième siècle. Tant les dynasties nationales ont promptement disparu!

Et qu'on n'attribue pas ce résultat aux institutions nobiliaires de certains pays, aux droits d'aînesse, aux substitutions, à la crainte des mésalliances. L'ancienne Rome ne connaissait ni le droit d'aînesse ni les substitutions, encore moins les cadets de famille. Et cependant la noblesse romaine (je ne dis pas seulement le patriciat) la noblesse romaine qui n'était pas officiellement délimitée et par conséquent devait moins s'embarrasser des mésalliances, n'en disparaît pas moins dès le dernier siècle de la République avec une rapidité sans exemple. Quant à l'ancien patriciat, réduit à une cinquantaine de familles à la fin de la République, au temps de Claude, dit Tacite, c'est-à-dire moins de cent ans après, il n'en restait pas une seule famille [1].

De plus, c'est à toute aristocratie, non-seulement nobiliaire, mais financière, marchande, municipale que s'applique cette loi de prompte destruction. Les vides s'y font rapidement. Et comment se remplissent-ils? Par des bourgeois qui deviennent nobles. Et ces bourgeois, la plupart du temps, étaient petit-fils ou arrière petit-fils d'ouvrier. Et ces ouvriers, la plupart du temps étaient fils ou petit-fils de laboureurs. Si les familles historiques périssent, ce n'est pas parce qu'elles sont historiques, car c'est plutôt pour elles une raison de tenir à se perpétuer, mais c'est parce qu'elles vivent dans le repos.

Consolez-vous donc, pouvons-nous dire à la classe qui travaille de ses mains, vous arrivez à tout, vous êtes les aînés de la famille, vous êtes restés fidèles au sillon paternel; vous y avez trouvé la force et la fécondité; vous recrutez la nation; vous êtes la souche qui

[1] Tacite. *Annal.* xi, 25.

donne de nouveaux rameaux à la place de ceux qui périssent, la force inépuisable qui refait sans cesse le genre humain. Vos familles sont immortelles.

C'est donc la même classe d'hommes, la même majorité du genre humain, qui, en apparence du moins, porte davantage le fardeau de la condamnation prononcée contre Adam et de la condamnation prononcée contre Eve. On comprend qu'elle se plaigne; plus de travail, plus d'enfants, plus de peine, plus d'inquiétude, dira-t-on; mais sous ce point de vue comme sous celui du labeur manuel, il y a un autre côté à la médaille. Cette classe accomplit plus à la lettre les deux arrêts prononcés par le Seigneur ; mais aussi elle recueille plus abondants les bienfaits de l'arrêt accompli.

L'autre classe travaille moins; mais elle a une santé moins forte. Elle a plus rarement les souffrances de la maternité; mais la maternité lui impose une charge plus redoutable. Un enfant de plus pour le capitaliste, c'est un co-partageant de plus pour ce capital qu'on trouve souvent bien maigre. Un enfant de plus pour l'homme qui travaille, c'est dans l'avenir, une paire de bras de plus pour le champ ou pour l'atelier.

Et ajoutez cette sensibilité plus grande, développée par une vie plus oisive, ces soucis du lendemain, ces humiliants combats entre les instincts de la famille et les inquiétudes de la richesse, et vous jugerez peut-être que, dans les peines paternelles ou maternelles, la classe qui possède a bien sa part,

Les Livres saints vont plus loin encore; eux aussi, comme Virgile, disent à l'homme des champs qu'il ne connaît pas son bonheur. D'après les Livres saints, « les fils sont un héritage donné par le Seigneur; les enfants sont une récompense pour leur père [1]. »

« Ce que sont les flèches dans la main d'un homme robuste, c'est ce que sont pour nous les enfants de notre jennesse [2]. Heureux l'homme qui a rempli son [3] carquois de telles flèches. Il ne sera pas confondu lorsqu'aux portes de la ville « (où siégeaient les juges) il répondra à ses ennemis. »

Et tout le psaume suivant, qui résume admirablement ce que nous avons dit sur la loi du travail et sur la loi de la maternité : « Bienheureux ceux qui craignent le Seigneur et qui marchent dans ses voies! »

« Parce que tu vivras du travail de tes mains, tu es heureux et tout prospérera pour toi.

« Ta femme sera comme une vigne féconde portant ses fruits auprès de ta maison.

[1] Ecce hereditas Domini, filii; merces, fructus ventris. Ps. CXXVI.
[2] Filii excussorum. *Vulg.* Saint Jérôme lit : Filii juventutis. *Ibid.*
[3] *Desiderium suum Vulg.* — Pharetram suam. Saint Jérôme.

« Tes fils seront comme les rejetons de l'olivier, croissant autour de ta table.

« Ainsi sera béni l'homme qui craint le Seigneur.

« Que Dieu te bénisse de Sion et que tu voies pendant tous les jours de ta vie la félicité de Jérusalem.

« Et que tu voies le fils de tes fils. La paix sur Israël ! »

Oh ! en effet, s'il y avait beaucoup de tels artisans et de tels laboureurs, la paix serait sur Israël.

Laissons donc à chacun la part que la Providence lui a faite, et, quelle qu'elle soit, supportons patiemment la nôtre.

Accomplissons notre fonction, souffrons l'épine parmi les roses, toujours hélas ! bien passagères de notre condition ; si nous le pouvons, cherchons à rendre le labeur du pauvre moins pénible et son pain plus abondant, mais ne lui ôtons pas non plus ce qui est le fruit béni de son travail, la santé du corps, la paix du cœur, les deux ailes de la simplicité et de la pureté qui nous élèvent vers Dieu [1]. Si nous sommes riches, même en nous disant que le pauvre est plus heureux que nous, tâchons de le rendre plus heureux encore. Aider à son bonheur, c'est notre devoir et c'est même notre bonheur.

III

EXCEPTION A LA LOI DE LA POPULATION

La loi du travail ou au moins du travail des mains a ses exceptions, nous l'avons dit ; la loi de la maternité a aussi les siennes. De même qu'il y a des hommes et aussi des femmes qui, non pas pour leur bien, mais pour le bien de tous, ne sont pas appelés au labeur matériel, de même il y a des femmes, et aussi des hommes qui ne sont pas appelés aux peines et aux devoirs de la famille.

Mais, plus que jamais ici, on peut le dire, l'exception faite à la loi est dans l'intérêt de ceux qui sont soumis à la loi. De même que l'homme appelé au seul labeur de l'intelligence rend service à ceux à qui est imposé le labeur manuel, de même aussi la femme (pour ne parler que d'elle), la femme que la loi divine exempte de la maternité, rend service à la femme qui doit être mère.

Et la société dans son ensemble y gagne loin d'en souffrir. Parce que tout le monde n'est pas laboureur, parce qu'il y a des médecins, des prêtres et des juges, faut-il dire que l'industrie souffre et que le travail humain produira moins ? tout au contraire. Et de même, parce qu'il y aura au monde des hommes et des femmes qui, par un sentiment désintéressé et pour être plus utiles à leurs semblables,

[1] *Imitation de Jésus-Christ,* liv. II, ch. IV.

se privent des jouissances de la famille, faut-il dire que la race tendra à s'affaiblir et que la population diminuera? Tout au contraire, nous le montrerons bientôt.

Je parle ici, on le comprend, du célibat chrétien et de lui seul : d'abord du célibat religieux, préparé par le noviciat, consacré par des vœux solennels, *angélisé* en quelque sorte par le sacerdoce et la vie monastique; mais je parle aussi du célibat dans le monde, quand il est accepté et gardé chrétiennement, quand il est motivé par de saintes pensées, par le désir de mieux servir Dieu et les pauvres. Telle était dans la primitive Eglise la condition de ces veuves, de ces diaconesses, de tant de femmes et de tant d'hommes qui, dans le cloître ou hors du cloître, ou même dans le mariage, s'imposaient la loi de la continence. Ce célibat, qui peut s'appeler un sacrifice, est béni et rend un service à la société, tandis que le célibat qui ne serait qu'un simple calcul d'égoïsme, ne peut que nuire à la société.

Or, nous disons que nul service n'est plus grand que celui que le célibat religieux rend aux familles et au mariage. D'abord, se donnant plus complètement à Dieu, la vierge et la veuve prient surabondamment pour ceux chez qui l'embarras de la famille et des affaires diminue le loisir de prier. « Celui qui est sans épouse, dit saint Paul, n'est inquiet que de ce qui regarde le Seigneur et des moyens de plaire à Dieu ; celui qui a une épouse, au contraire, est inquiet des choses de ce monde et de ce qu'il faut pour plaire à son épouse; il est partagé. La femme non mariée, la vierge, pense au choses du Seigneur afin d'être sainte de corps et d'esprit; celle qui est mariée pense aux choses de ce monde et aux moyens de plaire à son époux [1]. » Ces moines, ces religieux ; non, ne médisons pas d'eux; puisqu'ils ont du temps pour prier plus que nous, ils prieront pour nous. Et de plus, soyez toujours sûrs qu'une vertu plus grande sera la gardienne d'une vertu moindre. L'homme qui donne tout son bien aux pauvres nous encourage par ses exemples à donner aux pauvres quelques-uns de nos deniers. Un brave capitaine qui s'expose à la mort fait rougir ses soldats qui étaient prêts à fuir. Et de même, la chasteté conjugale ne laisse pas que d'être encouragée, fortifiée, soutenue par l'exemple supérieur de la chasteté virginale. La famille domestique est plus respectée et plus pure quand la famille monastique est sous ses yeux. Qui fait le plus nous enseigne à faire le moins.

Et même hors du cloître, qui ne sait combien sont précieuses dans les familles ces pauvres vieilles filles dont on se moque parfois,

[1] I *Cor.* VII, 32-34

ces *maiden-aunts* qui n'ont pas eu, il est vrai, à porter dans leur jeunesse le poids de la maternité, mais sur qui, dans leur âge mûr, le poids de la maternité retombe bien souvent; providence des neveux orphelins, consolatrice des veuves, refuge des affligés, conseillères de ceux qui doutent, infirmières pour ceux qui souffrent ou du corps ou de l'âme, mères dans le sein de la famille, sœurs de charité dans la mansarde du pauvre, humbles auxiliaires du prêtre, prêchant la foi par l'exemple, par le conseil, par les bienfaits. Ne médisons donc pas du célibat, du célibat chrétien veux-je dire. Car, autant le célibat profane est au-dessous du mariage, autant le célibat chrétien est au-dessus. Autant l'un affaiblit les affections domestiques, autant l'autre les fortifie; autant l'un corrompt les mœurs, autant l'autre travaille à les rendre plus pures; autant l'un nuit à la famille et par suite à la société, autant l'autre leur rend service.

Disons-le en passant. Parfois on a cru faire honneur à l'Eglise d'une prévoyance qui n'était pas en elle. On a aimé à croire qu'en instituant le célibat ecclésiastique, elle avait voulu arrêter l'excès de la population et que saint Paul, mettant la virginité au-dessus du mariage et déconseillant aux veuves les secondes noces, était par avance un disciple de Malthus. Non, telle n'a pas été la pensée de l'Eglise et tel n'a pas été le résultat. Le moment d'ailleurs où se fondait le célibat religieux n'était pas fait pour imposer de telles pensées. Le monde où vivaient les apôtres n'avait pas à s'effrayer de l'excès, mais bien plutôt de la décroissance de sa population. Les hommes manquaient dans l'empire romain et pour la guerre et pour la culture et pour tout. Auguste avec ses lois contre le célibat avait voulu travailler à repeupler l'empire. Mais, comme le disait l'ami d'Auguste, le célibataire Horace, « que peuvent les lois sans les mœurs? » Non, l'Eglise savait bien ce qu'elle faisait; elle savait (sans parler ici des motifs d'une nature plus haute), elle savait que, par cela même qu'elle élevait la virginité au-dessus du mariage, elle épurait les mœurs, rendait le mariage plus saint, rendait par suite la race plus féconde. Dans toute société il y a forcément, et il y a toujours eu un certain nombre de célibataires; mais, si parmi eux, le célibat égoïste et sans frein est la loi dominante, les mœurs se corrompent, les mariages ne sont plus respectés, et par suite la population diminue. Si au contraire le célibat chrétien ou religieux se rencontre plus souvent, la morale publique devient plus pure, le mariage est plus respecté, et par suite la population augmente. Un moine de plus, un homme qui, pour vivre dans le cloître, abandonne à son frère son petit pécule et lui rend le mariage plus facile, un moine de plus, c'est souvent un bon ménage de plus.

Oui, l'Eglise savait ce qu'elle faisait, elle savait qu'elle ne venait

pas accroître, mais purifier et sanctifier le célibat, le faire moralisateur de corrupteur qu'il était, ami de la famille au lieu d'être l'ennemi de la famille ; elle a combattu le célibat profane par le célibat religieux, elle l'a vaincu, et, le monde qui se dépeuplait, s'est repeuplé. La population n'a cessé de s'accroître pendant le moyen âge. La loi chrétienne a fait ce que les lois d'Auguste n'avaient pu faire.

Il en est donc pour la loi de la population comme pour la loi du travail. Elle souffre une exception, mais une exception qui ne fait que confirmer la règle : elle admet des conditions différentes, mais des conditions qui coopèrent au même but. Elle n'inflige pas aux uns une proscription, pas plus qu'elle n'accorde aux autres un privilège. Mais, à ceux qui sont à part et qui forment le petit nombre, elle impose des devoirs particuliers dont le grand nombre profite et dont il ne pourrait même se passer.

Ainsi le lettré, l'homme riche, doit à la société, non le travail de ses mains, mais le travail de son intelligence ; par une science plus étendue, par une plus grande connaissance de la vie humaine, par les ressources même pécuniaires dont il dispose, il instruit, il encourage, il dirige dans son travail, il soutient dans sa détresse le laboureur et l'ouvrier. Il n'est pas riche pour lui seul ; il l'est pour le bien de tous. Il a une dispense de travail manuel, mais cette dispense doit profiter à ceux qui travaillent.

De même aussi, le célibataire chrétien, le prêtre, le moine, la religieuse, ne sont pas célibataires pour leur propre repos, leur commodité et leur liberté : ils le sont pour être les serviteurs de tous, pour élever l'enfant, soigner le malade, assister le pauvre, donner l'exemple à tous et surtout prier pour tous. Ils n'ont pas les angoisses du travail, cela est vrai, mais ils ont le travail. Ils n'ont pas les inquiétudes de la pauvreté, mais ils en ont la vie rude et austère. Ils n'ont pas les soucis de la paternité, mais ils en ont bien souvent le labeur. Et la sainte fille de la charité, qui recueille au coin de la borne l'enfant abandonné par une indigne mère, elle aussi, elle a bien sa part des peines et des fatigues de la maternité. Elle a au moins la maternité des âmes ; plus pauvre souvent que le dernier pauvre, aussi simple que la plus simple des femmes, mais en même temps d'esprit aussi éclairé parfois que la femme la plus lettrée, de cœur aussi tendre que la plus tendre mère, elle a de toutes choses ce qui est le plus fait pour se rapprocher du ciel et en rapprocher les autres.

En tout, il faudrait nier l'évidence des faits ou nier la providence de Dieu pour comprendre les choses autrement que nous ne le faisons : une loi dure est imposée à la masse du genre humain ; un

adoucissement plus apparent que réel, est accordé à un petit nombre pour que ce petit nombre à son tour le fasse profiter à tous, pour que le laboureur soit guéri par ce médecin qui ne travaille pas, pour que l'ouvrier soit consolé par ce prêtre qui ne travaille pas, pour que l'épouse voie la paix et presque l'aisance sous son humble toit, grâce à cette vierge qui lui apporte les conseils avec le pain; pour que la mère indigente et malade puisse confier la santé de son enfant à cette pauvre fille de saint Vincent de Paul qui n'a pas voulu être mère afin d'être pour tous une seconde mère. Ainsi, de même qu'auprès de celui qui travaille des mains, Dieu a placé pour l'assister et le guider, celui qui travaille par l'intelligence, de même auprès ou à défaut de celle qui est mère selon la nature, Dieu place pour la soutenir ou la suppléer celle qui est mère par le cœur.

Et en passant admirons ici, avec un savant économiste chrétien, la sagesse et la modération de l'Eglise; « vous ne la verrez jamais faire appel à la contrainte, soit pour hâter, soit pour ralentir le progrès de la population; elle n'emploie jamais les impuissantes lois d'Auguste pour combattre le célibat et la dépopulation pas plus que, pour éviter le prétendu péril d'une population trop nombreuse, elle n'aura recours aux moyens imaginés par Solon, Lycurgue, Platon, Aristote ou Stuart Mill. Elle a toujours professé que nulle part la liberté n'est plus sacrée que dans l'acte si grave par lequel l'homme fonde une famille. C'est en faisant appel à l'esprit de sacrifice du père de famille, c'est-à-dire à sa liberté qu'elle le détermine à accepter avec ses charges les plus lourdes, la loi du mariage chrétien quand elle détourne du mariage. C'est encore en agissant sur la liberté qu'elle conserve au célibat cette pureté sans laquelle il serait pour la société le plus grand de tous les maux. Et n'est-ce pas encore aux plus sublimes inspirations de la liberté qu'est dû le sacrifice que le prêtre et le religieux s'imposent par le vœu de chasteté, sacrifice d'où découlent pour la société tant de biens de toutes sortes? L'Eglise fait donc pour la liberté ce que jamais les pouvoirs humains armés de la toute puissance de l'Etat rationaliste n'ont pu faire [1]. »

IV

RÉVOLTE CONTRE LA LOI DU TRAVAIL ET DE LA POPULATION.

Mais nous venons de toucher une question sur laquelle il faut nous arrêter.

[1] Perin. *De la Richesse dans les Sociétés chrétiennes*. T. I, p. 64 et s.; IV, 4. Paris, 1861.

On s'est révolté contre la loi du travail, et on se révolte particulièrement en notre siècle contre la loi de la maternité. Il faut aussi parler de cette révolte.

Chose singulière ! partant des mêmes esprits, nées sous les mêmes influences, inspirées au fond par le même sentiment de recherche des satisfactions personnelles et d'hostilité contre la loi divine, ces deux actes de révolte sont cependant en contradiction flagrante l'un avec l'autre.

En effet, d'un côté, on dit à cette majorité ouvrière du genre humain : « Vous n'êtes pas assez nombreux, il y a en dehors de vous des fainéants qui prélèvent la dîme sur votre travail. Forcez-lez à travailler, l'atelier étant plus nombreux produira davantage, et ses produits, partagés plus également entre tous, vous feront, à vous qui aujourd'hui travaillez seul, un sort meilleur. » Et, d'un autre côté, on dit au genre humain pris en masse : « Vous êtes trop nombreux ; la terre ne vous donnera jamais assez pour bien vivre. Diminuez votre nombre, vous vivrez sur le même fond avec plus d'aisance, parce que vous serez moins de copartageants. » D'un côté donc, on trouve qu'il y a trop peu d'ouvriers sur la terre, de l'autre qu'il y én trop, et ce sont les mêmes hommes, socialistes, économistes qui tiennent ce double langage.

Ils ne font pas attention à deux choses. Ils ne veulent pas voir à quoi servent ces hommes qui ne travaillent pas de leurs mains, mais, travaillant autrement, ne sont pas moins nécessaires à la vie commune. Ils voudraient faire du monde un immense atelier sans patron ni contre-maître, c'est-à-dire sans aucun de ceux qui dirigent, secourent, soutiennent, encouragent l'homme qui travaille. On travaillerait fort mal et par suite on vivrait fort mal.

Et d'autre part, au lieu d'augmenter l'atelier, ils le diminuent. Il y aura moins de gens à nourrir ; mais aussi il y aura moins de nourriture, et comme en définitive, le grand atelier, c'est la terre, bien des parties de cette terre resteront incultes, bien des germes qu'elle contient ne se développeront pas, bien des richesses qu'elle tient à notre disposition demeureront ensevelies dans ses entrailles. On sera moins nombreux, et on n'en vivra que plus mal.

Sur le premier point, la révolte contre la loi du travail, nous en avons dit assez ; parlons de l'autre question : la révolte contre la loi de la population.

Cette révolte (qui ne le sait ?) s'est produite chez des économistes du dernier siècle, et après eux, chez les économistes du siècle présent.

Malthus l'a soulevée le premier, mais avec une certaine modération encore. Stuart Mill et bien d'autres avec lui, sont allés plus loin.

Ils ont dénoncé le mariage et la paternité comme un péril. Ne laissez pas se marier qui veut, ont-ils crié aux gouvernements : ne permettez pas qu'on soit père au delà d'une certaine mesure. L'excès de la paternité est une débauche comme l'ivrognerie, et une débauche que la loi doit réprimer plus qu'elle ne réprime l'ivrognerie. Moins on naîtra dans un pays, plus il sera riche, et on n'a autre chose à faire en ce monde que d'être riche. Et, quant aux moyens, pour en venir à cette fin, outre les prescriptions légales qu'ils demandent aux gouvernements, que conseillent-ils aux citoyens? Il y a parmi les moyens que ces économistes-là conseillent, l'avortement et l'infanticide, il est vrai, pratiqués habilement, scientifiquement, doucement, l'extinction sans douleur (*painless extinction*); on arrachera l'enfant du sein de la mère sans lui faire mal peut-être. On tuera l'enfant sans lui faire mal. Voilà ce qui s'est dit tout haut, avec une sinistre impudence. L'athée Proudhon lui-même en a été révolté [1]; empêcher de naître; anéantir ce qui est né ou ce qui va naître : double crime.

Et cette parole de quelques économistes, malgré les turpitudes qui l'accompagnaient, les gouvernements ne l'ont que trop entendue. Ils n'ont pas encore, il est vrai, inscrit dans leur code pénal le délit de paternité. Mais en plusieurs pays, entre autres dans plusieurs États allemands (Bavière, Mecklembourg-Schwerin, etc.), ils ont jugé dans leur sagesse que la liberté de leurs sujets ne devait pas aller jusqu'à se marier quand ils le voudraient; on a fixé un âge tardif, on a apposé des conditions, on a exigé des certificats de fortune pour le mariage. Chez nous-mêmes où ces mesures tyranniques sont inconnues, réfléchit-on combien est inique par exemple la loi de l'impôt, lorsqu'elle apprécie la richesse des hommes indépendamment de leur position de famille et met sur la même ligne l'homme qui a mille francs de rente pour lui tout seul, et l'homme qui a mille francs de rente pour lui, une femme et dix enfants. Injustice qui sera plus choquante mille fois, lorsque, selon le vœu des socialistes, on sera arrivé à l'impôt sur le revenu qui frappe en bloc tout l'ensemble de la fortune; pis encore, quand on en sera venu à l'impôt progressif qui ôtera le superflu au célibataire et le nécessaire au père de famille.

Réfléchit-on à ce qu'il y a d'étrange dans la législation actuelle des enfants trouvés? Par un principe de moralité, disait-on, on a supprimé les tours. Et qu'a-t-on mis à la place? Des secours aux filles mères, comme le faisait la Convention; vouant ainsi les pauvres innocentes créatures aux soins maternels d'une prostituée, si

[1] *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise.* I, p. 33 et s.

toutefois cette prostituée ne juge pas à propos de s'en débarrasser; donnant le triste exemple d'une assistance accordée à la fille mère, tandis que la mère de famille, la femme mariée, fût-elle veuve, fût-elle délaissée, fût-elle dans l'extrême misère, ne reçoit rien à ce titre. Et puis, quant aux pauvres enfants qui, abandonnés dans la rue, sont portés aux hospices, on les donne à des nourrices éloignées, les faisant voyager de place en place comme pour multiplier contre eux les chances de mort. Ne dirait-on pas que nous en avons toujours trop, des êtres humains?

Et ce qu'il y a de pire encore, c'est que la parole de ces prétendus économistes a été entendue par la masse du peuple. Il n'était pas besoin qu'un préfet économiste recommandât à ses administrés d'user « de prudence dans l'union conjugale en évitant avec un soin extrême de rendre leur mariage plus fécond que leur industrie [1]. » L'intérêt pécuniaire était déjà bien assez prompt à s'éveiller sur ce point. Il n'a pas eu de peine à se persuader qu'il vaut mieux être riche que d'être père. On a fait comme la loi en certains pays, mais plus brutalement qu'elle : on a retardé l'époque du mariage quand on n'en a pas tout à fait secoué le joug. On a employé ces moyens honteux et barbares que conseillent très-crûment les disciples de Malthus, l'avortement, l'infanticide. L'avortement et l'infanticide, sont devenus une industrie. Il y a eu ce qu'en Allemagne on appelle *des faiseuses d'anges*, de prétendues nourrices qui ne nourrissent pas, mais qui tuent, soit que, d'accord avec les parents, elles se fassent payer un lointain infanticide, soit que, dissimulant leur crime, elles se fassent payer les mois de nourriture d'un enfant qu'elles ont laissé mourir de faim.

Aussi le résultat ne tarde pas à se faire sentir. Bien que chez nous cette mise en pratique du système de Malthus ne soit pas ancienne, elle produit, dis-je, chez nous et ailleurs, des résultats qui nous effrayent. C'est dans certain pays où la loi met des entraves au mariage, la proportion croissante des naissances illégitimes [2]. C'est en France, où la prévoyance antipaternelle est devenue malheureusement populaire, l'excédant des naissances sur les décès remplacé, en 1854, par un excédant contraire, puis se relevant, mais ensuite tendant d'année en année à diminuer; le nombre moyen des enfants par mariage descendu depuis le commencement du siècle du chiffre 4,11 au chiffre 2,94 (en 1857) [3]. C'est surtout depuis les

[1] Circulaire de M. Dunoyer, préfet de la Somme, 1832.

[2] Dans le Mecklembourg-Schwerin en 1800, une sur 16; en 1851, une sur 4 5/10; en 1850-1855, une sur 4 8/10. En certaines localités de ce pays, plus du tiers, dans d'autres plus de la moitié, dans quelques-uns le triple.

[3] M. Legoyt. *Annuaire de l'Économie politique*, 1860.

désastres de la dernière guerre et les agitations révolutionnaires qui l'ont suivie, un cri unanime de tous les hommes qui pensent au sujet de l'affaiblissement de notre population ou pour mieux dire de son moindre progrès comparé au progrès des autres peuples. « Croissez et multipliez, avait dit le Seigneur, et remplissez la terre. » « Eteignez-vous, diminuez le nombre et que la terre soit déserte. » Voilà ce que dit l'athéisme.

Et cette tendance nous rend-elle plus riches, comme on le prétendait? Un seul exemple : dans le canton de Berne où l'on a adopté des mesures semblables, on compte un pauvre sur neuf habitants [1].

Actuellement, sans doute, la science véritable et la politique sérieuse (j'entends la politique qui travaillerait à l'amélioration de la société si les éternelles luttes révolutionnaires lui en laissaient le loisir), la science et la politique sont en réaction contre la loi de Malthus. Mais le sentiment populaire n'en est pas encore là. Le paysan trouve toujours qu'il vaut mieux n'avoir pas tant de bouches à nourrir, sans penser qu'avec ces bouches qui mangent aujourd'hui, il y a autant de paires de bras qui travailleront demain. On est, il faut le dire, moins père que jamais, on est même, hélas! moins mère que jamais. Les jugements pour avortements et infanticides vont augmentant de nombre chaque jour, et qui ne sent que, parmi les faits de ce genre, le plus grand nombre doit échapper aux investigations de la justice?

Une autre tendance pousse encore de ce côté. C'est la tendance irréfléchie des classes laborieuses à une éducation soi-disant supérieure [2]. J'ai dit en quoi elle nuit au produit du travail. Le fils du

[1] Monnier. *Histoire de l'Assistance*, p. 551.

[2] Si l'on se scandalise de cette critique en matière d'enseignement, qu'on lise le remarquable passage de M. Naville, pasteur protestant de Genève, disant comment « l'instruction placée parmi les moyens préventifs de la misère, ne répond pas toujours aux espérances qu'on fonde sur elle... Il faut reconnaître qu'une instruction mal entendue, non-seulement ne peut servir que très-imparfaitement les intérêts du bien-être matériel, mais doit même, à quelques égards, augmenter la misère; c'est ce qui arrive, si elle crée des besoins au-delà des moyens qu'elle donne pour les satisfaire... Et surtout, si l'instruction est dépossédée de toute influence morale et religieuse, elle ne peut que contribuer bien faiblement au soulagement de la misère puisqu'elle ne détruit pas le vice qui en est une des causes principales. Aussi tant de beaux projets d'instruction publique, faits en France depuis 1789, lors même qu'ils auraient été exécutés, n'auraient pas augmenté le bien-être des classes pauvres. » *De la Charité légale*, t. II, p. 269. — M. Périn, *la Richesse dans la Société chrétienne*, t. II, p. 281. Citations analogues de M. Dufau. *Essai sur la Science de la Misère*, et des enquêtes faites en Angleterre établissant que « l'éducation des basses classes n'a en aucune manière arrêté les progrès du crime. »

paysan, se croyant savant, veut être ouvrier de la ville, le fils de l'ouvrier veut être bourgeois, et le nombre des bras qui consentent à travailler diminue, et les fruits du travail sont moins abondants.

Se rapprochant ainsi de la classe qui possède, on en prend les goûts, les habitudes, le besoin de luxe; on se fait une vie plus coûteuse, par conséquent une vie où les enfants gênent davantage, où le mariage et la paternité sont plus mal venus. Somme toute, je l'ai dit, la classe qui travaille est aussi celle qui se multiplie et plus la classe qui travaille diminue proportionnellement de nombre, plus le chiffre des mariages diminue et moins la population se recrute.

Oh! non, ne craignons pas d'être trop nombreux.

« Malheur à celui qui est seul [1], dit l'Ecriture. Il vaut mieux être deux ensemble que seul; les deux associés trouveront une force dans leur association. Si l'un deux tombe, il sera soutenu par l'autre. Malheur à celui qui est seul, parce que s'il tombe nul ne le soutiendra. Si l'ennemi vient à bout de l'homme qui est seul, deux réunis lui résisteront. Une corde triple se rompt plus difficilement [2]. »

Et (parlant plus particulièrement de l'intérêt des nations) « dans la multitude du peuple est la gloire du roi; dans le petit nombre des citoyens est la honte de ceux qui commandent. »

Soyons-en sûrs, les nations nombreuses ne sont pas celles qui périssent. Les nations en décadence sont celles qui voient diminuer leur population [3]. La terre est plus féconde qu'on ne pense. Cultivée par un petit nombre de bras, elle donne à peine à chacun ce qu'il lui faut. Cultivée par un grand nombre, elle donnera à chacun plus qu'il ne lui faut. « Après tout, dit M. Thiers, l'espace n'est rien. Souvent sur la plus vaste étendue de terre, les hommes trouvent de la difficulté à vivre et souvent au contraire ils vivent dans l'abondance sur la plus étroite partie de terrain. Fallût-il ne plus s'étendre, l'homme vivrait sur le même terrain en augmentant chaque jour sa fécondité [4]. »

Il peut sans doute y avoir une limite à cette fécondité de la terre. Mais cette limite est bien loin. En tout, ayons plus de confiance en

[1] *Eccl.* IV, 10-12,

[2] *Prov.* XIV, 28.

[3] Un édit d'Henri IV dit : « La force et la richesse des rois consistent dans le nombre et l'opulence de leurs sujets. » Et Vauban : « C'est donc par le nombre de leurs sujets que la grandeur des rois se mesure et non par l'étendue de leurs Etats. » En parlant ainsi, « ils proclament la véritable doctrine en matière de population. » — M. Wolowski, *Mémoires sur l'administration d'Henri IV*. Académie des sciences morales, 1855.

[4] *De la Propriété*. Liv. I.

la Providence. Elle nous a donné le précepte, elle saura faire que l'accomplissement de ce précepte ne nous tue pas.

De plus le précepte dit : « Remplissez la terre. » Est-ce que nous l'avons remplie ? Et si elle est vide encore une grande partie, n'y a-t-il pas là et un devoir et une ressource pour le genre humain ?

Un mot sur ce point.

V

LE VRAI REMÈDE

En effet, y eut-il un pays (et ce fait se rencontre rarement dans l'histoire), où la population fut réellement surabondante ; le mal n'est pas sans remède, le remède est contenu dans cette parole des Livres saints que nous relisions tout à l'heure : « Croissez et multipliez et remplissez la terre. »

Quand on veut personnifier le genre humain, on se fait le plus souvent de lui une très-fausse idée. On se le figure volontiers comme un *gentleman* aisé ou pouvant prétendre à l'aisance ; ayant un revenu indépendant de son travail, ayant fait sa fortune et ne se souciant pas autrement de travailler pour l'accroître, mais bien plutôt soucieux d'en jouir à son aise ; ayant pas mal d'écus dans sa bourse, pas mal de denrées dans son magasin, des terres en pleine valeur auxquelles on ne saurait guère faire rapporter plus qu'elles ne rapportent. Si on annonce à ce *gentleman* qu'il aura un jour cinq, six, huit, dix ou douze enfants, il se récrie ; comment ferai-je vivre tout cela ? Mon revenu qui est large sera médiocre ; mes greniers qui sont pleins s'épuiseront, mes terres ne produiront plus assez, il faudra me mettre (ou me remettre) à travailler, et de bonne foi, je ne m'en soucie plus guère ; et il accueille de mauvaise grâce ce cinquième ou sixième garçon qui lui apporte ou la gêne ou le travail.

Mais par malheur, disons mieux par bonheur, telle n'est pas la situation du genre humain. Pris en masse, c'est toujours Adam, c'est et ce sera toujours un pauvre laboureur qui trouve à vivre, mais qui vit à la condition de travailler dur ; ce n'est pas un *squire* ni même un *gentleman farmer*, c'est bien plutôt un pionnier du Far-west, dont toute la richesse, ce sont ses bras et ceux de sa famille. La terre ne lui manque pas ; pas plus qu'au pionnier devant qui s'ouvre le désert ; la *prairie* s'étend devant lui à perte de vue et la prairie est cultivable ; mais il faut la cultiver. Il a commencé, il est vrai, il y a quelques siècles ; il a défriché certaines parties, mais

ces défrichements ont été faits sans ensemble, les parties défrichées sont éloignées les unes des autres : tel produit manque ici, tel autre manque là-bas. Cet homme-là serait-il donc plus pauvre, s'il avait trois, quatre, dix ouvriers de plus avec lui-même sous forme d'enfants ? Ne lui paieraient-ils pas au bout de quelque temps plus que la nourriture de leurs premières années, surtout s'ils allaient défricher des terres nouvelles, leur demander des produits que le sol actuellement défriché ne donne pas, supprimer le désert, rapprocher la culture de la culture, et augmenter doublement la richesse commune, en rendant et les fruits plus abondants, et les communications plus faciles? Le genre humain a du temps devant lui ; il peut se faire une pépinière d'ouvriers, sûr qu'il est de jouir du fruit de leur travail.

En effet, pour le genre humain pris dans son ensemble, le seul capital, c'est la terre et le travail qui féconde la terre. Les fruits, les denrées, ne sont que des revenus. L'or, l'argent, les créances, ne sont que des signes; c'est la richesse de tel ou tel, ce n'est pas là la richesse collective du genre humain. Si la terre devenait moins fertile, si le nombre des bras qui travaillent venait à diminuer, ou par l'augmentation du nombre des oisifs (en d'autres termes par des exceptions non motivées à la loi du travail), ou par le déchet de la population, le genre humain s'appauvrirait et chacun de ses membres vivrait plus pauvrement ; si au contraire, ou par le perfectionnement des procédés, ou par l'ardeur plus grande pour le travail, ou par l'accroissement de la population, la somme du travail s'accroissait, le genre humain serait plus riche. Qu'arriverait-il en effet? Plus de terres seraient cultivées, d'admirables contrées que nous connaissons à peine et auxquelles le premier coup de charrue n'a pas été donné, seraient mises en valeur ; les produits les plus divers s'échangeraient avec moins de peine, d'abord parce que les distances seraient abrégées par l'industrie ; ensuite parce que des terrains nouveaux seraient défrichés, des terrains anciens appliqués à de nouvelles cultures. On approcherait quelque peu de cette prophétie du poète : *Omnis feret omnia tellus*. Le genre humain aurait peut-être doublé de nombre, mais la richesse sérieuse, la véritable richesse aurait triplé :

Or, nous ne sommes, nous, qu'au commencement de ce labeur. Nous n'avons pas même défriché la moitié de la terre. Nous ne la connaissons pas même tout entière. Plus de la moitié de la terre habitable est déserte ou habitée par des sauvages.

Et cette moitié est-elle la plus mauvaise? Tant s'en faut. L'état actuel de la population du globe prouve bien qu'elle est tout entière partie du même point. Si chaque continent, chaque partie du monde,

chaque grande île avait enfanté sa race, elle aurait eu le temps d'explorer tout son domaine, de découvrir les terres les plus fertiles et d'y semer des colonies. Mais au lieu de cela, partis de Babel, la cité de la confusion, forcée par l'arrêt de Dieu et par la diversité des langues de chercher une demeure loin les uns des autres, nous sommes allés les uns au nord, les autres au midi, sans savoir ce que nous trouverions, laissant quelquefois de côté les terres les meilleures, faute de les connaître et allant bien loin en chercher de moins fertiles. A cet inconvénient de l'ignorance s'est joint celui de la haine. On avait commencé par se fuir, on a fini par se rencontrer pour se faire la guerre, on a fait couler le sang au lieu de faire naître le blé. Là où une race plus intelligente ou plus active avait défriché le sol et l'avait rendu fertile, une autre race plus nombreuse ou plus guerrière lui a envié son domaine et le lui a ravi par la force, au lieu d'en chercher à côté un autre qu'elle aurait fécondé par son travail. C'est ainsi que par ignorance, par caprice, par nécessité, la main de l'homme s'est acharnée souvent sur les plus mauvaises terres, tandis qu'elle négligeait les meilleures. On a, tant bien que mal, défriché les bords de la mer glaciale; les habitants ni la culture ne manquent tout à fait ni dans la Laponie, ni au Kamtchatka. La Sibérie, où une température de 10° est une température d'été, la Sibérie aux yeux de qui les Russes sont des gens du midi, habitués à toutes les douceurs des climats chauds, la Sibérie a déjà, grâce aux émigrations forcées que la clémence moscovite lui envoie, donné sur certains points de magnifiques produits. Et, au contraire, le plateau de la Haute-Tartarie que les savants ont professé pendant quelque temps être le point de départ du genre humain, mais qui, en définitive, est d'une altitude médiocre et d'une température très-tolérable, ne contient que des troupeaux et des nomades. Et les magnifiques pampas de l'Amérique méridionale ont encore à peine été attaquées par la charrue européenne. Et l'intérieur de l'Afrique, arrosé par des grands fleuves qui aboutissent à des lacs *intérieurs* et doivent porter la fertilité avec eux, n'a été que tout récemment pénétré par d'intrépides voyageurs, exploré par des savants; mais exploité par des colons, il s'en faut bien! Et la partie centrale de la Nouvelle-Hollande, ayant aussi ses fleuves intérieurs qui le préservent de la sécheresse, ayant un climat analogue à celui de l'Europe, bordé d'une ceinture de colonies anglaises, n'est pas même défriché, peut-être pas même exploré tout entier. (Remarquez que c'est toujours l'intérieur des terres qui en demeure inexploré, tant il est vrai que la race humaine est arrivée par mer dans ces contrées.) Quelle belle place n'y a-t-il donc pas encore en ce monde à la charrue chrétienne?

Et que dirons-nous maintenant des pays que la main de l'homme

a exploités jadis, puis qu'elle a abandonnés, non comme stériles, mais au contraire parce qu'ils étaient trop fertiles, et parce que les populations, amollies par une fausse civilisation, se sont laissé détruire par un vainqueur incivilisé et incivilisable. Voyez ce que la barbarie musulmane a fait du nord de l'Afrique, de la Syrie, de l'Egypte, de l'Asie-Mineure, contrées jadis si opulentes. Et si, au lieu de dépenser des millions d'hommes et des millions d'écus pour bouleverser le monde qu'elle habite au profit de la révolution et de l'impiété, l'Europe voulait bien employer, je ne dirai pas son épée (car l'épée ici n'a que faire), mais son pic et sa charrue, son électricité et sa vapeur, à déraciner la stérilité musulmane, à faire revivre ces admirables contrées en employant les 9/10e moins d'hommes et les 3/4 moins de millions qu'elle n'en consacre à se déchirer; que ne produiraient pas pour le genre humain ces terres si merveilleusement douées après une jachère de douze siècles?

En définitive, la place ne manque pas. Si le genre humain est pauvre, s'il se sent à l'étroit, s'il se trouve coudoyé de trop près, c'est qu'il le veut bien. Loin qu'il y ait trop d'hommes pour le monde, il n'y en a pas assez.

On dit, il est vrai, il y a de la place, il y a de la terre, il y a de quoi vivre. Mais c'est trop loin; l'Amérique est trop loin, l'Australie est trop loin, l'Algérie même est trop loin, quoiqu'on y aille en trois jours. L'Algérie, cette terre admirable dont nous Français, nous sommes les maîtres et que nous avons à peine commencé à défricher! Restons plutôt là où nous sommes et où, serrés les uns contre les autres, nous étouffant, nous foulant aux pieds, et, pour trouver de quoi vivre, faisant des révolutions qui nous font mourir de faim.

On nous donne cependant de bons exemples : des millions d'Irlandais sont allés chercher de l'autre côté de l'Atlantique la vie que leur refusait à cette époque la dureté de la loi anglaise; ils y sont aujourd'hui libres, nombreux, satisfaits. Des colonies allemandes, riches et prospères, se sont formées aux Etats-Unis et au Brésil. Des ouvriers anglais, las du gin, des taxes et des harangues de la métropole, vont en Australie et y vivent, Nous-mêmes qui passons pour de médiocres colonisateurs, nous envoyons quelques milliers de Basques labourer le sol de l'Amérique méridionale; et nos pères au dix-septième siècle, alors que la sève chrétienne était puissante encore, ont fondé cette admirable colonie du Canada, œuvre de Champlain, de saint Vincent de Paul, de M. Olier et des jésuites; cette colonie aujourd'hui riche et florissante, loyale sujette de l'Angleterre puisque nous l'avons livrée à l'Angleterre, mais toujours française par sa langue, par son esprit, par ses traditions de famille, je dirais volontiers, plus française que la France d'aujourd'hui.

Et remarquez ici l'admirable disposition de la Providence. Quand les Grecs étaient le seul peuple un peu civilisé de nos parages, leur terre aride et resserrée, commença à être trop étroite pour eux; que faisait-on alors? On désignait par le sort un certain nombre de jeunes gens pour aller au loin fonder une colonie. Un *Harmoste*, nommé par la métropole, était à leur tête; ils prenaient sur l'autel le feu sacré, et s'en allaient, non sans de tristes adieux, sur un navire à deux ou trois rangs de rames, sans boussole, longeant les côtes de l'Archipel, passant les nuits à l'ancre par crainte des écueils et des ténèbres; puis le jour, si le vent manquait dans leurs voiles, prenant la rame à tour de rôle; et, lorsque, après bien des journées de navigation, ils reconnaissaient, soit une côte inhabitée et fertile, soit d'honnêtes barbares avec qui il y avait moyen de s'entendre, ils fondaient là une ville nouvelle, fille reconnaissante et respectueuse de la mère-patrie. Les Grecs se donnèrent ainsi des colonies d'abord sur la côte asiatique de l'Archipel où tant de cités helléniques sont demeurées célèbres, puis sur les traces des Argonautes, jusqu'en Colchide, puis jusque vers l'embouchure du Don; puis, d'autre part, sur les bords de la Méditerranée jusqu'en Espagne. Voyages lointains, pénibles, durs, laborieux; tristes séparations qui cependant assuraient l'existence et la joie des générations futures.

Ces hommes allaient dans ce que nous appelons aujourd'hui leur voisinage, mais avec une somme de périls et de labeurs que nous ne connaissons plus. Car aujourd'hui que l'Europe est pleine et qu'il n'y a plus de colonies à fonder ni en Espagne ni même dans l'Asie-Mineure, Dieu dans sa bonté, non-seulement nous a ouvert d'autres contrées, mais encore il nous rend mille fois plus facile la route pour y parvenir; il nous a donné la boussole, il a perfectionné nos routes, il nous a donné les chemins de fer, les navires à vapeur. New-York est plus près de Paris qu'Athènes ne l'était de Rome. Un voyage en Chine coûte moins de fatigues que n'en eut l'équipage du navire *Argo* pour aller de Thessalie en Colchide. Il y a plus et, voulant non-seulement diminuer les fatigues des voyages, mais adoucir les amertumes de l'absence, Dieu nous a donné l'électricité et la photographie; Pénélope se consolerait un peu en recevant des nouvelles d'Ulysse datées de la veille, et en remarquant sur son portrait envoyé de Troie qu'il n'est pas encore trop changé. N'est-ce pas comme si Dieu disait à l'homme : « Mon enfant, tu es trop à l'étroit dans ta maison, ton jardin ne te donne plus assez de fruits. Viens, je te donne là-bas, de l'autre côté de ce ruisseau qu'on nomme l'Atlantique, une autre maison bien plus vaste et un autre jardin bien plus fertile. Voici la clef, et pour que la route ne soit pas trop fati-

gante pour toi, voici une voiture que j'ai amenée tout exprès. — Après cela, si tu persistes à rester là où tu es, et si tu t'y trouves pauvrement nourri, et si ton frère et toi vous vous disputez pour un morceau de pain, ce sera bien votre faute ! !

Oui, je comprends les douleurs de l'exil ! quelque adouci qu'il soit aujourd'hui par les progrès des temps modernes.

> Exilioque domos et dulcia lumina mutant
> Atque alio patriam quærunt sub sole jacentem.

Mais n'y a-t-il pas aussi la douleur de la pauvreté, la douleur du travail, les douleurs du mariage, les douleurs de la paternité ? Quelle condition humaine n'a pas les siennes ? Nous fut-il jamais annoncé que nous vivrions sans douleur sur cette terre ? Et quel homme a jamais su trouver une consolation sérieuse, si ce n'est celle de se dire qu'en souffrant il accomplit la loi de Dieu et qu'il attire sur lui la miséricorde de Dieu ?

En résumé, ce n'est pas la terre qui nous manque, c'est nous qui manquons à la terre. Nous lui manquons par le nombre, nous lui manquons par l'activité et le courage, disons mieux par le bon emploi de notre courage et de notre activité. Nous demeurons ici, nous disputant éternellement quelques arpents de terre européenne, et, ce qui est pis encore, nous disputant par les luttes révolutionnaires la possession d'un pouvoir d'autant plus despotique qu'il prend plus le drapeau de la liberté, versant dans ces misérables luttes, plus de sang qu'il n'en faudrait pour engraisser d'immenses déserts, et perdant plus de forces, plus de travail, plus de science, plus de richesses que n'exigerait la colonisation du monde entier ?

Les gouvernements à cet égard (quelques-uns exceptés) sont ignorants et aveugles autant que les peuples. Un pouce de terre en Europe leur paraît valoir tout le sang et tous les trésors du monde ; de magnifiques colonies hors d'Europe, avec la paix par dessus le marché, ne leurs paraissent valoir la dépense ni d'un million ni d'un vaisseau. Si la Russie eût mis à coloniser l'Asie centrale que personne n'eût voulu ou du moins n'eût pu lui disputer, les hommes, le labeur, les années, le sang, le travail, les trésors qu'elle emploie à achever d'exterminer en Pologne la race polonaise, la Pologne serait libre et la Russie serait grande. Elle vivrait au soleil asiatique au lieu de se morfondre dans les glaces du pôle. Au contraire, les puissances qui savent s'étendre au dehors autrement que par la guerre, grandissent avec moins de bruit, mais d'une manière plus sûre. L'Angleterre touche à tous les points du monde et, maîtresse de la mer, trouve dans tous les parages un port pour ses vaisseaux, un appui pour sa politique. Les Etats-Unis avant leur fatale désu-

nion des dernières années, trouvaient dans la possession du désert qui s'ouvrait devant eux, un asile pour leurs populations souffrantes et par suite une compensation aux périls du gouvernement populaire. La Hollande elle-même, petite puissance européenne, se réveillera un jour à l'état de grande puissance, grâce à ses colonies qu'elle sait faire prospérer et qui deviendront de vastes royaumes.

Si toutes les nations européennes s'efforçaient de suivre cet exemple, la guerre ne serait pas abolie, non sans doute, mais, dans une proportion plus ou moins grande, les haines belligérantes seraient remplacées par les rivalités commerciales, les ambitions trouveraient à se satisfaire à distance les unes des autres ; moins proches voisins, on serait moins facilement ennemis. Et en tout cas, le genre humain, plus nombreux peut-être, mais ayant plus d'espace devant lui et plus de liberté pour son travail, le genre humain vivrait mieux.

Me dira-t-on maintenant qu'un jour viendra où, à force de se fuir, on finira par se rencontrer, où on sera aussi à l'étroit en Australie ou dans le Soudan qu'on l'est en Europe, où le nombre des laboureurs, ayant augmenté à mesure que l'étendue du champ augmentait, on sera tout aussi embarrassé pour vivre qu'on l'est aujourd'hui. Patience! nous pouvons être sûrs du moins que ce ne sera pas avant quelques siècles, quelques dizaines de siècles peut-être. Avant que le Sahara ait été ensemencé jusqu'au bout, et que nos moissonneurs et nos faucheurs fonctionnent d'une extrémité à l'autre de l'Amérique méridionale, l'Europe aura eu le temps de respirer, et, si elle a trouvé moyen par cette émigration de se délivrer de ses révolutions et de ses guerres, ce sera certes un grand bonheur.

Et la terre fût-elle défrichée jusqu'au bout, qui peut dire jusqu'où la puissance de production ne pourrait pas aller? « Dut-on s'imaginer qu'un jour toutes les parties du globe seraient habitées, l'homme obtiendrait de la même surface dix fois cent fois, mille fois plus qu'il n'en recueille aujourd'hui. De quoi peut-on désespérer quand on le voit créer de la terre sur les sables de la Hollande? Et s'il était réduit au défaut d'espace, les sables du Sahara, du désert d'Arabie, du désert de Cobeh se couvriraient de la fécondité qui le suit partout; il disposerait en terrain les flancs de l'Atlas, de l'Himalaya, des Cordilières, et vous verriez la culture s'élever jusqu'aux cîmes les plus écartées du globe et ne s'arrêter que sur la hauteur où toute végétation cesse [1] ! »

Ne craignons donc pas de nous multiplier. Nous aurons pour faire

[1] Thiers, *De la Propriété,* I, 5.

vivre ces générations futures la terre qui est féconde et notre industrie qui est plus féconde encore; elles vivront plus nombreuses et elles vivront plus à leur aise que nous.

Que dirait-on d'un cultivateur qui ayant à sa portée un vaste terrain non cultivé encore se refuserait à le défricher en disant : « Il me faudrait pour cela prendre deux ouvriers de plus; j'aurais plus d'épis; mais j'aurais deux bouches de plus à nourrir? »

C'est là la situation du genre humain; les économistes lui font peur des bouches à nourrir et ils lui font abandonner les champs à cultiver.

Voilà donc le vrai remède, la voie charitable indiquée par la parole divine et par la raison humaine : la race nombreuse pour cultiver la terre; la terre cultivée avec ardeur pour nourrir la race. Et rejetons ces moyens indignes et barbares que certains économistes ont tant prêchés pour faire vivre, disaient-ils, moi je dirai pour faire mourir le genre humain; ne craignons pas de voir s'accroître la population de notre pays, surtout quand le monde nous est ouvert comme aujourd'hui; quand l'industrie est en progrès comme elle l'est aujourd'hui. N'entravons pas les mariages comme on le fait en certains pays allemands; ne poussons pas à l'infanticide par la suppression des tours. Ne prêchons pas comme un service à rendre au public un luxe qui, employant le travail de l'homme a des œuvres inutiles, enlève d'autant à la consommation du genre humain; ne prêchons pas cette prétendue instruction populaire avec laquelle l'ouvrier désapprend au lieu d'apprendre, ne devient pas savant, mais se dégoûte d'être ouvrier. — N'allons pas, en un mot, dans le triste but de tarir la source de la population, accepter ces dégradations de la race humaine que de siècle en siècle l'ennemi du genre humain ne cesse d'inspirer à ses enfants.

Moïse (et plus encore le Seigneur dont il nous répète les paroles) était un plus grand économiste que Malthus ou Stuart Mill. « Croissez, a-t-il dit, et multipliez, et remplissez la terre et domptez-là [1]. » Croissons et multiplions; car nous n'avons ni rempli ni dompté la terre, il s'en faut bien.

F. de Champagny,
de l'Académie française.

[1] *Genèse*, I, 28.

LA GUERRE D'ITALIE

(CAMPAGNE DE 1859)

MONTEBELLO[1]

XIX

L'Empereur des Français était demeuré pendant ce temps à Paris. L'incurie du maréchal Vaillant, la sienne propre, il devait se l'avouer, le laissaient surchargé d'affaires. Il s'agissait entre autres de pourvoir à la défense de la frontière du Rhin. Ce n'était pas qu'une intervention de l'Allemagne fut vraisemblable. On continuait en ce pays à raisonner sur le sens de l'acte final du Congrès de Vienne. A Berlin, on prêchait la modération; on semblait attendre les événements. En définitive, on était fort embarrassé; on ne se souciait ni de seconder l'Autriche, ni de laisser les Etats secondaires suivre sa fortune, mais on n'osait l'avouer. On craignait de froisser le sentiment germanique; on jugeait nécessaire même de le flatter en s'associant aux méfiances qu'inspirait la politique de l'Empereur des Français. Ces méfiances, à vrai dire, on ne les feignait pas absolument; on redoutait les machinations d'un personnage qui, selon l'opinion générale ne parlait jamais et mentait toujours; on s'étonnait de l'intérêt qu'i témoignait aux révolutionnaires italiens; on se demandait ce qu'il prétendait en défendant une cause si contraire à ses idées et à ses précédents; on en était arrivé ainsi à se rapprocher de l'Autriche. En dernier lieu, des pourparlers s'étaient engagés entre le prince régent et l'archiduc Albert; on s'était mis d'accord en termes géné-

[1] Voir *le Correspondant* des 10 novembre, 10 décembre 1878, et 10 janvier 1879.

raux et l'on était convenu d'inviter la Diète à se prononcer sur le sens et la portée de l'article XLVII de l'acte final du Congrès de Vienne. L'Autriche semblait avoir gagné la partie. Mais à ce moment elle avait fait la faute d'adresser à la Sardaigne la sommation de désarmer. En prenant l'initiative de la guerre, elle s'isolait de l'Allemagne, n'avait plus dès lors à réclamer son concours. La faute était patente. Immédiatement on s'était ravisé à Berlin; on avait protesté; on s'était dit joué par l'Autriche; on avait signalé aux Etats secondaires les conséquences d'une telle mesure. La Confédération germanique se trouvait déliée de ses obligations envers l'Autriche; elle n'avait nulle raison de la suivre dans la voie aventureuse où elle se jetait, mais la guerre était imminente; il importait de se préparer aux éventualités d'un avenir incertain. Le prince régent avait donné l'ordre de mobiliser trois corps d'armée; il avait engagé, le 23 avril, la Diète à suivre son exemple; la Diète naturellement avait acquiescé à la proposition. La Prusse se trouvait en possession de cette hégémonie si fort convoitée par elle, et jusqu'alors si fort contestée; elle n'en demandait pas plus. L'Empereur ne pouvait l'ignorer. Le baron de Schleinitz lui avait adressé les explications les plus nettes à cet égard; il l'avait même sollicité de ne pas alarmer l'Allemagne par des concentrations de troupes sur les bords du Rhin, et s'était engagé en retour à prévenir toute mobilisation ultérieure de l'armée fédérale. Une semblable demande en disait plus que des assurances solennelles. Néanmoins il n'eût pas été sage de s'en fier entièrement à la Prusse. Une fois en armes, la Confédération germanique pouvait quelque jour être entraînée à la guerre.

Cette considération détermina l'Empereur à prendre un terme moyen. Il donna l'ordre d'organiser, à l'aide des troupes qu'il laissait en France, onze divisions d'infanterie et quatre divisions de cavalerie, mais pour satisfaire la Prusse, il eut soin de les répartir entre Paris, Lille, Mézières, Metz, Lunéville, Strasbourg, Châlons et Lyon. En un mot, il n'y eut pas d'armée du Rhin.

Une insurrection militaire, qui avait forcé le grand-duc de Toscane à abandonner ses Etats, nécessitait la présence de troupes françaises à Florence. Deux divisions d'infanterie et une brigade de cavalerie furent organisées dans cette pensée [1]. Nombre d'autres mesures relatives aux services de l'armée d'Italie furent adoptées en même temps. Le ministère de la guerre demeura confié au maréchal Randon qui eut ainsi la tâche de réparer les fautes du maréchal Vaillant; la tâche n'était pas légère. L'Empereur n'eut qu'à se féliciter de ce choix; le maréchal justifia parfaitement ce mot du ma-

[1] La division d'Autemarc qui avait suivi le maréchal Baraguay d'Hilliers à Gênes, et la division Uhrich encore à Paris.

réchal Bugeaud : Randon n'est pas un général, mais il est un préfet.

L'Empereur quitta Paris le 10 mai; « il sortit du palais des Tuileries en calèche découverte, dit une relation du temps; aucunes troupes n'avaient été commandées; c'était la population entière de la capitale qui formait la haie sur tout le parcours que devait suivre Sa Majesté. Lorsque la voiture déboucha dans la rue de Rivoli, une immense acclamation retentit de toutes parts [1]. La foule qui se pressait n'avait plus qu'une âme pour saluer de ses vœux le souverain qui allait prendre en main l'épée de la France et combattre pour l'indépendance d'un peuple opprimé. Par moments, cette foule était si compacte que les chevaux avaient peine à marcher. La France, ajoute la relation, a toujours au cœur quelque chose qui bondit impétueusement au premier appel des batailles. Elle aime avant tout la gloire. Aujourd'hui vous la voyez calme et tranquille dans la paix, joyeuse de sa part de labeur dans l'œuvre commune, de progrès et de civilisation. Mais que les clairons retentissent à ses oreilles, que les drapeaux troués par la mitraille flottent au vent, vous la voyez accourir fière et heureuse. A ce moment de patriotisme national, les nuances d'opinions disparaissent; il n'y a plus que la France qui va combattre, et qui doit être victorieuse, car elle est la première des nations guerrières comme elle est la première des nations civilisatrices. » Ces fadeurs se débitaient couramment.

XX

L'Empereur arriva à Alexandrie le 14 mai. Il annonça sa présence aux troupes par cette proclamation :

Soldats,

Je viens me mettre à votre tête pour vous conduire au combat. Nous allons seconder la lutte d'un peuple revendiquant son indépendance et le soustraire à l'oppression étrangère. C'est une cause sainte qui a les sympathies du monde civilisé.

Je n'ai pas besoin de stimuler votre ardeur, chaque étape vous rappelle une victoire. Dans la voie sacrée de l'ancienne Rome les inscriptions se pressaient sur le marbre pour rappeler au peuple ses hauts faits; de même aujourd'hui, en passant par Mondovi, Marengo, Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli, vous marcherez dans une autre voie sacrée au milieu de ces glorieux souvenirs.

[1] Un tel enthousiasme ne laisse pas d'étonner, mais il faut être de bonne foi et le reconnaître : l'Empereur était l'idole du suffrage universel.

Conservez cette discipline sévère qui est l'honneur de l'armée. Ici ne l'oubliez pas, il n'y a d'ennemis que ceux qui se battent contre vous. Dans la bataille, demeurés compacts et n'abandonnez pas vos rangs pour courir en avant. Défiez-vous d'un trop grand élan : c'est la seule chose que je redoute. Les nouvelles armes de précision ne sont dangereuses que de loin, elles n'empêcheront pas la baïonnette d'être comme autrefois l'arme terrible de l'infanterie française.

Soldats, faisons tous notre devoir et mettons en Dieu notre confiance. La patrie attend beaucoup de nous. Déjà d'un bout à l'autre de la France retentissent ces paroles d'un heureux augure : La nouvelle armée d'Italie sera digne de sa sœur aînée.

NAPOLÉON.

Les généraux s'égayèrent des termes de la proclamation, non sans motifs. Le feu est à cette heure l'élément essentiel de la guerre, la baïonnette n'est rien [1]. L'Empereur le savait parfaitement mais il songeait à ses Français. Les paroles qu'il adressait aux soldats allaient être commentées par les politiques de carrefours, ses fidèles partisans. Elles étaient appropriées à leur destination, et le suffrage universel devait goûter cette solennelle niaiserie : « La baïonnette est toujours l'arme terrible de l'infanterie française. » La proclamation était un chef-d'œuvre. Il faut le reconnaître, nul n'égalait l'Empereur en cette éloquence de saltimbanque qui charme la démocratie.

Les renseignements qui arrivaient au quartier général donnaient à penser que l'armée autrichienne était concentrée dans la Lomelline. L'armée alliée se trouvait au contraire disséminée sur un espace de plus de dix lieues. Le roi de Sardaigne venait de passer le Pô, et s'en était allé escarmoucher avec deux divisions d'infanterie et une de cavalerie jusqu'aux portes de Verceil. Sans blâmer ouvertement

[1] L'expression d'attaque à la baïonnette s'emploie encore sans doute, mais comme équivalent d'attaque en colonne serrée, par division. Au temps des premières guerres de la République on croisait réellement la baïonnette en pareille circonstance; mais on ne tarda pas à renoncer à cet usage, car il arrivait toujours de deux choses l'une : ou la troupe qui chargeait était repoussée par le feu de celle qui était en position, ou celle qui était en position se laissait intimider et pliait avant d'avoir été abordée. On prit dès lors le parti de charger l'arme au bras, cette attitude étant plus favorable à la marche. L'attaque en colonne serrée par division étant usitée dans toutes les armées, n'offrait rien d'extraordinaire, elle ne disait rien à l'imagination de la multitude; mais l'Empereur grâce à un artifice de langage, donnait à entendre que les soldats français se précipitaient la baïonnette en avant sur l'ennemi, et qu'ils engageaient aussi des mêlées semblables à celles que représentent les cirques forains. « Chez l'Empereur, il y a toujours du Franconi, me disait un de ses ministres. »

son allié, l'Empereur le rappela dans un ordre général aux véritables principes de la guerre. « Ce n'est pas, dit-il, en étendant des troupes tout le long d'un cours d'eau, qu'on peut empêcher le passage d'un ennemi habile et entreprenant, mais en occupant des positions centrales qui permettent de fondre sur lui avec des forces considérables dès qu'il aura passé la rivière. » Les divisions sardes qui avaient été aventurées sur la rive gauche du Pô, regagnèrent Casal et l'armée alliée fut cantonnée ainsi qu'il suit :

Quatre divisions d'infanterie sarde à Occimiano, Casale, Ponte di Stura et Bozolli; une division sur la rive gauche du Pô à la sortie de Casale, la cavalerie le long de la Sésia.

Le IVe corps d'armée à San-Salvatore, Peceto, Valenza.

Le IIe à Sale.

Le Ier à Ponte-Curone, Castelnuovo di Scrivia, et Voghera.

En réserve la garde à Alexandrie et le IIIe corps à Tortone; le quartier général à Alexandrie.

Il restait à surveiller les détachements ennemis qui parcouraient la région des Apennins à l'extrême droite. L'Empereur confia cette mission au général d'Autemare, dont la division avait été momentanément débarquée à Gênes.

Ces dispositions s'accordaient parfaitement avec les principes que l'Empereur avait développés dans son ordre général. Il laissait à ses généraux le soin de surveiller le cours du fleuve, gardait sous sa main de fortes réserves et pouvait à la première alarme les jeter sur les Autrichiens s'ils franchissaient le Pô.

Nul ne devait le méconnaître, l'Empereur était nourri des maximes de Napoléon et de Jomini; il se montrait à la hauteur de sa tâche. Les troupes étaient témoins de sa vigilance. Dès l'aube elles le voyaient passer à cheval, en tenue de campagne, visiter les avant-postes, déployer ses cartes, explorer à l'aide de sa lunette la contrée environnante, ainsi que l'eussent fait les vieux africains, Changarnier, Lamoricière, Mac-Mahon. Rien ne pouvait égaler la satisfaction de l'Empereur. Naguère président d'une République de hasard, il en était réduit à se montrer aux troupes, vêtu d'un uniforme de garde national, empanaché comme un tambour major. A cette heure il menait la vie des camps, il commandait la glorieuse armée française.

L'Empereur savait de la guerre ce que les livres peuvent en apprendre. Il s'était mis au fait de l'organisation des armées, des manœuvres, de la tactique en général; il lisait couramment la carte, et même le compas à la main, émettait des idées qui par leur justesse surprenaient ses auditeurs. Mais ce n'est là que la moindre partie de l'art. « Achille, disait Napoléon, était le fils d'une déesse et d'un

mortel. C'est l'image de la guerre. La partie divine, c'est tout ce qui dérive des considérations morales, du caractère, du talent, de l'intérêt de votre adversaire, de l'opinion, de l'esprit du soldat qui est fort ou faible, vainqueur ou battu selon qu'il croit l'être. La partie terrestre, c'est les armes, les retranchements, les positions, les ordres de bataille, tout ce qui tient à la disposition des choses matérielles. » L'Empereur dans une certaine mesure possédait cette partie matérielle de l'art. En était-il de même de la partie divine? Nul ne le savait, lui-même encore moins. Avait-il simplement ces qualités premières de l'homme de guerre, l'intelligence, le coup d'œil, la résolution? L'intelligence ne lui faisait pas défaut, et l'infatuation du pouvoir suprême aidant, il en était arrivé à se persuader qu'il pouvait recueillir l'héritage du grand Napoléon. La hardiesse de ses vues allait étonner l'Europe entière. Il ne se proposait rien moins que de décrire autour de l'armée autrichienne un cercle compris entre les Apennins et les Alpes. Son imagination se complaisait à l'idée de cette longue marche de flanc poursuivie pendant plusieurs jours à portée de l'ennemi. Les étapes en étaient Voghera, Valenza, Casale, Verceil, Novare, Magenta. Le péril était immense, mais une fois à Magenta la partie était gagnée, l'armée autrichienne tournée : la terrible catastrophe d'Ulm se renouvelait à Pavie [1], l'Italie était libre jusqu'à l'Adriatique.

XXI

Pour le moment il était impossible de prendre l'offensive : l'armée manquait de tout. « Il faut bien vous pénétrer de l'état des choses, disait l'Empereur au maréchal Randon. Nous avons réuni en Italie une armée de cent vingt mille hommes avant d'y avoir réuni des approvisionnements : c'est le contraire de ce qu'on fait ordinairement. Si l'on ne fait pas des efforts héroïques pour créer une réserve de biscuit et de fourrage, qu'on ne peut former ici, où les administrations n'aboutissent qu'à peine à faire vivre l'armée au jour le jour, je me trouverai dans de grandes difficultés, et je ne pourrai pas me porter en avant dans un pays dévasté par l'ennemi. Je vous conjure donc de faire des efforts inouïs pour cuire du biscuit dans toute la France, pour rassembler du foin et envoyer tout cela à Gênes par des bateaux à vapeur.

« Il faut doubler le nombre des employés d'administration ; il faut envoyer au moins mille infirmiers de plus : l'administration de la guerre a été bien coupable. Il y a des corps qui n'ont pas encore de

[1] Je cite les propres expressions d'un manuscrit soumis à l'Empereur, et corrigé par lui de sa propre main.

marmites pour faire la soupe. Je compte sur vous pour réparer tout cela [1]. »

On en était réduit à vivre sur le pays comme en pays ennemi, et l'on n'avait même pas une idée nette des ressources qu'offrait la contrée : on les appréciait à l'aide de statistiques d'almanach ; l'intendant qui devait s'en enquérir était encore à Paris. Il fallait donc improviser un service de vivres. L'Empereur s'en expliquait dans la lettre suivante, adressée à l'intendant général Paris. « Depuis quarante-cinq ans, nous n'avons pas eu de grande guerre, et dans toutes les petites guerres qui se sont faites, l'intelligence des intendants n'a pas été mise à l'épreuve, car tout consistait pour l'intendant à avoir de l'argent et à faire des marchés avec les fournisseurs. Or tout cela peut être bon pour une guerre partielle et maritime, tout cela peut être utile dans une guerre continentale comme réserves ; mais pour les grandes guerres en Europe, il n'y a qu'un seul principe efficace, c'est de faire vivre l'armée avec les ressources du pays où elle se trouve, et pour cela il n'y a qu'un seul moyen : les réquisitions payées comptant quand on est en pays ami, prises sans payer quand on est en pays ennemi. Ce système, le seul efficace, demande beaucoup d'intelligence et d'activité. Il est bien plus facile naturellement d'écrire au ministre de la guerre : Envoyez-moi tant de millions de rations que de s'efforcer par une foule de moyens de les trouver dans le pays où l'on est : et cependant c'est le seul moyen prompt et même économique, tout en payant cher. Car la ration de pain ou de fourrage livrée sur les lieux, en Piémont, par exemple, coûtera moins cher, toutes choses calculées, que des rations venues de France par le mont Cenis ou par les bateaux à vapeur de Marseille.

« On dira peut-être, et c'est là le prétexte de tous ceux qui ne veulent pas se donner la peine de chercher, que le pays ne peut pas fournir les ressources nécessaires pour nourrir cent mille hommes et trente mille chevaux. Or c'est là une erreur capitale, qu'on peut détruire par une simple appréciation des choses. Il est reconnu que

[1] Ces détails peuvent sembler sans intérêt ; ils en ont cependant, car ils contrastent avec les dires des relations officielles. « L'Empereur avait organisé avec toute la prévoyance et la sollicitude possible, une armée qui réunissait tous les éléments de succès. » Ainsi s'exprime la relation officielle de l'état-major. Je cite ce passage, non dans une pensée de vaine critique, je me propose simplement de signaler une des causes premières de cette infatuation qui nous a été si funeste. Nombre de gens pensent qu'il faut jeter un voile sur les fautes des généraux et les défaillances des soldats. Ils en font une affaire de patriotisme. L'histoire de la guerre ne peut être à leur sens qu'un dithyrambe en l'honneur des armes françaises. Ce préjugé subsiste encore dans toute sa force.

ce pays pourrait nourrir cinq millions d'hommes et le Piémont a je crois, un million de chevaux ou de bêtes à cornes. En comparaison de ces chiffres, les nombres de mon armée sont bien peu de choses. Inspirez-vous de ces idées qui sont vraies et pratiques. Adressez-vous aux commandants des provinces sardes, dites leur qu'ils s'adressent eux-mêmes aux maires des communes, et ordonnent que dans chaque chef-lieu de province, à tel jour, à telle heure, soit rendue une telle quantité de foin que vous paierez un peu plus cher que la moyenne établie ; ordonnez que dans chaque commune on cuise tant de rations de pain qu'on enverra également au chef-lieu ou à des points désignés d'avance. Prenez enfin des mesures analogues et soyez sûr que d'ici à peu de jours, l'armée sera amplement approvisionnée sans dépendre des charrois du mont Cenis qui s'embourbent ou des bateaux à vapeur qui font défaut. »

Le service des hôpitaux n'était pas dans des conditions moins fâcheuses. L'Empereur avait déjà demandé mille infirmiers, il ajoutait : « Nous avons à compter sur vingt mille malades ; deux cent cinquante médecins et quatre cents aides seront nécessaires. En supposant que cent médecins du corps d'armée, et deux cent vingt-deux du pays puissent être employés à ce service, il en manquerait encore trois cents. Il faudrait quarante pharmaciens pour les hôpitaux permanents et en tout soixante-douze : il n'y en a que trente-trois. »

Puis venait la grosse affaire des souliers : « Mettez, je vous prie, toute votre attention à l'approvisionnement des souliers, écrivait encore l'Empereur, car il y a beaucoup de corps qui en manquent. Nous vous accablons de dépêches télégraphiques, mais il faut que vous ayez de la patience justement parce que nous sommes impatients.

« Il faut tenir ouvertes les deux grandes artères de Suze et de Gênes, car sans cela l'encombrement se fera sentir des deux côtés. A Gênes hier, il y avait des batteries qui étaient restées trois jours sans pouvoir débarquer. »

A ces recommandations l'Empereur en ajoutait d'autres non moins instantes en ce qui touchait les canons rayés.

« Je pense, disait-il, qu'on continue à fabriquer les batteries de quatre rayées et qu'au fur et à mesure on pourra remplacer les canons de douze de réserve et ceux de la garde par des batteries de quatre. » Et plus tard : « Je soupire après mon parc de siège, et surtout après mon canon de douze rayé. Si je les avais eus, je n'aurais pas été obligé de changer mon plan de campagne [1].

[1] On voit par cette lettre que l'Empereur se proposait primitivement de descendre le cours du Pô ainsi que l'avait fait le général Bonaparte. Les circonstances n'étaient pas les mêmes sans doute. Les Autrichiens avaient entouré Plaisance d'ouvrages considérables ; mais on savait que ces ouvrages

« Ce qui me désole pour l'organisation de l'armée, c'est que nous avons toujours l'air, en présence d'autres armées et même de l'armée sarde, d'enfants qui n'ont jamais fait la guerre. Vous concevez que ce n'est pas un reproche que je vous fais. Je ne l'adresse qu'au système général qui fait qu'en France nous ne sommes jamais prêts pour la guerre. »

L'Empereur tombait de surprise en surprise. Il s'attendait à trouver des régiments de deux mille cinq cents hommes et s'apercevait qu'il n'en était rien. « J'ai, disait-il, en moyenne onze régiments qui viennent d'Afrique, et dont l'effectif est de plus de deux mille hommes; mais j'ai trente-deux régiments venus de France qui n'ont en moyenne que treize à quatorze cents hommes. » Cette observation était une janoterie. Les régiments d'Afrique venaient de faire la campagne de Kabylie; ils étaient sur le pied de guerre; les régiments de France étaient sur le pied de paix à quatre cents hommes par bataillon. L'Empereur se demandait par quel concours de circonstances les soldats en congé renouvelable n'avaient pas encore rejoint l'armée. Cependant rien n'était plus simple. Un délai de vingt jours suffisait largement dans les pays où les régiments se recrutent par provinces, mais il en était autrement en France. De vieux préjugés nés de la Révolution rendaient impossibles une semblable organisation. Les provinces tenaient de l'ancien régime, c'était tout dire. Les régiments se recrutaient dans toute la France. Il en résultait que les soldats en congé renouvelable avaient d'énormes distances à parcourir pour gagner les dépôts. Là ils étaient habillés, équipés, armés puis une fois en nombre s'acheminaient par étapes vers leur destination. Il leur fallait deux mois pour arriver; l'expérience ne tarda pas à le démontrer.

Telle qu'elle était, l'armée française réunissait cent quatre-vingt-trois bataillons, soixante-huit escadrons, en tout 116,000 hommes. L'armée sarde était de 52,000 hommes. L'Empereur disposait donc de 168,000 hommes. Il avait pour lui le nombre et la qualité des troupes. Les soldats français étaient depuis des années sous les drapeaux; ils avaient ainsi l'habitude du service, se connaissaient, étaient pleins d'entrain, avaient ce sentiment de confiance réciproque qui soutient le soldat au milieu des périls. Cette circonstance devait exercer une influence décisive sur le sort de la guerre.

étaient en terre et inachevés. L'Empereur espérait les enlever rapidement, grâce à sa nouvelle artillerie. Le fait m'avait été déjà signalé par un officier parfaitement au fait et des plus intelligents, le colonel, depuis général Sajet.

XXII

L'armée autrichienne demeurait cantonnée dans la Lomelline; le VII[e] corps était à Robbio, une brigade à Verceil; le III[e] à Mortara; le VIII[e] à Lomello, une brigade à Vaccarizza, le II[e] à Albonèse; le V[e] à Trumello; le quartier général à Mortara. Les deux armées se trouvaient ainsi séparées par le Pô, fleuve large, profond, inégal, rapidement gonflé par les fontes de neige des Alpes; alors violent, parfois furieux. La situation rappelait des souvenirs célèbres dans les annales de la guerre. En 1796, les Autrichiens, sous les ordres de Beaulieu, était dans la Lomelline et les Français dans la région des Apennins. Le général Bonaparte s'était fait remettre par le roi de Sardaigne les places de Casale, Alexandrie, Valenza et Tortone. N'ayant pas d'équipages de pont à sa disposition, il fila vers Plaisance, surprit le bac, gagna la rive opposée, et se trouva ainsi placé sur les communications de Beaulieu qui fut obligé de décamper au plus vite et ne tarda pas à abandonner la Lombardie tout entière aux mains des Français. Il était fort possible que les alliés songeassent à renouveler cette manœuvre. Le feld-zeugmestre se le disait, et se tenait sur ses gardes. Il était maître de Plaisance; depuis plusieurs mois il faisait travailler aux ouvrages du camp retranché qui entoure la ville. La garnison qu'il y avait laissée n'était pas nombreuse, mais il attendait d'un jour à l'autre le IX[e] corps, et se proposait de le jeter dans la place. Il avait donné l'ordre au feld-maréchal-lieutenant Urban de se poster avec une brigade tirée de la Romagne, à l'entrée du défilé de Stradella, et de surveiller exactement la contrée environnante. Enfin il avait fait jeter près de Vaccarizza [1] un pont large et solide. Les abords de ce pont étaient couverts par une série de retranchements de vaste dimension. L'armée autrichienne pouvait ainsi passer en toute sécurité d'une rive à l'autre et tomber sur le flanc des alliés si pour gagner Plaisance ils s'engageaient dans le défilé de Stradella. Cette éventualité n'était pas la seule qui se présentât à l'esprit du feld-zeugmestre. Il restait aux alliés la ressource de tourner l'armée autrichienne en remontant la Sesia, enfin celle de forcer le passage du Pô. L'opération n'était pas impraticable, et si l'on en jugeait par la configuration du pays, elle devait s'effectuer à Valenza. L'armée autrichienne livrait alors une bataille; en cas d'échec elle regagnait le Tessin. Les ponts de Pavie, de San-Martino, de Bereguardo, de Vigevano, ces deux derniers construits à l'aide de grosses barques tirées du lac Majeur lui livraient passage. Des

[1] Hameau situé à l'est du confluent du Tessin dans le Pô.

têtes de pont à intervalles laissaient les colonnes s'écouler et assuraient les derniers moments de la retraite. Les ponts étaient ensuite détruits soit par le feu, soit par l'explosion de mines chargées à l'avance.

Rien n'était venu déceler les projets des alliés. En dernier lieu cependant, des allées et venues de troupes avaient été signalées. Les Sardes qui s'étaient rapprochés de Verceil avaient regagné Casale. On ne tarda pas à apprendre que l'Empereur des Français était arrivé à Alexandrie, que par ses ordres l'armée alliée avait été concentrée entre Casale et Voghera, enfin que des détachements s'étaient avancés jusqu'à Robbio dans la région montagneuse qui domine le défilé de Stradella. Ces diverses circonstances donnaient à croire que les alliés ne songeaient pas à tourner l'armée autrichienne par Verceil, et qu'ils se proposaient au contraire de descendre le cours du fleuve. Le feld-zeugmestre résolut en conséquence de renforcer son aile gauche. Mais pour ne pas s'étendre outre mesure, il fallut abandonner Verceil. La brigade qui avait été laissée dans cette ville repassa la Sésia; une fois au-delà de la rivière, elle fit sauter le pont du chemin de fer. A la fin de la journée du 19 mai, le VII[e] corps était à Mortara ; le III[e] à Trumello, le II[e] à San-Giorgio ; le VIII[e] à Lomello, une brigade à Vaccarizza, le V[e] entre San-Nazaro et Vaccarizza. Le IX[e] corps sous le commandement du feld-maréchal-lieutenant comte Schaffgotsche, venait d'arriver à Plaisance. La brigade Blumencron occupait la ville. Les brigades Castiglione à Rivergaro, Felhmayer à Stradella, Braum à Broni, observaient les débouchés des Apennins. Le feld-maréchal-lieutenant Urban se trouvait également avec une brigade à Broni. Enfin le I[er] corps d'armée se disposait à passer en Italie. Le XI[e] devait le suivre ; l'Empereur lui-même annonçait l'intention de se rendre à Vérone. Il ne restait, semblait-il, aucune chance d'engager la guerre sur les bords du Rhin.

L'armée autrichienne en ce moment réunissait 130,000 hommes. Alors même elle était inférieure en nombre à celle de l'Empereur des Français ; mais l'inégalité n'était pas alarmante. Le feld-zeugmestre venait de recevoir des renseignements qui lui apprenaient de la façon la plus précise la force et la répartition des différents corps de troupes français et sardes. Il était donc parfaitement au fait de la situation et pouvait attendre les événements. Selon toute vraisemblance il se serait arrêté à ce parti, s'il n'avait eu d'autres soucis. Ses détracteurs, il ne pouvait l'ignorer, l'accusaient d'inertie, et ce n'était pas sans quelque motif. Son entrée en campagne n'avait pas été brillante. L'Empereur François-Joseph n'en était pas satisfait. La presse allemande en faisait d'amères critiques, entraînant l'opinion publique à sa suite. Le feld-zeugmestre jugeait donc nécessaire de se réhabiliter par quelque acte de vigueur. Ne sachant qu'imaginer,

il conçut le projet de pousser une reconnaissance offensive sur la rive droite du Pô. Une telle mesure prouvait sa vigilance et ne compromettait rien. Il donna donc l'ordre au feld-maréchal-lieutenant comte Stadion de traverser le fleuve avec trois brigades du Ve corps, de rallier les deux brigades qui se trouvaient à Broni et de marcher sur Voghera. Les alliés devaient se trouver aux environs de cette ville; les feux de leurs bivouacs éclairaient tout l'horizon; leurs avant-postes étaient à Casteggio, le village avait été mis en état de défense, les patrouilles qui s'en étaient approchées avaient été accueillies à coups de fusil. Ces renseignements étaient assez vagues. Les troupes autrichiennes isolées sur la rive droite du Pô courraient le risque de se faire écharper; il fallait procéder avec une extrême circonspection.

XXIII

Le comte Stadion était le 19 mai au pont de Vaccarizza ; il leva ses bivouacs le 20, au point du jour, et s'achemina vers Casteggio avec les brigades prince de Hesse, Gaal et Bils; il devait être rejoint par les brigades Schaffgotsche et Braum en ce moment à Broni sous le commandement du feld-maréchal-lieutenant Urban; il avait ainsi sous ses ordres vingt-cinq bataillons, huit escadrons, en tout vingt-deux mille hommes. Son intention était d'enlever Casteggio de pousser jusqu'à Montebello et d'agir ensuite suivant les circonstances. Il avait fait part de son plan au feld-maréchal-lieutenant Urban et lui avait enjoint de l'attendre à Verzate [1].

Urban suivait la grande route parallèle au chemin de fer qui longe le pied des Apennins; ses éclaireurs lui apprirent vers dix heures du matin que les alliés avaient abandonné Casteggio. Il en prévint Stadion et sans attendre sa réponse, il entra dans la ville, la dépassa, se trouva ainsi fort rapproché de Montebello. La position n'était pas défendue, il l'occupa, puis de proche en proche s'avança jusqu'à Genestrello, hameau situé sur une croupe de l'Apennin d'où l'on aperçoit la Staffora, la ville de Voghera et la plaine environnante.

[1] Le pont de Vaccarizza avait été jeté près du hameau de ce nom non loin de l'embouchure du Tessin dans le Pô, et se trouvait ainsi à quatre lieues environ du pied des Apennins. L'Apennin est longé par la chaussée et la voie ferrée qui relie Plaisance à Alexandrie, en passant par Broni. Casteggio, Montebello, Voghera, Tortone. Les distances sont de Broni à Versate, 10,000 mètres, de Versate à Casteggio, 2,000; de Casteggio à Montebello, 2,500; de Montebello au pont de la Fossagazzo, 3,000; de ce pont à Voghera, 4,500; Ariolo est sur la Staffora à 4,500 mètres, nord de Voghera; Calcababbio et Branduzzo à 5,000 mètres nord de Genestrello. Casatisma, Robecco, La Casa di Ghiriufelli, 2 à 3,000 mètres nord de Casteggio.

Cette fois il jugea nécessaire de s'arrêter. Quatre compagnies de chasseurs, trois compagnies d'infanterie de ligne furent postées dans les vignes qui entourent le hameau. Deux bataillons, plus loin, un bataillon de grenadiers demeurèrent sur le chemin de fer. Un bataillon avait été laissé à Montebello, un autre à Casteggio, trois compagnies dans la montagne vers Torraza-Coste.

Stadion était loin de s'attendre à cette équipée. Le message d'Urban lui était parvenu vers onze heures du matin à Robecco. Gaal allait arriver, Bils était encore fort en arrière ; le prince de Hesse suivait sur la droite les chemins de traverse qui mènent à Branduzzo, Calcababbio et Montebello. Stadion avait pris ces dispositions dans la pensée que l'affaire s'engagerait à Casteggio. La donnée n'était plus la même. Il fallait aller infiniment plus loin pour trouver l'ennemi. La moitié du jour était déjà écoulée. Les troupes étaient fatiguées d'une longue marche rendue plus pénible encore par les pluies qui avaient défoncé les chemins et gonflé les canaux d'irrigation. Stadion prit le parti de remettre l'accomplissement de ses projets au lendemain, et pour ce jour de bivouaquer à Casteggio. Ne doutant pas qu'Urban fût encore à Verzate, il lui enjoignit de poursuivre sa marche, de laisser Braum à Casteggio et d'aller avec Schaffgotsche se poster sur les hauteurs qui dominent Voghera, entre Genestrello et Torraza-Coste. Deux bataillons de Gaal furent envoyés à la Casa Ghiringhelli près de Montebello ; le reste de la brigade fut réparti entre Casathisma et Casteggio, Bils fit halte à Robecco ; le prince de Hesse eut ordre de retourner à Branduzzo.

Stadion venait d'expédier ses instructions, lorsque vers deux heures et demie il entendit gronder le canon dans le lointain. Sa surprise fut extrême. Urban n'était donc plus à Verzate ; sans nul doute il avait poursuivi sa marche et se trouvait aux prises avec l'ennemi.

L'approche des Autrichiens avait été annoncée vers midi et demi à Voghera. Le général Forey se trouvait dans cette ville avec sa division. Il avait sous ses ordres treize bataillons d'infanterie française et dix escadrons de cavalerie sarde. Deux bataillons étaient de grand'garde sur la route de Casteggio, près du pont de la Fossa-Gazzo, deux autres plus loin vers la gauche à Oriolo. La cavalerie éclairait au loin la plaine. Nul ne s'attendait du reste à un engagement. La présence de l'ennemi aux environs de Casteggio n'avait été signalée les jours précédents que par la rencontre de simples patrouilles. Forey envoya immédiatement prévenir le maréchal Baraguey-d'Hilliers. Prenant deux bataillons qui se trouvaient sous les armes, il alla rejoindre les bataillons de grand'garde à la Fossa-Gazzo. Des cavaliers qui revenaient blessés affirmaient que les Autrichiens disposaient de forces considérables, mais il n'était pas

facile de s'en assurer. Les blés déjà forts ne laissaient apercevoir de la plaine que les cîmes des arbres, les toits des cascines, les cloches des villages. Au milieu des vignes et des mûriers, on apercevait des chasseurs embusqués; plus loin une colonne d'infanterie massée sur le chemin de fer. On échangea quelques coups de fusil. Vers deux heures, Forey avait ses deux brigades; à gauche du petit pont de la Fossa-Gazzo, quatre bataillons de la brigade Blanchard, la cavalerie sarde; à droite, sept bataillons de la brigade Beuret; un bataillon de la division d'Autemare qui se trouvait par hasard à Voghera lui servait de réserve. Forey était dès lors en mesure d'agir, mais il ignorait encore les intentions du maréchal. L'officier qu'il lui avait dépêché revint enfin avec la réponse. Le maréchal enjoignait de pousser l'ennemi jusqu'à Casteggio. Il annonçait l'arrivée de renforts. Forey prit alors l'offensive; il lança quatre bataillons sur le hameau de Genestrello. A ce moment les deux bataillons autrichiens qui se tenaient sur le chemin de fer avancèrent. Ils furent chargés par la cavalerie sarde, se dégagèrent et ne s'arrêtèrent que sous le feu de l'infanterie française. Les chasseurs se maintinrent quelque temps dans les vignes mais finirent par être délogés de Genestrello. Ralliés par le bataillon de grenadiers, ils revinrent à la charge et pénétrèrent jusqu'au milieu du hameau, ne purent s'y maintenir et finirent par abandonner la partie, entraînant avec eux les autres bataillons.

Le comte Stadion était en ce moment à Montebello. Il se faisait tard. Le bon sens lui conseillait de ne pas s'opiniâtrer, mais il lui restait à couvrir la retraite d'Urban. Le village de Montebello est bâti sur une crête escarpée, la position est forte, bien qu'elle soit dominée par les contreforts de plus en plus élevés de l'Apennin. Stadion résolut de s'y maintenir, mais il n'avait sous la main que le bataillon laissé par Urban. Gaal se disposait à bivouaquer autour de Casteggio, Bils était à Robecco, le prince de Hesse, en raison des ordres qu'il avait reçus dans l'après-midi, retournait à Branduzzo. Il fallait se hâter, Stadion enjoignit à Gaal de revenir à Montebello sans perdre un moment, à Bils de former sa réserve à Casteggio, au prince de Hesse d'inquiéter le flanc de l'ennemi. Gaal arriva vers quatre heures. Deux de ses bataillons montèrent au village, les quatre autres ployés en colonne serrée dans la plaine, attendirent les Français qui arrivaient poussant devant eux les bataillons engagés à Genestrello. Plus loin la brigade du prince de Hesse, en raison des ordres divers qu'elle avait reçus, allait et venait entre Calcababbio et Branduzzo, s'arrêtait, puis reprenait sa marche vers Montebello, harcelée par les deux bataillons français qui avaient passé la Staffora à Oriolo.

La fusillade se rapprochait, elle redoublait au milieu des vignes qui couvrent les dernières pentes de l'Apennin. Le général Beuret redescendait en ce moment vers Montebello. Chassés des vignes, les Autrichiens se rejetèrent dans le village. Ils n'avaient pas eu le temps de forcer l'entrée des maisons, se trouvaient entassés ainsi dans une rue longue et étroite que le canon enfilait. Ils regagnèrent l'église située sur une croupe escarpée à l'extrémité du village, s'y maintinrent quelque temps, mais finirent par en être délogés. L'engagement continuait dans la plaine ; il était inutile de le prolonger, Urban était tiré d'affaire. Des bataillons autrichiens les plus maltraités, les uns se reformaient en arrière, les autres regagnaient Casteggio. Stadion donna sur toute la ligne le signal de la retraite.

Forey à la même heure faisait sonner le ralliement ; de la crête où il se trouvait il découvrait toute la plaine ; les troupes que le maréchal devait lui amener n'apparaissaient pas encore. L'ennemi ne semblait pas autrement ébranlé ; il se maintenait en bon ordre, enfin la grosse colonne que l'on apercevait dans la plaine arrivait sur le terrain. Aux flocons de fumée qui se confondaient avec les brumes du soir, il était facile de voir que Blanchard se trouvait aux prises avec cette colonne. Le plus sage était de s'en tenir là : le maréchal qui venait d'arriver se prononça dans le même sens. Il se faisait tard, le soleil se coucha derrière l'Apennin, les ombres des montagnes s'étendirent sur toute la plaine. Insensiblement, à l'heure du crépuscule, les colonnes autrichiennes disparurent, le silence se fit, la nuit tomba.

Nul ne pouvait deviner ce que les généraux autrichiens avaient voulu dans cette journée. S'agissait-il d'une simple reconnaissance ? Les forces considérables qu'ils avaient amenées témoignaient du contraire. Mais alors il fallait s'attendre à une grosse affaire pour le lendemain. En tout état de cause, il était inutile de rester à Montebello. Le maréchal résolut de ramener ses troupes ; il fit allumer des feux de bivouac, et à la nuit close il regagna Voghera.

Stadion quitta Casteggio à neuf heures du soir, et repassa le pont de Vaccarizza vers une heure du matin. Il avait perdu un millier d'hommes tués ou blessés, environ trois cents prisonniers ; il ramenait des troupes démoralisées, exténuées de fatigue, et n'avait, en définitive, rien appris [1].

[1] Les Autrichiens se battirent à Montebello mieux qu'ils ne le firent par la suite; mais alors même ils se montrèrent fort inférieurs aux soldats français. Forey avait onze bataillons de 450 hommes environ; deux autres à Oriolo qui ne firent rien. Il eut affaire en premier lieu à quatre bataillons, puis à sept de 800 hommes environ.

Il nous reste à dire un mot de la légende. En France, chaque affaire a sa

XXIV

Ainsi qu'il arrive toujours en pareille occurence, on récrimina, on se rejeta la faute des uns aux autres, on clabauda sur tous les tons. Ce n'était pas tout, il s'agissait à cette heure d'apprêter la pâture des journaux en narrant l'affaire d'une façon satisfaisante. On se garda de signaler la marche inconsidérée d'Urban sur Genestrello, on en tut les conséquences ; on ne dit pas que faute d'ensemble les Autrichiens ne s'étaient trouvés nulle part en force. Sans doute ils avaient été repoussés avec pertes, on ne pouvait le nier, mais il ne pouvait en être autrement, disait-on ; une reconnaissance offensive est toujours une opération périlleuse. Le comte Stadion s'était proposé de découvrir les projets de l'ennemi. Il avait dû le pousser vivement, et s'était ainsi trouvé aux prises avec plus de 40,000 hommes. Cette évaluation était confirmée par les dires du prince de Hesse qui avait vu des locomotives, amener des masses de troupes à Voghera [1]. On finit par le croire et l'on ne douta plus que l'Empereur des Français n'eût concentré la majeure partie de ses forces sur sa droite et ne se disposât à descendre le cours du fleuve. Le feld-zeugmestre écrivit dans ce sens à Vienne. Telle avait été de tout temps son opinion, ajoutait-il en se louant de sa perspicacité.

L'Empereur des Français ne tomba pas dans une moindre méprise. Le lendemain il vint à Montebello, visita le champ de bataille, se fit expliquer les incidents de l'affaire, interrogea les prisonniers, et conclut de ces divers renseignements que les Autrichiens ne se seraient pas aventurés aussi loin s'ils n'avaient eu le dessein de déboucher en masse sur la rive droite du Pô. Il jugea nécessaire de surveiller le pont de Vaccarizza de plus près. Il donna l'ordre au maréchal Baraguey-d'Hilliers de se rendre à Montebello, d'appeler à lui la division d'Autemare, de la poster à Genestrello, de se relier aussi avec Mac-Mahon et Canrobert qui allaient se trouver l'un à Voghera, l'autre à Pontecurone. Il recommanda à ses généraux la plus grande vigilance, leur prescrivit de rompre les chemins, enfin de camper en ordre de combat, l'artillerie toujours en batterie, la cavalerie prête à monter à cheval [2].

légende. Forey avec quatre ou cinq mille hommes, dit-on, mit en déroute trente mille Autrichiens. Il n'est pas permis de révoquer en doute cette allégation, m'a dit le patriarche d'une de nos feuilles militaires. Je n'ai pas cru néanmoins devoir aller aussi loin.

[1] Affaire d'imagination. Les ponts du chemin de fer rompus à Tortone et à Voghera par les Autrichiens n'étant pas encore réparés.

[2] L'Empereur voyait pour la première fois un champ de bataille. L'horreur que lui inspirait les cadavres bouleversait sa physionomie. Il était livide me disait un des généraux du temps.

Il ajourna par la même raison la réalisation de son plan de campagne. Les ordres de marche qui venaient d'être donnés furent révoqués. Malheureusement le roi avait déjà commencé les opérations préliminaires dont il était chargé. L'armée sarde n'était plus cantonnée aux environs de Casale; elle se trouvait en partie sur la rive gauche du Pô. La division Cialdini, qui formait l'avant-garde, était entrée à Verceil le jour même du combat de Montebello. Le général sarde devait s'emparer des abords du viaduc que les Autrichiens avaient fait sauter, et tout disposer pour la construction des ponts destinés au passage de l'armée alliée. Il avait franchi la Sésia à gué, s'était heurté le 22 mai contre les avant-postes des Autrichiens. Une crue de la Sésia l'avait forcé de regagner Verceil en toute hâte. Le roi s'était inquiété du sort de cette division. Pour la dégager, il avait fait passer des troupes dans les îlots situés en face de Candia, s'était fort agité pour faire accroire aux Autrichiens que son intention était de forcer le passage de la rivière sur ce point. Enfin Garibaldi avait suivi le mouvement de l'armée sarde, et remontant au nord, s'était lancé dans la région des lacs. Etonnés de ces démonstrations, les Autrichiens avaient pris les armes; des coups de canon avaient été échangés sur tout le cours de la Sésia. Il eût été à propos de ramener l'armée sarde à Casale. L'Empereur avait un intérêt manifeste à cacher le plus longtemps possible son projet de tourner l'aile droite de l'armée autrichienne. Mais il entrait dans ses habitudes de voir venir; il laissa donc le roi brûler sa poudre. L'armée alliée se trouva ainsi disséminée, non plus sur un espace de dix lieues, mais bien sur un espace de vingt-cinq lieues au moins. Le roi eût été cette fois en droit de rappeler son allié aux véritables principes de la guerre, tels qu'ils se trouvaient développés dans l'ordre général du 15 mai. Mais le roi, brave soldat s'il en fût, ne voyait de la guerre qu'une occasion de faire gronder son canon et n'entendait rien aux malices de la stratégie.

Tandis qu'à l'aile gauche, les troupes tiraillaient sans rime ni raison, à l'aile droite elles attendaient en silence. Des alertes que rien n'expliquait amenaient chaque jour des prises d'armes. Les Autrichiens arrivaient, semblait-il, mais les cigales en réalité bruissaient seules dans la campagne. Il fallut se rendre à l'évidence, l'armée ennemie ne se disposait pas à franchir le Pô.

Le duc d'Almazan.

UNE JEUNE FILLE EN LOTERIE

Berthe de Ninville était certainement une des jeunes filles à qui l'on aurait pu appliquer au superlatif le plus d'épithètes peu concordantes, comme dans la célèbre litanie de Mme de Sévigné. Elle était très-spirituelle et très-naïve, très-sensible et très-étourdie, très-rêveuse et très-enjouée, très-douce et très-vive, très-élégante et très-simple, très-pieuse et très-mondaine, plusieurs disaient très-coquette. Elle était très-pauvre et très-jolie. Fille unique d'un officier de cavalerie qui, après une amourette, avait fait, étant lieutenant, ce qu'on appelle un mariage de garnison, elle avait perdu sa mère dès son bas âge. Elle avait grandi pour ainsi dire au milieu des chevaux. Sa gentillesse et son espièglerie la rendaient l'objet des caresses de tous les membres de la famille militaire. Elle était l'enfant chérie du régiment. Plus tard on prétendait que c'était là qu'elle avait pris dès l'enfance, dans cette éducation sans mère et dans la familiarité des jeunes officiers, la désinvolture de manières qu'on lui reprochait quand on n'y voyait pas un charme. Elle avait seize ans et la situation devenait délicate, lorsqu'elle eut le malheur de perdre son père. Ce n'était pas seulement une douleur pour l'orpheline, c'était un complet désastre. Le commandant de Ninville n'avait que la cape et l'épée. Berthe restait absolument sans ressources.

Elle fut recueillie par une parente âgée de sa mère, Mme Dubois, qui habitait une petite ville de Basse-Normandie et jouissait d'une modeste aisance. Cette retraite convenait bien à un deuil aussi profond. Après la stupeur des premiers mois, le temps commença son œuvre, et ici le temps c'était la jeunesse. Le caractère de Berthe, je ne parle pas de son cœur, qu'elle ne connaissait pas, était léger. La nature avait été pour elle une fée bienfaisante en lui départissant, afin de l'aider à supporter les épreuves de la vie, le don ineffable de la gaieté. C'était le bouton de rose parfumé qui s'épanouissait au milieu des épines. Les distractions qu'avait à lui offrir l'hospitalité de Mme Dubois n'étaient pas très-variées. Elles alternaient entre les offices de la paroisse, la promenade, une bibliothèque poudreuse et

la partie de cartes, en tête à tête ou en société de quelques vieillards. Berthe accompagnait sa tante à tous les offices, lui faisait prolonger la promenade jusqu'à la fatigue, en ayant le talent d'entretenir toujours une conversation animée, prenait d'elle des leçons de piquet, de besigue et de boston, et le soir égayait la réunion par de vives saillies. Elle époussetait aussi de vieux livres, et lisait haut tandis que la vieille, dont la vue était affaiblie, tricotait sous ses lunettes. La digne femme, qui avait cru faire un acte de charité méritoire en appelant auprès d'elle l'orpheline, l'avait prise en passion, et toute la bourgade retentissait des éloges de Berthe. Malheureusement la santé de Mme Dubois déclina bientôt. Berthe se trouva garde-malade et s'acquitta merveilleusement de ce rôle. A peine l'année de son deuil était terminée qu'une nouvelle douleur l'assaillit. Elle avait à chercher un autre asile.

Plusieurs des habituées de la partie du soir voulurent l'attirer. Elle dut accepter sous le toit de l'une d'elles un refuge, ce qui mécontenta les autres, et menaça de créer de grosses difficultés. Elle avait à demander les ordres de son tuteur, cousin éloigné et chef de la famille de son père.

Le comte de Ninville, qui habitait la Bourgogne, n'avait jamais vu sa pupille et s'était à peine occupé d'elle. Il la redoutait un peu, comme on redoute les parents pauvres. Il avait autrefois blâmé la mésalliance et le mariage imprudent de son cousin. Il avait été bien aise de savoir que la jeune fille était à l'abri du besoin auprès d'une parente respectable, et n'avait pas encouragé des correspondances fréquentes. Il espérait que Mme Dubois vivrait longtemps et pourrait laisser à Berthe des moyens d'existence, en sorte qu'il n'y aurait pas là pour lui d'embarras. Il fut donc très-contrarié d'apprendre que la bonne dame n'avait que des rentes viagères, et que Berthe se trouvait encore sans ressources. Quelles que fussent les réserves des deux sollicitudes qui se combattaient en lui, le comte était un homme de devoir. Il résolut de partir sans s'annoncer, afin d'aller juger la situation par lui-même.

Il descendit dans une méchante auberge, s'enquit du domicile de Mme Dubois, et, trouvant la maison vide, s'informa auprès des voisines de ce qu'était devenue l'orpheline. On lui indiqua le n° 42 de la Grande-Rue, chez Mme Hamel. Il s'y rendit, et lut en gros caractères sur la devanture d'une boutique le nom de Mme veuve Hamel, marchande de nouveautés et de mercerie. C'était chez une mercière que le comte de Ninville allait découvrir une pupille de son nom.

Il s'arrêta, balançant s'il ne reviendrait point sur ses pas. Une fenêtre s'ouvrit au-dessus de la boutique, et les regards du comte rencontrèrent ceux d'une belle jeune fille vêtue de noir et tête nue. Il

salua instinctivement, rougit de ses hésitations et sentit qu'il ne pouvait plus reculer. Il entra, demanda Mme Hamel qui était au comptoir, mesurant des étoffes qu'elle vendait à des paysans. Il se nomma et fut introduit auprès de Berthe. C'était bien la jeune fille qui avait paru à la fenêtre.

Tous deux étaient fort émus, et Berthe fondit en larmes. Le comte s'efforçait de la consoler. Il était séduit par la beauté, par la physionomie attachante, par la parole ardente de l'orpheline. Avant qu'il n'eût réfléchi, sa détermination était prise, elle s'imposait à sa charge de tuteur, à sa fierté peut-être, comme une obligation d'honneur.

— Mon enfant, dit-il, vous ne resterez pas ici un jour de plus, et c'est ma maison qui doit être désormais la vôtre. J'ai une fille de votre âge; j'espère que vous serez deux amies. Dès ce soir, nous partons ensemble pour la Bourgogne.

On fit monter Mme Hamel pour lui annoncer cette résolution. Elle ne pouvait qu'y applaudir en félicitant Berthe, mais elle témoignait de ses regrets personnels avec une effusion dont le comte fut extrêmement touché.

— Ah! monsieur le comte, disait-elle, vous ne savez pas encore ce que vous allez gagner et ce que je vais perdre! Cette enfant était la joie et la bénédiction de notre pays!

Le comte mit une grande courtoisie à remercier Mme Hamel, dont les bonnes manières le frappaient. Il la priait de vouloir bien s'occuper du petit bagage de Berthe, tandis qu'il irait se promener avec la jeune fille avant de revenir prendre congé.

— Monsieur le comte, dit-elle, l'omnibus du chemin de fer ne part qu'à huit heures, et il en est quatre. Je ne suis pas destinée à vous revoir ni à revoir mademoiselle. Ne consentiriez-vous pas à me faire l'honneur d'accepter un bien modeste dîner improvisé, qui vaudrait peut-être celui de l'auberge? Ce serait, pour quelques amis, une occasion d'adresser leurs adieux à mademoiselle.

— J'ai gardé, répondit le comte, une voiture de louage, et je comptais me mettre en route plus tôt. Mais je me reprocherais de refuser votre invitation, et je l'accepte de grand cœur.

Il sortit, donnant le bras à l'orpheline, qui lui demanda de diriger la promenade vers le cimetière où elle désirait faire une pieuse visite à la tombe fraîchement fermée de Mme Dubois. Le comte ne put que lui savoir gré de cette pensée. Lorsque ce devoir fut accompli, la physionomie mobile de Berthe devint bientôt radieuse. Elle questionnait son tuteur sur la composition de sa famille. Il avait un fils à Saint-Cyr; deux jumeaux de onze ans, Pierre et Paul, assistés d'un précepteur ecclésiastique, étaient au château; une fillette de

six ans, tard venue, était un véritable lutin. Il avait, on l'a déjà vu, une fille de dix-sept ans, qui se nommait Nathalie. Quand il voulut, suivant la pente de la tendresse paternelle, parler avec quelque complaisance des mérites de sa chère Nathalie, un nuage passa tout à coup sur son front. Il regardait, il écoutait Berthe, il se troublait de la comparaison. Il repoussa généreusement cette impression. N'était-ce pas une seconde fille qu'il adoptait? Puis, la pensée de M[me] de Ninville traversa son esprit. Les mères ont des jalousies bien autrement ombrageuses que les nôtres. Comment la comtesse accueillerait-elle cette fille nouvelle qu'elle n'attendait pas? Ce fut encore un nuage. Tout cela fut inconscient et fugitif. L'allégresse de Berthe était trop communicative, et le comte en subissait le charme, se réjouissant de la gaieté qu'il allait rapporter à son foyer.

Pendant ce temps, M[me] Hamel, avec une activité fiévreuse, se multipliait pour les apprêts et les invitations de son dîner. On se mit à table à six heures. Le curé, un vieux notaire, deux ou trois habituées de la partie du soir étaient les convives réunis à la hâte. Les mets étaient excellents dans leur simplicité, une vaisselle ancienne, que des collectionneurs auraient achetée un haut prix, méritait tous les compliments du comte, qui se piquait d'être connaisseur. En sa qualité de Bourguignon et de vigneron, il n'appréciait pas moins les vins que M[me] Hamel réservait pour les grandes occasions. Par-dessus tout, on respirait une atmosphère de bienveillance. Dans la vie des particuliers comme dans celle des nations, il y a de ces moments où le cœur se dilate, où la bienveillance s'épanche, où l'humanité, cachant ses laideurs, ne montre que les plus nobles traits de son visage, où il semble que l'homme soit bon. Moments trop courts, suivis de tristes lendemains. On sait celui du patriotique baiser Lamourette. Si le séjour de l'orpheline s'était prolongé là, elle aurait peut-être été une pomme de discorde. Son brusque départ avait confondu harmonieusement tous les sentiments.

Le comte s'émerveillait d'être entouré de si braves gens; il était plus fier de sa pupille qu'humilié de dîner dans une arrière-boutique, ce à quoi il ne songeait guère. Il avait de l'esprit, beaucoup d'usage, l'élocution facile; il était affable pour chacun et se plut à laisser de lui l'opinion la plus favorable, ce qui n'est jamais malaisé à la supériorité du rang. Aussi quand le roulement d'une voiture s'arrêtant devant la porte avertit qu'il fallait se préparer à la séparation, le mot *déjà* s'échappa de toutes les lèvres ou de tous les cœurs. L'échange des adieux se fit au milieu d'un véritable attendrissement.

— Au revoir, dit le comte en serrant successivement la main de tous les convives, tandis que Berthe présentait de bonne grâce à la ronde ses joues charmantes. Au temps où nous sommes, il n'est plus

permis de se faire des adieux. Vous n'êtes qu'à quelques heures de Paris qui est le rendez-vous universel et où je passerai l'hiver. Je n'oublierai pas l'acueil que ma jeune cousine et moi avons reçu parmi vous et je serai heureux de vous accueillir à mon tour. Ma chère madame Hamel, je ne vous donnerai pas un dîner meilleur ni plus cordial.

On se sépara sur ce trait final. Les voyageurs gagnèrent la station du chemin de fer par une route assez cahoteuse qui n'était pas propice à la conversation. Le train était en gare, ils n'eurent que le temps de se jeter dans une voiture déjà presque remplie. Berthe s'assoupit. Malgré sa lassitude, le comte ne dormait pas et réfléchissait aux conséquences de son enlèvement. On devait traverser Paris; il avait projeté de s'y arrêter pour aller voir son fils à Saint-Cyr. La société de sa compagne était gênante. Il ne pouvait pas la laisser seule à l'hôtel. Pouvait-il faire à un jeune homme de vingt et un ans, dans un parloir de l'École militaire, la présentation de cette cousine trop attrayante, et suffirait-il de lui annoncer que ce serait une sœur? La sollicitude paternelle aperçut des écueils, et pour la troisième fois un nuage, plus lent à se dissiper que les deux premiers, se forma dans l'esprit du comte. Bah, se dit-il enfin, nous sommes encore loin des vacances. Je n'ai pris aucun engagement, et j'aurai le temps de rechercher une combinaison que ne désavoue pas la prudence. Pour le moment, j'accomplis un devoir impérieux, et il n'y a pas à disputer avec le devoir. Seulement je le sens, il faut que je renonce à mon projet, que je me prive du plaisir de voir mon pauvre Raymond et de rapporter de ses nouvelles à sa mère.

Il trouva la résolution pénible, alors surtout qu'au point du jour retentit à ses oreilles le nom de Saint-Cyr et qu'apparurent à ses yeux, au-dessus des brumes de la vallée, les toits pointus de l'École. Berthe s'éveillait en sursaut, et regardait avidement.

— Qu'ai-je entendu? dit-elle.

— Saint-Cyr l'École, répéta la voix de l'employé.

— Je ne me trompe pas, reprit Berthe en se penchant vers le comte, — les autres voyageurs dormaient profondément, — c'est là que mon père a gagné sa première épaulette, c'est là que mon cousin Raymond gagne la sienne, j'espère bien que vous me ferez visiter Saint-Cyr?...

— C'est impossible, mon enfant, dit le comte en s'efforçant de sourire. Il y a longtemps que ce n'est pas un pensionnat de jeunes filles.

— Oh! une fille d'officier élevée sur les genoux des soldats... Je n'y serais pas timide, je vous assure. Songez que voilà plus d'un an que je n'ai vu d'uniformes. C'est ce qui me manquait le plus. Et puis, mon cousin Raymond, que j'aimerais tant à connaître! Vous ne pouvez

pas passer si près de lui sans profiter de l'occasion pour l'embrasser.

— Je le regrette en effet beaucoup, mais je suis parti trop inopinément, et j'ai hâte d'être rentré chez moi. N'insistez pas, ma chère enfant, c'est impossible.

Le train s'était remis en marche. De la gare Mont-Parnasse le comte se fit conduire à la gare de Lyon. La jeune fille n'était jamais venue à Paris, et l'on juge si ses beaux yeux bleus étaient grands ouverts. Elle ne parlait plus de Saint-Cyr, elle ne témoignait aucune contrariété de ne pas s'arrêter à Paris. Ce fut de la meilleure humeur du monde qu'après un déjeuner à la gare et quelques heures d'attente, employées par une course jusqu'à la place Royale, Notre-Dame et le Jardin des Plantes, elle sauta lestement dans la voiture qui l'emportait en Bourgogne. Tout pour elle était intérêt, curiosité, impression vive, matière d'observations piquantes ou naïves, et le comte admirait cette sève exubérante de jeunesse qui jaillissait, qui ruisselait en quelque sorte. Une des rencontres les plus banales avait été une des plus riches sources d'émotion. Sur les quais, de longues files de cavaliers en tenue du matin promenaient leurs chevaux. Berthe tressaillit en les contemplant; une larme bientôt essuyée mouilla sa paupière, et puis elle se livra complaisamment à des commentaires de science hippique qui amusaient le comte et dont les cavaliers qui passaient avec nonchalance ne soupçonnaient certes pas la compétence.

Le château de Bessières était situé à quelques lieues de Mâcon, assez avant dans la montagne. Le comte n'y voulait pas rentrer de nuit. Il n'était pas attendu et n'aurait trouvé aucune chambre préparée pour sa pupille. Il prit donc des lits dans un hôtel de Mâcon, vaqua le lendemain matin à quelques affaires comme en ont toujours les châtelains à la ville voisine, loua une voiture découverte et s'arrangea pour arriver chez lui vers midi. Peut-être mettait-il un peu de coquetterie à montrer Berthe reposée et après qu'elle aurait réparé les injures que fait un long trajet à la toilette et même au visage; peut-être aussi un peu de coquetterie personnelle de propriétaire à lui faire voir les approches du château dans des conditions propices. Le temps était pur, on était au commencement de juin, à cette époque incomparable qui n'a qu'une durée de deux semaines à peine, où le feuillage s'épaissit sans avoir subi aucune morsure du soleil, où des gazouillements sortent de tous les buissons, des fleurs de toutes les tiges, où les ruisseaux roulent des eaux encore abondantes et qui ne sont plus troublées, où le printemps a cessé d'être une période astronomique, si souvent trompeuse, pour devenir véritablement le sourire de la nature. Berthe n'avait pas plus habité la campagne que Paris. Son enfance s'était écoulée dans les villes de

garnison ; son adolescence n'avait connu qu'une laide bourgade. La nature pour la première fois étalait devant elle les joyaux de sa parure. L'âme ardente de la jeune fille s'ouvrait à des jouissances nouvelles à mesure que la route, s'éloignant de la région monotone des vignes, s'élevait en serpentant à travers des vallées aux aspects variés. Tout pour elle était enchantement; elle exprimait avec feu son admiration; son visage s'illuminait, et le comte se livrait de plus près à une contemplation qui était aussi celle d'une des splendeurs du printemps.

Berthe ignorait absolument ce que pouvait être la résidence dont l'hospitalité lui était offerte. Le comte s'était abstenu à cet égard de toute description, et elle était si étrangère à la vie rurale qu'elle n'avait même pas songé à l'interroger. Une maison de campagne aux environs de Mâcon n'avait rien représenté de plus à son imagination que tant d'habitations blanchies, entourées d'un grand jardin, qu'elle avait vues dans les faubourgs des villes. Elle n'ignorait pas moins le degré d'aisance de son tuteur. Elle n'avait jamais connu que des intérieurs extrêmement modestes, et il ne lui venait pas à la pensée de soupçonner un contraste. Au sommet d'une côte, le comte fit arrêter la voiture, descendit, et offrant le bras à Berthe s'enfonça dans un sentier ombreux et presque mystérieux. Un bruit de galop et de feuilles froisées se fit entendre à travers le taillis et se rapprochait rapidement.

— C'est quelque chevreuil, murmura le comte. Il va sauter à trois pas de nous.

Au lieu d'un chevreuil, il vit paraître sa chienne favorite de chasse, qui après plusieurs bonds de joie se couchait à ses pieds, tendant sa tête qui implorait une caresse. Sultane l'eut vite obtenue, et recommença aussitôt ce manège devant la jeune fille.

— Voyez, dit le comte, elle a deviné que vous n'êtes pas une étrangère.

Charmé de cette rencontre de bon augure, il parvint sur la cîme d'un petit mamelon où était construit un élégant pavillon couvert en chaume. Un immense panorama se déployait de tous côtés devant les yeux.

— Regardez, dit le comte en se tournant d'abord vers le levant. Cette frange de montagnes qui borne l'horizon, c'est la chaîne des Alpes. Cette crête neigeuse qui la domine, c'est le Mont-Blanc.

Berthe était dans l'éblouissement. Puis, lui faisant contourner la chaumière, le comte lui montra, dans le pli d'un vallon, à une distance d'une demi-lieue à peine, la façade monumentale d'un château du style Louis XIII, que flanquaient d'épais massifs de fûtaies. Une vaste prairie s'étendait au-dessous, et se terminait par un petit lac

qui scintillait au soleil comme un miroir aux innombrables facettes.

— C'est là, mon enfant, dit-il avec attendrissement, que vous allez trouver une famille.

II

Par une de ces rapides évolutions de la pensée qui bouleversent quelquefois nos âmes, Berthe resta extrêmement troublée quand elle eut aperçu la terre promise. Elle était très-sérieuse en remontant en voiture. Elle ne regardait plus au dehors, mais au-dedans d'elle-même. C'était donc dans une maison opulente qu'elle allait être introduite, et le comte avait dit qu'elle n'y était pas attendue. Un mouvement tout spontané du cœur l'avait porté à l'enlèvement de sa pupille. Instinctivement elle avait peur de la comtesse. Elle sembla ne faire aucune attention aux belles avenues, à la pièce d'eau qui fut côtoyée et sur laquelle se jouaient des cygnes, à la grille dorée de l'esplanade. Elle gardait un silence que respectait le comte. Peut-être celui-ci avait-il aussi sa timidité. On s'arrêta devant un perron de dix marches, un domestique en livrée accourait et se chargeait des deux petites malles ; les enfants descendaient les degrés et embrassaient joyeusement leur père. Debout au haut du perron apparaissait la comtesse, grande, imposante, majestueuse.

— Ma chère amie, s'écria le comte en lui présentant Berthe, vous n'aimez pas le télégraphe, et je n'aurais pas eu le temps de vous donner autrement de mes nouvelles. Vous voyez ce que je rapporte de mon voyage, une sœur pour Nathalie et pour nous une fille de plus. Depuis deux jours que nous voyageons ensemble, je vous assure que nous sommes déjà très-bons amis. — N'est-il pas vrai, mon enfant? ajouta-t-il en prenant la main de Berthe, pour l'encourager. A présent que vous voici sous mon toit, vous me permettrez de vous donner un baiser paternel de bienvenue. — Et il appuya ses lèvres sur le front penché de la jeune fille.

Berthe continuait de garder le silence.

— Mademoiselle est sans doute fatiguée, dit la comtesse d'un ton assez froid, qui n'était cependant pas exempt d'une bienveillance protectrice ; Nathalie, conduis ta cousine dans la chambre bleue, qui est prête, en attendant que nous lui en ayons disposé une autre. Vous devez, Mademoiselle, éprouver le besoin de prendre du repos?

Ainsi interpellée, il fallut que Berthe recouvrât la parole. Dans les situations troublées, il arrive souvent ainsi qu'une question est un véritable bienfait.

— Je vous remercie, Madame, répondit-elle. J'ai passé une fort bonne nuit à Mâcon. Ce n'est pas de la fatigue que j'éprouve, c'est

de la confusion, et j'ai tant de motifs d'être confuse que je vous demande de l'indulgence pour mon embarras.

Cela fut dit d'une voix si douce, que la figure grave de la comtesse s'éclaircit. Il était d'ailleurs difficile, même à une femme, de ne pas subir le charme pénétrant de la beauté de la jeune fille. Elle reprit :

— Alors, Mademoiselle, un peu de toilette seulement. Dans une demi-heure nous nous réunirons au salon pour faire plus ample connaissance.

Il était naturel qu'elle désirât avoir un entretien avec le comte. Nathalie conduisit donc sa cousine dans la chambre bleue, un des appartements destinés à l'hospitalité, où était déjà déposée la malle de la voyageuse. Après échange de quelques propos d'une bonne grâce assez banale et réciproquement gênée, elle la quittait en lui annonçant qu'elle allait lui envoyer la femme de chambre.

— Une femme de chambre à moi, s'écria Berthe qui retrouvait à ce mot de la vivacité. Eh que voulez-vous que j'en fasse?

Nathalie fut très-étonnée.

— Ce que j'en fais moi-même, je pense, dit-elle. Ranger votre linge et vos robes, vous habiller, vous coiffer... D'ailleurs ce sont les ordres de ma mère.

— Pardonnez-moi, reprit Berthe en souriant. Je n'ai pas ces habitudes, et pour cause.

En effet, au bout de quelques minutes, une femme de bonne mine entrait, et se mettait d'abord en devoir de déboucler la malle. En pensant au contenu, Berthe la priait poliment de ne pas prendre ce soin, qu'elle se réservait. Elle déclina pareillement l'offre de se faire coiffer et dit n'avoir besoin de rien. Restée seule, elle fut frappée du luxe qui l'entourait, et qui n'avait pourtant aucune exagération, mais elle n'avait jamais eu l'occasion de voir une maison richement meublée, pas même celle de visiter soit une exposition publique, soit simplement les magasins des tapissiers de nos boulevards, qui sont une sorte de musée. Elle déploya lentement les effets enfermés dans sa malle de cuir. Presque tous lui rappelaient la générosité de Mme Dubois, et elle pensa qu'il faudrait une autre générosité pour les renouveler. Elle versa une larme sur le portrait photographié de la vieille dame, se demandant si elle n'était pas mieux à sa place et plus heureuse auprès d'elle. Elle avait aussi deux portraits de son père, officier superbe, fièrement campé sur son cheval, en uniforme de capitaine de hussards. Elle en prit un pour le donner à son tuteur, en songeant qu'elle n'aurait pas à lui offrir autre chose. D'une main sûre et habile, elle s'arrangea les cheveux, non plus devant un miroir, mais devant une vaste armoire à glace encadrée de laque bleue aux filets blancs. Elle ne s'était jamais vue ainsi et ne

se croyait pas aussi belle. Un mélange indéfinissable de sentiments, passant de la complaisance à la modestie, lui parut commander de s'éloigner de sa propre image. Elle ouvrit la fenêtre pour mieux respirer. Des hommes courbés travaillaient au jardin; plus loin, dans la campagne, des femmes accroupies travaillaient aussi en sarclant des herbes sous les ardeurs du soleil. Tout le monde n'est donc pas riche ici, se dit-elle. Mais ces pauvres gens ont l'honneur de gagner leur vie. Ne pourrai-je jamais gagner la mienne? Et tout à coup cette idée de gagner sa vie s'empara d'elle et la plongea dans la rêverie.

Elle en fut tirée par des pas précipités d'enfants accompagnés de cris et suivis de crépitements à la porte. La petite Alice et ses frères firent irruption dans la chambre bleue en parlant tous à la fois.

— On vous a vue à la fenêtre et on nous envoie vous chercher bien vite. Maman vous attend au salon.

Les enfants, suivant l'habitude de leur âge, auquel tout ce qui est nouveau est fête, étaient impatients. Berthe éleva dans ses bras la petite Alice, délicieuse fillette à la figure mutine, qui la couvrit de caresses.

— Venez donc, disaient Pierre et Paul.

Tout cela la rassurait un peu sur les conséquences de l'entretien qu'elle avait redouté. Berthe prit le portrait, passa devant l'armoire à glace, sans se retourner, et descendit l'escalier, précédée de Pierre et de Paul qui couraient au risque de se rompre le cou et criaient: La voici! La petite Alice ne la quittait pas et la tenait par la main, comme pour l'introduire sous ses auspices. Elle entra ainsi au salon, trouvant le comte souriant, Nathalie empressée et la comtesse presque gracieuse. Un petit chien griffon aux pieds de la comtesse jappait cependant avec colère. Elle ne parvenait pas à le calmer et s'excusait en disant qu'il n'aimait pas les nouvelles connaissances. Ce fut la petite Alice qui, en le poursuivant à coups de plumeau, réussit à le faire taire, mais il se réfugia sous un meuble d'où il grondait sourdement encore.

Berthe offrit au comte le portrait dont elle recherchait en quelque sorte la protection, et qui passant de mains en mains fut l'objet de commentaires bienveillants. On était frappé de la ressemblance. La conversation s'anima. Au bout d'une demi-heure on proposa une promenade dans le parc. Comme on sortait, Griffon, s'élançant de son refuge, déchira un pan de la robe de l'orpheline. Cette fois il fut plus sévèrement corrigé par la petite Alice, à laquelle se joignirent ses frères qui emportèrent le coupable pour l'enfermer. La comtesse était confuse.

— Il s'habituera quand vous l'aurez un peu caressé, dit-elle, et je

vous assure qu'il ne mord jamais. Ce qui me déconcerte c'est qu'il va vous falloir changer de robe.

— Je n'en ai pas d'autre, répondit Berthe avec bonne grâce. Veuillez me donner une aiguille et j'aurai bientôt réparé le dommage. Je n'ai qu'une robe de couleur claire qu'il ne serait pas convenable de remettre encore : malgré l'éloignement de la parenté de Mme Dubois, je lui devais tant que je me suis crue obligée de reprendre le deuil.

— Vous avez eu raison, dit le comte doublement ému. Mais il y a ici nécessité, et nous sommes en famille. Allez changer, ma chère Berthe, la femme de chambre réparera les sottises de ce caniche hérissé, le seul sujet de querelle que j'aie avec ma femme. Nous autres chasseurs nous n'aimons pas les roquets. Les femmes n'aiment guère mieux nos molosses hurlants, et il faut en ménage de l'indulgence réciproque. Dès demain, si vous le voulez, vous vous remontrerez en noir. A quelque chose malheur est bon. Je ne suis pas fâché qu'aujourd'hui aucune image de deuil n'attriste notre réunion

Cela fut dit avec une bonté dont Berthe se sentit pénétrée. Elle remonta dans la chambre bleue. Cinq minutes après elle reparaissait transformée. Aux compliments qu'elle reçut sur les mérites de la couturière de Basse-Normandie, elle répondit qu'elle avait fait sa robe elle-même. Elle s'affubla d'un des chapeaux de jardin de Nathalie et l'on se mit en marche. Sultane bondissait autour d'elle en témoignant une allégresse hospitalière. Ses grands yeux intelligents semblaient implorer pour sa race le pardon des offenses de Griffon. La petite Alice, laissant courir ses frères, ne s'arrachait pas à la contemplation de sa grande cousine qu'elle appelait sa tante Berthe, et se collait contre elle tantôt avec la gravité de l'admiration, tantôt en lançant des observations enfantines qui excitaient un franc rire. De plus en plus encouragée, Berthe retrouvait les trésors de sa riche nature, ce don de gaieté qui l'avait déjà soutenue à travers des épreuves moins dangereuses peut-être.

Nathalie, nature douce, réservée, un peu mélancolique, assistait étonnée aux manifestations de cette gaieté expansive. Elle souffrait de son isolement, plus que n'en avait souffert l'orpheline. Elle n'avait, aux environs du château, où le séjour de ses parents se prolongeait très tard, aucune amie de son âge. Les jeunes filles ont un impérieux besoin de ces amitiés qui, malgré leur tendresse et leur intimité apparentes, ne sont pas toujours de la confiance. J'ai souvent observé, non sans surprise, la puissance de volubilité de deux jeunes filles qui chuchottent entre elles, dans le coin d'un salon ou dans les allées d'un parc. Je me demande quel aliment leur vie peu incidentée peut fournir à des dialogues si animés. Elles ne sont

jamais lassées ; au moment de se séparer elles avaient encore mille choses à se dire, elles se rechercheront le lendemain pour recommencer de jaser avec une pareille abondance ; elles gazouillent comme gazouillent les oiseaux.

La mélancolie de Nathalie ne tenait peut-être qu'à la privation de de ces concerts d'innocent gazouillage. Elle se sentait attirée vers sa cousine et comprenait, sans y réfléchir, que la privation allait cesser.

Le dîner, la soirée développèrent davantage les impressions rapportées d'une longue promenade, et qui toutes étaient favorables à Berthe. Elle amusa les enfants en se mêlant à leurs jeux, en leur en enseignant qu'ils ne connaissaient pas, en leur chantant des rondes tout en tournoyant avec eux, ce qui fit entendre une voix charmante. La petite Alice voulait obstinément lui tenir la main, et se permit une résistance quelque peu violente quand sonna l'heure de la retraite. Le comte ayant demandé à Berthe si elle savait la musique, elle répondit qu'elle avait pris des leçons du chef de musique du régiment, mais qu'elle n'avait pas continué en Normandie, et que M[me] Dubois n'ayant pas de piano, elle avait certainement tout oublié. La comtesse ne fut pas fâchée de constater intérieurement que sa fille aurait cette supériorité et lui dit de se mettre au piano. Nathalie avait une exécution assez brillante à laquelle manquait l'expression. Berthe l'applaudit très-chaleureusement, et invitée par elle à lui succéder eut le tact de s'y refuser d'une manière péremptoire. — Je ne retrouverais plus mes notes, dit-elle, mais quand nous serons seules le matin, vous seriez bien aimable de me donner des leçons.

Après avoir pris le thé, on se sépara vers dix heures et demie. Nathalie, avant de s'endormir, pensa vaguement que désormais elle aurait une compagne moins austère que sa mère. Le comte, causant avec son oreiller, se disait : cette jeune fille est une enchanteresse. Elle serait la joie de ma maison ; mais quand Raymond reviendra de Saint-Cyr, il y aura là un danger. La comtesse se disait plus bas : cette jeune fille a des manières étranges. Elle pourrait nuire à Nathalie. Plus bas encore, ou plus haut, dans les profondeurs ou dans les hauteurs de son orgueil de mère, elle se disait : cette jeune fille si bien douée pourrait effacer Nathalie. La petite Alice avait un sommeil agité, et se retournant en riant dans une sorte de somnambulisme criait de temps en temps : Merci, ma tante Berthe ! Pierre et Paul dormaient d'un sommeil tranquille et ne rêvaient à rien.

Et Berthe ? Je ne sais. J'espère qu'accablée de lassitude elle ne goûtait pas un repos moins paisible.

III

Le lendemain, de bon matin, le comte eut un entretien solennel avec la femme de chambre, ce qui ne lui était pas habituel, lui recommanda beaucoup d'égard et de discrétion, et tâcha d'intéresser son cœur. Il est juste de reconnaître que la soubrette n'en manquait pas. D'ailleurs le comte, qui n'avait jamais de reproches à lui faire, était très-aimé d'elle, ce qui se rencontre souvent, et si la pauvreté de l'orpheline était un tort aux yeux de la domesticité, le nom qu'elle portait gardait son prestige. Il se renseigna sur les effets que possédait Berthe. C'était bien peu de chose, et la vérité est qu'elle manquait à peu près de tout. Il savait que la femme de chambre devait aller le jour même à Mâcon pour des commissions et lui donna les siennes après les avoir concertées avec elle. Il ajouta : c'est ma parente et ma pupille, je dois tenir ses comptes et cela ne regarde qu'elle et moi. Aussi vous paierez comptant et me remettrez toutes les notes, afin qu'elles ne puissent jamais être confondues. J'oubliais une chose, ne manquez pas de me rapporter un joli porte-monnaie.

On voit qu'il pensait à tout.

Son enquête lui avait appris qu'au fond de la malle étaient une robe de cheval, à demi usée, et une cravache. Je n'y songeais pas, se dit-il, Berthe doit être écuyère. Tant mieux. J'aurai une aimable compagne pour mes courses. J'ai toujours de la peine à décider Nathalie qui est trop timide. Il sortit sous cette impression, se dirigeant vers les écuries. En se retournant il aperçut Berthe accoudée à sa fenêtre ouverte, ses longs cheveux noirs flottants sur ses épaules. Il se rapprocha, et contenant sa voix :

— Déjà levée, mon enfant? — dit-il.

— Je suis ici en contemplation depuis deux heures.

— En vérité ! vous plairait-il de faire une promenade à cheval, avec moi? Nous aurons le temps d'être rentrés avant que ces dames ne se soient montrées.

— Oh ! avec grand plaisir ! Je descends à l'instant.

— Vous me rejoindrez de ce côté, dans la cour de l'écurie.

Bien plus tôt qu'il ne l'attendait, le comte vit apparaître Berthe radieuse, la cravache en main, mais vêtue de la robe qu'avait lacérée Griffon.

— J'ai essayé, dit-elle en riant, de mettre une amazone que je garde comme une relique. Que voulez-vous? Elle a près de trois ans, et j'ai grandi. Je n'ai pas pu y entrer. Heureusement ma robe a une assez longue queue, et nous ne risquons pas à cette heure, je pense, de rencontres compromettantes !

— Eh bien, allons ainsi !

— Figurez-vous..... Mais à propos, comment dois-je vous appeler ? monsieur, ou mon tuteur ?...

— Appelez-moi... mon oncle. A la mode de Bretagne ou à la mode de Bourgogne, peu importe, on n'ira pas chercher le degré. Puisque nous avons le même nom, et que je suis d'âge et de dignité trop respectables pour cousiner avec une enfant telle que vous, ce sera plus naturel.

— Et plus commode, Alice a résolu comme vous le problème, puisqu'elle m'appelle sa tante. La délicieuse petite fille ! Je raffole d'elle.

— Et moi aussi, mais c'est une enfant gâtée, très-difficile de caractère, et elle ne veut rien apprendre.

— Vraiment ? — Figurez-vous, mon oncle, que j'ai assisté ce matin, pour la première fois de ma vie, au plus beau spectacle qui se puisse voir.

— Quoi donc ?

— Au lever du soleil.

— Vous n'aviez jamais vu le lever du soleil ?

— Jamais, où l'aurais-je vu ? Dans une rue ?...

— Au fait, il y a beaucoup de femmes... la mienne peut-être......

— C'est magnifique. Et voici qu'aussitôt après vous m'offrez le plus grand plaisir que je puisse goûter, un plaisir dont j'étais privée depuis dix-huit mois, et dont je n'espérais plus jouir. Oh ! Dieu est trop bon, et vous aussi...

— Dieu surtout, mon enfant. Je vais vous donner le cheval de Nathalie, il est très-doux et vous ne risquerez rien.

— Ne craignez pas de m'en donner un plus vif. Je montais indifféremment tous les chevaux de mon père. J'ai été un peu élevée à cheval.

— Je l'oubliais. Eh bien, vous allez prendre celui que je monte habituellement. Il est vif, je vous en avertis, mais sûr, et sans aucune méchanceté.

On apprêta les chevaux, et la manière dont Berthe se mit en selle suffit pour inspirer confiance au comte. Le cheval, qui n'était pas accoutumé à être monté par une femme, fit quelques grimaces au départ mais fut bientôt maîtrisé. Berthe semblait aussi à son aise qu'une écuyère du cirque. La promenade fut charmante et se prolongea deux heures. Berthe franchissait légèrement les ruisseaux et aurait volontiers franchi des haies si le comte n'avait pas tempéré en souriant son ardeur. Au retour, en sautant lestement à terre, elle s'écria :

— Oh merci, mon oncle, j'ai de la joie pour toute la journée !

La petite Alice accourait et se jetait dans ses bras. Elle avait les yeux rouges et disait en la caressant :

— Tante Berthe, je croyais que vous étiez partie !

Pierre et Paul couraient aussi à sa rencontre. Ce fut ainsi escortée qu'elle remonta dans sa chambre, où les enfants la suivirent, jasant tous ensemble, rappelant les jeux de la veille, répétant les refrains des rondes, demandant à jouer et à danser encore.

Commencée sous de si favorables auspices, le journée ne se continua pas moins heureusement. Griffon lui-même fut plus aimable. Il avait cependant grondé quand on se réunit pour le déjeûner, mais Berthe le prit résolument, le lançant en l'air et le rattrapant comme un volant ballotté sur la raquette, et le chien, paraissant dompté par cette audace, se calma. Au sortir de table, le précepteur, interpellé sur la leçon d'Alice, — il s'était chargé de lui apprendre à lire, — répondit gravement qu'il n'avait rien pu obtenir d'elle. Elle opposait une résistance plus invincible que jamais, et il était découragé. — Il va falloir chercher une institutrice, dit la comtesse. On essaya de raisonner la petite fille. Elle se mit à pleurer en frappant du pied et en criant :

— Je veux que tante Berthe m'apprenne à lire.

— Te tairas-tu ? dit sévèrement le comte, que gagnait presque la colère, — et s'adressant à la comtesse, — faites donc emporter cette enfant, que vous gâtez... que nous gâtons trop.

— C'est moi qui vais l'emporter, s'écria Berthe en se levant. Mon oncle, madame, je vous conjure, je vous supplie de me la confier. J'ai déjà fait en Normandie la classe à des enfants.

Berthe avait dans le regard un feu, dans le geste un élan dont l'ascendant était puissant, Alice lui avait saisi la main. Elle semblait avoir compris, et demander la même faveur. Un peintre eût été enthousiasmé devant ce groupe charmant qu'il eût désespéré de fixer sur la toile. Il y eut quelques moments de silence.

— Allez, dit le comte ému jusqu'aux larmes, et que la bénédiction de Dieu vous accompagne.

— Ainsi soit-il, ajouta l'abbé.

Berthe et son élève n'étaient déjà plus dans la salle.

L'étonnement du brusque dénouement de cette petite scène d'intérieur était presque de la stupéfaction, et personne ne se pressa d'en aborder le commentaire. L'abbé sortit avec Pierre et Paul ; on apporta le courrier ; chacun lut ses correspondances ; le comte parcourut les journaux, puis s'absorba dans la lecture d'un article de revue. Il s'était écoulé près d'une heure quand Alice, précédant sa tante Berthe, reparut avec une physionomie rayonnante. Elle embrassa tendrement sa mère en lui présentant un papier.

— C'est notre premier bulletin, dit Berthe en riant. Nous ferons mieux une autre fois.

La comtesse lut à haute voix :

Attention : soutenue.

Conduite : très-bien.

Lecture : bien.

Ecriture : assez bien.

— Ecriture? dit le comte. Vous en êtes à l'écriture, quand Alice ne sait pas ses lettres ?

— Elle les sait parfaitement, et a bien mieux profité que vous ne pensez des leçons de M. l'abbé. D'ailleurs je suis d'avis qu'il faut tout commencer de bonne heure. Dès demain, c'est convenu, nous attaquons le piano. Mon élève est remplie de bonne volonté et j'espère qu'elle me fera honneur.

— Je vous félicite, ma belle enfant, du succès de cette plaisanterie.

— Ce n'est pas une plaisanterie, reprit Berthe, je vous conjure de nouveau de me laisser entreprendre sérieusement une chose sérieuse. Vous m'avez comblée de bienfaits que je ne sollicitais pas, ne me refusez pas celui que j'implore à mains jointes et dont je serai le plus reconnaissante.

On entendit rouler un carrosse qui s'arrêtait au perron. C'était une visite inopportune, ou peut-être opportune, et les visages reflétèrent des impressions diverses. La marquise de Faverolles fit une entrée tapageuse, au milieu d'une atmosphère de parfums qui l'enveloppait, une longue traîne balayant le parquet et ramassant les poupées d'Alice.

— Bonjour, ma toute belle, dit-elle à la comtesse, je viens voir si vous n'êtes pas malade. Et vous, cher comte, j'ai bien à me plaindre de vous, vous étiez d'ordinaire un voisin plus galant. Que c'est vilain d'être si sauvage !

— J'ai mon excuse, dit le comte. J'étais en voyage, et ne suis revenu qu'hier.

— Alors je vous pardonne, à une condition cependant, c'est que vous viendrez tous dîner chez moi mardi. J'organise une petite réunion et célèbre moi-même ma propre fête, — non pas mon anniversaire, cher comte, comme vous avez eu l'impertinence de dire l'année dernière.

— Vous vous en souvenez encore, madame? Je vous ai protesté humblement que c'était un *lapsus*.

— Oui, je vous en veux encore. Les vieux amis sont perfides. Je prétends qu'une femme habile devrait toujours se brouiller avec eux. Mais je suis trop bonne personne et je vous aime trop pour cela. Seu-

lement vous serez condamné à m'apporter en réparation le plus beau bouquet de votre serre, et à me tourner un madrigal. J'ai la franchise d'en convenir, j'adore les hommages, ceux des hommes d'esprit surtout. — Je tâcherai d'amuser la jeunesse et de la faire sauter. Vous entendez, Nathalie? Et mon petit bijou d'Alice, pour qui j'ai une passion malheureuse, refusera-t-elle de m'embrasser ce matin?

Sur un signe de Berthe, Alice courut présenter son minois à la marquise, qui le gratifia de deux gros baisers. L'enfant revint en s'essuyant les joues, et montrant à Berthe le revers de sa petite main :

— Du blanc, dit-elle à voix basse.

Un nouveau signe l'empêcha de continuer. Autrement elle allait se livrer à des propos d'enfant terrible qui auraient risqué de n'être pas du goût de la marquise. Heureusement celle-ci n'avait pas entendu, et reprit :

— Comme elle est sage aujourd'hui, cette mignonne. Vous avez eu raison, ma toute belle. Les mères ne suffisent pas à l'éducation de ces petits diablotins, et je vois que vous vous êtes décidée à lui donner une institutrice. Je vous fais compliment sur votre choix, ajouta-t-elle en adressant à Berthe une salutation gracieuse.

L'orpheline s'inclina en rougissant.

— Vous vous trompez, s'écria le comte. Je n'ai pas eu le temps de vous présenter ma jeune parente et ma pupille, Berthe de Ninville, qui depuis hier est de la famille.

— Je vous demande pardon, ma charmante, dit la marquise. J'aurais dû le deviner. Vrai, vous ressemblez au comte, et vous êtes trop jolie pour être institutrice; on ne voudrait de vous dans aucune maison sage, et je trouvais déjà la comtesse imprudente. Vous me pardonnez?

Et elle tendit la main à Berthe.

— Vous ne vous trompiez pas autant que vous le pensez, dit Berthe, non sans un certain effort. Je me consacre en effet à l'éducation d'Alice.

— Alors c'est une merveille, un quine à la loterie. Vous avez toujours été chanceux, mon cher comte, et vous le méritez, excepté quand vous me négligez. Il va sans dire que vous m'amenez votre pupille mardi. Je vous demandais pour ma fête le plus beau bouquet de votre serre. Le voici.

La physionomie de la comtesse témoigna une contrariété marquée, et Griffon se mit à japper.

— En voici même deux, continua la marquise, réparant de son mieux sa faute, autant que se réparent les fautes de ce genre, la

brune et la blonde, et le succès de ma soirée est assuré. Mais je vous flattais, cher comte, ce n'est pas à vous qu'elle ressemble, et la mémoire me revient. Seriez-vous la fille d'un officier de hussards qui dansait chez moi, à Paris, je n'ose pas dire il y a une vingtaine d'années? Il sortait alors de Saint-Cyr.

— Mon père était bien officier et les dates me semblent correspondre. Au surplus, son portrait est sur la cheminée.

La marquise se leva, profitant de l'occasion pour se regarder dans la glace, puis s'écria :

— C'est bien lui, je crois encore le voir. Il était charmant, mon valseur préféré, et je ne lui étais pas indifférente. Si je n'avais été déjà mariée, j'aurais eu pour lui un caprice. Comme vous me le rappelez! Ma chère, vous êtes mon amie, par droit de naissance.

La marquise avait l'habitude de faire ainsi presque à elle seule tous les frais de la conversation, et son verbiage ne s'arrêta pas là. D'autres visites survinrent, qui amenèrent d'autres présentations moins importantes pour la suite de ce récit.

Quand Berthe remonta dans sa chambre, elle y trouva étalés les objets rapportés de la ville d'après les généreuses instructions du comte; chacun la pénétrait d'une reconnaissance pleine de confusion, qui fut à son comble lorsqu'elle ouvrit en tremblant un élégant porte-monnaie. Il contenait vingt pièces d'or. Elle n'en avait jamais possédé la moitié. Elle courut, les yeux mouillés, frapper à la porte du comte.

— Merci, et encore merci, dit-elle en suffoquant, je ne me consolerai de tant de bienfaits que si je puis en rendre une faible partie à votre chère Alice.

— Pas un mot de tout ceci, répondit le comte. Evitez de me remercier. Puisque je suis votre tuteur, il doit être entendu que je dirige vos petites affaires, dont personne ne sait rien. Soyez la sœur de mes enfants, soyez l'amie de Nathalie, soyez surtout attentive pour la comtesse, soyez la bienfaitrice d'Alice, dont la nature rebelle a tant besoin d'être redressée. Par elle vous gagnerez sa mère.

Berthe rentra précipitamment dans sa chambre. La soirée s'acheva sans incidents remarquables, au milieu des amusements, des rondes et de la bonne humeur croissante des enfants. On parla naturellement des visites reçues, et Berthe fut mise un peu au courant des gens et des choses du voisinage; on parla plus particulièrement de la marquise, qui occupait partout où on la voyait beaucoup de place; on plaisanta de son flux immodéré de paroles, de ses toilettes ébouriffantes et de sa poudre de riz. Quand Alice se fut retirée, Berthe fit rire en racontant à quel éclat on avait échappé. Tout cela était exempt de malveillance. La marquise, très-accueillante, était appré-

ciée comme une excellente voisine, et on lui passait ses innocentes faiblesses. Berthe déclara nettement qu'elle n'irait pas lui souhaiter la fête le mardi suivant et chargerait Nathalie de ses excuses. Elle en avait plusieurs bonnes raisons : peut-être pas celles qui empêchèrent la comtesse d'insister.

IV

Deux mois se passèrent. Le comte faisait chaque matin sa promenade à cheval avec Berthe. Celle-ci donnait aussitôt à la petite Alice la première de ses leçons, dont les heures étaient réglées. L'enfant était complétement transformée. Douée d'une vive intelligence, elle faisait des progrès rapides et ses mains mignonnes commençaient à galoper sur le piano. Son caractère s'était tellement assoupli qu'elle ne témoignait plus aucune impatience, sinon celle de se retrouver avec sa tante Berthe ; mais elle savait l'attendre ou la quitter sans mauvaise humeur ; le moindre signe de l'orpheline suffisait à la rendre douce et docile. Elle entourait de caresses inacoutumées sa mère, et celle-ci jouissait sans doute de la transformation. Par malheur, avant l'essai infructueux de l'abbé, la comtesse avait essayé elle-même, et ce n'était pas sans quelque dépit qu'elle reconnaissait la différence du succès. On aurait pu remarquer qu'elle n'assistait jamais aux leçons, tandis que le comte s'y complaisait de temps en temps. Il lui arrivait alors de prier Berthe d'exécuter quelques morceaux de piano. Elle était loin d'avoir la science de Nathalie, mais elle sentait et exprimait la musique avec une tout autre puissance.

Elle s'abstenait de jouer le soir au salon. Bien qu'il n'y eût à cet égard rien de concerté entre elle et le comte, celui-ci ne le lui demandait pas. Il lui savait gré de deviner si discrètement. Quand la comtesse était sortie en voiture et que Berthe croyait n'être entendue que d'Alice et des oiseaux, elle se livrait à toute sa fougue d'expression, et jetait aussi aux échos, sans méthode et dans un certain désordre, les perles de sa voix.

Ses relations avec Nathalie étaient bonnes, mais devenaient gênées en présence de la comtesse. Il manquait quelque chose à leur intimité, il manquait surtout la confiance. Les deux jeunes filles avaient d'ailleurs rarement l'occasion d'être seules ensemble. La marquise de Faverolles multipliait ses visites, et ne modérait pas assez ses tendresses pour Berthe. Elle annonça une autre réunion, et il fut impossible de refuser à ses instances d'y amener l'orpheline qui n'avait plus l'excuse du deuil. Après le dîner, on dansa et Berthe eut tous les succès.

Il y avait dans le voisinage un jeune homme fort riche et de bonne mine, fils unique, Raoul de Marly. L'ambition de la comtesse était de le voir prétendre à la main de Nathalie. Ce fut à Berthe qu'il témoigna le plus d'attentions. Quand, le visage animé, après avoir valsé avec elle, il la reconduisit à sa place, près de Nathalie qui était restée assise, et adressa, plus froidement, une invitation à celle-ci, la comtesse allégua une migraine et se leva brusquement, en donnant le signal de la dispersion. Dans la voiture, elle fut silencieuse, se contentant de dire, après avoir raillé aigrement les travers mondains de la marquise, qu'à la campagne elle n'aimait pas ces réunions du soir, qui la fatiguaient.

Le lendemain, au déjeuner, personne ne parla de la soirée de la veille. La comtesse dit seulement qu'elle était encore souffrante et avait fait effort pour se lever. Alice n'avait jamais été plus gentille. Elle apportait triomphalement quelques lignes d'écriture et avait un petit morceau à jouer. La comtesse était distraite; elle éprouvait le besoin de prendre l'air et proposa au comte de l'accompagner. On les vit s'éloigner dans les allées sinueuses du parc. Griffon les suivait en jappant joyeusement. Au retour, le comte avait sur les traits un épais nuage. La comtesse, plutôt rassérénée, se trouvait mieux, demandait le morceau d'Alice et avait pour Berthe des grâces inacoutumées.

Quelques heures après, ce fut Berthe qui proposa au comte une promenade.

— Mon oncle, dit-elle, vous êtes soucieux, et j'en suis la cause. J'ai tout compris; il faut que je parte et je suis prête. Ai-je eu des torts? Je ne m'en consolerais pas.

— Ma chère enfant... vous n'avez pas eu d'autre tort... pourquoi ne le dirais-je pas? que celui d'avoir trop de charmes. C'est quelquefois, paraît-il, un défaut, ou un malheur. Oui, un malheur, cela rend bien des choses difficiles. Il est impossible que je vous laisse partir pour un pareil défaut.

— Il est au contraire impossible que je reste, et je suis résolue à partir.

— Vous oubliez, dit le comte avec un sourire triste, que vous n'avez pas le droit d'avoir une volonté, que vous êtes sous mon autorité et sous mes ordres...

— C'est vrai, et je serais bien heureuse de vous obéir. Mais vous savez comme moi, mieux que moi que c'est nécessaire. J'ai montré que je puis entreprendre une éducation, et Dieu sait combien je regretterai ma chère Alice! Veuillez me chercher une place d'institutrice...

— Y songez-vous? Souvenez-vous de ce que vous a dit un jour

la marquise. Elle avait raison, personne ne voudrait de vous dans une maison sage. Vous êtes trop jolie.

— Je crois que, comme fille d'officier, et avec des protections, je pourrais obtenir un bureau de tabac.

— Y songez-vous encore? Vous vendriez des cigares à des jeunes gens?

— Pourquoi pas? Je n'en serais aucunement humiliée.

— Allons donc, mon enfant, je vous le répète, vous êtes trop jolie.

— Toujours mon malheureux défaut, pour lequel vous n'êtes pas indulgent. Que faire alors?

— Rester ici, où vous êtes à votre place. Seulement..... vous interdire peut-être d'accepter des invitations, vous faire un peu maussade si vous pouvez..... vous ne le serez jamais pour moi, ma chère enfant, ajouta le comte en lui serrant la main. Je ne vois que cela. La vie est une transaction perpétuelle. On louvoie, on gouverne de son mieux, on évite l'écueil le plus voisin...., sauf à être jeté sur un autre.

Malgré lui, le comte avait réfléchi que les vacances étaient proches, que dans huit jours Raymond allait revenir de Saint-Cyr, enivré de sa première indépendance et de sa première épaulette, pour passer trois mois au château, qu'il faudrait lui prêcher aussi la maussaderie, et qu'il n'est pas très-sûr d'adresser ces recommandations à la jeunesse.

Berthe reprit :

— Non, mon oncle, cela n'est pas possible. Je vous promettrais tout ce que vous voudriez, et il ne m'en coûterait pas de renoncer à des distractions extérieures. Il vient beaucoup de visites, vous invitez à votre tour, je devrais me cacher, m'enfermer dans ma chambre, n'en sortir jamais, même pour les repas. Autant vaut aller au couvent. Je n'en ai malheureusement pas la vocation qui simplifierait tout. Cela viendra pent-être, mais en attendant?

— Il y a, dit le comte, à Paris, des couvents où l'on reçoit des pensionnaires.....

— Vous me mettriez en pension, à mon âge? Je vais avoir dix-neuf ans, je vous en préviens.

— Vous ne comprenez pas, mon enfant, de grandes pensionnaires de tout âge, et vous seriez probablement la plus jeune. On ne leur demande aucune vocation religieuse, et il y a même parmi elles des femmes mariées qui ont de bonnes raisons d'être séparées de leurs maris.

— Quelle bonne raison peut avoir une femme d'être séparée de son mari?

— Hélas! quelquefois celle d'être abandonnée, quelquefois celle

de plaider en séparation. Vous apprendrez cela. Dieu merci, c'est l'exception. La plupart ont des situations analogues à la vôtre. Elles jouissent d'une grande liberté, ne sont assujetties à aucune règle, mangent ensemble et sortent quand cela leur plaît. C'est presque un cercle de femmes choisies, et l'on y trouve les meilleures relations. J'y songe, j'ai une parente, femme très-distinguée, qui vit ainsi. Je pourrais vous confier à elle.

— Me serait-il permis de vous voir quand vous serez à Paris? et de voir Alice?

— Sans doute, et vous pouvez compter que je viendrais vous chercher souvent.

— Alors, partons, dès ce soir si vous voulez, quand Alice sera couchée, et sans prendre congé de personne. Je n'aime pas faire durer les crises, et je redoute les adieux. Il sera bien assez cruel de vous en dire un à Paris.

— Non, pas ce soir, demain peut-être. Je suis de votre avis. Pas un mot.

Ils rentraient au château en même temps qu'y arrivait en grand fracas le carrosse de la marquise. Du plus loin qu'elle les aperçut elle leur fit des gestes en les saluant de son ombrelle. La comtesse ayant entendu les chevaux s'avançait au perron.

— Je viens savoir de vos nouvelles, ma toute belle, dit la marquise, et vous demander à dîner puisque je vous trouve rétablie. J'étais troublée de vous avoir vue vous retirer souffrante si brusquement. Vous avez failli mettre en déroute ma soirée si bien commencée, et j'ai eu grand'peine à retenir un quadrille.

Puis se tournant vers Berthe :

— Et vous, ma charmante, vous n'êtes pas trop fatiguée de vos succès? Les oreilles ont dû vous tinter, et j'ai reçu à votre sujet des compliments de tous côtés. M. de Marly était particulièrement expressif et je l'ai averti de prendre garde à lui. Il m'a fait promettre de donner avant peu une autre réunion et reviendra tnot exprès de Dijon, où il se rend bientôt.

On voit qu'entraînée par sa loquacité, l'aimable marquise retombait facilement dans les mêmes fautes. Elle eut beau s'étendre ensuite sur les mérites de Nathalie, le coup avait porté. Malgré ce début fâcheux, sa visite devint presque un bienfait dans la crise qui se préparait, tant sa personnalité débordait sur le tapis de la conversation générale, en recouvrant les préoccupations qu'elle était loin de soupçonner. Il ne se passa donc rien d'extraordinaire en apparence jusqu'à la fin de la soirée. Un reste de migraine expliquait suffisamment ce qu'avait parfois de contraint la physionomie de la châtelaine, et la marquise ne remarqua pas avec quelle émotion, au mo-

ment de la retraite d'Alice, l'orpheline la prit sur ses genoux et la couvrit de baisers.

La marquise se retira elle-même de bonne heure pour laisser reposer ses hôtes, et tous les bougeoirs s'allumèrent aussitôt. Le comte donna quelques ordres, puis traça une lettre à l'adressse de sa femme. Berthe en écrivit une fort affectueuse à Nathalie, une autre qu'elle la priait de lire à sa chère Alice. Le lendemain matin le comte et sa pupille se dirigèrent suivant leur habitude vers les écuries, mais au lieu de monter à cheval, ils montèrent en voiture.

Ils restèrent silencieux jusqu'à Mâcon, où ils eurent de la peine à trouver deux places dans le même compartiment d'un train rapide encombré de voyageurs, en sorte qu'ils n'échangèrent encore que quelques paroles. On entrait en tumulte au buffet de Dijon, quand ils se virent abordés par Raoul de Marly qui poussa une exclamation de surprise.

— Quelle heureuse chance, monsieur le comte, dit-il. Je ne m'attendais pas à cette rencontre, et vous n'aviez pas parlé de projets de départ.

— En effet, je n'y pensais pas avant-hier. Un incident imprévu...

— Et de grâce, où conduisez-vous mademoiselle?

— Au couvent, interrompit gaîment Berthe, tandis que le comte et Raoul tressaillaient d'étonnement.

— Vous plaisantez, Mademoiselle, dit Raoul.

— Pas du tout, reprit Berthe. Je vous assure que telle que vous me voyez, je vais m'enfermer au couvent.

— Au sortir d'un tour de valse, c'est original. Vraiment, je regretterais le bon temps des enlèvements en chaise de poste. Vous pardonnez? Vous n'êtes pas encore au couvent, les airs de Strauss me font tourner la tête, et je ne suis pas certain de vous croire.

— Je pardonne tout... pendant un quart d'heure, sur lequel il faut prendre encore le temps de dîner. Je ne jeûne pas aujourd'hui. Demain, ce sera peut-être autre chose.

— Il y a heureusement un noviciat. Serais-je indiscret de m'informer du nom du couvent qui va se donner le luxe d'une aussi aimable novice?

— Je n'en sais rien. Pourvu que j'entre au couvent et que je me dérobe aux compliments des jeunes gens, le nom n'a pas d'importance.

Malgré l'expérience qu'il avait de la mobilité des impressions de Berthe, le comte était confondu de la vivacité de ces propos; il se demandait si c'était légèreté ou force. On s'était assis à table, et les coups de langue nuisaient aux coups de fourchette. Quand l'appel des voyageurs retentit pour la seconde fois, Raoul, qui s'arrêtait à

Dijon, reçut pour adieu précipité de Berthe ces mots, prononcés d'un accent qui n'avait rien de mystique : Priez Dieu pour ma vocation, nous nous reverrons dans un monde meilleur.

Il resta ébahi, et craignit un persifflage.

Berthe avait été mise en belle humeur, et continua de plaisanter à voix basse sur sa vocation. Elle témoigna le désir de voir les monuments de Paris avant de s'enfermer au couvent, et le comte en fit facilement la promesse. De la gare il se rendit à son hôtel de la rue Saint-Dominique, où quelques lits étaient toujours prêts. Dès le lendemain, il présentait Berthe à sa parente, M[lle] de Louvières, à son couvent de la rue de Sèvres, et négociait un arrangement avec la sœur économe. Il fallait plusieurs jours pour avoir la disposition d'une chambre convenable. Ils furent employés en courses, pendant lesquels la gaîté de Berthe ne sembla pas se démentir. Le comte la confia une demi-journée à sa parente pour aller faire une courte visite à Saint-Cyr où Raymond était dans le feu de ses examens de sortie. Il devait le revoir bientôt en Bourgogne et ne lui parla que très-négligemment de l'orpheline. Les adieux avec celle-ci eurent un caractère plus grave. L'effort était visible de part et d'autre pour contenir l'émotion. Berthe, à qui son tuteur avait eu l'attention de laisser une petite bibliothèque choisie et un piano, restait prisonnière dans sa cellule, tandis que le comte, qui n'avait aucune nouvelle du château, se remettait le soir même en route, inquiet de la situation qu'il y trouverait, et inquiet surtout d'Alice.

Alfred de Courcy.

La suite prochainement.

LE SECRET DU ROI

Si nous venons parler du *Secret du Roi* après tant d'habiles critiques qui ont déjà fait passer sous les yeux du public les mérites de ce beau livre, c'est que *le Correspondant* pouvait se croire quitte envers ses lecteurs auxquels il a eu, tout le premier, la bonne fortune de pouvoir en offrir des pages encore inédites. Déjà, dans ce fragment détaché on a pu juger la valeur d'une œuvre où le talent de l'historien s'appuie sur l'expérience de l'homme d'Etat, où l'agrément d'un style élégant et nerveux met tous les esprits à même d'apprécier ce que la politique a de plus sévère et ce que la diplomatie a de plus subtil. Il y a plaisir et profit à étudier l'histoire ainsi animée de ce souffle puissant qui fait revivre le passé. Telle est l'impression que nous laisse la lecture des nouveaux volumes de M. le duc de Broglie. Ils nous transportent en plein dix-huitième siècle, dans ce milieu vers lequel nous nous sentons invinciblement attirés et dont nous sommes cependant séparés par un abîme. Tout ce qui nous parle de cette époque, à la fois frivole et menaçante, provoquera longtemps encore chez nous un sentiment de curiosité. Ce n'en est pas une des parties les moins dramatiques que celle où l'historien nous révèle les ressorts les plus cachés de « cette intrigue en partie double, » à peu près ignorée des contemporains et dont les phases diverses se déroulent avec tant d'intérêt dans un ouvrage qui joint à la gravité de l'histoire tout l'attrait du roman.

M. le duc de Broglie a été conduit, par degrés, à donner à cet ouvrage la forme qu'il a revêtue aujourd'hui, en rapprochant les uns des autres de nombreux documents, les uns déjà connus, d'autres complétement ignorés, qu'il a été chercher dans nos archives nationales et jusque dans les chancelleries étrangères. Une découverte en amenait une autre, et, à mesure que la lumière se faisait, l'œuvre gagnait en ampleur et en étendue ; la tâche de l'historien devenait plus difficile, mais aussi plus séduisante ; de précieux papiers de famille y ajoutaient cette vie, cet accent de vérité qui font souvent défaut à l'histoire proprement dite et qui nous charment dans les

Mémoires personnels. L'histoire du *Secret du Roi* n'est pas un simple épisode diplomatique. « L'affaire secrète » où le comte de Broglie joua le principal rôle a pris, sous la plume sincère de son arrière-neveu, des proportions plus étendues. Elle embrasse la série de tous les évènements que la politique ou la guerre on fait surgir en Europe durant un quart du siècle; elle est enfin l'achèvement d'un tableau souvent offert au public, mais dont quelques parties, encore mal éclairées, ne permettaient pas de juger l'ensemble.

La diplomatie occulte dirigée par Louis XV, à l'insu de ses ministres, ne suivait pas toujours une ligne distincte de la diplomatie officielle. Parfois, leur action était simultanée, parfois les instructions émanées du Roi et celles de ses ministres se trouvaient en désaccord. Il devenait souvent nécessaire que le comte de Broglie, qui en était le principal agent, jouât, pour ainsi parler, deux parties différentes avec les mêmes cartes. De là des complications dont il lui fallait se tirer non-seulement avec dextérité, mais avec la plus extrême prudence. *Ces dessous de cartes*, étalés au grand jour, donnent bien l'idée des difficultés d'une telle mission, alors que le comte, envoyé à Varsovie, comme ambassadeur, devait agir selon des instructions contradictoires. C'est dans ce chaos de faits que l'ouvrage de M. le duc de Broglie vient jeter la lumière. Là où les historiens qui l'ont précédé n'avaient parfois émis que des conjectures, nous possédons maintenant des données certaines; de piquantes révélations viennent dévoiler, de la façon la plus inattendue, les sourdes menées des partis, trahir les intentions les mieux dissimulées et détruire les croyances jusqu'ici les plus accréditées. Ainsi l'histoire, ramenée à la vérité par ces nouveaux documents, est tenue de faire, aujourd'hui, la juste part qui revient à Louis XV dans les affaires de la Pologne. Loin d'avoir complètement abandonné cette malheureuse nation, comme on le lui a tant reproché, le roi travaillait, sous main, à assurer son indépendance, la regardant, avec raison, comme nécessaire aux intérêts de la France. Cette intelligence du rôle que nous avions à jouer à l'étranger, dénote, chez le monarque français, un sens plus politique que ne le laissaient soupçonner les défaillances de son caractère, mais, d'un autre côté, ses torts sont aggravés par ces déplorables contradictions entre *la pensée* royale, qui est parfois véritablement grande, et *l'action* qui est toujours débile, inconstante et soumise à tous les caprices d'une nature avilie. Le jugement de la postérité ne perdra donc rien de sa rigueur à l'égard de ce funeste règne. Reste cependant que l'influence de la France fut sur le point de contrebalancer les redoutables intrigues des puissances du Nord que représentaient, que *personnifiaient*, pour mieux dire, trois souverains chez qui le génie était à la hauteur de l'ambition.

Frédéric II, Marie-Thérèse, Catherine II, tantôt en lutte et tantôt d'accord, s'entendaient toujours, au fond, pour tenir à l'écart le défenseur de la proie qu'ils convoitaient. Cependant, il y eut une heure où la France, en suivant une ligne de conduite plus déterminée, pouvait, peut-être, changer la face des choses, mais ni les tentatives secrètes du gouvernement français, ni sa politique avouée n'étaient de nature à lui procurer un succès et il lui fallut assister, désarmée, au démembrement du seul Etat qui servait comme de rempart contre la domination de ses trop puissants ennemis. Autour de ce fait principal, se groupe une foule de détails accessoires mis en valeur dans un récit où tant d'éléments divers sont ramenés par M. le duc de Broglie à l'unité d'une composition savamment ordonnée.

La correspondance secrète du roi Louis XV et du comte de Broglie intervient dans ce drame émouvant, tantôt pour en combler les lacunes, tantôt pour en indiquer les péripéties, et trop souvent, malheureusement, pour en faire naître de nouvelles. Nous avons ainsi le dernier mot sur le passé de la Pologne; nous voyons à nu ses plaies cachées; nous apprenons, une fois de plus, que les nations ne périssent pas toujours par une loi fatale, mais plutôt par un concours de circonstances où domine « cet esprit de vertige et d'erreur » qui prépare aussi bien la chute des peuples que celle des rois.

Tel était bien, en effet, l'état dans lequel le comte de Broglie trouvait la Pologne, livrée à des factions acharnées les unes contre les autres. Sa bizarre constitution, celle d'un royaume électif, se prêtait à toutes les ambitions du dedans et du dehors : « Qu'on se représente, nous dit l'historien, quinze cent mille gentilshommes tenant en servitude une population tout entière attachée à la glebe, tous les membres de cette démocratie nobiliaire légalement égaux entre eux, tous, la lance en arrêt ou le sabre au poing, pouvant tous, au même titre, ou concourir ou prétendre au gouvernement de la chose commune. — Aucun décret ne pouvant sortir que de leur consentement unanime, mais la majorité armée à chaque instant du droit d'organiser sa résistance en confédération privée, et la guerre civile placée ainsi au nombre des coutumes licites, sinon des institutions légales — une royauté élevée sur le pavois dans une assemblée plénière où chaque noble arrivait revêtu de ses armes et monté sur son cheval — le pouvoir sortant de ces ondes orageuses, non pas seulement électif mais conditionnel, et ne jouissant d'autres prérogatives que celles dont une convention spéciale, renouvelée au début de chaque règne, voulait bien le laisser investi — nulle police, à peine une ombre d'armée permanente, mais une nuée de cavaliers indisciplinés, toujours prêts au premier appel — la justice elle-même

rendue par les élus d'une faction victorieuse, qui siégeait sur leur tribunal, l'épée au côté : n'était-ce pas le régime politique d'une émigration conquérante et comme un flot d'invasion solidifié? »

Ce tableau d'un Etat rappelant le gouvernement des Francs et des Goths ressort vivement à côté des détails d'une civilisation très-raffinée dont ces mêmes nobles ont rapporté les habitudes de l'étranger. Quelque intérêt qu'offre ce contraste, il laisse bien apercevoir le principe de destruction qu'il porte en soi. Une révolution sociale pouvait seule en arrêter les progrès. La réforme de ces institutions, à demi-barbares, eut apparemment amené celle des mœurs; mais il eut fallu du temps, et le temps a manqué à la malheureuse Pologne pour montrer ce qu'on pouvait attendre d'une race aussi courageuse et aussi intelligente.

Nous la voyons à cette époque (1752), prête à payer de sa liberté les vices de la Constitution qui la met à la merci de l'étranger, ayant un simulacre de roi dans la personne peu estimable d'Auguste III, électeur de Saxe, qui ne gouverne pas ses grands vassaux mais conserve chez eux l'influence des cours impériales dont il est le protégé, et s'agitant au milieu d'une crise dont le dénouement si proche devait lui être si fatal. C'est le moment, nous l'avons dit, où le roi de France conçoit le dessein d'intervenir à la fois ouvertement et secrètement dans les destinées d'une nation amie, et c'est, à cet effet, qu'il lui envoie le comte de Broglie.

Celui-ci, doué d'un esprit hardi et fin, homme de guerre et diplomate tout ensemble, avait parfaitement compris l'objet de sa double mission. Mieux secondé, il pouvait réussir, mais avec un tel maître qui s'effaçait quand il aurait dû paraître, qui abandonnait son mandataire au moment critique, ou ne lui envoyait que des instructions ambiguës pour le diriger au milieu des écueils, comment, disons-nous, l'homme le plus habile, le diplomate le plus rompu aux secrets du métier, se fût-il tiré d'affaire? Bien que le comte de Broglie fut nouveau dans la carrière (il avait jusque-là servi sous les ordres du maréchal, son frère, comme brigadier des armées du roi), la promptitude de son coup d'œil lui fit à l'instant découvrir le fort et le faible de la position, et la justesse de son esprit lui enseigna comment y manœuvrer avec une adresse et un tact des plus rares. Il s'agissait d'une part, et c'était là l'objet de la mission ostensible, d'empêcher les Polonais d'adhérer à l'alliance austro-russe que venaient de signer les deux puissances voisines; et, pour ce qui regarde la mission confidentielle, plus délicate encore, il s'agissait de créer un parti français, opposé au parti russe, qui présentât comme candidat au trône le prince de Conti, dans l'éventualité d'une élection prochaine. Ces deux intérêts se touchaient bien au fond, mais ils de-

vaient rester distincts quant à l'action. L'ambassadeur chargé du double rôle ne devait s'ouvrir que plus tard, et avec certitude à ceux dont l'influence pouvait assurer le succès de la mission occulte. Jusque-là, il la tenait secrète, échangeant seulement les dépêches confidentielles avec le roi et le prince de Conti, qui nous mettent au courant de toute cette affaire. Il faut lire cette correspondance, si bien enchâssée dans le récit des événements, pour avoir une idée de l'habileté que devait déployer le comte de Broglie afin de faire des partisans à la France, relever son crédit, endormir ses ennemis, étudier enfin des mœurs et des caractères si nouveaux pour lui, et agir en conséquence. Le négociateur, lui-même, se peint dans le compte qu'il rend de sa propre conduite. On pourrait dire que le jeu l'amuse, tant il y déploie d'entrain et de ressources d'esprit. Le prince de Conti, l'hôte aimable du Temple et de l'Ile-Adam, avait bien su ce qu'il faisait quand il avait présenté au roi un mandataire aussi zélé et aussi fin politique, et cependant on comprend que, s'il convenait à la situation, son caractère entreprenant dut parfois effaroucher Louis XV, engagé si témérairement dans une aventure dont il gardait le secret à ses ministres, et qui plus est, à ses maîtresses. Toutefois, tant qu'il s'est agi de l'affaire de Pologne, relative aux projets ambitieux du prince de Conti, on comprend encore que le roi, ayant eu l'initiative de grands desseins, en suivît la fortune dans la correspondance secrète, mais d'où vint la fantaisie despotique qui lui fit prolonger plus de vingt ans cet échange de dépêches confidentielles? C'est ce que l'on s'explique mal quaud on compare la mollesse et l'incertitude du maître, à la hardiesse des vues et à la promptitude des résolutions du serviteur, qui, même, a souvent accepté une responsabilité périlleuse et s'est jeté dans les plus grands embarras, ce dont le roi n'avait cure, il faut bien l'avouer.

Ses débuts, à Varsovie, sont heureux et il raconte agréablement et avec feu, ses tentatives auprès des nobles influents pour les rattacher à la France. Il a de redoutables adversaires. L'Angleterre, dont l'intérêt en Allemagne est d'isoler la Prusse, notre alliée temporaire, de la Pologne qui semble comme placée au centre de la balance pour en maintenir l'équilibre. L'Angleterre a recommandé à son envoyé sir Charles Hamburcy Williams, de travailler énergiquement en faveur de la Russie et déjà un parti russe très-puissant paraît devoir remporter dans la Diète qui s'assemble en nombre et tumultueuse. L'électeur-roi poussé par le comte de Brühl, son favori, dont on obtient tout avec de l'argent, est lui-même un des partisans les plus chauds de l'alliance russe, et le parti s'est encore attaché le vieux comte Braniski, grand-général commandant toutes les forces militaires du pays. Cependant une assemblée tellement nom-

breuse laisse toujours un vaste champ à l'incertitude et comme un article de la Constitution permet de dissoudre la Diète, s'il y a des voix opposantes, pour se former en confédérations particulières, l'intrigue russe consiste à amener ce résultat, dans l'espoir d'obtenir le suffrage d'un groupe composé uniquement de ses partisans. Nous n'entrons pas dans le détail de cette conjuration dont les chefs principaux se flattaient d'agir dans l'intérêt de la Pologne, mais nous en indiquons quelques traits afin de pouvoir faciliter l'intelligence d'une scène que nous regretterions d'affaiblir en ne la donnant pas toute entière.

Les meneurs du parti russe ont fait circuler l'acte d'adhésion à la Confédération. Il se couvre de signatures, le roi en tête. Le vieux général Braniski même, séduit un moment par un semblant de bien public, est prêt à y joindre son nom qui assure le concours de l'armée. Laissons parler l'historien :

Ce fut alors que le comte de Broglie crut devoir faire entrer en scène un des nouveaux amis que son active habileté avait su s'attacher. C'était un jeune gentilhomme du nom de Mokranowski, remarquable par la beauté de ses traits, sa haute taille, le feu de son caractère et l'impétuosité naturelle d'une rude éloquence. La vigueur de son corps égalait l'énergie de son âme ; on disait qu'il pouvait abattre d'un seul coup de poing la tête d'un taureau et broyer dans ses doigts une baguette de fer. Mais, aussi aimable qu'ardent, il excellait à plaire aux femmes autant qu'à effrayer les hommes, et il passait en ce moment pour offrir à la nouvelle comtesse Braniska des hommages qui ne la trouvaient pas tout à fait insensible.

C'était, dit le comte de Broglie, un homme en tout genre propre aux grands coups. Ce fut ce puissant lutteur qui se présenta résolûment pour arrêter l'entraînement général.

L'acte de confédération était déposé dans une tente qu'assiégeait la foule des signataires. Se frayant un passage, comme s'il eût voulu se joindre à eux, Mokranowski s'avance brusquement jusque vers la table où le papier était placé, et le saisissant, puis le serrant contre sa poitrine, il déclara qu'on ne le lui arracherait qu'avec la vie. Suivi alors de la multitude qu'attirait autour de lui cet acte audacieux, il se rendit tout droit vers la demeure du grand-général et là, d'une voix forte et entendue de tous, il exposa au vieux patriote les conséquences de la démarche dans laquelle il allait exposer ses cheveux blancs. Il fit voir derrière la Confédération nationale l'invasion étrangère qui n'attendait qu'un signal pour accourir ; une armée russe, déjà rassemblée sur la frontière et toute prête à venir en aide à la guerre civile, et, comme conséquence de cette odieuse intervention de l'étranger, non-seulement

un traité d'alliance contraire aux intérêts de la Pologne, mais une révolution qui sacrifierait au pouvoir royal les vieilles libertés des citoyens.

On connaît la versatilité des masses populaires : toute assemblée est peuple, dit le cardinal de Retz, même une assemblée de nobles comme celle qui écoutait le jeune orateur. Cédant à cet entraînement, le grand-général se leva et serra Mokranowski dans ses bras en le remerciant d'avoir sauvé la patrie, pendant que le jeune homme, déchirant le parchemin qu'il tenait encore, en foulait aux pieds les fragments lacérés.

Après une telle scène, rien n'était plus possible; l'intrigue était déjouée et ses auteurs le sentirent eux-mêmes. La Diète se sépara dans une confusion inexprimable. Un seul résultat était clair; après trente ans d'éclipse, le parti français était reconstitué cette fois sur le terrain excellent et presque inexpugnable de la défense des institutions nationales.

Si ce résultat inattendu est un triomphe pour l'ambassadeur vis-à-vis du roi et du prince de Conti, il apparaît tout autrement au ministère français qui, n'étant pas dans le secret, et fort peu attaché aux intérêts de la Pologne, redoute le mécontentement des grandes puissances du Nord. Il y a plus, la dauphine de France est fille de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, tout dévoué à la Russie et cette princesse prend naturellement le parti de sa famille, enfin, et pour surcroît d'embarras, la reine Marie Leczinska ayant vu son père dépossédé de la couronne de Pologne par Auguste III, ajoute à l'affaire un élément contradictoire, et ces intérêts opposés forment un réseau de complications qui enveloppe autant l'action diplomatique engagée par Louis XV contre l'avis de son gouvernement, que les menées secrètes dont le succès même aurait été un surcroît d'embarras intérieurs.

Quant au comte de Broglie, comme il recevait aussi peu de secours d'argent que d'instructions précises, la lutte devenait pour lui seul parfois trop disproportionnée. Il n'avait osé mettre dans la confidence de l'affaire secrète que cinq seigneurs polonais y compris le brave Mokranowski, dont l'intervention ne fut même pas récompensée comme elle devait l'être par le gouvernement français.

Nous ne prétendons pas suivre la marche de la campagne difficile entreprise par l'agent français dans tout son développement et dans toutes ses péripéties. C'est avec regret cependant que nous nous contentons d'un rapide aperçu en face d'une histoire aussi complète, aussi pleine d'événements si considérables pour la politique générale de l'Europe et où se meuvent tant de grandes figures historiques et tant d'autres qui, pour être sur le second plan, n'en ressortent pas moins avec la physionomie qui les fait reconnaître.

Nous voudrions esquisser celle du comte de Broglie, mais elle se dessine surtout au milieu de l'action et ce sont là des traits larges ou détaillés qui ne peuvent entrer dans les étroites proportions auxquelles nous devons nous réduire. Quelques lignes seulement aideront le lecteur à se représenter le jeune ambassadeur tel que le jugeaient ses contemporains et tel que Rulhière l'a dépeint dans son *Histoire de Pologne :*

..... Le comte de Broglie, dit-il, ne tarda pas à développer un esprit actif, appliqué, laborieux, également propre à tous les soins de la guerre et aux négociations les plus mystérieuses et les plus étendues; mais un esprit inquiet, remuant et altier, ne sachant ni fléchir, ni se détourner, quels que fussent les obstacles. Il se montra dès lors ce qu'il fut toujours dans la suite, ami et protecteur ardent et fidèle, ennemi implacable, opiniâtre, livré sans relâche et sans trêve à la fureur de ses animosités; passionné pour la gloire du nom français...

A ce portrait, où le blâme se mêle à l'éloge, ajoutons ce que disait du comte de Broglie le marquis d'Argenson qui ne l'aimait pas : « Il est colère, à quelque esprit et de la vivacité en tout. » Plus tard, un certain abbé Georgel, que le comte avait justement traîté comme un misérable, s'écriait : « Ses yeux étincelants le faisaient ressembler, quand il s'animait, à un volcan en feu. » Ces différents traits s'accordent avec l'idée qu'amis et ennemis se formaient du comte de Broglie, mais la correspondance secrète doit y ajouter des nuances qui échappaient aux regards du public. Elles nous semblent tout à son avantage. Si l'ardeur extrême qu'il apportait à ses entreprises n'est pas entièrement désintéressée, s'il y entre, comme un des mobiles, le désir d'être utile aux siens et de s'élever soi-même, qui songerait à l'en blâmer? Cette double ambition, parvenir et réussir, pousse un esprit élevé aux grandes actions, et, en tenant compte des défauts du comte de Broglie, nous ne voyons pas qu'un sentiment personnel ait jamais dominé chez lui la volonté de travailler pour le bien de l'Etat. Ceux de sa famille avaient droit, par leur rang, par leur mérite, par les services qu'ils avaient rendus et pouvaient rendre encore, à toutes les distinctions dues à des gens qui osent se mettre en avant dans les circonstances difficiles et qui font servir des facultés supérieures aux intérêts de leur pays. L'amour du pays alors, et chez la noblesse française ne se séparait pas du dévouement au roi. Un sentiment de loyauté chevaleresque l'unissait au trône qu'elle devait soutenir et défendre, et c'est ce qui explique comment un homme de la trempe du comte de Broglie a pu supporter si longtemps le rôle ingrat qui lui avait été imposé

par la volonté royale, et comment il n'opposait aux dégoûts de toutes sortes dont il était abreuvé que des plaintes respectueuses et un redoublement de zèle. C'est pour nous un sujet d'étonnement, nous allions dire d'admiration, de voir le maréchal et le comte de Broglie, aussi absolus l'un que l'autre dans leur manière d'agir et de penser se soumettre et plier, sans abdiquer jamais leur propre dignité ni l'estime qu'ils faisaient d'eux-mêmes. Pour ces natures altières, le respect dû au souverain était un principe et non une convention. Leur soumission n'était pas dictée par une règle de conduite, mais par la libre acceptation d'une loi supérieure aux personnes et aux événements. Cela est très-sensible dans toutes les circonstances où nous voyons ces mêmes hommes, si soucieux de leur *gloire*, à la façon des héros de Corneille, frémir sous les atteintes de l'injustice, reconnaître et blâmer, souvent avec force, les erreurs et les fautes de leurs maîtres, et cependant ne jamais se départir envers eux, ni de la déférence, ni du dévoûment le plus absolu.

La suite du récit nous montre les deux frères semblables au fond, quant à leurs vertus privées, à leur attachement pour le roi, à leur patriotisme — ce beau mot dont on a si souvent abusé — semblables encore plus par un certain orgueil que nous osons appeler la conscience de leur valeur, mais différant par leur manière de traiter avec les hommes. Chez le maréchal, duc de Broglie, le caractère, plus ombrageux, n'est pas sans quelque raideur. Il est de ceux qui s'isolent dans leur supériorité très-réelle, en ne cherchant pas à comprendre les sentiments de la moyenne du genre humain. Le comte de Broglie montre un esprit plus souple et plus conciliant. Durant son séjour en Pologne, nous dit son biographe : « Son humeur enjouée et populaire, l'inépuisable entrain de sa conversation et la loyauté de son caractère ajoutaient chaque jour à ses soutiens politiques des amis personnels. Il était fort goûté, même des femmes, et des plus belles et des plus jeunes, malgré l'austérité de ses mœurs, dont quelques-unes le plaisantaient à l'occasion. » Les traits quelque peu âpres de Rulhière et du marquis d'Argenson ne s'appliquent donc qu'à l'homme politique, au négociateur souvent contrarié, mais l'homme de bonne compagnie, celui qui soutient à l'étranger ce renom de la politesse française, alors si fort en honneur, apparaît sous un aspect plus aimable, également vrai.

Il est un troisième Broglie mis en scène par l'historien du *Secret du Roi.* Celui-là est connu du lecteur qui l'a vu à l'œuvre dans le fragment inséré naguère à cette place. C'est l'oncle du troisième maréchal et du comte, et, qu'il nous soit permis de le dire, le moins *Broglie* de tous, car il n'a pas les traits de la race s'il en a l'intelligence et l'activité. Excentrique dans ses manières, dans ses actions,

dans son style et son langage, il est ce que les Anglais appellent *un caractère;* sa physionomie, si particulière, se détache sur un fond sérieux avec une pointe *d'humour*, tout à fait piquante. On peut dire du *grand abbé* — on l'appelait ainsi à cause de sa grande taille — que le zèle de sa maison le dévore, car, tel que nous le voyons dans le fragment déjà cité, tel il a été de tout temps, et, bien avant de s'employer pour ses neveux, avec cette même ardeur et ce même succès il travaillait pour son frère, le second maréchal du nom. Durant la guerre de la succession d'Autriche il eut occasion de se mettre en campagne lui-même, c'est-à-dire d'agir à Versailles dans l'intérêt de son frère, tandis que celui-ci battait les ennemis de la France. Cette portion de la vie active de l'abbé, ces démarches qu'il allait faire auprès du ministre, alors en fonctions, le cardinal de Fleury, ne se rattachant pas au *Secret du Roi*, M. le duc de Broglie ne l'y a pas fait entrer, mais par une aimable condescendance, nous ayant permis de parcourir les papiers de famille dont il a tiré un si excellent parti, nous y avons revu l'abbé de Broglie, à une époque antérieure à celle où l'historien le fait apparaître. C'est bien lui-même encore, avec son franc parler, son bon sens pratique, ses honnêtes et patriotiques colères, son grand souci des intérêts des siens. Nous ne doutons pas que le lecteur ne nous sache gré de lui faire entrevoir de nouveau cette figure qui se distingue entre toutes dans un temps où une réunion d'individualités bien tranchées donnait à la société, aristocratique ou bourgeoise, un cachet singulier. Aujourd'hni que le niveau social tend à effacer toutes les distinctions de classes, elles perdront peu à peu ces traits particuliers qui nous frappent dans les générations précédentes. Nous ne savons si l'humanité doit y gagner, mais, à coup sûr, la société y perdra de son originalité. Nous serons les derniers à avoir vu de ces figures du temps passé, de ces vieillards pleins de courtoisie, de ces femmes âgées qui gardaient un reflet de leurs beaux jours, de ces vieux serviteurs qui naissaient et mouraient sous le toit de la famille, sans autres soins que ceux de leurs maîtres, sans autre ambition que leur bon vouloir : « Nous avons changé tout cela. »

Pour revenir à l'abbé, nous jetterons seulement un coup d'œil, sans y ajouter de commentaires — ils nous mèneraient trop loin — sur cette correspondance qui remonte aux années 1741 et 42 où s'opéraient tant de changements sur la face de l'Europe, vers la fin de la guerre de Trente-Ans. Ces lettres s'adressent généralement au maréchal son frère alors en campagne, à sa belle-sœur qui résidait à Strasbourg pour y être plus près des nouvelles, à M. de Chatillon, au contrôleur général, etc., qu'il sollicitait pour frère et neveux sans épargner ni lettres, ni démarches. C'est au seul point de vue,

du caractère de l'abbé que nous prenons plaisir à relever quelques unes des expressions de ce ton grondeur et affectueux, particulier au vieux chanoine. Si chez lui la forme est souvent bizarre, le fond est toujours judicieux. L'intelligence est éclairée. Il connaît les hommes mieux qu'aucun membre de sa famille, y compris même le diplomate, et il sait traiter avec eux, à sa manière, ainsi qu'on l'a pu voir dans les pages que le duc de Broglie lui a a consacrées. Touchant à force de dévouement, parfaitement désintéressé en ce qui le concerne, on comprend que son esprit vif et amusant l'eût mis en si grande faveur auprès du roi même et de tout ce qui tient à la cour, où il a ses entrées librement, aussi bien que chez les ministres, chez les grands financiers, chez tous ceux enfin dont l'influence pouvait être utile à sa famille. C'est un solliciteur d'une singulière espèce, qui ne craint pas de critiquer ou de gourmander les gens dont il attend des grâces. En un jour de mauvaise humeur, il écrit à M. de Chatillon, son ami :

La vertu et le mérite de mon frère sont loués à sec. Il faut que M. le Cardinal en ait une estime singulière pour l'avoir chargé d'une aussi mauvaise besogne sans le gratifier de quelques adoucissants... que deviendra l'émulation qu'on affuble constamment d'un monstrueux éteignoir?... Revenons au maréchal : Travaille, vilain; passe les jours et les nuits à réparer les torts; reçois des lettres qui te demandent l'impossible; marche avec des alliés qui n'obéissent pas à tes ordres; souffre encore plus de l'ignorance de tes amis que de la supériorité de tes ennemis, et l'on fera ton fils, qui se distingue, brigadier sans distinction à son rang. Ma foi! c'est traiter mon frère en nègre!

Et ailleurs :

Nous sommes nés pour ne compter pour rien ce qui nous touche, quand il s'agit de l'honneur de la France. Si cette manière de penser est une viande solide, nous sommes bien repus et bien satisfaits. Je ne m'endors pas...

Non, il ne s'endormait pas, le grand abbé. Il quittait avec une peine infinie son aimable retraite pour donner un coup d'éperon aux affaires de ce frère qu'il tenait en si grande estime, et chez lui, l'amitié ne marche qu'avec l'estime. C'est un mot qu'il répète souvent. Nous le trouvons même dans une lettre que nous citons à cause du grand nom auquel ce témoignage s'applique. C'est au maréchal qu'elle est écrite :

Dites à M. le comte de Saxe que je le sers ici avec le même zèle que j'use pour vous. J'ai une grande estime pour lui et, par conséquent, beaucoup d'amitié. Je vois ses relations ici. Elles sont bonnes et

droites. Le roi de Pologne va droit en besogne et M. le comte de Saxe l'y confirme. Il ne se fait ni n'écrit rien ici que je ne sache, et je n'ai pourtant pas dix-sept secrétaires. La vertu est simple et n'a pas besoin de multiplicité. . . . .

Je ne sors de mon appartement que pour le cardinal, les ministres, M. de Châtillon. Je ne vois ni princes ni princesses, ni roi, ni reine. Le roi sait que je suis ici ; il parle bien de vous et de moi. Je vous prouverai par mes actions mon amitié, et, par une conduite régulière, aux médisants, que ce n'est pas l'ennui qui m'a chassé de ma solitude. Mon séjour à la cour a étonné bien des gens. Il est approuvé de tous ceux qui pensent bien ; et désapprouvé par les fripons et les gens de cabale, à qui je n'oppose que le silence pour le public, et la vérité toute naturelle pour ceux que je dois instruire. Vos affaires sont en bon train. Votre conduite, votre patience et votre sagesse, votre précision, vos lettres, tout est inimitable en vous. Vous méritez, reste à savoir quelles seront les récompenses. Ecrivez à M. le Cardinal pour la brigade de mon neveu et un régiment pour Revel, et laissez-moi faire le reste. Adieu, petit frère.

On voit la note amicale et familière qui revient souvent quand il s'adresse à ce frère dont il est fier comme il le sera plus tard de son fils aîné, le troisième maréchal. Avec la maréchale, sa belle-sœur, celle qu'il appellera plus tard la « véridique et plaintive tourterelle, » il est non moins affectueux et non moins grondeur. Il lui rend compte de toutes ses démarches, lui adresse des conseils et, à l'occasion, des semonces. Quelquefois il la plaisante : « Vous êtes un peu trop sérieuse, lui écrit-il, ponr une maréchale dont le mari triomphe et un peu trop insolente d'écrire des injures à un homme de mon calibre. Petite sœur, vous êtes des plus aimables, quand vous n'êtes pas si raisonnable... » et, en un autre endroit, il dit, ce qui était vrai : « Sans vouloir me louer, mon amitié pour vous me donne de l'esprit. Pour du courage, j'en ai de reste. »

Mais le grand abbé ne plaisante ou ne gronde pas toujours. Il y a des moments où, sans trop changer son style habituel, il se souvient de l'habit qu'il porte et, tout en donnant l'exemple du courage, il le prêche aux autres :

J'aime, dit-il, les emplois qui pourraient paraître difficiles et les choses désespérées. Pour peu qu'on réussisse, on est un héros. Après tout, il est de l'homme sage de partir d'où il est, et du chrétien de se résigner à la Providence, en faisant de notre côté, ce qui est en notre pouvoir. Nos désirs, nos chagrins, nos plaintes, notre perturbation ne guérissent de rien. De tous les prophètes, Jérémie me paraît le moins consolant. Gardons les lamentations pour nos péchés et prenons la vie

humaine comme un cabaret dont nous devons partir le lendemain. Le plus long séjour est un instant. Prenons le gîte tel que Dieu nous l'envoie, sans pour cela négliger de prendre nos commodités quand cela se peut.

En donnant ces courtes citations, nous n'avons pas la prétention de rien ajouter à la physionomie du grand abbé, si vivante et si bien rendue dans le récit de M. le duc de Broglie, si bien peinte dans ces longues lettres où il se met en scène lui-même, traitant avec familiarité le Dauphin, les ministres Belle-Isle et Choiseul, les frères Pâris et d'autres encore, toutes scènes empreintes d'une verve digne de la meilleure comédie. Le portrait, quand il a paru dans son ensemble, a plu si généralement, que nous nous sentons justifiés d'y avoir placé encore quelques légères touches. Quant on voit plus tard le vieil oncle se dévouer à ses neveux, comme il s'était dévoué à son frère, sans trève ni repos, il est permis de rappeler les commencements d'une carrière poursuivie avec une si infatigable ardeur. C'est ainsi qu'on le retrouve quand la guerre est allumée entre la France et la Prusse et que le troisième maréchal de Broglie, engagé dans la lutte, doit combattre non-seulement les ennemis de la France, mais les ennemis personnels qu'il a dans les conseils du roi et à la Cour.

L'historien du *Secret du Roi* expose avec une grande clarté les raisons politiques de l'alliance si perfidement nouée entre Frédéric II et l'Angleterre, et qui amena la guerre de Sept-Ans. Nous renvoyons le lecteur à ces belles pages d'histoire, a ces appréciations si sagaces et si élevées dont un aride résumé ne pourrait qu'affaiblir l'intérêt. Il faut suivre dans l'ouvrage les développements qui conduisent à cette crise fatale à la France et à la Pologne. Il y apparaît qu'une politique plus prévoyante que la nôtre aurait, peut-être, pu prévenir à temps le grand événement qui troubla la paix de l'Europe, si notre gouvernement avait compris qu'il devait se défier de ce jeune conquérant favorisé de la fortune et parfaitement dégagé de tous scrupules.

Le comte de Broglie avait étudié la position et, prenant un congé, il revenait à Versailles avec des idées nouvelles qui devaient à son avis, modifier singulièrement, à l'égard des pays du nord, la politique dont il était un des représentants. Son plan fut bien accueilli par notre gouvernement. Il s'agissait de se rattacher la Saxe récemment brouillée avec le parti russe, la Suède, le Danemark, alliées naturelles de la France, la Turquie dont l'appui était nécessaire contre les agressions de la Russie, les États riverains du Danube, contre celle de l'Autriche, et dans cette combinaison, la Prusse,

plus libre de ses mouvements, pouvait défendre le nord contre les puissances britanniques, et la Pologne, assurée de tous côtés, devenait une puissance indépendante. Ce projet en ce qui concernait l'entente avec la Saxe s'accordait mal, il est vrai, avec les desseins du prince de Conti et le comte de Broglie s'efforça vainement de rassurer le futur candidat au trône de Pologne. Mais, tandis qu'on discutait dans le Cabinet français, cette combinaison hardie, la nouvelle du traité de Westminster y tomba comme une bombe, et montra à découvert qu'en s'alliant avec l'Angleterre, que nous combattions en ce moment à propos des colonies, Frédéric prétendait bien contrebalancer l'influence que la France pouvait acquérir en Allemagne.

C'est alors que le gouvernement français, par un changement de politique rendu nécessaire, conclut avec l'Autriche ce traité d'alliance contre l'ennemi commun, auquel l'avait déjà convié inutilement Marie-Thérèse. A ce propos, M. le duc de Broglie attaque et détruit par de bonnes raisons, y compris celle des dates, le roman inventé par Duclos et répété après lui, que Mme de Pompadour, dans un accès de vanité et de colère féminines, nous aurait brouillés avec la Prusse, jetés dans les bras de l'Autriche, et se trouvait, par conséquent, responsable de tous les malheurs de la guerre de Sept-Ans. C'est dans un esprit de justice que l'historien s'attache à défendre d'une si grave accusation la mémoire de la favorite. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je plaide devant le mépris public la cause de Mme de Pompadour, ou même que j'invoque pour elle le bénéfice des circonstances atténuantes !... Mais la vérité a ses droits et elle m'oblige à reconnaître que le récit de Duclos renferme trop d'anachronismes et trop d'incohérences pour qu'on puisse l'admettre, sur la foi surtout d'un tel garant, sans des réserves qui en annulent tout à fait la valeur. »

Cette grande impartialité de M. le duc de Broglie se révèle toutes les fois qu'il s'agit d'éclairer le jugement de son lecteur et d'appuyer son récit sur des bases inébranlables. Il en résulte qu'une sorte de sécurité s'ajoute au charme que nous éprouvons en lisant ces nobles pages écrites de bonne foi. Nous ne prétendons pas que tout historien doive se refuser absolument à l'examen et à la critique des faits et qu'il ne puisse émettre librement son opinion, mais autre chose est de discuter sincèrement ou d'apporter au débat des opinions préconçues, des passions et des parti-pris. Nous devons rendre hommage à la sincérité en même temps qu'à l'indépendance d'esprit déployées dans tous le cours de cette histoire. Ces événements où le nom de sa famille se trouve si souvent mêlé, ces questions qui intéressent les destinées de notre pays ou se rattachent à

ses malheurs n'entraînent jamais le duc de Broglie à abdiquer la liberté de son jugement parce qu'il a soin de se placer à des hauteurs d'où il peut apprécier les faits d'une manière désintéressée et patriotique sans arrière-pensée personnelle, sans préoccupations actuelles et pour le triomphe seul de la vérité historique.

A mesure que les événements deviennent plus graves et que la politique de notre gouvernement reçoit de plus rudes échecs, les faits ont besoin d'être présentés dans tout leur jour. Ainsi, ne se fiant pas à ce que l'histoire, si souvent favorable au vainqueur, a enregistré des prétendus griefs que Frédéric faisait sonner bien haut, M. le duc de Broglie examine avec une attention judicieuse tous les documents officiels et confidentiels de l'époque et, les plaçant sous nos yeux, nous donne la mesure de l'iniquité de l'agresseur qui se prétendait l'offensé. Les lettres du comte de Broglie sont précieuses à consulter pour se faire une juste idée de la situation au moment de cette trahison du roi de Prusse. Notre ambassadeur confiné à Dresde dans des circonstances si critiques, voyait l'œuvre de quatre années de travail et d'efforts détruite en un seul jour. Mal informé par sa cour qui semblait l'oublier, il écrivait, il faisait valoir son expérience, il prédisait tout ce qui devait arriver, et il n'était pas écouté. Il se voyait préférer pour des postes importants des hommes qui étaient loin de le valoir : à Pétersbourg, le chevalier Douglas ; l'abbé de Bernis, un abbé de cour, un choix de Mme de Pompadour, à Vienne, où notre politique demandait à être si habilement dirigée. Le comte de Broglie montrait bien la part qui nous était faite dans ces traités d'alliance offensive et défensive, si gros de déclarations de guerre. A cette guerre, si elle avait lieu, il faudrait nous associer, sans en avoir eu l'initiative, sans pouvoir l'arrêter ou la conduire à notre gré et selon nos intérêts. La Russie massait déjà ses troupes sur les frontières de la Pologne ; l'Autriche, désireuse de prendre une revanche éclatante de Frédéric, rassemblait une armée en Bohême ; la Pologne nous accusait de l'avoir trahie, et enfin la Saxe jetait un cri d'alarme, car l'ennemi était déjà à ses portes. Bientôt Frédéric, sous le fallacieux prétexte de gagner la Bohême, et sans aucune déclaration préalable, occupait le territoire saxon, s'y installait avec ses troupes comme dans un pays conquis, exigeant la remise des forteresses et l'incorporation des soldats saxons dans sa propre armée. Aux envoyés de l'électeur, roi de Pologne, qui réclamaient, à bon droit, contre cette brutale invasion, le roi de Prusse répondait, en termes narquois par la raison du plus fort. C'est alors que le comte de Broglie prit en mains lui seul, et avec sa dévorante activité, l'organisation de la défense. Il conseilla à Auguste III de se retirer suivi de ses meilleurs soldats dans

la forteresse de Pirna, regardée comme imprenable, et expédia des courriers dans toutes les directions afin d'appeler au secours du monarque prisonnier dans ses propres Etats. Frédéric, à cette résistance inattendue, se sentit quelque peu déconcerté, et, durant trois semaines, demeura campé en Saxe sans agir.

Au fond, ce qui le troublait, nous dit M. le duc de Broglie dans une page vivement colorée, c'est que non-seulement la direction matérielle, mais encore et surtout l'effet moral et dramatique de sa campagne était manqué. Grand comédien lui-même, très-habile metteur en scène de ses propres œuvres, toujours occupé de l'effet qu'il produisait sur l'opinion, il avait compté pour perdre le roi Auguste, sur le ridicule encore plus que sur la force. Il avait espéré que le vieux souverain, pris à la gorge dans son palais par la terreur et la surprise, accourant au camp plein d'effroi pour y devenir malgré lui le général d'une armée prussienne, ferait sur le théâtre politique la figure de ces niais de comédie dont les mésaventures, méritées ou non, divertissent toujours le spectateur. La résolution imprévue d'Auguste III trompait cette attente. Au lieu d'un jouet qu'il croyait tenir, il avait devant lui une victime qui tentait de se transformer en héros, et lui-même, au lieu d'un bon tour, se trouvait avoir fait un crime. Déjà, de toute l'Allemagne un cri s'élevait contre lui; tous les petits princes se sentaient blessés dans leur dignité; en Pologne aussi, l'émotion causée par les premières nouvelles avait été grande, et si peu populaire que fut la maison de Saxe, l'orgueil de la république était offensé de l'affront fait à son élu.

Après avoir lu ce portrait tracé de main de maître, nous n'avons plus besoin de nous demander pourquoi Frédéric cherchait parfois à recouvrir d'un prétexte de légalité des actes de pur brigandage. Il semble que la justice soit en elle-même une si belle chose qu'il n'est pas jusqu'aux fourbes qui ne l'invoquent à propos. En cette circonstance le roi de Prusse sentait qu'il fallait l'appeler à son aide, et pour se représenter tel qu'il voulait paraître aux yeux du public, c'est-à-dire comme l'offensé, il faisait violemment saisir à la Chancellerie de Dresde des papiers insignifiants, qui établissaient, selon lui, la culpabilité du gouvernement d'Auguste III à son égard. Ce fut sur ces documents, sans valeur, qu'il rédigea lui-même un long mémoire, répandu à profusion par toute l'Europe, et accepté comme pièce probante par tous les historiens de la guerre de Sept-Ans.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

C'est là l'exclamation ironique qui nous est arrachée quand nous constatons une erreur accréditée par l'esprit de parti, l'ignorance ou

la malveillance. De nos jours l'esprit d'examen, aidé d'un peu de scepticisme, a pris à tâche de donner un démenti systématique à tout ce qui n'a pas une authenticité irrécusable. C'est tomber d'un excès dans un autre, mais il est certain que l'histoire écrite par les contemporains, sous l'empire des passions du moment, gagne souvent à être élucidée par un écrivain impartial qui la revoit froidement et prudemment à la distance voulue pour en apprécier les caractères et les événements à leur juste valeur.

Cette campagne du roi de Prusse, est remise dans son vrai jour par le simple récit des faits qui se passèrent à son début. Frédéric II s'y montre, non pas tel qu'il a voulu poser devant la postérité ni tel que l'exaltaient les philosophes de sa coterie, mais joignant au coup d'œil et à l'audace du génie militaire la violence et la grossièreté d'un soudard et se servant de la ruse et du mensonge comme d'auxiliaires puissants. Nous admettons que l'éclat du succès ait causé une sorte d'éblouissement à ceux qui en étaient les témoins, et que l'homme de guerre, vainqueur, se glorifiât de la réussite de ses plans hardis, mais entreprendre de rejeter sur les vaincus la honte de ses propres iniquités, c'était là un audacieux cynisme contre lequel la conscience publique n'avait pas alors protesté assez énergiquement et qu'il suffit de dénoncer aujourd'hui pour en faire ressortir toute l'indignité.

Durant cette occupation de la Saxe, le comte de Broglie, demeuré près de la reine, mère de la dauphine, et soupçonné avec raison d'être l'instigateur de la résistance, s'étant mis en marche pour la forteresse de Pirna, reçut du roi de Prusse l'ordre de rétrograder. S'il ne tint nul compte de cet ordre, refus qui motiva son arrestation, nous croyons que ce n'est pas sans un dessein prémédité, et qu'il voulait donner assez d'éclat à cet acte illégal pour en faire un grief propre à engager le gouvernement français, offensé dans la personne de son ambassadeur. Il lui déplaisait de voir les armées de la France suivre à la remorque celles de sa nouvelle alliée, sans prestige et sans profit. L'humiliation qui en résultait pour nous fût, en effet, le motif de notre rupture avec la Prusse, et donna le branle à cette guerre de Sept-Ans où les succès qui accompagnèrent nos armes, au début, furent chèrement payés par les désastres qui suivirent.

Le comte de Broglie revint à Versailles avec l'espoir que les services rendus à cette occasion lui vaudraient ce que, dans toutes les carrières, on appelle de *l'avancement*. Il n'en fut pas ainsi et le cabinet, dirigé en grande partie par l'abbé de Bernis et M[me] de Pompadour, l'envoya reprendre son poste à Varsovie, muni d'instructions confuses, par lesquelles on lui imposait une politique d'expec-

tative, sans plus faire mention de la candidature du prince de Conti, désormais abandonnée. Les affaires y allaient au plus mal ; Frédéric, après avoir soumis la Saxe, occupait la Bohême et assiégeait Prague. Passant par Vienne, le comte de Broglie y fut accueilli par l'impératrice, toujours ferme au milieu du péril, et par des conseillers éperdus, presque comme un sauveur ; la correspondance officielle en fait foi. On l'interrogeait, on invoquait son expérience ; quelques années auparavant, sous les ordres du maréchal, son père, il avait soutenu ce siège de Prague, célèbre dans les fastes militaires. Notre ambassadeur à Varsovie, aurait voulu faire servir aux intérêts de la Pologne cette bonne volonté que lui montrait le gouvernement autrichien, et lorsque la victoire resta aux armes de l'Autriche par suite de la victoire de Kollin, le comte essaya de se faire entendre, mais vainement. Alors il prit le parti, retourné à son poste en juillet 1757, de se poser en protecteur des Polonais contre la politique russe, toujours conformément à l'ancien programme qu'il voulait faire adopter au gouvernement français. C'était risquer beaucoup, et le ministre en faveur, l'abbé de Bernis, le lui fit sentir par un blâme aussi sévère que le lui permettait son aménité habituelle. En outre, la Saxe faisait obstacle à ses projets en se jetant de nouveau dans les bras de la Russie, et y maintenant comme ambassadeur le prince polonais Poniatowski, personnage dont la triste célébrité demande une mention particulière. Quelques lignes du portrait, finement achevé, que le brillant écrivain trace du jeune favori de Catherine doivent trouver ici leur place :

Le rôle d'un ennemi de la France, dit-il, empruntant ses mœurs et ses idées pour la mieux combattre, fut précisément celui que joua au dix-huitième siècle Stanislas Auguste Poniatowski. C'était un beau jeune homme, de haute stature, d'une figure régulière bien qu'un peu molle, d'un port presque royal, doué d'une élocution facile et de cette flexibilité gracieuse d'esprit et de corps qui est le propre du tempérament slave. Deux années de séjour à Paris, où une mère ambitieuse l'avait envoyé de bonne heure se former, avait fait de lui un cavalier accompli et un aimable débauché auquel ni le maréchal de Richelieu, ni le duc de Lauzun n'auraient pu trouver rien à reprendre. Il excellait dans le triple talent du courtisan français, séduire les femmes, se tirer avec éclat d'une affaire d'honneur et accumuler les dettes sans les payer ; mais, à ce savoir-vivre du monde, Poniatowski, pour achever de se mettre à la dernière mode, avait ajouté une légère teinture de philosophie nouvelle... Il brillait surtout sous ce rapport dans le salon bourgeois de M[me] Geoffrin... La vieille dame l'appelait son élève et son enfant, et le charmant vaurien mit à l'épreuve cette

maternité en lui laissant à son départ ses notes à payer et ses créanciers à satisfaire..... Personne n'embrassa plus chaudement que lui l'étrange dessein de réformer avec le secours d'un despote étranger les institutions politiques de sa patrie... C'est ainsi, du reste, que presque partout en Europe, dans cette seconde moitié du dix-huitième siècle, les principes nouveaux dont l'esprit français se faisait gloire furent artificieusement exploités contre les intérêts les plus chers de notre politique. Ce fut une conjuration à peu près universelle dont Frédéric eut la direction, où entrèrent après lui Catherine, Joseph II, presque tous les souverains et dans laquelle donna en plein, la vanité séduite de nos philosophes.

A peine arrivé (à Pétersbourg) il fixa les regards de la femme du prince héréditaire, la belle, plus tard la grande Catherine d'Anhalt.., le titre d'amant de Catherine était une dignité presque officielle.

Le comte de Broglie commença par lutter contre la puissance de ce Polonais dévoué à la faction russe et soutenu ostensiblement par l'Angleterre. A force de représentations et d'instances, il finit par obtenir de Bernis, qu'il exigeât du comte de Brühl, ministre du roi de Saxe, la révocation de Poniatowski; mais, la cruelle défaite de Rosbach, en humiliant la France, l'obligea bientôt à se montrer moins exigeante. Poniatowski resta définitivement au poste qu'il occupait à double titre. Toute influence française était désormais perdue en Pologne et, à partir de ce jour, ce ne fut plus qu'une série de conflits entre le comte de Brühl et notre ambassadeur. Comprenant enfin que la lutte qu'il soutenait, seul contre tous, n'était plus possible, celui-ci en abandonna le théâtre avec une véritable douleur.

Nous ne pouvons reproduire en leur entier les considérations d'un ordre si élevé par lesquelles M. le duc de Broglie embrasse l'ensemble du plan politique dont le comte de Broglie poursuivait si ardemment la réalisation, et que la mauvaise fortune de la France venait de faire échouer si misérablement. Voici en quels termes il les résume :

Disons alors que la Pologne a été perdue par nos malheurs et qu'elle a péri à Rosbach avec la gloire de nos vieilles armées. Rien ne prouvera plus clairement par quels liens intimes, par quelle solidarité d'honneur et d'intérêt France et Pologne tenaient alors l'une à l'autre et rien ne justifiera mieux le comte de Broglie de n'avoir pu accepter sans un frémissement d'indignation patriotique ce rude arrêt de la destinée.

Il fallait un aliment à cette dévorante activité, et ce fut en s'engageant dans le corps d'armée, commandé par son frère, que le comte de Broglie continua à servir son pays. Le duc de Broglie, —

il n'était pas encore maréchal — venait d'être rappelé précipitamment du fond de l'Allemagne pour renforcer l'armée du Rhin, qui, sous les ordres du maréchal de Contades, essuyait des revers multipliés. Nous avons vu dans le beau récit inséré à cette place même, tout le détail de ces campagnes où figurent si honorablement les deux frères, l'un à la tête de ces troupes victorieuses quand, seul, il en a le commandement, moins heureuses quand il le doit partager avec des chefs inhabiles comme Contades ou Soubise, l'autre comme son chef d'état-major. Sans reprendre à nouveau ce chapitre d'histoire donné en son entier au *Correspondant*, il nous est difficile de ne pas rapprocher douloureusement le puissant récit de ces opérations militaires d'autres faits de guerre dont nous avons eu le malheur d'être à notre tour les témoins attristés. Les causes de nos désastres ne doivent pas être uniquement attribuées aux fautes commises par les commandants de nos troupes. Il faut les chercher aussi ailleurs et M. de Broglie excelle à nous les signaler. Dieu sait si elles sont nombreuses ! Les péripéties de ces intrigues de cour qui disposaient du sort des armées en atteignant ceux qui les conduisaient, les rivalités du commandement aboutissant à de si redoutables conséquences, les prétentions altières du maréchal de Broglie, si bien justifiées d'ailleurs par la supériorité de ses connaissances et par son amour du pays, les difficultés que rencontrait le *grand abbé* pour servir son neveu et qu'il avait tant de peine à éluder, malgré son machiavélisme de si bonne foi et les efforts qu'il tentait pour ménager tout le monde en disant toutefois à chacun de si franches vérités ; tout cela se trouve reproduit dans des pages pleines de vie, auxquelles on ne saurait rien ajouter. Cependant, après avoir jeté les yeux sur la série des lettres intéressantes que M. le duc de Broglie a bien voulu nous communiquer, nous avons peine à prendre congé du *grand abbé* sans mettre encore une fois le lecteur dans la confidence de quelques-unes de ces boutades humoristiques si pleines de sens et de sérieuses qualités. Il y a plaisir à retrouver l'excellent oncle aux prises avec son intraitable neveu. Voici ce qu'il écrivait au maréchal (27 mai 1760) à l'occasion d'un officier, M. Dumesnil, que celui-ci tenait à éloigner de son état-major :

Je suis extraordinairement satisfait de vos dépêches, excepté de la lettre par laquelle vous me rendez compte de votre conversation avec Dumesnil. Ne pouviez-vous pas attendre, mon cher neveu, a vous ouvrir avec un homme si dangereux, que vous eussiez reçu de mes nouvelles et la réponse de Monsieur le Dauphin, avec les conditions du traité que j'ai fait avec M. de Bellisle? Votre franchise est admirable, mais, en pareil cas, elle est un peu précipitée, et je vous prie, dans la

suite, d'attendre mes réponses avant de rien faire. Je n'ai point pourtant, été fâché contre vous de votre façon d'agir avec Dumesnil. Je n'ai fait qu'en rire en moi-même. Je suis parti sur le champ pour Versailles, hier lundi, et j'y suis arrivé à cinq heures et demie et j'en suis reparti à huit heures. Dans cet intervalle j'ai vu Monsieur le Dauphin, M. de Bellisle et M. de Choiseul, et je leur ai expliqué la bonté et la franchise de votre cœur qui ne vous avaient pas permis de dissimuler vos sentiments avec un homme qui sait dissimuler les siens et qui serait très-capable d'abuser de votre bonté, et j'ai dit à Monsieur le Dauphin, Bellisle et Choiseul que la droiture de vos procédés ne devait rien changer à l'affaire de Dumesnil. Cette vivacité de votre part ne vous a fait aucun tort et l'on vous laisse toujours le maître d'agir avec Dumesnil comme vous le jugerez à propos, de le placer et de vous en servir suivant les circonstances et les biens du service, et que si Dumesnil voulait se plaindre ou user de souterrains comme il en est bien capable, il n'aura d'autres réponses de la cour que *de vous obéir*. Ainsi, mon cher neveu, voilà l'affaire aussi bien finie que si, par trop de bonté, vous n'aviez pas fait tout ce qu'il fallait pour la gâter. Je vous conjure, encore une fois, de n'agir plus par la suite, avec tant de précipitation. Vous allez recevoir la réponse du Roi et de son conseil par votre courrier. Elle a été arrangée en ma présence, par mon conseil et suivant mon désir et le bien du service. Vous êtes le maître de donner ou de recevoir bataille, de sauver ou d'abandonner Giessen, comme vous le jugerez à propos. Je suis sûr que, soit en attaquant ou en défendant vous vous tirerez bien d'affaire. Je vous crois le plus grand guerrier qui soit au monde, le plus poli et le plus adroit négociateur avec les puissances de l'Empire, le plus exact et le plus admirable dans vos dépêches, mais, en même temps, aussi gauche et aussi maladroit qu'un prêtre normand pour vos affaires personnelles. Cependant, je vous pardonne, mon neveu, en faveur de votre candeur et de votre vérité... J'oubliais de vous dire que n'ayant été que deux heures à Versailles, j'ai vu la Reine, M. le Dauphin, M. de Bellisle, M. de Soubise, M. Berryer, Mesdames, M. de la Vauguyon et M. de Choiseul que j'ai gardé pour le dernier, lequel Choiseul m'a dit en propres termes : *On laisse votre neveu le maître d'agir ; je suis de cet avis, totalement mais je veux qu'il sauve Giessen. Ecrivez-lui sur ce ton, Monsieur l'abbé. Il est de conséquenee pour mes affaires politiques de bien débuter et de donner le tort à l'ennemi, à l'ouverture de la campagne.* J'ai répondu : *Mon neveu a sauvé Giessen, et cela était de conséquence à la fin de la dernière campagne. Il n'en est pas de même pour l'ouverture de cette campagne-ci, et je puis vous assurer que si la chose est possible, mon neveu sauvera Giessen et qu'il ne hasardera pas imprudemment une bataille, et que je me garderai bien de lui donner des conseils sur une affaire de cette importance...*

Voilà qui était bien répondre, monsieur l'abbé, vous n'êtes jamais pris au dépourvu et le duc de Choiseul dût comprendre que vous étiez à la hauteur de ses finesses politiques. Cependant ce fut lui, le maréchal de Bellisle, et la présomptueuse favorite, qui l'emportèrent encore, non-seulement sur le crédit et les efforts de l'abbé appuyé par le Dauphin, mais sur les talents militaires du maréchal de Broglie, et sur la gloire qu'il s'était acquise. Tout disparut pour eux devant le désir de se délivrer d'un homme d'un caractère incommode, qui élevait de trop justes prétentions, et qui ne savait pas flatter. A la suite d'un mémoire où il exprimait en termes convenables, mais vifs, que nos dernières défaites étaient la conséquence fatale du partage du commandement, le maréchal de Broglie reçut un ordre d'exil et son frère fut enveloppé dans la même disgrâce. « C'est sa tenacité à expliquer sa propre conduite et celle de son frère, disait Louis XV, qui m'a extorqué ce qui est arrivé ». Ainsi se trouvaient récompensés les services patriotiques rendus par les deux frères ; et comment s'en étonner ? N'est-ce pas le propre des honteuses faiblesses de dégénérer bien vite en tyrannie? L'aveuglement et l'ingratitude ne sont-ils pas, d'ailleurs, des vices de tous les temps et communs à toutes les conditions, aux simples mortels aussi bien qu'aux souverains absolus ? Cependant, reprenant les mots bien connus d'un homme politique : « Ceci est plus qu'un crime, c'est une faute », nous sommes obligés de convenir, au risque de rabaisser encore le caractère de Louis XV, que, dans cette circonstance il cédait plutôt à de vulgaires considérations qu'à une impérieuse raison d'Etat. Il était *ennuyé* des réclamations assez hautaines du chef militaire, des dénonciations malveillantes qu'elles suscitaient, de tout ce bruit qui se faisait autour d'un nom qui n'était pas aimé dans son entourage, et, finalement, il préféra acheter sa tranquillité au prix d'une injustice; mais le royal enfant gâté n'entendait point ne se passer qu'une seule fantaisie en brisant la carrière de ces deux hommes d'honneur. Il y en avait un qui pouvait encore lui être utile et Louis XV, en retirant sa faveur au comte de Broglie, se garda bien de lui retirer sa confiance. Il lui ordonna de rester son correspondant secret, comme il l'avait été durant son ambassade à Varsovie, et pendant toute la dernière campagne, alors qu'il était chargé d'expédier des dépêches confidentielles, par les courriers du maréchal et à son insu. Du fond de son exil en Normandie, le comte de Broglie continua donc ce commerce clandestin de lettres par lesquelles il devait instruire le roi de ce qui se passait en Pologne où il avait conservé des intelligences, et où il trouvait dans la personne de M. Durand, le résident et chez son secrétaire M. Hennin qu'il y avait laissé, des agents sûrs, dévoués, et bien capables de le tenir au courant de ce qui se passait

parmi les cours du nord. C'était avec des précautions infinies et au moyen de mille détours que ces secrètes missives parvenaient à leur royal destinataire. Elles passaient des mains de l'honnête M. Tercier, premier commis des affaires-étrangères et admis dans la confidence, dans celles de Lebel, valet de chambre du roi, qui les remettait directement à son maître, et, chose étrange, ce *Secret du Roi*, quoi qu'il ait été à plusieurs reprises sur le point d'être découvert, ne fut que soupçonné par les personnes qui avaient tant intérêt à le connaître. En vain le duc de Choiseul essaya-t-il de s'en rendre maître en déplaçant Tercier et M. Durand; en vain des intrigues subalternes furent-elles mises en jeu à l'étranger. La correspondance secrète échappa à toutes les recherches, et ce n'est pas là une de ses moindres singularités. « Quand on songe, dit le duc de Broglie, que pour envoyer chercher ses dépêches, les lire et y répondre, le comte devait se soustraire à la surveillance de son frère et à la surveillance de tous les gens de sa maison, on verra que rien ne manquait ni à l'intérêt piquant, ni à l'émotion du mystère. »

« La tenacité» du comte de Broglie ne s'était pas démentie. Toujours fidèle à son dessein de créer des alliances pour la France dans les cours du nord, et d'y conserver des influences, il expédiait à nos ambassadeurs les instructions les plus développées, comme s'il eut été lui-même le ministre en faveur, et non un exilé. *Le Secret* avait été confié au jeune et brillant baron de Breteuil, ambassadeur de France à Pétersbourg, et c'est à lui, en particulier, que le comte de Broglie adressait les dépêches confidentielles sur un ton d'autorité que venaient, de leur côté, confirmer les dépêches officielles signées du roi lui-même. Notons en passant que le baron de Breteuil avait été placé à ce poste important sur la recommandation du comte de Broglie avec l'intention de supplanter, dans les bonnes grâces de la grande duchesse Catherine, Poniatowski dont la faveur commençait à décliner. On avait même, un instant, songé à susciter pour rival au favori polonais un jeune attaché de l'ambassade française, le chevalier d'Eon, destiné à jouer plus tard un rôle si singulier dans cette histoire. Quoiqu'il en soit, la scène changea tout-à-coup lorsque Catherine, après la mort d'Elisabeth, et l'assassinat de Pierre III, prit en main le pouvoir suprême et déclara ouvertement son intention de rester neutre entre toutes les puissances ou du moins de se renfermer dans une politique d'expectative, déclaration qui mit fin à la guerre de Sept-Ans et donna naissance aux traités onéreux par lesquels la France dût céder à l'Angleterre ses meilleures colonies.

On ne peut douter qu'en continuant ainsi sa correspondance secrète désormais sans objet, le comte de Broglie ne songeât à se conserver un accès auprès du roi dans l'intérêt des siens et pour lui-

même. Une autre espérance, non moins chimérique, l'encourageait, d'ailleurs, à poursuivre ce commerce mystérieux. Il pensait, avec un mélange d'illusion et de vérité, que la France n'était pas encore hors d'état d'exercer une action utile dans les affaires de Pologne et, tout en prévoyant, avec une sagacité qui rend plus sensible l'aveuglement du gouvernement français, les événements prêts à s'accomplir, il ne cessait de donner des conseils pour tâcher, au moins, d'en arrêter le cours. Les conseils d'un proscrit ne devaient point prévaloir contre les volontés arbitraires des gens en faveur, et ordre fut envoyé à nos ambassadeurs d'abandonner la Pologne au sort qui l'attendait.

Ce fut alors que le comte de Broglie ne voyant que des échecs dans toutes les entreprises de notre politique, crut avoir trouvé le moyen de la réhabiliter en préparant l'exécution d'un plan qui, considéré de sang-froid peut paraître insensé, mais qui était inspiré par un sentiment patriotique porté jusqu'à l'exaltation. Durant ces longues journées d'exil où l'esprit d'un homme naturellement ambitieux caresse des rêves fébriles afin de tromper ses ennuis, le comte de Broglie conçut le projet d'une descente en Angleterre, projet qui fut agréé sans difficulté par le roi dès le 7 avril 1763. Afin d'en ébaucher les premières bases, et d'après l'avis du comte, Louis XV envoya secrètement en Angleterre un ingénieur distingué, M. de la Rozière, qui fut chargé d'en conférer avec le premier secrétaire de l'ambassade de France, le chevalier d'Eon, naguère officier de dragons, mis lui-même dans le secret.

Si le comte de Broglie se méprenait en proposant le choix d'un pareil confident, on peut dire qu'il lui avait été surtout inspiré par le souvenir de la valeur dont le chevalier d'Eon avait fait preuve à l'armée du Rhin. Cette intrépidité que le comte avait pu apprécier durant la dernière campagne, contrastait singulièrement avec l'apparence toute féminine du jeune homme de même que son langage, d'une liberté toute soldatesque, contrastait avec la régularité de ses mœurs. L'intelligence des matières diplomatiques que possédait le secrétaire d'ambassade l'avait mis également en faveur auprès du comte de Broglie. Il n'en est pas moins vrai que son outrecuidance et sa forfanterie auraient dû avertir à temps celui qui l'employait dans une affaire si délicate, combien il était imprudent de se fier à un tel caractère, et la suite ne l'a que trop prouvé.

Cette partie du récit de M. le duc de Broglie rencontrait forcément plus d'un détail scabreux — l'histoire de d'Eon en est tissue — et devait singulièrement gêner la plume d'un historien qui sait être piquant sans s'écarter jamais de la mesure indiquée par le bon goût. Il lui a fallu, en plus d'un endroit, détruire le roman inventé par le

chevalier d'Eon; voici la vérité à ce sujet : Le chevalier d'Eon, possesseur du *Secret du Roi* et d'un grand nombre de pièces qui établissaient le projet de descente en Angleterre, céda à la tentation de s'en servir, contre son propre gouvernement, lorsqu'à la suite de ses querelles avec notre ambassadeur à Londres, le comte de Guerchy, son exaspération fut montée au point de vouloir faire usage de toutes les armes qui étaient en son pouvoir. Les papiers importants laissés imprudemment entre ses mains lui fournissaient un terrible moyen d'imposer les conditions les plus ridicules comme les plus rigoureuses à ceux qu'il se proposait de compromettre. C'est une pratique que l'opinion flétrit aujourd'hui d'un nom bien connu et cette introduction *du chantage*, dans la politique, aurait mérité un châtiment plutôt qu'une récompense. Cette compromission du comte de Broglie avec ce personnage équivoque est une des plus fâcheuses aventures dans lesquelles il se soit trouvé engagé au cours de l'affaire secrète. Avec une imagination déréglée et les vues les plus ambitieuses, le chevalier d'Eon, à qui, pour le calmer, on avait dû donner le titre de ministre plénipotentiaire, ne mit pas de bornes à ses prétentions. Pour se venger de l'ambassadeur, qu'il accusait d'avoir voulu l'empoisonner, il ne se contentait pas d'exiger sa destitution, il prétendait encore se faire attribuer des sommes considérables, déclarant qu'il resterait en Angleterre en dépit des ordres formels de son gouvernement. La lutte fut longue et désespérée et M. le duc de Broglie, en nous donnant le détail de ces folies tantôt comiques, tantôt sérieuses, mais toujours misérables, est amené à démontrer la fausseté de toutes les grossières inventions semées dans les Mémoires que le chevalier d'Eon ne cessait de publier sur cette campagne peu glorieuse, à coup sûr, pour toutes les parties. Le malheureux comte de Guerchy, abreuvé d'amertumes par son ennemi qui avait l'appui de quelques membres de l'opposition anglaise, en butte chaque jour à de nouvelles calomnies, ne pouvait honorablement lui céder la place. Quant au comte de Broglie « pour avoir accepté un jour, dans le dessein qu'il croyait le plus conforme à l'honneur et à l'intérêt de la France, une commission qu'il ne pouvait avouer tout haut, il était arrivé, après douze ans d'efforts, à mettre lui-même, le salut de l'Etat, la dignité du roi et la paix du monde à la merci d'un spadassin en démence. » Du fond de son lieu d'exil, où il tremblait à l'idée de l'esclandre que pouvait causer un coup de tête du chevalier d'Eon, il s'efforçait de le calmer en se servant de la considération que celui-ci gardait encore pour lui. Cependant, les difficultés de la correspondance qu'il lui fallait, malgré tout, soutenir avec ce révolté, augmentaient encore ses angoisses, lorsque, par un motif resté ignoré, le maréchal et lui furent rappelés à la cour, sur la

proposition du duc de Choiseul. La levée de l'exil rendait plus facile au comte de Broglie de suivre cette négociation, qui ne dura pas moins de trois ans et dont la triste conclusion fut d'obliger le comte à s'engager, sur ses propres biens, à dédommager le traître qui détenait des papiers compromettants pour la sûreté de l'Etat.

Le romancier le plus fertile en inventions bizarres, n'aurait pas imaginé un tissu d'invraisemblances comparables à celles dont fourmille toute cette affaire du chevalier d'Eon. Se complaisant à entretenir l'équivoque à laquelle donnait lieu son apparence féminine, il s'affublait parfois de vêtements de femme, comme pour ajouter encore à l'absurdité de son personnage. Rien ne devait manquer à cette imbroglio. Nous voyons, au dernier moment, l'auteur du *Mariage de Figaro* y apparaître pour jouer le rôle de médiateur auprès du chevalier d'Eon et, chose étrange ! c'est lui, Beaumarchais, le plus audacieux des moqueurs, qui devient la dupe du rusé chevalier assez habile pour lui persuader qu'il a devant lui une demoiselle vertueuse et persécutée. Il semble même résulter du récit de Beaumarchais que chez lui la pitié a failli faire place à un sentiment plus tendre encore. Il prend l'intéressante victime sous sa protection et finit par l'engager à conclure un traité qui ne pouvait que lui être avantageux, car, après avoir élevé des prétentions exagérées, d'Eon allait être puni par où il avait péché. En effet, le comte de Broglie excédé de tant d'exigences, avait, après la mort de Louis XV abandonné toute l'affaire et laissait au nouveau roi et à son ministre, M. de Vergennes, l'ennui de la terminer. D'Eon, après avoir été pendant un temps, fort à la mode à Londres, y végétait maintenant dans les bas-fonds de la société. Il fut donc trop heureux de ratifier l'acte en vertu duquel il s'engageait à rendre tous les papiers qu'il possédait moyennant douze mille livres de pension et des sommes importantes en argent comptant, acte contresigné par Beaumarchais, et dans lequel d'Eon, prenant les noms de demoiselle Charles-Geneviève, etc., *fille majeure*, était autorisé à rentrer en France, à la condition d'y revêtir les habits de son sexe, c'est-à-dire des vêtements de femme, sur lesquels il lui était permis de porter la croix de Saint-Louis « sans qu'aucun galant chevalier français eût cru cet ornement profané, parce qu'il ornait le sein et la parure d'une femme qui, dans les champs d'honneur, s'était toujours montrée digne d'être un homme. » Telle est la rédaction de cette pièce singulièrement curieuse.

Je prie qu'on se représente, par la pensée, ajoute le duc de Broglie, ce que dût être le moment de l'échange des signatures et je doute que l'observateur le plus froid puisse garder jusqu'au bout son sérieux.

D'une part, un écrivain, plaisant de profession, railleur impitoyable de tous les ridicules et de toutes les faiblesses humaines, donnant tête baissée dans un piège cent fois plus grossier et plus risible qu'aucun de ceux dont il eût jamais diverti son public; de l'autre, un capitaine de dragons sur le retour, vertueux à son corps défendant et aussi cynique d'imagination que de cœur, écoutant, les yeux modestement tournés vers la terre, ces compliments d'une galanterie fade et d'une sensiblerie prétentieuse.

La transaction fut, en effet, le dénouement naturel de cette comédie, si souvent voisine de la farce, et où notre gouvernement est loin d'avoir eu le meilleur rôle. Celui qui en fut le triste héros, et qui devait désormais s'appeler la *chevalière d'Eon*, retourna bientôt vivre obscurément et misérablement en Angleterre, et y mourut dans un âge très-avancé. On s'est demandé pourquoi l'on avait imposé à d'Eon ce travestissement ridicule. L'explication la plus plausible nous paraît être que, revêtu d'habits de femme, il ne pouvait, dans son humeur tapageuse, ni provoquer le fils de M. de Guerchy ni être provoqué par celui-ci, désireux de venger la mémoire de son père, dont les chagrins causés par d'Eon avaient avancé la fin.

Afin de grouper ensemble les détails de ce singulier épisode, nous avons dû anticiper sur le cours des événements que M. le duc de Broglie raconte avec ce ton de la bonne compagnie que l'on arrive parfois à acquérir, mais que l'on n'imite pas. Au plus fort des tracas que cette malencontreuse affaire causait à l'ancien ambassadeur à Varsovie, il vit s'accomplir les tristes destinées qu'il avait si souvent redoutées pour la Pologne. Le roi Auguste III étant mort, suiv de près par le comte de Brühl, la vacance du trône devenait pour la Russie et pour la Prusse une occasion d'intervenir à main armée. Il convenait à Frédéric II, comme il s'en vante dans ses Mémoires, d'apprendre « aux puissances étrangères que ceux qui voudraient s'ingérer dans cette élection contre la volonté de la Prusse et de la Russie, trouveraient à qui parler et feraient bien d'y penser plus d'une fois. » A ce moment même, et comme pour donner plus de facilité aux envahisseurs, le Cabinet français, fidèle à ses déplorables habitudes, expédiait des ordres contradictoires à tous ses mandataires, aussi bien au comte de Paulmy, notre ambassadeur, qu'à M. Hennin, l'ancien secrétaire du comte de Broglie, resté à Varsovie pour y continuer la correspondance secrète; et enfin, pour comble de désordre, il y envoyait le général Monnet avec des instructions toutes propres à augmenter la confusion. On sait la suite. La Diète, sous la pression d'un corps d'armée de dix mille Russes, campés aux portes de Varsovie, appela au trône Poniatowski, sous le nom

de Stanislas-Auguste. Déjà les trois représentants de la France, insolemment traités par le parti dominant, avaient quitté leur poste. Le gouvernement francais n'était plus représenté en Pologne quand le malheureux roi, devenu par le fait l'humble vassal de Catherine II, se tourna inopinément vers la France pour lui demander secours contre l'impérieuse volonté de la czarine qui prétendait, au nom de la philosophie, établir la liberté religieuse dans la catholique Pologne. La France resta sourde à son appel. Il reçut pour toute réponse la visite de sa vieille amie, Mme Geoffrin, que les encyclopédistes avaient la prétention de faire considérer comme un émissaire politique ; mais cette visite tourna mal pour l'illustre bourgeoise qui avait entrepris un si grand voyage afin de voir sur le trône celui qu'elle appelait *son enfant*. Elle revint le cœur blessé, on ne sait pourquoi, ayant laissé le roi assez mécontent d'elle. Plus tard, cependant, Mme Geoffrin reprit son bon sens et sa clairvoyance habituelle, et c'est en ces termes qu'elle écrivait à Stanislas, assailli de troubles, pressé par l'invasion étrangère et en lutte avec ses sujets : « Hélas ! il n'y a ni conseils ni consolations à donner à Votre Majesté. L'espérance même est loin de mon cœur. Il ne me reste que l'admiration de votre courage. Pour moi, ce dont je me serais sentie capable, aurait été, il y a longtemps, de remettre à l'Impératrice son *funeste présent*, et d'aller vivre en Angleterre comme un particulier. »

La pauvre femme ne jugeait que trop bien l'état réel des affaires et ce fut la même impression qu'en reçut le comte de Broglie quand, à la mort de Tercier, le fidèle intermédiaire, le roi exigea que, malgré sa répugnance, il en eut seul la direction. Dès qu'il fut mis à même de prendre connaissance des grandes affaires et de communiquer, derechef, avec ceux de nos ambassadeurs qui avaient reçu la confidence de la diplomatie secrète, le comte de Broglie s'aperçut de tout le mal qu'avait produit l'absence complète de vues de la part de notre gouvernement, mal irréparable que n'avait su prévoir l'esprit d'ailleurs si fin et l'intelligence si déliée du duc de Choiseul. Ce fut au milieu du trouble produit par le coup audacieux de Frédéric, venant à s'entendre brusquement avec son ennemi de la veille, le gouvernement autrichien, que notre ministre des affaires étrangères essaya de reprendre l'ancienne politique conseillée jadis par le comte de Broglie. Aucune des puissances secondaires du Nord, opprimées maintenant par le tout-puissant Frédéric, n'étaient en disposition de s'allier avec la France, et la Turquie, que nous avions excitée naguère contre Catherine, était écrasée par ses armées victorieuses. Alors s'opéra un de ces revirements qui n'arrivent que dans les crises extrêmes, et dont le judicieux historien nous trace un brillant résumé :

Ce qu'il y a, non sans doute de plus singulier en soi, mais de plus intéressant pour le récit qui nous occupe, c'est que dans ce suprême effort tenté par Choiseul, pour échapper à tout prix aux conséquences de ses propres fautes, il se vit conduit (fût-ce par instinct ou par calcul ? je ne puis le dire) à appeler à son aide précisément les mêmes instruments dont la diplomatie secrète se servait contre lui depuis quinze années. Pour la négociation à la fois délicate et ridicule qu'il s'agissait de tenter à Vienne, ce fut Durand qui fut choisi. Pour les secours à envoyer en Pologne, ce fut avec Mokranowski qu'on traita. Ce digne patriote, si souvent éconduit dans ses ambassades précédentes, se vit tout-à-coup accueilli, dans un voyage qu'il vint faire en France, avec des égards inaccoutumés. On discuta avec lui tous les moyens de venir au secours de la Confédération expirante, et ses projets furent adoptés, tels qu'ils étaient arrêtés et rédigés par le comte de Broglie dans des conférences à peine secrètes et que Choiseul pouvaittout au plus faire semblant d'ignorer. Enfin, quand il s'agit de désigner un officier supérieur pour aller mettre à exécution ces plans de campagne, celui qui reçût cette marque de confiance fut un soldat de fortune déjà connu par son esprit aventureux et plein de ressources. Dumouriez (c'était le nom qu'il portait et qu'il devait rendre plus tard si fameux) arrivait de Corse, où Choiseul l'avait employé dans les guerres civiles qui précédèrent la conquête cette île. Mais, dès sa jeunesse, il avait été lié avec la famille de Broglie, que son père avait servie dans la guerre de Sept-Ans, et depuis son retour il vivait avec une familiarité habituelle avec le comte. Dès qu'il sût qu'on l'envoyait en Pologne, il demanda à consulter, sur l'état des partis dans ce malheureux pays, l'ancien ambassadeur qui s'y était distingué, et Choiseul, après quelques hésitations, y consentit.

Enfin, quand la guerre avec l'Angleterre devint menaçante, ce fut au comte de Broglie lui-même que Choiseul s'adressa pour demander un avis sur les chances de succès et les moyens d'exécution d'un projet de descente en Angleterre. C'était presque convenir qu'il savait à quels travaux le comte s'était déjà livré à ce sujet, et l'aveu même fut tout-à-fait complet quand il trouva bon que le comte employât, pour préparer les notes qui lui étaient demandées, le concours de ce même La Rozière dont le nom avait figuré dans les démêlés avec le chevalier d'Eon et dont la politique secrète, six ans auparavant, s'était servi pour le même travail...

Evidemment, les deux politiques se rapprochant, les hommes qui les représentaient, quelles que fussent leurs répugnances, se rapprochaient aussi instinctivement ; que le roi eût dit un seul mot, et les deux diplomaties n'en faisaient plus qu'une. Mais ce mot, qui d'ailleurs fut venu trop tard, ne fut pas dit.

Rien n'aboutit de ces grands projets conçus eux-mêmes *trop tard* et dans un moment inopportun, et la disgrace du duc de Choiseul, qui mit en émoi la cour et la ville, vint, peut-être à propos pour la réputation du ministre et la paix de l'Europe, mettre fin à toute idée d'intervention armée de la France. Parmi les agents chargés de préparer cette grande combinaison, Dumouriez seul, continua, au fond de la Pologne, à exciter, avec un zèle intempestif, les confédérés du parti national restés en armes pour défendre la foi catholique. Il en résulta que des combats partiels imprudemment engagés sur les frontières russes, fournirent à l'impératrice Catherine le prétexte d'occupation, et les pourparlers, déjà entamés, pour le démembrement de la Pologne, en prirent d'autant plus de consistance. Ce partage était depuis longtemps l'objet des ardentes convoitises de Frédéric, tandis que Catherine y attachait moins de prix, parce qu'elle poursuivait des conquêtes plus utiles. Du côté de Marie-Thérèse, un reste d'attachement pour la France et pour son alliance, lui rendait plus difficile une politique aussi contraire à nos intérêts, mais son fils, le jeune empereur Joseph II, et son vieux chancelier Kaunitz, avaient une admiration fanatique pour le roi de Prusse, et l'on pouvait prévoir dès lors, que la raison d'Etat l'emporterait sur les raisons de sentiment. Quant à la France, une sorte de langueur semblait entraver ses mouvements à l'intérieur et enchaîner sa politique au-dehors. Elle n'avait plus d'ambassadeur dans aucune des cours du Nord et le long intérim qui suivit le renvoi du duc de Choiseul, arrêtait toutes les affaires. Le comte de Broglie voyait les dangers d'une pareille situation. Il en avertissait le roi et, sans doute, il espérait n'être pas oublié quand on songerait à nommer aux places vacantes. Tel était l'affaissement de la morale publique, qu'il fallaït de toute nécessité invoquer le crédit de Mme du Barry et nous voyons le comte de Broglie lui-même, forcé de s'adresser à la favorite. Il n'avait pas trouvé d'autre moyen pour faire appuyer les trop justes conseils qu'il donnait au roi, et lui dire « des choses si raisonnables et si convaincantes (écrit Mme du Deffant à la duchesse de Choiseul) que, à moins qu'elle n'ait pas l'ombre de sens commun elle doit l'avoir persuadé. » Puis, la correspondante ajoute : « le comte de Broglie a-t-il quelque raison personnelle? » On peut le croire sans lui faire injure. Occupé, depuis dix-huit ans, à suivre la politique française, non-seulement avec intelligence, mais avec le plus pur patriotisme, il avait le droit de s'attendre à être appelé à l'un des postes importants encore inoccupés, soit au ministère des affaires étrangères, soit à l'ambassade de Vienne et, grande fut sa déception, apparemment quand il se vit préférer deux hommes notoirement incapables ou indignes, le duc d'Aiguillon comme premier ministre,

le cardinal de Rohan, comme ambassadeur à Vienne. Leur incurie, leur légéreté indiscrète, aggravèrent une situation déjà mauvaise, par elle-même et, quand le partage de la Pologne fut consommé, par le fatal traité du 5 février 1772, ils avaient mauvaise grâce à s'écrier qu'ils avaient été surpris et trahis. Celui qui fut véritablement trahi, par le sort et par les hommes, n'est-ce pas plutôt le comte de Broglie qui devint, sans le savoir, au milieu de ces tristes circonstances, la victime d'une sorte de conspiration où son nom se trouvait mêlé, et dont tous les fils étaient tenus par son rival et son ennemi le duc d'Aiguillon?

Le récit de toute cette intrigue est une des révélations les plus curieuses parmi celles que contient un ouvrage déjà si fécond en découvertes de tout genre. On y voit Louis XV, enter, pour ainsi dire un secret sur un autre secret, donner aux plus téméraires aventuriers les missions les plus delicates, cacher à son conseil, sauf à M. de Monteynard, le ministre de la guerre, cette sorte de complot dont il est le chef et, au moment où d'Aiguillon en fait saisir les complices, ne pas oser lui imposer silence. Les agents de cette nouvelle affaire secrète, étaient connus du comte de Broglie. C'était un nommé Favier, intrigant besoigneux naguère employé par lui pour rédiger un mémoire politique; c'était pour la seconde fois Dumouriez, ce soldat de fortune, qui venait de faire de si mauvaise besogne en Pologne; puis un officier de grade inférieur, du nom de Ségur, uniquement chargé de transmettre les lettres à M. de Monteynard, enfin, un homme élevé dans la famille de Broglie, M. de Guibert, si connu par les lettres de Mlle de Lespinasse et fort à la mode dans les salons de Paris. Ce dernier, devant faire un séjour à Vienne, avait mission de donner tous les renseignements utiles au succès de l'entreprise. Il ne s'agissait de rien moins que de reconquérir l'alliance prussienne, de remettre en avant le maréchal et le comte de Broglie, et de renouer partie avec les cours du Nord. C'était toute une intrigue mal conçue, conduite par des têtes folles, qui échoua dès le début par les imprudences de mandataires si peu dignes de confiance. S'arrêtant partout en chemin, partout ils bavardèrent; leurs lettres, plus compromettantes les unes que les autres, étaient pleines d'injures et de moqueries contre ceux-là mêmes qui les employaient, à commencer par le roi, dont la conduite était jugée dans des termes plus que légers. Le résultat de ces indiscrétions fut, que, arrêtés à Hambourg, Favier, Dumouriez et Ségur, furent bientôt écroués à la Bastille, par l'ordre de d'Aiguillon.

En deux mots, le comte de Broglie, compromis dans cette affaire, à laquelle il était absolument étranger, par des individus qu'il avait autrefois employés, écrivit des lettres fort vives au ministre et insista

auprès du roi pour qu'il le couvrît de sa protection éclatante. Il avait d'autant plus de raison d'y tenir, qu'à ce moment il avait été désigné pour aller recevoir, à la frontière, la princesse de Savoie, qui venait épouser le comte d'Artois. Pour toute réponse il lui fut ordonné de se retirer dans ses terres. Cette fois encore, comme lors de son premier exil, le comte de Broglie était tenu de continuer avec le roi la correspondance secrète. Cependant l'interrogatoire des prisonniers de la Bastille fut conduit avec tant de précautions par M. de Sartines, le ministre de la police, qui était déjà dans le *Secret du Roi*, que l'affaire se transforma sous sa direction en une simple étourderie. Favier, d'ailleurs, mit une grande prudence dans ses réponses, Dumouriez y déploya beaucoup d'esprit et tout finit par des lettres de cachet qui envoyaient ces messieurs passer quelques mois dans une forteresse du royaume. Le ministre Monteynard dût remettre son portefeuille à d'Aiguillon. Quant au comte de Broglie, son exil fut maintenu sans aucun motif, car l'enquête réduisait à néant tous les soupçons, mais le fait seul de sa disgrâce induisait le public en erreur. Sa famille, son propre frère le maréchal, à qui jamais il n'avait dit un mot de ses relations secrètes avec le roi, ne sachant à quoi attribuer les rigueurs qui le frappaient, en prirent de l'inquiétude. Les démarches tentées en sa faveur furent repoussées par Louis XV. Il est triste de penser que le motif principal de cet éloignement de la cour, tenait probablement au désir qu'avait le roi d'éviter même les apparences d'une entente secrète avec le comte. Un nouvel incident vint, d'ailleurs troubler la quiétude qu'il voulait conserver à tout prix au milieu de ces clandestines menées. Des copies détournées de la correspondance secrète du comte de Broglie, avec les envoyés à Vienne et ailleurs, avaient été livrées depuis plusieurs années au vieux chancelier autrichien le comte de Kaunitz et venaient de lui être enlevées par un certain abbé Georgel, secrétaire du cardinal de Rohan. Le cardinal faisait passer ces pièces mystérieuses au roi, par M. d'Aiguillon. Comment se serait terminé un si fâcheux incident qui venait compliquer encore la situation du comte de Broglie? Il est impossible d'en rien préjuger, car un dénouement inattendu, vint mettre fin à toute la grande affaire du *Secret du Roi*. Elle n'avait pas duré moins de vingt années ; elle n'avait servi qu'à compromettre ceux qui s'y étaient trouvés associés et à entraver la carrière d'un homme qui pouvait faire un meilleur emploi de ses facultés. Ce dénouement, ce fut la mort de Louis XV.

Dès les premiers jours du nouveau règne, le comte de Broglie demanda au jeune souverain d'être déchargé par lui de la tâche ingrate qu'il avait remplie avec tant de zèle. Il eut peine à dissiper la défiance de Louis XVI. A force d'explications, appuyées par le

témoignage du ministre actuel, M. de Vergennes, qui avait lui-même participé à la correspondance secrète, durant son séjour ne Suède, l'ancien confident du roi Louis XV obtenait enfin pleine justice. Après deux années de pénible attente, un précieux témoignage de Louis XVI attestait le dévouement et la parfaite honorabilité du comte de Broglie, mais tant de services, rendus inutiles, ne devaient pas recevoir d'autre récompense. Le roi lui enjoignait, en même temps, de dissoudre cette sorte d'administration qu'il avait dirigée pendant si longtemps et dont tous les employés, traités avec générosité, reçurent des pensions plus ou moins considérables. Tous les papiers, tous les plans, tous les mémoires qui se rattachaient à la correspondance secrète durent être remis au roi. Comment se fait-il toutefois que la plupart de ces documents importants se soient conservés après avoir été dispersés durant nos révolutions? Il y a là encore de ces hasards qui semblent particulièrement mêlés à toutes les aventures diverses du *Secret du Roi.*

Un dernier coup était réservé au comte de Broglie, qui venait aggraver l'état d'irritation où cette âme ardente se trouvait en proie après tant de mécomptes, et, osons le dire, après tant d'injustices. Le maréchal de Broglie venait d'être appelé au commandement d'un camp de soixante mille hommes, rassemblés pour opérer une descente en Angleterre. C'était le projet dont le comte de Broglie avait eu l'invention, qu'il avait caressé comme un rêve, et dont il connaissait tous les moyens d'exécution. Il semblait naturel qu'il dût y coopérer avec son frère, mais sa déception fut complète quand il apprit qu'il était désigné pour aller faire, à plus de cent lieues de là, l'intérim d'un des gouvernements du maréchal.

Son ressentiment et sa douleur s'exprimèrent assez fortement pour donner créance à des calomnies, répandues par ce même abbé Georgel, créature du cardinal de Rohan et de M. de Maurepas, qui prétendait avoir vu des lettres où le comte de Broglie déversait le blâme et les injures sur le roi et sur le ministre. Forcé par le comte à une rétractation écrite, l'abbé en était pour sa honte, et l'affaire en serait probablement restée là, si le comte de Broglie, aigri par tant de chagrins, n'avait eu la maladresse de vouloir pousser plus loin sa vengeance et de poursuivre devant la grand'chambre son calomniateur. Le procès eut un éclat considérable et se termina par l'acquittement de Georgel et par la condamnation du comte à une légère amende. Désespéré, humilié, et pour longtemps éloigné de tous les grands emplois, le comte s'enfuit chez lui, à Ruffec, en Normandie, où il avait résolu de s'ensevelir dans la retraite. Cependant son activité avait toujours besoin de s'exercer et animé par l'espoir de travailler au bien public, il conçut le dessein de dessécher des marais

près de Rochefort. Durant sa première tournée d'inspection, en ce pays malsain, il y fut atteint d'une fièvre pernicieuse qui l'enleva en peu de jours, loin des siens ; et c'est ainsi que s'éteignit, d'une façon mélancolique, une existence qui aurait pu être si brillante si elle n'avait été dès le début, engagée dans une voie tortueuse et sans issue.

Nous comprenons que M. le duc de Broglie ait donné à ce récit, qui devait l'intéresser à double titre, tous les développements que comportait l'histoire générale et particulière, dont les éléments se trouvaient en sa possession. Il a dû désirer présenter au public une de ces figures que l'oublieuse postérité a bientôt rejetée dans l'ombre, et qui est, cependant, assez frappante dans son individualité pour donner à un peintre habile la tentation de la reproduire avec ses rayons et ses ombres, ses défauts et ses qualités. Il n'est pas sans à propos que justice soit rendue aujourd'hui par un membre de sa famille à celui qui a tant souffert de l'injustice de ses contemporains. Tout en ne dissimulant pas les fautes que firent commettre au comte de Broglie la fougue et l'opiniâtreté de son caractère, la vivacité de ses haines, et certains calculs d'ambition, l'historien, dont nous reconnaissons l'impartialité, a cru devoir, avec raison, replacer, à son rang, un homme doué de facultés rares qui ne lui ont malheureusement pas servi par une sorte de malentendu de la fortune. Si le comte de Broglie eut mis moins d'ardeur à poursuivre la chimère généreuse de la grandeur de la France, à une époque où tout tendait à la rabaisser, s'il eut fait bon marché de ses opinions personnelles, nul doute qu'il n'eut été appelé à la servir avec plus de succès, mais lui, comme son frère, se faisaient de leurs devoirs envers le pays, qu'ils aimaient avec passion, une idée peut-être excessive aux yeux de ceux qui n'avaient point le don de comprendre comme eux le sentiment patriotique.

L'œuvre accomplie, par M. le duc de Broglie, avec autant d'impartialité que de talent, se termine par cette belle conclusion :

L'indépendance, cette vertu du citoyen, n'était donc pas incompatible dans ces cœurs fidèles avec le scrupule le plus exagéré de la loyauté du gentilhomme. Je ne puis croire qu'ils fussent de leur temps, et parmi leurs pareils, les seuls capables de réaliser une telle alliance. D'autres existaient, sans doute, qu'un roi habile ou des législateurs intelligents auraient su découvrir et honorer. Une classe d'hommes passionnément attachés à la dynastie régnante, prêt à tout lui sacrifier, hormis l'intérêt national, était un élément précieux pour une société qui allait prétendre à fonder les institutions libres. Si la royauté l'eût appréciée, si la Révolution l'eût épargnée, elle eût prêté un solide appui

à cette monarchie tempérée, la seule forme de gouvernement qui, jusqu'ici, ait su assurer à un grand pays la stabilité de la loi et le bienfait des libertés publiques.

Ces nobles paroles résument douloureusement les réflexions que nous faisons nous-mêmes en voyant se dérouler cette grande page historique où toutes les fautes et tous les malheurs, toutes les faiblesses et toutes les grandeurs d'une époque qui clôt, en quelque sorte, l'ère de l'antique monarchie, s'offrent dans leur réalité saisissante. L'impression qui nous reste après cette lecture c'est une complète communauté de pensées et de sentiments avec l'auteur du *Secret du Roi*, quand il nous fait pénétrer avec lui dans ces mystères de la politique qui cachent tant d'orages, dans ces intrigues d'où sortent tant de maux et qu'il nous associe, par des considérations de l'ordre le plus élevé, à la tristesse irritée que cause le spectacle de toutes les folies humaines. Peut être n'est-ce pas un enseignement stérile celui qui montre aux générations ce qu'on pouvait espérer de l'avenir de notre cher pays, si ces forces intelligentes et ces forces brutales qui s'unirent contre ses institutions séculaires, se fussent unies pour entreprendre une œuvre lente et sûre de régénération sociale, et pour l'accomplir à l'ombre des vieux principes. Lorsque la société tremble encore sur ses bases, il est permis de penser que, dans cet *ancien régime*, présenté même par ses plus mauvais côtés, jugé sans passion, et tel qu'il nous est ici dévoilé, on sent encore une force vitale, plus puissante que dans nos institutions de fraîche date. C'est avec ces éléments que le bon sens politique uni à un *vrai* patriotisme, aurait pu faire une œuvre durable. N'en désespérons pas pour l'avenir et gardons-nous surtout dans notre découragement de répéter ce mot néfaste : il est trop tard!

Louis Régis.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

La crise et le tirage de la loterie nationale. Le gagnant du gros lot et les reporters. L'ouverture de l'église catholique gallicane. L'abbé Châtel et M. Hyacinthe Loyson. Les attaques nocturnes et l'enquête sur la préfecture de police. — L'*Assommoir* à l'Ambigu. Le livre et la pièce. Du *naturalisme* au théâtre. La *Perruque merveilleuse.* Deux pièces tirées des romans de M. Victor Cherbuliez : l'*Aventure de Ladislas Bolski* et *Samuel Brohl.* Le ballet d'*Yedda.* Le Japon et la mode. — Les ravages de la mort. Un Gil-Blas littéraire : M. Marc Fournier. Clairville. *La Propriété, c'est le vol.* MM. Ambroise Tardieu et Chauffard. M. Duc. Auguste Préault. Daumier. L'avant-dernier des classiques : M. de Sacy.

I

Depuis notre dernière causerie, nous avons eu encore deux ou trois nouvelles crises : c'est maintenant notre état normal, et il faut nous y faire, comme Mithridate s'était fait aux poisons. La rentrée de la Chambre a concordé avec la disparition des petites baraques du boulevard et la fin de la période des étrennes ; la démission du maréchal avec la fin du tirage des gros lots de la fameuse loterie nationale, aujourd'hui défunte et enterrée à son tour, comme l'Exposition d'où elle était issue. Je ne parle pas des petites crises accessoires. Il faut bien avouer, d'ailleurs, que la démission du maréchal et son remplacement par M. Grévy se sont passés plus tranquillement encore que la démission de M. Thiers et son remplacement par le maréchal. On en a beaucoup causé dans les salons, on a fait à huis-clos des commentaires qui n'étaient généralement pas couleur de rose ; mais la physionomie de la rue et le train ordinaire des choses en ont été si peu modifiées qu'il eût fallu un coup d'œil très-subtil pour discerner quelque différence entre la journée du 30 janvier et les précédentes. Une agitation particulière dans la rue du Croissant, de trois à cinq heures de l'après-midi ; un peu plus de monde autour des kiosques ; quelques

attroupements d'une soixantaine de personnes, à la porte de *la France* et de deux ou trois autres journaux, c'est à peu près tout ce que nous pourrions signaler. A peine si, le soir, on voyait çà et là un passant arrêté sous un bec de gaz et déployant son journal : il constatait d'un coup d'œil l'élection de M. Grévy et poursuivait son chemin, — en pestant contre le service de la voirie, qui laissait croupir la neige dans les rues. Aucun rassemblement, aucune lecture à haute voix ; pas un mot d'adieu au duc de Magenta, pas un mot de bienvenue à son successeur. Calme plat, avec une légère nuance de curiosité froide.

Cependant la foule continuait d'assiéger les bureaux de l'Ambigu pour voir Gervaise et Coupeau dans *l'Assommoir;* on se préparait au deuxième bal masqué de l'Opéra; on regrettait la troisième soirée d'hiver à l'Elysée, supprimée brusquement à l'heure même où les robes étaient toutes prêtes. Et les mondaines se demandaient avec un soupir : « Croyez-vous que M. Grévy donnera des soirées? » Et tous les gens qui avaient pris des billets de loterie consultaient fiévreusement les listes publiées par les journaux, bien que l'on en fût aux lots d'une valeur de trois francs cinquante.

Malgré la couche épaisse de neige qui rendait la circulation presque impossible et faisait d'une excursion au Trocadéro quelque chose comme un voyage à travers les steppes glacées de la Sibérie, des milliers de personnes sont venues remplir l'amphithéâtre et les loges de l'immense salle où s'effectuait le tirage. Les Argonautes partant à la conquête de la Toison-d'Or n'avaient pas déployé une plus intrépide ardeur que tous ces courtisans de la fortune caressant au fond de leur âme l'espoir du gros lot. Qui dira le recueillement solennel, le silence religieux de cette foule, une fois le moment venu. Le conservateur de la loterie a donné ses explications préalables, applaudies comme une tirade de Dumaine dans un drame du boulevard. Derrière la roue de série et les six roues réunies en un seul appareil, qui doivent former chaque numéro, se tiennent deux sous-officiers médaillés, raides comme à la manœuvre, le petit doigt sur la couture du pantalon. Le président frappe un coup : ils avancent d'un pas et mettent la main sur la roue; trois mille regards dévorent ces incarnations modernes du *Fatum* antique. Un second coup est frappé ; aussitôt toutes les roues tourbillonnent. Les têtes sont penchées, les respirations suspendues, les yeux perçants comme des flèches. Enfin le mouvement se ralentit et laisse maintenant apercevoir les chiffres qu'on ne distinguait pas tout à l'heure; chacun, avec de grands battements de cœur, reconnaît les siens au passage : ah! s'il pouvait magnétiser les roues! Elles oscillent encore pendant quelques secondes, puis se fixent.

Comme dans l'éclair d'une apparition flamboyante, on voit se dessiner le chiffre de la série : 4, puis les six chiffres du numéro : 978,599. Un grand brouhaha, pareil au bruit de la mer montante, s'élève des profondeurs de la salle, bientôt suivi d'un silence de mort. A coup sûr, le gagnant n'est pas là.

Dès le soir même, quelques journaux commençaient à donner des indications sur l'heureux favori du sort, et les bruits les plus fantastiques circulaient par les rues. Quand les feuilles du lendemain matin se furent jointes à celles de la veille, il se trouva, tout compte fait, qu'une douzaine de personnes au moins avaient gagné le service de 125,000 francs. Suivant le journal et suivant les quartiers, le gagnant était un maçon, ou un emballeur, ou un garçon boulanger, ou un ouvrier typographe, ou un concierge, ou un marchand de marrons, ou le garçon épicier du coin. Un conducteur de tramway a devancé tous ses concurrents et pris la tête pendant plusieurs jours. Il a été avéré à Montmartre, pendant toute la soirée du dimanche, que le service d'Odiot était acquis à une bonne pour tout faire, dont les commères de cinquante rues à la ronde venaient successivement contrôler le billet et confirmer la chance. Ce fut seulement le lundi, au moment où la pauvre fille était aux trois quarts folle de joie, qu'un voisin lui jeta une douche d'eau glacée en s'avisant de vérifier la série de son billet, la seule chose à laquelle n'eussent point pensé les commères, et aussitôt elle devint tout à fait folle de désespoir.

Après la confusion des premiers jours, on a appris enfin que le seul et vrai gagnant du gros lot était un ouvrier corroyeur du nom d'Auguste Aubriot. Aussitôt les chroniqueurs se sont abattus sur lui comme sur leur proie. Les reporters ont envahi sa maison, se sont pendus à sa sonnette, ont corrompu son concierge à prix d'or, et la biographie d'Aubriot a rempli les colonnes des journaux. En un clin d'œil Aubriot est devenu plus célèbre que M. Grévy. On nous a conté sa vie présente et sa vie passée ; on nous a décrit sa chambre, son paletot, sa casquette, son atelier, son cordon de sonnette, la couverture de son lit, la pendule en zinc qui décore sa cheminée et la lithographie clouée au mur de sa chambre. Les journaux à un sou se sont particulièrement distingués dans cette campagne. Ils ne se lassaient pas de prodiguer les détails sur cet homme extraordinaire, et le public ne se lassait pas de les lire. Franchement, avouons que le simple ouvrier corroyeur qui, du premier coup, au milieu de douze millions de billets, est allé mettre la main sur celui qui devait gagner les 125,000 francs, n'est point le premier venu et qu'il mérite d'être traité avec considération. Je n'ai pas eu la même sûreté de coup d'œil, ni vous non plus, cher lecteur,

quoique nous ayons fait nos classes l'un et l'autre. Je trouve naturel que les photographes exécutent son portrait ; il me semblerait juste que Bonnat ou Carolus Duran l'exécutât pour le prochain Salon. Si la France possédait un Barnum digne de celui qui exhiba la nourrice de Washington, la dernière sirène et ce fameux général Tom-Pouce que la mort vient de faire entrer dans la postérité, il n'hésiterait pas à proposer cent vingt-cinq autres mille francs à Aubriot pour le montrer, pendant quinze jours, aux curieux avides de voir ce grand homme.

Paris ne chôme jamais de spectacles. Le jour même et à l'heure où se terminait au Trocadéro le tirage de la loterie nationale, celui qui fut le Père Hyacinthe et qui n'est plus aujourd'hui que M. Hyacinthe Loyson, prêtre marié et père de famille, lui en donnait un autre dans une ancienne salle de café-concert de la rue Rochechouart, louée par lui avec le concours financier de la Société biblique, avec le concours moral de M. de Pressensé et du primat d'Ecosse, pour y établir son nouveau culte. La salle s'appelait autrefois *Tertulia*, puis les *Folies-Montholon* : elle s'intitule aujourd'hui : *Eglise catholique gallicane*, quoiqu'elle ne soit ni gallicane, puisqu'elle se place directement sous le patronage de l'épiscopat anglican, ni catholique, il est superflu d'ajouter pourquoi. Mais M. Loyson s'obstine à se dire catholique ; il veut l'être en dépit du pape, en dépit de son archevêque, en dépit du bon sens. Plus il accentue le scandale de sa séparation, plus il met d'opiniâtre ostentation à revendiquer ce titre, pareil à un Français qui aurait opté pour la Prusse, qui se serait fait naturaliser Allemand et se prétendrait toujours Français, que dis-je? seul Français, à l'exclusion de nous tous. C'est le pape et l'archevêque de Paris qui ne sont pas catholiques, et c'est M. Loyson uniquement qui l'est, avec Mme Loyson, la seule ouaille bien constatée jusqu'à présent de la nouvelle Eglise.

Voici tantôt dix ans que M. Hyacinthe Loyson promène le douloureux spectacle de sa chute, de son orgueilleuse impuissance et de son agitation stérile. Un instant, il parut se rallier au vieux catholicisme, dont sa défection avait, pour ainsi dire, sonné l'éclatant signal. On le vit à Genève, dans ce cénacle de prêtres perdus qui, sous la protection ironique du radicalisme et de la libre-pensée, prétendaient régénérer l'Eglise en la déshonorant, et la ramener à la pureté primitive par les efforts d'un apostolat sans foi ni mœurs. Mais pareil à cet alchimiste de la légende, qui, après avoir laborieusement créé un *homunculus*, recula d'épouvante devant la laideur du chétif avorton et repoussa ses embrassements avec horreur, M. Loyson finit par secouer la poussière de ses pieds sur la ville de Calvin et de M. Carteret. Il revint à Paris, remplaçant la chaire de

Notre-Dame par l'estrade du Cirque, et il a réalisé, le 9 février, la menace qu'il avait faite dans ses conférences, de passer un jour de la parole à l'action. Mais, en la réalisant, il n'a pu que donner un scandale de plus et mieux constater encore son complet isolement. Le microscopique troupeau des vieux catholiques français ne s'est pas même rallié à lui. Son Eglise est une Eglise sans fidèles, sans prêtres, et jusqu'à présent, sans culte. Comme la Médée de Corneille il semble dire : « Moi seul, et c'est assez. » Dans toute cette presse parisienne, qui lui accorde l'attention qu'elle donnerait à un acteur célèbre, il n'a même pu conquérir à sa tentative un journal quelconque, échec qui semblait impossible : tandis que les catholiques se détournent avec tristesse, les libres-penseurs le raillent, en lui rappelant qu'il n'y a pas de milieu entre le pape et Lamennais, qu'il faut être logique et aller jusqu'au bout lorsqu'on se sépare d'une Eglise à laquelle on était attaché par les triples liens du baptême, du sacerdoce et des vœux monastiques, enfin que ce catholicisme bâtard, qui prétend concilier le Christ avec M. Renan et opposer au Souverain-Pontife le primat d'Ecosse, est un produit informe, dépourvu de valeur et de consistance. Quant à la voix populaire, par une allusion impitoyable à l'ancien nom de la salle occupée par lui, elle a baptisé son église du titre de *Folies-Loyson*.

La salle, fraîchement repeinte et appropriée à la hâte, a gardé quelque chose de sa physionomie de café-concert, particulièrement le vitrage qui l'éclaire par le haut, la galerie d'où les regards des *consommateurs* plongeaient sur la scène, l'estrade entre les deux couloirs d'entrée, qui supporte maintenant l'autel, derrière lequel s'ouvrent encore les deux portes des artistes. Cette disposition et les souvenirs du lieu fourniraient trop aisément matière à des rapprochements burlesques, dont la plupart des chroniqueurs qui ont assisté à la cérémonie, ne se sont pas fait faute, mais dont nous nous abstiendrons, respectant, jusqu'à travers cette parodie, le nom du culte et le titre du prêtre. Si nous sommes allé voir le temple, nous n'avons pas voulu, d'ailleurs, assister à l'inauguration, et nous n'en savons que ce qu'en ont révélé le lendemain tous les comptes-rendus. La foule était aussi nombreuse que peu recueillie. A voir la queue s'allonger dans la cour et jusque sur les trottoirs avec des ondulations tumultueuses, à entendre les quolibets et les réclamations bruyantes qui s'élevaient de ces rangs pressés, on se fût cru à la porte d'un théâtre, le soir d'une première représentation. Mais les spectateurs qui ont pu pénétrer dans l'enceinte s'accordent à dire que la pièce n'a pas eu de succès. Elle s'est à peu près bornée à une conférence, dans le genre de celles du Cirque, qu'on a trouvée généralement peu claire et qui a sou-

levé à diverses reprises les murmures d'une partie de l'auditoire. Un coup de sifflet a même retenti, sans que les échos de la salle en parussent troublés. M. Loyson a annoncé que, en attendant l'arrivée d'un prêtre qui lui a promis son éminent concours, la célébration du culte dans le temple de la rue Rochechouart se bornerait ainsi à un discours entre deux morceaux d'orgue. Plus tard, on dira la messe et on administrera les sacrements, s'il y a lieu. Il a averti aussi les personnes qui auraient des renseignements à lui demander, qu'il se tiendrait à leur disposition pour causer avec elles une fois la semaine, de deux heures à cinq, dans l'appartement voisin. Comme culte, le programme est maigre.

La séance s'est ouverte et s'est terminée par un chant et une prière en français. La substitution du français au latin dans sa liturgie paraît être l'un des principaux articles de la réforme entreprise par M. Loyson, comme jadis du programme de l'abbé Châtel. Jules Janin raconte quelque part qu'il assista à la messe des morts célébrée pour la Pologne par l'abbé Châtel dans le bazar de la rue Saint-Honoré qui lui servait à ce moment-là d'église : « Je puis dire, écrit-il, que cette messe en français parut à tous plus inintelligible mille fois que la messe latine. C'était chose bizarre d'entendre ce prêtre se retourner vers nous et nous dire, à douze ou quinze reprises : *Le Seigneur soit avec vous!* à quoi les petits clercs répondaient en fausset : *Et avec ton esprit.* O mon Dieu ! quelle messe, quel style ! Figurez-vous l'*Iliade* d'Homère traduite en vers français. Figurez-vous l'*Enéïde* en prose... On chanta le *Dies iræ*. Cette belle prose latine, grave, lente, majestueuse, sonore, dont le rhythme rimé a quelque chose de si lugubre, comme elle fut défigurée par ces traducteurs à son de trompe ! Que de désenchantement dans ce pâle récit d'une résurrection si belle ! Que les terreurs du mourant dans le *Dies iræ* étaient décolorées, s'exprimant dans la prose de la *Gazette d'Augsbourg !* »

Il ne faut pas que ce rapprochement avec l'abbé Châtel paraisse désobligeant à M. Loyson. Tout le suggère, jusqu'au titre de son église, qui s'appelle *catholique gallicane*, comme celle du *primat* des Gaules s'appelait *catholique française*. En lisant, dans les comptes-rendus de la cérémonie, son éloge de la démocratie et de la liberté récemment conquise, je me suis rappelé que l'abbé Châtel ne négligeait aucune occasion de s'appuyer sur la politique, qu'il faisait célébrer des services pour les héros des trois glorieuses et pour les Polonais, que son autel était surmonté de drapeaux tricolores et que, dans un cartouche, il avait réuni aux noms de Confucius et de Parmentier celui de M. Laffitte. En constatant tout ce qui manque de netteté et de précision à sa parole dès qu'il aborde le terrain

dogmatique et le vague de ses déclarations doctrinales, comment ne pas songer que, d'élimination en élimination, l'abbé Châtel en était venu à ne plus admettre dans son *Credo* que la religion naturelle! Sans doute entre l'abbé Châtel et celui qui fut le Père Hyacinthe, il y aura toujours l'énorme distance du talent. Mais que le talent est peu de chose quand il s'agit de fonder une religion! Il pourra attirer des curieux et des dilettantes, il ne gagnera pas un fidèle, et l'Eglise catholique gallicane n'aura même pas le chétif succès de l'Eglise catholique française; on peut dès maintenant le prédire sans crainte, comme l'a fait le cardinal Guibert dans la réponse si écrasante en sa tristesse et sa gravité que s'est attirée la provocation imprudente de M. Loyson.

Maintenant l'ouverture de l'église catholique gallicane a déjà rejoint parmi les neiges d'antan le tirage de la loterie. On n'en parle plus. De quoi parle-t-on? De la peste, contre laquelle se déploie de toutes parts un formidable appareil de quarantaines et de cordons sanitaires; de l'amnistie, qui va rendre à l'amour de la France les pauvres égarés de Nouméa; des attaques nocturnes où l'on assomme les passants à coups d'os de gigots de mouton; de l'enquête de la préfecture de police et des édifiantes découvertes qu'elle a permis de faire sur le personnel de quelques feuilles radicales. Voilà du moins ce dont on parle au moment où j'écris, mais on n'en parlera peut-être plus à l'heure où paraîtront ces lignes.

II

Un autre événement qui a fait une sérieuse concurrence à la première partie de la crise, ç'a été la représentation de *l'Assommoir* à l'Ambigu. Nous désespérons de faire comprendre à ceux de nos lecteurs qui ne sont pas Parisiens, l'importance qu'avait prise cet événement dans le petit monde borné à l'occident par la Madeleine et à l'orient par le Château-d'Eau, et l'impatience dévorante avec laquelle il était attendu. Corneille et Molière reviendraient tous deux en ce monde pour faire jouer le même soir, le premier un nouveau *Cid*, l'autre un second *Misanthrope*, le bureau de location ne serait certes pas assiégé avec la même fièvre qu'il le fut à l'annonce de la pièce tirée du roman de M. Emile Zola par MM. Busnach et Gastineau. On sait tout le tapage qu'a soulevé le livre, publié il y a deux ans, et qui dépasse aujourd'hui sa cinquantième édition. Il a érigé M. Zola en chef d'école. Entre le réalisme de M. Champfleury et le *naturalisme* de M. Zola, comme il l'appelle, il y a la même distance qu'entre la petite bourgeoisie et les *nouvelles couches*. On était curieux de voir jusqu'à quel point les audaces et les crudités

de l'ouvrage auraient été transportées sur la scène et comment elles seraient accueillies.

Une circonstance accroissait encore cette curiosité. M. Emile Zola venait de soulever une tempête contre lui par les dédains impertinents de sa critique envers les romanciers. L'article où il exécutait en bloc la plupart de ses confrères, découvert dans un journal russe dont il est le correspondant et signalé par l'une des victimes, avait été crânement publié dans *le Figaro* par M. Zola lui-même. Il y avait eu du bruit dans le Landernau littéraire, et l'on s'était récrié de toutes parts contre tant d'outrecuidance. Rien de plus facile à comprendre pourtant. *L'Assommoir* est la Commune littéraire, et il s'est passé justement à l'égard du livre et de son auteur le même phénomène qu'à l'égard de la Commune. On a commencé par l'épouvante, le dégoût, l'indignation. Puis l'opinion, circonvenue de tous côtés, assaillie sous toutes les formes, flattée, caressée, menacée, démoralisée, énervée, sophistiquée, victime d'ailleurs de sa propre inconsistance autant que de l'effort combiné des complices et de leurs dupes, s'est laissée aller peu à peu à trouver qu'il y avait une idée dans la Commune, et de la vérité, du tempérament, de la *poigne* dans *l'Assommoir*. Elle a réclamé la grâce. Ensuite elle en est venue à l'amnistie. Enfin elle en était à la glorification quand un revirement subit s'est produit, à la suite de l'incident que nous avons dit. Mais comment M. Zola, grisé de tout l'encens qu'on lui prodiguait, prenant au sérieux ce concert d'éloges où quelques réserves seulement se glissaient pour la forme, ne se fût-il pas jugé en droit de regarder de haut les romans et les romanciers surannés que *l'Assommoir* avait fait rentrer dans la poussière? Comment ce vitriol, délice des gosiers blasés, n'eût-il pas renvoyé aux petites pensionnaires la tisane de l'idéal?

Bref, la fièvre était telle qu'on échangeait couramment, à la Bourse des billets, dix places pour les tribunes de la Chambre contre une stalle de l'Ambigu. Les luttes parlementaires pâlissaient devant le duel à coups de battoir entre Gervaise et la grande Virginie; on était plus curieux d'assister à la chute de Coupeau le zingueur qu'à celle de M. Dufaure. Aussi M. Senard, en vieux routier et en madré normand, se sentant incapable de soutenir la concurrence de *l'Assommoir*, qui, après de nombreuses remises, devait enfin passer le samedi 18 janvier, avait-il demandé la remise de son interpellation au lundi suivant.

Enfin le rideau se leva devant une salle telle que l'Ambigu n'en avait assurément jamais vue de pareille. Mais dès les premières scènes on s'aperçut qu'il fallait beaucoup rabattre de ce que le nom de M. Zola et le titre de l'*Assommoir* avaient fait attendre. On se

trouvait en face d'une pièce populaire jetée à peu près dans le même moule que beaucoup d'autres, seulement avec plus de précision et d'exactitude dans le détail de la mise en scène. Les auteurs du drame ont découpé dans le roman dix tableaux qui se succèdent sans lien, comme en un panorama. Relativement aux brutales eaux-fortes du livre, ces vignettes faubouriennes produisent l'effet de lithographies. Cela est ratissé, gazé, nettoyé, j'allais dire décrotté, et pas beaucoup plus *naturaliste* que du Paul de Kock ou du Cogniard frères. Les personnages d'abord : l'ignoble Lantier n'a été montré que de profil, et on a laissé dans l'ombre ou tout au moins dans la demi-teinte ses côtés les plus repoussants. MM. Busnach et Gastineau ont senti aussi la nécessité, afin que Gervaise restât digne d'un certain intérêt, de l'arrêter dans le cours de ses débordements. La Gervaise de M. Zola va de Lantier à Coupeau et revient de Coupeau à Lantier, puis elle descend plus bas encore ; celle du drame s'arrête à Coupeau. D'autres rôles également ont été adoucis et modifiés de façon à se faire tolérer par le spectateur. Au contraire, la grande Virginie a été poussée au noir, elle devient, par vengeance, le *traître* obligé de tout mélodrame, si bien que ce changement en sens inverse est inspiré encore par le même désir de ne pas dérouter le public. Vous retrouverez dans *l'Assommoir* de l'Ambigu jusqu'à la petite pointe de morale obligée et la tirade ronflante sur le vrai peuple et le vrai ouvrier.

C'est bien autre chose pour le style, qui a été expurgé de la plupart de ses ordures et où l'on n'a laissé de l'argot populaire que la partie la plus inoffensive, la partie pittoresque, en coupant tous les jurons, toutes les obscénités, toutes les énormités. Mêmes concessions et mêmes compromis pour la mise en scène. On s'est appliqué sans doute à la rendre très-exacte. Par exemple, au huitième tableau, qui se passe chez le liquoriste, les tables, le comptoir, les verres, les bouteilles, les dames-jeannes sont empruntés à un véritable *assommoir;* des gens entrent et sortent, vêtus comme à la barrière, et boivent sur le zinc avec des mouvements de coudes étudiés d'après nature ; un acteur qui n'a que six mots à prononcer s'est fait une tête de marchand de vin saisissante de vérité. Au sixième tableau, à la fête de Gervaise, on a apporté sur la table une vraie oie rôtie, une oie en chair et en os. Cette oie a été l'un des éléments du succès ; on en parlait d'avance comme de la soupe aux choux de *l'Ami Fritz*, car on se met souvent à table dans les pièces naturalistes, et on y reste longtemps, tandis qu'on ne mangeait pour ainsi dire jamais dans les œuvres romantiques. Un autre tableau nous a montré un lavoir, avec de vrais baquets et de vraie eau chaude, et le public s'est extasié devant ce spectacle qu'il peut voir

pour rien tant qu'il voudra, et beaucoup plus réel, dans quelqu'une des rues de Paris, mais dont il s'éloigne, au contraire, lorsqu'il le rencontre par hasard sur son passage. Seulement, dès la deuxième représentation, l'oie en chair et en os était remplacée par une oie en carton. Dans la scène du lavoir, Gervaise et Virginie se battent pour rire, les coups de battoir qu'elles échangent n'ont rien de sérieux, et si elles se jettent des seaux d'eau véritable, elles ont soin de ne s'atteindre qu'aux jupes, non sans avoir revêtu au préalable une armure de caoutchouc. En outre, un cercle pudique de blanchisseuses se forme à point autour des combattantes pour nous dérober la scène caractéristique de la *fessée*, qui se passe en réalité dans la coulisse, ni plus ni moins que les meurtres des anciennes tragédies. M. Zola a esquivé là, comme un académicien, l'occasion unique de prouver que, en dépit d'une phrase célèbre de Voltaire, on peut montrer tout ce qui est dans la nature. Tant il est vrai que le *naturalisme* n'est pas possible au théâtre et que les pièces même qu'on fera pour l'y introduire seront forcées de recourir à la convention comme les autres ! N'y eût-il que la scène de la chute de Coupeau, où il faut bien remplacer le corps du zingueur par un mannequin, elle suffirait pour démontrer que les *naturalistes* les plus intransigeants et les plus absolus sont forcés d'entrer en accommodement avec leur système.

Nous sommes loin de vouloir blâmer les auteurs du drame des précautions qu'ils ont prises ; au contraire, nous les en louons, car elles étaient indispensables. Mais nous avons le droit de les invoquer comme un témoignage formel contre le livre. Comment mieux avouer que les crudités hardies, les trivialités violentes, les dégoûtantes obscénités dont, sous prétexte de vérité, M. Zola a bourré son livre comme de truffes pourries, ne pourraient être supportées par le public, même à l'Ambigu? Le papier souffre tout : la lecture est une affaire de huis-clos; mais réunissez quinze cents hommes dans une salle, et dites-leur en face, tout haut, ce que chacun d'eux a toléré, a recherché peut-être au coin de son feu, malgré les révoltes de son goût, vous exciterez des tempêtes. Les auteurs ont reculé devant cette expérience : ils ont sagement agi. Dieu sait pourtant ce qu'on fait accepter tous les jours au public du théâtre et à quel point il pouvait sembler blasé. Même dans cette pièce où l'on a réduit les audaces de la peinture à la portion congrue, il en reste beaucoup trop encore pour les esprits tant soit peu délicats. Si les premiers *tableaux*, bâtis suivant les procédés usuels, écrits dans la langue courante du drame populaire, encadrés dans d'excellents décors, joués avec ensemble, presque banals à force de prudence et relevés seulement par quelques détails curieux ou gais, par quelques phy-

sionomies typiques, ont fait un certain plaisir, les derniers, qui tournent de plus en plus au noir et nous enferment dans le cadre étroit et brutal d'une étude d'ivrogne, ont paru longs et monotones. On se lasse de voir pivoter l'action autour de cette brute de Coupeau et de son éternelle bouteille. Coupeau se saoûlera-t-il encore? ne se saoûlera-t-il plus ? (passez-moi ce léger emprunt à la langue de l'auteur), toute la question est là, et elle nous paraît vraiment insuffisante pour former le nœud d'un drame. L'horrible scène de la mort par le *delirium tremens*, bien que débarrassée du luxe d'expressions ignobles dont elle est revêtue dans le livre et moins répugnante peut-être que celle dont M[lle] Croizette nous a jadis donné le spectacle à la Comédie française, a soulevé des protestations de dégoût. Mais, somme toute, ceux qui n'ont pas vu la pièce à travers les souvenirs du roman, doivent avoir peine à s'expliquer le tapage soulevé d'avance autour d'elle.

On nous pardonnera de nous être étendu un peu longuement sur *l'Assommoir*, non à cause de l'ouvrage en lui-même, mais à cause du bruit qu'il a fait et des questions qu'il soulève. *La Perruque merveilleuse*, comédie en trois actes, en vers, jouée à l'Odéon, nous retiendra beaucoup moins longtemps. Elle a d'ailleurs déjà quitté l'affiche. Cependant *la Perruque merveilleuse* avait un moment, elle aussi, piqué l'attention publique, grâce à un stratagème bien vieux et toujours nouveau. Elle était l'œuvre, disait une légende répandue avec art, d'un auteur masqué qui l'avait déposée mystérieusement chez le concierge du théâtre. Le directeur, charmé par la lecture de ce chef-d'œuvre anonyme, écrit dans la meilleure langue de nos vieux comiques, s'était empressé de le mettre en répétition. A la chute du rideau, l'acteur principal a proclamé le nom encore inédit de M. de Villeverde. On vous connaît, beau masque... Mais peut-être cette coquetterie était-elle simplement de la prudence, car *la Perruque merveilleuse* ne comptera point parmi les chefs-d'œuvre de M. Paul Ferrier, déjà connu au théâtre par plusieurs victoires et quelques défaites. C'est un pastiche agréable, avec de jolis vers et même de jolies scènes, surtout dans le deuxième acte, mais un peu long et d'une intrigue bien frêle. Resserrée en un acte et débarrassée de quelques anachronismes, cette spirituelle bluette eût obtenu un plus vif succès, et l'on eût fait grâce à une naïveté d'invention qui paraît volontaire, en trouvant qu'elle complétait heureusement la physionomie archaïque de la pièce et sa gentillesse surannée.

L'Odéon a remplacé *la Perruque merveilleuse* par *Samuel Brolh*. Quelques jours auparavant, le Vaudeville avait donné *l'Aventure de Ladislas Bolski*, également tirée d'un récit de M. Victor Cherbuliez.

M. Cherbuliez est un romancier fort distingué, compatriote de Jean-Jacques Rousseau et l'imitant à travers M[me] George Sand, dont il porte la queue avec des façons parisiennes mélangées de grâces génevoises. Il a débuté en 1863 par *le Comte Kostia*, qui reste jusqu'à présent son chef-d'œuvre, et l'an dernier il a publié son douzième roman, *l'Idée de Jean Têterol*, qui n'est point fait pour accroître sa réputation. De l'ensemble de ses ouvrages, il résulte d'une part que M. Cherbuliez a une prédilection marquée pour les personnages d'origine exotique, particulièrement pour ceux qui se rattachent au monde slave, dont il aime à peindre le caractère ondoyant, complexe et mobile, plein d'élans et de chutes ; de l'autre, que si l'on débarrasse l'action de ses romans de tous les ornements dont il la recouvre, pour la réduire à sa plus simple expression, on trouve le plus souvent une intrigue assez vulgaire, dont le côté mélodramatique n'échappe à première vue que parce que l'auteur la déroule avec tous les raffinements de la virtuosité littéraire. Cette considération suffirait à expliquer comment deux de ses romans les plus connus ont pu séduire presqu'en même temps deux experts du théâtre comme M. Auguste Maquet et M. Henri Meilhac, et pourquoi ces deux tentatives n'ont obtenu qu'un succès médiocre.

Ladislas Bolski est un caractère exalté et faible, séduit par le sentiment de la grandeur, courant d'instinct à tout ce qui brille, capable d'entraînements chevaleresques et généreux qu'il poussera au besoin jusqu'au sublime, pourvu qu'ils n'aient pas besoin de se soutenir trop longtemps, ni de lutter contre des sentiments auxquels son faible cœur ne sait pas résister. Elevé à Paris par sa mère dans un isolement complet, dans l'ignorance presque absolue du nom de la Pologne, le jeune Ladislas s'enflamme en apprenant que son père est mort pour elle. Plein d'un enthousiasme ardent et sincère, il quitte sa vie de plaisirs et part comme agent du comité polonais, après avoir désarmé, par une preuve d'énergie morale, les défiances du vieux patriote Tronsko, qui se défie des feux de paille et qui connaît les Bolski. Arrivé en Pologne et établi dans le gouvernement de Plosk sous le déguisement d'un coiffeur, il se conduit d'abord en héros. On l'arrête à la suite d'une émeute, pendant laquelle il s'est jeté à la bouche du canon russe pour l'empêcher de tirer ; il décline fièrement son nom, brave dans sa prison les promesses et les menaces des autorités et fait preuve d'une énergie âpre, indomptable, qui n'a d'autre tort que d'être trop exaltée et de prodiguer les imprudences inutiles. Mais, au moment où il va partir pour la Sibérie, la comtesse de Liewitz, une grande dame russe qu'il aimait déjà à Paris avant son départ, pénètre dans son cachot, avec une demande de grâce humiliante, où il déclare se repentir et se soumettre. Après

une résistance désespérée, l'amour triomphe ; il se déshonore et signe pour rejoindre la comtesse qui l'attend et qui, d'ailleurs, cesse de l'aimer en le retrouvant déchu.

Je me borne à cette analyse extrêmement sommaire, qui contient l'essentiel de la pièce. Le caractère de Ladislas en forme le pivot. Ce caractère, complexe en apparence, est, au fond, aussi simple que vrai. Mais encore faudrait-il pouvoir en expliquer et en préparer les variations, ce à quoi le théâtre se prête infiniment moins que le roman. Le lecteur les comprend, le spectateur en est un peu déconcerté. Quant à la comtesse de Liewitz, c'est une énigme : jusqu'au dernier moment, on demeure incertain sur les intentions de l'auteur à son égard. Le sentiment assez peu net qu'on éprouvait d'abord pour elle ressemblait plutôt à de la sympathie. Surtout rien n'avait préparé les esprits à son odieuse trahison de la fin, malencontreux souvenir de quelque conte trop gaulois transporté dans le drame. C'était d'abord la serve Hélène qui payait à Ladislas la dette de sa maîtresse. L'auteur avait pensé sans doute que les idées généralement répandues sur l'obéissance et le dévouement absolus du servage russe feraient passer ce dénouement : il s'est trompé. Le mouvement de protestation a été si prononcé qu'on a dû le changer dès le lendemain. C'est un écueil de moins, mais ce n'est pas un applaudissement de plus. Les autres causes subsistent pour expliquer la froideur relative avec laquelle est accueillie cette pièce construite par un habile homme, bien écrite, roulant d'un bout à l'autre sur les sentiments les plus propres à faire vibrer toutes les fibres du cœur — le patriotisme et l'amour — et qui cependant n'a que médiocrement prise sur le public.

Deux scènes seulement ont paru secouer d'une façon assez vive la froideur de l'auditoire : l'une dramatique, quand la comtesse Bolska (dont Mme Pasca joue le rôle avec toute l'autorité de son talent) maudit son fils déshonoré et tombe évanouie ; l'autre comique, ou du moins familière, lorsque le jeune Ladislas, pour soutenir son travestissement patriotique, se voit contraint de coiffer la comtesse de Liéwitz, qui feint de ne pas le reconnaître. M. Pierre Berton a diverti la salle par la dextérité avec laquelle il s'est tiré de cette tâche. On raconte qu'il a pris des leçons pendant un mois, — mettons huit jours, si vous voulez, — d'un excellent artiste capillaire. C'est la première fois peut-être qu'une pareille situation, qui est essentiellement du domaine du vaudeville et qui a fourni jadis à Arnal, sur la même scène, l'un de ses triomphes, est introduite dans un drame. Il est douteux qu'on l'y eût tolérée autrefois. Mais nous en avons vu bien d'autres ! La scène de coiffure de *Ladislas Bolski* est, dans un genre relativement relevé, le pendant de la scène du lavoir

dans *l'Assommoir*. Par ce temps de naturalisme, le Conservatoire sera bientôt obligé de grossir notablement le nombre de ses cours annexes : outre ceux de danse et d'escrime, il y faudra des cours d'équitation (actuellement, dans le *Grand Casimir*, aux Variétés, M[me] Céline Chaumont fait de la haute-école comme une écuyère du Cirque), de trapèze et de gymnastique (qu'on se souvienne seulement des rôles de M[me] Marie Laurent dans *Jack Sheppard* et de Dumaine dans *Jean la Poste*), de pathologie, afin de pouvoir mourir conformément aux principes dans les cas d'empoisonnement et de *delirium tremens;* des cours de coiffures, des cours de blanchissage, des cours de *zinguage* ou de *zinguerie*, et que sais-je encore?

En rendant compte de *l'Aventure de Ladislas Bolski*, nous avons beaucoup simplifié notre tâche pour *Samuel Brohl*, dont le succès a été moindre encore à l'Odéon, et dont l'échec avait même paru complet le premier soir. Tout ce que nous avons dit de l'une de ces pièces s'applique mieux encore à la seconde. Si Ladislas et la comtesse de Liewitz ne sont ni complétement haïssables, ni complétement dignes de sympathie, il en est également ainsi pour Samuel Brohl, et d'une façon beaucoup plus propre encore à déconcerter le spectateur, car Samuel Brohl est un coquin qui a endossé un faux état civil, qui étale les sentiments les plus élevés après avoir mené une vie déshonorante et qui fait la cour aux millions de M[lle] Moriaz sous le nom du comte Abel Larinski ; cependant ce coquin a l'air d'aimer sérieusement la jeune fille et, au dernier moment, il se réhabilite presque, en brûlant dans un mouvement superbe, les trente mille francs qu'il a demandés lui-même pour restituer les lettres de M[lle] Moriaz, si bien qu'il disparaît au dénouement avec les honneurs de la guerre, et que le public reste suspendu de la façon la plus désagréable entre le mépris et l'admiration. C'est un grand point d'avoir horreur de la banalité et du lieu commun, mais encore faut-il de la logique. Il en faut surtout au théâtre, qui ne veut que des caractères nets, tranchés, tout d'une pièce, qu'on puisse embrasser d'un coup d'œil et pour ou contre lesquels le spectateur prenne franchement parti. Or ces caractères rectilignes ne sont pas le fait du roman d'analyse et de mœurs, qui se plaît aux études subtiles de la nature humaine. C'en est assez pour condamner cette habitude, plus industrielle que littéraire, de transporter les romans à la scène, malgré les différences d'optique et sans tenir aucun compte des lois non-seulement diverses, mais, sur bien des points, opposées, par lesquelles sont régis les deux genres. La transplantation est plus difficile encore lorsqu'il s'agit d'un roman de M. Cherbuliez, dont le mérite propre consiste précisément dans ce qu'il y a de moins *dramatique* au monde : la

complexité des caractères, la finesse des analyses, le jeu des nuances, les grâces un peu précieuses et papillotantes d'un style ingénieux jusqu'à l'abus, et spirituel jusqu'à faire demander grâce. C'est par là que le livre a séduit M. Meilhac, qui est lui-même un esprit très-fin, mais qui n'a pas suffisamment réfléchi aux difficultés de son adaptation.

Ajoutons que le personnage de la princesse Gulof, déjà fort choquant à la lecture, a soulevé, même sous les gazes dont M. Meilhac a pris soin de l'envelopper, les susceptibilités d'un public qui n'est pas toujours aussi délicat, et que les nombreux récits par lesquels il a voulu suppléer aux lacunes forcées de la mise en scène ont produit une impression d'ennui. L'accueil du premier soir semblait condamner la pièce à disparaître à bref délai. Grâce à d'adroites coupures, elle s'est relevée devant des spectateurs moins difficiles et moins nerveux. Il est à croire néanmoins que, malgré des qualités littéraires incontestables et une multitude de jolis détails, *Samuel Brohl* ne tiendra pas bien longtemps l'affiche de l'Odéon.

M. Halanzier a donné, dit-on, sa démission de directeur de l'Opéra. L'Exposition est terminée; le grand escalier, cet élément de recette qui pendant longtemps a pu suppléer à l'insuffisance des chanteurs et des œuvres, est maintenant connu de l'Europe et du Nouveau-Monde. On parle de mettre l'Académie de musique en régie. La troupe se débande : après avoir perdu Faure, elle va perdre Mme Miolan-Carvalho, Gailhard, Lassalle et d'autres encore. L'ère des prospérités est finie; l'ère des difficultés commence. Les recettes, qui se sont longtemps maintenues au maximum, baissent maintenant, comme la Seine. Le moment psychologique est venu, et M. Halanzier, en homme prudent, juge opportun de passer à un autre le dépôt qui a suffisamment fructifié entre ses mains. Sa démission sera-t-elle acceptée? ne le sera-t-elle pas? A-t-on le désir et le droit de l'enchaîner pour quelque temps encore à un poste qui ne lui paraît plus digne d'envie? Ce sont là questions administratives que j'ignore.

Si la démission de M. Halanzier est maintenue, il ne doit plus monter aucun ouvrage avant son départ. *Yedda* aura été sa dernière partie, et il l'a gagnée. Ce ballet en trois actes a pour auteurs du libretto MM. Philippe Gille et Arnold Mortier, pour auteur de la musique M. Olivier Métra, pour chorégraphe le danseur M. Louis Mérante, (nommé récemment officier d'Académie!) pour dessinateur des costumes M. Lacoste, pour décorateurs MM. Daran, Carpezat, Lavastre aîné et Lavastre jeune, sans compter les machinistes et un certain nombre d'autres collaborateurs en sous ordre. Voilà, direz-vous peut-être, bien des auteurs pour un ballet. Ah! profane que

vous êtes, vous ne vous doutez pas de ce que c'est qu'un ballet! Un ballet met tout un monde en mouvement, et il y faut plus d'efforts, de combinaisons et de stratégie savante que pour une bataille rangée.

L'action d'*Yedda* se passe au Japon, le pays à la mode. Le Japon, jadis fermé, est aujourd'hui ouvert de toutes parts. On y va en partie de plaisir, on s'y promène, on le décrit, on le raconte, on le peint, on le chante. Il a triomphé à l'Exposition universelle. Une petite colonie française s'est établie près de Yokohama, et elle publie dans la patrie du mikado un journal écrit dans la langue de *la Marseillaise*. Les Japonais en redingotes et en chapeaux ronds encombrent nos rues; on s'en montrait une douzaine à la première représentation de *l'Assommoir*. L'année dernière encore, après le marquis de Beauvoir et M. Aimé Humbert, M. Georges Bousquet l'a décrit au long et au large dans deux gros volumes. Que dis-je? M. Emile Guimet l'a pris pour sujet d'un livre d'étrennes. Pas un Salon où nos artistes en vogue ne nous montrent des Japonais au jeu, à table ou en bateau. Les marchands de curiosités l'accaparent. Les Parnassiens le chantent. Le théâtre s'en est mêlé à son tour : M. Ernest d'Hervilly a fait jouer à l'Odéon *la Belle Saïnara*, et l'opérette, qui dit le dernier mot de la mode, lui a donné la consécration du boulevard (*Kosiki*). Il ne lui manquait plus que le ballet pour entrer définitivement dans le concert de la civilisation moderne.

Yedda est un ballet fantastique dont l'action repose sur l'emploi d'un merveilleux talisman. Le rameau magique, qui doit réaliser les vœux de la jeune Japonaise, à la condition de perdre une feuille à chacun de ses souhaits, et d'abréger d'autant son existence, qui cessera au moment même où la branche sera entièrement dépouillée, a rappelé à tous les critiques et à une grande partie des spectateurs *la Peau de Chagrin* du roman de Balzac. Le livret, qu'on dirait par moments emprunté aux mythologies du Nord plutôt qu'à celles de l'extrême Orient, est du moins ingénieux et témoigne d'un certain effort d'invention. Mais les complications en sont telles que je défierais bien Deburau doublé de Champollion et le juge d'instruction le plus subtil, assisté d'un professeur à l'école des sourds-muets, de deviner le premier mot de ce que les personnages se disent à l'aide d'une mimique vive et animée. Ce ballet a réussi. Les costumes et les décors sont charmants. Mlle Rita Sangalli, l'étoile chorégraphique, exécute avec une surprenante aisance les tours de force les plus laborieux de son état. La musique de M. Olivier Métra, qui est sa première œuvre d'une certaine importance, a les qualités dansantes qu'exige un ballet et qu'on pouvait attendre de l'expérience du compositeur; en outre, elle exprime très-suffisamment, quoique sans beaucoup d'originalité ni d'éclat, l'action et les sentiments des per-

sonnages en scène. Même lorsqu'elle manque de relief ou de couleur, elle ne manque jamais de facilité, d'élégance et de grâce.

Si la place ne nous faisait défaut, nous aimerions à dire quelques mots aussi de la reprise, à l'Opéra Comique, du *Roméo et Juliette* de Gounod, juste au moment où l'on exécutait pour la première fois, aux concerts du Châtelet, le *Roméo et Juliette* de Berlioz; puis du dernier festival de l'Hippodrome où M. Saint-Saëns avec *le Déluge* et *la Danse macabre*, que caractérise un grand luxe d'harmonie imitative; M. Guiraud, avec des fragments d'un opéra inédit intitulé : *le Feu*, qui ne nous a point paru l'un de ses meilleurs ouvrages, et surtout M. Wekerlin, avec ses *Poèmes de la mer*, dont le public a fait bisser la seconde moitié, ont continué un succès désormais complétement affermi. La marche du *Tannhauser* a excité des applaudissements unanimes : c'était, d'ailleurs, un des rares morceaux qui eussent obtenu grâce devant le public de l'Opéra pendant les trois orageuses représentations de 1861. Bien que toutes les parties du festival se rattachassent plus ou moins directement au genre descriptif, cependant l'acoustique de l'immense salle a permis d'en saisir les plus délicates nuances : cette troisième épreuve est donc plus concluante encore que les autres, et elle classe définitivement l'Hippodrome, comme salle de concert, immédiatement après celle du Conservatoire et avant l'Opéra.

III

La mort a fait de grands ravages pendant les premiers mois de l'année 1879. Elle a frappé en aveugle dans les arts, dans les sciences, dans les lettres, et le théâtre n'a pas été davantage épargné.

M. Marc Fournier, mort à l'âge de soixante ans, usé par une vie de fièvre, d'agitations et de vicissitudes qui l'avait fait passer par tous les contrastes de la fortune et de la misère, arriva de Genève à Paris vers les dernières années du règne de Louis-Philippe et débuta bruyamment dans les journaux de l'époque. La politique, la nouvelle à la main, la critique, la chronique, le roman, il envahissait tout à la fois. On le voyait en même temps, ou peu s'en faut, au *National*, au *Capitole*, au *Figaro*, à *l'Artiste*, à *la Presse*. A partir de 1848, l'activité inquiète de son esprit sembla se porter tout entière du côté du théâtre. Il débuta par *les Libertins de Genève*. En 1852, *les Nuits de la Seine*, un salmigondis mélodramatique et pittoresque où le coupe-gorge alterne avec le cabaret, où la gaieté se mêle à l'horreur, firent courir tout Paris : on a repris plusieurs fois cette pièce et elle serait tout-à-fait de saison aujourd'hui. *Paillasse* obtint peut-

être un succès plus retentissant encore, mais dont il doit partager l'honneur avec M. Dennery et avec Frédérick Lemaître.

En 1851, M. Marc Fournier avait été nommé directeur de la Porte Saint-Martin, et c'est à cette date que se rattache la célébrité bruyante, mais toute parisienne, dont il jouit pendant une quinzaine d'années. Le nom de Marc Fournier, comme celui de son prédécesseur Harel, restera légendaire dans l'histoire de ce théâtre. Il avait rêvé d'en faire le rival et bientôt le vainqueur de l'Opéra par les splendeurs de la mise en scène, et pendant plusieurs années il y réussit, en jetant l'or sans compter, avec une magnificence où il entrait beaucoup d'ostentation et une prodigalité qui touchait presque à la folie. On le vit engloutir des centaines de mille francs pour monter des féeries sans valeur, comme *la Biche au bois*, qui n'avait même pas le mérite de la nouveauté : « On a beaucoup abusé de ce mot : un *spectacle féerique*, disait M. Jouvin en rendant compte de la représentation ; pour la première fois, la Porte Saint-Martin lui a donné un sens et l'a même condamné à l'impuissance de rendre la chose qu'il s'efforce d'exprimer. » L'admiration de la foule, les éloges de la critique, le bruit que la chronique faisait autour de lui surexcitèrent encore l'esprit audacieux et inventif de M. Marc Fournier, et pendant l'Exposition universelle de 1867 il se surpassa. Il semblait prendre à ce jeu de casse-cou le plaisir d'un joueur effréné qui se grise de ses enjeux. Tant qu'il parut réussir, il fut un des rois du boulevard. On le regardait comme le type du directeur artiste et grand seigneur. Il avait sa cour de flatteurs, les journaux citaient ses mots, on s'empressait à ses soirées ; auteurs et comédiens saluaient jusqu'à terre lorsqu'il passait sur le boulevard dans sa calèche, attelée de deux chevaux pur sang et flanquée de deux laquais qui eussent fait envie à M. Jourdain. Mais la moisson ne répondait pas toujours à de si magnifiques semailles. Bientôt les difficultés s'accrurent ; il lutta pied à pied, déployant une obstination et une fécondité de ressources toujours dignes de Harel. Enfin la débâcle vint, complète, irrémédiable, et les courtisans s'envolèrent avec les parasites. M. Marc Fournier essaya de se remettre au roman ; il n'avait plus la main. Il est mort oublié, presque misérable, dans la chambre d'une pension bourgeoise de Saint-Mandé. Peu d'amis ont suivi le cercueil de ce Gil-Blas littéraire, et pas un seul artiste dramatique ne s'est souvenu de lui au dernier moment. Je résiste au désir de dégager la moralité trop évidente de cette comédie.

Que le caveau mette un crêpe au verre de Panard. Clairville vient de mourir à l'âge de soixante-huit ans. Mais Clairville n'était pas seulement le roi des flonflons, il fut un Scribe de qualité inférieure. Il eut

deux points communs avec l'auteur du *Verre d'eau* : d'abord l'instinct dramatique, ce don qui fait que toute idée, tout incident prennent dans le cerveau la forme d'une pièce, tout au moins d'une scène, et qu'on n'envisage jamais une chose que dans ses rapports avec le théâtre ; puis une fécondité intarissable, dont celle même de Scribe ne saurait donner une idée. En 1853 il se vantait d'avoir déjà fait deux cent cinquante pièces ; il en laisse à sa mort plus de six cents, dont quatre cent cinquante ont été imprimées (ce qui fait en moyenne une pièce par mois) et peut-être cinquante mille couplets, car quelques-uns de ses vaudevilles, comme *Gentil-Bernard*, et plusieurs de ses revues en comptent par centaines ; il en a semé dans tous les volumes du Caveau et il en a fait un recueil. Pour expliquer ce total fabuleux, il faut dire qu'il avait commencé à travailler pour le théâtre à dix-neuf ans, qu'il compta les collaborateurs par douzaines, enfin qu'il n'a jamais été plus délicat pour le style et la valeur littéraire de ses pièces ; que difficile sur le choix des théâtres où on les jouait. Sa vulgarité joyeuse, sa grosse verve, sa facilité à tourner le couplet en l'aiguisant d'une pointe, son art, ingénieux et trivial à la fois, pour tirer parti des circonstances, cultiver l'à-propos, faire la cour à l'actualité, semer partout les allusions plaisantes, les équivoques souvent peu choisies et mal odorantes, son fonds inépuisable de rimes faciles, de calembours et de facéties envahissaient toutes les scènes secondaires et tous les genres subalternes.

Il est bien peu des productions de ce fabricant auxquelles l'histoire littéraire puisse s'arrêter. Cependant, en quelques circonstances trop rares, il s'est élevé jusqu'à la comédie et a montré de quoi il eût été capable avec plus d'efforts et de soin. Il y a, dans *le Bourgeois de Paris* et les *Avocats*, des traits dignes, non de Molière assurément, mais de Scribe en ses meilleurs jours. Il faut rappeler surtout la série de pièces *réactionnaires* où Clairville se fit, sous la seconde république, l'interprète de l'opinion lasse de tant de folies, et qui contribuèrent pour leur part à la chute du régime. La plus fameuse : *la Propriété, c'est le vol*, dont le souvenir n'est pas encore oublié, prenait directement à partie Proudhon avec une liberté tout aristophanesque et traduisait sur la scène, avec une inépuisable drôlerie d'inventions, qui excitèrent longtemps les risées du parterre, les deux principaux articles du programme socialiste : le droit au travail et la banque d'échange. Les journées de juin avaient ouvert les yeux aux plus aveugles et Clairville était porté par le courant populaire. *La Propriété, c'est le vol* engendra *la Foire aux idées*, qui porta coup aussi. Il faut attendre encore, à ce qu'il paraît, pour qu'un pareil phénomène se reproduise dans les régions du vaudeville. Depuis *Rabagas*, nous n'avons rien vu d'analogue. Cependant

le besoin d'un Aristophane, même au gros sel, se fait vivement sentir, surtout depuis quelque temps. Serait-ce donc une ambition trop haute que d'espérer un nouveau Clairville ?

Notre incompétence ne nous permet pas d'essayer une appréciation des travaux de M. Ambroise Tardieu, qui s'était fait une réputation européenne dans la médecine légale, et dont l'*Etude sur les attentats aux mœurs*, malheureusement vulgarisée par des spéculations de librairie qui ont jeté en pâture aux curiosités dépravées les détails abominables et monstrueux dont il est rempli, jouit dans sa sphère d'une autorité légitime. Nous devons nous borner à rappeler, dans cette brillante carrière brisée par la mort à soixante-et-un ans, les quelques traits qui sont du ressort de la chronique. Elle ne saurait oublier le rôle de M. Tardieu comme médecin légiste dans les deux éclatantes affaires de La Pommeraye, où il vainquit le redoutable maître Lachaud, et de M. Armand, où il frappa un véritable coup de théâtre en détruisant le rapport des docteurs de Montpellier par une démonstration sans réplique, qui tenait autant des exercices du Cirque que de la médecine légale et qui semblait annoncer les tours des frères Davenport. On se souvient qu'il se lia lui-même les deux mains derrière le dos et se ficela tout le corps pour réfuter l'accusation du domestique Maurice Roux, qui prétendait avoir été garroté par son maître dans la cave de la maison, et qu'on avait trouvé mourant, victime de sa propre supercherie. Depuis plusieurs années déjà, le cours de M. Tardieu attirait à l'Ecole de médecine un nombreux auditoire, grâce à la facilité de son élocution et à la solidité de son enseignement. Cette affaire acheva de le rendre populaire et il fut nommé doyen en remplacement du docteur Rayer, contraint de donner sa démission sous les sifflets, parce que la protection de l'Empereur l'avait imposé à l'Ecole en dehors des règles. Mais les vents et les flots sont changeants, et il devait faire lui-même plus tard l'expérience de ces sifflets dont Messieurs les étudiants en médecine n'ont jamais été avares : compromis une première fois pour n'avoir pas pris contre le ministre de l'instruction publique la défense des extravagants blasphémateurs du Congrès de Liège, il devint définitivement impossible après sa déposition devant la haute cour de justice, en 1870, dans le procès du prince Pierre Bonaparte.

Depuis lors, il vivait dans la retraite; durant ces dernières années il se fit dans son esprit un travail caché qui devait couronner sa vie par la mort chrétienne à laquelle M. le professeur Chauffard a rendu sur sa tombe un témoignage éloquent. C'est alors qu'il « s'est enveloppé de pensées sérieuses et graves comme d'un vêtement dernier qu'il ne devait plus quitter. » Hélas! M. Chauffard lui-même n'allait pas tarder à rejoindre, par une mort beaucoup plus préma-

turée encore, son illustre collègue et ami, et dans les paroles empreintes d'une foi si simple et si forte qu'il ne craignait pas de faire entendre devant les plus célèbres représentants du matérialisme scientifique, il prononçait en quelque sorte par anticipation sa propre oraison funèbre. Nous n'avons pas besoin de faire connaître le docteur Chauffard aux lecteurs du *Correspondant :* il a enrichi ce recueil d'un trop grand nombre d'articles où la science la plus profonde s'unit au spiritualisme le plus élevé et s'exprime en un style qui se sent plus de l'Académie française que de l'Académie de médecine, pour qu'aucun d'eux ignore comme il sut toujours concilier sans effort, sans rien sacrifier ni d'un côté, ni de l'autre, le respect pour les grandes vérités traditionnelles et immuables avec les progrès réalisés par la physiologie expérimentale.

Le nom de M. Duc était peu connu de la foule. Cependant il avait eu dans sa carrière artistique deux bonnes fortunes qui eussent dû, ce semble, le rendre populaire, autant du moins que peut le devenir un architecte. Après son retour de Rome, d'où il rapportait une de ses œuvres les plus accomplies, — la *Restauration du Colisée,* — il avait été chargé, avec Alavoine, de construire la colonne à la gloire des héros de juillet, et bientôt la mort d'Alavoine, qui avait passé sa vie à combiner des plans de décoration pour la place de la Bastille et qui succombait enfin sous l'écroulement d'une quinzaine de projets, à la veille de son triomphe, le laissait seul à la tâche et à l'honneur. L'érection de la colonne et son couronnement surtout furent une fête; la foule s'attela au char qui portait le chapiteau et que douze chevaux n'avaient pu traîner le long des boulevards, et l'amena sur la place au chant de *la Marseillaise.* Il eût suffi d'un mot pour qu'elle portât l'architecte en triomphe : personne n'y songea, et Duc fut oublié par tout le monde, excepté par le gouvernement, qui le fit chevalier de la Légion d'honneur.

La seconde bonne fortune de M. Duc avait été sa nomination comme architecte du Palais de justice. Non que le public fût très à même de connaître et très-capable d'apprécier les travaux considérables auxquels il dut se livrer pour loger la justice plus au large sans trop faire souffrir l'archéologie (qui pourtant lui garde quelque rancune) ni l'histoire. Mais il est du moins un résultat visible de ses travaux qui intéressa vivement la foule : ce fut la restauration du cadran monumental encastré dans la façade de la tour de l'Horloge. Quand il reparut avec sa toilette d'azur et d'or, ses figures allégoriques et ses inscriptions de Jean Passerat, les badauds s'attroupèrent longuement, comme jadis devant le carillon de la Samaritaine. Enfin en 1869, la belle façade de la Cour de cassation qui

se présente entièrement dégagée depuis la démolition de la place Dauphine, et tout l'ensemble des travaux qui s'y rattachent, — la galerie, l'escalier intérieur, les salles d'audience, — lui valurent l'éclatante récompense du prix extraordinaire de 100,000 francs institué par l'Empereur et décerné par ses pairs de l'Académie des beaux-arts. Duc n'en fut pas pour cela plus connu des profanes.

A peine avait-il terminé la restauration et l'agrandissement du Palais de justice que la Commune le brûla, comme pour rendre une occupation aux dernières années de sa vie. Le vieillard se remit à l'œuvre avec ardeur. A le voir, quelques semaines avant sa mort, parcourant d'un pied infatigable les galeries et les escaliers de son Palais, on ne se fût point douté qu'il eût soixante-seize ans. Il est mort au moment où l'on inaugurait la statue de Berryer dans la grande salle des Pas-Perdus dont il venait d'achever la reconstruction.

Peu de jours auparavant, était mort le statuaire Auguste Préault. Préault était avec M. Clésinger, mais dans un genre différent, le principal représentant de la sculpture romantique. Ses efforts tendirent toujours à donner au marbre ou au bronze le mouvement, l'expression, le caractère et la vie, beaucoup plus que la noblesse, la correction et la beauté. Mais c'était plus encore par tempérament, par esprit naturel d'indépendance et de discipline que par suite de principes bien arrêtés et fondés sur une étude approfondie de son art, quoiqu'il ait essayé souvent de faire des théories à l'usage de ses défauts. Dès le collège il avait les classiques en horreur et s'écriait avec Berchoux : « Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ? » Dans son passage à travers l'atelier de David d'Angers, qui était pourtant un sculpteur imbu de l'esprit moderne, il trouva moyen d'effrayer si bien le maître, en troublant et en révolutionnant les élèves, que l'auteur du *Grand Condé* et de *Marco Botzaris* dut se séparer de lui. Partout où il se rencontrait, dit l'un de ses biographes, Préault, toujours enfiévré, jetait le désordre ; Philémon et Baucis, s'il se fût assis dans leur cabane, auraient fini par se prendre aux cheveux. Il se lança avec fougue dans le mouvement qui des lettres s'était étendu aux arts et débuta au Salon de 1833 par un groupe et deux bas-reliefs qui le classèrent aussitôt parmi les enfants perdus de l'avant-garde romantique. En 1834, il voulut récidiver avec un nouvel emportement. Le jury, épouvanté par cet art sauvage, allait refuser en bloc ses envois, mais le doux Corot demanda une exception en faveur de la *Tuerie* : « Il faut, dit-il, accrocher cet ouvrage au Salon comme on suspend le malfaiteur au gibet. » En 1836, il envoya un Charlemagne colossal qui, cette fois excita l'hilarité des juges : « Je regrette beaucoup, dit son ancien maître David d'Angers

à ses confrères, que M. Préault ne soit pas là; il nous expliquerait peut-être ce qu'il a voulu faire ».

Chaque année, Préault persistait à accabler de ses envois le jury du Salon, qui s'acharnait à les refuser. Cela dura près de quinze ans et finit par lui faire une réputation. Les critiques avancés prirent en mains sa cause. On en fit une machine de guerre en faveur de l'art libre, émancipé, viril, qui avait brisé les vieilles lisières, l'art de l'avenir en un mot, contre l'art du passé, timide, étroit et routinier. On répétait les épigrammes à l'emporte-pièce où il exhalait sa colère, les boutades, souvent spirituelles, toujours excessives et féroces de cet excentrique, non-seulement contre ses juges, mais contre ses confrères triomphants : contre l'Institut, qu'il appelait *la loge aux reptiles;* Ingres qu'il traitait *d'ampoule* et de Chinois qui se prend pour un Athénien ; Couture qui était une *tumeur;* Chenavard, qui était un *mancenillier;* Horace Vernet, qu'il symbolisait sous la forme d'un pantalon rouge surmonté d'une brosse ébouriffée en guise de moustaches; Pradier, dont il disait ingénieusement qu'il partait tous les matins pour Athènes et arrivait tous les soirs quartier Bréda; Delacroix même, « la diarrhée de la couleur, comme Ingres en est la constipation. » Il passait d'emblée au rang des novateurs puissants dont l'audace soulève toutes les protestations peureuses et jalouses de la médiocrité.

Enfin la Révolution de 1848 vint lever l'interdit. Il ne parut pas au Salon de 1848, mais l'année suivante, il remporta une deuxième médaille, la seule récompense qu'il ait jamais obtenue. On remarquait surtout, parmi ses envois, *le Christ* actuellement à Saint-Gervais, dont le corps convulsé, la tête abattue sur l'épaule, l'expression déchirante, mais si peu divine, excitèrent tant de clameurs d'enthousiasme ou d'indignation. Depuis lors, il continua d'exposer, mais d'une façon irrégulière et avec des succès fort divers, exalté par les uns, dénigré par les autres, objet de discorde et de scandale pour la critique. Aux Salons de 1863 et de 1864 parurent quelques-uns de ses morceaux les plus caractéristiques : *la Parque*, grande figure d'un effet lugubre sous la draperie funèbre qui dessine vaguement sa forme courbée; *l'Hécube* couchée à terre par l'écrasement de sa douleur, vautrant dans un flot de draperies confuses qui se mêlent à sa chair les vastes flancs qui ont porté tant de fils ; le médaillon de Vitellius, où il s'en est donné à cœur joie, exagérant encore cette nature exubérante jusqu'à en faire une montagne de chair, une sorte de mastodonte coiffé de je ne sais quel ornement gigantesque dont la vue donne le vertige. Joignez aux œuvres que nous avons nommées *la Clémence Isaure* du jardin du Luxembourg, *le Cavalier gaulois* du pont d'Iéna, *la Douleur* au

cimetière juif, *le Marceau* qui décore une place publique de Chartres, et vous aurez les productions principales de ce talent excessif, inégal, incorrect, qui, même dans ses œuvres les plus dramatiques et les plus saisissantes, ne satisfait jamais complétement, dépasse la mesure et blesse le goût.

Préault a des partis pris violents; il brutalise le marbre pour le forcer à rendre ce qu'il veut lui faire exprimer. Tantôt il pousse le modelé à outrance; tantôt, au contraire, il le déblaie et le réduit aux lignes sommaires qui rendront son idée plus visible en la dégageant. Il cherchait la grandeur et voulait frapper l'imagination. Personne, que je sache, n'a rappelé un projet colossal qu'il avait conçu et proposé au temps de ses débuts, alors que les rêves les plus étranges mettaient toutes les cervelles à l'envers, et qui parut sublime à beaucoup de gens : celui de sculpter avec la butte Montmartre une statue gigantesque de la Liberté. Cela ne valait pas tout à fait le projet de ce statuaire antique qui voulait tailler dans le mont Athos l'effigie d'Alexandre, soutenant de sa main droite une ville de dix mille habitants; cependant cela peint Préault. Il ne pouvait comprendre qu'un homme qui avait des idées si grandes ne fût pas universellement placé au premier rang, et c'est ce qui donnait à sa parole cette causticité amère et redoutable dont les traits ont si souvent couru les journaux. Il passait pour préparer ses mots à loisir et pour aiguiser longuement ses épigrammes. Préault était un homme d'esprit qui se croyait du génie, et qui, peu satisfait sans doute de sa part et se jugeant très-supérieur à de plus renommés, pensait grossir sa gloire de tout ce qu'il enlevait à la leur.

L'étude que nous avons consacrée l'année dernière à l'exposition des œuvres de Daumier, nous dispense de nous arrêter à sa mort autrement que pour la mentionner. Arrivons à M. de Sacy, pour clore enfin ce long défilé funèbre. Si M. Désiré Nisard ne vivait encore, nous saluerions en M. de Sacy le dernier des classiques. Beaucoup se croient et se disent classiques qui ne le sont qu'à demi, tout au plus, que la contagion a touchés sans qu'ils s'en doutent, et qui entrent en compromis avec l'esprit du siècle. M. de Sacy était un classique pur, un ermite du dix-septième siècle, isolé dans sa petite chapelle et ne fêtant que les vieux saints d'autrefois. Mieux encore que Royer-Collard il aurait pu dire : « Je ne lis pas, je relis. » « Je dois le confesser, a-t-il écrit lui-même, mes goûts sont exclusifs. Il y a une foule de livres, très-bons dans leur genre, je n'en doute pas, que tout le monde connaît et avec lesquels je ne ferai jamais connaissance. C'est un malheur peut-être, mais, malgré moi et par un instinct dont je ne suis pas le maître, ma main va toute seule chercher dans ma bibliothèque ces livres

que les enfants savent déjà par cœur : un Boileau, un Corneille, un Racine, un La Fontaine, un La Bruyère, un Pascal, un Bossuet. Un livre est plus ou moins bon, à mon gré, selon qu'il s'approche ou s'éloigne davantage des vieux modèles, et je ne connais pas plus deux sortes de beau en littérature que deux sortes de bien en morale. » Dans ce passage, aussi net que possible, on a en même temps ses goûts et sa doctrine critique. Quand on jouait *Antony* et les *Burgraves*, M. de Sacy relisait *l'Art poétique*. Lorsque paraissaient *Indiana*, *le Lys dans la Vallée*, *Notre-Dame de Paris*, il cherchait de nouvelles beautés dans les fables de La Fontaine, et s'il entendait prononcer le nom des *Méditations*, peut-être même du *Génie du Christianisme*, cela ne lui donnait envie que de relire Mme de Sévigné, — que dis-je? Nicole lui-même, car Nicole était du grand siècle, dont M. de Sacy préférait hautement les écrivains du second et du troisième ordre aux noms les plus éclatants de notre époque.

Toute sa vie d'écrivain s'est concentrée au *Journal des Débats*. Je ne pense pas qu'il ait écrit une seule ligne dans un autre journal. Si fait pourtant : le 1er septembre 1838, je trouve dans *la Revue des Deux-Mondes* un article de M. de Sacy sur le *Tableau du dix-huitième siècle*, par M. Villemain, et récemment il avait donné quelques pages au *Moniteur;* ce sont les seules infidélités qu'il lui ait faites. Il y avait débuté en 1828, c'est-à-dire depuis plus de cinquante ans. Jusqu'à la chute de Louis-Philippe, il s'y consacra surtout à la politique et prit une part active à toutes les discussions du temps. Le gros de la besogne retombait sur lui. Il a décrit cette vie laborieuse et dévorante, où il sut conserver, par une espèce de miracle, la pureté et la délicatesse de son goût, la correction scrupuleuse de son style.

Après le coup d'Etat, qui encourut la désapprobation discrète de M. de Sacy, il émigra définitivement dans la critique littéraire, et sa réputation d'écrivain s'affermit de plus en plus. Les gourmets savouraient chacun de ses articles comme un petit chef-d'œuvre accompli de naturel, d'élégance, de sobriété et de goût. Peut-être M. de Sacy est-il le seul exemple de ce double phénomène d'un homme qui, comme il le disait à M. Ampère en sollicitant son suffrage pour l'Académie, avait écrit anonymement la matière d'une trentaine d'in-folios à deux colonnes sans se gâter la main, et d'un journaliste pur qui, sans avoir jamais fait un livre, ni même un article de revue, ait conquis une renommée d'écrivain et d'écrivain classique. Certes M. de Sacy n'est ni le premier, ni le dernier rédacteur des *Débats* qui soit arrivé à l'Académie française, mais il est le premier qui y soit arrivé sans prendre la peine de réunir en

volume un choix de ses articles. Par là son cas est plus rare que ceux de l'abbé de Feletz et de M. John Lemoine. Aussi dans son discours de réception, eut-il le bon goût et la modestie de reporter au journalisme l'honneur qu'on lui faisait. Ce fut quelques années après seulement qu'il recueillit les meilleures de ses études pour en composer les *Variétés littéraires*, *morales et historiques*, dont les deux volumes forment son seul ouvrage, mais ne sauraient passer pour un livre. Joignons-y un certain nombre d'éditions avec d'excellentes notices, où toutefois il ne faut point chercher un sens critique très-éveillé et très-difficile à satisfaire. M. de Sacy se contentait des anciens textes, et les travaux de l'érudition moderne sur les vieux auteurs lui semblaient *a priori* aussi suspects que notre littérature elle-même. Ils dérangeaient ses admirations consacrées; ils le troublaient dans des habitudes qui lui étaient chères depuis si longtemps. Il eût volontiers accusé les réviseurs des textes classiques de porter la main sur l'arche avec une témérité à la fois puérile et sacrilège. C'est ainsi qu'il resta toujours fidèle au Pascal revu par Port-Royal. Son édition de Mme de Sévigné parut au même moment que l'édition Walckenaër et Ad. Regnier, dans la collection des *Grands Ecrivains de la France*, mais il s'en tint obstinément aux corrections du chevalier de Perrin, comme si les leçons authentiques eussent été entachées de sacrilège par cela seul qu'elles se produisaient en l'an 1862. En tout il était un homme d'un autre âge.

Lorsque M. de Sacy fut promu officier de la Légion d'honneur en 1860 et membre du Conseil supérieur de l'instruction publique en 1864, on devina sans peine que ce lettré paisible, cet esprit essentiellement conservateur et timoré, en dépit de vingt ans de polémique quotidienne dans la presse, n'avait pas gardé rancune au coup d'Etat. On s'en aperçut plus nettement encore en lisant ses deux articles sur *l'Histoire de César*. Après avoir donné ce gage que Sainte-Beuve lui-même avait refusé, M. de Sacy vit s'ouvrir devant lui les portes du Sénat, où il ne joua, d'ailleurs, qu'un rôle très-effacé. On lui devait bien une telle récompense : il avait fait cette fois un placement avantageux et tout à fait opportun de ses facultés critiques. En 1867, lors de l'Exposition universelle, il fut l'un de ceux à qui l'on demanda de concourir au *Rapport sur l'état des sciences et des lettres*. C'était une singulière idée de s'adresser pour un travail de ce genre à l'écrivain de France qui vivait le plus exclusivement dans le passé et affichait l'ignorance et le dédain du présent comme un dogme de sa religion littéraire.

La chute de l'Empire le rendit aux travaux dont il n'eût jamais dû sortir. L'âge l'enfonça de plus en plus dans la retraite. Pendant longtemps, M. de Sacy avait été l'un des hommes de France qu'on

rencontrait le plus souvent sur le pont des Arts, allant du *Journal des Débats* à l'Institut, et revenant de l'Institut au *Journal des Débats.* Il n'avait jamais guère fait de plus grand voyage. Dans ces derniers temps on ne le rencontrait plus. Sa vie s'enfermait dans le Palais-Mazarin, où il avait à la fois son logement, la bibliothèque dont il était administrateur et l'Académie dont il fut jusqu'au dernier jour l'un des membres les plus assidus et les plus respectés. Ce fut à lui qu'elle confia, l'an dernier, l'honneur d'écrire la préface de son Dictionnaire : nul n'était plus autorisé par le respect des saines traditions de la langue à porter la parole en son nom dans cette circonstance.

La vie de M. de Sacy est à peu près tout entière dans ses écrits. Les récompenses ne lui ont point manqué, mais elle n'a pas eu d'autres incidents notables que ceux que nous avons signalés. Ni les biographes, ni les chroniqueurs ne se sont jamais abattus sur elle. On peut chercher quelques renseignements discrets dans ses articles et dans sa Notice sur les Lettres de Doudan. Sauf au moment où il se convertit à l'Empire sur le chemin du Sénat, son nom n'a jamais été en proie aux discussions passionnées de la presse. Il expia sa nomination par quelques épigrammes assez vite oubliées. Seul, ou à peu près, M. Philarète Chasles, dans ses *Mémoires* posthumes, a lancé sur l'ancien directeur des *Débats* plusieurs gorgées de fiel où l'on sent l'amertume d'un ressentiment personnel; mais de pareilles attaques ne valent que par l'autorité morale de celui qui les fait. Sans être ni un grand écrivain, ni un critique éminent, ni un profond penseur, M. de Sacy fut une figure originale par sa façon de traiter les questions littéraires en moraliste, par sa fidélité immuable à des traditions perdues, par sa résistance sans effort et sans lutte à tous les courants littéraires du siècle, par un isolement qui n'avait d'ailleurs rien de chagrin et qui se mélangeait même d'une certaine bonhomie pleine de finesse. Le goût et les bonnes lettres ont fait en lui une perte qu'elles ne répareront pas aisément.

Victor FOURNEL.

UNE NOUVELLE EXPÉDITION FRANÇAISE DANS L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

SAVORGNAN DE BRAZZA

I

Il y a juste un mois, un public nombreux se pressait dans la grande salle de la Sorbonne ; on allait entendre le récit d'une longue et pénible campagne d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique. Peu de temps auparavant Cameron et Stanley y avaient été successivement acclamés ; cette fois il s'agissait d'un jeune compatriote qui venait de planter le drapeau de la France non loin des terres découvertes par ces illustres devanciers. Ce sera l'éternel honneur de notre siècle d'avoir su, à travers les agitations politiques, encourager les patientes et dangereuses entreprises des explorateurs, fécond enthousiasme qui enfante chaque jour des héros et des martyrs de la science.

Le comte Savorgnan de Brazza, dont le tout Paris savant fêtait ainsi l'heureux retour, appartient à une des plus nobles familles de Rome. Elevé en France à l'École Sainte-Geneviève, il entra comme élève étranger à l'École navale de Brest et en sortit officier auxiliaire de la marine française [1]. Peu de temps après, les hasards de la navigation le conduisirent au Gabon sous les ordres de l'amiral du Quilio. Cet officier général, préoccupé du développement commercial de nos colonies du golfe de Guinée, s'intéressait vivement aux préparatifs de départ que faisaient alors MM. de Compiègne et Marche pour remonter le cours de l'Ogôoué. C'est là que le jeune aspirant de marine fut empoigné par la fièvre d'Afrique, cette irrésistible passion qui pousse les natures ardentes vers la découverte des terres inconnues au centre du continent africain.

[1] Le comte de Brazza, aux termes de la loi, ne pouvait être admis dans le cadre de la marine française sans être naturalisé. Aujourd'hui cette formalité a été remplie, et nous sommes heureux d'annoncer qu'il vient d'être nommé enseigne de vaisseau au titre définitif.

Brazza conçut le projet de tenter, en allant du Gabon vers les sources du Nil, l'exploration que Cameron et Stanley exécutaient alors en sens inverse. L'amiral du Quilio l'encouragea chaudement et il trouva en l'amiral de Montaignac, alors ministre de la marine, un protecteur puissant et dévoué aux entreprises géographiques. La Société de géographie de France s'empressa d'offrir son concours le plus actif; les ministères de la Marine, de l'Instruction publique et de l'Agriculture et de Commerce chargèrent le jeune officier d'une mission officielle. Il s'agissait, d'après ses instructions, en outre des études et découvertes géographiques, de reconnaître le cours de l'Ogôoué comme voie de communication vers l'intérieur, d'observer l'état des populations qui avoisinent notre colonie du Gabon et d'apprécier les ressources que ces contrées peuvent offrir au commerce européen.

Les collaborateurs de M. de Brazza étaient M. le médecin auxiliaire de la marine Ballay; M. Alfred Marche, naturaliste, qui venait de rentrer en France avec le regretté marquis de Compiègne; enfin le quartier-maître de marine Hamon. Aux subventions acccordées, en espèces et en nature, par le gouvernement et les sociétés savantes, le chef de l'expédition joignait quelques ressources personnelles dans lesquelles il dut puiser à plusieurs reprises pour assurer son ravitaillement.

Les quatre explorateurs partirent de Bordeaux au mois d'août 1875 et arrivèrent le 4 septembre à Saint-Louis (Sénégal). Là ils engagèrent à leur service treize laptots musulmans ou soldats sénégalais, qui jurèrent sur le Coran, et en présence du magistrat indigène, de suivre leur chef partout où il irait, de le défendre contre tous et de lui obéir aveuglément. Disons de suite que la plupart de ces braves gens tinrent fidèlement leur serment et que leur dévouement inébranlable contribua puissamment au succès de l'expédition.

Le 20 octobre, la petite troupe arriva au Gabon, où elle se grossit de quatre indigènes devant servir d'interprètes. Le vapeur de l'Etat, *le Marabout*, la conduisit aussitôt à l'embouchure de l'Ogôoué et la remonta jusqu'au village de Lambaréné d'où elle devait s'enfoncer dans l'intérieur livrée à ses propres ressources.

Il nous paraît utile de résumer en quelques mots l'état de nos connaissances sur cette partie de l'Afrique à l'époque où commençait l'exploration Brazza.

On sait que notre colonie du Gabon est établie sur un estuaire où débouchent quatre cours d'eau sans importance; ceux-ci ne sauraient donner une extension considérable aux relations commerciales avec les peuples de l'intérieur. Les quelques maisons établies au Gabon, allemandes ou anglaises pour la plupart, bien que placées

sous la protection du pavillon français, durent donc chercher ailleurs une voie de communication plus étendue. Elles la trouvèrent à quelques milles au sud, où l'Ogôoué étale le delta de ses embouchures auprès du cap Lopez. D'après le volume des eaux de ce fleuve, on était porté à lui supposer un cours très-étendu et cette hypothèse était corroborée par le dire des indigènes; ceux-ci plaçaient, en effet, ses sources dans un grand lac situé fort loin dans l'intérieur.

Le premier explorateur de l'Ogôoué fut du Chaillu; il donna de ces régions, jusqu'alors inconnues, une description détaillée qui parut quelque peu fabuleuse; l'existence même du fameux gorille, dont il parlait longuement, fut sérieusement contestée. Puis vinrent successivement Braouézec, Serval, l'amiral Touchard, Griffon du Bellay, l'amiral Fleuriot de Langle, Roullet, Walker, et le lieutenant de vaisseau Aymès. Ce dernier remonta jusqu'aux premiers rapides avec la canonnière *le Pionnier*, puis avec une baleinière et dressa du cours inférieur du fleuve une carte très-exacte, la meilleure que nous possédions jusqu'à ce jour.

En 1874, MM. de Compiègne et Marche entreprirent de remonter l'Ogôoué jusqu'à ses sources. Le récit des émouvantes péripéties de ce voyage a été publié dans *le Correspondant*. Il nous suffira de rappeler que, parvenus au point où le cours du fleuve s'infléchit vers le sud, ils furent assaillis à coups de fusil par les Ossyeba, et les noirs qui les accompagnaient, affolés de terreur, les entraînèrent dans une retraite précipitée.

En dernier lieu, le docteur Lenz, géologue allemand, reprit seul la même tentative, il put grâce à une inaltérable patience et à de larges libéralités, franchir le point où s'était arrêtée l'expédition de M. de Compiègne.

Si maintenant nous coordonnons les renseignements recueillis par ces divers explorateurs, nous voyons que le cours de l'Ogôoué peut se diviser en trois zones distinctes. La partie inférieure du fleuve est facilement navigable; ses rives sont basses, marécageuses, entrecoupées de canaux, à faible courant, aboutissant à d'assez grands lacs qui servent de déversoirs aux époques de crues; sa direction est du nord-est au sud-ouest. Le cours moyen est plus encaissé, des bancs de roches schisteux produisent des rapides difficiles à franchir; il suit à peu près la ligne équatoriale, la dépassant au Nord de quelques minutes à peine. Enfin le haut Ogôoué, que nul avant Brazza n'avait pu remonter, coule du sud au nord.

Les populations riveraines se répartissent entre deux grandes familles : les races auctochthones ou premières occupantes, s'adonnant à la culture du sol et à la navigation du fleuve; les principales

sont, en partant de l'embouchure : les Gallois, les Bakalais, les Inengas, les Okotas, les Apingis, les Okandas, les Adoumas. Ces tribus sont généralement douces et pacifiques, mais d'une fourberie et d'une cupidité à lasser la patience la plus robuste.

L'autre groupe, que l'on comprend sous la dénomination commune de Fans ou Pahouins et auquel appartient la grande tribu des Ossyebas, a fait récemment son apparition dans le bassin de l'Ogôoué. Les Fans paraissent provenir des régions situées au loin dans l'intérieur de l'Afrique; ils se répandent par migrations successives sur les rives du fleuve et descendent jusqu'au Gabon. Ils diffèrent essentiellement des peuplades autochthones par leur caractère et par leurs mœurs : nomades, guerriers, cannibales, ils vivent de la chasse et sont habiles à forger le fer; mais ils n'entendent rien à la manœuvre des pirogues et ne s'aventurent pas volontiers sur l'eau. Le marquis de Compiègne les croit de même race que les Niams-niams et les Monbouttous que le docteur Schweinfurth a rencontrés dans l'ouest du Haut-Nil.

« Il y a évidemment, dit-il, au centre même de l'Afrique, un peu au nord de l'équateur, un immense foyer de populations cannibales qui rayonne à la fois sur l'occident et sur l'orient de l'Afrique; à l'occident, il envoie les Pahouins et les Ossyebas; à l'orient, les Monbouttous et les Niams-niams. » M. le docteur Schweinfurth évalue la seule famille des Monbouttous à un million d'âmes; l'amiral de Langle estimait à 60,000 le nombre des Pahouins qui, il y a sept ans, entouraient nos établissements; aujourd'hui, ce nombre doit être triplé. Quant aux Ossyebas, à notre connaissance seulement, ils s'étendent, avec une extrême densité, sur une longueur de plus de cent lieues. Il est naturellement impossible de dire exactement les causes qui ont poussé cette grande famille à se démembrer ainsi; mais il est plus que probable que la densité toujours croissante de la population, la destruction du gibier et le désir de se rapprocher des établissements commerciaux sont les principales raisons de leurs émigrations à l'occident comme à l'orient. »

II

Revenons à Lambaréné où nous avons laissé nos explorateurs se préparant à rompre le dernier lien qui les rattachait au monde civilisé.

Lambaréné, ou mieux Ilimba-Reni est un village situé à 210 milles marins[1] de la côte; le premier Européen y parut en 1866. C'est là

[1] Le mille marin vaut environ 1854 mètres.

que réside le roi Rénoki, dernier représentant de la plus ancienne dynastie de ces contrées, forte et puissante au temps où florissait la traite des nègres, mais depuis vingt ans, tout à fait déchue de son ancienne splendeur. Le comte de Brazza raconte qu'il avait peine à tenir son sérieux quand il voyait le pauvre roi traverser son village portant fièrement sur sa tête un magnifique chapeau à haute forme surmonté d'une non moins magnifique couronne de marquis en cuivre doré qu'il tenait l'un et l'autre de la munificence du jeune voyageur.

Ce n'était point chose facile que de trouver les embarcations et les hommes nécessaires pour transporter les volumineux bagages de l'expédition. Il ne fallut pas moins de deux mois employés en interminables négociations pour réunir 9 pirogues et 120 pagayeurs. Le docteur Lenz avait gâté les indigènes par ses libéralités et ils étaient devenus d'une exigeance intolérable. « *Alugu*, *alugu*, (de l'eau-de-vie, de l'eau-de-vie) répétaient-ils sans cesse en montrant une barrique d'au moins 250 litres dont le voyageur allemand les avait gratifiés à son passage. Par humanité, le chef de l'expédition française se refusait à leur prodiguer, dans de telles proportions, cette liqueur dont l'abus jette les Noirs dans l'abrutissement le plus complet. Pour comble d'ennui, le docteur Ballay et le quartier-maître Hamon ressentaient les premières atteintes des fièvres trop communes dans ces pays marécageux et ne pouvaient quitter leurs lits ; en outre, il avait fallu renvoyer au Gabon deux laptots qui, vu l'état de leur santé, ne pouvaient être qu'une cause d'embarras pour l'expédition.

On s'étonnera peut-être de la quantité de matériel que les voyageurs traînaient avec eux et qui retardaient leur départ d'une manière si fâcheuse. Malheureusement l'explorateur africain ne peut s'affranchir de ces *impedimenta*. Nos monnaies d'or, d'argent et de cuivre n'ayant aucune valeur dans l'intérieur du continent, il faut, pour se procurer des vivres et des moyens de transport, emporter des objets d'échange, variables suivant les populations que l'on traverse. On conçoit que ces amas de marchandises excitent au plus haut degré la convoitise des chefs sauvages, dont la cupidité ne connaît point de bornes ; aussi usent-ils de tous les subterfuges pour les empêcher de quitter leur territoire, afin d'en extorquer le plus possible. Il faut alors faire assaut de ruses, recourir tantôt aux promesses et tantôt aux menaces, chercher des appuis auprès des chefs voisins et rivaux, mais surtout faire ample provision de patience et de résignation.

Ce fut donc seulement le 15 janvier 1876 que le comte de Brazza put quitter Lambaréné avec tout son matériel. A Sam-Quita, chez

les Bakalais, il fut à son tour éprouvé par le climat : vertiges, migraines, vomissements incessants, rien ne lui manqua.

Dès que sa santé le lui permit, il se remit en route. Assis à l'arrière de sa pirogue, en plein soleil, sur une mauvaise traverse en bois, il lui fallait veiller incessamment sur son escadrille, et gourmander à chaque instant les chefs dont la mauvaise volonté se traduisait par mille mauvais tours. Dès le premier jour, il dut faire acte d'autorité pour rétablir un peu de discipline parmi ses sauvages auxiliaires. Un certain Conga, chef d'une des pirogues, profitant de la crainte qu'inspirait dans son village la présence des blancs, avait enlevé une femme Okota. Brazza ne voulait à aucun prix qu'on pût le soupçonner de complaisance pour de tels abus. Il ordonna donc à Conga de rendre la liberté à la femme qu'il avait prise. Non-seulement celui-ci refusa de se conformer à cette décision, mais tirant son couteau, il marcha sur le laptot qui le sommait d'obéir. Brazza le fit aussitôt garroter et désarmer. Quant à la femme, elle fut laissée libre d'aller où bon lui semblerait. Depuis cette petite exécution, la pirogue de Conga se montra beaucoup plus docile que les autres.

Le lendemain, la flottille passa snccessivement plusieurs rapides très-difficiles, mais ce ne fut pas sans accident. Sept pirogues chavirèrent et les Apingis se trouvèrent fort à propos sur la rive pour piller une partie des caisses qu'elles portaient. Ainsi disparurent quelques marchandises et, ce qui était plus grave, plusieurs instruments précieux pour les observations astronomiques. Ainsi que les documents recueillis au prix de fatigues incessantes pour dresser la carte du fleuve. Cette perte affecta d'autant plus vivement le chef de l'expédition, que, dès le début de son voyage, il voyait déjà les eaux perfides de l'Ogôoué engloutir en un instant le fruit de ses longs travaux. Bientôt il ne lui en resterait rien... rien que la fièvre qui le minait lentement.

Le 10 février, l'expédition atteignit Lopé, principal village des Okandas, où son chef avait résolu d'établir pour quelque temps son quartier général. Qu'il nous soit permis de faire remarquer en passant l'excellente méthode d'exploration adoptée par le comte de Brazza. Ne cherchant pas, comme la plupart des voyageurs, à franchir le plus rapidement possible la distance qui le sépare de son but, il choisit de distance en distance des points importants où il peut avec sécurité établir un campement aussi confortable que possible, prendre un peu de repos pour réparer ses forces, semer quelques légumes pour rétablir les estomacs affaiblis par une nourriture monotone et échauffante, et faire de nombreuses observations astronomiques. Les stations sont plus ou moins longues suivant les circons-

tances atmosphériques et les obstacles qu'il faut se préparer à surmonter. Pendant ce temps, lui-même est fort occupé : il cherche à nous nouer des relations amicales avec les chefs de tribus dont il devra bientôt traverser le territoire, fait étudier par ses collaborateurs la route à suivre et va lever de sa personne les difficultés les plus sérieuses. Ainsi, chaque pas en avant du quartier est réellement une victoire décisive; chaque partie de l'itinéraire est parcourue à diverses reprises avec une minutieuse attention ; les mœurs et le caractère de chaque peuplade sont soigneusement étudiés.

A peine arrivé à Lopé, Brazza se préoccupe des difficultés qu'il aura à vaincre pour se transporter avec tous ses bagages à Doumé, chez les Adoumas. Autrefois les Okandas chez lesquels il se trouve campés, remontaient au moins deux fois par an chez les Adoumas pour y acheter des esclaves avec les marchandises qu'ils tiraient de la côte; mais depuis quelques années les Ossyebas, tribu de la grande race des Fans, sont venus s'interposer entre les deux peuples amis. Cette intrusion n'a pu être vue d'un bon œil par ceux-ci et de graves querelles n'ont pas tardé à éclater. Les Ossyebas, beaucoup plus énergiques que leurs nouveaux voisins, ont alors fermé la route du fleuve et toute communication a cessé entre Lopé et Doumé. Il était évident, d'ailleurs que les Okandas et les Adoumas s'estimeraient heureux de pouvoir renouer leurs relations commerciales. C'est ce que comprit notre explorateur et il résolut d'amadouer les Ossyebas et d'obtenir d'eux la libre circulation des pirogues sur le fleuve.

Ce n'était point chose facile : les Okandas avaient grand peur des Fans et les représentaient comme de féroces cannibales chez lesquels il était absolument impossible de pénétrer. C'étaient eux, en effet, qui avaient fait un si mauvais accueil à MM. de Compiègne et Marche et les avaient forcés à battre en retraite. Brazza résolut de se rendre lui-même au milieu d'eux, seul et pour ainsi dire sans armes. Ce trait d'audace réussit merveilleusement; la confiance que leur témoignait le chef blanc produisit sur les Ossyebas une impression des plus favorables. Il leur inspira en même temps un respect salutaire en leur montrant l'effet des fusées à la Congrève, des armes à longue portée et à tir rapide, des balles explosibles; mais ce qui les étonna le plus, ce fut la lumière du magnésium. En deux jours la glace fut rompue entre eux, et si bien que Mamiaka, un des chefs les plus influents, consentit à suivre notre intrépide explorateur jusqu'à Lopé avec trente-cinq de ses hommes sous la promesse qu'il les ferait eusuite reconduire chez eux sous bonne escorte.

Qu'on juge de la stupéfaction des Okandas lorsqu'ils virent l'homme blanc revenir chez eux accompagné de ces sauvages can-

nibales qu'ils lui avaient représentés sous de si noires couleurs. Ils conçurent dès lors la plus haute idée de sa puissance et de son habileté.

Mais bien des obstacles s'opposaient encore au départ. D'abord la saison n'était pas favorable pour remonter le cours de l'Ogôoué; puis il était facile de prévoir que les Okandas ne se prêteraient pas volontiers à transporter eux-mêmes hors de leur territoire les caisses renfermant des marchandises d'un prix inestimable à leurs yeux et dont ils prétendaient accaparer la plus grosse part possible. Il fallait donc aller chez les Adoumas pour les décider à venir prendre à Lopé les bagages de l'expédition; on ne pouvait, en effet, demander ce service aux Ossyebas qui n'entendent rien à la manœuvre des pirogues.

Brazza accepta l'offre que lui faisait son ami Mermiaka de le faire conduire par son neveu Zabouret chez les Adoumas, près des rapides de Doumé que nul Européen n'avait encore atteints. Mais, avant de partir, il envoya au Gabon le docteur Ballay pour y mener quatre laptots malades, engager des Gabonais à leur place, et acheter les marchandises qui lui manquaient depuis l'accident des rapides de Sam-Quita.

II

Le comte de Brazza partit à pied, avec deux laptots et un interprète gabonais, à travers une forêt vierge; sans autre route que des sentiers de chasseurs à peine tracés; cette excursion est assez pittoresque pour que nous empruntions quelques détails à une lettre du voyageur à sa mère.

La petite troupe partit le 27 mai du village de Mermiaka. La distance à parcourir jusqu'au pays de Zabouret n'eut été que de quatre jours en temps ordinaire; mais on était en pleine saison des pluies : les petits affluents de l'Ogôoué, qu'on devait traverser, étaient débordés, la forêt inondée, et il fallait souvent s'arrêter sous l'abri des grands arbres pour laisser passer les fortes averses.

Au début, la forêt était silencieuse et déserte, pas une trace d'homme, pas un cri d'animal. Des arbres gigantesques étendaient au-dessous du sol un dôme de verdure impénétrable aux rayons du soleil. La route, si l'on peut donner ce nom à l'itinéraire suivi, ne faisait que monter et descendre; elle était si peu frayée que souvent les Ossyebas s'arrêtaient pour se demander s'ils étaient sur la bonne voie; à chaque instant il fallait se hêler de crainte de se perdre, car on distinguait rarement son voisin le plus proche. A diverses reprises il fut nécessaire de monter et redescendre pendant vingt à

trente minutes, avec de l'eau jusqu'aux genoux, le lit de petites rivières grossies par les pluies. Parfois, un des immenses arbres de la forêt, tombée de vieillesse ou frappé de la foudre, servait de chemin et les voyageurs marchaient sur le tronc puis grimpaient jusqu'aux plus hautes branches pour sauter ensuite sur le sol. Presque toujours on cheminait courbé, souvent à quatre pattes et à chaque instant on était forcé de dénouer avec les mains le réseau de lianes et de bambous qui interceptait le passage. Plusieurs rivières n'étant pas guéables, on les traversait sur des troncs d'arbre abattus en travers, longs d'une cinquantaine de pas et dominant le niveau des eaux de six ou huit mètres. Alors Brazza laissait passer tous ses porteurs qui, malgré leur charge, franchissaient facilement l'obstacle, puis il s'engageait seul sur le pont naturel, lorsque les oscillations produites par le passage des Ossyebas lui permettaient de se tenir en équilibre.

Quand l'ombre s'épaisissait sous la voûte de verdure, on supposait le soleil couché et l'on s'arrêtait afin de manger et de dormir. Tandis que l'Européen se trouvait embarrassé pour préparer son repas et son lit sur ce sol humide, ou plutôt sur ces détritus de feuilles tombées, les Pahouins, véritables hommes des bois, allumaient le feu en un clin d'œil. Puis les uns ramassaient du bois, d'autres avec de petits arbres formaient la charpente légère d'un toit sur lequel ils étendaient régulièrement de larges feuilles ou des écorces d'arbre. La pluie ne pénètre pas à travers ces toitures ; elles ne craignent que le vent qui se fait rarement sentir dans ces épaisses forêts. Quant au lit, il se compose de quatre fourches fichées en terre, sur lesquelles on étend quelques branchages. Il faut une certaine habitude pour dormir sur un tel matelas, mais du moins est-on préservé de l'humidité du sol. Des feux allumés des deux côtés remplacent les couvertures. En vingt minutes, tous ces arrangements sont terminés et chacun est revenu prendre sa place autour du feu.

Quant à Brazza, il se contentait de la couche favorite du marin : un hamac suspendu entre deux arbres et abrité par une couverture tendue au dessus en forme de tente. Un feu allumé dessous faisait sécher la toile. Après la marche pénible de la journée, c'était pour lui une grande jouissance de s'étendre dans son hamac ; mais souvent les grandes pluies l'en chassaient et il était forcé de passer la nuit accroupi devant le feu et tout grelottant de fièvre.

Le 28, quelques traces d'éléphant furent signalées. Zabouret prévint Brazza que par suite des pluies on en avait encore pour sept jours de marche ; les vivres commençaient à s'épuiser et il était nécessaire de tuer quelque gros animal si l'on ne voulait mourir de

faim. Notre compatriote s'était fait une grande réputation de chasseur parmi les sauvages en abattant des oiseaux au vol ; mais la perspective de se trouver en présence d'un éléphant qu'il faut tuer du premier coup, sous peine de mort, ne laissait pas de l'émouvoir quelque peu.

Vers le soir, il s'entendit appeler à voix basse par les Pahouins ; il s'agissait d'un éléphant qu'on avait entendu marcher dans le fourré. Tous les yeux se fixaient pleins de joie sur l'homme blanc, comme si l'animal eût déjà été abattu. Brazza prit aussitôt ses dispositions : Un seul des canons de son fusil était rayé ; il chargea cependant l'autre à balle forcée, au risque de le faire éclater, résolu à ne s'en servir qu'en cas d'absolue nécessité.

Il s'avance ensuite, suivi de Metenta, un de ses Sénégalais, tandis que les Ossyebas, armés de fusils à pierre, restent en arrière. Ayant déjà parcouru une assez grande distance sans rien voir, il désespérait de trouver l'éléphant quand un froissement de feuilles se fait entendre sur sa gauche. Il se retourne et voit le monstre à moins de vingt pas, immobile, lui présentant le front et le regardant de son œil impassible. Pour assurer son coup, il pose un genou en terre et attend près de deux minutes que l'éléphant changeant de posture lui présente le flanc ; voyant qu'il paraît décidé à ne pas bouger, il le met en joue avec attention de manière à ce que la balle, rasant la tête, aille se planter entre l'épaule et le cou. Il fait feu... mais la fumée l'aveugle, il ne voit et n'entend rien... Il croit l'animal tué sur le coup. Il se relève pour s'en assurer, mais un affreux vacarme l'avertit que, loin d'être mort, l'éléphant se rue sur lui. En deux sauts, il s'écarte de son passage et épaule de nouveau son fusil ; mais le monstre était déjà loin, laissant une mare de sang qui attestait la gravité de sa blessure. Metenta, convaincu que son chef avait dû être écrasé, l'appelait d'une voix épouvantée. C'est alors seulement que, réfléchissant au danger couru, il eut peur.

Deux Pahouins se mirent avec les chasseurs à la poursuite de l'éléphant blessé ; après une demi-heure de course, ils arrivèrent à une petite rivière dont l'eau violemment agitée leur fit croire qu'ils avaient atteint leur proie : c'était une bande de quatre bœufs sauvages qui s'enfuyaient à leur approche. Brazza en abattit un en lui brisant l'épine dorsale d'une de ses balles. Les nègres passèrent toute une journée à faire boucaner la viande de l'animal tué et la petite troupe fut ainsi préservée de la famine qui la menaçait très-sérieusement.

Le soir, Metenta fut pris d'un violent accès de fièvre et le comte de Brazza dut partir le lendemain sans lui, ce qu'il fit avec un véritable chagrin, car c'était le plus fidèle de ses serviteurs. Il lui laissa quelques vivres et une couverture, se promettant de venir bientôt le

rechercher. Deux jours après, il lui fallut encore abandonner l'autre laptot; celui-ci ne pouvait plus marcher, une écharde de bois lui était entrée dans le pied.

Le 3 juin, la petite troupe ainsi réduite, traverse le fleuve sur un radeau et le 6, elle arrive au village de Zabouret. Brazza tombe malade à son tour et ne pouvant aller à pied porter des vivres aux deux Sénégalais qu'il avait laissés en arrière, il envoie son interprète gabonais chercher une pirogue pour le porter et reste seul au milieu des Fans. Certes, ces sauvages, que le marquis de Compiègne représentait comme de féroces cannibales, avaient beau jeu pour abuser de cette situation critique; et, de fait, le jeune voyageur put croire un moment qu'ils avaient l'intention de le faire rôtir à petit feu; car ils avaient amassé et allumé autour de la place, où il gisait sans forces, un amas de bois considérable; mais leur intention était seulement d'éloigner les tigres qui, heureusement, ne se montrèrent pas, quoiqu'ils fussent nombreux dans ces parages. Sur ces entrefaites, le docteur Lenz arriva dans le village de Zabouret; il avait rencontré sur son chemin les deux laptots et leur avait laissé un poulet et cinq bananes. Ce fut peu de jours après cette rencontre que le voyageur allemand, abandonné de ses porteurs, fut contraint de revenir à la côte et de là en Europe.

Le 17 juin, Brazza put enfin aller chercher ses Sénégalais qu'il retrouva fort amaigris; les malheureux étaient en train de se faire une soupe avec les os de bœuf sauvage laissés par les Ossyebas; ces os étaient devenus blancs comme neige à force d'avoir servi à cet usage.

On arriva sans nouvel incident dans les premiers villages Adoumas et alors commencèrent de longues négociations au sujet des pirogues nécessaires au transport du personnel et du matériel de l'expédition; mais les chefs rivalisaient de mauvaise foi pour se dispenser de tenir les engagements pris et gagner du temps. Tout ce que Brazza put obtenir ce fut d'envoyer de Metente porter une lettre au docteur Ballay, le prévenant de se tenir en garde contre les intrigues des sauvages et de faire tous ses efforts pour partir avec ce qu'il pourrait emporter de bagages.

Le fils d'un chef devait accompagner le messager. Mais avant d'y consentir le chef Adouma consulta l'oracle de son village. Après l'offrande d'une banane dans un panier, il prit la crécelle qui sert à réveiller les esprits, et l'agitant, il demanda : « Ai-je raison d'envoyer mon fils chez les Okandas avec l'homme blanc? » La réponse fut sans doute affirmative, car secouant de nouveau la crécelle il reprit : « Doivent-ils partir aujourd'hui? » La réponse dut être encore affirmative; car l'enfant fit ses préparatifs de départ : il se coupa une

mèche de cheveux sur la nuque, une autre sur le sommet de la tête, un ongle du pied et un ongle de la main. Le père prit tout cela et en fit un paquet qu'il posa dans la cabane des sorciers sous la protection desquels il mettait son fils pendant toute la durée de son voyage.

Cependant le comte de Brazza s'affaiblissait de plus en plus ; les accès de fièvre devenaient plus nombreux et plus intenses. L'ébranlement de sa santé provenait autant de la mauvaise nourriture que des fatigues causées par ses excursions au soleil et à l'humidité. Depuis son départ du village de Mamiaka, il était réduit à manger du manioc, des bananes et des herbes cuites. Du moins, à Lopé, il pouvait se procurer des chèvres, des moutons, du sucre, du café et des légumes de son jardin. Il fallait donc à tout prix y retourner pour reprendre quelque vigueur.

La situation critique dans laquelle il se trouvait le décida enfin à employer la violence pour se procurer des moyens de transport. Le 17 août, il prit avec lui son interprète et quatre hommes dont un esclave Okota, qu'il avait engagé pour le mener à une faible distance. Une fois au milieu du fleuve, il les menaça de les tuer s'ils ne le conduisaient chez les Okandas. Malgré cette menace, ils manœuvrèrent pour regagner leur village. Brazza prit son revolver et tira de manière à effleurer l'oreille du chef. Tous imprimèrent alors à la pirogue des oscillations qui devaient la faire chavirer. Aussitôt il mit un terme à ce dangereux exercice en tuant le chef, tandis que son interprète tuait l'esclave Okota; les deux autres sauvages se jetèrent à l'eau. Du village partirent quelques coups de fusils que Brazza fit cesser en tirant un coup de revolver en l'air.

Le soir même, avec l'aide de l'interprète, il rentra au village de Zabouret, et le lendemain, ils allaient partir ensemble à tout risque, lorsqu'il eut la joie de voir arriver M. Ballay à la tête de vingt-deux pirogues des Okandas. Le docteur avait pu quitter Lopé avec la plus grande partie des bagages, laissant le reste à la garde du quartier-maître Hamon.

Brazza s'embarqua sur la flottille et fit route avec elle jusqu'à N'ghémé chez les Adoumas. Le trajet s'accomplit avec rapidité, grâce à un stratagème ingénieux. Le docteur Ballay prévint le patron de la pirogue dans laquelle était couché le chef de l'expédition que, celui-ci étant très-malade, il était de la plus haute importance de le conduire le plus rapidement possible à N'ghémé. Cette pirogue fit donc force de rames; mais les autres, sachant que les Adoumas avaient des esclaves à leur vendre, ne voulurent pas se laisser devancer et il en résulta une véritable course au clocher.

Le 27 septembre, les Okandas dirent au comte de Brazza qu'ils voulaient redescendre chez eux, mais ils craignaient d'être attaqués

par les Fans s'ils n'avaient pas de blanc avec eux. Il savait que leurs craintes n'étaient pas exagérées; car les Osseybas lui avaient dit : « Nous sommes tes amis, mais nous ne voulons pas être les amis des Okandas, lesquels à l'époque où nous n'avions pas de fusils (vers 1860) sont venus nous enlever nos femmes et nos enfants pour les égorger. Aussi, tant qu'ils seront avec toi, nous ne leur dirons rien; mais, dès qu'ils seront seuls, nous les tuerons. »

D'ailleurs, cela arrangeait parfaitement Brazza de retourner à Lopé pour y chercher Hamon et le reste des bagages. Dix pirogues d'Adoumas se joignirent à celles des Okandas. Ceux-ci emmenaient cent quatre-vingt-deux esclaves, parmi lesquels se trouvaient des vieillards à cheveux blancs et des bambins de trois ans séparés de leurs mères. Tout ce que le voyageur français put obtenir pour l'adoucissement de leur sort fut qu'on leur enlevât l'espèce de cangue dans laquelle leurs mains étaient emprisonnées.

Dans ce voyage, un des chefs Okandas se noya : sa pirogue ayant chaviré, Brazza se porta à son secours avec la sienne et recueillit les naufragés jusqu'à ce qu'elle fut trop pleine; il alla ensuite déposer à terre les hommes qu'il avait sauvés et voulut revenir prendre les autres, mais son patron s'y refusa. Aucune autre barque ne se dérangea de sa route, ce qui n'empêche qu'à la première halte, Okandas et Adoumas se roulèrent à terre à qui mieux mieux, criant et pleurant, comme il est d'usage lorsque la mort d'un chef influent est annoncée.

Pour faire partir de Lopé le quartier-maître Hamon avec le reste des marchandises, ce furent encore des difficultés sans nombre. Il fallut employer toutes les séductions et toutes les menaces, déclarer le blocus du fleuve, menacer les Adoumas de la guerre, distribuer à chacun des hommes, et d'avance, une paie exhorbitante. Qu'on en juge par l'énumération suivante : chaque homme reçut : 4 mètres d'étoffe, une boîte à poudre, un couteau, une mesure de sel, un miroir, une chaînette en cuivre, une sonnette, une barre de cuivre, un anneau, deux colliers de verroterie, quatre pierres à fusil, du fil de laiton, un mouchoir. Chaque chef eut à peu près le double en partage.

Quant au chef de l'expédition, il partit lui-même ensuite dans une petite pirogue avec ses Gabonais fort inhabiles à la manœuvrer. A chaque coup de pagaye, l'eau embarquait. Il chavira cinq ou six fois et c'est miracle qu'il parvint à rallier le docteur Ballay chez les Adoumas.

III

Nos voyageurs n'eurent pas à se louer des Adoumas plus que des Okandas. Quoiqu'ils n'eussent affaire qu'à des individus occupant un rang élevé sur l'échelle sociale, ils ne trouvèrent chez eux que fourberie et cupidité; il n'existe en eux rien qui ressemble à un sentiment quelconque, aucun lien de famille, aucune tradition.

Un terrible fléau vint ajouter aux ennuis et aux inquiétudes de l'expédition française. La petite vérole se déclara tout d'un coup avec une intensité foudroyante dans tous les villages environnants. On pouvait s'attendre à chaque instant à voir la moitié au moins de l'escorte tomber malade et cependant il était impossible de s'isoler complétement sans mourir de faim : il fallait se borner à quelques précautions hygiéniques. Le docteur Ballay se multipliait; grâce à ses soins éclairés, le village où se trouvaient les blancs ne perdit presque personne. Mais les indigènes n'en accusaient pas moins nos compatriotes d'avoir déchaîné sur leur pays le terrible fléau. Ils ne différaient dans leurs stupides accusations que sur le procédé employé pour les frapper. Un Adouma voulant montrer au comte de Brazza qu'il avait vu clair dans ses maléfices, lui dit un jour : « Quand nous sommes descendus avec toi et les Okandas dans le pays de ceux-ci pour chercher tes marchandises, la maladie n'y était pas. Quand nous avons eu tes marchandises, tu nous a dit : Okandas et Adoumas, le moment de partir est venu, nous partirons à la fin de la lune. A la fin de la lune, les Adoumas se sont réunis sur le ban de sable de Passangoï pour partir. Tu es venu alors sur le banc et tu as demandé : Où sont les Okandas et le reste des Adoumas? — Nous t'avons répondu : Ils viendront demain. — La maladie n'était pas encore venue. Nous avons attendu trois ou quatre jours et les Okandas ne sont pas arrivés. Alors tu t'es mis dans une grande colère, et, quand les Okandas sont arrivés, tu as jeté la maladie dans l'air pour qu'elle se répandît sur tous les hommes. » Ainsi d'après cet ingénieux sauvage, tout le mal venait d'une fusée lancée par Brazza en signe de joie lors du départ de Lopé, triste résultat d'une idée lumineuse.

Un autre faisait le raisonnement suivant : « Le commandant blanc est méchant : il porte avec lui une caisse pleine de maladies ; quand il passe dans un village, il ouvre la caisse, et il en sort une maladie qui fait mourir tous les hommes du village. Voilà l'histoire de Pandore arrangée au goût des Adoumas.

Croit-on du moins que les indigènes eussent quelque reconnaissance pour le docteur Ballay qui les soignait avec un admirable dévouement? Un jour, il demanda un peu d'eau à la mère d'un

malade qu'il venait de visiter; elle lui en apporta et aussitôt lui en réclama le prix!

M. de Brazza ne fut pas plus heureux avec les esclaves qu'il avait achetés dans le pays pour leur rendre la liberté. Les Okandas prétendaient que, pour empêcher les esclaves de s'enfuir, le meilleur procédé était de les faire travailler à force, de les bâtonner souvent et de les nourrir le moins possible. Au lieu de suivre ces conseils amicaux, notre compatriote s'empressait de leur enlever l'espèce de cangue dans laquelle leurs mains et leurs pieds étaient encastrés, puis il les laissait libres de s'en aller ou de rester avec lui, bien nourris et convenablement payés de leur travail. Les malheureux l'accompagnèrent quelque temps; mais, à mesure que l'expédition passait à proximité de leurs pays, ils disparaissaient pour revenir près de ceux-là mêmes qui les avaient vendus peu de jours auparavant. Un de ces esclaves étant blessé et ne pouvant plus marcher, son excellent maître le soignait matin et soir le mieux qu'il pouvait. Cela ne l'empêcha pas de s'enfuir une belle nuit avec une pirogue qu'il vola.

Deux autres nommés Madianga et Licupa, demandèrent avec instance à s'en aller et partirent sur un radeau qu'ils avaient construit. Quelque temps après, Brazza traversant le village de Licupa aperçut celui-ci qui cherchait à vendre son malheureux camarade Madianga, attaché à une traverse de bois et devenu son esclave. Leur ancien maître les emmena de nouveau avec lui après les avoir vertement sermonnés. Le croirait-on? Ils s'enfuirent de nouveau ensemble.

Le comte de Brazza conclut de ces faits et d'autres semblables que, s'il importe de combattre la hideuse plaie de l'esclavage, c'est surtout en instruisant les malheureux esclaves et en s'efforçant de relever leur niveau moral que l'on obtiendra un résultat sérieux. On peut décréter en termes pompeux l'affranchissement des noirs et l'abolition de l'esclavage. Mais on criera vainement dans le désert, si l'on n'élève en même temps les sauvages à la dignité d'homme en leur inculquant des principes moralisateurs basés sur le sentiment religieux.

De Doumé, où il était alors, le chef de l'expédition voulait porter son quartier-général à Pubara, village situé à quinze ou vingt jours de marche en amont, près d'une cataracte très-considérable, au dire des indigènes.

Cependant pour quitter Doumé, il fallait surmonter les mêmes obstacles qui avaient rendu si difficile le départ de Lopé.

Le comte de Brazza eut recours à un expédient ingénieux. Il fit d'abord partir le docteur Ballay avec tous les bagages, gardant seulement avec lui les caisses vides que les Adoumas croyaient pleines et sur lesquelles il affectait de veiller avec une extrême sollicitude, puis il partit lui-même avec ses hommes d'escorte, ainsi qu'il l'avait

fait à Lopé. M. Marche ne put accompagner l'expédition au-delà de Doumé; il dut rentrer en Europe pour raison de santé et y porter les dernières lettres des voyageurs. A partir de cette époque, on resta dix-huit mois sans recevoir de leurs nouvelles.

De Doumé à Pubara, l'Ogôoué saute de rapide en rapide à travers une région montagneuse. Le volume de ses eaux diminue considérablement; sa largeur de cent mètres au départ n'est plus que de vingt mètres près des chutes. Les populations riveraines sont très-denses; on rencontre successivement les Okotas, les Scebos, les Awangis, les Umbétés, les Obambas, les Atzianas, les Akanighés, les Abomas. Les chutes de Pubara ont une hauteur totale d'environ quarante mètres; elles se divisent en deux rapides et une vraie cascade de quinze mètres d'élévation. A ce point le fleuve se divise en deux branches venant également du Sud et à peu près égales d'importance : l'Ogôoué proprement dit et le Passa. Toutes deux, au reste, cessent d'être navigables un peu au-dessus des chutes et ne sont plus, dès lors, que d'insignifiants ruisseaux prenant leurs sources dans les montagnes que l'on apercevait à l'horizon. Ainsi le problème du cours de l'Ogôoué était résolu : ce n'était qu'un fleuve d'une importance secondaire, surtout en comparaison du Congo. Mais le comte de Brazza ne jugeait pas sa mission terminée : il voulait encore soulever le voile sous lequel se dérobaient les vastes régions qui le séparaient du Haut-Nil; il voulait surtout relier ses découvertes à celles de Cameron et de Stanley.

IV

Cette dernière partie de l'exploration n'était pas la moins difficile, ni surtout la moins périlleuse. Il ne s'agissait de rien moins que de se lancer dans l'inconnu le plus absolu, sans route tracée, sans fil pour se guider dans ce labyrinthe de montagnes, de rivières, de forêts. Trouverait-on des porteurs pour les bagages? Y avait-il seulement des habitants dans ces contrées mystérieuses? Ceux-ci étaient-ils hospitaliers ou féroces? Enfin quels moyens d'existence trouverait-on en chemin? C'étaient autant de questions redoutables dont rien ne pouvait faire entrevoir la solution.

Il fallait en tous cas et avant de se mettre en route, attendre la fin de la saison des pluies. Fidèle à son excellente méthode, Brazza utilise ce délai forcé en s'occupant de nouer des relations amicales avec les Batékés, peuplade puissante qui s'étend non loin vers l'est. Il ne put obtenir qu'un nombre bien restreint de porteurs et n'en ordonne pas moins le départ avant même l'époque fixée. Par son attitude énergique et calme, il déjoue une sorte de conspiration que les indigènes ont tramée pour dévaliser l'expédition et bientôt

atteint une belle rivière qui coule de l'ouest à l'est : c'est l'Alima, large de 140 mètres sur une profondeur moyenne de 5 mètres. Au dire des indigènes, elle roule ses eaux, sans chutes ni rapides, jusqu'à un grand fleuve d'où viennent les fusils et la poudre. Brazza, ne connaissant pas les importantes découvertes de Stanley, ne peut se figurer que le grand fleuve dont on lui parle ne soit autre que le Congo; il s'imagine que l'Alima le mènera dans le Sud du Soudan vers le bassin du Nil.

Cependant il hésite à s'embarquer sur ces eaux mystérieuses; tous ses compagnons et lui sont épuisés par les fièvres; les munitions de guerre et de chasse touchent à leur fin; leur escorte elle-même est bien réduite. Avant de prendre un parti aussi grave, il consulte le docteur Ballay et le quartier-maître Hamon; ceux-ci, avec un dévouement héroïque, se déclarèrent prêts à tout entreprendre sous sa direction.

Heureusement les Batékés avaient subi peu à peu ce remarquable ascendant que le comte de Brazza sut toujours prendre sur les populations sauvages au milieu desquelles il vécut et qui constitue une des meilleures armes des explorateurs. Ils s'intéressèrent à son entreprise et l'avertirent qu'il rencontrerait sur sa route plusieurs établissements d'un peuple puissant, les Apfourons, qui monopolisait tout le commerce de l'Alima jusqu'à son confluent avec le grand fleuve inconnu. Armés de fusils, et bien approvisionnés de munitions, ces redoutables sauvages promenaient le pillage et la dévastation dans tout le bassin de la rivière et les Bakélés comptaient un peu sur les blancs pour les délivrer de cette tyrannie odieuse. Mais il n'entrait pas dans les vues du chef de l'expédition française de se mêler des querelles si fréquentes entre les diverses tribus de l'Afrique centrale; persistant dans la ligne de conduite qui lui avait si bien réussi à l'égard des Ossyebas, il préférait nouer des négociations pacifiques avec les Apfourons. Les premières tentatives qu'il fit pour pénétrer dans leurs premiers villages n'aboutirent qu'à mettre tous les habitants en fuite; cependant, à force de cadeaux, il parvint à se faire livrer quelques pirogues en mauvais état que le quartier-maître Hamon répara tant bien que mal.

Brazza espérait pouvoir descendre rapidement et sans fatigue le cours de l'Alima jusqu'au grand fleuve dont parlaient les Batékés; mais ils comptait sans la jalousie féroce des Apfourons qui prétendaient interdire la navigation de leur rivière à tous les étrangers, surtout avec des marchandises. Il avait affaire, ainsi qu'il l'apprit plus tard, à ces mêmes tribus qui, sur le Congo, livrèrent à Stanley plusieurs combats meurtriers.

A peine la petite troupe eût-elle fait quelques milles sur l'Alima que le cri de guerre retentit dans tous les villages environnants,

tandis que plusieurs pirogues se mettaient à sa poursuite. Les porteurs Matékés, tremblants d'effroi, abandonnèrent leurs pagaïes pour se blottir au fond des barques. Les hommes d'escorte, sénégalais et gabonais, durent à leur tour quitter leurs fusils pour maintenir les pirogues au milieu de la rivière. Bientôt des coups de fusil partirent des deux rives et un feu bien nourri fut dirigé sur l'expédition. Trois hommes furent légèrement blessés.

Les voyageurs espéraient que les ténèbres de la nuit protégeraient leur marche ; mais ils furent encore trompés dans leur attente. Vers le soir, ils se trouvèrent devant l'entrée d'une passe étroite, bordée de nombreux villages d'où partaient des clameurs formidables. De grands feux avaient été allumés sur les deux rives afin que les embarcations des hommes blancs ne pussent passer inaperçues. En aval, des pirogues montées par de nombreux Apfourons faisaient force de rames pour venir prendre part à la lutte, tandis que celles d'en amont continuaient leur poursuite ; il fallut accoster la rive pour prendre une position plus favorable à la défense.

Dès le lever du jour, les pirogues ennemies se rangèrent en ordre de bataille régulier, formant le demi cercle de manière à envelopper l'expédition française et à lui fermer toute retraite. A quarante pas, le feu commença de part et d'autre. Nos compatriotes ne disposaient que de quinze fusils, mais la supériorité de leur portée et la rapidité de leur tir leur donnèrent promptement l'avantage, et les Apfourons prirent la fuite. Brazza eût pu profiter de cette déroute pour forcer le passage; mais ses munitions étaient presque épuisées et il lui eût été impossible de soutenir un nouveau combat. Sans doute, s'il se fût douté que cette route le ramenait à la côte par le Congo, il eût tenté l'aventure au péril de sa vie ; mais il croyait aboutir ainsi à un lac intérieur où il se trouverait acculé, sans défense ni retraite possibles, à la merci d'innombrables ennemis. Il fit donc prendre par ses hommes tout ce qu'ils pouvaient porter et jeta le reste à l'eau ; puis, au milieu de la nuit, il donna l'ordre du départ et se dirigea vers l'est à tout hasard.

Sans souliers, à la lueur fumeuse des torches, la petite troupe traversa péniblement une forêt marécageuse et atteignit vers le jour le pied de collines où elle se trouva hors de portée des Apfourons, et en pays amis, chez les Batékés. Mais cette région était désolée par la famine, l'eau même y était d'une rareté excessive. Pour soutenir le moral de ses auxiliaires et donner l'exemple de l'abnégation, Brazza fit partager la maigre pitance de chaque repas en rations égales : les porteurs, puis les laptots choisissaient d'abord les leurs ; les trois Européens se contentaient de ce qui restait.

On passa ainsi du bassin de l'Alima dans celui d'une autre rivière,

le Lébaï-Ngouco. Les vivres devenaient de plus en plus difficiles à se procurer et les porteurs étaient à bout de forces. Il devint urgent de prendre une grave résolution : le docteur Ballay et le quartier-maître Hamon furent renvoyés vers l'Ogôoué avec les invalides; le jeune enseigne de vaisseau ne voulut garder avec lui que dix porteurs et six hommes d'escorte.

Le 19 juillet 1878, il traversa le Lébaï, mais ne put continuer à marcher vers l'est; il fallut faire un détour vers le nord pour éviter le territoire des Anghiés. Ceux-ci forment en effet un peuple puissant, armé de fusils et faisant de fréquentes incursions chez leurs voisins pour leur enlever des esclaves qu'ils envoient ensuite dans des contrées lointaines d'où jamais un seul n'a pu revenir.

A une trentaine de kilomètres au nord du Lébaï, le comte de Brazza rencontra la rivière Likona, un peu moins considérable sur ce point que l'Alima, mais n'en mesurant pas moins une centaine de mètres de largeur environ sur 3 à 5 mètres de profondeur à l'époque des basses eaux; elle court de l'ouest à l'est en suivant à peu près la ligne équatoriale. Un peu plus bas, elle se grossit du Lébaï et de l'Oba.

Cependant la marche sans chaussures, à travers des plaines hérissées de broussailles, était de plus en plus pénible : les jambes du courageux explorateur étaient couvertes de plaies; les marchandises d'échange étaient presque épuisées; enfin le chant de l'oiseau précurseur de la saison des pluies annonçait son retour qui allait amener une inondation générale, couper toute retraite. Persister à marcher vers l'est, c'était se vouer à une mort inévitable; il fallait, quoi qu'il en coutât, se résoudre à revenir vers la côte. La retraite commença le 11 août 1878; il y avait juste trois ans que l'expédition française avait quitté l'Europe.

Le comte de Brazza retrouva le docteur Ballay et ses compagnons sur les bords de l'Ogôoué. La descente du fleuve fut vraiment une marche triomphale. Partout les meilleurs pagayeurs se mettaient à la disposition des voyageurs et les tribus riveraines leur prodiguaient des démonstrations amicales. Un triste accident faillit assombrir ce brillant retour... En descendant un rapide, la pirogue du docteur Ballay fut si violemment heurtée par un hippopotame qu'elle culbuta de l'avant à l'arrière. Heureusement notre compatriote s'était cramponné à l'embarcation en dérive et Brazza put arriver à temps pour le tirer de ce grave danger.

Comme on s'en doute, les escales des heureux explorateurs au Gabon, à l'île du Prince et à Lisbonne furent marquées par des réceptions enthousiastes dignement couronnées par l'ovation dont ils viennent d'être l'objet à la Sorbonne.

Enfin nous sommes heureux d'annoncer que le comte de Brazza

vient de recevoir les plus hautes récompenses dont disposent les Sociétés de géographie de Paris et de Rome.

Il nous reste à mesurer d'un coup d'œil rapide l'importance des résultats acquis par l'expédition française de l'Ogôoué au double point de vue scientifique et commercial.

En examinant sur la carte la superficie des régions explorées, on est frappé tout d'abord de leur faible étendue ; en effet, l'itinéraire suivi par le comte de Brazza et ses compagnons est loin de présenter le développement des prodigieux voyages de Livingstone, de Cameron et de Stanley. Mais bien que sur un champ plus restreint, le voyageur français n'a pas recueilli une moindre moisson d'observations ethnologiques et géographiques. Les caractères physiques et moraux des populations, au milieu desquelles il a vécu, ont été attentivement étudiés ; de nombreuses observations astronomiques permettent d'établir la carte de l'Ogôoué avec toute la précision désirable ; l'hydrographie du fleuve est désormais connue dans tous ses détails. L'espoir que nourrissaient géographes et commerçants de pénétrer en suivant cette voie navigable, au cœur même de l'Afrique, soit pour en découvrir les mystères, soit pour y chercher des richesses inconnues, n'était qu'une illusion ; il faut se résoudre à le reconnaître. Mais une autre voie plus féconde s'offre aux entreprises des uns et des autres. Les pirogues peuvent aller de l'embouchure de l'Ogôoué jusqu'aux chutes du Pubara; cinquante milles à peine séparent ce point de celui où l'Alima se prête à la navigation des plus fortes barques, et ce trajet se fait sur un terrain qui ne présente aucun obstacle au transport des marchandises et même de canots à vapeur démontés. On pourra donc passer du bassin de l'Ogôoué à celui du Congo, en atteignant ce dernier fleuve au-dessus des rapides qui empêchent de le remonter en partant de son embouchure.

Le comte de Brazza est résolu, aussitôt sa santé rétablie et ses forces restaurées, à effectuer lui-même le trajet que nous venons d'indiquer pour en démontrer la praticabilité. L'expérience qu'il a chèrement acquise dans son premier voyage lui permettra de prendre les meilleures dispositions pour franchir promptement les obstacles qui l'ont arrêté de longs mois sur divers points de son itinéraire. La connaissance approfondie qu'il possède du caractère des populations de l'intérieur, l'ascendant qu'il a su prendre sur plusieurs d'entre elles, lui assurent leur concours efficace dans sa seconde tentative. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'il atteindra son but sans courir de graves dangers et sans compromettre sérieusement sa santé aussi précieuse désormais dans l'intérêt de la science que pour la gloire de la marine française.

Vicomte Henri DE BIZEMONT.

REVUE CRITIQUE

I. *Les malheurs de la philosophie,* par le R. P. de Bonniot. 1 vol. — II. *De la métaphysique considérée comme science,* par M. Alaux. 1 vol. — III. *De l'essence des passions,* par M. Eugène Maillet. 1 vol. — IV. *Philosophes modernes étrangers et français,* par M. Franck. 1 vol. — V. *Cours de philosophie,* par M. l'abbé Bouëdron. 1 vol. — VI. *Qu'est-ce que la Révolution?* par le R. P. Félix. 1 vol. — VII. *Les Convulsions de Paris,* par M. Maxime du Camp. 1 vol.

I

Il n'y a pas d'étude plus délaissée et plus abaissée aujourd'hui, chez nous, que la philosophie : la rareté des livres qui s'en occupent, et le peu d'intérêt qu'ils excitent ne le prouvent que trop. Qu'est devenu le temps où l'on s'arrachait les articles du *Globe* et où l'éclectisme faisait école : Il y avait plaisir à voir cette recherche passionnée des hautes questions intellectuelles. Si, comme système philosophique, l'éclectisme laissait à désirer, du moins était-ce une doctrine spiritualiste, et l'on pouvait espérer en avoir bientôt fini avec celles de Locke et de Condillac que nous avait léguées le dix-huitième siècle. Il n'en était rien pourtant; comme le rapportait ici, le mois dernier, M. le comte de Falloux, la nouvelle philosophie avait son ver rongeur, et Cousin, son hiérophante, put, avant de mourir, se convaincre de la décadence dont elle était atteinte ainsi que de l'impuissance où il était d'en arrêter le progrès. « On verra, on verra, s'écriait-il douloureusement ce que deviendra la philosophie quand j'aurai disparu. Je sais à fond ce qui se prépare contre le christianisme et la philosophie : ce sera hideux et terrible. »

La prophétie s'est accomplie sur l'un et l'autre point, dans l'ordre philosophique et dans l'ordre religieux. Pour la religion, ce qui se fait est une grande cause de tristesse, sans doute; mais ce qui arrive à la philosophie est, pour elle qui était si glorieuse et se promettait un si bel avenir, un sujet d'humiliation autrement grand. Elle est tombée dans le plus grossier matérialisme, et ce sont les doctrines qu'elle repoussait et se flattait d'avoir vaincues qui se parent aujourd'hui de son nom.

C'est le tableau de ces revers et de cette décadence que s'est proposé de retracer le P. de Bonniot, de la Compagnie de Jésus, dans le livre qu'il vient de publier sous ce titre empreint d'un compassion légèrement ironique, mais sérieuse au fond, croyons-nous : *Les malheurs de la philosophie*[1].

[1] 1 vol. in-8° Bray et Retaux, édit.

L'ouvrage du P. de Bonniot n'est pas une histoire des phases par lesquelles a passé la philosophie de ce siècle pour tomber des hauteurs où l'avaient élevée Royer-Collard et ses disciples, dans les bas-fonds où l'a précipitée l'école d'Auguste Comte. L'auteur ne suit pas un à un les degrés de ce *facilis descensus Averni*; il arrive de prime abord au plus bas, qui se trouve du reste avoir été le premier à s'ouvrir sur l'abîme. Le positivisme (car c'est de ce système qu'il s'agit) est en effet contemporain des plus beaux jours de l'éclectisme. Tandis que celui-ci s'épanouissait aux applaudissements d'un auditoire enivré dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, l'autre s'élaborait obscurément dans le cabinet d'un répétiteur de l'Ecole polytechnique. Outre ce synchronisme piquant, le P. de Bonniot relève, dans le caractère et la vie de l'inventeur du positivisme, des détails étranges et importants à connaître pour s'expliquer l'insanité, sans cela incompréhensible, de plusieurs parties de cette monstrueuse doctrine. L'auteur des *Malheurs de la philosophie* la résume du reste avec une clarté parfaite qu'apprécieront en particulier ceux qui ont essayé de l'étudier dans le texte original, où l'obscurité le dispute à la prolixité. L'espèce de transcription qu'en a faite M. Littré à l'usage des profanes ne rend pas le travail du P. Bonniot moins méritoire, parce qu'il n'en a pas été considérablement allégé. On n'attend pas de nous que nous résumions à notre tour cette réduction qui peut paraître longue encore, prise en elle-même, mais qui n'en est pas moins, pour qui connaît l'effort qu'elle a demandé, une merveille d'analyse. Après avoir montré le positivisme chez M. Comte, le P. de Bonniot l'examine chez M. Littré qui en est l'éditeur officiel, et, pourrait-on dire, l'arrangeur; car il n'est pas douteux qu'en disciple dévoué, M. Littré n'ait travaillé à voiler les défaillances du maître.

Ce n'est pas précisément une réfutation qu'il faut chercher chez le P. de Bonniot : les pétitions de principes, les contradictions, l'absurdité des conséquences du système n'avaient besoin, pour en devenir une excellente, que d'être bien mises en évidence. C'est à quoi s'est le plus souvent borné le critique. Son livre, d'une lecture agréable et souvent piquante, y a plus gagné qu'il n'eût fait à une discussion en forme. N'aurait-ce pas été du reste, faire trop d'honneur au *culte* positiviste, à ses *offices*, à ses *catéchismes*, que de prendre au sérieux ces parodies du catholicisme ?

Mais à côté de ces niaiseries béates, ridicule œuvre des adeptes d'Auguste Comte, il y a les travaux plus dignes d'attention des écrivains qui en sont, pour employer les termes du P. de Bonniot, les « alliés » et les « clients. » Une place plus large et véritablement sérieuse leur est accordée.

Au premier rang des « alliés », assez nombreux à l'étranger, brille, chez nous, M. Taine, célèbre aujourd'hui par ses théories historiques,

mais dont la renommée a commencé par la philosophie. Comme tous les hommes du groupe auquel il appartient et à un degré plus élevé qu'eux. « M. Taine, dit le P. de Bonniot, a la vue très-fine quand il s'agit d'analyser un acte de la sensibilité. Le rôle de l'organe, les circonstances de l'apparition ou du retour du phénomène, leurs caractères distinctifs, tout cela est sagement, savamment catalogué comparé, classifié, chez lui; mais il ne sait pas pénétrer au-delà de l'écorce. » Ces paroles sont le premier et le dernier mot de l'appréciation largement motivé que le P. de Bonniot fait du livre *de l'Intelligence*, l'œuvre maîtresse du plus brillant des « alliés » du positivisme en France. Les « alliés » du dehors sont loin d'avoir le même éclat. Tous occupent cependant une position relativement élevée dans la hiérarchie philosophique, et se distinguent par un goût prononcé et une rare aptitude pour les études psychologiques.

Il n'en est pas ainsi des écrivains que le P. de Bonniot appelle les « clients » du positivisme. Il n'y a en vérité rien du philosophe chez eux. Ce qu'on nomme *la science* a toutes leurs prédilections. Les phénomènes sont l'exclusif objet de leurs études. Persuadés qu'il n'y a rien au delà, l'envie leur prend quelquefois de justifier leur conviction, c'est-à-dire d'expliquer l'univers sans esprit et sans Dieu. Ils font, à temps perdu, de la cosmologie, et, en cosmologie, ils sont naturellement matérialistes ou athées. Leur nombre est considérable, et le prestige de la science se reflétant sur leurs erreurs, les rend séduisantes et fort dangereuses. Aussi le P. de Bonniot s'est-il attaché avec un soin particulier à dévoiler le vice radical de leur doctrine commune, attaquant de front ce que les plus avancés appellent aujourd'hui, d'après l'Allemagne, *le monisme*, ou autrement dit, le système de l'unité spécifique de substance dans le monde, et montrant comment cette doctrine conduit droit à la négation des êtres immatériels et à celle de Dieu. Mais en même temps qu'il met en évidence cet enfantement logique du principe des *monistes*, le sagace critique relève impitoyablement les contradictions qui s'entre-choquent dans leurs raisonnements et les solutions de continuité que laisse apercevoir le tissu de leurs théories.

Cette partie des études critiques du savant jésuite, où sont mis dans tout leur jour les défauts inconscients et les infirmités dissimulées du système en faveur, doit être particulièrement recommandée aux jeunes gens que des études spéciales appellent au pied des chaires scientifiques devenues l'apanage de ces positivistes de troisième catégorie qui, avec les fidèles d'Achille Comte et les irréguliers de son armée, constituent aujourd'hui, selon le P. de Bonniot, tout le contingent du corps philosophique.

II

En dehors du courant positiviste, dans l'ordre des études de philosophie pure, apparaissent çà et là quelques ouvrages dignes d'attention. De ce nombre est le volume récemment publié par M. Alaux, professeur agrégé de philosophie, sous ce titre : *De la métaphysique considérée comme science* [1]. Ce sujet avait été proposé pour un prix à décerner en 1877 par l'Académie des sciences morales et politiques qui en avait tracé le programme très-détaillé.

Il s'agissait d'abord de rechercher quelle est la nature et quelles sont les conditions et les lois de ce que l'on appelle la science et de se demander jusqu'à quel point cette détermination peut-être appliquée à la métaphysique. Il s'agissait ensuite d'examiner si l'esprit humain est capable de connaître autre chose que des phénomènes et des rapports de phénomènes, et si ce qu'on nomme cause, substance, espace, temps, infini, absolu, parfait, sont des notions sans valeur et sans signification. En troisième lieu, les concurrents avaient à se demander si les notions dont il s'agit, au cas où une réalité subjective leur serait reconnue, ont en outre une valeur objective. Venait enfin cette question : pourquoi la métaphysique s'est-elle toujours trouvée divisée en systèmes opposés, et doit-elle toujours l'être ainsi, ou y a-t-il lieu d'espérer pour plus tard l'établissement d'une métaphysique une et définitive ? Les réponses à ces questions furent relativement nombreuses et brillantes ; quatre mémoires furent particulièrement signalés, dont deux obtinrent des prix et les deux autres des mentions honorables. Les mémoires couronnés n'ont pas été publiés encore ; celui que nous annonçons est l'un des deux auxquels l'Académie a tenu à donner, comme elle l'a dit, un témoignage spécial de satisfaction. C'était, nous apprend l'auteur, un ouvrage écrit avant l'annonce du concours et qui avait pour but distinct de fixer, avec l'objet de la philosophie, la nature de la méthode qu'il commande et la doctrine qu'il suppose, ce qui est déjà toute une philosophie. Aussi ne répond-il pas catégoriquement à toutes les questions du programme académique ; la quatrième est la seule qu'il traite amplement.

L'ouvrage comprend deux parties, l'une qui a pour sujet la possibilité de la métaphysique, l'autre où est exposée l'idée d'une métaphysique réelle, scientifique et définitive.

La métaphysique, elle est niée aujourd'hui ; on lui refuse le titre de science, on la déclare même impossible ; elle a contre elle le gros courant des positivistes, l'armée des savants qui ne voient dans la nature que des phénomènes et ne veulent raisonner que là-dessus. M. Alaux

[1] 1 vol. in-8°, Pedone-Lauriel, édit.

s'élève avec une véritable émotion contre cette proscription de la métaphysique. Il la défend au même titre que la science qui, elle, n'est contestée par personne. « La science, dit-il, est la connaissance certaine, méthodique, progressive du général. La métaphysique est un objet essentiellement général, dont la connaissance comporte certitude, méthode, progrès : donc elle est ou elle peut devenir science. » La première thèse était établie depuis longtemps; c'est à prouver la seconde que l'auteur s'attache, montrant que, s'il n'y a pas de science métaphysique possible, il n'y a point de science possible non plus; que les motifs sur lesquels on entend fonder l'impossibilité de la métaphysique valent contre la science; que l'existence de la science même suppose, non la métaphysique sans doute, mais l'objet et comme le terrain de la métaphysique. Après avoir exposé ce qu'il appelle « les idées de raison, » et combattu les positivistes qui en sont encore au vieil adage : *nihil est in intellectu quod prius non fuerit in sensu*, oubliant ou méconnaissant la restriction fameuse qui la détruit : *nisi intellectus ipse*, l'auteur conclut ainsi : « Puisque la raison va du phénomène à l'être, et de l'être au principe de l'être, à Dieu, la métaphysique est possible. » Après quoi il cherche à établir ce qu'est la métaphysique, ce qu'elle peut et doit être essentiellement, n'admettant pas qu'il puisse y en avoir plusieurs, pas plus qu'il ne peut y avoir plusieurs physiques.

Ici est largement traité le quatrième paragraphe de la question posée dans le programme académique. Après avoir montré ce qu'a été la métaphysique aux siècles passés et principalement chez Aristote qui en est le vrai fondateur, et ce qu'elle est aujourd'hui, M. Alaux en donne la véritable notion, la déclarant identique à la philosophie elle-même, l'appelant la philosophie proprement dite, et la distinguant ainsi des sciences philosophiques ou morales qui en dérivent et qui n'en sont que des applications. Les idées qu'il défend sont fort combattues, il le sait; il reconnaît même qu'elles ne l'ont jamais été plus qu'aujourd'hui, où la philosophie est arrivée à une crise suprême. « Elle périra dans cette crise, s'écrie-t-il, ou en sortira transformée. » Si le bonheur veut que cette dernière alternative l'emporte, la philosophie, ajoute M. Alaux, entrera dans une phase nouvelle, une phase de salut : « elle ne se confondra pas plus avec la science qu'avec la foi, et elle ne se séparera pas plus de la foi que de la science; mais empruntant à l'une et à l'autre la connaissance des choses, elle en cherchera l'intelligence : c'est-à-dire qu'elle les rattachera, par une induction toute rationnelle et d'autant plus certaine, aux réalités suprêmes qui les expliquent, à une cause première et à une dernière fin. »

Quoi qu'il en soit de ces perspectives et quelque opinion qu'on se fasse en définitive du travail de M. Alaux qui demanderait, en tout cas, une appréciation plus développée que celle que nous pouvons en faire

ici, il y a plaisir à le lire, parce qu'on s'y trouve sur le vrai terrain philosophique, dans ces hautes et nobles régions du spiritualisme qu'a désertées aujourd'hui le travail de l'esprit.

III

L'ouvrage de M. Eugène Maillet, *De l'Essence des passions* [1], est encore une protestation du spiritualisme contre le matérialisme qui envahit toutes les voies de la science, et empiète sur tous les domaines de l'esprit. Si jamais l'âme s'est révélée quelque part chez l'homme, c'est dans le mouvement des passions, ce semble. Dès la plus haute antiquité, les philosophes y ont vu, sinon l'essence même de l'âme, au moins une des formes de son activité. Que si plus tard, le siège des passions a été plus particulièrement placé dans les sens, l'existence de l'âme n'en n'a été que plus nettement attestée, puisque la dualité s'est alors plus nettement dessinée. Aujourd'hui, dans les théories de *l'évolution* et de *l'association*, les passions sont des phénomènes tout matériels qui n'accusent pas trace de spiritualisme. M. Maillet ne nie pas la valeur relative de ces théories; il reconnaît qu'elles ont fait faire un grand progrès à l'étude des passions, qu'elles en ont poussé l'analyse plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, et en ont mis la nature plus à jour. Tout ne serait donc pas à condamner dans les idées de la philosophie allemande sur ce point. Elles sont à son avis, « susceptibles d'être conciliées, dans une très-large mesure avec l'idée spiritualiste. Et, ajoute-t-il, nous ne voulons point parler ici d'une conciliation extérieure et forcée, mais bien d'une conciliation organique, fondée sur une connaissance sérieuse du développement de l'âme, les lois qui régissent ce développement et de la finalité qui la domine. »

C'est à cet essai de conciliation qu'est consacré le livre de M. Maillet. L'auteur croit pouvoir se flatter que les personnes qui liront cette étude reconnaîtront que les idées qui y sont proposées relativement à la nature des passions ou de la volonté n'altèrent en rien la croyance à la liberté ou à l'idée d'une séparation réelle et profonde entre l'homme et le reste des êtres. En sera-t-il réellement ainsi? Nous laissons à de plus compétents que nous à le décider. Nous craignons seulement, pour notre compte, que M. Maillet ne s'abuse un peu quand il croit « que les idées *évolutionnistes* et *associationnistes* ne sont point nécessairement opposées au spiritualisme ; qu'elles sentent même leur impuissance à expliquer la réalité tout entière et commencent à chercher un point d'appui dans les conceptions antérieures dont elles s'étaient déclarées hautement les adversaires. » Nous avons peur aussi qu'il n'ait fait vers elles, au nom du spiritualisme, un pas trop hâtif et trop

[1] 1 vol. in-8°. Librairie Hachette.

grand. D'autre part, notre patriotisme était-il bien intéressé à réclamer, comme le fait M. Maillet, une part d'initiative pour la France dans ces idées évolutionnistes et associationnistes qu'il combat? Il serait plus conforme à l'histoire, croyons-nous, et plus à l'honneur de notre bon sens national d'en laisser l'invention tout entière à l'étranger.

IV

Nous avons parlé du grand élan des études philosophiques dans la première moitié de ce siècle, de la noblesse des spéculations vers lesquelles elles s'étaient portées et des espérances, aujourd'hui déçues, qu'elles avaient fait concevoir. L'histoire de cet enthousiaste mouvement d'idées serait plein d'intérêt. A-t-elle été faite? Nous l'ignorons. Mais voici un volume où l'on en trouvera d'importants chapitres. Il est de quelqu'un qui a été des plus avant dans le courant et a droit d'en parler, de M. Franck, membre de l'Institut, dont l'enseignement et les travaux de critique philosophique sont connus et appréciés depuis longtemps. Ce volume, qui a pour titre : *Philosophes modernes étrangers et français* [1], est, comme celui que l'auteur a publié antérieurement sous le titre de *Moralistes et philosophes*, une réunion de notices et d'appréciations écrites à différentes dates sur des livres rentrant dans la spécialité de ses études et offrant matière à discussion. M. Franck a fait là, pour la philosophie, ce qu'on fait tout les jours pour la littérature et l'art, de la critique et de l'histoire d'occasion. Cette façon d'écrire à petits coups sur des sujets de cette gravité, qui sembleraient demander suite et développement, n'est, selon lui, ni aussi moderne, ni aussi futile que certains esprits chagrins le prétendent; à son dire, elle remonterait aux Grecs et aurait été inaugurée par Aristote, qu'on n'a jamais traité de feuilletonniste, croyons-nous.

Quoi qu'il en soit, ces nouveaux Mélanges d'histoire et de critique philosophique de M. Franck ont beaucoup d'intérêt; ils nous font connaître ou nous remettent en mémoire des hommes remarquables dans l'ordre intellectuel et moral, dont nous n'avons peut-être pas ouï parler chez nous, ou auxquels, distraits comme nous le sommes par la politique et indifférents aux travaux de l'esprit, nous ne pensons plus du tout. Parmi les premiers, il faut citer d'abord le Calabrais Bernardino Telesio qu'il nous est bien permis d'ignorer, puisque loin d'être un moderne, il écrivait à Cosenza au commencement du seizième siècle; puis le groupe assez nombreux des philosophes siciliens antérieurs aussi à notre époque, que M. Franck fait passer sous nos yeux; enfin l'abbé Mancino, le professeur Miceli, M. Vincent Tedeschi, l'archevêque Benedetto d'Acquisto, dont les noms ne sont pas, que nous

[1] 1 vol. in-12. Librairie Didier et Ce.

sachions, parvenus jusqu'en France, et qui l'auraient mérité à cause de la large part qu'ils prirent à la réaction philosophique contre le sensualisme de Condillac et au retour éclatant qui se fit, de leur temps, dans toute l'Europe vers les doctrines spiritualistes. Dans la même catégorie, c'est-à-dire parmi les inconnus, il faut ranger encore les philosophes anglais qui remplissent la période qui va du chancelier Bacon au publiciste Locke, dont M. Franck résume l'histoire d'après deux volumes de M. de Rémusat qui n'ont pas fait grand bruit. En tête des étrangers qui se sont illustrés de nos jours dans la philosophie et sont presque tombés dans l'oubli se placent les noms illustres de Rosmini et de Gioberti dont nous remercions l'auteur d'avoir parlé avec sympathie, mais sur lesquels nous ne saurions accepter tous ses jugements. L'Allemagne contemporaine est représentée dans le volume de M. Franck par M. de Hartmann, l'auteur de *la Philosophie de l'inconscient* qui devra probablement, plus pour sa notoriété, à la vigoureuse étude qui en est faite ici qu'à la traduction qui en a été donnée il y a environ deux ans, parce que son livre y a été passé au filtre, opération dont il avait grand besoin. Mais ce n'est pas à un travail de clarification que s'est borné ici M. Franck ; son analyse est en même temps une critique sévère et d'autant plus remarquable qu'elle est faite au point de vue rationaliste, le seul où se place l'auteur dans toutes ses appréciations. « Nous croyons être resté strictement dans la vérité, conclut M. Franck, en montrant que *la philosophie de l'inconscient*, à la prendre dans son ensemble ne peut se soutenir ni par ses principes, ni par ses conclusions. Ses principes sont absolument arbitraires. Ses conclusions participent nécessairement à ce vice capital ; mais elles en ont un autre : elles révoltent le sens moral aussi bien que le bon sens ; elles soulèvent contre elles l'âme aussi bien que la raison. »

Cet article, qui n'est pas comme les autres un regard jeté vers le passé, mais bien une page d'histoire contemporaine, forme le morceau capital du volume. Ceux qui le terminent et qui n'offrent que des noms français, sont courts, un peu maigres, et ne concernent que des hommes de valeur secondaire : deux rêveurs ridicules, Pierre Leroux et Jean Raymond ; un dilettante, M. Ch. de Rémusat ; un prêtre zélé qui s'était trompé sur la nature de son talent, et s'était cru philosophe, tandis qu'il n'était qu'orateur, M. Bautain.

Quoique ce ne soient là que des profils, presque des silhouettes, toutes ces figures, donnent de leur temps une meilleure idée que celle que nous laisserons du nôtre, sous le rapport de la philosophie du moins.

V

Nous ne voulons pas quitter ces livres de philosophie plus ou moins transcendantale, sans accorder une mention à la troisième édition d'un

humble manuel d'enseignement philosophique, dont nous avons tiré ici l'horoscope, il y a tantôt dix ans, et sur l'avenir duquel nous sommes fier de ne pas nous être trompé. Bien que publié en province, et pour une école particulière, le *Cours de philosophie* de M. l'abbé Bouëdron, professeur à l'école ecclésiastique libre de Nantes, a fait au dehors un très-beau chemin. Plusieurs autres maisons l'ont adopté, et nous en connaissons à Paris où il est suivi. Nous ne doutons pas que, approprié aux nouveaux programmes comme il l'est dans la réimpression que vient d'en donner l'auteur (Paris, librairie de V. Sarlit), il n'obtienne un accueil plus favorable encore auprès des maîtres expérimentés qui apprécient l'importance, en pareille matière, d'un livre sûr et bien fait.

VI

Bien que la révolution se fasse mieux connaître chaque jour, peu de personnes encore en comprennent bien l'esprit et en voient toute la portée. Pour beaucoup, la Révolution est un fait local, une de ces crises fréquentes qu'offre l'histoire de la France, une réparation mal faite au vieil édifice de notre Constitution qu'il faut maintenant refaire en entier. D'autres, en face des symptômes orageux se produisant un peu partout, voient dans la Révolution l'expression d'un besoin général de la civilisation européenne, une revendication de la liberté des peuples contre l'absolutisme des souverains. Il y a même une école de prétendus penseurs qui ont cru découvrir dans la Révolution une continuation de l'œuvre chrétienne... Ce qu'il y a de certain, c'est que les idées qu'on se fait de l'agitation dont, sous ce nom, le monde est de plus en plus travaillé, manquent à la fois de profondeur et de clarté.

Il importe beaucoup pourtant de savoir quel esprit ces mouvements accusent, quelle pensée se cache au fond de ces tentatives chroniques de changements, ce qu'il y a, nous ne dirons pas à en attendre — les accès de fièvre ne sont pas d'eux-mêmes salutaires — mais à en redouter.

Ainsi a pensé le P. Félix, en écrivant l'opuscule qu'il vient de publier sous ce titre : *Qu'est-ce que la Révolution*[1]*?* D'abord, et nous pourrions nous dispenser de le dire, la Révolution n'est pas, pour le P. Félix, une inspiration du christianisme ; sur ce point, il ne partage à aucun degré les rêveries saugrenues de MM. Buchez et Arnaud (de l'Ariège). « Aujourd'hui, dit-il, à moins de fermer, de parti-pris, les yeux à la lumière qui brille et les oreilles aux bruits qui retentissent de toutes parts, il n'est plus possible de se faire illusion à cet égard. Parler encore de concilier le christianisme avec la Révolution, serait un anachronisme qui n'aurait plus même pour se justifier l'ombre,

[2] Un vol, in-12. G. Téqui, éditeur, rue Mézières.

non-seulement d'une apparence de raison, mais pas même l'ombre d'un prétexte. Ah ! c'est que tandis que tous les masques sont tombés d'un côté, toutes les illusions sont tombées de l'autre, au rayonnement de la même lumière, au bruit des mêmes paroles, et nous pourrions ajouter aujourd'hui au bruit des mêmes événements ; ce n'est plus seulement la tourbe révolutionnaire de bas étage qui hurle, sous mille formules blasphématoires, ses anathèmes contre le christianisme et contre la personne de Jésus-Christ : les oracles mêmes de la Révolu-ont parlé assez haut pour être entendus de partout et de tous... Il nous répugne de redire ici les paroles si pleines de menaces, de mépris et de haine, par lesquelles la Révolution elle-même, par la bouche de ses organes les plus bruyants, prend soin d'accuser, d'accentuer et de proclamer plus haut que jamais son hostilité implacable et sa guerre à mort contre le christianisme et l'Eglise. »

Ce ne serait pas moins s'abuser que de croire que la Révolution est la poursuite des réparations et la recherche des améliorations sociales, la guerre pour la liberté contre l'autorité et pour la république contre la monarchie. La Révolution n'a de préférence pour aucune forme sociale : elle leur a juré à toutes une haine mortelle ; et si elle témoigne une prédilection particulière pour le régime républicain, c'est qu'il lui paraît le moins fort des gouvernements, le plus facile à tourner contre la société. Car, au fond, la Révolution c'est l'antique ennemie de la société, la personnification de ce parti plus ou moins latent de la révolte, qui existe dans toute société, y a existé de tout temps et s'y est produit chaque fois que le pouvoir s'est aveuglé ou relâché. L'homme subit deux impulsions, l'une qui le porte à s'unir avec ses semblables pour jouir des avantages de la communauté ; l'autre qui l'en éloigne à cause des sacrifices personnels que la jouissance de ces avantages impose. Quand la raison parle seule à son esprit, l'homme est un bon citoyen ; mais quand c'est la passion, l'égoïsme il devient un révolutionnaire. « Ainsi, dit le P. Félix, à cette question : qu'est-ce que la Révolution? la nature même des choses, d'accord avec les événements de l'histoire, nous répond : la Révolution, c'est le génie de la destruction ; la Révolution, c'est la puissance de la désorganisation ; la Révolution, c'est dans chacun et dans tous les hommes qui s'intitulent révolutionnaires, l'idée fixe, la passion effrénée, la résolution déterminée des bouleversements politiques et des destructions sociales, c'est le besoin du désordre et, par suite, la haine de l'autorité, principe et condition de tout ordre : effroyable besoin d'indépendance et d'anarchie qui, depuis la chute originelle, traverse l'humanité entière, mais qui depuis bientôt quatre-vingt dix ans a pris dans le monde nouveau des proportions inconnues jusqu'ici. »

Voilà clair et net le danger dont nous sommes menacés : la ruine de

la société même, ou, ce qui en différerait peu, sa confiscation et son exploitation au bénéfice d'une minorité égoïste et avide de jouissances. Une chose nous rassure, c'est que pour arriver à son but, cette minorité qui s'appelle la Révolution, devrait détruire l'Eglise, forteresse avancée et place de refuge de la société, et que l'Eglise a des promesses d'éternité que la Révolution n'a point.

VII

A cette question du P. Félix : *Qu'est-ce que la Révolution?* on aurait pu répondre en montrant la Commune : voyez. La Commune a été en effet, une réalisation très-avancée de l'idée révolutionnaire, plus avancée que ne le fut la Convention. La haine furieuse des supériorités, l'amour effrénée de la domination est surtout ce qui se révéla de la Révolution en 1793. 1871 nous a fait voir bien plus avant dans ses secrets ; l'incendie de Paris a éclairé le fond de sa nature antisociale. Son cri de réforme est un mensonge. Ce n'est pas l'amélioration de la société qu'elle veut — les vices lui en paraissent très-bons, quand elle règne — c'est à son exploitation qu'elle aspire, décidée à l'anéantir si elle n'en devient pas maîtresse, comme le sauvage fait des récoltes du colon dont il aimerait assez à se donner les douceurs si, pour les obtenir, il ne fallait travailler. L'histoire de la Commune n'a pu laisser aucun doute à cet égard. S'il en restait, ils seraient levés par le récit que M. Maxime Du Camp fait aujourd'hui de ses derniers exploits, dans le second volume de ses *Convulsions de Paris*[1].

Pas plus que le premier, ce volume n'offre une histoire suivie des événements; mais si, comme l'auteur en prévient lui-même, il n'y a là que des épisodes, du moins sont-ce les plus caractéristiques, ceux où se montre plus à jour le véritable esprit de cette insurrection et qui en font le mieux connaître les acteurs. D'ailleurs, ces épisodes se suivent, se touchent presque et marquent les haltes désespérées de la déroute. A l'exception de quelques pages où l'auteur établit que le gouvernement, loin d'avoir commencé le premier les hostilités, fut au contraire réduit à se défendre, le volume est consacré tout entier à l'agonie féroce des bêtes fauves acculées dans leur bauge, où jusqu'au dernier moment elles avaient fait chère lie avec toute la gloutonnerie et toute l'imprévoyance des brutes. Ce qu'il y avait là de bassesse morale, d'instincts grossiers, de malhonnêteté et d'incapacité, nous ne disons pas seulement dans la masse, mais dans les chefs même, est à peine croyable. M. Du Camp fait de ces derniers, qu'il a connus et vus à l'œuvre, des portraits curieux, tracés avec vigueur, mais avec équité du reste, car si l'auteur est sans ménagement dans l'expression des sentiments que les faits

[1] 1 vol. in-8°. Librairie Hachette.

et les actes lui inspirent, il se montre plein de réserve dans leur attribution aux personnes; les présomptions les plus fondées ne sont pas un motif d'imputation pour lui ; et il se fait souvent, sur des points particuliers, le défenseur des communards les plus chargés. Les détails où il entre sur les inspirateurs et les chefs de ce groupe d'êtres pervers constituent le principal intérêt de son livre ; il a réuni sur leurs antécédents, leur caractère, leur conduite dans les postes qu'ils s'étaient adjugés des renseignements très-circonstanciés, peu connus pour la plupart, et empruntés souvent à leurs propres témoignages où à ceux de leurs complices. Quelques-uns ne sont touchés qu'en passant, comme Félix Pyat, « ce vieux serpent à sonnettes qui mourra infailliblement le jour où il se mordera la langue » ; Vermesch, « ce galopin qui avait endossé la carmagnole, célébrait la vie à quatre sous tout en buvant du champagne, et créait le *Père Duchêne*, la plus ordurière des mmondices, que l'on ait jamais versées sur la voie publique; Rochefort, « sorte d'épicurien avide de plaisir et qui joue consciencieusement son rôle d'insulteur public pour mieux se remplir les poches... et dont les articles sont le fait d'un vaudevilliste inférieur qui ne sait pas même vilipender son monde avec propreté. » D'autres sont peints en pied avec un pinceau digne de Juvénal dont il a le mordant sans en avoir l'hyperbole, le *général* Eudes, par exemple, qui disait : « Je ferais fusiller Dieu, s'il existait, » et qui prit toujours vingt-quatre heures à l'avance dans sa retraite devant les Versaillais, auxquels il eut l'art d'échapper avec la dépouille du palais de la Légion d'honneur; Dardelle, l'incendiaire gouverneur des Tuileries; Bergeret « lui-même », etc. Les morts comme les vivants, M. Du Camp marque d'un fer rouge tous ces « déclassés de la petite bourgeoisie, ces avortons de la presse purulente, ces ouvriers stupides, comme disait Rossel, ces dictateurs enfin, pour les appeler par le nom qui flattait surtout leur pauvre vanité, et qui n'ont su ni donner un ordre, ni parer à une éventualité, ni faire acte de commandement. »

Au milieu de l'horreur et du dégoût qu'inspirent tant de perversité, de bassesse, d'égoïsme et de lâcheté, le cœur est soulagé par la rencontre, plus fréquente qu'on ne s'y attendrait, de nobles et généreuses figures, comme celle du marquis de Sigoyer, d'admirables actes de dévouement au devoir comme en offrit le personnel des établissements publics, et d'héroïques efforts de charité, comme celui de ce prêtre qui donna asile à Cluseret, et le fit évader revêtu de sa soutane. Quoi qu'il ne s'en soit pas tenu à ses renseignements personnels, qu'il les ait complétés par de sérieuses recherches, et se soit efforcé de parler en historien, M. Du Camp n'a pu, et il faut nous en féliciter, enlever à son récit ce cachet personnel qui fait le charme de nos Mémoires historiques. Les réflexions piquantes qu'il y jette en passant et les curieuses anecdotes

qu'il y mêle en tempèrent l'impresssion douloureuse, sans affaiblir l'amère leçon qui s'en dégage. Cette leçon, qui arrive si à propos, sera-t-elle comprise? Du moins M. Maxime Du Camp aura-t-il l'honneur de l'avoir donnée sans faiblesse et à temps.

P. Douhaire.

L'article si spirituel et si judicieux de M. F. de Champagny : *Laissez faire et laissez passer*, publié dans notre livraison du 25 novembre dernier, n'a pas été remarqué en France seulement. Il a frappé, à l'étranger comme ici, par la finesse de l'observation, la justesse de la critique et la sagesse des conseils. Une traduction italienne vient d'en être faite à Florence pour la *Société éditrice* des publications politiques et religieuses.

Nous ne saurions qu'être flattés, pour notre compte, de la distinction dont ce travail a été l'objet, et qu'applaudir à la pensée qu'on a eue d'en augmenter la publicité en le faisant passer dans une autre langue. Toutefois nous craignons que, par la préface dont le traducteur l'a fait précéder, il n'en fasse mal apprécier l'esprit et ne lui donne une portée politique qui n'était pas dans la pensée de l'auteur.

Nous avons communiqué à M. le comte de Champagny nos appréhensions à cet égard. Elles lui ont paru fondées, et il a jugé nécessaire de protester d'avance contre les intentions qu'on pourrait lui prêter. Voici la lettre qu'il nous adresse à ce sujet :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DU *Correspondant*.

Mon dernier article dans le *Correspondant*, *Laissez faire*, *laissez passer*, a eu l'honneur, bien peu mérité sans doute, d'une traduction italienne. Je remercie vivement l'écrivain qui a jugé ma prose digne de passer dans la langue de Dante. Maïs je ne puis cependant laisser passer sans observation la préface du traducteur qui donnerait à mon travail un caractère politique qu'il n'a pas. Dès les premières lignes de mon article, je mets à part la liberté politique comme n'étant pas celle dont je m'occupe. « La liberté de la presse, la liberté des clubs, la liberté « des manifestations populaires. » Ces libertés révolutionnaires ne sont pas celles que je défends ; j'ajoute que « le principe qui les pro- « clame a été prêché aux gouvernants et que les gouvernants s'en « sont mal trouvés ; qu'il a été prêché aux nations, et que les nations « s'en sont mal trouvées et s'en trouveront plus mal encore. » A plus forte raison, n'ai-je pas voulu entrer dans les questions de politique italienne. Que les catholiques italiens doivent ou non participer aux élections, c'est à l'Eglise, c'est au Saint-Siège à le leur dire, et là comme ailleurs, la loi de Dieu, manifestée par le successeur de Pierre doit être la règle de notre vie. Je n'accepte donc point le caractère de libéralisme qu'on semble vouloir me donner. Soumis en tout au Saint-Siège, catholique et par conséquent conservateur, c'est-à-dire ennemi des révolutions, voilà ce que je suis en France et ce que je serais en Italie.

F. de Champagny.

QUINZAINE POLITIQUE

25 février 1879.

« Vous occupez les deux Chambres, le ministère, la présidence de la République. Qu'attendez-vous donc pour agir ? » disait, l'autre jour M. Clémenceau, du haut de la tribune, au parti républicain tout entier. Ces mots sardoniques et vrais définissent exactement l'état nouveau de la France. L'essai d'une République gouvernée par les républicains a commencé le 5 janvier et s'est inauguré le 30, après un retard illogique de huit années. Or, pendant ces sept ans où la main des conservateurs, de jour en jour plus impuissante à servir de frein, a tempéré le gouvernement même de la République, les républicains ont amassé les vœux, allumé les espérances, multiplié les promesses, étalé les théories, accumulé les programmes : voici l'heure d'accomplir tout cela; la fortune leur a livré la réalité ; qu'ils en usent ; il faut maintenant « agir », selon le cri, strident comme un coup de clairon, de ce jeune et impatient jacobin, M. Clémenceau. Pour nous, conservateurs, qui n'avons plus à participer par aucune espèce de responsabilité à cette expérience fatale, il ne nous reste, témoins ou victimes pour nous ne savons combien de temps, qu'à regarder à l'écart, mais d'un œil attentif et avec un cœur vigilant, le train des choses et la marche des hommes, les actes ou plutôt les agitations successives de la République.

La présidence de M. Jules Grévy datait à peine de quelques journées ; on célébrait encore avec une joie à demi étonnée la facilité prestigieuse avec laquelle cet éphémère pouvoir se transmet ; et déjà les présages qui saluaient la présidence de M. Jules Grévy devaient lui paraître menaçants. De toute évidence, cet avènement d'un républicain n'était pour la masse du parti que comme une poussée de la République dans la voie du radicalisme. Toute une cohue de ces rêves délirants qui sont, chez la démocratie française, contenus et cachés dans ce nom de République, sortaient des imaginations. Des ouvriers de Limoges, au nombre de plusieurs milliers, écrivaient à M. Jules Grévy : « La République... c'est un plus grand

effacement des distinctions et catégories sociales... C'est la marche en avant et sans arrêt dans le progrès, c'est l'extinction de la misère, c'est l'affranchissement, et nous espérons que ce sera bientôt l'oubli général des haines et des craintes dans l'amnistie pleine et entière. Hors ces grandes et belles choses, la République ne serait toujours qu'un vain mot, les dissensions et les luttes de castes et de partis seraient éternelles. » Et partout, parmi la foule républicaine, même conception et même transport : en acclamant M. Jules Grévy, on se repend à cet idéal qui est dans la tradition même des deux premières républiques, celui d'un régime social qui change toutes les vieilles conditions de ce monde. On veut, dans cette multitude, « l'extirpation de la féodalité militaire, administrative, judiciaire et industrielle, » comme dit un journal radical, et l'on croit que le règne de M. Jules Grévy, qu'il le veuille ou non, ouvre l'ère où cette « extirpation » s'opèrera : voilà pourquoi on applaudit si fort. Les demandes audacieuses surgissent, d'ailleurs, en même temps que les libres discours s'accentuent, et M. Jules Grévy n'est pas sans voir poindre autour de sa présidence certains signes de démagogie. La libération de la Commune est annoncée comme un fait prochain et nécessaire, pour lequel la présidence de M. Jules Grévy est une cause intime, une occasion déterminante, une sorte de raison d'Etat; les communards eux-mêmes relèvent la tête et bravent; leurs amis réclament l'amnistie « pleine et entière » avec une véhémence encore inconnue; et le conseil municipal de Paris, non-seulement vote d'avance aux amnistiés une somme de cent mille francs, mais revendique son « autonomie communale, » sa suprématie sur la préfecture de la Seine et sur celle de police. L'opinion publique s'émeut; elle a une sensation d'effroi : il lui semble qu'un courant rapide vient de saisir la République au détour. Où va-t-on? Et qu'est-ce donc que cette puissance secrète, inattendue, sinistre, qui, en quelques journées, précipite la République dans ce péril? Telle était la question, ou plutôt tel était le trouble des esprits, et si M. de Marcère, quelque intéressé qu'il fût à se rassurer jusqu'à la béatitude selon sa coutume et sa règle, n'a pu dissimuler à la Chambre cette « inquiétude, » qu'un des journalistes familiers de M. Gambetta appelait de la « fébrilité, » on peut supposer que M. Jules Grévy a dû lui-même ressentir, parmi tous ces symptômes, un peu d'appréhension.

Certes, nous ignorons si le pouvoir n'a pas eu déjà son premier dégoût pour ce cœur dont on vante tant la sérénité, ou si, au spectacle de ces difficultés et de ces dangers qui apparaissaient si vite et que sa mémoire a dû reconnaître, une première mélancolie n'a pas assombri un instant la foi de M. Jules Grévy. Ce qui est sûr, c'est qu'en recevant les conseillers municipaux de Paris, il ne s'est pas

contenté de les avertir un peu durement d'être raisonnables; il leur aurait dit avec une sagesse un peu attristée, raconte-t-on : « Trois fois nous avons eu la République, et trois fois nous l'avons perdue pour n'avoir pas su ménager l'opinion conservatrice qui est l'opinion dominante dans le pays, surtout dans les campagnes. » Ce qui ne paraît pas moins sûr, c'est que M. Jules Grévy ne laisse guère à M. de Marcère la liberté de pratiquer son principe, à savoir qu'il faut à la République peu ou point de gouvernement : à en croire des informations assez authentiques, M. Jules Grévy incite et contraint à la résistance ce pusillanime et complaisant ministre de l'intérieur, que les radicaux s'étaient habitués à trouver si docile à leurs prétentions; c'est lui qui aurait forcé M. de Marcère à annuler le vote du Conseil municipal de Paris en faveur des amnistiés et à condamner la délibération où ce conseil avait proclamé son droit de régenter la police. On affirme même qu'en dépit de son indolence naturelle et malgré le devoir d'indifférence éthérée qu'il semblait, par ses doctrines parlementaires, prescrire à sa présidence, M. Jules Grévy ne se résigne nullement à la passivité constitutionnelle que d'avance la gauche a glorifiée en lui : « Je ne serai pas un soliveau, » aurait-il dit au bâtonnier des avocats. Soit. M. Jules Grévy aura sa politique, il sera d'un parti, il interviendra : rien n'est plus logique, en vérité, et rien n'est plus républicain; tous les historiens savent qu'un président de République ne peut, à la façon d'un roi constitutionnel, s'élever par-dessus les partis, être leur arbitre et les employer souverainement l'un après l'autre au service de l'Etat, dans la mesure du bien public; le président d'une République est un élu qui sert le parti de ses électeurs, non pas en régnant avec eux, mais en gouvernant pour eux. Au surplus, M. Jules Grévy reste ainsi fidèle à son amendement. Mais quoi! S'il a une volonté contraire à celle d'un des groupes dissemblables qui forment son parti, n'entendrez-vous pas bientôt crier à la grande trahison de M. Jules Grévy et l'accuser de « pouvoir personnel » non moins violemment que naguère M. le maréchal de Mac-Mahon? Et si cette volonté de M. Jules Grévy heurte, dans l'une ou l'autre Chambre, celle de la majorité, quel autre moyen aura-t-il d'échapper à la tyrannie, sinon un appel aux électeurs ou l'abdication? Quelle que soit la crise, qui pourra nier alors l'instabilité de la République dans cette présidence changeante et fragile, qui, par chacune de ses variations, donne le branle à tout le pays?

L'avenir nous apprendra si cette politique active, dont M. Jules Grévy paraît avoir intelligemment et vaillamment le souci, peut s'exercer sur un parti si complexe où l'esprit d'indépendance, avec ses jalousies et ses haines, est si violent et si licencieux. En atten-

dant, il y a, dans ces commencements de « l'ère nouvelle », un trait à marquer : c'est que M. Jules Grévy a eu, dès le premier jour, à sentir la nécessité d'une résistance, et que la forme sous laquelle l'ennemi, le mal, ce même radicalisme hier signalé si vainement par les conservateurs à la prudence de la nation, s'est dressé devant lui, c'est la Commune. Oui, la Commune !... Par on ne sait quelle magie républicaine cette Commune, à laquelle M. Jules Grévy a l'honneur d'être pourtant si étranger, s'est réveillée, à la nouvelle qu'un président républicain s'installait à l'Elysée; elle a repris une attitude, une voix; elle s'est montrée; elle s'est approchée, et non pas suppliante, mais hardie, orgueilleuse, menaçante même. « Je veux rentrer la tête haute... » — « Je suis un vaincu qui ne se repent pas... » Telles sont les paroles qui retentissent sur les lèvres de ses héros. Ils déclarent que l'heure de leur délivrance a sonné d'elle-même, le jour où M. Jules Grévy a été proclamé président de la République. Un contumace, Imbert, annonce au gouvernement, par une lettre de défi, qu'il se juge amnistié. Cinq d'entre eux affichent leurs noms dans un journal, *la Révolution française*, qui n'est qu'un panégyrique insolent, une apologie colérique de la Commune, et Jules Vallès, un déclamateur taché de sang, publie là une sorte d'avertissement au Président de la République : « Pouvez-vous, lui demande-t-il, être un Washington social? Consentirez-vous à prendre rang parmi les odieux de l'histoire? — C'est pourtant là que vous en arriverez! démissionnaire ou fusilleur, dupe ou bourreau!... Les intrigues basses vous épuiseront — ou bien vous entendrez tout d'un coup un coup de tambour, et vous verrez apparaître les bataillons toujours foudroyés et toujours renaissants de la misère. Ils prendront un soir le drapeau noir de la Croix-Rousse faute du drapeau rouge de Belleville... Président de la troisième République, décrétez la liberté pour n'avoir pas à décréter le massacre! » Ainsi, la Commune relève son drapeau et marque dans l'avenir de la troisième république un autre rendez-vous d'incendies et de massacres, un autre champ de bataille. Elle ne se contente pas, au reste, de philipiques furieuses. Ses journaux prêchent la doctrine de 1871. L'un, *la Commune libre*, qui paraît à Montpellier, préconise « au point de vue social, l'émancipation du travail qui délivrera le prolétaire de l'exploitation du capital, » et, « au point de vue politique, l'autonomie de la Commune, qui soustraira les initiatives et les libertés locales à l'ingérence inintelligente et funeste du pouvoir central. » Eh bien! tandis que la Commune se ranime, tandis qu'elle jette à tous les échos de la République ces excitations et ces sinistres prophéties, tandis qu'elle présente à la France avec une liberté injurieuse la justification de ses forfaits, par quelles sévérités le gouvernement et l'opinion publique

répriment-ils cette monstrueuse audace? Par la tolérance, par des concessions et même des encouragements.

Un comité d'une centaine de députés, de sénateurs, de conseillers municipaux et de journalistes, s'est formé pour recueillir des secours, au nom « de l'humanité », en faveur des amnistiés de la Commune, et il a organisé une souscription publique : le ministre de l'intérieur l'autorise. Autorisera-t-il également une ovation publique, le jour où ces amnistiés rentreront dans Paris? Si, ce jour-là, au nom de la « fraternité », cinquante mille républicains, chantant *la Marseillaise*, vont au devant des amnistiés, avec des palmes et des couronnes, pour embrasser et féliciter ces martyrs; si cette escorte triomphale les conduit à travers les rues encore bordées des ruines que leur rage y créa, et si, les menant le long des Tuileries jusqu'à cette place où fût brûlé le ministère des finances, on les introduit dans la salle de banquet qui s'y élève aujourd'hui ; si, là, on fête leur retour, on leur souhaite la bienvenue, on glorifie les services rendus par la Commune, avec un délire saint, un désespoir sublime, à la République et à la patrie, comment le ministre de l'intérieur l'empêchera-t-il? N'a-t-il donc pas pu sentir déjà que, dans notre pays et à cette époque, une faiblesse force toujours à une autre faiblesse? Et ne voit-il pas, même dans l'histoire de ces derniers mois, quel est l'enchaînement qui lie telle audace révolutionnaire à telle autre? Mais il semble, en vérité, que le gouvernement n'ose point être énergique, même en sachant qu'il doit l'être. Quand on veut résister fermement à des empiétements comme ceux-là, quand on veut réellement faire reculer ces entreprises de désordre et de trouble, on agit vigoureusement et sans retard. Or, il a fallu que, pendant plus d'une semaine, les conservateurs protestassent de toutes parts, avant que le ministère se décidât à poursuivre *la Révolution française* qui violait la loi en publiant des articles signés par des communards condamnés, et à saisir le contumace Imbert qui se promenait dans Paris en défiant la police de l'arrêter. De même, si M. de Marcère annule le vote en vertu duquel le Conseil municipal de Paris distribue 100,000 francs aux amnistiés, c'est seulement quand, à la Chambre, un député conservateur l'a provoqué par une question. Et encore, M. de Marcère allègue-t-il, pour cette annulation, non l'abus politique qui a été commis par ce vote, mais l'oubli d'une formalité secondaire, la méconnaissance du droit qui attribue à l'Assistance publique la distribution des secours. Que disons-nous? M. de Marcère promet, lui-même, aux amnistiés un secours solennel, un don de l'Etat..... Heureux gouvernement, s'il peut, par ces subtilités et par ces ménagements, imposer le silence et la paix aux revendications croissantes de la Commune et aux prétentions des avocats ou des protecteurs

qu'elle retrouve au Conseil municipal de Paris et même à la Chambre?

De quel nom appeler l'amnistie partielle que le ministère a demandée lui-même à la Chambre et qu'elle a sanctionnée? De quel nom, dans la langue de la jurisprudence? Jusqu'à ce jour on connaissait la grâce qui pardonne, l'amnistie qui absout, l'une qui rend au coupable la liberté, l'autre qui lui restitue le civisme. On ne connaissait pas encore cette sorte de grâce amnistiante qui, non-seulement remet sa peine au criminel, sans prendre garde qu'il ne confesse et ne regrette pas même sa faute, mais qui le réhabilite et le rétablit dans la cité avec tous ses titres d'électeur et d'éligible. Dites-nous, sinon dans quelle monarchie, du moins dans quelle république, une loi confondit jamais une telle faveur avec une telle clémence, au mépris de toutes les règles juridiques? De quel nom, d'ailleurs, appelera-t-on cette amnistie dans la langue de la politique? Quoi! M. de Marcère avoue que presque tous ces soldats de la Commune sont plus inexorables que vous; il reconnaît que, loin de se repentir, ils ont le cœur armé de mille haines, le front hautain, l'esprit plein des flammes de la vengeance, l'âme enfiévrée par le désir des représailles! Le garde des sceaux, M. Le Royer, déclare qu'ils ont commis contre la France vaincue et rançonnée un crime inexpiable; il affirme que l'histoire n'amnistiera pas la Commune! Et, après cet aveu, après cette condamnation, le gouvernement se hâte de violer le droit universel et le droit français, il s'empresse de démentir son propre jugement, pour accorder à ces ennemis furieux de notre société, à ces ennemis aveugles de notre unité nationale, l'immunité d'une miséricorde exceptionnelle qui en refait non-seulement nos compatriotes, mais nos égaux! Ces contradictions, ce défaut de logique et de suite, attestent assez qu'on a édicté une loi qui n'a rien d'une loi, comme l'a supérieurement prouvé avec autant de bon sens et de sagacité que de courage un jeune député du centre gauche, M. Ribot; elles témoignent, en outre, qu'on a simplement voulu donner une satisfaction et fournir un gage aux radicaux du parti républicain. Soit, et puisse le gouvernement n'avoir pas à payer trop cher, dans les surprises des événements à venir, l'amnistie qu'il octroie ainsi à la Commune pour se concilier les violents ou les utopistes de la gauche! Pour nous, il nous semble que les discours de M. Louis Blanc, de M. Lockroy et de M. Clémenceau ont dû l'avertir de sa faute. Ces discours, où on nous a excusé la Commune et comme légitimé ses crimes, en les couvrant de prétextes plus ou moins sacrés et en invoquant des nécessités plus ou moins vraies, signifient que la Commune se juge désormais réhabilitée par l'amnistie : la voilà innocentée; elle n'a plus qu'à achever dans l'opinion publique cette justification, puis à reprendre son œuvre. Sans doute, on n'a pas voulu que l'amnistie fût « pleine et

entière » : il restera à Nouméa 1,500 à 1,600 bandits, et M. Andrieux estime qu'il ne se trouvera jamais une Chambre française pour amnistier ces scélérats. En 1871 et jusqu'en 1876, c'est avec la même horreur qu'on parlait des incendiaires et des meurtriers qu'on amnistie aujourd'hui, et déjà, pour rapatrier dans la République ces 1,500 à 1,600 misérables que M. Andrieux relègue pour jamais dans leur cercle infernal, on a compté quatre-vingt dix-neuf députés dans la Chambre. Que les mêmes clameurs de ces « humanitaires » s'élèvent prochainement pour la libération des proscrits qu'on exclut encore ; que les mêmes raisons politiques militent un jour ou l'autre pour une seconde amnistie partielle, et que, tôt ou tard, la Commune, épurée dans les souvenirs de la République par cette série d'amnisties mêlées d'apologies tour à tour tendres ou fières, prenne son rang parmi les partis républicains qui se disputent l'honneur de bien gouverner la France, c'est une crainte qui, dès ce moment, n'a plus rien d'exagéré.

Tel a été le premier acte gouvernemental du nouveau ministère : inconséquence et imprévoyance, l'erreur est complète et la faute irrémédiable. De ses autres procédés et de ses autres mesures, peut-on augurer au moins qu'il saura gérer les intérêts administratifs et conduire les grandes affaires du pays avec modération et avec équité? Non, certes. Pour assouvir la vindicte du parti radical, pour procurer des emplois et des grades aux faméliques ou aux adulateurs que la gauche traîne dans son cortège, le ministère expulse des services de l'Etat, même les moins politiques, quiconque peut être suspecté de n'avoir point la foi républicaine. M. Jules Ferry n'a pas plus tôt pris possession de l'instruction publique, qu'en une heure, il chasse de leurs fonctions des hommes qui, dans la force de l'âge et l'éclat du talent, comme M. Bouillier, l'historien éminent de Descartes et du cartésianisme, ont une réputation dans l'Europe entière, parmi les penseurs et les érudits ; ou bien c'est M. Guillaume, le plus studieux et le plus pur des sculpteurs qui essaient de rendre à la France l'art ancien et sa beauté ; et nous pourrions citer bien d'autres qu'on proscrit, sans plus d'égards pour leurs travaux, pour leurs titres et pour leurs mérites professionnels. Evidemment, M. Jules Ferry ignore quel mal la politique fit en 1848 et en 1850 à cette Université où moins qu'ailleurs encore on supplée aux diplômes par des certificats de civisme. D'un coup non moins rapide, M. Le Royer « fauche », à en rendre jaloux M. Crémieux, une quinzaine de procureurs généraux, que M. Dufaure avait cru inique de frapper : la magistrature n'a pas seulement l'affront d'être soumise aux ordres d'un M. Antonin Dubost, que M. Le Royer s'est donné comme auxiliaire à la Chancellerie ; elle a le scandale de voir révoquer un

procureur général, coupable uniquement d'avoir demandé à la justice, dans le procès de Caluire, une sentence contre M. Challemel-Lacour; et, outre ce scandale, celui de voir substituer au magistrat si indignement disgracié, qui? l'avocat même qui plaidait pour M. Challemel-Lacour. Le ministre de la guerre, de son côté, ôte leurs commandements aux généraux Bourbaki, Bataille, du Barrail, de Lartigue, Montaudon, que depuis longtemps les journaux du parti radical dénonçaient et insultaient : le souvenir de leurs blessures, le renom héroïque de leur épée, la légende de leurs combats, le respect dû aux labeurs qu'ils accomplissaient hier encore dans la réorganisation de l'armée, rien n'a pu retarder cette brutalité; on n'a pas pu laisser venir l'heure où la loi allait, dans six mois à peine, sonner leur départ; il y avait des favoris de M. Gambetta, qui attendaient avec une impatience haletante. Enfin, dans l'agriculture elle-même, il faut que la République ait ses politiciens : M. Lepère met à la retraite quelques-uns des directeurs de son ministre, notamment M. Porlier et M. du Taya, dont l'expérience était consommée. Partout le gouvernement retire aux conservateurs la part qui leur restait dans l'Etat, ou bien eux-mêmes, jaloux de préserver leur honneur et de rejeter une responsabilité odieuse à leur conscience, ils se démettent et rentrent noblement dans la vie privée. Ainsi nos ambassadeurs de Vienne, de Londres, de Saint-Pétersbourg : M. le marquis de Vogué, qui connaissait si profondément les affaires de l'Orient et qui représentait la France avec tant de distinction, en savant et en gentilhomme comme en diplomate ; M. le marquis d'Harcourt, qui jouissait à la cour d'Angleterre d'un crédit si précieux et qui avait montré, (M. Waddington le sait comme M. le duc Decazes), tant de discernement et de pénétration; M. le général Leflô qui, dans une circonstance si périlleuse pour notre pays, avait concilié à la France la bienveillance que le tzar lui témoignait à lui-même. Nous souhaitons à la République des fonctionnaires qui aient droit à la même estime et qui servent aussi bien leur pays... Nous verrons si elle-même n'aura pas à regretter un jour les capacités qu'ils consacraient si patriotiquement, parmi tant de doutes et d'embarras, à la fortune hélas! devenue si précaire de la France et de la société.

Les signes que nous avons sous les yeux nous inquiètent de plus en plus. Quand, par exemple, on voit une institution, comme celle de la police, se désorganiser en quelques semaines, sous les efforts des radicaux et grâce à la faiblesse du gouvernement, on se demande combien de temps il faudra, avec le même système, pour désorganiser, soit aux ministères de l'intérieur et de la justice, soit à celui de la guerre, tout ce qui maintient encore l'ordre social, tout ce qui

sauvegarde la paix nationale. De même, quand on mesure l'espace qu'en si peu de jours la hardiesse du radicalisme a pu parcourir; quand on entend ces apostrophes et ces grondements de la Commune, tout à coup osée et cynique comme si une de ses chaînes venait de se rompre; quand, même à gauche, les plus libéraux se plaignent de ne pas être « gouvernés, » ou quand ils gémissent « d'assister à un spectacle de trouble et de confusion dans les idées, dans les principes, dans les choses et dans les hommes, qui peut avoir son danger, » il nous semble que l'inquiétude est juste, et, que, pour ne pas tressaillir, il faudrait avoir l'optimisme insensé qui perd les peuples ou ce fanatisme sot qui perd les républiques dans « le sang ou dans l'imbécilité. » Nous n'oublions pas, à la vérité, que le garde des sceaux s'est écrié, parmi des applaudissements frénétiques, que le gouvernement était « fort, très-fort. » On nous assure également qu'il travaille en secret à se composer une majorité nouvelle, une majorité honnête et sage, en séparant enfin les républicains et les radicaux, pour se rallier les uns et pour repousser les autres dans les bas-fonds de leurs chimères et de leurs violences. Nous ne sommes, en ce moment, que des observateurs. Nous voulons donc bien, pour l'instant, accueillir sans critique et sans défiance cette assertion un peu emphatique et cette nouvelle un peu fabuleuse. Le temps, si nous en jugeons par cette première période, précipite maintenant les destinées de la République et les nôtres avec une rapidité si extraordinaire qu'une quinzaine de jours peut suffire à décider de cette puissance et cette habileté dont le gouvernement se vante ou qu'on lui prête. En attendant, quel sort est donc celui de la France dans le monde, derrière sa brèche des Vosges? Avec l'assistance du comte Andrassy, M. de Bismarck rature, d'un coup de plume, l'article 5 du traité de Prague, sans daigner même se souvenir que la France y avait mis sa garantie, et, bien sûr que le jeu de ses railleries les plus cruelles est sans danger pour lui, il racontait hier au Parlement, avec une sorte de badinage narquois, qu'il devait, lui et la Prusse, à Napoléon III beaucoup de reconnaissance! Dieu veuille qu'il ne raconte jamais qu'il a dû à la République une égale gratitude!

Pendant que ces agitations coïncident avec l'avènement de M. Jules Grévy et que des menaces si redoutables nous entourent, Léon XIII termine à Rome la première année de son pontificat parmi des espérances de paix qui sont chères à l'Eglise et au monde civilisé. L'histoire de cette première année de son règne pontifical n'aura pas trompé les assurances de ceux qui connaissaient et qui aimaient le cardinal Pecci. Comme à l'ombre de sa cathédrale de Pérouse, sa voix a prêché, dans les murs sacrés du Vatican, cet accord de l'Eglise et de l'Etat, cette alliance de la religion et du gouverne-

ment, qui, en réglant la vie des princes et des peuples selon la loi même de Dieu, peut si bien mettre dans la société la charité et la justice, c'est-à-dire l'ordre réel. Récemment encore, dans une admirable lettre encyclique, il enseignait ces vérités à toute la chrétienté, et avant-hier, s'adressant aux journalistes catholiques qui venaient fêter au Vatican cet anniversaire, il leur donnait les conseils de douceur et de prudence, en même temps que de courage et d'activité, qui sont comme l'expression de son propre caractère. Tous ses actes, on le sait, ont été conformes à ce grand enseignement. Partout où ce pacifique, si intelligent et si ferme, a pu, dans les rapports de l'Eglise avec les Etats, calmer un dissentiment et rétablir l'union, il l'a fait; et il l'a fait sans craindre de tendre saintement la main et sans désespérer. Ces commencements bénis, qui de nous ne souhaite à Leon XIII que le ciel les continue pendant cette année 1879, en rendant heureux des efforts qui intéressent tant l'Eglise et l'humanité à la fois?

Auguste BOUCHER.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

OÙ EST LE GOUVERNEMENT?

I

Cette demande peut passer pour désobligeante : elle n'en est pas moins des plus sérieuses. Nous ne prétendons pas dire, qu'on veuille bien ne pas s'y tromper, qu'il n'y a pas à l'heure présente de gouvernement et qu'il s'agit d'en chercher un. Non ; cette situation qui a été plus ou moins celle du pays depuis les élections du 14 octobre 1877, est largement dépassée depuis le 5 janvier dernier. Tant qu'on a vu à l'Elysée l'homme qui venait de faire le coup d'autorité du 16 mai et au Sénat la majorité qui venait de voter la dissolution, le parti républicain s'est tenu coi et s'est humblement dissimulé derrière le centre gauche. De nombreuses satisfactions de rancunes et d'ambition personnelle, des places, des places et encore des places. voilà ce qu'il demandait tout d'abord et ce qu'on n'a pas hésité à lui accorder.

Comme il s'en est vanté lui-même, le ministère Dufaure avait pour premier article de son programme de préparer le renouvellement du tiers sortant du Sénat. Entre les gauches qu'il s'agissait de contenter dans la mesure de l'opportun et les droites auxquelles il fallait craindre de rendre des forces, le gouvernement se tirait d'embarras en laissant faire et en gouvernant aussi peu que possible. Les plus gros scandales ne parvenaient pas à le sortir de son inertie calculée. Il y a eu un jour, à Marseille notamment, où les honnêtes gens indignés se sont retournés vers le pouvoir, lui demandant de défendre la liberté de conscience et les plus chères traditions de la ville. Personne à la préfecture ! personne à la mairie pour réprimer l'odieuse insurrection d'un conseil municipal, répudié depuis par le suffrage universel ! Personne nulle part ! C'était la fidèle image de ce régime de concession à outrance et de capitulation avant le combat qui

jusqu'au 5 janvier, et par un véritable abus de langage, s'est appelé le gouvernement.

Les choses n'ont pas moins changé que les hommes depuis cette date. Nous reconnaissons qu'il y a aujourd'hui un gouvernement très-affirmé et qui se vante volontiers de sa force. Une République qui ne sait plus se contenter de M. de Marcère et qui s'offre à nous avec M. Gambetta pour président de la Chambre, M. Brisson pour président de la commission du budget, M. Lepère pour ministre de l'intérieur, M. J. Ferry à l'instruction publique, M. Tirard au Commerce, M. Hérold à la préfecture de la Seine, M. Andrieux à la préfecture de police, et M. Clémenceau pour *leader* de la majorité; cette République n'a évidemment plus rien à démêler avec le centre gauche. Une assemblée qui a besoin de discuter pour se prouver à elle-même qu'elle ne peut pas rappeler à Paris les condamnés de la Commune et envoyer en prison les ministres du 16 mai, cette assemblée est assurément fermée à l'opinion publique et condamnée à suivre jusqu'aux abîmes l'esprit de parti.

Je reconnais donc, sans avoir d'ailleurs l'idée d'en tirer vanité, que notre pays a trouvé enfin un gouvernement, et je demande sans arrière-pensée à ce gouvernement où il prend sa force et d'où lui vient l'impulsion. Grâce aux électeurs du 5 janvier dont un grand nombre, assure-t on, sont naïvement étonnés de ce qu'ils ont fait, ni l'Elysée ni le Sénat ne sont plus à craindre. Est-ce à dire qu'il n'y a nulle part plus rien à craindre? Et s'il y a encore quelque chose à craindre, quel est le danger, d'où peut-il venir, et comment en préserver la République et la société?

La question vaut sans doute la peine d'être examinée.

II

Il paraît accepté par tout le monde aujourd'hui qu'en réalité nous avons deux républiques dans la République où nous sommes : la République modérée et... l'autre. Si l'on est curieux de savoir à laquelle des deux appartient la prédominance, l'épreuve est bien simple. Il suffit de chercher laquelle des deux a fait passer le plus grand nombre d'articles de son programme dans les actes du gouvernement. Pour être mieux compris, rendons à chacune des deux formes de la République son vrai nom parlementaire; appelons la

République modérée le Centre, puisqu'elle y recrute en effet ses partisans; appelons *l'autre* du nom de ses défenseurs siégeant tous à l'extrême gauche et parmi les plus ardents de l'*Union républicaine.* Puis, procédons simplement, à la manière socratique, par interrogations.

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu le long scandale des invalidations et qui a classé ainsi la Chambre actuelle au premier rang des assemblées révolutionnaires qui se sont décimées elles-mêmes ?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu cette odieuse persécution contre l'enseignement religieux, déchaînée aujourd'hui depuis Paris jusque dans les moindres villages, et dont les provocateurs officiels sont partout les conseils municipaux et les préfets ?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu le départ du maréchal de Mac-Mahon?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu l'éloignement de M. Dufaure?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu la mise en disponibilité de généraux jeunes, actifs, aimés du soldat et que la patrie et l'armée rappelleront au jour du danger?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu la révocation de tant d'officiers du Parquet qui ne se sont distingués que par leur zèle pour la justice et qui s'éloignent honorés des regrets publics de la magistrature ?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu pour les criminels de la Commune, non la grâce mais l'amnistie?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a voulu la complète désorganisation du service de la police et qui l'a cyniquement reprochée à l'insuffisance du ministre, après l'avoir obtenue de son extrême docilité ?

Est-ce le centre ou l'extrême gauche qui a obstinément voulu jusqu'au bout cette monstrueuse iniquité qu'on appelle le procès des ministres, dont M. Littré vient d'écrire que ce serait « une mesure de rancune qui a perdu toute opportunité? »

Nous pourrions pousser jusqu'à l'infini cette triste nomenclature. Il n'y a pas de borne, en effet, à l'audace des violents non plus qu'à la complaisance des modérés. Partout, dans le détail comme dans les questions principales, nous trouverions le même caractère, les mêmes traits de situation et, pour dire le vrai mot, la même mise

en scène. Désir passionnément exprimé par quelques fanatiques de l'extrême gauche — objections timides et répugnance visible de la part des républicains du centre gauche — campagne d'opinion sur la question soulevée; la presse radicale se livre en toute impunité à son tapage habituel de diffamations et de menaces — les journaux de la république modérée commencent à prendre peur et se demandent s'il n'y aurait pas quelque moyen de remettre l'accord entre gens qui veulent également la République — le gouvernement traite de cet accord avec les opportunistes, et le projet de l'extrême gauche finit par être voté, avec quelques modifications, par ceux qui l'avaient tout d'abord repoussé comme révoltant.

Là dessus la presse officieuse entonne l'hosannah du ministère dont elle célèbre à la fois l'indomptable fermeté et l'intelligente modération. *La Lanterne*, toujours politique, enregistre une victoire de plus avec l'air grognon d'un financier qui a cru gagner dix millions dans une affaire et qui n'en encaisse que neuf et demi. Le tour est joué, et l'union des gauches reste plus que jamais le fétiche auquel on sacrifie l'intérêt de la France et l'honneur de son gouvernement.

C'est en vain qu'on essaie de faire bruit des concessions refusées : elles attestent, hélas ! la faiblesse du pouvoir non moins que les concessions accordées. Est-ce bien sérieusement, par exemple, qu'on se vante de n'avoir pas donné ce qu'on appelle en charabias de tribune « l'amnistie plénière. » Quel intérêt peut avoir le parti républicain à rouvrir ses rangs à quelques centaines de misérables, rebut des grandes villes et que la police correctionnelle et la cour d'assises ne tarderaient pas à se disputer comme d'anciens habitués? La vraie question de l'amnistie n'est pas là; elle est tout entière dans ce fait inouï que 2,700 condamnés sur 3,000 ont été grâciés par un décret de M. Dufaure, qu'on vient de refuser pour eux la grâce parce que l'idée de pardon s'y trouve mêlée, et qu'on leur accorde l'amnistie. Qu'ont-ils besoin de pardon, osent écrire leurs journaux, ces héros de la Commune qui ont sauvé la République et lavé dans le sang la honte de la capitulation de Paris? Les Versaillais nous ont tué dix fois plus de monde que la Commune n'en a fait périr, c'est donc à eux, c'est donc aux bourgeois à nous demander grâce[1].

Les dures et justes flétrissures de M. le garde des sceaux lui font

[1] Une feuille populaire des plus répandues, rappelant que son ami Ferré a été condamné à mort pour avoir fait exécuter contre sept ou huit otages, un

personnellement honneur, mais ne peuvent rien contre des actes. L'amnistie toute seule aurait eu déjà une signification pleine de périls ; mais l'amnistie venant après le refus de la grâce prend, qu'on le veuille ou non, toute l'apparence d'une justification. Comment ne croiraient-ils pas le jour de la revanche enfin venu, ces condamnés qui, partis de Nouméa comme grâciés, vont rentrer à Paris amnistiés ? Ils y trouveront, relevés et triomphants par le suffrage universel, les amis qu'ils avaient laissés sous la terreur des conseils de guerre ; ils y trouveront affaiblie et diffamée par leurs journaux, la police, l'éternelle ennemie, contre laquelle on s'était permis de si joyeuses parties de chasse en 1871 ; ils y trouveront, comme au bon temps, la presse révolutionnaire, infectant et souillant tout passant, comme le boyau d'une pompe à vidange lâchée à travers la rue ; ils y trouveront de plus que sous la Commune, les Chambres et le gouvernement qu'on va ramener à Paris en même temps que les bataillons de l'émeute. Quoi de plus ! Il manque sans doute à ce tableau les Prussiens à Saint-Denis et l'Archevêque à la Roquette, mais on ne peut pas tout avoir du premier coup.

Que leur refuse-t-on encore ? Seraient-ce par hasard les 100,000 francs votés par le Conseil municipal de Paris ? Ici encore la résistance imposée au gouvernement par la première révolte du sentiment public n'aura eu pour résultat que de fournir une preuve de plus de son incurable faiblesse. Sans doute si la capitale avait su se donner une administration de conservateurs, ce secours accordé sur les fonds communaux à des bandes de malheureux, revenant d'exil, sans ressources, sans asile, sans travail, ne passerait que pour un acte de charité et de bonne police. Mais sans doute aussi un tel Conseil municipal n'aurait pas chargé un comité d'extrême gauche d'être le distributeur des aumônes de la cité. C'est seulement sur ce point, on s'en souvient, que s'était appuyé le refus d'autorisation de M. de Marcère. Eh bien ! sait-on comment le pouvoir a voulu s'y prendre pour tourner la difficulté et, tout en maintenant la stricte application de la loi, donner raison à la délibération annulée ? Il propose de verser les 100,000 francs dans les mains de M. Hérold, préfet de la Seine, lequel sera chargé de les reverser immédiatement dans la caisse du

décret de la Commune, se demande quelle peine pourrait être infligée au général de Galiffet qui a fait fusiller des milliers de fédérés et qu'on vient d'appeler à un grand commandement. *Senatus hæc videt !*

comité Victor Hugo et Barodet. Et encore, le Conseil municipal se trouve-t-il atteint dans sa dignité et parle-t-il d'exiger du gouvernement une capitulation plus complète !

III

Voilà donc le trait saillant de la situation : le gouvernement est à gauche, tout à gauche, très à gauche. En d'autres termes, le groupe d'extrême gauche, cemmandé par MM. Clémenceau et Floquet, s'est rendu maître de la Chambre des députés, et la Chambre des députés mène le gouvernement.

C'est le cas peut-être de jeter un regard sur le chemin parcouru, non pas depuis les premiers jours de la Constitution républicaine qui reçut à son berceau les soins d'un ministère centre-droit, mais seulement depuis le 5 janvier dernier. A ce moment, on ne l'a pas oublié, le centre gauche et la gauche se partageaient fraternellement la direction de la République, mais comme de frère aîné à frère cadet. C'est ainsi qu'on laissait à M. Dufaure la présidence du Conseil et à des amis désignés par lui presque tous les autres portefeuilles. La gauche se contentait avec une sagesse exemplaire de quelques sous-secrétaires d'Etat, tels que MM. Lepère et Girerd, sans parler de nombreux postes administratifs chaque jour envahis par ses partisans. Ce qu'on a peine à s'imaginer aujourd'hui, c'est que le centre gauche et son illustre chef se figuraient naïvement que tant de réserve était sincère et que les choses allaient durer ainsi après la victoire républicaine du 5 janvier. La désillusion ne devait pas tarder à venir et fut aussi cruelle que prompte. On se rappelle du froid et significatif accueil fait par la Chambre des députés et par le Sénat à la Déclaration où le ministère, se félicitant de l'harmonie rétablie entre les grands pouvoirs de l'Etat, énumérait complaisamment les réformes qu'il allait entreprendre. Le silence de la majorité fut ce jour-là la leçon des ministres. Il se passa à Versailles, ce qui se passe à Saint-Cyr lorsque les élèves de l'Ecole militaire croient avoir à se plaindre de quelque chef ; ils ont une manière à eux de manier le fusil comme avec des gants de velours et de le poser à terre sans le moindre retentissement de la crosse. C'est ce qu'ils appellent « donner une muette. » La Chambre des députés « donna une muette » à M. Dufaure qui ne voulut voir là qu'un

passager malentendu. On lui persuada sans peine qu'il n'avait manqué que d'un peu de rhétorique, et les mêmes députés qui devaient deux semaines plus tard, applaudir à tout rompre, le terne et froid discours de M. Grévy, se plaignirent de l'indigence d'imagination et de la correcte sobriété de la pièce officielle. L'ordre du jour du 20 janvier qui dépassait d'un grand pas les engagements de la Déclaration put seul assurer au ministère une semaine de répit trop chèrement payée. Le 30 janvier, qui fut le jour de la retraite de Mac-Mahon vint répondre au 20 janvier qui aurait dû être celui de la retraite de M. Dufaure.

Rien n'était plus certain à l'avance que l'échec des conservateurs lors des élections pour le premier tiers sortant du Sénat. Mais rien non plus n'aurait dû être plus certain pour tout esprit perspicace que le complet renouvellement de la politique à ce moment. Depuis trois ans le parti radical ne maîtrisait l'impatience des intransigeants qu'en les suppliant d'attendre que la majorité du Sénat fût déplacée et leur promettait toute satisfaction à cette échéance inévitable et prochaine. Jusqu'au 5 janvier il ne s'agissait donc que de ne pas effrayer ou d'effrayer le moins possible les délégués sénatoriaux; une fois le résultat du scrutin proclamé, il ne s'agissait plus que de tenir parole et de profiter de la victoire. Pour la première phase, le ministère du centre gauche était admirablement ce qu'il fallait; pour la seconde ni M. Dufaure ni même le Maréchal ne pouvaient évidemment être conservés. Aussi M. Dufaure a-t-il dû descendre du pouvoir sur les pas du Président de la République du 24 mai 1873, ne laissant après lui que trois représentants du centre gauche. Or, sur les trois, l'un, le plus important par le portefeuille, est déjà tombé sous les coups directs de M. Clémenceau; l'autre, M. Léon Say, se sent très-ébranlé, et le troisième, M. Waddington, cherche de toutes parts la porte par où il lui sera permis de s'en aller.

Puisque le parti républicain est à la veille d'être maître absolu, qu'il me permette de lui soumettre quelques observations très-désintéressées, autant qu'on peut l'être du moins des destinées de son pays. Suivant moi, les républicains s'abusent sur les vraies dispositions de la France. Ils la croient plus infatuée qu'elle ne l'est de leurs théories et moins effrayée qu'elle ne l'est de leurs personnes. Sans doute, elle a cessé d'avoir des objections contre la République depuis qu'elle a vu de près les divisions et l'impuissance

des partis monarchiques. Mais ce n'est là, prenez-y garde, qu'une adhésion négative et nullement une adhésion doctrinale. La plupart des électeurs n'obéissent qu'à la nécessité instinctive d'avoir un gouvernement; plus d'un même se dit tout bas, après Tacite, qu'il vaut mieux un mauvais gouvernement que pas de gouvernement du tout; mais le petit nombre seul va plus loin. S'ils se sont momentanément écartés de la droite, ce n'est pas qu'ils adoptent, sur les rois et les empereurs, les hyperboles que M. Victor Hugo entasse dans ses alexandrins, c'est tout bonnement qu'ils ne croient voir de ce côté que révolution nouvelle et chaos. Mais si c'est vous qui redevenez à leurs yeux la révolution et le chaos, soyez bien assurés qu'ils vous abandonneront à votre tour et qu'il ne restera bientôt de vous que le souvenir de vos fautes.

La faveur de l'opinion publique manifestée par le suffrage est, sans contredit, une des raisons d'être des gouvernements de notre époque; malheureusement pour eux et pour nous, elle ne suffit pas pour leur assurer une raison de durer. La Monarchie constitutionnelle avait la majorité à la veille du 24 février; la République avait la majorité à la veille du 2 décembre; l'Empire avait la majorité à la veille du 4 septembre. L'expérience qui en sait plus long que Machiavel nous permet de conclure que, pour arriver au pouvoir en temps de révolution, il faut d'abord oser le prendre, et que pour le garder il faut savoir s'en servir et le défendre.

D'autres indices qu'on se plaît à grossir démesurément, ne parviendraient pas davantage à nous rassurer. Ne parlons pas de l'état des affaires, soit industrielles, soit agricoles, qui est si profondément triste. Je reconnais volontiers que la République n'en est pas la cause, pourvu qu'on veuille bien reconnaître avec moi qu'elle n'en est pas non plus le remède. Mais comment justifier le tapage d'enthousiasme qui se fait encore autour de cette journée du 30 janvier où la présidence de la République passa sans secousse des mains de Mac-Mahon, noblement démissionnaire, aux mains de M. Grévy nommé par le Congrès?

Le danger principal des républiques et leur infériorité reconnue sur la monarchie, c'est précisément l'instabilité de la fonction suprême, la substitution trop facile d'un chef à un autre au sommet du gouvernement. On n'a trouvé encore qu'un moyen de parer à cet inconvénient, c'est de rendre à peu près nulle l'action du pouvoir central et de ne garder de lui qu'une sorte de décoration sur une

façade. On sait qne la Suisse et les Etats-Unis ont été obligés d'en venir là. Mais la France est-elle, et même peut-elle jamais devenir semblable à ces deux aînées en république? Non certes! C'est un des Etats les plus fortement centralisés de la vieille Europe. Je ne sais pas si la Confédération serait, comme osent le prétendre certains théoriciens, le premier jour de la République, mais j'affirme que ce serait le dernier jour de notre nation. M. de Bismarck qui est parvenu à faire contre nous l'unité allemande, aurait vraiment trop beau jeu de nous voir ruiner de nos propres mains l'unité française et prendre en Europe la place de l'ancienne Confédération germanique!

Tant que le pouvoir central, roi ou président, gardera parmi nous la prépondérance que la tradition lui assure, il faudra n'y toucher qu'avec crainte. Tout changement à cette hauteur provoque une crise qui peut bien ne pas se manifester immédiatement, mais qu'on ne parvient pas à supprimer. Voyez où nous en sommes depuis cette journée si paisible du 30 janvier, et comme tout semble encore ébranlé et remis en question! J'avoue ne pas comprendre les républicains qui ont l'air de se résigner d'avance à la démission possible du nouveau président, et qui ont un candidat tout prêt pour le remplacer. Cela rappelle bien plutôt les derniers temps de l'empire romain, où le César apparaissait et disparaissait comme un mannequin sous la main des factions, que les premiers temps d'une République qui serait faite pour prendre rang parmi les gouvernements sérieux.

Je n'ai l'intention ni de m'en vanter, ni de m'en cacher, mais j'ai toujours pensé depuis nos malheurs que si l'esprit des classes moyennes parvenait à pénétrer profondément les institutions actuelles, si le vieux parti jacobin était écarté et tenu pour funeste, si la faction socialiste était énergiquement réprimée, la République constitutionnelle pourrait s'installer parmi nous et profiter d'un véritable consentement national. Elle pourrait s'établir comme la royauté constitutionnelle s'est établie en 1830, comme l'empire constitutionnel s'est établi plus tard, comme la monarchie légitime et constitutionnelle aurait pu un moment se rétablir en 1873. Ce que durerait ce régime, je ne me sens ni chargé ni capable de le prédire. Il aurait tout au moins la chance de vivre aussi longtemps que les régimes qui l'ont précédé depuis quatre-vingts ans. Mais ce serait à condition de ne jamais oublier son origine et les dangers de son tempérament.

Ainsi, par exemple, il y a trois fautes qu'il ne faut jamais com-

mettre quand on s'appelle la République : il ne faut pas alarmer les intérêts; il ne faut pas laisser un seul moment l'ordre public en échec sur un point quelconque du territoire; il ne faut pas se faire le persécuteur du clergé. Ne dites pas que la monarchie s'est rendue, en plus d'une occasion, coupable de ces trois fautes et de bien d'autres, et qu'il ne lui en est pas mal arrivé. Cela tient sans doute à ce qu'elle a la vie plus dure que la République, ou plutôt à ce qu'elle ne se prête pas aussi facilement aux mêmes soupçons. Suivant nous, le régime républicain qui a pour fondement la liberté, doit être surtout un régime d'autorité, de même que la monarchie qui est la thèse même de l'autorité, doit avoir pour couronnement la liberté. M. Grévy en fera l'expérience en honnête homme qu'il est, et peut-être sera-t-il amené à modifier son ancienne opinion sur l'inutilité d'un Président de la République. Qui sait si les violences de la Chambre actuelle ne l'obligeront pas, lui aussi, à écrire sa lettre du 16 mai et à chercher au Sénat une majorité de dissolution ?

On se rappelle encore après quarante ans quelques pages de philosophie politique écrites par Jouffroy, sous ce titre paradoxal : *Comment les dogmes finissent.* Nous souhaitons qu'un des nombreux millionnaires engagés dans le mouvement actuel, charge l'Académie des sciences morales de décerner un prix considérable à l'auteur du meilleur traité sur cette question : *Comment les républiques finissent.*

Léopold de Gaillard.

LA LIGUE ET HENRI IV[1]

Les ligueurs fanatiques ou gagnés à l'Espagne tenaient pour insurmontable l'obstacle qui séparait du trône Henri IV ; ils alléguaient que dans l'abjuration de l'hérétique relaps et nommément excommunié, il y a toujours danger de feintise, de perfidie et ruine de la religion catholique, d'où ils concluaient que l'absolution ne pourrait jamais relever Henry de Navarre des déchéances encourues dans l'ordre civil et politique [2]. Mais ceux qui n'allaient pas jusqu'à ces extrémités, subordonnaient leur soumission à la conversion, témoin le Parlement de Paris. Un arrêt qui précéda et prépara celui de la loi salique portait en propres termes que le roi très-chrétien à déclarer et établir devrait être « catholique et français [3] » et dans l'arrêt même de la loi salique, dans cet arrêt que les royalistes estimaient rendu par « inspiration divine [4] « et qui valut pour la cause royale plus que le gain d'une bataille ces deux conditions « catholique et français » étaient répétées et confirmées. Pour en profiter il fallait donc que Henri IV cessât d'être hérétique. Aux conférences de Suresnes proposées pour amener la paix par les royalistes catholiques et consenties par les Etats de la Ligue, c'est encore sur ces conditions que roule au fond le débat. L'orateur des royalistes, Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, disserte sur l'inviolabilité du pouvoir royal ; l'orateur de la Ligue, Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, sur le caractère religieux de l'autorité publique dans le royaume très-chrétien. Mais lorsqu'après avoir longuement disputé il faut enfin conclure, le prélat royaliste annonce aux ligueurs que Henri IV est résolu de se convertir, et les somme de s'expliquer sur le parti qu'ils vont prendre. Alors le débat semble terminé ou

[1] Voir *le Correspondant* du 25 février 1879.

[2] Résolution de la Faculté de théologie de Paris, 1590. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 264 et suiv.

[3] Le texte de cet arrêt du 22 décembre 1591 se trouve dans les *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 371 et s. M. Poirson en donne l'explication, t. I, liv. II, ch. v, p. 161, et liv. III, p. 213.

[4] *Mémoires* du chancelier de Cheverny. Collection Petitot. 1re série, t. XXXVI, p. 236.

plutôt il se déplace. Les organes autorisés de la Ligue se gardent bien de déclarer, comme le voudraient les fanatiques, qu'ils ne reconnaîtront pas le roi devenu catholique, loin de là : ils souhaitent qu'il le devienne sincèrement, seulement ils en doutent encore et protestent qu'ils ne le tiendront pour tel qu'après qu'il aura été reconnu par le Pape, à qui seul il appartient de le réconcilier avec l'Eglise. Ceux qui se prononçaient ainsi ne faisaient pas la paix; plusieurs parmi eux souhaitaient la différer : ils avaient néanmoins indiqué à quelle condition elle ne devrait plus être rejetée par personne [1].

Transportons-nous maintenant dans l'autre camp. Le roi Henry III était venu y mourir en déclarant le roi de Navarre son successeur. Peu de temps auparavant il l'avait traité en ennemi. Mais dans ces contradictions de la faiblesse, je ne sais quel instinct royal survivait pour la transmission de la couronne. Quand il pliait devant la Ligue en déclarant, conformément au vœu des Etats généraux, tout hérétique incapable d'hériter du royaume, Henry III avait refusé d'exclure nommément Henry de Navarre, c'était lui réserver implicitement ses droits au cas où il se convertirait [2]. Quand il expire dans les bras de ce même Henry de Navarre, en ordonnant aux catholiques de l'armée royale de le reconnaître pour leur roi, il l'exhorte tant pour le salut de son âme que pour la félicité de son règne à changer de religion et l'avertit qu'il aura beaucoup de traverses aussi longtemps qu'il ne s'y sera pas résolu [3].

Malgré ces prescriptions du roi mourant, malgré les serments qu'elles arrachent auprès de son lit de mort à ses plus fidèles serviteurs, le nouveau roi n'est pas reconnu par l'armée de son prédécesseur sans hésitation ni répugnance. A la suite du duc d'Epernon plusieurs capitaines, tels que Vitry, le quittent et vont se ranger du côté de la Ligue. De leur côté les huguenots commencent à se défier de lui et plusieurs d'entre eux aussi, le duc de la Trémoille en tête, l'abandonnent [4]. Des négociations s'engagent, des conditions sont stipulées et souscrites. Sans doute dans ces pourparlers l'intérêt particulier tient une grande place. Dès le premier

[1] Voir le compte rendu des conférences de Suresnes dans Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. Collection Petitot, 1re série, t. XLI, p. 304 et s. Cf. De Thou, liv. CVI. Voyez aussi la déclaration du duc de Mayenne du 5 janvier 1593. Palma Cayet. *Chronol. noven.* Collection Petitot, 1re série, t. XLI, p. 209 et s.

[2] Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé depuis l'an 1560, t. I, p. 497 à 499. — Picot. *Histoire des Etats généraux*, t. III, p. 107.

[3] *Mémoires* du duc d'Angoulême. Collection Petitot, 1re série, t. XLIV, p. 530.

[4] De Thou, liv. XCVII. — Poirson, liv. I, ch. I.

jour plus d'un seigneur se fait acheter. Sans doute aussi la gloire guerrière de Henry IV, le plaisir et l'honneur de se battre sous un pareil chef, retiennent près de lui la noblesse militaire, cette foule de simples gentilshommes au nom desquels parlait Givry, quand il vint dire : « Sire vous êtes le roi des braves et il n'y a que les poltrons qui vous quitteront. » Pauvres pour la plupart et plus désintéressés que les grands seigneurs, ils n'ont guère de commandements ; ils forment autour du panache blanc de leur maître cette brillante et fidèle cavalerie royale qui doit décider, au début du règne, de la journée d'Ivry, et, quand la lutte touche à son terme, du combat de Fontaine-Française. Mais en définitive tous ces catholiques ont exigé, pour servir Henry IV, non-seulement qu'il respecte leur religion, mais réclamé qu'il s'en fasse instruire et subordonné leur obéissance à ses promesses, se réservant de rendre raison de leur serment au Pape et de prendre ultérieurement une résolution définitive. Si tels étaient les sentiments des hommes de guerre que devaient être les dispositions des évêques, lesquels ayant été choisis par le roi depuis François Ier et dans des familles attachées à la cour, se trouvaient presque tous, ainsi que nous l'avons déjà dit, royalistes [1] ? Néanmoins Henry IV ne se rendit pas sans résistance. D'abord il écarta comme ignominieuse une abjuration immédiate [2] et s'il s'engagea à respecter dans le royaume toutes les prérogatives de la religion catholique il promit seulement en ce qui concernait sa personne de se soumettre aux décisions d'un futur concile. C'était parler encore le même langage que tous ses coréligionnaires : les protestants les plus opiniâtres, on le sait, réduisaient à cette époque leurs prétentions à en appeler du Pape et du Concile de Trente à un nouveau Concile [3]. Toutefois, dans ses entretiens particuliers, le roi allait plus loin que dans ses déclarations officielles : les catholiques qui l'approchaient le savaient dès lors disposé à se faire instruire de leur religion dans les formes qu'elle autorisait [4].

[1] Cent archevêques et évêques sur cent dix-huit avaient embrassé le parti de Henri IV dès la fin de 1589. Poirson. Introduction et liv. I, ch. II.

[2] Harangue faite par le roi Henri, IVe de ce nom, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre et par lui-même, prononcée aux seigneurs devant la ville de Paris, le 8 août 1589. — *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 34.

[3] Déclaration réciproque du roi et des seigneurs catholiques à la mort de Henri III. — *Mémoires* de Du Plessis Mornay, t. IV, p. 281 et 284.

[4] *Mémoires* de Cheverny. Collection Petitot, 1re série, t. XXXVI, p. 107 et 173, et voyages en cour de Groulard, ch. x, même collection, même série, t. XLIX, p. 305, Dès 1584, vers le mois de mars, très-peu de temps avant la mort du duc d'Anjou, il avait manifesté des doutes sur sa religion, et exprimé dans son conseil le désir d'être fixé par une controverse. C'était du moins un bruit assez répandu pour que le Nonce du Saint-Siège, sans y

Deux ans et demi se passent à batailler sans que les armes terminent rien. Pour conserver plus longtemps à ses côtés les catholiques qui le soutiennent, pour rallier ceux qu'il ne parvient pas à réduire, il faut que Henry IV s'avance au-delà de ses premiers engagements publics. En 1592 il renonce authentiquement à réclamer un Concile; il offre « de prendre un temps préfixe pur se faire instruire et en outre d'autoriser les seigneurs de son parti à députer vers le Pape pour l'informer de son intention et concerter avec lui les moyens de son instruction. » Et par qui, chose étrange, est dressé cette arrangement? Par le personnage qui devait plus tard se plaindre davantage de l'abjuration [1], par Du Plessis-Mornay. Pour justifier la concession qu'il offrait alors, il se flattait, il est vrai, et il flattait ses coréligionnaires que cette instruction du roi, se faisant par une controverse qu'il dirigerait, tournerait à l'avantage de la doctrine calviniste. « C'est un coup de parti [2], » disait-il. Mais s'il pensait leurrer les catholiques, il n'en avait pas moins reconnu d'abord la nécessité de les satisfaire. Cependant le temps préfixe s'écoule, le Pape faisant cause commune avec la Ligue a refusé de conférer avec les délégués des royalistes; l'instruction du roi n'est pas commencée [3]. Les catholiques de son parti se lassent d'attendre : ils parlent entre eux de reconnaître pour roi un autre cardinal de Bourbon, le neveu même de celui que la Ligue avait reconnu à son début [4]. D'Aubigné, en conjurant le roi de rester huguenot, avoue néanmoins qu'aussi longtemps qu'il le sera il court risque de ne régner que sur un coin de la France [5]. Rosny, plus dévoué à l'Etat qu'à son Eglise et persuadé d'ailleurs par le témoignage même des ministres de cette Eglise qu'on peut se sauver hors de son sein, conseille franchement à son maître de changer de religion [6]. Henry se décide enfin. Il s'adresse pour être instruit aux évêques qui n'ont cessé d'espérer et de solliciter sa conversion en lui demeurant fidèles; il

accorder grande créance, estimât devoir le mander à sa cour. On ajoutait encore que dans les controverses qu'il avait instituées et auxquelles il assistait, il paraissait se rapprocher de l'Eglise catholique et selon quelques-uns il allait déjà à la messe. Ce qui était vrai sans doute, c'est qu'il commençait dès lors à se demander s'il ne devait pas y aller quelque jour. — Theiner. *Annales ecclésiastici*, t. III. 1584. *Mantissa documentorum*, nº 129, p. 814.

[1] *Mémoires* de Mme de Mornay, p. 217. Elie Benoist. *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. I, p. 88.

[2] Lettre du 16 mai 1592 à M. de la Fontaine, ministre du saint évangile. — *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. V, p. 334.

[3] *Mémoires* de Villeroy. — *Chronologie novenaire* de Cayet. Collection Petitot, 1re série, t. XLI, p. 299. — Poirson, liv. II.

[4] De Thou, liv. CI. — Poirson, liv. III.

[5] *Mémoires* d'Aubigné.

[6] *Economies royales*, t. II, ch. II. Collection Petitot, 5e série, t. II.

prend soin d'appeler aussi quelques curés de Paris restés à l'écart de la Ligue ou prêts à s'en détacher. Il confère, il s'éclaircit avec eux de la doctrine catholique, et le 25 juillet 1593, dans l'Eglise de Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges, en présence de neuf évêques, au milieu d'un clergé et d'un peuple nombreux il abjure publiquement l'hérésie [1].

Au fond et malgré de naturelles et inévitables récriminations [2], cette conversion ne surprit guère les protestants. Depuis l'avénement du roi de Navarre [3], ils l'appréhendaient et si l'on se reporte aux aveux contenus dans les écrits des principaux d'entre eux, de Rosny, de d'Aubigné et de Du Plessis-Mornay, il est difficile de croire qu'ils ne s'y étaient pas tout au moins résignés d'avance comme à une nécessité inévitable. Nous verrons plus loin que dans cette prévision ils avaient pris des garanties pour la liberté de leur culte. En dehors des protestants on ne saurait dire qui fut le plus réjoui et réconforté : les politiques de la Ligue ou les catholiques du parti royal. Jetés par les circonstances dans les deux camps opposés, ils avaient les uns et les autres entretenu les mêmes sentiments, gardé le même espoir, poursuivi le même but : les politiques de la Ligue s'étaient tenus prêts à reconnaître Henry IV dès qu'il serait converti ; les catholiques du parti royal l'avaient reconnu dans la confiance qu'il se convertirait. Des deux côtés ils avaient jusqu'au bout, envers et contre tous, persévéré à croire possible ce qu'ils savaient nécessaire. Les uns et les autres voyaient enfin remplie leur longue et patriotique attente. Désormais ils ne devaient plus

[1] *Mémoires* de Cheverny. — Collection Petitot, t. XXXVI, p. 238 et suiv.

[2] Voir notamment la lettre de Du Plessis-Mornay au roi. *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. V, p. 325 et s.

[3] Lettre de Du Plessis-Mornay au roi, 7 novembre 1589. T. IV, p. 425-530. — *Id.*, t. V, p. 492-504 et t. V, p. 34.

« Dès l'avènement du roi de Navarre, qu'il savaient élu leur protecteur à la couronne de France, ils voulurent se choisir un autre protecteur, ce que le roi ne permit pas. La promesse qu'il avait faite aux catholiques de son parti, étant envoyée dans les provinces, y causa de grandes alarmes aux réformés. On y lisait avec soupçon ces paroles qu'on avait glissées dans les copies, *le feu roi que Dieu absolve,* et comme on les savait tirées du langage ordinaire de l'Eglise romaine quand elle parle des morts, on craignait qu'ils ne fussent échappés au roi, comme un effet de la résolution qu'il avait prise d'embrasser la doctrine de cette Eglise, ou au moins comme une marque du peu de zèle et d'affection pour la religion réformée. Cela fit principalement du bruit dans les provinces du Poitou et de Saintonge, où les mécontentements avaient commencé de plus loin. Il s'assembla un colloque à Saint-Jean d'Angeli où, sous prétexte que le roi pourrait ne pas persévérer dans la religion, quelqu'un proposa d'élire un autre protecteur. » Elie Benoist. *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. I, p. 61-63.

former tous ensemble qu'un seul parti et ce parti allait être bientôt la nation même.

Les premiers personnages de la Ligue qui l'abandonnèrent furent Villeroy et Vitry. Villeroy, devenu ministre de la Ligue après l'avoir été de Henry III, avait constamment pressé Mayenne de s'arranger avec Henry IV. En se railliant au chef de la Ligue, il l'avait même engagé par un écrit public [1] à traiter de la paix, indiquant ainsi la position qu'il entendait prendre dans le parti qu'il embrassait; après l'abjuration du Roi il adjura une dernière fois le chef sous lequel il servait encore d'ouvrir « une négocation de bonne foi publique et authentique », de mettre un terme à une guerre dont « chacun était las et où à l'avenir il ne serait plus question de religion ». Mais comme il n'était pas écouté et que, la trêve expirant, les hostilités allaient recommencer entre Mayenne et l'armée royale il se sépara de Mayenne et rejoignit le Roi [3]. Vitry, qui avait passé d'une armée à l'autre précisément au même moment que Villeroy, a rendu compte de sa conduite dans un manifeste qu'il adressa à la noblesse de France et qu'il faut citer, car il explique mieux qu'aucun autre document le mouvement d'opinion déterminé par la conversion de Henry IV, en même temps qu'il fait revivre les mœurs des gens de guerre à cette époque.

Messieurs,

Etant né gentilhomme de l'ordre de la noblesse de France, je penserais encourir la malveillance de vous tous, si je ne mettais en lumière les causes qui m'ont mû à quitter le parti de la Ligue, pour rentrer en celui du roi. Et si en ce discours, que je dresse pour me justifier, je rapporte quelques actes par moi faits, je proteste que ce n'est par gloire ni par présomption, et moins pour prendre plaisir à me vanter, mais pour vous faire connaître et à chacun quels ont été mes comportements et repousser le blâme que l'on me pourrait imputer. J'ai été nourri et élevé dès l'âge de douze ans auprès de nos princes et de nos rois, et les ai toujours très-fidèlement servis, depuis le temps que j'ai pu porter les armes jusqu'à la mort du feu roi Henri dernier décédé. Et si j'ai discontinué à l'endroit de celui-ci, ç'a été pour la seule cause de la religion catholique et romaine, pour ce que lors il n'en faisoit profession, et estimois que je ferois contre ma religion et ma conscience si je servois et portois les armes pour lui contre le parti catholique, où je ne connaissois pour lors autre ambition que la seule cause et prétexte

[1] Advis de M. de Villeroy à M. le duc de Mayenne, publié à Paris, après la mort du roy sur la fin de l'année 1589. — *Mémoires* de Villeroy Collection Petitot, 1re série, t. XLIV, p. 159-151 et 384.

de la religion et me retirai d'auprès de Sa Majesté pour ce seul sujet, sans être appellé au parti de la Ligue par présens, bienfaits ou autre obligation que j'eusse aux princes de la maison de Lorraine, ne les aïant point auparavant servis ni recherchés.

Etant entré au parti de la Ligue pour les causes susdites, je m'y suis comporté en homme d'honneur, et y ai servi avec toute affection, peine et hasard et n'en veux rapporter autre preuve que celle que vous autres, Messieurs, de l'un et l'autre parti, à qui j'adresse cet écrit, en pouvez rendre...

Je me suis trouvé dans le mémorable siège de Paris, avec cent à cent vingt chevau-légers, et soixante arquebusiers à cheval, que j'ai montés et armés à mes dépens, et, dirai plus, entretenus de mes deniers durant le siège, et ne s'y est faite aucune entreprise, charge ou escarmouche, que mes compagnons avec moi n'aïons été des premiers à l'exécuter aux dépens de notre sang et de la perte de nos chevaux, en tel nombre, que je puis dire, avec vérité, que les deux parts y sont morts d'arquebusades ou coups de main.

. . . .

Quand la rage et la fureur des Seize de Paris les transporta à faire cette misérable tragédie sur M. le président Brisson, Larcher et autres, Monsieur du Maine partit de Laon, et à grandes traites s'en vint à Paris avec ma compagnie et quelque peu d'autres forces étrangères, il trouva à son arrivée les choses fort douteuses, pour l'apparence, qu'il y avoit que ces mutins enragés fussent favorisés et soutenus du menu peuple, mais plus encore des garnisons espagnoles qui étaient dans la ville. Il sait quel conseil je lui donnai pour le pousser à cette juste punition qu'il fit ressentir à partie des coupables ; mais ce ne fut pas tout que de le résoudre ; il falloit l'exécuter et prendre ces mutins au milieu de la ville et parmi leurs amis, et puis dire, avec vérité, avoir autant servi et en conseil et en exécution, de faire résoudre Monsieur du Maine à ce qui est advenu, que nul autre ; et quand je ne lui aurois jamais fait autre service, il m'en doit savoir gré, car il n'a jamais fait acte si généreux et honorable pour lui que celui-là.

Et pour ce que ma profession n'est pas d'être bon orateur, j'abrégerai et dirai en général, qu'il ne s'est passé occasion, quelle qu'elle soit, ou je ne me sois (durant ces guerres) trouvé avec ma compagnie à la tête de l'armée, quand elle a marché en avant, ou à la retraite quand nous avons eu les ennemis en queue, témoin Aumalle, Bures, Ivetot et autres lieux ; et mes compagnons et moi en avons fourni la meilleure part, ce n'a pas été aussi sans en avoir ressenti la perte et le dommage, car je puis dire que j'ai perdu durant ces guerres trois cents soldats pour le moins tués ou estropiés aux combats et autant ou plus de chevaux, et sous moi seul en a été tué vingt-neuf, sans pour cela que l'on m'ait

donné aucune commodité pour en racheter d'autres, hormis deux que Monsieur le duc de Parme me donna à Caudebec, qui furent tous deux tués sous moi en un même jour. . . . .

. . . .

Je ne l'ai point quitté (Monsieur du Maine) et abandonné sans l'en avoir averti. Et se souviendra qu'au mois de novembre dernier étant à Paris, je lui dis franchement que je ne voulois plus servir, ni suivre le parti de la Ligue, et qu'étant le roi, catholique, je ne pouvois être autre que son serviteur. N'estimant plus qu'il y ait cause légitime et valable pour lui faire la guerre de religion, mais d'Etat, d'ambition et d'usurpation. C'est donc la cause pourquoi je me suis retiré de la Ligue. Ayant reconnu que si la volonté des Espagnols est suivie, le roïaume s'en va perdu et dissipé en pièces et morceaux car ils n'épargnent aucune chose de ce qui se peut apporter pour faire ce démembrement. . . . . .

Les choses m'étant connues si injustes et déraisonnables, je m'en suis voulu départir, et comme bon François, jetter aux pieds de mon roi, pour emploïer mon sang et ma vie à son service, pour le soutien de sa couronne, de son honneur, de sa personne et de son Etat, et espère en Dieu que tous les gens d'honneur, qui ont même connaissance de cette ambition étrangère, feront comme j'ai fait; et loue Dieu sans cesse et le remercie de la grâce qu'il m'a faite d'avoir été le premier à tracer ce chemin pour apporter exemple à tous mes semblables [1].

Il est un point sur lequel l'exemple de Vitry fut particulièrement suivi et même singulièrement dépassé. En récapitulant les services rendus par lui à la Ligue, il n'avait pas omis de mentionner qu'il avait fait la guerre à ses frais et dépens et de marquer tout ce qu'elle lui avait coûté. En traitant avec Henri IV il s'arrangea pour être largement dédommagé : il reçut outre la promesse d'une charge de capitaine des gardes trente-six mille écus [2]. Villeroy et son fils d'Alincourt, qui rendit Pontoise, se firent donner deux cent soixante-seize mille livres. Brissac en reçut bien davantage pour livrer Paris, Villars pour Rouen, La Chastre pour Orléans et Bourges, d'Epernon pour la Provence [3]. Au total, le rachat des villes et forteresses de France des mains des chefs ligueurs, coûta trente-deux millions de

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 14 et s.

[2] C'est le chiffre indiqué par Groulart dans l'état dont nous parlerons plus loin. D'après les états fournis par Sully et par P. Dupuy, la part de M. de Vitry paraîtrait plus forte. Toutefois M. Poirson, qui publie ces divers états (t. I, documents), dit ailleurs que Vitry reçut 168,000 livres, tandis que les 36,000 écus portés par Groulart équivaudraient à 100,000 écus environ. — Poirson, liv. IV, ch. IV.

[3] Poirson. Etats déjà cités et liv. IV, ch. I V; liv. V, ch. I.

livres au Trésor royal[1]. Comme le dit l'honnête magistrat à qui l'on avait montré « par le menu » la plupart de ces marchés et qui nous en a conservé le compte, on vit là « de grandes vilenies[2]. » Il ne faudrait pas croire cependant que la soumission de la France à Henri IV est due principalement à ces vilenies. Parmi ceux mêmes qui n'oubliaient pas leur intérêt, plusieurs, Vitry par exemple, son manifeste autorise à le penser, étaient déterminés par de plus nobles motifs et surtout les marchés furent le fait de quelques-uns, la soumission fut l'acte du peuple entier. Tandis que les grands seigneurs mettaient leur obéissance à prix, les simples gentilshommes avaient suivi le roi en foule sans s'enrichir, et les bourgeois ouvraient leurs portes sans se faire acheter. On le vit bien le jour où Henri IV recouvra Paris.

Dès le début de l'année 1594, cinq mois après l'abjuration, le parlement continuant de marcher dans la voie où il s'était engagé avec tant d'éclat par l'arrêt de la loi salique avait solennellement « interpellé le duc de Mayenne de reconnaître le roi que Dieu et les lois avaient donné au royaume et de procurer la paix[3]. » Mayenne n'ayant pas mieux écouté le parlement qu'il n'avait écouté Villeroy, et même lui ayant défendu de s'assembler désormais, il avait fallu que les principaux magistrats et les principaux bourgeois formassent ensemble un patriotique complot ; il avait fallu aussi gagner le gouverneur qui venait d'être choisi par Mayenne, le maréchal de Brissac. Deux mois après les dernières remontrances du parlement au chef de la ligue, le 22 mars 1594, Paris était livré[4].

En arrivant au pied du rempart, le roi trouva pour le recevoir et lui remettre les clefs de la ville, les deux hommes qui avaient ensemble préparé sa rentrée, le gouverneur, Brissac, et le prévôt des marchands, Lhuilier. « Il faut rendre à César ce qui est à César, « dit Brissac. « Le lui rendre et non pas lui vendre, » répondit fièrement Lhuilier qui avait en effet les mains nettes. Le roi fit semblant de ne pas entendre et quand il eut franchi la porte, quand il dut s'assurer de la ville, son premier soin fut de faire publier partout sa promesse « en foi et parole de roi de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine » et d'aller à Notre-

[1] C'est le total porté aux états fournis par Sully et P. Dupuy lesquels sont plus complets que ceux fournis par Groulart. — Poirson, t. I. Documents. — Selon le même auteur ces 32 millions correspondraient à 118 millions aujourd'hui. Liv. IV, ch. IV.

[2] Groulart. *Voyage en cour*. Collection Petitot. 1re série, t. XLIX, p. 336.

[3] *Mémoires de la Ligue*, t. VII, p. 82 et 85. — L'Estoile, supplément. Collection Petitot, t. XXXVII, p. 21. — *Mémoires* de Cheverny. Collection Petitot, 1re série, t. XXXVI, p. 256-258.

[4] Poirson. Liv. IV, ch. II.

Dame. C'était ainsi qu'il devait gagner le peuple; en effet, sa déclaration ayant été répandue tandis qu'il s'acheminait vers la vieille cathédrale, lorsque arrivé devant le parvis il descendit de cheval, il fut porté par la foule qui se pressait « affamée de voir un roi; » et quand il sortit après avoir assisté à la messe, il entendit de toutes parts retentir les cris de « vive le roi, vive la paix, et la liberté [1]. » La liberté pour Paris consistait alors à garder sa foi, à recouvrer son roi. Le roi ne devait pas être et ne se montrait pas moins joyeux que ses sujets; il disait ne se pouvoir croire où il était; il se déclarait « enivré d'aise; » il écrivait à ses amis de « venir le trouver incontinent pour le voir en son char triomphant [2]. » Peuple et roi ne pouvaient vivre l'un sans l'autre. La différence de religion les avait quelque temps séparés; maintenant ils se réconciliaient, l'union était rétablie à leur contentement réciproque [3]; elle devait durer deux siècles.

Au point où nous sommes parvenus une question délicate se pose, et si difficile qu'elle soit à résoudre elle ne peut pas plus longtemps être évitée : la conversion de Henri IV, cette conversion qui a rétabli la monarchie et sauvé la France a-t-elle été sincère? A Dieu seul il appartient de voir le fond des âmes : l'histoire n'échappe pas aux règles communes de la justice humaine : elle juge les actes, elle ne fait que présumer les intentions. En ce qui concerne la conversion de Henri IV, il est triste sans doute qu'en changeant de religion il n'ait pas changé de mœurs et ce n'est pas sans une douloureuse surprise qu'un esprit religieux le voit procéder à son abjuration sans même interrompre le cours de ses galanteries. Que ne peut-on effacer le billet où il annonce à sa maîtresse qu'il va « faire le saut périlleux [4] ! » Mais si coupable que fût une telle légèreté elle n'autorise pas à cette époque le soupçon d'hypocrisie; autrement il faudrait traiter d'hypocrites dans tous les camps et dans tous les partis la plupart des personnages qui combattaient alors et mouraient pour leur religion ; car partout la licence des mœurs s'étalait effrontément à côté de l'ardeur de la foi et jamais peut-être les hommes n'ont montré davantage combien il leur est difficile de mettre leur vie d'accord avec leur croyance. Etaient-ils donc faux? Non, mais ils étaient divers : la corruption de leur cœur comme l'a dit un religieux de ce

[1] L'Estoile, supplément, collection Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 4-21-22-31-33.

[2] L'Estoile, — *loc. cit.* p, 7-10-13.

[3] Dès le premier abord le roi et le peuple se sont reconnus avec un contentement réciproque. Etienne Pasquier. Lettre II, liv. XVI.

[4] Lettres missives, 23 juillet 1593. — *Mémoires* de l'Estoile. Collection Petitot, 1re série, t. XLVI, p. 472.

temps, ne passait pas jusqu'à leur esprit [1], ils ne se déguisaient pas, ils se contredisaient.

Cette première objection sur la sincérité de Henri IV étant écartée, on ne peut méconnaître que ce soient des motifs politiques qui l'aient déterminé à se faire instruire; mais on ne doit pas non plus s'en étonner ni même lui en faire reproche. Si l'on considère après son attitude et ses démarches jusqu'à sa conversion, si l'on tient compte surtout de son hésitation et de sa lenteur à revenir à la profession du protestantisme, quand il se fut échappé de la cour de près la Saint-Barthélemy, on est amené à reconnaître que la secte dans laquelle il avait été élevé était à ses yeux moins une Eglise qu'un parti. Religieux et chrétien malgré ses désordres, il le fut toujours, témoin ses solennelles invocations à Dieu sur le champ de bataille [2], mais s'il se détacha du culte réformé, c'est peut-être parce qu'il ne s'y était jamais attaché du fond de l'âme. Longtemps avant d'abjurer, il avait prêté l'oreille aux controverses qui l'environnaient, il avait entendu les ministres de sa cour lui répéter ce qu'ils avaient avoué à Sully, « qu'on pouvait faire son salut dans la communion de Rome [3], » et

[1] En quelque temps que ce fût, on le trouva toujours (Henri IV) prêt à coopérer aux bonnes œuvres qu'on lui proposait, surtout à ce qui regardait le bien de l'Eglise, car depuis qu'il y fut rentré, jamais la corruption de son cœur ne passa jusqu'à son esprit. *Vie du P. Coton*, par le P. d'Orléans. — Cité par M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*.

[2] Les réformés prévirent bien que le nouveau roi pourrait quitter leur religion quand il n'aurait plus besoin que de cette démarche pour sortir d'embarras. L'offre qu'il avait toujours faite, même de manière à scandaliser les ministres et les personnes zélées de recevoir une meilleure instruction toutes les fois qu'on lui démontrerait que la sienne n'était pas bonne, autorisait leur défiance. A la vérité il avait quelques apparences de piété qui pouvaient donner bonne opinion de sa constance. Il savait plnsieurs passages des psaumes et des autres livres de l'Ecriture qu'il appliquait assez bien, principalement quand il s'agissait de se consoler de quelques revers ou de recourir à Dieu dans les incertitudes de l'avenir, et il s'acquittait assez bien de ses dévotions ordinaires et des prières avant le combat ou des actions de grâce après la victoire. — Elie Benoist. *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. I, p. 57.

[3] Elie Benoist. *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. I, p. 92. L'historien protestant donne le nom des principaux ministres « gagnés selon lui par l'ambition ou l'intérêt, » qui « confessèrent en présence du roi qu'on pouvait faire son salut dans l'Eglise romaine. » Morlas, Rolan, de Serres, de Vaux, étaient dit-il, les plus connus. Le blâme qu'il inflige à cette décision ne fait qu'augmenter l'autorité de son témoignage confirmant l'allegation de Bossuet dans une de ses réponses au ministre Jurieu : « On sait ce qui se passa dans la conversion de Henri IV. Quand il pressait ses théologiens, ils lui avouaient, de bonne foi pour la plupart, qu'avec eux était l'état le plus parfait, mais qu'avec nous il suffisait pour le salut. Ce prince ne trouva jamais aucun catholique qui lui en dit autant de la prétendue Réforme où il était. De là

il disait à l'un d'eux qui, devenu plus tard lui-même catholique et prêtre, en a rendu témoignage : « Je ne vois ni ordre ni dévotion en cette religion, elle ne gist qu'en un prêche qui n'est autre qu'une langue qui parle bien français ; bref, j'ai ce scrupule qu'il faut croire que véritablement le corps de notre Seigneur est au sacrement, autrement tout ce qu'on fait en la religion n'est qu'une pure cérémonie [1]. »

Lorsqu'il appela près de lui, pour être instruit, des évêques et des docteurs catholiques, il avouait être encore en doute sur trois points, savoir : l'invocation des saints, la confession auriculaire et l'autorité du Pape [2]. La conférence qu'il tint avec eux porta sur ces trois points [3] et consista en éclaircissements et explications plutôt qu'en arguments. Il avait l'esprit droit et prompt ; il était depuis longtemps familiarisé avec la controverse théologique ; il se déclara satisfait et il est certain que, depuis sa conversion jusqu'à sa mort, il a donné des gages constants et croissants de sa foi. Il avait, dit un vieil historien, « des moments de dévotion admirables et des retours à Dieu qui en eussent fait un saint, s'ils eussent été plus constants. »

Chose remarquable, la croyance au dogme de la présence réelle, qui avait commencé à la détacher de l'hérésie, paraît lui être restée chère entre toutes. On rapporte qu'un jour que Sully l'accompagnait, il rencontra près du Louvre un prêtre qui portait le Saint-Sacrement et se mit à genoux pour l'adorer, et comme Sully lui disait : « Sire, est-il possible que vous croyiez en cela après les choses que j'ai vues ? — Oui, vive Dieu ! repartit le roi, j'y crois et il faut être fou pour n'y pas croire ; je voudrais qu'il m'en eût coûté un doigt de la main et que vous y crussiez comme moi [5]. » La veille de sa mort, le même sentiment se retrouve encore sur ses lèvres. Il assistait dans une tribune à la messe célébrée à Saint-Denis pour le sacre de la

donc il conclut qu'il faudrait être insensé pour ne pas aller au plus sûr ; et Dieu se servait de l'aveu de ses ministres, pour faire entrer ses lumières dans le grand cœur de ce prince. La chose était publique dans la cour ; les vieux seigneurs qui le savaient de leurs pères nous l'ont raconté souvent et si on ne veut pas nous en croire on en peut croire M. de Sully... Cependant un si grand exemple et la conversion d'un si grand roi fit peur aux docteurs de la Réforme et ils n'osaient presque plus dire qu'on se sauvât parmi nous. *Troisième avertissement aux protestants sur les Lettres de M. de Jurieu.*

[1] Palma Cayet, *Chronologie novenaire*, 1593. — Collect. Petitot, 1re série, t. XLI, p. 302.

[2] *Id.*, *id.*, p. 299.

[3] *Id.*, *id.*, p. 301 et 455.

[4] *Histoire du duc de Mercœur*, citée par M. de Lacombe. Notes et documents, première note.

[5] Péréfixe. *Histoire de Henri le Grand.*

reine. Ayant vu l'ambassadeur d'Espagne, conformément à un usage de sa cour, ne se découvrir qu'au moment de l'élévation, tirer son chapeau et le remettre incontinent « comme s'il eût salué un gentilhomme de cinq cents livres, » il ne put s'empêcher de dire : « Si nous avions le ressentiment de la religion, tel que nous le devrions avoir, nous apporterions bien plus de révérence à ces mystères que nous ne faisons ; car il faut croire que depuis les paroles de la consécration prononcées jusqu'à la communion, Jésus-Christ est toujours présent sur l'autel. » Ce sont « ses propres mots, » dit l'historien qui les a conservés [1].

Dans ses relations avec ses anciens coréligionnaires, il se montrait tel que nous venons de le voir avec Sully. Au premier moment de sa conversion, il avait pris grand soin de les rassurer et de les retenir ; il leur avait présenté le parti qu'il prenait comme seul propre à leur garantir la liberté avec la paix religieuse, ce qui était vrai, et parlant aux ministres leur langage biblique, il avait été jusqu'à leur dire au milieu des troubles et des anxiétés de cette résolution suprême qu'il « se faisait pour eux anathème [2] ». Une fois converti, il continua, quoi qu'en aient pu penser et écrire quelques-uns d'entre eux [3], de bien traiter les huguenots ; mais sans les violenter, il avait fort à cœur qu'ils l'imitassent. Son zèle éclata surtout dans la fameuse conférence qui se tint devant lui à Fontainebleau entre l'évêque d'Evreux, Du Perron « le convertisseur [4] », comme l'appelaient les protestants, et le gouverneur de Saumur, Du Plessis-Mornay, « le pape des huguenots [5] », comme le nommaient les catholiques. Le triomphe de Du Perron sur Du Plessis-Mornay le réjouit, toute la cour en fut témoin, autant qu'une bataille qu'il aurait gagnée [6], et aussitôt il envoya au duc d'Epernon qui ne se trouvait pas à ce moment près de lui, comme un bulletin de victoire : « Mon ami, le diocèse d'Evreux a gagné celui de Saumur et la douceur dont on y a procédé oste l'occasion à quelques huguenots que ce soit de dire que rien y ait eu de force que la vérité [7]. » Il avoua ensuite à la reine que cette conférence avait achevé de le confirmer

[1] Mathieu. Cité par M. de Lacombe, liv. V, ch. III.

[2] E. Benoist, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. I. p. 107.

[3] Il écrit lui-même que sa maison est peuplée d'officiers de la religion réformée, *Lettres missives*, t. VI, p. 580. M. Poirson, liv. V, ch. VII, et M. de Lacombe, liv. II, ch. V, ont discuté et péremptoirement réfuté les accusations d'ingratitude envers les huguenots formulées par d'Aubigné dans ses *Mémoires* et aussi par Mme de Mornay dans la vie de son mari.

[4] E. Benoist, *Histoire de Nantes*, t. I, p. 448.

[5] *Economies Royales*. Collect. Petitot, 2e série, t. III, p. 346.

[6] *Mémoires* de Mme de Mornay, p, 367.

[7] *Lettres missives*, t. V, p. 228.

lui-même dans la foi catholique[1], et ce fut aussi à partir de cette époque que les huguenots, qui d'abord se refusaient à penser qu'il eût quitté leur croyance « du fond de l'âme et de conviction », cessèrent d'en douter. Casaubon le constate avec tristesse; d'Aubigné avec une colère que la mort même du roi ne désarmera pas. « Ayant d'abord renoncé Dieu seulement des lèvres, » écrivit le farouche huguenot, en apprenant l'attentat, « il avait été frappé aux lèvres; l'ayant ensuite renoncé du cœur, il a dû être frappé au cœur. » C'était expliquer bien singulièrement les coups de poignards de Châtel et de Ravaillac, mais c'était aussi reconnaître bien énergiquement que, du moins lorsqu'il cessa de battre, le cœur de Henri IV n'appartenait plus à la Réforme[2].

Du côté des catholiques son abjuration dut également d'abord exciter et excita de grandes défiances[3]. Sa conduite ultérieure les dissipa. Je pourrais ici multiplier les témoignages, invoquer tous les papes qui ont gouverné l'Eglise durant son règne, tous les saints personnages qui l'ont approché. Je n'en citerai que deux : Paul V et saint François de Sales. Paul V, en apprenant la mort du roi, envoya chercher l'ambassadeur de France, se jeta à son cou et après

[1] *Mémoires* du cardinal de Richelieu : « Il confessa à la Reine qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la religion, pour s'assurer en effet sa couronne, mais que depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le cardinal Du Perron avec Du Plessis-Mornay, il désertait autant par raison de conscience les huguenots, comme leur parti par raison d'Etat, collect. Petitot, 2e série, t. XXI (bis), p. 12. Toutefois d'après les témoignages de Palma Cayet qui avait approché Henri IV, avant sa conversion et au moment de cette conversion, il y avait longtemps qu'il doutait tout au moins de la vérité de la doctrine calviniste et même, s'il faut croire ce ministre protestant devenu catholique et prêtre, le roi aurait pensé à se convertir dès 1584.

[2] Ces deux témoignages de Casaubon et de d'Aubigné sont opposés par M. de Lacombe au seul écrit contemporain qui prête à Henri IV, devenu extérieurement catholique, un attachement persévérant pour la religion protestante, au récit fait par le landgrave de Hesse, d'un entretien avec le Roi en 1602. (Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice le savant.) M. de Lacombe démontre par l'ensemble même du récit qu'il y a eu méprise de la part du landgrave et que son peu d'habitude de la langue française lui a fait voir dans les protestations très-vives et très-fidèlement tenues que Henri IV lui prodiguait en faveur des protestants une adhésion au principe même de leur croyance. Je ne puis que renvoyer à la discussion de cet écrivain que j'ai beaucoup consulté et qu'il est indispensable de consulter tout particulièrement soit sur les sentiments religieux, soit sur la politique religieuse de Henri IV.

[3] Témoin tous les sermons des prédicateurs de la Ligue sur la fausseté de cette conversion, Charles Labitte. *De la démocratie chez les Prédicateurs de la Ligue.* On retrouve la même défiance, mais plus modérée et moins passionnée à Rome lorsqu'il s'agit de l'absolution du Roi. *Lettres* de d'Ossat.

l'avoir tenu longtemps embrassé, il lui dit d'une voix brisée par les larmes : « Ah, mon ami, vous avez perdu votre roi et votre bon maître, et moi j'ai perdu mon bon fils aîné : prince grand, magnanime, sage et incomparable, vrai fils de l'Eglise, affectionné à ce Saint-Siège [1]. » Saint François de Sales que le roi avait beaucoup goûté, qu'à plusieurs reprises il avait voulu retenir en France comme « l'homme le plus capable de remettre l'Etat ecclésiastique en son ancienne splendeur et de chasser les hérésies, « avait contemplé les « réparations de la sainte Eglise » [2] qui s'accomplissaient dans notre pays : il avait reconnu dans le chef de la maison de Bourbon « le sang et le nom de saint Louis et de Charlemagne, les plus grands restaurateurs du service de Dieu qu'on ait jamais vus [3] ». Aussi le pleura-t-il, comme le pleuraient les Français et l'accompagnant au-delà de ce monde de sa puissante prière, il exprimait l'espérance que la souveraine bonté serait pitoyable à celui qui le fut à tant de gens, pardonnerait à celui qui pardonna à tant d'ennemis [4].

[1] L'Estoile, *Registres, Journaux,* juin 1610. Collect. Petitot, 1re série, t. XLIX, p. 70.

[2] *Œuvres complètes de saint François de Sales,* t. III, lettres, p. 546, en note.

[3] *Œuvres complètes de saint François de Sales,* t. III, lettre à Henri IV, en 1602, p. 37.

[4] *Œuvres complètes de saint François de Sales,* t. III, lettre à M. Deshayes, maître d'hôtel de Henri IV, ami du saint, p. 546. C'est à ce Deshayes que Henri IV demanda un jour, selon un vieil historien, lequel il aimait le mieux de lui ou de l'Evêque de Genève : et Deshayes ayant répondu non sans quelque embarras : « Sire, puisque Votre Majesté m'ordonne de le dire, je lui avoue que j'ai pour elle toute la vénération et toute la tendresse dont je suis capable : mais qu'aussi j'aime bien l'Evêque de Genève. — Je ne trouve pas à redire à vos sentiments, avait dit le Roi; mais je vous prie tous deux que je fasse le tiers en votre amitié. » Il faudrait pouvoir citer toute l'admirable lettre du saint sur la mort de Henri IV. Voici du moins comment elle se termine : « Au demeurant le plus grand bonheur du Grand Roi défunt fut celui par lequel se rendant enfant de l'Eglise il se rendit père de la France, se rendant brebis du grand pasteur, il se rendit pasteur de tant de peuples, et convertissant son cœur à Dieu, il convertit celui de tous les bons catholiques à soi. C'est ce seul bonheur qui me fait espérer que la douce et miséricordieuse providence du Père céleste aura insensiblement mis en ce cœur royal, en ce dernier article de sa vie la contrition nécessaire pour une heureuse mort. Aussi priai-je à cette souveraine bonté qu'elle soit pitoyable à celui qui le fut à tant de gens, qu'elle pardonne à celui qui pardonna à tant d'ennemis et qu'elle reçoive cette âme réconciliée en sa gloire qui en reçut tant en sa grâce après leur réconciliation. — Pour moi, je le confesse, les faveurs du Grand Roi en mon endroit me semblaient infinies, mettant en considération ce que j'étais lorsqu'en l'année 1602 il me fit des semonces de m'arrêter en son royaume qui étaient capable de retenir non un pauvre prêtre tel que j'étais, mais un bien grand prélat. Or Dieu disposait autrement et j'ai été extrêmement consolé que ce royal courage m'ayant une fois départi sa bienveillance ait si longuement et si gracieusement persévéré à

Un sentiment sincère inspirait donc la politique religieuse de Henri IV. Ce point établi, nous pouvons maintenant reprendre où nous l'avons laisssé le cours de cette politique.

L'abjuration de Saint-Denis ne suffisait pas à mettre le roi en règle avec l'Eglise. Pour achever son retour au catholicisme il lui fallait encore l'absolution du Pape. Sixte V et Grégoire XIV l'avaient nommément excommunié, menaçant de plus d'excommunier avec lui tous ses partisans [1]. Aux bulles pontificales, les Parlements de Tours et de Châlons avait opposé des arrêts dont la brutale violence, allant jusqu'à contester à un Pape reconnu de toute l'Eglise sa qualité même et son titre, était plus propre à indigner qu'à ramener les consciences catholiques [2]. Les évêques royalistes avaient dû prendre et avaient pris en effet une tout autre attitude que les magistrats [3]. Pour mettre leur parti à l'abri des foudres romaines, ils n'avaient pas nié l'autorité du Saint-Siège ; ils avaient invoqué sans doute les droits, les libertés de l'Eglise gallicane ; mais en même temps ils avaient pris soin de déclarer que le Pape avait été mal informé « de l'état du royaume », trompé « par la malice des étrangers ennemis de la France. » C'est pourquoi « sans rien diminuer de l'honneur et respect dus à notre Saint-Père », ils tenaient sa sentence pour nulle, promettant ultérieurement de lui représenter « la justice de leur cause, leurs saintes intentions et de le rendre satis-

m'en gratifier, comme mille témoignages qu'il a faits en diverses occasions m'en assurent et bien que je n'ai jamais rien reçu de sa bonté que la douceur d'être en ses bonnes grâces, si m'estimai-je extrêmement redevable à continuer mes faibles prières pour son âme et pour le bonheur de la postérité. »

[1] Sixte V avait excommunié le roi de Navarre, en même temps que Henri III, après le meurtre du duc et du cardinal de Guise. M. Poirson résume les Bulles de Grégoire XIV, t. I, liv. II, ch. v.

[2] Voir le texte de ces arrêts. — *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 567 et 369.

[3] Cette différence d'attitude entre les évêques royalistes et le Parlement est constatée par l'historien E. Benoist. « La petite partie du clergé qui suivait le Roi ne fut pas si vigoureuse (que les Parlements de Tours et de Châlons; elle garda bien plus de mesure avec le Pape que le Parlement. Il est vrai qu'elle déclara la Bulle abusive, parce que le clergé du parti du roi s'y trouvait excommunié avec le reste de ses adhérents; mais bien loin de consentir à n'avoir point de correspondance avec Rome, ce petit corps résolut d'envoyer au Pape et en demanda la permission au Roi... Cette faible assemblée voulut avoir son sentiment à part et traverser par cette singularité les résolutions du Parlement qui soutenait avec vigueur, les droits de la couronne. » *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. I, p. 78-79. Bien que au moins cent évêques fussent alors royalistes, l'assemblée qui se prononça sur les Bulles du Pape ne comptait que deux cardinaux, six ou sept archevêques ou évêques et un petit nombre d'ecclésiastiques du second ordre. Les autres n'ayant pas pu ou pas voulu se réunir, se taisaient; de là les expressions d'Elie Benoist *petite partie du clergé, petit corps, faible assemblée.*

fait[1]. » L'abjuration survenant, ils avaient délibéré de la recevoir et d'absoudre le roi en considération de l'impossibilité où ils se trouvaient de recourir incontinent à Rome.

Mais en même temps ils avaient posé la condition que le roi ferait sa soumission au Saint-Siège et lui demanderait de ratifier leur sentence[2]. Ils ne pouvaient méconnaître en effet que c'était au pape qu'il appartenait de lever les censures prononcées par le Pape et que le chef de l'Eglise universelle est en matière religieuse le vrai juge des actes publics des souverains. Aussi l'absolution du pape était-elle unanimement désirée par les vrais catholiques. Parmi les ligueurs, les plus opiniâtres, nous l'avons vu, l'attendaient pour se soumettre; les mieux disposés à la paix se soumettaient en insistant pour qu'elle fut sollicitée et obtenue. Au dehors, Henri IV ne pouvait évidemment passer pour catholique aussi longtemps que le chef de l'Eglise ne le reconnaissait pas comme tel. Aux yeux de la France, aux yeux de l'Europe, la réconciliation commencée à Saint-Denis ne devait s'achever qu'à Rome [3].

Mais à Rome quelles difficultés nouvelles? La France y retrouvait et plus enracinée, et plus opiniâtre à lui disputer le terrain que partout ailleurs, son ennemie l'Espagne. Si Henri IV était reconnu fils aîné de l'Eglise, Philippe II achevait de perdre pied dans le royaume très-chrétien : bien plus il était diminué dans la chrétienté tout entière; cessant d'être le seul appui de l'Eglise, il ne pourrait plus la dominer et dominer par elle tous les catholiques. Aussi pour fermer l'accès de Rome à son rival, Philippe II n'épargna aucun effort. Son ambassadeur alla, dit-on, jusqu'à menacer le pape de la guerre, de la famine, de la perte de son domaine temporel et même d'un schisme soit en Espagne, soit en Allemagne [4]. Ces violentes menaces devaient démontrer sans doute à

[1] Déclaration de l'Eglise de France, assemblée à Chartres. *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, t. V, p. 72 et Poirson, liv. II, ch. III.

[2] Palma Cayet, *Chronologie novenaire*. 1593. Collect. Petitot, 1re série t. XLII, p. 1. —*Mémoires* de Cheverny. Collect. Petitot 1re série, t. XXXVI, p. 240.

[3] Sur la nécessité de l'absolution du Roi à Rome, voir la lettre de d'Ossat, 6 janvier 1596.

[4] Ces menaces sont relatées par le duc de Nevers qui avait été envoyé à Rome par Henri IV, et par La Chastre, ligueur ralliée au Roi. Bien que le témoignage d'ailleurs très-précis et très-concordant de ces deux Français ne vaille pas ici ce que vaudraient les témoignages venus de la Cour Pontificale ou le texte même des dépêches de l'ambassadeur d'Espagne, nous croyons toutefois pouvoir l'admettre, car les violences de l'Espagne telles que les a fait connaître M. de Hubner (*Vie de Sixte V*), rendent plus que vraisemblables les menaces adressées à Clément VIII. Nevers et La Chastre d'après Poirson, liv. II, ch. III. *Mémoires* de Nevers, Palma-Cayet

la Cour romaine combien il lui importait de s'affranchir de la domination espagnole, elles confirmaient ce qu'avait dit, n'étant encore que cardinal, un pape qui parut pourtant sur la chaire de Saint-Pierre très-dévoué à l'Espagne, Grégoire XIV : « qu'il était nécessaire que le roi de France fut roi de France, et le roi d'Espagne roi d'Espagne et que la grandeur de l'un servit comme de barrière à l'autre [1]. »

Mais en attendant que cette barrière fut relevée, l'Espagne seule paraissait présente à Rome; ses créatures semblaient occuper toutes les avenues par où l'on parvenait au Saint-Siège; sa puissance n'était-elle pas depuis l'avènement du protestantisme le seul appui visible de l'Eglise? le pape le plus religieux ne devait-il donc pas craindre de la braver [2]. Quand l'Espagne aurait cessé de soutenir la cause catholique, l'Eglise pourrait-elle compter sur la France, la France si variable, si déchirée et si amoindrie depuis les guerres de religion? Ici les scrupules du Pontife venaient se mêler aux perplexités de l'homme d'Etat. Les doutes qu'au premier moment ne pouvait manquer d'exciter la conversion de Henri IV, assiégaient, plus que tout autre, l'âme de Clément VIII. Quel gage ce prince avait-il donné de son retour à la vraie foi? A quel titre méritait-il d'être absous? Et s'il n'était pas ou sincère ou constant, s'il revenait à l'hérésie après l'avoir quittée, comme il l'avait déjà fait une première fois après la Saint-Barthélemy, si le Pape se laissait abuser, que deviendrait dans ce scandale l'honneur du Saint-Siège; quelle autorité lui resterait-il soit en France, soit dans toute la chrétienté?

Telles étaient les pensées qui agitaient Clément VIII [3], c'est pourquoi il disait : « Avant d'ouvrir la porte, il faut que je laisse frapper plus d'une fois [4]. » En effet, le duc de Nevers envoyé par

[1] Ce propos est mentionné dans une lettre écrite à ce Pape même par le duc de Luxembourg qui avait été envoyé précédemment à Rome par le Roi et les royalistes catholiques, 8 avril 1591. — *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 352.

[2] D'Ossat. — Edition Amelot de la Houssaye. — Lettre XXIII.

[3] D'Ossat, lettre IX, XI, XIX, XXIII, 57. — Edition Amelot de la Houssaye.

[4] Le cardinal de Gondy, évêque de Paris en 1592 « entra un jour en devis assez familier avec Sa Sainteté et après lui avoir dit l'intention de Sa Majesté touchant sa conversion il lui dit en ces termes : Mais Père Sainct, voyant la soubmission très-dévote du Roi quelle difficulté faites-vous? N'avez-vous pas la puissance de le recevoir? » Le Pape lui répondit : « Qui en doute? mais il est requis que je laisse frapper à la porte plus d'une fois, afin de cognoistre mieux si l'affection est telle qu'elle doit être. » « Le dit sieur cardinal insistant, lui dit encore que donc il luy plust ouvrir le sein de l'Eglise pour y recevoir son fils premier né. Je le feray, dit le Pape, quand

Henri IV fut éconduit. Le roi dut attendre; mais en attendant il continuait de battre Mayenne et les Espagnols; il s'affermissait dans son royaume. Enfin là où un prince avait échoué, il employa deux ecclésiastiques, d'Ossat et Du Perron; d'Ossat négociateur habile qui prépara les voies, Du Perron, théologien savant, controversiste redouté des huguenots et qui, en plaidant pour le roi, plaidait pour lui-même, car il était l'un des évêques qui l'avaient absous. Tous deux parvinrent à mettre de leur côté la conscience droite, délicate et pure de Clément VIII. Ils y furent singulièrement aidés par le confesseur du Pape, le pieux et savant Baronius, inspiré lui-même par le plus saint personnage de Rome, dont il était le disciple, par saint Philippe de Néri [1].

Tous les obstacles cependant n'étaient pas encore applanis, car le Pape ne voulait pas prononcer « dans la plus grande affaire que le Saint-Siège ait eu depuis plusieurs centaines d'ans, » sans l'avis des cardinaux. Il fallait donc que, parmi eux comme dans l'esprit du Souverain-Pontife, l'intérêt de la religion en France l'emportât sur les préjugés espagnols. Après que Baronius et saint Philippe de Néri eurent achevé de déterminer Clément VIII, personne ne s'employa davantage à persuader le Sacré-Collège qu'un jésuite créé récemment cardinal, et qui passait alors pour la lumière de l'Eglise, Toleto. Il était pourtant lui-même Espagnol, « chose émerveillable, voire œuvre de Dieu, » dit d'Ossat, « que du milieu de l'Espagne Dieu ait suscité un personnage de grande autorité pour procurer ce que les Espagnols abhorrent le plus [2]. »

Le Pape, ayant enfin réuni les cardinaux en consistoire, les exhorta à ne songer qu'au bien de l'Eglise, à considérer non-seulement la personne du roi de Navarre, mais surtout le royaume de France et les conséquences qu'aurait pour la foi catholique en ce royaume, et de là dans la chrétienté tout entière, la résolution qui allait être prise; enfin il ne manqua pas d'observer qu'il s'agissait d'un jugement à rendre dans le for extérieur et que la même rigueur n'était pas requise pour l'absolution des censures que pour l'ab-

il sera temps. » Palma Cayet, *Chronologie novenaire,* collect. Petitot, 1re série, t. XLI, p. 172.

[1] Theiner : Notice sur saint Philippe de Néris. *Dictionnaire de la théologie catholique,* traduit de l'allemand, par Goschler.

[2] D'Ossat, lettres XXX-XXXII, et LXXXI. Toleto, avant d'être cardinal, prêchait avec une grande liberté le Pape et les cardinaux, Montaigne en parle dans son voyage en Italie. « Il y avait un autre prêcheur qui prêchait aux Papes et aux cardinaux, nommé Padre Toledo : en profondeur de scavoir, en pertinence,et disposition, c'est un homme très-rare. » *Journal du voyage* de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581, publié en 1774, t. II, p. 177.

solution des péchés. Cela dit, il annonça aux cardinaux qu'après leur avoir laissé le temps de la réflexion, il les interrogerait chacun séparément : il voulait ainsi les mieux soustraire à la surveillance et les affranchir de la sujétion de l'Espagne. Il y parvint : consultés de la sorte, les deux tiers du Sacré-Collège se prononcèrent pour l'absolution [1].

Cependant tandis que se poursuivait lentement cette délibération décisive, tandis que l'Espagne multipliait pour l'entraver les menaces et les intrigues, le Pape priait et faisait prier dans Rome. On le vit deux fois, le 5 et le 25 août, aller, la tête basse et pieds nus, à l'aube du jour, de son palais de Monte-Cavallo à l'église de Sainte-Marie-Majeure, y dire la messe et faire longue oraison [2], et ce fut après s'être environné de tous les conseils et muni de tous les secours de l'Eglise que, le dimanche 17 septembre 1595, dans la basilique de Saint-Pierre, il accorda aux deux procureurs de Henri IV, d'Ossat et Du Perron prosternés à ses pieds, avec toutes les marques de la soumission et de la pénitence, l'absolution solennelle qui terminait le divorce de la couronne de France avec le Saint-Siège. Aussitôt la joie de Rome éclata de façon à faire mal, disait d'Ossat, « aux oreilles et aux yeux des Espagnols ; » joie du peuple entier, autant que de la Cour pontificale. Pendant que tonnait le canon du château Saint-Ange, pendant que cardinaux et prélats se pressaient autour des ambassadeurs de France et se rendaient en foule aux *Te Deum* que les Français faisaient célébrer, des feux de joie s'allumaient, les armes de France étaient arborées dans les rues de la ville et les plus pauvres Romains ayant à peine du pain à manger achetaient des portraits de Henri IV [3]. Rome se montrait aussi aise que Paris l'avait été deux ans auparavant de recouvrer le roi de France.

Les conditions de l'absolution convenaient d'ailleurs à la dignité de la couronne en même temps qu'à la tranquillité du royaume ; les habiles envoyés qui avaient obtenu la sentence étaient fondés à le dire [4]. Grâce à eux en effet le Pape en absolvant le prince reconnu par lui roi de France ne parlait pas de le réhabiliter ; son droit au trône était affermi sans paraître remis en question [5]. D'autres exigences avaient été également écartées. Au dehors le Pape n'imposait pas au

[1] D'Ossat. Lettre.
[2] D'Ossat, lettre XXX, 20 août 1595.
[3] D'Ossat. Lettres XXXII et XXXIII, septembre 1595.
[4] D'Ossat. Lettre XXXII, 17 septembre 1595.
[5] Pour le regard de la réhabilitation qui a été fait en cette affaire qui était une pierre de scandale pour faire rompre tout, il se trouvera que le Roi a une absolution pleine et entière contre laquelle les Espagnols ou les ligueurs ne sauraient qu'opposer ni s'excuser en aucune façon de reconnaître Sa Majesté pour roi de France en la meilleure sorte que le Roi fut jamais. Et néanmoins

roi, quelque désir qu'il en eut, la paix avec les puissances catholiques ou la rupture avec les puissances protestantes. Au dedans, il avait également renoncé à réclamer l'intolérance ; averti que les huguenots continueraient à jouir des libertés civiles et religieuses qui leur avait garanties l'édit de 1577, il s'y était résigné [1] : une clause de la sentence, recommandant au roi de favoriser de préférence les catholiques dans la distribution des emplois publics, reconnaissait même implicitement que les hérétiques ne devaient pas en être exclus [2]. Au dedans comme au dehors la politique royale gardait son indépendance.

Toutefois ce n'était pas sans condition que le Pape pouvait recevoir dans le sein de l'Eglise le roi qui s'en était si longtemps déclaré l'ennemi ; parmi les clauses contenues dans la bulle de l'absolution [3], les unes regardaient la personne du nouveau converti à qui diverses prières et pratiques religieuses étaient prescrites pour manifester sa conversion, pour expier son hérésie; les autres concernaient le royaume où les dommages que la vraie foi avaient soufferts réclamaient réparation et voici en quoi consistaient ces dernières : le roi devait retirer le jeune prince de Condé, alors son héritier présomptif, des mains des huguenots, et le faire élever catholiquement ; rétablir l'exercice de la religion catholique en Béarn; bâtir un monastère d'hommes ou de femmes en chaque province du royaume et en la principauté de Béarn ; enfin publier et faire exécuter le concile de Trente « excepté aux choses qui ne se pourraient exécuter sans troubler la tranquillité du royaume s'il s'en trouvait de telles. » Ces conditions, sans porter atteinte à la prérogative royale, répondaient merveilleusement à tous les besoins religieux de la France, à tous ceux du moins qu'il dépendait du Prince de satisfaire.

Ainsi obtenue l'absolution du roi parut mettre d'accord tous les Français. Tandis que les magistrats les plus gallicans du parlement de Paris rendaient hommage à l'habile fermeté de d'Ossat et de Du Perron et reconnaissaient qu'ils n'avaient pu réclamer rien de

il ne se trouvera aucune expression de réhabilitation en toute la bulle, où cependant toutes choses sont si bien que contre ceux qui voudraient dire que le Roi aurait besoin de réhabilitation, on peut soutenir qu'elle y est en substance et en effet, et contre ceux qui voudraient dire qu'il se serait fait tort d'en prendre, or pour soutenir qu'il n'y en a point du tout. » Annotations et avertissements envoyés au conseil du Roi, par Du Perron et d'Ossat sur les articles de l'absolution. *Mémoires* de Cheverny. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVI, p. 311.

[1] D'Ossat. Lettre XVIII, 21 mars 1595.

[2] C'est l'article X.

[3] Ces clauses sont annoncées dans les *Mémoires* déjà cités de Cheverny avec les explications et commentaires de Du Perron et d'Ossat sur chaque art. Collect. Petitot, 1re série, t. XXXVI, p. 301-311.

plus[1], les derniers restes de la Ligue étaient désarmés et se soumettaient. Le duc de Mayenne demanda à traiter aussitôt après avoir connu la bulle de Clément VIII et son traité fut définitivement conclu quelques mois plus tard[2].

On l'a beaucoup blâmé d'avoir attendu jusque-là. N'aurait-il pas cependant manqué à ses propres principes, s'il avait reconnu le roi comme catholique avant que le Pape l'eût déclaré tel, et ne convient-il pas que, pareil au capitaine d'un vaisseau naufragé, le chef d'un parti vaincu soit le dernier à l'abandonner? Ce qu'il est juste de reprocher à Mayenne dans le temps qui s'écoula entre l'abjuration et l'absolution de Henri IV, c'est qu'il ne se contenta pas d'attendre, c'est qu'abandonné de la plupart des siens et voulant néanmoins continuer la lutte, il parut se rapprocher de l'Espagne et se lier avec elle plus étroitement qu'il n'avait jamais fait. Lorsqu'il vit la Bourgogne, regardée par lui comme son domaine, s'ébranler tout entière et se tourner vers le roi, il y introduisit pour la contenir des troupes espagnoles et ce fut en compagnie du connétable de Castille qu'il eut avec le Béarnais sa dernière rencontre, qu'il se fit battre à Fontaine-Française[3]. L'ambition du pouvoir souverain s'était emparé de lui; il ne savait plus s'en défaire. Pourtant si l'Espagne et lui se rapprochaient dans les moments désespérés, au fond ils n'étaient pas, ils ne furent jamais amis. Dans l'intérieur de la Ligue, Espagnols et fanatiques se défièrent également de Mayenne et le redoutèrent toujours comme le principal obstacle à leurs desseins, à leurs excès. En effet ce fut longtemps grâce à lui que les uns et les autres échouèrent, que les honnêtes gens de son parti l'emportèrent sur les violents et les fous, et si l'on tient compte non pas seulement de quelques-uns de ses actes, mais de l'ensemble de sa conduite, il faudra reconnaître que sa politique trop souvent indécise et tortueuse était en définitive modérée et sensée. Quant à cette ambition de régner, cause de ses fautes, ceux qui l'ont bien connu attestent qu'elle ne lui était pas naturelle; elle lui fut inspirée par la fatalité d'une guerre civile qu'à la différence de son frère il n'avait pas souhaitée[4]. Il la conçut tardivement; tardivement aussi il y renonça, assez tôt, cepen-

[1] De Thou, liv. CXIII.

[2] Palma Cayet. *Chronologie novenaire*. t. XLIII, p. 89 et 233. — Cheverny, *Mémoires*. Collect. Petitot 1re série t. XXXVI, p. 297.

[3] De Thou, liv. CVIII et CXII. — Palma Cayet. *Chronologie novenaire*, 1595, collect. Petitot, 1re série, t. XLIII, p. 36 et s.

[4] De Thou, liv. XCIII. « Il était aisé de voir que l'un (Mayenne) se serait plutôt contenté d'une grandeur servile que de troubler l'Etat pour s'élever à une puissance supérieure à celle d'un simple sujet. L'autre, au contraire, (Guise) ne mettait point de borne à ses désirs et supérieur aux lois, il n'imaginait rien dont à quelque prix que ce fût il ne voulût venir à bout. »

dant pour que le roi, nous allons le voir, estimât sa résolution méritoire, et surtout cette résolution fut franche et sans retour. En se soumettant, il parut rentrer dans le rôle qui convenait à son caractère. Henri IV et son fils n'eurent pas dans la suite de plus fidèle et souvent de plus utile serviteur [1].

Le traité qu'il conclut ne fut pas celui d'un particulier mais bien d'un chef de parti. Le roi lui reconnut en propres termes cette qualité. Aussi ce traité ne stipula-t-il pas seulement des avantages considérables pour le duc de Mayenne lui-même ; il visa les conditions accordées à ceux de ses lieutenants qui lui étaient jusqu'à la fin restés fidèles [2]. Il embrassa la Ligue entière : il l'amnistia, si l'on doit appeler amnistie une déclarattion qui en réalité la justifiait. Voici en effet comment était conçu l'édit accordé à Mayenne : il convient ici d'en citer quelque chose car cet édit rendu à Folembray au mois de janvier 1596 [3], contient au terme de la guerre civile le jugement porté par le roi de France sur les Français qui lui ont tenu tête, et si ce jugement paraît à certains égards trop indulgent pour le chef de la Ligue, il faut reconnaître que pour la Ligue elle-même il est généreusement et souverainement équitable.

Le roi déclarait d'abord n'avoir guère moins avancé la réunion de ses sujets sous son obéissance par sa clémence que par ses armes ; à cette clémence il avait été mu non seulement par l'amour extrême qu'il leur portait, par la compassion qu'il avait de leurs misères et calamités, mais aussi par la considération des causes qui les avaient excités à s'armer ; il les avait jugés dignes d'excuses parce que le soin que chacun doit avoir du salut de son âme les avait déterminés, et que, pour un vrai chrétien, rien ne saurait avoir tant de puissance qu'une telle obligation. Il ajoutait « avoir souvent éprouvé par lui-même que la force endurcit plutôt qu'elle ne change les courages des hommes au fait de la religion », et arrivait ainsi à parler de sa conversion. Sitôt que les avantages que Dieu lui avait donnés sur ses adversaires lui avaient laissé quelque relâche, il avait voulu être instruit en la vérité de la religion catholique, de laquelle Dieu lui ayant fait la grâce de le rendre capable avec ferme propos et résolution d'y persévérer jusqu'au dernier soupir de sa vie, il n'avait eu

[1] Notamment lorsque les Espagnols surprirent Amiens et qu'il fallut le reprendre ensuite à la mort de Henri IV et dans les premiers jours de la Régence. Fontenai Mareuil. Collect. Petitot, 1re série, t. I, p. 156, L'Estoile, collect. Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 193 ; t. XLVIII, p. 436, XLIX, p. 4. Palma Cayet. *Chronologie novenaire*. Collect. Petitot, 1re série, t. XLIII, p. 359, et De Thou, liv. CXVIII.

[2] Edit de Folembray. Art. I, 27-28.

[3] *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 347.

depuis de plus grand désir que de se réconcilier avec le Saint-Siège. Mais cette réconciliation « tant désirée pour l'entier repos de son âme comme pour la satisfaction plus grande des consciences de ses sujets émus du seul zèle de leur religion » avait été traversée par les ruses ordinaires de ses ennemis et leur puissance à Rome. Pour qu'elle s'accomplit il avait fallu que le Saint-Père n'ayant égard qu'au seul bien de la religion chrétienne, confondit par sa prudence et bonté l'audace et mensonge des dits ennemis. Grande occasion pour le roi de louer Dieu, de magnifier l'équanimité de Sa Sainteté et d'admirer la Providence divine à qui il avait plu que le chemin de son salut fut aussi le plus propre à lui gagner le cœur de ses sujets et les amener à le reconnaître et lui obéir. Cela dit, il arrivait au duc de Mayenne et continuait ainsi : « Mais ce bon œuvre n'eût été parfait, ni la paix entière, si notre très-cher et très-aimé cousin, le duc de Mayenne, chef de son parti, n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de faire, sitôt qu'il a vu que notre dit Saint-Père avait approuvé notre dite réunion. Ce qui nous a mieux fait sentir qu'auparavant le but de ses actions ; recevoir et prendre en bonne part ce qu'il nous a remontré du zèle qu'il a eu à la religion ; louer et estimer l'affection qu'il a montrée à conserver le royaume en son entier, duquel il n'a fait ni souffert le démembrement, lorsque la prospérité de ses affaires semblait lui en donner quelques moyens : comme il a fait encore depuis qu'étant affaibli il a mieux aimé se jeter entre nos bras et nous rendre l'obéissance que Dieu, nature et les lois lui commandent que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvaient encore faire durer la guerre longuement au grand dommage de nos sujets. Ce qui nous a fait désirer de reconnaître sa bonne volonté, l'aimer et traiter à l'avenir comme notre bon parent et fidèle sujet. » Ayant ainsi justifié le traitement favorable qu'il accordait à Mayenne, il engageait tous les catholiques à imiter son exemple, et pour confirmer les uns, pour exciter les autres, pour ôter à tous tout prétexte de dissension, non seulement il attestait de nouveau à la fin de ce long préambule sa résolution de vivre et de mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, mais de plus il proclamait son intention d'en procurer à l'avenir le bien et avancement de tout son pouvoir, avec le même zèle que les rois ses prédécesseurs, en conservant néanmoins la tranquillité publique. C'est dans ce but, c'est pour pratiquer cette politique, qu'il se proposait de prendre « l'avis de tous ses bons et loyaux sujets catholiques tant de ceux qui l'avaient toujours assisté que de ceux qui se remettaient en son obéissance. »

Les clauses de l'édit n'étaient pas moins avantageuses à tout le parti de la Ligue que les motifs n'en étaient honorables. Tous les édits, toutes les sentences rendus contre les ligueurs étaient révo-

qués, la mémoire même devait en être abolie [1]; toutes recherches contre leurs actes [2] interdites à l'avenir, toutes marques des discussions passées ôtées [3]; tous les écrits pouvant les rappeler supprimés [4]. En même temps les villes dont quelques ligueurs avaient été chassés leur étaient rouvertes [5]; ils étaient réintégrés non-seulement dans les biens mais dans les emplois, offices et bénéfices qu'ils avaient pu perdre [6] et confirmés dans ceux qu'en cas de vacance et au sein des pays soumis à la Ligue avait pu leur conférer le duc de Mayenne [7]. Enfin ils étaient déchargés des deniers publics perçus, des sommes dépensées, des dommages causés par eux durant la guerre civile [8] et le roi allait jusqu'à prendre au compte du Trésor royal les dettes contractées par Mayenne pour subvenir à cette guerre [9]. Ces avantages étaient assurés aux ligueurs sous la seule condition qu'ils déclareraient en vouloir jouir, et prêteraient au roi serment de fidélité [10].

Ainsi fut terminée la Ligue; ainsi fut-elle dissoute en même temps que satisfaite. Après la soumission de Mayenne et de ses lieutenants elle n'avait plus de tête. Le jeune duc de Guise avait traité avant son oncle et même s'était efficacement et courageusement employé pour réduire Marseille sous l'obéissance du roi dans le moment où cette ville allait tomber sous le joug espagnol [11]. Vers la même époque, le 4 septembre 1595, l'ancien chancelier de la Ligue, le premier

[1] Edit de Folembray, art. II.

[2] Art. V, XII et XXIV. Il n'y avait d'exception que pour les crimes et dél punissables en même parti et l'assassinat du feu roi (art. V). Cette exception même était déclarée « ne se pouvoir étendre envers les princes et princesses qui s'étaient séparés de l'obéissance du feu Roi. » Le roi prononçait qu'il n'y avait contre eux aucune charge et interdisait à son procureur général de les rechercher (art. VI). Article destiné spécialement à la duchesse de Montpensier, sœur de Mayenne, soupçonnée d'avoir eu part à la mort de Henri III.

[3] Art. III.

[4] Art. XI.

[5] Art. VII.

[6] Art. IV et XXIII.

[7] Art. XVI-XXI.

[8] Art. VIII-X et XXII.

[9] Art. XXIX et XXX.

[10] Art. XXV.

[11] Poirson, liv. V, chap. I. Il faut confesser que M. de Guise usa d'une grande prudence, industrie et dextérité pour rétablir l'authorité du Roy et par conséquent la sienne entre tant d'embarras de divers partis et d'intentions contrariantes; la réduction de Marseille est une des plus belles actions militaires et politiques qui se soient passées et notre temps. » Sully. *Economies Royales.* Collect. Petitot, 2[e] série, t. II, chap, XVIII, p. 35. Voir aussi *Mémoires* d'Antoine Paget, collect. Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 751.

des ligueurs dans l'ordre ecclésiastique, Pierre d'Epinac, retiré dans son diocèse, recevait solennellement Henri IV à Lyon et le logeait dans son archevêché. Il y avait déjà plus d'un an qu'il lui avait fait soumission [1] lorsqu'il le reçut à la porte de sa cathédrale; il le félicita d'une conversion qui était, disait-il, « la plus grande grâce que Dieu lui eût jamais faite, en même temps qu'un moyen extraordinaire et miraculeux de restaurer l'Etat » et suppliant le roi d'être « comme il l'avait promis et commencé, le protecteur de la foi catholique, » il venait avec ses chanoines « baiser ses victorieuses mains » et lui témoigner le dévouement du clergé à son service [2].

Parmi les principaux ligueurs, un seul, le duc de Mercœur, s'opiniâtra deux ans encore et se maintint en Bretagne, moins comme chef de parti que comme seigneur féodal. Il avait du côté de sa femme des prétentions à la souveraineté de cette province et, malgré les instances du Pape, ne consentait point à s'en dessaisir en se soumettant. Mais enfin la Bretagne s'ébranlant l'abandonna tout entière pour se donner au roi. Il fallut traiter alors : la sœur du duc de Mercœur, Louise de Vaudémont, veuve du roi Henri III, jalouse de contribuer du fond de son deuil et de sa retraite à la paix de la France, s'entremit et l'arrangement qui fut conclu ferait autant d'honneur à la prudence qu'à la générosité de Henri IV, s'il n'avait en même temps perpétué la trace de ses coupables faiblesses. Comblé de biens et d'avantages de toutes sortes, Mercœur fut obligé de quitter la Bretagne. Mais le prince auquel il en cédait le gouvernement devait être le mari de son unique fille; malheureusement ce mari désigné d'avance était César de Vendôme, l'enfant presque encore au berceau de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Le même acte qui achevait d'assurer le repos du royaume préparait un établissement princier à la descendance illégitime du roi : heureuse transaction dans le présent, exemple funeste légué à l'avenir [3].

Quant au duc de Mercœur lui-même, sa destinée resta singulière. Comme il avait l'âme chrétienne et grande en même temps que l'esprit aventureux, ne trouvant plus rien à faire en France, il s'en alla sur la frontière toujours menacée de la chrétienté, en Hongrie, guerroyer pour la croix contre le croissant. A la tête des troupes impériales fort inférieures en nombre et jusqu'alors malheureuses, il étonna, il fit reculer les Ottomans; on dit qu'à son aspect ils se sou-

[1] Lettre datée de Meilant 13 mai (1594) et publiée par M. Tamizey de Larroque. (*Revue des Chartes historiques.* Octobre-décembre 1866, p. 616.)

[2] Palma Cayet Collect. Petitot, 1re série, t. XLIII, p. 77.

[3] Cheverny *Mémoires.* Collect. Petitot, 1re série t. XXXVI, p. 335 et 5. Palma Cayet, *Chronologie novenaire.* Collect. Petitot, 1re série, t. XLIII, p. 201, 1387, 413. L'Estoile, *Mémoires, Journaux.* Collect. Petitot, 1re série, t. XLVI, p. 224.

vinrent d'une antique prédiction leur annonçant que l'épée des Français les chasserait d'Europe [1]. Digne peut-être d'une telle gloire, ce vaillant homme ne devait pas l'obtenir. Comme il revenait en France pour refaire ses forces épuisées et se préparer à une nouvelle expédition, une fièvre maligne le saisit à Nuremberg. Les derniers moments du capitaine qui venait d'user sa vie à défendre l'empire furent tourmentés par l'intolérance protestante. Ne pouvant obtenir que la messe proscrite de Nuremberg fut célébrée près de son lit, il voulut se faire porter mourant à travers la campagne pour recevoir son Dieu. Le magistrat de la ville permit alors à grand peine qu'un prêtre allât quérir une hostie consacrée à trois lieues de là et le communiât secrètement. Ainsi finit le 19 février 1602 à quarante-trois ans le dernier des ligueurs devenu le dernier des croisés. A la demande de sa veuve, saint François de Sales prononça à Paris, à Notre-Dame, son oraison funèbre [2].

La lutte qui avait rempli le seizième siècle en France se terminait avec ce siècle. Le protestantisme en sortait toléré, le catholicisme prédominant et le roi maître incontesté du royaume. Aux troubles et aux conflits succédait un ordre de choses à la fois antique et nouveau, issu du malheur des temps, mais propre à y porter remède et destiné, après tant d'orages, à préparer la régulière grandeur du siècle qui allait s'ouvrir. Le pouvoir royal devenait de plus en plus la pierre angulaire de la société française : la foi catholique en demeurait l'âme et la vie ; le pouvoir royal, relevé et porté plus haut par sa soumission à la foi catholique, la foi catholique retrempée par une sanglante épreuve et capable désormais de triompher dans la paix de toute contradiction.

Telles étaient les perspectives de l'avenir. Mais dans le présent que de désordres ! Que de maux à guérir ! Que de souillures et que de plaies sur le corps sanglant et déchiré de la patrie ! toutes les forces vives de la France ne s'étaient-elles pas violemment tournées les unes contre les autres et ses principes de vie n'avaient-ils pas paru se changer en principes de mort ? Les dégager du chaos, les redresser et les coordonner ensemble, telle était la tâche de Henri IV et tel fut en effet son labeur, depuis le jour où cessant de lutter, il commença de gouverner. L'œuvre n'était pas encore achevée quand il périt.

C. DE MEAUX.

[1] De Thou. Livre CXXI, CXXIV, CXXV, Charles de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, liv. IV, chap. VI.

[2] De Thou, liv. CXXVII. L'Estoile, *Mémoires, Journaux.* Collect. Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 327. Saint François de Sales. *Oraison funèbre du duc de Mercœur* et *Lettre à la duchesse de Mercœur.*

PROCÈS-VERBAUX INÉDITS

DE LA

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE 1849

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

I

Au mois de novembre dernier, répondant à un honorable député, M. de Kerjégu, qui interpellait le gouvernement sur une violation de la loi de l'enseignement primaire, M. Dufaure, président du Conseil et garde des sceaux, disait : « La loi qui a fondé en France la liberté d'enseignement a été principalement l'œuvre de trois grands catholiques, M. de Montalembert, M. de Falloux, Mgr Dupanloup. » Si à ces trois noms glorieux il avait ajouté celui d'un homme d'Etat philosophe et libéral, M. Thiers, il aurait dit toute la vérité historique sur l'origine et les auteurs de la loi qui fut votée sous la seconde de nos Républiques, et que la République actuelle menace si violemment.

Comment a été préparée la loi de 1850 ? Dans quel esprit fut-elle conçue ? A quelles pensées de conciliation et de justice répondit-elle ? C'est l'étude que nous voudrions entreprendre en remontant aux sources mêmes, c'est-à-dire, aux procès-verbaux [1], jusqu'à présent inédits, de la Commission extra-parlementaire qui, nommée par M. de Falloux au lendemain même de son avènement au ministère de l'instruction publique, arrêta les bases de la législation votée, l'année suivante, par l'Assemblée législative.

[1] Ces procès-verbaux, supérieurement rédigés par MM. Housset et Chevallier, secrétaires, furent lus et approuvés après chaque séance. (Voir le premier article de M. de Falloux sur l'évêque d'Orléans, dans *le Correspondant* du 25 décembre dernier.) — La publication de ces procès-verbaux fut l'un des derniers et plus chers désirs de Mgr Dupanloup.

Nous avons nommé les quatre hommes à qui, depuis trente ans bientôt, l'Université dut la paix avec l'Eglise, et à qui l'Eglise dut aussi d'avoir repris sa part légitime dans l'éducation de la jeunesse française. Si nous voulions définir le rôle distinct de chacun de ces quatre hommes dans cette grande œuvre, nous dirions que sans M. de Montalembert, sans ses luttes généreuses pendant dix-huit ans, la question de la liberté d'enseignement n'aurait pas été mûre en 1848; — que sans M. de Falloux, elle n'aurait pas été tirée du domaine de la controverse, coordonnée en loi et revêtue de l'autorité décisive du gouvernement; — que sans Mgr Dupanloup, sans son éloquence persuasive, conciliante dans les détails, invincible et ferme sur les principes, l'accord d'où sortit cette loi équitable, ne se serait pas fait dans la Commission préparatoire; — que sans M. Thiers enfin, dont le secours fut inappréciable et incomparable, la loi elle-même n'aurait pas réuni, dans l'Assemblée de 1850, la majorité nécessaire à son adoption.

Ce fut M. de Montalembert qui fut le chevalier, le Roland, le Cid, le Condé de cette merveilleuse campagne. Durant les dix-huit années du gouvernement de juillet, il avait fait de la cause de la liberté d'enseignement l'âme de sa vie, de ses actions, de sa chaude et populaire éloquence : « Pair héréditaire, écrivait son émule, M. de Falloux, en possession de la tribune aussitôt qu'il fut en âge d'y monter, et orateur dès son premier discours, M. de Montalembert, que tant d'autres séductions pouvaient atteindre, que tant d'autres ambitions pouvaient entraîner, eut le privilège incomparable de se dévouer, dès le premier jour et sans partage, à la cause de Dieu. Toujours écouté, mais toujours contredit, arrachant quelquefois des applaudissements et jamais un vote à la majorité de ses collègues, M. de Montalembert consacra les quinze années de sa jeunesse à la lutte la plus brillante, quoiqu'en apparence la plus ingrate, et, en tout cas, la plus infatigable qui puisse être consignée dans les annales parlementaires. Cherchant, avec activité, des auxiliaires hors de l'étroite enceinte du Luxembourg, créant des journaux, organisant des comités, nouant des relations en Pologne, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, le pupille d'O'Connell, le précurseur, puis l'ami de Donoso Cortès, le fondateur enfin, l'orateur, l'agitateur de ce qu'on nomma le parti catholique, M. de Montalembert mérita de personnifier, en France et en Europe, la lutte laïque soutenue au nom de la foi contre tous les préjugés des gouvernements et des peuples [1]. »

[1] *Le Parti Catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu*, par le comte de Falloux, Paris, 1856.

Le grand exemple et le grand spectacle que donna M. de Montalembert, excitèrent une admiration qui survécut à ses luttes. Les personnes qui, au mois de novembre 1858, entendirent M. Dufaure défendant M. de Montalembert contre les poursuites du gouvernement impérial, n'ont pu oublier avec quels accents le puissant avocat parlait de son client, dont la vie politique avait été belle comme une croisade.

Durant ces dix-huit ans de combat par la parole et par la plume, M. de Montalembert n'avait pas connu, un seul jour, la fatigue, le découragement, le doute; il se disait que peut-être il ne verrait pas la victoire et qu'il mourrait à la peine, mais que sa cause était invincible et immortelle : « Ne nous décourageons jamais, s'écriait-il dans une de ses brochures. *Jamais arrière!* C'est encore là un beau cri de guerre des temps chevaleresques, qui doit être le nôtre. Jamais de retraite, jamais de repos; mais aussi jamais d'impatience; jamais de ces lâches tristesses qui trahissent le mauvais soldat.

« Sachons attendre ; ce qui ne veut pas dire, comme plusieurs l'interprètent, sachons dormir, mais attendons comme le laboureur, qui espère avec une humble confiance le fruit de son travail passé, en continuant dans le présent ce travail de chaque jour qui fait sa gloire et sa force. Laissons monter le grain, le bon grain que nous avons semé de nos mains, arrosé de nos sueurs, que nous n'aurons pas, sans doute, le bonheur de récolter. Mais qu'importe ?

« Ce qui importe, c'est de faire notre devoir ; or notre devoir ici-bas, ce n'est pas le succès, c'est le travail et la peine. Nous savons bien que d'autres moissonneront là où nous aurons semé, que ceux qui ont été les premiers à la peine ne seront pas les premiers à l'honneur. Telle est la nature des luttes humaines. Dans toutes les grandes affaires de ce bas monde, il y a deux espèces d'hommes : les hommes de bataille et les hommes de transaction, les soldats qui gagnent les victoires, et les diplomates qui passent les traités, et qui reviennent, chargés de décorations et d'honneurs, pour voir passer les soldats aux Invalides. Nous ne nous en plaignons pas ; nous dirons seulement que le temps des transactions n'est pas encore arrivé, que le rôle des diplomates n'est pas encore prêt. Nous leur demandons de nous laisser le temps de leur préparer une plus ample moisson, de leur faire la partie plus belle [1]. »

[1] *Des Devoirs des Catholiques dans les élections* (1846). — Cette brochure a été reproduite dans le tome IV des *Œuvres complètes du comte de Montalembert,* p. 430 et 431.

II

Deux ans après que M. de Montalembert écrivait ces pages, la révolution de février éclatait; et il se trouvait que l'heure de la moisson et de la transaction, si courageusement préparée et si éloquemment annoncée par l'illustre orateur, sonnait pour la France.

La tumultueuse année 1848 ne s'était pas écoulée que l'homme d'Etat qui proposerait et signerait le traité de paix entre le clergé et l'Université, était déjà au pouvoir; c'était M. de Falloux.

Dans des pages qui sont dans toutes les mémoires, M. de Falloux a, naguère, raconté ici même l'histoire de son avènement au ministère de l'instruction publique, de la mission qu'il s'était proposée en se résignant à ces redoutables fonctions, du rôle qu'il avait pu jouer pour mener à bien sa difficile entreprise. « Mes fautes, a-t-il dit avec une élévation si simple, pouvaient être de deux sortes : laisser échapper l'occasion, ou prétendre faire de la liberté d'enseignement le triomphe exclusif de mon parti ou de ma personne; je ne fus, grâce à Dieu, tenté ni de l'un ni de l'autre... Je ne m'adresse à moi même qu'un seul compliment : c'est d'avoir pu m'effacer à propos et de bonne foi. » Le mérite de M. de Falloux fut plus considérable qu'il ne l'indique; M. de Montalembert, qui avait l'âme aussi grande que le talent, donnait une idée plus vraie des choses, lorsque, dans son discours pour appuyer le projet de loi sur la liberté d'enseignement que M. de Falloux avait présenté, et que, déjà démissionnaire du ministère, et gravement malade, il n'avait pu soutenir à la tribune, il disait, le 17 janvier 1850, au milieu des applaudissements de l'Assemblée législative : « La gloire de ce concordat doit revenir à M. de Falloux, au jeune et éminent ministre dont nous regrettons tous l'absence, et dont le nom est devenu en France et dans l'histoire contemporaine le synonyme de la droiture, de l'éloquence et du courage. »

La vie ministérielle de M. de Falloux ne dura pas dix mois; sa vie publique, bien vite interrompue, d'abord par la maladie, plus tard par l'abnégation fière du royaliste fidèle, ne dura pas deux ans. En ces huit mois de ministère, en ces deux ans de vie publique, il eut le temps de décider la liberté d'enseignement en France, le rétablissement de la souveraineté pontificale à Rome, et de se faire un nom qui se plaça d'abord et demeure toujours parmi les plus grands de notre siècle. Telle était la supériorité de l'homme! Et telle fut aussi l'immensité des services rendus!

Nommé membre de l'Assemblée constituante par le département de Maine-et-Loire, au mois d'avril 1848, M. de Falloux avait, tout

de suite, frappé les esprits par son sang-froid, sa clairvoyance dans le péril, sa tranquillité intrépide. Lorsque l'Assemblée avait été envahie le 15 mai, on avait vu le jeune député angevin monter à cheval et, aux côtés de M. de Lamartine qui, dans ses Mémoires, rend hommage à sa vaillance, marcher sur l'hôtel de ville qu'il s'agissait de reprendre à l'émeute.

A mesure que la crise où se débattait la France, grandissait, la situation de M. de Falloux grandissait également. Un témoin bien impartial, le marquis de Normanby, ambassadeur d'Angleterre à Paris, écrivait à cette date, dans des notes intimes : « 15 juin. Au milieu du naufrage de tant de réputations soudainement lancées sur les eaux troublées de la Révolution, il n'y en a qu'une qui dans ce moment commande en maîtresse à la tempête. Personne ne se serait attendu que M. le vicomte de Falloux, qui n'était guère connu dans l'ancienne Chambre que comme un fervent légitimiste, aimable et de manières distinguées, aurait conquis si vite la position qu'il occupe dans ce moment à l'Assemblée constituante républicaine. Il a montré un calme et une énergie qui lui ont assuré l'ascendant, parmi ceux mêmes chez lesquels son nom, auparavant, n'éveillait aucune sympathie [1]. »

La formidable explosion des journées de juin qui survint peu de jours après, ne fit que mettre dans un relief plus éclatant les qualités fortes de M. de Falloux.

A chaque incident parlementaire qui marqua le gouvernement du général Cavaignac, le député de Segré se révéla de plus en plus ; en voyant cette inconnu de la veille qui prenait tant de place, le chroniqueur de *la Revue des Deux-Mondes* ne put s'empêcher d'écrire un jour, le 30 septembre 1848 : « Celui-là pourrait aller bien loin ; il a de la mesure, du tact, du sang-froid, et dans sa grande mine l'air d'un fils des Croisés. »

Un instant même, dans l'une de ses velléités conservatrices qui le rapprochèrent de la droite et lui firent à deux reprises changer son ministère, le général Cavaignac, poussé par l'opinion, eut l'idée d'offrir à M. de Falloux le portefeuille des travaux publics ; M. de Falloux refusa.

Tel était le personnage qui, au mois de décembre 1848, entrait comme ministre de l'instruction publique dans un cabinet que présidait M. Odilon Barrot et où siégeaient les hommes les plus divers, M. Drouyn de Lhuys, M. Léon Faucher, M. de Malleville, M. Bixio. Après avoir été si résolu contre l'anarchie, il allait montrer qu'il

[1] *Une année de Révolution d'après le Journal tenu à Paris en* 1848, par le marquis de Normanby. A Paris, 1860, chez Plon, rue Garancière 8. T. II, p. 57.

savait aussi bien trouver des alliés pour les grandes causes sociales qu'affronter leurs irréconciliables ennemis, et que l'énergie dans l'action n'exclut pas l'esprit de conciliation dans les limites de l'honneur et de l'équité.

Dès le 4 janvier 1849, M. de Falloux nommait deux commissions extra-parlementaires : chargée, l'une, d'étudier toutes les questions relatives à l'instruction primaire, à la plus large diffusion de laquelle, disait-il dans un rapport adressé au président de la République, l'exercice du suffrage universel était indissolublement lié, et qui, disait-il encore dans le même rapport, ne devait pas laisser un seul hameau, un seul enfant sans les notions éternellement vraies de la religion et de la morale; chargée, l'autre, de préparer une loi sur la liberté de l'enseignement secondaire.

La Commission de l'enseignement primaire était composée, sous la présidence du ministre, de MM. Buchez, représentant, Augustin Cochin, Cuvier, pasteur protestant, Armand de Melun, Michel, de Montreuil, Peupin, Poulain de Bossay, Henry de Riancey, Roux-Lavergne, l'abbé Sibour, Alexis Chevalier, secrétaire.

Dans la Commission de l'enseignement secondaire étaient appelés, toujours sous la présidence du ministre, MM. Bellaguet, chef d'institution, Corne, de Corcelles, Cousin, Dubois (de la Loire-Inférieure), l'abbé Dupanloup, Freslon, Fresneau, Janvier, Laurentie, de Montalembert, Saint-Marc-Girardin, Thiers, Housset, secrétaire.

Les deux Commissions ne tardèrent pas à se fondre en une seule, et à choisir M. Thiers pour président, pour les cas fréquents où M. de Falloux serait retenu au dehors par le Conseil des ministres ou par les séances de l'Assemblée.

Ce fut dans cette mémorable Commission, formée des représentants les plus éminents de l'esprit français, sans acception de parti politique, de systèmes philosophiques ou littéraires, que fut élaborée la loi qui, depuis trente ans, régit nos jeunes générations, et que le P. Lacordaire a si bien nommée l'édit de Nantes de notre siècle.

III

Après avoir essayé de peindre la physionomie caractéristique de MM. de Montalembert et de Falloux dans l'histoire de la liberté d'enseignement, nous voudrions esquisser aussi celle des deux hommes dont les noms sont liés aux leurs dans cette page si belle de notre siècle agité.

M. l'abbé Dupanloup qui eut dans la Commission de l'enseignement et dans ses décisions principales une influence prépondérante, était comme prédestiné par sa vie entière à cette gloire. Il

avait été l'un des plus grands maîtres de la jeunesse, l'un de ces maîtres comme l'Eglise seule peut en former. Il avait fait de son petit séminaire de Paris le rival de tous les collèges de l'Etat par la solidité brillante de l'instruction, leur supérieur par l'excellence incomparable de l'éducation. Les personnages les plus divers étaient frappés de son ascendant, et l'un d'eux, qui avait été un éloquent professeur, M. Royer-Collard, ne cachait pas son admiration.

En 1844, dans une lettre à M. le duc de Broglie qui avait été, à la Chambre des Pairs, le rapporteur du projet de loi sur l'instruction publique, et dont les appréciations sur la force des études ecclésiastiques avaient été injustes, M. l'abbé Dupanloup disait : « La voix des journaux, organes de la pensée de quelques hommes politiques, se plaint que nous n'adoptons pas les institutions du pays. Rebelles à la marche du temps, sourds aux conseils de l'expérience, nous ne comprenons pas, disent-ils, les mœurs et les idées de la France nouvelle ; nous n'entendons rien au gouvernement sous lequel elle vit. Mais que faisons-nous donc, en ce moment, que rendre hommage à cet ordre nouveau qui régit notre pays, en invoquant ses bienfaits, en réclamant la liberté d'enseignement promise par la Charte, et avec elle toutes les libertés religieuses? »

L'année suivante, M. l'abbé Dupanloup développait son argumentation dans son livre de *la Pacification religieuse*. Il le publiait avec une confiance hardie, au plus fort des luttes de l'Eglise et de l'Etat, au lendemain du jour où, accompagnant son saint ami, le P. de Ravignan, il avait été, dans une tribune de la Chambre des députés, entendre M. Berryer couvrant de sa magnifique parole les Jésuites.

Ce livre de *la Pacification religieuse* respire une sérénité étonnante, il contraste avec les accents de guerre qui retentissaient tout alentour, il est l'œuvre d'un homme, qui, toute vaincue que semble sa cause, sent qu'il tient déjà la victoire : « Aujourd'hui, disait-il après un retour sur plusieurs dates de nos temps révolutionnaires, les temps sont meilleurs, et, malgré une agitation violente qui n'est manifestement excitée qu'à la surface, au fond les préventions ne tiennent pas ; les calomnies ne sont crues qu'à moitié ; le peuple, malgré tout ce qu'on fait pour l'émouvoir, ne s'émeut pas ; le bon sens résiste avec plus de force qu'on ne s'y attendait, malgré les habiletés et les fureurs contraires ; il proteste invinciblement, et cela parmi les hommes les plus éclairés, jusque dans les plus humbles régions, où la foule, sans bien s'en rendre compte, ni sortir de son indifférence, sent toutefois qu'il y a trop de stupidité et de mensonge dans tout ce qu'on lui dit, et que les erreurs dont on veut la nourrir sont pour elle une pâture trop grossière.

« Et dans les hauteurs de la société, malgré les colères d'une impiété sans pudeur, malgré l'ardeur des menaces contre l'Eglise, les hommes vraiment politiques sentent bien qu'il y a là des droits auxquels il n'est pas sage de toucher, qu'il y a là des périls pour tous.

« Quoi qu'il en soit, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, sont devenues, même pour ceux qui les combattent, des vérités de bon sens. »

C'est dans cette brochure de *la Pacification religieuse* que M. l'abbé Dupanloup écrivait cette phrase profonde : « Vous avez fait la révolution de 89, sans nous et contre nous, mais pour nous; Dieu le voulant ainsi malgré vous. » Et il complétait son idée par le mot, si souvent répété, d'un grand philosophe catholique : « La révolution française qui a commencé par la déclaration des droits de l'homme, finira par la déclaration des droits de Dieu. »

Il n'était pas malaisé de pressentir que, lorsque le jour de la paix serait arrivé, le prêtre qui avait parlé ainsi, serait un des pacificateurs les plus autorisés.

En entrant dans la Commission de l'enseignement de 1849, pour y tenir le langage qu'il tint, pour y remporter les admirables victoires qu'il remporta, M. l'abbé Dupanloup n'avait qu'à rester lui-même; il appliquait la pensée de toute sa vie.

Mais quel changement s'était opéré dans M. Thiers pour que le partisan si véhément du monopole de l'Etat en matière d'enseignement fut devenu l'approbateur et le collaborateur de M. l'abbé Dupanloup?

Comme la publication des débats de la Commission le montrera, il est certain que plus d'une fois, principalement dans les matières relatives à l'enseignement secondaire, la parole de M. l'abbé Dupanloup fut pour M. Thiers une lumière inattendue et souveraine; il fut ébranlé dans ses préventions ou dans ses préjugés, et, sa conviction ainsi changée, il mit son devoir et son honneur à faire triompher dans les assemblées législatives la vérité qu'il avait reconnue.

Mais il est non moins certain que M. Thiers était singulièrement préparé à l'œuvre de justice à laquelle il allait concourir, par les réflexions que l'étude, l'expérience, la secousse terrible de la révolution de février avaient suscitées dans son esprit, sur la grandeur, les bienfaits, l'utilité sociale de l'Eglise catholique.

Lorsque, conduite par les *affreux petits rhéteurs* dont parlait un jour M. de Montalembert, lorsque l'Assemblée actuelle, la plus médiocre, la plus subalterne, la plus intellectuellement abaissée qu'ait jamais vue la France, entreprend contre l'Eglise catholique une guerre, tantôt sournoise, tantôt violente, toujours odieuse, il n'est

pas sans intérêt de montrer par quelles considérations, devant une Assemblée mille fois supérieure, M. Thiers fut amené à défendre l'Eglise. Bien avant 1849, des signes non équivoques avaient donné à penser que l'homme d'Etat de 1830 considérait le christianisme avec un sérieux plein de respect; et plus d'un lecteur de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* s'était étonné de trouver, sous la plume de l'ancien et partial historien de la Révolution, des pages comme celle-ci : « Il faut une croyance religieuse, il faut un culte à toute association humaine. L'homme, jeté au milieu de cet univers, sans savoir d'où il vient, où il va, pourquoi il souffre, pourquoi même il existe, quelle récompense ou quelle peine recevront les longues agitations de sa vie; assiégé des contradictions de ses semblables, qui lui disent, les uns qu'il y a un Dieu, auteur profond et conséquent de toutes choses, les autres qu'il n'y en a pas; ceux-ci, qu'il y a un bien, un mal, qui doivent servir de règle à sa conduite; ceux-là, qu'il n'y a ni bien ni mal, que ce sont là les inventions intéressées des grands de la terre : l'homme, au milieu de ces contradictions, éprouve le besoin impérieux, irrésistible, de se faire sur tous ces objets une croyance arrêtée. Vraie ou fausse, sublime ou ridicule, il s'en fait une. Partout, en tout temps, en tout pays, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, dans les pays civilisés comme dans les pays sauvages, on le trouve au pied des autels, les uns vénérables, les autres ignobles ou sanguinaires. Quand une croyance établie ne règne pas, mille sectes acharnées à la dispute comme en Amérique, mille superstitions honteuses comme en Chine, agitent ou dégradent l'esprit humain. Ou bien, si, comme en France en 93, une commotion passagère a emporté l'antique religion du pays, l'homme, à l'instant même où il avait fait vœu de ne plus rien croire, se dément après quelques jours, et le culte insensé de la déesse Raison, inauguré à côté de l'échafaud, vient prouver que ce vœu était aussi vain qu'il était impie.

« A en juger donc par sa conduite ordinaire et constante, l'homme a besoin d'une croyance religieuse... On n'avait rien à inventer en 1800. Cette croyance pure, morale, antique existait : c'était la vieille religion du Christ, ouvrage de Dieu suivant les uns, ouvrage des hommes suivant les autres, mais suivant tous, œuvre profonde d'un réformateur sublime, réformateur commenté pendant dix-huit siècles par les conciles, vastes assemblées des esprits éminents de chaque époque, occupées à discuter sous le titre d'hérésies, tous les systèmes de philosophie, adoptant successivement sur chacun des grands problèmes de la destinée de l'homme les opinions les plus plausibles, les plus sociales, les adoptant pour ainsi dire à la majorité du genre humain, arrivant enfin à produire ce corps de doctrine

cepte, lui avait-il dit, si vous me promettez de préparer, de soutenir et de voter avec moi une loi de liberté de l'enseignement; sinon, non. — Je vous le promets! lui avait répondu M. Thiers; je vous le promets! Et ce n'est pas un engagement qui me coûte. Comptez sur moi, car ma conviction est pleinement d'accord avec la vôtre. »

Quelques jours après, comme nous l'avons déjà dit, M. Thiers était appelé par ses collègues à la présidence de la Commission extra-parlementaire que M. de Falloux avait instituée au ministère de l'instruction publique.

IV

Quoique les deux discussions sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire aient été souvent confondues, nous examinerons d'abord, pour l'ordre des faits et la plus grande commodité du lecteur, ce qui a trait à l'instruction primaire et à toutes les importantes questions qu'elle soulève.

Dans un temps comme le nôtre où la séparation de l'Eglise et de l'école est devenue un des articles du programme révolutionnaire, commençons par dire que dans la Commission de 1849 il y eut unanimité pour reconnaître, selon le mot de M. Guizot, « que l'instruction primaire doit être essentiellement religieuse [1]. »

Et pour bien faire comprendre la pensée des membres de la Commission de 1849, reproduisons le commentaire que M. Guizot donnait lui-même à sa maxime : « Pour qu'elle soit vraiment bonne et socialement utile, il faut que l'instruction populaire soit profondément religieuse. Et je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux y doit tenir sa place et que les pratiques de la religion y doivent être observées; un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions; il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure; c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie, toute sa salutaire action. C'est dire que, dans les écoles primaires, l'influence religieuse doit être habituellement présente; si le prêtre se méfie ou s'isole de l'instituteur, si l'instituteur se regarde comme le rival indépendant, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre, la valeur morale de l'Ecole est perdue, et elle est près de devenir un danger. »

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon Temps,* de M. Guizot, t. III, ch. XVI.

Sur ce point, M. Cousin, M. Dubois (de la Loire-Inférieure), M. Saint-Marc Girardin, défenseurs ardents de l'Université, ne furent pas, dans la Commission de 1849, moins décidés que MM. de Montalembert et Dupanloup.

Ce n'était pas là, d'ailleurs, une idée de circonstance. Dès 1831, dans son ouvrage sur *l'Instruction publique en Allemagne*, M. Cousin, par exemple, avait écrit : « Le christianisme doit être la base de l'instruction du peuple... Nulle part je n'ai vu de bonnes écoles du peuple où manquait la charité chrétienne. En France, nos meilleures écoles de garçons sont celles des Frères de la Doctrine chrétienne. »

La loi de 1833 sur l'instruction primaire, qui, sous beaucoup de rapports, avait été vicieuse ou défectueuse, avait mis, au premier rang des matières obligatoires dans les écoles primaires, l'instruction morale et religieuse. M. Guizot avait placé un ecclésiastique dans tous les comités et dans toutes les commissions instituées pour la mise à exécution de la loi. Il avait déclaré dans ses circulaires officielles, que, « partout où l'enseignement a prospéré, une pensée religieuse s'est unie, dans ceux qui le répandaient, au goût des lumières et de l'instruction. »

Cette absolue nécessité de la présence de la religion et du prêtre dans l'enseignement primaire n'avait jamais, peut-être, été plus solennellement proclamée que dans un rapport présenté, en 1840, par M. Jouffroy, à l'Académie des sciences morales, sur le concours relatif aux écoles normales primaires. Nous voulons citer quelques fragments de ce rapport, parce qu'il indique la pensée des maîtres les plus éminents de l'Université, des philosophes les moins suspects de cléricalisme, et parce que, hélas! il démontre aussi jusqu'où nous sommes tombés et comment les idées qu'on s'apprête à faire passer dans les lois, semblaient autrefois monstrueuses :

« Faire des maîtres, disait M. Jouffroy, qui enseignent bien certaines choses, et seulement certaines choses, est un problème aisé à résoudre : la vraie difficulté est d'en former qui donnent à la patrie des enfants *moraux et religieux*, qui l'aiment et la servent, etc.

« Il n'y a qu'une voix pour proclamer que sans la religion il n'y a pas d'éducation morale possible, et qu'elle doit être l'âme des écoles normales primaires. Ce sont là des symptômes doublement rassurants, en ce qu'ils indiquent dans la société tout entière un retour, et dans le sein de l'instruction primaire, en particulier, un attachement ferme aux saines doctrines et aux saines idées.

« La religion étant la base de la morale, le succès de l'instituteur moral exige non-seulement la neutralité, mais la bienveillance, et s'il se peut l'appui, et s'il se peut le concours du prêtre.

« Pour que l'instituteur aime sa mission, il faut qu'il la comprenne et qu'il soit chrétien ; ne lui fermez donc pas les yeux sur sa mission, ouvrez-les lui, au contraire: mais ouvrez-les lui au point de vue chrétien, le seul d'où elle puisse être comprise dans toute sa grandeur et dans toute sa sainteté, parce qu'il est le seul d'où elle puisse apparaître ce qu'elle est véritablement, une association glorieuse à l'œuvre de Dieu, aux desseins de la Providence sur l'humanité...

« Le christianisme renferme une éducation d'une profondeur inépuisable, qui s'est faite petite quand il fallait, qui s'est développée à mesure que par elle se développaient les sociétés, qui a grandi avec elles, toujours constante dans son but..., contenant en elle, non-seulement la solution des problèmes et la satisfaction des besoins du passé, auxquels elle a suffi, mais la solution des problèmes et la satisfaction des besoins du présent et de l'avenir, les uns si nouveaux, les autres inconnus, et auxquels elle seule peut suffire. »

Concluons donc en disant, une fois de plus, que sur cette question capitale et vitale qui domine tout enseignement primaire, l'accord était établi d'avance entre tous les membres de la Commission de 1849. Il y eut divergence sur la propriété et sur l'efficacité des moyens à employer pour que l'instruction fût morale et religieuse; il n'y en eut pas quant au but à atteindre. On peut même, en lisant les débats de la Commission, affirmer que, pour la majorité, sinon l'unanimité de ses membres, l'obligation et la gratuité de l'enseignement ne conservaient pas d'objections fondamentales, si, au préalable, le caractère profondément moral et religieux de l'instruction avait été assuré.

En même temps que les représentants de l'Université étaient les premiers à mettre la religion dans l'enseignement primaire, les hommes les plus religieux qui siégeaient dans la Commission, professaient que, dans les conditions de la société actuelle, il ne fallait de monopole pour personne, pas même pour le clergé. Et pour le triomphe de leur cause, qui était la rénovation morale du pays par l'enseignement, ils ne faisaient appel qu'au droit dans l'égalité, qu'à la lutte égale, qu'à la libre concurrence.

Sur quel autre terrain, du reste, auraient-ils pu se placer? C'était sur ce terrain qu'à la voix des évêques, ils avaient combattu durant dix-huit ans; qu'ils avaient vu l'opinion d'abord si furieusement hostile, leur revenir et respecter leur culte, même dans le désordre d'une révolution. A l'illustre laïque qui avait le plus brillamment marqué de son initiative et de son éloquence ce caractère nouveau de la revendication catholique, le pape Pie IX venait de décerner la plus encourageante récompense. Bénissant M. de Monta-

lembert, il lui avait écrit, quelques semaines après la révolution de février, dans un bref daté du 16 mars 1848 : «... Des événements considérables et imprévus ont changé la face de la France. Nous remercions vivement le Seigneur, dans l'humilité de notre cœur, de ce que dans ce grand changement aucune injure n'ait été faite à la religion ou à ses ministres. Nous nous complaisons dans la pensée que cette modération est dûe en partie à votre éloquence et à celle des autres orateurs catholiques qui ont rendu notre nom cher à ce peuple généreux. »

Rendre religieuse l'instruction populaire, et, pour cela, rendre libre, sous la surveillance de la société et de la loi, l'enseignement primaire, voilà la pensée qui inspira la Commission de 1849 et la loi qu'elle élabora.

Mais laissons la parole aux témoins eux-mêmes; au moment où des législateurs sans nom s'apprêtent à détruire leur œuvre, qu'on entende ceux qui avaient fait cette œuvre, ceux qui s'appellent Dupanloup, Thiers, Cousin, Montalembert, Falloux !

V

Dès les premières séances de la Commission, le 8 janvier, M. Cousin prit la parole pour revendiquer la place du prêtre dans les jurys d'examens et dans les comités de surveillance qui auraient à délivrer à l'instituteur son brevet de capacité et de moralité, et à le suivre dans l'exercice de ses devoirs professionnels.

La loi de 1833, dit-il, prescrit à l'instituteur de préparer les enfants à l'enseignement religieux du prêtre, en leur faisant réciter le catéchisme et en leur faisant apprendre l'histoire sainte qu'il doit expliquer dans un sens moral et édifiant.

Pour s'assurer que cette prescription de la loi est bien remplie, l'ecclésiastique, membre de la Commission d'examen, peut faire toutes les questions qu'il jugera convenable; en sorte que nul ne peut véritablement demeurer instituteur sans témoigner d'excellents sentiments religieux.

L'honorable préopinant reconnaît toutefois avec douleur que les ressorts de la grande discipline universitaire ont été relâchés depuis quelques années. On semble avoir oublié quelquefois cette belle maxime du duc de Broglie : « L'instituteur ne doit pas troubler la sérénité de l'enfance. » Mais il nous reste toujours une garantie puissante dans le droit qu'a chaque curé de surveiller l'instruction morale et religieuse dans sa paroisse. C'est un droit pour lui ; bien plus c'est un devoir, car

frappe sans crainte le riche dont l'égoïsme te refuse cette part de bonheur; c'est en enlevant au riche son superflu que tu assureras ton bien être et celui de tous ceux qui sont dans la même position que toi.

Oui, je ne saurais trop le redire, l'enseignement primaire ne produira de bons résultats qu'autant que le clergé obtiendra une très-grande part d'influence sur ce même enseignement.

Que si maintenant je considère la question de la gratuité de l'enseignement je suis amené à faire cette simple question : cette gratuité est-elle donc une chose si indispensable? est-il donc bien urgent, ainsi que le voulait le projet soumis à l'Assemblée nationale et qui vient d'être retiré, que l'Etat entre dans une dépense immédiate de 80,000,000 de francs pour généraliser dans toutes les communes de France l'enseignement gratuit?

Folie que tout cela, et folie bien plus funeste encore celle qui consisterait à rendre ce même enseignement obligatoire! Qui donc, en effet, dans nos campagnes désire que ses enfants soient instruits? le fermier, mais celui-là, il a l'aisance nécessaire pour payer les classes de son enfant, rapportez-vous-en à lui; il n'est besoin d'aucune prescription législative pour qu'il envoie son enfant à l'école payante. Quant au paysan, j'en conviens, il ne témoigne pas le même désir d'envoyer son enfant à l'école, et il n'a peut-être pas tort : car l'enfant qui a suivi l'école, trop souvent ne veut plus tenir la charrue. Et ici je vous parle non-seulement de mes impressions personnelles, mais surtout et aussi d'après les nombreuses correspondances qui m'arrivent chaque jour et qui toutes sont unanimes pour repousser cette fatale idée de l'enseignement primaire partout gratuit et obligatoire : parce que, toutes, elles s'accordent à reconnaître, que qui sait lire et écrire s'éloigne du travail des champs! Oui, je veux restreindre cette extension démesurée de l'enseignement primaire, qui serait d'ailleurs la négation de la liberté de l'enseignement : Oui, je dis et je soutiens que l'enseignement primaire ne doit pas être forcément et nécessairement à la portée de tous; j'irai même jusqu' dire que l'instruction est suivant moi *un commen-*

Je ne reviendrai pas sur le second point que j'ai établi; à savoir que l'instruction primaire ne sera morale, qu'autant que le clergé obtiendra, de par la loi, une part d'influence très-grande sur cet enseignement.

J'ajoute seulement et en troisième lieu : il faut encore songer à offrir une bonne nourriture à ces esprits chez qui l'instruction a éveillé le besoin de lire et de connaître, et, qui aujourd'hui chez nous ne lisent guère, sinon de détestables feuilletons ou une déplorable littérature, du moins les récits des procès les plus abominables.

Il est donc à désirer que l'État, par tous les moyens possibles, encourage la publication de petits livres moraux et utiles, de petits traités de morale, d'économie publique. *Pas d'économie politique*, ne confondons pas, car la manie de l'économie politique a fait tous nos malheurs. Je demanderai encore quelques petits livres d'histoire, d'histoire de France surtout, quelques petites biographies d'hommes utiles et célèbres. Ces petits ouvrages écrits dans un style simple et à la portée de tous, devenus la propriété de l'État, pourraient former des bibliothèques communales confiées à la garde des maîtres d'école; leur emploi serait imposé dans les écoles, de même qu'il y a des livres dont l'usage est prescrit dans les lycées et collèges; et, sans nul doute, la lecture de ces ouvrages pourrait exercer une heureuse influence sur les enfants et même sur les adultes, à qui ces livres pourraient être également communiqués.

M. Cousin. — Il en existe de ces livres, nous en couronnons à l'Institut; mais on ne les lit pas.

M. Thiers. — On ne les lit pas parce qu'ils sont ennuyeux; aussi, j'en demande d'autres. Mais au résumé tout cela n'est pas, j'en conviens, un moyen bien puissant pour combattre le désordre. . . . . . .

Encore une fois avisez au moyen de combattre le mal qui croît chaque jour.

Cette vive improvisation de M. Thiers avait, en un instant, touché à tous les points divers dont se composait la grosse question de

l'enseignement primaire. Comme l'a si bien dit et si finement remarqué M. de Falloux, M. Thiers, était, dans l'épanchement de sa parole familière, le plus beau joueur qu'on pût souhaiter; jamais il ne s'attardait aux petits côtés d'une question, et avec lui il fallait épuiser celle qu'on avait commencée.

Chose singulière en apparence! Les premières objections qui furent adressées à M. Thiers, portèrent sur l'influence presque exclusive qu'il voulait donner au clergé en matière d'instruction primaire; et elles lui furent adressées par les représentants les plus notoires des idées religieuses.

M. Roux-Lavergne que sa qualité de rédacteur du journal *l'Univers* avait fait appeler dans la Commission, dit, après avoir rendu à M. Thiers un hommage bien mérité : « Si vous réalisez la prédominance du clergé dans l'enseignement primaire, avec votre état actuel, avec le relâchement des mœurs et la licence de l'esprit public, vous préparez au clergé des difficultés insurmontables qui entraveront son influence et mineront le pouvoir de l'Eglise.

« Que l'on songe à la conduite de la Restauration; a-t-elle réussi en voulant conférer au clergé une influence exclusive?

« A cette époque aussi, existait la Société des bons livres; quels résultats a-t-elle produits? Aucun.

« C'est la meilleure réponse à ce moyen proposé par M. Thiers : la propagation de bons petits livres... »

M. Laurentie parla dans le même sens que M. Roux-Lavergne : « C'est bien plutôt un rôle négatif qu'il convient de donner à l'Etat en ces matières, qu'une mission active; il faut bien surtout, et cela dans son propre intérêt, que l'Etat se garde d'imposer aucune doctrine. Je n'en veux citer d'autre preuve que celle du gouvernement de la Restauration, qui n'a perdu tant de sa force dans l'esprit général que parce qu'on estimait qu'il imposait certaines doctrines, notamment dans l'enseignement. Aussi était-ce avec grande raison qu'un ecclésiastique, à qui Mgr l'évêque d'Hermopolis demandait ce qu'il pourrait faire d'utile pour un établissement qu'il dirigeait, lui répondit : la plus grande grâce que je vous demande, c'est de ne plus nous protéger. Mgr l'évêque d'Hermopolis, dont la raison était si droite, compris la justesse de cette réponse. »

M. de Riancey qui devait plus tard, retrouver M. de Laurentie à la rédaction de *l'Union*, dit comme M. Laurentie : « La protection ne vaudra jamais la liberté. La Restauration avait voulu créer des comités monarchiques et religieux, et cela n'a servi qu'à exciter les mauvaises passions contre ce qu'on appelait la direction cléricale de l'enseignement. »

Ces paroles de MM. Roux-Lavergne, de Riancey et Laurentie furent

appuyées par l'universitaire le plus prononcé de la Commission, M. Dubois, ancien directeur de l'Ecole normale supérieure : « Je vous le demande, dit-il, dans l'intérêt même de l'Eglise, ne lui donnez pas cette action exclusive. N'oubliez pas que si cette Eglise a reconquis une grande puissance sur l'opinion publique en France, c'est qu'elle a vécu depuis dix-huit ans dans une noble indépendance du pouvoir temporel. Sous l'Empire, en effet, les évêques n'étaient guère que des préfets ecclésiastiques ; sous la Restauration, l'Eglise devint un parti. Tout au contraire, depuis la révolution de Juillet, l'Eglise s'est tenue à l'écart par la sagesse de ses évêques, ne se révélant que par le bien qu'elle faisait, en sorte que la révolution de Février l'a trouvée forte et respectée, et a recherché son alliance. Je voudrais, pour ma part, la voir dans le plein exercice de sa liberté religieuse, avec des institutions plus larges, même avec ses conciles ; mais si vous la réduisez à devenir l'instrument du pouvoir, vous préparez sa ruine. »

VI

Sur les questions de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement, la même conviction dominait tous les esprits. Répandre l'instruction primaire aussi largement que possible, par l'effet même de la libre concurrence, de l'action de l'Etat et du dévouement religieux ; la répandre si largement que nul ne pourrait en être deshérité que par sa faute ; la répandre gratuitement pour ceux-là seuls qui ne pourraient pas payer et non pour ceux qui, pouvant la payer, voudraient se la faire payer par d'autres, ce fut l'objet que se proposa la Commission.

M. l'abbé Dupanloup résuma la controverse qui avait souvent porté sur la valeur métaphysique des mots plutôt que sur le fond des choses.

M. l'abbé Dupanloup — demande la parole pour exposer ce qu'il considère comme les véritables principes des obligations de l'Etat, en matière d'instruction, et spécialement d'instruction primaire. Il commence par déclarer qu'il est très-fermement partisan pour son compte de l'instruction gratuite ; ainsi, au surplus, l'a pratiqué de tout temps l'Eglise, seulement elle ne prodiguait pas aveuglément ce bienfait, et surtout elle se gardait de l'imposer à personne. Ce que l'Eglise a fait, l'État aujourd'hui doit-il le faire, et quelles sont sur ce point ses obligations ? — Il est incontestable que l'État, ou pour mieux dire et sans entrer ici dans la question métaphysique de savoir si l'État a une âme, que les hommes dépositaires de la puissance publique ont des devoirs

à remplir, devoirs qu'il importe de ne pas méconnaître ni amoindrir, car la société en souffrirait, mais qu'il importe non moins de ne pas multiplier au delà des bornes et des moyens possibles. En effet, en premier lieu, si ces devoirs étaient ainsi exagérés, ils seraient mal remplis, et de là la souffrance ; et puis, en supposant même qu'il essayât de les remplir, comme au fond l'État s'incarne dans des hommes dont l'intelligence a évidemment des limites, il s'en suivrait un préjudice à l'accomplissement des devoirs véritables. En second lieu, en s'imposant d'autres devoirs que ses devoirs essentiels, l'État empêcherait ceux à qui ces devoirs sont essentiels, de les remplir.

Quels sont ces devoirs? Partant de cette idée fondamentale, qui est celle adoptée par tous les jurisconsultes et par tous les théologiens, que le droit est toujours corrélatif du devoir, et dans les mêmes proportions, l'honorable membre établit que pour l'État comme pour l'individu, il existe des devoirs essentiels, stricts et absolus, qui doivent toujours être écrits dans les constitutions et dans les lois ; qu'il en est d'autres, au contraire, relatifs et variables, et qui, par ce motif, ne doivent pas être expressément consignés ; autrement ceux à qui l'accomplissement de ces devoirs serait avantageux, pourraient abuser de cette reconnaissance formelle; et n'avons-nous pas eu le triste exemple de la funeste déclaration du devoir imposé à la société de fournir le travail, d'où est né le thème du droit au travail, qu'on a voulu soutenir le glaive à la main?

Il y a donc des choses que l'État fait et doit faire; il y en a d'autres qu'il doit seulement encourager et protéger, ainsi qu'on l'a dit, par son intervention tutélaire.

Les choses que l'État doit faire, c'est, par exemple, d'assurer à chacun la justice, de protéger les frontières, d'assurer par sa vigilance les divers services de l'administration publique ; ces choses-là non-seulement l'État doit les faire, mais seul il peut les faire. Si on va au delà, alors l'État remplira mal ses devoirs dont on voudrait lui imposer l'obligation absolue, il ne pourra suffire à une aussi lourde responsabilité. Ainsi prendrait-il le monopole de l'enseignement ; il s'en suivra des mécontentements profonds, et peut-être même des perturbations graves ; prétendra-t-il monopoliser l'industrie, assurer le travail à chacun, assurément il remplira fort mal cette obligation, et, sans rappeler ici les leçons de l'expérience, ne peut-on pas dire que le moindre mal de ce système, c'est de constituer une prime à la paresse individuelle?

Il faut, en effet, bien se garder de substituer l'Etat aux droits, aux devoirs, aux forces individuelles ; et, s'il y a péril à déclarer que l'État n'a aucun devoir, le danger est non moins grand à étendre outre mesure ses devoirs, car, en substituant ainsi les devoirs de l'État à ceux de

l'individu et de la famille, on arriverait infailliblement à éteindre les forces véritables du pays.

L'honorable membre rappelle ici le rôle de l'Eglise dans l'instruction : tout le monde la reconnaît : elle est la première qui ait établi l'instruction populaire, et cette œuvre, elle l'a entreprise seule. Mais notons bien qu'elle n'a ni étendu aveuglément cette instruction, ni contraint personne de la recevoir; car *savoir lire et écrire* n'est pas un moyen essentiel de salut; l'essentiel, c'est le catéchisme. Seulement elle a encouragé autant qu'elle a pu l'enseignement primaire; et n'est-il pas permis de citer à ce sujet la Savoie où, sous la direction des vicaires maîtres d'écoles, tout le monde sait lire et compter sans que pour cela la population de cette contrée ait rien perdu de cette moralité qui lui a fait si énergiquement repousser, tout récemment encore, les mouvements révolutionnaires? Au résumé, dit l'honorable membre, si je conclus à ce que la loi à faire, contienne, en fait, les obligations de l'Etat en matière d'enseignement, je conclus à ce que le principe absolu des devoirs de l'Etat ne soit point formellement énoncé.

Ces simples et lumineuses paroles exprimaient la conclusion à laquelle, après bien des réflexions échangées, la Commission devait aboutir.

M. Cousin appuya l'argumentation de M. l'abbé Dupanloup par quelques considérations toujours bonnes à méditer :

En 1833, en France on a rejeté le principe de l'obligation qui comptait cependant plus d'un partisan, et on lui a substitué un système dont les résultats ne laissent certainement rien à désirer, quant à la vulgarisation de l'enseignement primaire si l'on songe au nombre toujours croissant des écoles : c'est celui des encouragements donnés par le Comité d'arrondissement. Conservons ce système en le perfectionnant.

Mais je combattrais aujourd'hui de toutes mes forces l'établissement de toute prescription obligatoire : alors que Frédéric le Grand établissait que tout père serait tenu sous certaines peines d'envoyer son enfant à l'école, il avait certainement raison, il était souverain absolu d'un peuple arriéré; cela peut convenir à l'enfance d'un peuple et par ce motif, cela a été excellent il y a un siècle, en Prusse. Mais quand le temps a marché et que le peuple a grandi, cela devient sinon dangereux, du moins inutile; et la Prusse elle-même en est l'exemple. Quel est aujourd'hui le père de famille qui n'envoie dans ce pays son enfant à l'école? Et cela par suite d'une habitude prise et passée dans les mœurs, sans s'occuper en aucune façon des prescriptions de la loi. Serait-il possible chez nous, aujourd'hui surtout, de faire des procès

aux pères des familles qui négligeraient d'envoyer leurs enfants à l'école? Sans doute, de même que la société a le droit de demander à chacun son domicile, elle a le droit d'empêcher qu'un enfant ne reste pas dans l'ignorance; mais pour arriver à ce résultat n'employons pas les mesures de rigueur, et songeons comment a été récemment accueilli par l'opinion publique le projet de M. Carnot. *Plus fait douceur que violence;* suivons plutôt l'exemple de la Hollande où le concours du clergé et de l'autorité municipale a tant contribué au développement de l'instruction primaire... En Prusse, même à l'heure qu'il est, on ne force réellement personne à envoyer ses enfants à l'école. Si un père de famille paraît quelque peu négligent, le bureau de charité le fait venir; s'il est constant que les besoins de la vie contraignent le père à tirer parti du travail de son enfant, on lui assure le prix de ce travail, et l'enfant va à l'école. Quant à l'homme plus aisé, il n'a pas besoin d'être excité.

Laissons donc aux pères de famille leur liberté, et soyons sûrs qu'ils n'en feront pas un mauvais usage. Gardons-nous surtout d'imiter en 1849 l'exemple de l'empereur Napoléon qui commit, en matière d'enseignement secondaire, cette faute si grave et véritablement attentatoire à la liberté, de contraindre d'envoyer tout le monde suivre les cours de ses lycées, même les élèves des petits séminaires.

VI

Un jeune membre de la Commission, M. Augustin Cochin, émit quelques idées qui furent généralement goûtées :

Ce qu'il y a, dit-il, d'incontestablement bon dans la loi de 1833, c'est le système qu'elle a établi pour la gratuité de l'enseignement. Aujourd'hui 3,700,000 enfants fréquentent les écoles primaires dont 1,150,000 admis gratuitement. Continuons ainsi; pour arriver à ces résultats ne chargeons pas les instituteurs d'obligations exagérées, et songeons également, quoi qu'on ait pu dire, à réaliser dans leur position les améliorations qu'on leur a promises en 1816 en créant cette institution et qu'on n'a cependant commencé à réaliser qu'en 1846 et en 1847...

M. Cochin proposait en même temps quelques autres mesures, d'une utilité incontestable, comme un choix plus sévère dans le personnel des inspecteurs primaires, des inspections plus nombreuses, la suppression, au moins temporaire, de l'inamovibilité dont l'instituteur avait été revêtu, et qui le dérobait à toute sanction efficace.

Mais généreusement imbu de toutes les idées de décentralisation

qui, toujours, à l'aurore de chacune de nos Républiques, ont séduit et entraîné les conservateurs, M. Augustin Cochin exprima l'avis que, désormais, au lieu d'être sous la dépendance immédiate des agents de l'Etat, l'instituteur primaire fut nommé par l'administration municipale et ne relevât que de la commune.

A ce système qui, avec des tempéraments, devait prévaloir dans la loi, les vieux universitaires opposèrent des raisons pleines de force.

M. Dubois (de la Loire-Inférieure) fit remarquer qu'un des défauts de la loi de 1833 avait été précisément de trop effacer l'action du pouvoir central dans le choix et dans la surveillance de l'instituteur primaire ; que les comités d'arrondissement à qui une part prépondérante avait été conférée dans ce choix et dans cette surveillance, avaient mal rempli leur tâche ; qu'elle serait plus mal placée encore entre les mains des conseils municipaux.

Loin donc, dit-il, de relâcher les liens de l'unité et de rendre la commune souveraine, cherchons à rendre plus forte l'action de l'autorité supérieure. Comment d'ailleurs songer à laisser à la commune la direction de l'enseignement primaire, quand cette direction pourra passer entre les mains de conseillers municipaux, imbus d'idées socialistes et communistes, idées qu'on peut même craindre de rencontrer trop souvent dans le sein des comités d'arrondissement, qu'en tout cas agitent trop souvent des passions mal éclairées. Et n'est-ce pas en effet contre ces passions exclusives que l'Université a été constamment appelée à lutter : depuis 1816 jusqu'à la Révolution de Juillet contre les comités cantonnaux qui poursuivaient les écoles mutuelles ; depuis 1833, contre les comités d'arrondissement qui poursuivaient les frères.

L'ancien directeur de l'Ecole normale résumait ainsi son opinion :

Il faut en premier lieu rendre l'action de l'Etat plus efficace en la concentrant fortement ; il faut en second lieu accorder la liberté complète, et appeler le développement des congrégations religieuses enseignantes, des associations philanthropiques qui créent des écoles afin d'assurer une concurrence salutaire qui excite au bien.

Sans aller aussi loin que M. Dubois dans les prérogatives qui devaient appartenir au pouvoir central, M. Cousin s'élevait, avec la même vigueur que lui, contre les immixtions immodérées des conseils municipaux dans la direction de l'instruction primaire :

M. Cousin : Rendre l'instruction primaire entièrement chose municipale, comme le pensent certains esprits, est une erreur radicale ; mais

une doctrine encore pire serait de centraliser entre les mains de l'Etat toute autorité quant à la nomination des maîtres d'école et à la répression des délits qu'ils pourraient commettre. Il faut, dans cette matière si délicate, savoir se garder de l'un ou de l'autre de ces systèmes exagérés. Mettre l'instruction primaire au pouvoir absolu de l'autorité municipale, c'est ce que la Hollande, pays cependant où tout est municipal, n'a jamais songé à faire; et que serait-ce donc chez nous, que de la livrer à ce maire de village qu'une élection amène et qu'une autre bientôt renverse, tyran d'autant plus aveugle dans l'exercice de son autorité passagère que le suffrage de la majorité aura été le chercher dans certains rangs quelquefois peu dignes de sympathie? Comment voudrait-on en ce cas que l'instruction primaire fût morale et religieuse? Et cependant, d'un autre côté, on ne saurait se séparer de l'autorité municipale; car c'est elle qui paye, qui indique quels sont les enfants pauvres à recevoir gratuitement à l'école; il lui faut donc reconnaître un pouvoir, mais seulement le limiter pour en prescrire l'abus.

En Allemagne, en Hollande, en Ecosse, et l'on peut même dire aux Etats-Unis, on peut affirmer que c'est par la force de l'esprit religieux que fleurit d'une manière si remarquable l'instruction primaire. En Ecosse notamment toute paroisse doit avoir et a une école que surveille partout le pasteur, mais qu'il ne peut, il est vrai, tenir. Ceux qui penseraient qu'il serait bien chez nous d'accorder cette faculté de tenir l'école aux curés, seraient assurément dans une rêverie honnête, mais agiraient certainement contre le but qu'ils se proposeraient d'atteindre, car cette attribution ne pourrait être que nuisible le plus souvent à l'influence du curé. Mais s'il ne peut en être le maître, qu'il en soit l'inspecteur, et que son autorité soit très-étendue; quelques-uns, non pas moi assurément, pourraient peut-être redouter l'extension trop grande de l'influence du clergé dans l'instruction supérieure; dans l'instruction primaire, nulle appréhension. Que le curé surveille toutes les parties de l'instruction et non pas seulement le développement du catéchisme, car en apprenant à lire, on peut donner aux enfants de mauvaises doctrines. Si l'on pense en effet qu'il n'y a point de véritable et salutaire instruction primaire, si elle n'est basée sur la religion, comme d'un autre côté, il n'y a pas de religion sans clergé, ne l'emprisonnons donc point dans les murs du temple, appelons son intervention au dehors, et donnons-lui, sans crainte aucune, une action forte dans l'enseignement primaire. Que le maître d'école apprenne à plier et à se soumettre devant M. le curé, comme devant M. le maire, qui doivent être les deux grandes autorités préposées à la surveillance de l'école.

La surveillance deviendrait ainsi efficace, et puisque j'en suis sur ce point, qu'on me permette, dit l'honorable membre, de combattre une

illusion, c'est celle qu'il est nécessaire de sortir du corps même des instituteurs primaires, pour être apte aux fonctions d'inspecteur ou de sous-inspecteur ; en Hollande pas un inspecteur n'est pris parmi les maîtres d'école, et, ne peut-on pas encore citer le père Girard, qui a quitté les fonctions de premier professeur de philosophie de Lucerne pour les fonctions de préfet des études à Fribourg.

M. Cousin proposait, tout en laissant au ministre une action supérieure, de constituer ainsi le gouvernement de l'instruction primaire : un conseil supérieur de l'Université, des conseils académiques, des comités d'arrondissement auxquels serait remis le droit d'investiture pour l'instituteur lequel, selon lui, ne devait plus être inamovible, et devait toujours, en sortant de l'Ecole normale, et avant d'être appelé à la direction d'une école, avoir fait un stage de trois ans comme maître adjoint sous un chef responsable.

Voulant préciser ses vues, M. Cousin ne tarda pas à reprendre la parole, à propos d'une question fort délicate, et dans laquelle M. Thiers devait bientôt intervenir avec le plus vif éclat. Il s'agissait de la suppression ou du maintien des écoles normales primaires dont plusieurs membres de la Commission, quelques-uns même universitaires, avaient signalé les inconvénients et les périls.

Aux yeux de M. Cousin, les principes posés par la loi de 1833 sur l'instruction primaire, le recrutement des instituteurs tel qu'elle l'avait organisé, le programme d'études qu'elle avait établi, le système de gratuité et d'obligation qu'elle avait déterminé, tous ces principes étaient bons et devaient être peu modifiés.

Distinguant désormais, dit-il, les attributions, laissons au Conseil municipal l'administration matérielle, au curé la surveillance morale.

Et à ce sujet qu'on me permette de le rappeler? Que de peine n'ai-je pas eue, lors de la loi de 1833, pour obtenir au curé l'entrée de l'école et faire admettre ces mots : le curé *pourra inspecter!*... Aujourd'hui que cette résistance a disparu, consacrons formellement et largement cette surveillance qui doit être de tous les instants, et non à tel jour et à telle heure; consacrons que l'enseignement moral et religieux doit être donné dans les écoles.

Mais encore une fois, maintenons les écoles normales : ce n'est pas d'aujourd'hui, je le sais, qu'elles ont trouvé des contradicteurs, et je n'ignore pas que longtemps, l'homme le plus éminent du conseil de l'instruction publique, M. Cuvier leur fut hostile. M. Cuvier venait de visiter la Hollande, où il n'y avait pas d'école normale : Laissez faire, disait ce savant, comme en Hollande, rapportez-vous-en à M. le Maire et à M. le Curé, on fera sous leur surveillance son noviciat près du

maître d'école du village, et quand on sera assez instruit, on prendra le brevet pour devenir maître à son tour. Avec ce système, j'en conviens, la Hollande a formé d'excellents maîtres : mais il est advenu une grave chose, c'est que les sujets ont manqué et le service a failli. Aussi qu'est-il arrivé ? on a essayé depuis, dans ce pays, d'établir des écoles normales, et cet essai a réussi.

Quand, après 1830, je revins d'Allemagne où les écoles normales sont depuis longtemps établies, je trouvai M. Cuvier complétement changé et revenu de ses idées premières. Pourquoi donc en effet repousserait-on ces écoles, aussi utiles pour les besoins du service et le maintien de l'enseignement dans l'instruction primaire, que l'est, pour l'enseignement secondaire, cette autre école normale, si injustement attaquée, quoique si nécessaire aux progrès de la science?

Que si l'on trouve qu'il y a un trop grand nombre d'écoles normales, qu'on réduise ce nombre; qu'on permette à plusieurs départements de se réunir à cet effet : rien de mieux ; et je me rappelle parfaitement l'époque où il n'y en avait qu'une pour les sept départements formant l'Académie de Paris.

Je suis franc, je ne cacherai rien, car je veux sauver cette instruction primaire qui m'est si chère : nous avons eu un autre tort, en cédant à d'autres obsessions; le programme de l'instruction primaire a été trop étendu. Notre loi de 1833, nous disait-on, n'est qu'une loi de perruques ; vous voulez réduire l'instruction primaire à lire, écrire et compter pour tout enseignement intellectuel : et l'on nous poussait toujours en avant ! Oui, que le maître d'école ne sache en fait de science que lire, écrire et compter, avec une solide instruction religieuse, mais enfin qu'il sache bien cela.

Frappons et frappons sans pitié les coupables ; mais de grâce, ne détruisons pas aveuglement ce qui existe ; ne faisons pas plus de ruines qu'il n'y en a déjà dans ce malheureux pays. N'exagérons pas cette funeste maxime : un nouveau gouvernement exige de nouvelles lois.

Si l'on veut améliorer l'instruction primaire, cela ne peut se faire que par des précautions sociales et religieuses plus sévèrement écrites dans la loi, mais on ne peut tout changer en un jour.

L'empereur Napoléon définissait ainsi l'Université : un corps qui dure, qui veille, quand le gouvernement sommeille, et qui marche sans bruit comme le monde. Je dirai en terminant : pour l'honneur de cette assemblée, pour la sécurité des enfants, pour l'avenir des instituteurs, ne touchez pas trop à la loi de 1833.

Par leur élévation comme par leur modération, ces débats préliminaires avaient montré que la pensée de M. de Falloux était com-

prise, et qu'une bonne loi de pacification sociale était désirée de tous.

Avant d'arrêter ses résolutions définitives, la Commission décida que, faisant une enquête sur l'instruction primaire, elle entendrait MM. Girard, président de la section du contentieux du conseil de l'Université; Magen et Ritt, inspecteurs généraux de l'instruction primaire; l'abbé Daniel, ancien recteur de l'Académie de Caen; M. Rapet, inspecteur de l'instruction primaire; le frère Philippe, supérieur général des Frères des écoles chrétiennes; le R.P. Etienne, supérieur général des Filles de la Charité.

Cette enquête, les discussions qu'elle ouvrit, les décisions qu'elle prépara, seront l'objet d'un prochain article.

***.

LES FEMMES PHILOSOPHES[1]

LE COUVENT DE SANSON

LA DUCHESSE DE CHOISEUL. — LA MARÉCHALE DE BEAUVAU. — Mme HELVÉTIUS.

I

Nous avons esquissé, en n'admettant, autant que possible, dans notre galerie de portraits, que des figures caractéristiques, l'histoire des femmes philosophes, c'est-à-dire des femmes qui ont prétendu tirer exclusivement d'elles-mêmes leur force morale, et puiser dans leur conscience seule l'excuse de leurs fautes ou la raison de leur sagesse. Nous avons vu combien il en fallait rabattre, à quels humiliants aveux avait dû se résoudre la superbe de ces frivoles stoïciennes, de quels roseaux peints en fer se composaient les fragiles appuis de leur vertu, enfin à quelles déceptions la conduite de ces aimables aveugles qui n'avaient voulu d'autres guides que la pâle lumière de leurs principes, condamnerait un historien capable de partager leurs illusions.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude en l'élevant d'un degré et en la transportant dans un milieu plus pur, dans un cercle supérieur de ces limbes de la science et de la morale sans Dieu. Nous sommes toujours dans la grise atmosphère de l'incrédulité. Mais nous avons affaire à des femmes plus dignes de pitié et même de respect, que les dupes et les victimes ordinaires de ce fléau contagieux des mœurs et de la société au dix-huitième siècle : le scepticisme. Il ne s'agit plus ici de ces jolies étourdies, de ces coquettes tranchantes, qui, enivrées de la vanité, longtemps inconnue à leur

[1] Voir *le Correspondant* des 25 août, 10 septembre, 25 novembre, 25 décembre 1878, et 10 février 1879.

sexe, de la négation philosophique, décidaient à leur toilette que *Voltaire était un bigot* parce qu'il n'était pas athée : poupées parfois spirituelles et gracieuses, en dehors de cette vilaine affectation, de cette odeur de fagot, qui jure avec les parfums favoris de la femme, mais dont la stérilité morale, l'agaçante inutilité inspiraient à Horace Walpole, songeant au rôle domestique de ces jolis jouets vivants, cette question inquiète : *C'est parfait; mais que fait-on de cela à la maison ?...*

Nous arrivons à tout un groupe de femmes à la conduite irréprochable, qui ne regardèrent pas comme indigne d'elles d'aimer leur mari et leurs enfants, qui en furent justement estimées et adorées, qui furent d'honnêtes femmes, non dans le sens des héroïnes de Brantôme ou de Tallemant des Réaux, de lord Chesterfield, de Bezenval et de Lauzun, mais dans l'acception actuelle du mot, et qui n'eurent d'autre tort que d'être sages sans foi, et vertueuses sans espérance; saintes profanes dont les mérites et les sentiments se bornaient à la terre, et dont l'âme, suivant l'expression de Bossuet, *ne respirait pas du côté du ciel.*

Car il y en eut ainsi et plus d'une. Ce serait une erreur et une calomnie de croire que le siècle de Voltaire et de Rousseau ne compta que d'aimables et spirituelles pécheresses, que la philosophie y corrompit l'esprit et y dessècha le cœur du sexe tout entier, que les maris y furent tous veufs de l'affection et de la fidélité conjugales, que les enfants y furent tous orphelins des caresses et de l'exemple maternel, que dans la noblesse et dans la bourgeoisie l'austérité et la dignité des anciennes mœurs ne trouvèrent aucun foyer pour y entretenir leur flambeau.

Le temps de l'incrédulité érigée en système, de la frivolité dégénérée en principe, le temps où l'amant semblait un être toujours irrésistible et le mari un fâcheux toujours sacrifié, est aussi celui où de nombreuses dérogations à la règle, d'heureuses exceptions et contradictions, sauvent l'honneur de la société, de la famille, de la femme, et où il n'est pas difficile de trouver et de citer des ménages exemplaires, des intérieurs modèles, des maternités admirables, des fidélités héroïques, pour consoler le cœur et réconforter l'esprit de l'observateur attristé. L'admiration pour Voltaire ne fit pas que des femmes frondeuses et des épouses légères; le culte de Rousseau se concilia chez plus d'une de celles qui le lisaient volontiers, partageant en cela la faiblesse du temps, avec des mérites et des vertus inconnus à sa Sophie et impossibles à son Héloïse. La marquise de Créqui, par exemple, sa sensée et fidèle amie, ne rougit point de donner l'exemple des vertus de la veuve et de la mère chrétienne. Une autre de ses amies, Mme de Verdelin, si elle n'arriva pas à la foi

entière, se préserva du moins dans ses idées de la superstition, et dans sa conduite, de la liberté philosophique. L'incrédule Diderot ne crut pas pouvoir se dispenser de donner à sa fille une éducation religieuse, et de l'envoyer au catéchisme.

Par une contradiction plus piquante, Voltaire, sur la fin de sa vie, avait été conduit par les rigueurs de l'expérience à des idées sur le rôle, les droits et les devoirs de la femme, très-différentes de ses principes; en ce qui le touche lui-même, il se garda bien de se marier, et de risquer d'être pris au mot par quelque libre-penseuse de son école qui l'eût rendu irrévérencieusement malheureux; et le célibat le préserva des risques et de l'affront d'une épreuve qui n'eût pas tourné à l'avantage de la philosophie. Ce n'est pas l'amour libre ni la morale naturelle qu'il prêchait aux jeunes femmes auxquelles il s'intéressait; et c'est ici le lieu de répéter d'après Rœderer, qui la tenait de la propre bouche de la marquise de Villette, une anecdote piquante, dont la leçon ne doit pas être perdue.

Quand Voltaire maria Mlle de Varicourt il n'alla point jusqu'à lui conseiller d'être dévote; mais il lui apprit le secret du bonheur, dans ce nouvel état où elle allait entrer, d'une façon qui marque une sage défiance et même un certain mépris à l'endroit de la panacée philosophique :

Lorsque Voltaire maria Mlle de Varicourt au marquis de Villette, qui avait cent mille écus de rentes, il lui fit un singulier présent de noces; il la fit approcher de son lit, et après lui avoir donné sa bénédiction, il lui présenta un livre relié en maroquin et doré sur tranche; la jeune personne l'ouvrit avec empressement, il était de papier blanc; seulement Voltaire avait écrit de sa propre main sur le premier feuillet : *Registre de dépenses pour madame la marquise de Villette.* Elle parut surprise et il lui dit : « *Ma chère enfant, je n'ai rien à vous apprendre sur la manière de vous faire aimer de votre mari ; mais je vous dirai qu'une femme qui veut être considérée dans sa maison et par son mari lui-même doit veiller sur sa maison* [1]. »

Certes, c'était là un conseil d'une sagesse un peu vulgaire et étroite, surtout présenté isolément. Tous les devoirs de la femme ne sont pas contenus dans ceux de la bonne ménagère; et il ne suffit pas, pour être honorée de son mari et de ses serviteurs, de tenir exactement ses comptes. Tel qu'il est en tout cas, il constitue un trait de caractère, trop négligé jusqu'ici, dans la physionomie morale de l'homme avisé et positif, habile calculateur et spéculateur sans scrupule, qui lorsqu'il comptait ses doubles louis, ce qu'il faisait souvent,

[1] Rœderer, *Œuvres,* t. IV, p. 408, et t. V, p. 195.

disait : *un ami*, *deux amis*, *trois amis*, etc., au témoignage même de Mme de Villette [1]. Mais s'il atteste que Voltaire gardait peu d'illusions sur les hommes de son temps, il atteste aussi qu'il en avait encore moins sur les femmes, que le bon sens l'emportait au besoin, chez lui, sur l'esprit de secte, et qu'il ne faisait pas mystère, quand il s'agissait d'une personne qui lui était chère, de la vanité à ses yeux, pour le bonheur de la vie et l'honneur du foyer, d'une éducation raffinée et de ces maximes hardies dont il réservait, à celles dont le sort lui était indifférent, le flatteur et décevant poison.

On le voit — et ce n'était pas là une chose inutile à dire — plus d'une femme échappa, soit malgré eux, soit avec leur propre complicité, à l'influence pernicieuse de Voltaire et de Rousseau. Après eux, comme avant eux, il y eut des mariages heureux, des unions durables, des maris se faisant un devoir de la dignité domestique et de la fidélité conjugale, et des femmes s'en faisant un honneur. On pourrait signaler de ces exceptions jusqu'en pleine Régence. Parmi les exemples qu'on peut citer depuis cette époque, comment omettre celui de la comtesse de Bonneval, l'aimable, la discrète, la touchante compagne du noble et parfois séduisant aventurier dont l'humeur indomptable et vagabonde paralysa les bonnes qualités, et qui finit par mourir en Turquie sous le turban d'un pacha ; et l'admirable femme de l'héroïque comte de Plélo ; et la digne et pieuse veuve du regrettable comte de Gisors ?

Sous Louis XV lui-même, si le vice était assis sur le trône, la vertu n'y était-elle pas assise à côté de lui sous la figure de cette épouse, de cette mère, de cette reine modèle, qui s'appela Marie Leczinska ? Si la domination des favorites souilla la demeure royale, cette profanation ne trouva-t-elle pas sa réparation et son expiation dans la chambre, pure comme un sanctuaire, de Madame Louise, cette fille de France qui voulut vivre et mourir saintement sous la bure de la carmélite ? On ne parle, quand il s'agit du dix-huitième siècle, que des courtisanes qui s'affichent ; on oublie trop les honnêtes femmes qui s'effacent ; on s'indigne justement contre une Chateauroux, une Pompadour, une Du Barry ; on néglige de se consoler par le nom de tant d'autres qui opposèrent à la galanterie couronnée une honorable résistance, qui refusèrent de voir un honneur enviable dans le déshonneur envié, une marquise de Flamarens, une marquise de Flavacourt, une comtesse de Séran ?

Si la seconde moitié du dix-huitième siècle nous montre des intérieurs désolés par toutes les discordes domestiques, des maris et des femmes luttant l'un contre l'autre dans des procès scandaleux et

[1] Rœderer, *Œuvres*, t. IV, p. 210.

se diffamant à l'envi avec la collaboration, on peut dire la complicité de leurs propres enfants, comme ce ménage du marquis de Mirabeau dont M. de Loménie a étalé sous nos yeux les plaies intimes et fouillé les sombres mystères, avec un talent d'historien et de moraliste qui ajoute à notre estime et à nos regrets, nous pouvons nous consoler de ces tristes spectacles et de ces sévères leçons en suivant, par exemple, le guide pieux qui nous fait pénétrer dans le manoir patriarcal, plein de douces vertus et de grâces décentes, qui abrite la famille Costa de Beauregard. Plusieurs familles, même dans la plus haute noblesse, s'étaient préservées de la contagion du siècle, s'étaient tenues à l'écart des dangers de la cour, et professaient fièrement le culte des anciennes mœurs. Les mémoires du temps nous permettent de citer comme types de ces intérieurs heureux les Craon, les Maurepas, les Luynes, les Brienne, les Caraman, les Beaumont, les Broglie dont on disait à Metz, rapporte Rœderer, que la maxime de la famille était : *Aimez vos femmes et vos châteaux* [1].

Pour en revenir directement à notre sujet, la première partie de cette *Etude* sera consacrée à peindre quelques-unes de ces honnêtes femmes qui ne se piquèrent de philosophie que dans leurs idées, mais point dans leurs actions, qui honorèrent leur temps et leur sexe en une époque de déchéance du rang et de décadence du sexe, dont la hardiesse d'esprit fut inoffensive, et dont la noblesse de cœur fut salutaire, à la vertu et au bonheur desquelles rien n'eût manqué si leur vertu eût été moins profane, et si leur bonheur se fût élargi des espérances de la foi. Ce qui leur manqua, d'autres le possédèrent, quand un roi honnête homme et une reine honnête femme montèrent sur le trône et y réhabilitèrent par leur exemple la pudeur domestique et les vertus du foyer. Dans cette société condamnée aux purifications du fer et du sang, que le triomphe de la philosophie avait corrompue, que n'avait pu racheter l'exception de quelques familles où, sans la foi des anciens jours, s'était du moins conservée intacte la dignité des anciennes mœurs, il se trouva pour l'expiation et pour l'exemple suprêmes dont l'échafaud de la Terreur fut l'autel, des victimes assez pures pour opposer les plus consolants martyres de la foi aux plus tristes crimes de la raison.

Abordons maintenant avec respect ce second groupe des femmes philosophes qui s'appelèrent, par exemple, la duchesse de Choiseul, la princesse de Beauvau, la marquise de Créqui, Mme Helvétius; puis nous apprendrons, de saintes et de martyres comme la duchesse d'Ayen, la vicomtesse de Noailles, Mme de Montagu, Mme de La

[1] Rœderer, *Œuvres*, t. IV, p. 131.

Fayette, dignes émules d'une Madame Elisabeth, le secret de cette vertu chrétienne, supérieure à la vertu profane d'une Mme Roland de toute la hauteur du ciel, qui n'enseigne pas seulement à vivre, mais qui enseigne à mourir, même quand l'horreur d'une révolution ajoute à la difficulté de bien vivre et à celle de bien mourir, quand il n'y a plus de salons qu'en prison, quand le culte proscrit n'allume plus ses flambeaux furtifs que dans l'ombre des catacombes, quand le geôlier et le bourreau sont les deux seuls compagnons de la dernière heure, quand enfin le couvent de Fontenelle, de Voltaire, de Rousseau, n'est plus que le couvent de Sanson !

II

La duchesse de Choiseul nous a été révélée, il y a quelques années par sa *Correspondance avec la marquise du Deffand*, publiée par M. le marquis de Saint-Hilaire. Ce fut une délicieuse surprise pour le monde lettré que la découverte de cette femme naturelle parmi tant de femmes artificielles; et l'on respira avec un plaisir presque attendri ce parfum inattendu d'esprit délicat, de bon sens piquant, de raison ornée, de bonheur et de dévouement conjugal, qu'une rare modestie avait dérobé, en dehors de l'intimité, aux contemporains, et qui avait gardé toute sa fraîcheur pour la postérité. Nous ne ferons pas à une personne d'autant plus charmante qu'elle semblait ignorer son charme, que l'admiration étonnait, qui ne prétendait qu'à l'affection des siens et au respect des autres, l'injure d'un éloge en règle. Nous nous bornerons à demander à deux témoignages contemporains l'impression juste de cette physionomie et de ce caractère.

Le premier croquis de cette figure, moins au point de vue physique qu'au point de vue moral, est dû à l'abbé Barthélemy, l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, le secrétaire intime, le *factotum*, le serviteur dévoué et l'ami fidèle de la famille de Choiseul aux jours de prospérité et plus encore aux jours d'adversité, celui dont la correspondance, qui nous révèle une Mme de Choiseul inconnue, contient aussi des lettres qui nous font apparaître le savant et l'homme sous un jour piquant de bon sens enjoué et de malicieuse bonhomie. Attaché dès le début de la prodigieuse fortune dont celui-ci était le seul à ne pas douter, en homme qui se sentait favori, et pour qui les scrupules n'étaient pas des obstacles, au duc de Choiseul, alors comte de Stainville, préludant au ministère par l'ambassade de Rome où, avant celle de Vienne, il donna la mesure de ses qualités et des défauts aimables qui ne le servirent pas moins que ses qua-

lités, l'abbé écrivait dans ses *Souvenirs*, en songeant à la parfaite épouse que son mari appréciait sans la mériter :

Mme de Stanville, à peine âgée de dix-huit ans, jouissait de cette profonde vénération qu'on n'accorde communément qu'à un long exercice de vertus ; tout en elle inspirait de l'intérêt : son âge, sa figure, la délicatesse de sa santé, la vivacité qui animait ses paroles et ses actions, le désir de plaire, qu'il lui était facile de satisfaire, et dont elle rapportait le succès à un époux digne objet de sa tendresse et de son culte, cette extrême sensibilité qui la rendait heureuse ou malheureuse du bonheur ou du malheur des autres ; enfin, cette pureté d'âme qui ne lui permettait pas de soupçonner le mal. On était en même temps surpris de voir tant de lumières avec tant de simplicité. Elle réfléchissait dans un âge où l'on commence à peine à penser. Elle avait lu avec le même plaisir et la même utilité ceux de nos auteurs qui se sont le plus distingués par leur profondeur et par leur élégance. Mon amour pour les lettres m'attira son indulgence, ainsi que celle de son époux, et dès ce moment, je me dévouai à eux, sans prévoir les avantages d'un pareil dévouement.

Ce portrait se rapporte à la fin de l'année 1755, époque où Louise-Honorine Crozat du Châtel, petite-fille du fameux financier qui balança sur la fin du règne de Louis XIV le crédit et l'influence de Samuel Bernard, et peut lui servir de pendant, était à peine âgée de dix-huit ans et venait d'épouser le comte de Stainville, qui n'en comptait guère plus de trente-cinq. En voici un autre, tracé à une époque très-postérieure, en 1766, par la main d'un observateur peu indulgent, mais ici, comme tout le monde, gagné par un charme irrésistible et gantant sa griffe de velours.

La duchesse de Choiseul n'est pas très-jolie, mais elle a de beaux yeux. C'est un petit modèle en cire, à qui l'on n'a pas permis, pendant quelque temps, de parler, l'en jugeant incapable, et qui a de la timidité et de la modestie. La cour ne l'a pas guérie de cette modestie ; sa timidité est rachetée par le plus séduisant son de voix, que fait oublier le tour d'expression le plus chaste et l'exquise propriété de l'expression. Oh ! c'est bien la plus gentille, la plus aimable et la plus honnête petite créature qui soit jamais sortie d'un œuf de fée !

Voilà ce que Horace Walpole écrivait, le 5 mai 1766, à propos de la femme du comte de Stainville, devenu duc de Choiseul, premier ministre, non sans l'appui de Mme de Pompadour, dont il avait gagné les bonnes grâces par un service diversement apprécié, mais qu'il est difficile de trouver héroïque, et qui tour à tour le plus frivole des

hommes sérieux, le plus sérieux des hommes frivoles, élevé par une favorite qu'il avait osé flatter, renversé par une favorite qu'il osa mépriser, devait terminer sa carrière pleine de contrastes et de contradictions, comme son caractère, au milieu d'une popularité inconnue jusque-là aux disgrâces.

Dès le 11 janvier, il avait confessé son faible à lady Hervey et s'était mis au rang des conquêtes de la duchesse de Choiseul, dans les termes suivants :

Ma dernière nouvelle passion, que je crois la plus forte, c'est la duchesse de Choiseul; elle a une jolie figure, pas très-jolie : toute sa personne est un petit modèle; gaie, modeste, pleine d'attention avec la plus heureuse propriété d'expressions, une remarquable promptitude de raison et de jugement, vous la prendriez pour la reine d'une allégorie, qu'on craint de voir finir, autant qu'un amoureux, si elle voulait en admettre un, pourrait souhaiter d'en voir la fin.

Nous connaissons le sentiment unanime de sympathie et de respect qu'inspirèrent de tous temps, aux témoins les plus divers, les qualités aimables autant que solides de la duchesse de Choiseul; maintenant c'est elle-même que nous voulons interroger sur elle-même, sans craindre qu'elle démente cette sincérité dont elle fit toujours profession ; c'est aux révélations de ces lettres que certainement elle n'écrivait pas pour la postérité, que nous voulons devoir successivement les traits essentiels de sa physionomie morale; c'est de ses propres aveux que nous voulons tenir le secret de cette force morale, de cette autorité, de cette dignité, de cette vertu dont on ne constate pas le contraste avec la fragilité du corps qui servait d'enveloppe à une âme si énergique, avec les grandeurs d'un rang voisin de l'éclat suprême, avec les amertumes d'une disgrâce aussi profonde que le triomphe avait été haut, enfin avec les blessures secrètes d'un bonheur apparent, sans éprouver une admiration parfois attendrie par la pitié. Quelle avait été, dans la formation morale de cette femme si intéressante, la part de l'éducation personnelle, de l'expérience, et celle de l'éducation reçue, de l'influence maternelle, par exemple? Mme de Choiseul nous le dit; elle dut peu aux autres, beaucoup à elle-même. Elle écrivait à Mme du Deffand :

Vous croyez que mon éducation a été excellente, parce que ma mère a été une femme d'esprit ; mais cette éducation a été la plus nulle de toutes, et c'est peut-être encore ce qu'elle a eu de mieux, car au moins ne m'a-t-on pas donné les erreurs des autres. Si j'ai acquis quelque chose, je ne le dois ni aux préceptes, ni aux livres, mais à quelques disgrâces. Peut-être l'école du malheur est-elle la meilleure de toutes quand ces

malheurs ne sont pas de nature à avilir l'âme ou que l'âme n'est pas de trempe à se laisser avilir. Les passions peut-être sont le plus grand des maîtres comme le plus grand des obstacles, c'est la force proportionnée à la résistance...

A un autre endroit, Mme de Choiseul nous révèle le principe dominant, la maxime dirigeante que lui répétait souvent sa mère, et dans laquelle se résuma toute son éducation, plus négative que positive, comme on va voir : « *Ma fille, n'ayez pas de goûts.* » Il y a de la sagesse dans cette maxime, surtout quand on la prend dans le sens que lui donne l'*Imitation*, à laquelle sans doute elle était empruntée : « *Fili, sta sine electione.* » Mais cette recette de direction mystique qui signifie : « Soyez soumis à tout, soyez prêts à tout ; ne substituez pas à l'action de la grâce, qui veut une âme docile, au souffle d'en haut, qui est doux aux humbles et rude aux rebelles, l'orgueil de la volonté humaine, l'égoïsme de vos préférences », avait été détournée par la frivolité du dix-huitième siècle vers un sens tout profane et presque épicurien d'indifférence commode à toutes choses.

Mme de Choiseul ne l'entendit pas tout à fait ainsi ; elle fut sans goûts, c'est-à-dire sans choix trop arrêté, sans prédilection trop passionnée, moins par indifférence que par raison ; mais elle ne réduisit pas son initiative aux bornes étroites de la passivité ; elle demeura une âme active, et sur certains points, singulièrement résolue ; elle ne s'endormit point sur le commode oreiller de cette morale abaissée qui consistait à se laisser vivre, à se laisser aller à la dérive des événements et des passions ; elle refusa notamment de partager les préjugés de sa société en ce qui touche deux points essentiels : elle se garda du fétichisme philosophique ; elle refusa son hommage à cette morne et aveugle idole des boudoirs de son temps : l'*ennui*. Nulle part ailleurs que dans ses lettres, on ne trouve de plus dures vérités à l'adresse de Voltaire et de Rousseau, qu'elle juge sainement, sévèrement, et vis-à-vis desquels elle garde une indépendance qui va jusqu'au persiflage. Nulle part non plus la maladie à la mode, ce goût du néant, ce vide moral auquel correspond physiquement et médicalement l'affection étrange appelée « vapeurs », n'ont été plus finement analysées, plus exactement décrites et plus sensément combattues.

Elle est d'elle, et à vingt-six ans, cette pénétrante lettre sur l'ennui adressée à Mme du Deffand, que par un badinage plus d'une fois justifié par les puérilités de sa correspondante et sa raison précoce, elle appelait, en dépit d'un demi siècle de différence d'âge « *sa petite fille.* »

Savez-vous pourquoi vous vous ennuyez tant, ma chère enfant ? C'est

justement par la peine que vous prenez *d'éviter*, de *prévoir*, de *combattre* l'ennui ; vivez au jour la journée, prenez le temps comme il vient ; profitez de tous les moments, et avec cela vous verrez que vous ne vous ennuierez pas. Si les circonstances vous sont contraires, cédez au torrent et ne prétendez pas y résister ; si l'on oppose une digue trop faible en raison du volume d'eau qu'elle doit contenir, elle sera brisée ; mais ouvrez la digue, l'eau s'écoulera et la digue ne sera seulement pas endommagée ; croyez-moi, le mal que l'on se résout à supporter est bientôt passé, et il n'en reste rien après lui ; surtout évitez le malheur toujours dupe et superflu de la crainte. Celui-là n'est pas dans la nature des choses, il n'est que dans la nôtre, et nous doublons le mal par l'action rétroactive que nous lui donnons en le craignant. Je ne prétend pas vous dire que j'en sois déjà venue au point de suivre exactement la morale que je vous prêche ; mais en vérité, à force de réflexion, et j'ose dire de courage, je suis bien près de la mettre en pratique ; avec un cœur chaud, qui a besoin d'aliments, et une imagination vive, qui a besoin de pâture, j'étais plus disposée au malheur et à l'ennui que personne. Cependant je suis heureuse et je ne m'ennuie pas. Jugez de là, ma chère enfant, qu'il vous est possible aussi d'être heureuse, et soyez-la, je vous en prie.

Mme du Deffand, conformément à ce conseil, faisait effort pour être heureuse, et n'y réussissait pas, parce qu'elle cherchait le bonheur hors d'elle-même, dans les choses et les personnes, qui surprennent ou trompent toujours, et qu'on ne peut point accommoder à son goût, au lieu de le chercher en elle-même, car le bonheur est en nous, puisqu'il ne réside que dans l'idée que nous sommes heureux, idée que peuvent seulement permettre la paix de la conscience et le silence des passions. Mais si Mme du Deffand n'était pas heureuse, elle en convenait sans aigreur, sans récriminations ; c'était une malade aimable, qui ne cherchait point à faire porter aux autres la peine de ses désabusements, et qui mettait de la coquetterie, étant ennuyée, à n'être pas du moins ennuyeuse. Mme de Choiseul l'en félicitait et voyait dans ce pâle sourire un symptôme de guérison.

Vous me parlez de votre tristesse avec la plus grande gaieté et de votre ennui de la façon la plus amusante du monde. Vous faites donc aussi du courage, ma chère enfant ? C'est ce qu'on a de mieux à faire quand on n'en a pas. Entre en faire et en avoir, il y a loin ; mais c'est pourtant à force d'en faire qu'on en acquiert. Oh ! combien j'en ai fait dans ma vie !... Soupez peu, ouvrez vos fenêtres, promenez-vous en carrosse, et appréciez les choses et les gens. Avec cela, vous aimerez peu, mais

[1] *Correspondance,* etc., publiée par le marquis de Saint-Aulaire, t. I, p. 24.

vous haïrez peu aussi. Vous n'aurez pas de grandes jouissances, mais vous n'aurez pas non plus de grands mécomptes, et vous ne serez plus triste et ennuyée et malade[1]...

Ce qui avait mis de bonne heure Mme de Choiseul en garde contre l'ennui, ce qui lui faisait à la fois blâmer et plaindre ses victimes, c'est que non-seulement l'ennui était à ses yeux une défaillance morale, mais encore un dissolvant social. Il est impossible de plaire aux autres quand on se déplaît à soi-même. L'ennui engendre la misanthropie, l'hypocondrie, l'humeur enfin, ce fléau de l'intimité, cette peste des relations sociales. De là ce joli passage d'une lettre de Mme de Choiseul à Mme du Deffand, en date du 20 juin 1770 :

Ah! mon Dieu! je pense bien comme vous sur l'humeur; c'est un défaut qui équivaut à tous les vices; il rend injuste, parce qu'on ne peut se justifier de ses propres torts que par son injustice; il rend haineux, parce que l'on hait ceux à qui on a fait injustice; il rend vindicatif, parce que le propre de la haine est la vengeance; il donne de la férocité au caractère le plus doux, de la dureté au cœur le plus sensible; il rend léger, parce qu'il change l'amour en haine; il rend inconséquent, parce qu'il rend léger, il donne l'apparence de la fausseté parce qu'il rend inconséquent. Si j'avais une prière à adresser à Dieu, je lui dirais tous les matins : Mon Dieu! gardez-moi de l'humeur que je pourrais avoir et de celle que je pourrais donner[2]!

Mme de Choiseul, si pratique, si ferme, si décisive dans ses conseils sur l'ennui, ne l'était pas moins dans son appréciation impartiale, et, pour le temps surtout, d'une critique supérieure, des personnages célèbres dont le prestige aveuglait tant d'hommes et surtout de femmes autour d'elle. Il existe d'admirables lettres d'elle sur Rousseau et sur Voltaire.

Je ne serais pas du tout étonnée qu'on me prouvât que Rousseau n'est pas un honnête homme; et je parie bien, par parenthèse, que ma petite fille (*Mme du Deffand*) ne le serait pas plus que moi. Mais je pourrais l'être davantage, si l'on me prouvait qu'un homme toujours subjugué par sa vanité, qui s'est fait singulier pour se rendre célèbre, qui s'est toujours refusé au doux plaisir de la reconnaissance pour se soustraire à la plus légère obligation; qui a prêché toutes les nations, leur criant : « Ecoutez, je suis l'oracle de la vérité; mes manières bizarres ne sont que la marque de ma simplicité, dont la candeur de mon front est le symbole; je suis le fabricateur des vertus, l'essence de toutes

[1] *Correspondance*, p. 98.
[2] *Ibid.*, etc., t. I, p. 286.

justice... » et de là, portant le trouble dans les sociétés, a fini par lever l'étendard de la révolte dans son propre pays, a soufflé le feu de la discorde entre ses concitoyens, les a armés les uns contre les autres, en répandant des écrits séditieux dans le peuple ; je serais bien étonnée, dis-je, que cet homme fut un honnête homme !... Rousseau est peut-être un des auteurs qui ont le plus d'esprit, qui a écrit avec le plus de chaleur, et dont l'éloquence est la plus séduisante... ; il nous a prêché une bonne morale, que nous connaissions du reste, parce qu'il n'y en a qu'une seule ; mais il en a tiré des conséquences suspectes et dangereuses, ou nous a mis dans le cas de les tirer par la façon dont il les a présentées. Méfions-nous toujours de la métaphysique appliquée aux choses simples. Heureusement pour nous, rien n'est si simple que la morale, et ce qu'il y a de plus vrai en ce genre, est ce qu'il y a de plus près de nous : *Ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît*... Il n'est pas besoin de belles dissertations sur le *bien et le mal moral*, *l'origine des passions*, les *préjugés*, les *mœurs*, etc., et tant d'autres beaux galimatias dont ces Messieurs remplissent les journaux, les boutiques et nos bibliothèques, pour nous apprendre ce que c'est que la vertu. Défions-nous surtout de ceux qui s'élèvent avec tant d'acharnement contre les préjugés reçus dans la société... Un véritable citoyen servira sa patrie de son mieux par son esprit et ses talents, mais n'ira pas écrire sur le pacte social pour nous faire suspecter la légitimité des gouvernements, et nous accabler du poids des chaînes que nous n'avions pas encore senties. Je me suis toujours méfiée de ce Rousseau, avec ses systèmes singuliers, son accoutrement extraordinaire et sa chaire d'éloquence portée sur le toit des maisons. *Il m'a toujours paru un charlatan de vertu*[1].

Mais c'est surtout Voltaire, ce fanfaron d'humanité, avec ses contrastes, ses variations, ses palinodies, qui est saisi, analysé, creusé jusqu'au tuf dans sa conduite, son caractère, son talent, par cette plume féminine que la clairvoyance de la raison et l'indignation de l'honnêteté peuvent rendre aussi acérée, aussi étincelante, aussi cinglante que celle de Mme du Deffand elle-même. Mme de Choiseul, après la duchesse du Maine, plus justement qu'elle, pouvait prendre pour devise le vers du Tasse, car elle se montre, quand il s'agit de Voltaire, vraiment cette abeille dont le corps est si frêle, mais dont le minuscule aiguillon peut faire de si grandes blessures. C'est d'abord à propos de ses flagorneries à l'adresse de Catherine II qu'elle l'entreprend. Il faudrait pouvoir citer toute cette longue lettre du 12-14 juin 1767 :

[1] *Correspondance*, etc., t. I, p. 54-55.

... Rien de plus choquant que son enthousiasme pour l'impératrice de Russie; rien de plus révoltant et de moins léger que sa petite plaisanterie : « Je sais bien qu'on lui reproche quelques bagatelles au sujet de son mari; mais ce sont des affaires de famille dont je ne me mêle pas. » Quoi! Voltaire trouve qu'il y a le mot pour rire dans un assassinat! Et quel assassinat! celui d'un souverain par sa sujette, celui d'un mari par sa femme! Cette femme conspire contre son mari et son souverain, lui ôte l'empire et la vie de la façon la plus cruelle, et usurpe le trône sur son propre fils, et Voltaire appelle cela des *démêlés de famille!* « Il n'est pas mal, ajoute-t-il, qu'on ait une faute à réparer. » Comment! ces crimes atroces ne sont que des *bagatelles*, des fautes, de petits péchés véniels à réparer ; il ne lui faut qu'un *mea culpa* et une absolution : la voilà blanche comme neige; et elle est la gloire de son empire, l'amour de ses sujets, l'admiration de l'univers, la merveille de son siècle!... Vous avez senti cela, comme moi, et vous lui avez répondu par le persiflage le plus fin et le plus délicat. Puisse-t-il en rougir[1]?...

Toute la lettre est sur ce ton, avec une âpreté logique, une solidité de raisonnement, une puissance contenue de colère et de mépris, et le contraste final d'un éloge chaleureux du marquis Ginori, bienfaiteur de la Toscane, opposé à la satire de cette Sémiramis du nord qui mendie sa gloire aux gens de lettres qu'elle pensionne et qu'elle flatte pour en être louée, qui en font, comme ne craint pas de le proclamer Mme du Deffand, un chef-d'œuvre. Voltaire n'eût pas été de cet avis, et sans doute il se fût épargné les frais de câlinerie et de flagornerie qu'il prodigua aux Choiseul pendant leur prospérité, s'il se fût douté du peu de cas qu'ils faisaient de cet encens banal dont le nuage flottait et tournait selon le vent de la fortune, de façon que le courtisan du ministre tout puissant se trouvait aussi et des premiers à saluer l'avènement de son successeur. Pris en flagrant délit de cette contradiction qui lui était habituelle, Voltaire n'eût pas ri et n'eût pas cherché à avoir les rieurs de son côté, s'il eût pu lire ce que, le 21 mai 1771, la duchesse de Choiseul écrivait à Mme du Deffand :

La lettre de Voltaire que je vous envoie est pitoyable. Il en avait déjà écrite une dans le même genre à M. de la Ponce, remplie d'amour pour nous, d'invectives contre le Parlement, et d'éloges sur les opérations du chancelier. Il croit, en rassemblant tous ces contraires, se donner un air de candeur et prendre le ton de la vérité. Il vous mande qu'il est fidèle à ses passions; il devrait dire à ses faiblesses! Il a toujours été poltron sans danger, insolent sans motifs, et bas sans objet. Tout

[1] *Correspondance*, etc., t. I, p. 110-120.

cela n'empêche pas qu'il ne soit le plus bel esprit de son siècle, qu'il ne faille admirer ses talents, meubler sa tête de ses ouvrages, s'éclairer de sa philosophie, se nourrir de sa morale, il faut l'encenser et le mépriser : c'est le sort de presque tous les objets du culte [1].

Cette opinion de Mme de Choiseul sur Voltaire, si peu favorable à son caractère, ne l'empêchait pas de rendre justice à son talent, comme on le voit, et de l'apprécier très-finement.

Je suis assez de l'avis de M. du Bucq sur Voltaire, qu'il accuse d'être un peu superficiel. Voulez-vous opposer le superficiel au profond? comparez Voltaire à Montesquieu, et vous verrez si Voltaire est profond. Je prends la liberté de n'être pas tout à fait de votre avis sur ses tragédies; j'en aime le style, le coloris et la chaleur; peut-être y met-il trop de philosophie : la philosophie n'est point le langage de la passion, et c'est sans doute pour cela que vous trouvez que ses personnages manquent de vérité et d'énergie. Cependant, malgré les défauts qu'on peut reprocher à Voltaire, il sera toujours l'écrivain que je lirai et relirai avec le plus de plaisir, à cause de son goût et de son universalité. Que m'importe qu'il ne dise rien de neuf, s'il développe ce que j'ai pensé, et s'il me dit mieux que personne ce que d'autres m'ont déjà dit ? je n'ai pas besoin qu'il m'en apprenne plus que ce que tout le monde sait, et quel autre auteur pourra me dire comme lui ce que tout le monde sait [2] ?

Tous ces jugements et bien d'autres dépassent la portée ordinaire et attestent une véritable supériorité d'esprit. Nous voudrions pouvoir pousser plus à fond et dans le détail l'étude de cette correspondance où, à côté de lettres d'une raison toute virile, nous en trouverions d'autres d'une délicatesse toute féminine. Elles réalisent parfaitement l'idée qu'Horace Walpole, qui ne la connaissait que par sa conversation, nous a donné de ce charme moral, de cette séduction tout immatérielle d'une personne dont le crayon de Carmontelle s'était en vain évertué à rendre les attraits, sans parvenir à rien reproduire, « de cette délicatesse mignonne, de cet esprit personnifié, de cette finesse sans méchanceté et sans affectation ; de cette beauté qui paraît une émanation de l'âme, qui vient se placer sur le visage, de peur qu'on ne la craigne au lieu de l'aimer. »

Pour achever de la connaître et de la peindre, il faudrait pouvoir dire quelque chose de cette liberté d'esprit, de cette hardiesse d'idées qu'elle savait allier avec la modestie et pour ainsi dire la pudeur de la vertu et la pratique du devoir. Cette hardiesse d'idées

[1] *Correspondance*, etc., t. I, p. 432.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 362-263.

allait assez loin chez elle pour qu'en philosophie elle déclarât ne s'en rapporter qu'au témoignage de ses sens, pour qu'en morale elle n'écoutât d'autre voix que celle de sa conscience et bornât la destinée humaine à la recherche du bonheur pour soi et surtout pour les autres, pour qu'en politique elle ne craignit point d'énoncer sur le passé, le présent et l'avenir de la monarchie des vues qui permettent de la ranger parmi les membres de cette élite sans préjugés et sans illusions de l'aristocratie française, dont la Révolution à ses débuts ne déconcerta pas les prévisions et n'effaroucha pas les espérances.

Nous nous empressons de dire que cette hardiesse d'idées, que nous aurions plus d'une fois l'occasion de contredire et de regretter, si nous pouvions entrer dans leur discussion, n'eut aucune des fâcheuses conséquences ordinaires en ce qui touche le caractère et la conduite de la duchesse de Choiseul. Si elle doit être rangée dans le groupe des femmes philosophes, c'est un titre auquel elle ne fit aucun sacrifice essentiel, et qui par une rare et heureuse contradiction, ne coûta rien à son charme et à sa vertu. Elle s'est complue à tracer le portrait de la duchesse de Lauzun, angélique épouse d'un diabolique mari, et si elle était moins modeste, on croirait qu'elle a cédé à la tentation de se louer indirectement, en louant dans cette admirable et malheureuse femme, avec laquelle elle a les ressemblances et les analogies d'une sœur aînée, les qualités qui la distinguaient elle-même :

Quant à Mme de Lauzun, laissez dire à vos dissidentes tout ce qu'elles voudront de leur merveille, mais soyez sûre qu'il n'y a pas une jeune personne plus aimable, mieux élevée, plus intéressante et plus charmante en tout que l'est ma nièce; c'est un naturel parfait, orné de toute la culture qui lui est propre, mais sans aucune manière. Je conviens que la nature agreste à son piquant; mais elle a aussi son âpreté : je hais la manière; je dirais à Zaïre : *l'art n'est pas fait pour toi*; mais je ne voudrais pas que ma fille eut le ton de Colette pervertie, comme dit M. de Voyer, par la société. Je veux que sans sortir de son naturel on se prête aux formes que cette société a consacrées. Je ne veux pas qu'on soit scandaleuse pour être philosophe, pincée pour être vertueuse, romanesque pour être sublime, grossière pour être franche, triviale pour être naturelle, et Mme de Lauzun n'est rien de tout cela; je veux surtout que l'âge, la figure, le maintien, l'esprit, le caractère soient assortis et Mme de Lauzun est un modèle de ce parfait assortiment : je veux que si on a un esprit plus avancé que son âge et un caractère plus décidé, on propose cependant ses opinions avec la modestie du doute, quitte à rester intérieurement de son avis; que si on a une âme plus

forte que celle qu'on reconnaît communément aux femmes, je veux qu'à quelque âge que ce soit, on ne la manifeste qu'avec la timidité et la mesure qui peuvent en faire pardonner la supériorité [1].

Tel était l'idéal de la femme selon Mme de Choiseul. Tel est celui qu'elle réalisa elle-même dans toute sa conduite, où nous ne saurions guère trouver qu'une défaillance : c'est cette *estime* qu'elle accorda à Mme de Pompadour, moins par une erreur de son goût que par une erreur de sa reconnaissance pour celle à laquelle son mari devait son élévation. Cette faiblesse regrettable tournerait encore à son honneur, si comme nous le pensons, l'indulgence que Mme de Choiseul professait à l'endroit de la favorite n'avait pas d'autre cause que celle qu'elle poussa envers son mari jusqu'aux dernières limites du dévouement conjugal; ainsi l'unique faute que nous pourrions lui reprocher prendrait encore sa source dans sa vertu, car Mme de Choiseul fut une épouse admirable, et comme le siècle en compta trop peu pour l'honneur du mariage. Elle ne le fut point seulement par son constant désir et son art inépuisable de plaire à ce tyran plus aimé encore qu'aimable, auquel elle avait voué et asservi sa vie au point d'être inquiète et tremblante après quinze ans d'union comme au premier jonr, du doute d'avoir atteint le but de son unique ambition et de la crainte que l'objet de son adoration ne trouvât pas son hommage digne de lui. Naïf scrupule d'une âme tendre, que Mme du Deffand rabrouait avec des larmes d'admiration dans la voix, s'indignant avec raison de la pensée que le duc de Choiseul pût être insensible à la plus belle conquête à coup sûr qu'il eût jamais faite.

Mais ce désir de plaire à son époux, Mme de Choiseul ne le poussa pas seulement jusqu'à l'abandon de ses plus légitimes prétentions personnelles; elle pardonna avec joie, dans son abnégation héroïque, non-seulement l'oubli passager de ses mérites mais jusqu'au passager mépris de ses droits. Elle fut douce envers l'affront qu'une âme fière doit trouver le plus amer; et des inconstances d'un époux qui ne pensait pas toujours à elle, elle ne tira d'autre vengeance que de penser toujours à lui. Elle eut plus que lui le souci de ce qu'elle appelait sa gloire. Elle fut l'ornement de sa prospérité, adoucissant avec soin et amortissant avec succès ce que l'éclat de sa fortune pouvait avoir d'insolence et de défi; elle fut l'âme de cette noble résistance au caprice royal déchu à la courtisane, qui fit au duc de Choiseul une chute plus enviable que son élévation; elle fut le charme de cette disgrâce inouïe qu'honora une popularité que le pouvoir

[1] *Correspondance,* etc., t. II, p. 299.

n'avait pas connue ; elle fut la vie de cette retraite de Chanteloup qui compta plus de partisans que Versailles, et où, sans qu'elle daignât s'inquiéter de ce luxe qui la dépouillait, elle aida le ministre tombé à faire aux amis multipliés par l'admiration et plus encore par la mode, les honneurs d'une hospitalité charmante et ruineuse.

Le résultat de ces généreuses prodigalités, de cette magnificence héroïque, de cette grande existence continuée sur l'ancien plan malgré l'absence de ressources proportionnées, au milieu des hommages de l'Europe, de l'adoration des serviteurs, d'une paix domestique et d'une concorde de famille auxquelles Mme de Choiseul n'hésita pas à faire tous les sacrifices, excepté celui de sa dignité, que l'affection ne saurait ni exiger ni permettre, fut celui que tout le monde avait prévu, excepté M. de Choiseul par égoïsme, et sa femme par dévouement.

Quand le duc mourut en 1785, il laissait, en dépit de 800,000 livres de rentes annuelles qu'avait absorbées son train de maison, des dettes évaluées à 6 millions. Il est vrai qu'une fortune évaluée à 14 millions pouvait en répondre. Mais le poids d'un tel passif l'embarrassait pour longtemps, et même la liquidation ne pouvait se faire et le désordre d'une banqueroute ne pouvait être évité qu'à la condition que Mme de Choiseul se prêtât, non sans sacrifices, aux arrangements nécessaires. M. de Choiseul, dans son testament, invoquait son concours avec confiance, et par ses deux dispositions finales, qui ne furent pas moins douces l'une que l'autre au cœur de celle à laquelle il rendait ainsi doublement hommage, il ordonnait la construction d'un tombeau où il espérait que Mme de Choiseul viendrait à son heure reposer à côté de lui, et en attendant, il assignait pour but à sa vie le payement de ses dettes et la rançon de sa mémoire.

La noble veuve fut fidèle à ce double vœu. Elle se retira immédiatement au couvent des Récollettes avec deux femmes et deux laquais seulement, consacrant tous ses revenus à acquitter les dettes de son mari, en attendant que l'heure sonnât pour elle de le rejoindre au funèbre et cher rendez-vous qu'il lui avait assigné. Cette admirable fidélité conjugale, qui prolongeait et perpétuait, de la vie à la mort, ses devoirs et ses sacrifices, eut sa consolation et sa récompense dans une fidélité amicale non moins rare et qui n'est pas d'un moins bel exemple. L'abbé Barthélemy partagea jusqu'au bout, digne d'elle et de lui, l'adversité de celle dont il avait partagé la prospérité; jusqu'au bout il demeura son confident, son conseiller, et d'un seul mot son ami, n'admettant pour l'expression de ses sentiments immuables que les changements imposés par l'usage du temps, et se résignant seulement à appeler « *la divine duchesse, divine citoyenne.* » La citoyenne d'ailleurs ne se conduisit pas moins bien envers lui que la duchesse. Et c'est même elle qui, dans cette lutte

de dévouement, cet assaut de sacrifices, trouva moyen de mériter la palme.

Chassée par la Révolution de son asile, celle qui n'était plus que *la citoyenne Choiseul, demeurant rue Dominique, au coin de la rue Bourgogne*, vivait triste et pauvre dans son modeste appartement, avec son unique servante Marianne, ne recevant guère d'autres visites que celles du fidèle et toujours aimable abbé. Il était chez elle le 2 septembre 1793 quand on vint l'y arrêter, à la suite de ces dénonciations intéressées qui firent considérer comme suspect tout le personnel de la Bibliothèque nationale, et n'épargnèrent pas plus Chamfort, l'auteur des *Tableaux de la Révolution*, l'ami de Mirabeau, que l'ancien secrétaire du duc de Choiseul, l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, publié en 1788. Mais si le désespoir de son arrestation poussa Chamfort jusqu'au suicide, le bon abbé n'en fut pas même troublé dans la sérénité qu'il devait à la paix de la conscience et à l'imperturbable optimisme de sa belle âme. Il comptait sur Dieu et bénissait, quel qu'il fût, son mystérieux dessein ; et s'il y avait quelque chose à faire du côté des hommes, il connaissait assez la duchesse pour savoir qu'elle ne dormait pas. C'est elle, en effet, qui vint le réveiller dans sa prison, agitant triomphalement l'ordre d'élargissement qu'elle avait couru au comité de la section solliciter, obtenir, arracher avec l'irrésistible prestige de la vérité et de l'innocence, du courage et du dévouement. Le soir, l'abbé, remis de son alerte, dînait avec sa libératrice et lui exprimait sa reconnaissance dans ce même modeste logis où on l'avait arrêté le matin.

Et maintenant que nous connaissons assez Mme de Choiseul pour pouvoir l'estimer et l'admirer en toute sûreté de conscience, quel regret nous oblige à la plaindre? Que lui manque-t-il pour être parfaite? Elle eut toutes les vertus et tous les charmes de la plus honnête des femmes. Le siècle de la médisance et du scandale n'a pas trouvé à souiller de la moindre imputation la blancheur d'hermine de sa mémoire. Que lui manque-t-il? C'est une femme qui la connaissait bien et qui ne nous est pas inconnue qui va nous le dire :

Il n'y a pas un habitant du ciel qui vous ait supassée en vertus ; mais ils vous ont surpassée par leurs intentions et leurs motifs.

Vous êtes aussi pure, aussi juste, aussi charitable, aussi humble qu'ils ont pu l'être. Si vous devenez aussi bonne chrétienne, vous deviendrez tout de suite une aussi grande sainte. En attendant contentez-vous d'être ici-bas l'exemple et le modèle des femmes.

Ce trait décisif, qui achève de peindre Mme de Choiseul, a été tracé par une main amie. C'est Mme du Deffand qui l'a glissé dans un por-

trait de la duchesse de Choiseul, écrit par elle en 1766. L'original se récria, se prétendit flatté et protesta avec une modestie sincère contre les éloges que lui prodiguait un peintre trop indulgent. Mais, toujours véridique, elle ne protesta point contre l'unique réserve qui formait ombre au tableau. Mme de Choiseul n'eut pas le bonheur de croire. Il manque à ses vertus le parfum de la foi. La grâce ne la toucha point. Elle convenait, non sans quelque regret caché, de cette stérilité de son âme, en présence de l'évêque de Soissons : « La grand'-maman, écrit l'abbé Barthélemy, le 3 février 1769, lui dit avec beaucoup d'onction que la grâce semblait la circonvenir, et que la plupart de ses amies étaient dévotes: Mme de Choiseul, Mme d'Achy, Mme de Thieu. » Le bon évêque pria pour elle. Mais, sans doute, Mme de Choiseul ne pria pas avec lui, car après avoir mérité tous les éloges que peut obtenir la vertu profane, elle mourut à Paris le 3 décembre 1801, sans avoir pu obtenir ce titre qu'elle avait donné elle-même, non sans l'envier peut-être, à sa pieuse parente, la comtesse de Choiseul-Beaupré, en l'appelant « *la petite sainte.* »

III

Une autre femme, qui fut aussi une admirable veuve après avoir été une admirable épouse, qui fut aussi le charme et l'honneur de la haute société de son temps, ce fut la maréchale princesse de Beauveau, distinguée d'ailleurs par des qualités différentes de celles de Mme de Choiseul, qu'elle n'aimait pas, qui ne l'aimait pas, mais à laquelle elle ne put refuser et qui ne put lui refuser son estime.

Marie-Charlotte de Rohan-Chabot, née le 12 septembre 1729, mariée le 7 septembre 1749 à Jean-Baptiste de Clermont-d'Amboise, né en octobre 1702, lieutenant-général des armées du roi, avait, devenue veuve de ce premier mari, épousé, en mars 1764, Charles-Joseph, prince de Beauvau, né à Lunéville, le 10 novembre 1720, membre de l'Académie française en 1771, maréchal de France en 1783, ministre de Louis XVI en 1789. Le prince de Beauvau avait épousé en premières noces, le 3 avril 1745, Marie-Charlotte de la Tour-d'Auvergne, née le 20 décembre 1729, dont il n'eut qu'une fille, qui fut l'aimable et spirituelle princesse de Poix.

Le prince de Beauvau était un homme d'une grande bravoure, d'une grande noblesse de caractère, d'une grande distinction d'esprit, mais dont la gravité ne se déridait que dans l'intimité et dont la sensibilité contenue avait jalousement réservé ses trésors pour l'amitié et pour cette passion conjugale à laquelle s'était vouée toute entière de son côté celle qui en était le si digne objet. La princesse

de Beauvau, après avoir épousé en 1764, non sans avoir subi l'épreuve d'une longue attente et la contrariété de pénibles traverses, le seul homme qui avait su trouver le chemin de son cœur, le seul dont les hommages l'avaient à la fois flattée et touchée, avait fait de l'honneur et du bonheur de son mari l'unique but de sa vie.

D'une haute intelligence, d'un esprit cultivé, d'un attrait moins doux qu'impérieux, d'un charme qui tenait moins aux traits d'un visage seulement agréable qu'à l'ascendant d'une âme généreuse, d'une volonté énergique, servi par un art peu commun de conversation, la princesse de Beauvau devait exercer sur la société et même sur les évènements de son temps une influence autrement marquée, autrement décisive que celle de Mme de Choiseul, dont la modestie dissimulait les qualités au point de les effacer. Son salon fut une des puissances du temps, moins littéraire que politique et sociale, avec celui de la maréchale de Luxembourg et celui de la duchesse de Gramont. Elle partagea avec cette dernière, qui ne souffrait pas de rivalité, même légitime, l'empire qu'elle exerçait sur son frère, le duc de Choiseul. Elle fut une de ses conseillères au pouvoir et son amie fidèle dans la disgrâce. Elle occupa la même situation délicate d'Egérie auprès de Necker, et fut un des oracles de Saint-Ouen, comme elle l'avait été de Chanteloup. Au demeurant, comme elle était tenace dans ses idées et ne tolérait pas volontiers la contradiction, elle fut plus estimée qu'aimée ; et on craignit plus de l'avoir pour adversaire qu'on ne rechercha de l'avoir pour alliée. Elle avait « l'esprit de principauté, » comme disait l'abbé de Saint-Cyran, et le laissait trop voir et trop sentir. Mme du Deffand et Mme de Choiseul, qui la ménageaient sans la flatter, l'appelaient : « *la dominante.* » Bien qu'imbue, sur les points essentiels, des traditions monarchiques, elle avait, comme son mari, fait de larges concessions à l'esprit du siècle, put passer aux yeux de la cour, pour être « de l'opposition, » et sans s'abaisser à la popularité, caressa l'opinion.

Mais ce n'est pas sous ces aspects brillants et triomphants que nous avons à l'envisager ici. Il nous convient moins de la peindre telle que l'a vue, par exemple, l'auteur anonyme de la *Galerie* satirique *des Dames françaises*, en 1790, que dans le moment où son âme altière, enfin attendrie par la blessure d'une irréparable perte, se montra tout entière, avec des délicatesses inattendues, portant dignement au milieu des ruines politiques et sociales dont elle ne s'apercevait même pas, tant elle était absorbée par ce qui était pour elle l'unique malheur, le deuil d'inconsolables regrets.

La maréchale de Beauvau, qui appartient à cette étude n'est donc point celle dont la *Galerie des Dames françaises, pour faire suite à celle des Etats-Généraux*, écrivait en 1790 :

Desdemona peut servir de modèle, et n'en a pas eu. C'est une femme du bon temps, une de ces femmes qu'on n'use jamais, qui a plusieurs sortes d'esprits, celui de causer, devenu si rare, celui d'observer les événements, du choc desquels la vraie sagesse tire des règles de conduite, celui de n'exiger des individus que ce qu'il peuvent fournir à la société... Heureuse si elle ne s'était pas méprise aux affections de l'âme; si elle n'avait pas pris l'entêtement pour la fermeté, la douleur pour la noblesse, l'enthousiasme pour la chaleur, l'aveuglement pour la fidélité!

Cette femme, qui ne pécha guère que par les plus nobles erreurs, dont les défauts ne furent que l'excès de ses qualités, et à laquelle le satirique auteur que nous venons de citer reconnaît le mérite « d'une générosité toujours prête à essuyer les larmes du chagrin, à diminuer les privations de la misère, et à rendre le courage aux hommes justement lassés des persécutions, ou des oublis éternels des ministres du sort » n'est pas celle dont nous voulons suspendre ici la suprême image. Celle qui nous attire, ce n'est ni la reine de salon, ni la conseillère politique de deux hommes d'Etat qui n'occupèrent point la première place et surtout n'en tombèrent pas sans honneur, c'est la veuve, apportant dans les manifestations d'une douleur trop commune une dignité, une noblesse, et nous dirons presque une poésie originale.

Deux ans avant que Mme de Beauvau, alors Mme de Clermont, fût devenue veuve et eût acquis la liberté de répondre décemment aux sentiments que professait pour elle le prince de Beauvau, ces sentiments n'étaient un mystère pour personne, pas même pour la femme de celui qui, en tout bien, en tout honneur, il est vrai, s'était déclaré son chevalier, sans se plaindre de ce qui n'était pas une usurpation, mais de ce qui empruntait au sentiment qu'elle avait de sa fin prochaine, le caractère d'une anticipation un peu indiscrète. La première Mme de Beauvau disait mélancoliquement : « *L'étoile de Mme de Clermont me tuera* [1]. »

La malheureuse femme ne se trompait pas. Elle ne tarda pas à mourir, emportée par la maladie dont elle ressentait déjà les angoisses. Et en 1764, la veuve du comte de Clermont hérita de ce que sa devancière regrettait le plus ici-bas, en épousant le prince de Beauvau. Ce fut à son tour de connaître les délices et les inquiétudes de cette possession que la pensée de l'incertitude de la vie humaine rend si précaire et si anxieuse pour tous ceux qui aiment. Pourtant elle eut le temps de jouir de son bonheur et de savourer jusqu'à ce fond de la coupe d'autant plus amer que le bord en a été

[1] *Vie de la princesse de Poix*, par la vicomtesse de Noailles, citée par M. de Loménie : *La comtesse de Rochefort et ses amis*, p. 258.

plus doux. Cette lie de tous les sentiments humains, c'est la séparation inévitable. L'heure en sonna le 19 mai 1793, dans cette retraite du Val, près de Saint-Germain, où le maréchal et la maréchale de Beauvau, échappés à la proscription, grâce à une sorte de pudeur de la haine ou de conspiration de la considération universelle, vivaient tranquilles, consolés, par le plaisir de s'appartenir sans entraves et de jouir sans partage l'un de l'autre, de la perte de tout le reste, et avaient abrité au milieu des tragédies de la Terreur cette idylle d'amour et de bonheur conjugal qui faisait dire à la princesse de Foix, leur fille, à laquelle on conseillait jadis de ne point lire de romans : « Défendez-moi donc de voir mon père et ma mère [1]. »

Le maréchal était mort dans sa soixante-treizième année. Pendant les quatorze ans qu'elle lui survécut malgré elle, sa veuve, qui ne devait le rejoindre que le 26 mars 1807, à soixante-dix-huit ans, environna les restes dont elle s'était constituée la jalouse gardienne d'une sorte de culte pieux et passionné. Pour elle, son mari n'était pas mort, et elle réchauffait, pour ainsi dire, sa cendre du feu de son toujours vivant amour, dans cette chapelle domestique où elle ne passait pas un jour sans aller s'entretenir avec une ombre chérie qui ressuscitait pour son cœur et presque pour ses yeux l'illusion de cette adoration perpétuelle.

Rien de plus touchant, de plus attendrissant à lire que le mémorial trempé de larmes où, à chaque motif ou prétexte de commémoration, la maréchale épanche ses souvenirs et ses regrets et trouve à chaque jour son anniversaire.

Dès le 12 juin 1793, la maréchale s'occupe à la fois d'ériger matériellement et moralement, dans le cimetière du Val et dans la mémoire des hommes, un tombeau digne de son mari. Elle recueille tout ce qu'elle sait de sa vie et de ses pensées pour que ses notes servent de matériaux à la biographie que Saint-Lambert s'est chargé d'écrire, et où il ne réussira pas au gré d'un goût rendu inexorable par l'affection. Elle soulage ses regrets par l'idée qu'il a vécu heureux et que sa mort a été douce. Elle passe successivement en revue les épisodes les plus brillants de cette grande existence : les actions d'éclat du prince pendant la guerre de 1741 et celle de 1756, sa conduite comme capitaine des gardes du corps, sa rivaltié avec M. de Castries pour le grade de lieutenant général et la querelle courtoise qu'une injuste préférence établit entre deux hommes de mérite bientôt réconciliés par une mutuelle estime, sa liaison avec le duc de Choiseul, son refus de sanctionner comme pair l'édit

[1] *Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau (née Rohan-Chabot) suivis des Mémoires du maréchal prince de Beauvau,* recueillis et mis en ordre par Mme Standish, née Noailles, son arrière petite-fille. Paris, Techener 1862.

de suppression des Parlements, son commandement en Guyenne et en Languedoc, signalé par des actes courageux d'impartialité et de tolérance, son gouvernement de Provence en 1782, le désintéressement ruineux avec lequel il administrait une grande fortune, la noblesse avec laquelle il supporta les sacrifices d'une honorable gêne, son entrée au conseil en 1789 en refusant la pension attachée à son titre, etc., etc.

Après avoir payé son tribut à la mémoire adorée, la maréchale enregistre et collectionne avec soin les hommages qu'elle a reçus des plus illustres contemporains. Elle feuillette, parcourt et relit ses lettres, y trouvant à chaque page des témoignages d'affection bien souvent savourés, mais auxquels demeure toujours quelque parfum oublié, quelque douceur nouvelle. Elle se revoit dans le portrait qu'il traçait d'elle en 1753, d'une plume que l'amour rendait éloquente. Elle s'attendrit aux éloges et aux adieux de son testament. Elle copie la lettre de condoléance qu'elle a reçue de Marmontel, et cette réponse qu'elle lui a adressée en regardant machinalement, comme si elles allaient encore livrer passage à son conseiller habituel, « ces portes qu'elle n'a jamais vues s'ouvrir sans plaisir, ni se fermer sans une sorte de peine. » Elle rappelle le voyage qu'elle fit à Ferney en 1777, et l'accueil que reçut de Voltaire « ce prince auprès duquel les autres étaient peuple. » Elle relit le discours de réception à l'Académie française du prince reçu à la place du président Hénault (21 mars 1771), et cette préface de l'*Histoire de l'Académie* où d'Alembert rend hommage au respect que son illustre confrère a toujours professé pour l'égalité académique. « Quiconque se sentira aussi digne que lui de porter ici le titre si flatteur et si noble de simple académicien, n'aura point l'humillante vanité d'en vouloir un autre. »

Mais à mesure que le temps marche, la douleur de l'admirable veuve, loin de s'apaiser, comme il est d'habitude, semble au contraire s'accroître. Pour un sentiment comme le sien, l'absence et l'éloignement, qui sont mortels à tant d'autres affections, deviennent des aliments. Ses regrets se nourrissent de ce qui en éteint tant d'autres. Et elle arrive, à force de creuser ce sentiment qui remplit son âme tout entière et ne laisse place à aucun autre, à des accents d'une intensité pénétrante, à des témoignages vraiment nouveaux de la plus ancienne douleur qui soit au monde, celle de se quitter. Elle en vient à se reprocher, comme égoïste et indigne de lui, la consolation qu'elle cherchait dans la pensée que par une mort imprévue et douce le maréchal avait échappé à la vue des suprêmes catastrophes, et peut-être à cette épreuve inouïe, non de monter à l'échafaud, mais d'y voir monter une épouse adorée. Et elle écrit alors ces lignes cornéliennes :

Eh bien ! un sentiment que je dois peut-être me reprocher, mais que je ne puis vaincre m'a ôté cette consolation. J'ai vu périr ensemble des maris et des femmes qui auraient pu désirer de survivre l'un à l'autre, et j'ai envié leur mort. Sans doute celui que je pleure n'eût pas été oublié dans cette terrible proscription ; et moi, qui depuis que les circonstances étaient devenues si menaçantes, ne le perdais plus un moment de vue, pour ne pas échapper à son sort, je l'aurais partagé. Cent fois nous avions formé le vœu de mourir de la même mort ; nous nous étions dit que ce serait le complément de notre bonheur : j'ose croire que ce sentiment eût anéanti, pour lui, comme pour moi, les horreurs de ces derniers instants : tout aurait disparu ; nous n'aurions vu que nous. C'est alors qu'une seule âme eût semblé nous animer et un seul coup nous frapper, que nos cendres eussent été confondues, et qu'une union peut-être sans exemple eût été terminée de la seule manière qui put répondre à sa force, à son intimité comme à sa durée [1].

Celle qui parlait ainsi avait inspiré des sentiments dignes d'elle au mari qu'elle pleurait. Elle se plaît à en donner cette preuve touchante :

Dans cette dernière année de sa vie, qui fut celle du commencement de la Terreur, on se croyait souvent personnellement menacé. Il y eut une occasion où il crut l'être ; il vit que j'étais décidée à ne pas le quitter. Ah ! me dit-il, ne craignez pas que je vous éloigne, je vous appellerais. Ces paroles pénétrèrent mon cœur, et de toutes les preuves d'amour que j'ai reçues de lui, c'est celle dont le souvenir m'est le plus cher [1].

Nous ne nous appesantirons pas davantage sur notre sujet. Nous nous bornerons à compléter la physionomie de la maréchale de Beauvau par un trait qui achève de la peindre. Nous voyons par la page qu'elle consacre au trente-quatrième anniversaire de son mariage, le 14 mars 1798, que chaque année, ce jour-là, elle déposait sur la tombe de son mari, auprès de son image, son anneau nuptial pour ne le reprendre qu'en les quittant, et comme sur son ordre. « J'y dépose auprès de son image l'anneau que j'ai reçu de lui, le gage de notre heureuse union, et lorsque je le reprends, il me semble qu'il me le donne encore. » Une seule fois, le poids des événements publics avait absorbé les deux époux au point de leur faire négliger la commémoration habituelle du jour de leur union, Mme de Beauvau rappelle dans quelles circonstances :

[1] *Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau*, p. 96-97.
[2] *Ibid.*, p. 136.

Depuis l'année 1764 jusqu'à cette fatale année 1793, jamais nous n'avions été distraits de célébrer cet heureux jour par un souvenir plus vif de ce qu'il avait été pour nous. Cette année, commencée par un crime ineffaçable, et qui sembla ouvrir la carrière à tous ceux qui le suivirent, cette année fut la seule où dans le trouble et l'horreur dont nous étions saisis nous oubliâmes tous les deux cette époque si chère; il s'en souvint le premier. Le lendemain, dès que je fus éveillée, il me le rappela avec une expression si douloureuse et si tendre que je crois entendre encore, et son air et ses paroles : l'impression que j'en reçus lui fit regretter de l'avoir excitée — Deux mois après il n'était plus.

Certes la femme que nous venons de peindre n'eut rien d'ordinaire; on peut même dire qu'elle eut l'esprit et le cœur d'une qualité supérieure. C'est une chose charmante que cette originalité qu'elle eut le bon goût, trop rare de son temps, de se donner en aimant son mari, en en étant aimée, et en plaçant son honneur dans son bonheur, comme son bonheur dans son honneur. Cette admirable épouse fut encore plus admirable veuve. Pourtant elle ne le fut point au degré qu'a fixé saint Paul quand il parle « des veuves véritablement veuves. » C'est que celles dont parle saint Paul regardaient au ciel à travers leurs voiles de deuil. La maréchale de Beauvau, fille d'un siècle sans foi, n'a vu que la terre à travers ses larmes. Elle convient, en la regrettant, de cette stérilité de son âme, et c'est en cela que sa douleur est plus à plaindre qu'une autre, car l'amertume de la séparation n'est pas adoucie pour elle par l'espoir du céleste rendez-vous. Ecoutez-la :

Quel est celui qui a aimé et qui n'a pas ressenti le tourment de l'absence, le déchirement de la séparation? Eh bien! qu'on joigne à ce mot *absence*, si cruel lors même que l'espérance l'adoucit, qu'on y joigne celui-ci: *éternelle* et l'on se fera l'idée de ce que le cœur peut supporter de plus douloureux...

... Heureux celui qui a pu embrasser cette opinion consolante de la réunion dans un autre ordre de choses! Pour moi, qui ne puis même regretter cette idée, puisqu'elle n'a pas été la sienne, je me borne à désirer, à m'assurer que ce qui a existé de nous sera réjoint...

Mme de Noailles-Standish, arrière petite-fille du prince de Beauvau, ne peut s'empêcher de signaler, en le déplorant, l'aveu de la maréchale, que Necker lui reprochait aussi [1]. Elle conclut toutefois

[1] « Je vous plains, Madame, lui écrivait Necker après la mort de son mari; de ne pas tenir, au moins par des sentiments vagues, aux idées religieuses, vous en avez été détournée par des personnes qui, ma foi, n'en savent rien et vous avez beaucoup perdu. »

par une insinuation non moins consolante que spirituelle, qui peut servir à diminuer l'impression pénible de cette vertu et de cette douleur, auxquelles il ne manqua que ce mouvement d'humilité et de confiance, qui fait tomber à genoux devant un crucifix, pour se relever soulagée, l'affliction des veuves chrétiennes.

M. et Mme de Beauvau succombèrent au mal de leur époque. Nés pour la vertu et toujours fidèles à ses préceptes, ils en ignorèrent les sources divines et l'espoir de leur bonheur éternel fit défaut à leur bonheur terrestre. Voilà ce qui ressort de certaines expressions amères de la douleur de Mme de Beauvau après la mort de son époux. Mais devons-nous les accepter sans conteste ? Tant de gens ici-bas se croient religieux sans l'être, qu'il est peut-être permis d'espérer que d'autres le sont sans le savoir...

IV

Il n'y eût pas de ménages modèles, d'intérieurs exemplaires au dix-huitième siècle seulement dans l'aristocratie ; la bourgeoisie en compta beaucoup, moins entamée que la noblesse, surtout en province, par la corrosion de l'esprit irréligieux ; on en peut citer dans la littérature, comme le ménage Suard et le ménage Marmontel ; et jusque dans la philosophie elle-même, où le baron d'Holbach et Helvétius eurent l'esprit de préserver leur foyer de la contagion de leurs doctrines, l'art d'échapper comme maris aux conséquences de leurs principes comme philosophes. Mme d'Holbach fut une aimable et honnête femme, qui ne se crut point obligée d'être philosophe parce que son mari l'était ; et Mme Helvétius mérite d'être rangée au nombre des admirables épouses et des admirables mères d'un siècle qui en eut trop peu, et où la société périt par la faute de la famille.

Si nous plaçons Mme Helvétius parmi les *femmes philosophes*, ce n'est pas qu'elle ait donné dans le travers d'écrire, autrement que dans le cœur de ses amis, et qu'elle se soit formé un système. N'ayant jamais commis de faute, elle n'eut pas besoin de théorie pour s'excuser ou se justifier. Mais elle fut la femme d'un matérialiste et sceptique, cet Helvétius « si généreux comme fermier-général, si repoussant comme philosophe [1]. » Elle fut l'amie et la seconde mère de Cabanis, et il est bien possible que celle qu'on appelait dans son intimité : *Notre-Dame d'Auteuil*, n'ait pas eu le courage ou le temps d'opter sur ce lit de mort, où sa fin fut d'un exemple plus profane que chrétien, et que par scrupule de bonté et de fidélité, elle n'ait

[1] Mignet, *Notices et Portraits* (*Vie de Franklin*). T. II, p. 430.

pas osé recourir aux consolations de la foi pour ne pas se séparer de ceux qui lui étaient chers et qui n'y croyaient pas. Toujours est-il que, par faiblesse d'esprit ou par faiblesse de cœur, elle a permis sur ce point un doute fâcheux et que regrettent les admirateurs d'une bonté et d'une vertu auxquelles manque la consécration religieuse.

Mme Helvétius était née en 1719, au château de Ligniville, en Lorraine. Elle était fille du comte de Ligniville, alliée à la maison de Lorraine, parente de la reine Marie-Antoinette.

M. Helvétius la vit chez sa tante, Mme de Graffigny, si connue par ses *Lettres péruviennes* et plus encore par les lettres naïves et malignes où elle nous a fait connaître, non sans quelque atteinte aux discrétions de l'hospitalité, Voltaire en pantoufles et Mme du Châtelet en déshabillé, dans leur intérieur du château de Cirey :

M. Helvétius fut frappé de sa beauté, et de la dignité avec laquelle elle supportait sa mauvaise fortune. Il lui offrit sa main, et l'épousa après avoir quitté sa place de fermier-général.

Mme Helvétius l'aima passionnément ; elle l'aima toute sa vie.

Elle en eut deux filles : Mme d'Andlau et Mme de Mun.

Elle habita longtemps les terres de son mari, et plus ordinairement celle de Voré.

Alors son occupation habituelle était de visiter les pauvres et les malades, accompagnée d'un chirurgien et d'une sœur de charité [1].

Mme Helvétius éleva admirablement ces deux filles que nous venons de nommer, toutes deux belles et distinguées, et qui furent l'ornement et l'honneur de cette société élégante et brillante qui gravita, de 1775 à 1785, autour de l'astre alors triomphant de Marie-Antoinette. On appelait Mmes d'Andlau et de Mun, dans le petit monde des Polignac et des Sabran, comme dans le petit monde d'Auteuil, où régnait leur mère, les *deux Etoiles*. Ce gracieux sobriquet leur avait été donné en raison de leurs qualités et de leurs charmes, par allusion à un conte que faisait une mère à qui sa petite fille demandait ce que devenaient les vieilles lunes, et qui lui répondit qu'on les cassait en cinq ou six morceaux pour en faire des étoiles [2].

Tous les contemporains ont rendu hommage aux mérites de Mme Helvétius, non-seulement comme femme, mais comme épouse et comme mère. L'abbé Morellet la montre dans son salon, « belle, d'un esprit original et d'un naturel piquant. » Et Rœderer rapporte une anecdote qui est le plus éloquent des éloges. Une femme du monde disait, en parlant de Mme Helvétius et de son mari, avec une

[1] Rœderer, *Œuvres*, t. IV, p. 151.
[2] *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, p. 309.

surprise mêlée d'admiration et de dépit jaloux : « Ces gens-là ne prononcent point comme les autres les mots de *mon mari*, *ma femme*, *mes enfants*. »

Après la mort de son mari, qui fit passer en d'autres mains les terres où elle avait répandu ses bienfaits, Mme Helvétius se retira à Auteuil, dans une maison que ne fréquenta pas le monde, qu'elle n'aimait pas, mais où une hospitalité familière, presque maternelle, dont ses vingt mille livres de rentes lui permettaient le luxe, qui était son unique plaisir, attira et retint auprès d'elle les amis dont elle ne pouvait se passer. L'abbé Morellet, Turgot, Chamfort, Franklin y furent souvent ses hôtes. L'abbé de la Roche et Cabanis y furent ses commensaux. Le superflu de son inépuisable bonté, elle l'émiettait à toute une colonie d'animaux domestiques et favoris, ses oiseaux, ses chiens et surtout ses chats, qui n'étaient pas moins de dix-huit, oisifs, voluptueux, se caressant égoïstement à elle, comme eut dit Rivarol, et que Morellet nous montre « mangeant tout ce qu'ils attrapent, ne faisant rien que tenir leurs mains dans leurs robes fourrées et se chauffer au soleil, et laissant la maison s'infester de souris. »

C'est là que Mme Helvétius vécut jusqu'à la fin du siècle, dans une solitude ornée d'amis et une retraite heureuse. C'est là qu'à propos de sa liaison avec, on peut dire de son adoption de Cabanis, l'auteur d'un magistral portrait de ce dernier, a peint « cette femme respectable, belle encore malgré son grand âge, douée d'une grâce rare et d'une exquise bonté, spirituelle sans aucun savoir, vertueuse avec facilité, se plaisant à la fois dans les plus hautes pensées et dans les goûts les plus simples, passant de l'entretien de ses amis les philosophes à la culture de ses fleurs et aux soins de ses oiseaux; réunissant autour d'elle d'Alembert et Diderot, Holbach et Condorcet, Condillac et Thomas, Turgot et Franklin, et ajoutant au grand art de leur plaire, le don supérieur de s'en faire aimer. »

C'est à Auteuil qu'un jour, peu avant le 18 brumaire, Mme Helvétius, se promenant dans son jardin avec le général Bonaparte, qui était venu y voir son ami Cabanis et présenter ses hommages à la veuve du célèbre philosophe, lui dit ces mots d'une profondeur virile et d'une délicatesse féminine : *Vous ne savez pas ce qu'on peut trouver de bonheur dans trois arpents de terre.* Le futur empereur l'ignorait en effet, l'ignora toujours, et n'était pas homme à l'apprendre. Mme Helvétius, elle, avait trouvé dans un coin de terre où l'amitié souriait à sa toujours jeune vieillesse, ce secret d'être heureux sans remords et sans regrets que Napoléon poursuivit en vain à travers le

[1] Mignet, *Notices et Portraits*, t. II, p. 257.

monde. Secret modeste et charmant, qui semblait si bien appartenir à Mme Helvétius, que Turgot et Franklin furent tentés de lui demander de le partager avec eux. Elle refusa la main de Franklin, qui, pendant une intimité de neuf ans, était venu chaque semaine, profitant de son voisinage de Passy, dîner chez celle qu'il avait appelée *Notre-Dame d'Auteuil*, comme elle avait, bien avant, refusé la main de Turgot. L'héroïque bonhomme américain ne se sépara pas d'elle, quand il dut quitter la France, sous les larmes d'adieux qu'il sentait être les derniers. Peu de temps après son retour dans sa patrie, il lui écrivait « avec l'effusion d'une haute et touchante tendresse » : J'étends les bras vers vous, malgré l'immensité des mers qui nous séparent, en attendant le baiser céleste que j'espère fermement vous donner un jour. » Combien nous voudrions trouver dans ce qui nous est demeuré de Mme Helvétius ou dans ce qui a été écrit sur elle quelque chose qui nous permette d'espérer que le vœu touchant de Franklin a été exaucé, et que ce rendez-vous d'outre-tombe n'a pas été donné en vain !

M. de Lescure.

La suite prochainement.

LE COMTE DE SERRE[1]

VIII. — SESSION DE 1818 (*suite*). — DISCUSSION SUR LE PROJET DE DOTATION DU DUC DE RICHELIEU. — LOIS DE FINANCES. — DÉBATS DANS LES DEUX CHAMBRES SUR LA PROPOSITION DU MARQUIS BARTHÉLEMY, RELATIVE A LA RÉFORME DE LA LOI ÉLECTORALE. — CRÉATION DE SOIXANTE PAIRS. — DE SERRE PRÉSENTE LES PROJETS DE LOI SUR LA PRESSE.

I

Le premier projet de loi que de Serre présenta aux Chambres portait sur la responsabilité des ministres. Il fut déposé sur le bureau de la Chambre des députés dans la séance du 28 janvier 1819.

L'exposé des motifs était pénétré de l'esprit qui devait diriger la conduite du nouveau garde des sceaux : solennelle invocation de la royauté, mise partout en honneur ; garanties offertes aux citoyens contre les ministres qui, loin de redouter l'examen, devaient trouver leur force dans leur responsabilité. La pensée du projet de loi éclatait dès le début, et il est remarquable de voir comment, dans les premières années de la Restauration, la responsabilité ministérielle était comprise et définie au nom du roi.

« Le même article de la Charte, qui reconnaît la personne du roi inviolable et sacrée, déclare aussi ses ministres responsables. En effet la responsabilité ministérielle naît immédiatement de l'inviolabilité royale, et lui donne une nouvelle garantie, en la conciliant avec la sécurité des intérêts et de la liberté des peuples. Dans un pays où règnent les lois, lorsqu'en vertu de son infaillibilité consti-

[1] Voir *le Correspondant* des 10 août, 25 septembre 1877, 10 février, 10 mars, 25 avril et 25 décembre 1878, 25 janvier 1879. *Discours prononcés dans les Chambres législatives*, par le comte de Serre. 2 vol. in-8°. 1866. *Correspondance du comte de Serre*, annotée et publiée par son fils. 6 vol. in-8°. 1876 et 1877. *Etude sur M. le comte de Serre*, par M. Salmon, membre de l'Académie de Metz. 1866. Documents inédits.

tutionnelle le chef suprême de l'Etat est élevé au-dessus de toute recherche pour les actes de son gouvernement, c'est à ceux à qui il a confié l'exercice de son autorité qu'il est imposé d'en rendre compte à la justice publique, non moins inviolable que la souveraineté même. Grâce à ce partage salutaire, c'est du trône qu'émane tout acte d'équité, de protection, de clémence, tout usage régulier du pouvoir; c'est aux ministres seuls que doivent être imputés l'abus, l'injustice, la malversation. Ainsi, tandis que la reconnaissance des peuples monte droit au prince, comme à la source de tout bien, les récriminations, les plaintes, le soupçon même d'avoir fait, pensé ou connu le mal, ne peuvent approcher de son auguste personne, et les accusations, sachant où s'adresser, ne courent point le risque de s'égarer témérairement et d'affaiblir le plus ferme lien de l'ordre public, en violant le respect dû à la majesté suprême. »

Conçu dans un esprit de loyale équité, fournissant à la fois, dans les formalités rigoureuses et tutélaires qu'il instituait, les moyens de résister aux artifices d'un ministre encore puissant et de protéger contre l'acharnement des partis la faiblesse d'un ministre déjà renversé, le projet de loi ne fut pas à l'abri de la fatalité qui semble poursuivre toutes les propositions successivement faites sur le même sujet. La Chambre l'accueillit froidement; on multiplia contre lui les objections et les amendements; il tomba, sans avoir été ni discuté ni retiré.

Une autre proposition, qui rattachait le cabinet du 29 décembre au ministère précédent, fut présentée par le président du conseil à la Chambre des députés; c'était celle qui avait trait à la dotation du duc de Richelieu.

L'idée de rendre un hommage public au duc de Richelieu, d'honorer solennellement le vertueux citoyen, l'habile négociateur qui venait d'assurer la libération du territoire, avait surgi dans les Chambres. M. de Lally Tollendal, à la Chambre des Pairs, M. Delessert, à la Chambre des députés, avaient, dans les séances du 30 et du 31 décembre 1818, proposé la vote d'une adresse tendant à supplier le roi de présenter un projet de loi qui décernât au duc de Richelieu, suivant les expressions de M. de Lally, « une grande récompense nationale, héréditaire, proportionnée à l'éminence de ses services et à l'excès de son désintéressement. »

Le duc de Richelieu n'avait aucune fortune. Par un exemple rare avant la Restauration, et qui, à l'honneur de ce gouvernement, se renouvela fréquemment sous son règne, il était sorti du ministère plus pauvre encore qu'il n'y était entré. Il avait porté dans l'exercice d'un grand pouvoir et jusqu'au congrès des souverains des habitudes modestes dont s'était étonnée la pompe des cours, mais qui n'avaient

fait que mettre plus en évidence l'ascendant singulier de ce haut caractère traité presque comme un égal, dans sa pauvreté fière, par les dominateurs de l'Europe. Il n'avait pas même consenti, en présence des maux de sa patrie, à toucher ses appointements de ministre des affaires étrangères, et il en avait abandonné à l'Etat plus de la moitié. Tel était l'homme qui, par son ardente persévérance et, comme le disait son successeur, le général Dessole, « par une diplomatie de franchise et d'honneur, » venait de faire réduire de plus d'un million les réclamations des étrangers, d'obtenir une diminution de 15 millions sur le restant de la contribution extraordinaire, imposée par les traités, et de hâter enfin le départ des troupes de la coalition.

Le gouvernement, déjà d'accord avec les auteurs de la proposition, n'attendit pas le débat public pour s'y associer, et, dès le 11 janvier, il présenta un projet de loi, portant qu'il serait érigé en faveur du duc de Richelieu, à titre de récompense nationale, pour être attaché à la pairie et transmissible au même titre, un majorat de cinquante mille francs de revenu. « C'est comme Français, disait le général Dessole, président du conseil, que nous venons, au nom du roi de France, vous proposer d'honorer par une récompense nationale un Français qui a servi son pays et son roi dans des temps difficiles et malheureux. »

Le duc de Richelieu voyageait alors dans le Midi, demandant à un climat plus doux le rétablissement de sa santé affaiblie par ses anxiétés et ses veilles patriotiques. A peine informé de la motion faite en sa faveur, il avait écrit aux présidents des deux Chambres pour décliner, dans les plus nobles termes, ce flatteur témoignage, alléguant, entre autres motifs, la résolution de ne point ajouter aux charges énormes dont il voyait avec douleur la France accablée. Le projet, présenté par le cabinet, faisait droit à ce généreux scrupule; le roi demandait lui-même, « pour ménager ce désintéressement si pur et si hautement reconnu » que la dotation, au lieu d'être constituée aux frais de l'Etat et d'ajouter ainsi aux charges publiques, fut prise sur le domaine de la couronne.

A cette royale initiative il n'y avait pour les royalistes, qu'une réponse à faire : voter le projet unanimement. C'était le cas d'oublier les dissentiments passagers, et de ne se souvenir, comme le proposait le roi, que des services exceptionnels rendus à la France par un Français. La droite le devait d'autant plus que, si le duc de Richelieu avait quitté le pouvoir, c'était pour avoir inutilement essayé de se rapprocher d'elle; l'effort, même infructueux, méritait sa reconnaissance.

Lorsque William Pitt mourut, la proposition fut faite à la Chambre

des communes d'élever un monument au grand défenseur de la puissance anglaise; ce fut son adversaire le plus déclaré et le plus illustre, Charles Fox, qui se leva pour la soutenir : «... Je ne puis, dit-il, voter un monument au système politique avec lequel je me suis trouvé dans une contradiction constante; mais je vote un monument aux vertus publiques dont le célèbre personnage que nous regrettons n'a cessé d'offrir le modèle. Je vote un monument à *la pureté de principes et d'intentions qui l'accompagna dans toutes ses opinions conformes ou contraires aux miennes. Je vote un monument à son amour pour le pays, à sa fidélité pour son souverain, à cet oubli de lui-même aussi entier que son dévouement pour la chose publique, à cette chasteté de désintéressement dont la plus légère souillure n'a jamais approché et qui l'a fait sortir si glorieusement pauvre du long maniement de tant de trésors.* »

Quel honneur pour la droite si elle avait su s'approprier ces paroles, merveilleusement applicables au duc de Richelieu, et que lui rappelait avec tant d'à-propos, dans la Chambre des Pairs, M. de Lally-Tollendal! L'esprit de parti, ce dangereux corrupteur des natures honnêtes, étouffa ce cri du cœur. Ce fut des rangs de la droite, dans les Chambres comme dans la presse, que partit la plus vive opposition contre le projet de loi. Cet homme, que l'opinion monarchique est aujourd'hui si fière de revendiquer, dont le nom, dès cette époque, était pour la France un titre au respect de l'étranger, trouva parmi ceux que la dernière pensée de son ministère avait été de rallier, des adversaires aussi injustes qu'inhabiles. Triste erreur qu'il en coûte de rappeler! Sachons du moins en profiter pour nous mettre en garde contre la tentation trop fréquente de méconnaître de leur vivant les hommes qui honorent notre pays ou notre cause, sauf à nous parer de leur gloire, lorsqu'ils ne sont plus.

Dans les Chambres, toutefois, la personne du duc de Richelieu fut universellement respectée, et il n'y eut qu'un orateur d'extrême gauche, M. d'Argenson, pour demander quels services l'ancien président du conseil pouvait avoir rendus. Mais avec des égards pour l'homme, les orateurs de droite multiplièrent les objections contre le projet de loi, poursuivant de leurs efforts un rejet qui, même enveloppé d'hommages, eût été pour le duc de Richelieu un véritable affront. Ils avaient d'abord essayé d'intéresser à leur querelle l'autorité royale en avançant que ce serait manquer de respect au roi que de voter une récompense à un ministre dont le roi avait accepté la retraite. La proposition du gouvernement, si manifestement approuvée par Louis XVIII, leur ayant enlevé ce prétexte, ils se réfugièrent dans des contestations juridiques ou de vaines épigrammes à l'adresse de ce ministère nouveau prétendant récompenser

l'homme dont il occupait la place, et M. Cornet d'Incourt divertit la Chambre en promettant aux détenteurs actuels du pouvoir qu'au jour certain de leur chûte, il n'insulterait pas à leur disgrâce en offrant de les récompenser.

L'extrême gauche avait, par d'autres arguments, appuyé la droite dans son opposition, et l'un de ses chefs, M. de Chauvelin, résumant les objections des deux camps, les invitait à se réunir pour faire rejeter la loi. Elle ne fut pas rejetée, mais successivement transformée. On établit d'abord, contrairement au vœu du roi et aux sentiments exprimés par le duc de Richelieu, que la dotation serait prise sur les biens de l'Etat, et non sur le domaine de la couronne; on décida ensuite, sur la proposition de M. de Courvoisier, qui crut par là sauver le projet, que la dotation, personnelle au duc de Richelieu, ne serait pas transmissible à ses héritiers autres que ceux en ligne directe, masculine et légitime. C'était refuser au cœur généreux du donataire sa plus douce satisfaction, en le privant du droit de reporter sur ses neveux, seuls héritiers de son nom et de son affection, l'avantage qui lui était fait.

Même avec ces changements, la loi ne passa qu'à une faible majorité. Elle obtint, sur 209 votants, 126 suffrages; la coalition de la droite et de l'extrême gauche portait à 95 le chiffre des opposants.

La Chambre des pairs adopta, par 83 suffrages sur 129 votants, le projet de loi modifié par la Chambre des députés.

On sait comment le duc de Richelieu répondit à ce vote. Il n'avait pas sollicité cette récompense, il en avait décliné, dès qu'il l'avait connue, la première pensée. Il pouvait espérer du moins, qu'une fois proposée par le gouvernement du roi, elle serait votée sans contradiction, et un témoignage empressé des Chambres, « un petit bout de remerciement voté à l'unanimité », comme il l'écrivait à M. Decazes, eût été plus précieux à ce grand cœur que « tout l'argent du monde. » Aussi délicat dans la manière de reconnaître l'hommage que de sentir l'offense, il accepta la dotation, mais à la condition de n'en toucher aucune part. Il en transmit l'entière jouissance aux hospices de Bordeaux. Le roi, dont la persévérante gratitude condamnait, en s'attachant à la réparer, la faute des royalistes, voulut constituer sur la liste civile un million au duc de Richelieu. Celui-ci refusa, pour ne pas diminuer des ressources dont la munificence royale savait user en faveur de bons et fidèles serviteurs, plus malheureux que lui: « Si je me prêtais à un pareil bienfait, écrivait-il, je perdrais l'estime de moi-même. »

Ne quittons pas cette belle et touchante figure sans redire ici l'hommage que lui rendait à cette époque même, dans des notes

intimes, récemment publiées, un étranger, un républicain, un des chefs de l'aristocratie génevoise, Pictet de Richemont :

« On ne saurait avoir plus de vertus et il est rare d'avoir plus de lumières. Il a des notions justes de tout, et des connaissances positives sur un grand nombre d'objets. Son franc mépris pour ce que les hommes appellent les grandeurs et le dévouement passionné à une vie laborieuse dans la ligne du bien me donnaient une impression de respect et un plaisir très-vif... Sa table est de trois plats et il va en voiture de remise aux grandes cérémonies, si bien que les gardes ne le laissent pas approcher... Il se brouille avec ses amis politique par conscience, mécontente par vertu tous les postulants. Mais voilà un homme pour lequel il est permis d'avoir de l'enthousiasme[1]. »

Ce sentiment, si vivement exprimé par une bouche étrangère, fut partagé par tous ceux qui virent de près le duc de Richelieu ; le cardinal de Bausset, M. Lainé, M. Pasquier, en étaient pénétrés, et de Serre, qui alors honorait son caractère, sans avoir pu apprécier sa personne, ne fut pas, quand il l'eut approché, le moins ardent à éprouver ces impressions.

La droite avait laissé aux centres le mérite de défendre le projet de loi ; ils s'unirent pour l'appuyer ; de la part du centre gauche, le tactique fut d'autant plus habile que le duc de Richelieu avait hautement combattu sa politique. M. Boissy d'Anglas, à la Chambre des Pairs, soutint chaleureusement, comme le duc de Crillon et le duc de Choiseul, la motion présentée par M. de Lally-Tollendal. A la Chambre des Députés, M. Delessert, rapporteur du projet de loi dont il avait lui-même pris l'initiative, fut secondé par M. de Sainte-Aulaire et par M. Pasquier : « Je laisse, dit-il après avoir énuméré les services rendus par le négociateur, je laisse à des cœurs français le soin de prouver à l'Europe de quelle manière nous savons honorer de pareils bienfaits. »

Mais l'orateur qui intervint avec le plus de force et d'autorité en faveur du projet de loi, ce fut le garde des sceaux. De Serre trouvait, encore une fois unis dans la même opposition, la droite et l'extrême gauche, M. Corbière et M. Manuel, M. de Chauvelin et M. de Salis, M. Cornet d'Incourt et M. d'Argenson. Sans négliger de répondre à l'argumentation puissante de M. Corbière, qui se fondait sur l'inaliénabilité des domaines de la couronne pour repousser le second article du projet ministériel, il s'attaqua surtout aux discours des orateurs d'extrême gauche, et en particulier, à celui de son compétiteur du Haut-Rhin, M. Voyer d'Argenson. Celui-ci ne s'était pas contenté de révoquer en doute les titres du duc de Riche-

[1] *Journal officiel,* 12 août 1878.

lieu ; il avait profité de ce débat pour diriger une critique générale contre tous les actes du gouvernement, et pour signaler les dépenses inscrites au budget comme autant de charges inutiles abusivement imposées aux citoyens.

Ce qui m'étonne, répliqua de Serre, après avoir précisé l'objet de la discussion, ce qui m'étonne, c'est d'avoir entendu un orateur attaquer la question par des côtés qu'il était bien difficile sans doute d'apercevoir ; énumérer avec amertume toutes les dépenses actuelles de l'Etat ; s'étonner que vous voulussiez consentir à payer une administration oppressive ; s'étonner que dans des circonstances qui sont connues de tout le monde, nos soldats fussent aussi peu nombreux et notre armée incomplète ; que vous consentissiez à payer tant d'officiers sans troupes avec lesquels, cependant, vous ne faites qu'acquitter la dette de la patrie et le prix du sang qu'ils ont versé pour elle... Que répondre, Messieurs, à ces propositions et à plusieurs autres qui ne tendraient à rien moins qu'à tout désorganiser ! Certes, nous osons espérer qu'elles rencontreront peu d'assentiment ; nous osons croire que l'étonnement de l'honorable membre ne sera partagé que par un nombre infiniment petit des membres de cette Chambre ; nous osons croire qu'aucun ne demande avec lui les pièces de la négociation pour connaître quels ont été les travaux de M. le duc de Richelieu à Aix-la-Chapelle. On l'a dit à cette tribune : ces travaux se sont manifestés par des traités ; ils ont eu pour effet de réduire considérablement les charges que vous avez proclamées intolérables ; ils ont eu pour but l'affranchissement du territoire, la libération de nos places fortes, de nous arracher à la douleur et à l'humiliation de toute influence étrangère, de nous rendre à nous-mêmes ; de remettre à nous seuls le soin de nos destinées ; enfin de conquérir au roi et à la nation cette indépendance sans laquelle, suivant la noble expression du monarque, il n'y aurait ni roi ni nation.

Répondant ensuite à ceux qui contestaient au gouvernement le droit d'établir la dotation sur les biens de la couronne, de Serre saisissait l'occasion de rendre hommage au caractère du duc de Richelieu.

Peut-être, Messieurs, l'idée de prendre cette récompense ailleurs que sur les domaines de l'Etat ne fut venue à personne sans le désintéressement, la délicatesse du noble duc qui n'a pas voulu que ce qui était pour lui un témoignage éclatant de la reconnaissance publique, fût, dans des temps difficiles, une charge pour son pays. C'est alors que le monarque lui-même a voulu concourir, de la manière la plus prépondérante, à ce qui était nécessaire pour former cette récompense.

Il rencontra bientôt dans la lutte M. Manuel qui, tout en ménageant sa personne, lui avait reproché d'avoir injustement qualifié les propositions de M. d'Argenson. Par la manière dont il releva le reproche aux applaudissements de la Chambre, il montra le vrai caractère de son libéralisme.

Rien de plus important parmi nous que ce qui nous constitue véritablement, c'est-à-dire la liberté des délibérations. Cette liberté serait également détruite, soit qu'il ne fût pas permis de tout dire contre les propositions avancées, soit qu'il fût permis de rien dire contre les personnes ou les intentions... J'ai attaqué des propositions ; je n'ai nulle part signalé des intentions, je les suppose toutes pures et loyales. Mais j'ai signalé, comme désorganisatrices, des propositions qui présentaient à la Chambre comme inutiles les dépenses les plus nécessaires à la vie de l'Etat et au maintien de l'ordre dans toutes les parties de son organisation... Loin d'avoir poussé trop loin la critique, je crains bien plutôt qu'elle n'ait été réservée et timide ; je pouvais, je devais peut-être signaler encore comme désorganisatrices deux autres assertions : la première, que ce pays doit être administré par les élus du peuple, tandis que la Charte veut que ce soit par le roi ou par les délégués du roi ; la seconde que nous ne vivons pas dans un pays libre, c'est-à-dire que nous vivons sous l'oppression et la tyrannie.

Interrompu par les cris d'adhésion de la Chambre que cette discussion avait profondément remuée, l'orateur reprit :

Voilà les propositions fausses qu'il est de mon droit et de mon devoir de signaler, comme capables de porter le désordre dans le corps social...; le préopinant ne vient-il pas de traiter une de mes propositions de légère ? Je ne m'en plains pas... En tout cela, le droit de discussion libre, qui appartient à chaque député, n'a pas été dépassé.

II

Il y avait un mois à peine que de Serre était au ministère, ses paroles et ses actes avaient à ce point marqué sa politique qu'elle excitait des appréhensions dans le cabinet et que M. Decazes en redoutait les suites. Déjà cependant de Serre entendait montrer contre ses lenteurs et ses hésitations les mêmes critiques qu'il avait adressées à ses prédécesseurs, et c'étaient ses propres amis qui les formulaient. A propos d'un débat sur une loi de finances, débat dans lequel le ministère avait laissé sans réponse une véhémente attaque de M. de la Bourdonnaye et de M. de Villèle, le garde des sceaux recevait de M. Guizot cette brûlante remontrance.

Il faut absolument, mon cher ami, que vous parliez demain, que vous repreniez *vertement* MM. de Villèle et de la Bourdonnaye. J'ai vu beaucoup de monde aujourd'hui, tout le monde s'étonne, et tout le monde a raison. On se demande si le ministère est donc paralysé, muet, mort, et en effet il en a l'air. C'est à vous de ne pas souffrir qu'il ait un seul instant cette fatale apparence. L'inaction, l'hésitation, le silence sont la mort dans ce pays-ci. Vous seul pouvez, et vous devez. Je vous proteste que cela est grave; voyez comment nous allons, nous nous isolons chaque jour. Nous ne rallions personne dans la Chambre, on ne sait où nous marchons, où nous sommes. Ce gouvernement-ci n'est pas possible entre six personnes, il en faut vingt, trente, quarante ; il faut avancer avec une masse et la porter en toute occasion et où se montre l'attaque. Pour Dieu ! ne dormez pas sur le banc des ministres... La matière est belle et vous êtes capable... Soyez sûr que ce n'est pas seulement pour faire des tragédies qu'il faut avoir le diable au corps [1].

On ne se figure pas aisément cette familiarité passionnée, ce « diable au corps » chez l'homme d'Etat, dont la physionomie austère est demeurée dans nos souvenirs. Cette curieuse lettre le peint cependant; elle donne le secret de cette activité indomptable, de cette ardeur impérieuse qu'il ne cessa de porter, sous sa gravité magistrale, dans toutes les luttes où il fut mêlé, à l'Académie, au consistoire, comme dans les Chambres et le gouvernement.

M. Guizot résumait d'un mot vrai la tâche du ministère en même temps que ses difficultés : « Il faut avancer avec une grande masse. » Cette grande masse, nécessaire en effet au succès d'une politique, où pouvait-on la prendre? Les doctrinaires n'étaient pas faits pour la rallier; on disait d'eux qu'ils étaient trois, quelquefois quatre et que, lorsqu'ils voulaient effrayer le public par leur nombre, ils prétendaient être cinq. Leur école, puissante et respectée dans une sphère supérieure et restreinte, n'attirait pas les foules, et elle contribuait par le raffinement de ses exigences à créer les obstacles qu'elle reprochait au cabinet de ne pas surmonter.

Le ministère n'avait en face de lui que des groupes séparés; il était lui-même partagé entre deux tendances, comme le précédent cabinet, et, à la différence de ce dernier, c'était M. Decazes et le maréchal Gouvion Saint-Cyr qui, avec M. Portal, représentaient la droite dans le nouveau conseil, tandis que la gauche y était formée par le général Dessole, de Serre et le baron Louis. M. Decazes avait proposé, pour faire cesser le partage des voix, de créer un ministère de la maison du roi, qu'on eût confié à M. Pasquier. Le

[1] *Corresp.*, t. II, p. 384. (Dimanche minuit, 14 février 1819).

roi s'y était refusé; il inclinait à remplacer par des membres du centre droit les trois ministres du centre gauche, et le cabinet se fût probablement dissous dans ces incertitudes, si, par la hardiesse et l'ascendant de sa parole, de Serre ne lui avait bientôt imposé un programme et conquis une majorité.

Assembler les hommes, c'est les émouvoir, disait le cardinal de Retz. De Serre renversa la maxime ; il réunit ceux qu'il avait émus.

Il s'était surtout attaché à combattre l'extrême gauche dans le débat sur la dotation du duc de Richelieu, et la manière dont il avait soutenu les droits du gouvernement, les principes qu'il avait exposés sur l'institution des majorats, semblaient devoir lui concilier les esprits dans les rangs de la droite. Un autre projet de loi le mit avec elle en lutte ouverte.

Ce fut précisément cette loi de finances, à propos de laquelle M. Guizot avait un peu précipitamment gourmandé l'inaction du ministère.

La session législative ne s'ouvrant d'ordinaire que dans les derniers mois de l'année, les Chambres n'arrivaient pas à voter le budget avant le 1er janvier, et elles étaient obligées d'allouer en toute hâte des douzièmes provisoires, qui, concédés en bloc et sans débat, laissaient le ministère maître de l'emploi des fonds publics. Ce mode de procéder avait excité, à plusieurs reprises, les réclamations des Chambres ; le gouvernement, s'inspirant de leur vœu, déposa un projet de loi conforme aux indications données par la dernière commission des douzièmes.

Ce projet reportait au 1er juillet le commencement de l'exercice, fixé jusque-là au 1er janvier ; mais il ne mettait fin à une irrégularité prolongée que par une irrégularité passagère. Le budget de 1820 ne prenant date qu'au 1er juillet, il fallait rattacher les six premiers mois de l'année au budget de 1819, lequel devait dès lors être exceptionnellement voté pour dix-huit mois.

De quelque manière qu'on l'envisageât, la question n'était pas de nature à soulever les passions. On pouvait proposer d'autres combinaisons, et il n'en était guère qui n'eût, par quelque côté, l'inconvénient de toucher à la Charte. Ainsi l'amendement le plus sérieux, celui qui fut appuyé par M. de Villèle, établissait par exception deux sessions dans l'année, de façon qu'on pût voter deux budgets ; mais il plaçait au mois de février, c'est-à-dire après la première session, le renouvellement d'un cinquième, qui ne devait avoir lieu, suivant la loi constitutionnelle, qu'au mois d'octobre. C'était réduire de six mois la durée assignée par la Charte au mandat des députés.

Quoi qu'il en soit, ces dissidences s'agitaient dans l'ordre financier et auraient dû n'en pas sortir. Ainsi l'avaient compris les premiers

adversaires du projet de loi, MM. Le Graverend, Mestadier, le duc de Gaëte, membres des centres. La droite changea le caractère du débat et le rendit politique. M. de la Bourdonnaye, montrant dans l'acceptation de la loi un vote de confiance, et la repoussant à ce titre, déploya contre le ministère une hostilité outrageante et passionnée. Les mêmes membres qui, malgré le vœu formel du roi, avaient, en 1815, proposé les plus graves changements à la Charte, dénoncèrent comme une violation réfléchie de la Charte, une disposition dont l'effet transitoire était évident. Il parut, à les entendre, que la Constitution, que les droits des citoyens, que les libertés publiques étaient en péril, et avec une emphase que ne faisaient prévoir ni les habitudes de son esprit, ni la nature du sujet, M. de Villèle, évoquant tout-à-coup le souvenir du 18 Brumaire, s'écria devant la Chambre étonnée : « Lorsque Bonaparte, à la tête de quelques soldats, vint disperser les membres du conseil des Cinq-Cents, ils invoquèrent les droits qu'ils tenaient de la Constitution ; il leur répondit : « Vous l'avez violée ! » Evitez pour vous-mêmes cette foudroyante réponse. »

De Serre n'avait pas besoin de la leçon de M. Guizot pour se sentir ému de cette apostrophe et éprouver le besoin de la relever. Longtemps contenu, l'orage que ces violentes attaques amassaient dans son âme, n'éclata qu'avec plus de force.

Il prit la parole dans la séance du 15 février. Il commença par rétablir les véritables termes de la question. Il montra que la loi, proposée par le gouvernement, avait été plusieurs fois réclamée par les commissions financières, sans éveiller jamais les critiques qui venaient de se produire ; si le gouvernement ne l'avait pas présentée, on lui eût avec raison reproché de vouloir maintenir un provisoire, qui ne favorisait que l'arbitraire ; si la Chambre la rejetait, ce serait sur elle que pèserait désormais la responsabilité de ce désordre.

Lorsque vous avez voté des douzièmes, je dis que vous n'avez pas voté en connaissance de cause. Je le prouve : vous avez voté parce que vous avez vu qu'il était nécessaire de voter ces douzièmes. Mais, Messieurs, ceux qui pendant quinze ans ont en silence voté des budgets dans cette enceinte, ces législateurs asservis en savaient tout autant que vous ; ils savaient qu'un Etat ne peut vivre sans argent ; mais, non plus que vous, ils ne savaient quel emploi, utile ou funeste, serait fait de cet argent. Je me trompe : vous le savez encore moins qu'eux, car enfin ils votaient un budget de dépenses qu'il fallait enfreindre, mais vous, en votant des douzièmes, vous les livrez sans l'ombre même d'une garantie de leur emploi.

Abordant ensuite le point de vue constitutionnel, de Serre ne cachait pas que la Chambre avait à concilier dans la loi fondamentale des anomalies apparentes; mais il prouvait que, de tous les expédients proposés, le meilleur était le projet de loi, et sa voix s'élevait, en défendant le ministère contre ce reproche inattendu de violer la Charte, que lui adressaient des membres de la droite.

... Croyez-le, Messieurs, croyez-le, c'est à des signes certains que l'on reconnaît les vrais amis de la Charte, les hommes vraiment constitutionnels. On ne les voit point, pharisiens nouveaux, se contenter d'un culte purement extérieur, et la Charte sur les lèvres, élever des scrupules et de subtiles querelles sur des syllabes, des points et des virgules, tandis qu'au gré de leurs passions ou de leurs intérêts, ils violent sans pudeur les préceptes les plus essentiels de la loi. Aimer et pratiquer la Charte, c'est protéger, c'est défendre les droits, les intérêts, les libertés publiques que la Charte a reconnus et garantis. C'est combattre tous ceux qui voudraient les inquiéter, les menacer et les flétrir... Aimons ainsi la Charte, Messieurs, fondons sur elle ce trône dont elle est descendue : que la France entière, à notre exemple, se pénètre de son esprit, et nous ne craindrons ni ces soldats impies, ni ces insolentes paroles dont on nous a tantôt menacés.

La Chambre était encore émue de cette réplique, lorsque, relevant les invectives de M. de la Bourdonnaye, de Serre s'écria :

Non, et vous le savez bien, le Gouvernement ne sème la division nulle part, ni dans la garde ni dans l'armée; mais il maintient, il maintiendra, dans l'une comme dans l'autre, le respect des lois, la sévérité de la discipline militaire et l'obéissance silencieuse aux ordres du roi. Non, et vous le savez encore, le ministère ne favorise pas l'agiotage; mais il oserait peut-être penser que lorsqu'on a vu, après bien des craintes, dans quelles mains venait se reposer le pouvoir, la confiance publique s'est ranimée. Voilà les seuls artifices dont il s'est servi pour rappeler le crédit public... Vous le savez aussi, le ministère ne cherche point à troubler la nation. Vous ne pouvez lui imputer tous ces actes arbitraires, ces atteintes à la liberté individuelle ou à d'autres libertés, atteintes dont on réveille avec tant d'imprudence le souvenir. Sa première sollicitude, l'objet de toutes ses pensées, c'est de réparer promptement les maux causés par une trop funeste influence, maux trop souvent irréparables.

... Je ne crains pas de le dire, personne ne redoute plus que lui les attentats à la liberté publique.

La discussion finit sur ces paroles, vivement applaudies par la majorité, et, jusque dans les tribunes. La clôture fut prononcée à

l'unanimité, et cent trente deux voix contre cent adoptèrent le projet de loi.

De Serre devenait, par la puissance de son talent, le vrai chef du cabinet. L'opinion libérale se surprenait à le regarder avec faveur et sentait l'opposition s'ébranler dans ses rangs. C'était le moment où le général Foy, encore éloigné des Chambres, écrivait au *Journal du Commerce*, ces lignes, reproduites par *le Moniteur* (du 22 février 1819) : « La France renaît à l'indépendance et à l'honneur. La liberté va s'établissant sur des bases inébranlables. Chaque jour est meilleur que celui qui l'a précédé. »

Heureux présages qui entretenaient dans l'âme confiante de de Serre l'espoir de convaincre les libéraux, et de gagner, dans des rangs jusque-là hostiles, de nouvelles recrues à la monarchie.

III

La majorité qu'il venait de grouper à la Chambre ne pouvait cependant ni répondre à ses vues ni suffire à son ambition. Elle ne se composait que des gauches et d'une portion des centres, de « ces « honnêtes gens sans grandes passions », dont M. de Wendel disait qu'ils s'attachaient à de Serre, dans l'espérance de ne le voir jamais séparer « les intérêts de la dynastie de ceux des Français. » Pour de Serre, il est vrai, ces « honnêtes gens sans grandes passions » représentaient la masse du pays ; c'était l'ensemble de ces existences moyennes, qui ne soutiennent avec ardeur aucun gouvernement, mais dont l'appui est nécessaire à tous. De Serre avait à cœur de les rassurer, de les réunir, de les fixer autour du trône légitime, se flattant sans doute que l'évidence des services rendus à la royauté lui vaudrait ensuite le retour des royalistes.

En ce moment, les royalistes étaient contre lui. L'impression produite par les derniers débats, la satisfaction du parti libéral, la crainte, sincère chez les uns, habilement exagérée par les autres, que le ministère ne voulût pousser la monarchie à gauche et par suite aux abîmes, développaient dans les rangs de la droite une émotion dont l'attitude de la Chambre des Pairs fournit bientôt la preuve.

L'alliance, déjà formée entre la droite et le centre droit, s'était resserrée dans cette Chambre. Les deux groupes avaient échangé leurs impressions, combiné leurs projets, et de leurs délibérations communes sortit l'idée d'une proposition qui, sous couleur de poursuivre la réforme de la loi électorale, visait en réalité le renversement du ministère.

Ce fut dans la séance du 20 février qu'on vit se lever le marquis Barthélemy pour demander qu'une adresse fût votée, tendant à

supplier le roi de présenter une loi qui *fît éprouver à l'organisation des collèges électoraux les modifications dont la nécessité pouvait paraître indispensable.*

La motion était d'autant plus grave que son auteur était plus modéré. Premier secrétaire d'ambassade en Angleterre sous Louis XVI, ambassadeur de la République sous la Convention, membre du Directoire, emprisonné au 18 fructidor et déporté à Sinamary, pair de France en 1814, M. Barthélemy se rattachait à cet ordre d'esprits, sur qui de Serre avait la pensée d'agir; c'était un de ces hommes qui acceptent, dans certaines limites, tous les régimes, capables de courage et même d'héroïsme dans les grands périls, mais peu disposés à les affronter, et cherchant avant tout, sous des gouvernements réguliers, une vie tranquille et digne. Il avait mis dans l'exposé de ses motifs la sincérité calme de son caractère. Il déclarait avoir voté la loi du 5 février 1817 et ne s'inspirer contre elle d'aucun parti pris; l'expérience seule l'avait averti et éclairé. Il ne précisait pas les changements dont il croyait la loi susceptible; mais sa proposition n'en avait que plus de chances de réunir ceux qui voulaient remanier de fond en comble la législation et ceux qui, comme M. Barthélemy lui-même, ne songeaient qu'à la perfectionner.

La Chambre des Pairs était d'avance gagnée à la proposition. Malgré les efforts de M. Decazes et de ses amis, elle en autorisa le développement immédiat par 82 voix contre 42, et dans la séance du 26 février, après un débat approfondi et animé, elle la prit en considération, à la majorité de 94 suffrages contre 60.

A la date et dans les conditions où elle se produisait, cette discussion mettait aux prises des hommes qui, sur le fond des choses, avaient des opinions analogues et devaient bientôt, sur cette loi même, arriver à des conclusions identiques. La question électorale se compliquait d'une question politique. Ce n'était plus une loi, c'était un programme de gouvernement qu'il s'agissait de défendre. Dès lors les ministres, également menacés, oubliaient leurs dissidences et faisaient cause commune. Le roi lui-même se sentait engagé. Il écartait toute idée de modifier le cabinet pour soutenir une loi, dont les dangers ne l'avaient pas frappé, et surtout pour repousser une initiative qui lui rappelait les empiétements de la Chambre de 1815.

Il résultait de ce conflit que la situation était pour tout le monde un peu fausse. Dans le désir de vaincre, chacun atténuait ou forçait, suivant les circonstances, l'expression de sa pensée. Les partisans de la proposition, sentant que la question électorale n'était pas mûre dans tous les esprits, s'attachaient à en dissimuler la gravité, et, après avoir attaqué la loi tout entière, réduisaient leurs demandes

à des proportions si minimes qu'elles rendaient inexplicable ce solennel éclat. Les ministres, à leur tour, démêlant dans la modestie soudaine de ces prétentions la tactique de leurs adversaires, défendaient la loi dans ses moindres articles, et en arrivaient à poser comme inadmissibles des modifications, dont plusieurs d'entre eux reconnaissaient, au fond, la nécessité. Ceux-ci soutenaient une politique juste en couvrant une loi défectueuse ; ceux-là combattaient avec raison la loi ; mais, faite en dehors du ministère et contre lui, leur proposition devait tomber avec devant le danger de la crise que son succès aurait ouverte.

Le général Dessole, président du conseil, avait développé devant la Chambre des Pairs le programme du gouvernement, en s'efforçant de prouver, au risque de blesser la Chambre elle-même, que le vote de l'adresse présentée par M. Barthélemy, ne tendait qu'à l'écarter.

... Lorsque Sa Majesté fait tout, disait le ministre, pour que l'oubli de toutes les erreurs ne laisse que le souvenir de tous les services, quand sa royale sagesse s'efforce de réunir tous les intérêts, quand elle offre à chacun les moyens de prendre rang dans l'échelle de la société, quand elle n'écarte des fonctions que les hommes qui résistent à son gouvernement et ne les écarte que jusqu'au moment où ils voudront marcher avec le reste du corps social, *quand enfin nul n'est exclu s'il n'est exclusif*, est-ce à la Chambre des Pairs à lutter contre la sagesse du roi ? Est-ce en luttant contre le monarque qu'on affermira la monarchie ?

Le défaut d'entente des promoteurs de la réforme était un autre obstacle à l'adoption de leur proposition ; le duc de Broglie se chargea de le faire ressortir. Dans une opinion qui ne fut pas prononcée, mais que *le Moniteur* inséra, il montrait, avec la précision rigide et gravement sarcastique, qui déjà caractérisait sa parole, la responsabilité dont se chargerait la Chambre, en provoquant une crise, sans savoir au juste si elle avait dans son sein une majorité capable d'appuyer un projet déterminé.

Que va-t-il sortir de l'urne ? Une résolution portant que la majorité de la Chambre des Pairs trouve quelque chose à reprendre à la loi des élections. Mais qu'est-ce que cette majorité trouve à reprendre ? Rien en tant que majorité ; car il est possible qu'elle ne soit elle-même qu'une collection de minorités qui diffèrent dans leurs vues et se soient réunies un instant à l'occasion d'une formule générale. Il est très-possible qu'aucun des changements que cette formule exprime, s'il était débattu à part et mis aux voix isolément, ne passât aujourd'hui. Je serais porté à le croire en voyant la sollicitude avec laquelle on évite

d'en articuler un seul. De bonne foi, est-ce là un résultat que nous puissions porter au monarque?

D'un autre côté, il était difficile de méconnaître la justesse des aperçus, la sagacité prévoyante des considérations que les défenseurs de la proposition faisaient valoir contre la loi du 5 février. Nul ne les exprima en un langage plus élevé que M. de Fontanes, et de Serre qui les releva devant la Chambre des Députés pour les combattre, put quelques mois plus tard, en reconnaître la vérité, lorsque les événements l'entraînèrent à réfléchir, avec le duc de Broglie et d'autres amis sur les moyens d'opérer la réforme électorale.

On ne fonde point, disait M. de Fontanes, on ne fonde point des institutions libres et durables avec un rassemblement d'hommes pris au hasard, qui n'ont aucun lien commun et qui ne sont en rapport qu'une fois tous les six ans. Les docteurs du siècle, un niveau dans la main, cherchent l'égalité de tous les droits dans l'abaissement de toutes les supériorités sociales. Mais ils se trompent. C'est dans ces supériorités diverses fondées sur la richesse, sur l'éducation et ses lumières, c'est dans l'esprit de corps, c'est dans les principes assurés que donnent les positions indépendantes, c'est en un mot, dans toutes les forces de résistance dont ils veulent se débarrasser, c'est là et non ailleurs qu'ils trouveront les plus fermes appuis de la liberté. *On peut leur prédire que s'ils triomphent, ils ne recueilleront de leurs vaines théories que les excès du pouvoir absolu.*

Puis, invoquant à l'appui de ces considérations l'exemple du puissant génie que ne désavouaient pas les libéraux du temps :

Un homme a longtemps effrayé l'Europe de son ambition. De quelque manière qu'on juge les qualités de cet homme extraordinaire, on ne peut lui refuser la science du pouvoir. Eh bien ! un jour, il proposait l'organisation de ses collèges électoraux. J'étais présent. Quelques-uns de ses conseillers intimes lui disaient que son plan n'était pas sans danger, que les propriétés importantes restaient encore dans la main des premiers possesseurs, qu'enfin le choix des six cents plus imposés dans chaque département ramènerait tôt ou tard les partisans de l'ancienne monarchie. Il ne fut point ébranlé par leurs arguments. Voici sa réponse : d'autres l'ont entendue, et je n'y change pas un mot : « *Ces hommes-là*, dites-vous, *sont grands propriétaires. Ils ne veulent donc pas que le sol tremble. C'est leur intérêt et le mien.* »

Ces paroles n'étaient pas suspectes, venant de Napoléon, de l'homme qui avait le plus fait pour développer en France sur les

ruines de la liberté les intérêts démocratiques; elles réfutaient d'avance les accusations de privilège que les libéraux et les bonapartistes dirigèrent en 1820 contre la nouvelle loi électorale.

Irrité de la proposition du marquis Barthélemy et du succès qu'elle venait d'obtenir à la Chambre des Pairs, le gouvernement avait encore à se défendre, tout en profitant de leur appui, contre les tendances d'une fraction de ses alliés. La gauche avait aussitôt évoqué contre le vote des Pairs le fantôme de l'ancien régime. Les journaux, les correspondances, les pétitions conspiraient pour susciter dans le pays une émotion favorable aux desseins ultérieurs du parti. M. Laffitte, sans attendre la décision de la Chambre des Pairs, avait présenté à la Chambre des Députés un projet d'adresse au roi, tendant à obtenir que la loi des élections *fut maintenue telle qu'elle était, comme la base principale de la paix publique et de la monarchie constitutionnelle.*

Cette initiative déplaisait à M. Decazes et l'inquiétait. Il n'admettait pas que les libéraux prétendissent conduire la résistance, et comme on comptait à ce moment même plusieurs vacances à la Chambre des Députés, il était d'avis de convoquer immédiatement les collèges pour rendre inutile la motion de M. Laffitte, en montrant par un acte que le gouvernement ne changerait pas la loi. De Serre écarta d'abord cette ouverture: il avait en vue une résolution bien autrement significative : « La convocation des quatre départements, écrivait-il à M. Decazes, est aujourd'hui une question bien secondaire, bien minime auprès de celles qui absorbent l'attention des Chambres et du public. En la décidant, vous paraîtriez renoncer, au moins ajourner la grande question qui vous rattache les uns par la crainte, les autres par l'espérance... Il me paraît dangereux de décourager nos amis par l'abandon de notre plus puissant, peut-être de notre seul moyen de défense, lorsque nous ne sommes encore fixés ni sur son urgence, ni sur son avantage, ni sur ses dangers. »

Quelle était donc cette grande question? C'était la dissolution de la Chambre. Parti hasardeux qui convenait à l'impétueuse droiture de de Serre et que lui conseillaient d'ardents amis : « Je ne sais plus quand vous finirez, comment vous finirez, lui écrivait M. Guizot, et, si vous ne finissez pas, on finira sans vous, malgré vous, contre vous. La mesure excellente aujourd'hui peut devenir en effet critique dans huit jours. »

De Serre ne s'arrêta pas à cette résolution; il en comprit heureusement les difficultés et les périls. On se contenta de pourvoir aux sièges vacants; les collèges électoraux furent convoqués par une ordonnance royale en date du 28 février.

La Chambre des Pairs venait de prendre en considération la mo-

tion de M. Barthélemy, lorsque la Chambre des députés discuta en comité secret le projet de M. Laffitte.

De Serre prit la parole contre cette proposition. Il commença par déclarer que le ministère partageait les sentiments qui l'avaient dictée, mais qu'en l'état des choses, elle lui paraissait inutile et ne pouvait qu'engager prématurément la discussion. Tant qu'une proposition n'avait été votée que par une seule Chambre, le roi n'avait point à faire connaître sa volonté ; c'était aux ministres à la combattre ou à la soutenir devant la seconde Chambre. Ce qu'ils pensaient de cette proposition, on le savait d'avance ; les ministres n'admettaient pas qu'on remit en question la loi des élections :

Cette loi, disait le garde des sceaux, conséquence légitime de la Charte, déduite de son esprit et de ses termes, est devenue le plus ferme boulevard, la plus sûre garantie des droits et des libertés publiques que la Charte a consacrés. De quelques prétextes frivoles que soit enveloppée l'attaque dirigée contre la loi des élections, le gouvernement a reconnu, dans sa généralité, dans sa marche, dans ses appuis, un acte d'hostilité violent contre lui et contre les intérêts nationaux, et c'est un honneur au ministère du roi que, pour arriver à lui, ses adversaires n'aient pas trouvé de route plus sûre que d'attaquer de front les droits les plus chers au pays. Nous en serons, Messieurs, vous n'en doutez pas, les premiers et les plus constants défenseurs, et, sur ce point, ni le roi, ni ses ministres, n'ont besoin d'être provoqués.

Il était donc légal et constitutionnel, suivant l'orateur, d'attendre que la résolution de la Chambre des Pairs fut transmise à la Chambre des Députés. Ce ne serait point alors par une humble adresse, ce serait par un rejet formel que la Chambre des Députés, après une discussion approfondie, manifesterait ses sentiments :

Le préopinant aurait-il eu pour but d'avertir l'opinion, de l'éclairer, de la soutenir ! Soin plus inutile encore, Messieurs. Notre conscience à tous nous dit assez que la nation entière est attentive ; qu'elle a ressenti avec effroi l'atteinte portée à l'une des bases de la monarchie constitutionnelle, et c'est dans l'anxiété, dans la douleur de tous les bons citoyens que tous, monarque, députés et ministres, nous pouvons lire nos devoirs énergiquement tracés.

La motion de M. Laffitte trouva contre elle les adversaires de la loi électorale aussi bien que ses défenseurs, M. Lainé comme M. Royer-Collard, M. de Villèle comme les ministres. Soutenue seulement par les orateurs de l'extrême gauche, M. Manuel, M. de Chauvelin, M. Dupont (de l'Eure), elle fut repoussée à une grande majorité.

Le gouvernement avait écarté la dissolution de la Chambre des Députés ; il se décida à une autre mesure qui, pour entraîner de moins redoutables conséquences, n'en était pas moins grave. Soixante membres nouveaux furent introduits par ordonnance royale dans la Chambre des Pairs.

L'opposition de la majorité de cette Chambre aux vues du gouvernement ne se démentait point, et les desseins que le ministère était réputé former contre elles ne pouvaient que l'accroître. La commission, chargée d'examiner le projet de loi qui fixait la date de l'année financière et que la Chambre des Députés avait approuvé, venait d'en proposer le rejet. Le ministère s'armait auprès du roi de cette contradiction nouvelle pour le déterminer à modifier par une large création de Pairs l'esprit de la Chambre haute, tandis que l'annonce de cette promotion, propagée par les journaux avant d'être officielle, décidait la Chambre elle-même à ratifier les propositions hostiles de sa commission.

On a beaucoup accusé M. Decazes d'avoir provoqué la nomination, et, suivant le mot qui fut alors employé, la *fournée* des soixante Pairs. La justice commande d'en attribuer à de Serre, au moins à un égal degré, la responsabilité. Dans les situations diverses de sa vie politique ce fut son habitude d'incliner toujours vers les partis les plus décidés. Loin de s'opposer à la mesure qu'appuyait M. Decazes, il se plaignait plutôt de l'hésitation qu'on mettait à la réaliser. On a dit aussi que les doctrinaires ne l'avaient pas conseillée ; ils n'en voulurent peut-être pas, après coup, accepter la responsabilité, bien que leur groupe fût représenté parmi les nouveaux Pairs ; mais il nous paraît certain qu'ils l'avaient approuvée. Si M. Royer-Collard, par exemple, y avait été contraire, on ne s'expliquerait pas que de Serre, en le tenant au courant des délibérations préparatoires du cabinet, se fut plaint auprès de lui, presque en s'en excusant, des incertitudes et des difficultés qu'on avait à vaincre. « Vingt-quatre Pairs ont été adoptés hier soir, lui écrivait-il le 3 mars, plusieurs un peu bien pâles. Demain, conseil du roi ; nous tâcherons d'en obtenir quelques-uns de plus significatifs, plus les vingt-deux. Quelle misère, quelle contradiction, mon cher ami, d'être si près du pouvoir, d'en sentir le besoin extrême, le devoir et d'être contenu dans l'inaction ! »

Cette lettre montre avec quelle passion de Serre se jetait dans la politique qu'il avait, une fois, embrassée ; mais elle ne laisse pas de doute sur l'adhésion de M. Royer-Collard. On ne fait pas de pareilles confidences à qui blâme votre résolution. Les vingt-deux dont parlait de Serre étaient les Pairs de 1814 qui avaient été éliminés, après la seconde restauration, pour avoir fait partie de la

Chambre des Cent-Jours. De Serre était d'avis qu'on les comprit tous dans la nouvelle promotion. Louis XVIII s'y refusa, estimant avec raison que ce serait de sa part une sorte d'amende honorable. Quinze seulement furent rappelés à la Chambre et figurèrent sur la liste générale que publia l'ordonnance du 5 mars.

Assurément elle avait son côté juste et politique, cette création de soixante Pairs; elle se défendait par de hautes et généreuses raisons, et de Serre était dans le vrai lorsque, l'interprétant à quelques jours de là devant la Chambre des Députés, il faisait allusion aux grands noms qu'il convenait d'honorer, aux glorieux services qu'il appartenait à la monarchie de récompenser. Mais on ne pouvait se dissimuler les motifs accidentels et soudains de cette mesure; le grand acte de pacification et d'équité disparaissait et ne laissait voir que l'expédient précipitamment employé pour constituer dans la Chambre une majorité au ministère; c'était là un précédent regrettable, dont ceux qui l'approuvèrent alors, parce qu'ils en profitaient, furent les premiers à blâmer le caractère avec l'audacieuse inconséquence des partis, lorsqu'il se reproduisit contre eux. On sait qu'en 1827, soixante-seize Pairs furent nommés par M. de Villèle, et que la majorité de la Chambre des Députés de 1830, qui comptait dans ses rangs beaucoup d'approbateurs de l'ordonnance du 5 mars 1819, ne se fit aucun scrupule d'annuler en bloc toutes les créations de Pairs, faites sous Charles X.

Il n'en faut pas moins le reconnaître; il y avait de la part de la Restauration une singulière grandeur à faire entrer dans la Chambre des Pairs tant de noms illustrés sous un régime vaincu, tant d'existences formées dans des partis contraires, et l'on chercherait en vain un autre gouvernement qui ait montré autant de confiance et d'impartialité. Du même coup étaient admis à la Chambre des Pairs, avec le privilège d'une situation héréditaire, les maréchaux Moncey, Lefebvre, Mortier, Suchet, Davout, Jourdan, les généraux Dejean, Belliard, Becker, Latour-Maubourg, Rapp, Reille, le duc de Cadore, le comte Daru, l'amiral Verhuell, le comte Lacépède, MM. d'Argout, Mounier, de Barante, Portalis, tous venant de la République ou de l'Empire, ayant grandi, sous ces régimes, dans l'armée, dans la marine, dans les sciences, dans l'administration.

La résolution de la Chambre des Pairs, touchant la motion du marquis Barthélemy, fut communiquée dans la séance du 14 mars à la Chambre des Députés. Comme elle n'émanait que d'une Chambre sans avoir été approuvée par le roi, elle n'avait que le caractère d'une proposition particulière et ne pouvait, à ce titre, être discutée qu'en comité secret. M. Manuel fit d'inutiles efforts pour qu'elle fut portée en séance publique.

Dix-sept députés de la droite s'étaient inscrits pour la soutenir ; cinquante-quatre du centre et de la gauche pour la combattre.

M. Beugnot, rapporteur, avait conclu au rejet de la résolution. Il insistait, comme avait fait le duc de Broglie, sur la difficulté qu'éprouvaient les partisans de la réforme électorale à former une majorité pour préciser ce que devrait être cette réforme.

M. de la Bourdonnaye, M. Corbière, M. de Villèle, M. Lainé, marquèrent au premier rang des défenseurs de la proposition ; elle eut contre elle M. de Lafayette, M. de Sainte-Aulaire, M. Royer-Collard, le garde des sceaux. D'accord pour attaquer la loi électorale, M. Lainé et M. de la Bourdonnaye ne l'étaient guère pour la remplacer, l'un voulant maintenir l'élection directe, l'autre ne visant qu'à renverser à la fois le ministère et la législation nouvelle. Les divergences n'étaient pas moins profondes entre les adversaires de la proposition. A côté de M. Beugnot, qui soutenait la loi de 1817, de M. Royer-Collard qui, en la soutenant, prenait soin de combattre d'avance les modifications secondaires dont il savait que plusieurs ministres, et notamment M. Decazes, nourrissaient la pensée, on voyait M. de Lafayette ressuscitant au secours de la loi les vieilles formules de la Révolution, menaçant de loin la royauté par l'invocation des serments réciproques qui liaient entre eux les divers pouvoirs, réclamant, à propos des élections, une loi sur l'indépendance du jury, le renouvellement de l'institution des gardes nationales sur le modèle des lois de 1791, et finalement le rappel des bannis.

Il était facile de prévoir des ennemis prochains dans de pareils alliés.

La discussion dura trois jours, les 20, 22, 23 mars. Au milieu de la lutte une trêve sembla luire : de Serre présenta, dans la séance du 22, les lois sur la presse, garanties loyalement offertes à toutes les opinions. La séance du 23 fut remplie par trois grands discours, celui de M. Royer-Collard, celui de M. Lainé, et la réponse du garde des sceaux qui termina le débat.

Dès ses premières paroles, de Serre confirma, plus que ne l'aurait voulu sans doute M. Decazes, la signification donnée par l'opinion publique à l'avènement du nouveau cabinet. Il rattacha l'origine du ministère à la nécessité de calmer les inquiétudes qu'avaient excitées, dans les derniers mois de l'année précédente, les projets annoncés contre la loi électorale :

> C'est de ces jours d'anxiété, dit-il, qu'est sorti le ministère actuel. Son origine lui dictait sa marche et ses devoirs ; il était né, le roi l'avait nommé pour la défense de nos lois constitutionnelles.

Il montrait, au milieu du calme de la nation, le ministère occupé

à préparer les lois qui devaient, avec l'approbation des Chambres, améliorer les divers services, lorsqu'avait paru, réveillant aussitôt toutes les alarmes, la proposition faite à la Chambre des Pairs. Cette proposition ne s'était pas d'abord présentée sous les formes timides et modestes qu'elle affectait aujourd'hui; par la bouche de ses premiers défenseurs, elle avait menacé la loi électorale tout entière. C'était là un fait dont l'orateur s'emparait pour le signaler aux bons citoyens que des prétextes spécieux pouvaient avoir séduits :

Qu'ils n'oublient pas, s'écriait-il, ce que nous venons de démontrer invinciblement, c'est que, dans sa généralité primitive, la proposition professait hautement l'intention, trop tard désavouée aujourd'hui, d'attaquer le principe et l'essence même de la loi, et, avec eux tous les droits acquis.

Ces prétextes, mis en avant contre la loi, de Serre les examinait successivement et s'attachait à les réfuter. C'est la partie contingente de son discours; c'est le sacrifice à des nécessités passagères. Pour défendre la politique, dont l'échec de la loi entraînerait la ruine, il prête à celle-ci des mérites qu'il lui a naguère refusés, et combat des arguments qu'il ne tardera pas lui-même à reproduire.

Plus des deux cinquièmes de cette Chambre ont été renouvelés, disait-il en terminant sur ce point. Trois autres semblables cinquièmes y entreront encore; je le dis avec conviction, loin d'en rien craindre, la monarchie légitime, la monarchie constitutionnelle, doit tout en espérer.

Vaine et trompeuse confiance ! De Serre, au début de son discours, avait parlé de ces honnêtes gens qui « portaient dans leurs craintes la passion qui les animait pour le bien public. » La même passion l'animait, et c'était dans ses espérances qu'il la faisait pénétrer.

Il était, non pas plus sincère — il le fut toujours — mais plus clairvoyant et plus vrai, lorsque, laissant là le débat électoral, il abordait la question politique et mettait en lumière le programme du cabinet :

... On reproche aux ministres du roi d'être indifférents aux dangers de la monarchie. Non, Messieurs; mais c'est ailleurs que les ministres ont vu le danger. Ils ont vu le danger de céder à l'attaque d'un parti, le danger de saisir une occasion imprudemment offerte, le danger de porter une main téméraire sur une loi fondamentale, à laquelle la nation s'est fortement attachée comme au rempart le plus sûr de ses droits et de ses libertés, comme à l'infaillible garantie que l'effet des promesses royales ne lui sera point ravi. Les ministres ont vu le

danger d'altérer, de détruire peut-être cette confiance entre le monarque et ses peuples, première force de tous les gouvernements, besoin le plus impérieux d'une monarchie nouvellement restaurée. Le roi, nous osons le nommer, le roi et ses ministres ont pensé que la confiance appelle la confiance, et la bonne foi la bonne foi; ils ont pensé que c'était au milieu de la nation même qu'il fallait planter l'étendard royal, que là il triompherait des efforts des partis, que là, s'il en était besoin, des millions de bras se lèveraient pour sa défense.

Puis, défendant contre les paroles véhémentes de M. de la Bourdonnaye la nomination des soixante Pairs :

Dois-je relever l'amertume et peut-être l'inconvenance avec laquelle on s'est exprimé sur la grande mesure que les événements ont exigée? Un mot suffirait peut-être : le roi a usé de sa prérogative; mais il est honorable d'avoir à expliquer des actes du pouvoir royal qui ont eu pour but un si grand intérêt public. Une alliance au moins étrange avait formé dans la Chambre héréditaire une majorité précaire sans doute, mais qui précipitait ses actes dans sa courte durée; la Chambre héréditaire s'attaquait aux sources mêmes de la Chambre élective; la Chambre héréditaire rejetait sans discussion une loi sur l'impôt votée par la Chambre des Députés.

Fallait-il céder les rênes de l'Etat à cette majorité nouvelle? Fallait-il y puiser un ministère mixte ou pur? Mais la majorité existait en sens inverse dans la Chambre des Députés, mais un appel à la nation, même avec toutes les modifications aux collèges électoraux indiquées par l'auteur de la proposition, n'eût certes pas amené dans cette Chambre une majorité conforme à celle de l'autre Chambre; la nécessité des choses, celle d'un gouvernement indiquaient donc la mesure qui a été prise. Bien d'autres motifs la conseillaient. Accroître l'importance, le lustre de la Chambre héréditaire, la mettre dans une heureuse et plus intime harmonie avec la France actuelle, reconnaître de grands et honorables services, assurer au trône, comme à toutes les institutions, de nouveaux défenseurs; enfin, répondre par des effets à ces paroles d'union et d'oubli que, sous l'inspiration du monarque, un noble fils de France (le duc d'Angoulême) a répandu, dans nos provinces, voilà les motifs d'une mesure qui a raffermi la confiance et fait croire à la stabilité.

Durant l'administration d'un seul ministre, le prince qui règne actuellement en Angleterre a fait près de cent pairs; il n'était pas le fondateur des institutions de son pays, le créateur de la pairie, il avait pour unique objet de rallier autour du trône toutes les aristocraties de fait, toutes les influences réelles, d'en former un faisceau pour l'opposer aux révolutions menaçantes. Son ministère était en présence d'une

opposition formidable. Et dans les fidèles communes d'Angleterre, pas une voix ne s'est élevée pour blâmer l'usage de la royale prérogative.

Une note plus amère devait altérer ce beau langage. Dans le cours de la discussion, un débat très-vif s'était produit, et l'on s'était étonné que le ministère n'y eût pris aucune part.

M. de Villèle, en critiquant la loi du 5 février 1817, avait parlé d'un département du Midi, dans lequel l'introduction frauduleuse d'un certain nombre d'électeurs, arbitrairement inscrits par le préfet, aurait vicié les opérations du scrutin. Le département, ainsi désigné, était le Gard; c'était un des membres de la Chambre, M. de Sainte-Aulaire, qui avait alors présidé le collége électoral. Il releva aussitôt l'accusation, soutint qu'aucune fraude n'avait été commise, mais que des électeurs protestants, effrayés par le souvenir des violences de 1815, avaient eu besoin des déclarations rassurantes de l'administration pour oser se présenter au scrutin. Il rappelait, à cette occasion, non sans en exagérer la réalité déjà trop cruelle, les excès commis en 1815, à la veille des élections, dans les rues de Nîmes. « Aucune justice, avait-il ajouté, n'a été faite de ces crimes. Depuis 1815, la présence des assassins dans la ville de Nîmes épouvante la morale publique et les familles de leurs victimes. »

A ces paroles, qui avaient fait passer un frémissement dans la Chambre, M. de Villèle à la tribune, plusieurs députés de leurs bancs, interpellèrent les ministres, leur demandant compte de l'impunité dénoncée par M. de Sainte-Aulaire. Les ministres n'avaient pas répondu. Cette scène s'était produite dans la séance du samedi 20 mars. Dans la séance suivante, tenue le surlendemain, M. Corbière renouvela l'interpellation; les ministres continuèrent à garder le silence. De Serre s'était réservé de répliquer. Il était de ceux qui ne croient pas qu'on serve une cause en excusant ou en dissimulant les attentats commis en son nom. Il n'avait pas hésité, en 1816, à repousser l'amendement de M. de Trinquelague, proposant d'amnistier les crimes commis contre les particuliers, en vue d'arrêter les poursuites contre les excès inspirés ou couverts par les passions royalistes. Le même sentiment, le besoin de dégager de ces horreurs l'image auguste de la monarchie, dicta sa vigoureuse réponse aux interpellations au moins imprudentes dont le ministère était l'objet :

... On a essayé, dit-il, de rejeter sur le ministère l'imprévoyance ou l'impunité. Le jour suivant, un nouvel orateur (M. Corbière) a reproduit le même reproche et confondu dans sa généralité les ministres actuels et ceux qui ne le sont plus. Il ne nous est plus permis de nous taire, quelque affligeant que soit ce scandale. Disons-le cependant, le

scandale est dans le crime, il n'est pas dans la plainte, il n'est pas dans le cri du sang injustement répandu... Si les honorables membres eussent réfléchi sur l'état des partis, sur leurs ramifications, leur puissance, leur audace, ils auraient compris que leur esprit peut vicier, paralyser les plus nobles organes de l'ordre social. Pour vous, Messieurs, sachez qu'en quelques mains que le roi ait daigné déposer le soin de sa justice, tout a été fait pour atteindre les auteurs du crime; mais sachez aussi les résultats des efforts du gouvernement du roi, et appréciez les reproches qui lui sont adressés. Je citerai peu de faits, mais marquants, mais notoires. Je les citerai sans réflexions.

Il montre alors, à Nîmes, un général (c'était le général de Lagarde), atteint d'un coup de feu tiré à bout portant, au moment où il s'efforçait de protéger l'ordre public, l'auteur du crime saisi, le fait constant, avoué, et l'acquittement prononcé sur cette réponse du jury qu'il y avait eu légitime défense; à Toulouse, un autre général, le général Ramel, dangereusement blessé lorsqu'il remplissait la même mission d'ordre et de paix, sa demeure forcée, les assassins le déchirant de mille coups auxquels il succombe, et cependant condamnés, pour toute peine, à la réclusion, sous prétexte qu'ils n'ont pu donner la mort à un homme déjà mortellement frappé; un homme enfin « dont l'horrible surnom coûte à prononcer, Trestaillons et ses co-prévenus », poursuivis, comme auteurs de plusieurs assassinats, traduits à Riom « où l'on espèrait une justice plus indépendante, » la terreur glaçant les témoins, et, faute de preuves, les prévenus rendus à la liberté; l'esprit de parti intervenant jusque dans les crimes privés, et disputant au glaive de la loi les accusés du meurtre de Fualdès.

Je finis, Messieurs, conclut l'orateur, et pose dans son expression la plus simple la question que vous allez décider : la France sera-t-elle livrée ou non à la domination des partis? La France repousse cette domination; elle n'en attend qu'oppression, que honte, que calamités. Prêt à les combattre tous, le gouvernement du roi réclame votre secours pour les vaincre, et il ne l'aura pas réclamé en vain.

Nulle contradiction ne s'éleva devant cette redoutable éloquence. Le général Grenier, qui devait combattre la proposition, le rapporteur, M. Beugnot, renoncèrent à la parole et la discussion fut immédiatement fermée. 150 voix contre 94 rejetèrent la motion adoptée par la Chambre des Pairs.

La renommée oratoire de de Serre ne faisait que grandir; mais le vrai caractère de sa politique ne se démêlait pas. Répondant à des hommes de parti, il se montrait plus homme de parti qu'il n'en-

tendait l'être. Il se trouvait en opposition par suite d'incidents qu'il n'avait pas créés, avec des alliés nécessaires, avec des membres qu'il aimait, comme M. Lainé, et dont le concours lui était indispensable; il apercevait, dans les rangs de la majorité, qui l'avait soutenu, des ennemis inévitables, des hommes qui, tout en rendant hommage comme M. de Lafayette ou M. Martin de Gray, à son caractère, conspiraient au fond contre sa propre cause. Les élections partielles eurent lieu quelques jours après ce débat; elles achevèrent de mettre en lumière l'esprit des libéraux. Sur cinq députés élus, un seul, M. de Saint-Aignan, appuyait le gouvernement; les quatre autres, M. Daunou, M. de Corcelles, M. Picot-Desormeaux, M. Benjamin Constant, étaient, à des degrés divers, hostiles à la Restauration. « Le ministère, disait *la Minerve*, avec une ironie implacable, a recueilli le prix de ses efforts; les dernières élections ont même dû surpasser son attente. »

IV

Ces fâcheuses manifestations ne découragèrent pas le cabinet. Il avait présenté à la Chambre des lois qui affranchissaient la presse; il les maintint et se prépara à les défendre.

Elaborées, sous la direction du garde des sceaux, par une commission dans laquelle siégeaient M. Guizot, M. de Barante, le duc de Broglie, fondées sur des principes que les feuilles libérales et doctrinaires avaient agités et propagés, ces lois étaient véritablement l'œuvre de de Serre. Elles résumaient son esprit et ses tendances; c'était son programme appliqué.

Ce qui les distingue, ce qui forme le trait particulier de leurs dispositions, comme de la politique suivie par de Serre, ce qui a été peut-être l'excès de ce dernier, noble excès à coup sûr, connu seulement des âmes élevées, c'est le parti pris de rallier les hommes par leurs grands côtés et de leur donner à eux-mêmes une haute idée des devoirs attachés à leurs droits.

Ces lois étaient, avant tout, des lois de confiance et de franchise.

Jamais on ne vit le pouvoir prendre plus de soin pour provoquer le contrôle sur sa propre conduite et pour entourer de garanties la liberté de discussion.

Trois projets formaient l'ensemble de ces lois.

Le premier touchait aux crimes et délits commis par la presse, et les rangeait sous quatre titres : 1° la provocation publique aux crimes et délits; 2° les offenses publiques envers la personne du

roi; 3° les outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs; 4° la diffamation et les injures publiques.

Le second projet réglait la procédure. La censure était abolie. Les écrits ne pouvaient plus être saisis qu'après la publication, et non sur le simple dépôt; le jury prononçait sur tous les crimes et délits, sauf les délits d'injures qui demeuraient soumis aux tribunaux correctionnels.

Le troisième projet concernait les journaux. Il leur imposait, pour toute condition, la garantie d'un cautionnement, la désignation de deux éditeurs responsables et la formalité du dépôt.

La loi partait de ce principe que la presse, pas plus que l'imprimerie, n'a créé de nouveaux crimes ou délits. Elle n'a créé que de nouveaux moyens de les commettre. De là cette conséquence qu'il n'y a pas lieu d'établir contre la presse des pénalités exceptionnelles. Elle rentre dans le droit commun.

La discussion était entièrement libre. Il n'y avait de peine que pour la provocation aux crimes et délits. Seulement, pour prévenir et arrêter d'avance les interprétations de la jurisprudence, il était défini par la loi que l'ordre de successibilité au trône, l'autorité constitutionnelle du roi et des Chambres, la liberté des cultes et l'inviolabilité des biens nationaux demeuraient hors de contestation. C'étaient là autant de points qu'on ne pouvait mettre en question, sans se rendre coupable de provocation.

La presse n'avait jamais connu dans le passé, elle n'a jamais connu dans l'avenir de lois plus libérales. Qui le croirait pourtant? Jamais lois ne furent plus attaquées par la presse elle-même. A entendre les feuilles qui allaient le plus en profiter, c'était un code de tyrannie que préparait le gouvernement. Des écrivains, dont la servilité adulatrice avait fatigué l'empire, d'anciens membres des comités de censure sous Napoléon, protestaient contre l'esclavage dont ils se sentaient menacés; M. Cauchois-Lemaire, qui devait trouver sur ses vieux jours, dans le régime de 1852, la satisfaction de ses exigences libérales, dénonçait les lois de 1819 comme « un nouvel et terrible assaut que le ministère livrait au boulevard des libertés publiques. »

La droite ne donnait pas un meilleur exemple. Ses journaux s'attachaient à décrier les projets du gouvernement, et *le Conservateur* osait dire qu'elles réservaient à la France une liberté semblable à celle dont on avait joui sous Bonaparte.

Quand on voit de pareilles imputations accueillir de telles lois, on ne s'étonne plus d'aucune injustice, et l'on ne peut que s'armer d'une indifférence suprême pour les attaques auxquelles on serait soi-même exposé.

La discussion devait dédommager de Serre. Elle ne ferma pas tout à fait la carrière aux animosités et aux passions; mais elle y mit certaines bornes. Face à face avec les choses et les hommes, la parole publique ne hasarda point les assertions monstrueuses que tolérait la presse.

De Serre se montra dans ce débat tel qu'il avait été dans la préparation de la loi. Ses vues généreuses, ses habitudes loyales éclatèrent plus que jamais, comme son talent. C'était bien là le modèle achevé de l'orateur et de l'homme d'Etat.

Orateur, il ne soutient jamais une thèse. Il ne s'inspire que de ses convictions, et les défend avec d'autant plus de chaleur qu'il en est plus pénétré. En même temps il est attentif à l'objection; il l'analyse dans toutes ses parties; il n'en méconnaît pas la justesse et ne songe jamais à se faire un titre de sa situation pour imposer son avis. Attaqué, méconnu, calomnié, il continue de réclamer des garanties pour ceux dont il éprouve l'injustice, et l'ingrate hostilité des journaux, qu'il veut affranchir, ne le détourne pas de sa résolution libérale. Il est le premier, tout en soutenant les agents du pouvoir, tout en les couvrant de sa responsabilité, à réclamer sur leurs actes le grand jour, et il veut que leur diffamateur puisse invoquer la preuve contre eux, afin que leur innocence et sa mauvaise foi sortent du procès plus évidentes. Il va au fond des arguments, ne se payant jamais de mots; il les tourne et les retourne; il ne les abandonne que lorsqu'il en a montré l'inanité, prêt à les admettre dans ce qu'ils peuvent avoir de fondé, même si les adversaires les plus déclarés les ont soutenus contre lui. Le vote paraît-il douteux? Il n'a garde d'en triompher; tandis que ses amis demandent qu'on s'en tienne à une épreuve, dont l'incertitude leur est avantageuse, il se lève pour en réclamer une nouvelle; il ne veut pas de surprise, dût-elle lui profiter. Jamais dans son langage d'apprêt ni de consigne; il épuise tous les accents; c'est son âme même qu'il répand, qui vibre dans ses paroles, âme délicate et fière, loyale et haute, ne sachant qu'interpeller chez les autres les grands sentiments dont elle est elle-même animée.

Nobles scènes! glorieux débats! pages splendides de notre histoire parlementaire, que notre pays ne saurait relire sans orgueil, et sans un retour de reconnaissance vers le gouvernement sous lequel elles ont pu s'écrire.

Il convient d'entrer plus avant dans le récit de cette discussion.

Charles DE LACOMBE.

La suite prochainement.

UNE JEUNE FILLE EN LOTERIE[1]

V

Le lecteur est probablement porté à plaindre l'orpheline, ainsi ballottée de refuge en refuge et obligée de fuir une famille adoptive devant la jalousie d'une mère. Elle était à plaindre en effet sous plusieurs rapports, mais peut-être, malgré son dénûment, plutôt encore à féliciter. Le bonheur est chose relative, et surtout chose d'imagination. Il n'existe pas d'une manière absolue. Un homme d'esprit a dit que malgré la poursuite universelle dont il est l'objet, c'est la chose dont on se passe le mieux, puisque depuis six mille ans tout le monde s'en passe. Berthe, à tout prendre, avait pour elle la sollicitude d'un tuteur généreux; elle était à l'abri du besoin, abritée dans une maison hospitalière, avec des ressources de société, de lecture et de musique. Elle avait, ce qu'aucun tuteur ne donne, la santé et la beauté, ces dons précieux, et ne l'oublions pas, ce don plus précieux encore du caractère, qu'aucun autre ne supplée et que la fée bienfaisante avait déposé sur son berceau. Combien de pauvres jeunes filles auraient envié son sort?

Malgré les échappées de quelques regrets, elle ne songeait pas à se plaindre et s'habitua vite à cette vie nouvelle. Sa peine la plus vive, qui dans les profondeurs du cœur humain n'était pas sans un mélange de satisfaction, fut d'apprendre par une lettre de Nathalie, lettre assez froide et qui devait avoir passé sous les yeux de la comtesse, qu'Alice avait témoigné une grande douleur en ne la retrouvant plus à son réveil et refusait obstinément d'écouter d'autres leçons. On s'occupait de lui chercher une gouvernante. Cette enfant, à laquelle elle s'était attachée, lui manquait plus encore que la promenade à cheval. Berthe fit bientôt la joie du couvent. Elle égayait la table commune par l'entrain de ses saillies, au point de dérider parfois les vieilles nonnes et de scandaliser les jeunes, contrairement

[1] Voir *le Correspondant* du 25 février 1879.

à ce qui se voit dans le monde. Ainsi que l'avait supposé le comte, il y avait là plus d'une existence brisée, et des femmes qui, entre deux visites de leurs avoués, n'avaient pas précisément sujet d'être gaies. Berthe les forçait d'accepter quelques distractions, et de la chambre de la vieille Mlle de Louvières réussissait à faire une sorte de salon où l'on se réunissait le soir. Elle servait le thé, et utilisait au besoin la science des cartes qu'elle avait acquise en Normandie.

Dans ce récit profane, on n'a pas à parler des ressources d'un autre genre, appréciées cependant de la piété féminine, qu'offrait la chapelle très-ornée et presque monumentale du couvent. Berthe ne les dédaignait pas. Elle avait ses périodes de ferveur qui n'étaient pas sans intermittences. Elle touchait de l'orgue et parfois même, c'était alors fête au couvent, elle emplissait la nef des éclats de son admirable voix.

La première visite qu'elle reçut, après trois mois d'une séquestration qui, ainsi qu'on le voit, n'était pas trop tristement claustrale, fut celle de la marquise de Faverolles. L'irruption de la bonne marquise avait fait sensation à la porte. La tourière n'était pas accoutumée à des toilettes ni à des allures d'un goût aussi relevé, non plus qu'à ces nuages de parfums. Elle n'osait pas l'introduire et courut avertir la supérieure, en se signant presque, qu'une femme de théâtre demandait Mlle Berthe. La supérieure arriva, un peu émue elle-même, et reconnut une des habituées de la retraite du carême. La marquise était d'ailleurs en règle; elle était munie d'une lettre du comte l'autorisant à voir Berthe et même à la faire sortir. Apprenant que Berthe logeait au troisième étage, elle ne voulut pas monter et pria de la faire descendre, en chapeau et prête pour une promenade, promettant de la ramener avant l'heure du dîner. Elle la vit bientôt paraître, l'embrassa non sans de bruyantes démonstrations de joie, et, laissant le parloir embaumé de patchouli, l'entraîna au bois de Boulogne. On était à la fin de novembre, le temps était clair et froid, mais avec de bonnes fourrures la voiture découverte était encore agréable, et la marquise s'était précautionnée d'une chaude pelisse pour la jeune fille.

On juge combien elle avait de choses à lui raconter. L'intempérance de son bavardage était exempte de méchanceté, et elle avait résolu de ne pas accuser la comtesse; celle-ci lui avait d'ailleurs dit que c'était spontanément que Berthe avait fait le coup de tête de s'échapper sans prendre congé d'elle. C'était, si l'on veut, littéralement exact. N'était-ce cependant pas un mensonge? Que de fois est mensonger l'énoncé d'une vérité, lorsqu'on omet à dessein la circonstance qui la compléterait! Que de paroles sont trompeuses, bien qu'on puisse en affirmer sous serment l'exactitude! Tromper par la

vérité, c'est le comble de l'art et la volupté de plus d'une conscience qui se croit timorée.

— Quelle mouche vous a piquée, ma charmante, dit la marquise, pour vous faire faire une pareille fugue et venir vous enfermer dans un couvent, sous la garde d'une nonne qui m'a prise tout à l'heure pour une Jézabel ou une Frédégonde? Sa terreur était amusante.

— Il me semble, répondit simplement Berthe, qu'étant approuvée et même accompagnée de mon oncle, je n'ai rien pu faire qui ne fût sage. Je n'ai été que docile.

— Je crois que c'est lui qui a été docile. Entendez-le comme vous voudrez. Il est si bon, ce cher comte! Moi d'abord j'ai une passion pour lui. J'en ai une autre pour vous, et je ne suis pas venue vous adresser des reproches. Seulement vous avez été ingrate pour notre Bourgogne où tout le monde vous accueillait avec tant de plaisir.

— Pas tout le monde, peut-être.

— Ce n'est pas le moment de le regretter puisque vous seriez loin de moi. La comtesse ne veut pas rentrer à Paris avant le mois de février ou de mars. Une mode nouvelle que je trouve absurde. On est obligé de danser et de faire bombance en carême, Dieu sait avec quelles capitulations. Je suis plus correcte. Je veux qu'on se livre à ses péchés bien à son aise tout le long du carnaval, pour en faire pénitence quand le calendrier l'ordonne. Messieurs les hommes prétendent qu'ils restent à la campagne pour les chasses; comme s'ils chassaient par la neige et comme si on ne les voyait pas à Paris à leurs cercles. Je déteste les hommes, parce que je les ai trop aimés et qu'ils n'en valent pas la peine. Ne les aimez pas, ma chère, afin de n'avoir pas à les détester, c'est le conseil que je donne aux jeunes filles. Vous n'avez pas vu votre cousin Raymond, il était furieux de votre départ, surtout quand je lui ai eu parlé de vous.

— Ah! et comment est-il, mon cousin Raymond?

— Charmant dans son uniforme de sous-lieutenant de Saumur, un noble cœur de jeune homme, mais un peu sauvage. Il ne danse pas, il n'aime que les chevaux. Il ne quittait pas sa petite sœur et il a été pour elle le meilleur médecin.

— Est-ce qu'Alice a été malade?

— Comment, vous ne le saviez pas? On vous l'a donc caché. Très-malade, la pauvre enfant. Elle a été prise de crises nerveuses en ne vous retrouvant pas, c'est bien tôt à son âge; elle aura les passions vives. Puis c'est devenu une fièvre violente. On était inquiet, et il était question de vous rappeler quand est arrivé Raymond qui a fait diversion. Lui seul a pu la consoler et qui plus est la guérir.

— Vous me soulagez. Elle est bien guérie?

— On le dit, mais elle est encore pâlotte et n'a plus ses bonnes

joues roses. Il paraît qu'elle ne parle jamais de vous, excepté à son grand frère. Celui-ci me contait qu'elle lui rebat constamment les oreilles de sa chère tante Berthe. C'est très-dangereux cela, ma charmante.

— Pourquoi dangereux ?

— Je ne sais pas ce que je dis. Oh ! regardez cet équipage à quatre chevaux. Les belles bêtes !

— Superbes en effet. C'est quelque prince ?

— Un prince ? C'est un banquier. Voilà où nous en sommes, ma chère. Ce sont les grands seigneurs du jour. Ils ne nous laissent que ce qu'ils dédaignent.

— Et qui a continué l'éducation d'Alice ?

— Une Anglaise est arrêtée, mais n'est pas arrivée. En attendant, devinez.

— L'abbé sans doute ?

— Vous n'y êtes pas.

— Ou mon oncle ?

— Vous n'y êtes pas.

— Nathalie?

— Ce joli clair de lune? Encore moins.

— Qui donc?

— Raymond, ma chère, le sous-lieutenant, il n'y a que de lui qu'elle accepte des leçons, et il y met un zèle ! digne du vôtre. Il faut le voir dans ce rôle, c'est à mourir de rire. Mais cela ne peut pas durer longtemps, il n'emmènera pas sa petite sœur à Saumur, et il restera deux comparaisons redoutables pour la pauvre Anglaise. Je ne voudrais pas être à sa place. A propos, ma charmante, vous vous êtes bien moquée de M. de Marly. Il m'a conté votre rencontre de Dijon. C'est très-mal à vous. Il avait été pour vous si empressé. Est-ce que vous ne l'avez pas trouvé aimable?

— Trop complimenteur.

— Je connais une jeune fille, et surtout une mère qui ne se plaindraient pas de l'excès de ses compliments. Devinez... non, vous ne devinez rien. Le clair de lune.

— Qu'appelez-vous donc le clair de lune?

— Nathalie ; n'est-elle pas blonde, douce, rêveuse, et d'un éclat modéré? La comtesse a moins de modération, — dans ses ambitions. M. de Marly est très-riche, et serait un brillant parti, s'il aimait à rêver au clair de la lune.

— C'est donc pour cela qu'elle a paru si contrariée.

— La migraine, ma chère. Je vous dis que vous ne devinez rien. Vous saurez un jour que la migraine d'une femme a toujours un motif. Et c'est pour cela que vous êtes ici. Je faisais semblant tout

à l'heure de vous reprocher votre fugue, est-ce que vous croyez que je n'avais pas tout compris? Vous avez eu raison, et je ne vous en aime que mieux. C'est très-bien ce que vous avez fait là, mais je me laisse aller avec vous, quand je m'étais promis d'être plus niaise. J'ai pour principe de ne me brouiller avec personne, et j'ai besoin de toute l'amitié du comte, pour un grand projet, que je vous défierais bien de deviner, celui-là... Tenez, le voici, M. de Marly, qui galoppe et nous dépasse!...

La marquise se leva en criant: pas si vîte! C'était bien Raoul, en effet. Arrêtant son cheval, il revint se ranger auprès du landau qui prit le pas. On était au bord du lac, que n'avait jamais vu Berthe et qu'elle contemplait avec admiration. Un grand nombre de voitures élégantes et de cavaliers profitaient d'un des derniers beaux jours. Il restait aux chênes et aux platanes quelques feuilles jaunies mariant leurs teintes diaprées d'automne aux sombres couleurs des massifs de pins, tandis que les cygnes et les sarcelles se jouaient sur les eaux. Ce spectacle si banal et toujours si recherché des oisifs était nouveau pour la jeune fille. C'était presque la révélation d'un monde inconnu.

— Mademoiselle, dit Raoul, voici le monde meilleur où nous devions nous revoir. Je n'ai pas oublié vos dernières paroles. J'ai adressé au ciel de ferventes prières, en sens contraire de celles que vous m'aviez demandées. J'ai prié contre votre vocation, et je me félicite d'avoir été exaucé. Peut-être le ciel n'a pas eu à faire un grand effort, et je m'imagine que vous conspiriez secrètement avec moi.

— Vous vous trompez, répondit Berthe en riant. Ceci n'est qu'une épreuve. Le directeur de ma conscience a jugé que je devais voir une fois le Bois de Boulogne, — et vous revoir, — avant de prendre le voile. Voir Naples et puis mourir, vous savez le proverbe. Je n'irai pas jusqu'à Naples. Le Bois de Boulogne est très-joli, mais ne vaut pas le couvent, où je vais rentrer avec joie.

— En vérité! Permettez-vous que j'escorte madame la marquise et vous jusqu'à la porte? Du moins je saurai où vous respirez, et au seuil de ce saint lieu, il est probable que c'est moi qui serai touché de la grâce.

— Non, l'épreuve serait trop périlleuse.

— Pour moi? reprit Raoul.

— Je prépare une autre épreuve, interrompit la marquise. Mon cher vicomte, je suis charmée de vous savoir à Paris; vous recevrez une invitation, mais, en attendant, tenez-vous prêt pour le 6 décembre et ne vous engagez pas ailleurs, nous danserons.

— Le 6 décembre? Impossible. J'ai une partie de chasse.

— Vous n'irez pas à la chasse, voilà tout. J'ai besoin de vous pour conduire le cotillon.

— Avec une charmante novice ?

— Sans doute. Toujours pour éprouver sa vocation.

— J'en suis, et je n'irai pas à la chasse, si je ne parviens pas à faire remettre la partie. Mais je vais peut-être retrouver mes amis au Bois.

Il salua, piqua des éperons et repartit au galop.

— Vous vous êtes bien moquée de lui à votre tour, dit Berthe. Il a pris votre plaisanterie au sérieux, et il est capable de changer les projets de ses amis.

— Ce n'est pas une plaisanterie, ma chère. Je donne une soirée dansante le 6 décembre et vous y serez.

— Mais la règle est de ne pas rentrer au couvent après dix heures, et l'on ne m'ouvrirait pas.

— Aussi vous coucherez chez moi, et ne rentrerez que le lendemain.

— Mais je n'ai pas de toilettes.

— Aussi nous passerons tout à l'heure chez ma couturière qui prendra votre mesure. Le reste ne regarde que moi.

— Mais mon oncle ne m'approuverait peut-être pas...

— J'ai sa permission.

— Convenez du moins, après ce que vous m'avez dit des arrière-pensées de la comtesse, qu'il n'est pas possible que je danse le cotillon avec M. de Marly.

— Vous avez raison, ma charmante. J'arrangerai cela et lui donnerai une autre danseuse. Je ne serai pas embarrassée de vous pourvoir. Nous allons bien nous divertir ! Savez-vous ce qui me manquait pour recevoir ? Une jeune fille comme vous. Il y a eu un temps où je n'avais besoin de personne, et où, sans me flatter, j'ornais assez bien mon salon moi-même. Les jeunes gens papillonnaient autour de la belle marquise, qui était un peu coquette, comme ils papillonneront autour de vous, et ils se brûlaient parfois à la lumière, comme vous les laisserez se brûler, si vous m'en croyez. Il n'y en a pas un dans les salons qui vaille qu'une femme lui donne son cœur, mais beaucoup valent qu'on s'amuse du leur. Je prétends qu'on leur rend service, ce qui m'ôte les scrupules. Leur fatuité y trouve son compte ; ils se croient tous l'objet d'une préférence, et puis le grand mérite moral de la bonne compagnie est de les détourner de la mauvaise. Vous n'étiez pas née quand je pratiquais le mieux ces maximes. Tenez, ma chère, je vais vous faire une confidence, et même deux, car je vous dirai plus tard mon âge, — afin que vous ne l'appreniez pas par d'autres, ce qui diminue ma vertu. Hélas ! on a des contemporains, qui sont

indiscrets, et si le comte l'a voulu je n'ai rien à vous apprendre. Mais commençons par là. Soyez franche, ma charmante, le comte vous a-t-il dit mon âge?

— Jamais un mot, je vous le jure.

— Quel galant homme! Voyez si je n'ai pas raison de l'aimer. Je l'adore, ce cher comte. Hé bien alors, soyez franche encore. Quel âge me donnez-vous?

— Madame, je n'ai jamais eu l'idée de me le demander.

— Bien répondu, mon enfant, vous irez loin. Mais j'insiste. Vous pensez à l'archevêque de Grenade. A vos risques et périls il faut que vous soyez franche, cela importe plus que vous ne croyez à une double expérience que je veux faire, l'une sur vous, l'autre sur moi. Ne me dévisagez pas de trop près, au contraire, détournez les yeux et ne consultez que l'ensemble de vos impressions. Allons, je vous écoute?...

L'accent de la marquise était péremptoire. Berthe ne savait pas mentir et fut obligée de se risquer sur la corde raide, sans balancier.

— Il me semble, Madame..., qu'à quelques années près, en plus ou en moins... vous devez être... ce qu'on appelle une femme de quarante ans.

— Bravo, ma charmante, dit la marquise, la rassurant aussitôt. Et se penchant à l'oreille de Berthe, elle ajouta bien bas : j'en ai cinquante-sept. Elle constata le mouvement d'un étonnement qui était un compliment sincère et continua de sa voix naturelle :

— Vous m'en garderez le secret! Maintenant vous voyez ce que je gagne aux soins que je prends de ma personne. Une quinzaine d'années, puisqu'une femme n'a jamais que l'âge qu'elle paraît avoir. Vous n'avez pas cette ressource-là, et je vous défie de vous rajeunir. Cela viendra, et à moins que vous ne soyez une mère de famille heureuse et entourée, — ici la marquise exhala un soupir et sa voix prit un accent inusité de tristesse, — vous aurez raison de faire comme moi. Vous aurez des toilettes fraîches, vous emploierez la teinture et la peinture, vous serez la cliente des dentistes et des parfumeurs... Je permets qu'on se moque de moi, pourvu que ce soit derrière moi. Je n'en recueille pas moins des hommages que je n'obtiendrais pas si j'étais une vieille femme ridée, renfrognée et emmitouflée. Que voulez-vous? Je suis veuve, sans avoir été heureuse en ménage, je n'ai pas eu d'enfants, je suis seule et je déteste la solitude. J'ai recherché, je recherche encore le monde, faute de mieux et pour m'étourdir. Je n'ignore pas que je suis ridicule aux yeux de certaines mères de famille. Ah! ma chère amie, elles en parlent à leur aise, et je leur proposerais bien de troquer!

Berthe écoutait cet exposé des théories de la marquise, se surpre-

nant à éprouver un sentiment sympathique pour ce qui lui aurait semblé des ridicules. Le jour baissait, et le tour du lac était achevé. On pressa l'allure des chevaux, et après une courte visite à la couturière, qui eut des admirations d'artiste pour la taille de la jeune fille, Berthe fut déposée à la porte de son couvent. On sonnait le salut à la chapelle, où la marquise entra par le portail extérieur. Les dames pensionnaires avaient leur tribune. Dans la nef, l'affluence fut bientôt remarquablement nombreuse. Après les chants accoutumés de la liturgie et un prélude léger sur l'orgue, on entendit retentir une voix jeune et pure, qui pleurait *l'O salutaris* d'une manière délicieuse. La marquise crut d'abord que c'était un enfant de chœur, dont elle cherchait à découvrir les lèvres vibrantes ; la voix venait d'une tribune, avec un timbre pénétrant où elle retrouvait vaguement l'écho d'un souvenir. Quand l'air prit fin dans une plainte mourante, il y eut, non pas un murmure, contenu par le respect du lieu et du moment, mais un bruissement frémissant des respirations suspendues, qui parcourut la nef comme un frisson. L'auditoire s'écoula, la marquise fit quelques questions autour d'elle, on lui dit seulement qu'on croyait que c'était une pensionnaire. Elle gagna sa voiture et fut stupéfaite de voir M. de Marly qui tenait le pommeau de la portière.

— Vous ici? s'écria-t-elle.

— Eh oui, n'avais-je pas offert d'escorter Mlle Berthe? Je voulais savoir si vous la conduisiez vraiment dans un couvent. Je vous ai suivie depuis le Bois de Boulogne. Quand vous vous êtes arrêtée au portail, j'ai vite ramené mon cheval, je demeure à deux pas, et je vous ai encore suivie. C'est un couvent qui ressemblera bientôt à un théâtre, et cela m'a procuré le plaisir d'entendre la diva.

— Taisez-vous donc, mécréant, dit la marquise en montant en voiture, et soyez plus respectueux pour une femme qui chante les louanges du Seigneur.

— Je l'appelle la diva, et vous ne me trouvez pas assez respectueux?

— Savez-vous qui elle est? J'en serais très-curieuse.

— Comment, marquise, vous ne le savez pas? dit le vicomte en éclatant de rire. Mais c'est elle-même, la novice.

Il referma bruyamment la portière. La voiture partit au grand trot, ramenant à son hôtel la marquise. — Je m'en doutais, pensait-elle. Cette enfant est étrange et elle a décidément tous les charmes. Quel ornement ce sera pour mon salon, si le comte consent à me la céder! Il y sera bien obligé. A moins qu'il ne lui jette Raymond dans les bras, ce qu'il ne voudra pas, il ne peut rien faire pour elle.

VI

La petite soirée intime de la marquise, — c'est ainsi qu'elle la qualifiait — fut aussi animée que le comportait la saison peu avancée. Le gros de la jeunesse du faubourg Saint-Germain n'avait pas pris ses quartiers d'hiver. On ne se foulait pas, on ne se bousculait pas, on ne marchait pas sur les pieds ni sur les robes des femmes, on ne déchirait pas les dentelles, on ne brisait pas les éventails, on ne ruisselait pas de sueur, dans une atmosphère morbide, renouvelée par des courants d'air au risque des fluxions de poitrine, et les bougies ne fondaient pas en larges gouttes sur les habits ni sur les épaules nues. Ces conditions d'un succès complet manquaient à la réunion. En revanche, il était possible de causer et de danser. Les cartes d'invitation avaient annoncé simplement qu'on danserait au piano, moyennant quoi l'orchestre n'était composé que de quatre musiciens. La marquise éblouissante, coiffée avec les raffinements d'un art exquis, étalait tous ses diamants et autre chose encore que ses diamants. Au cours de la soirée, un de ces contemporains dont elle redoutait l'indiscrétion, et qu'accueillait cependant la bonne grâce d'une amitié fidèle, vint s'asseoir auprès d'elle, lui rappelant des souvenirs de valse qui dataient de plus d'un quart de siècle et, s'amusant à la féliciter sur tous les détails de sa toilette.

— Ma tête chauve est jalouse, dit-il, et vous me la feriez perdre encore. Tous ces cheveux sont-ils bien à vous?

— Monsieur, ils sont bien à moi, répondit en riant la marquise, et j'en ai laissé autant dans un tiroir!

Par des propos de ce genre elle désarmait la raillerie, comme elle captivait la bienveillance par la constance de son affabilité.

Elle était d'ailleurs mise en belle humeur par le rôle nouveau qu'elle jouait avec enthousiasme. A sa droite était Berthe, en robe de gaze blanche, une petite rose dans les cheveux, dont elle n'avait laissé au couvent aucune boucle. Pour la première fois de sa vie, la jeune fille montrait ses épaules déjà riches. Ce n'avait pas été sans rougir qu'elle avait vu la glace lui refléter ainsi son image. En pensant aux regards des hommes, elle avait essayé une résistance qui aurait été tardive. Pour la première fois elle possédait un bijou. Sa toilette était achevée quand la marquise lui avait fait la surprise de lui attacher un collier de corail où pendait un médaillon, et qui traçait un cercle de pourpre sur un satin de blancheur mate. Le trait distinctif de son visage était d'avoir des yeux bleus sous des cheveux d'un noir de jais. Sa beauté, relevée par une attitude de modestie qui avait la sincérité d'un embarras bien naturel, était resplendis-

sante, et ce fut d'abord la marquise qui parut en triompher le plus. A mesure qu'arrivaient les invités et qu'avaient lieu des présentations inattendues, il s'opérait dans les physionomies, même dans celles des femmes, un mouvement de sursaut où l'admiration avait autant de place que l'étonnement, et que suivait aussitôt, se reportant vers la marquise, un autre mouvement qui était une muette louange.

La marquise n'avait pas le loisir des longues explications, et se contentait de nommer Mlle de Ninville. Ce nom était bien connu, et comme Nathalie n'avait pas encore fait son entrée dans le monde, plusieurs pensèrent que ce devait être elle ; mais on ne voyait pas sa mère, et l'on ne comprenait pas que la comtesse eût pu confier les débuts de sa fille à une femme un peu excentrique, quoique assurément respectée, qui n'était même pas sa parente. De là bien des chuchottements et des interrogations qui ne trouvèrent pas le mot de l'énigme jusqu'à l'arrivée du vicomte de Marly. Berthe eut à subir sur la santé de sa mère, de la part des plus curieux, des questions que la bonne intention n'empêchait pas d'être pénibles, et la gravité de ses réponses déconcerta les premières tentatives de galanterie, en glaçant le sourire sur des lèvres dont l'empressement était malencontreux. Aussi, bien qu'elle n'eût que de médiocres sympathies pour le beau vicomte, elle éprouva un soulagement en le voyant paraître à la porte du salon. C'était le seul homme qui ne lui fût pas entièrement étranger, le seul avec lequel elle eût un terrain de conversation, assurément glissant, mais dont les dangers ne lui étaient pas cachés. Raoul, un large camellia à la boutonnière, avait des airs déjà vainqueurs, et la conscience de l'importance de son personnage. Il serra la main de la marquise et l'on remarqua qu'il tendit aussi la sienne à Berthe. L'orchestre préludait.

— J'espère, dit-il, que vous avez bien voulu me réserver la première valse.

— Je ne l'aurais pas pu. On m'en a demandé une demi-douzaine. Pourquoi êtes-vous en retard ?

— Comment, en retard ? Il est à peine onze heures. J'aurais d'ailleurs la meilleure des excuses, le marchand m'avait manqué de parole, et il m'a fallu courir chez Giroux pour rapporter dans ma voiture une caisse des plus nouvelles figures du cotillon. Il y en a d'inédites, et il en est que j'ai commandées moi-même, — à votre intention, puisque j'aurai l'honneur de le conduire avec vous ; vous me l'avez promis ?

— Vous vous trompez, dit Berthe d'un ton résolu. Je ne l'ai pas promis et c'est impossible.

Raoul marqua une vive contrariété ; la marquise avait tout entendu,

et s'apercevait avec confusion qu'il lui avait échappé d'avertir le vicomte. Il n'en fallait pas davantage pour troubler la soirée, pour y amener presque une déroute. Les maîtresses de maison ont parfois de ces angoisses que ne soupçonnent pas leurs invités. On ne leur sait pas gré des fatigues d'esprit, des tourments, des habiletés de diplomatie qu'exige souvent le simple désir d'amuser la jeunesse. La marquise se leva, fit signe à l'orchestre d'attendre et entraînant Raoul dans la pièce voisine :

— Berthe a raison, mon cher vicomte, dit-elle. C'est impossible. Je devais vous en prévenir, je ne vous ai pas vu et j'ai eu le tort de l'oublier. Elle n'a aucune expérience et ferait des maladresses. Il y a peut-être d'autres motifs, que je ne peux pas vous dire, ni elle non plus, ainsi ne la questionnez pas. Qu'il vous suffise de savoir qu'ils n'ont rien de désobligeant pour vous, je vous le jure. Vous inviterez qui vous voudrez pour conduire le cotillon, car je compte sur vous, et afin de tout arranger je vais faire commencer par un quadrille. Vous ouvrirez le bal avec Berthe au lieu de le finir, voilà tout. Pas d'objection, et merci. — Un quadrille, ajouta-t-elle à haute voix en repassant devant l'orchestre. Mesdemoiselles, pardonnez-moi ce souvenir de mon jeune temps, où l'on ne dédaignait pas de causer.

Raoul avait été consolé par cet aparté, qui le montrait dans la haute confiance de la marquise, et ne rendait pas inutiles les frais d'invention et autres qu'il avait faits chez Giroux. Il reprit ses airs avantageux en offrant à Berthe son bras de la meilleure grâce, et la conversation ne tarit pas. Pour l'alimenter, il aurait suffi de citer des noms propres avec quelques commentaires. Raoul était plus désireux de satisfaire sa curiosité personnelle. Il n'avait pas revu la comtesse et n'obtint que peu de lumières sur les raisons qui avaient porté Berthe à quitter la Bourgogne. Il remarqua seulement qu'elle mit beaucoup de chaleur dans l'expression de son amitié pour Nathalie, dont elle se plaisait à vanter les qualités et qu'elle témoignait le désir de voir bientôt à Paris.

— Voulez-vous continuer ici, demanda-t-il, la plaisanterie de Dijon sur votre vocation?

— Je vous ai dit que je l'éprouve.

— Excellente manière! Eh bien, moi aussi, je suis venu mûrir, en votre présence, la résolution de me faire chartreux. Ne trouvez-vous pas que j'ai quelque chose de monacal?

— Au moins la barbe, et l'humilité.

— L'humilité? Il dépend de vous de m'infliger cette vertu, et j'ai cru un moment tout à l'heure que c'était votre but.

— Je me persuade que ce serait difficile. Mais prenez garde de me donner envie d'essayer.

— N'essayez pas, de grâce. J'ai déjà peur. Je me prosternerais cependant volontiers à vos pieds dans l'attitude la plus humble, si vous me promettiez de me relever.

— Et si je ne vous le promettais pas ?

— Je crois que je préférerais rester debout.

— C'est plus sûr, dit Berthe. Le parquet est bien ciré. Ne vous lancez pas trop, car si vous tombiez, ce n'est pas moi qui pourrais vous relever.

La danse amena une interruption, le vicomte était assez excité.

— Quant à vous, reprit-il, après l'épreuve des hommages du bal, je vous en recommande une autre, peut-être plus redoutable encore.

— Laquelle ?

— Celle des applaudissements d'une salle. Je vous ai entendue, Mademoiselle, et je me tenais à quatre pour ne pas battre des mains.

— Vous m'avez entendue ? Quand cela, je vous prie ?

— Au retour du Bois de Boulogne,

— Mais vous me suivez donc ?

— Peut-être.

Berthe fut ramenée à sa place, près de la marquise qui la reçut avec des grâces caressantes. Le vicomte, un peu troublé, se répandit dans les groupes. Il fut très-entouré, pressé de questions. Il dut dire ce qu'il savait de Berthe, en s'attachant à donner le moins d'accent possible à ses paroles, qui furent répétées de bouche en bouche, non sans les déguisements des traductions successives. La légende diversifiée de Berthe s'établissait ; on commentait l'espèce d'adoption que faisait d'elle publiquement la marquise.

La marquise avait été fille unique. Elle n'avait que des collatéraux assez éloignés, parmi lesquels elle ne manifestait aucune préférence et dont quelques-uns se trouvaient au nombre de ses invités. L'inquiétude les gagnait déjà. Il n'y a pas cheval si ombrageux qui le soit autant qu'un héritier présomptif. Si vous ajoutez, par une série de gradations, que ce soit une femme, une mère, la mère d'une fille sans dot et sans beauté, vous arrivez à la contemplation d'un état psychologique dans lequel la sympathie pour Berthe eût été un héroïsme de l'ordre surnaturel. Il ne faut donc pas s'étonner que sur une ou deux banquettes cet héroïsme ne se rencontrât pas. Aucune conjecture, au contraire, ne pouvait réprimer l'élan des jeunes gens, dont l'empressement était une politesse à la marquise. Il n'était pas besoin d'arrière-pensées. Tous se disputaient une faveur qui fut bientôt renvoyée à des échéances fabuleuses. La marquise eut à intervenir dans plus d'un conflit en excusant l'inexpérience de Berthe, qui, s'embrouillant parmi les noms et les visages d'inconnus, était assaillie de plusieurs insistances réclamant l'exécution de la même promesse.

Etait-ce bien de l'inexpérience ? Je l'espère. J'ai vu l'enivrement du succès se complaire dans les compétitions nées de ces fautes de mémoire qui ne sont pas toujours involontaires. Berthe était, de l'aveu unanime, la reine du bal, si adulée dans sa royauté nouvelle qu'on pouvait lui pardonner un peu d'enivrement.

Quand, à deux heures du matin, sur l'ordre de la marquise, le piano sonna en quelques mesures le signal du cotillon, douze couples, il n'en restait pas davantage, s'ébranlèrent, se rangèrent, et il y eut une grande surprise. Berthe demeurait assise à sa place. Les jeunes gens avaient tous fait leurs choix en conséquence de relations précédentes, et il semblait d'ailleurs si naturel que Berthe fût destinée au vicomte qu'aucun d'eux n'avait eu l'idée de l'inviter. Plus d'un se dépita, d'une manière médiocrement gracieuse pour sa danseuse. On vint avertir la marquise qu'un jeune homme la demandait dans l'antichambre. Elle y courut, et se trouva en face de Raymond en petit uniforme d'officier de Saumur.

— Excusez ma tenue, dit-il. Une carte que j'ai reçue ce matin, ou plutôt hier, m'a annoncé votre soirée. J'ai pris le chemin de fer, qui a eu un malheureux retard par suite d'un accident à Juvisy, et Dieu sait si j'ai pesté de me sentir si près et si loin. Enfin me voici, mais je repars au point du jour et n'ai pas eu le temps de changer.

— C'est la providence du cotillon qui vous amène, répondit la marquise à haute voix, en l'introduisant et le présentant à Berthe, sans le nommer. Dans son trouble, elle oubliait qu'ils étaient inconnus l'un à l'autre.

— Je ne sais pas valser, reprit Raymond, et serais ridicule. Je ne voulais être que simple spectateur.

— Impossible, mon cher ami, vous voyez bien qu'on vous attendait.

Et la marquise fit signe à l'orchestre, qui attaqua l'air cher à la jeunesse, avec un bruit formidable.

L'officier avait pris gauchement la main de Berthe. Il était intimidé et gardait le silence, en promenant ses regards autour de la guirlande.

— Il fait le nombre treize, murmura charitablement une collatérale à l'oreille de sa voisine.

— Allons donc, mon lieutenant, cria la marquise. Suivez le mouvement.

Raymond essaya de valser, son ignorance de l'art n'était que trop réelle. Il avait gardé ses éperons, qui arrachèrent un lambeau de la robe de gaze de Berthe.

— Vous aviez raison, observa la voisine. Le nombre treize !

Entièrement abasourdi, l'officier s'arrêta. Il allait balbutier des

excuses. Au même moment, un jeune homme, mettant une couronne sur la tête de Berthe, la saisissait par la taille et l'entraînait dans le tourbillon, en déployant une agilité magistrale. Après avoir fait trois fois le tour du salon, il la ramenait à sa chaise, puis serrait vivement la main de Raymond en lui adressant un sourire protecteur.

— Mon cher lieutenant, je suis charmé de vous voir ici, dit le vicomte. Et sans attendre une réponse, il se hâta de retourner à ses assujettissants devoirs.

Les observateurs du cœur humain pourront analyser la nature des sentiments divers qui se combinaient sous le frac de l'élégant vicomte. Il est hors de doute que le résultat fut d'attirer sur son visage le rayonnement de la joie, succédant à la contrariété qu'il avait exprimée lorsqu'éclatait le coup de théâtre de l'entrée en scène de Raymond. L'analyse pourrait être poussée plus loin. On rechercherait, sur les trente à quarante personnes qui remplissaient le somptueux salon, combien étaient sincèrement peinées de la déconvenue de l'officier. Etait-ce la marquise? Je ne l'affirmerais pas. Raymond était un point obscur, dangereux pour ses projets, et qui devenait moins menaçant. Etait-ce Berthe? Peut-être. Cependant elle était bien jeune, hier une enfant, et cet âge est sans pitié.

D'où vient ce rire qui accueille toute chute, même hélas, les chutes morales, qui jaillit si naturellement que c'est par des chutes qu'on le provoque dans les réjouissances populaires? En dehors de Berthe et de la marquise, qui pouvait s'affliger de la confusion du nouveau venu? Quand une grosse fortune échoit inopinément à un homme dans la gêne, s'il n'a pas une famille qui va partager son aisance, il n'y a, autour de lui, à s'en réjouir franchement que ses créanciers. Quand un désastre fond sur une tête, il n'y a guère aussi à en gémir que ceux qu'il atteint. Les sympathies les plus vraies, lorsqu'elles sont désintéressées, sont rarement exemptes d'une douceur secrète.

Dans le salon de la marquise, on n'avait pas le loisir, excepté sur quelques banquettes, de se livrer à ces observations moroses. Le vicomte avait merveilleusement préparé les choses, et recevait mille compliments, qui se traduisaient très-fréquemment en flatteuses distinctions de la part des jeunes filles. Il remarquait pourtant que Berthe ne le choisissait jamais. Il avait deux consolations, l'une de constater qu'elle ne manifestait aucune préférence et qu'elle éparpillait comme au hasard ses faveurs sur les rivaux les moins redoutés, l'autre, plus profonde, de découvrir une distinction et une recherche dans la constance même de cette réserve. Pendant près de deux heures, Raymond, immobile et muet comme un soldat sous les armes, sinon comme un condamné, vit pleuvoir tous les hommages

sur Berthe, qui passait de bras en bras, radieuse et haletante. On ne faisait plus attention à lui, on s'était habitué à son attitude. L'orchestre était épuisé, les danseurs aussi, tout finit, même un cotillon brillamment mené, et il fallut finir. Une porte s'ouvrit sur la salle à manger où un souper était servi. Raymond n'avait que le temps de regagner le chemin de fer. Avant de s'esquiver, il retint la marquise au salon, pendant qu'on se pressait au buffet.

— J'ai été bien maladroit, dit-il, et qui pis est je cours au-devant d'une punition. Je suis parti sans permission. Pardonnez-moi d'avoir été un trouble-fête. En recevant votre carte d'invitation, j'ai eu l'innocence de croire à une toute petite soirée, je me suis imaginé, je ne sais pourquoi, c'est insensé puisqu'elle est au couvent, que j'y trouverais peut-être ma cousine Berthe, et la curiosité m'a emporté.

— Vous perdez la tête, mon pauvre Raymond. Votre cousine Berthe est ici.

— Ici? laquelle donc de ces jeunes filles? Celle qui était juste en face de moi, peut-être?

— Celle qui était juste à vos côtés, votre danseuse.

— Comment! Ce n'est pas possible! Cette belle valseuse si élégante, si adulée, la reine du bal?...

— Je vous dis que c'est elle-même.

— Elle n'est donc plus au couvent?

— Elle y rentre ce matin.

— Grand Dieu, que j'ai été ridicule! Je vous supplie de ne pas me nommer.

— Ce sera difficile, — et probablement inutile.

La pendule sonnait quatre heures. Il se précipita sur l'escalier. Pendant ce temps, les jeunes gens renouvelaient leurs attentions, et croyaient être généreux en ne parlant pas du fugitif. Quand tout le monde se fut retiré en multipliant les compliments à la marquise, Berthe se laissa tomber sur un fauteuil.

— Hé bien, ma chère, dit la marquise, vous êtes-vous amusée?

— Trop, mais vous me permettrez d'être fatiguée. Je suis surtout étourdie; il me semble que tout tourne dans ma tête et je ne sais pas si je veille. Par exemple, l'arrivée subite et la disparition non moins subite de mon cousin Raymond, qui ne m'a pas dit un seul mot, ne peuvent être qu'un rêve.

— Qui vous l'a nommé?

— Personne. A première vue je l'avais reconnu. Il ressemble tant à son père! J'attendais qu'il me parlât. Mais c'est une illusion, n'est-ce pas?

— Non, c'est lui. Allez vous reposer mon enfant, nous causerons une autre fois.

— On m'avait bien dit qu'il était sauvage, reprit Berthe. Je n'aurais pas cru que ce pût être à ce point.

Le marquise embrassa tendrement la jeune fille et la conduisit dans la chambre qu'elle lui avait préparée.

VII

On se leva tard à l'hôtel de la marquise. Après le déjeuner, Berthe commenta gaîment, avec beaucoup d'animation, divers incidents de la soirée et ne s'empressa pas de parler de son sauvage cousin. Ce fut la marquise qui le nomma la première, en exprimant la curiosité de savoir, et l'intention de rechercher, qui avait pu lui adresser une carte à Saumur.

— Vous n'avez pas à chercher loin, dit ingénuement Berthe. Vous vous étiez amusée à m'envoyer par la poste une carte d'invitation, où mon nom n'était pas rempli. Je me suis amusée à mon tour à mettre cette même carte sous enveloppe à l'adresse de M. Raymond de Ninville, officier de cavalerie à l'école de Saumur. C'était avant-hier, et j'étais bien convaincue qu'elle arriverait trop tard.

— Y avez-vous joint quelques lignes?

— Oh! non. J'ai même prié Mlle de Louvières, qui me grondait un peu, mais qui ne me refuse rien, de tracer l'adresse, pour qu'elle ne fût pas de mon écriture.

La marquise avait trouvé l'amusement assez inconsidéré. Elle fut désarmée par la franchise empressée de l'aveu, et aussi par la circonstance que Mlle de Louvières avait été une trop indulgente complice. Les vieilles filles, pensa-t-elle, ne sauront jamais diriger les jeunes filles. Elles ont beau devenir dévotes, elles sont toujours romanesques. Quel chaperon serait cette vieille, qui autorise une pareille inconséquence. J'ai raison de vouloir soustraire Berthe à son influence. Il faut connaître le monde comme moi pour être capable d'y guider une jeune fille.

La bonne marquise se serait aisément persuadé que c'était uniquement par intérêt pour la modestie de Berthe qu'elle voulait la préserver des dangers du couvent et la lancer dans toutes les séductions du monde. Elle commença l'apprentissage du rôle austère qu'elle ambitionnait.

— Vous avez eu tort, ma charmante, dit-elle de l'accent d'un doux reproche. Vous n'auriez pas dû faire cela sans me consulter. Si je n'adressais pas moi-même une invitation à Raymond, je pouvais avoir mes motifs. Et puis, rappelez-vous bien qu'une jeune fille ne doit jamais faire une avance quelconque à un jeune homme.

— Est-ce qu'à la fin du bal, répondit Berthe, quand chaque danseuse offrait une fleur ou une écharpe au valseur qu'elle choisissait, ce n'était pas une avance?

La marquise fut un peu interloquée, et aurait pu craindre de se donner une élève dont la logique serait quelquefois embarrassante. Pour ne pas rester court elle répliqua :

— C'était en public et devant tous les yeux.

Je ne me charge pas de justifier la convention qui, sévère pour toute attention discrète, permet en public à des jeunes filles l'étalage presque effronté de leurs préférences. Heureusement Berthe n'essaya pas d'approfondir la distinction et se contenta de dire :

— Pardonnez-moi, madame. Je vous promets de ne plus recommencer.

La marquise lui sut doublement gré de cette prompte soumission, qui la dispensait de chercher elle-même des arguments démonstratifs, et elle n'en aima que mieux une élève si docile. Il y a des fautes heureuses, dont le repentir amène à la fois les salutaires leçons de l'expérience et achève la conquête des cœurs bienveillants. Peut-être serait-il dangereux d'étendre et d'enseigner à la jeunesse cette maxime, qui l'exciterait à commencer par la faute, afin d'acquérir les mérites et les avantages du repentir.

On annonça que la voiture était prête. La marquise ne devait pas accompagner Berthe pour sa rentrée au couvent. Elle n'était pas habillée. Malgré la recherche de son négligé du matin, si elle avait attendu ce moment pour interroger sur son âge, à la suite d'une nuit de veille, elle aurait reçu probablement une réponse plus voisine de la vérité. Du moins les baisers qu'elle prodigua tendrement ne risquaient de laisser aucune empreinte sur les joues de l'orpheline.

— M'aimez-vous un peu? dit-elle en minaudant.

— Oh! madame, qui serais-je, si ne vous portais pas l'affection la plus reconnaissante, quand vous me comblez de tant de bontés!

— Pas de reconnaissance je vous en supplie, ma charmante. C'est un vilain mot, si le contraire est une vilaine chose. Je ne veux être pour vous qu'une amie. Je vais me priver pendant trois ou quatre jours du plaisir de vous voir. C'est un grand sacrifice. J'espère qu'il sera récompensé. Encore un baiser.

Et comme Berthe disparaissait sur l'escalier, la marquise lui jetait ces mots : aimez-moi un peu...

Dès que la voiture fut sortie de la cour de l'hôtel, la marquise prit la plume. Il faut me hâter, se disait-elle. Il n'est guère à craindre que ce maladroit de Raymond s'avise de raconter à ses parents son équipée, mais les cancans vont si vite que je veux devancer tous les bruits qui circuleraient sur ma soirée.

Elle demandait nettement au comte de lui confier Berthe, à qui elle faisait entendre qu'elle assurerait un avenir.

Le comte fut troublé en recevant cette lettre, mais il sentait l'impossibilité d'y répondre par un refus. Sa fortune personnelle était modique; il avait cinq enfants, et il devait à sa femme, héritière d'un opulent financier, la large aisance dont il jouissait. Que pouvait-il faire pour sa pupille? Rien de plus que ce qu'il faisait, la maintenir à l'abri du besoin. Encore n'était-ce là qu'une protection précaire difficile à continuer après la majorité de Berthe, quand le devoir strict aurait cessé, plus difficile à transmettre après lui. Il ne pouvait pas demander à la comtesse de doter l'orpheline qu'il n'avait seulement pas pu conserver sous son toit. La marquise était riche et libre de la disposition de sa fortune. Ce n'était certainement pas la protectrice la plus prudente et la plus judicieuse qu'il eût désiré choisir, mais sa réputation était sans tache et il n'avait pas le choix. Il y avait là pour Berthe des perspectives brillantes qu'il ne se reconnaissait pas le droit de fermer devant elle.

Il eut beau réfléchir solitairement, — il ne croyait pas devoir consulter la comtesse et préférait n'avoir à lui annoncer qu'une résolution consommée, — il ne trouva pas d'objection valable. Sa délicatesse lui en présentait une seule. Il eût craint d'écouter ou de paraître écouter les suggestions d'un intérêt personnel en accueillant une offre qui le dispenserait de continuer la pension assez élevée qu'il payait au couvent et celle qu'il remettait en outre à sa pupille. Sa dignité lui sembla exiger qu'il prolongeât sans aucune réduction ces sacrifices, au moins jusqu'à la majorité de Berthe, ce qui serait d'ailleurs lui laisser à elle-même la liberté d'avoir part à la décision. Quand il se fut apaisé par cette détermination, il écrivit deux lettres, dans chacune desquelles il posa sa condition généreuse. Il les ratura, il les recopia; l'heure du facteur était depuis longtemps passée, il aurait fallu envoyer un exprès à Macon. Il se dit que ce serait témoigner trop de hâte de se décharger du soin de sa pupille, et remit au lendemain. Sa préoccupation fut visible dans la famille et il dormit mal. Le lendemain matin, il relut ses lettres et n'en fut pas content. La nuit ne lui avait cependant apporté aucun conseil nouveau, sinon celui d'aller à Paris en converser avec Berthe. Il pensa que celle-ci lui demanderait sans doute des ordres, qu'il aimait mieux ne pas donner, qu'elle pouvait d'ailleurs réclamer par correspondance si une autorisation ne lui suffisait pas. Il fut très-ému quand de sa fenêtre, où il rêvait encore, il vit apparaître le facteur rural, qui déjeunait au château. Peut-être quelque message viendrait l'éclairer davantage. On ne lui remit que les journaux. Il lui restait quelques minutes pour délibérer. La cloche du

départ retentit. Il cacheta ses deux lettres, et les tenant à la main courut à la fenêtre. Le facteur s'éloignait, il le rappela d'un mouvement presque involontaire.

— Le sort en est jeté, dit-il. Va pauvre enfant, à la loterie de la vie. Et il lança dans l'espace les missives qui renfermaient sous leurs plis les destinées encore bien mystérieuses de l'orpheline. Il descendit aussitôt, fit seller le cheval qu'avait monté Berthe, et s'enfonça au galop dans les bois.

Le soir, il lui sembla, — ce fut pour lui une impression pénible, — qu'Alice était plus triste qu'à l'ordinaire.

Le lendemain, la poste lui apportait une lettre de Saumur. Raymond était aux arrêts, et exprimait le chagrin d'avoir mérité une première punition. Il avouait simplement son escapade, ne voulant pas que son père la connût par d'autres. Apprenant que la marquise donnait un bal, il avait eu le tort de céder à une tentation de curiosité. — C'est singulier, pensa ici le comte. Raymond qui ne danse jamais et ne paraît pas aimer le monde?... — Il ne parlait pas de la confusion qu'il avait éprouvée. Il racontait l'accident qui l'avait fait arriver fort tard pour n'être témoin que de la fin du bal, au moment de sa plus vive animation. Il ajoutait, sans s'expliquer davantage :

« J'ai trouvé là ma cousine Berthe, avec qui j'aurais préféré faire connaissance sous votre toit. Elle avait les plus grands succès. Je ne vous cache pas que dans l'humble opinion d'un sous-lieutenant de cavalerie, autorité d'autant moins respectable qu'il faisait lui-même une sottise, l'atmosphère de la marquise n'est pas un bon milieu pour une jeune fille sans mère. »

Le comte rougit de cette sorte de leçon inattendue. Je crains qu'il n'ait raison, se dit-il. Si j'avais reçu cette lettre hier, j'aurais probablement agi d'une autre façon. Il est trop tard. — Et il se répéta : le sort en est jeté.

En effet, au même moment la marquise triomphante descendait de son carrosse à la porte du couvent, et renouvelait les émotions de la tourière. Les trois jours qui venaient de s'écouler avaient été pleins d'anxiété à l'hôtel de la marquise, au château du comte, et peut-être dans une chambre de Saumur. C'était au couvent qu'ils avaient été traversés avec le plus de repos d'esprit, et Berthe avait encore dans ses souvenirs une provision de gaîté pour plus de trois jours. En rentrant du bal, elle avait couru raconter à Mlle de Louviers combien elle s'était amusée. Jamais elle n'avait mieux chanté au salut, jamais elle n'avait plus égayé la table commune, ni servi le thé avec plus de grâce aux vieilles pensionnaires ni imprimé plus d'entrain à la partie de loto. La lettre du comte vint seule la rendre

soucieuse, à cause de la liberté qu'elle lui laissait. Elle eût désiré un ordre, au moins un conseil plus formel. Faut-il s'étonner si l'ange de la jeunesse, qui n'est pas toujours l'ange gardien, lui murmurait de voir un conseil dans l'autorisation qui lui était donnée d'accepter l'offre de la marquise? Celle-ci d'ailleurs, par son empressement, la dispensa des longues réflexions et eut l'habileté de se présenter en considérant la question comme résolue.

— Dieu soit loué, ma charmante, s'écria-t-elle en l'embrassant. L'excellent comte me cède tous ses droits, vous passez sous mon despotisme, que vous ne trouverez pas trop oppressif, j'espère. Je viens vous enlever, et à l'instant même; je suis trop pressée de vous installer chez moi, je veux dire chez vous. J'ai amené ma femme de chambre qui restera pour faire vos paquets.

Il était difficile de résister à cet ascendant. Berthe ne demandait que le temps de prendre congé de Mlle de Louvières et des autres pensionnaires.

— Vous reviendrez les voir, disait la marquise impatiente. Pourtant j'oubliais qu'il est convenable que j'avertisse la supérieure. Je ne vous donne que cinq minutes et vous attends à la chapelle.

Berthe alla recevoir des félicitations mêlées de l'expression de regrets consternés. Elle promettait de revenir bientôt s'expliquer. Un quart d'heure après, la marquise l'embrassait tendrement à l'hôtel de la rue Saint-Dominique.

— J'ai tant souhaité d'avoir une fille! dit-elle.

Une larme brilla dans les yeux de la bonne marquise, et Berthe se sentit gagner à l'attendrissement.

VIII

Ce récit s'allongerait démesurément, si je ne m'efforçais de l'abréger. L'association de Berthe et de la marquise dura plus de deux ans, non point sans troubles provenant de l'extérieur, mais sans aucun nuage qui altérât la sérénité de leurs rapports. La marquise avait beaucoup souffert de sa solitude, et l'on a vu comment elle cherchait à s'étourdir. Elle jouissait de s'être donné une si aimable compagne, pour qui elle s'était éprise d'une passion que ne fit qu'accroître l'assiduité des relations. Elle aimait la jeunesse, elle était indulgente et n'avait pas le caractère difficile. Celui de Berthe était le plus doux, le plus enjoué qu'eût jamais formé la nature. Berthe poussait la bonne humeur jusqu'à cette singularité de ne pas paraître ressentir la contrariété, ou de ne s'en apercevoir que pour en rire. Il semblait qu'elle n'eût pas ce qu'on appelle

des nerfs. Les petits malheurs de la vie, ces coups d'épingles qui si souvent agacent et irritent, n'avaient pour elle aucune piqûre et n'étaient que des chatouillements. Elle racontait une mésaventure aussi gaiement que les détails d'une fête. Elle riait d'une bourse perdue, d'un manchon volé, d'une voiture brisée qui l'avait laissée dans la boue en toilette blanche. Si elle s'était donné une entorse dans une chute, elle aurait dit en se relevant et en montrant son pied endolori : quel bonheur que je ne me sois pas cassé une jambe! Si elle s'en était cassé une, elle aurait dit en riant : quel bonheur que je ne me sois pas cassé les deux!

C'était un rare don de nature. Elle en avait un autre bien rare aussi : je ne crois pas que ce fût une vertu, car il ne provenait d'aucun effort. Elle ne raillait jamais, elle ne disait jamais de mal de personne. La moquerie et la médisance lui étaient si antipathiques qu'elles lui étaient désagréables dans la bouche d'autrui, et elle détournait vivement l'entretien. On s'étonnait qu'elle eût une parole aussi abondante sans recourir à ces faciles moyens. En littérature, elle ne supportait pas Boileau; ce n'est pas elle qui aurait appelé un chat un chat ni Rollet un fripon, mais elle se serait reproché d'exprimer son aversion pour le malicieux satirique. Elle poussait aussi, en effet, jusqu'à une sorte d'originalité cette expansion bienveillante, qui s'étendait aux personnages historiques, aux animaux et même aux choses. On racontait qu'un interlocuteur ayant maugréé contre le temps, qui était détestable, elle s'écria, d'un ton compatissant : ce pauvre temps! ne l'accusez pas, ce n'est pas sa faute! Il est certain qu'elle prenait la défense de tous les accusés. Elle n'avait pas besoin du bandeau de l'amour pour trouver, comme Eliante, que

L'orgueilleuse a le cœur digne d'une couronne,
La fourbe a de l'esprit, la sotte est toute bonne.

Les femmes, qui n'avaient pour elle qu'une bienveillance d'un moindre degré, prétendaient que celle de Berthe confinait à la banalité, de même que l'égalité de son caractère touchait à la légèreté. Je ne sais. Ce n'en était pas moins des qualités dont le charme était puissant, alors surtout qu'elles se joignaient au piquant de l'esprit et à la splendeur d'une beauté que personne, même parmi les femmes, n'eût voulu avoir le tort de contester.

Je me souviens d'avoir entendu un vieux financier remercier la Providence de lui avoir donné tous les goûts du luxe. — Le bon Dieu, déclarait-il un jour avec componction, en montrant à ses visiteurs des magnificences, m'a fait la grâce d'aimer beaucoup de choses. J'aime les arts, et j'aime la campagne, j'aime les beaux

tableaux et les beaux chevaux, j'aime les porcelaines et les bibliothèques, j'aime la lecture et la musique, j'aime les jardins et j'aime le spectacle. — Le bon Dieu lui avait fait la grâce d'une loge à l'Opéra, et de plus, disait-on, d'intelligences dans les coulisses. Je souriais de la candeur de cette pieuse déclaration. Au fond, elle était sérieuse, et le sybarite avait raison. Jouir de ce qu'on possède et avoir les goûts qu'on peut satisfaire, c'est une grande faveur du ciel. Berthe, qui ne possédait rien, avait reçu cette faveur précieuse d'aimer beaucoup de choses. Elle avait une immense faculté de jouir, et peu de personnes auront éprouvé des jouissances aussi intenses que celle de cette orpheline sans ressources. On a déjà vu son enthousiasme devant un simple lever de soleil et sa passion pour le cheval ; on a soupçonné celles qu'elle avait pour la danse et la musique. Au bal elle tombait en de véritables enivrements. Une nuit, je l'ai entendue, s'affaissant épuisée, haletante, presque pamée sur un fauteuil, murmurer d'une voix éteinte : je voudrais mourir ainsi. Un prélude de l'orchestre la faisait rebondir. La marquise avait une loge aux Italiens et deux places au Conservatoire. Berthe avait des fougues d'admiration qui tenaient du délire. Parfois, c'était du sermon qu'elle revenait transportée, ou bien elle s'abîmait dans les pieuses joies d'une retraite. La marquise la conduisit en Suisse et en Italie. Berthe se livrait partout à des contemplations enthousiastes. Chaque jour elle disait comme les apôtres au Thabor : on est bien ici ! Seulement, le lendemain, elle était aussi bien ailleurs. A un jeune homme qui, n'ayant pas fait le voyage d'Italie, s'étonnait de la violence des impressions qu'elle en avait rapportées et la questionnait sur la nature générale de ces impressions, elle répondit par un mot d'une admirable synthèse. — Voyez-vous, Monsieur, en Italie on s'asseoit n'importe où, et l'on vit !

Vivre ! Hors de l'Italie c'était encore le bonheur de Berthe. Ç'avait été son bonheur dans l'asile d'un couvent et dans une triste bourgade de Normandie. Que de fois n'a-t-on pas entendu cette jeune fille sans famille et sans fortune exprimer le bonheur de vivre, et remercier Dieu du bienfait de la vie !

Il n'y a pas de rayons sans ombres. Quel était donc l'écueil ou le défaut de cette nature d'élite ? C'était, si j'emploie un euphémisme, le besoin de plaire ; si j'ose employer le mot brutal, c'était la coquetterie. Berthe voulait plaire ; aux vieux et aux jeunes, aux hommes et aux femmes, à tous en général et à chacun en particulier, aux héros de salons et aux paysans, et comme Mme Récamier, aux petits ramoneurs. Elle avait beau recevoir des hommages, elle en était insatiable ; ne pas plaire eût été pour elle la souffrance.

Maintenant le lecteur peut comprendre combien d'enchantements,

et aussi combien de dangers attendaient Berthe dans la familiarité de la marquise.

Il y a, en Bretagne, un proverbe rustique, à l'usage des prétendants villageois, qui dit que sous la crinière de la jument l'on rencontre la pouliche. Cela signifie qu'il est habile de caresser d'abord la mère. La main n'aura plus qu'à s'abaisser en continuant le mouvement. La marquise se vit bientôt l'objet de toutes les caresses. On ne doutait pas qu'elle n'assurât à Berthe un sort brillant, ce qui ne nuisait pas à l'empressement. Avant peu, il y eut déjà des intermédiaires en campagne, dont les uns essayaient de faire préciser les intentions de la marquise, dont les autres témoignaient plus de confiance, sauf à provoquer en temps opportun une explication par devant notaire. La marquise faisait la sourde oreille et découragea vite ce genre de galanterie.

Elle n'était pas pressée, et il faut reconnaître qu'elle en avait plusieurs bonnes raisons. On ne pouvait pas exiger d'elle, comme d'une mère, un dévouement désintéressé, et il était bien juste qu'elle conservât les avantages personnels de la détermination qu'elle venait de prendre. Il n'était pas moins juste qu'elle désirât faire plus ample connaissance avec la jeune fille, et, sous ce rapport encore, il était légitime de prolonger l'expérience. Enfin, tant que Berthe était mineure, elle dépendait de son tuteur qui seul pouvait consentir à un mariage, et il ne convenait pas à la marquise de se placer sous une dépendance. Cette considération aurait suffi.

La marquise décida en conséquence sans scrupule qu'elle repousserait toutes les ouvertures, qu'elle ne suivrait elle-même aucune idée, qu'elle irait jusqu'à s'interdire de se poser le problème d'une dot, tant que Berthe ne serait pas majeure. C'était une échéance d'un peu plus de deux ans. Alors seulement il serait temps d'y penser. Elle jugea prudent de répandre autour d'elle cette résolution péremptoire et même d'en parler à Berthe, épreuve dont se tira celle-ci à la grande satisfaction de la marquise. La jeune fille était trop heureuse et trop gâtée pour avoir le moindre désir de changer de situation. Elle ne croyait pas le désirer davantage dans deux ans.

— Nous verrons cela, ma charmante, dit en souriant la marquise. Ce sont des idées qui se modifient quelquefois. Mais voilà qui est bien convenu. Nous allons jouir d'une trêve de deux ans, pendant laquelle nous nous amuserons bien, et vous me promettrez, quelques hommages qui vous soient adressés, de ne pas vous laisser surprendre le cœur.

— Je vous le promets, répondit Berthe, et ce ne sera pas difficile.

— Dans deux ans, reprit la marquise, quand vous serez une vieille

fille majeure, — quel vilain mot, n'est-ce pas? — je vous rendrai votre liberté.

— Dont je n'userai, dit Berthe, que pour la mettre à vos ordres.

La recommandation et la promesse n'avaient peut-être qu'une médiocre valeur. Le tempérament d'esprit de Berthe était une meilleure garantie. Plaire et s'amuser, elle ne prétendait pas à autre chose. Elle n'était cependant pas éloignée d'ébaucher quelques petits romans, toujours par amusement et sans manquer à sa promesse. Elle en ébaucha en effet plusieurs. Elle fut l'objet de bien des attaques, et se fiant à la force de la citadelle, elle ne repoussa pas toujours avec beaucoup de vigilance les premières approches. Il ne lui déplaisait pas de comparer, de mettre quelquefois en rivalité les princes russes, les grands artistes, les barons hongrois et les marquis italiens, sans dédaigner les vicomtes ses compatriotes. Peut-être ne se passait-il pas une semaine qui n'eût son incident, autour du cœur sinon dans le cœur de Berthe, et l'on voit de combien de chapitres se composerait cette histoire, si j'introduisais successivement tous les personnages qui eurent leur jour, — ou leur heure. Je préfère revenir à ceux avec qui le lecteur a bien voulu faire déjà connaissance.

La marquise donna trois autres bals, de plus en plus nombreux. Le dernier eut un succès complet de cohue. On ne respirait pas, on ne circulait pas, les bougies fondaient, il ne manquait rien à la fête. Pourtant elle avait eu à refuser bien des invitations, ce qui est aussi un succès. Berthe lui servait de secrétaire pour ces correspondances et variait agréablement des formules que la plus exquise politesse n'empêche pas d'être souvent trouvées désobligeantes. Refuser, quelle que soit la valeur de l'excuse, c'est toujours refuser, et dans notre siècle d'égalité, chacun croit avoir droit à l'exception d'un privilége. Le lendemain, Berthe allait régulièrement réjouir au couvent les vieilles pensionnaires en faisant leur partie. Il y avait moins de cohue. Je ne sais pas s'il y avait moins de bonne humeur. Je ne décrirai pas ces fêtes, qui furent pour Berthe autant de triomphes. Le vicomte de Marly continuait ses attentions et ses assiduités galantes. Il n'avait plus ses airs vainqueurs et l'on remarquait que son visage devenait sérieux. C'était avec lui que Berthe témoignait le plus de réserve.

On ne revit pas l'officier de Saumur, mais quelques jours avant le dernier bal, il était survenu un fait considérable : l'arrivée à Paris du comte et de sa famille. Le comte était soucieux quand il se présenta, vers une heure, à l'hôtel de la rue Saint-Dominique. La marquise, à sa toilette, n'était pas en état de le recevoir. Berthe se jeta dans ses bras avec élan. Elle était simplement vêtue, d'une robe qu'elle tenait de lui et qu'il reconnaissait. Il en éprouva une sorte de joie. Combien de ces détails futiles acquièrent dans la vie, par l'as-

sociation des idées, les proportions d'un événement! C'était bien sa pupille qu'il retrouvait telle qu'il l'avait laissée. Il avait craint d'autres impressions. Après l'effusion des premières paroles, Berthe lui demanda de l'accompagner pour aller voir la comtesse et Nathalie, mit lestement un chapeau, avertit la marquise à travers la porte, et sortit. Elle prit le bras du comte, sur lequel, — était-ce instinct ou réflexion? — elle appuya un peu fortement. Le comte rêvait. Sa pensée se reportait à sa première promenade dans les rues de la bourgade normande, puis errait en Bourgogne, puis se fixait inquiète sur le but même dont chaque pas le rapprochait. A peine écoutée, Berthe se livrait à la volubilité de son élocution. Au seuil de la comtesse, ce fut à son tour d'être émue. Elle n'avait encore adressé aucune question. Elle s'arrêta, elle appuya plus fortement sur le bras du comte.

— Pardonnez-moi, mon oncle, dit-elle à voix basse, vais-je être bien reçue?

Le comte hésita. Il voyait une larme dans les yeux de la jeune fille, dont le bras tremblait.

— Mon enfant, répondit-il, il y a évidemment une glace à rompre, mais vous la romprez. Vous n'êtes pas attendue, vous avez eu un bon mouvement. A la grâce de Dieu! — et il tira vivement le bouton de la sonnette.

La porte s'ouvrit. Pierre et Paul jouaient dans la cour, ils poussèrent des cris en accourant. Alice se précipitait du haut du perron et se jetait au cou de Berthe qu'elle couvrait de baisers. — Maman, criait-elle, c'est tante Berthe! — Nathalie ne tarda pas à paraître, témoignant à sa manière plus froide une satisfaction non équivoque. Ainsi escortée, Berthe entra au salon, et ce fut au milieu de l'allégresse bruyante de ses enfants que la comtesse se montra.

Rendons justice à la mère. C'était la mère qui avait souffert. La mère eut un ébranlement de sensibilité qui ne résista pas à la contagion de cette joie. La mère fit à Berthe un accueil affectueux et presque tendre. La glace était rompue, — sauf à se resserrer encore, sous quelque frisson jaloux.

Le comte était heureux devant cet harmonieux tableau de famille, et il y eut là pour tous de bons moments, qui coulèrent trop vite. Alice ne quittait pas les genoux de Berthe. Elle était grandie et amincie; l'animation qui colorait ses joues effaçait les traces de la maladie. L'abbé vint chercher ses élèves un peu récalcitrants, et prit assez gauchement sa part de la satisfaction commune. Une Anglaise longue et rousse, d'un âge problématique, exhiba aussi sa face, qui ne risquait assurément pas d'éclipser Nathalie. Alice fit résistance et demanda impétueusement que sa tante Berthe lui donnât sa leçon ce jour-là.

— De tout mon cœur, dit Berthe en se levant.

Mais on entendait rouler un carrosse dans la cour, et la marquise faisait son entrée théâtrale, au sein d'un nuage de parfums.

— Cher comte, dit-elle, je viens vous rendre votre visite, — et devancer la vôtre, chère comtesse. Je comptais vous enlever ma fugitive ! Eh bien, non, voyez comme je suis bonne. Je vous la prête pour toute la journée et vais faire mes courses seule. Je la reprendrai en repassant. Qu'elle m'attende ici, j'ai du monde à dîner et absolument besoin d'elle. Savez-vous qu'elle m'est très-utile, cette petite ? Et nous sommes une paire d'amies. N'est-il pas vrai ? ma charmante ? Notez bien que je ne fais que vous la prêter. Vous arrivez à propos, chère comtesse. Je donne après-demain mon dernier bal et je compte sur vous. J'ai refusé plus de cent demandes d'invitation, mais il y aura toujours une place pour Nathalie, quand ce serait sur mes genoux. Qu'elle est jolie ! Elle est encore embellie. Bonjour, je ne m'asseois pas, je suis pressée. A tout à l'heure.

Et la marquise remonta en voiture, sans s'être aperçue qu'elle avait parlé toute seule.

La physionomie d'Alice était restée suppliante.

— C'est le cas de prendre notre leçon, dit Berthe, — et se tournant vers l'Anglaise qui demeurait immobile, — vous permettez, mademoiselle ?

L'Anglaise ne répondit pas, et pour cause; elle ne savait pas un mot de français. Sur quelques paroles dites en anglais par le comte, elle fit une volte-face automatique. Alice était déjà au piano et jouait le dernier air que lui avait enseigné Berthe. Celle-ci lui promit de revenir de temps en temps, à la condition que l'enfant fût bien sage et bien docile aux leçons de la fille d'Albion, laquelle n'eut, en effet, qu'à se féliciter de l'intervention de sa dangereuse rivale.

La marquise ne remonta pas au salon et se contenta, pour plus de sûreté, de faire demander en hâte Berthe par un valet de pied, sans sortir de sa voiture. Berthe s'échappa anssitôt.

Plus ou moins redoutée par chacun, l'épreuve avait réussi pour tous.

La comtesse, qui projetait de s'excuser, trouva plus commode d'écrire une lettre. Elle n'aurait pas le temps de se préparer et n'avait pas encore décidé si elle présenterait Nathalie dans le monde cette année. C'était se réserver le loisir de recueillir des informations. Cette réponse ne fut pas désagréable à la marquise, qui ne désirait pas que son bal fût surveillé par des yeux inquisiteurs. Elle devait cependant y voir paraître en observateur, vers minuit, non plus Raymond, mais le comte.

Alfred de Courcy.

La suite prochainement.

SÉJOUR D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE EN TOURAINE

PRÉPARATION DU LIVRE SUR L'ANCIEN RÉGIME

JUIN 1853 — AVRIL 1854

Parmi les hommes éminents que la France a vu disparaître depuis un quart de siècle, il n'en est pas dont la perte doive exciter plus de regrets que celle d'Alexis de Tocqueville, mort en 1859, à cinquante-quatre ans, c'est-à-dire à l'âge où ses merveilleuses facultés, mûries par l'étude et l'expérience, avaient atteint leur apogée. Et cette perte est venue nous frapper à la veille d'une période où la France, objet de toutes ses sollicitudes, de tout son amour, devait être ébranlée par une terrible catastrophe, et forcée de travailler, dans une voie nouvelle, à l'œuvre de sa régénération. Cette voie nouvelle, Tocqueville l'avait entrevue et signalée depuis longtemps ; il avait employé toutes les forces de sa pénétrante intelligence à la reconnaître et à l'étudier, et nul assurément n'était mieux préparé que lui pour y guider les jeunes générations. Si, de bonne heure, et l'un des premiers, il a prévu l'avénement de la démocratie, mieux que personne peut-être, il en a connu les dangers, et indiqué les moyens, sinon de les supprimer, ce qui est impossible, du moins de les amoindrir et de les rendre compatibles avec la marche d'une société régulière.

On peut dire que dans la situation qui nous a été léguée par un passé contre lequel toute réaction serait impuissante, ses écrits devraient être sans cesse lus, relus et médités, non-seulement par les hommes d'Etat, mais encore par tous les citoyens appelés à prendre part aux affaires publiques. Ils y trouveraient des lumières et des conseils, puisés aux sources les plus pures du patriotisme et de la raison, car, personne peut-être de notre temps n'a su joindre plus de de chaleur de cœur à plus de sagesse d'esprit, et des sentiments plus généreux à une plus grande pénétration. Il était trop clairvoyant et trop sincère pour se faire à lui-même, ou pour entretenir chez les autres, de dangereuses illusions, mais il pensait qu'il faut savoir envisager le danger en face, soit pour l'éviter, soit pour le

mieux combattre, et, dès 1840, il écrivait : « Ayons de l'avenir cette crainte salutaire qui fait veiller et combattre et non cette sorte de terreur molle et oisive qui abat les cœurs et les énerve. »

Le moment semble donc opportun pour montrer aux jeunes générations qui ne l'ont pas connu, et pour rappeler à ceux qui l'ont oublié, dans ce pays où l'on oublie si vite, ce vaillant champion de deux grandes causes, encore regardées par trop de gens comme des ennemis irréconciliables : l'ordre et la liberté, que Tocqueville ne sépara jamais ni dans son esprit ni dans son cœur, et dont il disait : « Ce sont deux choses également nécessaires, également voulues de Dieu, également saintes. »

On n'a point, du reste, la prétention de retracer et d'apprécier ici l'ensemble de cette noble vie. L'année même qui a suivi la mort de Tocqueville, des voix éloquentes, pour la plupart, hélas ! aujourd'hui éteintes, ont rempli cette tâche d'une façon bien capable de décourager ceux qui seraient tentés d'y revenir. Mais dans cette existence tout à la fois si courte et si fructuense, il est une période qu'on a laissée dans l'ombre où elle s'est écoulée, et durant laquelle cependant, a été préparé et en grande partie écrit, l'admirable livre sur *l'Ancien Régime et la Révolution*. Je veux parler des dix mois passés par Tocqueville en Touraine, et auxquels son ami, Gustave de Beaumont, le mieux informé de ses biographes, n'a consacré que quelques lignes. Le plan adopté par l'écrivain n'en comportait guère plus, il est vrai, mais comme l'humble archiviste d'Indre-et-Loire, grâce à ses fonctions, a eu, plus que nulle autre personne en Touraine, le bonheur de jouir du contact doux et fortifiant de ce grand esprit et de ce noble cœur, peut-être lui sera-t-il permis de développer et de compléter la courte indication laissée par M. de Beaumont. J'espère que les amis et les admirateurs de Tocqueville me sauront gré de cette tentative. Le nombre de ces derniers va chaque jour croissant. Une gloire pure et incontestée éclaire son modeste tombeau ; non-seulement en France, mais en Europe et en Amérique, c'est-à-dire dans tout le monde civilisé, les plus excellents esprits et les meilleurs juges voient en lui l'une des plus hautes et des plus belles intelligences que notre siècle ait produites. C'est principalement pour eux que j'écris ces quelques pages, bien persuadé qu'ils m'approuveront d'avoir moins voulu juger un tel homme que le faire aimer et regretter.

I

Tocqueville arriva en Touraine à la fin de mai, ou tout au commencement de juin 1853. Plusieurs raisons l'avaient déterminé à choisir cette contrée, où il ne connaissait, je crois, à peu près per-

sonne. D'abord cette circonstance, qui cadrait parfaitement avec ses projets de travail solitaire et de retraite absolue, puis la douceur et l'égalité du climat, dont sa santé, déjà fort éprouvée, avait un si grand besoin. Enfin la connaissance que Tours avait été le chef-lieu d'une généralité, et l'espoir d'y trouver des documents pour son livre de *l'Ancien Régime et la Révolution*, qu'il préparait dès lors. Il s'établit dans une agréable résidence, appelée les Trésorières, située dans la commune de Saint-Cyr, à deux pas de la Loire, ouverte au soleil et abritée des vents de nord-est. Cette habitation appartenait à un médecin, M. Mège, qui la lui avait louée, et tout près de là se trouvait Palluau, séjour habituel du grand et excellent docteur Bretonneau. Ce voisinage ne fut, sans doute, pas étranger au choix que fit Tocqueville des Trésorières, car il avait la plus grande confiance dans les lumières du docteur et une véritable affection pour sa personne. Il se mit entièrement entre ses mains, et régla sur ses prescriptions tout son régime de vie.

A peine installé, Tocqueville se rendit aux archives. Je n'avais point l'honneur d'être connu de lui, mais j'avais déjà entrevu sa personne à Paris, soit aux séances de l'Institut, soit au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, auquel je fus attaché à ma sortie de l'Ecole des Chartes, de 1850 à 1852, et où Tocqueville venait parfois travailler et causer de son futur livre avec M. Hauréau, conservateur des manuscrits français. Je n'ai point oublié, même après plus de vingt ans, ce jour un peu brumeux, comme il s'en rencontre assez souvent au printemps sur les rives de la Loire, où je vis entrer dans mes archives un homme d'assez petite et grêle stature, aux traits un peu fatigués, mais agréables et pleins de distinction, comme toute sa personne; c'était M. de Tocqueville. Il se nomma et me mit en deux mots au courant de ce qu'il désirait. A cette époque, encore assez voisine de mon installation, j'essayais de mettre un peu d'ordre dans les papiers de l'ancienne intendance de Touraine, que j'avais trouvés à l'état de chaos. J'étais donc à peu près en mesure de le satisfaire, et je lui donnai sur le champ plusieurs indications, dont il me remercia avec cette politesse et cette bonne grâce qui lui étaient propres. Il feuilleta ou plutôt il toucha une ou deux liasses et, après quelques paroles échangées, il me dit qu'il viendrait le lendemain travailler pour tout de bon.

Le lendemain, en effet, il arriva vers midi, ayant sous le bras un portefeuille de maroquin noir, fermant à clef, de dimension moyenne, mais suffisante cependant pour rappeler le souvenir des anciennes fonctions ministérielles de son propriétaire. Il se mit à l'œuvre et commença par le dépouillement de la correspondance des intendants avec les différents ministres, qui, chez nous, est assez

considérable, et embrasse toutes les branches de l'administration. Il revint les jours suivants; bien qu'alors les visiteurs des archives fussent assez rares, la présence de l'hôte illustre qu'elles possédaient ne demeura pas longtemps ignorée, et je ne tardai pas à remarquer certaines visites de personnes appartenant à la préfecture, qui me parurent avoir la curiosité pour mobile principal. Désireux d'éviter à Tocqueville les désagréments d'une sorte d'exhibition, je lui offris de l'établir dans mon propre cabinet, sous prétexte de le soustraire au trouble et au dérangement inévitables dans une salle ouverte au public.

Bien que ce cabinet ne fût qu'un étroit boyau dont la fenêtre donnait sur le jardin potager de la préfecture, il accepta mon offre avec empressement; c'est là qu'il a travaillé, sur un modeste et vieux bureau, qui transporté dans un autre local, lors du déménagement des archives, est demeuré pour moi la pièce la plus précieuse de notre mobilier.

Jusque-là j'avais remarqué chez M. de Tocqueville, sous les formes de la plus exquise politesse, une certaine réserve que je respectais, me bornant à répondre de mon mieux à ses demandes d'indications et de renseignements. A partir de ce jour la glace fut rompue, quelques réflexions échangées à propos des documents mis entre ses mains, lui apprirent que j'avais lu ses livres, et que même je n'étais point un ennemi de la liberté telle qu'il la comprenait et l'aimait. Peu à peu, mais assez vite après le premier pas fait, les simples réflexions devinrent de véritables conversations, et il s'établit entre nous la sorte d'intimité qui peut exister entre deux personnes d'âge différent et d'une valeur si inégale.

Ces rapports presque quotidiens avec un homme de tous points si supérieur, ont fait le principal charme de mon existence pendant les dix mois qu'ils ont duré. J'aime à me les rappeler avec un plaisir indicible; ils ont été dans ma vie de province, toujours un peu terne, comme une éclaircie charmante dont le souvenir reste à jamais devant les yeux. Je les dus sans doute à la position particulière où se trouvait Tocqueville. Il ne voyait personne à Tours, où il n'avait fait, je crois, de visite qu'au seul archevêque, qui était le cardinal Morlot, mort sur le siège de Paris. Cet isolement était purement volontaire; tous les salons de Tours se seraient ouverts devant lui avec empressement, mais il craignait un peu trop sans doute, de troquer la solitude contre l'ennui, ainsi qu'il l'écrit à Mme Grote le 22 novembre 1853. Il ajoute d'ailleurs dans cette même lettre : « Plusieurs de nos amis se sont donné la peine de venir nous voir, et cela nous a suffi pour conserver le goût des humains. » Ces amis étaient MM. Gustave de Beaumont, Ampère, Corcelles, Rivet,

Freslon, Lanjuinais, Dufaure, tous esprits et cœurs d'élite qui, séduits par le charme et l'élévation de la nature de Tocqueville, lui sont demeurés jusqu'à la fin profondément attachés.

Son esprit si actif, son âme si ardente ne se pliaient qu'en frémissant, pour ainsi dire, au régime que sa volonté leur imposait. J'avais l'heureuse fortune de représenter pour lui le monde extérieur et de lui donner la réplique lorsque, pour se délasser de ses travaux et de ses méditations, il voulait bien causer quelques instants. J'ai pu ainsi en jouir et le goûter presque sans partage, ce qui, je pense, a été donné à bien peu de gens. Ce n'est point à la fin de la jeunesse, à l'époque où l'homme se forme définitivement, qu'on peut se trouver sans profit en contact presque journalier avec un pareil homme, avec une si belle et si haute nature; aussi je remercie le ciel de l'avoir amené sur mon chemin, justement dans cette période de mon existence.

Le sujet le plus habituel de nos conversations était tout naturellement le livre qui remplissait alors son esprit, et dont il avait fait, comme on le voit par sa correspondance, le but principal de sa vie. La première idée de cette œuvre, qui devait couronner sa glorieuse carrière d'écrivain et de penseur, remontait à quelques années. Dans une lettre à Beaumont, du 10 janvier 1851, le sujet est déjà indiqué; Tocqueville l'a trouvé, dit-il, en parcourant les montagnes de Sorrente : « Ce sera non pas précisément l'histoire de l'Empire, mais la recherche et l'exposition des causes, du caractère et de la portée des grands événements de ce temps. Les faits, ajoute-t-il, ne seraient qu'une base solide et continue, sur laquelle s'appuieraient toutes les idées que j'ai dans la tête, non-seulement sur cette époque, mais sur celle qui l'a précédée et suivie. » Puis il termine en disant : « Tout n'est encore qu'un nuage qui flotte dans mon imagination. »

Le nuage devait prendre un corps, et devenir un des plus beaux livres de notre époque; mais la transformation lente à s'opérer commença surtout à devenir sensible après que le coup d'Etat du 2 décembre 1851 eut, pour longtemps, éloigné Tocqueville de la scène politique. Cependant, le 16 juillet 1852, il écrivait à Beaumont, en lui annonçant qu'il avait ébauché un chapitre; « Au fond je ne sais pas bien si j'ai un sujet, mais je le cherche avec une énergie désespérée car, sans la ressource d'un grand livre à faire, je ne saurais en vérité que devenir. » Peu à peu ses idées se fixèrent et son puissant esprit que jusque-là il avait laissé courir sur les sommets de son immense sujet, s'appliqua particulièrement à en creuser les origines, c'est-à-dire la partie antérieure à la Révolution. Il était assez difficile de marquer le point précis où il conviendrait

de remonter, car les origines de la Révolution touchent aux confins du moyen âge. Tocqueville l'avait parfaitement compris et il avait poussé ses premières recherches jusqu'à l'époque de Louis XI. Mais ses connaissances sur cette ancienne période étaient encore bien vagues et superficielles, et sa méthode de ne travailler que sur les documents, sans s'occuper des solutions déjà trouvées par d'autres, lui aurait imposé un labeur au-dessus des forces humaines, et surtout au-dessus des siennes. Nos premiers entretiens sérieux et approfondis sur la question mirent ce point hors de doute, et il résolut de se borner à la peinture de l'époque qui a directement précédé la Révolution et à laquelle on a donné plus spécialement le nom d'ancien régime. Il se plongea donc avec ardeur dans la lecture et l'étude des documents que je ne m'épargnais point à lui chercher dans le chaos encore mal débrouillé du fonds de notre intendance. Il dévorait tout, annotait tout avec la patience et le scrupule d'un bénédictin. Les notes et les extraits allaient s'accumulant dans son portefeuille. Jamais il ne se fit aider directement dans ce travail minutieux et ingrat, dont on eût douté qu'un esprit aussi élevé et aussi philosophique que le sien pût être capable. Mon rôle se bornait à la recherche et à la communication des pièces que je pensais susceptibles de l'intéresser et de le conduire au but qu'il désirait atteindre.

Ce but, n'était point, dans l'origine, de faire un livre à part sur l'ancien régime. Toutes ces lectures et toutes ces notes, si laborieusement recueillies, ne devaient d'abord aboutir qu'à un chapitre ou deux sur l'état de la société et des esprits avant 1789.

Dans une lettre écrite à M. Freslon, ancien ministre de l'instruction publique, le 9 juin 1853, au début de son séjour en Touraine, Tocqueville, après avoir dit qu'il a trouvé à Tours un dépôt précieux pour ce qu'il a entrepris de faire, ajoute :

Il y a énormément de poussière à avaler. Ce qui se peut digérer n'est pas même de nature à paraître avec quelque étendue dans l'ouvrage que je médite, car la composition d'un livre est comme celle d'un tableau. L'important n'est pas la perfection qu'on pourrait donner à une partie, mais le rapport exact de toutes les parties d'où naît l'effet général. Ce serait une grande faute que de m'attacher à peindre l'ancien régime, mais je suis obligé de le connaître à fond, sans produire autre chose qu'une montagne de notes d'où il ne sortira finalement qu'un petit chapitre de trente pages.

Heureusement pour nous, cette grande faute, de peindre l'ancien régime, il l'a commise tout entière, et le modeste chapitre de trente pages est devenu le beau livre que tout le monde connaît.

Mais cette pensée n'entra dans son esprit que peu à peu, à mesure

que les pièces et les documents passaient sous ses yeux, et que l'intérêt et surtout la nouveauté du sujet se déroulaient devant lui. De temps à autre, lorsqu'il avait épuisé une liasse, ou même un dossier, il émettait, dans une courte conversation, le résultat de ses investigations et de ses appréciations; il me faisait l'honneur de me consulter sur quelques détails techniques que mon métier d'archiviste et d'élève de l'Ecole des Chartes m'avaient rendus familiers. Dans ces entretiens, dont le souvenir est encore présent à ma mémoire, je jouissais avec délices de l'occasion qui m'était donnée de voir fonctionner à nu, pour ainsi dire, ce rare et merveilleux esprit, et je me sentais pénétré d'un sentiment voisin de l'admiration pour cette grande et belle nature, dont M. G. de Beaumont a pu dire, avec autant de justice que de vérité : « Qui peindra l'homme même, son cœur, sa grâce, la poésie de son âme et en même temps sa raison, cette âme si tendre, cette raison si ferme, ce jugement si fin et si sûr, cet esprit si profond et si lucide, jamais commun, jamais excentrique, toujours original, toujours sensé, en un mot tout ce qui faisait de lui une nature d'élite et un homme à part? »

Ces qualités exquises et si variées, il m'a été donné de les apprécier et je suis en mesure d'affirmer la parfaite exactitude de cette peinture qu'on pourrait croire exagérée et embellie par l'amitié. Pour donner une idée complète de la nature de Tocqueville, il faudrait insister sur la bonté de son cœur, qui était portée chez lui à un point bien rare et se trahissait parfois de la façon la plus naïve et la plus touchante. Cette qualité, toute morale, a eu, je crois, sur son talent, la plus grande et la plus heureuse influence. Assurément si ce cœur avait été moins élevé et moins tendre, l'écrivain philosophique n'eût point rencontré de ces accents qui touchent et remuent le lecteur, en même temps que sa haute et lumineuse raison l'éclaire et le guide. Cette bonté était exempte de toute mollesse; elle s'alliait, au contraire, à une remarquable énergie qu'on était parfois surpris de rencontrer chez un homme de mœurs si douces et d'une apparence si délicate. Le monde appartient à l'énergie, dit-il quelque part, et il n'estimait rien plus que la force de volonté.

Nos conversations ne roulaient point toutes sur l'ancien régime. Elles étaient presque quotidiennes, et avaient surtout lieu au moment de son arrivée aux archives, pendant environ une demi-heure, qui était, je crois, la durée qu'il leur avait assignée dans la distribution de son temps, à laquelle il se conformait scrupuleusement et même parfois avec une ponctualité qui me faisait intérieurement sourire. Bien des sujets et bien des points étaient effleurés par lui

[1] P. 65 de la *Notice* placée en tête de la Correspondance.
[2] Lettre de M. de Corcelle du 31 décembre 1853.

dans ces précieux entretiens, que je trouvais toujours trop courts, et dont l'intérêt et le charme allaient pour moi croissant, à mesure que je parvenais à gagner sa confiance, ce qui n'avait pu se faire qu'assez lentement et avec une grande discrétion de ma part. Outre qu'il était très-fin et très-pénétrant, et que sa grande connaissance des hommes l'avait laissé un peu défiant, il ne livrait pas facilement le fond de sa pensée, et j'eus plus d'une fois l'occasion de vérifier l'exactitude de cette phrase de Beaumont. « Très-ouvert et très-discret, jamais caché, ne disant que ce qu'il voulait dire, dans la mesure et à l'heure où il le voulait dire, et le disant avec une grâce infinie, qui donnait un prix extrême à toutes ses paroles [1]. »

Cette grâce naturelle et simple, unie à une si haute intelligence, était ce qui frappait le plus ceux qui avaient le bonheur d'approcher familièrement Tocqueville, et l'on aurait pu lui appliquer cet éloge qu'il faisait de son oncle, M. de Rosambo : « C'était une grande âme ornée de toutes sortes de qualités aimables [2]. » Ni les profondes méditations auxquelles il s'était livré et continuait de se livrer chaque jour, ni les grandes affaires qu'il avait pratiquées, ni les misères corporelles qui ne cessaient de l'incommoder, n'avaient pu ternir les grâces de son naturel. Je n'ai rencontré personne qui réalisât comme lui le type de ce que, au dix-septième siècle, on appelait un *honnête homme*. Sous certains rapports, en effet, il appartenait au temps passé, il en avait conservé la politesse exquise et les façons dignes et charmantes. Et comme, chez lui, l'habileté la plus fine et la clairvoyance la plus pénétrante s'unissaient à un sens très-positif et très-pratique. il eût fait assurément un diplomate de premier ordre. Son érudition littéraire n'était, à vrai dire, ni bien étendue ni bien profonde, mais il avait à un haut degré ce goût des plaisirs de l'esprit qui distinguait nos pères et a presque entièrement disparu, le goût des beaux ouvrages et des conversations ingénieuses ; il était, comme il l'écrit lui-même de M. le comte Molé, l'un des derniers exemples que cette noble passion des jouissances intellectuelles peut se concilier avec toutes choses, même avec la préoccupation et la pratique des plus grandes affaires.

D'ailleurs il connaissait et appréciait à leur juste valeur les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ; il possédait surtout les maîtres de notre langue, et même il avait en très-haute estime quelques écrivains, auxquels d'habitude on ne donne pas la première place. De ce nombre, il m'en souvient, était Bourdaloue, sur lequel il a écrit une page si curieuse. Il le regardait comme un véritable maître dans l'art de choisir le mot nécessaire, toujours unique, et de vider, pour ainsi dire, la pensée de toutes les choses qu'elle contient. Dans cette même lettre, il nous apprend que, ne pouvant apporter

en Touraine sa bibliothèque, il avait fait du moins venir un volume des œuvres de tous les grands écrivains de notre langue. Je les ai vus tous chez lui, rangés sur un étroit rayon. Ils étaient là comme des armes choisies, qu'il prenait, laissait et reprenait tour à tour, pour se faire et s'entretenir la main.

Mais j'essaierais vainement de donner une idée de la nature de Tocqueville ; je ne saurais atteindre un semblable modèle ; ceux qui sont dignes de le connaître et de l'apprécier pourront facilement le faire dans cette admirable correspondance qui, bien qu'incomplète encore, jette un jour si vif et si nouveau sur cette belle et attrayante figure. La lecture de toutes les lettres datées de Saint-Cyr, près Tours, a pour moi un charme infini ; j'y retrouve souvent les mêmes idées et les mêmes appréciations des hommes et des choses qui, à cette époque, traversaient sa pensée. Il me semble entendre comme un écho de ces délicieuses causeries dont le souvenir ne s'effacera point de ma mémoire et qui transformaient, pour moi, mon humble cabinet en une succursale de l'académie des sciences morales et politiques ; succursale bien étroite et bien pauvre, il est vrai, mais où la haute intelligence et la grande âme de Tocqueville s'épanchaient avec une chaleur, une abondance et une liberté d'allure qui donnaient une idée de ce qu'il aurait été à la tribune, si la faiblesse de sa constitution lui avait permis de l'aborder plus souvent.

Son inépuisable esprit allait d'un sujet à un autre. Ils se succédaient sans effort, depuis les plus élevés jusqu'aux plus simples, qu'il savait rendre intéressants par des remarques fines et ingénieuses, et parfois égayer de traits malicieux, mais sans aucun fiel. Son langage était toujours élégant et choisi, sans recherche ni affectation d'aucune sorte, et l'on peut dire qu'il causait aussi bien qu'il écrivait [1]. Mais ce qui dominait chez lui, ce qui donnait à toutes ses éminentes qualités un attrait incomparable, c'était le parfait naturel dont il ne se départait jamais, et d'où rejaillissait sur ses moindres actes et sur toutes ses paroles une expression de simplicité et de vérité qui doublait le charme de sa personne.

Vers la fin de l'été, M. de Tocqueville me fit l'honneur de m'inviter à dîner dans son *ermitage*, comme il disait lui-même. Je me rendis donc aux Trésorières, commode, mais assez modeste habitation, que son propriétaire avait eu l'idée singulière de décorer des

[1] Voici ce qu'en 1857 pensait, au sujet de la conversation de Tocqueville, un bon juge en cette matière, l'Américain Georges Ticknor, qui, à trois reprises différentes, avait, en ce siècle, vu et fréquenté les salons les plus distingués de Paris et de l'Europe : « Personne ne parle aussi bien que lui, pas même Villemain et Mignet ; la conversation de ceux-ci est remplie, il est vrai, de ces brillantes épigrammes qui sont fort à la mode ; mais Tocqueville s'exprime avec la grâce et la perfection de l'ancien régime. »

bustes de plusieurs sages et grands hommes, placés entre les fenêtres. Devant la façade exposée au midi, une pelouse, entourée de beaux arbres, forme un petit parc, au-delà duquel s'étend un vaste jardin potager et fruitier, aux larges allées se coupant à angles droits. Au fond règne une triple rangée de tilleuls, dont l'ombre a dû souvent abriter les promenades et les méditations de Tocqueville. Du reste, point d'horizons étendus, point de vue, même de la Loire qui est tout proche ; mais de l'air, du soleil, l'absence des vents de nord-est, parfois assez violents en Touraine, en font un vrai séjour de malade, auquel les jolis coteaux de la Choisille offrent dans les environs des promenades agréables et salutaires.

Je fus présenté à Mme de Tocqueville, cette noble et tendre compagne de l'illustre écrivain, et à leur ami, M. Ampère qui était venu passer quelques semaines auprès d'eux. Cette présentation fut accompagnée de paroles bienveillantes pour moi, comme Tocqueville savait en trouver à l'occasion. Le dîner était simple, sans luxe ni raffinements ; mais je ne portais guère d'attention à ces détails matériels, j'étais tout yeux et tout oreilles et entièrement sous le charme de la compagnie de ces deux hommes supérieurs et de cette femme si distinguée. Je la voyais pour la première fois dans ce rôle, qu'elle savait si bien remplir, et dans lequel il me parut entrer quelque chose de la femme, et de la sœur. Elle veillait avec le plus tendre soin sur le cher malade, encore soumis à un régime assez sévère. Tous ceux qui ont pratiqué Ampère, savent quel charmant causeur il était ; quant à Tocqueville, il avait, comme le dit M. de Beaumont, toutes les sortes d'esprit, qu'il relevait par une grâce que je n'ai connue qu'à lui seul. La conversation roula d'abord sur l'excursion qu'Ampère avait faite récemment en Amérique et où il avait rencontré des villes pourvues d'universités dans des lieux qui n'étaient que de pauvres villages, une vingtaine d'années auparavant, lors du grand voyage de Tocqueville. Durant cette période, bien d'autres changements s'étaient opérés dans le fond même de la société anglo-américaine ; sans avoir les proportions qu'ils ont atteint depuis, ils étaient déjà assez marqués et assez fâcheux pour affliger Tocqueville et lui faire concevoir de graves inquiétudes sur l'avenir de cette démocratie, qu'il avait si bien comprise et si bien décrite, quoique sa naissance et son éducation ne l'eussent guère préparé à cette tâche. La question de l'esclavage ne fut point oubliée ; les deux interlocuteurs y voyaient la cause d'un redoutable conflit entre le Nord et le Sud, sans prévoir cependant qu'il dût éclater si prochainement. Nombre d'autres sujets furent effleurés ; on parla notamment du travail auquel se livrait Tocqueville, et il voulu bien dire à Ampère que c'était, non seulement en

fouillant les archives, mais encore en conversant avec l'archiviste, qu'il avait arrêté ses idées, jusque-là un peu flottantes, et disposé le plan du livre qu'il était décidé à détacher de son grand ouvrage et à donner séparément au public.

Après le dîner, on se promena dans le jardin, qui était fort grand. Le soleil couchant empourprait les coteaux de la Choisille; on parla de Sorrente, de la baie de Naples, et je connus que chez Tocqueville, l'étude constante du monde moral n'avait point étouffé le sentiment des beautés de la nature.

Je revins à dix heures du soir, par la levée de la Loire, repassant dans ma tête tout ce que j'avais vu et entendu. Je fis le chemin lentement, à petits pas, et je rentrai chez moi l'esprit satisfait et le cœur content. Une couple de fois encore j'eus, avant l'hiver, le plaisir de m'asseoir à la table de Tocqueville; je m'y trouvai seul, mais cette complète intimité était un charme de plus.

Avec le milieu de l'automne arrivèrent les mauvais temps; et comme les Trésorières sont à près de quatre kilomètres des archives, que Tocqueville n'avait point de voiture et qu'il venait toujours à pied, ses visites devinrent un peu moins fréquentes; aussi bien, ses recherches préparatoires étaient à peu près achevées, au moins celles qu'il pouvait faire dans notre dépôt, et le moment lui semblait venu de se mettre tout à fait à la composition, pour voir définitivement ce qu'il pourrait tirer de toutes ses lectures, et surtout de lui-même. Dans une lettre à M. Duvergier de Hauranne, du 1er septembre 1856, il décrit ses procédés habituels de travail, et nous ne saurions mieux faire que de transcrire ici ces lignes curieuses :

> Cette récolte faite ainsi laborieusement (celle des faits), je me renferme en moi-même, comme dans un lieu bien clos, j'examine avec une extrême attention, dans une revue générale, toutes ces notions que j'ai acquises par moi-même, je les compare, je les enchaîne et je me fais ensuite la loi d'exposer les idées qui me sont spontanément venues dans ce long travail, sans aucune considération quelconque pour les conséquences que les uns ou les autres peuvent en tirer [1].

Un pareil procédé, par lequel l'écrivain s'oblige à tirer de son

[1] N'est-ce pas là la véritable méthode scientifique, telle qu'on la comprend et qu'on l'enseigne aujourd'hui? Tocqueville l'avait devinée et pratiquée avant qu'elle fut réduite en formules; et l'on ne voit pas en quoi il a pu mériter le reproche que lui fait Sainte-Beuve, d'avoir voulu *maîtriser l'histoire et lui imposer une vue fixe, exclusive.* Mais il ne faut pas oublier qu'en 1860. époque où il écrivait ces mots et d'autres que je ne relève pas, Sainte-Beuve était, en quelque sorte, le critique officiel de l'Empire. Cela explique certaines restrictions, et rehausse le prix des éloges que l'éminent écrivain ne craint pas de donner au talent et au caractère de Tocqueville.

propre fonds la plupart de ses idées, n'est pas à la portée de tout le monde, et bien des gros livres fort vantés, se seraient trouvés réduits à un très-petit nombre de pages médiocres, si leurs auteurs avaient été astreints à ce régime. Mais un esprit vigoureux, pénétrant et fécond, comme était celui de Tocqueville, arrive aux résultats que tout le monde lettré a admirés dans ses beaux livres. Les idées déjà mises en circulation, par cela même qu'elles étaient ignorées de l'auteur et qu'il les a trouvées, revêtent une couleur vive et originale qu'elles n'auraient point eue s'il les avait simplement empruntées.

Tocqueville s'était décidé à écrire un volume et non un simple chapitre sur l'ancien régime ; il était même résolu à donner ce volume séparément au public, comme pour le sonder et pour éprouver jusqu'à quel point il pouvait encore goûter des idées élevées et vraiment libérales. Il en doutait trop, comme l'a bien montré le succès, et comme je me permettais de le lui répéter souvent, plus, il est vrai, dans l'intention de l'encourager que par suite d'une conviction bien réelle. Car, on peut le dire ici, puisque sa correspondance en offre des traces si nombreuses, ce grand et ferme esprit avait des accès de défaillance vraiment étranges. Il se prenait parfois à douter de tout ; de son temps et de son pays, qui lui paraissaient avec assez de raison, dégoûtés, ou pour le moins, oublieux de la liberté, et entièrement attachés à la satisfaction des appétits matériels ; du sujet choisi par lui et de l'intérêt qu'il pouvait offrir ; enfin il doutait de lui-même, de la puissance et de l'originalité de son esprit ; il se demandait, avec une sorte d'anxiété si, près de quinze ans passés dans la politique et à travers les révolutions lui avaient laissé l'entière jouissance de ses aptitudes littéraires. Il convenait bien que le maniement des grandes affaires n'avait pu que lui apprendre à mieux connaître et apprécier les hommes et les choses, mais cela ne suffisait point pour le rassurer, et plus d'une fois il mit fin à nos entretiens sur ce sujet en se frappant le front et en me disant : « Je ne saurai qu'après avoir écrit deux ou trois chapitres, si j'ai encore quelque chose là ! » Ce manque de confiance en lui-même et en son talent chez cet homme deux fois membre de l'Institut de France et qui, par ses travaux antérieurs, avait conquis une place si élevée dans l'opinion des meilleurs juges, non-seulement de la France, mais des deux mondes, m'étonnait et me touchait profondément. Quelle différence avec tant d'écrivains qui noircissent des rames de papier et produisent des volumes, sans s'être demandé ce que doit être un livre digne de ce nom, et qui même ne s'en douteront jamais !

Sa correspondance nous montre ses hésitations et ses retardements, on peut dire, avec lui, ses anxiétés, au moment d'aborder

cette épreuve décisive. A la fin de septembre il écrit à son ami, M. Freslon :

Vers le 15 octobre je compte prendre mes quartiers d'hiver. Je mettrai de côté les livres et je cesserai de fouiller dans les vieux papiers; j'entreprendrai enfin d'écrire et de commencer véritablement mon œuvre. Je jetterai sur le papier, tant bien que mal, le premier chapitre de l'ouvrage ; et, suivant le résultat de ce travail, je verrai si j'ai dans la tête un grand livre ou seulement son image fugitive. J'ai besoin de réussir dans ce premier effort pour avoir le courage de continuer à marcher.

Le 15 octobre passe et Tocqueville ne s'est point mis à l'œuvre, car, le 3 novembre, il écrit au même ami :

C'est enfin la semaine prochaine que j'abandonnerai la lecture des livres et la recherche des vieux papiers pour commencer à écrire moi-même. Je vous assure que je vois arriver ce moment avec une grande anxiété et une sorte de terreur. Trouverai-je ce que je vais chercher? Y a-t-il en effet dans le sujet que j'ai choisi de quoi faire le livre que j'ai rêvé et suis-je l'homme qu'il faut pour réaliser ce rêve ? que ferai-je si j'apercevais que j'ai pris des inspirations vagues pour des idées précises, des notions vraies, mais communes pour des pensées originales ? J'ai tellement arrangé ma vie, que si j'échouais dans cette tentative, je ne saurais que faire, car vivre pour vivre ne m'a jamais été possible.

Le 22 novembre, il écrit à M[me] Grote, Anglaise très-distinguée, femme du profond historien de l'ancienne Grèce :

J'éprouve déjà de certaines démangeaisons d'écrire qui sont de bon augure. J'espère ne sortir d'ici qu'après avoir mis mon œuvre bien en train ; mais que ce commencement est pénible !

Evidemment il ne fait que se mettre à l'œuvre. Mais le 29 janvier 1854, il dira à G. de Beaumont :

Je suis véritablement en train, quoique j'aie bien des hauts et des bas. J'espère avoir quelques chapitres à vous lire au printemps ; de plus, l'ensemble du livre me paraît se dessiner assez clairement à mon esprit.

Enfin, le 7 mars, dans une autre lettre à son frère, le baron de Tocqueville, nous lisons :

Le travail dont tu t'informes avec bonne amitié, avance, mais lentement et sans me laisser apercevoir, même dans l'éloignement, son

terme ; seulement sa forme et ses limites deviennent de plus en plus précises, et toute la première partie, c'est-à-dire environ un volume, sera, j'espère, achevée lorsque je quitterai au mois de mai cette retraite.

Pendant toute cette période consacrée à la composition de son livre, ses visites aux archives furent plus rares, d'autant que l'hiver fut assez rude, et que sa santé, quoique fort améliorée, demandait encore de grands ménagements. Cependant, lorsque le temps le permettait, il ne manquait guère de venir une couple de fois par semaine, soit pour compléter ses recherches, soit simplement pour causer avec l'archiviste. Un jour, il m'en souvient, après le premier quart d'heure de conversation, qui précédait toujours son travail, je lui demandai quels documents il voulait consulter : « Mais aucun, me répondit-il, avec une bonne grâce charmante ; en Amérique on fait souvent cent lieues pour aller causer avec un ami, je puis bien en faire à peu près une pour venir m'entretenir avec vous. » Je fus, je l'avoue, très-sensible à cette parole et à cette façon d'agir. Malgré son exquise politesse, il n'était pas prodigue de démonstrations de ce genre, comme le savent tous ceux qui l'ont connu. Venant d'un tel homme, celle-ci avait à mes yeux un prix infini ; elle était même, je crois, le premier témoignage marqué des bons sentiments qu'il voulait bien avoir pour moi. A partir de cette époque il fut plus ouvert, plus confiant, j'oserai dire plus affectueux. Il m'entretint plus librement et plus abondamment de son livre, du plan qu'il avait adopté, des détails même de l'exécution ; j'eus la joie d'assister à l'enfantement de son œuvre, enfantement singulièrement pénible et laborieux, car cet homme si heureusement doué, et que sa correspondance nous montre écrivant si facilement sur toutes sortes de sujets, n'était jamais satisfait de sa première rédaction, qui cependant était de nature à contenter tout autre que lui. Mais il avait dans l'esprit un idéal bien difficile à atteindre, même pour un talent de sa trempe, et il ne pouvait laisser une pensée sans l'avoir mise dans tout son lustre, sans lui avoir donné la concision, la pureté et la plénitude d'expression dont elle était susceptible. Aussi n'écrivait-il point de verve, comme il l'avoue quelque part. Il choisissait, enchaînait et disposait ses idées avec beaucoup de soin et d'art, et ce n'était qu'après avoir construit cette charpente savante et solide, qu'il s'occupait de l'expression et des agréments du style. « Mon travail est à peu près achevé, me disait-il un jour de je ne sais plus quel chapitre, car toutes les pierres de ma façade sont en place, et il ne me reste plus à songer qu'à la partie décorative et ornementale.

Mais l'objet principal de ses préoccupations, celui qui mettait en

jeu toutes les ressources de son esprit, c'était de saisir l'attention de son pays, et d'arriver à faire partager et goûter par ses contemporains des idées et des opinions si éloignées de celles qui étaient alors en faveur.

Tocqueville était plus que de raison, peut-être, effrayé de cet antagonisme existant entre sa pensée et celle de ses contemporains, et il en souffrait profondément. Ses lettres témoignent fréquemment de cette souffrance, mais nulle part il ne l'a exprimée avec plus d'éloquence que dans celle qu'il écrivait à Mme Swetchine, le 7 janvier 1856, peu de mois avant la publication du livre de *l'Ancien Régime.* Qu'on relise cette belle page, où se révèle son âme si grande, si fière et si douloureusement affectée, et l'on comprendra ce qu'il dût éprouver en composant un volume, tout entier, il est vrai, consacré à un passé déjà loin de nous, et dont il ne visait point à faire un livre de circonstance, mais dont on peut dire que pas une ligne n'a été écrite sans que l'auteur n'ait eu constamment devant les yeux l'état actuel de son pays. Assurément, comme il le dit ailleurs, son intention n'était point de rechercher ce qui restait à faire pour guérir la France, telle que l'ancien régime, la République et l'Empire l'ont formée, « mais il ne s'ensuit nullement, ajoute-t-il, qu'il n'y ait pas à tirer un sens clair de l'étude historique que j'ai entreprise... Il serait bien singulier qu'apportant dans cette étude des goûts si décidés et souvent si passionnés, des idées si arrêtées, un but à atteindre si visible pour moi et si fixe, je laissasse le lecteur sans impulsion quelconque, errant au hasard au milieu de mes pensées et des siennes... Si Dieu me laisse le temps et la force nécessaires pour achever mon œuvre, il ne restera de doute à personne, soyez en certain, sur le but que je me suis proposé. »

Ce but était de relever les âmes abattues et de leur rendre, sinon tout d'abord l'amour, du moins le goût de la liberté régulière et de la dignité humaine, ces deux objets de la constante préoccupation, je dirai même de l'unique passion de Tocqueville. Tous ceux qui ont vécu dans les premières années du second Empire, savent combien ces nobles idées étaient devenues tout à coup étrangères ou indifférentes à la grande masse du public, même intelligent et lettré. Ce n'était pas une petite entreprise que d'essayer de secouer cette torpeur politique qui avait succédé aux agitations précédentes, et d'arracher au moins les classes intelligentes de la nation au culte des intérêts matériels, qui s'était emparé d'elles comme de toutes les autres. Il y avait même presque témérité à le tenter à l'aide d'un livre sérieux, consacré à des matières entièrement oubliées, d'où étaient absentes les idées et les passions révolutionnaires, et qui, à côté d'un vif et profond sentiment de la liberté, faisait éclater l'amour de l'ordre,

de la morale et de la religion que Tocqueville n'en sépara jamais[1].

Ces préoccupations eurent une grande influence sur l'agencement du livre de *l'Ancien Régime*, et amenèrent l'auteur à faire disparaître le plus possible tout l'échafaudage d'érudition qui lui avait servi à le construire [2]. De là cette habile disposition de toutes les parties de l'ouvrage, cet art de piquer et d'intéresser le lecteur, de ramener sa pensée du temps passé au temps présent, et de le conduire, sans qu'il s'en doute, à concevoir les idées qu'on veut faire naître dans son esprit. De là enfin cette facture, éminemment française, qui rappelle celle des maîtres du dix-huitième siècle, si habiles à remuer les hommes avec des idées, et fait involontairement songer à Montesquieu.

On sait quel légitime succès vint couronner ses efforts; mais, au commencement de 1854, ce succès n'était rien moins que certain; il eût alors été très-probablement moins grand qu'il ne le fut à l'époque de la publication, deux années plus tard, quand le pays commença à se réveiller et à reprendre possession de lui-même. Aussi l'on comprendra mieux que je ne puis le dire, avec quel puissant intérêt j'assistais aux hésitations et aux tâtonnements de ce grand et noble esprit, si ferme et si décidé sur le but, et cherchant la voie pour l'atteindre avec toutes les ressources que pouvaient lui fournir sa profonde connaissance des hommes et des choses et sa grande expérience de l'art d'écrire. Il y avait là, pour un débutant dans la carrière littéraire, un spectacle des plus attachants et une leçon d'un haut enseignement.

II

Nos conversations n'étaient pas du reste limitées aux matières purement rétrospectives; bien d'autres sujets y étaient abordés, suivant que le hasard ou le caprice venait les soulever. La politique proprement dite, celle au jour le jour, n'y avait qu'une faible place; je savais assez combien ces questions actuelles peinaient

[1] « L'Angleterre m'a donné une seconde joie dont je suis privé depuis bien longtemps; elle m'a fait voir un accord parfait entre le monde religieux et le monde politique, les vertus privées et les vertus publiques, le christianisme et la liberté : j'y ai entendu les chrétiens de toutes les dénominations préconiser les institutions libres, non-seulement comme nécessaires au bien mais à la moralité des sociétés, et je n'ai pas eu une seule fois sous les yeux cette sorte de monstruosité morale qui se voit aujourd'hui sur presque tout le continent, où ce sont les hommes religieux qui préconisent le despotisme, laissant à ceux qui ne le sont pas l'honneur de parler en faveur de la liberté. » (Lettre à M. de Corcelles, du 29 juillet 1857.)

[2] « Mais il fallait saisir l'attention de mon pays, chose bien difficile dans ce temps d'abattement intellectuel et moral. Pour cela il fallait être court et faire un livre qui put être lu par tout le monde. J'ai dû dans ce but m'alléger de tout le poids des détails. » (Lettre à M. Lewis, du 13 août 1856.)

et irritaient Tocqueville, pour éviter soigneusement d'y rappeler sa pensée. Cependant il était trop préoccupé de l'avenir de la France, il souffrait trop de la situation du pays, pour ne pas laisser échapper quelques-unes de ses impressions sur la façon dont étaient menées les affaires, et sur la fin que tout ce que nous voyions pourrait avoir un jour. Quoique profondément hostile à l'Empire et à ses agissements, Tocqueville parlait sans fiel de l'Empereur, qu'il avait bien connu et pratiqué, pendant les cinq mois de son passage au ministère des affaires étrangères, dans un cabinet, où chaque ministre ayant sa part de responsabilité, toutes les mesures importantes étaient discutées et résolues d'accord avec le prince Président de la République. Il rendait pleine justice à ses aimables qualités d'homme privé, qui étaient, disait-il, celles d'un véritable gentleman, mais l'homme public ne lui paraissait digne d'aucune confiance; il le considérait en outre comme un utopiste de l'espèce la plus dangereuse sur un trône. Il redoutait surtout pour la France ses idées sur la politique étrangère, au sujet de laquelle il avait eu avec lui de fréquentes et très-longues discussions; le prince paraissait quelquefois céder parce qu'il n'avait pas la parole vive ni facile et ne brillait pas dans la discussion, mais c'était pour revenir peu après à ses anciennes idées.

C'est, me disait Tocqueville, le seul homme intelligent que je connaisse, et il l'est beaucoup, auquel la discussion ne serve à rien et n'apporte aucun profit. Il durera plus longtemps que ne le pensent ceux qui se font de véritables illusions d'émigrés et calculent par mois, et même par semaines, mais il ne fondera rien. Il tombera certainement un jour, non pas sous les efforts du pays, qui en est incapable, mais sous les coups des étrangers, dont il aura aliéné les uns par sa politique tortueuse, et provoqué les autres à une guerre entreprise dans des conditions insensées.

Ces paroles, vraiment prophétiques, ont été prononcées devant moi par Tocqueville, seize ans avant la catastrophe de 1870. J'en fus très-frappé, car alors avait cours le fameux adage *l'Empire, c'est la paix*. Mais bientôt éclatait la guerre d'Orient, et j'eus l'occasion d'apprécier la vivacité et la profondeur du patriotisme de Tocqueville. Je ne surpris jamais chez lui une parole ou une pensée qui ne fût pour le succès de nos armes, alors retenues aux environs de Varna.

Selon M. de Beaumont, Napoléon III, qui avait subi le charme que la séduction de l'esprit et du caractère de Tocqueville exerçait sur tous, s'efforça, après la chute du ministère dont il faisait partie, de le

retenir à lui et de l'attacher à ses desseins. Une tentative de ce genre fut renouvelée pendant le séjour de Tocqueville en Touraine. Le portefeuille des relations extérieures lui fut offert officieusement, peut-être par l'intermédiaire de M. Vieillard, ancien précepteur de l'Empereur, qui était, je crois, son compatriote et avec lequel il était lié de longue date. Mais, quelque pénible que fût, pour un esprit aussi actif et aussi vigoureux, l'éloignement des affaires, il refusa de s'associer à une politique qu'il condamnait et qui lui paraissait devoir être fatale à la France.

Je n'ai pas besoin de dire quel puissant intérêt avaient pour moi ces aperçus ouverts sur l'avenir du pays par un homme de cette perspicacité et de cette valeur. Parfois l'esprit ardent de Tocqueville, franchissant les limites de la France, embrassait les plus vastes horizons. Pour lui deux races étaient appelées à l'empire du monde, la race anglo-saxonne et la race slave. Il connaissait parfaitement la première, mais ne possédait sur la seconde que des notions moins exactes et moins précises, puisées principalement dans le livre de M. Haxthausen, qu'il lut à cette époque et qu'il trouvait fort ennuyeux, mais fort instructif, et jetant de grandes lumières sur les Slaves; mais ses lumières ne le satisfaisaient pas. Il était persuadé que la nature particulière de cette race, si opposée en tant de points à la race anglo-américaine, était appelée à avoir une grande influence sur le développement des sociétés futures. Il aurait vivement souhaité en pénétrer plus à fond et en serrer de plus près les différents caractères, pour entrevoir ce qu'on pouvait espérer ou craindre de son influence que, je le répète, il croyait devoir être dans l'avenir très-considérable. Il disait même qu'un homme jeune et intelligent, assez courageux pour apprendre le russe et passer quelques années en Russie, trouverait là le sujet d'une très-curieuse étude et d'un livre d'un haut intérêt, qui viendrait faire pendant à son propre ouvrage sur l'Amérique. Cette idée le préoccupait beaucoup; on sentait chez lui le regret de ne pouvoir la mettre à exécution, et je crois qu'il m'aurait volontiers poussé dans cette entreprise, si je lui avais donné de ce côté la moindre ouverture.

Quant à l'Allemagne, il en parlait souvent, et il s'était mis courageusement à en apprendre la langue, pour se préparer au voyage qu'il y fit dans la seconde moitié de l'année 1854. Mais elle l'intéressait surtout au point de vue de ses études actuelles, et comme étant le pays de l'Europe où s'étaient conservées le plus tard les institutions et les idées de l'ancien régime. Il ne me paraît pas notamment avoir pressenti le rôle que joue sur la scène du monde la Prusse, dont cependant il appréciait le haut degré de culture intellectuelle, et ce m'est une raison, jointe à bien d'autres, pour

croire que ce rôle ne sera que passager et a été singulièrement favorisé par des circonstances accidentelles.

La pensée de Tocqueville ne se tenait pas constamment sur ces hauteurs ; elle savait aussi descendre à terre, et ces conversations familières, que nous avions avant et après le travail, et dans lesquelles il se montrait si excellent, si simple et si naturel, ne sont pas celles qui ont laissé dans mon esprit le moins doux et le moins précieux souvenir. Beaucoup d'appréciations des hommes et des choses, toujours fines et profondes, et souvent très-piquantes, échappaient pour ainsi dire à l'esprit vif et pénétrant de Tocqueville, mais je croirais être indiscret en les reproduisant ici, et d'ailleurs elles perdraient singulièrement de leur prix en passant par ma plume ; il faudrait l'avoir entendu lui-même.

Au mois d'avril 1854, Tocqueville quittait la Touraine, emportant une immense quantité de notes et son livre fort avancé. Je le vis partir non sans chagrin, je savais trop que je ne ferais plus jamais une semblable rencontre, mais avec l'espérance de le retrouver un jour grandi par un nouveau succès.

Le désir de perfectionner son œuvre et peut-être aussi la préoccupation de saisir le moment le plus favorable à l'impression qu'il voulait produire sur l'esprit de ses contemporains, amenèrent Tocqueville à retarder de deux années la publication de cette première partie de l'ouvrage qui était devenu le but principal de sa vie. Nos rapports ne furent point complétement interrompus par son départ. A la fin de 1855, je lui envoyais sur sa demande quelques renseignements pour son livre, alors bien près de voir le jour, et je me permettais de l'entretenir de mes propres travaux qui avaient trait à la féodalité. Voici sa réponse, où il veut bien marquer le bon souvenir qu'il avait conservé de ses longues séances dans les archives d'Indre-et-Loire.

Le lieu d'où je vous écris cette lettre, cher monsieur, vous expliquera pourquoi je n'ai pas répondu plus tôt à la vôtre ; celle-ci m'a été envoyée, mais un peu tardivement, et je n'ai pu jusqu'ici vous en remercier ; je le devais pourtant, car elle m'a fait grand plaisir, comme tout ce qui me rappelle le temps que j'ai passé avec vous. Ce temps-là a laissé des traces fort agréables dans ma mémoire ; il a été rempli par des études où j'apprenais beaucoup chaque jour et par des causeries qui les rendaient amusantes aussi bien qu'utiles.

Merci du tableau [1] que vous m'envoyez ; j'en avais dressé, du reste, moi-même, un presque tout semblable, en vivant au milieu de ces

[1] Ce tableau était une sorte de résumé des matières comprises dans l'administration de l'intendant.

paperasses où vous vouliez bien me laisser fouiller du matin au soir.

Nous sommes encore ici pour quinze jours; après quoi nous retournerons passer à Paris le reste de l'hiver et tout le printemps, car on ne peut guère revenir ici avant le milieu de juin. Quoique le long séjour que je viens de faire à la campagne n'ait point été du temps perdu pour les travaux que vous connaissez, je n'en ai pas profité néanmoins autant que je l'espérais. La campagne est bien moins favorable qu'on ne suppose au travail de cabinet, quand on habite sur son propre terrain, et le propriétaire donne de bien dangereuses distractions à l'auteur. Cependant je vais retourner à Paris avec la première partie de l'ouvrage, c'est-à-dire un volume, entièrement terminé, et je verrai si je dois ou non le livrer à sa fortune.

J'ai lu avec un grand intérêt ce que vous me dites du travail que vous entreprenez; le sujet est très-intéressant, et je le trouve pour mon compte bien loin d'être épuisé, malgré tout ce qu'on a écrit en le traitant. Je me réjouis de penser que vous prenez un autre chemin que tous les personnages dont vous me parlez, car, dans ma demi-ignorance, j'ai toujours fort douté qu'il nous conduisît à la vérité. Courage donc, quand vous aurez quelque chose à me montrer, j'en serai charmé.

A mon retour à Paris, j'irai certainement rendre visite à M. de Chabrier; j'en ai besoin pour moi-même, et par la même occasion je tâcherai de rappeler votre nom, s'il est encore utile de le faire [1].

Adieu, Monsieur, Mme de Tocqueville veut que je la rappelle à votre souvenir, et moi je vous prie de recevoir l'assurance de ma bien sincère amitié.

A. de Tocqueville.

P. S. Venez donc nous voir quand nous serons retournés à Paris. Nous n'avons pas encore de logement arrêté; mais nous logerons certainement tout près de mon père, et là on saura toujours notre adresse.

Peu de mois après la date de cette lettre, le livre de l'Ancien Régime faisait son apparition, on sait avec quel éclat et quel succès, bien rare pour un ouvrage d'une nature si sérieuse et si élevée. Il était promptement réimprimé et traduit dans les principales langues

[1] M. de Tocqueville aurait désiré me voir rentrer à Paris, et dans ce but il avait parlé de moi à M. de Chabrier, directeur général des archives, à la nomination duquel il avait contribué, lors de son passage au ministère. Celui-ci donna de bonnes paroles, même de sérieuses espérances; dans une lettre du 11 janvier 1854, mon zélé et affectueux protecteur m'écrivait : « Je vous croirais en très-bonne situation pour l'occasion la plus prochaine, si je n'avais entendu parler de personnes recommandées par S. M. l'Empereur et S. M. l'Impératrice et qui me semblent des concurrents fort redoutables; » ces toutes puissantes recommandations eurent leur effet naturel et je demeurai archiviste d'Indre-et-Loire.

de l'Europe, et Tocqueville eut la joie de connaître que les nobles et fières idées de liberté régulière et de dignité humaine, auxquelles il avait consacré sa vie et ses forces, n'étaient point mortes en France et n'avaient fait que sommeiller. Ce succès fut comme le signal du réveil de l'esprit du public dans notre pays. Tous les organes de la presse indépendante furent unanimes pour faire l'éloge du livre et pour reconnaître que le talent de l'illustre écrivain s'était tout à la fois épuré et élevé dans la retraite, et qu'on trouvait dans son nouvel ouvrage, je ne sais quoi d'achevé, qui manquait à ses précédents écrits. Son style jusque-là singulièrement ferme et ingénieux, mais un peu terne, a gagné en souplesse et en éclat, il s'anime et se rehausse de figures, et l'on peut dire que ce livre offre un modèle de l'art difficile de répandre de la lumière et de la chaleur sur des matières naturellement froides et obscures, et une heureuse alliance de l'imagination avec la profondeur [1]. Je crus pouvoir joindre mon faible suffrage à toutes ces hautes approbations, et sur ce volume que j'avais vu naître, pour ainsi dire, j'écrivis dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, un article approprié aux allures spéciales de ce recueil d'érudition. Tocqueville m'en remercia par une lettre charmante, comme il savait si bien les faire, et que je ne me console point d'avoir perdue, lors du déménagement de ma bibliothèque, dont je dus abandonner le local aux soldats prussiens installés dans ma maison en janvier 1871. Heureusement, j'en ai sauvé une autre, écrite vers la même époque, et qui peut servir de commentaire au souvenir si précieux pour moi, que Tocqueville a bien voulu placer dans une note de sa préface.

Mille remerciements, Monsieur, pour votre lettre ; j'ai été fort touché de tout ce qu'elle contient d'amical, car moi-même je vous porte une affection très-véritable. Vous me remerciez beaucoup trop du petit souvenir que je vous ai consacré. Je n'ai dit, à propos de vous, que ce que je pensais et ce que je devais. Je n'oublierai jamais l'empressement que vous avez montré, lors du séjour que j'ai fait près de vous, pour m'être utile. Sans vous et vos archives, je n'aurais pu faire le livre que je viens de publier. Tout ce que mes études antérieures m'avaient appris n'était point lié. Près de vous, j'ai trouvé l'enchaînement des règles que je cherchais. Aussi, puis-je dire avec vérité, que l'ouvrage dont vous voulez bien faire un si grand éloge, a été fait dans le petit cabinet dont vous me parlez et que c'est principalement dans nos conversations

[1] Le sujet ébauché par Tocqueville a tenté un très-habile écrivain, M. Taine, qui l'a traité avec une méthode et des couleurs différentes, mais avec une égale impartialité; nous ne voulons point établir ici un parallèle entre deux esprits de nature si peu semblable, et d'ailleurs ces pages étaient écrites avant la publication du livre de M. Taine.

que j'ai arrêté mon esprit dans les idées qui depuis sont devenues la source de tout le reste. Il était donc tout simple que je laissasse dans le livre même une trace de ce qui m'avait tant servi à l'écrire.

J'espère, Monsieur, que nos rapports n'en resteront pas là, et que si, je ne puis vous aller retrouver à Tours, vous viendrez un de ces jours me joindre à Paris. Je suis convaincu que votre capacité vous conduira tôt ou tard dans cette ville qui attire de plus en plus à elle tout ce qui a, dans les provinces, de la valeur. Quoique je me plaigne, en général, qu'il en soit ainsi, je m'en réjouirai pour ce cas particulier. Mon intention n'est pas de me fixer toute l'année dans cette grande ville, mais j'y passerai au moins chaque an quatre mois, et, pendant ce court séjour, je serai charmé de vous voir.

Le fond de ma vie demeurera toujours dans le lieu d'où je vous écris. Ce lieu est placé bien loin de tous ceux que vous fréquentez ; néanmoins si des affaires ou la curiosité vous portaient jamais dans l'extrémité de la France que nous habitons, vous nous ferez un grand plaisir de pousser jusqu'à Tocqueville, où vous serez reçu en ancien ami.

Croyez, Monsieur, à tous mes sentiments d'estime et d'affection.

A. DE TOCQUEVILLE.

Tocqueville, par Saint-Pierre-Eglise (Manche), ce 9 août 56.

La dernière lettre que je possède de Tocqueville, est de cette même année 1856, du 17 octobre ; elle concerne principalement un événement particulier qui fit alors assez de bruit dans un certain monde : le mariage du docteur Bretonneau.

J'ai dit que les Trésorières sont voisines de Palluau, séjour habituel en Touraine de l'excellent et habile docteur auquel Tocqueville avait confié le soin de sa délicate et précieuse santé. Des rapports fréquents et intimes s'étaient établis entre ces deux hommes supérieurs à des titres divers, et le malade avait conçu pour son médecin une haute estime et une véritable reconnaissance. Leurs entretiens devaient offrir, parfois, des épisodes vraiment curieux : le docteur parlant botanique et littérature, citant et commentant son cher Horace, et le malade cherchant à ramener la conversation sur les affections dont il souffrait. « J'ai été ministre des affaires étrangères et ambassadeur, me disait un jour Tocqueville, je n'ai jamais employé autant de diplomatie qu'il m'en faut mettre en œuvre pour amener et fixer un instant la conversation et l'esprit du bon docteur sur le mal et les misères que j'éprouve. » Bretonneau voyait sans doute clairement qu'à ce mal il n'y avait qu'un remède, le repos et le calme de l'esprit, et que c'était le seul que le malade fut incapable de supporter. Mais leurs rapports n'en demeurèrent pas moins excellents, et voici ce que Tocqueville m'écrivait à l'occasion du

mariage du vieux docteur avec une charmante, mais très-jeune personne.

Tocqueville, par Saint-Pierre-Eglise (Manche), ce 17 octobre 56.

Monsieur, le bruit du mariage du docteur Bretonneau est venu jusqu'à moi; la sincère amitié que je porte à cet excellent homme m'a d'abord fait douter de l'exactitude de la nouvelle, et aujourd'hui que la chose paraît certaine, elle me fait vivement désirer quelques renseignements que je ne puis lui demander à lui-même, mais que j'ose espérer que vous voudrez bien me donner. Quelle est la personne qu'il épouse ainsi *in extremis*? Qui l'a porté à cette étrange résolution?... La ville de Tours entière doit connaître, jusque dans ses détails, une affaire si extraordinaire et par conséquent la demande que je vous fais n'a rien d'indiscret. Je vous assure que je vous adresse ces questions moins par curiosité qu'à cause de l'intérêt, fondé sur la reconnaissance, que je porterai toujours au docteur. Savez-vous comment ses anciens amis ont pris son mariage?

Je voudrais me faire pardonner mes questions en les faisant suivre de quelque chose qui valut la peine d'être écrit; mais je ne connais rien de cette espèce. Depuis que je suis ici, j'y ai vécu presque toujours dans une retraite volontaire très-profonde. Que ne puis-je ajouter que ma retraite a été féconde! il n'en est rien. Je n'ai pu encore me remettre au travail, quoique le sort de mon premier volume, déjà réimprimé et traduit, me soit un encouragement. Pour m'exciter il me faudrait retrouver des archives aussi intéressantes que celles de Tours, et un archiviste dont la complaisance me fournît des sources d'études abondantes et dont la conversation me donnât le goût au travail. Je manque de ces deux choses et ne sais comment y suppléer.

Adieu, Monsieur, ma femme veut que je vous dise qu'elle ne vous a point oublié, et moi je vous prie de croire à tous mes sentiments de sincère amitié.

A. de Tocqueville.

Après que Tocqueville eut quitté la Touraine, je n'eus que trop rarement l'occasion de le rejoindre. Je le revis une fois à Tours même, pendant un court séjour qu'il fit à *l'Hôtel de l'Univers*, peu de temps après le terrible passage de notre grande inondation de 1856. Il voulut visiter de nouveau nos archives et ce petit cabinet où il avait tant travaillé et dont il me dit qu'il aimait à se souvenir; je le revis encore deux fois à Paris; je le retrouvai aimable et affectueux et toujours préoccupé de la suite à donner à son livre. Cette suite offrait de bien autres et plus grandes difficultés d'exécution que la première partie, mais les magnifiques ébauches que la mort lui a

laissé le temps de tracer, sont là pour montrer que cette portion de son ouvrage, qui en était à proprement parler le cœur, eût été au moins égale, sinon supérieure à la première. Plus il entrait dans son sujet, plus son imagination s'échauffait, et son talent grandissait à mesure qu'il essayait de le peindre. Je souhaitais vivement mettre à profit l'invitation contenue dans sa lettre du 9 août 1856, et renouvelée de vive voix dans chacune de nos entrevues, d'aller passer quelques jours auprès de lui à Tocqueville. Je me faisais une fête de jouir de plus près encore que je ne l'avais fait jusque-là, de cet homme vraiment supérieur, et de le voir au milieu de son cher domaine, homme de lettres le matin, propriétaire dans l'après-midi, et le soir, causeur charmant et profond tout à la fois. Hélas ! je m'y pris trop tard ! La cruelle mort me devança et vint le ravir, encore dans la force de l'âge, à ses nombreux amis et à la France qu'il aurait encore honorée par ses travaux, et à laquelle il pourrait rendre aujourd'hui même de grands et inestimables services. Il lui revenait en effet dans les conseils de la nation, et peut-être à sa tête, une place que nul des contemporains n'était mieux préparé à remplir dignement et fructueusement pour notre chère et malheureuse patrie.

La perte de Tocqueville n'a point été réparée; la place qu'il occupait dans le pays est demeurée vide, et l'on peut dire, sans faire injustice à personne, que parmi les hommes qui ont surgi depuis sa mort, aucun ne paraît autant que lui capable d'aider à l'organisation d'une grande société démocratique. C'est qu'il n'avait pas attendu que le vieil édifice fut entièrement écroulé pour rechercher avec toutes les lumières de sa haute intelligence et toutes les ardeurs de son patriotisme par quel abri on pourrait le remplacer. Dès 1835, au lendemain même de la publication de la première partie de son livre sur la démocratie en Amérique, il écrivait les lignes suivantes : « J'ai prétendu leur démontrer (à ses contemporains) que la société marchait et les entraînait chaque jour avec elle vers l'égalité des conditions, qu'il ne restait donc plus qu'à choisir entre des maux désormais inévitables; que la question n'était point de savoir si l'on pouvait obtenir l'aristocratie ou la démocratie, mais si l'on aurait une société démocratique marchant sans poésie et sans grandeur, mais avec ordre et moralité, ou une société démocratique désordonnée et dépravée, livrée à des fureurs frénétiques, ou courbée sous un joug plus lourd que tous ceux qui ont pesé sur les hommes depuis la chute de l'empire romain. »

Nous n'ajouterons rien à ces remarquables paroles, qui, aujourd'hui, sont plus vraies et plus à méditer que jamais.

Charles de Grandmaison.

REVUE DES SCIENCES

Physiologie : Les greffes animales et les greffes dentaires. — Traitement des dents à domicile. — Transplantation des dents. — Curieux exemples. — Suppression de la douleur. — Opérations chirurgicales sous cloche. — Inhalations mitigées de protoxyde d'azote et d'oxygène. — Un premier succès. — Art des constructions : Un danger d'incendie méconnu. — Les bouches de calorifère. — Inflammation spontanée des lames de parquet. — Inflammabilité des corps poreux. — Incandescence spontanée de la fonte et des canons retirés de la mer. — Chimie industrielle : Le principe aromatique de la vanille. — La vanilline du pin. La vanilline de l'avoine. — Les couleurs inoffensives au chou. — La cauline. — Peintures vertes, bleues, violettes. — Nouveau procédé de nickelage. — Dépôts de nickel sans pile. — Santé publique : La peste d'Astrakan. — Précédents. — La peste à Astrakan au commencement du siècle. — Conclusions.

La science aidant, il faut s'attendre à voir se réaliser peu à peu les rêves que l'on n'eût pas manqué de mettre autrefois sur le compte d'une imagination malade. Voici aujourd'hui que l'on commence à traiter les dents à domicile. On les arrache, on les emporte, on les nettoie, on leur enlève leur partie malade ; puis on les remet tranquillement à leur place. Trois physiologistes de l'Ecole française, MM. les docteurs Magitot, Pietkiewiez et Th. David viennent de signaler plusieurs exemples de ces opérations originales. Ce n'est certes pas d'aujourd'hui que l'on s'est aperçu qu'une dent peut être arrachée et replantée avec succès. Hippocrate lui-même le laisse à entendre, mais il faut remonter à l'époque moderne pour voir un médecin tenter pareille opération.

En 1820, le docteur Delabarre arracha une dent à une de ses malades. La dent n'était atteinte qu'à la racine; la partie visible était blanche et d'un émail excellent. Quel dommage de perdre cette jolie petite dent! Le docteur Delabarre eut une idée hardie. Il coupa la racine un peu gâtée, puis remit la dent en place. La dent reprit et elle a fait longtemps excellente figure dans la bouche de M[me] X.

Il faut attendre jusqu'en 1858 pour voir hasarder la même opération. Le docteur Alquié la pratiqua avec succès à Montpellier. Aujourd'hui en Amérique et un peu partout la méthode est devenue courante.

A vrai dire, elle n'a rien qui puisse surprendre les personnes familiarisées avec la physiologie. Une dent n'est pas un corps inerte, elle vit, se développe et s'entretient. Aussi elle se trouve pour être réimplantée absolument dans les conditions des parties constitutives de notre individu, que l'on parvient à greffer sur d'autres parties. On transplante ainsi certains organes sur d'autres. On sait bien que les chirurgiens ont eu souvent l'occasion de remettre en place un bout de nez, une portion de mâchoire, un peu de peau arrachée au front. On greffe avec succès des ergots sur la tête des coqs, des queues sur le museau des rats; on a fabriqué aussi les fameux rats à trompe. L'important pour que l'opération réussisse, c'est qu'on ne laisse pas la partie enlevée mourir. Ainsi, une dent arrachée conserve sa vitalité pendant près d'une heure. Il faut donc la traiter rapidement de façon à la réimplanter à très-bref délai. Autrement la dent ne reprendrait pas racine.

On a quelquefois, en Algérie surtout, utilisé des dents mortes pour en faire des rateliers. Les dents véritables ainsi replacées dans la bouche n'ont aucune durée. Une fois mortes, elles sont attaquées par les sucs de la salive et se détruisent en quelques mois. La vitalité de la dent en pleine santé l'empêche au contraire d'être décomposée par les acides des liquides introduits dans l'organisme.

Les opérations réalisées dans ces derniers temps par des médecins sont vraiment curieuses. Une malade se présente avec une dent cariée à la mâchoire supérieure, par exemple, dent perdue qu'il faut enlever. La même malade porte à la mâchoire inférieure une autre dent saine, mais mal placée, surnuméraire en quelque sorte et qu'il faut arracher pour faire place aux voisines. On enlève les deux dents, on jette la dent cariée, on prend la dent saine, on la taille, on la rogne, on la façonne jusqu'à ce qu'elle puisse s'adapter à la place laissée par la dent malade; on l'assujettit par un petit appareil et dix jours après la dent a pris racine; la substitution est parfaite. M. le docteur Pietkiewiez a ainsi remis à neuf, il a quelques jours, la mâchoire d'une jeune femme de vingt-six ans.

M. Magitot en est à sa soixante-deuxième opération de greffe dentaire. Chaque fois il a enlevé la dent, l'a traitée à l'aise et l'a réimplantée. Sur 62 opérations 57 ont réussi. C'est une jolie proportion de 92 %. M. Th. David de son côté signale 22 succès et 1 seul insuccès. On pourra donc changer ses dents de place, mettre en évidence les plus blanches et reléguer dans un coin les moins belles. Ce déménagement se fait généralement avec succès. Il est regrettable qu'aucune espèce zoologique ne puisse nous fournir des dents au moins analogues aux nôtres. On opérerait des transplantations heureuses; on emprunterait des dents à son chien, à son chat et on se les approprierait peu à peu, sans rien dire, ce qui ne serait pas moral, mais se ferait! hélas,

encore quelquefois. M. David n'en propose pas moins de remplacer les racines condamnées à disparaître par des racines saines empruntées aux animaux et qui serviraient de base solide pour l'application des dents artificielles.

La transplantation humaine ne saurait être préconisée; c'est déjà bien assez que l'on fasse commerce de ses cheveux, sans aller jusqu'à vendre ses dents. Cependant il est des cas où une dent surnuméraire enlevée pourra être utilisée et transplantée sur un autre sujet. Aussi, n'y aurait-il rien de surprenant à voir apparaître quelque jour dans les annonces anglaises, ces renseignements caractéristiques : « Dent à vendre. Dent à échanger. Canine à troquer contre une incisive. Troisième molaire d'en bas vaccante. On demande une dent de sagesse, etc. » Oh! le progrès !

La chirurgie sous cloche ! C'est encore un progrès qui date d'hier. Un des plus beaux problèmes que puisse se proposer l'homme, c'est de supprimer la douleur. On s'est déjà beaucoup approché du but avec l'éther, le chloroforme et le protoxyde d'azote, malheureusement, on a eu des accidents mortels à déplorer. Aussi cherche-t-on un succédané de ces anesthésiques plus efficace et plus inoffensif. M. Paul Bert a récemment indiqué un nouveau mode opératoire qui pourrait bien donner satisfaction aux chirurgiens. On parviendrait en effet à rendre le patient, non-seulement insensible, mais on lui procurerait même des rêves agréables pendant l'opération.

Il existe un gaz bien connu de tout le monde aujourd'hui, le protoxyde d'azote qui, respiré à certaines doses, détermine l'insensibilité. C'est Humphry-Davy qui découvrit, à la fin du siècle dernier, ses propriétés anesthésiques. Ce gaz, introduit dans le sang, produit une certaine sensation d'ivresse analogue à celle du haschich, et qui lui a fait donner le nom de *gaz hilariant*. Après quelques aspirations, le sujet perd connaissance, et au réveil il avoue qu'il a fait des rêves agréables. Les dentistes américains se servent depuis longtemps déjà du protoxyde d'azote pour obtenir l'insensibilité pendant l'extraction des dents. A Paris, on l'emploie aussi, bien que son administration ne soit pas dépourvue de danger. L'anesthésie est de courte durée avec ce gaz, parce que si l'on persistait à le faire respirer, on produirait l'asphyxie. Si l'on est parvenu à pratiquer des opérations de longue haleine avec cet anesthésique, c'est que l'on s'astreint à s'en servir par périodes très-courtes et très-répétées, avec intervalles de retour à la sensibilité.

Il faudrait pouvoir faire agir simultanément sur le sang, le protoxyde d'azote qui anesthésie et l'air qui empêche l'asphyxie. M. Paul Bert a tenté des essais dans cette direction. Il a constaté que pour qu'il

y ait production d'insensibilité, il est indispensable que la tension du gaz dans le sang soit au moins d'une atmosphère. Il a naturellement pensé qu'en introduisant le protoxyde d'azote dans l'économie, sous une pression convenable, et en y mélangeant en même temps de l'oxygène, il déterminerait l'anesthésie et éviterait l'asphyxie. Des animaux furent soumis sous cloche à cette atmosphère comprimée de protoxyde d'azote et d'oxygène, et l'expérience confirma les vues de M. Bert. Des oiseaux ont pu perdre la sensibilité et la reprendre sans accident après quarante-huit heures de séjour dans le mélange anesthésique.

Le professeur de la Sorbonne prépare un mélange de quatre-vingt-cinq parties de protoxyde d'azote et de quinze parties d'oxygène dans une poche en caoutchouc. Puis il s'enferme avec le patient dans une cloche au sein de laquelle est comprimé l'air à une pression de quinze à vingt centimètres de mercure. A l'aide d'une muselière, on fait pénétrer le mélange dans les voies respiratoires du malade. L'anesthésie est complète et peut durer plus d'une heure sans le moindre danger.

Le nouveau procédé a été expérimenté ces jours-ci. Une première opération d'ongle incarné a été tentée sur une jeune fille de vingt ans. On s'est servi des grandes cloches à air comprimé de l'établissement aérothérapique du boulevard Malesherbes. M. Paul Bert assistait à l'opération. M. Preterre administra le mélange. La malade s'est endormie paisiblement. Le chirurgien extirpa l'ongle sans que le sujet fasse le plus petit mouvement. En moins d'une heure, tout était fini. La patiente se réveilla tranquillement et put marcher immédiatement après la sortie de la cloche.

Ce rapide retour à l'état normal, si différent de ce que l'on observe dans l'anesthésie au chloroforme, tient à ce que le protoxyde d'azote ne se combine pas avec le sang comme le chloroforme; il reste simplement dissous pendant qu'on l'introduit et s'échappe ensuite sans difficulté. Aussi, l'inhalation terminée, le sujet revient immédiatement à lui-même. Il est vraisemblable, par conséquent, que la nouvelle méthode rendra de véritables services. Il est vrai que la chirurgie sous cloche nécessite des appareils dispendieux que l'on n'a pas toujours sous la main. On peut espérer cependant que l'on parviendra à simplifier le mode opératoire, et à faire respirer le mélange anesthésiant à une pression suffisante, sans avoir besoin d'enfermer le malade, le chirurgien et ses aides, dans une cloche à air comprimé.

On ne saurait trop recommander aux propriétaires la surveillance attentive des planchers qui avoisinent les bouches de calorifère. M. Cosson, de l'Académie des sciences, a vu, à deux années de distance, les mêmes lames de parquet s'enflammer à côté d'une bouche de chaleur de son laboratoire. Le plancher prit feu une première fois; on remplaça

le bois par une plaque de marbre, et néanmoins l'inflammation s'est encore produite tout autour du marbre. Ce phénomène serait difficile à expliquer, si l'on ne pouvait invoquer des cas semblables de combustion spontanée, car l'air qui s'échappe des bouches de calorifère ne dépasse guère 50 à 60°, à moins de circonstances exceptionnelles, et il faut plus de 200° pour carboniser le bois superficiellement. Mais voici ce qui survient.

A la longue, le bois constamment chauffé se dessèche, et à température relativement basse, change de structure. Ses pores se dilatent et comme tous les corps très-poreux, le bois acquiert la propriété d'absorber rapidement l'oxygène de l'air. Cette condensation d'oxygène élève la température. Le bois se carbonise lentement, prend un peu la constitution du lignite et peut instantanément s'enflammer comme les substances avides d'oxygène, comme la houille, comme les chiffons tachés d'huile, qui ont si souvent occasionné des incendies dans les théâtres. M. Dumas rappelait à cette occasion le fait suivant dont il a été témoin dans l'atelier d'un peintre. L'artiste venait de frotter vivement une toile avec un tampon de linge imbibé d'huile. Au moment où il jeta loin de lui le tampon, on le vit prendre feu brusquement au milieu de l'air et retomber en flammes dans l'atelier.

Ces effets de combustion spontanée sont aujourd'hui bien connus. La fonte elle-même, les vieux boulets qui ont séjourné dans l'eau acquièrent des propriétés pyrophoriques. L'eau a oxydé le métal; elle l'a rendu poreux et apte à absorber rapidement l'oxygène de l'air. Les canons en fonte retirés de la mer après une submersion séculaire s'échauffent spontanément et la température peut s'élever jusqu'à l'incandescence.

Il y a donc lieu de se défier des corps poreux en général, et en particulier des lames de parquet qui avoisinent les bouches de calorifère, alors même que la température de l'air distribué dans la pièce, reste à une température relativement basse. Il existe du reste un remède préservatif assez simple qui consiste à rendre les bois incombustibles avec une dissolution de silicate de soude dans le zone d'action des bouches de calorifère.

Un nouveau tour de passe-passe de la chimie!

Il y a quelques années, deux élèves de M. Hofmann, MM. Tiemann et Harmann, découvrirent qu'en traitant convenablement le suc du pin, on pouvait en extraire le principe odorant de la vanille. Cette découverte a donné lieu à une nouvelle industrie dont chacun a pu admirer les beaux spécimens à l'Exposition. On retire maintenant du goudron de pin, la vanilline et nous n'avons plus besoin d'aller demander la vanille à l'Amérique centrale et aux Antilles. La chimie qui nous avait déjà

doté de l'alizarine, le principe colorant de la garance, nous a enrichi d'une autre matière organique fabriquée aussi de toutes pièces et qui a bien sa valeur commerciale :

Un chimiste français M. Eugène Serullat, a trouvé dernièrement un tout autre procédé de fabrication de la vanilline. M. Serullat va chercher la vanilline... dans l'avoine !

Le péricarpe de l'avoine renferme un principe immédiat très-soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool. M. Serullat le désigne sous le nom d'*Avénéine*. On isole ce corps en traitant par des méthodes simples, le son d'avoine, résidu industriel de la fabrication du gruau ; puis on l'oxyde par un procédé usité pour la plupart des transformations analogues. Le résultat de l'oxydation est le parfum caractéristique de la vanille. L'avoine remplaçant la vanille ! qui l'aurait jamais soupçonné ?

Mentionnons encore une autre application originale de la chimie. MM. Savigny et Collineau sont parvenus bien simplement à produire des couleurs inoffensives... avec le chou ! On peut retirer du chou rouge ou du brocoli plusieurs couleurs utilisables dans la peinture, dans l'impression et la teinture.

La nouvelle substance colorante est d'une innocuité absolue ; les auteurs l'ont nommée *cauline*, de *caulis* chou. On l'extrait des feuilles du chou rouge ; on enlève l'intérieur du chou et les nervures des feuilles. On coupe ces feuilles en petits morceaux que l'on projette dans l'eau bouillante, en observant approximativement la proportion de 1500 gr. de feuilles de chou pour 3 litres d'eau. On laisse macérer l'infusion environ vingt-quatre heures ; puis on retire les feuilles et on leur fait subir une pression pour en extraire le jus, qu'on mélange avec le liquide infusé. La liqueur ainsi obtenue est d'un bleu violacé, c'est la *cauline*. Elle forme la base d'une série de dérivés qui constituent des précipités diversement colorés. Par exemple, on obtient la *barucauline* en introduisant 2 grammes de baryte dans 500 grammes de cauline à froid. La teinture est *vert clair*. On obtient une couleur vert bleu la *chlorocalcicauline* en introduisant 100 grammes de chlorure de calcium anhydre dans 500 grammes de cauline ; une couleur faux bronze, le *mango cauline*, en introduisant 100 grammes de chlorure de manganèse et 5 grammes de baryte dans 500 grammes de cauline. Une couleur bleu d'outre mer la *zinco carbocauline* en jetant 40 grammes de chlorure de zinc et 25 grammes de carbonate de soude dans 500 grammes de cauline, De même une couleur violette la *chlorostannocauline* à l'aide de 100 grammes de chlorure stanneux introduit dans 500 grammes de cauline, etc.

Il est de grande mode aujourd'hui de nickeliser le fer, l'acier, etc. On évite ainsi la rouille et les objets prennent un poli brillant blanc mat qui rappelle l'argent. L'opération de nickelage se fait par la méthode galvanoplastique. L'objet est plongé dans un bain et la pile porte le nickel sur le métal à recouvrir. On vient d'expérimenter avec succès un autre procédé qui permet d'éviter l'emploi de la pile. Comme il est facile à appliquer, nous croyons bon de l'indiquer en quelques mots.

Dans une solution de chlorure de zinc à 5 ou 10 pour 100, on dissout un sel de nickel de manière à obtenir la coloration ordinaires des bains de nickel. Les objets très-proprement décapés sont plongés pendant une demi-heure ou une heure dans le liquide. On voit le dépôt se constituer rapidement. Il n'y a plus qu'à retirer l'objet quand on pense que l'épaisseur du dépôt est convenable. On passe au polissoir et l'opération est terminée.

La peste a fait son apparition en Russie, province d'Astrakan. On a mis quelque mauvaise volonté à la reconnaître ; ce n'est qu'après de longues discussions que la majorité a fini par admettre que l'épidémie d'Astrakan était bien due au fléau. On a pris immédiatement, en Russie, des mesures énergiques pour combattre le mal, et tout autour de la Russie, on a établi des quarantaines. A Marseille même on a accumulé les précautions les plus sévères. Nous n'examinerons pas ici, après tant d'autres, la question de l'efficacité des cordons sanitaires et des quarantaines. On a bien fait de pousser l'énergie en Russie jusqu'à détruire par le feu les villages contaminés, les vêtements, etc. On a été un peu vite en ce qui concerne Marseille. Nous ne sommes pas menacés tant que l'épidémie ne franchira pas ses frontières actuelles, et notre commerce n'a pas besoin, en ce moment surtout, de nouvelles entraves. Depuis dix ans la peste règne en Perse; nous avons des relations fréquentes avec Trébizonde et, cependant, on n'avait pris, jusqu'ici, aucune précaution. Mais laissons ces détails; nous voudrions seulement montrer en quelques lignes que l'épidémie actuelle a eu des précédents aux mêmes points, à plusieurs reprises. Ce n'est pas une première invasion comme on paraît trop généralement l'admettre, c'est un réveil après de longues années de sommeil ! Autrefois, dans les précédentes épidémies qui ont sévi sur le territoire d'Astrakan, la peste est restée confinée dans la région avec quelques poussées en Turquie, elle n'a pas été au-delà. Nous ne voyons pas pourquoi, avec les précautions qui sont prises aujourd'hui, la situation deviendrait plus grave à notre époque qu'au commencement du siècle. La peste est, en ce moment, absolument confinée dans ses anciens quartiers. C'est ce que l'on n'a pas assez dit.

A-t-on oublié la peste de Géorgie qui apparut en 1798, et qui, après

quatre ans de répit se montra de nouveau de 1802 à 1804. Elle atteignit Mordok, Georgievok; elle ravagea la petite Kabarda, le pays des Ingouches et s'étendit jusqu'à Astrakan. Deux fois en deux ans, elle y fit des ravages. Au printemps de 1808, elle disparaît du Caucase et se montre sur les Vogaïs et les Abases jusqu'à Saratof. En 1809, on la trouve à l'embouchure du Terek, dans la mer Caspienne. De 1814 à 1818, elle va et vient sans cesse en Géorgie et passe avec intensité sur le sud de la Russie jusqu'à Stavropol. Pendant dix-huit ans, la peste règna presque sans interruption dans les provinces du Caucase avec transmission et cheminement de Géorgie en Turquie et inversement.

Par conséquent la situation atuelle n'a rien de bien neuf; elle s'est souvent présentée. On verra la peste irradier encore cette fois comme déjà dans un rayon plus ou moins vaste, la maladie voyager et s'éteindre dans chaque foyer pendant les grandes chaleurs de l'été. Il n'y a donc en ce moment aucune raison pour venir jeter le trouble dans les esprits et pousser ce cri d'alarme qui a ému les populations les plus impressionnables : « La peste est en Europe ! » Non. La peste règne en 1879 comme elle a régné, pendant dix-huit ans, dans les mêmes régions de la Russie méridionale.

Henri de Parville.

MÉLANGES

DAVID D'ANGERS

SA VIE, SON ŒUVRE, SES ÉCRITS ET SES CONTEMPORAINS.

Par M. Henry Jouin, secrétaire de la Commission de l'Inventaire général des richesses d'art de la France. Chez Plon, 1878.

Etrange génie que celui de David d'Angers ! Sans les belles recherches et la grande étude de M. Jouin, on risquerait fort de ne le pas comprendre. Cette conception emphatique, froide, plus littéraire que naturelle du beau, qui est le caractère de l'art français au commencement de ce siècle, est assez mal jugée de nos jours. Absolument, en effet, et théoriquement il peut y avoir beaucoup à dire contre le génie de David. Mais historiquement quelle justice ne doit-on pas rendre aux maîtres qui ont, au début de ce siècle, réagi contre les corruptions du goût? Lisez dans la belle étude de M. Henry Jouin, le récit des premières années de David, et admirez quel effort, quelle fermeté il a fallu à cet esprit pour se garder de tant de mauvaises influences, et acquérir par l'étude personnelle plus que par les leçons d'un maître ces hautes qualités dont on ne pourrait méconnaître la valeur. Le père de David était un sculpteur sur bois, fils lui-même d'un jardinier des environs de Paris, et qui, par hasard, s'était établi à Angers. Né en 1788, David assista tout jeune aux scènes de la Révolution ; son père servait dans les armées républicaines envoyées contre les Vendéens. La discipline de ces corps improvisés, n'ayant rien de rigoureux, le père faisait campagne avec son enfant. David raconta plus tard les dangers qu'il courut dans les bivouacs ; les tragédies auxquelles il assista. Privé de toute instruction et de toute éducation religieuse, l'enfant fut élevé dans l'amour de cette patrie abstraite, dont la Révolution substitua dans les âmes l'image à celle de la vieille France, personnifiée et vivante dans le roi. A défaut de la foi chrétienne, l'âme de David eût dans le culte du beau, un secours contre les tentations de la jeunesse. Rien ne ressemble moins que la jeunesse de David à celle des Flandrin, par exemple, à ces vertueuses et pures retraites toutes remplies de travail et de prières, dans lesquelles les jeunes Lyonnais se préparaient au service de l'art le plus élevé, et cependant la vie de David dans ces premières heures n'a rien d'indigne et de coupable. Les ateliers ne sont pas encore trop gâtés, et il n'est pas encore admis que les mœurs de la « bohême » soient nécessaires à qui veut être un grand peintre et un grand sculpteur. M. Jouin raconte avec beaucoup de charme les débuts de David d'Angers. Il le suit à Rome, où le jeune Angevin passa trois ans, de 1812 à 1815. Canova et Thorvaldsen étaient alors dans toute la faveur du public. David d'Angers visita leurs ateliers, écouta leurs leçons, reçut leurs conseils, chercha leurs procédés, mais sans que leur exemple gênât son indépendance. Revenu en 1815 à Paris, David n'y resta que peu de temps ; il se rendit à Londres. Canova, envoyé en France par Pie VII pour redemander à Louis XVIII une partie des œuvres d'art que Napoléon avait enlevées à Rome, avait été averti par Visconti de l'importance qu'avaient pour l'art les marbres du Parthénon, apportés en Angleterre par lord Elgin. Canova s'était rendu à

Londres, et en avait rapporté un souvenir ineffaçable. Il en parla à David, et le décida à aller demander à Flaxman de l'introduire auprès des chefs-d'œuvre exposés alors à Burlington-House. L'étude, pleine d'une émotion admirative, que David d'Angers fit des incomparables morceaux de Phidias, devait avoir sur le talent du jeune statuaire une décisive influence. Ce fut pendant ce voyage en Angleterre que David, ayant reçu la demande d'un monument commémoratif de la bataille de Waterloo, répondit brusquement : « Je me couperais plutôt le pouce. » Ce patriotisme fut récompensé; à peine de retour à Paris, David d'Angers reçut du gouvernement de Louis XVIII une commande fort honorable. On lui demandait une statue du *Grand Condé*, destinée à figurer dans l'ornementation du pont Louis XVI (aujourd'hui pont de la Concorde). Au printemps de 1817, le modèle de cette statue figurait au Salon. Il valut au jeune sculpteur d'unanimes applaudissements. M. Jouin analyse avec une grande sûreté de goût les caractères du talent dont cette première œuvre donnait déjà la mesure. Ce talent se développa avec les années. David d'Angers, dans le monument de Bonchamps, dans celui de Fénelon, et dans les bustes fort remarquables de La Réveillière-Lepeaux et de Lacépède, montra les qualités élevées, originales, d'un maître. Elu membre de l'Académie des Beaux-Arts, décoré par Charles X dans une occasion tout à fait solennelle, nommé professeur à l'école des Beaux-Arts, David était à la fin de la Restauration à l'apogée de sa fortune, et dans le moment le plus heureux peut-être de son talent. Quelque lié qu'il fût avec les hommes de l'opposition, le gouvernement, ne tenant compte que de son art, le comblait de faveurs, et il jouissait près du public d'une popularité due à la fois au prestige très-légitime de son mérite et au choix de certains sujets agréables à cette partie de la société française, qui accordait, alors déjà, ou refusait, selon ses caprices, la réputation aux artistes.

Peut-être M. Jouin a-t-il, en racontant la vie de David d'Angers, trop pardonné à l'homme en faveur de l'artiste. L'intelligence de l'éminent statuaire, si large sur certains points, était sur d'autres singulièrement étroite. Cette ferme volonté qui avait préservé le jeune homme des défaillances coupables ne le garda pas des sollicitations des hommes de parti. Qui de nous a oublié que, sous le second empire, les obsèques civiles de M. David d'Angers ouvrirent la série, hélas, trop longue, de ces démonstrations irréligieuses, si indignes d'une société chrétienne? Tout en condamnant très-nettement ce qui est condamnable, M. Jouin s'est efforcé d'atténuer la faute, en citant de David d'Angers maintes paroles délicates et d'une beauté supérieure, mais n'est-ce pas un peu exagérer que d'y chercher une marque vraiment religieuse? Pour connaître d'une manière complète David d'Angers, c'est surtout le second volume de l'ouvrage de M. Jouin qu'il faut consulter. Il renferme un nombre considérable de morceaux littéraires, de correspondances, de pensées qui, conservés par la famille de David d'Angers, méritaient vraiment d'être publiés. Pour l'histoire de l'art, comme pour la biographie du maître étudié par M. Jouin, il y a là des renseignements du plus haut intérêt. Ainsi les lettrés ne devront pas à M. Jouin moins de reconnaissance que les artistes, et son ouvrage, que les lecteurs du *Correspondant* connaissent déjà par quelques extraits, se recommande à plus d'un titre au suffrage des gens de goût. F. B.

QUINZAINE POLITIQUE

10 mars 1879.

Le spectacle que nous donne, dans son essai souverain et libre, la République gouvernée par les républicains, continue de justifier les craintes de ceux qui ont, comme nous, toujours cru que ce gouvernement, avec les traditions et les passions de ses partis, serait fatalement, pour une troisième fois, un pouvoir désorganisateur, puis un régime anarchique. Les conservateurs l'ont cent fois dit et prédit, depuis sept ans ; mais c'était hélas ! à une nation, ou plutôt à une foule, qui ne voulait ni entendre, ni se souvenir, ni prévoir. Aujourd'hui la réalité commence à instruire ces aveugles et ces sourds, du moins ceux à qui le fanatisme républicain n'a complétement fermé ni les yeux ni les oreilles. Car, sous peine de nier l'évidence même de ces faits à la précaire expérience desquels on a confié la destinée de la France, il faut bien avouer que tout, dans « l'ère nouvelle, » est de plus en plus illusoire, triste, trouble et inquiétant. Deux mois se sont écoulés depuis que la gauche a pris possession du Sénat, un peu plus d'un mois depuis qu'elle s'est établie dans la présidence de la République ; et toute cette période, où la paix et la prospérité devaient, au dire des oracles, régner aussitôt et comme par enchantement, n'a été qu'une crise continuelle. En quinze jours, nous venons de compter un scandale qui discrédite le ministre des finances à la Bourse, la chute du ministre de l'intérieur à Versailles et la démission du préfet de police : trois événements qui ébranlent le gouvernement et qui remuent la majorité ; trois accidents qui touchent à quelques-uns de ces intérêts généraux que la République avait eu, jusqu'à présent, l'art de ne pas émouvoir encore. Que sera-ce avec le temps, si, dans ce train des choses, cette progression s'accélère et si cette logique multiplie ses effets ?

Il a été curieux de voir quelles espérances, quelles revendications avaient surgi parmi les restes et les débris de la Commune, à l'avènement de M. Jules Grévy, avènement qu'on saluait comme l'au-

rore de la « vraie République ». Il n'est pas moins curieux de constater que les songes et les utopies de 1848, fantômes qu'on croyait jadis disparus pour jamais dans l'ombre de l'histoire, se réveillent et réclament l'attention de la République. Le 24 février, M. Louis Blanc a célébré l'anniversaire révolutionnaire de 1848 avec plus de pompe et de hardiesse qu'antérieurement. Rien de plus significatif que son discours : la doctrine du parti républicain, du moins celle de la secte orgueilleuse qui en forme les prophètes et les philosophes, y est tout entière, avec ses cris provoquants, sa prédication malfaisante, ses arguments creux et ses aveux involontaires. « Toutes les révolutions dans le monde ont été faites par le peuple. Combien pour le peuple? » a dit M. Louis Blanc en soupirant. Certes, si M. Louis Blanc veut ainsi démontrer que le peuple est l'artisan de toutes les révolutions, mais qu'il n'y gagne rien, ce n'est pas nous qui contesterons cette vérité. Oui, toutes nos révolutions l'attestent : quelques déclamateurs, certains tribuns ambitieux, des chimériques illuminés, comme M. Louis Blanc lui-même et ses amis, poussent le peuple aux barricades : vaincu, il les voit fuir ; victorieux, il les voit se partager les emplois et les dignités. Lui, on le tue, on le déporte, ou bien il reste accablé de misères encore plus lourdes qu'auparavant. Il a perdu, ici la vie, là sa liberté ou son pain. Non-seulement il n'a tiré de son sang versé aucun profit, mais il a été la victime du combat qu'il a livré. Et pourquoi ? parce qu'il s'est laissé mener par des mots sonores dont la vague promesse flattait son imagination, mais qu'il n'avait eu le soin ni de définir exactement ni de comprendre au juste. Or, combien de mots de ce genre parmi ceux qui retentissent aujourd'hui dans le programme des radicaux ?

Ecoutez M. Louis Blanc : il affirme que « le prolétariat » finira pour les ouvriers, quand la loi sera devenue l'application précise de « cette devise immortelle : liberté, égalité, fraternité. » Eh bien! quel est-il donc, le secret divin de ces mots qui doivent opérer une telle transformation sociale? M. Louis Blanc pense, sans doute, l'avoir enseigné par ces phrases, les unes vides de sens, les autres inintelligibles : « La liberté, c'est-à-dire non-seulement le droit, mais encore la faculté de développer ses pouvoirs sous la sauvegarde de la loi. — L'égalité, qui consiste dans l'égal développement de facultés inégales. — La fraternité, qui est l'expression poétique de cette solidarité qui fait de la société une grande famille. — » Mais quelles réformes, quels règlements, quelles lois accompliront les bienfaits annoncés dans la formule mystique que M. Louis Blanc déploie, avec ce solennel verbiage, devant l'esprit du peuple, il se garde bien de les indiquer : depuis huit ans qu'il a la tribune de nos

assemblées pour divulguer son secret, pour proposer les moyens de convertir la République en une société bienheureuse, M. Louis Blanc s'est tû ; il lui suffit, pour sa popularité, de jeter de temps en temps aux échos des banquets et des clubs « l'immortelle devise ». M. Louis Blanc se réserve-t-il l'honneur de fournir bientôt des explications et d'apporter ses projets dans un « parlement du travail » comme celui qu'il présidait au Luxembourg, en 1848?... En attendant, les gens de bon sens n'auront retenu de son discours qu'une déclaration : c'est que les favoris de la multitude, les révolutionnaires qui l'entraînent, les protecteurs qui la captent, les Rienzi, les Mazaniello, les Cromwell et les Bonaparte, que M. Louis Blanc cite en oubliant vingt autres, les Cléon, les Pausanias, les Gracques, les Marius, les Sylla, les Danton, les Robespierre, les..... finissent tous par s'ériger en dictateurs et par constituer la République en tyrannie. Mais quoi ! est-ce à cet avenir que, par la bouche de M. Louis Blanc, le gouvernement républicain dévoue la France? Et quelle confession pourrait être plus mélancolique, quelle prédiction plus cruelle?

Dans l'intérêt de cette troisième république que M. Thiers, en la créant de si peu et presque de rien, a condamnée à être conservatrice ou à n'être pas, il fallait laisser dans l'oubli la Révolution de 1848, il fallait surtout abolir l'odieuse mémoire de la Commune : tel était, il y a sept ans, le sentiment presque unanime de la gauche. Eh bien ! voici que, non contente de glorifier les efforts désordonnés et les rêves tumultuaires de la malheureuse République de 1848, la gauche pardonne aux monstrueux forfaits de la Commune ; et certes, à ce changement d'opinions on peut mesurer la rapidité avec laquelle l'idéal de la République redevient ce qu'il a été aux époques néfastes qu'on se rappelle, ce qu'il est si naturellement et ce qu'il sera toujours en France. L'amnistie partielle que le Sénat, à son tour, vient d'accorder à la Commune n'est point un acte de clémence où la République aura simplement montré sa force et sa magnanimité ; c'est un acte de faiblesse où les républicains ont uniquement montré leur impuissance et leur fièvre. La majorité de la gauche, au Sénat et peut-être à la Chambre, reconnaissait dans sa conscience que cette amnistie était illogique et impolitique à la fois. Illogique en droit, puisque cette grâce qui amnistie est en jurisprudence une nouveauté propre à confondre toutes les notions du juge et du législateur : M. Clément l'a supérieurement démontré au Sénat, et M. Bérenger lui-même l'a déclaré catégoriquement, avec quelque dédain malséant qu'il lui plût de partager l'avis des conservateurs et de subir leur approbation. Illogique en fait, l'amnistie restitue leurs titres de citoyens à des hommes dont le crime a été un double attentat contre la patrie et la société, et dont la faute, M. Le Royer l'a dit

assez haut, est inexpiable devant l'histoire. Mais l'amnistie n'est pas moins impolitique : elle apporte un renfort au parti radical, dans le moment même où ses revendications s'accroissent et deviennent dangereuses au gouvernement; elle ramène dans Paris une bande de révolutionnaires aigris, furieux, éhontés, avides de se venger et qui s'évertueront dès le premier jour à ressaisir la faveur du populaire ; ce sera donc pour le ministère et pour la gauche un embarras inquiétant, M. de Marcère l'avouait dans son dernier discours. Et pourquoi le gouvernement a-t-il commis une erreur qu'il lui était si impossible de se dissimuler? Parce qu'il a cru que par cette concession il se concilierait les radicaux. Et pourquoi, de son côté, la majorité républicaine du Sénat et de la Chambre a-t-elle laissé commettre au gouvernement cette erreur? Parce qu'elle était pusillanime et complaisante comme lui pour ce parti radical dont elle a peur sans oser lui résister. Ils ont été douze, dans la Chambre et au Sénat, ceux des républicains prétendus conservateurs qui ont eu le courage de voter contre l'amnistie partielle! Encore si cette bonne volonté molle et timide des républicains apaisait pour un temps l'avidité des radicaux. Mais non. Dès le lendemain, les journalistes du parti radical, les amis de la Commune juraient qu'ils réclameraient sans trêve ni merci la libération de tous les condamnés qui restent à Nouméa ou par delà nos frontières ; et déjà, des images qui s'étalent dans toute la France, représentent la République, coiffée du bonnet phrygien et vêtue d'une écharpe rouge, ouvrant les portes de Paris à une cohue triomphale de tous les chefs et soldats de la Commune encore proscrits; déjà, on promet des ovations à ces martyrs et à ces héros d'un grand désespoir républicain et patriotique...

Comme si ce n'était pas assez de ces présages alarmants, et comme si la fatalité de la République avait voulu qu'en un règne de deux mois à peine elle fît essayer et éprouver au pays tous les genres de crise l'un après l'autre, la Bourse a eu sa crise, elle aussi, par la faute du gouvernement et de la gauche : crise où l'agiotage a joué avec la fortune de tout un monde de travailleurs honnêtes et confiants qui ne vivent que de leur économie. Pendant cinq jours, des spéculateurs, favorisés par le silence de M. Léon Say et encouragés par les dispositions de la Commission du budget, ont dépouillé impunément ces petits rentiers qu'on a effrayés en leur annonçant la conversion prochaine du 5 0/0. Le 11 février, M. Léon Say, interrogé à la Chambre par M. Sourigues, répond, contrairement aux desseins que, depuis trois ans, il a conçus, on le sait : « Quant à la conversion, je ne saurais avoir une opinion sur la forme avant d'en avoir une sur le fond, c'est-à-dire sur l'opportunité. Or, je me garderai bien d'apporter ici une opinion à ce sujet, car si j'en avais une,

ce serait un secret; mais je n'ai pas de secret pour cette excellente raison que je n'ai point d'opinion à cet égard. » Mais la Commission du budget est nommée : dans les bureaux de la Chambre, les élus de la gauche ont à l'envi proclamé la nécessité d'opérer la conversion. La nouvelle en court immédiatement à la Bourse. Plus de doute : la majorité est décidée à la conversion, et le ministre des finances, qui la souhaite également, y prêtera les mains. On vend. La panique est parmi les rentiers. En vingt-quatre heures on jette à la Bourse des titres valant plus de 90 millions. Financiers et traitants crient de toutes parts à la baisse : la rente diminue de 1 franc, même de 2 francs, à chaque marché. C'est un trafic effréné. Tout à coup, une note affichée tardivement à la Bourse par le syndic des agents de change apprend au public que la conversion n'est nullement méditée ni préparée par le gouvernement, et, le soir, les journaux racontent que M. Léon Say est venu déclarer à la Commission du budget, muette et docile en cette circonstance, « qu'étant donnée la situation économique, industrielle et commerciale du pays, le gouvernement ne songeait pas à convertir la rente. » Cinq jours durant la spéculation s'était exercée librement, cyniquement, odieusement, aux dépens des rentiers et pour le déshonneur de l'Etat; jamais les gens de finance n'avaient si fructueusement pratiqué la maxime anglaise : « Le temps, c'est l'argent. » Et, quand une seule parole de M. Léon Say aurait pu préserver les rentiers d'une épouvante qui en a ruiné à demi un trop grand nombre, quand une seule parole eût épargné à la France la honte de ce dévergondage financier, M. Léon Say a omis cinq jours de prononcer cette parole !...

Le scandale a été profond, et M. Anisson-Duperron en a demandé un juste compte à M. Léon Say. Il est regrettable pour le ministre des finances qu'en guise de réponse, il ait seulement affirmé ce qu'on ne lui contestait pas, le droit qu'a le gouvernement de faire la conversion de la rente par sa propre initiative, à l'époque où il juge cette opération opportune et utile. Ce qu'il fallait dire, c'est comment et pourquoi le gouvernement qui n'avait pas « d'opinion » à ce sujet, le 11 février, s'en est fait une subitement, le 27, après que, dans l'intervalle, son silence et son inertie ont servi aux profits d'une exploitation ignominieuse qu'il avait sous les yeux et que tout le monde dénonçait. Nous ne sommes pas de ceux qui accueillent volontiers les soupçons et la diffamation; nous ne saurions répéter les insultes qui, dans ce mouvement de l'indignation publique, ont assailli le ministre des finances et atteint autour de lui, dans sa clientèle politique, quelques-uns de ses familiers et de ses collaborateurs. Mais il est impossible de ne pas le constater, les murmures qui se sont élevés ont, d'où qu'ils partent, ébranlé l'autorité de

M. Léon Say dans le Parlement et dans le pays. Parmi les historiens de cette crise, les mieux informés, nous assure-t-on, seront ceux qui raconteront que M. Léon Say, après avoir imaginé le 3 0/0 amortissable pour opérer la conversion du 5 0/0, croyait l'heure propice et avait vu avec plaisir les vœux de la Commission du budget correspondre à son propre dessein; qu'il avait donc laissé, sans intervention aucune, la Bourse et les rentiers commencer cette liquidation; mais que M. Gambetta et même M. Jules Grévy, craignant l'un et l'autre qu'on n'aliénât à la République les esprits de tous ceux que cette réduction de leurs revenus et ce trouble de leur fortune allaient certainement irriter, s'étaient tout à coup interposés, et que M. Léon Say, capitulant, avait alors communiqué à la Commission du budget et à la Bourse son « opinion « nouvelle et son ingénieux avertissement. Il n'en reste pas moins, dans ce mystère, plus d'un doute fâcheux. Pourquoi M. Gambetta, qui était en cette occasion un *Deus ex machinâ* si puissant et si sûr d'être obéi, aurait-il lui-même tant attendu pour contraindre M. Léon Say à clore ainsi le scandale? Et quelle est donc l'énergie, la fermeté, la dignité même d'un ministre des finances qui se laisse donner des mots d'ordre par M. Gambetta ou par son journal comme un agent de change reçoit une commission? Quel crédit mérite un homme d'Etat qui sacrifie, avec une bonne grâce si sceptique et si inconsistante, ce qu'il estime la vérité, son devoir, l'intérêt du pays, à l'amour de son portefeuille? Voilà ce qu'on s'est demandé sans trop de sévérité. Quant à la République, cet acte d'agiotage dont des républicains avaient toute la responsabilité, a nui quelque peu à son honneur : on peut gagner par bien des moyens les suffrages des électeurs; on ne leur prend pas leur argent au cri de : « Vive la République! » Il ne faudrait pas beaucoup de démonstrations comme celle-là pour qu'ils se fissent avec la même promptitude que M. Léon Say une « opinion « qui ne serait plus celle de la gauche.

Ce ministère allait-il se flétrir et s'effeuiller homme par homme? On a pu s'adresser un instant cette question, quand on a vu M. de Marcère tomber de lui-même, comme à l'écart, sans être renversé, à l'heure où les radicaux insinuaient à M. Léon Say que tels devaient être aussi son sort et sa fin. Ce qu'il y a eu de piteux et de pitoyable dans la chute de M. de Marcère est presque sans exemple. Ce ministre qui n'a su que céder, faiblir, s'abaisser, descendre, et que les violents, à qui sa politique s'était dévouée, n'ont eu qu'à toucher pour le jeter à terre, a bien le destin qu'il méritait : nous ne le plaignons pas. Personne n'a fait autant de mal que lui, dans ces dernières années, nous ne dirons pas à tel ou tel parti, à telle ou telle forme de gouvernement, mais au gouvernement lui-même. Le

gouvernement n'était entre ses mains que quelque chose de louche, d'équivoque, de lâche, de faux, qui était indigne de la République comme de la monarchie : ce n'était pas transiger, c'était trahir. M. de Marcère n'appartenait ni à son parti, ni au ministère dont il était membre; il n'appartenait qu'à son ambition de rester ministre, et, pour cette domination, il servait tous les maîtres du jour : il les servait contre le maréchal de Mac-Mahon, contre M. Dufaure, contre son préfet de police, aussi bien que contre tous ces conservateurs dans le camp desquels il avait passé jadis de drapeau en drapeau. Il abandonnait tout le monde; tout le monde l'a abandonné. Quand il a voulu employer du côté de la gauche son art de tout livrer en paraissant tout retenir, la gauche a jugé qu'il retenait trop et ne livrait plus assez : au conseil municipal où il annulait une délibération pour la forme en l'acceptant pour le fond, puis à la préfecture de police qu'il désorganisait au gré des radicaux sans la reconstituer comme ils l'auraient voulu, il avait mécontenté la gauche; et puis, elle n'avait plus besoin de lui. Une accusation de *la Lanterne* qui signalait en lui un « financier » déshonorant l' « homme d'Etat; » une interpellation de M. Clémenceau qui le renvoyait aux tribunaux pour s'y disculper et s'y venger de cette imputation personnelle, mais qui l'appelait à la tribune pour s'y justifier d'une enquête commencée et interrompue contre toutes les règles : ç'a été assez. Pendant trois jours, le public a eu cet étrange spectacle d'un ministre qui cherchait en vain un ami pour lui fournir, en le questionnant dans la Chambre, une occasion de protester contre ses calomniateurs et qui n'a trouvé que M. Lisbonne. Et quelle autre scène que celle où M. de Marcère, pâle, tremblant, éploré, a été frappé comme à coups de hache par les reproches saccadés et implacables de M. Clémenceau, sans qu'un ministre ni un député daignât le secourir! C'est après un mensonge qu'il avait quitté son premier ministère; c'est dans une sorte de mépris universel, devant une diffamation, qu'il se dérobait en quittant le second. Qu'était devenu ce prestige que ses courtisans vantaient en lui, quand, il y a trois semaines, ils l'appelaient « le plus populaire des ministres? » A quoi bon tous les sacrifices qu'il avait faits à la gauche? Ils avaient donc raison, ceux des conservateurs qui lui prédisaient qu'il serait tôt ou tard traîné aux gémonies par ces mêmes radicaux dont il ménageait si humblement toutes les violences?

Les collègues de M. de Marcère ont assisté sans compassion à cette scène : sous leurs yeux on l'a déchiré, puis repoussé du pied; ils sont restés immobiles et silencieux; ils n'ont pas compris sans doute qu'en abandonnant le ministre, ils semblaient livrer l'homme. Peu importe au public, assurément, que le ministère ait si cruelle-

ment délaissé et par conséquent condamné dans M. de Marcère l'individu. Mais ce qui importe, c'est de savoir si, oui ou non, il n'y a plus de solidarité ministérielle et si la responsabilité du ministère peut se séparer et se détacher ainsi par fragments dont la gauche fera successivement tout ce qu'il lui plaira. M. Léon Say sera-t-il frappé isolément comme M. de Marcère? Sera-ce ensuite M. Waddington? Et tour à tour les autres? Cette méthode ne saurait déplaire à l'extrême gauche, et, selon toute vraisemblance, c'est le procédé qu'elle emploiera. Le ministère a enhardi M. Clémenceau : le jeune jacobin et ses amis ne sont pas de ceux qui hésitent et qui reculent. Leur intention manifeste est de prendre peu à peu le pouvoir. Or, tout les seconde. Tandis que le reste de la gauche manque de principes pour le gouvernement ou se divise dans la pratique des doctrines, eux, ils ont des vues nettes, des projets invariables, des lois faites d'avance : ils vont à travers tout, ils iront dans le sang et parmi les décombres; leur République a sa voie déterminée; ils savent où ils se dirigent et ils marchent. Le pouvoir n'est plus loin. Voici encore un intervalle franchi : le gouvernement vient d'incliner d'un degré de plus de leur côté. M. Lepère, ministre de l'intérieur, est de l'Union républicaine; M. Tirard, ministre du commerce et de l'agriculture, eut l'honneur d'être élu parmi les fondateurs de la Commune; M. Andrieux, préfet de police, mérita d'être destitué par M. Thiers pour avoir professé l'athéisme, sur son siège de magistrat, en face du Christ dont l'image planait au-dessus du tribunal. Evidemment, M. Lepère, M. Tirard, M. Andrieux préparent à leurs voisins de l'extrême gauche un règne qui paraîtra naturel, nécessaire même, et que la force des choses ne sera plus si lente à instituer. Celui du centre gauche s'achève : après MM. Dufaure, Bardoux, Teisserenc de Bort, Pothuau, M. de Marcère et M. Albert Gigot se sont retirés; M. Waddington et M. Léon Say sont menacés; la gauche veut et réclame un ministère homogène; elle raille le petit nombre du centre gauche; elle ne le considère plus que comme un groupe infime et presque inutile, qui garde dans le gouvernement une part excessive, disproportionnée à ses services présents et futurs. Donc, combien de temps ce ministère confus et incapable d'avoir une politique, ce ministère que les ambitions de la gauche se disputent et déjà dévorent, peut-il encore subsister?

C'est le problème que les évènements de ces derniers jours laissent dans les esprits, et, la France ne l'ignore plus, les solutions sont rapides en 1879. Personne de nous n'a douté que le gouvernement de « la vraie République » ne s'en allât invinciblement à la dérive vers l'extrême gauche. Mais il semble déjà que l'entraînement qui l'emporte soit plus rapide qu'on ne pouvait le présumer. Où va

notre société, où va notre patrie? Et, tandis que la Russie impose au Sultan, dans un traité définitif, ses conditions particulières, tandis que l'Allemagne et l'Autriche resserrent leur alliance, tandis que l'Angleterre vaque librement à ses campagnes de l'Afghanistan et du Cap, la France est-elle destinée par la République à s'épuiser dans l'anarchie, dans le trouble et dans la guerre civile, derrière les frontières ébréchées que lui a faites sa malheureuse et misérable fortune de 1870? Contre ce désespoir nous nous obstinons à garder l'espérance. Mais où, comment, à quelle date Dieu aidera-t-il enfin la France à se sauver de tant de périls, voilà l'inconnu, et nous n'exagérons rien en disant que de jour en jour les cœurs sont plus oppressés de cette inquiétude.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ORIGINE DE L'HOMME[1]

I

La première question qui doit nous occuper est celle de l'origine de l'humanité. Vous connaissez la solution que la doctrine révélée nous fournit de ce grand et mystérieux problème.

On peut la résumer dans les propositions suivantes :

1° L'homme a été créé par une volonté et une action spéciale de Dieu ; son origine est distincte de celle des êtres inférieurs.

2° L'humanité tout entière descend d'un premier couple et ne forme qu'une seule famille.

3° Le premier homme a été établi par Dieu dans un état heureux, où il possédait une parfaite rectitude morale, une pleine félicité et un glorieux empire sur les êtres inférieurs.

4° Cet état primitif de l'humanité qui porte en théologie le nom de justice originelle, n'était pas une conséquence nécessaire de la nature de l'homme ; c'était un privilége gratuit et un pur don de la libéralité du Créateur.

5° L'état de justice originelle a été perdu par la faute de nos premiers parents, et la race humaine est tombée dans un état de déchéance morale et physique.

Tel est le résumé, et comme le premier aspect de la doctrine révélée sur l'origine de l'humanité.

Avant d'entrer dans un examen plus approfondi des différentes parties de cette doctrine, il est utile de la considérer dans son ensemble pour voir sur quel fondement elle repose et pour écarter quelques objections vulgaires qui lui sont faites au nom d'une fausse science.

Le fondement de notre croyance à l'état de justice originelle et à la déchéance de l'humanité, c'est la parole divine contenue dans les livres saints et interprêtée par l'Eglise.

[1] Les lecteurs du *Correspondant* connaissent la série de conférences *sur la vie surnaturelle* publiée l'an dernier par M. l'abbé de Broglie. Cet important ouvrage a reçu du public sérieux l'accueil le plus favorable, et un de nos éminents collaborateurs en a fait l'objet d'un compte rendu détaillé (25 décembre 1878). M. l'abbé de Broglie prépare en ce moment une suite d'instructions nouvelles qui complèteront le même sujet. Il a bien voulu en détacher les pages qu'on va lire, et qui traitent d'une des questions les plus vivement controversées dans les polémiques de la science contemporaine.

(*Note de la Rédaction.*)

Nous ne nous refuserons pas sans doute à signaler, quand elles se rencontreront sur notre route, les preuves accessoires que l'expérience morale et les traditions de l'humanité pourront apporter en confirmation de la doctrine révélée ; mais nous n'oublierons pas que ce n'est pas sur ces preuves, toujours plus ou moins vagues, mais sur la parole même de Dieu que repose notre certitude. Quant aux motifs de crédibilité qui produisent dans l'âme du chrétien la conviction que Dieu a parlé, que la Bible est son œuvre, et que l'Eglise est l'interprète infaillible de sa pensée, il ne m'appartient pas de les exposer en ce moment ; le temps me manquerait pour donner à cette démonstration les développements suffisants, et je ne puis que renvoyer ceux qui en auraient besoin aux livres d'apologétique qui traitent ex-professo des preuves de la religion chrétienne et de la doctrine catholique.

C'est donc, au nom de la révélation que je dois exposer l'origine de l'humanité. C'est une anthropologie révélée qui fait l'objet de cette étude, profondément distincte, quant à son principe et à sa méthode, de l'anthropologie expérimentale qui est aujourd'hui l'objet des travaux de tant d'hommes éminents. Mais il n'est pas vrai, comme on nous l'objecte souvent, qu'il y ait, ni même qu'il puisse y avoir une contradiction entre ces deux sciences. Il n'est pas vrai que la science expérimentale conduise à des conclusions contraires à la doctrine révélée et donne du problème de l'origine de l'humanité une solution incompatible avec celle que nous fournit la doctrine catholique.

Je vais commencer par réfuter cette prétendue opposition entre l'anthropologie révélée et l'anthropologie expérimentale. Cette étude préliminaire dégagera le terrain de nos recherches et assurera le fondement de nos conclusions. Quand nous l'aurons terminée nous pourrons, laissant aux sciences naturelles leur domaine propre, entrer sans crainte et sans arrière-pensée dans l'étude théologique de la nature humaine.

II

La première des assertions de la doctrine révélée, à savoir : l'intervention spéciale du Créateur dans la production de la nature humaine, a été mise en question au nom de la célèbre théorie de Darwin, sur la transformation des espèces. L'Ecriture-Sainte nous dit que Dieu façonna le corps de l'homme du limon de la terre, et lui communiqua par son souffle, une âme vivante. Ce langage, évidemment en partie métaphorique, exprime clairement que l'homme a été produit par une action spéciale de Dieu et qu'il est par son origine comme

par sa nature, supérieur aux animaux. Or les partisans du système transformiste assurent que l'homme n'est autre chose que le dernier terme d'une longue évolution organique dont le point de départ serait dans les organismes les plus infîmes et les plus rudimentaires.

Telle est l'assertion qui est posée avec hardiesse comme un résultat définitif de la science. Il y a quelques années cette assertion était accompagnée et complétée par une autre soutenue avec une égale hardiesse et un égal mépris pour tous ceux qui auraient osé la contredire. On assurait, toujours au nom de la science, que ces organismes eux-mêmes étaient sortis par génération spontanée de la matière inorganique. On espérait reléguer encore plus loin le Créateur afin de se préparer à le chasser définitivement du monde, et comme a osé dire le chef et le fondateur de l'un des systèmes régnants, à congédier Dieu en le remerciant de ses services provisoires.

Espoir insensé, car aux yeux d'un homme de bon sens ne faut-il pas une intelligence suprême, aussi bien pour créer le premier atôme, et pour diriger l'évolution qui en ferait sortir le monde, que pour produire directement l'univers entier? Mais en cette circonstance la vraie science est venue en aide au bon sens et a donné un cruel démenti aux assertions si confiantes des athées. La génération spontanée a succombé sous les coups répétés d'expériences contraires écrasantes, et les travaux d'un homme de génie, dont la postérité mettra peut-être le nom près de celui de Lavoisier, ont démontré la relation constante qui existe entre toute manifestation de la vie, même la plus infime et la préexistence d'un germe vivant.

Privé de cet appui, le système transformiste est évidemment impuissant pour ébranler sur le terrain philosophique les preuves de l'existence du Créateur. Mais peut-il du moins, battre en brêche la doctrine révélée sur l'origine de l'homme? Son explication de la production de tous les êtres par une lente évolution, à partir d'un organisme rudimentaire, est-elle assez fondée pour exclure, au nom de la science, la solution que l'Ecriture Sainte fournit dans le texte cité plus haut? Y a-t-il là un véritable conflit entre la science et la foi?

Non, il n'en est rien, car il manque deux conditions à ce prétendu conflit pour être réel.

Il faudrait d'abord, pour qu'il y eut conflit, que le système de Darwin, considéré dans son ensemble, fut une loi scientifique rigoureusement démontrée, comme la loi de gravitation de Newton ou le principe d'Archimède; or ce système n'est comme nous le verrons, qu'une hypothèse.

Il faudrait, en second lieu, que les partisans de ce système eussent prouvé que l'homme, qui diffère par des caractères si frappants des autres êtres, qui les dépasse de toute la hauteur de la parole, de la

raison, de la liberté, de la moralité et de la religion, ne fait pas exception à la loi générale des êtres organisés, et que la supériorité évidente de sa nature ne suppose pas une origine supérieure elle-même.

Or, ni l'une ni l'autre de ces assertions ne peuvent être prouvées par les partisans du système de l'évolution.

Considéré dans son rapport avec les êtres organiques en général, le système de l'évolution, comme nous l'avons dit, est une simple hypothèse, hypothèse brillante et ingénieuse si l'on veut, hypothèse qui a été l'occasion de nombreuses et utiles observations, mais qui n'a pas encore subi et qui probablement ne pourra jamais subir l'épreuve de la vérification expérimentale qui seule donne aux lois physiques un caractère de certitude.

Il faut, en effet, distinguer par rapport au système transformiste deux choses qui doivent être prouvées séparément; le principe fondamental et l'application de ce principe.

Le principe fondamental du transformisme est la variabilité de l'espèce; or, cette variabilité est une question controversée entre les savants. Le principe de la fixité absolue de l'espèce est soutenu par de graves autorités scientifiques. L'éminent professeur d'anthropologie au Museum, M. de Quatrefages, expose et démontre par de puissants arguments une théorie sur les espèces directement contraire au transformisme. Il reconnaît le mérite et la valeur des ingénieuses théories de Darwin, mais il affirme que la sélection naturelle et la concurrence vitale ne peuvent produire que des races, c'est-à-dire des subdivisions de l'espèce, que l'action de ces causes est renfermée dans des cadres invariables, et qu'il y a entre chaque espèce et l'espèce la plus voisine une barrière infranchissable posée par la nature. Il considère même cette loi de la fixité des espèces comme la condition essentielle de l'ordre dans le monde organique et lui attribue un rôle comparable à celui de l'attraction universelle.

Nous ne sommes pas compétents, pour prononcer sur cette question purement scientifique entre M. de Quatrefages et les partisans du système de Darwin. Mais nous pouvons, avec les principes du bon sens, juger des conséquences de l'une ou l'autre solution. Or, évidemment, si la théorie de l'espèce de M. de Quatrefages est vraie, le système de l'évolution s'écroule. Si au contraire, elle se trouve fausse, si des faits nouveaux contredisent le principe de la fixité absolue des espèces, cela suffira-t-il pour donner raison aux évolutionistes? Cela suffira-t-il pour que le système de l'évolution perde son caractère hypothétique et devienne une loi scientifique démontrée?

Nullement. La possibilité de l'évolution transformiste serait seule prouvée; sa réalité serait encore à démontrer. Il serait prouvé qu'il

n'est pas impossible que les êtres organiques procèdent tous les uns des autres, que Dieu ou la nature auraient pu se servir de la sélection et de la concurrence vitale pour les faire naître, qu'aucune loi naturelle ne s'oppose à cette évolution.

Mais rien ne prouverait encore que les faits se sont passés de la manière indiquée par Darwin, que les espèces aient été produites par ce moyen plutôt que par tout autre.

Or, pour faire cette seconde preuve, il faudrait de nouveaux faits ; il faudrait que ces faits fussent assez nombreux et assez concluants pour appuyer solidement une proposition très-générale, et il faut l'avouer, très-singulière à première vue, à savoir que toutes les espèces végétales et animales sont sorties d'un premier organisme rudimentaire.

Nous pouvons attendre que les partisans du transformisme aient fait cette preuve, qu'ils aient substitué des faits nombreux, clairs et incontestables, aux quelques faits équivoques qu'ils avancent, lesquels jusqu'à présent, n'ont pas suffi à prouver d'une manière catégorique une seule exception au principe de la fixité des espèces.

Quand cette preuve sera faite, si elle l'est jamais, il sera temps de voir comment le transformisme peut s'accorder avec la doctrine révélée. Jusque-là nous ne devons la considérer que comme une simple hypothèse. Que cette hypothèse soit plus ou moins plausible, plus ou moins fondée sur l'analogie générale de la science, peu nous importe. Du moment qu'il s'agit d'une hypothèse, la base même de l'objection s'écroule.

Mais ce n'est pas tout. Dût le système transformiste cesser d'être une hypothèse, et acquérir la valeur d'une véritable loi du monde organique, rigoureusement démontrée, la doctrine révélée sur l'origine de l'homme ne serait pas pour cela mise sérieusement en question.

En effet nous avons dit qu'il ne serait pas logigue, à moins d'une démonstration spéciale, d'appliquer à l'espèce humaine la loi qui régirait la production des espèces animales.

N'est-il pas évident, en effet, qu'entre l'homme et l'animal, quelque dégradé que soit l'homme, et quelque développé que soit l'animal, il y a un abîme?

Il y a d'abord le langage. L'animal ne parle pas, l'homme parle. Aucun animal ne parle; tous les hommes parlent, à moins qu'ils ne soient atteints d'une infirmité accidentelle. Qu'est-ce à dire ! Est-ce qu'il manque à l'animal des organes ou des moyens suffisants pour exprimer ce qui se passe à son intérieur ?

Nullement; l'animal nous dit par des signes très-expressifs tout ce qu'il sent, tout ce qui se passe en lui. L'animal communique avec l'homme, il exprime ses désirs et ses craintes, il entend et comprend

les ordres et même les désirs de l'homme. Si donc il ne nous dit pas ce qu'il pense, c'est qu'il ne pense rien. S'il ne possède pas la parole articulée, c'est qu'il n'a pas en lui la pensée abstraite dont la parole articulée est le vêtement et qu'il ne possède que la sensation et la notion concrète qui sont suffisamment traduites par les cris et les gestes.

Il y a la liberté, la moralité, la responsabilité, la justice, l'idée d'un bien et d'un mal moral, distinct du bien et du mal physique. Tout cela ne se trouve pas chez l'animal; aucun signe ne nous en indique la présence.

Il y a le sentiment religieux, la croyance à des êtres supérieurs et à une vie future. C'est encore un caractère spécifique qui élève l'homme à une immense hauteur au-dessus des autres êtres.

Il y a ces grandes notions du beau, du vrai et du bien, de l'absolu, de l'infini que la nature animale ne contient pas et qu'aucune transformation ne peut en faire sortir.

Dès lors, n'est-il pas évident que, la loi de Darwin fût-elle vraie pour tous les autres êtres organiques, il serait illogique de l'appliquer à l'homme. Fut-il vrai que l'organisme élémentaire, que la monère ou la cellule primitive contînt en germe tout le développement du règne végétal et du règne animal, il ne s'ensuivrait pas qu'il contînt cet être supérieur qui, selon la classification de M. de Quatrefages, constitue à lui seul le règne humain.

Oui, on ne peut étendre une loi qu'à des cas semblables à ceux qui ont été observés. On ne peut raisonner par analogie là où la dissemblance est complète. Donc, ô docteurs du transformisme, si vous voulez nous prouver que l'homme sort de l'animal par la sélection naturelle, apportez vos preuves; qu'elles soient spéciales, puisqu'il s'agit d'un cas spécial.

C'est vainement que vous nous apporterez, si tant est que vous puissiez jamais le faire, une nouvelle plante ou un nouvel animal que vous aurez produit par vos méthodes; nous n'avons que faire de plantes et d'animaux, c'est de l'homme qu'il s'agit et l'homme est plus que l'animal. C'est vainement aussi que vous fabriquerez *à priori* une prétendue généalogie de l'homme indiquant de quels animaux il descend et comblant les lacunes par votre imagination; ce que nous vous demandons ce ne sont pas des spéculations et des hypothèses, ce sont des faits; ce sont des expériences. Ce qu'il faudrait, ce que nous aurions le droit d'exiger pour être convaincus, ce serait que vous fissiez naître par vos méthodes, sous nos yeux, d'ancêtres appartenant à une espèce animale un individu de l'espèce ou plutôt du règne humain. Mais nous ne serons pas si difficiles, et nous ne vous demanderons pas un tel prodige; nous nous contenterons à moins. Prenez des animaux de l'espèce que vous voudrez; soumettez-les à

vos méthodes, faites varier les milieux, employez non pas les procédés lents de la sélection naturelle, mais les ressources plus puissantes de la sélection artificielle dirigée par l'intelligence ; si par tous ces moyens, vous réussissez à donner au descendant de ces animaux, même à l'état rudimentaire, quelqu'un des caractères de l'humanité, si vous produisez ainsi un être capable de résoudre le moindre problème d'arithmétique, de comprendre un article de journal, d'énoncer une opinion politique, ou faire la plus simple des prières ; oui, si vous faites cette merveille, nous consentirons alors à discuter avec vous et nous admettrons que les preuves de votre opinion méritent d'être examinées.

Tant que vous n'accepterez pas ce défi que nous posons, tant que vous ne nous réaliserez pas le premier rudiment d'une transformation actuelle et expérimentale de l'animal en homme nous aurons le droit de dire que nous sommes en présence d'une pure hypothèse. Et si vous répondez que l'expérience que nous vous demandons est impossible parce que la plus petite variation dans les caractères spécifiques exige des millions d'années, nous en conclurons que votre système est de votre propre aveu non-seulement indémontré, mais indémontrable, qu'il échappe par sa nature même à toute vérification expérimentale sérieuse.

Nous aurons donc le droit de le considérer comme une ombre vaine et sans consistance qui échappe à la discussion par sa vanité même, semblable à ces ombres, que le héros de la fable descendu vivant aux enfers frappait vainement de son épée, qu'il ne pouvait chasser, mais qui ne gênaient pas sa marche.

Nous avons le droit de dire que le conflit entre la parole divine et cette ombre vaine est un conflit sans réalité.

Nous avons le droit de dire que l'origine divine de l'homme, telle que l'Ecriture Sainte nous la raconte, serait au point de vue philosophique une hypothèse beaucoup plus probable, plus plausible que celle de Darwin.

Nous restons en possession paisible de notre glorieux titre d'hommes créés par Dieu même à son image et sa ressemblance, et la prétendue contradiction entre l'anthropologie révélée et l'anthropologie expérimentale s'évanouit.

III

J'arrive à la seconde des assertions de la doctrine révélée. Tous les hommes sortent d'un seul et unique couple et ne forment qu'une seule famille.

Ici, nous rencontrons encore une objection faite au nom de la science,

mais chose singulière elle s'appuie sur un principe absolument opposé à celui que nous venons d'exposer et de combattre. Comme vous l'avez vu, on nous assure maintenant que l'homme est le cousin du singe, mais, hier encore, on nous affirmait avec la même imperturbable confiance que le nègre et le blanc ne peuvent sortir d'un même père. Le polygénisme est l'antipode du transformisme, mais ce sont deux armes également bonnes aux yeux de certains esprits prévenus pour attaquer l'autorité des Livres Saints. En réalité ce sont deux hypothèses aussi peu prouvées l'une que l'autre.

Nous ne nous arrêterons donc pas à réfuter cette objection : elle semble surannée aujourd'hui, peut-être reparaîtra-t-elle demain quand le transformisme aura fait son temps. Mais alors nous aurons une réponse bien simple à faire à ceux qui auraient peine à comprendre comment les Australiens, les Mongols et les Européens peuvent être frères. Nous les renverrons aux travaux de Darwin, et j'entends par ces travaux, non pas les théories aventureuses de l'évolution organique universelle, mais les observations exactes et fécondes sur les variations singulières des types dans l'enceinte d'une même espèce.

Quand on a reconnu que toutes les espèces de pigeons du monde entier peuvent sortir d'un seul et unique, couple ; que toutes les races de chiens, aux formes si variées, à la taille si diverse, ne sont que des modifications d'un type unique, il n'est pas difficile d'admettre que les différences bien moins profondes, qui séparent les races d'hommes, sont l'effet de l'hérédité et de l'influence des milieux. Sur ce point encore, la doctrine révélée est restée intacte en présence de la science, et ses adversaires se sont suicidés pour ainsi dire eux-mêmes par leurs attaques contradictoires.

IV

Reste la troisième vérité contenue dans la Sainte Ecriture au sujet du premier homme, l'état primitif de justice et de bonheur, suivi d'une déchéance morale et physique.

Vous connaissez l'objection vulgaire opposée à cette donnée de la révélation.

Elle s'appuie sur les conclusions hâtives d'une science fort jeune, l'anthropologie préhistorique, laquelle démentant le nom même qu'elle se donne, prétend faire une histoire des premiers âges de l'humanité, sans autres documents que les ossements et les silex découverts dans les cavernes ou dans les couches stratifiées du sol de certains pays.

Si l'on en croit les inventeurs de cette science nouvelle, l'homme

aurait commencé par être absolument sauvage, vivant dans les cavernes, et disputant péniblement sa vie dans une lutte corps à corps avec les animaux carnassiers. Puis il se serait élevé par un progrès lent et continu à un développement de civilisation de plus en plus grand, en traversant diverses périodes caractérisées par la nature des matériaux qu'il a mis en œuvre, et par le degré de perfection de son travail. Il aurait commencé par employer la pierre brute, puis la pierre polie, et enfin les métaux.

Partant de ces données les adversaires de la révélation raisonnent ainsi. La science prouve que l'homme a commencé par un état sauvage et s'est élevé par un progrès continu à la civilisation, l'Ecriture Sainte enseigne qu'il a été dans un état de perfection et qu'il en est déchu. Il y a donc opposition complète ; d'un côté le progrès, de l'autre la déchéance.

Cette objection est plus faible encore que la précédente et ne peut toucher que des esprits superficiels. Il suffit pour lever la difficulté de ramener à leur juste valeur, et à leur sens précis, les deux thèses que l'on essaye d'opposer l'une à l'autre.

Et d'abord, la science anthropologique prouve-t-elle que l'état sauvage a été réellement l'état primitif de l'humanité toute entière? Il nous semble que cette assertion est encore très-hasardée.

Qu'il y ait eu dans certains pays, dans l'Europe principalement, une époque où les hommes ont vécu dans l'état sauvage que décrivent les savants; que la civilisation s'y soit, par des causes quelconques, développée dans l'ordre qu'ils exposent, je l'admettrai volontiers, tout en faisant des réserves au sujet de certains détails trop circonstanciés de la vie et les mœurs de nos étranges aïeux, qui ne me paraissent pas suffisamment établis.

Mais pourquoi supposer que cet état a été l'état général de l'humanité primitive? Pourquoi ne pas croire que dans des climats plus heureux où la vie était plus facile, des peuples nomades et pasteurs menaient la vie patriarcale que la Bible nous décrit, à la même époque où des races malheureuses et déshéritées vivaient dans les cavernes au milieu des frimas de la Gaule? Pourquoi ne pas croire, que ces développements de la civilisation égyptienne et assyrienne étaient contemporains de l'état sauvage dans l'Europe occidentale, de même que de nos jours certains peuples de l'Océanie en sont encore à l'âge de pierre, tandis que nous sommes arrivés à l'âge des mitrailleuses et des chassepots.

J'avoue qu'il me paraît fort difficile de croire que si l'humanité toute entière s'était jamais trouvée dans un état de barbarie semblable à celui qui est attribué à nos aïeux, qui habitaient les cavernes, elle en fut jamais sortie par elle-même et se fut jamais

élevée à la civilisation que nous possédons. Aucun exemple historique ne nous montre un peuple sauvage s'élevant par sa propre force à l'état civilisé.

Les Kalmouks du Volga ne diffèrent guère des compagnons d'Attila, et les Indiens de l'Amérique du Nord sont aussi sauvages aujourd'hui qu'à l'époque où le nouveau-monde a été découvert. On connaît des exemples de populations civilisées, retombées à l'état barbare; je cherche en vain l'exemple de ce progrès spontané à partir de l'état sauvage supposé par l'anthropologie préhistorique.

L'homme ne semble capable de progrès que lorsqu'il est déjà arrivé à un certain degré de développement; la civilisation est un flambeau qui ne s'allume qu'au contact d'un foyer préexistant.

Si nous cherchons l'origine des principales civilisations du monde, nous la voyons remonter non à la barbarie, mais à une civilisation antérieure, et celle-ci à une autre, Rome à la Grèce, la Grèce à l'Egypte et à l'Assyrie; de sorte que les commencements de la civilisation de l'Europe, aussi bien que de celle de la Chine, se perdent, ainsi que les commencements de l'humanité elle-même dans cette nuit des temps qui enveloppe toutes les origines.

Dès lors, rien n'empêche de supposer que l'état sauvage des premiers habitants de nos contrées, au lieu d'être l'état primitif de l'humanité, n'ait été qu'un état accidentel, et que des portions déshéritées de l'humanité, précisément parce qu'elles étaient en lutte avec des difficultés extrêmes pour pourvoir à leur existsnce, soient tombées à un état exceptionnel de dégradation et s'en soient relevées plus tard par suite de conditions plus favorables qu'elles auront rencontrées, ou de l'influence de voisins plus heureux et moins dégradés.

Sans doute cette opinion n'est qu'une hypothèse, mais l'opinion de l'état sauvage primitif est aussi une hypothèse; entre l'une et l'autre l'avenir seul pourra prononcer.

Que l'anthropologie préhistorique accumule donc des faits; qu'elle creuse le sol de tous les pays connus; qu'elle découvre l'histoire locale de la civilisation de chaque contrée; elle fera une œuvre utile, féconde et durable. Mais qu'elle ne se hâte pas de conclure qu'elle n'étende pas ses inductions au-delà des faits observés. Ici encore, avant de discuter l'assertion de nos adversaires, nous avons le droit d'attendre qu'ils en aient fourni des preuves suffisantes.

Néanmoins, la doctrine de l'état sauvage primitif et du progrès spontané de l'humanité, fut-elle pleinement démontrée, le conflit prétendu avec la doctrine révélée n'existerait pas.

Que dit en effet la Bible? Dit-elle que l'humanité entière, répandue sur la terre, a vécu dans un état de prospérité et de bonheur, et a subi ensuite une lente décadence? Nullement.

Elle enseigne que nos deux premiers parents ont vécu pendant un temps dont nous ignorons la durée, mais qui a pu être très-court dans ce bienheureux état. Elle ajoute qu'ils sont tombés par leur faute dans un état de dégradation et de déchéance, et que c'est dans cet état que leurs enfants se sont trouvés dès leur naissance.

Dès lors ne pouvons-nous pas assimiler Adam et Eve, chassés du paradis, nus et désarmés, vivant sur une terre ingrate qui devait par suite même de la malédiction divine produire pour eux des ronces et des épines, exposés aux attaques des animaux qui n'obéissaient plus à ces rois dégradés de la création, à ces hommes des cavernes dont la science préhistorique nous décrit la misère? Ne peut-on pas surtout comparer à ces êtres infortunés la portion dégradée, déshéritée de l'humanité première, la postérité de ce Caïn qui, nous dit l'Ecriture Sainte, s'éloigna de la face du Seigneur et habita en fugitif sur la terre? — *Egressus a facie Domini habitavit profugus super terram.*

Ne pourrions-nous pas aussi retrouver dans la Sainte Ecriture la trace des progrès successifs de la malheureuse race humaine? Ne nous nomme-t-elle pas celui qui bâtit la première ville celui qui inventa les instruments de musique, celui qui enseigna à ses frères à forger le fer et l'airain, celui qui donna une forme régulière au culte de la divinité, et enfin ce Nemrod, hardi chasseur qui, après avoir purgé la région qu'il habitait, des bêtes sauvages, devint le premier chef d'empire que le monde ait connu?

Dès lors où se trouve la contradiction? Il est facile de comprendre que le premier état de l'homme qui ne s'est étendu qu'à deux individus et n'a eu qu'une durée très-courte n'a dû laisser aucune trace physique sur la surface du globe. Le seul vestige qui a pu rester de l'état primitif est un vague souvenir; or, précisément, ce souvenir se rencontre dans la tradition d'un grand nombre de peuples.

Quant au second état de l'homme, à l'état de déchéance primitive suivi d'un progrès lent, c'est une donnée qu'on peut considérer comme étant commune à la révélation et à la science préhistorique. Ici encore la prétendue opposition s'évanouit.

V

La démonstration que je viens de faire est pleinement suffisante pour détruire l'objection faite au nom de la science contre la doctrine révélée qui doit faire l'objet de ces conférences. Mais pour qu'elle conserve toute sa force et toute sa rigueur, il est très-important de ne pas en exagérer la portée. Il serait très-imprudent, dans l'état actuel de nos connaissances, de vouloir chercher à établir un accord positif entre la révélation et la science, de chercher dans l'une la

confirmation directe de l'autre, d'essayer de fondre leurs résultats pour former une histoire générale de la race humaine, mi-partie révélée, mi-partie scientifique. L'espoir de réaliser cet accord a entraîné souvent les apologistes de la religion et les savants chrétiens à construire des synthèses prématurées qui ont été plus tard démenties par l'expérience. C'est ainsi qu'au siècle dernier on a vu dans les fossiles, récemment découverts, une preuve du déluge universel. C'était un rapprochement inexact, car il est certain, actuellement, que l'existence des fossiles correspond à de nombreuses et diverses modifications de la forme des continents, parmi lesquelles il n'est pas encore possible de placer d'une manière précise un fait correspondant au déluge de Noé.

La preuve était donc très-faible ; il est vrai que la réponse des adversaires de la religion était plus faible encore, puisqu'ils n'ont trouvé d'autre explication de la présence des coquilles maritimes dans des pays montagneux, que de supposer qu'elles avaient été semées sur leur route par des pélerins allant à Jérusalem. Au commencement de ce siècle, Cuvier a entrepris de justifier par des preuves scientifiques la chronologie vulgaire attribuée à Moyse ; la science a depuis mis en question les assertions de Cuvier, et la plupart des exégètes catholiques croient pouvoir, sans blesser l'orthodoxie, s'écarter plus ou moins de l'ancienne opinion sur l'antiquité de l'homme.

Il faut donc renoncer à ces preuves douteuses qui affaibliraient les solides raisons sur lesquelles repose la foi chrétienne ; il faut résister à ce mirage décevant, il faut nous résigner à une ignorance prudente de ce que nous ne pouvons connaître et la préférer à des solutions hasardées.

Les données de la science sont encore, et seront longtemps trop incomplètes pour être reliées aux données de la révélation ; il y a entre les unes et les autres un trop grand intervalle et une trop large lacune. Permettez-moi de rendre ma pensée plus claire par une comparaison.

Quand un explorateur cherche à reconnaître la configuration et la forme d'un pays nouvellement découvert, il arrive facilement à se procurer avec certitude deux ordres de renseignements. D'une part il voit se peindre sur l'horizon les pics les plus élevés des montagnes, points de repère fixes, qui sont visibles et reconnaissables à de grandes distances. D'autre part, il voit clairement et il peut même explorer les collines les plus rapprochées et les ondulations du terrain qui forment comme le premier plan du paysage qu'il a sous ses yeux.

Mais entre ces objets rapprochés et les sommets lointains, il existe une lacune immense qui ne pourra être comblée qu'à la suite

de longues et pénibles recherches, et qui peut contenir les assemblages les plus variés de montagnes, de pics, de vallées et de plateaux. Notre explorateur serait bien imprudent s'il essayait de combler, par son imagination, le vide qui se rencontre dans sa perception, et d'affirmer, par exemple, que telle rivière, dont il voit l'embouchure, descend de tel sommet lointain qu'il aperçoit. Il s'exposerait ainsi aux plus graves erreurs ; ce qu'il doit faire, c'est de recueillir et de conserver précieusement les résultats certains qu'il possède; il posera ainsi des jalons sûrs pour une exploration extérieure.

Telle est notre situation à l'égard de l'origine de l'humanité. La foi nous fournit certains points de repère fixes, semblable aux pics montagneux qui dirigent d'une manière sûre la marche du voyageur ; la science anthropologique avance lentement dans la connaissance des parties les plus rapprochées et les plus accessibles de notre histoire. N'essayons d'établir entre ces deux connaissances, ni une contradiction qui n'est pas réelle, ni un accord positif que nous ne pouvons encore constater. Que la science conserve son indépendance; l'Eglise le lui permet formellement, et le saint concile du Vatican déclare que l'Eglise reconnaît la juste liberté de la science qui consiste à se servir dans son propre domaine de ses propres principes et de sa propre méthode.

Seulement, en lui reconnaissant cette liberté, l'Eglise exige de la science qu'elle suive précisément ses propres méthodes, c'est-à-dire qu'elle distingue avec soin les conjectures et les hypothèses d'où peuvent résulter des objections d'avec les vérités démontrées qui ne peuvent jamais être contraires à la révélation.

Que l'apologétique chrétienne d'autre part soit prudente et ne défende que les points qui tiennent réellement au dogme, et non les opinions et les interprétations humaines qui lui ont été accidentellement rattachées dans le cours des âges. En suivant de part et d'autre cette sage conduite, les conflits seront évités et l'humanité verra s'accroître les richesses de sa science humaine et terrestre, sans rien perdre du trésor de la vérité divine.

VI

C'est ce trésor qui fait l'objet propre de notre étude. Désormais, laissant les sciences humaines dans leur propre domaine, nous nous élèverons sur les hauteurs, étudiant l'homme à la lumière de la foi, cherchant uniquement à approfondir son origine céleste, la loi gravée dans son cœur et sa destinée éternelle.

Jetons cependant un dernier regard sur ces régions inférieures

que nous allons quitter, et considérons cette fois, non plus les objections elles-mêmes que nous venons de réfuter, mais leur véritable source, cet esprit étrange qui porte l'humanité à s'attacher volontairement à des hypothèses qui devraient choquer ses instincts et blesser sa dignité.

N'est-il pas singulier, en effet, qu'un système tel que celui qu'a imaginé Darwin, ait été accueilli avec une si étonnante faveur? Pourquoi l'homme, si grand à ses propres yeux par son intelligence, si puissant par sa civilisation, vainqueur de la nature physique, sachant mesurer et peser les mondes, ayant reconquis par la science son empire sur les animaux féroces contre lesquels luttaient ses pères, accepte-t-il si volontiers une doctrine qui l'assimile à ces êtres inférieurs et l'unit aux animaux par les liens du sang?

Que cette doctrine solidement prouvée, lui fut imposée par la science elle-même, on comprendrait à là rigueur que l'homme fit à la vérité, quelque triste qu'elle fut, le sacrifice humiliant qu'elle lui imposerait. Mais que volontairement il choisisse cette opinion, quand elle n'est encore qu'une hypothèse; qu'il choisisse de son plein gré de n'être qu'une variété dans le règne animal, au lieu de se considérer comme formant un règne supérieur et investi d'une royauté incommunicable sur le monde visible; qu'il s'efforce de détruire lui-même ses propres titres de noblesse; qu'il oublie si aisément les traits sublimes qui le distinguent, la raison, la moralité, la connaissance de Dieu, la parole, et jusqu'à ce caractère extérieur si visible, jusqu'à cet *os sublime* dont parle le poëte païen, jusqu'à ce regard que lui seul entre tous les êtres vivants dirige naturellement vers le ciel : n'est-ce pas là une étrange aberration?

L'origine de cette honteuse tendance, de cette triste aspiration à descendre, vous la connaissez, elle se manifeste souvent dans les aveux, non pas des véritables hommes de science, chercheurs désintéressés de la vérité, mais des partisans fanatiques de ces basses doctrines, de ceux pour qui les recherches scientifiques ne sont pas un but, mais un moyen, et qui ne voient dans le transformisme qu'un instrument destiné à secouer un joug qui leur pèse. Si l'homme s'abaisse ainsi lui-même au niveau des êtres inférieurs, c'est pour s'éloigner de Dieu; c'est pour échapper au double devoir de l'obéissance envers son Créateur et de la reconnaissance envers son souverain bienfaiteur. C'est par l'effet de cette ingratitude que l'homme rejetant d'abord et foulant aux pieds ces dons de la grâce qui l'élèvent jusqu'à la participation de la nature divine, s'est renfermé dans sa propre nature et n'a voulu dépendre que de lui-même, de sa raison et de sa conscience. Puis, comme ces facultés naturelles viennent aussi du Créateur et tendent vers lui, la même ingratitude

et le même esprit de révolte l'ont poussé à effacer et à détruire autant qu'il est en lui la partie la plus noble de lui-même, à fuir devant la face du Seigneur et à se cacher au milieu du troupeau des créatures qui, ne connaissant pas leur auteur, sont dispensées par là de lui obéir et de l'adorer. C'est une vieille histoire que celle de cette dégradation volontaire de l'homme; les systèmes philosophiques, scientifiques et religieux ont changé, les sentiments qui les ont engendrés sont aussi anciens que le monde, et le Psalmiste nous décrit d'une manière frappante le spectacle que nous avons sous les yeux. « L'homme n'a pas compris ce qui faisait sa dignité, il s'est comparé aux animaux sans raison et a voulu leur devenir semblable. » *Homo, cum in honore esset non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis.*

Pour vous, vos sentiments sont bien différents; vous avez compris que ce qui fait la dignité de l'homme et sa vraie grandeur, c'est précisément sa dépendance de son Créateur. Vous vous réjouissez de savoir que c'est des mains même de Dieu qu'est sorti votre premier père. Humbles devant le Seigneur et lui rapportant toute la gloire que vous possédez, vous savez cependant que vous êtes les rois du monde, que les animaux sont vos esclaves et non vos frères, et qu'aucune goutte de leur sang grossier ne coule dans vos veines.

Vous faites plus; instruits par la révélation, vous savez que votre premier père avait reçu du Créateur, d'admirables privilèges et des dons si élevés qu'ils ne peuvent exister que par grâce dans une nature créée. Vous savez que ces privilèges que Jésus-Christ vous a rendu vous établissent dans une intime union avec le Créateur, et qu'au lieu de cette honteuse parenté que recherchent les athées, vous pouvez contracter par la grâce qui vous fait enfants de Dieu une étroite alliance avec le Tout puissant.

Cette grande doctrine n'a jamais été entièrement effacée de la tradition de l'humanité, et saint Paul parlant aux Athéniens a pu se servir des termes mêmes d'un de leurs poëtes pour leur dire : Vous êtes de la race de Dieu. Vous avez accepté cette doctrine et vous savez que c'est à vous que sont adressées ces sublimes paroles : « vous êtes des dieux et des enfants du Très-Haut. » *Dii estis, et filii Excelsi omnes.*

Persévérez dans ces nobles croyances, élevez vos cœurs à la hauteur de votre dignité. Enfants de Dieu, reproduisez dans vos actions cette ressemblance qui est gravée dans votre nature, et méritez ainsi de remonter à la fin de votre pèlerinage terrestre, jusqu'à la hauteur de votre sublime origine.

Abbé P. DE BROGLIE.

PROCÈS-VERBAUX INÉDITS

DE LA

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE 1849

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — *SUITE ET FIN.*[1]

I

L'enquête ouverte devant la Commission de l'enseignement de 1849 ne fit que confirmer les impressions déjà établies parmi ses membres sur la nécessité de donner pour fondement à l'enseignement primaire la libre concurrence sous les plus fortes garanties légales et religieuses.

Les représentants les plus autorisés de l'Université réclamèrent hautement le secours de l'éducation religieuse : « L'enseignement moral qui n'est autre chose pour moi que l'enseignement religieux, manque souvent dans nos écoles. L'instituteur devant se borner à l'enseignement de la lettre à cause des dangers de l'interprétation, les enfants auraient besoin de recevoir plus fréquemment les instructions de leur curé. » C'était un inspecteur général de l'instruction primaire, M. Ritt, qui déposait ainsi. Son collègue, M. Magen, constatait également que l'*instruction morale et religieuse n'était pas assez développée.*

De leur côté, les représentants les plus considérables de l'enseignement religieux ne revendiquèrent aucun monopole et ne se laissèrent aller à aucune récrimination injuste ; ils reconnurent loyalement le bien, même fait par d'autres mains que les leurs.

M. l'abbé Daniel, ancien recteur de l'Académie de Caen, qui avait donné sa démission lors des circulaires de M. Carnot, et qui est mort évêque de Coutances, déclara que souvent il avait vu les institutrices laïques rivaliser avec les institutrices congréganistes,

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mars 1879.

et que jamais le clergé ne refuserait ni son concours ni ses sympathies aux bonnes écoles normales de filles ou d'instituteurs.

En même temps M. l'abbé Daniel signala les vices et les abus qu'il avait remarqués, l'insuffisance de l'inspection dans les écoles universitaires, l'indépendance trop absolue de l'instituteur à qui l'inamovibilité assurait une quasi-impunité, etc. « Je désirerais, dit-il, un exercice beaucoup plus large de la liberté d'enseignement à laquelle les brevets de capacité ont été un obstacle jusqu'ici. N'est-il pas absurde que faute d'un brevet les membres de l'Institut, les anciens élèves de l'École polytechnique, etc., ne puissent donner l'instruction primaire dans leurs villages ? Je voudrais qu'on acceptât comme garantie suffisante de capacité, le diplôme des sociétés savantes, le diplôme de bachelier, la prêtrise et toute autre condition qui suppose la capacité. D'un autre côté les certificats de moralité n'offrent pas de garanties suffisantes, et quelquefois au contraire, ils sont arbitrairement refusés. »

M. Thiers ayant posé à M. l'abbé Daniel cette question : « *Si on abandonnait aux curés le traitement des instituteurs, pourraient-ils se charger de l'enseignement primaire ?* — M. l'abbé Daniel répondit : « J'estime qu'il y aurait inconvénient grave à admettre en principe que les curés peuvent se charger de tenir l'école ; je ne le concevrais que dans des cas exceptionnels, quand il s'agirait de communes rurales peu importantes. »

Après M. l'abbé Daniel, le frère Philippe, supérieur général des Frères des écoles chrétiennes, fut entendu :

Notre ordre, dit-il, compte en ce moment en France 3,500 sujets en exercice ; nous instruisons près de 200,000 enfants ; en outre, nous avons des écoles tenues le soir pour des adultes, écoles qui sont destinées à donner les connaissances qui n'ont pas été acquises pendant l'enfance. Nos classes sont encore ouvertes le soir à un certain nombre d'apprentis qui viennent compléter leur éducation : ces écoles sont complétement distinctes des deux autres, car il y aurait danger, souvent pour les petits enfants, de les mettre en contact avec des apprentis, et danger, d'un autre côté, de rassembler les apprentis avec des hommes faits.

Les écoles d'enfants nous donnent toute satisfaction ; les parents en paraissent généralement très-contents ; quant aux enfants eux-mêmes, sans doute quand ils nous ont quittés, le frottement du monde où ils se trouvent jetés, fait perdre trop souvent les fruits de l'enseignement reçu ; pourtant, beaucoup, et à Paris principalement, nous témoignent par les rapports fréquents qu'ils entretiennent avec nous, qu'ils ont persévéré dans la voie du bien.

Nous sommes également très-satisfaits de nos classes d'apprentis ;

cette institution est assurément des plus utiles; il ne faut pas oublier en effet, que c'est à treize ans environ (et on avait même un moment songé à en faire une prescription), que l'enfant quitte l'école, c'est-à-dire à l'âge où il est le plus important de le prémunir contre l'influence mauvaise que peuvent exercer sur lui les ouvriers vicieux, avec lesquels il va se trouver en contact.

Quant aux écoles d'adultes, je crois qu'il ne faut pas voir dans l'instruction qu'on peut y donner une cause de perturbation sociale; loin de là; les ouvriers dangereux ne sont pas ceux qui fréquentent les écoles, mais certains meneurs trop instruits, ou du moins qui s'imaginent l'être trop pour venir à nos leçons. Les événements derniers nous donnent la preuve de ce que j'avance; il a passé depuis plusieurs années entre nos mains un nombre d'élèves qui n'est pas moindre de 48,500; or, sur ce nombre, il ne s'en est trouvé que 17 qui soient venus réclamer notre témoignage après les événements de juin; il est certain que s'il y en eût eu un plus grand nombre parmi les individus arrêtés, aucun n'eût manqué de se réclamer de nous. Nous recevons dans les écoles d'adultes à partir de l'âge de dix-sept ans sans aucune limite; plus d'une fois des hommes de soixante ans s'asseoient sur les bancs, quelquefois venus de fort loin, et après de bien longues journées de travail.

Combien avant de venir à l'école d'adultes vivaient dans la plus complète ignorance de toute idée religieuse, n'ayant pas fait leur première communion, parfois même n'ayant pas été baptisés! Combien encore vivaient dans le concubinage, et dont nous avons fait légitimer l'union!

Les rapports des Frères qui tiennent des écoles constatent qu'ils n'ont jemais de reproches à faire; on écoute les leçons avec zèle et avec assiduité, sans se préoccuper des événements du dehors; j'en citerais pour preuve un fait assez récent : c'est que dernièrement des émeutiers de profession ont en vain essayé par tous les moyens, et même en cassant les carreaux de la classe, d'entraîner avec eux trois ou quatre cents adultes qui suivaient une école du soir; pas un de ces derniers ne s'est dérangé de la classe.

Il est certain qu'au fond l'ouvrier est bon et honnête, accessible aux sentiments religieux; les douze ou treize mille élèves qui suivent en ce moment nos écoles à Paris, sont dociles à nos leçons; nous demandons à l'autorité de nous permettre de rendre notre action efficace...

Le frère Philippe énuméra ensuite les conditions auxquelles il attachait une extrême importance dans l'intérêt de la diffusion de l'enseignement primaire et du recrutement du personnel enseignant. Comme condition essentielle, il demanda que, désormais, l'usage en vertu duquel un seul brevet de capacité était exigé par école, fût consacré par la loi:

Il y a, dit-il, entre l'école mutuelle et celle où est pratiqué l'enseignement simultané, qui est le nôtre, une grande différence : à l'école mutuelle, un seul maître suffit ; placé sur son estrade, il surveille; et c'est aux moniteurs qu'est confié le soin de donner la leçon à chacune des huit classes dont se compose l'école. Chez nous tout est différent : pour 300 enfants, il faut 3 ou 4 maîtres ; le premier a les plus avancés ; c'est lui qui donne les leçons lui-même, et passe successivement à tous les tableaux ; l'élève plus instruit n'est plus ensuite comme dans l'école mutuelle, chargé de donner la leçon ; il ne fait que la répéter ou même seulement surveiller le travail qui se fait avec les livres. Le second maître a un second choix d'enfants, auxquels il ne donne pas la perfection des leçons ; le troisième enseigne les premiers éléments aux plus petits. Voilà la distribution de notre enseignement. Or, ce que nous demandons, c'est que ces maîtres qui enseignent dans ces petites classes dont l'enseignement est certainement moins élevé que celui des moniteurs généraux, ne soient pas astreints au brevet.

Le frère Philippe fit observer que cette condition, comme plusieurs autres, auxquelles il mettait un grand prix, n'étaient pas inscrites dans la loi de 1833, et que si son institut en avait joui, c'était *grâce à la tolérance de l'Université dont la protection*, ajoutait-il, *a été pour nous constante*, *les inspecteurs bienveillants*, *et qui toujours nous a témoigné la satisfaction qu'elle éprouvait de nous.*

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de reproduire intégralement les détails dans lesquels, sur les demandes répétées de M. Thiers, le frère Philippe entra, sur l'organisation et les immenses services de son Institut.

Citons seulement ces quelques paroles :

M. Thiers. — Le supérieur général demeure-t-il toujours en France ?

Le frère Philippe. — A part la période révolutionnaire, le centre de l'institut a toujours été en France ; les Frères, en quelque pays qu'ils soient, même à Rome, relèvent du supérieur général à Paris ; il y a plus, même dans les pays étrangers, en fait ce sont des Français qui dirigent tous les grands établissements de la communauté ; on ne trouve guère en effet que chez les Français cette énergie de caractère nécessaire pour uue direction régulière.

M. Thiers. — Alors c'est partout l'influence française que vous établissez.

Le frère Philippe. — Non, nous n'avons pour but dans le choix des supérieurs que l'influence religieuse.

Citons encore ce court dialogue :

M. Thiers. — A quelle cause le frère Philippe attribue-t-il que son ordre ne soit pas plus étendu?

Le frère Philippe. — Le double obstacle à l'extension de notre institut provient, et du manque de sujets d'un côté et de l'existence du brevet de l'autre, c'est là ce qui fait que dans ce moment plus de cent demandes de frères ne peuvent être satisfaites faute de sujets.

M. Thiers. — Comment le brevet peut-il être une difficulté grave?

Le frère Philippe. — Le brevet est une difficulté grave, parce que quelque tolérante que soit l'Université, néanmoins elle ne peut, en présence de la loi, se dispenser d'exiger un brevet par chaque école. Or on peut être apte à enseigner les premiers éléments de l'instruction primaire à des enfants, et, cependant ne pouvoir jamais subir un examen d'instituteur primaire, brevet non moins difficile à obtenir que celui de bachelier ès lettres ; la meilleure preuve c'est que plus d'un bachelier a échoué à cette épreuve.

M. Thiers. — Il ne faudrait peut-être faire qu'une chose bien simple, abaisser le programme d'examen.

Le frère Philippe. — L'abaissement des programmes d'examen ne pourrait pas être un remède complet ; il est tel frère qui depuis vingt ans enseigne la petite classe, dont les qualités sont incontestables, et qui jamais ne pourrait subir aucun examen. Il ne faut oublier en effet, que ce qui fait le bon frère, ce n'est pas l'école normale, mais l'esprit de dévouement ; or l'esprit de dévouement ne s'acquiert pas par un brevet.

Ces observations du frère Philippe empruntées à la plus incontestable expérience firent une profonde impression.

Elles venaient à l'appui d'une réflexion qu'avait déjà soumise à la Commission l'homme de notre siècle qui a, peut-être, le mieux connu, le mieux aimé et le mieux servi les classes populaires : « En ce qui tient à la capacité pour être instituteur, avait dit le vicomte Armand de Melun, c'est au moyen de brevets, délivrés à la suite d'un examen, qu'elle s'établit aujourd'hui. Or ce mode de justification est insuffisant : en interrogeant un homme pendant une heure ou deux, vous pouvez peut-être savoir s'il est instruit quant à lui, mais non s'il est en mesure d'enseigner aux autres. Ce n'est qu'en examinant les élèves qu'il aurait eus sous sa direction, que vous pourriez parvenir à ce résultat.

« D'un autre côté, l'exigence du brevet de capacité ne peut-elle pas avoir pour résultat d'éloigner de l'instruction primaire les personnes qui précisément offriraient peut-être le plus de garanties morales ; ainsi, combien de jeunes religieux, fort capables d'enseigner, ne se résigneraient jamais à subir un examen public ? »

Ces idées étaient tellement justes que M. Cousin qui, dans l'inté-

rêt des communauté enseignantes, pour les dérober, répétait-il souvent, à de jalouses et haineuses attaques, réclamait de tout instituteur la présentation du brevet de capacité, dut maintes fois en reconnaître l'inanité : « Un diplôme, dit-il un jour, suppose la science, la science très-grande si vous le voulez, beaucoup plus grande qu'il n'en faut pour tenir une école primaire. Mais la capacité nécessaire pour tenir une école, ce n'est pas tant la science que l'aptitude à enseigner les enfants. »

La déposition du P. Etienne, supérieur général des Lazaristes et des Filles de la Charité, excita le même intérêt et la même admiration que celle du frère Philippe :

Le nombre des sœurs de la Charité, dit-il, est aujourd'hui de 8,000, dont 6,000 françaises et 2,000 étrangères.

Le nombre de leurs établissements est aujourd'hui de 539, dont 400 dans l'intérieur de la France et 139 dans les pays étrangers.

Des 400 établissements situés en France, 100 se trouvent placés dans des communes rurales ; sur ces mêmes 400 établissements, 333 sont consacrés à l'enseignement des enfants, en même temps qu'au soin des pauvres; environ 9,000 filles suivent les écoles à Paris; on peut en compter à peu près 110,000 pour le reste de la France.

Les sœurs ne sont point assujetties au brevet. Plusieurs membres de la Commission doivent se rappeler qu'à la fin du projet de loi devenu depuis, la loi de 1833, il avait été dit que les dispositions de la loi demeureraient applicables aux écoles de filles : je vis à ce sujet M. Guizot, alors ministre : il comprit les raisons que je lui exposai ; et me promit, ce qui eut lieu en effet, de retrancher du projet ce qui avait trait aux écoles des filles ; depuis, et en 1836, intervint l'ordonnance royale, réglementaire de ces écoles ; les institutrices appartenant aux congrégations religieuses sont formellement par elle dispensées du brevet ; les considérants du rapport placé en tête de l'ordonnance, prouvent que le ministre avait apprécié les motifs que j'avais donnés pour obtenir cette dispense.

Je demande que la dispense soit maintenue dans la loi à faire ; si l'on comprend bien en effet la nature de l'esprit religieux, la modestie et l'humilité dont sont pénétrées les sœurs, humilité qui leur donne la persuasion de leur incapacité personnelle, on sera conduit à conclure qu'il y a dans de telles habitudes de vie une incompatibilité avec toute obligation d'examen public; timides devant leur supérieur, à plus forte raison le seraient-elles devant un jury ? De plus il ne faut pas oublier que dans cette congrégation où tout se fait par le dévouement, il y a plus d'une sœur provenant d'une condition sociale souvent très-élevée, et c'est parmi ces sœurs que se trouvent celles les plus

propres à l'instruction. Or elles sont sans doute toutes disposées a une entière abnégation personnelle ; cependant n'y a-t-il pas quelque chose qui répugne tout d'abord à l'esprit, que de les faire comparaître devant un jury, quand, du reste, nous n'avons, nous supérieurs, aucune autorité pour les y contraindre? Enfin une dernière raison, et ce n'est pas la moins grave, l'école fatigue beaucoup; il arrive bien souvent qu'au bout de six mois, une sœur est prise de la poitrine ; il faut la remplacer sans aucun retard. Ces faits sont journaliers ; or, comment pourvoir à ces besoins incessants, si la condition du brevet était imposée ? Evidemment cette exigence aurait pour effet d'empêcher l'œuvre de nos sœurs de se continuer.

M. Saint-Marc Girardin appuya les observations du P. Etienne et exprima le vœu « que les religieuses fussent dispensées du brevet de capacité, du moment où il serait démontré qu'il y a, dans la communauté, une véritable école normale, et qu'ainsi il est très-réellement satisfait aux conditions du droit commun par la justification des lettres d'obédience. »

Sur une question de M. Cochin, le frère Philippe ayant manifesté le désir que l'instituteur fut choisi par le conseil municipal, — M. l'abbé Daniel reprit la parole :

Il faut, dit-il, prendre garde en favorisant ainsi le conseil municipal pour faire un bon choix, de laisser en même temps à ce conseil la liberté d'en faire un mauvais. J'ai l'expérience de ces choses; j'ai été souvent témoin de faits déplorables; et même une fois, n'ai-je pas vu une commune où, à l'exception du curé seul, on voulait confier la direction de l'école au mari d'une prostituée; et comme cet homme était redouté de tout le pays, tout le monde pétitionnait pour lui. Il y aurait, ce me semble, moyen de tout concilier pour arriver à un bon résultat : que le comité d'arrondissement ou cantonal, mieux composé qu'il ne l'est aujourd'hui, conserve le droit de nommer l'instituteur, mais après avoir pris l'avis du conseil municipal, du curé, du maire et de l'inspecteur primaire, et que de la décision du Comité d'arrondissement il puisse être formé appel devant le conseil académique, mieux composé aussi qu'il ne l'est aujourd'hui.

Le R. P. Etienne. — Je partage entièrement cet avis ; comment en effet s'en rapporter aux conseils municipaux dont l'esprit surtout dans un certain rayon de Paris, ne se montre que trop ordinairement tellement hostile à toute sorte d'enseignement, qu'ils vont jusqu'à refuser des fondations faites à cet effet.

M. Magen. — Je n'hésite pas aussi à reconnaître les dangers de la nomination laissée à l'arbitraire du conseil municipal; cette mesure serait surtout désastreuse pour les écoles de filles qu'on a tant de peine

à former, parce que le plus souvent elles ne peuvent être confiées qu'à des religieuses, et que les autorités communales se refusent à les recevoir.

M. Ritt. — Combien de danger aurait ce genre de nomination, si l'on songe à l'influence souvent si désastreuse des intérêts de localité; j'irai même jusqu'à dire que la nomination de l'instituteur ou de l'institutrice est chose tellement grave que je voudrais la réserver au conseil académique.

Dans les longues dépositions de l'enquête et dans les conversations qu'elles provoquèrent, une double unanimité se manifesta.

Il y eut d'abord, — entre les témoins qui furent entendus et les membres de la Commission qui les entendirent, soit que les uns et les autres appartinssent ou non à l'Université, — il y eut unanimité pour reconnaître que le vice de la loi de 1833 et le principe des irrégularités, même des désordres qu'elle avait pu amener, se trouvaient dans la faiblesse de la surveillance et de la répression qu'elle avait instituées.

Il y eut, de plus, entre les membres de l'Université, le plus noble concert pour rendre hommage aux incalculables services dont le pays était redevable aux congrégations religieuses enseignantes.

M. Poulain de Bossay à qui les rectorats qu'il avait occupés donnait une autorité exceptionnelle, dit : « Nul plus que moi ne s'empressera de reconnaître combien sont dignes les membres des congrégations religieuses, et quels heureux résultats sont obtenus dans leurs écoles, les plus suivies de toutes; j'en suis l'heureux témoin à Paris. »

En sa qualité d'ancien député de la Loire-Inférieure, M. Dubois insista sur les frères de l'abbé de Lamennais : « Cet institut a été, je le sais, fortement attaqué. C'est une injustice bien coupable, contre laquelle, pour ma part, je proteste; car je les ai vus à l'œuvre en France, et j'ai été également témoin de ce dévouement qui suscite sans cesse de nouvelles vocations pour les colonies, sans se laisser arrêter par l'éventualité, malheureusement trop fréquemment réalisée, d'une mort à bref délai.

M. Cousin interrompit la déposition du R. P. Etienne pour dire : « Je demande à ce qu'il me soit permis, au nom de l'Université, de témoigner devant la Commission, et en présence du supérieur général des Lazaristes, toute la satisfaction que l'Université a éprouvée, par suite des rapports des inspecteurs délégués, des excellents résultats de l'enseignement dirigé dans tous les pays du Levant par les Lazaristes et les Sœurs de la Charité. »

II

L'enquête une fois close, M. Cousin prit immédiatement la parole pour conjurer ses collègues de ne pas se départir, dans la discussion nouvelle qui allait s'engager, des pensées de modération et de prudence dont, avant l'enquête, ils avaient paru animés : « Conservons, s'écria-t-il, l'enseignement par les instituteurs laïques. Certes, nul plus que moi n'a été, de tout temps et partout, le partisan déclaré de l'intervention des congrégations religieuses dans l'instruction primaire. Mais en charger ces congrégations seules, sans la concurrence de l'enseignement par les laïques, ce serait vouloir leur ruine, en leur donnant au yeux des populations l'odieux d'un monopole, en même temps qu'elles ne pourraient, quelque fût leur zèle, suffire aux besoins immenses du service de l'instruction primaire. »

A la séance suivante, M. Cousin développa plus complétement son opinion :

M. Cousin. — J'ai entendu l'enquête, elle nous a révélé tout le mal; que convient-il de faire pour y remédier? Deux choses principales, suivant moi : 1° maintenir la liberté existante selon le vœu de la Constitution, anticipé par la Charte ; 2° régler les conditions de moralité et de capacité. Pour donner à la société les garanties plus sérieuses que son état présent exige, il importe de fortifier la condition de moralité : aucune divergence d'opinion sur ce point.

Quant au brevet de capacité, que sera-t-il? Rien de plus, rien de moins qu'à présent. Mais comment sera formée la commission qui le conférera. Ici se trouve le premier point en litige. D'abord, laissera-t-on comme aujourd'hui au ministre, le droit de nommer la commission? Je réponds : Oui en principe; néanmoins je voudrais en même temps qu'il y eût dans cette commission des membres de droit. Je m'explique : il y a un grand principe sans lequel il sera impossible de réaliser aucun bien durable : l'accord du clergé et de l'Université; et voilà pourquoi je ne vois pas de comités parfaits s'ils ne comptent des membres ecclésiastiques nommés par les autorités religieuses compétentes, l'évêque et le consistoire. Toutes les garanties désirables pour la religion se trouveront alors dans le sein des comités, et il est certain que si on opprimait sa légitime influence, si on ne lui donnait que des garanties illusoires, le membre ecclésiastique protesterait en refusant sa signature au procès-verbal.

Je désire donc l'accord sincère de la religion et de l'Etat; je veux le voir inscrit dans la loi, parce que je le veux durable, et qu'il survive à M. de Falloux. Mais j'ajoute que je ne désire pas que les curés ou les

membres des congrégations religieuses soient chargés exclusivement de l'instruction primaire; je demande seulement que le curé ait dans la commune, sur l'instituteur public comme sur l'instituteur privé, une influence plus directe et plus personnelle que d'après la loi existante. Sans aucun doute le mal est grand et très-grand; il faut y remédier le plus vite et le plus énergiquement possible; toutefois, le remède n'est pas que l'instituteur doive être à l'égard du curé dans une sorte de dépendance domestique, ce serait là un fait déplorable; rappelez-vous en effet l'état antérieur à 1833, des *magisters* de village si au-dessous de leur mission. Il ne faut pas faire de l'instituteur un savant, assurément, mais il ne doit pas plus être le serviteur du curé que celui du maire; il ne doit être serviteur que du peuple.

Je le dis bien haut : avec l'organisation actuelle du comité local, le curé qui ne peut surveiller que comme membre de comité, est dans une position très-fausse : en effet, si on ne lui conteste pas la surveillance du catéchisme, c'est en quelque sorte par politesse; tous les autres genres d'instruction lui échappent. Or ce qui fait l'atmosphère morale de l'école, n'est-ce pas surtout le livre de lecture qui revient continuellement dans la main des enfants? Dans l'état actuel, le curé demeure sans action sur ce point. Aussi un des remèdes les plus importants à mes yeux, ce serait la suppression du comité local, et l'attribution de la surveillance d'une part au curé, et de l'autre part au maire.

Je tiens au contraire au comité d'arrondissement : c'est suivant moi la première autorité d'école; j'ajoute seulement que je voudrais dans ce comité d'arrondissement des membres de droit, parce que je désire que le clergé soit vigoureusement représenté.

Le comité d'arrondissement devrait, suivant moi, être appelé à désigner les instituteurs, attendu qu'il est assez près des localités pour en connaître les besoins, trop loin pour subir les passions locales : du reste, j'estime que pour l'investiture des candidats désignés, il faudrait l'intervention du conseil académique. Quant à ce qui concerne la composition de ces conseils, je dis encore qu'il conviendrait qu'il y eût dans leur sein des membres de droit : le clergé et la magistrature y doivent être fortement représentés. Parmi les membres de droit on verrait figurer l'évêque et un délégué de son choix, le président du consistoire, le premier président de la cour d'appel, le préfet et d'autres fonctionnaires, la plupart inamovibles, afin que l'enseignement primaire ait une barrière puissante, susceptible d'arrêter l'envahissement des mauvaises doctrines ou l'influence d'un pouvoir démagogique; afin aussi de donner à l'instituteur une armure inviolable qui le défende contre les dangereuses variations de l'esprit politique. Et alors qu'on ne craigne pas de donner à ces conseils académiques une large part d'autorité.

Enfin quant à ce qui concerne l'organisation du conseil supérieur de l'Université, je me reporte avec empressement aux traditions de 1808, alors que trois évêques et le directeur de Saint-Sulpice figuraient dans ce conseil. On pourrait y ajouter aujourd'hui, le vice-président du conseil d'Etat, le premier président de la Cour de cassation, le premier président de la Cour des comptes, et les chefs des congrégations reconnues par l'Etat, trois membres de droit. Tous les intérêts, tous les droits se trouveraient ainsi représentés dans le conseil supérieur. L'attitude du clergé sera, soyez-en sûrs, tout autre, lorsqu'il se trouvera convenablement représenté.

Je le dirai avec sincérité, tout le secret est à mon sens dans cette maxime : ne pas donner l'Université au clergé, mais mettre le clergé dans l'Université. Le clergé n'a pas seulement besoin de liberté, il a aussi besoin de protection et de surveillance. Or mon seul désir, c'est la liberté pour tous, à des conditions déterminées par la loi, car il n'y a pas de société sans gouvernement. Aussi le premier acte de ce gouvernement, en matière d'instruction publique, sera suivant moi, de faire le programme des écoles normales, programme arrêté par le conseil supérieur ainsi réformé avec le concours de ces membres ecclésiastiques qui seraient là pour donner à ce programme l'autorité suffisante ; je laisserais aussi régler par le conseil supérieur les conditions de moralité et de capacité exigées par la Constitution ; et je ferai remarquer à ce sujet que celles proposées dans le rapport par M. de Broglie au nom de la Commission de la Chambre des Pairs, n'auraient besoin que de quelques modifications pour devenir excellentes.

J'insiste en terminant sur l'inververtion de l'autorité religieuse : loin de la craindre, je l'appelle de tous mes vœux. Une fois que le clergé sera dans la place, il saura bien la défendre ; que l'Université et le clergé se rapprochent par une grande réconciliation, et tous les problèmes de l'enseignement primaire seront faciles à résoudre.

Après M. Cousin, divers membres, MM. Cuvier, de Montreuil, Cochin, de Melun, de Riancey, Dubois (de la Loire-Inférieure) prirent la parole.

M. Henri de Riancey dont les opinions monarchiques et religieuses étaient bien connues, présenta plusieurs objections au système de M. Cousin. Après avoir pris pour programme : *Libre concurrence et liberté complète pour l'action religieuse !* il conclut ainsi : « J'insiste sur la nécessité de multiplier la concurrence des écoles privées. Le meilleur frein moral pour les instituteurs communaux, c'est d'être placés à côté de ces écoles : l'expérience a prouvé combien cette concurrence était avantageuse aux uns et aux autres... En terminant, je déclare que je tiens à repousser cette influence

légale qu'on voudrait accorder à l'Eglise dans les corps officiels chargés du gouvernement de l'instruction publique ; je verrais avec peine siéger, parmi les membres de droit dans les comités d'instruction publique, des membres du clergé qui pourraient susciter contre l'Eglise tout entière des difficultés graves et des inimitiés dangereuses. »

On remarqua beaucoup une déclaration très-catégorique de M. Dubois (de la Loire-Inférieure) en faveur de l'action des congrégations religieuses : « A leur égard, dit l'ancien directeur de l'Ecole normale supérieure, si connu par son dévoûment passionné à l'Université, je serai très-libéral : lors donc qu'une congrégation religieuse qui s'occupe de l'enseignement, aura été régulièrement autorisée par la loi, je suis d'avis qu'il faut se confier volontiers à elle et chercher à favoriser son développement le plus possible : il n'y a du reste qu'à lui en laisser la liberté. »

Tout en persistant à désirer pour tous les instituteurs, quels qu'ils fussent, l'obligation du brevet de capacité, M. Dubois admettait que les sous-maîtres en fussent dispensés : « Le meilleur moyen, ajoutait-il, d'encourager les congrégations religieuses, ce serait de faciliter leurs développements par des subventions, non pas données *a priori* et forçant en quelque sorte les vocations par l'appât des intérêts matériels, mais au fur et à mesure que le besoin de ces subventions se ferait sentir chez telle ou telle congrégation. »

M. Dubois faisait la distinction suivante : « On a dit, il est vrai, disait-il, que le développement de ces congrégations est gênée par les interdictions apportées à leur établissement dans des localités nouvelles. Sans contredit, si c'est l'association elle-même qui prétend s'étendre, il faut bien qu'elle se soumette à la loi générale qui régit les associations ; mais au résumé, si les personnes qui font partie de cette association, se présentent comme individus, ils restent dans le droit commun. »

Ayant à s'expliquer sur les écoles normales primaires, l'ancien directeur de l'Ecole normale supérieure déclara que, selon lui, elles devaient être conservées.

Sans aucun doute, dit-il, les congrégations religieuses présentent les plus grandes garanties pour l'enseignement ; toutefois il est certain qu'elles ne peuvent suffire à toutes les exigences de ce service. Pourquoi donc alors aller abandonner le meilleur moyen de former de bons maîtres laïques ? Oui, sans doute, dans certaines écoles normales, on a donné trop d'étendue à l'enseignement ; mais qu'on se renferme dans les matières qui font l'objet du brevet ; qu'on ne cherche pas à y diriger les élèves vers l'obtention du brevet supérieur, comme

cela a lieu trop souvent. Que d'un autre côté on ne multiplie pas en trop grand nombre les écoles, tendance contre laquelle le Conseil de l'Université a toujours lutté : une seule école normale par académie permettrait de choisir avec plus de soin les directeurs de ces écoles, et de ne plus être obligé, comme on le fait depuis quelque temps, de recruter, faute de sujets, presque exclusivement parmi les instituteurs et les inspecteurs de l'instruction, ces directeurs des écoles normales dont la mission si délicate exige tant de qualités. Confier ces écoles normales à des congrégations religieuses, rien de mieux assurément; mais enfin toutes les écoles normales ne peuvent être dirigées par elles; il faut donc, de toute nécessité, recourir à des directeurs laïques. Or, si le nombre des écoles normales est réduit, les bons choix deviennent plus faciles; que ces directeurs nommés par le ministre, sur l'avis des conseils généraux, soient empruntés à toutes les carrières, du moment où ils paraîtront les plus aptes à de pareilles fonctions, et qu'ils soient en conséquence de telle honorabilité que le prêtre aumônier de l'école puisse reconnaître sa direction. Ces heureux résultats peuvent être obtenus ; au surplus ils l'ont déjà été : je citerai notamment l'école de Rennes.

M. Thiers se jeta bientôt dans le débat avec la verve, l'entraînement, la franchise habituelle de sa parole :

M. Thiers. — Je demande à écarter la question générale de liberté, qui n'est et ne peut être contestée par personne en matière d'instruction primaire, comme aussi j'écarterai celle du gouvernement de l'Université, qui trouvera mieux sa place lorsqu'on s'occupera de l'instruction secondaire; au surplus, quand nous en serons là, nous verrons que grâce à la révolution de février, il sera peut-être beaucoup plus facile de nous entendre que cela n'a été précédemment. Mais en attendant renfermons-nous pour le moment uniquement dans la question de l'instruction primaire, où se rencontrent assurément les plus grandes difficultés.

Quel est le mal et son étendue? quels en sont les remèdes? voilà les deux questions sur lesquelles il faut s'arrêter.

Et d'abord, quoi qu'on en ait pu dire, je maintiens toujours et de plus en plus le mal pour plus grand qu'on ne le pense généralement. On ferme les yeux, je le sais bien, pour ne pas apercevoir l'abîme qui menace de tout engloutir; et cela de la meilleure foi du monde, j'en conviens : l'administration ne veut pas sans doute mentir; mais elle cède à ce sentiment si naturel de couvrir ses fonctionnaires. C'est le même esprit dans les services publics; ainsi, avez-vous jamais rencontré un seul directeur de prison ou de maison centrale, qui ne vous fit les plus grands éloges des prisonniers placés sous son autorité ? Etonnez-vous donc mainte-

nant que dans l'Université tous les recteurs vous disent : nos instituteurs primaires sont bons ; eh ! mon Dieu oui, ils enseignent parfaitement et bien mieux qu'autrefois, *ba be bi bo bu;* ils boivent un peu moins que les anciens *magisters;* généralement leurs mœurs ne sont pas dissolues ; je ne dis pas le contraire ! mais est-ce à dire que le corps de ces quarante ou quarante-trois mille instituteurs, avec cet esprit qui le domine généralement, n'est pas un embarras sérieux dans notre pays ? Consultez donc, comme je l'ai fait maintes fois moi-même, nos grands propriétaires, ceux-là mêmes dont les instituteurs reçoivent journellement les bienfaits ; ils vous diront que, sans aucun doute, l'opposition de l'instituteur à l'autorité n'est pas toujours directe, car il ne l'ose ni le peut souvent ; mais que cette opposition ne perd rien de sa gravité parce qu'elle procède d'une voie indirecte, telle par exemple que la lecture faite dans le café ou tel autre lieu public, par l'instituteur, du mauvais petit journal auquel il est abonné.

Encore une illusion suivant moi : l'excellence des écoles normales ! et on nous a cité notamment celle de Dijon. Je ne connais pas quant à moi, cette école. Mais j'ai beaucoup connu celle d'Aix, mon pays, et je dirai bien franchement que, quoique dirigée par un ecclésiastique, elle était animée d'un très-mauvais esprit. Oui, les jeunes maîtres sortis des écoles normales sont plus messieurs que les anciens : ils vont moins au cabaret, ils possèdent mieux les méthodes ; mais avec tout cela valent-ils, en définitif, mieux qu'autrefois? J'ai entendu bien des gens, pas plus partisans que moi de l'obscurantisme, déclarer hautement le contraire.

Hélas ! nous nous étions endormis confiants, et notre vaisseau faisait eau sans que nul fut à la pompe ; ce n'est qu'en échouant que nous nous sommes sauvés du naufrage complet. Quand donc serons-nous à flots ! A l'œuvre donc, et disons crûment toute la vérité ! Quant à moi, étranger à l'Université, je témoigne ici de toute l'indignation de ce que je sais, et je dis : le mal est incommensurable dans les villes surtout. Dans les campagnes, il est vrai, la plaie n'est pas encore si profonde, fort heureusement ; le bas prix constant des denrées depuis la Révolution de février a calmé l'explosion de plus d'une haine contre ce qui possède ; mais enfin il n'est pas de communes où ne se rencontrent des esprits chagrins et moroses pour qui la fortune d'autrui est un objet de convoitise.

Eh bien ! c'est à ces paysans mécontents que le dimanche, au sortir de la messe, les instituteurs, véritables *anticurés*, qu'on me passe ce mot, adressent cet enseignement qu'assurément l'inspecteur ne trouvera jamais professé dans l'école aux enfants. A l'école rien de plus moral que l'enseignement, bien plus, voyez dans certains actes de leur vie extérieure, ils pourront même aller jusqu'à l'hypocrisie dans l'affecta-

tion de pratiques religieuses. Au surplus, est-ce que sous nos yeux, nos montagnards de l'Assemblée n'affectent pas souvent le plus profond respect pour les choses religieuses?

Et voilà, du reste, pourquoi je les regarde comme beaucoup plus dangereuses que les montagnards d'autrefois qui, eux au moins, avaient la franchise de leur haine!

Allons, plus d'aveuglements; ne détournons pas la tête pour ne point voir; il s'agit de bien autre chose, je vous assure, que de savoir s'il y aura un peu plus ou moins d'arithmétique ou d'histoire naturelle dans le programme du brevet : eau tiède que tout cela!

Ce sont là vos grandes réformes, et vous proclamez excellentes vos écoles normales, véritables petits clubs silencieux, foyer des plus mauvaises passions, déplorables d'esprit avec les meilleurs maîtres!

Et moi je vous dis : quand la société est certainement en danger de périr, si on ne vient promptement à son secours, ce ne sont pas de petits moyens et quelques petites modifications qu'il suffit d'apporter; il faut employer sans crainte comme sans retard, les remèdes les plus énergiques contre un mal toujours croissant.

Or le remède le plus efficace serait assurément de confier l'instruction primaire au clergé. Quant à moi qui ne voudrais pas certainement confier exclusivement au clergé l'instruction secondaire, j'avoue que je n'hésiterais pas à lui donner cette attribution pour l'instruction primaire, et cela sans tenir aucun compte de préventions ou de criailleries, au-dessus desquelles les graves circonstances où nous nous trouvons nous imposent le devoir de nous élever. Mais cela est-il praticable?.... Je crains bien que non.

En effet un double obstacle s'oppose à la réalisation de cette pensée : en premier lieu il faudrait bien songer à ne pas laisser mourir de faim, en les supprimant, les 43,000 individus qui aujourd'hui exercent la profession d'instituteur primaire, à laquelle les a conviés la loi; et je ne crois pas que nous puissions les enregistrer d'office dans nos armées, comme fit l'empereur Napoléon d'un séminaire de Belgique; encore moins ne puis-je ni veux les envoyer affranchir l'Italie qui compte beaucoup trop d'affranchisseurs.

En second lieu, il faut bien le dire, le clergé ne voudrait pas prendre la mission de se charger de l'instruction primaire; j'en appelle ici au témoignage du prêtre éminent devant lequel je parle, et qui, mieux que tout autre, est en mesure de confirmer mes paroles.

M. l'abbé Dupanloup. — Sans doute, nous n'avons aucune envie de le faire; et la raison en est simple, c'est qu'en général nous manquons de sujets; mais nous consentirions très-volontiers à prendre notre part d'influence et de surveillance.

M. Thiers. — Ce n'est pas assez, grand Dieu! Notre société est si

malade; je crains de voir la société moderne descendre à rien; les gouvernements savent très-bien qu'ils n'ont qu'une épée de bois pour nous défendre contre cette chute, moins sanglante peut-être que celle du passé, mais assurément plus ignominieuse; ce serait l'anéantissement complet et sans retour. Dans une situation aussi extrême, je m'adresse au clergé, je l'appelle et je suis loin d'être seul, car je pourrais, M. l'abbé Dupanloup, vous communiquer ces lettres multipliées qui de tous points m'arrivent plus pressantes les unes que les autres, pour réclamer ce concours du clergé, or je vous le dirai avec une entière franchise, le clergé a sans contredit le sentiment du bien à faire et veut l'entreprendre ; mais c'est dans l'instruction secondaire qu'il désirerait plutôt manifester son action...

M. l'abbé Dupanloup. — J'en demande pardon à l'honorable M. Thiers, qui me paraît être dans l'erreur sur les véritables intentions du clergé. Le clergé a bien plus l'ambition de l'instruction primaire que de l'instruction secondaire; il souffre beaucoup d'en être banni, et si jusqu'ici ses réclamations ont été plus fréquentes en ce qui concerne l'instruction secondaire, c'est que c'est sur cette partie de l'enseignement que l'attention a été plus particulièrement appelée dans les dernières années. Mais que la loi permette aux curés de tenir l'école dans les campagnes, et quand l'évêque l'y autorisera, ce qu'il ne manquera pas de faire quand il jugera qu'il n'en résultera aucun inconvénient pour l'accomplissement des devoirs sacerdotaux, le curé tiendra l'école. Au surplus, je répète ce que je disais tout à l'heure, c'est le manque seul de sujets qui a empêché et qui pourrait empêcher encore le clergé d'assurer sa coopération plus directe et plus personnelle à l'instruction primaire; mais il s'estimerait très-heureax que la loi lui confiât une part d'influence et de sollicitude sur ce même enseignement.

M. Thiers, — Et moi je réponds que, malgré tout, la surveillance du curé sur l'instituteur ne sera jamais qu'un leurre; le curé ne pouvant changer la position du maître d'école, ne pourra par conséquent changer son cœur.

M. Cousin. — Si, il y arrivera!

M. Thiers. — Non, il n'arrivera qu'à la guerre, et quelle guerre!

M. Cousin. — Eh bien! il le chassera!

M. Thiers. — Oui, si on lui donne ce droit; mais il ne le changera pas! Oui, je compte assurément sur le dévouement du prêtre comme sur celui du soldat, mais quelque énergique en définitif que soit le curé, quelque droit nouveau qu'on lui donne pour l'inspection, il sera sans contredit plus fort pour la guerre, cela ne supprimera pas la guerre. Je reviens donc à cette idée que le clergé soit chargé autant que possible de l'instruction primaire; dans certaines parties de la France cela se rencontre; je tiens d'un sous-préfet très-capable des

Basses-Alpes, destitué à la Révolution de février, que dans ce pays beaucoup de curés se sont chargés de l'école. Pourquoi ce fait ne se généraliserait-il pas? On dira que les occupations des curés dans leurs paroisses sont souvent trop multipliées. Eh bien! s'il en est ainsi, qui empêche au lieu de cet acolyte laïque que la commune assure au curé, de lui donner pour l'assister un jeune prêtre ou un membre d'une congrégation religieuse qui, sous sa direction, tiendrait l'école? Voilà ce qui pourrait se pratiquer pour les écoles rurales, et c'est surtout dans les écoles rurales qu'il faut surtout craindre le développement du mal; car dans les villes, quoi qu'on en dise, si le mal est plus grand, il y est plus vite connu, et surtout il n'a pas pour propagateur nécessaire et unique le maître d'école.

Que si cependant il faut reconnaître qu'en fait il est impraticable de songer à confier d'une manière générale l'instruction primaire au clergé, n'y a-t-il pas d'autres remèdes?

Je vais toucher à la loi de 1833; elle a été faite dans d'excellentes intentions, j'en conviens, mais enfin ceux-là qui l'ont faite n'ont pas sans doute eu la prétention de faire une loi à tout jamais immuable; le temps ici-bas modifie bien des choses, et si l'empereur Napoléon n'a pu lui-même enchaîner l'avenir, ceux-là qui, en 1833, ont cru et avec raison alors, devoir réformer ce qu'il avait établi, ne peuvent pas s'irriter qu'aujourd'hui on se permette, avec l'expérience des faits, de signaler quelques défectuosités dans leur œuvre.

Notre pays est dévoré d'une activité incessante; aussi, quand la guerre nous a manqué et que l'oisiveté de la paix est venue, il a fallu que cette agitation se reportât vers des choses nouvelles, ça a été, tantôt les routes départementales, tantôt les chemins vicinaux. Après 1830 c'était la propagation de l'instruction primaire. C'est ainsi que l'espoir d'une place, et surtout la certitude de l'exemption du service militaire, sont devenues des excitations puissantes pour pousser beaucoup d'individus à prendre la carrière de l'instruction primaire.

Cette exemption du service militaire devrait-elle être encore maintenue comme tant d'autres qui font qu'on n'a plus de sujets dans l'armée? Pourquoi exempter celui qui veut être instituteur, de la nécessité de se former à la meilleure école, celle de la soumission? Je serai charmé, moi, d'avoir des instituteurs qui eussent fait leur service au régiment; j'aime mieux pour maître d'école un ancien sous-officier qu'un élève sortant de l'école normale. On dira, il est vrai, que cela pourra avoir pour effet de diminuer le nombre des aspirants à la carrière de l'enseignement primaire, mais y aurait-il grand inconvénient à réduire le nombre de ces instituteurs laïques?

M. Poullain de Bossay. — Mais il n'y a pas trop d'instituteurs, je vous assure; et l'on n'a pas encore à se défendre contre le grand nombre des postulants.

M. Thiers. — Il n'y en a que trop, suivant moi, parce qu'ils sont mauvais. L'évêque de Beauvais me disait dernièrement : dans les noviciats des frères, le démon parle bien, cependant, le plus grand nombre domine le mauvais esprit ; à l'école normale, il y domine, c'est détestable. J'avoue, quant à moi, que je partage cet avis.

Mais enfin, je ne conclus pas ; je laboure le champ ; on verra quelle semence il convient d'y jeter ; j'insiste seulement pour que la sous-commission examine avec soin cette question.

La sous-commission devra encore, je pense, se demander s'il ne serait pas préférable de confier aux congrégations religieuses, le soin de former les instituteurs, et si en outre il ne conviendrait pas d'assujettir les nouveaux arrivés dans cette carrière à un stage.

Le droit de nomination, comme celui de révocation de l'instituteur, est suivant moi mal placé dans les attributions d'un comité quel qu'il soit, communal, cantonal, ou d'arrondissement ; je voudrais investir de ce pouvoir une autorité plus soucieuse par devoir de l'ordre public ; je ne m'en rapporterais même pas aux magistrats ; la magistrature a d'autres soins et d'autres devoirs qui réclament ses moments ; c'est à l'administration, c'est-à-dire aux préfets et sous-préfets, que je voudrais réserver le droit de désigner pour la nomination ou la révocation, l'instituteur au recteur qui prononcerait, sauf bien entendu appel au conseil.

M. de Montalembert. — Mais si c'était un sous-préfet de M. Ledru-Rollin, et un recteur de M. Carnot ?

M. Thiers. — Ce n'est pas là une objection sérieuse ; oui, il peut y avoir, et il y a en effet, des préfets et sous-préfets animés d'un esprit déplorable : ces fonctionnaires là ne paraissent que dans les temps de crises extraordinaires, et sont de courte durée. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'instituteur sentant peser sur lui le bras de fer de l'administration qui pourrait le briser, serait humble et soumis à cette autorité qu'il aurait lieu de craindre, s'il déviait ostensiblement de ses devoirs. Mal pour mal, je redoute moins la balle qui frappe le corps, — car enfin on peut l'extraire, ou si on ne l'extrait pas on meurt et c'est fini de suite, — que le mal lent qui vous consume, sans vous guérir ni vous tuer.

Quant aux brevets de capacité et de moralité, j'avoue qu'ils ne rassurent pas contre le mal, et ne me paraissent pas de nature à empêcher aucun Raspail de tenir une maison d'éducation ; ces brevets sont, suivant moi, une illusion le plus souvent ; cependant je veux bien qu'on les maintienne et je voterai même dans ce sens. Toutefois, comme je désire avant tout le développement des congrégations religieuses dans l'enseignement, et qu'il est résulté pour moi de l'enquête, la preuve que l'exigence de ces brevets peut être pour elles une gêne,

je voudrais que toute congrégation religieuse, régulièrement établie bien entendu, fut dispensée d'obtenir, pour chacun de ses membres, des brevets de capacité et de moralité; pareille exigence me paraîtrait au surplus complétement inutile, car il est certain que la congrégation, du moment où elle a inspiré à l'Etat assez de confiance pour être autorisée à tenir des écoles, ne confiera l'enseignement qu'à des personnes capables et morales. Objecterait-on que cette dispense violerait le droit commun ? Mais, de même que notre ancienne loi électorale reconnaissait des électeurs à cens réduit, tels par exemple les membres de l'Institut...

M. Cousin. — Je me suis vraiment toujours tenu très-fier d'être tarifé à 100 francs de capacité.

M. Thiers. — Et puis, quel mal y aurait-il donc à ce que la loi dise : le membre de la communauté religieuse, précisément à cause du caractère dont il est revêtu, m'inspire une confiance telle, que je le dispense de certaines justifications, que j'impose au contraire au candidat instituteur laïque, lequel m'est entièrement inconnu, et dont rien, sans ces épreuves que je lui prescris, ne me garantit la moralité et le savoir.

Tenez, je voudrais bien que nous puissions entendre ici, sinon M. l'abbé de Lamennais, puisqu'il ne peut venir, du moins quelqu'autre membre de sa congrégation qui put nous renseigner sur le motif qui a empêché cette congrégation de s'étendre hors des cinq départements de la Bretagne?

M. l'abbé Dupanloup. — C'est le résultat de l'esprit breton, qui n'aime pas à se répandre au dehors.

M. Thiers. — Allons, marchons, résolûment. Oui, quand même cette exemption du brevet pour les membres des congrégations religieuses, serait, dans la rigueur des principes, contraire au droit commun, pourquoi en présence d'un danger imminent, hésiterait-on à proposer à l'Assemblée nationale cette mesure, s'il doit en résulter un bien véritable ? Je me charge de faire cette proposition franchement et sans rien craindre.

Aujourd'hui, je ne veux pas adorer les anciens dieux, terriblement renversés, et dont l'inanité m'est démontrée; je ne veux pas davantage temporiser, car toute lenteur serait funeste. Oui, dirai-je à l'Assemblée, après lui avoir montré toute la gravité du mal, voulez-vous la guérison ? Eh bien, rompez franchement avec des préventions surannées ! Et l'Assemblée votera, soyez-en sûrs !

Pourquoi aussi, si les congrégations religieuses manquent de moyens pécuniaires pour augmenter le nombre de leurs membres, et par conséquent leur action, hésiterait-on à leur assurer des subventions prises dans ce budget énorme de vingt millions, que coûte aujourd'hui le service de l'instruction primaire ? Effrayé comme je le suis

du mal dans l'instruction primaire, persuadé que les congrégations religieuses peuvent être un puissant auxiliaire pour revenir au bien, je n'hésite pas à proposer tous les moyens d'activer leur développement, et je le fais incessamment. Il ne nous est pas permis de sommeiller en des circonstances aussi graves : Condé seul peut dormir la veille de Rocroy.

Oui, je le répète, en matière d'instruction primaire comme en beaucoup d'autres, qu'a-t-on produit? Des demi-savants, des esprits faiseurs, détestable engeance, je vous assure, et que j'exècre profondément.

M. Cousin. — Et soyez sûr qu'ils le savent bien !

M. Thiers. — Ma répulsion est sans bornes, à l'égard des antisociaux ; je vous ai dit ici avec la plus grande franchise ce que je pense; devant une assemblée publique mes expressions pourront être plus ménagées, mais au fond je n'ai rien à retrancher.

M. l'abbé Dupanloup était tout naturellement indiqué pour relever l'émouvante mise en demeure qui, au nom de la société, venait d'être adressée au clergé par un homme d'Etat libéral :

Je commence, dit-il, par témoigner de ma profonde reconnaissance pour tout ce qui vient d'être dit du clergé et de l'esprit qui l'anime. Oui, si le pays fait un appel au clergé pour l'instruction primaire, cet appel sera entendu, car le clergé a encore plus de sollicitude de l'état de l'instruction primaire que de celui de l'instruction secondaire. Le clergé se prêterait avec le plus grand bonheur pour la direction des écoles normales, et la propagation des écoles tenues par des congrégations religieuses. Ce serait avec le même empressement que le curé recevrait chez lui l'instituteur, surtout si cet instituteur était, comme lui, lié par vœu à la vie religieuse : en effet, une des grandes souffrances du curé, au milieu d'une commune souvent incrédule, c'est l'isolement; cela peut même influer sur sa vie et sa conduite journalière; or cet isolement cesserait, et le curé serait tout à la fois meilleur et plus heureux, de cette vie non de services, ce qui ne doit pas être, mais de déférence de l'instituteur placé auprès de lui : chacun y gagnerait.

Je le dis sans amertume et sans reproche, et comme un simple fait : depuis quarante ans, on a toujours demandé au clergé de se contenter de dire la messe, et de ne pas sortir de sa sacristie. Aujourd'hui on nous demande d'en sortir ; nous acceptons, et nous disons avec M. Thiers, que l'école se fasse, non pas, par le curé, ce qui n'est pas toujours possible, du moins près de lui et sous sa direction.

M. de Montalembert. — Je partage entièrement l'avis de M. Thiers sur l'étendue du mal et sur les remèdes à y apporter. Néanmoins il est un point sur lequel je ne saurais être d'accord avec lui, c'est sur l'in-

fluence exclusive à donner au clergé ; car je ne veux en aucune façon abdiquer le principe de la liberté d'enseignement ; la Constitution l'a solennellement proclamée ; et ce serait mal servir les intérêts de l'ordre social que de la restreindre. Réactionnaire en politique, je ne veux pas l'être sur cette question ; partisan déclaré de l'influence du clergé et des congrégations religieuses dans l'enseignement, je ne réclame qu'une seule chose : que les entraves à la liberté soient brisées, et vous verrez s'accroître rapidement ces congrégations enseignantes, pour lesquelles, quelles qu'elles soient, d'hommes ou de femmes, je ne demande qu'un seul privilège, si toutefois cela peut en être un, l'assimilation de la lettre d'obédience aux brevets, quand la congrégation est légalement reconnue.

M. Thiers. — De grâces, ne me faites dire, je vous prie, que ce que j'ai dit, ni plus ni moins ! En effet ma pensée n'a été en aucune façon, de restreindre en rien le principe de la liberté en matière d'enseignement, lorsque frappé des circonstances graves où se trouve la société, par suite de la Révolution de Février, j'ai émis la pensée que l'instruction primaire fut confiée de préférence au clergé ; mais en même temps, j'ai toujours très-bien compris la coexistence d'instituteurs laïques que je suis bien forcé de maintenir, ne fut-ce que par la seule raison qu'ils existent. Comme aussi lorsque j'ai demandé que ces instituteurs cessassent de jouir de l'inamovibilité, mon intention n'a été que de faire cesser une position vraiment anormale et dangereuse pour la société ; mais, de ce que les instituteurs seraient révocables, il ne s'en suivrait pas qu'ils auraient perdu toute liberté ; et en effet, les préfets, sous-préfets, recteurs, par exemple, cessent-ils pour cela d'être libres ?

Du reste je déclare que, dans mon opinion, il convient d'assujettir aux mêmes règles les instituteurs privés et les instituteurs publics.

Si la parole ardente de M. Thiers n'avait pu que charmer et toucher M. l'abbé Dupanloup et M. de Montalembert, elle avait inquiété ses anciens amis, ceux qui, dans d'autres temps, avaient livré les mêmes combats que lui pour l'Université. M. Cousin avait été, en 1840, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet que M. Thiers présidait, il avait pour lui affection et admiration ; il savait de quel prix était son concours ; il ne voulut pas laisser se terminer la séance sans avoir établi ses points d'adhésion et aussi ses réserves :

M. Thiers, dit M. Cousin, est un vieil ami de l'Université, je le sais, et il aime encore mieux la société ; je suis assurément comme lui : j'éprouve les mêmes sentiments de crainte non pas sur tel ou tel point, mais sur tous les points. Eh ! bien, lui dirai-je, mettons nos

affaires ensemble, et certainement quelque éloignés que nous puissions nous croire en ce moment l'un de l'autre, nous ne tarderons pas à nous rapprocher.

Je dis avec M. Thiers, comme tous les bons esprits ; le mal est grand, très-grand, et j'ai des craintes vives de nous voir descendre au bas-empire. Hélas ! cela est d'autant plus à redouter que le désordre n'existe pas que dans l'instruction primaire ; si je voulais examiner l'état de la société sous d'autres rapports, je démontrerais qu'il existe bien d'autres causes peut-être plus puissantes de désordre et de dissolution.

Quoi qu'il en soit, et en nous renfermant dans l'instruction primaire, prenons garde d'être par frayeur, non pas réformateurs, mais réactionnaires. Ainsi, en confiant exclusivement l'enseignement primaire au clergé, prenons garde de lui faire perdre par cela même, cet ascendant moral qu'il mérite à si juste titre, cette influence que personne ne lui conteste, et que pour mon compte je suis d'avis d'étendre autant que possible.

Je crois, moi, au contraire, qui ne suis pas l'avocat officieux du clergé mais son ami sincère, toujours empressé de l'assister, savoir véritablement ses intérêts, en lui disant que, s'il veut accepter la mission de diriger exclusivement l'instruction primaire, peut-être échouera-t-il dans cette œuvre, et qu'en tout cas, s'il réussit, ce succès pourra être compensé par des inconvénients graves pour lui-même.

Tout le monde en convient, la grande affaire qui doit nous occuper, ce n'est pas seulement le mal, lequel est constant, c'est le remède à y apporter. Et pour cela une distinction me paraît à faire, entre les écoles rurales et les écoles urbaines. Si cette ligne de démarcation est faite, je déclare que, pour mon compte, je serai beaucoup plus coulant pour admettre dans les écoles rurales, et c'est là où le mal est plus grand, l'action bien plus directe du clergé, et j'appuie cette proposition, que le conseil municipal puisse confier l'école au curé lui-même, si celui-ci accepte cette mission. J'appelle aussi de tous mes vœux là surtout les congrégations enseignantes, reconnues bien entendu, car je ne puis en connaître d'autres. Je veux, en un mot, l'état des choses qui a duré de 1808 à 1832, et qu'avait établi l'empereur Napoléon et ce conseil de l'Université, si injustement attaqué.

Quant à la dispense des brevets de capacité et de moralité, si l'on croit tant qu'ils gênent la liberté des instituteurs religieux, ce qui n'est pas assurément, suivant moi, qu'on les enlève ; mais qu'on ne compte pas y suppléer par l'existence d'une libre concurrence, qui ne peut guère se présenter que dans les villes. Là seulement peuvent, en effet, se fonder des écoles privées, pour la tenue desquelles, je le déclare, je maintiens qu'il faut imposer en tous points les mêmes règles que pour la tenue des écoles publiques.

Je l'avoue franchement, la Révolution de Février m'a laissé aussi

libre d'esprit que je l'étais la veille ; elle ne m'a appris qu'une chose, c'est qu'en matière d'enseignement, les meilleurs esprits eux-mêmes se sont laissés entraîner outre mesure dans cette voie où M. de Montalembert a depuis si longtemps convié d'entrer. Eh bien ! J'y consens; qu'on fasse cette expérience ; je concède tout, toutefois je demande à ne pas signer, car je ne veux pas être responsable de ce système de la liberté la plus absolue et sans règles.

M. Thiers. — Quant à moi, je ne consentirais pas à tenter aussi périlleuse expérience.

M. Cousin. — Je suis, quant à moi, bien loin du pouvoir, et par conséquent je n'ai rien à engager, ni ne puis empêcher de faire ; faites donc si vous voulez ; seulement ne vous étonnez pas plus tard du résultat.

Mais je reviens à notre projet ; et après avoir rappelé de nouveau que tous, instituteurs privés, laïques, ou communaux, doivent être placés sous la même loi, j'ajoute encore quelques observations au sujet des instituteurs communaux.

Je me permettrai d'abord de différer d'avis avec M. Thiers, en ce qui concerne le droit de désignation ou de révocation de l'instituteur. Suivant M. Thiers, il conviendrait de l'attribuer aux préfets et aux sous-préfets ; déplorable mesure : ces fonctionnaires de l'administration, souvent fort passagers et qui peuvent être par l'effet des idées du moment, animés d'un esprit déplorable, me paraîtraient fort mauvais juges en cette matière. Je veux pour statuer sur le sort de l'instituteur, une institution qui résiste à tous les changements politiques ; et c'est ce qui me paraîtrait réalisé par la constitution de comités composés comme je l'ai indiqué à une précédente séance.

J'ai pareillement insisté, et j'insiste encore aujourd'hui, pour que l'instituteur ne continue plus à jouir d'une inamovibilité absolue ; je demande que, non pas toujours, mais pendant cinq ans, l'instituteur soit soumis à l'action souveraine de l'autorité, qui, sans aucune formalité de poursuites, pourrait l'écarter si elle le jugeait à propos.

Enfin quant aux écoles normales, je reconnais qu'il convient d'en réduire le nombre, et de réformer des abus qui s'y sont introduits ; mais au résumé, je regarde cette institution comme indispensable ; et tel est au surplus l'avis émis dans l'enquête par les deux supérieurs des congrégations religieuses enseignantes qui ont été entendus.

La discussion générale fut alors fermée, et le soin de préparer un projet de loi sur l'instruction primaire confié à une sous-commission ainsi composée : MM. Cochin, de Corcelles, le pasteur Cuvier, l'abbé Dupanloup, de Melun, Michel et Poulain de Bossay.

III

Le projet de la sous-commission qui avait pour rapporteur M. Michel, fut, au moins dans ses lignes principales, adopté par la Commission.

Nous analyserons, aussi brièvement que possible, les dispositions qu'il édicta et les discussions qu'il provoqua.

L'objet de l'instruction primaire, tel que la loi de 1833 l'avait défini, fut maintenu.

Seulement pour répondre à une plainte que, tous, universitaires ou non, avaient élevée contre l'extension abusivement donnée aux matières de l'enseignement primaire, sans égard aux besoins divers des populations, — deux degrés furent distingués dans cet enseignement : ce qui eut pour conséquence de faire reconnaître deux classes d'instituteurs.

La liberté la plus complète de l'enseignement primaire fut proclamée. — Tout individu âgé de vingt-et-un ans fut déclaré apte à exercer la profession d'instituteur public ou libre dans toute la France, s'il avait satisfait aux conditions et rempli les formalités voulues par la loi.

Les conditions légales pour l'exercice de l'enseignement public ou privé consistèrent dans la présentation d'un brevet de capacité ou, pour l'enseignement du degré inférieur, dans celle d'un certificat de stage de trois ans dans une école publique ou libre. — Cette dernière disposition qui faisait du certificat de stage un équivalent du brevet, était inspirée, non par une partialité pour telle ou telle catégorie d'instituteurs, mais par une pensée générale d'expérience et d'équité, qui s'était souvent fait jour dans la discussion : « Suivant moi, avait dit avec raison M. l'abbé Dupanloup, le stage est la meilleure garantie d'aptitude pour les petites écoles ; celui qui a pratiqué est éprouvé, et il peut parfaitement faire un magister de village : un homme qui a un brevet peut être parfaitement incapable pour l'enseignement. »

Au moment du vote sur les conditions d'aptitude, les réflexions suivantes furent échangées entre quelques membres de la Commission :

M. Thiers. — Avez-vous excepté les membres des communautés religieuses de la nécessité du grade ? il le faut, suivant moi.

M. Dubois. — Est-ce que la substitution du stage au brevet comme son équivalent est autre chose qu'une faveur accordée aux communautés religieuses ?

M. l'abbé Dupanloup. — Pardon, Monsieur; c'est un grand honneur pour le brevet d'être assimilé au stage, la première des conditions d'aptitude suivant moi.

M. Cousin. — Cependant du moment où les maîtres adjoints sont dispensés du brevet, les congrégations religieuses ayant pleine satisfaction, il devient inutile, même dans leur intérêt, d'admettre le stage comme équivalent du brevet de capacité.

M. Thiers. — Pas de dissimulation aucune ; je veux, moi, la propagation des communautés enseignantes. Le brevet et l'examen sont un obstacle sérieux à leur libre développement; je demande l'exemption formelle de l'examen et du brevet en faveur des membres des congrégations religieuses.

Plusieurs membres font remarquer que ce n'est pas exclusivement en vue de favoriser les congrégations religieuses, mais comme règle de droit commun, que le stage a été admis comme l'équivalent du grade, et encore non pas pour la tenue de toutes les écoles, mais seulement pour celles du premier degré.

M. Cousin. — Ainsi tout le monde pourra passer par cette porte du stage, et non pas les frères seulement ?

M. l'abbé Dupanloup. — Oui, et remarquons, je vous prie, que le stage, qui toujours au résumé et dans tous les cas sera un excellent moyen de constater la moralité, deviendra en outre plus que jamais utile pour établir la capacité, si les écoles normales doivent être supprimées.

M. Cousin. — Sans doute le stage est une excellente chose en principe comme constatation de capacité et de moralité, mais à la condition qu'il sera constaté : si même alors on abandonnait complétement le brevet ?

M. l'abbé Dupanloup. — Je ne demanderais pas mieux.

M. l'abbé Dupanloup reprit la parole pour soumettre à la Commission une proposition sur laquelle il s'était trouvé en minorité dans la sous-commission. Désireux de voir le prêtre se charger, quand il le pourrait, de l'instruction primaire, et sachant en même temps que le prêtre, devenu curé, hésiterait à venir subir les épreuves imposées à de tout jeunes gens, il avait demandé que l'aptitude fut reconnue, de droit, à toute personne, justifiant d'un brevet supérieur à celui de maître d'école, comme seraient, par exemple, les lettres de prêtrise.

La sous-commission avait maintenu, à défaut du stage, la règle uniforme de l'examen.

A l'effet, dit M. l'abbé Dupanloup, de répondre au vœu qui a été exprimé dans le sein de la commission de voir le clergé prendre une

part plus active à l'instruction primaire, ne pourrait-on pas, pour ouvrir plus facilement la porte de l'enseignement aux vicaires et même aux curés dans les campagnes, établir d'une manière générale que quiconque justifiera d'un brevet ou diplôme établissant une capacité supérieure, ainsi, par exemple, le diplôme de bachelier ès lettres ou les lettres de prêtrise, pourra, en remplissant les conditions ordinaires de déclaration, tenir une école privée ou être appelé à diriger une école publique ? Ce que je demande là, ce n'est pas un avantage pour l'Eglise, mais la liberté du dévouement ; et en faisant cette proposition, je ne suis du reste que l'organe d'un des prélats les plus éminents du clergé français, le cardinal Giraud, longtemps évêque à Rodez, dans un pays de montagne, où cette coopération active du clergé était jugée par lui bien nécessaire. Je dois dire encore que dans les Hautes-Alpes, la tenue d'une école par le curé est un fait très-fréquent.

Après une objection présentée par M. Dubois, M. Cousin fit cette distinction :

Je dois dire que je ne conçois le vicaire instituteur qu'avec la double autorité de l'évêque et du recteur, et dans les communes où il n'est pas possible d'avoir des maîtres d'école. Dans ces communes alors, les malins, les esprits forts n'auront rien à dire contre l'intervention du clergé dans l'enseignement ; or, comme c'est assurément en faveur de ces pauvres communes que la disposition législative est demandée, si elle n'est pas expressément réservée à leur égard, on ne manquera pas de s'élever contre ce qu'on appelle les envahissements du clergé. Il importe donc, dans l'intérêt même du clergé, que cette distinction des communes soit établie, ainsi que la nécessité de l'autorisation préalable de l'évêque et du recteur.

M. l'abbé Dupanloup déclara accepter la nécessité de l'autorisation préalable, non seulement de l'évêque et du recteur, mais du conseil académique : autorisation qui ne serait pas évidemment refusée au prêtre dans les cas visés par la Commission ; mais qui serait une garantie contre l'intrusion de bacheliers manifestement incapables ou indignes de donner l'enseignement primaire.

M. de Melun appuya la proposition : « Sans aucun doute les lettres de prêtrise attestent une capacité bien supérieure à celle du brevet ; mais le diplôme de bachelier ès lettres offre la même garantie de science... Je répète toujours : le droit commun ; pas de privilége spécial pour l'Eglise. Pas le curé sans le bachelier : ni l'un ni l'autre ne pouvant enseigner qu'avec l'autorisation du conseil académique. »

M. de Riancey développa un système plus hardi : « Je voudrais

étendre, non l'exception, mais la règle, à tout ce qui suppose une capacité supérieure à celle résultant du brevet ; ainsi tout diplôme, grade ou brevet offrant cette présomption de capacité donnerait le droit de prétendre à l'instruction primaire. Mais je repousse l'autorisation préalable comme portant atteinte à la liberté ; et cela, je le fais sans crainte. Car, outre que l'état de maître d'école n'a rien de bien séduisant pour l'orgueil de gens ayant reçu une instruction supérieure, je crois que la surveillance des familles, du conseil académique, des délégués, des inspecteurs, offre, sans parler de la répression, une garantie suffisante contre les abus ; enfin la liste de présentation des instituteurs communaux serait toujours une barrière assez forte pour arrêter l'invasion de ces réfugiés qu'on redoute avec tant de raison. »

Rejetant l'amendement de M. de Riancey, la Commission reconnut le droit des ministres des cultes et des bacheliers ès lettres, sous l'autorisation des conseils académiques.

Cette décision que M. l'abbé Dupanloup avait obtenue, était importante ; elle établissait de plus en plus, en matière d'enseignement primaire, non le privilége pour qui que ce fût, mais l'équivalence des titres. S'inspirant de la pensée de la Commission, l'Assemblée de 1850 décréta qu'ainsi que le diplôme de bachelier ès lettres, le certificat d'admission dans une des écoles spéciales de l'Etat, pouvait suppléer le brevet de capacité. C'est en vertu des mêmes considérations d'égalité et d'équité, que, pour les écoles de filles, elle assimila au brevet de capacité les lettres d'obédience : assimilation dont une ordonnance du gouvernement de juillet, en date du 23 juin 1836, avait déjà introduit la pratique.

La nomination de l'instituteur fut attribuée au conseil municipal qui aurait le choix, ou bien de prendre un candidat sur une liste annuellement dressée par le conseil académique, — ou bien de s'adresser à une congrégation régulièrement établie [1], — ou, encore, d'appeler un instituteur déjà en exercice dans une autre localité.

Ce droit conféré au conseil municipal de désigner lui-même l'instituteur, même après un premier triage fait par le conseil académique, ne passa pas sans contestation. — M. Thiers demanda qu'au moins, comme dernière garantie, la sanction du choix appartînt au recteur.

Les universitaires furent les plus opposés à cette ingérence du

[1] En ce qui concernait les membres des congrégations religieuses, le nom de chacun d'eux n'avait pas besoin d'être désigné d'avance. Il suffisait que la corporation fut indiquée aux choix des communes comme apte à fournir des instituteurs, sauf au directeur de la congrégation à envoyer tel sujet qu'il estimerait utile et, au besoin, à le changer.

conseil municipal : « Quant à moi, dit M. Cousin, voici mon système d'organisation, et je ne m'en fais pas honneur : je n'invente rien. Dans la commune, le maire et le curé, l'un préposé aux intérêts matériels, l'autre chargé du soin des intérêts moraux ; au maire et au curé le droit de proposer l'instituteur, mais aucun droit de nomination conféré au conseil municipal, car l'argument que l'on tire qu'il fixe le traitement de l'instituteur n'est d'aucun poids. »

M. Poulain de Bossay dit également : « Que le conseil municipal soit chargé de la nomination de l'instituteur parce qu'il le paye, c'est là assurément une bien mauvaise raison ; car il est bien des fonctionnaires, même dans l'instruction publique (ainsi les régents des collèges communaux), que les communes payent sans avoir le droit de les nommer. Suivant moi, l'action du conseil municipal doit se borner à déclarer qu'il veut une école dans la commune, à fixer le local où sera établie cette école, et à déterminer le traitement de l'instituteur ; voilà tout. »

M. Thiers répondit : « Quant à ce qui concerne la question du choix de l'instituteur par la commune, si l'on peut se passer de l'intervention de la commune, je ne demande pas mieux. Toutefois, je crains que ce soit chose fort difficile d'imposer à un conseil municipal un instituteur malgré lui. » — M. Cochin : « La sous-commission insiste pour que le choix de l'instituteur soit laissé au conseil municipal. — M. Thiers : Et en définitive je l'accepte parce que le droit d'investiture laissé au recteur, me rassure contre les mauvais choix possibles du conseil municipal. »

Le privilége de l'inamovibilité fut retiré à l'instituteur. C'était une disposition inexplicable de la loi de 1833, dont MM. Thiers, Cousin, Dubois (de la Loire-Inférieure) avaient été les contradicteurs les plus résolus : « Quand le ministre, s'écriait M. Cousin, peut d'un trait de plume envoyer d'un bout de la France à l'autre un professeur de collège, il ne peut toucher au maître d'école, plus indépendant dans sa position qu'un membre du grand conseil ; voilà qui est plus que ridicule. »

Tout en déclarant l'instituteur révocable par le recteur, la Commission statua que le retrait absolu du brevet ne pourrait être prononcé que par le conseil supérieur.

En même temps, prenant en considération une idée émise par M. Cochin, elle améliora la position des instituteurs, dont la loi de 1833 avait fixé le minimum de traitement au chiffre vraiment dérisoire de 200 francs ; elle établit que, pour le degré inférieur, le minimum composé du traitement fixe et de la rétribution scolaire serait porté à 500 francs, et, pour le degré supérieur, à 600 francs.

IV

L'originalité du travail de la Commission de 1849 consista principalement dans le système de surveillance de l'instruction primaire, qu'elle proposa pour remplacer les combinaisons de la loi de 1833, convaincues d'impuissance et décriées par les universitaires eux-mêmes.

La Commission ne se contenta pas d'établir, pour chaque arrondissement, un inspecteur relevant d'un inspecteur départemental, placé à son tour sous la direction des inspecteurs généraux dont elle porta le nombre à quatre.

Aux comités locaux de la loi de 1833, reconnus inutiles ou tracassiers, elle substitua l'action du maire et du curé agissant, non réunis, mais séparément et chacun avec sa part d'action déterminée.

Elle remplaça les comités d'arrondissement par la création d'un grand comité départemental dont un tiers des membres serait emprunté à l'administration et aux conseils généraux, un autre tiers à l'élément religieux, un derniers tiers à l'autorité académique et à l'autorité judiciaire : « Toutes les forces sociales de chaque département, avait dit le rapporteur de la sous-commission, M. Michel, se trouveront réunies dans le comité départemental qui pourra toujours être à même de connaître l'état de l'instruction primaire, soit par la communication des rapports des inspecteurs, soit encore par des délégués cantonaux, intermédiaires nécessaires à son action. »

Ce fut sur l'institution de ce grand conseil départemental de l'instruction primaire que s'engagea, au sein de la Commission, la bataille la plus vive : « La décentralisation, dit M. Poulain de Bossay, paraît être la grosse affaire de la loi ; c'est au comité départemental qu'on fait tout converger ; le reste n'est rien, même le ministre. »

M. de Corcelles répliqua : « Il n'y a rien de contraire à la salutaire action de l'Etat dans cette organisation qui réunit toutes les forces honnêtes et morales de la société : ce n'est pas décentraliser, c'est au contraire la centralisation sans qu'il y ait lieu de redouter de conflits. »

M. Cousin interrompit M. de Corcelles pour s'écrier : « Et je le tiens, moi, ce projet pour la plus grande tentative contre-révolutionnaire qui se soit encore produite. Je suis convaincu que pas un homme ayant la moindre connaissance pratique du gouvernement de l'instruction primaire pourra y prendre quoique ce soit. »

M. de Melun : « En quoi donc sont-elles fausses, ces réformes proposées ? »

M. Thiers : « Moi, je tiens qu'on n'a pas encore mis assez vivement le feu dans la plaie, il fallait procéder plus radicalement encore. »

M. l'abbé Dupanloup : « Nous avons voulu réformer, mais non détruire. »

Puis, après une nouvelle critique de M. Cousin, M. l'abbé Dupanloup parla plus longuement pour expliquer les intentions de la sous-commission :

J'oserais dire d'abord que nous sommes tous également convaincus du péril qui résulte pour la société de l'état actuel de l'instruction primaire. Quant à moi, je l'avoue franchement, j'étais en arrivant ici bien loin de me douter de l'étendue du mal; j'en suis aujourd'hui effrayé; et cette pensée, partagée par la presque unanimité de la sous-commission, nous a conduits à proposer un changement profond et absolu dans l'état actuel des choses, cherchant toutefois à tempérer, autant que possible, dans la forme l'exécution de notre plan, et pour cela nous gardant bien de faire du complétement nouveau; pouvant nous tromper sans doute quant aux moyens proposés, mais enfin n'étant ni ne voulant être taxés pas plus de révolutionnaires que de contre-révolutionnaires.

Ceci établi, en premier lieu je dirai qu'effrayé du péril extrême de la société en présence d'une armée de quarante mille instituteurs, à l'action subversive desquels elle ne pourrait jamais résister si le socialisme continuait plus longtemps à pénétrer dans leurs rangs où il ne compte déjà que trop d'adeptes, nous avons estimé que, sans réduire en rien l'instruction primaire, ce qui était loin de notre pensée, il convenait peut-être d'en diminuer l'exagération; et c'est pour cela que nous avons introduit deux degrés, dont le deuxième serait suffisant, suivant nous, pour la grande masse des populations rurales.

Oh! sans nul doute, si le prêtre, le curé pouvait partout faire l'école, ce serait le meilleur; ce serait aussi le vœu d'un grand nombre d'évêques que j'ai pu consulter, et en particulier le grand désir de Mgr le cardinal Giraud, l'un de nos plus éminents prélats, aujourd'hui à la tête de l'immense diocèse de Cambrai, autrefois évêque d'un pays de montagnes, à Rodez: Si mes curés et mes vicaires pouvaient faire l'école, m'a-t-il écrit, j'estimerais mon diocèse sauvé, et puis cela me permettrait d'augmenter le nombre de mes vicaires ruraux.

Nous n'avons pas proposé de confier au curé l'école; seulement à côté du maire, nous avons posé le curé comme le surveillant moral et religieux, partageant ici l'autorité locale qui doit être préposée à l'école. Mais il fallait songer à ce que cette autorité ainsi accordée au curé fut réelle, et elle ne peut l'être qu'à la condition d'instituer le comité ou conseil départemental.

Ce comité ou conseil départemental, voilà l'affaire capitale de notre projet. M. de Corcelles vous a donné, pour justifier sa création, d'excellentes raisons que je craindrais d'affaiblir en les reproduisant. Oui, l'arrondissement ne révèle pas au même degré que le département les forces de la vie sociale; ainsi qu'on nous l'a surabondamment prouvé, les autorités actuelles demeurent au-dessous de la tâche. On nous a parlé au nom de l'administration de l'insuffisance de ces comités d'arrondissement. Si je vous disais, moi, que l'avis de tous les évêques que j'ai consultés est le même, et ce qu'en particulier ils pensent du peu d'influence sérieuse du curé doyen, membre de droit!

Oui; c'est en vain que nous prétendrons confier au curé une action sur l'école de sa paroisse; il demeurerait sans force sans l'institution du comité départemental. Là serait en effet son évêque, son supérieur hiérarchique ; là aussi le préfet avec qui le curé aura toujours des rapports plus faciles qu'avec les voltairiens de l'arrondissement; ces grands messieurs du conseil départemental recevront mieux les observations du pauvre desservant de village, que les petits messieurs de l'arrondissement, esprits forts, et plus vexatoires du reste, quand ils s'y mettent, à l'égard de l'instituteur, que les membres du conseil général, dont la haute impartialité saura toujours défendre l'instituteur contre l'arbitraire, vint-il même du curé.

J'insiste donc sur ce point, suivant moi fondamental, sur le conseil départemental dont l'institution, je le repète, est indispensable pour que l'autorité du curé sur l'école devienne sérieuse. Avec qui voulez-vous en effet, dans l'organisation actuelle, que corresponde le curé? avec le conseil académique, siégeant peut être dans un département fort éloigné ; il n'y connaît personne et il y est inconnu. Avec le comité d'arrondissement; mais il ne peut compter le plus souvent que sur le curé doyen qui y assiste, et ce curé, qui est isolé, souvent fort âgé, sera-t-il snffisamment armé, s'il y a quelques lances à rompre dans le sein du comité pour soutenir le curé qui lui transmet ses griefs?

M. Cousin. — Mais le remède est simple : que l'évêque puisse déléguer au comité d'arrondissement tout autre curé que bon lui semble.

M. l'abbé Dupanloup. — Pas si simple que vous le dites, monsieur, d'abord parce que, et cela est fréquent en fait, s'il n'existe qu'un seul curé au chef-lieu d'arrondissement, toute délégation est impossible; et qu'ensuite, en admettant la possibilité de fait, le résultat de ce choix devient une injure pour un vieillard, fort respectable du reste et excellent curé pour tout ce qui concerne le ministère pastoral.

Je vous le dis, si vous voulez que l'action religieuse entre fortement dans votre enseignement primaire, il faut le curé dans la commune, l'évêque dans le conseil départemental, dans ce conseil où, comme l'a si bien fait remarquer M. de Corcelles, il y aura nécessairement une

force de raison qui se dégagera toujours des difficultés et des passions locales.

Mais, vous a dit M. Thiers, est-ce que l'autorité qu'on se propose de déférer aux conseils départementaux, ne pourrait pas être attribuée aussi utilement aux conseils académiques ? J'y vois une difficulté très-grande, beaucoup plus forte que s'il s'agissait de l'instruction secondaire. En effet, nous comptons en France, à l'heure qu'il est, soixante-trois mille instituteurs primaires ; c'est une armée immense de soldats qu'il faut chercher à discipliner moralement, et c'est chose fort difficile. Si le clergé qui, lui aussi, compose une armée nombreuse, s'est maintenu, c'est, dira-t-on, qu'on a eu la sagesse de faire des diocèses restreints, et que par conséquent chaque évêque n'a qu'un nombre restreint de prêtres à diriger. Procédons de même pour l'instruction primaire : si nous voulons fortifier la discipline, cessons d'imposer à un recteur le fardeau beaucoup trop lourd de plusieurs milliers d'instituteurs primaires ; établissons dans chaque département un recteur : il aura en moyenne huit cents écoles, et certes, avec trois visites par an dans chaque école, du recteur ou des inspecteurs, dont il aura à examiner les rapports (ce qui est sans doute bien pour l'école, mais encore beaucoup pour le recteur), vous ferez une vie assez occupée à ce fonctionnaire, à qui, je crois alors, vous pourrez confier le droit de disposer de la personne de l'instituteur. Mais que voulez-vous donc, grand Dieu, que puissent opérer sur les écoles de leurs immenses circonscriptions actuelles vos vingt recteurs et les soixante inspecteurs d'académie ?

Répondant à M. Dubois qui avait repris, avec une forme plus absolue encore, les objections de M. Cousin contre le comité départemental, M. de Melun dit : « Nous n'avons pas voulu continuer l'antagonisme entre l'Eglise et l'Université ; nous avons cru au contraire, comme l'a si justement dit M. Cousin, qu'il fallait faire entrer l'Eglise dans l'Université. »

M. Cousin : « Oui, mais pas pour absorber l'Université... »

M. de Melun : « Nous avons fait plus encore ; nous avons voulu assurer la réconciliation si nécessaire aussi, de l'Etat et de la société, en faisant entrer plus profondément ici la société dans l'Etat, en empruntant à l'une ses forces les plus vitales pour fortifier l'autre. De là l'idée du comité départemental qui sera certainement l'agent le plus fort qu'on puisse offrir au ministre pour changer la situation actuelle de cet enseignement primaire qui est pour tout le monde un juste sujet d'effroi. Oui, ce comité rendra au gouvernement le plus grand service puisqu'il mettra à sa disposition les forces les plus vives de la société. »

Pour dissiper les craintes que M. Cousin avait exprimées de voir le comité départemental se transformer en une *Convention au petit pied*, en un *Directoire révolutionnaire* dont l'évêque serait le dictateur, M. l'abbé Dupanloup dit encore :

J'ai besoin de protester contre les accusations de M. Cousin.

Oui, lui dirai-je, l'évêque dans le comité départemental, le curé dans la commune, doivent être une force, jamais une tyrannie ; oui, il faut des précautions contre tout le monde et contre tout excès de pouvoir. Mais j'avoue que je ne puis comprendre comment, dans un comité où l'évêque se trouve en face du préfet président, du recteur (car j'en désire un par chaque département), des membres du conseil général, de magistrats élevés, cet évêque pourrait être tout, au milieu de tant de personnages considérables, de tant de fonctionnaires éminents...

Qu'ai-je besoin maintenant de vous répéter de nouveau ce que vous disait si bien tout à l'heure un de mes honorables collègues de la sous-commission ; à savoir qu'aucune préoccupation politique ne nous a aveuglés quand nous avons songé à la création du comité départemental si vivement attaqué par M. Cousin. Cette création, nous l'avons proposée uniquement parce qu'elle nous a paru, mieux que tout autre, nous permettre de faire appel aux forces vives du pays. Au département en effet la magistrature et le clergé sont puissants ; c'est également au département que nous pouvons grouper les propriétaires menacés par l'influence d'un trop grand nombre d'instituteurs primaires. Donc c'est au département qu'il conviendrait le mieux d'établir ce conseil destiné à lutter contre les dangers malheureusement si sérieux qui résultent pour la société de l'état actuel de l'instruction primaire.

L'évêque, soyez-en sûrs, ne sera pas le maître tout seul dans ce conseil ; s'il a raison, il sera fort, et alors où est le mal ? Mais s'il voulait parfois abuser de cette influence dont vous vous plaisez à le gratifier, croyez-moi, le comité ne le suivrait pas dans cette voie et saurait parfaitement lui résister ; et c'est ce que me répondait récemment un de nos évêques que je consultais sur le projet de comité départemental : assurément, me disait ce prélat, nous serons toujours traités avec la plus grande politesse dans ce comité ; mais en définitive, nous ne serons pas dispensés, pour voir adopter nos propositions, d'avoir raison comme tout autre membre.

Mais M. Cousin n'était pas convaincu encore ; se laissant peu à peu aller à une de ces improvisations excessives et théâtrales même dans leur naturel, dont ceux qui l'ont connu, ont gardé le souvenir, il termina ainsi sa véhémente objurgation :

Oui, vous ne faites avec votre malencontreux projet autre chose

que de désarmer l'Etat en lui laissant cependant la responsabilité : c'est odieux ! Aussi j'espère bien qu'il ne se rencontrera jamais d'assemblée assez aveugle pour convertir en loi définitive ce que vous osez proposer. Non, il s'élèvera plus d'une voix pour protester contre de pareilles idées ; certes, si j'étais membre de l'Assemblée législative à qui le projet serait soumis, je vous le déclare, Monsieur le ministre, malgré la vive affection que j'ai pour votre personne, vous me rencontreriez sur ce terrain votre constant adversaire, et, dussiez-vous, Monsieur Thiers, vous faire, en cette circonstance, le soutien de ce projet, vous, mon vieil ami, dont les pensées ont toujours jusqu'ici été d'accord avec les miennes, je m'élèverais contre vous, pour combattre avant tout et de toute l'ardeur de mes convictions, cette détestable invention du comité départemental, qui va dévorer tous les pouvoirs connus : Convention concentrant dans son sein une autorité exclusive, institution monstrueuse qui ne vivra pas longtemps, j'en suis sûr, mais trop encore pour le mal qu'elle fera inévitablement à l'Eglise surtout, dans l'intérêt de laquelle, par une étrange aberration d'esprit, on prétend agir. Comment, dirais-je à ceux qui se posent les défenseurs de l'Eglise ; c'est quand tout le monde va à elle, quand les préventions qui existaient à son égard font place à d'autres sentiments, que vous venez ainsi de gaîté de cœur et par des prétentions absurdes compromettre cette heureuse tendance des esprits ! C'est à n'y pas croire !

Oui, je suis et je demeure l'adversaire infatigable de votre projet de loi, qui en définitive ne profitera, quelle que soit votre pensée, qu'aux maîtres d'écoles dont, plus que vous, j'ai la défiance. Je lutte et je lutterai toujours, et dans ce combat suprême, j'accepte, oui, j'accepte tout allié, de quelque côté qu'il me vienne, tant mon esprit se révolte contre votre proposition. Je puis succomber, cela est vrai ; vous êtes en ce moment les plus forts, mais j'aime mieux périr les armes à la main que céder lâchement.

Malgré le peu de goût qu'il avait déjà et qu'il garda toujours pour la décentralisation, M. Thiers que la parole si grave de M. l'abbé Dupanloup avait frappé, répondit :

M. Thiers. — Je demande à M. Cousin la permission de ne pas prendre au sérieux toute cette colère ; tant de véhémence m'étonne, et, que notre honorable collègue me permette de le lui dire, je n'ai pas encore vu chez lui tant d'ardeur et d'indignation, alors qu'il s'agissait de la défense de la société menacée, et certes, la société vaut bien l'Université !

D'ailleurs, voyons, est-ce que l'Université est menacée dans son existence au point où vous le dites : je comprends assurément toutes

les inquiétudes de ce grand corps en présence des empiètements possibles des petits séminaires ! que l'Université élève sur ce chef de hauts cris, je le conçois; je concevrais qu'en conséquence, elle allât jusqu'à réclamer que ces établissements, sujets pour elle de vives appréhensions, demeurassent soumis au régime universitaire ; mais parce que l'institution d'un comité départemental est proposée, s'écrier que c'est parti pris contre l'Université, que l'on a juré sa ruine complète, voilà qui est de l'exagération, parce qu'il n'est pas vrai de dire que vingt et quelques recteurs, pas un de plus, sont une condition essentielle de vie pour l'Université.

Quant à moi, qui ne veux certainement pas la mort de l'Université, j'adopte les quatre-vingt-six recteurs, et je vous prie de croire, M. Cousin, que si j'ai été souvent trahi, je n'ai jamais été jusqu'ici dupé par personne. J'adopte cette proposition des quatre-vingt-six recteurs parce qu'elle me paraît sagement inspirée dans l'intérêt de la société, intérêt qui, je vous l'avoue, me paraît beaucoup plus majeur que celui de l'Université, intérêt qui vaut bien la peine qu'on se sépare quelquefois de ses amis, s'ils sont assez aveuglés pour ne pas le comprendre.

Oui, vous avez tort de vous tant irriter contre l'idée du comité ou conseil départemental, car depuis bientôt dix-huit mois, où donc avons-nous trouvé la seule force vraie et sérieuse contre les dangers sans nombre qui nous menaçaient de toutes parts, sinon au département? Aussi, vous le dirai-je franchement ? Si je regrette le sous-préfet, seule autorité réelle dans l'arrondissement, dont la constitution actuelle comporte la suppression, je suis loin d'éprouver les mêmes regrets en ce qni concerue les conseils d'arrondissements, êtres de raison, sans existence véritable comme les arrondissement eux-mêmes, ganglions nerveux dans notre corps social, et auxquels on a toujours vainement essayé de donner le mouvement et la vie. La vie n'existe et ne peut exister véritablement que dans l'Etat, le département et la commune; aussi je vous déclare, quant à moi, que je tiens un préfet à l'égal d'un premier président, du recteur actuel, ou du général commandant la division militaire. Le préfet, voilà toujours, malgré tous les décrets de préséance, le premier fonctionnaire, celui qui est placé au-dessus de tous. Admirez tant que vous voudrez les anciennes provinces, je vous dis, moi, au point de vue du temps présent, que vos anciennes provinces ne valent pas cette admirable institution des départements, institution si pleine de vie qu'alors que nous ne savions récemment si nous allions périr dans la ruine matérielle la plus complète, seuls les conseils généraux nous ont sauvés par leur énergie; et puisque les agents de salut ont été les seuls conseils départementaux, comment serions-nous donc si coupables d'avoir recours à ces forces

départementales quand il s'agit de lutter contre la détestable influence que quarante mille instituteurs exercent sur le pays ?

En vérité, vous la traitez par trop cavalièrement cette institution du département, la bonne et sage création de 1789, que je voudrais voir appliquer partout, non seulement à notre organisation civile, mais à notre organisation militaire, judiciaire, universitaire ; organisation si excellente que l'Eglise, à très-peu d'exceptions près qui disparaîtront bientôt, l'a appliquée à la circonscription de ses diocèses.

C'est vrai, les académies provinciales sont l'œuvre de l'empereur Napoléon : mais voulez-vous que je vous dise comment cette idée malheureuse lui est venue ? Elle lui est venue en même temps que l'idée des circonscriptions judiciaires, lorsqu'il a voulu refaire les parlements. Voilà toute sa pensée. Il était alors en réaction contre les saines doctrines de 1789 ; il était dans un de ses mauvais jours. Or, si j'admire en lui l'homme d'ordre et le sauveur de la société, j'aperçois trop souvent, et à une certaine époque surtout, les inspirations de la vanité ! C'est là ce qui fait tache dans cet esprit d'ordinaire si puisamment organisateur et symétrique. Aussi quelles difficultés et quel conflit n'occasionne pas encore le système des divisions militaires conçu dans les mêmes pensées : dans l'administration, on s'en plaint sans cesse.

Voyez au contraire comme dans le département, tout est à sa place. Le conseil général est pris au sérieux ; là est toute la vie du département : c'est la véritable petite Chambre des députés provinciale ; sa réunion y est un événement. Quoi qu'on fasse, les paysans nomment les plus grands propriétaires pour les représenter au conseil départemental : la force des choses et l'intérêt font violence aux passions ; presque partout on a fait de bons choix. Et puis on dédaigne d'être maire, mais on veut être du conseil général : il y a des hommes de valeur qui ne songent pas à sortir du département et qui mettent toute leur ambition à devenir membres du conseil général. L'autorité qu'on aime à ce point est vraiment forte et digne de respect. On tient à être membre du conseil général parce que au conseil général aboutissent toutes les grandes questions qui intéressent le département. Là tout se traite sérieusement ; là se révèlent les aptitudes ; et quand il s'agit du choix des membres qui devront faire partie du comité départemental, objet de la controverse actuelle, soyez sûrs que les choix porteront toujours sur les plus capables et les plus dignes.

Au comité d'arrondissement, rien d'important ; on y répartit le contingent déjà réparti par le contrôleur, en sorte que cela se borne à une pure homologation. Aussi, moi qui ne suis pas un profond admirateur de la constitution actuelle, je tiens qu'elle a parfaitement fait de supprimer ce rouage inutile du conseil d'arrondissement.

Le comité départemental sera tout puissant; oui, et c'est ce qu'il nous faut. On crie à la tyrannie; mais en vérité aujourd'hui, s'il existe une tyrannie, n'est-ce pas celle des mauvais sujets? Je veux une autorité sérieuse, et votre conseil académique actuel est si haut placé, si en l'air qu'il ne touche à rien. Il faut descendre dans les entrailles du pays quand on veut le gouverner; il ne faut pas que l'autorité se perche trop haut et qu'elle regarde de si loin. Mais il y aura, dira-t-on, désharmonie entre le comité départemental et le conseil académique. Oui, j'en conviens, mais vous voulez que je renonce au comité départemental qui est la vie, la force, pour sauver votre conseil académique qui est aussi impuissant que le comité d'arrondissement : entre ces deux autorités également fictives, je m'attache à un pouvoir réel.

Je le répète, je suis très-effrayé de la propagation imprudente, exagérée de l'instruction primaire; l'esprit devenu trop libre fait beaucoup de mal, de même que la lumière trop vive devient la foudre. Or, je ne comprends l'instruction primaire qu'à la condition d'une autorité tout à la fois paternelle et sérieuse; toute autorité vraie a ce double caractère; et le comité départemental l'a au plus haut degré. Encore une fois je ne puis sacrifier la force réelle à la force fictive, parce qu'il y a désharmonie entre elles.

Cela nous conduit naturellement à l'augmentation du nombre des recteurs; certes, il est vrai, ce n'est pas trop quand on considère l'étendue de la mission : mission si grave que je n'hésite pas à tenir comme le premier de tous le portefeuille de ministre de l'instruction publique, et comme celui qui doit le plus tenter la légitime ambition des hommes les plus éminents du pays, et qui désirent travailler efficacement à l'œuvre de son salut. Quant à moi, l'armée et l'instruction publique sont devenues mes pensées exclusives; il n'est pas de sacrifices que je n'estime devoir être faits par l'Etat sur ces deux services.

Aussi la question financière des dépenses occasionnées par l'institution des nouveaux recteurs n'en est pas une pour moi; je comprends qu'à part l'Eglise, et encore lui faut-il de l'argent pour subvenir à ses œuvres de charité, nul service public ne peut être augmenté qu'avec accroissement de dépenses. Que tous les recteurs reçoivent donc un traitement convenable à la position qui va leur être donnée.

Croyez-moi en effet; le recteur départemental ne sera pas déjà un si petit personnage parce que son autorité ne dépasse pas les limites d'un département. Non! je ne veux en aucune façon amoindrir l'autorité des recteurs : ils pourraient perdre, je le sais, un peu en ostentation; ils n'auront plus pour la plupart un cortège de facultés : mais ce n'est pas dans l'ostentation que réside la force véritable et l'importance des fonctions. Elles existent à la condition d'une autorité réelle. Or c'est ce qui jusqu'ici, et en ce qui concerne l'enseignement primaire, a complé-

tement manqué aux recteurs qui, suivant l'expression si exacte d'un fameux sectaire, ne se sont révélés que méchants, ou impuissants à l'égard des instituteurs. En vain vous armerez vos recteurs de la façon la plus formidable, si ces instituteurs demeurent toujours placés à une distance telle qu'ils ne puissent les voir. Comment les recteurs pourront-ils frapper juste sur les délinquants? J'aime mieux un petit bataillon de huit cents hommes bien commandés qu'une grosse troupe de deux mille hommes et plus qu'on ne commanderait pas du tout.

Vous vous faites, dites-vous, le défenseur de l'Université attaquée, parce que l'Université, c'est l'Etat. Oui, l'Université c'est l'Etat; comme l'armée est l'Etat, comme la magistrature est l'Etat. Mais il faut que ce soit l'Etat vivant et sérieux, et non pas l'Etat inerte et impuissant. Je demande, moi, une Université grande, au niveau des besoins moraux du pays, et j'estime que le comité départemental est l'institution la plus propre à communiquer à l'Université cette vie que je lui désire. Quant à vous qui, dans votre aveuglement, combattez si violemment cette institution, vous ressemblez fort à ces gens politiques ou prétendus tels qui ne voudraient plus de la présence des ministres dans les assemblées législatives.

Oui, il faut un recteur dans chaque département parce qu'il convient que dans chaque département il y ait un comité départemental; il faut un recteur qui puisse éclairer le conseil de ses avis, en même temps qu'il exerce une surveillance réelle parce qu'elle sera moins étendue. L'Université contient à l'heure qu'il est dans son sein assez d'hommes capables pour nous donner immédiatement quatre-vingt-six bons recteurs; elle sera enchantée d'avoir des places à donner.

Et ne nous dites pas maintenant comme autre objection que la fusion de toutes les forces vives du pays, fusion si désirable pour la bonne direction de l'instruction publique, aura lieu au grand conseil siégeant à Paris. Non, ce grand conseil n'a pas cette mission. Comme le comité de la rue de Poitiers l'a fait en matière politique, il pourra sans doute servir d'encouragement et d'exemple; mais aux départements seuls et aux conseils départementaux demeure la vie véritable, et là seulement peut réellement s'opérer la fusion désirée. Soyez sans inquiétude; le bon accord sera très-possible entre le recteur et le comité; je vous dis que si le recteur est animé d'un véritable amour du bien social, il demeurera en définitive directeur du comité, à moins, ce qui n'est certes pas dans votre pensée, que vous teniez que les membres de ce comité puissent être imbus d'idées mauvaises et contraires à l'ordre social.

Eh quoi! parce qu'on propose d'instituer un comité départemental comme le moyen le plus efficace de comprimer le mal qui sous le régime actuel ne trouve pas d'obstacle suffisant, voilà que vous jetez

les hauts cris, que vous criez que c'est fini de l'Université ! Non, ce n'est pas la vraie Université, préoccupée des graves intérêts du pays qui résiste de la sorte ; c'est la corporation mesquine et à vues étroites qui n'envisage qu'elle-même et ses petits intérêts privés sans s'occuper des dangers que court la société. Il est vrai que vous nous parlez sans cesse des concessions que vous faites, mais est-ce donc que ceux qui sont dans le corps adverse du vôtre ne vous en ont pas fait, et d'aussi importantes? Vraiment, M. Cousin, vous que j'ai toujours connu pour un homme grave, je ne puis prendre au sérieux toute cette indignation de paroles dont nous avons été aujourd'hui les témoins. Croyez-moi, ne vous laissez point aller à tel emportement. Ma parole ne peut vous être suspecte, n'ai-je pas été en effet le défenseur constant de cette Université, objet de vos affections si vives, quand tant d'autres abandonnaient lâchement sa défense devant un pouvoir peu bienveillant pour elle? En agissant comme je le fais aujourd'hui, je n'entends nullement renier ce passé; j'ai combattu en faveur de l'Université affaiblie; aujourd'hui je veux venir en aide à notre société si terriblement menacée, pauvre brebis patiente et douce qui appelle à son aide tous les cœurs honnêtes.

M. Cousin. — Je ferai remarquer à M. Thiers, qui me reproche de trop m'échaufler, qu'il vient de tomber dans le même défaut que moi ; ainsi nous sommes à deux de jeu.

M. Thiers. — Du tout, du tout, je n'ai pas poussé la passion jusqu'à dire comme vous : j'accepte ; j'appelle même tout allié, quelqu'il soit !

M. Cousin. — Nous touchons au vif, je le vois bien ; aussi l'on s'irrite et l'on me prête des pensées et des paroles qui ne sont pas les miennes.

Ainsi d'abord, je n'ai pas récriminé en ce qui concerne la prétention d'enlever l'instruction secondaire à l'Université. L'instruction secondaire n'est point, en ce moment, en discussion ; quand le temps en sera venu, et si des prétentions exagérées se manifestent, je compte bien sur vous, M. Thiers, pour défendre la cause de l'Université !

Loin de moi aussi la pensée de vouloir, en quoi que ce soit, attaquer l'institution des départements et des conseils généraux, comme aussi de méconnaître les immenses services qu'ils ont pu dans ces derniers temps rendre au pays.

Ce que j'ai combattu, et c'est chose bien différente, c'est l'idée des comités départementaux qui viendraient se substituer aux conseils académiques. J'ai dit en effet et je maintiens que rien n'est préférable à l'organisation faite sous l'Empire des rectorats et des circonscriptions académiques. A cela vous répondez que c'est une invention de l'Empereur ; ç'a été au contraire de sa part un acte de respect pour de grandes traditions, conformes d'ailleurs aux nécessités du service universitaire,

dont beaucoup d'établissements, les facultés par exemple, ne peuvent être départementaux, mais doivent nécessairement demeurer provinciaux. C'est la même faute, dites-vous, que l'Empereur a commise en organisant les grandes divisions militaires et les grands ressorts des Cours d'appel. Sur le premier point, je me garderai bien de vous contredire; vous êtes militaire, et des plus remarquables, au dire de nos généraux, et moi je n'ai nulle intelligence des choses militaires. Mais, pour ce qui concerne les divisions judiciaires, vous me permettrez de vous faire remarquer que de même que les universitaires ne sont pas d'accord avec vous sur les avantages de la circonscription départementale, de même aussi les premiers présidents, hommes assurément fort compétents, tiennent comme chose fort utile et fort louable les grandes divisions judiciaires; ils demeurent comme nous autres de cet avis qu'il convient de ne pas se renfermer toujours étroitement dans la symétrie, qui n'est pas toujours l'ordre, et qui même peut-être quelquefois en contradiction avec la nature des choses.

Permettez que je vous le dise franchement, M. Thiers, malgré votre esprit si lucide, vous allez en ce moment contre la nature des choses. Consultez donc le passé; est-ce que jamais on a songé à détruire le système des circonscriptions académiques? pas même en 1815, époque des réactions.

M. Thiers. — Parbleu, je le crois bien, on songeait alors à rétablir les provinces!

M Cousin. — Tenez, laissons là les digressions qui ne nous conduisent à rien; seulement, je tiens à vous dire que, parce que je parle moins longuement que vous des périls de la société, ce grand argument de toute votre discussion, je ne suis pas plus indifférent qu'un autre à ces périls, et que je ne crois pas qu'il y ait eu lieu de m'accuser de faiblesse coupable sur ce point, de concessions aux idées anarchiques, parce que je combats de toute mon énergie une institution, suivant moi fausse et des plus funestes, et qui n'est que le produit d'une réaction aveugle.

M. Thiers. — Alors, puisque je la soutiens, je ne suis donc qu'un contre-révolutionnaire sans raison!

M. Cousin. — Voyons, voulez vous arriver à un accord? Quels pouvoirs laissez-vous au conseil supérieur et aux conseils académiques, si vous les maintenez?

M. Thiers. — Evidemment les conseils départementaux devront être soumis au conseil national supérieur.

M. Cousin. — Bien, mais qu'entendez-vous par cette soumission? Est-ce un simple droit de recours, et le comité départemental aura-t-il, par exemple, le droit de faire lui-même des règlements pour la tenue des écoles?

M. Thiers. — Pourquoi donc pas? les maires font des règlements,

sauf ensuite au conseil d'Etat le droit de casser; les conseils départementaux pourront faire des règlements, sauf au conseil supérieur à les réformer.

M. Cousin. — Ah! mais non. Les règlements, suivant moi, ne devront être exécutoires qu'autant qu'ils auront reçu préalablement l'approbation du conseil supérieur.

M. Thiers. — Du tout, du tout! pas d'autorisation préalable! mais seulement un droit de cassation pour le conseil supérieur.

M. Cousin. — En définitive, s'il est bien compris que dans aucun cas, ni en matière réelle, ni en matière personnelle, le comité départemental ne doit être souverain, j'accepte; parce qu'en résumé, peu m'importe que le premier degré de juridiction soit au département ou à l'arrondissement, bien que mes préférences soient pour l'arrondissement. Faites donc, j'y consens, l'expérience du comité départemental; l'avenir prononcera entre nous et dira si ce comité vaudra le comité d'arrondissement que j'ai toujours vu fonctionner avec tant de zèle et d'efficacité.

Mais maintenez au moins les conseils académiques, ces instruments incomparables du bien, ces corps compactes et si parfaitement harmonisés, qui feraient votre admiration, M. Thiers, si vous étiez seulement quinze jours ministre de l'Instruction publique. Vous parliez tout à l'heure des conseils généraux des départements; et, loin de moi la pensée de les repousser, car je les ai toujours connus les soutiens de l'Université; vous disiez comment, tout récemment encore, ils ont su lutter contre les mauvaises tendances de l'esprit démagogique, et vous aviez raison; mais en 1830, l'esprit démagogique s'est aussi révélé. Tout allait à la diable pendant les premiers temps dans l'instruction publique? Eh bien! n'est-il pas vrai que le conseil supérieur et les conseils académiques ont su refouler les mauvaises passions? Ce qu'ils ont fait il y a dix-huit années, ils le feront encore aujourd'hui, si vous leur en laissez le pouvoir.

Arrière donc toute cette fantasmagorie de circonstance, qui ne se produit que pour servir une cause, qui, M. Thiers, n'est pas la vôtre assurément.

A la séance suivante, l'opposition, si fortement ébranlée déjà, de M. Cousin était tombée, et il déclara adopter l'idée d'un recteur par département et l'établissement du comité départemental : « C'est là, Monsieur Thiers, lui dit-il, le résultat qu'a produit sur mon esprit votre improvisation si pleine de ce bon sens qui vous est si ordinaire. »

La Commission ratifia les deux propositions qui lui étaient soumises quant aux rectorats et aux comités départementaux. Le comité départemental reçut le nom de conseil académique de département.

L'institution des délégués cantonaux que la Commission adopta, était un nouveau pouvoir de l'enseignement, pouvoir confié aux principaux intéressés de l'ordre social.

Restait une dernière question qui n'avait pas été abordée encore, et sur laquelle M. Thiers avait déclaré qu'il demanderait une discussion approfondie; elle était relative au maintien ou à la suppression des écoles normales primaires.

M. Cousin ayant dit qu'on était d'accord sur cette question, M. Thiers reprit : « Non, s'il vous plaît; je ne me mets pas si aisément d'accord. J'ai déjà dit et je répète que je suis pour la suppression absolue des écoles normales primaires... »

Un membre, M. Poulain de Bossay, fit alors remarquer qu'il y avait en ce moment, dans ces écoles, quatorze cent soixante-quatorze élèves, environ vingt par école.

M. Thiers continua :

Je respecte les droits acquis de ces quatorze cent soixante-quatorze; que les écoles normales durent encore deux ou trois ans pour leur assurer la position à laquelle ils ont droit, rien de mieux.

Mais, ce point concédé, et arrivant au fond de la question, je persiste à dire que je tiens, sinon pour indispensable, au moins comme mesure de la plus haute utilité, la suppression des écoles normales primaires.

Songez-y bien, en effet, à ce que vous faites avec ces écoles. La charrue rend humble; elle tient l'esprit dans des habitudes d'obéissance et de respect, et voilà que vous prenez de tout jeunes gens à cette charrue, pour les placer pendant deux ou trois années dans vos écoles normales. Là, leurs passions s'éveillent; elles s'excitent mutuellement, et bientôt les sujets, même les meilleurs, deviennent détestables. Et comment pourrait-il en être autrement? Car, que pouvez-vous assurer à ces futurs maîtres d'école que vous formez à tant de frais, à qui vous donnez tant de science? La gloire, comme aux militaires? Non; l'argent pas davantage. Le village et quatre cents francs, voilà tout l'avenir! Etonnez-vous maintenant de la perversion de l'esprit et de l'invasion de l'esprit démagogique dans les écoles primaires, même les mieux tenues!

Ah! Je comprends que quand il fait beau, quand l'air est calme et la mer tranquille, on sommeille volontiers, surtout si le capitaine est éprouvé et l'équipage soumis; mais malheur à qui dort quand la mer est houleuse, la tempête déchaînée, car sa perte est imminente. Nous y sommes sur cette mer agitée. Depuis trente ans, imprudents que nous sommes, nous avons dormi et voilà que les vents se sont élevés, bien violents, et que nous avons failli sombrer dans la tourmente. A l'œuvre donc, résolument! Plus d'illusions en présence de dangers trop

réels, car les conséquences en sont déjà bien terribles! N'allons pas faire en matière d'instruction primaire comme en ce qui concerne les caisses d'épargne, où la philanthropie exagérée de cette dernière institution nous a conduits, sous M. Garnier-Pagès, à une banqueroute déguisée.

M. Poullain de Bossay. — Si l'on transportait les écoles primaires loin des villes, ce serait peut-être un remède très-efficace contre cette tendance à l'orgueil qui se développe plus facilement dans les grands centres de population.

M. Thiers. — L'air de la campagne ne fait rien pour ce mal-là.

M. de Melun. — Je désirerais qu'on ne prononçât pas la suppression absolue des écoles normales primaires, et que les départements demeurassent les maîtres d'avoir ou de n'avoir pas de pareils établissements. Je rédigerais ainsi l'article : tout département est tenu d'entretenir, d'établir ou de choisir... Toutefois je tiens qu'on pourrait supprimer la dénomination actuelle d'école normale primaire, pour en substituer une nouvelle.

M. de Riancey. — Cela est si vrai qu'il ne faut pas prononcer la suppression absolue des écoles normales, qu'il en existe assurément de satisfaisantes, ainsi je citerai celle d'Angers.

M. Cousin. — Ah! il y en a donc une bonne enfin! c'est bien heureux!

M. Thiers. — Que m'importe? Je suis ici plus réactionnaire que M. de Riancey. C'est un grave danger. J'aime mieux l'instituteur sonneur de cloches que l'instituteur mathématicien.

La suppression des écoles normales primaires, c'est le seul remède efficace : il faut résolument la prononcer. C'est hardi, j'en conviens, bien hardi, en présence de l'opinion généralement accréditée dans la masse des esprits; c'est une mesure d'une audace inouïe. Cependant je ne reculerai pas; je ne suis pas de ces honnêtes gens qui laissent se développer le mal en le voyant, et je m'engage à me faire casser, s'il le faut, bras et jambes à la tribune de l'Assemblée nationale.

Tout bien considéré — réfléchissant à la difficulté presque insurmontable de recruter les instituteurs sans la pépinière des écoles normales, et aussi à la surveillance plus sévère qui désormais présiderait à leur régime — la Commission, dans toutes ses nuances d'opinion, ne se montra pas favorable à la mesure radicale que M. Thiers proposait.

M. l'abbé Dupanloup qui, personnellement, inclinait vers l'avis de M. Thiers, demanda — comme l'avait déjà demandé M. de Melun — qu'au moins les écoles normales primaires ne fussent pas obligatoires, et qu'aux conseils départementaux, qui pouvaient préférer le

recrutement des instituteurs par la voie plus pratique du stage, fût laissé le soin de savoir s'il était utile qu'une école normale primaire existât dans le département.

Cette proposition pour ou contre laquelle les suffrages se partagèrent par moitié, ne passa que par la voie prépondérante du président, M. Thiers.

V

Durant tout le cours des débats de la Commission, le ministre de l'instruction publique s'était imposé la plus grande réserve.

Un jour même, à l'une des séances les plus animées, M. Thiers se tonrnant vers le ministre, avait dit : « Moi qui ne suis plus au pouvoir et qui n'y reviendrai plus, je n'ai rien à ménager ; je propose avec ardeur ce que je crois utile. Quant à vous, Monsieur le ministre, devant qui s'ouvre un long avenir, qui avez rendu déjà et qui devez rendre longtemps encore, je l'espère, de grands services à mon pays, dites si vos pensées ne sont pas les miennes ; ai je été trop loin ? » Et M. de Falloux avait répondu : « Monsieur Thiers, que la Commission ne s'occupe pas du ministre qui peut être dans ce fauteuil ; il est là pour vous écouter et s'instruire ; il ne saurait prendre part aux débats. »

Lorsque la Commission eut arrêté ses résolutions, M. de Falloux en consigna les dispositions principales dans un projet de loi. Faire accepter le projet de loi par un cabinet où les opinions les plus diverses étaient représentées, où même des hommes du centre gauche, comme MM. Dufaure, de Tocqueville, Lanjuinais, étaient entrés, n'était pas une opération facile ; le président du conseil, M. Odilon Barrot, a lui-même raconté dans ses *Mémoires* les incertitudes qu'il éprouvait. M. de Falloux triompha de toutes les résistances : « Qui n'a pas vu Falloux à une table de conseil des ministres, disait M. de Tocqueville à Mgr Dupanloup, ne sait pas ce que peut être la puissance d'un homme. »

Cette première étape heureusement franchie, le projet de loi ministériel fut soumis à la grande Commission de l'enseignement que l'Assemblée législative avait nommée ; il y rencontra, pour l'appuyer, plusieurs de ceux mêmes qui l'avaient inspiré, M. Thiers, président de la Commission, M. de Montalembert, M. Fresneau. Violemment attaqué par la gauche comme livrant l'enseignement primaire à l'obscurantisme ; défendu, au nom de la liberté et du droit commun, par tous les catholiques qui prirent la parole, il réussit, grâce à la modération, à l'habileté, au concours dévoué de ses auteurs, à être adopté par une assemblée *où*, comme l'a reconnu un vénérable

jésuite, *on ne comptait qu'une centaine de voix pour la vraie liberté d'enseignement, et où tout le reste de la majorité dite parti de l'ordre, se composait d'anciens conservateurs, incorrigibles dans leurs errements, qui auraient voté avec les montagnards si les catholiques ne s'étaient pas entendus ou avaient trop exigé d'eux*[1].

Assurément, les esprits fâcheux qui ne vivent que de dénigrement pouvaient avoir raison dans quelques critiques de détail. Les pères de la loi ne la donnaient pas comme la perfection; l'un d'eux, Mgr Dupanloup, le confessait sans embarras : « Ce n'était pas, disait-il, tout ce que nous pouvions désirer, tout ce que nous avions demandé; c'était tout ce que les temps permettaient[2]. »

Somme toute, cette loi était bonne; équitable dans ses principes, elle fut féconde dans ses résultats.

Conservatrice sans réaction et libérale sans mensonge, elle était, avant tout, sociale.

Elle reposait sur un appel confiant, presque trop confiant, fait à la société, fait à toutes les forces vives et libres de la société, pour se garantir du désordre moral d'où naît le désordre matériel, pour se régénérer par l'éducation, pour élever ses jeunes générations dans la vérité et dans la vertu qui ne sont et ne peuvent être autres que la religion chrétienne.

L'Empire survenant avait porté de premiers coups à cette loi d'une République ; il s'était hâté de supprimer les rectorats départementaux, et de substituer partout, autant que possible, l'élément administratif à l'élément électif.

Malgré toutes les mutilations qu'elle eut à subir, malgré les contradictions, les obstacles, les mauvais vouloirs qui lui furent opposés, la loi profondément honnête de 1850 sur l'enseignement primaire eut un double et salutaire effet : elle améliora l'instruction publique et facilita l'instruction religieuse; elle les développa l'une et l'autre; elle aida non sans succès à ce que, dans les classes les moins favorisées, celle-ci complétât celle-là, et à ce que toutes les deux fussent plus abondamment répandues. Au retour de la République sur notre

[1] *Vie du R. P. de Ravignan*, par le P. A. de Ponlevoy, t. II, chap. xx.

[2] Dans ses belles pages sur Mgr Dupanloup, qui sont insérées dans le *Correspondant* du 25 octobre dernier, M. Léon Lavedan reproduisait cette parole qu'il appelait justement *le langage de la sagesse et de la plus haute raison*.

[3] Les modifications apportées par l'Empire ont eu, pour la plupart, de déplorables conséquences; elles dénaturèrent et paralysèrent, par exemple, une institution excellente, celle des délégués cantonaux. (Voir à ce sujet, un excellent opuscule : *Manuel du délégué cantonal*, par l'abbé Doyotte, délégué cantonal, à Maidières, département de la Meurthe).

terre de France, il se trouva qu'un plus grand nombre de nos concitoyens savaient lire et écrire; qu'un plus grand nombre de ces communautés dont nous avons entendu tous les universitaires célébrer le dévouement et l'aptitude incomparables, pouvaient répondre à l'empressement et se consacrer à l'éducation des classes populaires; qu'enfin un plus grand nombre d'instituteurs, sortis d'écoles normales mieux tenues, étaient moraux, fidèles à leurs devoirs, en paix avec les autorités établies, étrangers aux ambitions, aux manœuvres, aux méfaits, qu'après la Révolution de Février, M. Cousin, M. Thiers, les témoins les moins suspects, avaient si sévèrement reprochés à leurs devanciers. Le pays, l'Eglise, l'Etat, tous les intérêts respectables, avaient profité de la loi de 1850, et cela, sans exclusion, ni privilège : est-ce donc, à notre nouvelle République, une raison pour l'abolir?

Lorsque déjà, sous l'Empire, en 1864, bien des menaces se faisaient entendre contre la loi de 1850, l'un de ses auteurs, Mgr Dupanloup, se leva pour la défendre : il n'avait plus de tribune en France; il courut à Malines où devant un cardinal, trois évêques, des milliers d'auditeurs, il prononça sur la nécessité et sur les conditions de l'enseignement populaire, un discours dont le Congrès vota d'enthousiasme l'impression à cent mille exemplaires, et que nous voudrions voir réimprimer aujourd'hui parce que, chef-d'œuvre d'éloquence, il est en même temps le traité le plus irréfutable et le plus lumineux sur la matière.

Le grand évêque ne pouvait parler de la loi de 1850 sans saluer au passage les illustres compagnons avec lesquels il l'avait faite : « Il est, dit-il, trois hommes que je ne puis oublier ici, M. de Montalembert, M. de Falloux et M. Thiers... Je les nomme tous trois, Messieurs, et jusqu'à mon dernier jour, tant qu'il me restera une voix, je l'emploierai à dire ma reconnaissance pour ces hommes et à protester contre l'ingratitude dont ils ont été payés depuis, pour les immenses services qu'ils ont rendus alors à l'Eglise et à la société. » (*Longs applaudissements.*)

Après avoir caractérisé l'esprit général de la loi de 1850, Mgr Dupanloup continua en ces termes : « Quant à la partie de la loi qui concerne l'instruction primaire, je me borne à dire qu'elle a fait cinq choses vraiment libérales, dans le grand sens du mot :

« 1° Elle a doublé le *minimum* du traitement des instituteurs, et elle a bien fait. Ne nommez pas des instituteurs laïques, ou bien assurez leur une position qui leur permette d'être toujours honnêtes; (*Applaudissements.*)

« 2° Elle a prescrit, en leur faveur, la création d'une caisse de retraite;

« 3° Elle a rendu obligatoire la fondation d'écoles de filles. Nous qu'on accuse de ne pas favoriser l'éducation des filles, nous avons insisté, en 1849 et en 1850, pour la fondation nécessaire d'écoles de filles, dans les communes de plus de 800 âmes;

« 4° Elle a permis la concurrence, et largement;

« 5° J'ajoute qu'elle a placé l'enseignement primaire en dehors de la politique.

« Cette loi, soit pour l'enseignement primaire, soit pour l'enseignement secondaire, a été une loi de liberté et de concurrence.

« On nous a accusés, avec plus de méchanceté que de sincérité, de demander la liberté et la justice pour nous, avec l'arrière-pensée de les refuser aux autres, quand nous les aurions une fois obtenues : je proteste, pour ma part et pour la vôtre, contre cette calomnie! (*Longs applaudissements.*)

« La concurrence est tout à la fois la loi de la nature et de la société : dans la nature, elle développe, par la lutte avec les obstacles, l'énergie humaine; dans la société, elle développe, par la lutte avec les rivaux, l'émulation. Telle est la force des choses. Tel est aussi le courant du siècle. Je suis en cela les préceptes de l'Ecriture : « Ne va pas te briser contre le courant du fleuve : *Ne coneris contra ictum fluminis.* » C'est-à-dire marche avec ton temps, non pas pour te laisser corrompre par lui, mais pour le sauver en l'améliorant.

« J'ai l'habitude de dire ce que je pense, et j'avouerai que, croyant l'éducation bonne en soi, parce qu'elle entretient le zèle des deux côtés et le progrès, je n'aimerais pas à voir les écoles dirigées par le clergé ou les religieux sans aucune concurrence. Je ne désire pas évidemment que l'école soit faite par des impies; mais je n'y vois qu'un bien, si elle est faite par de bons et honnêtes laïques. »

Sentant que l'ère des grandes luttes et des grandes tempêtes allait bientôt se rouvrir, l'incomparable orateur jetait, en terminant, aux siens, à ses amis, aux combattants du bon combat, ces recommandations suprêmes et sublimes : « Soldats de Jésus-Christ et de son Eglise, chrétiens, évitez les polémiques amères. Même dans les luttes politiques, ne blessez pas inutilement vos adversaires, ne condamnez pas au nom de la religion ce que la religion ne condamne pas. Accordez ce que vous pouvez accorder.

« Qui que nous soyons, catholiques de tous les pays, au nom de Jésus-Christ, entre nous, s'il est possible, point d'excès, point de faiblesses, point d'imprudences, point de divisions. L'Evangile nous dit : « Aimez vos frères comme vous-mêmes; » s'il le faut, plus que vous-mêmes : la vérité seule plus encore!... Ne substituons jamais les opinions aux principes; ne changeons pas en questions vitales les querelles de ménage. Plus les temps sont mauvais, plus il est

nécessaire de nous serrer tous comme un bataillon sacré autour de l'arche menacée, unanimes, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme. Oh! Comme nous aurions été forts, si cette unanimité n'avait jamais été troublée!

« Encore un mot :

« Soldats, rappelez-vous que l'on doit aimer son drapeau d'autant plus qu'il est attaqué et criblé. O mon pays, ô France, dit le soldat, comme je t'aime depuis que je me suis battu pour toi. Et nous, sachons redire : O vertu, ô conscience, ô religion, ô foi chrétienne, ô probité, ô justice, ô Eglise de Jésus-Christ, ô Rome, ô successeur de Pierre! Comme je vous aime, car j'ai souffert pour vous! » (*Bravo! Bravo! Applaudissements prolongés!*)

Cette grande voix est muette aujourd'hui; nous ne l'entendrons plus; elle ne s'élèvera plus dans nos assemblées : n'a-t-elle pas laissé du moins, derrière elle, quelques échos magnifiques et comme une solennelle inspiration de justice, qui gagneront encore des batailles? La liberté de l'enseignement ne va-t-elle pas survivre à celui qui fut *le héros et l'athlète de cette cause sacrée*[1] ? Va-t-elle disparaître devant l'un de ces projets de loi que la démagogie enfante tous les jours; projets qui suent l'intolérance, la persécution hypocrite et lâche, la haine? Ce que nous savons bien, c'est que ceux qui attaqueront la liberté de l'enseignement, ne pourront l'attaquer sans, d'abord, frapper au cœur tous les principes d'équité et d'égalité dont ils font étalage ; ce que nous savons d'une science non moins certaine, c'est que ceux qui la défendront, ne pourront la défendre efficacement, sans invoquer le droit commun, la libre concurrence, toutes les armes auxquelles leurs prédécesseurs plus heureux de 1850 avaient dû le triomphe et la paix.

***.

[1] C'était l'hommage qu'au Congrès de Malines de 1864, M. de Riancey rendait à Mgr Dupanloup.

UNE JEUNE FILLE EN LOTERIE[1]

IX

Le carnaval était fini depuis plusieurs jours, quand la marquise reçut une lettre par laquelle le vicomte de Marly la priait de lui assigner un rendez-vous pour un entretien particulier. C'était, disait-il, un conseil qu'il avait à demander à l'amitié dont elle avait donné tant de preuves à sa famille. Les femmes de l'âge de la marquise aiment beaucoup à recevoir les confidences des jeunes gens et à leur donner des conseils. Cependant elle fut en souci de ce message. Elle ne pouvait pas refuser le rendez-vous. Au jour fixé, elle crut à propos d'éloigner Berthe en l'envoyant passer l'après-midi à l'hôtel du comte, et elle attendit le visiteur. Raoul entra résolûment en matière.

— Madame la marquise, dit-il, c'est bien un conseil que je viens solliciter, ce n'est pas une résolution que je vous apporte, et voilà pourquoi je n'ai pas employé un intermédiaire officieux. Je n'ai pas à vous apprendre que Mademoiselle... de Ninville est une jeune fille charmante...

— Laquelle? interrompit la marquise.

— Pardon, est-ce que je ne l'ai pas nommée?

— Mais non, puisqu'il y en a deux de ce nom, toutes deux charmantes.

— Inégalement.

— Sans doute, la brune et la blonde. Voulez-vous savoir mon goût? Je préfère les blondes.

— Au pluriel, moi aussi peut-être.

— Ah ça, mon cher vicomte, vous me scandalisez. Au pluriel! Allez vite en Turquie, où Raoul-Pacha pourra se faire à son aise un sérail de blondes. Voilà mon conseil.

— Je crains, reprit Raoul en tâchant de sourire, que vous ne soyez pas disposée à m'écouter très-sérieusement.

[1] Voir *le Correspondant* des 25 février et 10 mars 1879.

— C'est possible, si vous n'êtes pas sérieux vous-même. Je vais vous montrer l'exemple, et vous allez voir que je sais être sérieuse. Votre mère est l'amie de la comtesse depuis l'enfance. Il y a un projet arrangé entre elles, une alliance de deux familles du même rang, de la même province, où règnent les mêmes sentiments. Nathalie aura autant de fortune que vous. Elle a dix-neuf ans et vous en avez vingt-six. Elle est parfaitement élevée, intelligente et douce. Elle est jolie, aussi jolie que doit le désirer un mari sage. Il ne faut pas d'excès en cette matière. Le mari d'une femme trop belle risque un rôle ridicule, n'est-il pas vrai? soit qu'il la produise, soit qu'il la cache. Qu'attendez-vous? Toutes les convenances y sont, et il n'y a pas une objection.

Raoul était déconcerté.

— Vous pouvez avoir raison, dit-il. Seulement... ce n'est pas de cela que je venais vous parler.

— Tant pis. Moi, c'est de cela que je vous parle. Ne me demandiez-vous pas un conseil? Je vous le donne, plus sérieux que d'aller en Turquie. Comprenez que je ne puis pas vous en donner un autre, d'abord parce que c'est la sagesse même, ensuite parce que je suis trop l'amie de la comtesse.

— Alors je n'ai qu'à me retirer en vous remerciant. Je réfléchirai.

Raoul se leva et salua gravement.

— Pas de rancune, dit la marquise. Votre main.

Et la serrant, elle ajouta : Je vous jure que c'est un bon conseil.

Lorsque Raoul fut sorti, la marquise éclata de rire. Il y a, dans l'orgueil de toute victoire, quelque chose de cruel pour le vaincu. La générosité ne vient que plus tard, quand elle vient.

— Je m'en suis bien tirée, pensait la marquise, et Berthe n'a pas même été nommée. C'est un caprice qui passera, cela n'aurait pas le sens commun. J'allais peut-être être interrogée sur la dot et sur les assurances que je mettrais dans un contrat. Il faut m'y attendre, et il arrivera un moment où je serai obligée de répondre... Eh bien! non, je ne répondrai pas si l'on m'interroge, et je garderai ma liberté. Serais-je assez sotte de me dépouiller et de m'enchaîner en faveur du premier vicomte venu pour rester seule..., car il est bien clair que je resterais seule, élevée à la dignité de parente à succession. On me souhaiterait la bonne année avec toutes sortes de respects, les compliments et les pages d'écriture des enfants. C'est trop tôt, le vicomte de Marly! Il y en a cent de son espèce, à la foire ou au cercle, et Berthe mériterait mieux. Se figure-t-on ce pauvre comte, intervenant paternellement comme tuteur pour détruire ses projets paternels? C'est vraiment impossible, et j'ai eu raison.

On voit que la marquise éprouvait déjà le besoin de justifier son

son triomphe sur l'étourdi qui était venu chercher une déroute. Les intérêts les plus égoïstes se plaisent toujours à se chercher des excuses, et en trouvent rarement d'aussi bonnes. L'entretien avait été si court que la marquise avait du temps devant elle. Elle n'avait pas commandé sa voiture, elle regardait la pendule, et Berthe lui manquait. Elle continua de rêver. Elle n'était pas méchante, et se dit qu'elle avait congédié un peu durement un jeune homme qui lui apportait une preuve de confiance. Puis tout à coup elle pensa que peut-être il avait reçu des encouragements de Berthe. Vainement elle se rappela que celle-ci n'avait accueilli qu'avec une réserve visible les attentions du vicomte. Cette réserve même, de la part d'une nature qui se laissait facilement emporter, pouvait être significative. Ce fut un soupçon très-pénible, si pénible que la marquise sentit qu'elle ne saurait pas vivre sans l'éclaircir, et elle résolut de l'éclaircir le jour même. Elle était impatiente de voir Berthe, comme les personnes qui veulent précipiter une opération douloureuse, afin de n'avoir longtemps ni l'hésitation ni l'appréhension.

Berthe rentra. La marquise oisive, étendue dans un fauteuil, semblait à demi assoupie.

— Vous voici, ma chère, j'ai à vous parler, et de choses importantes, s'écria-t-elle un peu brusquement, comme pour se fermer la retraite. Asseyez-vous.

— Ah! mon Dieu, qu'y a-t-il donc?

— Rien, ma charmante, reprit la marquise d'une voix radoucie. Je crois que je m'éveille et que je rêvais. Mais je veux vous raconter mon rêve. Nous sommes en carême, nous ne danserons plus avant Pâques, c'est l'époque du recueillement. Je faisais mon examen de conscience, et j'essayais de faire le vôtre.

— Le mien? Il est facile et je suis prête à vous aider.

— Vous serez confiante?

— Sans avoir de mérite à l'être.

— Vous êtes adorable.

— C'est cela que vous appelez mon examen de conscience?

— Attendez. Vous amusez-vous beaucoup au bal?

— Enormément.

— Aimez-vous les hommages des jeunes gens?

— Oui, cela m'amuse. Je crois que j'aime encore mieux la danse pour elle-même.

— C'est très-bien. Voici le point délicat. Parmi ces jeunes gens, y en a-t-il que vous préfériez à d'autres?

— Sans doute, les meilleurs valseurs.

La marquise fut un moment inquiète. Le vicomte était un maître. Berthe reprit :

— Ou encore les plus spirituels.

Ici la marquise ne put s'empêcher de penser que le superlatif ne s'appliquait pas à Raoul. Elle continua, en épiant la physionomie de la jeune fille :

— Parmi ces préférés..., y a-t-il un préféré?

Berthe ne répondit pas immédiatement, et parut chercher. Son visage ne révélait aucun trouble. Puis, rompant le silence :

— Eh bien! décidément non, je ne trouve pas. Ils disent tous la même chose. C'est une musique de compliments qui n'est pas désagréable, mais qui est monotone.

— Ainsi, pour n'en citer qu'un, le vicomte de Marly...

— Lui? Le moins dangereux de tous. Ce n'est pas qu'il ne vaille peut-être les autres, et je souhaiterais qu'il valût mieux pour Nathalie. Je le considère déjà comme un homme engagé qui se trompe quand il place mal ses galanteries. Je n'ignore pas les désirs de la comtesse, et tenez, Madame, voulez-vous de la confiance? C'est à cause de lui, et à cause de Nathalie, que je suis ici.

— En sorte que si, permettez-moi une simple hypothèse, le vicomte imaginait de vous adresser ses vœux...

— Jamais, dit Berthe avec animation. Ce serait indigne de ma part, ce serait une trahison. Si j'ai le malheur d'être encore ici un trouble, je vous supplierai de me laisser retourner au couvent, d'où je ne sortirai plus. Malgré ce que je dois à vos bontés, plutôt faire toute ma vie des parties de loto avec des bonnes femmes.

— Calmez-vous, ma charmante, je plaisantais, et je vous ai dit que je vous racontais un rêve. Il n'est pas question de cela, je vous aime plus que jamais, et je vous répète que vous êtes adorable.

— Vous voulez ma confession, reprit Berthe encore animée, je vais vous la faire. J'ai peut-être tort d'écouter tant d'hommages et de m'en amuser. Je ne crois pas que ce soit un danger. S'il y avait un jeune homme qui se distinguât en ne m'en adressant pas, ce serait celui-là que je pourrais être tentée de distinguer.

— Assez, dit la marquise, qui, malgré elle, pensait à Raymond. Je ne vous en demande pas tant, et ce merle blanc n'est pas près de se montrer.

Elle avait retrouvé sa sérénité. Si Raymond pouvait devenir un point obscur, c'était à un horizon bien éloigné. Le nuage du moment était dissipé, et elle ne se faisait plus scrupule de la manière dont elle avait reçu le vicomte, sans lui permettre de s'expliquer.

Ce fut la première fois que se manifesta une prétention à la main de Berthe, car c'en était bien une, et plus sérieuse qu'il n'avait convenu à la marquise de le supposer. Raoul était un cœur frivole chez qui l'on n'eût pas soupçonné les passions profondes, et il n'est pas

démontré qu'il en éprouvât une. Il le croyait. Entre le caprice et la passion, la durée fait la différence plus que la vivacité, et il y a des moments où le caprice s'exalte jusqu'à produire l'illusion. Il était obsédé des influences qui le poussaient vers Nathalie, dont l'arrivée à Paris était une sorte de mise en demeure. Il se serait laissé entraîner sans répugnance et sans attrait, si les charmes supérieurs de Berthe ne l'avaient ému. C'était très-sincèrement qu'il avait songé à rendre la marquise juge de l'état de son cœur, ce qui n'était pas malhabile, et il était trop gentilhomme pour avoir projeté la moindre insinuation sur les espérances de fortune que pouvait avoir l'orpheline. Il fut dépité de l'accueil reçu. Se retourner vers Nathalie, sous les yeux de la marquise et de Berthe, lui aurait semblé trop de docilité à un conseil railleur. On apprit bientôt avec étonnement que, s'associant à une expédition scientifique, il était parti pour un long voyage à l'étranger.

— Je me suis trompée sur son compte, pensa la marquise.

— Je ne me trompais pas, pensa Berthe.

La destinée des jeunes filles, comme celle des nations, tient à mille hasards. Il y eut un jour où l'orpheline sans ressources aurait pu faire, pour ainsi dire sans aucun sacrifice, ce que le monde eût appelé un très-brillant mariage. D'où vint l'opposition? De sa protectrice la plus dévouée, et surtout de sa propre délicatesse. Elle risquait fort de ne plus rencontrer cette anguille qui glisse et s'enfonce quand on n'a pas su la saisir à la tête d'un mouvement rapide : l'occasion.

Je passerai rapidement sur plusieurs mois, presque sur une année. Après le départ de Raoul, que les commérages du monde avaient beaucoup commenté, les relations avec l'hôtel du comte, qui avaient été assez cordiales, devinrent singulièrement gênées. Le comte lui-même témoignait à Berthe plus de froideur ; ses observations au bal lui avaient laissé une impression pénible. Il avait été chagrin de voir sa pupille emportée par un ouragan auquel elle paraissait s'abandonner avec tant de complaisance. Il était tenté de s'adresser des reproches plutôt que de lui en faire, et sentait l'impuissance de l'autorité nominale qu'il avait conservée. Une indisposition prolongée de la marquise survint, l'empêcha de recevoir après Pâques et lui fit ordonner les eaux de Wiesbaden. De là, remontant le Rhin, elle gagna la Suisse et séjourna au milieu des splendeurs de la nature d'Interlaken. Elle délaissa son habitation de Bourgogne qui ne lui promettait que de médiocres distractions. Les deux familles du voisinage qu'elle voyait autrefois le plus étaient celle du comte et celle de Raoul. Elle ne souhaitait pas de s'en rapprocher. L'Italie était plus tentante; Berthe, dont l'imagination était très-

excitée par le désir de revoir le pays sans pareil, n'eut pas de peine à y entraîner la marquise. On passa la première partie de l'hiver entre Florence, Rome et Naples. Au retour, on s'arrêtait à Nice. La marquise avait eu l'intention de revenir à Paris, mais par quoi y était-elle rappelée? Par ses goûts du monde. Nice, c'était encore le monde, plus animé, plus brillant que celui du faubourg Saint-Germain, le monde avec le soleil et les orangers. Les nouvelles de Paris ne parlaient que de salons déserts et de froidure intense. La marquise commençait à se préoccuper de sa santé. Elle loua une élégante villa et donna des fêtes, préférant d'autres tourbillons aux tourbillons de neige.

Ce fut pendant ce séjour à Nice que Berthe, assaillie des hommages, quelquefois peu mesurés, d'une foule de désœuvrés cosmopolites, connut le plus d'enchantements et d'enivrements.

Un jour, elle était assise aux côtés de la marquise, devant la mer bleue, sur la promenade des Anglais. Un groupe de jeunes gens l'entourait, le cigare à la bouche, et jasait bruyamment. Nice était depuis peu d'années ville française, et il y avait une garnison de plusieurs armes. Un sous-lieutenant de hussards vint à passer, s'arrêta un moment dans l'attitude de la stupéfaction, puis continua en saluant.

— Mon cousin Raymond, s'écria Berthe. Approchez-vous donc. Comment êtes-vous ici?

Raymond ne pouvait pas reculer. Il salua plus profondément la marquise, et dit :

— Avec un détachement de mon régiment.

— Et vous n'êtes pas venu nous voir? reprit Berthe. C'est très-mal.

— Je vous jure, Mademoiselle, que je ne vous savais pas à Nice.

— Mademoiselle? Est-ce que je ne suis pas votre cousine? — Le comte Raymond de Ninville, ajouta-t-elle en se tournant vers le groupe; puis elle nomma des barons et des princes invraisemblables, dont elle embrouillait les titres et ne prononçait pas correctement les noms.

— Maintenant, mon cousin, asseyez-vous et donnez-moi des nouvelles de Bourgogne, ou de Paris, car nous n'en avons pas depuis longtemps.

Raymond s'assit et répondit aux questions. Le groupe au contraire se leva et se dispersa, non sans lancer des fusées de galanterie. — Monsieur le comte, dit l'un avec un accent tudesque, je vous félicite d'avoir pour cousine la plus jolie personne de Nice et la reine des réunions de la saison. Vous verrez ce soir comment on se dispute ses faveurs. Chacun de nous voudrait emporter comme relique un lambeau de sa robe.

Raymond se serait passé de la félicitation, dont la forme, d'un goût douteux, lui rappelait sa mésaventure. Il ne se souvenait que trop bien des succès de Berthe; il la retrouvait, après plus d'un an, dans un autre milieu, en butte, pour ne pas dire en proie à de pareils triomphes.

— Mon cousin, demanda Berthe, j'espère que vous êtes maintenant un valseur intrépide?

— Je serais tout aussi maladroit, mais je ne me risque plus. Je ne danse jamais.

— En vérité! Un échange de bons procédés. Je vous donnerai des leçons de valse et vous me donnerez des leçons d'équitation. — N'est-ce pas, Madame, vous permettrez que mon cousin m'accompagne pour des courses à cheval? La seule chose qui me manque ici.

— Y songez-vous, ma chère! dit la marquise en souriant, vous promener seule avec un jeune officier! C'est impossible.

— Bah! un cousin, et à Nice! La rue Saint-Dominique n'en saurait rien, et je m'inquiète peu de ce qu'en penserait la Méditerranée.

— La Méditerranée a ses murmures, reprit la marquise, enchantée d'avoir trouvé cette réplique.

Raymond tira sa montre, il était rappelé par une exigence du service. Il répéta péremptoirement que, ne dansant jamais, il n'irait à aucune soirée, mais il ne put pas refuser une invitation à dîner de la marquise, en petit comité.

Le petit comité n'était pas sans amis de fraîche date, des deux sexes. Après le dîner, comme on ne dansait pas, il fallait s'amuser autrement. La marquise aimait beaucoup les jeux d'esprit, parce qu'elle y réussissait, et qu'elle recevait à ce propos des compliments pour son compte. Elle convoquait souvent une académie choisie, en fermant sa porte aux profanes qui eussent été des interrupteurs inopportuns, et c'était une distinction d'être admis dans ces réunions d'élite. Elle avait ainsi trié avec soin ses convives, et n'était pas fâchée de voir comment Raymond s'acquitterait de ses débuts. Apparemment il ne pourrait pas alléguer qu'il ne savait pas écrire, et s'il refusait de prendre part au jeu, on devrait lui décerner un brevet décisif de sauvagerie. Il y avait donc là un petit guet-apens. La marquise commanda la manœuvre; on s'assit autour d'une grande table ronde sur laquelle étaient déposés plusieurs encriers. Une coupe de porcelaine était remplie de carrés de papier blanc dont la marquise fit la distribution par poignées. Il s'agissait d'y inscrire d'abord des questions dont se remplissait de nouveau la coupe. On remarquait la rapidité d'exécution de la marquise dans cette première opération. Personne ne posait couramment autant de

questions. On lui en exprimait une surprise mêlée d'admiration, et l'on n'ajoutait pas ce que l'on pressentait, qu'elle avait préparé le matin ses improvisations. Chacun n'était-il pas libre d'en faire autant? La qualité ne valait pas toujours la quantité. La marquise distribuait au hasard le nouveau travail, et fatiguée de sa production précédente se ralentissait singulièrement, à moins d'avoir à répondre aux questions posées par elle-même. Elle se réservait pour le dépouillement, et avec une grande variété d'intonations, appropriées à la légèreté ou à la profondeur des sujets, elle révélait au monde les pensées qui venaient d'éclore en serre chaude. Il y avait des exclamations louangeuses, parfois dignes des femmes savantes, soulignant les hémistiches de Trissotin. On devinait l'auteur, qui tantôt acceptait les compliments, tantôt se cachait et avait dissimulé son écriture. Peut-être la malice avait plus souvent part que la modestie à ces dissimulations.

Berthe, de sa main blanche, sauvait de l'oubli, le lendemain, les maximes les plus applaudies en les transcrivant sur le livre d'or de la marquise. Quand on les relisait à distance, elles produisaient l'effet contraire à celui des bâtons flottants. De près, ç'avait été quelque chose. Pascal et La Rochefoucauld auraient été jaloux. De loin... il ne restait guère que des antithèses de mots et des subtilités. Parfois cependant une parole piquante avait obtenu un suffrage de bon aloi, et à tout prendre je ne médis pas de ces exercices d'esprit, qui emploient mieux quelques heures oisives que les scandales ou les banalités.

— Mon cher lieutenant, avait dit la marquise, ce soir nous ne faisons pas appel à vos jambes. Nous allons voir si votre uniforme renferme un Vauvenargues.

— Ou un paysan du Danube, répondit Raymond.

Résigné, il prit une plume et se mit comme les autres à la besogne. Lors du dépouillement, on remarqua quelques sentences d'une gravité un peu austère, qui contrastaient avec le ton généralement badin des petits papiers. Les allusions galantes à Berthe étaient nombreuses et particulièrement applaudies.

— Charmant, s'écriait Berthe, mais condamné au feu, je craindrais d'en être brûlée moi-même.

— Oh! oh! dit la marquise en riant, voici qui est moins galant. La question est un peu risquée, à la vérité l'écriture est déguisée :

Vous déplairait-il que je cherchasse à vous plaire?

— Et la réponse? demanda-t-on.

— Et la réponse : si c'est vous, de grâce n'essayez pas.

Il y eut un éclat de rire.

— Comment, dit une comtesse polonaise, c'est tout ce qu'il y a

de plus galant au monde. Si un homme me suppliait de ne pas chercher à lui plaire, je croirais que c'est déjà fait.

On proposa un autre jeu plus difficile, celui des emblèmes et des devises. Les noms de toutes les personnes présentes furent inscrits sur autant de papiers, mêlés et répartis au hasard. Quand la marquise appela le nom de Mlle de Ninville, on s'attendait naturellement aux emblèmes et aux madrigaux les plus fleuris. Aussi y eut-il une exclamation lorsqu'elle annonça : Emblème, une chèvre.

— Une chèvre ? En quoi Mlle Berthe ressemble-t-elle à une chèvre ?

— Pour l'agilité peut-être, dit un beau valseur.

— Ou pour l'entêtement, dit Berthe.

La marquise reprit : Et devise : j'aime à bondir sur le bord des précipices.

— Très-bien trouvé, s'écria-t-on.

Le jeu continua gaîment. Mais Berthe était devenue plus sérieuse. Elle se demandait s'il n'y avait pas là l'écho discret d'une leçon. Elle se surprenait à se dire : j'essaierai d'apprivoiser ce sauvage.

X

La marquise se souvenait de la confession de Berthe. Elle n'eut pas de peine à remarquer le manège un peu intermittent, inconscient peut-être ou ayant des repentirs alternatifs, auquel se complaisait la jeune fille. Elle s'en amusait en observatrice, et ne s'en inquiétait pas. On était loin des regards du comte, qui eussent été embarrassants. La séparation prochaine et prolongée, — Raymond avait annoncé que son régiment partait bientôt pour l'Afrique, — l'âge du sous-lieutenant, son état, son grade, tout garantissait que s'il se laissait toucher le cœur, ce ne serait qu'une égratignure. Il aurait le temps de la guérir, et plus d'une distraction s'offrirait à lui. La marquise avait d'ailleurs envisagé d'autres perspectives. Si, contrairement aux vraisemblances, une intelligence profonde et durable s'établissait entre Raymond et sa cousine, il n'y avait là rien dont elle eut à se chagriner. Elle n'en aurait que plus de repos d'esprit et de sécurité, elle n'en jouirait que plus longtemps de la précieuse société de Berthe, car il était certain qu'un mariage ne pourrait avoir lieu qu'à une époque assez lointaine. Le terme de deux ans au moins qu'elle s'était promis était déjà rapproché de moitié, et se serait tout naturellement prorogé. Puis, elle cherchait quelles objections elle aurait à l'idée de cette alliance et n'en aper-

cevait aucune. La parenté, trop éloignée pour être une objection, devenait une convenance, et dans quelle famille placerait-elle mieux une orpheline qui n'avait aucune autre famille? Le comte aimait tendrement sa pupille, et Nathalie serait mariée la première, ce qui aurait apaisé la comtesse. Raoul serait peut-être revenu raisonnable et n'était pas, au surplus, de ces hommes qu'on ne remplace pas.

La marquise vint aussi à réfléchir qu'il serait salutaire à Berthe, entourée d'hommages comme elle l'était, d'avoir le cœur occupé. La jeune fille se garderait bien mieux ainsi au milieu des périls. La marquise songeait à l'apologue de la chèvre, dont elle croyait deviner l'auteur, et n'était pas sans voir quelques précipices devant les pas, je ne dirai pas de la chèvre, mais de la gazelle. Elle se persuada bientôt qu'elle n'était touchée que du seul intérêt de Berthe. La plus grande joie des suggestions de la personnalité est de réussir à se les déguiser sous la parure du dévouement.

Bien loin de contrarier l'entreprise qu'elle soupçonnait chez Berthe, la marquise fut donc amenée à en souhaiter le succès et à le faciliter. Quoique la colonie élégante de Nice commençât de se disperser, elle parla d'y prolonger son séjour, et remarqua la satisfaction avec laquelle fut accueillie l'annonce de cette intention.

Raymond demeurait réservé, mais devenait plus assidu. Parfois, alléguant les assujettissements du service, il était plusieurs jours sans paraître, et Berthe était alors assez grave. Puis il multipliait coup sur coup ses visites. La marquise lui avait dit qu'il aurait toujours son couvert mis à la villa et lui reprochait gracieusement de n'en point user assez souvent, sans cérémonie. Elle s'attachait de plus en plus au jeune homme, dont l'esprit était orné, dont les manières, un peu froides, étaient empreintes d'une grande distinction, et dont la conversation s'animait dans l'intimité. C'était le portrait du comte, qu'elle avait beaucoup aimé, même d'un sentiment vif, au témoignage des contemporains. Ils racontaient que la marquise avait eu son petit roman vulgaire. On lui avait fait épouser le marquis de Faverolles, qu'elle n'aimait pas.

Il n'y avait plus de fêtes, sinon celles que déployait la nature. Les jours croissaient rapidement, l'atmosphère embaumée s'échauffait, on passait des soirées sur la terrasse, et la marquise avait parfois l'attention de rentrer la première, en invitant les jeunes gens à prolonger la causerie. Mais il arrivait d'ordinaire que c'était précisément le moment où Raymond était obligé de retourner précipitamment à son quartier, en exprimant la crainte de ne pas revenir le lendemain. La marquise fit ainsi l'observation que Raymond évitait de se trouver seul avec sa cousine, et elle put en être flattée. Les duègnes ont rarement ce genre d'orgueil. Il est permis de conjecturer que Berthe n'a-

vait pas été sans faire de son côté la même observation, plus excitante peut-être que mortifiante.

Les progrès souhaités intérieurement par la marquise n'allaient pas assez vite à son gré et ne lui avaient amené aucune confidence, lorsque Raymond, affectant un ton naturel et résolu, vint annoncer que son détachement avait reçu l'ordre du départ. C'étaient des adieux qu'il adressait, en remerciant des politesses qui lui avaient été prodiguées. Voilà, ajoutait-il, la vie militaire. J'ai dû en accepter les rigueurs en échange des séductions qu'elle n'a pas cessé de m'offrir. Toujours des adieux. Il est probable que je vais passer plusieurs années en Algérie ; je ne veux en revenir qu'avec un autre grade, sinon deux. Et puis ce seront d'autres adieux.

Berthe avait tressailli. Ce fut la marquise qui éprouva le besoin d'un entretien particulier. Elle prit le bras de Raymond et disparut derrière les massifs d'orangers.

— Mon cher lieutenant, dit-elle, le temps presse. Vous savez si je suis l'amie de votre famille, et vous pouvez être avec moi en confiance. Allez-vous oublier Berthe ?

— Je l'espère, Madame ; je le désire, du moins.

— Et si je vous conseillais de ne pas l'oublier ?

— Je craindrais de suivre ce mauvais conseil.

— Il y aurait un moyen de le rendre bon.

— Y songez-vous, Madame ? Mon âge, ma carrière, ma mère..... c'est impossible.

— Oui, impossible aujourd'hui, j'en suis d'accord. Mais le temps amène bien des changements. Si vous étiez fidèle quelques années...

— Elle ne le serait pas.

— Qu'en savez-vous ?

— J'en suis certain. Je ne suis pas un fat. Elle le voudrait qu'elle ne le pourrait pas. Elle a trop de charmes et elle est trop adulée. Je ne le lui reproche pas. La nature l'a faite ainsi : une charmeuse. Je vous jure que je n'ai à me reprocher à moi-même... que l'imprudence de l'avoir revue trop souvent. C'est un peu votre faute, madame.

— Il dépendrait de vous de m'en ôter le repentir.

— Non, Madame, je vous répète que c'est impossible. Quel malheur que je l'aie rencontrée à Nice ? J'en serais resté sur ma maladroite aventure, que je ne regrettais pas trop ; elle emportée dans un tourbillon frivole, moi ridicule, la barrière était trop haute. Je l'ai revue moins frivole, et elle m'a revu moins ridicule, mais la barrière est infranchissable encore.

— Vous reconnaissez pourtant qu'elle s'est abaissée. Ne vous offensez pas de ce que je vais dire, mon cher Raymond. Ce n'est pas

pour vous, c'est pour vos parents, et pour le monde. Il y a une autre barrière, que j'abaisserais aussi. J'aime tendrement, maternellement Berthe. Je saurais lui assurer une aisance... en rapport avec la vôtre.

— Je n'en doutais pas, Madame. Ce n'est pas là l'obstacle. Continuez-lui vos bontés. Tâchez de lui trouver un homme qui ait assez d'ascendant sur elle pour la délivrer de tous ces hommages, ou encore un homme qui soit d'humeur à les supporter. Je ne puis être ni l'un ni l'autre. Je serais trop jaloux, je le suis déjà. Adieu, Madame, et merci. Epargnez-moi l'émotion d'aller prendre congé de cette sirène. Vous m'excuserez auprès d'elle, ou, si vous jugez que ce soit préférable, vous m'accuserez, cela vaudra peut-être mieux. Par où puis-je sortir sans être vu?

— Il n'y a pas moyen. Il faut que vous repassiez devant le perron.

— Alors, du courage.

Il se retourna, entraînant la marquise silencieuse. Berthe était sur la terrasse.

— Mademoiselle, dit l'officier, ce sont bien des adieux que je suis obligé d'abréger. Je ne vous en veux pas, soyez heureuse.

— Comment, vous partez vraiment?

— Demain, au point du jour.

Il salua profondément.

— Allons, s'écria la marquise, des cousins ne se quittent pas ainsi.

Raymond prit la main de la jeune fille et sentit qu'elle tremblait. Il déposa sur cette main tremblante, un baiser à peine appuyé et s'éloigna rapidement. La route contournait l'enclos de la villa pour repasser sous un petit belvédère qui était à un angle du jardin. Berthe y courut, précédant le fugitif, qui descendait précipitamment et les yeux baissés.

— Au revoir, et pensez à moi, dit-elle.

Raymond, en entendant cette voix, leva des yeux humides. Berthe lui jetait une fleur, il la ramassa et l'approcha de ses lèvres.

— Adieu, adieu! dit-il.

Et il reprit sa marche hâtive. Au moment de disparaître derrière une haie, il se retourna. Berthe était toujours là et agitait son mouchoir.

La jeune fille demeura plongée dans la rêverie.

— J'ai été coupable, se dit-elle, et je sens trop que je suis punie. Il m'oubliera plus vite que je ne l'oublierai.

Par-delà l'horizon vaporeux, c'était un autre continent, un autre monde, la terre d'Afrique. La mer étalait sa nappe d'azur, que ne ridait aucune brise, où se jouaient seulement les rayons du soleil.

Les roses et les orangers embaumaient l'air. Le ciel n'avait pas un nuage. Tout était calme, paix et enchantement dans la nature.

Pendant le reste de la journée, il y eut, entre la marquise et Berthe, comme un accord tacite pour ne pas parler de Raymond. Le lendemain, il y eut comme un autre accord pour parler du départ et s'y préparer. Il semblait que rien ne retenait plus à Nice et que le retour à Paris avait été décidé. Il s'opéra bientôt. La famille de la comtessse n'y était plus. On était au mois de juin, et des chaleurs précoces avaient hâté la dispersion de la société parisienne. On sut par quelques retardataires que le second carnaval, qui cette année avait commencé de bonne heure, avait été fort brillant et que Nathalie y avait eu des succès. Le vicomte de Marly, de retour du voyage d'exploration qui lui avait donné un certain prestige et l'avait affublé d'un ruban, s'était montré fort empressé auprès d'elle, et l'on ne doutait pas de l'annonce d'un prochain mariage. En effet, il s'écoula peu de jours avant que le même courrier n'apportât une lettre presque triomphante de la comtesse et une lettre de Nathalie qui, avec moins d'orgueil, ne témoignait pas une moindre satisfaction. La marquise et Berthe avaient rompu les cachets en même temps; ensemble elles poussèrent un grand éclat de rire.

— Il suit mes conseils, dit la marquise. Le bon et docile jeune homme! Cœur léger, juste ce qu'il faut à Nathalie. Je leur souhaite de vivre heureux et d'avoir beaucoup d'enfants. Mais ce n'était pas la peine de poser en héros de roman. Vous souvenez-vous de mon interrogatoire de l'année dernière à son sujet? Ce n'était pas une hypothèse. Le vicomte était venu m'exposer sa flamme; il n'avait de passion que pour vous.

— Il m'en avait dit bien d'autres, Madame. En partant, il m'a même écrit un billet incandescent.

— Un billet? Et vous ne me l'avez pas montré!

— C'eût été y attacher trop d'importance. Croyez-vous que je n'en aie pas reçu d'autres? A Wiesbaden et à Nice, j'ai été blasée sur ce genre de littérature.

— Avez-vous jamais répondu? dit la marquise inquiète.

— Jamais un mot, soyez tranquille.

— Et qu'avez-vous fait de ces billets, ma chère?

— J'ai brûlé tous les exotiques, mais je me suis amusée à garder comme échantillon celui du vicomte. Ne faut-il pas le lui renvoyer en lui adressant mon compliment? Pauvre jeune homme, cela doit le gêner pour sa cour, car il est clair qu'il fait un mariage d'inclination, auquel ne nuit pas le legs récemment recueilli par Nathalie.

Et Berthe riait de nouveau.

— C'est assez grave, reprit la marquise. Raoul devient le gendre

du comte, il devient votre cousin, et il importe qu'il soit votre ami. Ce billet est fâcheux. Le mieux..., si vous le trouvez bon, ma chère, est que je le brûle moi-même. Il n'y a que moi qui puisse le lui dire à l'oreille pour le rassurer, puisque j'ai été sa confidente.

— Excellente idée. Livrons-nous tout de suite à cet auto-da-fé.

Berthe courut à sa chambre et rapporta le billet compromettant.

— Je ne le relis pas, dit-elle, voulez-vous le lire?

La marquise le saisit, le déplia, vit les initiales et la couronne du vicomte et eut une véhémente tentation de curiosité.

— Non, s'écria-t-elle en la réprimant. Il convient que je puisse affirmer que je ne l'ai pas lu. Il en sera plus à son aise; il croira que c'est l'année dernière et que vous me l'avez apporté aussitôt, ce que vous auriez peut-être dû faire, ma charmante. Allumez une bougie.

La marquise avait replié le billet et le suspendait sur la bougie.

— Quel étourdi! Retenez bien la leçon, ma chère. Il vaut mieux dire cent sottises que d'en écrire une seule. Heureusement nous sommes bonnes, et la sottise est réparée. Maintenant un coup de plumeau pour disperser jusqu'aux cendres. Je me charge du reste, et de votre côté, jamais la plus légère allusion. C'est un devoir. Savez-vous que le bonheur de Nathalie... que le vôtre aurait pu dépendre de ce papier? Il y a eu des drames, des tragédies qui n'ont pas eu d'autre origine.

Berthe n'avait jamais vu la marquise aussi sérieuse. Elle prit le plumeau, dispersa et poursuivit les derniers vestiges des cendres.

— Voilà donc, dit-elle avec un accent de mélancolie, ce qui reste d'une déclaration passionnée! Tous les hommes sont-ils ainsi?

— Presque tous, ma chère, pas tous.

On n'en était plus à l'éclat de rire par lequel s'était ouvert le dialogue. Il y eut un silence assez prolongé. Ce fut la marquise qui le rompit.

— A présent, ma chère, il faut que nous répondions toutes les deux, sans attendre à demain, pour adresser nos félicitations avec le plus d'effusion possible. Je serai sincère, et ce mariage m'enchante. Ensuite nous sortirons pour acheter votre cadeau, car il faut que vous offriez un souvenir à Nathalie. Nous choisirons un beau bracelet.

— Je vous en conjure, Madame, ne me rendez pas confuse. Ce n'est pas nécessaire.

— Pardon, c'est absolument nécessaire, et vous pourrez l'offrir vous-même, car rien ne m'empêche plus d'aller en Bourgogne, où je dois avoir bien des affaires en souffrance, et nous serons de la noce.

— Impossible, Madame, impossible, pour moi du moins.

— Pourquoi cela? Je vous assure que vous allez trouver la comtesse toute changée à votre égard.

— Ce n'est pas certain, et j'aurais encore plus peur du comte. Remarquez d'ailleurs que je ne suis pas invitée; la lettre de Nathalie ne dit pas un mot du désir de me voir à son mariage. Ce doit être calculé, même ordonné. C'eût été si naturel d'exprimer ce désir? Et elle n'y aurait pas manqué.

La marquise réfléchit; elle pensait à Raymond, qui aurait sans doute une permission pour assister au mariage de sa sœur.

— C'est vrai, dit-elle, la lettre de la comtesse garde le même silence. Nous attendrons une invitation, si elle vient. N'en parlons pas nous-mêmes, et allons écrire nos lettres.

Elle se leva, et embrassant tendrement Berthe, elle lui dit :

— Décidément, ma chère, vous avez le tort d'être trop séduisante, mais il faut bien que je vous le pardonne.

XI

D'autres raisons devaient empêcher Berthe d'aller assister au mariage de sa cousine. La marquise consulta ses médecins, qui lui ordonnèrent de retourner aux eaux. La consultation l'avait inquiétée. Sa santé s'altéra au point de lui faire ajourner de semaine en semaine, puis finalement abandonner, la saison étant trop avancée, le projet de départ. Il lui restait la pensée d'aller passer l'hiver dans le Midi; elle se trouvait trop faible pour le voyage. La brillante marquise restait à Paris, valétudinaire, dans le désert du faubourg Saint-Germain. Les malicieux racontaient, sur le témoignage d'un médecin indiscret, que l'abus des cosmétiques n'avait pas été sans exercer sur cet état une grande influence. Il est certain que, par ordre, elle dut renoncer à tous les déguisements de l'art, et du jour au lendemain son visage refléta, sur un miroir trop fidèle, son acte de naissance à d'autres yeux qu'à ceux de sa femme de chambre. Berthe en fut effrayée et affligée, sans rien laisser paraître de ses impressions. Bientôt la marquise ne sortit plus. Elle passait les journées étendue sur une chaise longue; ses robes étaient encore élégantes, mais des touffes de cheveux gris ceignaient ses tempes, et rien ne dissimulait plus les rides qu'y creusait l'amaigrissement.

Alors commença, ou recommença plutôt pour Berthe, une vie nouvelle dont la vaillante jeune fille accepta tous les devoirs. Pour les soins personnels, elle était une garde-malade attentive et habile; elle était de plus une société consolatrice. Jamais le don de gaîté qu'elle avait reçu ne fut plus précieux. Elle lisait, elle jasait, elle faisait d'interminables parties de cartes et de dominos, elle amusait la malade par des observations spirituelles, par une foule de récits

et de confidences sur les hommages qu'elle avait reçus pendant son existence mouvementée, et dont elle semblait parler avec un entier désintéressement. Elle ne parlait pas de Raymond. La marquise le remarquait bien et s'abstenait elle-même de nommer le sous-lieutenant. A mesure que la malade s'affaiblissait, elle devenait plus exigeante ; le dévouement de Berthe ne se démentit jamais.

Il serait pénible, et sans utilité pour la suite de ce récit, de décrire les phases d'une maladie qui eut fort peu d'alternatives, qui fut plutôt une décadence lente, mais continue. Si le bonheur n'a pas d'histoire, une maladie de langueur n'en a pas non plus. Le dénouement était prévu par tous, avant de l'être par la marquise. Elle s'éteignit doucement, comme une lampe à laquelle l'huile fait brusquement défaut. Berthe était majeure depuis quinze jours. Elle était libre, elle échappait à toute autorité du comte, mais aussi à toute protection.

Sa douleur fut très-vive. L'hôtel était envahi par les collatéraux qui lui témoignaient des sympathies de crocodile, s'informant avec anxiété de ce qu'elle savait des dispositions de la marquise. Elle ne savait rien et répondait simplement que la malade lui avait dit à plusieurs reprises de n'être pas inquiète de l'avenir, ce qui excitait d'autres inquiétudes. Le lendemain de la douloureuse cérémonie, un notaire convoqua les héritiers naturels et Berthe pour entendre la lecture d'un testament dont il avait reçu le dépôt depuis trois mois. Il en commença la lecture au milieu d'un silence plutôt profond que religieux. La marquise exprimait en termes touchants sa tendresse et sa reconnaissance pour Berthe. Evaluant sa fortune à environ trois millions, elle léguait à Mlle Berthe de Ninville la somme ronde de un million, quitte et net de toutes charges et droits, plus le mobilier garnissant son hôtel. Berthe, confondue plus encore qu'éblouie, versait des larmes sincères. Elle ne comprenait pas, elle n'y croyait pas, il fallut relire et lui expliquer le paragraphe. Ce n'était pas douteux : l'orpheline, majeure de la veille, avait une dot de un million et un mobilier somptueux, dans lequel elle allait rentrer comme chez elle. Des impressions diverses se peignaient sur les traits des héritiers, anxieux encore et cependant soulagés. Ils avaient craint une disposition plus générale et n'avaient pas évalué aussi haut la fortune de la marquise. Il restait deux millions à se partager, mais dans quelles proportions? Le testament continuait par quelques legs aux domestiques et à des œuvres de bienfaisance qu'on voulut bien ne pas trouver exagérés, puis par un legs de cent mille francs au sous-lieutenant Raymond de Ninville. Il y eut ici plus d'un chuchottement, et l'on remarqua l'émotion de Berthe. Enfin la marquise déclarait qu'elle ne voulait pas établir de

préférences entre ses parents, et que le surplus de la fortune reviendrait à ses héritiers naturels.

A l'exception de ceux qui avaient pu espérer des préférences, l'impression la plus générale fut celle de la satisfaction. Tout cela était clairement rédigé, sensé, et paraissait inattaquable. Déjà l'on se tournait vers Berthe en lui adressant des sourires de félicitations, peut-être équivoques. Cependant le notaire, après avoir lu lentement la date, montra tout à coup un visage bouleversé.

— Ah! mon Dieu, s'écria-t-il, c'est bien d'un bout à l'autre de la main de la marquise, il n'y a pas une rature, les sommes sont en toutes lettres, c'est d'une sagesse parfaite, ce serait inattaquable... mais ce n'est pas signé.

Les exclamations firent explosion.

— Oui, reprit le notaire. Il est évident que la marquise a recopié avec soin, sur papier timbré, un brouillon et a oublié de signer. Ces distractions ne sont malheureusement pas sans exemple. La conséquence est que le document ne vaut que comme une indication d'intentions et n'a aucune valeur légale. En réalité il n'y a pas de testament. Les héritiers naturels succèdent à tout et sont libres de suivre leurs inspirations, pour l'exécution des intentions de la testatrice, pardon, je me trompe, de la marquise.

Il y eut un silence de stupeur, on n'osait pas regarder l'orpheline. Celle-ci porta la main sur ses yeux, et se leva comme si elle sortait d'un rêve.

— J'ai compris, dit-elle d'une voix douce mais assurée. Je n'ai plus rien à faire ici.

Et elle se retira.

Un fiacre l'attendait à la porte. Elle y monta.

— Où allons-nous? demanda le cocher en se retournant.

Il était loin de se douter de ce qu'il y avait de dramatique et de poignant dans cette question vulgaire : où allons-nous?

Au fait, se dit Berthe, où vais-je? Je ne puis pas rentrer à l'hôtel, chez des étrangers, pour apprendre à la fidèle femme de chambre qu'elle est à leur merci. Je n'ai d'ordres à prendre de personne. On appelle cela être indépendante. Je n'ai plus de tuteur, et je n'ai pas d'asile.

Alors elle pleura.

— Où allons-nous? répéta brusquement le cocher impatienté.

— Rue de Sèvres, 57, dit Berthe.

Et la voiture s'ébranla.

Berthe demanda la supérieure du couvent, et lui exposa sa situation. Je vous supplie de me recueillir, dit-elle. J'ai quelques bijoux et quelques toilettes que je dois à la générosité de la marquise. Je

pense du moins qu'on me les laissera. En les vendant je pourrai acquitter quelques mois de pension si je ne réussis pas à me placer plus tôt. Je vous supplie aussi de m'aider à me placer auprès d'une femme seule, comme lectrice, garde-malade ou demoiselle de compagnie. J'accepterai tout pourvu que je puisse gagner honnêtement ma vie. Je ne suis plus l'étourdie que vous avez connue, et pour laquelle vous avez été si indulgente. Je crois que vous pouvez me recommander et que j'ai fait mes preuves.

— Je le sais, Mademoiselle. Rien ne presse. Il est impossible que les héritiers ne s'entendent pas pour vous assurer des ressources.

— Détrompez-vous. Je les connais. Je leur portais ombrage et j'ai vu leurs airs de triomphe. Je vous avoue d'ailleurs que ma fierté souffrirait trop de recevoir d'eux une aumône. Après tout, ils ne me doivent rien.

— Mais vous avez toujours votre excellent tuteur.

— Non, il ne l'est plus, je suis majeure. Je dois vous confesser que de ce côté aussi,... j'ai des motifs sérieux,... je ressens des exigences de fierté qui m'interdiraient de rien accepter désormais. Pupille, je n'avais pas le droit de refuser. Laissez-moi user de mes droits nouveaux et surtout remplir le devoir du travail. Je vous le répète, j'aspire ardemment à trouver une place.

— Nous reparlerons de cela, ma chère enfant. En attendant, vous allez être accueillie avec joie par toutes vos vieilles amies, à qui vous avez bien manqué, et je vous engage à les aller voir tandis que je m'occuperai de vous faire disposer une chambre. C'ést un vrai bonheur qu'il s'en trouve une vacante depuis peu de jours.

Combien le bonheur est chose relative? La supérieure avait raison. Oui, une humble cellule nue, vacante dans un couvent, c'était un vrai bonheur pour la jeune fille qui, une heure auparavant, se croyait propriétaire du somptueux ameublement d'un hôtel entier et d'une dot d'un million...

Cependant le notaire avait retenu les héritiers dans son cabinet, et avec la discrétion professionnelle il tâchait d'enlever une décision généreuse, ou au moins bienveillante, pour la jeune fille, qui l'avait vivement intéressé. Il appuyait sur la distraction manifeste de l'omission de la signature, sur les intentions non douteuses de la marquise.

Il rencontrait peu d'échos.

— Ce n'était peut-être qu'un projet, dit l'un.

— Un projet sur papier timbré, sous pli cacheté, et déposé dans mon étude? reprenait le notaire.

— La loi est faite pour tout le monde, dit un autre.

— Les conseilleurs ne sont pas les payeurs, observa aigrement une femme.

— On trouvera peut-être des dettes, et il faut attendre le résultat de la liquidation.

— Cette jeune personne a probablement reçu assez de dons manuels pour n'être pas à plaindre.

— Et puis elle est étrangère à la famille.

— Moi, je représente ici des mineurs, et mon devoir est de ne pas sacrifier leurs intérêts.

Devant cette revendication d'un devoir, il n'y avait plus rien à tenter. Je ne sais pas de forteresse plus inexpugnable qu'une pensée d'avarice, retranchée derrière le prétexte d'un scrupule. Suffisamment rassurés par ces objections, quelques-uns, en protestant de leur respect pour les intentions de la marquise, dirent qu'ils les auraient accomplies volontiers si l'adhésion avait été unanime. Ce n'était pas compromettant, et la séance fut levée sur cette généreuse observation, dont les auteurs projetèrent, s'ils revoyaient jamais la jeune fille, de se faire un mérite auprès d'elle.

Le lendemain, malgré le chagrin qu'elle éprouvait de rentrer à l'hôtel, Berthe, qui avait pris le grand parti de sortir seule et voilée, voulut aller chercher quelques effets personnels, et laisser son adresse. On avait mis les scellés sur tous les meubles de sa chambre. Elle était sans linge et dans le plus absolu dénuement.

On était à la fin de février, en plein carnaval. Tous les orchestres jouaient, toute la jeunesse des salons dansait. Bien que la marquise eût été très-connue, elle n'avait pas dans la haute société parisienne ces attaches de parenté qui font qu'un deuil récent assombrit une saison entière. Aucune maison ne s'était fermée ; on donnait une parole de regret à la marquise, qu'on s'était accoutumée à ne pas voir depuis deux ans, une autre parole de raillerie à ses prétentions, en commentant la révélation de son âge qu'avaient contenue les lettres de part, et puis on l'aurait bien vite oubliée. Mais l'anecdote du testament sans signature avait été répandue par les plaintes amères des domestiques, privés des legs que leur avait destinés la marquise. L'anecdote en elle-même était assez piquante ; le gros chiffre de un million y ajoutait une saveur particulière ; beaucoup de jeunes gens se souvenaient des succès de la charmante orpheline, et se seraient disputé volontiers un million si bien placé. Les femmes et les mères elles-mêmes, débarrassées d'une rivalité dangereuse, avaient à prodiguer à Berthe des trésors de sympathie. On ne parlait pas d'autre chose dans les salons, et aussi dans les antichambres. Au bal, chaque jeune fille devisa certainement avec chacun de ses danseurs sur la légende de l'orpheline. Heureux étaient ceux qui, se vantant de l'avoir vue à Florence, à Nice ou à Wiesbaden, pouvaient orner la légende de quelques fleurs nouvelles. Il y avait un *tolle* universel

contre les héritiers, gens assez obscurs, qui portaient le deuil et avaient cette raison, accompagnée de plusieurs autres, de ne pas se montrer. Ils auraient risqué d'être insultés, et dans une ville de province on leur aurait donné un charivari. L'éloge de l'orpheline au million, c'est ainsi qu'on l'appela, de sa beauté, de son dévouement, de sa fierté, de ses vertus et de ses charmes n'était pas moins universel. Il défraya les conversations des cercles et n'eut pas de peine à parvenir aux chroniqueurs des journaux, qui eurent tous leur causerie sur l'aventure. Cachée au fond de son couvent, où elle ne lisait pas les journaux, priant à la chapelle ou jouant au loto avec des vieilles, Berthe eut, sans s'en douter, un succès mille fois plus éclatant que tous ceux qu'elle avait obtenus.

Les journaux de Paris parviennent plus aisément aux confins du Sahara que dans un couvent de la rue de Sèvres. Ce fut sous la tente, au milieu d'une expédition, que Raymond lut l'histoire de l'orpheline, dans laquelle, malgré quelques inexactitudes de détail, il reconnut aussitôt sa cousine. Son imagination s'exalta, et il se mit à écrire à Berthe une lettre brûlante. Il ne savait pas son adresse, et il réfléchit d'ailleurs combien cette démarche serait inconsidérée. Pouvait-on se fier à un article de journal? La situation n'était-elle pas déjà changée? Puis, le comte était l'arbitre des deux destinées. Raymond était un fils respectueux. Il sentit que manquer de confiance envers son père serait commettre une faute grave, en même temps qu'une insigne maladresse. Il déchira la lettre qu'il avait préparée pour Berthe, rêva encore plusieurs jours et, n'y tenant plus, décida de tracer la confidence complète de l'état de son cœur, mais adressée à son père. La lettre était éloquente et se terminait par ces mots :

« J'ai fait ce que j'ai pu pour oublier, et je n'y ai pas réussi. Je vous proteste que je n'ai rien, que je ne veux avoir rien à me reprocher. Je suivrai vos conseils et n'ai pas besoin de vous dire que je ne transgresserai jamais vos ordres. Je vous prends pour juge. J'ai eu peur, j'ai peut-être encore peur de cette enchanteresse. Elle a montré de quel sérieux dévouement elle est capable. A vous de juger si elle est digne d'être votre fille. Si vous la jugez telle, si elle-même consent à m'attendre, je vous supplie de la recueillir de nouveau sous votre toit, où elle remplacera Nathalie, en élevant Alice, où elle charmera votre intérieur. J'attendrai aussi longtemps qu'il sera nécessaire. Je m'abandonne entièrement à vous. »

Quand Raymond eut confié cette lettre à la valise du vaguemestre, il éprouva un grand apaisement. Ce n'était pourtant pas une solution, mais il la faisait dépendre du plus sûr, du plus affectueux, du plus prudent de tous les guides, de son père. Il affranchissait sa responsabilité. Il se sentait encore de force à renoncer à Berthe, si son

père le lui ordonnait ou le lui conseillait. Ce qu'il ne pouvait plus supporter, c'était de renoncer à elle sans ordres. Il avait mis son cœur d'accord avec son devoir de fils, et il n'y a rien qui calme mieux les mouvements les plus impétueux du cœur que de les comprimer sous la loi du devoir.

L'émotion que produisit cette lettre sur l'esprit du comte ne fut pas sans une sorte de joie secrète. N'ayant plus à produire Nathalie dans les salons de Paris qu'il n'aimait pas, il était resté en Bourgogne. Il regrettait le départ de Nathalie, l'absence de Raymond; l'abbé ne suffisait plus à l'éducation de Pierre et de Paul, qu'il se croyait obligé de mettre au collège après les vacances de Pâques. Il allait se trouver bien seul! Par dessus tout, Alice l'inquiétait. Ni la santé, ni l'humeur de l'enfant ne s'étaient bien rétablies depuis qu'elle avait cessé de recevoir de Berthe des leçons qu'était loin d'avoir remplacée l'anglaise sèche et rousse. Une seconde expérience avait eu lieu l'année précédente à Paris où, en revoyant souvent sa tante Berthe, l'enfant s'était aussitôt ranimée. En comparant son état actuel, il n'échappait pas à de graves soucis. Et puis, il regrettait Berthe pour elle-même. Il souffrait de ne pas la rappeler auprès de lui. S'il ne l'osait pas, c'était par le scrupule d'une sollicitude paternelle. Il s'adressait un reproche pour s'en épargner un autre. Raymond venait lui offrir en quelque sorte la conciliation de toutes les idées qui l'agitaient. Le comte n'avait commis aucune imprudence; il avait été plutôt dur pour l'orpheline. La rencontre de Nice avait été toute fortuite, à moins plutôt qu'elle n'eût été ménagée par la Providence.

On a vu que la fin de la lettre de Raymond était assez habile. Le comte ne pouvait être que touché de la confiance qui lui était témoignée. Il apercevait d'un côté des chagrins pour tous, de l'autre du bonheur pour tous et la reconstruction de sa famille. Raymond donnerait sans doute sa démission, mais n'était-il pas le fils aîné, le châtelain futur? Un peu plus tôt ou plus tard, il serait amené à prendre ce parti.

Le comte hésitait encore, quand Alice entra dans sa chambre. Etait-ce l'effet de la préoccupation? Il lui sembla qu'elle avait la physionomie plus maladive qu'à l'ordinaire.

— Mon enfant, dit le comte, je vais peut-être aller à Paris. Que désires-tu que je te rapporte?

— Tante Berthe, répondit vivement l'enfant. Vous verrez comme alors je me porterai bien.

— Hé bien, reprit le comte par une inspiration subite, va dire à ta mère de lire cette lettre. Si elle y consent, je te rapporterai tante Berthe.

— Quel bonheur! s'écria l'enfant rougissante de joie. Et elle bondit aussitôt.

Le comte ne pouvait pas choisir une meilleure ambassadrice. On ne sait pas si elle eut à faire de grands frais de persuasion, ou si elle ne trouva pas sa mère déjà bien disposée par ses observations personnelles. Ce qu'il y a de certain, c'est que les corridors retentirent bientôt de cris joyeux.

— Maman veut bien, maman veut bien, je vais revoir tante Berthe.

Alice précédait sa mère, qui rendit gravement la lettre au comte.

— Vous êtes son père, dit-elle, c'est à vous d'ordonner. Il me semble seulement que Dieu le veut et la santé de cette enfant aussi.

Le comte partit le jour même. Le lendemain, à midi, il frappait à la porte du couvent. Il apprenait avec consternation que Berthe n'y était plus, et avait quitté Paris. Anxieux, il demanda M[lle] de Louvières, qui était sortie. Il demanda la supérieure : celle-ci lui fit savoir qu'elle n'avait pu refuser aux instantes prières de Berthe de s'occuper de lui chercher une place. Une occasion s'était présentée. Une dame américaine, qui avait perdu son mari en France et retournait dans son pays avec de très-jeunes filles, avait témoigné le désir d'emmener une Française distinguée pour présider à leur éducation. Elle était très-respectable, bien connue au couvent où ses filles avaient été quelques mois pensionnaires, et offrait de belles conditions. La supérieure avait cru devoir en parler à Berthe, qui avait accepté avec empressement, en disant qu'elle préférait s'éloigner de la France et même de l'Europe. Depuis huit jours, elle avait quitté le couvent; depuis la veille elle avait quitté Paris, et elle avait dû s'embarquer le matin même.

— Comment, s'écria le comte. Elle a fait ce coup de tête sans me consulter, moi qui suis son tuteur?

— Pardon, monsieur le comte, elle m'a donné la preuve qu'elle est majeure, autrement je ne l'aurais pas laissée s'engager.

— Majeure? dit le comte. Oui, c'est possible, je n'y ai pas fait attention.

Et il pensa qu'il n'avait pas eu de comptes à lui rendre de ce qui lui appartenait.

— Il me semble cependant qu'elle aurait pu m'écrire.

— Elle a dû vous écrire hier. Ne lui en veuillez pas, si elle ne vous a pas annoncé sa résolution avant que ce ne fût un fait accompli. C'est par délicatesse.

— Je comprends.

— C'est une belle âme, monsieur le comte, et une âme bien fière, dans le bon sens du mot.

— Je le sais trop. — Pouvez-vous m'indiquer son adresse?

— Elle vous l'aura probablement donnée. Je n'ai pas d'autre adresse que chez Mme Gonzalez, à Lima.

— A Lima? Et sa dernière adresse à Paris?

— Au Grand-Hôtel.

— Ah! ma sœur, je suis consterné. Si vous saviez quels projets elle renverse!

Le comte prit congé de la sœur, et courut à tout hasard au Grand-Hôtel. Mme Gonzalez était bien partie la veille, emmenant une belle jeune fille française. Dans la salle des dépêches on affichait que le paquebot était parti le matin.

XII

Le comte était profondément affligé; qui pis est, il avait des remords. Il ne pouvait pas méconnaître que, depuis le retour de Nice, il avait témoigné beaucoup de froideur à la jeune fille, qui n'avait pas été invitée au mariage de sa cousine. On n'ignore pas les motifs du comte. Ils étaient certainement avouables. Ce n'est pas la pauvreté de Berthe qu'il avait redoutée. Il ne doutait pas qu'elle n'eût un bel avenir, et assurément, pendant la maladie de la marquise, l'occasion de manifester de plus grands empressements eût été favorable pour un cœur vulgaire. C'était précisément ce qui lui avait imposé plus de réserve. Il avait appris avec une vive sympathie, non point par une lettre de Berthe, le désastre de ses légitimes espérances et sa retraite provisoire au couvent, résolution qu'il avait approuvée. Il était encore convaincu qu'un arrangement honorable, sinon généreux, interviendrait de la part des héritiers. Il s'était contenté, en attendant, d'écrire à la supérieure pour lui garantir, en la priant de ne pas le nommer, la continuation de la pension. Il aurait craint d'en faire davantage. Outre qu'il était à propos que Berthe restât à Paris, en vue des arrangements qu'il prévoyait, on ne pouvait pas exiger, d'un père qui se serait abstenu de toute démarche devant une dot d'un million, qu'il eût l'imprudence d'attirer sous son toit l'indigence encore séduisante. Il lui avait été désagréable de voir le tapage fait par les journaux, qui, suivant lui, ne pouvait qu'indisposer les héritiers, et donner à une jeune fille, déjà trop accessible à l'enivrement des hommages, une publicité de louanges plus fâcheuse qu'utile.

C'était cependant cette publicité qui avait ébranlé le cœur de Raymond, et maintenant il se reprochait de s'être tenu trop à l'écart. C'était peut-être cette publicité que fuyait la fière jeune fille. Dans le premier moment, suivant la tentation si commune de reporter sur

autrui les reproches qu'on s'adresse à soi-même, il avait blâmé Berthe de ne pas l'avoir consulté. Il reconnaissait que le blâme était injuste, que cette discrétion était noble, que la résolution prise par l'orpheline devenue libre ne méritait qu'admiration et respect. Il ne l'en aimait que davantage, mais il était arrivé trop tard, et elle voguait vers l'Amérique...

Il se remit tristement en route le soir même. Avant de répondre à Raymond, il voulait réfléchir, se concerter avec la comtesse, lire surtout la lettre de Berthe avec laquelle il avait dû se croiser. Il était inquiet de l'accueil d'Alice, qui eut, en effet, une violente crise de larmes. Il s'efforça de la consoler en lui disant que sa tante Berthe était en voyage, l'enfant était accoutumée à la savoir voyageuse, et qu'elle viendrait plus tard. — Viendra-t-elle? demandait l'enfant. Devant ces yeux suppliants, le père ne put s'empêcher de répondre : oui, elle viendra, je te le promets. Et aussitôt il ajoutait intérieurement : peut-être !...

Alice se calma, le comte monta dans sa chambre et y trouva la lettre de Berthe. Elle était ainsi conçue :

« Veuillez me pardonner, mon cher oncle, si je prends, sans vous consulter, une décision grave. Votre tendresse eût hésité à me la conseiller, je me crois certaine que vous l'approuverez. Une veuve très-aimable et très-respectable, Mme Gonzalez, bien connue de la supérieure, m'a offert des avantages inespérés pour m'occuper de l'éducation de ses enfants. J'aurai dix mille francs par an, trois fois plus que n'a jamais gagné mon pauvre père, et les moyens de faire des économies. C'est magnifique, et la pensée de gagner ma vie par mon travail me réjouit. Vous savez que ça été depuis longtemps mon vœu ardent. Seulement, il faut m'éloigner de France, ce qui est un grand sacrifice, mais peut-être aussi un bien, dans les circonstances où je me trouve. D'ailleurs, je n'aurais rien eu d'équivalent en France. Vous en souvenez-vous, mon cher oncle? Pardonnez-moi cette réminiscence de vanité à une vanité qui n'a plus qu'un jour à vivre, vous m'avez dit que pour être institutrice en France j'étais trop jolie. Il paraît qu'au Pérou ce n'est pas un inconvénient, par la raison que toutes les femmes sont jolies. Mme Gonzalez est très-belle, ses filles sont charmantes, et j'ai eu cette mortification qu'elle n'a pas songé à faire la moindre objection à mon visage. Je serai dans le commun des martyrs, c'est tout ce que je souhaite. Je suis devenue très-raisonnable depuis que je suis une fille majeure, et bien franchement j'ai entendu assez de fadeurs. J'aime déjà mes petites élèves; elles me rappellent ma chère Alice, que j'embrasse tendrement, en lui recommandant d'être aussi sage qu'est résolue à l'être désormais sa vieille tante Berthe, qui a pu avoir aussi ses

heures de caprices, mais qui n'en aura plus. Adieu, ou au revoir, mon cher oncle. Qu'on se quitte pour plusieurs jours, pour plusieurs mois ou pour plusieurs années, on ne sait jamais si l'on se reverra. Il n'est pas impossible que M[me] Gonzalez, qui aime la France, revienne l'habiter lorsqu'elle aura mis ordre à ses affaires là-bas. Quand? Je n'en sais rien et elle n'en sait rien elle-même; c'est une perspective qu'elle m'a indiquée. A moins que je ne m'éprenne d'un Péruvien, ce qui n'est pas dans mes intentions, nous pourrons donc être gens de revue. En attendant, ne me plaignez pas d'aller amasser de l'or. On ne dira pas du pays où je vais que ce n'est pas le Pérou. Vous m'excusez de plaisanter, n'est-il pas vrai? C'est mon système. Il est quelquefois bon de rire pour ne pas pleurer. Où je ne plaisante plus, mon cher oncle, où je sens une larme tomber sur ce papier, c'est en vous demandant pardon de mes torts, si j'en ai eu, de mes vanités et de mes étourderies; c'est en vous exprimant avec effusion ma tendre et filiale reconnaissance pour tant de bontés, tant de générosités et tant d'indulgence; c'est en vous suppliant de conserver à l'exilée les sentiments que vous avez eus pour l'orpheline.

« BERTHE. »

« *P. S.* Rappelez-moi au bienveillant souvenir de la comtesse et de vos enfants. Si vous m'écriviez, mon adresse serait chez M[me] Gonzalez, à Lima, aux soins de MM. Smith et Johnson, banquiers. Je crois qu'on doit s'arrêter au Chili et ne sais pas au juste quand nous arriverons à Lima, d'où je vous donnerai de mes nouvelles. »

Le comte, à son tour, laissa tomber sur le papier une larme. La supérieure avait raison hier, se dit-il. Une belle âme, et une âme fière. Je ne la connaissais pas assez sous ce rapport. Pas une plainte, pas une parole d'amertume, pas même une allusion à la vilenie dont elle est victime. Et elle a la force de plaisanter! C'est une femme forte. Et je suis arrivé un jour trop tard. Mais je n'aurais pas connu cette lettre. Que faire?

Le soir du même jour, il y avait à Paris, au Grand-Hôtel, un nombreux dîner d'hommes, la plupart jeunes, parmi lesquels beaucoup d'étrangers, à l'occasion de je ne sais quel pari qui avait été perdu. Toute la fleur des princes russes et des élégants vicomtes était là. Au champagne on était fort animé, et il se trouva que les conversations bruyantes se reportaient sur l'anecdote de l'orpheline au million. Il y avait plusieurs raisons à cette recrudescence d'intérêt. Quelques convives avaient remarqué les jours précédents, à une table de la salle à manger, une jeune fille d'une grande beauté qui était partie l'avant-veille avec une famille américaine et qu'ils avaient entendu appeler M[lle] Berthe. D'autres étaient revenus dé-

concertés de la chapelle du couvent. A la demande des sœurs, Berthe avait repris l'habitude de chanter au Salut tous les jeudis. Le bruit s'étant répandu dans les salons et les cercles que c'était l'orpheline, il était vite devenu de mode d'aller écouter, sinon applaudir, cette voix pure et vibrante. Or on était à un jeudi. Jamais on n'avait vu de si longues files de carrosses dans la rue de Sèvres et les rues avoisinantes, jamais pareille affluence assiégeant la chapelle. On n'avait entendu que des voix nazillardes de nonnes, on avait questionné, on avait su que la cantatrice était partie pour l'Amérique. Il n'y avait plus de doute sur l'identité, et les imprécations contre les collatéraux de la marquise avaient beau jeu.

— La plus jolie fille de France réduite à se faire institutrice, s'écria un des paladins, faute d'un misérable million qu'on lui vole, messieurs, nous ne devons pas supporter cela. Il y va de notre honneur de lui faire retrouver ce million.

— Bravo, mais comment?

— Il y a plusieurs moyens, l'un qui ne nous coûterait rien...

— Oh! oh! ce doit être le meilleur.

— Pas même une égratignure. Nous tirerons au sort à qui provoquera tous ces goujats d'héritiers, en les avertissant charitablement qu'ils auront affaire à nous tous s'ils ne rendent pas le million.

— Mauvais moyen, mon cher. Ce sont des femmes ou des pères de famille, tous déjà flanqués d'avoués et se disputant la proie.

— Alors nous les menacerons de les faire rosser ou fouetter par nos gens, eux et leurs procureurs.

— Tu te trompes de siècle, mon cher vicomte. Nous ne sommes plus au bon temps, nous irions à la correctionnelle rien que pour la menace.

— Une souscription publique, interrompit un autre convive, c'est plus sûr. Qu'est-ce que cela, un million? Bagatelle, si la chose est bien lancée. Il n'y a pas un de nous qui ne soit prêt à souscrire pour cent louis, n'est-il pas vrai?

— Bravo, j'en suis, dirent plusieurs voix.

— Nous sommes cinquante, cela fait déjà cent mille francs, le dixième. Il n'est pas difficile de trouver en Europe dix réunions comme la nôtre.

— J'offre mille louis, mon bénéfice de la nuit dernière, dit un jeune prince russe qui avait dansé avec Berthe à Nice.

— Moi aussi, mille louis, que j'étais résigné à perdre ce soir, dit un baron tudesque, qui avait été empressé à Wiesbaden. Je suis en déveine, cela me portera bonheur et fera retourner la chance. Je prétends placer ma bonne action à gros intérêts et y gagner un demi-million moi-même.

— A nos dépens, s'écrièrent plusieurs.

— *Carissimi*, dit un marquis florentin, si je sais bien compter, à mille louis chacun, voilà le million trouvé sans sortir d'ici, puisque nous sommes cinquante. Seulement je vois bien qui paiera, je ne vois pas qui de nous aura le profit.

— Nous tirerons au sort qui de nous épousera.

— *Carissimi*, je n'en suis plus. Je courtise toujours la prima donna de la saison, mais je ne l'épouse jamais.

On rit, on s'échauffa, on redemanda du champagne, on but à l'orpheline et à son million retrouvé ; quelques-uns ne savaient pas bien s'ils plaisantaient ou s'ils faisaient une folie sérieuse. Je crois en vérité que l'entraînement de l'exemple et de l'amour-propre aidant, on aurait rempli la souscription séance tenante, sauf à éprouver des difficultés au moment du paiement. A tout prendre, c'eût été moins insensé que certains entraînements du jeu.

Parmi les convives était un jeune homme de beaucoup d'esprit et d'entrain, Albert de Tigery, une victime du baccarat qu'avait recueillie la littérature. Il était chroniqueur en crédit dans un journal très-répandu.

— Messieurs, dit-il, je n'ai pas mille louis à offrir, je ne joue plus et pour cause, mais j'offre ce que j'ai, ma plume et la puissance de mon journal, et de plus une idée : *L'Orpheline en loterie!* Cinquante mille billets d'un louis! Le numéro sortant gagnera la plus jolie fille de France et un million par dessus le marché. Qui ne prendrait des billets? Je me charge des articles, c'est un succès certain ; il n'y aura pas assez de billets, et cette fois, si quelqu'un me tient tête, je parie mille louis pour le succès.

Cela fut dit d'un ton ferme, et il y eut une explosion de bravos unanimes. Plus d'un souscripteur, inquiet déjà de s'être trop avancé à la suite du Moscovite, se sentait soulagé. Après les applaudissements, vinrent pourtant les objections.

— Ah ça, les gens mariés et les femmes ne pourront donc pas prendre de billets?

— Tout le monde en prendra, au contraire, dit Albert. Si le gagnant n'est pas en situation de se présenter personnellement, il aura un droit de présentation. Est-ce que ce n'est pas charmant, pour une femme, de pouvoir choisir un candidat en mettant un million dans la corbeille? Il n'y a pas une femme que cela ne tente.

— Et si la jeune fille refuse le candidat! Vous n'avez pas la pensée d'enchaîner sa liberté?

— Non certes, on lui en présentera un second, un troisième, un quatrième, jusqu'à ce qu'elle accepte. Supposez que le testament de la marquise eût été signé, Mlle Berthe aurait un million, n'est-il

pas vrai? Il se présenterait des candidats entre lesquels elle choisirait. Il en sera exactement de même.

— Mais si le gagnant, se présentant personnellement, a le dépit d'être refusé, vous ne pouvez pas exiger qu'il ait l'héroïsme de se mettre en quête d'un rival préféré.

— La seule difficulté à prévoir, et la solution est aisée. Partage. Moi, par exemple, si je gagne, je déclare que je dépose mes vœux et mon million aux pieds de l'infante. Si elle a le mauvais goût de ne pas me trouver à son gré, nous partageons. Je ne serai pas trop à plaindre de demeurer garçon avec cinq cent mille francs que je n'ai pas. Elle ne sera pas trop à plaindre de demeurer libre avec cinq cent mille francs qu'elle n'a pas davantage.

— Mais on ne peut pas publier une loterie sans une autorisation.

— Nous l'aurons. Il ne s'agit que de bien composer notre comité de dames patronnesses. Nous aurons toutes les femmes des ministres, enchantées de s'accoler aux duchesses du faubourg Saint-Germain.

— Mais une jeune fille de ce rang et de cette éducation n'acceptera jamais d'être ainsi mise en loterie.

— Sans doute elle n'accepterait pas. Aussi est-ce une chance merveilleuse qu'elle soit en mer depuis deux jours. Si elle était en Europe ce serait impossible. Avant six mois peut-être elle ne saura rien, et dans six mois il y aura longtemps que ce sera chose faite. Je prétends n'avoir pas besoin de plus d'un mois. Le bruit même sera éteint, il ne restera que le million, déposé dans une bonne maison de banque.

— Mais d'autres peuvent réclamer et protester pour elle, des parents, un tuteur...

— Elle n'en a pas, depuis quelques semaines elle est majeure, et personne n'a le droit de prendre en son nom la parole. Je connais toute l'histoire de cette jeune fille; c'est mon état de tout savoir, et sur mon honneur, messieurs, elle est digne de ce que nous allons faire pour elle. Nous sommes des hommes de plaisir et de mœurs faciles, peu accoutumés à rencontrer, même dans le grand monde, une femme de cette valeur. Plusieurs de vous ne l'ont jugée que par ses charmes, à une époque où elle eût été bien excusable d'être étourdie des adulations dont elle était l'objet. Il faut savoir ce qu'elle a été depuis, sœur de charité pendant la longue décadence de la marquise, héroïne devant l'ignoble cupidité de ces héritiers, plus héroïne encore en s'exilant. Je sais plus, messieurs, je pourrais dire pourquoi elle s'est exilée, par l'inspiration d'un noble et vaillant cœur.

Ici Albert de Tigery éleva son verre.

— Messieurs, au bon voyage de l'orpheline, et au succès de notre entreprise.

Un frisson généreux parcourut cette assemblée frivole, étonnée de l'émotion qu'elle éprouvait en subissant l'ascendant de la parole d'un chroniqueur qui ne passait pas pour moins frivole lui-même. Il y eut une acclamation prolongée; on se leva de table en tumulte, on entourait Albert en le félicitant; on le trouvait très-ferme dans sa résolution. En allumant les cigares on ne parlait pas d'autre chose que de la loterie, on s'inscrivait pour un nombre considérable de billets, et en s'approchant des tables de jeu, on convenait en outre que la moitié des gains de la nuit aurait cette destination. C'était une grande avance. Hélas! Avec la moitié des gains d'une seule nuit folle, on doterait souvent bien des orphelines!

Albert s'était retiré de bonne heure pour aller lancer dans son journal un premier ballon d'essai. Le lendemain, il fut en campagne toute la journée. Il rédigea le matin une notice à la fois piquante et respectueuse pour la jeune fille, qu'il ne nommait pas. Il avait soin de dire qu'elle était en mer et n'apprendrait ce que ses amis entreprenaient pour elle que lorsqu'il serait trop tard pour les désavouer. Il avait de grandes relations, et la puissance de son journal lui ouvrait toutes les entrées. Il composa son comité de dames patronnesses comme il l'avait annoncé, en laissant des places vides qui furent bientôt disputées, et puis il engagea vivement l'affaire. Dans les salons de Paris, dans les cercles, dans les châteaux, à l'étranger, partout où se lisait un journal, qu'on lisait partout, l'entraînement fut rapide. On avait à peine eu le temps de faire imprimer les billets qu'ils étaient tous retenus, et l'on pouvait hésiter si l'on n'en augmenterait pas le nombre. Mais la notice avait annoncé un million, le million du testament sans signature, c'était la signification propre de l'entreprise, dont il convenait de ne pas altérer le caractère qui était celui d'une réparation. On demandait aux séductions du hasard de réparer simplement l'injustice d'un autre hasard. On s'arrêta donc. Le succès était éclatant, et les agioteurs commençaient à rechercher les billets, qui faisaient prime sur le marché. On fixa le jour prochain du tirage. Berthe, pendant ce temps, au milieu de l'Océan, employait les loisirs de la traversée à enseigner à ses petites élèves le français et la lecture. Alors elle était gaie. Mais le soir, sur le pont, elle rêvait souvent en regardant l'orient. Elle rêvait en voyant l'étoile polaire s'abaisser chaque jour davantage et finalement disparaître. Elle avait rêvé plus mélancoliquement encore lorsqu'elle avait aperçu dans l'horizon d'un soleil levant les cîmes de la terre d'Afrique...

XIII

Après avoir tenu conseil avec sa femme, le comte n'avait rien trouvé de plus habile à écrire à Raymond que..... la vérité. Il était parti pour Paris le jour même où il avait reçu sa confidence, avec l'intention de ramener Berthe. Il n'avait donc à s'accuser ni à s'excuser d'aucun retard. La Providence semblait avoir voulu éloigner la jeune fille et ajourner indéfiniment la possibilité d'un rapprochement. Il n'avait plus d'autre conseil à donner que celui d'ajourner aussi toute résolution, toute communication même à de si grandes distances, en attendant l'effet du temps et des circonstances. Afin de ne rien cacher il remettait au surplus la lettre de Berthe. Il en avait gardé une copie pour la relire souvent.

Le comte était abonné au journal où écrivait Albert de Tigery, dont il goûtait beaucoup les articles humoristiques, mêlés d'esprit vif et de sensibilité. Un jour, entouré de ce qui lui restait de sa famille, il trouvait que c'était trop peu et regrettait les absents, il déchirait nonchalamment la bande et déployait le journal. Il ne put s'empêcher de rire en voyant le titre, imprimé en gros caractères, du premier article : *Mise en loterie d'une jeune fille*. Il le lut haut, et ajouta : ces journalistes ne savent qu'inventer. Encore une idée singulière de cet original de Tigery. Pauvre jeune homme ! Un brave garçon dont j'ai beaucoup connu le père. Il a eu la sottise de se ruiner au jeu, il lui reste de l'esprit, et il l'utilise ; nous allons voir comment il s'y prend pour mettre une jeune fille en loterie. — Il commença de lire haut, ce qui est toujours une imprudence devant des enfants, et rit de nouveau. Mais tout à coup il se troubla, continua bas la lecture, et s'écria :

— C'est une indignité ! il faut absolument que j'arrête cette infamie : c'est Berthe qu'on ose proposer de mettre en loterie, à vingt francs le billet, pour la faire revenir d'Amérique !

— Tante Berthe ? dit vivement Alice, dont le visage s'enflammait. Elle est en Amérique ?

— Non, mon enfant, elle n'y est pas encore.

— Pas encore. Elle y va donc ?

— Tu sais qu'elle aime les voyages, reprit le comte déconcerté de ce qui lui avait échappé. Mais l'enfant était surexcitée, il fallut lui donner des explications, lui en donner aussi sur l'article, elle avait retenu qu'il était question de faire revenir Berthe. On eut beau lui dire que c'était une plaisanterie, elle demandait impérieusement des billets de la loterie. Je veux cinq billets pour moi, disait-elle, en proie à une agitation violente. Le comte céda, et promit de lui avoir

cinq billets, si la loterie avait lieu réellement. Alice se calma, et passant à l'expression de la joie cria qu'elle allait gagner sa tante Berthe.

— Pauvre enfant! pensa le comte. Il sortit ému, se promenant dans le parc pour se calmer lui-même. Il relut plusieurs fois l'article entier, et fut tout surpris de lui trouver un caractère plus sérieux qu'il n'avait cru d'abord. La désignation de Berthe, si claire pour lui, ne l'était pas pour le public. Il était impossible de colorer avec plus de respect une chose si peu respectueuse, et le comte était obligé de rendre hommage à la merveilleuse habileté de la plume d'Albert de Tigery. Le patronage des femmes les plus considérables de la société parisienne assurait aussi la gravité de l'entreprise. Le journalisme est si puissant, se dit le comte, que cette folie est capable de réussir. Je n'ai d'ailleurs aucun droit de l'arrêter. Je ne suis pas nommé, pas même désigné par une insinuation quelconque, et ma pupille n'est plus ma pupille. Elle est en mer et ne peut se douter de rien. Allons, une fois de plus, c'est bien le cas de le répéter : le sort en est jeté!

Il rentra, Alice accourait joyeuse à sa rencontre et demandait ses billets. Pierre et Paul en demandaient aussi. La comtesse entraînée en voulait avoir pour elle-même, l'abbé et jusqu'à l'Anglaise en réclamaient un. Quand le comte prit la plume, il s'aperçut qu'il en désirait pour lui et pour Raymond. Au lieu de protester contre la loterie de Berthe, il priait de lui adresser cinquante billets, il mettait mille francs sous l'enveloppe cachetée, et envoyait à Mâcon pour faire charger la lettre à la poste.

Pendant les jours qui suivirent, on ne parla au château que de la loterie de Berthe, dont chaque numéro du journal annonçait le succès rapide. Alice était d'une gaîté inusitée. On attendait impatiemment les billets, dont l'arrivée fut une fête. Ils étaient charmants, imprimés avec luxe sur papier rose. Alice choisit résolûment ses cinq numéros, on ne sait pas en vertu de quelle association d'idées. Les autres furent tirés au sort, et l'on n'oublia pas de faire à Raymond une bonne part. Une heure après, un exprès apportait une dépêche à l'adresse du comte, et causa l'anxiété qu'ont coutume de répandre ces messages précipités. Le comte l'ouvrit, la dépêche était de Constantine.

— Rassurez-vous, dit-il en riant. C'est tout simplement Raymond qui me prie de lui prendre des billets de la loterie. On y a pourvu.

Un autre genre d'anxiété, et d'anxiété croissante, précéda l'événement du tirage. Alice témoignait une confiance qui aurait été plaisante, si la perspective d'une déception dix mille fois probable ne l'avait rendue inquiétante. Le comte avait soin de lui dire qu'il im-

portait peu par qui serait gagnée sa tante Berthe, puisqu'elle reviendrait dans tous les cas. L'enfant ne voulait pas l'entendre ainsi. L'angoisse fut extrême au jour annoncé. Enfin le facteur parut au bout de l'allée. Alice courut au devant de lui, lui arracha des mains le journal, et le déploya. Il portait en tête : numéro gagnant : 34,500.

— C'est moi, criait Alice, j'ai gagné ma tante Berthe, — et elle revint tomber presque pâmée aux pieds de sa mère.

Elle ne se trompait pas. C'était bien elle.

Ce dénouement prévu, sans que je veuille le retarder par d'autres péripéties, était nécessairement ajourné à une époque assez éloignée, conséquemment exposé encore à bien des traverses. Mais il y avait déjà du bonheur au château du comte. Alice reprenait à la santé, elle était si fière d'avoir gagné sa tante Berthe! On lui avait fait signer une dépêche adressée à Constantine, annonçant à son frère que c'était elle qui avait gagné. Il y eut aussi du bonheur sous la tente.

Berthe ne fit aucun naufrage, et ne passa plusieurs années sur aucune île déserte. Elle n'eut avec aucun passager aucune aventure romanesque. En arrivant à Lima, elle y trouva de volumineux paquets de lettres et de journaux qui l'attendaient. On peut juger avec quel attendrissement elle en prit connaissance. Elle trouvait la patrie et la famille, là même où elle était venu chercher l'exil.

Elle s'était engagée pour un an au moins, et sa probité voulait tenir parole. Mme Gonzalez ne lui demanda que quelques mois. Elle projetait de revenir habiter la France et offrait de la ramener.

On voyage aujourd'hui, même sur mer, avec une telle précision, qu'à moins d'accident, on peut assigner d'avance le jour de l'arrivée des paquebots des lignes postales. Berthe avait annoncé sur quel navire elle prenait passage; le comte proposa, ce qui fut joyeusement accepté, de se transporter à Saint-Nazaire. Au moment où il y arrivait, le paquebot, qui avait de l'avance, avait été signalé, et, l'heure de la marée étant propice, s'approchait rapidement. Le comte courut au bassin. Il n'était que temps. Le majestueux navire, ralentissant sa marche, s'avançait au milieu des portes de l'écluse en touchant presque les quais. Berthe, debout sur le pont, saluait la terre de France. Tout à coup elle poussa un cri. A quelques pas d'elle, dans le groupe des curieux, elle avait reconnu le comte tenant Alice par la main, et à ses côtés, en uniforme, une croix sur la poitrine, le lieutenant Raymond de Ninville.

Alfred de Courcy.

LE COMTE DE SERRE [1]

IX. SESSION DE 1818 (*suite*). — DISCUSSION DES LOIS SUR LA PRESSE. — LA PÉTITION POUR LE RAPPEL DES BANNIS.

I

La discussion du premier projet de loi sur la presse s'ouvrit, le 14 avril 1819, à la Chambre des députés. Ce premier projet concernait la répression des crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication. La commission, dans le sein de laquelle se rencontraient M. Becquey, M. de Courvoisier, M. Manuel, M. Pasquier. le comte de Bondy, M. Camille Jordan, proposait, avec quelques amendements, l'adoption de la loi. Les principes que posait, au nom de la majorité, le rapporteur, M. de Courvoisier, en adhérant à la pensée du gouvernement, témoignaient du mouvement qu'avait produit, en quatre années dans l'esprit public l'impulsion émancipatrice de la royauté.

Un peuple que sa constitution appelle à concourir par le choix de ses députés à la répression des abus et à la confection des lois, doit s'éclairer, disait M. de Courvoisier, sur les actes du gouvernement et sur les modifications que les lois réclament, c'est la presse qui l'éclaire et si l'on en comprime trop rigidement même les écarts, on s'expose à en gêner l'action. — Le but du gouvernement représentatif est de fonder la sécurité publique sur le respect de tous les intérêts et de tous les droits, la publicité est le meilleur frein contre l'injustice.

[1] Voir *le Correspondant* des 10 août, 25 septembre 1877, 10 février, 10 mars, 25 avril et 25 décembre 1878, 25 janvier et 10 mars 1879. *Discours prononcés dans les Chambres législatives,* par le comte de Serre. 2 vol. in-8°. 1866. *Correspondance du comte de Serre,* annotée et publiée par son fils. 6 vol. in-8°. 1876 et 1877. *Etude sur M. le comte de Serre,* par M. Salmon, membre de l'Académie de Metz. 1866. Documents inédits.

La discussion générale fut courte. Un membre du centre droit, M. Chabron de Solilhac, en appuyant le projet, annonça l'intention de proposer un amendement à l'article 8 qui punissait les attaques à la morale publique et ne parlait point des attaques à la religion. Un nouvel élu, M. Benjamin Constant, parut pour la première fois à la tribune. Inscrit contre le projet, il avait peine à en nier le mérite, et lui rendit indirectement hommage par la critique des lois antérieures, que ce projet venait remplacer.

Somme toute, le débat resta modéré des deux parts ; comme le disait M. Cuvier, commissaire du roi, en répondant aux objections présentées, « sans l'ordre de la parole, on eut à peine reconnu ceux qui parlaient pour et ceux qui parlaient contre le projet. »

Les premiers articles du projet avaient un double but : fixer à la discussion des limites qu'elle ne pût franchir, et, dans le cercle qui lui était laissé, lui assurer une liberté entière. Les membres de la gauche trouvaient les restrictions trop rigoureuses ; les membres du centre droit la liberté trop étendue. De Serre défendit la loi contre ces deux imputations. Il soutint, malgré la gauche, les dispositions de la loi, qui déclaraient provocation au crime toute attaque *formelle* contre l'inviolabilité de la personne du roi, contre l'ordre de successibilité au trône ou l'autorité constitutionnelle du roi et des Chambres. Mais, en même temps, il exigeait que l'attaque fût *formelle*, et repoussait les amendements venus du centre droit, qui tendaient à supprimer ce mot pour faciliter la répression.

L'article, disait-il, doit être entendu dans ce sens que l'autorité elle-même sera franchement attaquée. Il ne doit pas empêcher les discussions loyales sur les limites plus ou moins vagues qui peuvent exister entre les trois branches du pouvoir législatif, ou sur les formes dans lesquelles peuvent le plus utilement s'exercer ces trois pouvoirs, formes et limites qui sont souvent l'objet de nos débats.

A plus forte raison repoussait-il une autre proposition d'un procureur du roi, M. Jacquinot-Pampelune, qui punissait la provocation à la désobéissance aux actes de l'autorité publique :

Si les actes de l'autorité publique sont faits en exécution des lois, dit le garde des sceaux, désobéir, résister à ces actes, c'est désobéir aux lois elles-mêmes. Mais, si ces actes n'étaient point une exécution des lois, si même ils étaient contraires aux lois, et les agents de l'autorité sont tellement nombreux que la supposition n'est point impossible, dans ce cas faut-il prescrire l'obéissance, la prescrire sous des peines ?

La supposition était hardie, et la question bien nouvelle dans la bouche d'un ministre. Un débat s'engagea sur l'article 6, relatif à la

responsabilité des imprimeurs. Le projet s'en référait sur ce point à la législation ordinaire, qui déclarait l'imprimeur complice de l'écrit incriminé, même quand il en avait ignoré la nature. M. Benjamin Constant et M. Bedoch réclamaient contre cette disposition; ils demandaient que le brevet ne pût, en aucun cas, être retiré à l'imprimeur. M. de Chauvelin admettait la complicité de l'imprimeur, mais à la condition qu'il eût connu préalablement le caractère de la publication. La thèse était raisonnable. Seulement elle servit de prétexte à l'orateur pour attaquer le projet de loi et le système général du gouvernement. A l'entendre, la loi obscure et confuse dans sa forme, ne donnait, au fond, aucune garantie; c'était l'arbitraire de l'ancienne législation, avec un nouveau nom et une nouvelle date.

M. Guizot, commissaire du roi, avait déjà répondu aux adversaires du projet. De Serre releva noblement les épigrammes de M. de Chauvelin. Mais l'injustice de l'agresseur ne l'empêcha pas de reconnaître ce qu'il y avait de fondé dans ses observations. Il trouvait juste que l'imprimeur ne fut pas poursuivi pour le seul fait d'avoir imprimé un écrit. C'était là, du reste, selon lui, une question que la loi ne tranchait pas; elle demeurait soumise, comme toutes les questions de complicité, à l'appréciation du jury.

M. Manuel fit remarquer alors qu'on était bien près de s'entendre, et proposa d'établir, dans un article spécial, la distinction admise par le garde des sceaux. De Serre, sans juger l'article nécessaire, ne s'opposa point à une rédaction qui pût lever tous les doutes, et il fut décidé que les imprimeurs d'écrits, dont les auteurs auraient été mis en jugement, ne seraient recherchés eux-mêmes que s'ils avaient agi sciemment.

Une discussion plus importante et plus délicate allait s'élever sur l'article 8.

Cet article était ainsi conçu : « Tout outrage à la morale publique ou aux bonnes mœurs, par l'un des moyens énoncés en l'article 1er, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 16 francs à 500 francs. »

On avait cru que les orateurs de la droite combattraient cette disposition et réclameraient pour la religion une garantie qui ne semblait accordée qu'à la morale publique. Mais la droite ne manqua pas, même sur cette question, au silence qu'elle s'était imposé. Elle ne pouvait repousser une loi dont elle avait si souvent revendiqué les principes, et elle ne voulait pas, en la soutenant, prêter son concours au ministère. Elle laissa aux membres du centre droit le soin de proposer des changements à l'article 8.

M. de Solilhac développa avec convenance et modération, l'amendement qu'il avait annoncé dans la discussion générale et qui pu-

nissait, aussi bien que les outrages à la morale publique, les outrages à la religion de l'Etat ou à un autre culte. D'autres propositions, diversement rédigées, mais inspirées par la même tendance, furent présentées par M. Ribard, M. d'Hautefeuille, M. Lainé.

A gauche, au contraire, on repoussait, non-seulement les amendements, mais encore le texte du projet. M. Benjamin Constant trouvait un « vague effrayant » à ces mots *morale publique*, et en réclamait la suppression.

Entre les membres du centre droit et le gouvernement, il n'y avait dissidence que sur les termes; on était d'accord sur le fond des choses. On voulait, des deux parts, assurer le respect de la religion ; mais, tandis que les membres du centre droit jugeaient nécessaire de la protéger par une mention spéciale, le gouvernement la croyait suffisamment couverte par la garantie donnée à la morale publique, et il craignait, en allant plus loin, de porter atteinte à la liberté de conscience. Les événements devaient bientôt inspirer à de Serre des appréciations différentes de celles qu'il exprima dans ce débat. On le vit demander, en 1821, des modifications à l'article qu'il avait soutenu en 1819 ; mais, en proposant lui-même, à cette époque, de compléter la loi, il défendit contre le reproche d'irréligion qui lui était rétrospectivement adressé, l'inspiration d'où elle était née :

Si l'honorable député, disait-il alors en répondant au membre qui avait formulé ce reproche, si l'honorable député avait fait partie de la Chambre qui a discuté cette loi, il eût reconnu que cette discussion très-délicate, très-difficile, qui partagea la Chambre en deux parties à peu près égales, avait été de part et d'autre soutenue avec un esprit, j'ose le dire, éminemment religieux. Là aussi il y avait conflit; là aussi des droits se trouvaient en présence, les droits de la religion de l'Etat, les droits des diverses religions légalement établies en France et les droits d'une juste liberté. C'est dans cet esprit que la loi avait été conçue et proposée; c'est dans cet esprit qu'elle a été adoptée par les Chambres.

Revenons à la discussion de 1819.

M. Royer-Collard venait de répondre à M. de Solilhac, lorsque M. Lainé se leva pour appuyer les principes de l'amendement.

Ce fut entre lui et de Serre qu'eut lieu le grand débat.

M. Lainé commença par reconnaître, comme l'avait fait le commissaire du roi, M. Cuvier, l'unanimité qui, sur le fond de la question, confondait toutes les pensées : « Tous les vœux se réunissent, dit-il, pour trouver les moyens de réprimer les outrages que

la presse ferait à la religion ; il n'y a dissentiment que sur les dénominations qu'il convient d'employer pour atteindre ce but. »

Il se demande alors si les expressions de « morale publique » indiquent suffisamment l'intention du législateur et si, obligés de chercher dans le texte de la loi la règle de leurs jugements, les magistrats pourraient, sur ces seuls mots, se croire le droit d'en étendre à la religion les dispositions protectrices.

Vous voulez que ces outrages soient punis, dit-il, en constatant une fois de plus l'intention des auteurs du projet ; c'est la volonté de tous ceux qui disent que la religion est comprise dans la morale publique ; il faut par conséquent ajouter le mot *religion*.

Mais on demandait à quelle croyance ce mot de *religion* devrait s'appliquer : « A toutes les religions autorisées ou reconnues, répondait M. Lainé. En outrager une, c'est les outrager toutes. »

A l'appui de cette large définition, il ne craignait pas d'invoquer l'autorité de Bossuet enseignant que la religion, *vraie ou fausse*, avait établi la bonne foi parmi les hommes, et que, principe commun des lois de l'antiquité, elle les avait par là même rendues choses saintes chez tous les peuples. Il citait ensuite l'exemple de l'Angleterre, où les outrages à la religion sont punis, sans que la liberté des controverses religieuses en soit atteinte. La juste horreur qu'inspirait le souvenir de sanglantes persécutions ne devait pas plus faire bannir la religion de nos lois que la liberté ne devait souffrir des excès commis en son nom. D'ailleurs, le projet avait frappé de peines spéciales toute attaque à la liberté des cultes. Cette garantie ne fixait-elle pas la limite dans laquelle s'exercerait la protection réclamée pour la religion ?

« Je propose, disait en terminant M. Lainé, d'allier la morale publique et la religion, et de décorer ainsi notre loi de ce beau nom. »

De Serre prit alors la parole :

Les divers orateurs qui ont abordé, avec conscience et recueillement, la matière élevée et difficile qui vous occupe, dit-il, n'ont pu s'accorder sur les amendements à proposer à l'article que vous présente le gouvernement. Cette circonstance seule a révélé, mieux encore que l'aveu positif qu'ils en ont fait dans leurs discours, l'embarras où ils se trouvent d'indiquer un changement qui obtienne votre assentiment ou qui seulement les satisfasse eux-mêmes.

Il tirait de cet embarras et de cette contradiction la justification du projet de loi, et il rappelait que déjà, dans la session dernière, la même difficulté avait fait écarter un amendement semblable.

Il reprochait à l'orateur qui l'avait précédé de n'avoir pas défini le mot *religion* : il craignait que, sous l'influence de l'esprit du temps, M. Lainé n'eût entendu désigner qu'une spéculation abstraite, une impression de l'âme, au lieu de voir dans la religion une croyance une pratique, une observance rigoureuse. C'était à ce dernier point de vue qu'il fallait, selon lui, s'attacher. Ainsi l'avait compris l'amendement de M. Solilhac.

Qu'est-ce, dans le sens réel et positif, dans le sens où l'entendent les fidèles, qu'est-ce que la religion? C'est à la fois ce qu'il y a de plus *libre* et de plus *fort*. Or, l'amendement proposé porte atteinte à la liberté de toute religion et il en méconnaît toute la force. Sous ce dernier aspect, il me paraît téméraire et dangereux; sous le premier il est tyrannique et irréligieux.

J'ai avancé que la religion, c'est-à-dire une religion positive, comme l'ont comprise tous les peuples, et non cette religion générale, dont l'idée purement philosophique est entièrement moderne et n'a jamais été admise par les véritables croyants, j'ai, dis-je, avancé que la religion ainsi entendue est ce qu'il y a de plus libre, parce que sa base est la foi, une foi qui n'est pas une tradition humaine, mais une vérité absolue que le croyant a reçue de Dieu... La foi sincère n'est de sa nature, ni silencieuse, ni stérile, elle enjoint au croyant de ne pas cacher la lumière sous le boisseau, de prêcher son évangile sur les toits, dans les places et dans les cités, de combattre l'erreur avec le même zèle et la même chaleur qu'il doit propager la vérité.

Or quel sera l'effet de l'amendement? Ce sera, Messieurs, d'entraver, de menacer toute prédication, et plus particulièrement la prédication de la religion de l'Etat, parce que les dogmes de celle-ci sont plus absolus, ses principes plus fixes, ses doctrines plus inflexibles, le zèle de ses enfants plus vif et plus invincible.

Il était bien vrai que les différents cultes habitaient paisiblement les uns à côté des autres. Mais cette paix réciproque tenait précisément à leur liberté mutuelle.

...Du moment que vous voudrez imposer des restrictions, montrer des châtiments à celui que Dieu même a chargé d'annoncer la foi, il bravera les uns et franchira les autres? L'empêcherez-vous d'appeler les cultes étrangers, des cultes adultères? De les traiter d'impies, de sacrilèges? D'attaquer les dogmes et les rites étrangers? De les qualifier d'abominables erreurs ou d'infâmes profanations? Voilà le langage que les ministres d'un culte que les simples fidèles ont, religieusement parlant, le droit de tenir.... Vous les traînerez dans les cachots; vous les ruinerez par les amendes; chargés de vos fers et sur le fumier où vous

les aurez réduits, ils proféreront les mêmes paroles, ils prêcheront le même évangile et combattront avec la même force les mêmes erreurs. Et quels crimes avaient commis, dans les premiers âges de l'Eglise, ces chrétiens expirant par milliers dans les tortures? Quels crimes, Messieurs! Ils avaient insulté aux croyances de Rome et de la Grèce; ils avaient outragé le culte de l'Empire.

L'orateur allait jusqu'à dire que quelle que fût la douceur des peines, il ne trouvait pas de différence entre la loi proposée et les lois de Dioclétien, ou plutôt que dans l'application, il y en avait une à l'avantage de celles-ci : c'est que Dioclétien essayait de défendre tous les cultes contre un seul, tandis que la loi proposée, sans en protéger aucun, les menacerait tous.

J'ai dit, continuait de Serre, que l'essence de la religion était méconnue sous un autre rapport. Effectivement, c'est oublier sa force, que de vouloir l'armer du glaive de nos lois. Et qui est l'homme, cet être faible et passionné, pour offrir au Tout-Puissant le secours de son bras? Veut-il donc s'emparer de sa force ou lui prêter ses faiblesses? Cette vaine présomption ne s'est déjà que trop montrée dans les siècles passés, et l'histoire nous enseigne, dans des pages sanglantes, quels en ont été les funestes résultats. Est-ce dans ces voies que nous voulons suivre nos devanciers? Ou croit-on qu'il n'y ait plus parmi nous d'esprit de parti capable de venger sa querelle, en affectant de prendre en main celle de la religion? Et qui nous répondra de l'avenir? qui même du présent?

Mais, si de Serre repoussait l'amendement de M. de Solilhac, il ne combattait pas avec moins de vigueur la proposition de M. Benjamin Constant qui supprimait ces mots : *morale publique*.

Qu'était-ce donc que la morale publique? De Serre entreprenait de la définir.

La morale publique est cette morale que la conscience et la raison révèlent à tous les peuples, comme à tous les hommes, parce que tous l'ont reçue de leur divin auteur en même temps que l'existence; morale contemporaine de toutes les sociétés, que, sans elle, nous ne pouvons pas comprendre, parce que nous ne saurions les comprendre, sans la croyance d'un Dieu vengeur et rémunérateur, sans les notions du juste et de l'injuste, du vice et de la vertu... Plus une religion a sanctionné cette morale, commune à toutes, plus elle a été sainte, et c'est l'honneur immortel du christianisme de l'avoir portée au dernier degré de pureté et de sublimité.

Puis, voulant représenter cette morale en action, la montrer toute vivante dans les souvenirs récents de ses auditeurs, il trouvait occa-

sion de rendre le plus bel hommage au généreux orateur que, dans la première partie de son discours, il avait combattu.

La morale publique, s'écriait de Serre, n'est ni une chose nouvelle, ni un phénomène parmi les nations; et j'ai peine à concevoir qu'on soit arrivé à élever de pareils doutes. Il est des temps de douleur et d'oppression qui en affaiblissent beaucoup le sentiment; il ne s'éteint jamais. Je suppose qu'un tyran ait longtemps pesé sur un pays. Si, du sein d'une longue servilité, un homme ignoré jusqu'alors, s'éveille, qu'il se dévoue pour les siens, qu'il fasse entendre les premiers accents de vérité et de liberté, cet homme devient tout-à-coup l'honneur de son pays ; il est proclamé le vengeur, l'organe de la morale publique ; tous les cœurs lui répondent et la tyrannie est ébranlée jusque dans ses fondements.

A mesure qu'il parlait, un vague pressentiment, une curiosité émue agitaient les esprits. Quel était cet homme que célébrait ainsi l'orateur ? On le devinait peu à peu; ses traits se dégageaient de l'ombre; on voyait poindre son nom sous ces louanges révélatrices. Il était là. Et aussitôt, la même impression saisissant en un instant l'assemblée, tous les regards se portaient vers le membre du corps législatif de 1813, vers le courageux citoyen qui avait, à cette époque, pris en main la cause de la liberté et de la paix, M. Lainé.

Délicate inspiration de cette puissante éloquence ! De Serre ménageait le triomphe de l'homme, après avoir combattu l'amendement du député. Comme on l'a dit, il avait vaincu M. Lainé en le couronnant.

Laissons-le achever, au milieu de l'admiration de ses collègues, cette magnifique péroraison.

Voilà à quels traits l'on reconnaît et l'on reconnaîtra toujours la morale publique. C'est pour les nations le premier des patrimoines, le plus précieux des trésors ; il s'enrichit de tous les actes de vertu, de tous les dévouements, de tous les sacrifices ; il n'y a pas de bon citoyen qui ne soit appelé à l'accroître. C'est aux âmes héroïques qu'il est donné de l'augmenter sans mesure. La France est riche déjà de ce patrimoine, elle est appelée à s'enrichir encore; et lorsque vous aurez défendu par vos lois la morale publique de tout outrage, bienfaiteurs de votre pays, vous en aurez été les véritables organes.

M. Benjamin Constant reconnut que les explications du ministre sauvegardaient la liberté de conscience, et retira son amendement. M. de Solilhac se rallia à la proposition de M. Lainé, qui étendait à la religion, expressément nommée, les garanties formulées par l'article 8 en faveur de la morale publique. M. Cuvier, commissaire du

roi, prit encore une fois la parole, et s'attacha de nouveau à établir que, sous le nom de la morale publique, le projet couvrait la religion elle-même. « Outrager la religion, dit-il; insulter ceux qui la professent, les livrer au ridicule, tourner en dérision les rites de chaque religion en particulier, c'est outrager la morale publique. »

Ces éclaircissements n'avaient pas dissipé les scrupules, et bon nombre d'esprits se demandaient avec raison pourquoi on ne mentionnait pas la religion aussi bien que la morale publique, puisqu'on était décidé à les protéger également l'une et l'autre. On passa au vote sur l'amendement de M. Lainé. Toute la droite, une partie du centre et même quelques députés de la gauche se levèrent pour l'appuyer. La gauche en masse et une partie du centre le repoussèrent. L'épreuve semblait douteuse. Le Président déclara que, de l'avis du bureau, l'amendement était rejeté. Aussitôt de vives réclamations s'élèvent. Le président propose de recommencer le vote; on s'écrie à gauche que le résultat est acquis. Les interpellations se croisent, lorsque le garde des sceaux demande la parole.

La décision du bureau, dit de Serre, est toujours une chose respectable; cependant, dans une matière aussi grave, il est de la dignité de la Chambre de ne rien laisser de vague et d'incertain. La délibération ne peut être équivoque; il faut que le résultat effectif en soit sûr, constaté, et il faut en conséquence procéder à l'appel nominal.

La loyauté du ministre fait taire les résistances. L'appel nominal est décidé. 202 membres prennent part au scrutin. 92 adoptent l'amendement de M. Lainé qui est rejeté par 110 voix.

Le lendemain, M. d'Hautefeuille proposa d'ajouter aux mots *morale publique* ces mots *et religieuse*. C'était une satisfaction donnée aux principes qu'avait défendus M. Lainé. Tout en jugeant qu'elle ne faisait que répéter l'idée énoncée par les termes de l'article, le garde des sceaux ne s'opposa point à cette rédaction nouvelle, qui fut votée par la Chambre à la presque unanimité.

De Serre venait de remporter un de ses plus grands triomphes oratoires. Il avait combattu avec succès M. Lainé, tout en se ménageant, dans cette lutte, la sympathie de son noble contradicteur. Ses amis de *la Doctrine* étaient fiers de lui : « Je suis venu, lui écrivait, le soir même, M. Royer-Collard, je suis venu de chez moi pour vous voir et vous embrasser. Vous m'avez ravi. » Témoignage d'autant plus précieux qu'il ne se prodiguait pas.

Cependant la thèse de M. Lainé était juste; la distinction qu'il réclamait entre la liberté et l'outrage était légitime, et du moment que chacun en reconnaissait la vérité, mieux valait l'inscrire dans la loi. C'était avec raison que M. Lainé invoquait, à l'appui de

son opinion, l'exemple de l'Angleterre; cette distinction, qu'avait faite le député français, un des premiers orateurs de la Grande-Bretagne, un des plus vigoureux défenseurs de la liberté, Erskine, l'avait établie naguère devant les juges anglais. On l'avait vu défendre dans la personne de Thomas Payne, l'apologiste violent de la révolution, le droit illimité de discussion, mais se porter lui-même son accusateur, lorsque celui-ci avait tourné contre la religion la fureur de ses polémiques : « Le sentiment religieux et moral du peuple anglais, s'écriait alors Erskine, est l'ancre de salut qui fait maintenir l'Etat au milieu des tempêtes qui agitent aujourd'hui le monde... Je n'ai pas d'objection à la controverse la plus étendue et la plus libre sur les points fondamentaux de la religion chrétienne... Je ne redoute pas un livre de raisonnement; mais je ne saurais souffrir un livre d'outrages. »

De Serre, nous l'avons dit, ne persista pas dans l'avis qu'il avait soutenu. Lorsque la question revint devant les Chambres, en 1821, il appuya une rédaction qui ne changeait pas le sens de l'article, mais qui le rendait plus clair; comme on lui opposait les paroles qu'il avait prononcées en 1819, il répondit que l'expérience avait établi la nécessité de compléter la loi, et, avec sa franchise ordinaire, il ajouta : « Je pousserai la sincérité jusqu'à dire que dans la chaleur de l'improvisation, j'ai pu forcer quelques expressions dont il est possible d'abuser. »

La loi du 25 mars 1822, qui punit l'outrage à la religion, n'a entraîné pour la liberté de conscience aucun des périls qu'avaient redoutés les auteurs de la loi de 1819.

II

De Serre se trouva en lutte sur un autre point avec M. Lainé, et cette fois, dans ce débat qu'une circonstance rendit mémorable, il avait pleinement raison.

La discussion s'était ouverte sur l'article 21 du projet de loi, article ainsi conçu : « Ne donneront ouverture à aucune action les discours tenus dans le sein de l'une des deux Chambres. »

M. Lainé proposa d'étendre l'immunité, accordée par cet article, aux opinions écrites, que les membres de l'une et l'autre assemblée, n'ayant pu les prononcer à la tribune, auraient fait imprimer et distribuer.

M. Manuel soutint l'amendement et alla même jusqu'à réclamer la même garantie pour les pétitions adressées aux Chambres, ainsi que pour « les rapports ou toutes autres pièces imprimées par ordre de l'une des deux Chambres. »

De Serre, en combattant la proposition de M. Lainé, fit observer d'abord qu'elle affranchirait de toute responsabilité les membres des assemblées, et donnerait à ceux qui publieraient leurs opinions en dehors des séances, un privilège sur les orateurs que les Chambres auraient entendus. Ceux-ci échappaient en effet à l'action des particuliers; mais ils avaient été du moins soumis, pendant qu'ils prononçaient leur discours, au contrôle des Chambres et à l'autorité du président, qui pouvait les rappeler à l'ordre et modérer leur parole. Ceux-là, au contraire, ne relèveraient d'aucune juridiction, et pourraient impunément étaler dans les colonnes du *Moniteur* des opinions dont le président n'aurait pas souffert le développement à la tribune.

La Chambre ne se rendit pas d'abord à cette argumentation ; elle ne voulut pas se prononcer dans la séance où le débat s'était engagé et elle en remit au lendemain la continuation. M. Lainé, maintenant son opinion, la développa avec cette gravité chaleureuse, qui impressionnait toujours ses auditeurs. De Serre lui repondit dans un discours qui est, d'un bout à l'autre, un éloquent effort contre l'action démagogique, et que par suite d'un incident imprévu dont s'empara aussitôt la passion des partis, on a transformé en une apologie de la révolution.

La pensée de ce discours était de mettre en opposition l'état de démocratie pure et le gouvernement représentatif; c'était de montrer que le gouvernement représentatif n'existe que si on laisse aux organes légaux de la nation leur pleine indépendance, et que toute tentative pour agir en dehors d'eux, pour provoquer sur leur décision l'influence de la multitude, pour en appeler de l'autorité des pouvoirs publics au jugement de la nation, marque un pas dans la voie révolutionnaire, un abandon du régime représentatif, principe de liberté, au profit de la démocratie, source de despotisme.

Il n'y a point de liberté pour une nation, dit de Serre, si elle n'intervient d'une manière quelconque dans son gouvernement. Lorsque la nation intervient dans le gouvernement d'une manière directe et immédiate par l'universalité de ses citoyens, il y a démocratie pure, forme de constitution d'autant plus orageuse que les citoyens sont plus nombreux, et toujours impraticable pour un grand peuple... Une constitution plus heureuse nous a été donnée; nous avons un gouvernement représentatif. Par cette forme sociale, la nation intervient bien dans la conduite de ses affaires, mais elle y intervient par des pouvoirs légalement déterminés, qui sont ses organes légitimes ; or, c'est dans la préservation de la pureté et de l'indépendance de ces organes, c'est dans le maintien sévère des limites tracées à chacun de ces pouvoirs par les

lois constitutives, que consiste la conservation du gouvernement représentatif lui-même.

De Serre signalait alors l'usage qu'avaient adopté un certain nombre de députés de faire imprimer leur opinion, lorsqu'ils n'avaient pu les prononcer ou en assurer le triomphe dans la Chambre, coutume dangereuse, selon lui, et qui pouvait, malgré eux, entraîner ceux qui la pratiquaient dans une voie révolutionnaire. Leur garantir dans cette voie l'inviolabilité, les soustraire à toute juridiction, c'était leur donner la tentation de chercher au dehors un appui contre les décisions de l'Assemblée.

Le but du gouvernement représentatif, continuait l'orateur, est de réunir en petit nombre, comparativement à la masse d'une nation, l'élite de cette nation choisie par elle-même, de laisser cette élite s'éclairer réciproquement par des discussions contradictoires, mais de la soustraire à l'action directe de la multitude. Tout ce qui peut appeler sur elle l'action de cette multitude est inconstitutionnel et destructif du gouvernement représentatif.

La pensée du discours était donc évidente, c'était de combattre tout ce qui, de près ou loin, en exposant les Chambres à l'action de la foule, pouvait rappeler les pratiques révolutionnaires.

Ce fut alors que de Serre prononça ces paroles :

Il faut le dire, pour l'honneur de la France, quelque désastreux qu'aient été les résultats des travaux de nos dernières assemblées délibérantes, quelque mode vicieux qui ait présidé à leur formation, sous quelques funestes auspices qu'elles aient été réunies, cependant, on ne saurait le nier, dans ces assemblées la majorité fut presque toujours saine.

« Quoi ! même la Convention !... » s'écrie avec son accent provocateur, M. de la Bourdonnaye.

Un murmure général couvre l'interrupteur, comme si la conscience de l'Assemblée protestait contre l'intention que sa fougueuse animosité s'empressait de prêter au ministre.

Mais de Serre se retournant lentement vers l'adversaire et le regardant en face :

Oui, Monsieur, lui dit-il, en insistant sur chaque mot d'une voix solennelle, même la Convention jusqu'à un certain point; et, si la Convention n'avait pas voté sous les poignards, la France n'aurait pas eu à gémir du plus épouvantable des crimes.

A ce moment une émotion profonde et diverse s'empare de l'Assemblée. La séance demeure suspendue, pendant plus d'un quart d'heure ; à gauche et dans les tribunes, les applaudissements éclatent, s'accordant avec les marques d'indignation de l'extrême droite pour donner aux paroles de l'orateur un sens qu'elles n'ont pas. Les centres restent surpris et troublés devant ces manifestations qu'ils désavouent et dont l'ardeur passionnée a enflammé toute la salle. Le président essaie de calmer les esprits, et rappelle chacun à l'ordre et au silence.

« Rappelez donc à l'ordre celui qui a interrompu ! » lui dit M. de Courvoisier.

De Serre, démêlant la méprise, involontaire ou calculée, à laquelle ont donné lieu ses paroles, et ne l'acceptant pas plus chez ceux qui l'applaudissent que chez ceux qui le blâment, ajoute, aussitôt qu'il lui est permis de se faire entendre.

Chacun de vous, Messieurs, peut être juge de nombre de questions graves que nous sommes appelés à approfondir successivement devant vous ; chacun doit aussi penser que nos expressions, surtout lorsqu'elles sont générales, et lorsqu'elles se prêtent a une acception, j'ose le dire, honorable, doivent être entendues dans cette acception.

Et, revenant à l'objet de sa discussion, il met en lumière les avantages du gouvernement représentatif, et le danger de ces pratiques révolutionnaires dont on prétend, au moment même, lui imputer l'apologie.

Oui, Messieurs, c'est presque toujours par l'action du dehors qu'une minorité factieuse appelait à son secours, que nos assemblées ont été subjuguées. Ce qu'il y a de plus important, c'est de soumettre à la loi commune l'action de vos membres sur le public, et d'empêcher l'action directe du public sur vous-mêmes, action qui detruit à l'instant même et par la base le gouvernement représentatif... Il faut vous méfier, Messieurs, des exemples de nos prédécesseurs dans la carrière de la liberté. Les intentions de beaucoup étaient pures sans doute; mais leurs succès ne sont pas encourageants. Ils ont voulu créer la liberté; ils n'ont créé que des ruines. La liberté bien entendue naîtra de l'alliance de tous les éléments du pouvoir, de l'alliance de la nation avec son gouvernement par le moyen de ses organes. C'est là que nous trouverons la liberté véritable... La question qui a été posée par le premier des préopinants nous ramène dans la route révolutionnaire et nous fait quitter la voie dans laquelle nous sommes heureusement rentrés, la voie du gouvernement régulier et constitutionnel...

M. Lainé répondit, encore une fois, à de Serre. L'appui que prétendit lui donner M. Manuel, en exagérant outre mesure sa proposition, ne fit que la compromettre, et, après un important discours de M. Royer-Collard qui soutint l'opinion du ministre, tous les amendements, mis aux voix, furent rejetés à la presque unanimité.

Il n'y avait pas de doute possible sur la thèse que de Serre avait défendue; mais de son discours on ne retint, dans le moment, que sa réplique à M. de la Bourdonnaye. Prise en elle-même, la phrase qu'il avait prononcée, en flétrissant la lâcheté des hommes devenus régicides par la crainte des poignards, ne faisait que rendre plus odieuse la violence infligée au sentiment public par le meurtre de Louis XVI. On n'en voulut rien comprendre, et avec cette avidité féroce des partis se ruant sur l'honneur d'un adversaire, il fut entendu dans la presse et dans les salons, que le ministre de Louis XVIII avait glorifié l'Assemblée régicide. L'outrage lui venait alors de l'extrême droite; plus tard, lorsque les excès de la faction révolutionnaire eurent rapproché de Serre de la droite, ce fut la gauche qui lui rappela cette phrase, en prétendant l'opposer à la politique dont il avait embrassé la défense. De Serre, désavouant de nouveau une interprétation calomnieuse, expliqua ses paroles :

Oui, dit-il, en 1815, les royalistes ont été divisés. Tel a été mon caractère et la nuance de mes opinions que j'ai pensé qu'après de si funestes révolutions, d'aussi profondes secousses, on ne pouvait trop en modérer les suites. J'ai incliné à restreindre, autant que possible, les mesures de rigueur dont, en principe, je reconnaissais la nécessité et la justice. Fort de ma conscience, et, j'ose le dire, de ma vie entière, je n'ai pas craint de me compromettre dans cette lutte. Cependant, je n'ai jamais, comme on l'a dit, fait l'éloge de cette abominable Convention; seulement, en répondant à une interpellation fort vive de M. de la Bourdonnaye, raisonnant dans la situation où je m'étais placé, j'ai dit que je croyais que la majorité de la Convention nationale elle-même, abandonnée à sa propre impulsion, ne se fût jamais portée au plus horrible des crimes; que je croyais qu'elle avait été opprimée par cette terreur du dehors, par ces menaces de poignards et tous ces infâmes moyens que, dans nos assemblées factieuses, la minorité a toujours employés pour opprimer la majorité. (21 février 1821).

Plusieurs propositions avaient été faites par des membres de la gauche et du centre droit pour assurer la liberté des comptes-rendus des séances de la Chambre. De Serre mit lui-même en avant une rédaction, à laquelle chacun se rallia. Elle était ainsi conçue : « Ne donnera lieu à aucune action le compte fidèle des séances

publiques de la Chambre des députés rendu de bonne foi dans les journaux. »

Il refusa d'entrer en discussion avec la gauche, représentée par MM. Benjamin Constant, Bedoch, Lafayette sur le changement de la loi qui réglait la condition des imprimeurs. Il n'admettait point qu'on introduisît dans le débat une question qui lui était étrangère, et sur laquelle on apportait des critiques bien plus que des solutions : « On ne procède pas ainsi, dit-il, à la formation des lois ; on y réfléchit mûrement d'avance et l'on ne propose jamais sérieusement à une assemblée de détruire ce qui existe, avant d'examiner s'il y a à proposer quelque chose pour le remplacer. »

La Chambre lui donna raison et vota la question préalable.

On était arrivé aux derniers articles du premier projet de loi. Au scrutin sur l'ensemble 143 suffrages l'adoptèrent ; la minorité ne fut que de 58 voix. Une partie de la droite s'était abstenue.

La discussion du second projet de loi commença dès le lendemain, dans la séance du 22 avril.

III

Ce second projet était relatif à la poursuite et au jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication.

Le rapport avait été présenté par M. Cassaignoles, député du centre gauche.

Deux grandes innovations étaient introduites par ce projet : le jugement des crimes et délits de presse confié au jury ; la preuve admise, en matière de diffamation, contre les fonctionnaires publics.

Ce fut surtout pour défendre ces deux articles du projet que de Serre intervint dans la discussion.

L'application du jury aux délits de presse avait déjà été agitée dans de précédents débats ; elle avait donné lieu, dans la session de 1817, à un examen approfondi, et rencontré dans toutes les opinions, à cette époque, la même faveur. On n'avait pas alors du jury, il importe de le dire, la même conception qu'on tend de plus en plus à s'en faire de nos jours. Le jury aujourd'hui, pour l'opinion dominante, c'est le suffrage universel appelé à siéger dans les tribunaux comme il l'est, aux jours du scrutin, dans les comices électoraux. A part les restrictions posées par la loi du 24 novembre 1872, loi que le torrent des événements menace d'emporter, c'est l'ensemble de tous les citoyens formant une vaste corporation, au sein de laquelle sont périodiquement tirés au sort un certain nombre d'entre eux, chargés de statuer sur les crimes et sur les délits d'un ordre déterminé.

Ce n'était pas ainsi qu'on entendait l'institution du jury en 1819, et qu'on l'a entendue, sous ses formes diverses, jusqu'en 1848, pendant toute la durée de la monarchie constitutionnelle. Le jury, sous ce gouvernement, c'était « l'élite » des citoyens. Choisis par les préfets comme sous la Restauration, ou tirés au sort comme sous le régime de 1830, les jurés devaient préalablement réunir certaines conditions d'âge, de domicile, de fortune garantissant leurs lumières et leur moralité. Encore ces conditions ne paraissaient-elles pas suffisantes pour le jugement des délits de presse; la plupart de ceux qui voulaient appliquer l'institution à cet ordre de délits, réclamaient un jury spécial. C'était l'avis de M. de Villèle, proposant de de faire élire les jurés parmi les citoyens payant mille francs de contribution ; c'était l'avis du duc de Broglie qui, depuis, l'a formellement consigné dans le dernier monument de sa pensée politique, dans ses *vues sur le gouvernement de la France* ; c'était aussi l'avis du garde des sceaux; il l'exprima devant la commission qu'il avait formée, au ministère de la justice, pour préparer les réformes judiciaires, et, dans ses lettres, il émet l'idée de prendre les jurés parmi les éligibles ou les deux cents plus imposés de chaque département.

De Serre ne varia jamais de sentiment sur le jury. Mais, plus son opinion a été nette et persévérante, plus il convenait d'en bien préciser le caractère.

Cette opinion rencontra d'ardents adversaires, à la Chambre, parmi les magistrats qui siégeaient au centre droit. La lutte se trouvait ainsi engagée entre le garde des sceaux et plusieurs des fonctionnaires qui relevaient de son département.

Elle s'ouvrit sur l'article 13, qui renvoyait devant les cours d'assises, sauf certains cas déterminés, les crimes et délits de presse.

M. Mestadier, M. Jacquinot-Pampelune, M. Musnier-Buisson s'élevèrent contre cette disposition. Il n'avaient confiance ni dans l'indépendance ni dans la capacité des jurés ; ils les voyaient livrer aux impressions du moment, en proie à l'esprit de parti, perdant avec le caractère de juge, passagèrement attaché à leurs personnes, le sentiment de leur responsabilité dans les arrêts qu'ils auraient rendus. Le jury d'ailleurs, dans sa constitution présente, n'offrait pas les garanties que les défenseurs de 1817 avaient réclamées pour lui. Il laisserait les délits de presse impunis, et par là même, encore affaibli le pouvoir qui déjà manquait de force.

Ces objections avaient été combattues par le rapporteur et par M. Beugnot. De Serre vint les relever à son tour, et développa devant la Chambre, avec une rare vigueur, les motifs de sa conviction.

Il commença par rappeler le vœu presque unanime qui s'était

élevé, dans la session précédente, en faveur du jury; une seule considération, la crainte d'empiéter sur l'initiative royale, en avait, selon lui, empêché la réalisation immédiate. C'était à ce vœu que le gouvernement avait voulu répondre en présentant la loi. Il se réservait de proposer plus tard une organisation nouvelle du jury, dont il estimait en effet la réforme nécessaire; mais, tel qu'il était constitué, il croyait sa juridiction préférable à celle des tribunaux. Le jury prononçait aujourd'hui sur des délits de faux, de banqueroute, de concussion, les plus délicats et les plus embarrassants qui puissent être soumis au jugement des hommes. Comment donc pouvait-on lui contester les connaissances nécessaires pour apprécier les délits de presse?

Quelles sont les connaissances nécessaires dans ces sortes de jugements, disait le ministre? Ce sont précisément, Messieurs, celles qu'ont naturellement les jurés. A qui s'adressent en effet les écrivains punissables? Sur quels esprits veulent-ils faire impression? N'est-ce pas sur le public qu'ils se proposent d'agir? Qui donc mieux que ce même public, c'est-à-dire que le jury qui est tiré de son sein, pourra juger si cette impression qui constituait le crime a été cherchée ou produite, et jusqu'à quel point elle a pu l'être?

Mais ce qu'il faut surtout chercher dans les jugements des délits politiques, c'est une impartialité et une indépendance telles que chacun les demanderait pour soi-même, s'il devait être accusé et jugé sur une accusation portée contre lui par le pouvoir. Sur ce point, le gouvernement peut se rendre justice à lui-même et doit la rendre à la magistrature française; mais la conviction du gouvernement n'est pas tout en pareil cas; il faut que le public la partage. Or le public, Messieurs, est-il pleinement convaincu qu'un juge de tribunal correctionnel, qu'un conseiller même de cour royale, malgré son inamovibilité, n'ait rien à espérer du gouvernement ni par conséquent rien à en craindre? Et, s'il conserve quelque doute à cet égard, s'il soupçonne qu'il puisse y avoir lieu pour eux à l'espérance ou à la crainte, quelque peu fondés que soient ces soupçons, lorsqu'il s'agit d'une cause où le pouvoir sera intéressé, n'altèreront-ils pas cette confiance dans la parfaite indépendance et la parfaite impartialité des juges, confiance qui doit être inaccessible à la plus légère atteinte?

A ces considérations de Serre ajoutait une assertion inattendue: c'est que les jurys seraient plus sévères que les magistrats. Il soutenait que la licence bravait les tribunaux comme elle avait autrefois bravé les parlements, et que l'intérêt de la répression exigeait de nouveaux juges.

Ces juges, qui seront-ils? Ce sera vous; je dis vous-mêmes, Messieurs; car j'ose appeler vous-mêmes des citoyens choisis dans l'élite de la société pour prononcer sur des attaques dirigées contre la société et dont le jugement sera celui de la société même.

Quant à l'esprit de parti, personne, suivant l'orateur, ni les jurys, ni les tribunaux, n'étaient à l'abri de son action. Le choix et la récusation permettaient du moins d'écarter du jury les hommes, qu'animaient des passions dangereuses pour la société ou pour la liberté, et dans tous les cas, avec un jury partial, on ne courrait que le risque d'une mauvaise sentence; tandis qu'une fois introduit dans une compagnie, dans un tribunal, l'esprit de parti, par l'inamovibilité même des juges, s'y trouverait fixé, et fausserait pour toujours la règle des jugements.

J'arrive maintenant, continuait de Serre, en insistant sur des considérations que, dans sa mâle sollicitude pour la dignité de la magistrature, il se fût interdit d'atténuer, j'arrive maintenant à un reproche étrange au milieu d'une assemblée qui s'occupe de faire, pour sa nation, des lois organiques. On crie à l'innovation! Et quelle innovation plus grande parmi nous que l'introduction d'un gouvernement libre et constitutionnel! Où sont les hommes qui auraient assez peu réfléchi pour croire qu'une nouveauté pareille ne dût en amener une autre, pour penser que le système impérial avec toutes ses lois pût se conserver dans son intégrité, et devenir l'appui de la liberté et le support naturel de cette monarchie protectrice de la liberté?... C'est graduellement, c'est avec lenteur et maturité que le gouvernement vous propose des changements aux lois existantes; c'est toujours en rapportant ces changements aux principes de nos grands établissements politiques; et songez que de tous les dangers dont on voudrait vous inspirer la crainte, un des plus grands, sans contredit, serait de vouloir s'arrêter au milieu de la route, de vouloir conserver des institutions incohérentes, de sorte que l'esprit constitutionnel animât les unes et que l'esprit du pouvoir absolu respirât dans les autres.

La Chambre donna raison à cette confiante logique du ministre; elle vota l'article 13 qui appliquait aux crimes et délits de presse la juridiction des cours d'assises. Les délits de diffamation ou d'injure verbale contre toute personne et ceux de diffamation ou d'injure par une voie de publication quelconque contre des particuliers furent réservés par l'article 14 aux tribunaux.

Non-seulement la loi renvoyait devant la cour d'assises les délits de diffamation et d'injure contre les fonctionnaires publics; elle

autorisait encore les prévenus à faire contre les fonctionnaires la preuve des faits diffamatoires.

L'article 20 était ainsi conçu :

« Nul ne sera admis à prouver la vérité des faits diffamatoires, si ce n'est dans le cas d'imputation, contre des dépositaires ou agents de l'autorité, ou contre toutes personnes ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions. Dans ce cas, les faits pourront être prouvés par devant la cour d'assises, par toutes les voies ordinaires, sauf la preuve contraire par les mêmes voies... »

Qu'une telle proposition fût possible moins de cinq ans après la chûte de l'Empire, et que ce fût du gouvernement qu'elle vint, cela seul indiquait la transformation que le retour de la royauté avait opérée dans les mœurs publiques. M. Cuvier, commissaire du roi, avait raison de le dire : « C'est un spectacle bien digne d'attention et qui prouve à quel point tout est changé parmi nous que celui d'un gouvernement qui, effectuant ses promesses, veut donner à son peuple une liberté plus grande que celle qu'il a promise... »

L'article souleva de vives résistances ; M. Lizot, M. Jacquinot-Pampelune, M. Favard de Langlade, M. Siméon, M. de Lezay-Marnesia, en demandèrent le rejet ou la modification.

Il fut défendu par M. de Brigode, M. Cuvier, M. Bedoch, et surtout par M. Royer-Collard et le garde des Sceaux.

C'était, selon les adversaires de l'article, mettre le fonctionnaire hors du droit commun que d'autoriser contre lui seul la preuve des faits diffamatoires. Dans les républiques anciennes, il y avait sans doute une censure publique, sous laquelle tombaient les actes des divers pouvoirs ; mais elle n'était exercée que par des magistrats dignes de respect. Aujourd'hui l'attaque du premier venu suffirait pour ouvrir une enquête contre le dépositaire de l'autorité, et pour le faire asseoir en quelque sorte sur le banc des accusés, même quand il se porterait accusateur, jusqu'à ce que la preuve de son innocence eût été faite. N'était-ce pas assez qu'il eût à répondre de ses actes devant ses chefs ? Fallait-il encore que mille fouets fussent levés sur lui ? « Prenez garde, disait M. Siméon, qu'à force de multiplier les surveillances et les précautions, vous ne dégoûtiez ces ouvriers dont vous avez besoin, que votre défiance écartant les meilleurs, ne vous laisse les mauvais !... »

M. Beugnot répondait à ces objections, et déclarait, avec M. Royer-Collard, que, si la vie privée des fonctionnaires leur appartenait, leur vie publique appartenait à la société ; seulement, par une réserve que dictait peut-être quelque arrière-pensée personnelle et qui ne trouvait grâce ni devant l'inexorable logique de M. Royer-Collard, ni devant la loyauté intrépide du garde des Sceaux, il demandait que

le passé des fonctionnaires fût protégé et que la preuve des faits diffamatoires ne fût admise contre eux que « pendant la durée de leurs fonctions. »

De Serre attendit que toutes les opinions se fussent exprimées pour prendre la parole. Dès ses premiers mots reparut la pensée qui ne cessait d'animer sa conduite, c'est que le pouvoir ne devait refuser aux citoyens aucune garantie légitime, afin qu'ils ne fussent tentés d'en réclamer aucune de ses ennemis. « Si les peuples cherchaient en vain auprès de leur gouvernement cette justice et cette protection qui leur sont dues, il faudrait craindre qu'ils n'allassent les demander aux factieux. »

A ses yeux le premier besoin des gouvernements, c'était de bien connaître leur nature, et de conformer leur législation au principe sur lequel ils étaient fondés. Les gouvernements absolus reposant sur la crainte, il était naturel qu'ils commandassent le silence sur les actes de leur autorité ; mais la liberté restait la loi nécessaire d'un gouvernement constitutionnel, parce que son principe était la confiance.

Ici l'orateur traçait un saisissant tableau des changements accomplis par la Restauration.

...Le gouvernement despotique que nous avons vu tomber avait bien connu cette doctrine, et ce n'était pas sans raison que ses lois fermaient la bouche aux citoyens. Et sur cette vérité, Messieurs, nous pouvons interroger les quinze années durant lesquelles ce gouvernement a subsisté. Certes, on ne prétendra pas que, pendant cet intervalle, tous les fonctionnaires aient été irréprochables, qu'il n'y ait eu ni abus de pouvoir, ni prévarications, ni vexations ; il y en a eu beaucoup, il y en a eu d'innombrables, et toutefois pas une plainte ne s'est élevée, pas une dénonciation n'a été faite, pas un fonctionnaire n'a été appelé en jugement. Cependant, Messieurs, la domination de la crainte, le règne du silence, des ténèbres et du mensonge ont disparu tout-à-coup, et sur les ruines d'un pouvoir tyrannique nous avons vu s'élever au milieu de nous le gouvernement constitutionnel, gouvernement juste et raisonnable, dont la sincérité est le premier besoin, parce que la confiance en est le principe ; cette heureuse révolution a ouvert toutes les bouches, a permis à chacun de s'exprimer librement, et rendu à chacun le nom et le caractère français, inséparables de la franchise dans les paroles comme dans les actions.

Mais de cet heureux changement, qu'est-il résulté? C'est que le silence n'a plus, comme autrefois, protégé les agents du pouvoir ; la calomnie s'est déchaînée contre eux sans que fut permise la preuve qui eût fourni le moyen de la confondre, et le fonctionnaire, n'ayant

pu faire éclater son innocence, est demeuré suspect même après la condamnation qui l'avait vengé.

Dans une pareille situation, Messieurs, dont vous êtes les témoins journaliers et que vous déplorez tous, reprenait de Serre, qu'avait à faire le gouvernement? Devait-il conserver cette législation de la crainte et du silence? Ne devait-il pas plutôt remonter à son propre principe et reconnaître qu'étant fondé sur la confiance qui ne s'exige ni ne se commande, mais qui s'inspire et se maintient par la franchise et l'équité, ses lois ne pouvaient être efficaces qu'en s'appuyant sur les mêmes fondements, c'est-à-dire en permettant de dire publiquement la vérité sur les actes publics des hommes publics? Car c'est là, Messieurs, qu'est la question et la question tout entière. Eh quoi! Messieurs, demanderait-on qu'en France, que dans cette vieille terre de la franchise et de la sincérité, il fût interdit aux Français, à vous-mêmes, de dire la vérité sur les actes publics des hommes publics? J'avoue que j'ai plus que de l'embarras, j'éprouve une sorte de pudeur en agitant cette question.

Quelle grandeur dans cette éloquence! Quelle âme que celle qui s'exprimait en de pareils accents! Mais il faut l'ajouter, ne donnait-elle pas aussi une bien noble idée de ses membres, l'Assemblée qui entendait ce langage et qui savait le comprendre?

L'article 20 fut adopté sans aucun changement. La réserve posée par M. Beugnot fut repoussée. M. Favard de Langlade, tout en regret tant qu'on admît la preuve écrite, demandait qu'on se borna du moins à cette concession, et il avait soutenu par de graves arguments la nécessité d'écarter la preuve testimoniale. La Chambre était ébranlée; une première épreuve parut douteuse, mais la seconde fut contraire à l'amendement.

L'ensemble du projet obtint, dans la séance du 30 avril, 127 voix contre 87.

IV

Restait la troisième loi relative aux journaux et écrits périodiques.

De Serre avait encore mis dans ce projet l'inspiration habituelle de sa politique. Il voulait assurer à la presse son indépendance, tout en protégeant la société contre ses écarts; il cherchait à la rendre libre tout en la maintenant honorable. Le projet ministériel posait en principe que les journaux exerçaient un véritable pouvoir, et que la société avait droit d'exiger que ce pouvoir ne fût pas dirigé

contre elle. Elle devait donc lui imposer des garanties qui ne portassent pas atteinte à la liberté, et fussent également accessibles à toutes les opinions.

Les propriétaires de journaux ou écrits périodiques, traitant de matières politiques, étaient soumis à la formalité d'une déclaration indiquant le nom de deux d'entre eux, au moins, d'après le projet de loi, d'un seul, d'après l'amendement de la Commission, et l'imprimerie régulièrement autorisée, dans laquelle paraîtraient le journal ou l'écrit périodique. Ils devaient, de plus, fournir un cautionnement dont le montant variait, suivant les départements, de 10,000 fr. de rente à 1,500 fr. pour les journaux, et de 5,000 fr. à 750 fr. pour les écrits périodiques.

Les membres du centre droit, qui avaient combattu, sur plusieurs points les précédentes lois, appuyèrent le gouvernement dans la défense de ce nouveau projet. M. Ribard, M. Mestadier, et au premier rang M. Lainé, réunirent, cette fois, leurs efforts à ceux du garde des Sceaux et de M. Royer-Collard.

Le rapporteur du projet de loi, M. Savoye-Rollin, appartenait à la gauche ; il reconnaissait, ainsi qn'un autre de ses collègues, M. Ponsard, que les garanties, réclamées par le gouvernement, étaient nécessaires, et qu'elles conciliaient, avec les intérêts de la liberté, les exigences de la sûreté publique. Mais son opinion ne prévalut pas dans son parti, et ce fut des rangs de la gauche que s'élevèrent les attaques les plus vives contre le projet de loi. Les hommages qui, de ce côté, avaient été rendus, malgré bien des critiques, aux intentions du cabinet, se changèrent tout à coup en plaintes amères. M. Benjamin Constant, reprenant à la fin des débats les dispositions des lois nouvelles, ne voyait plus en elles qu'une censure de fait substituée à une censure de droit : « Nous touchons au terme de cette discussion, s'écriait-il, ceux qui ne voient dans la liberté de la presse que des dangers, doivent être contents. » M. Manuel, à son tour, renouvelait ces accusations et demandait que les articles relatifs au cautionnement n'eussent qu'un effet transitoire, prétendant qu'ils étaient contraires à la Charte.

De Serre fut affligé de ce langage, auquel il ne s'attendait pas. Quelques jours auparavant, il s'était publiquement félicité de voir l'esprit de parti banni d'une discussion dont on avait redouté les ardeurs, et l'accord des différentes opinions pour concilier la vérité des principes avec l'intérêt de la société. Et voici qu'un revirement soudain démentait ces heureux présages : « C'est avec peine, je l'avoue, dit-il, que je vois des membres, qui ont coopéré à ces lois et aux opinions desquels la Chambre a souvent déféré, chercher, pour ainsi dire, à flétrir ces lois dans l'opinion. » Puis, dans un

élan de légitime orgueil que salua l'assentiment de la majorité : « On veut vous faire envisager ces lois comme très-restrictives, sinon comme destructives de la liberté de la presse. J'ose dire au contraire qu'elles la fonderont, et qu'on serait bien embarrassé de soutenir une assertion contraire dans une discussion grave, méthodique et approfondie. »

L'amendement de M. Manuel fut rejeté à une immense majorité; il n'eut pour lui que huit à dix voix de l'extrême gauche. Au vote sur l'ensemble, le projet fut adopté par 153 suffrages contre 45.

Cette opposition de la dernière heure n'était de la part des orateurs de la gauche qu'une triste condescendance aux injonctions de leur parti. Les ennemis de la royauté s'irritaient et s'effrayaient de voir tomber un à un les prétextes de leur hostilité : c'étaient leurs propres députés, c'était la jeunesse dans laquelle ils cherchaient des adeptes, qui rendaient eux-mêmes hommage au gouvernement. M. Manuel avait loué la sagacité et la loyauté du garde des Sceaux. M. Benjamin Constant n'avait pu s'empêcher de reconnaître à la tribune que les attaques, dont les projets de loi avaient été l'objet, faisaient *sourire de pitié;* M. Bignon s'était écrié : « Si parmi les ministres, il se trouve un homme qui porte à cette tribune un beau caractère de loyauté et de droiture, de fermeté et de franchise, ne voyez-vous pas comme la nation entière répond à ses nobles accents ? » Et, en effet, pour donner une marque de cet enthousiasme qu'excitait alors la parole de de Serre et dont il jouissait en se flattant que la royauté en recueillerait le fruit, un contemporain raconte que les jeunes gens se pressaient aux abords de la Chambre pendant cette discussion des lois de la presse. Ce qu'ils cherchaient avant tout, c'était le ministre de la justice, c'était le grand orateur qui fondait dans son pays la liberté. Il leur suffisait de l'avoir aperçu, et l'on entendit un jour quelques-uns d'entre eux se dire les uns aux autres, après avoir vu passer de Serre qui se rendait à la séance : « Nous pouvons nous en aller ; nous avons vu le garde des Sceaux [1]. »

C'étaient ces succès mêmes qui alarmaient les adversaires déclarés des Bourbons ; leur effort s'exerça sur les orateurs du parti, et les derniers débats en révélèrent la puissance.

A peine votés par la Chambre des députés, les trois projets de loi avaient été successivement transmis par le gouvernement à la Chambre des pairs. Ils furent adoptés, sans modifications, après de courts débats. L'article 8 du premier projet relatif aux outrages à la morale publique et religieuse, l'article 20, du second projet qui admettait la preuve contre les fonctionnaires, rencontrèrent dans la

[1] M. Guizot, *du Gouvernement de la France,* 1820, p. 154.

haute assemblée, des résistances analogues à celles qu'ils avaient rencontrées dans la Chambre des députés. De Serre prit part à ces deux discussions. Repoussant un amendement de M. de Lally-Tolendal qui demandait que la preuve ne fut admise que « pour les faits postérieurs à la publication de la présente loi », il prononça ces belles paroles : « En vain s'efforcerait-on de réduire une nation entière au silence, de couvrir le passé d'un voile et de fermer d'un sceau inamovible le livre de l'histoire. Il n'est pas plus en notre pouvoir d'anéantir le passé que d'empêcher qu'il ne soit l'éternel entretien de la génération actuelle et des générations futures. On peut inviter à l'oubli ; on ne peut pas le commander. »

La dernière loi sur la presse fut promulguée le 9 juin. Mais, dès le 1er mai, la censure avait été levée et la liberté établie de fait. Les journaux se multiplièrent immédiatement ; aux recueils périodiques qui, à droite comme à gauche, représentaient l'opposition vint s'ajouter l'action redoutable et continue des feuilles quotidiennes ; d'un côté, *la Renommée*, *l'Indépendant*, *le Constitutionnel*, *le Censeur*, de l'autre, *le Drapeau blanc*, *la Gazette de France*, *la Quotidienne*, *le Journal des Débats*, récemment conquis à la droite. La liberté que le ministère venait d'assurer à ces journaux, ne fit que les déchaîner contre lui ; ce fut en redoublant leurs attaques, qu'ils prouvèrent leur esclavage.

La vérité est que cette législation de la presse, qu'on déclarait insuffisante ou despotique, était en avance sur le temps auquel elle s'appliquait. Elle est demeurée dans notre histoire politique comme un idéal, dont on tente de se rapprocher toutes les fois qu'on incline vers la liberté, mais que, dans l'ébranlement causé par nos révolutions successives, on n'ose jamais atteindre. Elle n'était pleinement réalisable qu'appuyée par des institutions stables, qui affermissent le sol sur lequel les libertés publiques allaient se mouvoir. C'est une des gloires de la Restauration que de pareilles lois aient pu être conçues sous son règne et qu'il n'ait jamais été donné à ses détracteurs, non-seulement de les étendre après les avoir trouvées insuffisantes, mais même de les appliquer dans leur intégrité.

V

La discussion sur la proposition du marquis Barthélemy n'avait donné la majorité au gouvernement qu'avec l'appui de l'extrême gauche. Le débat sur les lois de la presse signala l'irrémédiable opposition qui séparait des desseins de l'extrême gauche les vues des libéraux modérés ; ceux-ci poursuivaient des réformes quand celle-là

rêvait des révolutions. La conclusion qu'on en devait tirer, c'était le danger de subordonner la formation de la majorité au rapprochement de deux opinions aussi dissemblables, et la nécessité de chercher cette majorité dans l'union des libéraux modérés avec les modérés du centre droit et de la droite.

Une autre discussion vint rendre cette nécessité plus évidente et provoquer dans le cabinet des réflexions qui devaient insensiblement modifier sa ligne politique.

Ce fut le débat sur le rappel des bannis. On sait que la loi du 12 janvier 1816 avait temporairement exilé, suivant les termes d'une ordonnance antérieure, trente-huit personnes signalées par leur participation au gouvernement des Cent-Jours, et prononcé en outre le bannissement contre les régicides, qui avaient accepté des fonctions de ce gouvernement ou signé l'Acte additionnel.

Ces rigueurs étaient chaque jour adoucies par la clémence royale. Les exilés revenaient peu à peu. Louis XVIII avait été contraire au bannissement des régicides ; la disposition une fois obtenue par l'indomptable insistance de la Chambre de 1815, il ne jugeait ni digne ni politique de la lever par une amnistie. Mais il se prêtait à en restreindre les effets par des mesures successives, et déjà cinquante-six des régicides avaient été autorisés à rentrer en France, lorsque parut le ministère du 29 décembre.

L'adhésion des nouveaux ministres, nul ne l'ignorait, était acquise d'avance à cette politique de miséricorde.

Cela ne suffisait point à la faction révolutionnaire. Elle préférait aux satisfactions effectives des manifestations retentissantes, et tenait moins au rappel des individus qu'à la réhabilitation des actes. Les grâces se multipliaient sous la main royale. Le ministère travaillait avec un zèle évident à doter la France de la liberté. Ce fut le moment que choisit la faction pour soulever dans tout le pays un mouvement d'opinion qui arrachât au roi par une mesure générale le rappel des bannis.

Des pétitions conçues dans des termes presque identiques, furent envoyées à la Chambre des députés. Elles suscitèrent aussitôt une explosion de colères dans le camp royaliste. La presse, à peine affranchie, se trouvait ramenée aux violences des plus sinistres jours.

La question était posée devant la Chambre. On ne pouvait échapper à un débat public. Les chefs de l'opposition en étaient aussi embarrassés que le gouvernement; ils auraient voulu éviter à la fois une discussion et un désaveu. Ils promirent au ministère de garder le silence, si le ministère admettait le renvoi des pétitions au président du conseil. L'offre avait été faite à M. Decazes. Il agréait l'arrange-

ment, désireux avant tout, d'empêcher un éclat; il s'efforçait d'y rallier ses collègues, et peut-être, malgré les répugnances du monarque, y aurait-il amené Louis XVIII, s'il ne s'était trouvé en face du sentiment de la famille royale, réunie tout entière, y compris le duc d'Angoulême, d'ordinaire si modéré et si déférent pour les volontés de son oncle, dans l'expression d'une même douleur. L'émotion du roi ne résista pas à ce spectacle; il écarta le renvoi, et se prononça pour que les pétitions fussent rejetées par l'ordre du jour.

Telle avait été, dès le principe, l'opinion de de Serre. Jamais il n'avait admis l'idée du renvoi. Non pas, comme on l'a insinué, qu'il eut à cœur d'effacer l'impression produite sur les royalistes par sa phrase sur la Convention; explication parfaitement inutile pour motiver une attitude qui ne faisait que traduire ses dispositions habituelles. Entre l'esprit révolutionnaire et la liberté, il n'y avait, pour de Serre, rien de commun : autant il aimait l'une, autant il détestait l'autre. Beaucoup plus hardi qu'aucun de ses collègues dans le développement des libertés publiques, il était moins résigné qu'aucun d'eux aux ménagements envers la révolution. L'honneur de la couronne lui était sacré. Tout ce qu'il avait dans le cœur de respect, d'attendrissement et de dévouement, s'attachait à la personne du roi, aux infortunes de la duchesse d'Angoulême, aux destinées de cette auguste famille, inséparables, à ses yeux, des destinées de la France, et son âme s'indignait de toute entreprise dirigée entre elle Aussi loin de redouter, comme M. Decazes et le général Dessole, un éclat, il le réclamait; il voulait mettre en pleine lumière l'opposition de la liberté et de la révolution, comme il avait, en d'autres temps, dégagé la cause royale des excès qui se couvraient de son nom.

La Commission, nommée pour examiner les pétitions, avait partagé les incertitudes du gouvernement. Elle avait désigné d'abord pour rapporteur M. Caumartin, croyant le gouvernement favorable au renvoi. Dès qu'elle le sut décidé pour l'ordre du jour, elle dessaisit M. Caumartin et chargea M. de Cotton d'appuyer le vœu du cabinet.

M. de Cotton déposa son rapport dans la séance du 17 mai. Il repoussa les conclusions des pétitionnaires au nom de la dignité royale; s'élevant contre l'abus du droit de pétition, il signala cette prétention excessive de porter dans les débats publics, sur l'initiative de simples particuliers, des questions d'intérêt général, dont les députés eux-mêmes ne pouvaient saisir la Chambre qu'en comité secret.

M. Caumartin combattit l'ordre du jour avec une habile modération de langage. Il s'arma des grâces déjà accordées, du concours qu'elles avaient obtenu du ministère, pour montrer dans les péti-

tions un acte de respectueuse confiance envers la couronne, et demanda qu'à ce titre elles fussent renvoyées au gouvernement.

La Chambre, d'abord agitée et tumultueuse, les tribunes, garnies d'un public nombreux, étaient attentives. Les membres qui, des deux côtés de l'Assemblée, avait réclamé la parole avant le discours de M. Caumartin, demeuraient immobiles. On se demandait de toutes parts, quel orateur allait intervenir, lorsqu'on vit le garde des Sceaux paraître à la tribune.

En quelques mots, il rendit aux pétitions leur caractère et découvrit leur véritable portée. Nées d'un mot d'ordre, comme le prouvait l'identité de leur conclusion, ces pétitions ne s'appliquaient pas seulement aux exilés temporaires; elles s'étendaient sans distinction à tous les bannis, aux régicides, et, ajouta l'orateur, devant la Chambre qui fut étonnée de la conséquence, comme si elle n'y avait pas réfléchi, à la famille de Bonaparte elle-même.

Cela dit, de Serre n'entendait pas limiter le droit de pétition; il combattait, au contraire, les restrictions posées par les rapporteurs et admettait l'exercice de ce droit pour tous les actes qui rentraient dans les attributions des Chambres. Puis, au moment d'engager la lutte contre les factions, il commençait par leur arracher les principes et les idées de 89 pour les restituer à la royauté :

Obtenir pour tous les Français le même droit et une égale justice; fonder nos libertés politiques, assurer nos libertés civiles, tels furent, en 1789, les vœux de tous les Français amis de leur pays, ces vœux que la Charte seule devait accomplir.

Mais du moment que la Révolution s'attaqua à la royauté elle-même, la Révolution marcha contre le vœu national le plus prononcé; elle devint alors criminelle; elle fut désavouée par la France tout entière.

L'adhésion de la Chambre accueillit ces paroles. L'orateur, avec une nouvelle insistance, montra le sort de la liberté lié à celui de la monarchie.

De trop longs et de trop grands malheurs nous apprirent qu'en France la liberté publique était inséparable de la royauté; que la royauté seule pouvait sauver la patrie, et enfin le premier jour auquel nous pûmes espérer la paix, la liberté et le bonheur, fut le jour de la Restauration.

Les bienfaits de la monarchie ainsi constatés au bruit des applaudissements de l'Assemblée, de Serre n'en est que plus fort pour faire ressortir les conséquences des entreprises dirigées contre elle.

Au moment de cette Restauration, on crut pouvoir jeter un voile absolu sur le passé; mais lorsque la déplorable journée du 20 mars eut apparu au milieu de la consternation profonde de tous les bons citoyens et de la joie d'un petit nombre de perturbateurs; lorsque des confins de l'Asie aux rives de l'Océan, l'Europe se fut ébranlée, que la France se vit envahie par un million de soldats étrangers, lorsqu'elle eut été dépouillée de sa fortune, de ses monuments, que son territoire eut été démembré, chacun sentit que le premier besoin de l'Etat était de défendre la royauté par des mesures sévères et capables de prévenir des calamités nouvelles.

Alors furent désignés, parmi les complices de l'usurpation, ceux qui devaient être traduits devant les tribunaux et ceux qui devaient être éloignés temporairement. Alors aussi fut mis en question le sort des régicides qui, tout couverts de l'oubli de la première Restauration, avaient embrassé contre elle la cause du gouvernement des Cent-Jours. Le roi avait été d'avis de maintenir l'amnistie sur leur tête, et des hommes, dévoués à la dynastie autant qu'à la Charte, avaient énergiquement soutenu le monarque dans ses généreux desseins. Mais le vœu des Chambres l'avait emporté; les régicides avaient été bannis. L'arrêt prononcé devenait irrévocable.

L'extrême magnanimité du roi, disait le garde des Sceaux, avait pu défendre les votants; mais la loi une fois rendue, on a dû reconnaître qu'il était impossible, sans violer le sentiment moral le plus puissant, sans compromettre aux yeux de la France et de l'Europe entière la dignité royale et avec elle la dignité de la nation qui en est inséparable, qu'il était, disons-nous, impossible de jamais demander au roi un acte solennel qui rendît la patrie aux assassins de son frère, de son prédécesseur, aux assassins du juste couronné.

L'orateur s'arrêta, interrompu par sa propre émotion et par celle de la Chambre.

Voilà des vérités, reprend-il au milieu d'un silence sous lequel vibrent en quelque sorte les passions profondément remuées de cet auditoire, voilà des vérités, Messieurs, qui devinrent évidentes pour tous les Français, qui furent entendues dans les cités, qui se répandirent dans les campagnes, et pénétrèrent jusque dans les chaumières; tous ont compris, et grâce au ciel, comprendront tous les jours davantage qu'il n'y a de salut, qu'il n'y a de garantie et de liberté en France que dans le règne des Bourbons; tous comprennent bien qu'autant la Charte est devenue l'appui du trône, qu'autant la Charte est nécessaire au maintien de la dynastie légitime, autant la dynastie légitime est

nécessaire à l'affermissement et à la durée de la Charte. De si grands motifs ne sauraient être affaiblis par le sentiment de commisération bien naturel à des Français pour des Français malheureux, et ce sentiment lui-même, il serait du devoir le plus sacré de la Chambre de le repousser, si les fondements du trône et de l'ordre social devaient en être ébranlés.

Alors était posée la distinction entre les individus frappés par la loi de 1816. Dans une catégorie irrévocable étaient placés la famille de Bonaparte et les « votants, » bien qu'à l'égard de ces derniers, la clémence royale eût déjà, par des sursis ou des mesures exceptionnelles, multiplié les adoucissements. Quant à ceux qui n'étaient bannis que temporairement, les actes du roi dans le passé répondaient de ses intentions pour l'avenir, et ce serait les mettre en doute que de vouloir en précipiter l'effet par une intervention contraire aux sentiments de fidélité et de loyauté de la Chambre. Le ministre rappelait d'ailleurs qu'un des bannis avait récemment réclamé le droit de rentrer en France, dans une lettre où il osait faire l'apologie du 20 mars, et il en tirait cet avertissement que le rappel ne serait accordé qu'à ceux qui feraient franchement acte de fidélité au roi et de soumission à son gouvernement.

Ainsi, Messieurs, concluait de Serre, à l'égard des régicides, *jamais*, sauf, comme je l'ai dit, les tolérances accordées par la clémence du roi à l'âge et aux infirmités. A l'égard des individus temporairement exilés, confiance entière dans la justice et la bonté du roi. Tels sont, j'ose l'affirmer, les sentiments de la Chambre; tels sont les motifs pour lesquels je demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour fut voté sur ces paroles à une immense majorité. Vingt membres environ, sur les bancs extrêmes de la gauche, se levèrent à la contre-épreuve.

La séparation était faite entre de Serre et l'extrême gauche, ou plutôt elle était déclarée. Car, en aucun temps, il n'y avait eu d'accord. Ce terrible *jamais*, que de Serre venait de faire entendre contre les régicides, il l'avait déjà prononcé dans son cœur contre les ultra-libéraux, et c'était avec raison, qu'il répondait plus tard, en 1821, aux imputations de l'extrême droite. « A une époque, sans doute, j'ai été en alliance avec l'opposition, mais jamais avec l'extrême gauche. Jamais. »

Tout en blâmant l'extrême gauche, les libéraux n'entendaient pas rompre avec elle; l'attitude de de Serre les mécontenta d'autant plus qu'elle rendait plus évidente l'impossibilité de cette alliance. Les feuilles du parti lui adressèrent les plus violents reproches; parce

qu'il avait condamné les régicides, elles oubliaient tout ce qu'il avait fait pour la liberté, tandis que les journaux de la droite, profitant de ses services, sans vouloir les reconnaître, s'efforçaient d'en avilir le caractère, et ne montraient dans la noble inspiration du ministre qu'une obéissance forcée aux ordres du roi. « Le roi a parlé, disait *le Conservateur*, le ministre a obéi. La monarchie a gagné la bataille contre la triple alliance du régicide, de la révolution et du système ministériel coalisés. »

Les deux partis dénaturaient à dessein la pensée du garde des Sceaux ; ils le représentaient, les libéraux pour le blâmer, les royalistes pour le compromettre, comme ayant changé de politique. Il n'en était rien. De Serre, on ne saurait assez le dire, demeurait libéral en combattant les révolutionnaires, comme il était resté royaliste en résistant aux prétentions de l'extrême droite. Il avait repoussé, il déclarait repousser à jamais toute mise en demeure adressée à la royauté pour lui imposer des réparations indignes d'elle. Il n'avait pas manqué de rappeler, en laissant entrevoir qu'ils se renouvelleraient dans l'avenir, les adoucissements nés de la miséricorde spontanée du roi. Les actes confirmèrent ces paroles, que l'un et l'autre parti affectaient également de n'avoir pas entendues ; quelques jours après le vote, des sursis indéfinis étaient accordés à quatre régicides, et cinq exilés, parmi lesquels le maréchal Soult et le général Piré, étaient autorisés à rentrer en France.

La discussion des lois de finances suivit le débat sur le rappel des bannis, et se ressentit, comme on va le voir, des luttes qu'il avait soulevées.

Charles de Lacombe.

La suite prochainement.

LES ÉCOLES CHRÉTIENNES

DEVANT L'INTOLÉRANCE LAÏQUE

I

Si les Français étaient encore sensibles au ridicule, ils riraient de l'abus que font les radicaux d'une expression autrefois théologique et cléricale — le mot *laïque.* — Administration laïque, école laïque, où l'on enseigne une orthographe laïque, une arithmétique laïque, un dessin laïque : ces phrases remplissent les rapports des conseillers municipaux de nos grandes villes; elles s'étalent sur les affiches écarlates des candidats; elles résonnent dans les clubs, et même à la Chambre. — Le mot laïque était employé autrefois par les ecclésiastiques, pour désigner ce qui n'appartenait pas à leur ordre; à peu près comme le mot *séculier* était employé par les moines. — Ces deux mots ont eu une fortune bien différente. — Le mot séculier n'est prononcé que par les bouches les plus orthodoxes. — Le mot laïque fait le fonds des harangues de nos plus puissants démagogues.

Que veulent-ils dire? Une école laïque, est-elle tout simplement celle qui n'est pas tenue par un maître ayant fait profession de la vie religieuse. Assurément non. Il ne suffit pas de n'avoir pas prononcé de vœux : il faut encore haïr ceux qui les prononcent. Il ne suffit pas de ne point porter la soutane; il faut encore la détester. Le laïque d'autrefois, n'entrait point au chœur de l'église, mais se tenait respectueusement dans la nef. Celui d'aujourd'hui hausse les épaules devant les processions, et suit dévotement l'enterrement civil. Il est tout à fait inutile de lui réserver son banc dans la nef de l'église. « Nous ne pouvons pas, dit un conseiller municipal de Paris, recommander au respect de la population l'homme qui porte le froc[1]. » Cet homme est tout au contraire recommandé à la haine et au mépris; il est poursuivi d'injures; s'il prie, on le tourne en dérision; s'il enseigne les enfants ou soigne les malades, on nie ses services et on lui refuse le pain qu'il gagne.

[1] Hovelacque.

« La Commission sait très-bien, dit M. Sigismond Lacroix [1], que ce chiffre est insuffisant pour leur permettre de vivre...... » Ils seront des mendiants en attendant qu'ils soient des otages. Attaquer, injurier, calomnier, affamer enfin les communautés religieuses cette entreprise est si chère qu'on lui sacrifie tous les soucis les plus puissants. « Si M. le Préfet, dit encore M. Sigismond Lacroix, s'obstine à ne pas approuver la délibération qui réduit le traitement des Frères et des Sœurs au minimum, *aucun crédit ne sera inscrit au budget pour le traitement des instituteurs et du même coup l'enseignement primaire communal se trouvera supprimé à Paris.* » Pour réduire à la misère une classe d'instituteurs, d'ailleurs irréprochables, les autres sont abandonnés; pour ôter cent francs par an aux Frères de la doctrine chrétienne, on fermera les écoles, on chassera s'il le faut, les écoliers. L'instruction est, en principe obligatoire; mais elle sera supprimée si les Frères la donnent. Voilà les sentiments d'un vrai laïque, dans toute leur générosité et leur tolérance.

Il n'y a ici aucune exagération. Faut-il fournir d'autres preuves? Ecoutons M. Hovelacque. Peut-être mes lecteurs ne le connaîtront pas. Ayant à le citer plusieurs fois, je dois le présenter au public: C'est un anthropologiste, moins célèbre que Darwin, mais plus ferme encore dans ses vues. Il représente au Conseil municipal le quartier de la rue Oudinot, le quartier même de la maison-mère des Frères des écoles chrétiennes. Il les jugerait mieux, si, en bon voisin, il leur avait fait une simple visite. « Il est bon, dit cet homme politique, que le conseil nouveau affirme sa ferme volonté de faire régner la laïcité et rien que la laïcité dans les écoles communales. »

Qu'est-ce donc que cette laïcité? La voici définie et expliquée avec le soin le plus minutieux, et les plus élégantes expressions :

« Nous devons espérer qu'une Chambre des députés nominalement républicaine osera donner bientôt un témoignage effectif de ses convictions en excluant de l'enseignement public *toute espèce d'instruction religieuse.* »

« On nous dira que la loi étant donnée, qui rend actuellement cette instruction obligatoire, peu doit nous importer que l'enseignement du Catéchisme et de l'Histoire Biblique soit donné par un laïque ou par un congréganiste. Cela au contraire nous importe grandement et voici l'un de nos plus sérieux griefs contre les congréganistes. Nous subissons une loi déplorable, une loi contre laquelle nous ne cessons de protester : mais il est clair qu'un laïque peut ne s'y conformer que d'une façon stricte, tandis que tout con-

[1] Conseil municipal. Séance du 24 décembre 1878.

gréganiste l'amplifie et la commente à plaisir. Un instituteur laïque peut procéder sans commentaires à la récitation du Catéchisme. Le congréganiste est tenu au contraire, par le fait même de sa profession, à interpréter, à développer, à exalter ces recueils mythologiques, démoralisants et abêtissants. »

Ainsi donc l'instituteur laïque enseignera les fondements de la religion parce que la loi l'exige; mais il donnera cet enseignement aussi incomplet, aussi mauvais qu'il le pourra, en attendant une loi meilleure qui le dispense de cette corvée. Au besoin, il avertira ses élèves, en descendant des hauteurs de la grammaire, en quittant les sublimités des quatre règles arithmétiques ou du système métrique, il les préviendra qu'on va se mettre au recueil mythologique abêtissant.

Je ne m'arrête pas à l'étrangeté de ces termes, et à la présomption monstrueuse qu'ils supposent. En vérité ce recueil des enseignements que l'humanité vénère depuis deux mille ans; ce catéchisme tiré des Pensées de saint Augustin et de saint Thomas, et des écrits de Bossuet : ce manuel admirable de philosophie et de morale, que les plus humbles esprits comprennent, et devant lequel Pascal et Leibnitz se sont inclinés; ce livre unique, à la fois si simple et si grand, est-il tout à coup devenu propre à faire des imbéciles? Que penserait de nous M. Hovelacque, si nous allions nous écrier que l'anthropologie est abêtissante? N'aurions-nous pas ce droit? Ne serions-nous pas autorisés par de frappants exemples? Et nos blasphèmes, adressés à la science, seraient-ils plus insensés que les blasphèmes entassés contre une religion que les savants les plus illustres ont pratiquée, et que les savants, dignes de ce nom, ont toujours au moins entourée de leur respect?

L'esprit *laïque* va plus loin. Si toute idée religieuse est retirée aux enfants des écoles, on peut du moins conserver pour eux quelque espérance. Il est vraisemblable que, livrés sans frein aux mauvais penchants et aux fâcheux exemples, ils traverseront de mauvais jours. Il est très-probable, il est certain que le désolant scepticisme où on les jette fatalement, les conduira à la débauche et à la misère. Ils n'ont pas le remède de la recherche curieuse et de l'ardent travail scientifique ; remède d'exception, rare privilège réservé à quelques intelligences d'élite. Le matérialisme, qui est pour quelques lettrés et quelques savants un amusant et curieux paradoxe, revêtira chez eux ses formes les plus grossières. Au lieu d'étonner les hôtes d'un salon et de faire pousser des cris d'indignation aux dames; au lieu de séduire les étudiants avides de plaisir et de leur faciliter la tâche de manger à Paris les économies de leur père et de le traiter d'arriéré et d'ignorant quand ils le retrouveront se privant de tout pour payer leurs dettes, et allant le dimanche à la messe; au lieu

de s'étaler comme un scandale aimable, et de séduire, par l'étrangeté, des esprits délicats et blasés, le matérialisme saisira les hommes du peuple dans leurs passions, dans leur honneur, dans leur vie. C'est là le véritable *Assommoir*. Honnêteté, sobriété, travail assidu, amour de leurs enfants, respect de leurs femmes, ils perdront ces vertus rétrogrades. L'homme machine a besoin de beaucoup de combustible et ne s'inquiète pas du prix : le cabaret est le magasin où il s'emplit; le mauvais lieu est le foyer où il se consume. Toute prévision, toute espérance, toute joie supérieure est refusée à qui vient du néant, et y retourne. Le corps seul existe; sa jouissance est la seule vraie; il la faut immédiate, complète, ignoble, et malheur à qui s'étale trop au large devant l'auge commune où l'égalité a marqué à chacun sa place. Au nom de la Commune on le fera disparaître.

C'est ainsi que le matérialisme, amusement du philosophe raffiné, pousse l'ouvrier des villes à tous les excès. Mais enfin si les enfants seuls étaient victimes de cette déplorable erreur, peut-être un jour, blessés, malades, épuisés, maudissant ceux qui ne les ont pas instruits, on les verrait revenir à la nature et au sens commun. Aussi n'est-ce pas aux seuls enfants que le matérialisme s'attaque, il veille au chevet des mourants.

Le 24 décembre 1878, M. Ulysse Parent dénonce au Conseil municipal le *fâcheux esprit* qui préside au choix des livres admis dans les bibliothèques des hôpitaux. On y a trouvé *les Annales de la Propagation de la Foi* et *la Vie des Saints*. M. le Directeur s'excuse comme il peut. M. Parent reprend la parole et insiste « sur les inconvénients qu'il y a à laisser pénétrer dans les établissements hospitaliers des livres dangereux pour l'esprit des malades. »

Si M. Ulysse Parent était à l'hôpital, malade, abandonné, entouré de mourants, il demanderait sans doute un volume d'Auguste Comte ou bien « Force et matière » de Büchner pour remonter son courage, et réconforter son âme. Il en serait libre, et de telles œuvres ne contiendraient rien de dangereux pour son esprit. Au nom de la même liberté, il devrait reconnaître à son voisin le droit de lire *la Vie des Saints*. Mais il n'aura point à faire cette triste expérience. Chamfort raconte qu'un grand seigneur ruiné, ayant épousé une riche roturière, se plaignait impoliment, devant sa femme, de ne pouvoir faire entrer sa fille dans un chapitre : son mariage lui en avait fermé les portes. « Il vous a fermé aussi, repartit la dame, les portes de l'hôpital. » Les mariages avec la démagogie ont de nos jours le même résultat. Ils ne conduisent pas toujours leurs adeptes à la gloire : mais, de notre temps, ils les écartent décidément du chemin de la misère.

M. Hovelacque, déjà nommé, s'écriait, en plein conseil, qu'il n'a-

vait pas besoin de démontrer l'immoralité des vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

Nous ne reconnaissons pas l'immoralité de ces vœux ; mais nous avouons qu'ils ne sont plus de saison. L'austérité républicaine revêt des formes toutes différentes de celles qu'exige le vœu de chasteté. L'obéissance étonne nos autocrates absolus et intolérants : mais qu'ils se rassurent ; vis-à-vis d'eux on saura rester indépendants. Enfin le vœu de pauvreté n'est pour rien dans les soubresauts du 5 pour 100 et les manœuvres des jurys d'expropriation.

Non, les élus du suffrage universel ne connaîtront pas l'hôpital ; mais leurs pauvres électeurs le connaîtront. Ils y trouveront toutes les merveilles de la science moderne, qui ne les empêcheront pas de mourir ; et pas un mot d'amitié ou d'espoir pour les consoler. L'école laïque prépare une triste existence. L'hôpital laïque réserve une triste fin.

II

Voici donc la laïcité définie. Son véritable nom c'est l'impiété. Il importait, ce me semble, de prouver cette définition. Au temps où nous vivons tant d'idées s'échangent, tant de paroles se prononcent, tant de promesses s'oublient, tant d'erreurs se commettent, que le sens des mots parait s'user, s'anéantir comme l'effigie des monnaies. L'innocent mot laïque vient d'être mis à neuf ; mais il est complétement défiguré.

Nous avons exposé la demande du Conseil municipal. Passons à la réponse de M. le Ministre ; car, à l'heure qu'il est, le Conseil a voté l'expulsion des maîtres congréganistes, le Ministre l'a promise, et le Préfet a affirmé qu'il n'aurait aucune peine à servir à la fois deux maîtres qui sont si bien d'accord.

Le 28 février dernier, M. Hérold lisait au Conseil municipal la lettre suivante, qui est signée du Ministre de l'instruction publique.

Paris, le 27 février 1879.

Monsieur le Préfet,

Le Conseil municipal de Paris a émis, au cours de sa session ordinaire, dans les séances des 5 et 14 décembre 1878, un double vœu tendant à la substitution d'instituteurs et d'institutrices laïques aux instituteurs et institutrices congréganistes dans la direction de toutes les écoles et salles d'asile de la ville de Paris. La délibération du 5 décembre ne contient qu'un simple vœu. Celle du 14 décembre y ajoute une invitation en forme impérative, à l'adresse du Préfet de la Seine, d'avoir à procéder sans délai et sans attendre le cas de vacance, à la nomination d'instituteurs et d'institutrices laïques, le vœu du Conseil

municipal étant considéré par la majorité qui l'a adopté comme une règle obligatoire pour le Préfet.

En présence de ce double vote, votre prédécesseur a déclaré qu'agissant, en ce qui concerne la nomination des instituteurs, sous l'autorité du Ministre de l'instruction publique, il jugeait nécessaire, dans une question si grave, de lui en référer et qu'il attendrait ses instructions.

C'est dans cet état que j'ai trouvé l'affaire en prenant possession du ministère de l'instruction publique.

Les vœux du Conseil municipal de Paris soulèvent une double question : une question de droit et une question de conduite.

La question de droit a été résumée avec une rare précision dans une circulaire de mon honorable prédécesseur, qui a reconnu : 1° Que, toutes les fois qu'une vacance se produit dans la direction d'une école publique, il est du devoir du Préfet de mettre le Conseil municipal en demeure de donner son avis sur la catégorie à laquelle le nouveau titulaire appartiendra ; 2° qu'en dehors des cas de vacance, le conseil municipal peut toujours, en session régulière, exprimer un vœu sur la direction des écoles ; 3° que les vœux exprimés, dans l'un ou l'autre cas, n'engagent nullement la liberté du Préfet, qui a le droit et le devoir de choisir les instituteurs dans la catégorie qui lui paraîtra répondre le mieux aux intérêts scolaires et au vœu de la majorité de la population.

Ces solutions sont rigoureusement conformes aux textes de la loi ; il en résulte qu'il y a dans cette matière des vœux à émettre, jamais d'injonctions, et que, si le droit d'avis est reconnu pour les conseils municipaux, c'est à l'Etat seul, par l'organe du Préfet, qu'appartient la décision.

Si la question juridique est simple, monsieur le Préfet, la question de conduite est beaucoup plus complexe. Lorsqu'elle se pose, comme dans le cas présent, à propos de 140 établissements comptant 858 maîtres et une population scolaire de 49,000 enfants, elle s'élève réellement à la hauteur d'une question de gouvernement.

Le premier point à considérer, sans aucun doute, c'est l'opinion de la majorité des habitants. Il est toujours délicat, sous un régime essentiellement représentatif, de la chercher ailleurs que dans celles de la majorité de leurs élus. On a néanmoins organisé, sous forme d'enquête, dans un grand nombre de communes, la consultation directe des pères de familles. Cette procédure ne me paraît pour Paris ni praticable ni nécessaire.

Mais, à côté de la majorité, le gouvernement a le devoir de se préoccuper des deux grands intérêts confiés à sa garde : l'intérêt des études et l'intérêt de la paix publique. L'intérêt des études exige que toute transformation dans le personnel des écoles s'opère sans mettre en péril ni la suite ni le niveau d'enseignement. La substitution d'une

catégorie d'instituteurs à l'autre doit avoir sa règle et sa mesure dans l'effectif du personnel disponible. Il faut d'abord que l'instruction des enfants soit assurée, et vous n'oublierez pas, monsieur le Préfet, qu'ici, comme en toutes choses, on ne supprime que ce qu'on remplace.

Il ne suffit pas, pour maintenir la paix publique, que le bon ordre de nos rues soit garanti; la question des écoles touche aux susceptibilités les plus intimes, les plus respectables de l'esprit public. Tout ce qui donnerait au changement des maîtres le caractère d'une révolution violente, d'une mesure excessive et précipitée, ou l'apparence d'une persécution, compromettrait la réforme elle-même.

Il faut tenir compte des habitudes anciennes, observer les transitions nécessaires, ménager les consciences promptes à s'alarmer. On a dit avec raison, dans la discussion du vœu dont il s'agit, que l'opinion pour les maîtres laïques n'est pas une atteinte à la liberté, puisque le droit d'ouvrir des écoles libres reste entier et incontesté. Si cette liberté était menacée, elle nous trouverait au premier rang de ses défenseurs. Le gouvernement compte sur vous, monsieur le Préfet, pour apporter dans l'exécution des mesures dont vous avez la responsabilité exclusive, cet esprit de sagesse, de modération, d'apaisement qui est la règle de notre politique et le premier besoin du pays.

Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
Signé : JULES FERRY.

La conséquence de cette lettre, c'est que les Frères sont condamnés; mais qu'ils ne seront pas exécutés tout de suite. Cette décision est en tout point conforme aux habitudes du véritable opportunisme.

Si les engagements pris à la réunion publique étaient tenus dès l'entrée au ministère, la destruction de l'instruction religieuse irait plus vite. Elle faisait partie des fameuses *destructions nécessaires* que M. Ferry ne saurait avoir oubliées; car le temps de ses débuts politiques, le temps où il promettait ces destructions n'est pas encore bien ancien. C'était deux ans avant la Commune, et le candidat qui est devenu ministre, avait besoin de l'appui des hommes auquel son gouvernement marchande aujourd'hui le pardon. Il savait obtenir cet appui. Mon nom lui prouverait, si ces lignes lui tombaient sous les yeux, combien tous ces souvenirs doivent m'être présents. J'étais bien jeune alors; mais pas assez pour oublier les péripéties d'une telle lutte ou pour envier une telle victoire.

M. Ferry est entré depuis dans les rangs de l'opportunisme triomphant. Aussi demande-t-il du temps, des précautions et de la douceur. Ce parti qui nous gouverne devrait avoir pour devise la phrase

que répétait un ministre de l'ancien régime à des solliciteurs sans doute plus aimables que M. Engelhard : « Si c'est possible c'est fait ; si c'est impossible, cela se fera. » Les hommes ne changent guère. Plus tard le mot *impossible* a cessé d'être français. Il serait bien à souhaiter qu'il le redevînt. Les impossibilités que l'honneur, le bon sens, le respect du droit accumulent devant les pas de certains hommes d'Etat, n'existent pas pour l'opportuniste. Il promet tout, avec le temps. Quelquefois il est embarrassé comme un débiteur que ses créanciers poursuivent. Mais il se tire de tout mauvais pas par de nouvelles promesses. « Il faut, dit *le Temps*, tenir compte à la fois, de la légalité, du droit de la conscience religieuse, de la liberté, des intérêts de l'enseignement, et *plus encore peut-être* des possibilités. » *Plus encore peut-être* est admirable ! Tout le reste sera foulé aux pieds, si faire se peut. Tout projet peut se produire s'il est exécutable ; et comme les plus mauvais projets ne sont pas les plus difficiles, l'opportunisme abonde d'idées. Dans la lettre qui nous occupe, M. Ferry se contente d'appeler l'attention du Préfet sur les difficultés d'exécution qu'il va rencontrer. Les droits acquis, les services passés, l'opinion d'une minorité considérable ne défendront pas les Frères. Est-il, oui ou non, facile de mettre les Frères à la porte ! Toute la question est là.

La lettre de M. Ferry se résume en trois mots : 1° La question légale est tranchée ; c'est M. Bardoux qui l'a dit. 2° Le conseil municipal ayant voté l'expulsion, les pères de famille doivent en être contents. 3° La besogne n'est pas facile : que M. le Préfet s'en tire.

La question légale est tranchée !

Nous nous permettrons de ne pas en être convaincu. Chacun connaît ce point de droit ; tous les journaux l'ont développé. D'après la loi de 1850, modifiée par le décret de 1852, les conseils municipaux ont le droit d'émettre un vœu relativement à la direction des écoles communales s'il y a vacance d'emploi, et de demander qu'elles soient remises à des instituteurs congréganistes ou laïques. Le Préfet reçoit ce vœu, qui n'est jamais obligatoire, et procède à la nomination, après avoir pris l'avis du conseil académique.

Ces vœux municipaux ont été formulés dans un grand nombre de localités contre les écoles congréganistes. Il est curieux de voir dans quels termes. L'injustice criante est partout la même. Aucune délibération ne relève un grief sérieux. Généralement on trouve l'enseignement religieux incompatible avec les institutions républicaines. Les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté sont déclarés contraires aux immortels principes. Quelquefois les Frères sont accusés de faire une concurrence déloyale aux institutions municipales. A Brioude ils ont fait recevoir un bachelier ! Phénomène

inouï dans le collège de la ville. « Il faut lutter, dit la délibération du conseil, contre les influences et le mauvais vouloir du cléricalisme qui emploie tous les moyens pour empêcher les familles de mettre *ses* enfants au collège de Brioude. »

Le citoyen qui a rédigé ce factum ne sera jamais soupçonné d'être un élève des Frères. A Saint-Omer, le radicalisme n'est ni plus logique, ni plus instruit. Les Frères ont une école de dessin. L'école municipale qui n'a produit encore ni un Raphaël, ni même un prix de Rome, est peu fréquentée. La Commission des beaux-arts s'écrie par la bouche de son rapporteur. « Nous opposer à cet enseignement nous était impossible si leur école libre *a été* régulièrement ouverte; et cependant son maintien devait nécessairement entraîner la disparition de notre école des beaux-arts; il était de toute nécessité d'empêcher qu'il en *soit* ainsi. Pour y *mettre* un terme nous pensons qu'il y a lieu de *mettre* les Frères en demeure d'opter entre leur titre d'instituteurs communaux et leur école de dessin, etc. » En français : « Ou vous fermerez votre école de dessin régulièrement ouverte, ou vous serez tout à fait chassés. » La Commission des beaux-arts néglige, comme on voit, l'art de la grammaire. A Lambezellec, le conseil municipal, secondé du Préfet, a été plus violent. Les Frères avec leur digne supérieur, le Frère Camérin, ont été du jour au lendemain littéralement mis à la porte. Ils étaient propriétaires de livres, de mobilier scolaire ; bien plus ils avaient construit à leurs frais une chapelle et des dortoirs; un *référé* de M. le président du tribunal de Brest, notifié par huissier à M. le sous-préfet, établissait leur droit de rester chez eux jusqu'à la liquidation des droits de propriété entre eux et la commune. Ils n'en furent pas moins jetés dans la rue et auraient couché dehors sans la charité de quelques habitants. — A Lyon le vœu d'expulsion n'ayant pas été immédiatement accueilli, on a essayé de faire fuir les écoliers en refusant de payer le charbon pour chauffer les écoles. A Paris, on a entrepris d'affamer les maîtres en les réduisant à un traitement dérisoire.

Nous n'étonnerons personne en disant que toutes ces délibérations, quelquefois burlesques et toujours odieuses, ont généralement obtenu la faveur du gouvernement. Au mois de janvier, vingt-sept préfets avaient donné leur assentiment à l'expulsion des Frères des écoles chrétiennes. Il faut y joindre aujourd'hui le Préfet de la Seine autorisé par M. le Ministre de l'instruction publique.

Le gouvernement pouvait-il ne tenir aucun compte des vœux municipaux? Nous sommes loin de le prétendre. Il est tout naturel que le conseil de la commune soit consulté sur le choix d'un fonctionnaire rémunéré par la caisse communale. Mais la

loi donne-t-elle toujours à ces vœux une égale valeur? Et le gouvernement perd-il toute liberté d'action? C'est ce que nous ne saurions croire. Une jurisprudence constante a jusqu'à présent chargé le Préfet de maintenir les droits acquis des instituteurs, en n'admettant les vœux du conseil, que dans les cas de vacance; une coutume équitable et le sens commun le chargent également de sauvegarder contre les entraînements d'une majorité politique, les droits des pères de famille, les premiers intéressés dans les questions scolaires.

Les cas de vacances, dans la direction d'une école, sont au nombre de trois : la mort du titulaire, sa démission ou sa révocation.

Il est inutile de prouver combien est sage le système qui n'autorise le changement de l'instituteur qu'après une de ces trois éventualités. Les Conseils municipaux se renouvellent fréquemment. Peut-on admettre qu'un instituteur, congréganiste ou laïque, soit déplacé d'après leur caprice? L'intérêt commun de tous ces fonctionnaires si désintéressés et si méritants n'exige-t-il pas quelque stabilité dans la position ? Et faut-il livrer l'école au flux et reflux des passions politiques, ou plutôt aux rancunes et aux petites intrigues locales?

Il est également inutile de rechercher pourquoi la démagogie repousse un tel système.

Démission, révocation ou mort ne se présentent pas tous les jours et la démagogie n'est pas patiente : est-ce parce qu'elle n'est point éternelle? Espérons-le. En tous cas elle ne sait pas attendre. « Ces gens-là, s'écrie M. François Combes [1], en parlant des Frères, ne meurent jamais, ne donnent jamais leur démission et ne sont jamais révoqués. »

M. Combes nous permettra de ne point ajouter foi à la première de ces trois affirmations. Qu'il se rassure : les Frères n'ont pas l'élixir de longue vie. Après avoir durement travaillé, heureux du bien qu'ils ont fait, heureux de la récompense qu'ils espèrent, ils partent pour un monde meilleur : ils meurent contents, et le prêtre bénit leur tombe.

Cela ne ressemble pas sans doute, à la mort d'un bon radical, mais c'est la mort : et sur les registres de l'Etat civil l'acte de décès d'un Frère des écoles chrétiennes sera rédigé dans les mêmes termes que celui de M. Combes. Et quand le Frère sera remplacé — car nous avons compris l'insinuation — son successeur ne sera pas nommé sans l'intervention de l'autorité académique.

Ils ne sont pas révoqués, nous en convenons, ou du moins ils le sont rarement. La raison, c'est qu'ils ne méritent pas de l'être. Per-

[1] Rapport présenté le 9 mars 1878.

sonne ne soupçonnera l'administration actuelle de complaisance à leur égard.

Ils ne donnent jamais leur démission. Cela est vrai. Les fonctionnaires de l'Etat, petits et grands, donnent leur démission dans des circonstances diverses. Beaucoup ne la donnent pas, à proprement parler : ils l'accordent à des instances impérieuses ; à peu près comme on donne ses meubles quand ils sont saisis. Se démettre est généralement la dernière condition à laquelle on veuille se soumettre. M. de Marcère a donné sa démission. M. Ferry donnera la sienne. Ce sont là des euphémismes parlementaires ou administratifs. Quelques-uns se résignent à la démission quand arrive l'âge de la retraite. La carrière a été longue et laborieuse. Les enfants sont casés. Les économies, jointes à la pension, permettent de songer à un repos bien gagné. Rien n'est plus honorable ni plus légitime. On cherche une petite ville de province salubre et tranquille, et l'on traduit Horace ; c'est la ressource des anciens professeurs et des vieux intendants militaires.

Il est deux hommes qui n'ont pas le droit de donner leur démission : c'est l'officier quand la guerre est déclarée, et c'est le religieux quand il a fait vœu de consacrer sa vie à son prochain. La profession religieuse n'est pas une carrière. Personne ne renonce à la fortune, à l'ambition, à la famille, pour préparer à ses vieux jours une douce retraite. On estime que cette vie est vouée à la peine, et que la retraite est ailleurs. M. Combes a raison. Le Frère instituteur, la Sœur garde-malade, âmes d'élite qui ont tout abandonné pour Dieu et les pauvres, ne donneront pas leur démission. L'histoire parle-t-elle de la démission de saint Vincent de Paul ou du bienheureux de La Salle ? On a pu voir parfois des philanthropes retirés des affaires ; jamais des religieux catholiques. Seulement M. Combes a tort de traiter ces religieux comme de simples ministres entêtés à conserver leur portefeuille. Ce portefeuille vaut tout juste un morceau de pain, et moins qu'un morceau de pain ; nous avons cité un passage de M. Sigismond Lacroix qui en fait foi. Quel intérêt ont-ils donc à le garder ? Parmi ceux qui les pressent de céder leur place, ils n'en voient pas un seul qui soit disposé à la prendre. Le moindre sous-secrétaire d'Etat ne pourrait pas en dire autant.

Que pensent M. le Ministre et ses amis de cette nécessité d'attendre les cas de vacances ? La lettre au Préfet et les journaux officieux nous l'apprennent clairement.

M. Ferry reconnaît que les vœux du conseil ne sont pas obligatoires. Mais il estime qu'on doit les écouter. Ils peuvent se produire en tous temps avec une force égale. Cette interprétation enchante *le Journal des Débats*. Il développe longuement les inconvénients

des changements dans la direction des écoles. Il décrit l'instabilité de l'opinion communale et montre que des conseils, « trop attachés aux intérêts anciens et permanents, sont remplacés souvent par des conseils trop amoureux du progrès et des aspirations légitimes » ; que le contraire ne manque pas aussi de se produire. Ce sont là, s'écrie l'organe de M. Léon Say, les battements mêmes de la vie communale; battements un peu fiévreux, auxquels il est bon de soustraire l'école. Pourtant *les Débats* approuvent sans réserve la jurisprudence du Ministre, et font, en cela, preuve de plus de dévouement que de logique.

Après avoir lu la lettre, M. Hérold a dû expliquer la pensée du ministère. Il l'a fait de manière à satisfaire M. Engelhard, qui n'avait pas bien compris, et *la Révolution française* qui se déclare contente.

D'après M. Hérold, *la solution de droit est posée*, il ne s'agit plus que de surmonter les difficultés d'exécution.

Ainsi l'ancienne jurisprudence est modifiée ! M. le Ministre a pris M. Bardoux pour conseil, M. Hérold pour appui ; et ils ont tout réglé entre eux. Malheureusement une autre autorité avait le droit d'être consultée. On l'a complétement oubliée. C'est le conseil d'Etat. Ce grand corps, en tout état de cause, avait ici un avis à émettre. Mais la question a été contradictoirement portée devant lui ; elle est pendante, et le conseil d'Etat va donner plus qu'un avis, un jugement. Ce jugement, les intéressés l'attendent respectueusement ; et ils ne sauraient en prévoir les conséquences. Mais M. le Ministre l'a préjugé. Nous savons que son interprétation n'exercera aucune influence sur des caractères et des esprits indépendants. Il peut espérer la voir confirmée ; il s'est exposé à la voir démentie.

M. Jules Ferry n'a pas seulement préjugé l'opinion du conseil d'Etat. Il se tient pour assuré de l'assentiment des pères de famille.

« Le premier point à considérer, dit-il, c'est l'opinion de la majorité des habitants. Il est toujours délicat, sous un régime essentiellement représentatif, de la chercher ailleurs que dans celle de la majorité de leurs élus. On a néanmoins organisé, sous forme d'enquête, dans un grand nombre de communes, la consultation directe des pères de famille. Cette procédure ne me paraît pour Paris ni praticable, ni nécessaire. »

Cette consultation des pères de famille semble à première vue absolument équitable; ils sont les premiers intéressés; souvent ils ne sont pas responsables des égarements d'un conseil municipal qu'ils n'ont point élu. Beaucoup aussi savent très-bien distinguer entre leur passion politique et le soin de l'éducation de leurs en-

fants. Des conseillers municipaux — j'ai été témoin du fait en province — votent contre les Frères et leur envoient une aumône. Tous ne sont point arrivés au degré de républicanisme de M. Hovelacque, qui veut supprimer toute instruction religieuse, pour mettre l'éducation de l'enfance en rapport avec les institutions du pays. Electeurs ou élus se sont crus, se sont dits bons républicains, et ne se sont pas doutés des nécessités que ce titre impose. Aussi paraît-il indispensable d'en appeler du conseil municipal aux pères de famille, dont le conseil municipal ne représente pas peut-être la majorité, ou qui n'ont pas mesuré les conséquences de leur vote, ni prévu l'impérieuse autorité d'un mot d'ordre.

Mais comment se fera l'enquête? Nous pensons comme M. le Ministre, que cette enquête n'est pas nécessaire à Paris, elle n'est pas nécessaire parce qu'elle est surabondamment faite. Quand, à côté de l'école congréganiste, l'école laïque ouvre ses portes, quand les parents ont la liberté absolue du choix, et qu'il leur a plu d'envoyer leurs enfants à l'une des deux écoles, ils ont fait connaître leur opinion de la façon la plus décidée. Aucune enquête ne jettera plus de lumière sur leurs préférences.

On conçoit que dans les communes ayant une seule école, les plaintes des mécontents ne soient pas écoutées : la majorité l'emporte.

Mais dans les communes populeuses, la minorité qui paie sa part d'impôts, ne doit pas être absolument sacrifiée. Rien ne justifie par exemple, le fait qui vient de se passer à Saint-Quentin. La ville possédait cinq écoles, nombre exagéré pour la population. Une seule était congréganiste, mais c'était de beaucoup la plus fréquentée. La suppression d'une école est décidée et c'est celle des Frères qui est choisie.

Est-il nécessaire de rappeler l'incident de Blois? Le Conseil municipal supprime l'école des Frères. L'indignation générale la fait rouvrir, et la charité, secondée par la publicité des journaux, et notamment la généreuse intervention du *Figaro*, subvient aux besoins des maîtres expulsés. Aujourd'hui l'école laïque est vide, et trois écoles libres tenues par les Frères se sont fondées et sont florissantes.

A Lyon, la popularité des Frères se manifeste en ce moment même avec éclat. La Croix-Rousse est peuplée sans doute de bons républicains; la Croix-Rousse pourtant tient rigueur à l'admistration qui lui a fermé son école de Frères. Les affiches du maire, les invitations réitérées de l'inspecteur n'ont pas décidé le *canut* à envoyer son fils à l'école laïque. Il attend patiemment l'ouverture de l'école libre, et l'expiration des délais légaux, que l'administration prolonge par tous les moyens. Pendant ce temps, les bancs de l'école laïque, qui coûtent fort cher, sont déserts.

A Paris le vœu des parents ne se manifeste pas moins nettement. Au nom de certains quartiers, il a été soutenu en plein conseil municipal. A la séance du 28 février dernier, après la lecture de la lettre de M. Ferry, l'honorable M. Binder, représentant du huitième arrondissement, a courageusement défendu les droits de la population religieuse qui est en majorité parmi ses électeurs. Ce serait, a dit M. Binder, détruire la liberté elle-même que de supprimer les écoles congréganistes. » M. Goudchaux qui l'a emporté d'une dizaine de voix sur l'honorable M. Riant, dans la deuxième section électorale du huitième arrondissement, a eu le mauvais goût de relever ces nobles paroles. Il aurait dû se rappeler qu'une formidable minorité s'est prononcée contre lui, et que des protestations se sont produites contre son succès équivoque. Il n'accorde rien aujourd'hui à cette minorité; elle pourra s'en souvenir.

Rue Saint-Benoît, il y a un mois, les Sœurs étaient chassées; elles avaient 320 élèves. L'institutrice laïque qui leur a succédé n'en compte encore que 22. Dira-t-on que les parents n'ont pas librement montré leur dépit?

Souvent on a soutenu que la distance ou l'encombrement de l'école laïque étaient les seules causes de la fréquentation de l'école des Frères. Rien n'est moins prouvé. Les établissements laïques et congréganistes sont répartis dans les divers quartiers de Paris, de façon à garantir l'entière liberté du choix des parents. Il n'est point d'arrondissement qui soit voué exclusivement à l'une des deux catégories. Les congréganistes d'ailleurs sont en minorité partout, excepté dans le cinquième arrondissement, où le regretté M. Rataud avait multiplié leurs écoles, ce dont aucun habitant du quartier ne s'est jamais plaint. Depuis la guerre plusieurs maisons leur ont été retirées, aucune ne leur a été ouverte.

En général, les diverses écoles sont voisines. Les Frères sont rue d'Assas, l'instituteur laïque est rue du Vieux-Colombier; les Frères tiennent l'école de la rue Vanneau, les laïques ont une maison rue Chomel. Qui pourra soutenir que l'éloignement de l'école laïque oblige à aller chez les Frères. Mais l'école laïque est encombrée! Moins que sa voisine. La moyenne du nombre d'élèves par école est 320 pour les laïques, 370 pour les Frères.

Ainsi les Frères sont soutenus à Paris par l'assentiment et le libre choix des pères de famille. Dans les temps les plus tristes, cette affection du peuple de Paris pour les instituteurs les plus humbles et les plus dévoués de ses enfants, s'est affirmée. En pleine Commune, les compagnies du 133e bataillon fédéré, réunies sur la place Jeanne-d'Arc votaient à l'unanimité la résolution suivante :

« Nous entendons garder les Frères et les Sœurs à la tête de nos

écoles. Nous avons notifié à cet égard notre volonté aux membres de la Commune qui représentent notre arrondissement, et, s'il le faut, nous la leur notifierons encore. Les autres arrondissements feront ce qu'ils voudront, mais nous nous ne changerons rien à nos écoles. »

Tels étaient, tels sont encore les vrais sentiments de la population parisienne.

En résumé, M. Ferry a jugé trop tôt une question soumise au conseil d'Etat; et il s'est avisé trop tard que la majorité des intéressés n'auraient pas lieu de se réjouir de son jugement. Nous ignorons si le conseil d'Etat donnera raison à M. le Ministre. Nous sommes bien sûrs que les pères des 49,000 enfants qui fréquentent librement les écoles congréganistes lui donneront tort.

III

Si le conseil municipal exige le renvoi des Frères des écoles chrétiennes ; si la loi permet cette iniquité ; si les préférences des parents qui leur confient leurs enfants sont foulées aux pieds, est-il matériellement possible de les remplacer par d'autres instituteurs ? Et l'enseignement ne doit-il pas souffrir de ce vide énorme produit au sein du corps enseignant ?

Cette question paraît presque secondaire aux ennemis des Frères ; leurs passions veulent d'abord être satisfaites : l'intérêt des écoles passe après les rancunes révolutionnaires. Nous avons vu M. Sigismond Lacroix menacer le Préfet de la Seine de refuser tout crédit pour l'enseignement primaire, si les congréganistes n'étaient réduits au minimum; mieux vaut pour le peuple ne pas savoir lire que l'apprendre des Frères. La *Révolution française*[1] ne va pas si loin, elle a un expédient tout prêt; on confiera les petites classes à des femmes ; on donnera la direction des grandes à d'anciens maîtres adjoints ; on dressera le programme d'un concours, grâce auquel l'administration « aura chance » de se procurer le personnel voulu. Quelle sorte de personnel aurons-nous *la chance* de rencontrer ? Voici M. le Préfet mis en demeure de chercher à travers les rues et les carrefours des instituteurs pour la jeunesse ; on les appellera à son de caisse ; au besoin on fera apposer des affiches ; hommes ou femmes seront indistinctement assemblés, et tous auront leur brevet, s'ils consentent à prendre la place des maîtres expulsés. C'est là le concours. Alors le conseil et les journaux radicaux répèteront gravement la maxime qui sert de couronnement à la lettre de M. le Ministre. « On ne supprime que ce qu'on remplace. »

[1] Lundi 3 mars 1879.

Maxime admirable, mais avec laquelle les révolutions n'éclateraient pas souvent. M. Ferry n'a pas l'air d'ajouter une confiance aveugle aux procédés que ses amis lui proposent.

« Si la question juridique est simple, écrit-il à M. le Préfet, la question de conduite est beaucoup plus complexe, elle s'élève réellement à la hauteur d'une question de gouvernement. »

Nous le croyons volontiers ; mais, cela dit, il remet cette haute question aux bons soins de M. le Préfet, comme une simple question administrative.

— Que fera M. le Préfet? Pense-t-il vraiment qu'on remplace les Frères des écoles chrétiennes? Sait-il à quel admirable corps enseignant il a affaire ?

Fondé depuis deux cents ans, constamment dirigé par des hommes éminents, l'ordre des Frères des écoles chrétiennes forme aujourd'hui la ligue contre l'ignorance la plus puissante, la plus dévouée, la plus intelligente qui soit au monde. Son fondateur, l'abbé de La Salle, ne se contentait pas de composer des discours philanthropiques sur la nécessité d'aider et d'instruire le peuple ; il était chanoine, il céda son poste ; il était riche, il donna ses biens. A sa mort, il avait établi 27 maisons et formé 274 Frères, qui instruisaient 9,885 élèves. Le Frère Timothée, son successeur, obtenait l'institution canonique. « Cette congrégation, dit la Bulle du pape Benoît XIII, a pour objet de prévenir les désordres que produit, surtout parmi les pauvres et les ouvriers, l'ignorance, source de tous les maux. » Vers le même temps, Voltaire écrivait : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants; ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois. »

Il est vrai que Voltaire ne vit pas la Terreur. Ce spectacle l'aurait peut-être guéri de son goût pour les gueux ignorants. Au milieu de cet orage, l'institut fut dispersé ; un décret de la Convention ferma les écoles; plusieurs Frères périrent sur l'échafaud; le supérieur, Frère Agathon, fut jeté en prison.

M. Ferry s'occupe de remplacer ce qu'il supprime. La Convention n'avait pas eu le même scrupule ; elle avait supprimé les écoles existantes, mais sans en fonder de nouvelles. L'instruction publique tomba en France dans un abaissement incroyable que déplorèrent Chaptal, Daunou, Portalis. Les Frères furent les premiers à reprendre la tâche. Dès 1802, le Concordat leur permit de reparaître, mais avant 1802, ils avaient déjà rouvert quelques écoles dans la vallée du Rhône. Napoléon comprit quels services il pouvait en attendre. » Je ne conçois pas, dit-il [1], l'espèce de fanatisme dont quelques

[1] Séance du Conseil d'Etat, 11 mai 1806.

personnes sont animés contre les Frères. C'est un vrai préjugé. Partout on me demande leur rétablissement; ce cri général démontre assez leur utilité; la moindre chose qui puisse être demandée par les catholiques, c'est sans doute l'égalité, car 30 millions d'hommes méritent autant de considération que 3 millions. »

Sautez une période d'une trentaine d'années et vous retrouverez les Frères plus nombreux, mieux installés, sous la féconde direction de l'éminent et vénérable Frère Philippe. Voici ce que pense d'eux M. Villemain[1] :

« Le gouvernement s'est fait jusqu'ici un devoir de soutenir les efforts de ces instituteurs si humbles et si dévoués qui se renferment dans les limites de leur modeste mission, et se montrent généralement étrangers aux passions politiques qui peuvent s'agiter autour d'eux. »

Traversez encore une période de trente-cinq ans et vous retrouverez les Frères toujours consacrés au même labeur. Ils ne sont ni plus riches ni plus puissants. Mais ils sont plus nombreux et heureux de faire plus de bien. Ils n'ont point perdu de vue leur mission morale. Ils répandent toujours la doctrine chrétienne dans de jeunes cœurs. Mais ils sont en même temps les premiers des instituteurs; de 1848 à 1877, 1,445 bourses municipales ont été mises au concours : les Frères en ont obtenu 1,148, et les laïques, qui ont un plus grand nombre d'élèves, 297 seulement. En 1878, 339 élèves sont déclarés admissibles au concours; 242 appartiennent aux écoles des Frères, 97 aux écoles laïques. Et les Frères ont 47 élèves parmi les 50 premiers. A l'Exposition universelle ils obtiennent cinq médailles d'or, cinq médailles d'argent; je ne compte pas les médailles de bronze et les mentions honorables. Les hommes spéciaux les plus éminents leur rendent hommage. M. Gréard, dans son grand et beau travail sur l'Exposition de l'instruction primaire, explique leurs succès. Ils ont gardé et perfectionné, par une expérience séculaire, les vraies méthodes pédagogiques. Les écoles de l'Etat se sont longtemps gâtées par les mauvaises pratiques de l'enseignement mutuel. C'est chez les Frères qu'on a retrouvé le système bien préférable de l'enseignement simultané. Les écoles laïques n'ont fait que suivre leur exemple. Leurs succès écrasants prouvent qu'on a encore à faire des progrès en les imitant. La rivalité même produit partout une émulation salutaire.

C'est alors qu'apparaît le rapport de M. Hovelacque. Les succès des Frères sont niés : tout cela s'obtient en *spécialisant* les élèves. Les mœurs des maîtres sont, bien entendu, diffamées. M. Hovelacque

[1] Rapport présenté au Roi, 1841.

relève *cinq* condamnations par les tribunaux. Cinq, et ils sont dix mille. Et puis « le clergé tout entier se rue avec la dernière furie à l'assaut de la civilisation moderne, » et la civilisation se défend. Enfin les « Frères ont distribué des écrits odieux et ineptes, destinés à provoquer dans les jeunes intelligences la haine et le mépris de la Révolution. » C'étaient sans doute les épreuves du rapport en question.

Pas un argument sérieux, pas un grief, pas un motif de rancune n'est relevé contre les Frères. Ils sont condamnés *à priori*. On ne sait qui les remplacera. On ne sait comment on paiera leurs remplaçants qui ne consentiront pas à vivre comme eux pauvrement, pour l'amour de Dieu : la différence coûtera, au bas mot, 1 million par an [1].

Cette incroyable gestion de nos finances révoltera bien des esprits, à notre avis; la question financière est peu de chose à côté de l'iniquité commise. Combien de millions rendront jamais à la ville de Paris un corps enseignant tel que l'Institut du vénérable La Salle? Et quelle perte équivaut à la honte d'une telle ingratitude.

Devant ces faits, M. le Ministre ne sait que conseiller la prudence et la prévoyance. Il veut songer à combler les vides qu'il va produire. Et puis il compte sur les écoles libres. La liberté d'ouvrir des classes le trouvera, si elle est menacée, au premier rang de ses défenseurs! De même le souverain de Gerolstein fit venir un jour un de ses officiers, et lui dit : « Colonel, vous avez accompli tant de hauts faits que votre commandement vous est retiré. Mais nous vous permettons de lever à vos frais un régiment pour finir la campagne. Vous en avez, pardieu! le droit, et votre droit sera respecté! »

J'ai honte de plaisanter à propos de sujets si graves. Mais M. le Ministre m'en avait donné l'exemple.

Plaider pour les Frères est un travail si facile et un honneur si grand, qu'on ne saurait le refuser. Mais j'avoue être arrivé bien en retard. Déjà dans deux brochures, d'inégal développement, dont je ne saurais trop recommander la lecture, un magistrat, M. Pujos, et un avocat, M. Rémon, ont combattu l'intolérance laïque avec une compétence, une érudition, une clarté irréprochables. La plaidoirie était donc prononcée déjà devant l'opinion publique; et depuis, que d'affaires bruyantes ont été appelées devant ce grand tribunal! Quelle série de drames, de tristesses, de scandales sans cesse renouvelés! Mais le tribunal paraît plongé dans un profond sommeil. La police et le 5 0/0 ont un instant su l'éveiller; il est retombé depuis dans l'engourdissement. Quand se réveillera-t-il pour faire enfin justice?

En attendant, que M. le Ministre ne l'oublie pas : il ne remplacera jamais ce qu'il va supprimer.

Denys Cochin.

[1] Rémond, *l'Expulsion des Frères et des Sœurs*. Paris, 1879.

LETTRES SUR L'ÉDUCATION DES FILLES[1]

J'hésite en commençant à parler de ce livre. Le nom de son auteur, la douleur toujours présente à nos esprits que sa perte nous a laissée, la bienveillance qu'il a témoignée à notre œuvre et particulièrement à celui qui parle ici au nom de notre œuvre, la gravité de l'heure présente qui fait regretter plus que jamais ce courageux défenseur de l'Eglise et de la société, en même temps qu'on ne peut méconnaître un acte de miséricorde et de délivrance dans le jugement de Dieu, qui l'a enlevé à ce monde et lui a épargné tant de tristesses ; tous ces sentiments ont quelque chose de grave, de douloureux, de solennel qui s'accommode peu avec un travail de critique ordinaire, avec un examen technique des règles posées dans ce livre en matière d'éducation. Non, je ne peux faire ici ni un traité de pédagogie pour lequel je serais trop peu compétent ni une oraison funèbre que Mgr Dupanloup a interdite à la chaire. Je signale ce livre, je ne le juge pas. Je pleure cette grande existence, je n'ai pas la prétention de la raconter.

Du reste, à proprement parler, ce volume n'est pas un traité scientifique. C'est quelque chose de mieux. Ce sont surtout des lettres écrites à différentes époques et à différentes personnes, rassemblées en dernier lieu dans un ordre méthodique, mais qui, bon gré mal gré, devait laisser subsister quelques lacunes et surtout quelques répétitions. Il en est d'autant plus précieux. C'est l'âme de cet illustre évêque, telle qu'elle s'est épanchée à des époques et en des circonstances diverses, cette âme si vive, si ardente, si sensible à tous les grands intérêts de la religion et de la patrie, si militante en un mot, mais qui, au milieu de ses luttes multipliées, avait eu surtout pour objet de son zèle, d'abord la défense de l'Eglise contre les trames révolutionnaires, et ensuite l'éducation de la jeunesse. Pour ne parler que de ce dernier point, il ne suffisait pas à Mgr Dupanloup de nous avoir donné ses nombreux et lumineux

[1] *Lettres sur l'Éducation des Filles,* par Mgr Dupanloup, 1 vol. in-8°. Paris, chez Jules Gervais. 1879.

écrits sur *l'éducation* en général, sur la *haute éducation intellectuelle*, ses conseils aux jeunes gens sur l'étude de la philosophie et de l'histoire, ses écrits sur l'enfant et sur la femme studieuse : il trouvait qu'il y avait encore quelque chose à faire ; que l'éducation féminine méritait aussi sa part d'attention et de surveillance, qu'il était utile d'en parler au public, comme bien souvent, dans le cercle de ses amitiés, il avait eu à en parler et à en écrire. Et une des dernières pensées de cette vie si pleine avait été de réunir et de condenser pour le public ce qu'il avait écrit pour des amis. Il avait assez fait pour les fils d'Adam ; il était bien juste qu'il descendit quelque peu vers les filles d'Eve.

Mais pourquoi donc ce mot *descendre ?* L'infériorité du sexe féminin est elle donc si incontestable ? Sous l'ancienne loi, la femme, c'est Eve, Eve la première coupable du crime de l'Eden. Mais, sous la loi chrétienne, la femme, c'est Marie, le modèle à la fois de la vierge et de la mère, la créature sanctifiée, glorifiée, immaculée par excellence. N'est-il pas juste que les filles de Marie passent avant les fils d'Adam?

Aussi la réhabilitation de la femme a-t-elle été partout un des premiers symptômes de la conversion des peuples au christianisme ; et la dignité plus grande de la femme est un des signes les plus constants de la civilisation chrétienne. L'antiquité païenne n'honore guère dans les femmes que les vices qu'elle y rencontre ; une Aspasie est l'héroïne, si on peut se servir de ce mot, de la Grèce philosophique et civilisée. Mais, dans l'histoire des peuples chrétiens, c'est tout le contraire. Elles abondent, dans nos annales, ces saintes femmes qui, par la pureté de leur vie, leur foi ardente, leur charitable dévouement, et en même temps par la hauteur de leur intelligence, ont été les bienfaitrices, les héroïnes, les souveraines bien aimées des peuples chrétiens. Une sainte Clotilde, une sainte Marguerite d'Ecosse, une Jeanne d'Arc, une sainte Elisabeth de Hongrie, n'ont en dehors du christianisme rien qui leur ressemble. Aussi est-ce avec une grande raison que l'évêque s'élève contre ce préjugé qui met la femme au rang inférieur pour l'intelligence, qui lui interdit la science, l'étude, la vie intellectuelle en un mot, qui ne se raille pas seulement des précieuses mais de toute femme qui lit ; contre ce mot de *bas-bleu* qu'il ne veut pas prononcer, mais contre lequel il se révolte, jeté à titre d'injure, non-seulement à la femme auteur, mais je dirai volontiers à toute femme qui sait lire. Il y revient sans cesse, il souffre de cet abaissement imposé au plus chrétien des deux sexes, il souffre de cette injure à l'intelligence féminine, que Dieu a faite si vive, si prompte et souvent si éloquente. Il revendique pour l'épouse et pour la mère de famille, pour la servante de Dieu en un

mot, le droit de penser à autre chose, et de parler d'autre chose que de son pot au feu et de sa toilette.

A quelle époque ces lettres ont-elles été écrites! Elles ne portent pas de date. Je me persuade qu'elles remontent à quelques années et qu'avant de mourir, l'illustre évêque a pu voir qu'il avait vaincu et que le préjugé avait reculé. On peut encore se railler des femmes qui écrivent, parmi lesquelles, à côté de noms tristement célèbres, il est vrai, il y a des noms dignes de tout notre respect; mais on ne se raille plus autant des femmes qui lisent; et, je ne crains pas de le dire, les femmes lisent plus que les hommes. J'entends ici la lecture sérieuse, autre que celle du journal et du roman. Sur les degrés de l'échelle intellectuelle, la femme a monté, l'homme est descendu. Il y a trois ennemis de l'intelligence qui comptent, hélas! parmi les progrès de notre siècle : le cigare, l'alcool et le journal. Le journal, cette lecture sans suite, décousue, faite à la hâte et qui cependant ne finit pas, où chaque matin on cherche quelque chose et ensuite on se plaint de n'avoir rien trouvé. (On devrait plutôt s'en réjouir, car, à cette heure-ci plus que jamais, on peut dire : *Point de nouvelles, bonne nouvelle!*) Or, de ces trois ennemis, deux, le cigare et l'alcool sont à peu près inconnus à la femme; l'autre, le journal, lui est plus ou moins familier, mais ne l'absorbe pas autant qu'il absorbe l'homme. Qui emprunte un livre à ses amis? C'est la femme bien plus que l'homme. Qui demande un livre au cabinet de lecture? C'est encore la femme bien plus que l'homme. Qui en voyage, dans le wagon, tient un livre au lieu d'un journal, lit au lieu de bailler tout simplement? Faites-y attention, c'est la femme bien plus que l'homme.

Et un autre point sur lequel je trouve les remarques de Mgr Dupanloup, je ne dirai pas inexactes, mais plus vraies pour le moment passé que pour le moment actuel : « l'esprit mondain, l'esprit frivole des jeunes filles, arrive, dit-il, à leur faire choisir, à faire choisir pour elles à leurs familles, le mari le moins sérieux. Il faut qu'un marin, un militaire reste célibataire ou épouse une fille souvent sans dot. Autrement, lorsqu'il est question d'un mariage, la première chose qu'on exige, c'est une démission; toute fille possédant de quoi vivre, tient à ce que son mari ne fasse rien. (P. 199.) . . . .Ma fille, disent les mères, s'il s'agit d'emplois civils, ne saurait habiter une ville de province! Ou bien, s'il s'agit d'une carrière militaire, elle ne peut suivre la garnison. » (P. 221.) C'était vrai, cela ne l'est plus. Mgr d'Orléans qui, dans des écrits livrés au public, avait déjà plaidé la même cause, Mgr d'Orléans l'a gagnée. Nous le voyons chaque jour, on n'a plus cette crainte des maris occupés; on épouse des marins, des militaires, nous pouvons même dire des

militaires plus volontiers que nuls autres. On ne craint plus la vie de garnison, parce que d'abord c'est une vie de devoir, et d'ailleurs, par cela même qu'un plus grand nombre l'accepte, les inconvénients en sont moindres. Ce changement dans les mœurs date de quelques années à peine. L'esprit révolutionnaire cherche à abaisser l'armée; n'est-ce pas pour cela que l'armée a rencontré dans les cœurs chrétiens une estime plus grande encore?

Disons-le donc, dans l'ordre intellectuel la femme a grandi, et Mgr Dupanloup a certes contribué à ce progrès. La femme a grandi, l'homme a diminué, et cela par cette raison principale que la femme est plus chrétienne. S'élever au dessus des nécessités et surtout des frivolités de cette vie, lever les yeux vers le ciel, vivre dans la pensée de Dieu, n'est-ce pas par cela seul un grand appui pour l'intelligence? On voit mieux d'en haut que d'en bas. Habitant une sphère plus haute, on juge les choses de ce monde, mieux que si on était à leur niveau ou au-dessous d'elles. L'Eglise éclaire et grandit l'intelligence de la femme du monde, comme le cabaret obscurcit et rétrécit l'intelligence de l'homme du peuple.

Maintenant quel est, dans ce progrès accompli ou dans celui qu'on peut attendre de l'avenir, la part de l'éducation? Il me serait difficile de le dire. L'influence de l'éducation, quand elle s'exerce pour le bien, s'exerce le plus souvent d'une manière indirecte. On croit trop aujourd'hui à l'efficacité des leçons données en forme, de l'éducation méthodique. Aujourd'hui plus que jamais *l'éducateur*, si je puis me servir de ce mot, est professeur plutôt que père; il multiplie les examens, les programmes, les analyses, et il croit avoir tout fait. Il croit avoir fait, ici, des mères de famille, là des magistrats et des généraux, parce qu'il a fait des brevetés. En fait d'éducation morale, chacun sait que ce système est au moins insuffisant; et, même en fait d'éducation intellectuelle, combien de choses s'apprennent sans qu'on ait voulu les apprendre? Combien de choses, au contraire, que l'on a voulu enseigner, se trouvent n'avoir pas été apprises? Cela est vrai, surtout pour les langues. C'est le chancelier d'Aguesseau, si je ne me trompe, qui a appris le latin et l'anglais pendant les quelques minutes que son père pouvait lui donner, allant au Palais dans son carrosse. Ne voyons-nous pas chaque jour, sous le toit domestique, des enfants apprendre en même temps que la langue maternelle une ou même deux langues étrangères. Ils n'ont pas de maître, ils n'ont pas de leçons; mais ils ont leurs parents et leur bonne, avec qui ils causent en anglais ou en allemand comme ils causeraient en français, et ils arrivent à savoir l'anglais et l'allemand comme ils savent le français, c'est-à-dire pour ne plus jamais l'oublier. L'enseignement méthodique eut-il jamais le même résultat?

Et que diriez-vous si, voulant enseigner le français à un enfant à la mamelle, on lui donnait des maîtres, des leçons en règle, des grammaires, afin de lui apprendre, comme on dit de nos jours, plus scientifiquement, c'est-à-dire ne pas le lui apprendre?

Ce n'est certes pas qu'il n'y ait à faire pour perfectionner l'éducation féminine, et je ne peux que renvoyer au livre de Mgr d'Orléans pour savoir ce qu'il y a à faire. Je constate, en dehors de lui et à l'honneur des maîtres chrétiens et des familles chrétiennes, le progrès qui s'est fait, en bonne partie, je pense, depuis que ces pages ont été écrites. Mais ce progrès, je ne m'en contente pas, et en face des éventualités de l'avenir, je voudrais voir s'accroître encore l'intelligence, le courage, la foi des futures mères de famille. Aman nous proscrit, Esther nous sauvera.

Dans ce progrès de l'instruction faut-il comprendre la langue latine, je ne dirai pas comme objet d'enseignement obligé, mais à titre de connaissance utile, qu'on peut acquérir à tout âge et qu'on ne doit pas rougir de posséder? Certes, le préjugé à cet égard-là, est bien resté debout. Une femme qui sait le latin! mais ce n'est pas seulement un bas-bleu; c'est quelque chose de pire. L'évêque d'Orléans n'est pas éloigné de penser le contraire. Pourquoi une chrétienne aurait-t-elle honte de connaître la langue de l'Eglise? Et du reste, les femmes n'ont garde de s'en vanter; mais il y en a plus d'une qui en sait quelque chose. Ce que le rudiment nous a appris, à nous autres, nous l'avons bien souvent oublié; ce que le livre de messe lui apprend, la femme le relit tous les jours. Et ce n'est pas en vain que retentissent, à ses oreilles et au fond de son cœur, ces chants de l'Eglise si admirables dans la simplicité antique et qui perdent tant dans la traduction de M. Loyson.

En tout, ne médisons pas de nos mères et de nos sœurs. Elles ne sont point parfaites, non sans doute; mais, somme toute, elles valent mieux que nous. Je ne sais qui leur a prêché la nécessité de se viriliser, et leur recommandait, dans ce but, le pêle-mêle dans l'école avec les garçons. Dieu les en garde! Nous sommes où nous prétendons être plus savants; à quoi nous sert notre science? Si nous sommes hommes politiques, à faire de sempiternelles révolutions; si nous sommes hommes du peuple, à nous mettre, avec une aveugle niaiserie, au service des faiseurs de révolutions. Notre science (ou soi-disant telle) nous mène les uns au Conseil municipal, à la Chambre, au ministère même, toujours pour brouiller davantage les affaires du pays; les autres au cabaret, de là à la prison, et à la cour d'assises, quand l'émeute ne fait pas d'eux des héros. Tandis que, grâce sans doute à son éducation inférieure, le sexe féminin se, heureusement pour lui, bien plus en dehors et de la politique et

de l'émeute, et du cabaret et de la prison. Pensez-y donc! Les statistiques établissent que, dans les prisons et devant les cours d'assises, il y a une femme pour cinq ou six hommes; et au contraire pour recevoir ces prix de vertu que distribue l'Académie il y a cinq ou six femmes pour un homme. Ah! en vérité ce sexe féminin est bien peu à la hauteur du siècle! Quel malheur pour lui d'être sous l'influence de ces congréganistes et de ces prêtres qui lui enseignent si bien le chemin du prix de vertu et si mal le chemin de la prison!

Je l'ai dit, je n'ai ni la compétence ni le loisir nécessaires pour tracer ici un plan d'éducation féminine. Je m'attache à cette pensée, qui est une des pensées fondamentales de ce livre, que la femme doit s'instruire, je ne dirai pas comme l'homme, mais je dirais volontiers autant que l'homme. Et j'ai ajouté, comme satisfaction aux plaintes de l'évêque d'Orléans, mes remarques sur le progrès qui s'est accompli depuis quelques années. Mais il y aurait bien d'autres choses à extraire de ce livre qui n'est pas un livre, je l'ai dit; qui par conséquent marche avec moins de méthode, se répète parfois, mais qui par cela même touche à tant d'idées, fournit tant d'utiles conseils, donne lieu à tant d'intéressantes remarques. C'est, en grande partie, une correspondance; et dans cette correspondance éclate non-seulement l'esprit supérieur de l'évêque, mais souvent aussi l'esprit distingué de ceux ou de celles qui lui écrivent. Lisez entre autres celle d'une jeune fille américaine, plaidant, avec Mgr Dupanloup, la cause des femmes instruites avec un enthousiasme qui n'exclut pas une grande sagacité de jugement. Elle juge la question telle qu'elle se pose dans son pays : « Ici, dit-elle, les hommes sont tellement absorbés par les affaires et les intérêts que les femmes ont bien besoin d'une vie intellectuelle plus élevée, non pas pour pouvoir comprendre la conversation des hommes, mais, soit dit avec le respect dû à M. de Maistre, pour leur fournir des pensées et un aliment de conversation, dépassant les bornes des sujets frivoles et oisifs du moment... Les plus heureux foyers domestiques que je connaisse (*homes*), les seuls heureux que j'aie vus, sont ceux où la femme a l'intelligence nette, ouverte, l'âme large et élevée, où elle est douce et endurante, et, si tous les foyers étaient vraiment des foyers, la société, la patrie, tout serait en sûreté (p. 26 et s.).

Ce sont, ailleurs, des citations heureuses et qui fortifient à propos la thèse que soutient l'évêque. — Ainsi, un mot de Tocqueville sur l'influence politique des femmes, influence qu'il ne blâme pas, influence d'autant plus grande qu'elle est indirecte. « Je ne doute pas, dit-il, que ce ne soit elles surtout qui donnent à chaque nation un tempérament moral qui se manifeste ensuite dans la politique... ; j'ai

vu cent fois, dans le cours de ma vie, des hommes faibles montrer de véritables vertus publiques parce qu'il s'était rencontré à côté d'eux une femme qui les avait soutenus dans cette voie. » — Maintenant, c'est Fénelon qui, par la sagacité de son esprit et la vivacité de sa foi, a tant de rapports avec l'évêque d'Orléans, et que celui-ci appelle à son aide, pour diriger et compléter l'éducation de la femme ; Fénélon qui, s'il revenait au monde, trouverait au moins quelque progrès, lui qui se plaint que, de son temps, l'orthographe et les quatre règles de l'arithmétique restent bien souvent en dehors de l'éducation des femmes. — Et c'est surtout Mme de Maintenon, qu'on peut appeler *l'éducatrice* par excellence, elle si sagace, si intelligente, d'un esprit si élevé et en même temps si pratique ; cette femme si calomniée et à laquelle l'histoire commence à peine à rendre justice, Mgr Dupanloup l'a bien comprise, l'a bien sérieusement étudiée. Le prélat trouve en elle un grand appui, une grande communauté d'idées, et bien des leçons pour la mise en œuvre de ses idées. Lisez seulement quelques pages écrites par elle sur ce que doit être la piété chez les jeunes filles (p. 315 et s.).

Ce que j'ai dit jusqu'ici est extrait surtout de la première partie de ce livre où l'évêque d'Orléans soutient sa thèse principale, l'utilité, la nécessité d'une instruction élevée et sérieuse pour les femmes. Il montre très-bien, entre autres choses, que le préjugé opposé est venu principalement de la frivolité, de l'égoïsme, du libertinage des hommes à partir, dit-il, de cette déplorable époque de la régence, le ridicule jeté par Molière sur les femmes soi-disant savantes, s'est étendu à toutes les femmes instruites, et cela « parce qu'à des maris sans vertu, il fallait des femmes sans valeur, ou ne valant pas mieux que leurs maris... Ces hommes de désordre ont livré l'honneur de leurs familles pour ne pas avoir dans leur femme un juge incommode, une conscience vivante, un reproche toujours présent. Ils ont préféré avoir des femmes futiles et vaines comme eux, et faire du mariage un contrat où l'on ne comptait que les fortunes et les titres, où le cœur, ni d'un côté ni de l'autre, n'était engagé pour rien ; et on a vu avec effroi la corruption où tomba alors la société française (p. 117). »

Resterait maintenant la seconde moitié du livre, où l'auteur, entrant plus encore dans le côté pratique de la question, prend d'abord la petite fille et la première éducation, puis l'enfant de neuf à douze ans, puis le temps de la première communion, puis l'adolescence, puis ce qu'il appelle l'âge ingrat, de treize à quinze ans, puis la jeune personne de quinze, seize et dix-sept ans. Il est merveilleux de voir, pour cette éducation des filles qu'il n'a pu conduire que de loin, quelle est la sagacité, l'esprit pratique, la connaissance des

détails sous la plume de l'illustre écrivain. Il ne dédaigne rien ; il n'y a pas jusqu'au travail de l'aiguille, jusqu'aux soins physiques, jusqu'aux précautions d'hygiène (comme par exemple, d'éviter les bancs trop bas et les tables trop hautes qui font parfois dévier la taille) dont il ne s'occupe. Tant de mères de famille, tant d'institutrices, tant de religieuses lui ont parlé, qu'il a beaucoup appris d'elles et qu'il a beaucoup à leur apprendre. Dans tout ce détail comme aussi dans les idées générales, que de sages conseils ! — Causer avec ses enfants, les laisser parler, « tout en insinuant dans les conversations quelques idées de bon sens, tout en les déshabituant des cris, des efforts de poumons, et de langue, tout en favorisant chez eux le goût de la conversation et de la conversation sensée » (p. 303). « N'abuser ni des larmes ni du rire ; point de sensibilités forcées ni d'habitudes pleurnicheuses. Mais aussi ne pas faire rire à vide ; dans ce qu'on fait pour les égayer, rien de dénaturé, de forcé, de laid, de monstrueux..., pas de caricatures burlesques, de diableries, de bouffonneries » (p. 315). — De la musique, si vous voulez, mais sans cet abus de l'excitation musicale, « ces interminables exercices dont le bruit fatigue et énerve les organes, amollit et dissipe les forces de l'esprit » (p. 395) ; la musique même religieuse a son péril, quand par trop d'amour pour l'art on « en exclut les chants sacrés et liturgiques en les remplaçant par la musique dégénérée et sensuelle du théâtre, que, par suite, tout est ostentation, que le goût dégénère, que la piété se perd en ce déploiement faux et sensuel que les jeunes personnes font de leur voix et de leurs talents » (p. 500). — Le catéchisme enseigné selon la méthode de l'archevêque de Cambrai, qui consiste à lire la leçon et à en expliquer chaque mot avant de la faire apprendre par cœur ; — un prêtre que Mgr Dupanloup a connu employait cette méthode ; « les enfants, étaient alors si heureuses de tout comprendre que leurs yeux pétillaient de joie quand le catéchiste leur adressait une question dont elles savaient admirablement la réponse, et ce catéchisme lumineux avait un tel charme dans ce couvent que les enfants sautaient de joie en pensant que c'était le jour du catéchisme » (p. 508). — Et ce mot que je cite en dernier, parce qu'il est certes un des plus importants : « Substituer la *réflexion* à *l'impression* chez les femmes, serait attaquer la frivolité à sa racine, ce serait réformer dans le vrai sens du mot l'éducation feminine. Sans ce grain du bon sens, religieux, philosophique et moral, il y a tout un ordre élevé d'idées saines, raisonnables et fondamentales qui restera comme un trésor dont les femmes n'ont pas la clef » (p. 255).

Hélas ! l'éducation des femmes peut avoir été imparfaite sous bien des rapports. Mais que dirons-nous de celle des hommes ? Qu'a-t-elle

été autrefois? Et puis qu'était-elle devenue depuis vingt et quelques années sous l'influence de cette liberté d'enseignement, conquise avec tant de peine et qui donnait déjà de si bons fruits? Mais au contraire que deviendra-t-elle quand cette liberté payée de notre travail et de notre or, nous aura été enlevée par la violence, et qu'un monopole bien pire et bien plus absolu que n'était celui de l'Université impériale, sera imposé et à la bourse du contribuable et surtout au cœur du père de famille et du chrétien? Oh! si les peuples avaient, ne serait-ce que du bon sens? Est-ce que de tout ce qui se passe en Europe, et surtout en France, de toutes nos crises, de toutes nos révolutions, il ne sort pas une conclusion évidente pour tous les esprits et pour tous les cœurs, et comme un grand cri: « Soyons chrétiens! » La cause du christianisme n'est-elle pas plus évidemment que jamais la cause de tout ce qui est religion, morale, équité, humanité, bon sens, de tout ce qui fait la vie de l'homme, la vie de la famille, la vie de la nation? Est-ce que tout cela n'est pas attaqué et forcément attaqué, lorsqu'on fait la guerre à l'Eglise, et ce qui s'en suit nécessairement (nous le voyons assez), la guerre à Dieu? Une école sans Dieu, comme on commence à la faire, fera une nation sans Dieu; c'est-à-dire une nation sans idée de devoir, sans esprit de famille, sans respect pour quoi que ce soit, et par suite, pour le dire en passant, sans liberté; une nation barbare et pis que barbare (car les barbares croyaient à quelque chose); une nation sauvage, et pis que sauvage (car les sauvages parlent au moins du Grand-Esprit). Ce ne serait plus une nation, ce serait une masse d'hommes jetée sur un coin de la terre, pour s'y dévorer les uns les autres et bientôt mourir de faim.

Mais, comme dit saint Paul, « quoique nous parlions ainsi, nous espérons de meilleures choses et plus voisines du salut » (*Hébr.* VI, 9). Toute la question de ce siècle, est de savoir si Dieu, comme le veut l'école révolutionnaire, doit être mis en dehors des affaires humaines. Si Dieu n'y est pour rien, l'homme y est pour tout; mais l'homme, quoi qu'en dise, dans sa niaiserie hypocrite, Jean-Jacques Rousseau, l'homme, ce sont des millions de volontés opposées les unes aux autres, aveugles, violentes, égoïstes, incapables de se gouverner et, à plus forte raison, de gouverner autrui. Si l'homme n'a rien au-dessus de lui, c'est le désordre, c'est l'anarchie; ou si vous voulez, c'est la tyrannie aux mains de quelques-uns, l'oppression pour tous les autres. Au contraire, Dieu dans les choses humaines, c'est la loi du devoir enseignée à tous, par conséquent, c'est l'ordre, c'est la paix, c'est le respect mutuel; c'est la liberté (la liberté modérée sans doute; car la liberté absolue donnée à l'un serait forcément l'oppression de l'autre). Ainsi d'un côté, le dogme de Rousseau et de

l'école révolutionnaire, avec les révolutions, les crimes, les meurtres et les ruines qu'il a amenés et qu'il amènera encore ; de l'autre côté, le dogme de l'homme de bon sens, du chrétien, de l'Eglise et de son pontife infaillible, cette doctrine de l'Eglise que l'on attaque avec d'autant plus de fureur qu'on a moins pris la peine de la connaître, ce dogme hors duquel il n'y a pas de devoir, par conséquent pas de famille, pas de société, parce qu'il n'y a pas de Dieu : voilà entre quels termes le monde aura à choisir. Prions Dieu qu'il arrive à la vérité avant d'avoir fait du mensonge une trop complète et par suite trop douloureuse expérience.

Je dis cela à propos de Mgr Dupanloup, parce qu'en sa personne nous manque aujourd'hui un grand combattant pour la vérité ; je le dis aussi à propos de l'éducation des femmes, parce que, ce qui dans la vie des gens du monde subsiste encore de la sainte tradition chrétienne, c'est après tout la mère de famille qui nous le conserve. Il n'y a plus de roi, il n'y aura bientôt plus ni juges, ni capitaines, ni chefs d'Etat ; de père, il n'y en a guère plus. Mais la mère nous reste encore. Quoique son influence ait bien fléchi, elle aime ses fils et ses fils l'aiment. Elle leur apprendra à aimer Dieu.

Comte DE CHAMPAGNY,
de l'Académie française.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire de France sous la minorité de Louis XIV,* par M. Chéruel. 2 vol. — II. *Vie du vénérable Bénigne Joly, le père des pauvres,* par M. l'abbé P***. 1 vol. — III. *Le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome,* par M. T. Chantelauze. 1 vol. — IV. *Lettres inédites de Hugues de Lionne,* publiées par le Dr Ulysse Chevalier. 1 vol. — V. *Histoire de Vauban,* par M. Georges Michel. 1 vol. — VI. *La Bible et l'Economie politique,* par M. le comte de Champagny. 1 vol.

M. Cochin écrivait autrefois, ici, qu'il y a des livres qui sont à refaire tous les vingt-cinq ans, parce que tous les vingt-cinq ans arrive une génération nouvelle qui a sa manière d'envisager les choses, et que, pour les lui faire goûter, il faut les lui présenter par le côté où elle est le plus apte à les saisir et qui répond le mieux à ses dispositions.

C'était des livres apologétiques que M. Cochin disait cela; mais on peut le dire aussi et avec plus de raison des livres d'histoire; car, outre que chaque époque s'attache de préférence à une des faces du passé, chaque époque aussi y fait des découvertes nouvelles qui modifient l'idée qu'on en avait auparavant. On pourrait donc appliquer, sans épigramme, à l'histoire le mot satirique de Lebrun sur le Dictionnaire de l'Académie, « qui, toujours très-bien fait, reste toujours à faire. »

Notre temps, plus qu'un autre, paraît convaincu de cette vérité. Il n'y a pas un coin du vaste domaine de l'histoire qu'il ne soit en train d'explorer à nouveau. Les plus fouillés sont même ceux, dirait-on, vers lesquels les recherches se portent de préférence. Nous en avons une preuve dans les nombreux ouvrages dont le dix-septième siècle est l'objet chez nous. Il n'y a pas, dans nos annales, de période qui ait été plus étudiée et ne le soit plus encore dans son ensemble et dans ses détails. Nous avons parlé déjà de plusieurs des publications dont ce siècle a été récemment l'objet. Nous en grouperons ici aujourd'hui un certain nombre d'autres, d'étendue et de caractère différents, mais toutes d'une valeur incontestable et d'un réel intérêt.

I

En première ligne, dans l'ordre chronologique des faits que ces publications ont pour objet, se place *l'Histoire de France sous la minorité de Louis XIV*, dont M. Chéruel vient de nous donner les deux premiers volumes [1]. Après tout ce qui a été écrit sur les huit années de cette orageuse minorité, il semblerait qu'il n'y a plus rien de nouveau à en dire. Ce serait une erreur de le croire. Sans doute, les événements sont connus, ainsi que les hommes qui y eurent les premiers rôles, et il n'est pas à croire que les découvertes qu'on pourra faire changent sensiblement l'idée qu'on en a. Mais des faits de l'importance de ceux dont il s'agit et des personnages de la réputation de ceux dont le nom y est attaché, demandent à être éclairés aussi largement que possible. Rien ne saurait être négligé de ce qui peut les mettre dans leur vrai jour. Voilà ce qui explique et justifierait au besoin le livre de M. Chéruel. Des documents nouveaux sont venus, en effet, s'ajouter à ceux que l'on possédait sur les faits très-complexes qui remplissent cette période de la minorité du grand roi, la plupart provenant de l'homme qui y mit le plus avant la main. Les innombrables lettres qu'a écrites le cardinal Mazarin pendant les huit ans de la régence d'Anne d'Autriche n'étaient pas toutes connues, et ce qu'on en possédait n'offrait que des renseignements détachés. La collection dont M. Chéruel prépare la publication et dont il a déjà donné deux volumes, présente au contraire un commentaire régulier des événements, qui en révèle souvent le secret et les rectifie sur des points importants. Outre la correspondance du cardinal, on a de lui ses notes personnelles, — ce qu'on appelle ses *carnets*, — sorte de mémorandum où il jetait à la fois ses idées, ses desseins, ses réflexions et où, mieux encore et plus sûrement que dans ses lettres, apparaît sa pensée. M. Cousin en avait dépouillé une partie, mais on y pouvait puiser encore avec fruit. C'est ce qu'a fait M. Chéruel. Restaient d'autres sources plus ou moins mal explorées, telles que les dépêches des résidents italiens et allemands qu'on avait jusqu'ici peu mises à contribution; quelques Mémoires français mal édités comme ceux de La Moussaie qui fut constamment aux côtés du duc d'Enghien dans toutes ses batailles et toutes ses victoires; enfin des histoires du temps, écrites en latin, qu'on n'avait jamais beaucoup lues et qu'on ne lisait plus. Le nouvel historien de la minorité de Louis XIV a fait dans ces divers terrains plus d'une fouille heureuse. Il n'a pas non plus négligé les publications faites à l'étranger, et ses recherches de ce côté n'ont pas été sans fruit, témoin une justification très-importante de Mazarin découverte dans les archives de La Haye. La première des

[1] Librairie Hachette.

mazarinades avait accusé violemment le cardinal d'avoir, dans un intérêt privé, fait rompre, au grand détriment de la France, les négociations générales pour la paix de Westphalie. Mazarin protesta et se défendit, sur ce point, à plusieurs reprises, mais sans convaincre ses adversaires, et sa mémoire est restée jusqu'ici chargée de ce reproche. Or, voici qu'une confirmation péremptoire des dires du ministre arrive de Hollande : « On avait prétendu que Mazarin avait adressé à Servien des dépêches secrètes pour s'opposer à la conclusion d'un traité. Le savant archiviste de La Haye, M. Groen Van Prinsterer a, dit M. Chéruel, étudié avec soin et publié en partie la correspondance de Servien avec Mazarin ; il constate que toutes les lettres du cardinal attestent un désir sincère de mettre fin à la guerre. » La sincérité de ce désir est attestée par le texte même du négociateur qui, dans une dépêche confidentielle, fait part au cardinal de la crainte qu'il a de ne pas réussir.

C'est là un échantillon des nombreux faits de détail qu'a recueillis M. Chéruel et qui l'ont décidé à reprendre à nouveau cette histoire moins connue, après tout, qu'on ne le croit. L'ouvrage de M. Chéruel en offre souvent la preuve ; nombre de faits y ont une importance et une physionomie autres que celles qu'on leur a données jusqu'ici. Tel est, pour n'en citer qu'un exemple, la cabale des *Importants*. Ce parti était, selon le nouvel historien, moins futile qu'on ne l'a répété ; il n'était pas formé seulement, comme l'ont dit La Rochefoucauld et Mazarin lui-même, de ce groupe de mécontents qui avaient imaginé que la régente comblerait leurs ambitions et qui s'irritaient de la ruine de leurs espérances, et de cette catégorie de conspirateurs émérites qui, sous Mazarin comme sous Richelieu, ne cessèrent d'attaquer le gouvernement et de troubler la France. Le parti de l'opposition, au commencement de la régence d'Anne d'Autriche, dit M. Chéruel, se composait d'éléments fort divers que le cardinal (dans un mémoire très-curieux qu'il soumit à la reine) confond dans la même réprobation. A côté des ambitieux, il y avait des hommes d'une vertu éminente qui auraient voulu introduire à la cour une réforme morale et dont l'opposition était plus religieuse que politique. D'ailleurs, ajoute l'historien, il n'y avait pas d'importants qu'à la cour : il y en avait au Parlement, il y en avait dans la bourgeoisie, il y en avait dans la noblesse de province, humiliée par Richelieu et qui conservait encore le souvenir de son indépendance. On pourrait presque dire que, grâce aux personnes que le parti comptait dans l'intimité d'Anne d'Autriche, la reine elle-même en était : détail qui rehausse singulièrement le mérite qu'eut Mazarin de briser cette faction. Les considérations qu'il fit valoir auprès de la régente pour la décider à prendre les mesures énergiques que le péril de l'Etat réclamait, sont vraiment d'un politique et non d'un homme d'expédient, comme on se le représente ordinairement.

Du reste, et c'est l'impression que laisse l'ouvrage de M. Chéruel, Mazarin sort grandi de cette nouvelle enquête sur son administration, au moins jusqu'à l'époque où ces deux premiers volumes nous conduisent, c'est-à-dire jusqu'aux symptômes précurseurs de la Fronde. Son historien ne l'épargne pas cependant et ne dissimule aucun des défauts odieux ou misérables qui gâtaient ses éminentes qualités; mais enfin, si les faits l'obligent à constater que de 1643 à 1647, tout, en définitive, avait réussi à cet homme, ils lui font aussi un devoir de reconnaître que cet homme avait fait tout ce qu'il fallait pour réussir, et que ses succès profitèrent à la France autant qu'à lui. Nous le laissons, avec le second volume de M. Chéruel, au faîte de la puissance, mais au moment où sa fortune baisse et où son autorité va décliner et subir une crise temporaire. La tâche que l'historien s'était imposée en entreprenant de raconter, après tant d'autres, une période chargée d'événements si divers, où s'entre-croisent les guerres du dehors et les troubles du dedans, les intrigues de la cour et les soulèvements de la province, était assurément l'une des plus difficiles que présente notre histoire; mais elle soutenait le narrateur par l'éclat des grands faits de guerre et des glorieuses négociations dont elle est remplie dans sa première moitié. Il n'en sera pas ainsi de la seconde, où la petitesse est partout et la gloire nulle part. Cependant le talent avec lequel M. Chéruel s'est tiré jusqu'ici de cette laborieuse entreprise, même dans les parties plus particulièrement étrangères à ses aptitudes — les événements militaires; la nouveauté piquante des renseignements qu'il a sans doute recueillis pour cette partie des événements comme il l'a fait pour l'autre; l'heureuse péripétie enfin qui couronne tant de troubles, d'agitations et de souffrances, nous font espérer que la fin de son travail n'offrira pas moins d'intérêt que le commencement.

II

Nous venons de toucher, en passant, à un fait qui n'a guère arrêté les historiens du temps dont nous parlons et qui y tient cependant une grande place: la misère publique. Elle fut affreuse; le souvenir en est resté dans nos provinces du Nord et de l'Est attaché aux noms terribles de Galas et de Jean de Werth. On a fait, il est vrai, dans un livre spécial, l'histoire de la misère à cette époque; il y en aurait une autre à faire parallèlement : ce serait l'histoire de la charité, tâche plus douce, mais non moins large. Ce ne fut pas, en effet, à Paris seulement que surgirent les institutions bien connues pour le soulagement des maux de toute sorte dont souffraient les basses classes. Un grand réveil s'était fait dans le catholicisme; l'intelligence et le zèle s'y

étaient ranimés partout ; partout soufflait l'esprit de saint Vincent de Paul et se fondaient des œuvres analogues aux siennes.

Toutes les provinces eurent les leurs, nées le plus souvent aussi de la pieuse initiative de quelque prêtre du lieu dont la mémoire s'est ensevelie dans le bien qu'il a fait. Un livre récemment publié, la *Vie du vénérable Bénigne Joly* [1], nous en offre une preuve pour la Bourgogne en particulier. La misère était là aussi grande qu'ailleurs et avait les mêmes causes et les mêmes effets lamentables dans l'ordre matériel et l'ordre moral. Ce qu'on faisait pour y remédier n'avait ni efficacité dans le présent ni portée dans l'avenir. Les établissements charitables ne manquaient pas précisément : le moyen âge n'avait pas été stérile à cet égard sur cette terre généreuse; mais ou ils ne suffisaient point ou ne correspondaient plus aux besoins particuliers des temps. L'esprit qui avait présidé à leur fondation s'était d'ailleurs altéré là comme à peu près partout. Restaurer ne suffisait donc pas, il fallait créer. Un prêtre se trouva qui comprit cette nécessité et la fit sentir autour de lui. Il était du pays, mais avait étudié à Paris où il avait connu saint Vincent de Paul et l'avait vu à l'œuvre. Doué, comme lui, d'une grande tendresse de cœur, d'une sensibilité profonde à l'endroit des souffrances d'autrui, d'une intelligence ingénieuse et persévérante et d'un véritable génie d'organisation, l'abbé Joly (c'était son nom) fit pour la capitale de la Bourgogne, dans la mesure que les circonstances de temps et de lieu comportaient, ce que « le bon monsieur Vincent » avait fait pour la capitale de la France. Les œuvres de ce saint prêtre, dont les principales subsistent depuis lors, ou ont été reprises après l'orage révolutionnaire, ne sont pas aussi connues, même de ses compatriotes, qu'elles mériteraient de l'être. Aujourd'hui que ces questions de secours s'imposent plus impérieusement qu'autrefois à l'étude, l'histoire de ce que l'abbé Joly fit au dix-septième siècle dans cet ordre de préoccupations a un intérêt véritablement actuel. Outre en effet qu'elle ajoute à la connaissance encore incomplète que nous avons de l'époque, elle nous semble propre à suggérer des idées applicables à la nôtre. C'est le côté par lequel nous voulons signaler ici le tableau qui vient d'en être fait. On verra avec admiration et non sans fruit, croyons-nous, dans ce livre écrit d'après les documents originaux, quelle touchante attention l'abbé Joly donnait aux besoins de la société dans laquelle il vivait, quel souci il prenait en particulier du sort des pauvres, quel art il avait pour trouver les moyens de leur venir en aide, quel parti il savait tirer, dans ce but, des situations les plus ingrates en apparence; quelle remarquable intelligence il avait des réalités, et comment, sans rien sacrifier de ses vues saintes, il s'entendait à y

[1] Un vol. in-12, avec portrait. Paris, librairie Poussielgue.

proportionner et à y accommoder ses plans. L'auteur en fait la remarque en plusieurs endroits et montre « l'esprit élevé et pratique qui caractérisait toutes ses entreprises. » Nous aurions désiré que le pieux biographe insistât davantage sur ce point, qu'il mît ce côté du portrait de son héros plus en relief et nous fît voir plus explicitement l'économiste dans le saint. On l'y aperçoit sans doute; toutefois c'est le saint qui est au premier plan. L'ouvrage qui aurait pu sans inconvénient, selon nous, se rapprocher davantage de l'histoire proprement dite et y aurait gagné quelques lecteurs de plus, rentre ainsi presque entièrement dans l'hagiographie. Il y perd à certains égards; mais il a du moins la suavité, la grâce, l'intime attrait qui appartient à ce genre, une des gloires de la littérature catholique.

III

L'année même où finissait, par la mort de Mazarin, la minorité volontairement prolongée de Louis XIV et où le futur grand roi se constituait lui-même son premier ministre, le plus habile et le plus obstiné fauteur des troubles de la Fronde, le cardinal de Retz venait, comme tous les autres, faire son humble soumission. Sans rentrer précisément en grâce, à la suite de cette démarche, le vieux frondeur reçut du roi des témoignages de haute confiance et fut chargé d'importantes missions.

Ces missions, dont il s'acquitta du reste avec habileté, étaient à peu près inconnues. M. Chantelauze qui a entrepris, comme on sait, une grande étude sur la vie du cardinal de Retz, vient de nous les rappeler et d'en faire ressortir l'importance dans un volume qui forme le troisième de son travail[1]. Les documents dont l'auteur s'est servi sont authentiques et originaux; ils se composent, pour la plus grande partie, de la correspondance même du négociateur, conservée aux archives du ministère des affaires étrangères.

Ces documents exhumés de la poudre où ils dormaient depuis deux cents ans ont fourni au laborieux écrivain l'occasion de reprendre l'histoire de trois ou quatre épisodes du grand règne, profondément oubliés, à l'exception du premier peut-être, et auxquels la part qu'y eut l'ancien frondeur, part considérable attestée par ses lettres, donne seule aujourd'hui de l'intérêt. Quelque chose de la passion de l'homme est resté dans ces vieux papiers et s'est même communiqué à la plume qui les a mis ici en œuvre. M. Chantelauze, en effet, se place presque toujours, dans ce récit des missions diplomatiques du cardinal de Retz, au point de vue

[1] *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, par R. Chantelauze. 1 vol. in-8°. Librairie Didier.

où, par le fait des préoccupations du temps et de sa situation personnelle, celui-ci se trouvait porté, il l'analyse, le cite et l'interprète plus qu'il ne le discute. C'est l'opinion, le sentiment de l'ancien chef de la Fronde que nous avons ici, plutôt que l'appréciation de son historien. Après deux siècles écoulés, Retz possède encore, paraît-il, cet art de séduire qu'il avait, de son temps, à un si haut degré. M. R. Chantelauze a été gagné, comme tant d'autres le furent. Ce n'est qu'à de très-rares endroits qu'on trouve chez lui des concessions impartiales dont Retz n'eût pas été capable, comme celle-ci, par exemple, sur le rôle des jésuites : « Ce qui est hors de doute, c'est que les jésuites avaient rendu d'immenses services au catholicisme en sauvant la France de l'hérésie de Calvin et en protégeant ainsi l'unité nationale contre la haute noblesse protestante étroitement alliée avec les princes allemands qui menaçaient de la détruire de fond en comble. » En général, M. Chantelauze fait moins œuvre de juge que de rapporteur dans le récit de ces *Missions*.

La première et la plus importante de toutes — laquelle n'en est pas une, soit dit en passant, puisque Retz ne fut envoyé nulle part et se borna à donner des conseils — est celle qu'amena la fameuse affaire de la garde corse et du duc de Créqui. M. Chantelauze raconte au long cette rixe avec des détails nouveaux très-curieux, mais dont on peut légitimement suspecter quelques-uns, comme venant de l'ambassade, où l'on n'était pas en disposition d'impartialité. L'auteur, partageant ici comme partout l'opinion du cardinal, voit dans cette échauffourée un complot formel de la cour de Rome, dont seulement le programme fut un peu dépassé dans l'exécution. L'assertion serait à discuter, mais ce n'en est pas ici le lieu. En tout cas, si de ce côté il y eut des torts, n'y eut-il pas aussi d'odieux excès, de l'autre, notamment dans les réparations exigées? Tous les historiens ont reproché à Louis XIV l'intolérable humiliation que son orgueil imposa à un souverain qui avait, vis-à-vis du roi très-chrétien, un double titre à être traité avec égard et modération. Nous ne voyons pas trace de blâme, à cet égard, dans le récit de M. Chantelauze ; nous y apprenons seulement qu'il faut décharger la mémoire de Retz de l'accusation relative à l'érection de la pyramide destinée à perpétuer, à Rome même, le souvenir de la vengeance du grand roi : ce ne serait pas le cardinal qui, comme on l'a dit, en aurait suggéré l'idée. A cela près, tout le plan de la campagne poursuivie contre Alexandre VII, l'invasion du comtat d'Avignon particulièrement, fut son œuvre : M. Chantelauze en fournit la preuve formelle dans la publication d'un mémoire trouvé aux archives de l'Etat, et dans lequel, quand on en aurait pas d'autres preuves, on reconnaît du premier coup la plume qui a écrit les *Mémoires*. C'est là encore une assez belle gloire pour un prince de l'Eglise! Retz aurait une excuse pourtant,

insinue son historien : le pape n'avait-il pas failli le faire passer en jugement et lui arracher la pourpre des épaules !

Les autres affaires dont il s'agit ici méritent mieux le titre de *Missions diplomatiques*, car le cardinal y intervint à la fois de sa personne et de sa plume, fit des mémoires et des voyages, sans avoir pourtant jamais (ce dont il souffrit amèrement) aucun titre officiel. Du reste ce fut toujours de questions religieuses dont il fut chargé ; mais, quoiqu'elles aient fait grand bruit dans le temps, qu'elles aient passionné les esprits, que quelques-unes même aient exposé la religion à de grands dangers, ces questions n'ont plus beaucoup d'intérêt. Une seule offre des rapports avec d'autres qui ont été pacifiquement résolues de nos jours. C'est la proclamation de l'infaillibilité du pape faite par Alexandre VII, en 1665, dans une bulle qui remua la France politique et religieuse jusqu'en ses fondements, souleva le Parlement, exaspéra la Sorbonne et mit sens dessus dessous tout le clergé. Comme l'affaire pouvait devenir grave et amener de nouvelles complications, le cardinal de Retz fut envoyé à Rome et eut pour mission d'engager Alexandre VII à ne pas donner suite à sa bulle. Il fut assez adroit, dit M. Chantelauze, pour le décider à garder le silence et à la laisser dormir dans les archives du Vatican. Les pièces de cette affaire ont été à peu près toutes retrouvées et ont fourni à l'auteur la matière d'un long récit, dont les dépêches du négociateur font, avec celles du ministre, Hugues de Lionne, presque exclusivement les frais. Sans aller jusqu'à dire avec M. Chantelauze, que ces brandons diplomatiques ne le cèdent en rien aux *Provinciales*, ce qui, en tout cas, ne pourrait s'appliquer qu'à un seul qui ressemble beaucoup au pamphlet de Pascal, il est juste de reconnaître que ces documents inconnus étonnent par leur clarté, leur sobriété, leur spirituelle animation et sont incomparablement supérieurs à ce qu'il y a de mieux dans les recueils diplomatiques de l'époque. L'art du négociateur fut, dans cette affaire, chez de Retz, égal, du reste, au talent de l'écrivain. Il eût été à regretter, pour l'appréciation de cet homme extraordinaire, que le fait et les pièces restassent inconnus. En les mettant en lumière, M. Chantelauze a rendu un véritable service, nous ne dirons pas précisément à la mémoire du cardinal, mais à l'histoire de la politique et des lettres de son temps.

Les missions qui suivirent n'ont pas la même importance en elles-mêmes, mais elles confirment l'idée nouvelle que les premières nous donnent du personnage qui en fut chargé. « Jusqu'à présent, dit M. Chantelauze, il ne restait du cardinal de Retz que le souvenir d'un homme doué de facultés merveilleuses, mais sans harmonie qui, malgré son esprit surprenant, pour avoir donné trop libre carrière à son imagination et faute d'avoir mesuré ses forces aux obstacles, avait

misérablement avorté. Cette nouvelle étude nous a fait découvrir en lui un homme mûri par l'adversité, par la réflexion, par l'âge, par l'expérience, un diplomate de premier ordre dont les facultés offrent les plus harmonieuses proportions, sans qu'elles se nuisent jamais l'une à l'autre. »

Une chose toutefois manque, pour nous, à l'*harmonie* de ce portrait : c'est la dignité morale. La soumission de Retz, dont nous trouvons au commencement de ce volume une histoire très-vive et très-piquante, nous paraît avoir déjà ce grave défaut. L'empressement que mit le rebelle devenu courtisan à accepter des missions d'un ordre secondaire et dénuées du prestige des titres dont, pour l'honneur de la pourpre, elles auraient dû être revêtues, ne témoigne pas non plus chez le cardinal d'une suffisante fierté. Que dire enfin de sa conversion dont il fit bruit, et qui, selon son panégyriste, fut une feinte ? Si donc quelqu'un gagne à ces révélations, ce sera moins, croyons-nous, celui qui en est l'objet que celui qui en est l'auteur.

IV

Cette période de la minorité de Louis XIV où quelques publications nous rappelleront encore, fut l'âge de la grande diplomatie. Tout en continuant à combattre partout, partout l'Europe était en pourparlers. Jamais il n'y eut de congrès plus nombreux et de plus d'habiles négociateurs. La France, en particulier, en compta d'illustres qui furent un peu oubliés par la suite, mais sur lesquels l'histoire est revenue dans ces derniers temps et dont elle a fait revivre avec raison la mémoire.

Au premier rang se place, sans contestation possible, Hugues de Lionne, dont le rare talent consomma l'abaissement de la maison d'Autriche et prépara les conquêtes de Louis XIV. On avait depuis longtemps ses *Mémoires* qui se faisaient lire, malgré leur mauvais style, à cause des renseignements qu'ils contiennent sur les affaires du temps, mais qui ne donnaient pas complétement l'idée qu'il faut se faire du mérite de l'auteur et des services qu'il a rendus. Un volume publié récemment par M. Valfrey sur les ambassades de ce personnage en Italie, de 1644 à 1656, fait parfaitement comprendre la haute considération dont il jouit dans son temps. Il en a déjà été question ici. (*Correspondant* 25 mai 1878.)

Une publication plus récente que celle de M. Valfrey et qui vient seulement de voir le jour, ajoutera quelques traits à cette historique figure d'Hugues de Lionne. C'est un recueil de lettres écrites par lui à un de ses parents depuis l'époque où il devint ministre des affaires étrangères jusqu'à l'année de sa mort. Cette correspondance était entièrement inconnue aussi. Nous la devons à M. le docteur Ulysse Che-

valier[1] qui l'a annotée avec beaucoup de soin et fait précéder d'une notice généalogique de laquelle il résulterait que le glorieux diplomate n'était pas d'une origine aussi ancienne et aussi féodale que M. Valfrey paraît le croire dans la biographie qui précède ses *Ambassades*. Cette correspondance est, du reste, d'un caractère exclusivement privé, et n'a pour objet direct que les intérêts particuliers, les soucis domestiques, les préoccupations intérieures de l'homme public. Il y est souvent question du gouvernement de sa fortune, jamais du gouvernement de l'Etat. Le chapitre de l'argent y est fréquemment abordé, et prouve que si Lionne savait dépenser, comme nous l'a dit M. Valfrey, il savait compter aussi. Rien dans ses lettres n'indique qu'il fût avide et indélicat sur les moyens de s'enrichir, comme on l'était trop souvent à la cour ; mais il était attentif à profiter des occasions qu'un homme dans sa position avait alors d'assurer et d'augmenter sa fortune. A cet égard ses lettres sont curieuses ; elles nous montrent un état de société que nous avons peine à nous figurer aujourd'hui. On ne lira pas sans surprise celle, entre autres, où il s'agit, pour le père de Lionne, devenu prêtre et évêque dans sa vieillesse, de troquer le siège assez maigre de Gap contre celui de Bayeux « qui est un pays si gras et où il fait si bon vivre qu'un pigeon n'y vaut qu'un sou. » A un autre point de vue encore cette correspondance méritait la publicité qu'elle vient d'obtenir ; elle laisse entrevoir par endroits, sous ses traits naturels, cette figure qui ne se montre partout ailleurs que sous le masque officiel ; et ce qui en paraît est bon et parfois touchant. En effet, celui qui écrit ces billets tout remplis de sollicitude à l'endroit des biens de ce monde, est le chef d'une famille de six enfants, comme il dit lui-même, dont une fille de quinze ans qu'on lui demande en mariage et pour le portrait de laquelle sa froide plume de diplomate devient un moment le pinceau attendri d'un artiste et d'un père.

Plus elles sont rares, plus ces échappées de naturel, chez un pareil homme, ont de prix.

V

Parmi ces nouvelles études sur le dix-septième siècle, il y en a une dont nous avons dit en la recevant : enfin ! C'est en effet l'histoire d'un des hommes de ce temps qui méritait le plus d'en avoir une et qui cependant n'en avait point jusqu'ici. Nous voulons parler de Vauban, dont la vie n'avait été, à notre connaissance, l'objet d'aucun travail spécial

[1] *Lettres inédites de Hugues de Lionne,* annotées et publiées par le docteur Ulysse Chevalier. 1 vol. in-8°. Valence 1878.

avant celui que vient de lui consacrer M. Georges Michel[1]. Cet ouvrage qui est un début, mais qui n'en a pas l'air, témoigne de connaissances très-variées et d'études très-sérieuses. L'auteur a cherché à y mettre bien en lumière les deux hommes que son héros nous offre en un seul, l'ingénieur et l'économiste, encore insuffisamment appréciés l'un et l'autre, et de montrer à notre temps, qui ne croit qu'aux spécialités, comment s'unissaient et s'harmonisaient ces deux hommes. Peut-être s'étonnera-t-on de ce simple titre d'ingénieur donné ici par nous au maréchal de Vauban. Cependant c'est le seul, croyons-nous, qui caractérise bien le premier côté de son talent. Ce talent, Vauban l'appliqua à la guerre, mais ce fut affaire de circonstances et de temps, mais non inclination de nature. Dans un autre siècle et sous un autre règne, Vauban se serait adonné aux travaux de l'ordre civil et ne s'y serait pas moins distingué que dans « les travaux de Mars, » comme on disait dans la poésie de son temps. On peut même affirmer qu'il aurait préféré consacrer sa vie aux premiers. Il n'était pas, par tempérament moral, homme de guerre. Dès qu'il n'était plus occupé de l'attaque, de la défense ou de la construction des places fortes, son esprit actif rêvait d'améliorations matérielles; ouvrir des routes, creuser des canaux, endiguer des rivières, établir des communications faciles de pays à pays, c'était son délassement. M. Michel a retrouvé dans ses papiers les plans nombreux qu'il avait proposés et les projets qu'il avait conçus à cet égard. Mais la guerre enleva à ses penchants cet humain et pacifique génie. En ce temps-là, la supériorité des armes s'acquérait moins par les batailles que par la prise ou la défense des forteresses. Une innovation habile, une réforme intelligente du vieux système suivi dans ces opérations, devait être un gage de victoire pour la nation qui en prendrait l'initiative. Cette nation fut la France, et elle dut à Vauban la gloire et les avantages qui en sortirent. La révolution qui se fit, dans cette partie, alors plus importante qu'aujourd'hui, de la science militaire, fut l'œuvre de cet officier de fortune, de ce demi-paysan qui n'avait étudié à aucune autre école que celle d'un vieux prêtre de village et avait débuté comme simple soldat dans un régiment du prince de Condé. Les inventions, les perfectionnements, auxquels nous dûmes, peu après, l'enlèvement de tant de places réputées imprenables, la conservation de tant d'autres peu appréciées auparavant, enfin la sécurité de nos frontières les moins protégées par la nature, Vauban en a tout le mérite et tout l'honneur. Non seulement l'idée lui en vint à lui seul, mais pour la faire prévaloir dans la pratique, il lui fallut lutter contre de redoutables obstacles, au risque de compromettre sa fortune présente et son avenir. Il y a plaisir à suivre dans le

[1] *Histoire de Vauban*, par Georges Michel. 1 vol. in-8°. Eug. Plon, éditeur.

livre tout narratif de M. Georges Michel le développement de ce génie créateur, et à voir ses conceptions naître des difficultés même qui surgissent devant lui. L'intérêt de ces mille sièges de Valenciennes, de Montmédy, de Mardick, de Gravelines, de Maestricht, etc., tant de fois racontés en éprouve comme un renouvellement. Ce qui ne charme pas moins, c'est l'accueil que trouve auprès des deux grands ministres du roi et auprès du roi lui-même, l'auteur de tant de nouveautés, mal vues à l'armée dans les premiers temps et plus mal à la cour. C'était une compensation anticipée du retour de fortune que Vauban devait éprouver plus tard.

L'économiste, en effet, fut moins goûté auprès du trône, que ne l'avait été l'ingénieur. Il est vrai que, à l'époque où Vauban proposa ses vues sur les réformes que réclamait l'administration de la France épuisée par de trop longues guerres, d'autres hommes que Colbert et Louvois entouraient Louis XIV et avaient son oreille. Mais est-il vrai que le vieux maréchal ait perdu l'estime du vieux roi, et même ait encouru sa colère, comme le prétend Saint-Simon? M. Michel ne le croit pas; il démontre péremptoirement, selon nous, que si Louis XIV n'apprécia pas les réformes économiques et administratives de Vauban comme elles le méritaient, il conserva toujours son estime à l'homme loyal qui les lui avait soumises et lui en donna toujours des témoignages. Les poursuites dont l'auteur de la *Dîme royale* fut l'objet et dont il mourut, eurent lieu à l'insu du roi. Mais est-il vrai, d'autre part, que Vauban ait démenti, sur la fin de ses jours, les sentiments de sa vie entière à l'égard de la royauté ; qu'il ait, avec quelques mécontents, comme Boisguillebert, ouvert la voie à l'opposition politique qui se développa dans le cours du dix-huitième siècle; qu'il ait inauguré, en un mot, l'ère de la démocratie où nous vivons? Rien n'est plus faux encore. Le traité de la *Dîme royale* ne fut pas un pamphlet improvisé en un jour d'humeur; ce fut le résultat des remarques que Vauban avait faites depuis longtemps sur les souffrances de la nation, souffrances que, plus qu'un autre, il avait été en position de connaître, et sur le soulagement desquelles il avait, plusieurs fois déjà, présenté ses idées. Ce mémoire depuis longtemps mûri par l'auteur, et qui proposait des remèdes pratiques, différait en tout de celui de Boisguillebert, qui n'était qu'une dénonciation déclamatoire et violente des erreurs, des vices et des crimes de l'administration. Vauban avait pris, du reste, dans la publication de son ouvrage, les plus grandes précautions pour en ôter tout ce qui aurait eu un air agressif et aurait pu blesser le roi ; car, il faut le dire, l'auteur de la *Dîme royale* était si peu démocrate, que son historien a pu l'accuser d'avoir, au contraire, dans ses instincts monarchiques, incliné jusqu'au césarisme.

Nous ne pouvons pas plus, faute d'espace, nous arrêter sur les faits

de cette seconde partie de la vie Vauban que sur ceux de la première. Nous le regrettons, parce que ces faits ont un intérêt plus particulier pour notre temps et ne sont ni suffisamment connus, ni toujours appréciés comme ils devraient l'être. Nous renvoyons les lecteurs avec confiance au livre de M. Michel, assuré que ce travail dissipera ce que, dans quelques esprits, il peut y avoir d'ombres à la gloire du grand homme dont le jeune écrivain a essayé, le premier, de nous donner un portrait complet.

VI

La librairie Bray et Retaux met en vente aujourd'hui le livre de M. le comte de Champagny dont l'auteur a bien voulu nous communiquer à l'avance une partie que nous avons publiée le mois dernier sous ce titre : *La Bible et l'économie politique*. Ce titre est celui même du livre qui vient de paraître et dont l'objet est, comme nous l'avons dit, de dégager des livres saints les principes et les règles de cette science économique dont tout le monde s'occupe et où tant d'esprits s'égarent. La Bible, en effet, a montré à l'homme sa véritable obligation ici-bas et lui a indiqué les moyens de la remplir en conformité à la loi qui la lui a imposée et à son avantage à lui-même. Cette obligation est le travail, mystérieuse et douloureuse punition à laquelle il est condamné et pour vivre et pour se perpétuer. Se soustraire à cet arrêt, vainement l'homme l'essaierait; il ne le peut pas, ou, s'il y parvient pour quelques jours, quelques années, c'est toujours à son détriment: la preuve en est dans l'expérience et dans l'histoire. Cependant, pour être obligatoire, ce travail ne saurait être continu. Dieu y a mis d'abord l'interruption du sommeil. Mais ce repos inerte ne suffit pas à l'homme; il lui faut « un repos actif, » comme dit M. de Champagny, pour la satisfaction des besoins de son esprit et de ceux de son cœur. Quoi qu'en disent les théories matérialistes de ce siècle, le repos du dimanche est aussi conforme aux lois de l'économie qu'à celles de la religion. Le travail n'est pas essentiellement manuel; à côté de celui du corps, il y a celui de l'esprit, qui n'est ni moins réel ni moins nécessaire. L'homme doit travailler, c'est convenu; « mais pour travailler il a besoin de vivre : de vivre par le corps, il lui faut donc le médecin; de vivre par l'âme (quoi qu'on en dise) il lui faut donc le prêtre; de vivre avec sécurité pour sa personne, pour son travail, pour son gain, pour sa famille, il lui faut donc le juge, le chef d'Etat. »

Or, pour entrer dans ces carrières indispensables à la société, un capital est généralement nécessaire à l'homme qui s'y prépare, on le reconnaît; mais d'une manière plus générale encore, non seulement comme prêtre, comme médecin, comme juge, comme savant, l'homme qui

possède et a du loisir est utile à l'homme qui travaille. Il lui vient en aide par les lumières que ses deniers lui ont permis d'acquérir, et, plus directement encore avec ses deniers, par une coopération qui, pour n'être pas manuelle, n'en est pas moins réellement personnelle. Les déclamations contre le capital accusent donc une grossière inintelligence des principes de l'économie politique. Dans l'état actuel de la société, nous sommes, dit M. de Champagny, plus solidaires que nous ne croyons, moins éloignés que nous ne croyons de la communauté des biens.

Un fait est constant, c'est que si régulier, si bien organisé, si fructueux qu'il soit, le labeur du genre humain, pris en masse, est à peine suffisant pour les besoins du genre humain. Que doit-on penser, par suite, du labeur de l'individu? Hélas! il n'est que trop souvent insuffisant pour sa subsistance. Il faut donc des secours. M. de Champagny démontre que tous ceux qu'on a imaginés dans ces derniers temps, bien que dignes d'éloges en eux-mêmes, sont inférieurs, dans leur principe et dans leurs effets, à ceux que la charité chrétienne avait inspirés à nos pères et qu'elle suggère encore à tous les hommes qui ont gardé la foi, même à l'aumône qu'on apprend au pauvre à honnir, et qui a au moins l'avantage, que n'ont pas les inventions de la philanthropie, d'éveiller et d'entretenir les bons sentiments dans le cœur et d'y combattre l'égoïsme.

Voilà quelques-unes des idées que M. de Champagny développe dans la première partie de son livre. Celles qui remplissent la seconde où l'auteur traite de la population et des problèmes qui s'y rattachent, nos lecteurs la connaissent. La troisième reprend la question économique au point de vue historique. Le religieux et savant académicien y montre ce qu'a été l'économie politique dans l'antiquité où, à vrai dire, elle n'existait point; ce qu'elle fut dans le moyen âge, qui la créa sous la chaude et saine inspiration de la foi chrétienne et lui donna (ce qu'on ne soupçonne guère) un caractère vraiment libéral, enfin ce qu'elle tend à devenir, grâce au développement des doctrines matérialistes et des institutions liberticides qui, sous le nom de gouvernements républicains, tendent à s'établir en Europe. Le salut serait pour cet ordre de choses, pense M. de Champagny, dans le retour, non pas à cet âge qui ne peut revenir, mais à l'esprit qui l'animait. « Le genre humain vivrait alors, dit-il, non pas sans amertume et sans labeur; il vivrait toujours pauvre, mais moins pauvre. Il vivrait soumis à la loi de Dieu, l'acceptant, même dans ce qu'elle peut avoir de dur, mais par cela même qu'il l'aurait acceptée, la rendant moins dure. »

P. Douhaire.

MÉLANGES

M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER

Il y a quelques mois à peine paraissaient, à la librairie Hachette, deux volumes intitulés : *le Roi Léopold et la Reine Victoria, récits d'histoire contemporaine. Le Correspondant* devait rendre compte de ce bel ouvrage de M. Saint-René Taillandier. La mort, hélas! a frappé l'éminent écrivain avant que l'article consacré à son livre fût composé. Mort imprévue, soudaine : en quelques minutes, M. Saint-René Taillandier succombait à une de ces terribles lésions intérieures que l'art est impuissant à conjurer. Noble esprit, cœur généreux et bon, caractère droit et loyal, il laisse des regrets unanimes. Nul n'a pu lire quelques pages sorties de sa plume sans en garder le souvenir dans l'âme. Ses écrits lui ont fait je ne sais combien d'amis connus et inconnus. C'est qu'en lui l'homme ne se séparait jamais de l'écrivain, et c'était un véritable honnête homme, au sens du dix-septième siècle et au sens actuel. Quiconque lira ses livres pourra dire avec La Bruyère : « Quand une lecture vous élève l'esprit, qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage, il est bon et fait de main d'ouvrier. » C'était aussi le caractère de sa parole. A la Sorbonne, à l'Académie, ou encore dans un collège, présidant une distribution de prix, à Juilly par exemple ou au lycée Henri IV, ou enfin dans un modeste patronage, faisant une allocution à des apprentis et à des ouvriers, comme à Sainte-Mélanie, dès qu'il parlait, il instruisait, il charmait : il disait des choses nettes, sensées, saines, et il savait les dire avec élégance et avec grâce en même temps qu'avec autorité ; bientôt un souffle pur et chaud animait le discours ; la parole devenait poétique ; le ton s'élevait ; l'auditeur, sous l'action pénétrante de cette noble voix, ressentait lui-même les émotions qu'elle exprimait. Le vrai, le bien, le beau, le devoir, la patrie, toutes les grandes et saintes choses qu'il aimait, il les faisait aimer, et il inspirait le désir et le courage de travailler, de se dévouer pour elles. Que cette parole eût pu encore faire de bien ! Que de nouveaux écrits prêts à éclore, et qui fussent venus instruire, charmer, élever les esprits ! Son bel article sur M. de Laprade avait paru dans le dernier numéro de *la Revue des Deux-Mondes*. Il en méditait ou en préparait d'autres. L'étude sur *le Secret du Roi* de M. le duc de Broglie

était commencée : on en a retrouvé sur sa table de travail le plan fermement tracé et les premières pages déjà écrites. Il allait « mettre en relief le rare intérêt de ce livre, les révélations qu'il renferme, les faits dont il enrichit l'histoire, les perspectives qu'il entr'ouvre et les réflexions qu'il suggère. » Il était à l'œuvre : suivant « le spirituel récit du brillant et véridique historien », et le commentant à l'aide du journal du marquis d'Argenson, il expliquait aux lecteurs la diplomatie secrète du roi Louis XV. Le portrait du comte de Broglie, « le plus habile, le plus brillant, le plus dévoué des agents de cette politique », était presque fait. Une citation destinée à le compléter était annoncée. Cette page interrompue, il l'a écrite la veille de sa mort. On peut presque dire qu'il est mort en travaillant. Pourquoi la Providence nous prive-t-elle d'hommes qui semblaient capables de rendre encore tant de signalés services aux meilleures causes ? Depuis quelques mois, dans les lettres, dans la science, et ailleurs, que d'appuis nous ont été ôtés ! Mais ne jugeons pas avec nos courtes vues des impénétrables desseins de Dieu, et sachons recueillir les nobles exemples laissés par ceux qui s'en vont.

Le Correspondant a, pour parler de M. Saint-René Taillandier, des raisons particulières. Plusieurs des collaborateurs les plus éminents de cette *Revue* avaient pour lui des sentiments de très-affectueuse estime. Les dernières lignes qu'il ait écrites sont consacrées à M. le duc de Broglie, et les avant-dernières l'étaient à M. de Laprade. — Il avait étudié avec amour la *Guerre de Crimée* de M. Camille Rousset et le *Parti libéral sous la Restauration* de M. Thureau-Dangin. Un commerce d'amitié existait entre lui et M. le comte de Falloux, pour qui il professait une vraie admiration. Il était lié avec M. Léopold de Gaillard. M. Cochin l'avait connu et aimé. A l'Académie française il avait succédé au Père Gratry, et il avait pris plaisir à « pénétrer dans cette âme si belle, si riche, afin de la déployer devant une assemblée d'élite. » Enfin il saluait dans le grand évêque d'Orléans la foi, le patriotisme, l'amour des belles-lettres, la passion de la vraie liberté, tout cela uni à un infatigable courage, et Mgr Dupanloup, qui avait eu avec lui des relations personnelles, estimait singulièrement son talent, son caractère, ses services. Il y a cinq mois, M. Saint-René Taillandier assistait à Orléans aux funérailles du grand évêque ; il entendait lire dans la cathédrale, au milieu de la funèbre cérémonie, ce testament si simple, si touchant : nous savons avec quelle émotion douloureuse et avec quel respect. Et il y a quelques jours il disait à M. Lavedan qu'il ferait volontiers partie d'un comité formé en vue d'élever un monument à la mémoire de Mgr Dupanloup. Qu'il était loin de penser que lui-même fût si près de quitter ce monde et d'être enlevé à sa famille, à ses amis, à son pays !

Son dernier livre, *le Roi Léopold et la Reine Victoria*, nous laisse une complète et fidèle image de ses plus remarquables qualités. L'origine en est dans les *Mémoires* du baron de Stockmar. Lire ces *Mémoires* avec un soin minutieux, les éclaircir, les rectifier, les commenter, les compléter par toutes sortes de renseignements, scrupuleusement recueillis et critiqués, c'est la tâche de l'érudit. M. Saint-René Taillandier s'en acquitte en perfection. Mais ces matériaux, il les faut mettre en œuvre. Avec ces documents que l'on consulte mais qu'on ne lit guère, il faut faire quelque chose qui se lise, qui ait de l'intérêt, qui soit vivant. M. Saint-René Taillandier, dans sa jeunesse, a été poète. Que dis-je? il l'est demeuré toujours. Regardez ces deux volumes. Que de récits variés! La princesse Charlotte, le procès de la reine Caroline, la candidature du prince Léopold au trône de Grèce, la fondation du royaume de Belgique, le mariage de la reine Victoria et du prince Albert, les mariages espagnols, les révolutions de 1848, la mort du prince Albert, la mort du roi Léopold... Quel sujet! Quel drame ample et divers! Le chapitre sur la princesse Charlotte, et cet autre sur la reine Victoria et le prince Albert, si délicats, si discrets, d'un art si pur, c'est de l'histoire sans doute, mais l'historien est de ceux qui ont commerce avec les muses, et l'on est tenté d'appeler poèmes ou romans ces charmants récits. Ailleurs ces pages sur la Grèce et le comte Capodistrias n'ont-elles pas une couleur dont une imagination de poète pouvait seule avoir le secret, et cela sans rien ôter à la sévérité du récit et à la véracité de l'historien! Mais ce n'est pas seulement ici ou là que le poète se retrouve; c'est partout; c'est dans cet arrangement facile et heureux d'une abondante matière, c'est dans l'unité du livre, c'est dans le développement et la suite du récit, c'est dans le mouvement et la vie des personnages et des choses. Et partout une haute pensée est présente. Ce poète est un philosophe. Lui-même, faisant à l'Académie l'éloge de M. Guizot, a parlé en termes éloquents de ce qu'il nomme le philosophe politique. Son livre sur *le Roi Lécpold et la Reine Victoria* est plein de cette philosophie politique, sage, élevée, nullement chimérique. Il admire, dans les deux personnages qui dominent son livre, la monarchie constitutionnelle pratiquée loyalement, sans troubles, sans violences, sans angoisses nationales. « Est-ce donc ici, dit-il, un livre consacré à la glorification de la monarchie constitutionnelle? C'est un livre consacré aux principes des pays libres, quelle qu'en soit la forme; monarchie constitutionnelle, république parlementaire, au point de vue de la liberté c'est même chose, comme aussi, monarchie absolue et république radicale c'est même chose en fait de despotisme. Sous des formes diverses, la situation est absolument pareille : d'un côté, monarchie ou république, on voit un peuple libre; de l'autre, république ou monarchie, on voit un peuple esclave. Quand donc viendra le temps

où ne pensant qu'à la liberté, à la dignité, à la garantie des droits, nous ne serons plus dupes des formes? » Et ainsi c'est à la France qu'il pense dans ses études sur des peuples étrangers. « Je crois à la France, malgré ses fautes et ses malheurs, s'écrie-t-il; je crois en la liberté, malgré tout ce qui la menace. Patrie, liberté, que ce soit la double devise de cet ouvrage, que ce soit sa recommandation et son appui auprès des cœurs français et des intelligences libérales. »

Ces récits d'histoire contemporaine ont valu à leur auteur de précieuses marques d'approbation. Pour n'en citer que deux : pendant que la noble famille de Mérode, et bientôt un fils même du roi Léopold, le remerciaient d'avoir si bien raconté la fondation du royaume de Belgique, d'autres princes lui témoignaient leur royale reconnaissance pour la manière dont il avait parlé de leur père et de la France. Or, ce qui fait l'intérêt de ce beau livre, c'est précisément ce qui fait aussi l'unité des travaux et de la vie de M. Saint-René Taillandier. Toujours il a eu la passion des recherches scrupuleuses et de l'exacte et précise vérité. Toujours il a été un poète et un lettré. Toujours il a été curieux de ce qui se passait chez nos voisins et il a cru utile de nous en informer. Toujours il a jeté sur notre société et sur notre temps un regard de philosophe, et il s'est demandé où était la cause de nos maux et où s'en trouve le remède.

On est étonné des vastes connaissances acquises par M. Saint-René Taillandier. Une fidèle et facile mémoire et un grand esprit d'ordre et de méthode le servaient admirablement. Mais il ne portait jamais dans ses études l'esprit mesquin de l'érudit qui n'est qu'érudit. Il n'avait pas non plus les étroitesses et les sécheresses du critique qui n'est que critique. Comme il avait lui-même de l'imagination et de l'âme, il savait admirer et aimer. Il n'était pas de ceux à qui « le plaisir de la critique ôte celui d'être vivement touché de très-belles choses ». Les belles choses, il les cherchait, il les reconnaissait, et il les mettait en lumière avec joie, c'est le vrai mot. Dans un volume indigeste, s'il trouvait une belle page, il la citait et la faisait valoir. Dans un écrit d'un goût douteux, s'il apercevait des marques d'un vrai talent, il se hâtait de les signaler. Dans les œuvres bizarres de quelque grand esprit égaré, avec quel respect ne recueillait-il pas ce que j'appellerai les restes du génie, et quel soin pieux ne prenait-il pas de raviver le flambeau près de s'éteindre, en saluant les lueurs qui s'en échappaient encore! Et la critique ne perdait rien de ses droits, rien de son autorité, loin de là : parce qu'elle s'exerçait avec une souveraine bienveillance, elle avait plus de force pour condamner le mauvais et le laid.

Il a dit lui-même à la fin de son étude sur le général de Ségur : « Il y a un art qui ne sacrifie jamais la vérité de l'ensemble à la curiosité des détails, celui qui en face d'une physionomie noble, s'applique à

graver l'image de cette noblesse, comme un exemple et un encouragement pour tous. » C'était son art à lui. Aussi arrivait-il souvent que ceux qu'il appréciait, lui rendaient grâces de les avoir si bien pénétrés et si bien rendus, et de ses sévérités mêmes ou de ses conseils, ils le remerciaient. A la date du 17 février 1879, M. Laprade lui écrivait : « Votre article est lui-même un poème d'une couleur, d'une chaleur, d'une élévation merveilleuses. Fût-il d'un étranger et sur un étranger, il me ravirait comme œuvre d'art. Et quelle sagesse, quelle pénétration, quelle habileté dans cette amicale étude ! Vous avez été à la fois le plus indulgent et le plus clairvoyant de tous ceux qui ont parlé de moi. J'ai reconnu à toutes vos pages votre tact et votre délicate bonté. »

Sa délicate bonté ! Oui, il était bon, il était tendre. Sa famille et ses amis si nombreux, si dévoués, le savent. Il était bon aussi pour les jeunes gens, il était bon pour tous les hommes de talent et de bonne volonté. Brizeux, qu'il a tant aimé, et qu'il aimait tant à citer, lui dit quelque part :

Mes vers, mon seul trésor, ne seront point trahis.
Vous avez le respect de toute noble chose ;
Entre vos nobles mains, ami, je les dépose.

Oh ! non, ils n'ont pas été trahis les vers de Brizeux ; et rien de ce qui a été déposé entre ses nobles mains n'a été trahi ; il n'a pas dédaigné, il n'a pas négligé la moindre parcelle de talent confiée non-seulement à sa clairvoyante et fidèle amitié, mais simplement à sa bienveillante attention de maître et de juge.

Ce lettré, ce délicat appréciateur des beautés littéraires, a très-souvent tourné ses regards sur les pays étrangers, sur les littératures étrangères. Toute sa vie, professeur de littérature française, à Strasbourg, à Montpellier, à Paris, toute sa vie il s'est préoccupé de ce qui se passait hors de France, en Allemagne surtout. Est-ce donc une contradiction ? Nullement. En 1841, âgé de vingt-et-un ans, à Heidelberg, le jeune étudiant écrivait sur un cahier intime les paroles que voici : « Quelle admirable position ! Juger l'Allemagne au nom de la France !... Quelle force cela me donne à moi jeune homme !... Belle confiance en ce génie français. » Il a tenu parole : il a toujours eu une belle confiance en ce génie français. Le 21 février 1848, Ozanam lui écrivait : « Votre plume est celle à qui les lecteurs ont reconnu le droit de les mettre au courant de la science allemande, et on ne saurait le faire avec plus de clarté, de grâce et de qualités françaises. » Il dut lui être doux d'être ainsi compris et loué par un juge tel qu'Ozanam. C'était « une tâche patriotique » qu'il avait entreprise, disait-il lui-même en 1875, dans l'éloquente préface de son livre intitulé : *Dix ans de l'Histoire d'Allemagne;* et citant les fortes paroles empruntées par Bossuet à l'Ecri-

ture sainte : « Nous ne voulons pas être, disait-il, de ces sentinelles aveugles, de ces chiens muets qui ne savent pas japper. » Ainsi le rôle qu'il avait pris en 1841, il l'a gardé jusqu'à la fin. C'était pour la France, et avec des qualités toutes françaises, qu'il étudiait l'Allemagne.

La grande question sociale de ce temps, c'est de savoir si la société moderne redeviendra chrétienne. M. Saint-René Taillandier l'a résolûment abordée. Il a pu, sur certains points, se faire des illusions. Il a pu voir trop en beau 89, et lui-même d'ailleurs reconnaissait maintenant avec M. Taine que 93 avait commencé dès 89. Il a pu aussi se méprendre quelquefois sur le sens de certains actes de l'Eglise. Illusions et méprises s'expliquant elles-mêmes par quelque sentiment généreux ou venant de certaines ignorances théologiques, comme on en trouve souvent chez les hommes de sa génération. Mais combien était juste et vraie sa pensée dominante : « Ni la société moderne ne retournera à l'ancien régime, ni le genre humain ne se passera jamais du christianisme. »

Ces mots sont de lui, et ils résument tout. Sans faire aucunement fi des traditions et des gloires du passé qu'au contraire il s'appliquait sans cesse à rappeler, il détestait les erreurs et les fautes de l'ancien régime. Sans renoncer à aucune des heureuses nouveautés auxquelles ils donnait pour signe d'être « conformes à l'ordre éternel » et compatibles avec le christianisme, il détestait les excès révolutionnaires. On se souvient de l'énergie avec laquelle il flétrit les terroristes dans son cours de Sorbonne, les appelant « les renégats de 89 ». Le mot fut couvert d'applaudissements au milieu desquels on pouvait distinguer à peine quelques murmures. A la séance suivante, la salle était pleine d'une foule ennemie qui avait remplacé l'auditoire habituel. La leçon fut rendue impossible. Le professeur, après avoir à plusieurs reprises essayé vainement de parler, dut se retirer ; il se retira à pas lents, pour montrer clairement qu'il ne fuyait pas. Quand le cours recommença huit jours après, on put voir que ce tumulte avait fourni à M. Saint-René Taillandier une occasion de plus d'affirmer ses principes. « Je crois, dit-il, que le christianisme peut être appelé la vérité des vérités, comme le Dieu que les chrétiens adorent est appelé le Saint des Saints. Or, la grande erreur, la grande et funeste erreur de notre temps, à mon avis, est celle qui consiste à déclarer que la société issue de 89 est incompatible avec le christianisme, que le christianisme et la société moderne ne peuvent pas vivre ensemble. Cette erreur, partout où je la rencontre, à gauche ou à droite, je la combats. »

En ces derniers temps il avait surtout à la combattre à gauche. Il suivait d'un œil inquiet la marche des événements. Il déplorait la guerre déclarée au christianisme, les principes de toute société méconnus, le pouvoir amoindri, les plus mauvaises passions sans cesse exci-

tées. Il s'alarmait des attaques dirigées contre cette loi de la liberté de l'enseignement supérieur qu'il avait contribué à préparer lorsqu'il était secrétaire général à l'instruction publique, sous ce ministère de M. Segris, qui avait institué la commission où les principes de la loi devaient être posés. En 1876, recevant M. Dumas à l'Académie francaise, il parlait éloquemment de cette commission et du ministre qui l'avait réunie. Peu de jours avant sa mort, apprenant que les sœurs de la rue Saint-Benoît allaient être expulsées de l'école communale, il leur offrait dans sa maison un local pour qu'elles y pussent rouvrir une école libre, et il ne regrettait qu'une chose, c'était d'avoir trop peu de place à leur donner. Ainsi les actes se joignaient aux paroles, et ce n'était pas en simple écrivain, c'était en citoyen attristé des maux de son pays et prêt à s'exposer pour les combattre, qu'il écrivait à la fin de son livre sur *le Roi Léopold* cette forte sentence : « L'histoire ne connaît « pas encore une démocratie qui, s'abandonnant au despotisme du « nombre, n'ait préparé la dictature. »

Telle était la philosophie politique de M. Saint-René Taillandier. On pourrait, usant de mots qui sont de lui, la nommer « chrétiennement libérale. » Il voulait donc que la société fût chrétienne. Il comprenait qu'il n'y a pas de salut pour la France hors du christianisme. Lui-même avait, de la vertu de l'esprit chrétien, autre chose qu'une notion spéculative, il en avait l'expérience. Catholique pratiquant, il avait au plus haut degré le respect des choses de Dieu. Il aimait à dire que celui qui ne fait que son devoir ne fait pas tout son devoir. Il appliquait cela à la vie religieuse, et il ne s'y bornait pas à l'essentiel strictement commandé. Il avait dans sa foi et dans sa religion une simplicité et un sérieux vraiment admirables. Un saint prêtre, qui l'a bien connu, dit qu'il avait l'âme tournée vers Dieu. C'est la consolation des siens dans leur profonde douleur. M. Wallon, parlant sur sa tombe, a pu dire : « Il connaissait et savait s'appliquer à lui-même ces paroles de l'Evangile : Veillez et soyez prêts ; vous ne savez ni le jour ni l'heure... *Et vos estote parati.* Il doit donc être de ceux dont la même voix a dit : Heureux les serviteurs que le Seigneur, quand il sera venu, aura trouvés veillants : *Beati servi illi quos quum venerit Dominus invenerit vigilantes.*»

Les lettres perdent en M. Saint-René Taillandier un de leurs plus nobles représentants, la patrie un de ses meilleurs serviteurs. Bien qu'il n'ait pas été un des écrivains de cette *Revue*, il nous a paru bon de présenter ici l'esquisse de cette vie laborieuse, honorée, mais modeste. tout entière vouée aux grandes causes. De tels exemples sont faits pour relever l'âme. Tout ici inspire « des sentiments nobles et courageux. » Et quand donc fallut-il plus de courage que dans le temps présent? « Aimons notre siècle, pouvons-nous dire avec l'écrivain éminent dont nous parlons, aimons notre siècle, comprenons ses devoirs, ne nous

séparons pas de ses intérêts et de ses périls.» Oui, il y a des périls, et ils sont grands ; et pour les affronter, nous avons besoin de penser que Dieu a fait les nations chrétiennes guérissables et aussi de méditer les exemples des plus considérables et des meilleurs d'entre nous.

Louis JOUBERT.

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Par le comte de FALLOUX, *de l'Académie française,* 1 vol. in-12 à la librairie académique Didier et Ce, quai des Augustins, n° 35.

Afin de rendre hommage au grand évêque qui fut son ami et qu'il seconda lui-même, si puissamment, dans ses principales luttes pour la liberté religieuse et pour la défense du Saint-Siège, M. le comte de Falloux a détaché de *Mémoires* qu'il ne destine qu'à une publicité posthume, quelques chapitres dont *le Correspondant* a eu la primeur.

L'accueil fait à ce généreux avancement d'hoirie a décidé l'auteur à l'enrichir de plusieurs pages inédites auxquelles les circonstances actuelles donnent le plus vif intérêt, et le tout est réuni dans un volume qui va paraître sous ce titre : *l'Evêque d'Orléans.*

De 1848 à 1878 le même dévouement à l'Eglise et à la patrie, les mêmes labeurs, les mêmes encouragements et les mêmes contradictions ont constamment rapproché M. de Falloux de celui dont il a pu dire en toute vérité : « Il m'a fait ministre malgré moi, je l'ai fait évêque malgré lui. » Cette double contrainte, qui ne fait pas moins d'honneur au caractère du ministre qu'à la vertu de l'évêque, les a mis, l'un et l'autre, en situation de rendre les services que chacun sait, aux causes qui nous sont chères, à celle, particulièrement, de la liberté d'enseignement, ce rempart de l'éducation chrétienne, à l'abri duquel nous avons, depuis vingt-huit ans, gardé la foi de nos enfants, et auquel, par ses détestables projets de loi, le radicalisme intolérant de MM. Ferry et consorts se prépare à livrer un suprême assaut. Puissent ceux auxquels est confiée aujourd'hui la défense des intérêts catholiques se montrer dignes de leurs devanciers et les prendre pour modèles !

Ce n'est pas l'histoire de la vie et des œuvres de Mgr Dupanloup que M. de Falloux a voulu écrire, c'est sous une forme, dont la charmante familiarité n'exclut ni la profondeur, ni l'éloquence, ni l'émotion, le récit intime des relations que trente années de luttes politiques et religieuses ont établies, non-seulement entre ces deux champions, toujours militants, qui combattaient côte à côte ; mais aussi entre eux et

les principaux personnages, la plupart disparus aujourd'hui, de la scène contemporaine. Ainsi passent sous les yeux du lecteur, chacun avec sa physionomie particulière, le comte Molé et M. Berryer, M. Thiers et le prince Louis Bonaparte, M. de Montalembert, M. Cousin, le P. de Ravignan, le P. Lacordaire, M. de Salvandy, et beaucoup d'autres. Le portrait de M. Dufaure lui-même, quoique survivant, est également esquissé ; et ce n'est pas l'un des moins bien réussis.

La révolution de 1848 ne fut pas seulement un coup de tonnerre foudroyant, ce fut aussi un éclair à la lueur duquel se rapprochèrent, pour la défense sociale, bien des hommes, qui, la veille encore, étaient profondément divisés, en religion comme en politique. Nul ne pouvait mieux que M. de Falloux nous rappeler ou nous révéler les circonstances, les motifs et les conditions de ce rapprochement. Par l'heureuse inspiration qu'il eût d'associer l'abbé Dupanloup à M. Thiers, dans la commission qui prépara, au ministère de l'instruction publique, le projet de loi sur la liberté d'enseignement, il assura le succès de cette grande œuvre du 15 mars 1850, dont le P. Lacordaire a dit qu'elle était « l'Edit de Nantes du dix-neuvième siècle. » Il ajoute, à l'adresse des législateurs à venir :

« Si une main téméraire, quelque puissante qu'elle fût, osait un jour toucher à cette borne, plantée d'un commun accord au milieu de nos discordes et de nos révolutions, qu'elle sache bien que Louis XIV, dans toute sa gloire, n'a révoqué l'Edit de Nantes qu'en déshonorant son règne et en préparant le dix-huitième siècle et la ruine de sa maison. » — A bon entendeur salut !

Plus grands encore eussent été les fruits du généreux accord qui produisit la pacification religieuse de 1850, si des fautes, à jamais déplorables, n'avaient été commises par ceux-là mêmes qui avaient le plus d'intérêt à ne pas les commettre. M. de Falloux le prouve d'une façon saisissante, par l'émouvant récit qu'il fait d'une réunion qui eût lieu, sous l'Empire, au printemps de 1856, chez M. Berryer, à Augerville, récit qui se termine par cette déclaration de M. Thiers aux fidèles royalistes qu'il avait pour interlocuteurs :

« Viennent les événements que vous souhaitez et que je souhaite avec vous, plus, peut-être, que vous ne le croyez : je ne reculerai ni devant les vérités, ni devant les aveux. Je suis monarchiste autrement que vous, à certains égards, mais autant que vous... Quand il ne s'agira plus que de nous entendre sur les nuances, vous me verrez faire pour la monarchie ce que vous m'avez vu faire pour la religion avec vous et avec mon vénérable ami l'évêque d'Orléans. »

Soit qu'il parle, soit qu'il écrive, M. de Falloux résume volontiers ses pensées dans des anecdotes qu'il sait choisir et raconter mieux que personne. Il en a fait applaudir plus d'une dont on garde le souvenir,

dans ses meilleurs discours, soit à la tribune de l'Assemblée nationale, soit à celle des Comices agricoles, dont il fit souvent, surtout dans les premières années de l'Empire, une tribune plus politique et plus retentissante que n'était, alors, celle du Corps législatif. Il excelle, en effet, dans ce genre, qui est précisément celui qui convient le mieux à la littérature des *Mémoires*. On ne s'étonnera donc pas de trouver beaucoup d'anecdotes et des plus piquantes presque à chaque page des siens.

A en juger d'après l'échantillon qu'il nous en donne aujourd'hui, les *Mémoires* de M. de Falloux prendront place à côté des meilleurs écrits de notre temps sur notre temps. Ses souvenirs sont de grandes leçons pour le présent; et c'est précisément ce qui nous autorise à compenser nos éloges par un sérieux reproche. Pourquoi ajourner à un si lointain avenir la publication intégrale de l'ouvrage dont il vient de détacher un fragment si intéressant? Pourquoi, surtout, met-il à cette publication, qui serait certainement si utile, une condition si cruelle?

Léon Lavedan.

TROIS BIOGRAPHES DE FRÉDÉRIC OZANAM A L'ÉTRANGER[1]

Les renommées les plus pures ont ce rare privilège que le temps ne fait que les consacrer et que l'éloignement ne fait que les grandir encore. A combien d'engouements passagers n'avons-nous pas assisté, lorsqu'un coup fatal avait terminé prématurément une existence littéraire ! En présence de la mort la critique s'efface, les rivalités désarment, les animosités se taisent, et tel écrivain, parfois contesté et souvent contestable, passe momentanément à la réputation et touche presque à la gloire. On extrait de ses œuvres ce qu'il y a de meilleur ; les journaux et les revues sont quelques instants remplis de son éloge ; puis le silence se fait, et la paix de la tombe commence, pour se changer graduellement en un irréparable oubli. Mais il n'en est pas de même des hommes qui ont été, dans un domaine quelconque de la science, de véritables maîtres, qui ont tracé un sillon qu'on ne peut effacer. Et si, à cette légitime réputation du savant, s'ajoute la gloire plus solide de l'homme de bien, j'allais presque dire l'auréole du saint : si leur vie tout entière a été vouée à la défense de la vérité, consacrée au culte

[1] Fr.-X. Karker (chanoine de Breslau), *F. A. Ozanam, Sein Leben und seine Werke* (*Ozanam, sa vie et ses œuvres*), Paderborn, in-18; 1867. — Edmond Hardy (prêtre du diocèse de Mayence), *F. Ozanam. Ein Leben im Dienste der Wahrheit und Liebe* (*Ozanam. Une vie au service de la vérité et de l'amour*), Mayence, in-8. 1878. — Kathleen O'Meara (M[lle]), *Frédéric Ozanam, His Life and Works* (*Ozanam, sa vie et ses œuvres*), Edimbourg, in-12, 1876.

de tout ce qui est grand, religieux, noble et beau, les générations nouvelles, trouvant toujours dans une telle existence les leçons les plus utiles et les plus fécondes, ne laissent point périr cette mémoire.

Telle a été la destinée de Frédéric Ozanam. La mort a beau éclaircir le groupe de ses anciens amis ; le temps a beau disperser et déjà réduire cette troupe de jeunes gens qui recueillaient jadis ses enseignements à la Sorbonne, ou s'inspiraient de ses conseils et de ses exemples pour opérer un peu de bien dans le monde, ses livres n'en demeurent pas moins populaires; ils se réimpriment et continuent la noble mission de leur auteur. Son nom est toujours cité comme l'un des plus illustres exemples de l'union de la foi, de la science, de la charité, dans notre siècle de luttes et de contradictions. La diffusion de la Société de Saint-Vincent de Paul dans tout l'univers catholique a fait partout connaître et vénérer celui qui en fut véritablement l'âme, après en avoir été l'un des principaux fondateurs; nous ne dirons pas le fondateur, pour nous conformer docilement au rôle que la modestie d'Ozanam s'était tracé. Aussi Frédéric Ozanam devient tout naturellement une gloire catholique au sens rigoureux du mot, une gloire universelle, reconnue, invoquée en quelque sorte par tous ceux qui, à l'ombre de l'Eglise, s'occupent de la jeunesse et des pauvres, et veulent secourir les deux grandes misères de ce siècle : la misère intellectuelle qui résulte du doute et de l'incrédulité; et la misère physique qui est le fruit de notre égoïsme et de notre dépravation.

« Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth ? » s'écriait naïvement dans l'Evangile l'un des témoins étonnés des prodiges du Sauveur. On pourrait presque, en présence de l'abîme qui s'est ouvert entre l'Allemagne et la France en 1870, prêter aux Allemands une parole presque semblable. Ils s'écrieraient volontiers : « Peut-il venir quelque chose de bon de la France ? » Les catholiques seuls ont montré au-delà du Rhin plus d'impartialité et de justice. Ils ont eu besoin d'un certain courage pour continuer à reconnaître dans la France la terre vraiment féconde en bonnes œuvres de tout ordre. Mais au sein de l'unité de l'Eglise, dès qu'il s'agit de questions essentiellement chrétiennes, il n'y a plus d'ennemis. Ce grand mouvement de restauration du culte, de création de tant d'œuvres souverainement utiles, de défense de la vérité chrétienne sous toutes ses formes, qui fait succéder à l'anéantissement apparent du catholicisme par la Révolution française une admirable période de rénovation, frappe en Allemagne, comme dans le reste de l'Europe, tous les esprits qui ont quelque amour de l'Eglise et quelque souci de la vérité et de la justice.

Ozanam y tint sa place à côté de Montalembert, du Père Lacordaire, de tant d'autres hommes remarquables. Laïque, marié, fonctionnaire de l'Etat dans le haut enseignement, il est un excellent modèle de la

pratique sérieuse de la vie chrétienne au sein des occupations les plus multipliées, des relations du monde les plus étendues ; et il prouve surabondamment que Dieu a sa place partout et sa part dans les existences les plus remplies, lorsque on lui a fait une place véritable dans son cœur.

Aussi l'exemple d'Ozanam peut-il être cité avec un merveilleux à-propos à la jeunesse catholique des universités allemandes. Dans un pays où l'exégèse la plus hardiment rationaliste amoindrit ou supprime la vérité biblique, dans un pays où le protestantisme est en dissolution, où l'incrédulité gagne, où le haut enseignement a le plus souvent des tendances notoirement antichrétiennes, quel exemple que celui d'un savant, qui, après avoir connu et vaincu les doutes de son siècle, voulut en reconnaissance promettre à Dieu de vouer au service de la vérité tout ce qu'il avait de force, d'intelligence et de cœur ! L'Allemagne, si elle n'a pas connu en même temps les grandes persécutions religieuses, qui éclatèrent en France à la fin du dix-huitième siècle, avait passé depuis la fin des orages de la Réforme par une longue période de torpeur. Les diverses communions chrétiennes y ont vécu côte à côte, sans grand esprit d'hostilité, mais sans esprit de prosélytisme. Il aura fallu les luttes de ces derniers temps pour rendre au tempérament chrétien toute sa vigueur. A ce titre quelle leçon ne ressort point pour la jeunesse allemande de cet apostolat incessant d'Ozanam ! Son enseignement comme sa vie, comme les œuvres auxquelles il s'adonna, ne fut qu'une sorte de prédication constante ; et l'ardeur de sa parole, si atténuée qu'elle soit, en passant par le froid imtermédiaire d'un livre, est fait pour échauffer longtemps encore les jeunes générations.

Le premier des biographes allemands d'Ozanam, M. Karker, a surtout pour but de dégager de cette biographie un certain nombre de ces grandes leçons. L'ordre des faits n'est pas toujours très-rigoureux dans son travail ; il y a quelques erreurs de dates. L'auteur n'est pas toujours très-exactement renseigné ni sur la famille d'Ozanam, ni sur les divers milieux dans lesquels il vécut. Mais il dégage avec vivacité et non sans art ce que j'appellerais volontiers la morale de son récit. Ozanam n'était connu en Allemagne que par son livre sur Dante et par son travail sur les poètes franciscains, qui avait au-delà du Rhin un succès fort légitime. Il essaye de reconstituer d'une manière plus complète les divers traits de cette grande figure, et dans les phases successives de sa carrière de mettre en relief ce dont le lecteur pourra tirer le plus de profit. C'est un livre d'édification encore plus qu'une biographie proprement dite. Les deux choses s'entre-mêlent d'une manière parfois assez confuse, mais cependant l'impression générale est nette et juste ; et ceux des membres allemands des conférences de Saint-Vincent-de Paul, qui voudront s'inspirer du véritable esprit qui anima la société

naissante, trouveront dans cet opuscule plus d'un sujet de méditation féconde.

Le livre de M. le chapelain Edmond Hardy, plus complet, plus développé, mérite mieux le nom de biographie. Le plan est rigoureusement historique, nettement conçu; le style est sobre et sévère; mais cependant plein d'élévation. On sent que si le prêtre a poursuivi un but d'édification, un savant a voulu en même temps faire de la société française et surtout du monde intellectuel de Paris, après la Révolution de 1830, un véritable tableau. L'œuvre est divisée en deux parties, qui correspondent en effet très-bien aux deux phases principales de la la vie d'Ozanam. Les premiers chapitres intitulés d'une manière générale : *Préparation à la Vocation* retracent l'éducation d'Ozanam, sa vie d'étudiant, ses désenchantements en présence de l'irréligion triomphante à Paris, ses efforts pour rallier autour de lui la jeunesse chrétienne. L'auteur est bien au courant de toutes les hésitations qui vinrent assaillir cette grande âme. Il nous montre son héros cherchant sa voie, hésitant entre le barreau auquel on le destine, et le professorat vers lequel ses goûts l'entraînent; trouvant un instant une espèce de moyen terme dans cet enseignement du droit commercial qui lui fut, pendant un an, confié à Lyon; mais entrant véritablement dans la carrière lorsqu'un brillant concours d'agrégation le désigna pour prendre place à la Sorbonne et y suppléer Fauriel. Tout cela est vivement retracé, avec la chaleur d'une âme de prêtre et la fidélité scrupuleuse d'un érudit allemand. Aucun des premiers écrits d'Ozanam n'a échappé à notre auteur; aucune de ses tentatives pour organiser à Paris la défense du christianisme et l'enseignement de l'apologétique catholique ne lui est inconnue. Il a en particulier retracé avec beaucoup de charmes la part qu'Ozanam, tout jeune étudiant, eut à la fondation des Conférences de Notre-Dame, et l'influence que son zèle eut ains sur le développement de la carrière du plus grand orateur religieux de ce temps, le Père Lacordaire.

La seconde partie est intitulée: *l'Action au sein de la Vocation*. Et là se dessinent d'une manière assez nette les deux grandes lignes de la carrière d'Ozanam; d'une part la récompense de tant de travaux, cette influence qui va grandissant, cette renommée qui s'établit, ces travaux que l'Institut couronne, en attendant le jour sans doute prochain où leur auteur prendra place parmi les juges et distribuera à son tour des couronnes; mais à côté, par une sorte de conpensation, de tant de gloire, de tant de joies, les épreuves qui viennent frapper le chrétien, épurer son âme, exiger de lui le plus dur des sacrifices de ce monde, l'abandon d'une influence consacrée, et d'une renommée légitimement acquise, pour se préparer à la mort, et la subir avec une héroïque résignation. Cette sorte d'antithèse est peut-être mieux présentée dans

l'ouvrage de M. Edmond Hardy que dans aucune autre des biographies d'Ozanam, qu'il m'a été donné de parcourir. Ce qui manque peut-être à cette dernière partie, c'est la leçon pratique, que le lecteur peut en retirer. Ce qu'il y a de grand chez Frédéric Ozanam est fort bien marqué. Mais tout se passe un peu trop dans une sphère supérieure, et où il semble au premier abord que les âmes et les intelligences d'élite peuvent seules atteindre. Ce qu'il y eut au contraire de particulier et de ravissant chez Ozanam, c'est qu'il savait admirablement se rabaisser au niveau des plus faibles comme des plus petits ; c'est que le jeune homme qui débutait dans la carrière trouvait auprès de lui, avec les conseils les plus pratiques, la direction la mieux appropriée à ses faiblesses, à ses incertitudes, à ses lenteurs. La devise d'Ozanam : *se consacrer à Dieu avec tout ce qu'on a de force et de vie*, s'applique à toutes les vocations comme à tous les états. Qui pourrait compter le nombre des jeunes hommes auxquels sa parole comme ses exemples ont fait comprendre la nécessité d'associer en quelque sorte d'une manière intime l'idée de Dieu à celle de l'accomplissement de leurs devoirs professionnels ?

Malgré ces quelques lacunes, le travail de M. Edmond Hardy est bien fait pour rendre sympathique au-delà du Rhin la figure d'Ozanam. Certains portraits des contemporains sont aussi fidèlement et vivement retracés. Quelques lignes pleines de justesse caractérisent le vénéré maître d'Ozanam, M. l'abbé Noirot. Les deux Ampère, Montalembert, le Père Lacordaire, l'Archevêque de Paris, Mgr de Quélen, sont aussi dépeints avec une vérité qui fait le plus grand honneur à la sagacité de l'historien. Le travail est donc complet, les appréciations sont justes et équitables ; Ozanam ne pouvait rencontrer à l'étranger un biographe mieux préparé.

Mlle Kathleen O'Meara est femme ; c'est dire que cette biographie fort détaillée, fort complète, a été écrite surtout avec son cœur ; c'est l'admiration qui domine ; c'est le légitime enthousiasme d'une catholique anglaise, toute fière de montrer à ses compatriotes les merveilles que la foi catholique peut opérer dans les âmes, qui a inspiré ce volume. Aussi les traits édifiants y abondent, les détails intimes et familiers s'y rencontrent à chaque page ; non que l'auteur veuille prendre le ton de la chaire et enseigner à propos de cette biographie d'un étranger ; mais on peut dire que par la fréquentation très-assidue de tous les documents qu'elle a pu rassembler, Mlle O'Meara est devenue en quelque sorte un témoin de la vie d'Ozanam. Elle en connaît presque toutes les circonstances, se trompe peut-être quelquefois sur le sens et la portée des événements auxquels Ozanam fut mêlé ; mais elle ne rend que plus naïvement la profonde impression morale que faisait Ozanam à tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. Les citations abondent dans

son livre, sans qu'on se plaigne de leur nombre ou de leur longueur. Beaucoup de fragments de la correspondance sont traduits, rendus en fort bon anglais, commentés avec une émotion sincère qui gagne bientôt le lecteur. Le récit du dernier voyage et des derniers instants d'Ozanam, ne fait que reproduire brièvement les notes communiquées par la famille et insérées dans la plupart des biographies; mais il est on ne peut plus émouvant par sa touchante simplicité. Aucune remarque, aucune réflexion générale ne le termine; les dernières paroles d'Ozanam: « *Mon Dieu, mon Dieu, ayez pitié de moi,* » sont presque les derniers mots du livre; et le lecteur reste ainsi sous l'impression de cette fin si humble et si chrétienne. C'était en effet la meilleure manière de terminer ce récit si rempli de toutes les nobles aspirations et de toutes les bonnes œuvres de ce grand chrétien.

Ozanam est mort le 8 septembre 1853. Plus d'un quart de siècle nous sépare de cette date. Prodigieux espace de temps dans ce siècle oublieux et tourmenté, où tant d'inquiétudes et de bouleversements sont faits pour distraire les plus fermes intelligences, où les soucis du présent semblent conspirer contre cette religion des souvenirs, qui est plutôt le propre des époques calmes, respectueuses de la tradition! Et cependant telle est la puissance du véritable mérite et de la vertu que, même sur des terres étrangères, la renommée d'Ozanam suscite après un si long intervalle des biographes qui se passionnent pour sa mémoire. C'est donc le privilège de ceux qui aiment la vérité, de participer à cette jeunesse éternelle dont la Providence l'a douée. Les causes humaines passent et avec elles passe la mémoire de leurs défenseurs. Qui se souvient de la plupart des tristes héros de nos luttes politiques ? Au contraire l'humble défenseur de la vérité au sein de la science, le zélé serviteur des pauvres, le chrétien qui, dans la vie de famille et toutes les relations sociales, fut le modèle de ses contemporains, trouve des admirateurs dans une génération qui ne l'avait point connu. Son œuvre subsiste, et les pieuses mains de femme qui ont recueilli avec tant de zèle, avec un soin si religieux tout ce qui pouvait servir à honorer sa mémoire peuvent se rendre ce noble témoignage qu'elles n'ont point travaillé en vain.

Joseph d'Ecully.

QUINZAINE POLITIQUE

25 mars 1879.

Il y a quinze mois, quelques semaines après les élections auxquelles la France doit le règne à la fois triste et ridicule de la Chambre actuelle, certains journaux de la gauche entreprirent de demander la mise en accusation des ministres du 16 Mai. Qui les inspirait ? Que prétendaient-ils ? Sans aucun doute, ils étaient excités par leur ressentiment, et la vengeance semblait si facile à leur victoire ! D'ailleurs, la tradition républicaine, la légende du parti révolutionnaire, dictait à plus d'un d'entre eux cette demande d'accusation. Mais il est également sûr que les politiques de la gauche, et surtout M. Gambetta, virent dans cette menace un moyen efficace d'occuper l'activité toujours furibonde des radicaux, d'achever la conquête de l'opinion publique et même de peser sur le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Aux radicaux, à ces utopistes et à ces violents qu'enfièvre l'envie de tout réformer dans la République et dans la société, on promettrait des représailles, on dévouerait des victimes : grâce à cet appât, on gagnerait du temps sur l'impatience des doctrines radicales. A l'opinion publique on raconterait les « crimes » du 16 Mai ; on l'agiterait par des enquêtes; on l'effraierait par tous ces fantômes qu'on lui montrerait, complot monarchique, coup d'Etat, guerre civile, etc. ; on la courroucerait contre les conservateurs, et on se procurerait par ces diatribes des arguments passionnés pour mieux gagner aux candidats de la gauche, dans les élections sénatoriales de 1879, les suffrages des indécis et des naïfs. Au maréchal de Mac-Mahon on ferait craindre un procès de ses anciens ministres, un soulèvement des haines populaires, un châtiment qui l'atteindrait lui-même en frappant « les hommes du 16 Mai ; » et peut-être pourrait-on se servir de cette crainte, pour le contraindre soit à des concessions, soit même à sa démission. Quant à l'exécution de la menace, on aviserait plus tard : devenue inutile, on saurait bien se débarrasser de cette arme dangereuse, quand il serait nécessaire. Tel a été le dessein conçu par M. Gambetta et ses amis, le jour où ils ont commencé à favoriser cette demande de mise en accusation : les évènements le témoignent.

Une mise en accusation! Certes, le plaisir en valait la peine pour ces purs et sévères républicains qui se croient, par devoir et par profession, les justiciers du peuple, et nous soupçonnons que l'idée du spectacle qui serait ainsi donné à la République par leur vertu farouche, a dû flatter leur imagination. Depuis le 4 septembre, ils avaient réclamé plus d'une mise en accusation, sans avoir jamais l'honneur et le bonheur d'être entendus de l'Assemblée nationale et de la France. Le 17 septembre 1870, M. Testelin, préfet du Nord, écrivait cette dépêche à M. Gambetta, ministre de l'intérieur : « Votre décret sur les élections municipales nous a perdus! Vous allez voir revenir en tête de la liste tous les anciens ministres et membres de la majorité; pas un de nous n'arrivera au quart des voix nécessaires. Je ne vois qu'un moyen de vous tirer de là : *un décret ordonnant la mise en accusation de tous les anciens ministres* et l'inéligibilité de tous les anciens membres de la majorité. » Ce conseil ingénieux de traîner les anciens ministres de l'Empire devant un tribunal d'accusateurs républicains pour terrifier les suffrages rebelles à la République, M. Gambetta n'eut pas le loisir de le pratiquer alors; toutefois il ne l'oublia pas entièrement. Plus tard, ce fut moins l'intérêt électoral, ce fut une implacable rancune qui fit pousser aux radicaux contre l'Empire et ses anciens ministres ce même cri de mise en accusation : ils demandaient à l'Assemblée nationale un décret qui provoquât le jugement de tous les « hommes du 2 décembre; » les arrêts de l'histoire et les coups de la fortune ne suffisaient pas à leur vindicte; il fallait fouiller dans tous les coins de ce passé lugubre, dans tous les décombres de la France, jusqu'à la date du 2 décembre 1851, pour y retrouver des coupables à fouler aux pieds. Ce vœu, les députés qui l'énoncèrent à la tribune de l'Assemblée nationale, l'ont laissé tomber dans l'oubli. Mais quoi! ils avaient donc, l'autre jour, perdu la mémoire d'une autre mise en accusation, de celle qu'au lendemain du jour où les murs de Paris assiégé s'ouvrirent à leurs fureurs de vengeance, ils avaient demandée contre le gouvernement de la Défense nationale? C'étaient eux, si nous ne nous trompons, c'étaient M. Henri Brisson lui-même, c'était M. Floquet, c'étaient MM. Louis Blanc, Lockroy, Joigneaux, Farcy, ces mêmes accusateurs des « hommes du 16 mai, » c'étaient MM. Victor Hugo, Tolain, Gambon, Peyrat, Schœlcher, Quinet, Greppo, etc., qui, le 6 mars 1871, demandaient à l'Assemblée nationale que « *les hommes du 4 septembre rendissent compte de la manière dont ils avaient exercé le pouvoir pendant le siège.* » Evidemment, il faut regretter que, dans son patriotisme et sa sagesse, l'Assemblée nationale ait été assez débonnaire pour écarter cette demande de MM. Henri Brisson, Floquet et autres : ils auraient

pu revêtir leurs toges rouges pour interroger et juger, avant M. le duc de Broglie et M. de Fourtou, qui? des ministres de la République d'hier ou d'aujourd'hui, comme M. Jules Simon, M. Jules Favre, M. Jules Ferry, et même le président de la Chambre, M. Gambetta... Il eût été curieux de voir condamnés d'abord par les radicaux ces « hommes du 4 septembre » qui condamnent si volontiers les « hommes du 16 mai. »

Peut-être dira-t-on que rien, dans ces temps de misère et de honte où le gouvernement de la Defense nationale exerçait la dictature, rien ne surpassa les « crimes » du 16 mai. En vérité !... Mais qu'ont-ils donc pu faire, et pourquoi, par une étrange et indigne indulgence, M. Henri Brisson a-t-il, dans son réquisitoire, dissimulé à la France les attentats que « les hommes du 16 mai » ont commis par delà une mesure si difficile à dépasser? M. de Broglie et ses collègues, ont-ils donc, par hasard, exhorté la populace à envahir la Chambre et à disperser les députes? Ont-ils usurpé sur la nation le droit de donner à la France une nouvelle sorte de gouvernement? Ont-ils formé ensemble, sans mandat et sans réserves, un pouvoir qui a été aussi absolu qu'arbitraire, un pouvoir qui a détruit à son gré les lois et les règlements pour les remplacer par ses volontés et ses caprices ? Ont-ils saisi tous les ministères violemment ou subrepticement? Se sont-ils emparés, avec cette audace cynique, de toutes les forces et de toutes les ressources de la France, de toute son existence et de sa destinée ? Se sont-ils joués ainsi de sa souveraineté ? Lui ont-ils confisqué jusqu'à la liberté de décider si, oui ou non, elle épuiserait, dans une guerre désespérée, la dernière goutte de son sang ? Lui ont-ils refusé toute élection, la création d'une assemblée qui pût organiser la résistance du pays, contracter des emprunts, lever des armées, traiter avec l'ennemi et représenter devant l'Europe la patrie combattante, la France blessée? Ont-ils jeté eux-mêmes, follement et à pleines mains, l'argent, la vie et la gloire de la France, sur des champs de bataille où il n'y avait plus pour elle que l'impuissance dans la mort ? Se sont-ils érigés en généralissimes comme M. Gambetta ? Ont-ils, comme lui, dissous les conseils généraux et accordé aux préfets la permission de dissoudre les conseils municipaux ? Ont-ils, comme lui, supprimé ou confisqué des journaux ? Ont-ils, selon son exemple, envoyé dans la province des proconsuls comme MM. Esquiros, Challemel-Lacour, Duportal, Ordinaire, etc. ? Ont-ils, à la manière de M. Crémieux, « fauché » six cents juges de paix en une semaine? Ont-ils changé leurs préfets en candidats? Les ont-ils autorisés à imiter les trafics électoraux de M. Marc Dufraisse? Ont-ils dressé des listes de proscription électorale, composées des catégories d'inéligibles? Ont-ils livré la France

au désordre qui sévissait à Lyon, à Marseille, à Narbonne et en vingt autres communes, sous l'autorité despotique et démagogique de M. Gambetta?... S'ils ont commis ces « crimes » M. Henri Brisson a eu raison de les accuser. Mais encore serait-il équitable que les criminels, qui auraient ainsi rivalisé dans la forfaiture, passassent chacun à leur tour sous le fouet de l'accusateur et que la France les jugeât selon la primauté des maux qu'elle leur doit : c'est aux hommes du 4 septembre qu'appartient ce droit de préséance ; en bonne justice, M. Henri Brisson, aurait dû les appeler avant ceux du 16 mai.

Si, par aventure, M. Henri Brisson avait eu, en 1871, la fonction d'accuser les « hommes du 4 septembre » devant l'Assemblée nationale, comme il a eu la charge d'accuser ceux du 16 mai devant cette Chambre, il aurait eu, assurément, une matière abondante à exploiter : il est fâcheux que son génie sombre et sec n'ait pu s'y exercer. L'emphatique effort qu'il a fait pour convertir en mots sonores, en phrases tonnantes, le peu qu'il trouvait dans les « crimes » du 16 mai, a été celui d'une éloquence gonflée et qui éclate dans le vide. La lecture de ce vain réquisitoire a plus servi, en effet, contre l'accusateur que contre les accusés. On avait mystérieusement annoncé au public d'exécrables forfaits qu'il ne connaissait pas. Eh bien ! des reproches auxquels manquaient les preuves, des soupçons que l'accusateur était réduit à appeler « une présomption morale », des griefs qui échappaient à toute pénalité, des allégations futiles ou exagérées, des redites dont les jurisconsultes et les journalistes des 363 avaient déjà fatigué tous les esprits, une requête tour à tour frivole et violente, un procès de tendances : voilà ce que le public voyait dans le rapport de M. Henri Brisson. Peu s'en est fallu qu'il ne refusât de prendre au sérieux ce réquisitoire qui promettait tant de « crimes » à la curiosité et qui ne laissait dans la conscience l'impression d'aucun. Le public était déçu ; il a même été mécontent : on a haussé les épaules ; avant que la Chambre ne prononçât, l'indifférence méprisante du public avait déjà repoussé la sentence réclamée par M. Henri Brisson et les radicaux. Il n'a été nécessaire de rappeler au public, ni qu'un jour M. Gambetta, dans une de ses plus violentes harangues, avait dû avouer que l'acte du 16 mai était constitutionnel et légal ; ni que jadis M. Thiers et M. Jules Simon avaient proclamé légitimes, sous un gouvernement parlementaire et républicain, la désignation et le patronage de la candidature officielle; ni que récemment, M. de Marcère lui-même avait plus qu'employé au profit des candidats de la gauche tous ces moyens d'action gouvernementale que M. Henri Brisson déclarait criminels aux mains de M. de Fourtou. On n'a pas eu davantage besoin de prouver que ce

coup d'Etat militaire qu'à entendre M. Henri Brisson, le ministère de M. de Rochebouët aurait préparé avec une hardiesse cruelle, n'a jamais été tenté que dans l'imagination des radicaux, assez ignorants ou assez perfides pour ne pas savoir que M. le maréchal de Mac-Mahon ne pouvait ni n'aurait voulu essayer un coup d'Etat; et il a été inutile de démontrer que les mesures prescrites d'abord par le général Berthaut et ensuite par le général de Rochebouët, n'étaient que des précautions prises contre les exaltés qui, se drapant d'avance dans le « devoir saint » de l'insurrection, parlaient de résister par les armes à une nouvelle dissolution de la Chambre. Au surplus, le public le moins favorable au gouvernement du 16 mai, ne comprenait point l'utilité d'un jugement. A ses yeux, les élections du 14 octobre et le changement ministériel du 14 décembre avaient été une sanction bien suffisante. « Et après tout, disait-il aux justiciers féroces du parti radical, les ministres du 16 mai n'ont-ils pas été mis sur la sellette, condamnés et frappés, depuis quatorze mois, dans la personne des quatre-vingts députés que la majorité a invalidés? »

Le débat du 13 mars n'a rien eu de neuf ni de dramatique. Les accusés en étaient absents : on ne les avait pas interrogés, ils n'ont pas voulu se défendre; ils ont laissé aux accusateurs la responsabilité des dénis et des oublis de justice commis dans les formalités de ce prétendu procès; ils ont laissé aux juges la plénitude et la liberté de leur prétendu jugement; et, fidèle à ce sentiment aussi raisonnable qu'il était fier, la droite est restée muette. Qui donc a répondu à M. Brisson? Qui donc a répliqué à M. Floquet? Qui donc a refusé à M. Madier de Montjeau cette mise en accusation demandée par lui avec toute la fureur haletante de sa déclamation jacobine? C'est un orateur et c'est un ministre du centre gauche, M. Léon Renault et M. Waddington, un peu désillusionnés, ce semble, des espérances et de la confiance qui les animaient au temps de 363. C'est même un ministre ardent de l'union républicaine, M. Lepère, ami et serviteur de M. Gambetta. Les raisons qu'ils ont données n'étaient certes pas les plus vraies ni les plus équitables : elles n'étaient que des conseils de modération et de prévoyance; on dissuadait la gauche, non d'un acte injuste, mais d'un acte inopportun, inutile, imprudent. «La nation et le gouvernement de la République auraient gravement à souffrir de ce procès... » L'intérêt n'en était ni certain ni impérieux... Le silence qu'on avait gardé dans le message du 14 décembre et l'inaction où on s'était tenu pendant quatorze mois étaient, moralement, « une fin de non-recevoir extrêmement grave... » Le rapport ne contenait rien qui n'eût été déjà dit à la tribune de la Chambre... La Chambre connaissait complétement le dossier du mi-

nistère du 17 mai, à la date du 14 décembre : or, bien que sachant tout, elle n'avait pas demandé la mise en accusation de ce ministère. Il fallait craindre que le public ne pensât qu'on avait attendu, pour ce procès, le renouvellement du Sénat, qui est en cette cause le tribunal suprême, et le départ du maréchal de Mac-Mahon, qui est l'auteur principal ou le complice des faits dénoncés. Il fallait également craindre qu'on ne répétât contre la Chambre cette parole de M. de Sèze : « Je cherche ici des juges, je ne vois partout que des accusateurs... » Le procès, d'ailleurs, pouvait attirer et amener sur les bancs des accusés le maréchal de Mac-Mahon : ce serait une difficulté bien délicate... On serait obligé de chercher des témoignages jusqu'au cœur de toutes les administrations ; on aurait à interroger les généraux et les officiers sur les ordres des ministres de la guerre : ce serait troubler l'ordre, d'un côté, et la discipline, de l'autre ; ce serait ébranler les grands ressorts « au moyen desquels fonctionne le gouvernement... » Enfin, la répression serait inefficace : elle n'effraierait ni ceux qui songeraient à un nouveau 16 mai, ni ceux qui voudraient tenter un coup d'Etat ; elle n'affaiblirait en rien les adversaires de la République... Il était plus généreux et plus habile d'oublier le 16 mai... C'était l'opinion du Président de la Chambre et celle du Président de la République ; c'était celle de la nation. La mise en accusation réveillerait « les haines qui s'apaisent » ; elle ne pourrait « qu'entretenir dans le pays une agitation qu'il n'est pas bon de « recommencer... » En un mot, ce procès serait fatal au programme de paix et de travail de la République... » Tels ont été les arguments de MM. Léon Renault, Waddington et Lepère. Le Président du conseil y joignait la menace d'une crise ministérielle, qui pouvait se changer en crise gouvernementale. Sous cette influence, 317 députés contre 159 ont repoussé la demande de mise en accusation.

On avait épargné à la Chambre une faute politique, on allait lui faire commettre une faute morale, législative et judiciaire. On avait évité une injustice, on allait tomber dans une inconséquence et une iniquité. M. Rameau, évidemment inspiré par M. Gambetta et le ministère, présentait à la Chambre un ordre du jour motivé, où, après avoir affirmé que les ministres du 17 mai et du 23 novembre avaient « par leur coupable entreprise contre la République, trahi le gouvernement qu'ils servaient, foulé aux pieds les lois et les libertés publiques, conduit la France à la veille de la guerre civile, » il déclarait que la « Chambre les livre au jugement de la conscience nationale » et invitait le ministre de l'intérieur « à faire afficher la présente résolution dans toutes les communes de France. » Cet ordre du jour, c'était la secrète et la honteuse transaction conclue entre les républicains qui n'osaient pas, faute de prétextes valables, mettre en

accusation les ministres accusés, et ceux que leur rage affamait néanmoins du besoin d'une vengeance et d'un sévice. En vain M. Cazaux prouve-t-il que la Chambre a par son premier vote épuisé son droit et fini la discussion ; en vain M. Boysset, un radical pourtant, prouve-t-il que cet ordre du jour est un jugement et que toute compétence judiciaire manque à la Chambre pour prononcer une sentence, si contradictoire d'ailleurs au vote qui vient d'être émis : 217 députés républicains, qui tout à l'heure exemptaient de toute poursuite les ministres du 17 mai et du 27 novembre, les « flétrissent » maintenant comme des criminels. Quelle logique dans tous ces discours et dans tous ces votes ! On traite d'attentats néfastes, de coups d'autorité ou de force coupables et odieux, les actes de ces ministres, puis, on refuse de les mettre en accusation. En fait, on les a donc absous. Alors on s'érige une seconde fois en tribunal, et ces mêmes hommes qu'on a cru n'avoir pas à mander devant la barre, qu'on n'a pas cru pouvoir accuser, on les condamne injurieusement. Enfin, cette condamnation illégale et illégitime, qui n'est en définitive qu'un jugement tout politique, on la transforme par l'affichage en une pénalité identique à celle qu'au nom du Code, la magistrature prescrit pour les crimes et les délits les plus graves. Comme M. le duc de Broglie et ses anciens collègues l'ont dit aussitôt, dans leur protestation, avec une justesse parfaite et une éloquente simplicité : « C'est un jugement porté, sans instruction préalable, sans débats contradictoires, en l'absence des accusés, par un tribunal sans compétence ; un tel acte est dénué de toute autorité. La Chambre des députés avait le droit d'accuser les anciens ministres ; aucun article de la Constitution ne l'investit du droit de prononcer contre eux, même par voie indirecte, ni jugement, ni condamnation. Ceux qu'il ne lui serait pas permis d'atteindre dans leur liberté et dans leur vie, elle n'a pas le droit d'essayer de les atteindre dans leur honneur. Elle n'en a pas le pouvoir. » Et ils ont pu ajouter sans présomption : « L'ordre du jour livre les actes des anciens ministres au jugement de la conscience nationale. Nous livrons à notre tour à ce tribunal suprême l'ordre du jour lui-même, sûrs du jugement que porteront tous les amis du droit et de la justice. » Assurément, ils auraient pu dire davantage : il leur eût été facile de montrer comment le gouvernement du 30 janvier, avec ses fautes, ses vices, la fatalité de ses faiblesses et celle de ses périls, justifie le gouvernement du 16 mai. Ce plaidoyer, c'est à l'histoire qu'il appartient. Les ministres du 16 mai ont préféré confier au temps le soin de la vérité avec celui de leur honneur ; à en augurer par l'expérience de ces deux mois, on peut assurer que l'avenir ne les trompera pas.

Quelle est la situation du gouvernement? Si on pouvait questionner M. Jules Grévy et recueillir ses aveux, on serait vraisemblablement étonné non-seulement de ses premières déceptions, mais de ses premières craintes. Déjà sa popularité diminue parmi les radicaux. Dans les journées mêmes où le rapport de M. Henri Brisson était discuté, les radicaux se plaignaient de l'intervention de M. Jules Grévy; peu s'en faut qu'ils n'aient crié à la tyrannie; déjà ils l'accusent du grand crime de « pouvoir personnel ». Quoi! M. Jules Grévy n'aurait qu'à vivre à l'Elysée dans une sorte de majesté béate et de souveraineté indifférente, sourd, aveugle et muet devant tout ce que le Parlement fait; et, quand il pourrait se contenter de cette quiétude olympienne, il parle, il écoute, il regarde, il conseille, il dissuade, il menace même, il a des idées et une volonté à lui! Quel scandale! Il prétend gouverner!... A la vérité, les radicaux méconnaissent étrangement les conditions où le pouvoir de M. Jules Grévy se trouve, en théorie et en pratique. Un président de République n'est point choisi par son parti pour exercer, à la façon d'un roi constitutionnel, une sorte d'arbitrage entre la droite et la gauche; il est le chef de son parti, un chef revêtu de sa magistrature suprême pour gouverner selon le programme et avec les instruments de ce parti; mais, si ce rôle actif est sa première obligation, il faut nécessairement aussi que, gouvernant pour son parti et avec lui, il intervienne, il dirige, il tourne d'un côté ou détourne en sens inverse la politique de son parti, selon les besoins qu'il a sous les yeux : en un mot, il a une fonction entre les mains, et non pas un simple attribut, un simple titre, une décoration et un hochet; il n'est pas neutre, il ne peut pas l'être. Les amis de M. Jules Grévy ont même pu affirmer qu'en intervenant dans une affaire si grave, il était dans son devoir comme dans son droit. Vouloir, en effet, que du haut de la place où la République l'a élevé et d'où il aperçoit toutes les nécessités intérieures et extérieures de son pays, il découvre tel ou tel intérêt urgent à faire ceci plutôt que cela, et vouloir qu'en même temps il s'interdise tout avis, toute démarche, toute influence, c'est demander à un président de la République l'absurde et l'impossible; c'est vouloir qu'à certains jours il soit insensible au bien même de la République et de sa patrie, comme si c'était uniquement une statue de marbre qui siégeait à l'Elysée. Mais alors à quoi servirait-il d'élire un président de la République pour ses vertus et ses talents? Pourquoi avoir célébré dans M. Jules Grévy sa probité, son intelligence, son abnégation, s'il n'a pas le moindre droit d'en user pour le profit de l'Etat? Autant aurait valu donner la présidence de la République à un automate qui sût saluer les ambassadeurs et signer les décrets... Quoi qu'il en soit, M. Jules Grévy ne peut guère, sans amertume,

s'apercevoir qu'il est déjà suspect à l'un des groupes de son parti comme un autre maréchal de Mac-Mahon ; et peut-il, sans mépris et sans tristesse, observer les intrigues que M. Gambetta, dauphin de la République au temps de M. Thiers et prétendant aujourd'hui, trame déjà autour de la présidence ?...

Le ministère n'est pas plus heureux, pas plus sûr du lendemain. Il est indubitable qu'une partie de la gauche avait médité d'en modifier la composition immédiatement après le vote de « flétrissure : » on congédiait M. Waddington et M. Léon Say, ces pauvres survivants du centre gauche. Le 14 mars, les journaux radicaux commençaient contre eux une véritable guerre : ils se moquaient de la « médiocrité » de M. Waddington, de son éloquence balbutiante, de ses scrupules timorés ; ils l'invitaient à céder à M. Le Royer la présidence du Conseil ; ils insinuaient que, pour sa part, M. Léon Say avait perdu tout son crédit financier, et M. Emile de Girardin, devenu pour la gauche le prophète et l'agent que l'on connaît, écrivait que M. Gambetta devait descendre de son oisif piédestal, prendre la présidence d'un nouveau ministère et saisir le portefeuille des finances. Tout à coup ces menaces se sont tu ; ces desseins ont été ajournés. Pourquoi? On a raconté que M. Jules Grévy avait déclaré qu'il ne consentirait à se séparer de ses ministres que selon les règles parlementaires, si la Chambre leur infligeait un blâme, si la majorité se soulevait contre eux ; en outre, il aurait signifié son intention d'offrir alors la présidence du Conseil à M. Gambetta, chef reconnu de la majorité. Les indiscrets murmurent qu'à cette nouvelle M. Gambetta, jaloux de rester dans la solitude majestueuse et agréable où il s'est temporairement confiné, serait redevenu l'ami des ministres : grâce à son assistance, ils pourraient garder le pouvoir au moins jusqu'après Pâques. Ce qui n'est que trop certain, c'est qu'ils travaillent avec une complaisance infatigable et presque illimitée à contenter les radicaux. M. le général Gresley ordonne qu'on joue *la Marseillaise* dans toutes les solennités militaires ; il livre à M. Henri Brisson les secrets de son ministère pour en accabler l'honorable général Berthaut, dont il était cependant l'auxiliaire à l'état major général, sous le gouvernement du 16 mai ; même il réintègre dans son grade le trop fameux major Labordère. M. Lepère épure à son tour l'administration épurée par M. de Marcère, et, sous ses auspices, M. Andrieux restitue leurs fonctions aux agents de police dénonciateurs et traîtres que M. Albert Gigot avait révoqués. M. Le Royer destitue comme en masse les magistrats que M. Dufaure avait laissés debout. Enfin M. Jules Ferry, dépassant tous ces excès, propose contre les congrégations enseignantes des lois haineuses qui seraient faites pour violer la liberté religieuse et ruiner bientôt la liberté de

l'enseignement, des lois qui détruiraient toutes les conditions de tolérance et de paix où les écoles et les familles vivent depuis trente ans en France, des lois qui méconnaissent les devoirs véritables de l'Etat comme les intérêts réels de l'Université et les justes droits de la société.

Ainsi, nous sommes en face d'un gouvernement qui désorganise de plus en plus toutes les forces de son pays et qui prend une sorte de plaisir à irriter les cœurs, alarmer les esprits, attrister les consciences des conservateurs, des catholiques, des citoyens les plus avides d'ordre et de repos. Cette république agitatrice et agitée peut-elle durer longtemps ? C'est la question que, depuis le commencement de cette année, on se pose de toutes parts et avec une anxiété croissante. La France, après huit ans de trêve qu'elle osait à peine espérer au lendemain du traité de Francfort, en est réduite à craindre dans son intérieur on ne sait quelles convulsions, des troubles qu'elle pressent, des déchirements qu'elle voit commencer; elle en est réduite à manquer de loisirs pour s'occuper de ses affaires étrangères et de calme pour considérer dans le reste du monde la fortune des autres puissances, ses rivales ou ses ennemies, Que l'Allemagne noue avec l'Autriche une alliance de jour en jour plus étroite ; que la Russie évacue plus ou moins lentement le territoire de la Turquie et remanie incessamment les obligations du traité de Berlin ; que la Bulgarie, qui a un parlement et qui cherche un prince, augmente d'heure en d'heure ses revendications et ses visées ; que la Turquie rompe ses négociations avec la Grèce ; que l'Angleterre, à Chypre, en Asie-Mineure, dans l'Afghanistan, au Cap, étende de plus en plus hardiment son empire colonial et ses divers genres de protectorat ; que même, à nos portes, M. de Bismarck, opérant à son gré sur ce sol de l'Alsace-Lorraine, ce fragment de notre nationalité qui est comme la chair de notre chair, débatte avec M. Schneegans une loi qui de pays conquis changerait notre vieille province en un Etat plus au moins autonome : peu importe, ce semble, aux factions hurlantes de la République, aux meneurs de la Chambre, aux ambitieux qui convoitent nos différentes présidences et nos ministères, et, rares, bien rares, sont les Français qui, parmi nos émotions continuelles, peuvent détacher de la République leur attention pour regarder par delà les frontières de la patrie ! Tant il est vrai que la République, qui nous est faite par la gauche, concentre sur elle-même toutes les inquiétudes de la France.

Auguste Boucher.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT QUATORZIÈME

(SOIXANTE-DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : C. R., compte rendu ; — Art., article ; — V., voyez.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 mars 1879.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT QUATORZIÈME

TABLE

DU TOME SOIXANTE-DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SERIE

(CENT QUATORZIÈME DE LA COLLECTION

1re LIVRAISON. — 10 JANVIER 1879

2e LIVRAISON. — 25 JANVIER 1879

3e LIVRAISON. — 10 FÉVRIER 1879

4e LIVRAISON. — 25 FÉVRIER 1879

5e LIVRAISON. — 10 MARS 1879

6e LIVRAISON. — 25 MARS 1879

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

